



HAL
open science

Le monde et la centralité

Michel Bruneau, Gilles Lepasant, Joël Pailhé, Françoise Rollan, Alain Viaut,
Igor Ahedo, Pascal Buleon, Michel Cahen, Jean-Paul Callède, Fabienne
Cavaillé, et al.

► **To cite this version:**

Michel Bruneau, Gilles Lepasant, Joël Pailhé, Françoise Rollan, Alain Viaut, et al.. Le monde et la centralité. Pierre Duboscq. TIDE-CNRS, pp.CD-ROM, 2000. halshs-00150003

HAL Id: halshs-00150003

<https://shs.hal.science/halshs-00150003v1>

Submitted on 14 Jun 2007

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

COLLOQUE INTERNATIONAL
symposium

Bordeaux

Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine

26-27-28 avril 2000



ACTES-2

*Le monde et
la centralité*

centrality and the world system



Région
Aquitaine



La deuxième édition des actes du colloque

Le Monde et la Centralité

est diffusée après gravure sur CD

par TIDE

*Territorialité et Identité dans le Domaine Européen,
équipe de l'UMR 6588 du CNRS*

- √ Cette édition des Actes du colloque est conforme à la loi 94-665 du 4 août 1994 relative à l'emploi de la langue française, ainsi qu'aux recommandations du CNRS en matière de publications scientifiques.
- √ Les textes introductifs et les résumés des communications sont rédigés en langues française, anglaise et espagnole (castillan).
- √ Toute reproduction est interdite sans l'accord express de son ou ses auteurs.
- √ Le fichier est lisible et apte à l'impression par l'application de *Acrobat-Reader*.
- √ Editeur, responsable de la publication :

Pierre Duboscq., Pierre.Duboscq@msha.u-bordeaux.fr

- √ Secrétariat de rédaction et des éditions 1 et 2 :

Valérie Alfaut., euridis@msha.u-bordeaux.fr

Comment référencer un extrait du disque ?

Nom d'Auteur, titre de l'extrait, in TIDE-CNRS, *Le monde et la centralité*,
Actes 2, 2002, gravure sur CD, pages xxx-yyy

Pour votre bien-être, nous vous conseillons d'effectuer un tour d'essai et de vous laisser guider au long des cinq domaines. Mais vous êtes libre de votre destination première. Choisissez donc votre domaine de réception ; vous serez transporté(e) en tête du registre demandé et, de là, rebondirez à volonté.

DOMAINE 1

Vous découvrirez *Actes-2* : vous accorderez plus qu'un instant à la problématique, à la présentation et au mode d'emploi

DOMAINE 2

Ou vous souhaitez aborder l'état de la question et vous projeter dans les questions de méthode

DOMAINE 3

Ou encore vous désirez vous orienter vers le registre des contributions au débat

DOMAINE 4

A moins que vous ne teniez à accéder directement aux travaux des auteurs

DOMAINE 5

Mais peut-être êtes vous pressé(e) d'atteindre aux conclusions ?

*Choisissez
et
cliquez*



DOMAINE 1

Problématique, acteurs, mode d'emploi

***Vous avez eu accès au domaine 1
Il vous revient d'y choisir vos lectures***

***Pour cela,
Cliquez***

Problématique

Chercheurs et Partenaires

Programme sur quatre ans et "Actes - 2"

Structure de l'édition sur CD



PROBLEMATIQUE / *CENTRAL ISSUE*

Il existe deux versions de

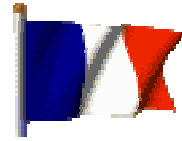
Problématique / Central Issue

*Pour cela
cliquez*



Vous préférez accéder au texte en français

You prefer the English translation



PROBLEMATIQUE

Sauf dans les littératures pourvoyeuses d'exotisme, le monde ne se décrit plus guère à l'aide de formules puisées dans les registres naturalistes ou culturalistes. Ce monde n'est plus perçu comme divers ; il devient simplement compliqué. Chacun sent bien qu'une puissante cosmogénèse est à l'œuvre, en un mot, que le monde change. Et nombreux sont ceux qui ont conscience du bouleversement des représentations que ce changement implique. Les cosmogonies se renouvellent, les visions du monde se brisent et tentent de se recomposer.

L'instant paraît dominé par une suite de ruptures qui imprimerait sa marque dans les esprits. Il n'est jusqu'à de vieilles allégeances qui ne soient exposées à de violents séismes, lesquels n'épargnent pas les systèmes territoriaux qui assurent la captation, l'acceptation, l'administration des pouvoirs, ici et là, à toutes échelles et en tous lieux de la planète. Sur la planète, précisément, comment le pouvoir est-il en voie d'être distribué ? Quels en sont les supports tangibles, les opérateurs ?

La réponse n'est pas simple. Qui, d'ailleurs, saura dessiner une carte mondiale des rapports de puissance et d'hégémonie en cette fin de siècle ? Quant à l'Europe, qui ne s'est jamais demandé où elle s'arrête à l'Est et où elle commence, à l'Ouest ? Les satellites d'observation localisent tout sur terre, au mètre près, mais aucune machine n'enseigne ce que devient l'Europe. En bref, le monde paraît illisible, après que d'Ouest en Est et de Nord en Sud il eût été défait de la simplicité biblique de ses relations cardinales.

Et le désordre s'offre en sujet d'étude, d'une façon générale, à mesure que mûrissent les interrogations sur le retournement du monde, la fin

des territoires, de l'État-nation, de l'histoire (et de la géographie), sur une géopolitique du chaos, la mort des empires, la formation du village planétaire, la globalisation du monde et sa mondialisation. Ici et là naissent des formules aux contenus quelquefois démontrés, sans qu'on puisse définir quelle est la cause et quel est l'effet, le chaos observé s'accompagnant d'un chaos paradigmatique qui ne cesse d'ébranler la communauté des chercheurs.

Et pourtant des catégories comme celles de la centralité, de la polarité, figurent au cœur de toute analyse raisonnée des relations de pouvoir entre les hommes, au point qu'il n'est pas vain de démêler les sens les plus divers qu'induit l'usage de tels mots, dans le foisonnement de l'expérience et la pensée contemporaines. Alors qu'une multiplicité de questions accompagne partout la ruine des certitudes, de notre place, avec modestie mais sans minimiser notre ambition, nous invitons les chercheurs que le présent passionne à se saisir du paradigme de centre pour tenter d'interpréter la transition du monde.

Délibérément interdisciplinaire, international et comparatiste, un colloque s'est tenu à la MSHA les 26, 27 et 28 Avril de l'an 2000. Le souhait des initiateurs était que prennent contact, témoignent, débattent, ceux dont la recherche les conduit à s'interroger sur les configurations de tout ou partie du monde, à formuler des hypothèses à cet endroit, à évaluer enfin ces hypothèses à l'aune de la réalité. L'abondance des observations et la diversité des points de vue, l'effort général de théorie et l'aspiration à la plus large ouverture, sont autant d'exigences en réponse desquelles on a tâché d'approfondir la réflexion, à partir de plusieurs corps d'hypothèses qui désignent peut-être certains moments du processus d'hégémonie et qui constituent, en tous cas, autant d'approches qu'il convient de privilégier.

Suite de la présentation

Etat de la question, méthode (domaine 2)



CENTRAL ISSUE

Nowadays the world is rarely perceived purely along the lines of natural or cultural criteria. Our world is no longer considered as a diversified world, it is simply a complex world. Everyone is aware that a powerful cosmogenesis is under way. In other words the world is changing. Many people now understand the profound transformations in the representations of our world engendered by this cosmogenesis. There are constantly new theories on the origins of our world and our visions are being repeatedly shattered and replaced by new ones.

Our presentday world is marked by an unending series of traumatic upheavals. Even the complex patterns of traditional allegiances which have withstood the centuries are coming under threat, while territorial systems do not avoid such risks. There is not a single aspect or level of power or government which remains unaffected by this process. So the question is to understand how power will now be shared out, on what foundations and under whose control.

The answer to this question is not a simple one. Indeed in the closing years of this turbulent century we would be hard-pushed to draw a clear map of the world in terms of power blocs and hegemony. Even we Europeans are unclear as to our Eastern and Western boundaries. Observation satellites can show us the world's surface to within one metre of precision but there is no instrument in heaven or on earth to tell us what our old continent is becoming. Something disturbing is happening and we are losing the reassuring bearings we had when the world could be described satisfactorily in terms of North, South, East and West.

All research is now focused on this disorder as it is becoming clearer that the world is turning upside down and inside out and that we are seeing the end of meaningful territorial frontiers, the Nation-State, History and Geography. We need now to work on the geopolitics of chaos, the end of empires, the birth of the global village and all aspects of globalisation. Occasionally some specialist devises a feasible and working model but so far it has proved impossible to define cause and effect. It would seem that by its very essence disorder as a subject inevitably brings about paradigmatic disorder, which throws the scientific community into disarray.

And yet such notions as centrality and polarity lie at the very heart of all studies into human power-sharing and it would therefore be quite interesting to try and disentangle the various meanings and connotations of these somewhat overexploited notions. Our certitudes are crumbling and as a result we are faced with a multiplicity of questions. In all modesty we liked to address some of these questions in the forthcoming symposium, for which we had great expectations. We therefore invited any specialist caught up in this fascinating whirl “wind” to submit papers which should be liable to throw new light on the seminal theme of centre in the context of our world in transition.

Our symposium took place in Bordeaux on the 26th , 27th and 28th of April, 2000. We had chosen an interdisciplinary, international and comparative approach and we invited participants from all backgrounds to debate, confront their expertise, be it global or local, and come up with hypotheses which could be subjected to the acid test of presentday reality. Our purpose was to get a firmer grasp on the dynamics of hegemonic evolution and a clearer vision of leadership and dominance throughout the world.

Suite de la présentation

Etat de la question, méthode (domaine 2)



CHERCHEURS ET PARTENAIRES

Le colloque s'est tenu sur trois jours, du 26 au 28 avril 2000, à la Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, sur le domaine universitaire de Pessac-Talence, près de Bordeaux.

Organisation

Il a été organisé par l'équipe bordelaise d'une Unité Mixte de Recherche (UMR 6588) associant le Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) et l'Université Michel de Montaigne Bordeaux-3.

A ce noyau, spécialisé dans l'étude de la *Territorialité et l'Identité dans le Domaine Européen (TIDE)*, s'agrégeaient bientôt :

la *Commission de la Carte Politique du Monde de l'I.G.U.* (Union Géographique Internationale)

ainsi que le *Departamento de Ciencia Política y de la Administración* de la Universidad del País Vasco (Bilbao).

Comité scientifique

Lancés dès Janvier 1998, le projet et le programme auront été instruits et mis au point par un comité scientifique composé de chercheurs, français ou non mais familiers de procédures comparatives et relevant de quatre disciplines :

Michel BRUNEAU, géographe TIDE-CNRS, et Université Montaigne, Bordeaux ; Michel CAHEN, historien, Centre d'Etudes d'Afrique Noire, CNRS et IEP, Bordeaux ; Pierre DUBOSCQ, géographe TIDE-CNRS, et Université Montaigne, Bordeaux ; Vladimir KOLOSSOV, géographe, Académie des Sciences, Moscou ; Francisco LETAMENDIA, politiste, Université de Euskadi, Bilbao ; Yannick LUNG, économiste, Université Montesquieu, Bordeaux ; Joël PAILHÉ, géographe, Université Montaigne Bordeaux ; Jean-Luc RACINE, géographe, CEIAS, CNRS, Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, Paris ; Daniel-Louis SEILER, politiste, Institut d'Etudes Politiques, Bordeaux.

Chercheurs

52 chercheurs ont participé à l'intégralité des travaux. La totalité d'entre eux, soit proviennent de centres de recherche situés hors des frontières françaises, soit entretiennent des relations étroites avec des terrains ou des objets dispersés sur la planète. Leur distribution disciplinaire est la suivante :

<i>Géographes</i>	17
<i>Politologues</i>	15
<i>Sociologues</i>	4
<i>Economistes</i>	4
<i>Juristes</i>	3
<i>Sociolinguistes</i>	2
<i>Info-com.</i>	2
<i>Hist., anthropol., civilisationnistes</i>	5

52

Leurs adresses électroniques (*mél*) sont à la disposition de tout lecteur et directement consultables. Elles figurent dans deux fichiers, auxquels vous accédez en cliquant sur l'un ou l'autre des boutons ci-dessous :

Soit vous recherchez en définitive une adresse individuelle déterminée : En ce cas, commencez par cliquer ici :

Soit vous souhaitez adresser un message circulaire à la totalité des correspondants du Colloque (quitte à recevoir vous-même un exemplaire de votre propre envoi). Cliquez simplement ici :

Equipe technique

Ont participé à l'une ou l'autre étape de l'ouvrage, outre Danielle Castex (cartographe, CNRS), Mercedes Arias et Sarah Quinn (traductrices), les chercheurs, enseignants-chercheurs, doctorants et étudiants de TIDE, ainsi que les personnels de la MSHA.

Secrétariat, édition





Tout au long des programmes et au-delà c'est-à-dire jusqu'à conclusion des travaux dérivés, Valérie Alfaut aura assuré toutes les tâches de secrétariat et c'est à elle que l'on doit les deux éditions de ces Actes. C'est elle enfin que l'on contactera, de préférence, en cas de besoin.

Coordination

Pierre Duboscq a coordonné la recherche et l'édition.

Soutiens

Cette opération, enfin, a été rendue possible grâce au soutien réaffirmé de partenaires tels que :

<i>Conseil Régional d'Aquitaine</i>	
<i>Université Michel de Montaigne, Bordeaux 3</i>	
<i>Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine</i>	
<i>Centre National de la Recherche Scientifique</i>	

Que tous, ici, soient à nouveau remerciés.



LE PROGRAMME SUR QUATRE ANS ET L'ÉDITION GRAVÉE SUR CD

Actes-1

La première édition des Actes découle d'une décision prise lors de la séance de clôture du colloque. Acte 1 contient l'intégralité des exposés de méthode, des communications, rapports de commission ("ateliers") et des conclusions générales. Les textes qui y figurent ont été revus par leurs auteurs et par le collectif éditorial. Il importait à tous les participants que chacun fût en mesure de prendre connaissance, dans les meilleurs délais et au moindre coût, des travaux de tous. Il fallait aussi que les efforts de chacun soient rapidement mis à portée de la communauté scientifique et que leurs produits soient soumis à l'évaluation de ce deuxième cercle ainsi qu'au jugement des instances institutionnelles d'évaluation.

C'est afin de répondre à ces besoins que l'on a choisi le support numérique comme vecteur de diffusion. La structure des Actes (deuxième édition) est exposée plus loin. Pour l'instant, nous évoquons la suite des opérations telle qu'elle émergera des propositions et des discussions. Deux phases de travail sont en effet envisagées :

Actes-2

Étant donné l'hétérogénéité des us et coutumes qui règne, au temps présent, dans la recherche en science sociale, on a décidé de produire une deuxième édition des Actes, par gravure sur CD-ROM.

Suite-3

Lors de la même séance de bilan, un grand nombre de participants ont émis le vœu de poursuivre la réflexion engagée, sur une durée de un à deux ans, en s'organisant en un groupe de travail dont l'objectif serait de rédiger un ouvrage à plusieurs voix qui, s'il faut les entendre, fait aujourd'hui cruellement défaut. Ce vœu rejoint le souhait de mettre en commun les ressources amassées par la voie du colloque. En retour, elle implique la mise au point d'une procédure de circulation rapide de l'information, dans le cercle de tous ceux qui souhaitent collaborer et au-delà. Bon an, mal an, l'opération aura duré quatre ans.

Pour une description structurelle de *Actes-2*, cliquez sur

Pour l'état de la question, les questions de méthode, sur



STRUCTURE DE L'ÉDITION SUR CD.

Langage

Rappelons que dans notre entreprise, les auteurs conservent l'entière propriété intellectuelle de leur production, l'éditeur assumant tout à la fois la défense de ce droit et la diffusion des œuvres.

Étant donné le mode de mise en pages, ce faisant, tout lecteur aura la possibilité de lire les textes pour peu qu'il utilise *Acrobat Reader*. Il pourra également les imprimer. Mais en aucun cas il ne pourra extraire des fichiers ou parties de fichiers. Chaque revers a son avers : les textes sont protégés, de la sorte, du pillage électronique... tant que les pillards demeurent des pillards amateurs.

Composition

Cinq espaces virtuels (5 domaines) sont juxtaposés et dotés de liens logiques qui permettent au lecteur de passer de l'un à l'autre, autant que de pénétrer à l'intérieur de l'un des domaines ou encore de naviguer à l'interface de deux d'entre eux. Ces domaines sont :

- 1 - Présentation, mode d'emploi : nous y sommes*
- 2 - État de la question, questions de méthode*
- 3 - Plate forme d'orientation : elle prépare à l'entrée du domaine 4*
- 4 - Corpus des investigations : y sont stockées, en particulier, les communications*
- 5 - Bilan, conclusion, suite*

Circulation

La circulation peut s'effectuer selon deux principes parfaitement compatibles : sur un mode linéaire d'un côté, dans un registre interactif de l'autre.

Soit, (Cycle logique intégral)

le lecteur chemine au long d'un cycle complet :

solution logique mais inutilement lourde, si elle vient à trop se répéter...

Soit, (exemple d'une circulation réduite à l'interface 3 → 4)

le lecteur utilise les nombreux raccourcis et itérations qui l'aident à réduire le temps passé à chercher son chemin.

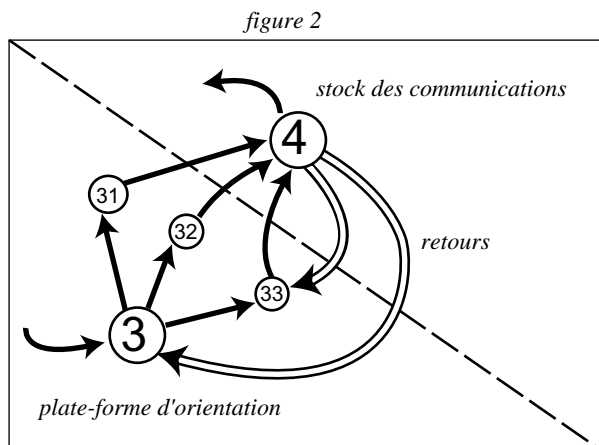
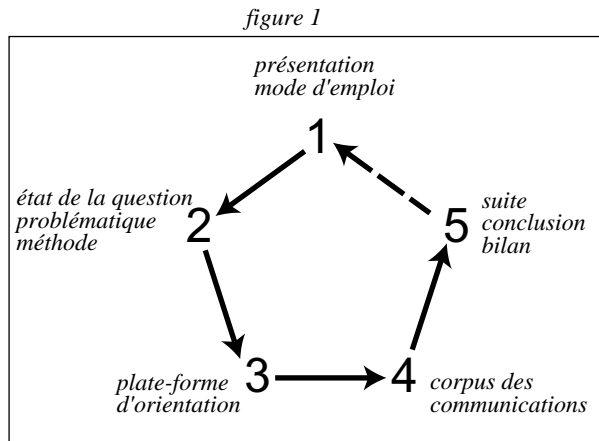
Ainsi il pénètre dans l'aire de stockage des communications, au choix, par

(31) l'entrée des mots-clés

(32) l'entrée des noms d'auteurs

(33) l'entrée des ateliers thématiques.

Des options permettent de raccourcir la durée des cycles itératifs ("retours")



D'une façon générale, le texte est parsemé de notes qui balisent votre espace et vous guident le long de votre itinéraire.

Retour en tête du Domaine 1

Etat de la question, méthode (domaine 2)



DOMAINE 2

Etat de la question, questions de méthode

Voici, décrites en quelques lignes,
les ressources du Domaine 2

210 Etat de la question

211 (texte en français)

212 *Present Situation* (en Anglais)

220 Approches de la territorialité

221 Arrêt sur la mondialité

222 Gros plan sur la socialité

230 Question de méthode

Pour tracer votre chemin, choisissez donc dans le tableau ci-dessous :
Vous pouvez (cliquer)

[Aborder l'état de la question/](#)
[/Approach the present situation](#)

Faire le point sur la territorialité

Préciser des questions de méthode



ETAT DE LA QUESTION / PRESENT SITUATION

Il existe deux versions

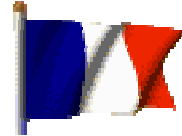
*Pour cela
cliquez*

[Etat de la question](#) / *Present Situation*



[Vous préférez accéder au texte en français](#)

[You prefer the English translation](#)



ETAT DE LA QUESTION

1- Des hypothèses de la pluricentralité

Jusqu'au temps présent la réflexion sur le monde reposait largement sur le postulat d'une juxtaposition d'entités politiques toutes comparables, chacune relevant du cas particulier. Cette conception exceptionnaliste du pouvoir justifie des montages territoriaux érigés à partir de modules tels ceux de nation, empire, Etat. Toutes ces constructions s'avèrent plus ou moins capables de traverser l'histoire. Mais l'observation seule peut enseigner si elles résistent mieux, par les temps qui courent, à des séries de chocs nés d'ébranlements internes, ou aux aléas d'une concurrence externe généralisée.

A moins que ces schémas ne se trouvent abolis. Qu'en reste-t-il d'ailleurs, après les polarisations du demi-siècle, puis les bouleversements de la dernière décennie, périodes au fil desquelles de nouvelles visions du monde ont développé, de la centralité, des variantes nouvelles à vocation universaliste ? Ainsi en va-t-il d'un paradigme de centre-et-périphérie qui permet de lire le monde, notamment, comme un ensemble organisé de systèmes d'hégémonie, de centres, de périphéries et de semi-périphéries. Ainsi du binôme de territoire et de réseau, dont certains font des catégories spatiales et d'autres des catégories du politique, d'autres encore les vecteurs d'un débat idéologique.

2- Des hypothèses de l'intercentralité

Alors que le modèle pluricentré de type onusien perdure au risque d'une virtualité croissante, deux mouvements sont décrits comme caractéristiques d'une intercentralité qui se pose comme radicale : les liens entre gouvernements se densifieraient, cependant que le domaine

privé serait saisi d'une frénésie sans précédent en matière de relations transnationales.

Ainsi des médiations s'organiseraient, dont certaines prendraient la forme de systèmes inter-étatiques, qu'ils s'affirment régionaux avec le Mercosur ou l'OTAN ou qu'ils soient dépourvus de référence territoriale, comme le G7. Et la mondialisation des firmes accompagnerait, tant la pénétration de l'économie globale par des réseaux occultes, mafieux ou non, que la prise en charge par les grandes ONG de fonctions d'intérêt public jadis du ressort des Etats. De la sorte, l'intercentralisation du monde déboucherait sur la constitution ou sur la formation d'un monde structurellement mixte. Pareille mixtion des outils de pouvoir est-elle sans effet, tant au niveau des relations internationales qu'à celui des relations de citoyenneté ? Les questions, à ce sujet, ne manquent pas.

Il est à savoir si la multiplication de groupes de travail intergouvernementaux et commissions mixtes contribue à disséminer entre partenaires l'information, donc le pouvoir, ou au contraire à concentrer l'un et l'autre au bénéfice d'un centre érigé en position dominante. Dans chacun des pays, cependant, l'imbrication croissante du public et du privé éclaire-t-elle l'exercice du pouvoir ou, au contraire, vient-elle à en brouiller la réalité, au point de carrément l'opacifier ? Il n'est pas écarté qu'à toutes les échelles, l'évolution contemporaine des champs et espaces publics ne confine, dans la phase contemporaine, à une véritable involution. Cependant, le sort fait à l'AMI tend à montrer qu'aucune évolution ne saurait être irréversible a priori.

3- Hypothèses de l'ultra polarité

Le pouvoir se concentre-t-il, à mesure qu'il se mondialise ? Question centrale. Elle conduit à examiner quelques uns des changements qui accompagnent la redistribution tendancielle du pouvoir et qui sont perceptibles, tantôt dans l'espace de la géographie ou la géopolitique, tantôt à travers une polarisation sociale aux dimensions d'un continent et peut-être du monde.

Les hypothèses développées au premier titre présupposent qu'on attribue au terme de mondialisation le sens d'une concentration cumulée de pouvoir, d'autorité, de crédit, de profit, tous avantages dont un élément géographiquement identifiable serait en état de tirer parti. Une telle évolution marque-t-elle, en quelque lieu, le développement d'un système hégémonique à l'échelle du monde, un

imperium mundi, ou simplement un retour au *dominium mundi* avec installation d'un nouveau maître et, pourquoi pas, apparition de remplaçants possibles ? Où donc s'élèvent des contre-pouvoirs, s'exercent des résistances, naissent des concurrences ? Comment repérer des sous-systèmes régionaux dans un monde ouvert, sinon forcé en quelque sorte à l'ouverture ?

Il est un autre versant à ces hypothèses. L'accent y est posé moins sur les enjeux de l'arène géopolitique, que sur la polarisation des pouvoirs dont profiterait, en tous lieux de la planète, une élite transnationale. Seraient-ce l'ascension, la constitution d'une pareille entité qui se donneraient à voir, à Davos et autres lieux insoupçonnés ? Pour autant que soit valide l'hypothèse, quelles contre-cultures, quels contre-pouvoirs, quels mouvements sociaux s'expriment, se lèvent, s'organisent ? Où et comment, selon quelles formules s'associent, face au mondialisme émergent, particularismes et irrédentismes locaux, voire de nouveaux universalismes ?

4 - Autres hypothèses

Il ne s'agit pas néanmoins d'emprisonner la réflexion dans des limites théoriques pré-déterminées par les organisateurs : toutes autres hypothèses sont hautement bienvenues. Elles auront retenu d'autant mieux l'attention des congressistes qu'elles auront été soumises, dans le cours de la recherche, à des procédures d'évaluation par enquêtes de cas, de terrain ou modélisation.

Poursuivons. Au menu,

2 approches du concept de territorialité,

appliquées à
deux séquences particulières

Questions de méthode



PRESENT SITUATION

1- The Pluricentrality Approach

Previously the world was conceived as being made up of a juxtaposition of political units all on the same footing but each one remaining a particular case unto itself. This exceptionalist view of power was used to justify territorial constructions based on such models as Nation, Empire and State. All these constructions proved their worth throughout history but observation alone can provide us with the necessary information to know whether they will resist better, or at all, to the present shockwaves of domestic upheavals or international global competition.

One can wonder what will be left of these constructions after the radical mid-century bloc polarisation and the dramatic turmoil of the last decade during which time new universalist concepts of centrality have emerged from new visions of the world. An instance of this is the centre-periphery paradigm which describes the world as an organised set of hegemonic, central, peripheral and semi-peripheral systems. There is also the territory-network pair taken as spatial categories by some specialists, political categories by others and even as vectors for ideological debate.

2- The Intercentrality Approach

The many-centred UNO model may well survive but become devoid of its substance whereas two models of radical intercentrality are emerging : arguably intergovernmental links may intensify and the business world embark on a transnational merger binge.

Conceivably there will be more and more inter-state mediation either on a regional basis like the MERCOSUR or NATO, or in a non-localised context like the G7. The globalisation of firms is seen as following the same evolution as the global economy is being

infiltrated by secret societies, be they mafia or otherwise, and as the major non-governmental organisations are taking over public interest interventions hitherto undertaken by individual states. Therefore the intercentralisation of the world would lead to the making of a structurally mixed world. Is it really safe to assume that such a compounding of power tools will not have any effect at all on international relationships and citizenship ? Questions abound on this subject.

It is yet to be proved that the increasing number of intergovernmental thinktanks and joint commissions helps to propagate information, and hence power, between members or on the contrary concentrates both to the benefit of a central body occupying a dominant position. Does the increasing overlap between public and private interests serve to clarify the exercise of power or on the contrary does it blur or even render it impenetrable ? It should not be overlooked that at all levels the scope and the size of public life is on the wane. However the recent case concerning the Multilateral Investment Agreement (MIA) shows no evolution should be considered a-priori to be irreversible.

3- The Ultracentrality Approach

Does power become concentrated as it is globalised ? This is the central question which leads us to examine some of the changes which accompany the major trends in the redistribution of power which can be observed either from a geographical or a geopolitical viewpoint, or through the social divides as they appear within a continent or even worldwide.

The first case presupposes that the world globalisation is understood as the compounded concentration of power, authority, credit, profit, all such advantages used by a geographically identifiable unit. Such an evolution could trigger the development of a hegemonic system on a world scale, an imperium mundi, or simply a return to dominium mundi with a new master and potential successors. Where would the opposition forces, the resistance and rivals be found ? How could one locate regional sub-systems in a world which is open or forced to be so?

The second aspect focuses on the polarisation of power, all over the Earth, in the hands of a world wide elite. Would this herald the ascension and the constitution of such a group swaggering around in Davos, and other unexpected locations ? If this hypothesis holds what possible counter-cultures, opposition forces, social forces could hope

to air their views ? How and where could champions of particularism, irredentists and even advocates of new universal values counter this emerging globalisation?

4 - Other Hypotheses

We have no intention whatsoever of restricting our reflection within predetermined theoretical limits, any other proposals will be more than welcome, particularly if they have been the object of such assessment processes as case studies, field work or modelisation.

Come on...

2 approches du concept de territorialité,

Appliquées à deux séquences
particulières

Questions de méthode

Let's go !



APPROCHES

de la TERRITORIALITÉ

Ce qui nous intéresse à travers le concept de territorialité, c'est un ensemble de conduites et de représentations que des acteurs adoptent ou engagent lorsque, cherchant à améliorer leur rang dans un champ de valeurs, ils investissent tout ou partie des ressources dont ils disposent, qu'elles soient matérielles ou symboliques, et les placent sur des fractions de l'espace géographique, ces espaces particuliers étant identifiables dans un référentiel public.

Il est d'innombrables approches de la réalité du monde, même pour qui limite le champ de l'interrogation à l'expérience de la centralité. Cette prodigalité des situations, des sensations et des interprétations nous est apparue à la fois si étonnante et si fondamentale que nous avons demandé à deux auteurs de nous faire part, en guise d'introduction au travail du colloque, de leur sentiment sur la centralité du monde et donc sur leur position propre en regard du monde. Exercice périlleux que celui auquel ils se sont soumis, qui combine la technique de la mappemonde et celle... de l'autoportrait.

Jacques Lévy est géographe à Reims et Francisco Letamendia politologue à Bilbao. Leurs itinéraires sont différents et l'étonnant n'est pas qu'ils aient fini par se croiser. Pour le reste, chacun nous introduit dans une perspective particulière de champs et d'échelles de pouvoir. Le géographe opère un arrêt sur image au milieu d'un montage sur la mondialité, cependant que le politologue recourt à une série de gros plans dans sa recherche de la territorialité. Ce qui n'empêche nullement que chez l'un et l'autre ce soit le mot de *société* qui apparaisse comme le porteur de sens le plus déterminant.

Arrêt sur la mondialité : ou la société-
monde 10 ans après.

Jacques Lévy

Gros plan sur la société :

Tensions territoriales et action politique.

Francisco Letamendia Belzunce



Arrêt sur la mondialité :
LA SOCIÉTÉ-MONDE, DIX ANS APRÈS.

Jacques LÉVY

Dix ans après le lancement d'une réflexion collective sur la géographie de la mondialité¹. travail qui fut conduit avec Marie-Françoise Durand et Denis Retaillé, voici qu'il m'est demandé d'essayer d'en tirer bilan. Or nous avons lancé cette opération à la suite d'une commande. Nous nous étions embarqués en effet dans l'aventure d'un nouvel enseignement à la demande de l'Institut d'études politiques de Paris, enseignement intitulé « *Grandes lignes du partage du monde contemporain* ». Ce n'est pas par hasard que l'on avait fait appel à des géographes. Un an avant la chute du Rideau de fer, Alain Lancelot qui était le directeur de Sciences-Po avait estimé que pour penser la réalité du monde tel qu'il était, la discipline des relations internationales s'avérait insuffisante, que ses grilles d'analyse étaient utiles, certes mais lacunaires pour aborder un monde multidimensionnel. Politiste lui-même et intéressé par la géographie électorale, il s'était dit qu'une géographie rénovée et mêlée aux autres sciences sociales pouvait constituer un bon véhicule pour approcher la complexité du monde contemporain.

1 - Supprimer le « peut-être ».

Marie-Françoise Durand, Denis Retaillé et moi avions quelque chose en commun : nous ne nous étions jamais intéressés à l'objet « Monde ». Nous partagions une innocence dans tous les sens du terme qui a dû, me semble-t-il, faciliter notre travail. Nous sommes entrés tout de suite dans cette commande avec une certaine aisance, parce que nous convergions sur l'idée selon laquelle les principaux modèles explicatifs de l'échelle mondiale qu'étaient l'économie internationale, les relations internationales et les approches

culturalistes étaient intéressants, apportaient de la connaissance mais en même temps étaient insuffisants et, je dirais, d'autant plus insuffisants qu'ils prétendaient chacun pouvoir faire seuls le tour du problème.

Nous nous trouvions au départ un peu à contre emploi, en ce sens que nous étions partisans de démarches unitaires, d'un recours à des modèles « monistes » d'explication, alors que nous nous trouvions conduits finalement à gérer un stock de culture tournant autour du sujet et qui était constitué d'objets indépendants, dont on voyait bien qu'il était difficile de s'en séparer complètement, l'objectif semblant être plutôt de les recomposer partiellement et de les fédérer. Nous nous sommes donc lancés. Le résultat a été pour partie un livre (*Le Monde : espaces et systèmes*) que nous avons réalisé en trois ans. Nous sommes rapidement parvenus à l'idée qu'effectivement plusieurs grilles explicatives étaient nécessaires, mais qu'en même temps, il était possible de les articuler entre elles, de les *vertébrer* dans une vision globale. D'où l'idée que nous privilégions : le monde comme combinaison, ensemble de systèmes, métasystème ou protosystème, c'est-à-dire comme système virtuel, en gestation, plutôt que système unifié.

Ce point de vue était résumé dans la première phrase du livre : « *Le monde n'est pas une société, mais il est peut-être en train d'en devenir une* ». Dix ans plus tard, suis-je toujours d'accord avec cette affirmation ? Oui et je dirai même que j'aurais tendance à supprimer le "peut-être".

2 - Quatre logiques interactives.

Ce que nous disions, c'est qu'il est possible de repérer quatre logiques qui permettent de rendre compte de la plupart des faits se produisant à l'échelle mondiale, logiques distinctes, largement autonomes les unes par rapport aux autres en tout cas, mais qui interagissent. Notre démarche consistait à avancer que, pour bien comprendre ces interactions, il est utile d'identifier d'abord les opérateurs, c'est-à-dire de ne pas mélanger tout de suite ces différentes grilles de lecture en prétendant en fabriquer une seule qu'on prétendrait dominante, mais de bien étudier chacune de ces quatre logiques pour, ensuite, voir de quelle manière elles s'influencent, s'entremêlent, s'imbriquent. Ces quatre « fabriques » systémiques sont :

- I. la logique communautaire, que nous avons appelée « *le monde comme ensemble de mondes* » séparés ;
- II. la géopolitique, centrée sur l'État (« *le monde comme champ de forces* »), qui, à travers les empires, contribue elle aussi au morcellement ; puis viennent deux autres composantes allant, elles, plutôt dans le sens de l'unification. Ce sont :
- III. la dynamique transactionnelle des échanges (« *le monde comme réseau hiérarchisé* ») et
- IV. la société-Monde, une logique plus intégratrice car portant sur l'ensemble des dimensions constitutives d'une société, y compris le politique.

C'est ici notamment que nous apportions notre *grain de sel*, en reprenant à notre façon l'utopie de Marshall McLuhan. Pas plus que dans les trois autres modèles, nous n'inventons rien, mais l'idée de village planétaire (« *global village* »), nous la *traduisions* en affirmant qu'il y avait des choses dans le monde d'aujourd'hui qui ne pouvaient pas être comprises seulement dans le cadre des trois autres modèles, qui, eux, sans être vraiment consensuels, étaient fortement présents dans la littérature.

Nous posions ces quatre logiques et disions : il existe des interactions entre ces différentes manières de fabriquer de l'espace social, interactions que nous tentions d'analyser aussi finement que possible, en suivant pas à pas, à la fois sur des exemples et dans une approche globale, actions et rétroactions. Prendre en compte d'abord séparément chacune des logiques nous a permis d'éviter le « paquet-cadeau » trop facilement emballé. Ainsi, on a souvent interprété comme une très forte tendance au repli communautaire une grande quantité d'événements qui se sont produits depuis la fin de la Guerre froide. Au milieu des années 1990, l'idée à la mode était la suivante. Autrefois, il y avait un ordre, puis cet ordre a été brisé et maintenant, c'est la pagaille, les communautés prennent le dessus, face aux États ; les États avaient certes des défauts, mais au moins ils créaient un système international fiable, qui a volé en éclats. Notre interprétation consistait plutôt en ce que, même lorsqu'il y avait apparence de repli ou d'agressivité communautaire, le fait que cette affirmation communautaire soit interactive avec d'autres logiques, fortement présentes dans les mêmes sociétés, faisait que la résultante n'allait pas

forcément dans le sens du mouvement le plus immédiatement visible. On peut en effet considérer que chacune des logiques constitue aussi une ressource pour les autres.

C'est très frappant dans les univers où prévalent de fortes cohérences ethniques, ethno-territoriales ou ethno-religieuses. Ainsi au sein de la diaspora chinoise, on a bien vu que la ressource communautaire de la *sinéité* ethnique était aussi un moyen de produire des réseaux économiques qui, à leur tour, comme on voit par exemple dans les sociétés taiwanaise et singapourienne, produisent de l'individu, donc le contraire de la communauté. De même, ce qui se passe dans l'aire de l'Islam occidental (qu'on appelle souvent « monde arabo-musulman ») ne se réduit pas à l'islamisme radical : ceux qui avaient monté ce mouvement en épingle sont maintenant les premiers à annoncer son déclin. Citons encore le parcours du nationalisme en Slovaquie, en Croatie ou même en Serbie, dont le « retournement » apparent se comprend beaucoup mieux si on en analyse les contradictions fondatrices. Ainsi nous pouvons identifier des processus beaucoup plus sophistiqués que ceux qu'on aurait pu voir par exemple avec une conception à la Huntington : des blocs communautaires irréductibles, extraits de l'histoire, incapables d'évolution et destinés à s'affronter pour l'éternité. Ce n'est pas cela que nous avons vu avec les lunettes que nous nous étions fabriquées.

3 - L'espace comme levier.

Ce que nous avons constaté, aussi, c'est que l'espace constituait effectivement un véhicule intéressant. D'abord, disons, pour des raisons conjoncturelles : du fait que la géographie s'était assez peu intéressée au Monde, elle restait parée d'une sorte de virginité qui lui permettait de traiter avec un égal intérêt les différents modèles disponibles. Nous pouvions ainsi nous intéresser à la géopolitique sans en être esclaves et sans rejeter pour autant les approches à dominante économique. Nous rencontrions, dans notre culture de géographes (celle, ça va de soi, d'une discipline profondément rénovée et en rupture profonde avec le modèle vidalien), peu d'obstacles épistémologiques ou historiques fondamentaux à une approche ouverte mais, au contraire, un certain nombre de leviers efficaces.

L'un de ces leviers fut le couple territoire/réseau. Si l'on interprète ces différents types de logique à l'œuvre à l'échelle mondiale comme des

spatialités, comme des familles d'espace ou comme des fabriques spécifiques de spatialité, cela permet de déceler des choses que l'on ne verrait peut-être pas autrement. Ce qu'on appelle la mondialisation, c'est, tout autant qu'un changement d'échelle, un changement de métrique, c'est-à-dire une modification de contenu et de style dans la production et la mesure de la distance. Un conflit entre entreprises ou ONG, d'un côté, et États, de l'autre, oppose des réseaux souples, organisés à différentes échelles, à des territoires bornés et rivés au sol. Nous en sommes arrivés à l'idée que, dans le monde d'aujourd'hui, il y a, dans l'ensemble, un avantage comparatif du réseau sur le territoire. La transnationalisation de l'économie, ce n'est pas seulement un changement d'échelle des entreprises, comme cela a pu être dit dans de nombreux textes, mais c'est aussi un décalage dans la manière de gérer la distance entre les différents types d'acteurs, les États constituant un type parmi d'autres. Cette manière de voir nous a aidés à relativiser, pas seulement à l'échelle mondiale mais pour la géographie dans son ensemble, la vision territoriale, qui était fortement dominante, notamment dans la géographie française, et qui en outre réduisait les territoires aux « pays », ces territoires bornés qu'on retrouve dans les petites régions rurales comme dans les États-nations. En cherchant à identifier les différentes métriques présentes dans le Monde, nous avons justement découvert qu'il y a, tout près de nous, dans la *Mitteleuropa*, des territoires que nous avons appelés « Horizon » ou « mouvance », qui ne sont pas bornés, qui sont continus et contigus à l'intérieur mais qui n'ont pas de frontières bien définies, plutôt des confins aux limites indéfinissables.

Cette généralisation a aussi porté sur l'application de la démarche à d'autres espaces que le Monde. D'abord, parce que les espaces d'échelle continentale ou supranationaux posent des problèmes en partie similaires. Dans le cas de l'Europe, la construction d'une société peut apparaître plus avancée et plus solide qu'à l'échelle planétaire, mais dans un processus non exempt de ressemblances. Ensuite, parce que chaque lieu, aussi « local » soit-il, est, de plus en plus, aussi un lieu du Monde ; il est porteur d'une mondialité propre que l'étude de la mondialité en général nous permet de mieux appréhender. Se profile ici tout un programme de travail sur une « entrée dans la mondialisation par les lieux » que, avec Olivier Dollfus et Christian Grataloup nous avons cherché à préciser².

4 - Guerre du Golfe et Kosovo : les expérimentations de la société-Monde.

Pour terminer, je me concentrerai sur la question de la société-Monde, puisque ce quatrième modèle explicatif —l'idée qu'il y a aussi de la *société* et pas seulement du social à l'échelle mondiale— a suscité le plus de réactions à notre livre. Certains nous ont dit que nous étions angéliques, que nous étions utopistes, que nous prenions nos désirs pour la réalité. C'est vrai, il y a toujours des ressources idéologiques dans le travail scientifique. Nous sommes mal placés pour juger si nos propres ressources (qui, quoique voisines, n'étaient pas identiques pour chacun de nous trois) ont été bien utilisées, mais je crois qu'on peut prendre au sérieux la dimension proprement cognitive de notre démarche : nous arrivions à la conclusion qu'il y avait un certain nombre de réalités qui n'entraient pas dans les trois autres modèles. C'était en particulier le cas des événements qui pouvaient être traités en première approche comme des événements géopolitiques classiques, parce qu'ils mettaient en jeu des violences produites par des États. À l'analyse, ces réalités se révélaient plus compliquées.

À ce moment-là, donc, en 1989-1992, nous avons eu sous la main, comme principal moyen d'expérimentation de nos hypothèses, la guerre du Golfe, qui était un événement ambigu, se prêtant à différentes interprétations, y compris à certains égards comme un objet géopolitique très banal. Nous nous étions un peu démarqués de cette vision simple, en considérant que la guerre du Golfe n'entraînait pas complètement dans le cadre habituel. Un petit fait avait beaucoup stimulé ma réflexion. C'était que les Palestiniens, qui s'étaient placés du côté des perdants dans la guerre du Golfe, s'étaient en fin de compte retrouvés plutôt les gagnants de l'après-guerre, puisque c'est en répondant aux arguments de Saddam Hussein sur les « occupations » au Proche-Orient que le gouvernement étatsunien avait été contraint, pour ne pas s'aliéner le soutien de l'ensemble des populations arabes, de prendre Saddam Hussein au mot. Il avait alors contribué à relancer les négociations israélo-palestiniennes sur une base un peu plus équilibrée que précédemment. La conséquence, ce fut le processus d'Oslo. Avec notre analyse de la guerre du Golfe, on pouvait effectivement prévoir qu'il y aurait des négociations israélo-palestiniennes dans des conditions plus favorables aux Palestiniens, ce

qui n'aurait pas été possible avec une explication de nature géopolitique, qui veut que les vaincus soient affaiblis.

Depuis lors, beaucoup d'événements ont, je crois, confirmé nos analyses car il s'agit de faits encore plus difficiles à interpréter selon une grille étroitement culturaliste, étroitement géopolitique ou étroitement économique. Le cas du Kosovo me semble particulièrement intéressant. Il s'agit de la construction d'une légitimité à l'échelle mondiale même si elle s'accomplit dans des conditions tout à fait baroques, tout à fait différentes de celles de l'utopie d'un gouvernement mondial tel qu'on pourrait le construire sur le papier, sur le modèle des États-nations. Il n'en reste pas moins que la configuration du Kosovo ne se laisse pas enfermer dans les points de vue habituels. Ainsi je ne pense pas que l'on puisse interpréter l'engagement de l'Otan au Kosovo comme une opération de construction d'Empire : on ne voit pas du tout les ressources convoitées, on ne voit pas les buts de guerre tels qu'ils ont été étudiés par les géopoliticiens depuis Clausewitz. Il faut trouver autre chose et j'ai pu montrer³ qu'il est assez efficace, en termes d'économie de la pensée, de considérer l'engagement de l'Otan au Kosovo comme une opération de police plutôt que comme une guerre, en tant qu'événement *intra-sociétal* plutôt qu'*inter-sociétal*.

On peut aussi citer des événements non militaires comme le traitement des crises financières par le FMI, la gestion du sida par une agence de l'ONU et bien sûr les questions d'environnement, qui marquent sans doute le plus nettement l'émergence d'un champ politique d'échelle mondiale.

Quand on regarde une réalité compliquée comme celle du Monde, le choix des lunettes est décisif. J'ai le sentiment que celles que nous nous sommes construites ont encore des potentialités, des possibilités non exploitées pour faire apparaître des images intéressantes. Ainsi, la grande différence entre la société civile mondiale qui émerge à travers ses milliards d'acteurs et ce que nous appelons la société-Monde, c'est le politique. Nous sommes dans une période où *du politique* se fabrique. D'où l'importance d'outils précis pour mesurer la pertinence de réalités qui ne sont pas interchangeables comme « gouvernement » et « politiques publiques » ou comme « société politique » et « démocratie ». Sinon, si l'on se contente d'espérer la reproduction d'événements du passé, si l'on se refuse, selon le mot d'Edgar Morin, à « attendre l'inattendu », on risque bien de s'enfermer dans une cécité tranquille et de noter, comme Louis xvi sur son journal, le 14 juillet 1789 : « Rien ».

Considérons pour conclure le paradoxe caractéristique de l'actuel mouvement « anti-mondialisation ». Pensons au Seattle de l'automne 1999. Le journal *The New Republic* a présenté au printemps 2000 une enquête qui montre que les opposants de Seattle ont été notamment financés par des acteurs économiques étatsuniens développant des discours très conservateurs, souvent protectionnistes bien que leurs firmes soient engagées sur des marchés mondiaux. Cette posture rappelle, en France celle de Philippe de Villiers, qui ne cesse de vilipender les « mondialistes » mais installe en Vendée un parc à thème fort bien profilé pour être attractif très au-delà des frontières nationales. Le monde de l'« anti-mondialisation » est une entreprise politique très complexe, plus que complexe : contradictoire. La contradiction la plus stimulante est que ces groupes diffusent sur toute la planète un discours globalement hostile à la mondialisation et que, ce faisant, ils contribuent à créer un champ politique mondialisé, à produire de la politique à l'échelle mondiale. Nous devons être prudents dans nos interprétations car, au fond, l'enjeu du rapport des forces entre les différents acteurs n'est pas tant le succès ou l'échec du processus de mondialisation que la rapidité et l'intensité avec lesquelles la politique va faire son entrée, sous des formes de plus en plus explicites, dans les phénomènes d'échelle mondiale. Cela me fait penser à la manière dont les partis ouvriers sont entrés dans la vie politique européenne, à partir de la fin du xix^e siècle, en ayant une attitude consistant à dire : « Nous sommes extérieur à la scène politique, nous n'y faisons que des incursions pour obtenir des avantages ». Ce fut longtemps la posture travailliste ou communiste et cela n'a pas empêché que ces partis issus du mouvement ouvrier deviennent des composantes de plus en plus significatives de la scène politique d'Europe occidentale. On peut imaginer le même destin pour le mouvement anti-mondialisation.

Pour identifier et formuler le problème de cette manière, nous avons été aidés par une question simple de géographe : pouvions-nous comparer ce qui se passe actuellement à l'échelle mondiale à des faits survenus à d'autres échelles et le traiter comme un changement d'échelles *parmi d'autres* ? Les réponses furent alors contrastées : pour partie oui, pour partie non, et c'est cette composition singulière de banalités et d'étrangetés qui donne à ce Monde en train de se faire sous nos yeux sa mouvante *carte d'identité*.

Jacques Lévy est géographe, professeur à l'Université de Reims, à l'Institut d'études politiques de Paris et à l'Institut des hautes études de développement et d'aménagement du territoire (Ihédut). Animateur de la revue *EspacesTemps*, il est conseiller scientifique de la revue

Pouvoirs Locaux. Il participe aux travaux du groupe Mondialisation du Gemdev.

Gros plan sur la socialité :
Francisco Letamendia Belzunce

Questions de méthode

Retour en tête du domaine 2

¹ L'enseignement de « Grandes lignes de partage du monde contemporain » a débuté à l'automne 1989. Il se poursuit aujourd'hui sous l'intitulé : « L'espace mondial ». Le livre *Le Monde : espaces et systèmes* a été publié en 1992 conjointement par les Presses de la Fondation nationale des sciences politiques (aujourd'hui Presses de Sciences-Po) et Dalloz, une deuxième édition voyant le jour en 1993.

² Voir notamment Olivier Dollfus, Christian Grataloup, Jacques Lévy, « Trois ou quatre choses que la mondialisation dit à la géographie », *L'Espace Géographique*, vol. 28, 1999, n°1, pp. 1-11, et les contributions des mêmes à l'ouvrage du groupe Mondialisation du Gemdev, *Mondialisation : les mots et les choses*, Paris : Karthala, 1999.

³ Jacques Lévy, *Le tournant géographique. Penser l'espace pour lire le monde*, Paris : Belin, coll. Mappemonde, 1999, chap. 13 « Il y a du Monde ici ».



Gros plans sur la socialité :

TENSION TERRITORIALE, ACTION POLITIQUE et ACTEURS SOCIAUX AUJOURD'HUI

Francisco LETAMENDIA BELZUNCE

Je me contenterai ici d'avancer quelques considérations sur l'entrecroisement d'une série de niveaux politiques de décision qu'on qualifie de locaux, régionaux, étatiques, européens, communautaires, mais aussi de la fragmentation, la diversification de tensions qui relevaient auparavant du monopole exclusif de l'Etat, ainsi que de la modification de la territorialité telle que cette dernière est ressentie aujourd'hui dans l'action collective, au travers de bases culturelles, identitaires, idéologiques et autres modes de fonctionnement des acteurs collectifs, partis politiques, mouvements sociaux et syndicats.

1 – Mondialisation

Qu'est-ce *stricto sensu* que la mondialisation ?

Ce sont des formes de relation et d'organisation sociale qui débordent des espaces traditionnels et se répandent dans une série de champs informationnels, médiatiques, marchands, financiers, technologiques, jusqu'à s'étendre au globe entier. Mais la conséquence la plus directe est la possibilité pour quelques facteurs lointains d'influencer de façon immédiate ce qui est proche.

La mondialisation fait disparaître le bornage de la société dans la limite territoriale de l'Etat-nation et elle entraîne la fin des

conditionnements géographiques, cela dans un double sens. L'émergence d'un niveau supra-étatique d'action accompagne l'établissement de multiples connections et dépendances entre les sociétés et les Etats. Le « *global* », et cela est paradoxal, entraîne le renforcement du « *local* ». Il semble qu'il impose une plus grande relation entre cultures et marchés. Les demandes du système économique nouveau convergent avec les traditions culturelles et économiques territoriales. Ainsi émergent des capitalismes divers, influencés par la forme culturelle propre par laquelle entrent en rapport, dans chaque territoire, les acteurs de la société civile. Et c'est Putnam qui signale que quelques régions italiennes du Nord et du Nord-Est sont culturellement mieux préparées que d'autres à faire face aux défis de la globalisation, parce qu'elles seraient dotées d'un capital social spécifique.

Relation du global et du local, « *la glocalisation* » est l'objet de différentes conceptions selon les diverses théories de l'hégémonie. D'après quelqu'uns, seul le Centre, dans le sens d'Amérique du Nord + Europe occidentale + Asie orientale, seul le centre donc monopolise les technologies médiatiques, accueille les multinationales et offre un siège aux différentes organisations internationales qui orientent la globalisation : le FMI, la Banque Mondiale peuvent se déplacer n'importe où et s'adapter aux conditions des marchés locaux. Un autre courant théorique soutient que le niveau local est ce qui est menacé par le triomphe du processus global. Pour quelques auteurs comme Barber, cependant, il s'agirait d'une réaction identitaire de type fondamentaliste face au « McMonde ». Pour d'autres comme Robinson, ce serait la réédition contemporaine de vieux conflits du XIXe entre cultures douées d'une forte charge d'émancipation, autant dire locales, et la civilisation, le royaume du technique, c'est-à-dire « le global ». Les auteurs anglo-saxons qui ont réfléchi sur la troisième voie, Giddens, Becket, Senett, Grey, entre autres, considèrent la voie locale non comme une conséquence externe de la mondialisation mais comme un de ses éléments constitutifs. Le monde actuel a effacé les lieux d'identification traditionnels, incite à l'élaboration réflexive d'entités qui se croisent, créent et recréent de façon incessante, jetant les bases d'un nouveau pluralisme culturel. Dans l'ordre culturel la mondialisation correspondrait donc à un

processus à géométrie variable. Nous allons retrouver cette expression à propos de l'Etat.

Ainsi la mondialisation fait surgir deux habitudes, habitus ou styles de vie. A ceux du sujet dés-identifié ou, plus précisément, qui serait doté d'une identité faite de morceaux connexes, s'opposent les conduites du sujet qui se trouve immergé dans de puissantes réactions identitaires de type collectif, en lutte contre la flexibilité et l'évanescence des coordonnées spatiales et temporelles propres à la mondialisation. Bien qu'antagonistes, ces positions cohabitent dans l'hostilité au sein d'une même société : l'un des exemples les plus clairs en est celui de notre société du Pays Basque sud.

Face à l'individualisme consumériste propre à la mondialisation (voir études de Morin, etc.) se dressent des édifices identitaires compacts, de véritables trous noirs identitaires. Autour de leur masse infiniment dense gravitent des constructions de l'homme, de la société et toutes formes d'actions collectives basées sur ce qu'*on est* en matière d'ethnie, d'option sexuelle, plus que dans ce qu'*on fait*. De cette façon, celui qui ne s'inscrit pas dans un profil identitaire passe au premier plan de la mobilisation. Huntington trace le conflit de façon plutôt superficielle, il faut le dire, dans sa théorie du choc des civilisations.

Si, au XIXe siècle, les tendances identificatrices consistaient en des réactions par lesquelles on essayait de souder, face à la modernisation, des communautés fragmentées, aujourd'hui les voilà constituées en une réaction face à la mondialisation. Les conflits générés par la redistribution des biens économiques, c'est à dire les conflits capital-travail, ont été déplacés au profit des conflits identitaires et le processus s'est accéléré depuis 1989, après la fin du conflit mondial entre capitalisme et socialisme. La défense de valeurs locales n'est pas incompatible avec les impératifs éthiques globaux. L'espace trans-national ne possède pas comme seul habitant le globaliste libre-échangiste : il peut faire état aussi de la présence d'internationalistes des droits humains, de défenseurs de la société civile globale. Quant aux instruments de mobilisation collective que sont les idéologies, même si elles continuent à tenir lieu de critères d'orientation dans la lutte politique et de mécanismes conformateurs des identités

politiques, tant du côté des citoyens que de celui des professionnels de la politique, elles n'entretiennent plus, avec le monde politique, les rapports d'autrefois. Les conflits de la modernité, capital-travail, église-Etat, rural-urbain, ont perdu de leur acuité après une nouvelle bataille et le conflit du centre et de la périphérie (cf. schéma de Rokkan).

2 - L'Etat

En fait, ces conflits sont remplacés par un ensemble virtuel de polarisations induites par la globalisation. En Europe occidentale, ces polarisations soulignent des intersections et génèrent d'innombrables disjoncteurs dont, à titre d'exemple, on peut citer ceux qui maintiennent les couples du comospolitisme et du nationalisme, des partisans d'une action environnementaliste de l'Etat et de ceux qui soutiennent son inhibition, des attitudes favorables, ou hostiles, envers les immigrants extra-communautaires, ceux qui stigmatisent et ceux qui louent valeurs matérialistes et post- matérialistes, etc.

L'identité s'éloigne donc de l'idéologie, tantôt en arborant un style doux calqué sur la continuation de modes individuels de vie, tantôt en empruntant un sens plus fort, comme celui de la submersion dans des aspirations collectives. Mais en aucun cas il n'est illuminé par les grandes « Macro-Ideologies » que sont le libéralisme, le socialisme le communisme, etc. Le citoyen qui veut s'impliquer dans la vie politique ne le fait plus à travers les institutions ou le parti politique. Ou bien il se submerge dans des mobilisations de type identitaire, ou bien il s'implique dans des expressions non institutionnalisées comme celles des nouveaux mouvements sociaux, des organisations non gouvernementales, etc.

Et du côté de l'Etat cela entraîne bien sûr des modifications. Ces batteries de phénomènes réduisent la capacité de l'Etat à agir sur la base des mécanismes traditionnels. Cette situation est décrite par les auteurs à l'aide d'une importante batterie d'adjectifs : *Etat post-*

moderne (Cooper), *Etat réseau* (Castells), *Etat catalytique* (Link), *Etat trans-national* (Beck), *Etat post héroïque* (Wills) etc.

Et tous les observateurs sont unanimes à considérer en crise le modèle de *l'Etat-providence* de l'après-guerre, basé sur le Keynésianisme, le bien être, la redistribution des biens et le consensus en faveur des impôts sociaux.

Ce qui a été modifié, par contre, c'est la façon de gouverner, qui est déjà celle de *l'Etat post-souverain*. Cette forme se définit plus comme une « gouvernation » (*governance* en anglais). La relation verticale est en voie d'être remplacée par une direction horizontale, où s'installe un partage de pouvoir et d'espace de décision, entre l'Etat et les groupes auto-rangés de la société. On observe ainsi la création de réseaux partagés au sein des zones macro économiques de la Santé, de l'Enseignement, etc. les décisions étant prises d'un commun accord par les pouvoirs publics et les organisations sectorielles privées, les secteurs volontaires, les ONG, les coopératives, etc.

A ce changement s'ajoute un processus induit par la globalisation mais né à l'origine pour lui faire front. Il s'agit du fractionnement de l'activité politique dans les différents cadres du pouvoir, aux échelles locale et régionale, communautaire et européenne, qui s'entrecroisent avec le pouvoir de l'Etat. L'Etat acquiert de la sorte une structure réticulaire et ses fonctions adoptent un caractère désagrégé et décentralisé. Plutôt que de « *la mort de l'Etat* », dont parle Castells, il faudrait parler, en paraphrasant d'autres auteurs, d'une nouvelle façon pour l'Etat d'exercer le pouvoir. L'Etat devient ainsi un acteur-négociateur, qui établit une relation de coopération avec le secteur privé, cependant que ses relations sont fonction de la force relative de chacun des acteurs et du niveau de gouvernement. On peut parler d'un Etat catalytique, ce qui signifie que les activités destinées à galvaniser les connexions internes ou inter-étatiques acquièrent une importance croissante. Donc les cessions de souveraineté ne sont pas forcément des symptômes de faiblesse mais elles peuvent faire apparaître autant de signes de puissance. Par le biais d'une telle coopération, les Etats membres de l'Union européenne ont pu retenir des parcelles de souveraineté et conserver une capacité de protection sociale, par exemple, qui autrement eut été entamée.

Ce faisant, la mondialisation et la globalisation conduisent paradoxalement tout collectif à l'adoption d'une nouvelle territorialité. Cette dernière, on s'en doute, ne se présente pas tout d'une pièce.

Il y a un versant que je qualifierai de « vicieux », qui met en rapport des connotations liant localisme et impuissance, avec fragmentation et perte de cohérence, tandis qu'un versant « vertueux » porterait la trace de tous les efforts de cohésion conduits par les acteurs collectifs dans leur lutte contre les effets érosifs des mouvements globalisateurs de taille planétaire.

3 - Territorialisation des mouvements sociaux, partis politiques et syndicats.

3.1 – Territorialité

L'organisation des mouvements sociaux présente un caractère fortement territorial. Je parle ici des mouvements écologistes et même des mouvements féministes et pacifistes, parce que le mouvement social qui fonctionne isolément est un cas extrêmement rare. Presque toujours il s'intègre à un mouvement communautariste, c'est-à-dire à un ensemble de liens en forme de réseau qui unit des individus, des groupes, des mouvements locaux fondés sur la base de revendications et, de plus en plus souvent, des partis politiques non systémiques et liés instrumentalement au réseau. Le réseau présente un caractère territorial très accusé. Ses membres se trouvent identifiés davantage en fonction de la culture et des objectifs généraux du réseau que par rapport au groupe concret.

Quant aux partis politiques, ils ont le choix entre deux pôles contraires pour manifester leur identité. Du fait de la globalisation, ils trouvent à s'exprimer, d'un côté, sur le terrain électoral par une recherche d'hégémonie qui fait d'eux des partis « *attrape tout* », de l'autre, à travers l'émergence de partis d'un caractère identitaire extrêmement prononcé. Ce qui n'empêche nullement ces partis de

relever de natures très variées, sinon opposées, au sein d'un même *Etat*. Au dernier de ces modèles pourraient se rattacher les partis de la nouvelle droite, ainsi que les partis nationalistes et radicaux de la périphérie.

3.2 - *Partis « Attrape-tout »*

Les partis « attrape tout », décrits par Kircheimer dans les années soixante, sont le fruit d'adaptations des anciens partis de masse à une société dés-idéologisée et pragmatique. Ces partis veulent déborder des territoires de chasse anciens et s'adresser à une majorité de l'électorat. La révolution électronique rendant possible la communication directe des dirigeants et des électeurs par les médias de masse, et les uns connaissant les désirs des autres grâce aux enquêtes, leur discours peut outrepasser la barrière sociale ancienne des partis. De la sorte, l'organisation et l'association des militants est abandonnée et priorité est faite aux professionnels spécialisés, comme à la politique spectacle.

3.3 - « *Trous noirs identitaires* »

Les partis d'extrême droite ou néo-fascistes sont l'expression d'une l'existence de « trous noirs identitaires », phénomènes relationnels qui sont comme autant de conséquences non désirées de l'élargissement européen, assorti du mythe xénophobe d'une Europe forte qui devrait se protéger des pauvres du Sud et de l'Est. A cela ils joignent un caractère anti-système qui les amène à développer des attitudes critiques en matière de déficit démocratique et à l'adresse des partis *catch-all*, attrape tout, qui prédominent aujourd'hui dans le domaine européen.

Sin Feinn, A Concolta, Herri Batasuna, etc., autant d'exemples de partis radicaux périphériques. A ceci près que les nouveaux nationalismes possèdent une composante de plus que les autres

mouvements communautaristes. Ces nationalismes sont nés d'une double influence, subie au cours des années soixante et soixante-dix : une influence idéologique de caractère gauchiste, sans oublier l'empreinte laissée par les mouvements de libération du Tiers-Monde. Ces nationalismes ne sont pas nombreux en Europe occidentale. Au cours des années quatre-vingts ils ont dû survivre au déclin souffert par les mouvements sociaux qui revendiquaient la reconnaissance de la différence, et ont retrouvé dans les années quatre-vingt dix une santé de fer à cause de deux phénomènes qui découlent :

- ◆ de leur caractère réactif face à la globalisation et de leur réaction face aux pressions centralistes des masses, dans les Etats contre lesquelles ils agissent.
- ◆ de la décentralisation territoriale partisane, qui s'associe à une organisation fédérale ou quasi fédérale du parti, progresse grâce à l'émergence des différents niveaux de pouvoir,
- ◆ et de la prise en masse de l'actuelle *gouvernance* politique dont j'ai parlé plus haut. La distribution territoriale du pouvoir des Etats composés, lesquels sont aujourd'hui la norme, renforce l'autonomie des dirigeants territoriaux du parti, surtout de ceux qui contrôlent les gouvernements autonomes en place, et qui décuplent leur capacité de pression face à la direction de leur propre parti et même face au gouvernement central. Le poids des « barons » augmente même dans des partis de type centralisé comme en Espagne ou en France : des baronnies de type socialiste n'émergent-elles pas dans des régions autonomes du Sud espagnol et un phénomène semblable n'opère-t-il pas en France même, voire à Bordeaux ?

3.4 - Les syndicats et la globalisation

La globalisation agit aussi dans les relations de travail.

Le néo-libéralisme a réduit fortement le champ d'action des syndicats et provoqué une crise interne qui se reflète dans la chute énorme des affiliations syndicales dans tous les pays occidentaux. Dans ce

domaine néanmoins, on constate clairement que la régénération syndicale peut provenir de sa territorialisation, à la suite des mouvements sociaux, et du fait aussi de l'implication syndicale à l'intérieur des réseaux publics avec, comme partenaires obligés, les niveaux de pouvoirs qui gèrent les territoires à l'échelle régionale ou locale.

4 - Le néo-libéralisme industriel

Depuis les années quatre-vingts puis de façon accélérée, un néo-libéralisme industriel s'est organisé comme un modèle dont les caractéristiques impliquent des modifications dans les cadres de la gestion des entreprises, la formation des entreprises-réseaux, celle de l'entreprise diffuse, la recherche par les multinationales d'oasis de travail (c'est possible par la globalisation), et dans le domaine spécifique des rapports de travail, la segmentation des marchés de travail, les dérèglements des relations de travail, la précarisation de l'emploi, et le remplacement de la négociation collective syndicale du travail par la micro concertation au niveau de l'entreprise.

Au niveau des entreprises, donc, la décentralisation entraîne la dispersion territoriale, la prolifération de sous-contrats, la formation d'entreprises-réseaux gérant des fonctions qui ne sont plus du ressort des anciennes entreprises. Ces réseaux préfigurent de nouvelles entreprises dont centres décisionnels et fonctions sont dispersées. Des « entreprises-têtes » s'occupent du secteur productif et des « entreprises-mains » gèrent le travail précaire. Un système flexible d'entreprises est né, où le retard de quelques unes est supporté ou imposé par la modernité de certaines autres. Il n'existe plus un marché de travail unique. Au contraire, une pluralité de contrats est traversée par un ensemble de barrières qui limitent la percée de certains collectifs et segmentent la main-d'œuvre. De cette façon, les processus de segmentation tendent à reproduire l'inégalité des conditions d'origine et, dans beaucoup de cas, ils les aggravent. Cette tendance permet de comprendre non seulement la différenciation du travail mais aussi la pauvreté permanente et la discrimination

soufferte par des acteurs concrets tels que les femmes (féminisation de la pauvreté), les jeunes, les immigrants extra communautaires, etc.

La territorialisation de l'action syndicale peut amoindrir quelques uns de ces effets du néolibéralisme et faire surgir les formes susceptibles de développer des formes de solidarité qui vont permettre de faire face à cette crise.

Pour les syndicats, la transformation de l'entreprise impose la question du territoire. L'entreprise traditionnelle, stable, localement intégrée, est en train d'être remplacée par une multiplicité de formes : entreprise-réseau, diffuse, télé-travail, etc. Beaucoup d'entreprises se trouvent à cheval de différentes branches industrielles. Les travailleurs des petites entreprises, les chômeurs, ceux qui effectuent des travaux à rotation permanente n'ont évidemment pas une référence associative stable, ni avec l'entreprise, ni avec la branche industrielle. Qui plus est, dans les conditions de vie des travailleurs ce ne sont pas tant les conditions de travail qui vont compter, que celles de la citoyenneté, l'enseignement, la santé, la résidence, la consommation, le sexe, l'origine ethnique et géographique, l'identification nationale subjective, etc.

5 - Le centre est-il partout ?

Les mouvements sociaux avec lesquels le syndicalisme doit collaborer, c'est à dire les mouvements sociaux féministes, ceux qui défendent les travailleurs extra-communautaires, ces mouvements sont en grande mesure territorialisés. L'espace naturel des relations de travail est très différent de la projection de l'entreprise sur le territoire. En plus, l'importance capitale de l'emploi exige des activités politiques qui ont à voir avec l'administration dans ces différents niveaux ainsi que des activités de négociation et de pression avec d'autres secteurs territoriaux. Ce changement permettrait à l'association syndicale et aux travailleurs des petites entreprises, aux précaires et aux chômeurs, d'avancer, de progresser. Dans quelques

sociétés, périphériques et structurées à la fois politiquement et socialement, par exemple au sud des Pyrénées, en Pays Basque surtout mais aussi en Catalogne et en Galice, les syndicats sont favorables au fonctionnement des relations de travail dans un cadre propre et cela, indépendamment de l'identification nationale subjective des travailleurs ainsi que de l'acceptation ou du refus, par le syndicat, du cadre politique en place.

De cela, retenons qu'il se pose en permanence une question de légitimité, dans la mesure où nous ne savons plus trop définir les lieux où se décident les arbitrages. Cette incapacité est évidente dès lors que nous ne parvenons à définir ni « *gouvernement* » ni « *gouvernance* » ni « *gouvernation* » ni « *gouvernabilité* ». L'hésitation autour du paradigme exprime à quel point nous sommes loin d'avoir stabilisé le concept de *pouvoir* donc celui du centre. Mais nous sommes réunis justement à cause de cela et je crois qu'il va nous être fait quelques propositions, et proposé des hypothèses.

Francisco Letamendia-Belzunce est politiste, professeur à l'Université du pays Basque.

Arrêt sur la mondialité
Jacques Lévy

Questions de méthode

Retour en tête du domaine 2



QUESTIONS DE METHODE

Pierre DUBOSCQ

Héritiers d'expériences et de conceptions qui construisirent notre vision du monde et bénéficiaires de nombreux travaux sur le présent, sans doute sommes-nous les victimes inconscientes d'erreurs ou de choix aberrants, d'embarrassants stéréotypes, d'évidences troublantes. Et le monde change et nous-mêmes changeons. Les figures, les configurations auxquelles nous nous référons ne ménagent guère nos penchants singuliers à la tranquillité. L'écoute ou la lecture de toutes les communications atteste d'une hétérogénéité de façade pour le moins, dont on peut s'enorgueillir mais à partir de laquelle il est difficile, en contrepoint, de bâtir des certitudes. Avec la mondialisation, la mondialité, « le monde » est versé en quelques années au rang d'un paradigme peut-être monstrueux parce qu'il fait aussi écran à la réalité. Tout ceci nous invite à toujours plus de modestie.

L'horizon dans lequel nous baignons peut être tracé de multiple façon. Il se révèle à travers plusieurs couches d'informations, empilées par les auteurs eux-mêmes et que nous n'avons qu'à déplier pour en lire les énoncés. Ainsi l'on peut se référer

- ◆ aux textes des contributions, certes,
 - ◆ mais encore à leurs résumés
 - ◆ et aux mots-clés choisis par les auteurs,
 - ◆ sans compter aux ouvrages publiés par certains d'entre eux depuis moins de dix ans sur le thème du colloque.
- ◆ On a fait appel, enfin, à toutes les références sur lesquelles les auteurs auront su prendre appui.

Entre ces amers, des liens ont été tissés. Et tous sont répertoriés. Ils attendent votre visite dans le *Domaine 4*. A ce point de votre

itinéraire, vous pouvez d'ores et déjà vous porter en tête de l'un des registres suivants :

Cliquez

45 contributions écrites (textes)

45 résumés trilingues

170 mots-clés

53 ouvrages des auteurs sur le sujet

Intégrale bibliographie de 9413 *op.cit*

Ou retour en plate-forme d'orientation

Ce qu'on espère du Colloque n'est pas une énième peinture du monde, qui épouserait la forme d'un tableau continu autant que nuancé. Mais un travail sur nous-mêmes, qui nous conduise à tirer, d'une abondante moisson de connaissances, un faisceau de tropismes dont on prétend que pour l'essentiel ils représentent un renouvellement du dispositif des pouvoirs, aux diverses échelles de la planète.

Une cinquantaine de contributions y pourvoient. Chacune a pour référent l'expérience vécue, mûrie, analysée par un ou par plusieurs chercheurs. Les discours que ceux-ci rapportent ont chez nous valeur de signifiants. A nous, grâce au travail critique organisé par ateliers, de reprendre les éléments lexicaux relevés dans les résumés et listes de mots-clés, puis retrouvés dans les textes eux-mêmes, à nous de scruter les concepts jusqu'à leur donner place et sens au sein de ces champs notionnels dont ils sont constitutifs. A nous aussi de faire en sorte que les contributions des auteurs aillent à la rencontre de grands corps d'hypothèses et que celles-ci soient soumises au feu de la recherche. On ne repèrera que mieux la limite de validité de telle ou telle des hypothèses, si l'on n'ignore point que le socle des discours, dont le nôtre, est édifié à partir de quelques uns des apports des sciences des sociétés (ou de leurs errements !) au cours de décennies passées. Comment dans ces conditions avons-nous procédé ?

Une fois que l'axe directeur eut été arrêté en comité scientifique puis après une sélection sur projets, trois thèmes furent retenus. Ils

semblaient devoir rassembler à eux trois, peu ou prou, la totalité des propositions retenues, tout en offrant la perspective de débats qui reposeraient sur une information aussi pertinente que possible. On lira ci-après la substance de ce questionnement.

Comment, ensuite, avons-nous travaillé ?

Chacun de ces thèmes, chacune de ces hypothèses en réalité est traitée en deux temps :

1° Elle fait l'objet d'un travail au sein d'un collectif *ad hoc* désigné par « atelier A ,B ou C », ce durant un peu plus de deux jours. Un observateur suit l'intégralité de ce qui s'échange et se débat dans un atelier ; il rapportera l'ensemble en assemblée plénière lors du troisième jour.

2° Alors il est procédé aux rapports d'ateliers avant qu'on ne débâte en commun et ne procède à un bilan qui peut prendre, pourquoi pas, la forme d'un projet.

Pour illustrer le propos tournons la page et prenons exemple sur le champ sémantique parcouru notamment au sein de ce que nous avons appelé « l'Atelier A ».

Aucune prétention normative dans ce qui se présente comme une esquisse de représentation graphique, celle d'un champ notionnel. Considérons simplement que s'il est un sens commun, il prend racine et se développe à partir d'un univers communicationnel dont nous sommes nourris, pour autant que nous héritions du modèle westphalien de territorialité. Bien entendu, la substance de chaque contribution outrepassé en intérêt le domaine de chaque hypothèse. Tout lecteur avisé aura soin de tirer, de la totalité des expériences, un peu de la substantifique moelle. L'interactivité du système éditorial doit l'y encourager.

Mais revenons au champ couvert en premier lieu par l'Atelier A.

Hypothèses A

Par dessus les structures chorologiques et réticulaires qui maintiennent les fondations de l'ordre westphalien, un vocabulaire immense fleurit ou refléurit.

De quoi est-il le signe ?

1° A l'intérieur des systèmes étatiques

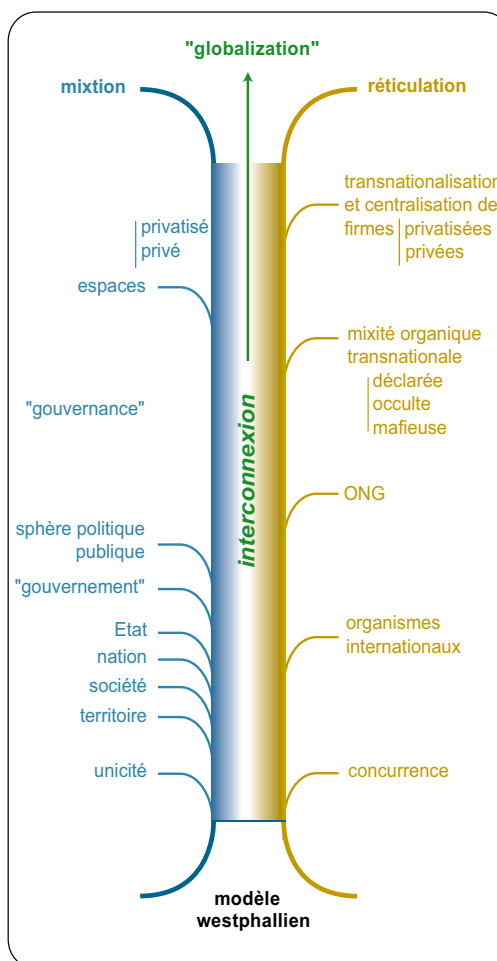
La *sphère politique publique*, pour user d'une métaphore à la manière de Habermas est confrontée vivement aux acteurs dominants de l'espace privé. Le *gouvernement* d'un Etat, alors, vire à la *gouvernance*, c'est à dire à un mode de direction parfois qualifié de *mixte*.

2° A l'extérieur,

La concurrence entre Etats le cède peu à peu au poids d'organismes internationaux et à l'action des plus puissantes des firmes, transnationalisées et centralisées. A une autre échelle, de la sorte, se produit un mouvement analogue de mixtion des systèmes de pouvoirs.

3° Interconnexion, " globalization "

Les deux circuits -interne et externe- sont en fait interconnectés. Le monde est *globalisé*. Les frontières sont sélectivement levées, des fronts sont réouverts. Centres et périphéries se déforment, se déplacent, s'ils ne disparaissent. *La fin des territoires* sonne-t-elle pour autant ?



D'où la question suivante, soumise à réflexion dans l'atelier A :

" La planétarisation des politiques semble ménager une pluralité de perspectives. Dans pareil contexte, quels changements découlent d'une mixité croissante des pouvoirs, ainsi que de l'interrelation des réseaux institutionnels par lesquels ces pouvoirs s'exercent, sur des sociétés et des nations ? "

Hypothèses B

Il est par ailleurs quatre séries de mouvements qui ont affecté le modèle westphalien, au point d'attirer l'attention de nombreux auteurs :

1° Scission, particularisation

Les années 70 et 80 voient défilier dans certains pays d'Europe, notamment la France, un train d'imposition de maillages neufs, sans précédent depuis deux siècles : on régionalise, décentralise, on sub-territorialise, quitte à officialiser des localismes, particularismes et autres communautarismes. A Rome il se murmure que *little is beautiful*.

2° Agrégation, unification

Après qu'aient été densifiées les relations internationales et que des systèmes inter-étatiques régionaux aient été édifiés (CEE), les peuples sont informés de la nécessité de *transferts de souveraineté* (1974). Plus tard l'une des consignes les plus largement diffusées stipule qu'il faut faire face à la guerre économique et donc, se rassembler.

3° Logique de subsidiarité.

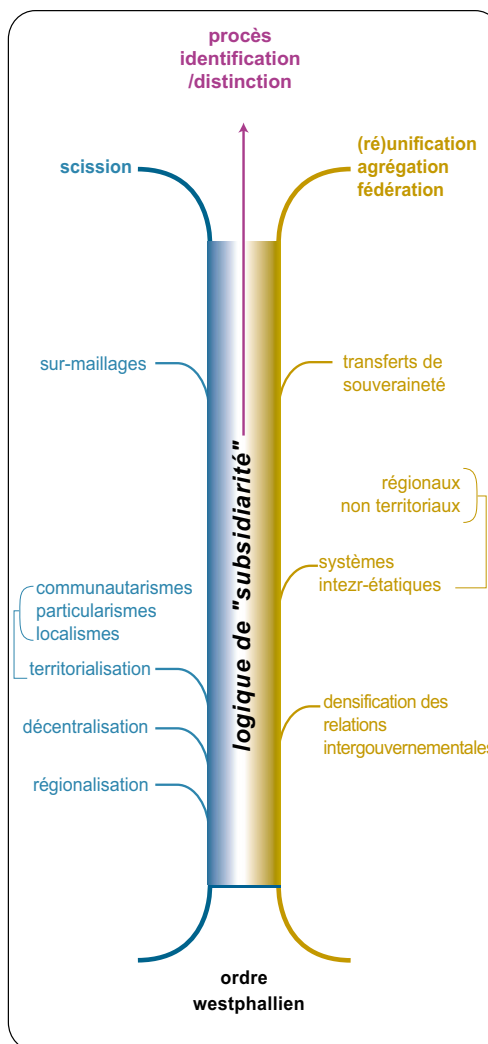
En fait il est aisé d'imaginer que les deux tendances, l'une appliquée au domaine intérieur, l'autre aux relations externes, soient connexes et cumulent quelque part leurs effets. La *logique de subsidiarité* passe à la fois pour rationnelle et consensuelle.

4° Procès d'identification / distinction.

D'où la complexité des questions liées aux mouvements d'identification et di- vision dans ce domaine européen, à l'approche des frontières et ailleurs sur la planète, aux marges en particulier des empires déchus ou en périphérie de pays aux maillages incertains.

Quinze interventions tâchent de répondre à quelques unes de ces questions :

" Le champ du politique est parfois considéré comme fini, à l'instar de l'espace terrestre et de l'histoire. On se demandera plus simplement comment les politiques et les mobilisations territoriales s'accommodent si bien d'une logique paradoxale, qui lie des pôles antinomiques tels que " décentralisation " et " globalisation " .



Hypothèses C

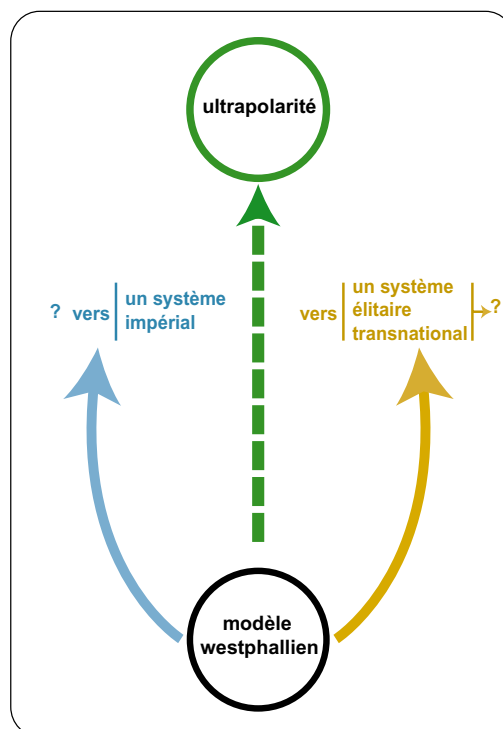
Pour autant que les configurations territoriales héritées du modèle westphalien laissent place (mais en est-on sûr ?) à un système mondial *mixte, globalisé* et néanmoins ultrapolarisé, plusieurs itinéraires sont envisageables :

1° Une voie impériale

Ainsi est désigné, mais rarement identifié, un système unipolaire de pouvoir dont les principaux acteurs et mandants s'efforcent de gouverner *de fait* sinon *de droit* les affaires du monde.

2° Un système élitare transnational

Plus rares sont les chercheurs qui soulignent la place prise aujourd'hui dans le gouvernement du monde par des formations élitaires d'extractions nationales, lesquelles seraient liées voire associées, au sein de véritables internationales ou transnationales, ces dernières étant plus ou moins cartellisées. On atteint par là aux limites présentes de l'investigation sociale. Cette remarque enferme-t-elle assez de raison pour nous faire renoncer ?



Reformulons les hypothèses :

"Il arrive que ce monde ultrapolarisé soit suspecté d'être " privé de sens ". Pourtant il paraît sous-tendu de vigoureux tropismes, dont les aboutissants n'échappent guère à l'intervention de certains acteurs, des plus puissants. Or de ce monde-là qui détient la clé : un empire, ou une élite trans (ou inter)nationale ? "

Ce dossier en ligne des Actes du colloque est organisé en un fonds de ressources que tout utilisateur est convié à découvrir, à explorer ou à redécouvrir. Il va de soi que chacun, désormais, est libre de sa route. Dernier conseil ? En cas de difficulté, en tout lieu, à tout moment, gagnez la bonne position en repassant par

(→ *CLIC sur*)

Domaine 3 = Plate-forme d'orientation

Sur ce, bonne promenade. Et rappelez-vous que si vous pouvez faire servir votre imprimante, il vous est impossible de dupliquer un fichier. Pour obtenir un texte sous forme numérique, en effet, adressez-vous à l'auteur, qui sera heureux et qui dispose du *copyright*. Il est d'ailleurs en mesure de vous transmettre le dit fichier par messagerie électronique, sur un simple ***REPLY*** à votre appel (fichier attaché, préalablement enregistré sous ***.RTF***).

***Peut-être est-il grand temps de voyager,
avec chaque chercheur, au centre de la
Terre. En tous cas,***

Retournez-vous en tête de
"Problématique" ?

Souhaitez-vous parcourir
l'état de la question ?

Revenir en tête de méthode ?



DOMAINE 3

PLATE-FORME D'ORIENTATION

Vous avez gagné la plate-forme d'orientation. D'ici, il vous est loisible de rejoindre la tête des autres domaines, puis d'ouvrir des fichiers spécifiques : lisez d'abord, soupesez, cliquez ensuite.

1- le **DOMAINE 1** introduit à la problématique générale

2 - le **DOMAINE 2** ouvre sur l'état de la question, les interrogations latentes et les questions de méthode

3 - le **DOMAINE 3** propose des itinéraires finalisés. Il s'inscrit à l'articulation des hypothèses de travail (1 et 2) et des expériences des terrains (4).

4 - le **DOMAINE 4** rassemble des ressources constituées essentiellement des 45 communications retenues et discutées en public

5 - le **DOMAINE 5** est celui de bilans et travaux conclusifs



ACCÈS

Plusieurs itinéraires peuvent vous convenir pour accéder à la lecture des résumés puis des communications :

Vous choisissez d'entrer par

La liste des noms d'auteurs



La liste des titres



La liste des mots-clés



Où vous retournez à la plate-
forme d'orientation





DOMAINE 4

RESSOURCES EN STOCK

Le Domaine 3 (adresse générique = 300) est constitué d'un ensemble d'itinéraires. A ce titre il a pour fonction de faciliter la circulation au travers de ressources abondantes, stockées dans le Domaine 4. Mais ces ressources peuvent être exploitées directement, sans difficulté aucune. Le tableau ci-après indique les adresses auxquelles, de la sorte, elles peuvent être atteintes.

Elle y figurent néanmoins sous forme de listes distinctes d'objets (adresses, patronymes, titres, mots-clés...). Et c'est pourquoi il peut être utile d'en aborder le maniement au prix de quelques manipulations telles que la mise en évidence de liaisons transversales. C'est la préparation de tels détours qui est entreprise dans le cours du Domaine 3. Le domaine 4, par contre, est constitué d'une suite de listes de tableaux et des textes. Pour vous entraîner à y lancer une recherche, vous avez le choix.

Une précision. Le tableau du fichier "421" (Auteurs, Écrits) détaille la nature des interventions de chacun des 54 participants. À noter parmi ceux-ci René Otayek, qui a choisi de publier sa contribution au colloque sous la forme d'un chapitre de son dernier ouvrage (voir fichier 421). Ajoutons que Ayden Ibrahimov et Selver Ozözen (université turque de Çanakkale) nous ont adressé leur contribution et n'ont plus donné signe de vie. Nous avons cru devoir leur préserver la possibilité de publier cette contribution dans une autre édition et sur un support qui les satisfasse.

Y compris les derniers nommés, de la sorte, on compte un total de 55 participants, 52 (co)auteurs, dont 49 communicants (45 communications) et 13 auteurs de textes autres que des communications *stricto sensu*.

Informations en nombres accessibles dans le Domaine 4

410 - Participants

- 411 - Adresses électroniques individuelles
- 412 - Réunion des adresses électroniques individuelles

420 Auteurs, Ecrits

- 421 - 49 communiquants, 45 communications
- 422 - 13 auteurs de textes autres

430 - Bibliographies

- 431 - Intégrale des ressources bibliographiques individuelles
- 432 - Ouvrages publiés par les participants, sur le thème du Colloque ou un thème proche, avant mai 2000

440 - Communications

- 442 - Titres des communications, par ateliers et n° d'ordre
- 443 - Mots-clés et communications associées

- 444 - Résumés en 3 langues

- 450 - textes des 45 communications

**ADRESSE ELECTRONIQUE DE CHAQUE AUTEUR**

AHEDO Igor
Secrétariat colloque (ALFAURT Valérie)
BRUNEAU Michel
BULÉON Pascal
CAHEN Michel
CALLEDE Jean-Paul
CAVAILLE Fabienne
CHENEAU-LOQUAY Annie
CHEVAL Jean-jacques
COULON Christian
DARBON Dominique
DAUGAREILH Isabelle
DE TINGUY Anne
DOLLFUS Olivier
DUBOSCQ Pierre
ELIZONDO Izaskun
EVA Fabrizio
FILIBI LOPEZ Igor
GOMEZ URANGA Mikel
GRATALOUP Christian
GUILLOREL Hervé
HARRIBEY Jean-Michel
IBARRA Pedro
JUBETO Yolanda
KOLOSSOV Vladimir
LAYAN J. Bernard
LAZUECH Gilles
LEPESANT Gilles
LETAMENDIA Francisco
LEVY Jacques
LOUISET Odette
LUNG Yannick
MAGAS Damir
MARTENS Stephan
MOUTOUH Hugues
N'GALASSO Mwatha Musanji
OLLITRAULT Sylvie
OTAYEK René

Cpbaghgui@lg.ehu.es
euridis@msha.u-bordeaux.fr
bruneau@msha.u-bordeaux.fr
buleon@mrsh.unicaen.fr
m.cahen@cean.u-bordeaux.fr
J-P.Callède@msha.u-bordeaux.fr
fcavai@univ-tlse2.fr
loquay@regards.cnrs.fr
jjcheval@msha.u-bordeaux.fr
c.coulon@cean.u-bordeaux.fr
d.darbon@cean.u-bordeaux.fr
daugarei@montesquieu.u-bordeaux.fr
anne.detinguy@ceri.sciences-po.fr
o. dollfus > grataloup.c@wanadoo.fr
Pierre.Duboscq@msha.u-bordeaux.fr
cjamuvaa@xa.lg.ehu.es
fabrizio_eva@planet.it
filibi.igor < zipsocok@lgdx04-lg.ehu.es
eupgourm@mail.bs.ehu.es
grataloup.c@wanadoo.fr
herveg@u-paris10.fr
harribey@montesquieu.u-bordeaux.fr
zipibgup@lg.ehu.es
Yolanda.Jubeto < ziplesef@lg.ehu.es
geography@glasnet.ru
layan@montesquieu.u-bordeaux.fr
gilles.lazuech@humana.univ-nantes.fr
lepesant@msha.u-bordeaux.fr
ziplebef@lg.ehu.es
JacquesLevy@noos.com
odette.louiset@univ-rouen.fr
lung@montesquieu.u-bordeaux.fr
dmagas@ffzd.hr
allemand.scandinave@montaigne.u-bordeaux.fr
hmoutouh@wanadoo.fr
Mwata.Ngalasso@certhan.u-bordeaux2.fr
Ollitault.sylvie@wanadoo.fr
r.otayeck@cean.u-bordeaux.fr

PAILHE Joël	jpailhe@msha.u-bordeaux.fr
PREVELAKIS Georges	gprevel@worldnet.fr
RACINE Jean-Luc	racine@msh-paris.fr
RECONDO David	drecondo@wanadoo.fr
RETAILLE Denis	Denis.Retaille@univ-rouen.fr
RIVIERE D'ARC Hélène	darc@ivry.cnrs.fr
ROCA Pierre-Jean	roca@regards.cnrs.fr
ROLLAN Françoise	Francoise.Rollan@msha.u-bordeaux.fr
SEILER Daniel-Louis	d.l.seiler@rsiep.u-bordeaux.fr
SODUPE Képa	zipsocok@lgdx04.lg.ehu.es
SOURBES-VERGER Isabelle	i.sourbes-verger@fistrategie.org
VERCAUTEREN Pierre	pierre.vercauteren@fucam.ac.be
VIAUT Alain	viaut@msha.u-bordeaux.fr
WAGNER Anne-Catherine	acwagner@univ-paris1.fr
ZABALZA Alexandre	alexandre.zabalza@libertysurf.fr
ZERBATO Michel	zerbato@montesquieu.u-bordeaux.fr
IBRAHIMOV Ayden	a.ibrahimov@comu.edu.tr
ÖZÖZEN Selver	s.ozozen@comu.edu.tr

Retour à Question de méthode,

Retour en tête du Domaine 4

Examen des relations (auteurs & écrits)

Ou accès au mailing list



412

MAILING LIST

[Accès à la liste des mèles](#)

[Retour à Question de méthode](#)

[Examen des relations \(auteurs & écrits\)](#)



AUTEURS, ECRITS

	Comité Scientifique	Textes introductifs	communications		Bilans d'ateliers	Conclusion	Cas particuliers
			lère	autre			
AHEDO Igor			B01				
BRUNEAU Michel			A08				
BULÉON Pascal			A14				
CAHEN Michel			B15		512		
CALLÈDE Jean-Paul			A06				
CAVAILLÉ Fabienne			C11				
CHENEAU-LOQUAY Annie			C07				
CHEVAL Jean-Jacques			A12				
COULON Christian			B03				
DARBON Dominique			B12				
DAUGAREILH Isabelle			C13		513		
DOLLFUS Olivier			C09				
GRATALOUP Christian				C08			
LÉVY Jacques		221					
DUBOSCQ Pierre		230				530	
ELIZONDO Izaskun			B10				
SODUPE Kepa							
EVA Fabrizio			C01				
FILIBI Igor			A07				
GOMEZ Mikel			B11				
JUBETO Yolanda							
GUILLOREL Hervé			A02		511		
HARRIBEY Jean-Marie			C05				
IBARRA Pedro			B07				
KOLOSISOV Vladimir							
LAYAN J. Bernard			C03				
LUNG Yannick							
LAZUECH Gilles			C14				

LEPESANT Gilles			B13		
LETAMENDIA Francisco		222	B14	512	
LOUISET Odette			B06		
MAGAS Damir			A04		
MARTENS Stephan			A09		
MOUTOUH Hugues			C12		
N'GALASSO			B02		
OLLITRAULT Sylvie			C06		
OTAYEK René					
PAILHÉ Joël			B04		
PRÉVÉLAKIS Georges			A13		
RACINE Jean-Luc			C02		
RECONDO David			B08		
RETAILLÉ Denis			A01		
RIVIÈRE D'ARC Hélène			B09		
ROCA Jean-Pierre			A10		
ROLLAN Françoise			A03		
SEILER Daniel-Louis					520
SOURBÈS Isabelle			C04		
TINGUY Anne de			A05		
VERCAUTEREN Pierre			A15		
VIAUT Alain			B05	512	
WAGNER Anne			C15		
ZABALZA Alexandre			A11		
ZERBATO Michel			C10		
İBRAHİMOV Ayden					
ÖZÖZEN Selver					

Note : Les patronymes Grataloup, Ibrahimov, Lévy, Ozozen, Sodupe sont partiellement libérés de l'ordre alphabétique.

[Retour aux questions de méthode](#)

[Accès au résumés et communications](#)



NOMS DES AUTEURS DES COMMUNICATIONS

AHEDO Igor	B01
BRUNEAU Michel	A08
BULÉON Pascal	A14
CAHEN Michel	B15
CALLÈDE Jean-Paul	A06
CAVAILLÉ Fabienne	C11
CHENEAU-LOQUAY Annie	C07
CHEVAL Jean-Jacques	A12
COULON Christian	B03
DARBON Dominique	B12
DAUGAREILH Isabelle	C13
DOLLFUS Olivier	C09
GRATALOUP Christian	C09
GRATALOUP Christian	C08
LÉVY Jacques	C09
ELIZONDO Izaskun	B10
SODUPE Kepa	B10
EVA Fabrizio	C01
FILIBI Igor	A07
GOMEZ Mikel	B11
JUBETO Yolanda	B11
GUILLOREL Hervé	A02
HARRIBEY Jean-Marie	C05
IBARRA Pedro	B07
LAYAN J. Bernard	C03
LUNG Yannick	C03
LAZUECH Gilles	C14
LEPESANT Gilles	B13
LETAMENDIA Francisco	B14
LOUISET Odette	B06
MAGAS Damir	A04

MARTENS Stephan	A09
MOUTOUH Hugues	C12
N'GALASSO	B02
OLLITRAULT Sylvie	C06
PAILHÉ Joël	B04
PRÉVÉLAKIS Georges	A13
RACINE Jean-Luc	C02
RECONDO David	B08
RETAILLÉ Denis	A01
RIVIÈRE D'ARC Hélène	B09
ROCA Jean-Pierre	A10
ROLLAN Françoise	A03
SOURBÈS Isabelle	C04
TINGUY Anne de	A05
VERCAUTEREN Pierre	A15
VIAUT Alain	B05
WAGNER Anne	C15
ZABALZA Alexandre	A11
ZERBATO Michel	C10

[Retour aux questions de méthode](#)

[Accès au résumés et
communications](#)



INTÉGRALE DES RESSOURCES BIBLIOGRAPHIQUES INDIVIDUELLES

- ABECASSIS E. "Le droit d'être étranger ?". *Critique*. 1998. n° 610. mars 1998. pp. 62-74.
- ADENAUER K. *Mémoires. Tome I. 1945-1953*. Paris. Hachette. 1965.
- ADLER A. Les désarrois du *Reich der Mitte*. *Courrier International*. 04.11.1993.
- AGNEW J. and CORBRIDGE S. *Mastering Space: Hegemony, Territory and International Political Economy*. Routledge. London. 1995.
- ALBROW. M. *The Global Age: State and Society beyond Modernity*. 1996. (London: Polity Press).
- ALEXANDER LM. "Centre and periphery : the case of island systems". in : Gottmann (Jean) ed. 1980.
- ALLAN P. et GOLDMANN K. (éd.) dans *The End of the Cold War: Evaluating Theories of International Relations*. Martinus Nijhoff Publishers. 1995
- ALLISON R. "The security priorities and military ties of the CIS Central Asian states" *Amu Darya*. été-aut. 1996. vol. 1 n°2
- ALONSO. L. E. Y CONDE. F. «Las Paradojas de la Globalización: La crisis del estado del bienestar nacional y las regiones vulnerables». *Estudios Regionales*. 1996. n° 44.
- ALTHUSSER L. "Idéologies et appareils idéologiques d'État". *La Pensée*. juin 1970. n° 151 : 3-58.
- AMIN S. *Les enjeux stratégiques en Méditerranée*. Paris. L'Harmattan. 1992.
- AMSELEK P. *Méthode phénoménologique et théorie du droit*. Paris. L.G.D.J. 1964.
- ANDERSON A. *Media, Culture and the Environment*. London. UCL Press. 1997.
- ANDERSON P. *L'Etat absolutiste*. Paris. Maspero. 2 vol. 1977
- ANDREFF W. "Les multinationales et le sport dans les pays en développement". *Revue Tiers-Monde*. 1988. n°113. p. 73-100.
- APPADURAI A. *Modernity at Large. Cultural Dimension of Globalization*. Minneapolis. University of Minnesota Press. 1997
- ARCHIBUGI D. BEETHAM D. *Diritti umani e democrazia cosmopolitica*. Feltrinelli. Milano. 1998.

- ARCHIBUGI D. HELD David (ed).. *Cosmopolitan democracy. An agenda for a new world order*. Polity Press. 1995 190 p.
- ARNAUD A.J. " Entre modernité et mondialisation. Cinq leçons d'histoire de la philosophie du droit et de l'Etat ". LGDJ. Col;Droit et société. 1998.
- ARROW.K. *Social choice and individual values*. Yale University Press. 1951.
- ASHBY R. "Principles of self-organizing systems". in V. Forster et al. (eds.). 1962. *Principles of self-organization*. New York. Pergamon. 1962.
- AVATIER R. « La propriété de l'espace ». Dalloz. 1965. Chronique. pp. 213-218.
- BADIE B. et SMOUTS M-C. Introduction .Numéro Spécial de *Cultures et Conflits*. L'international sans territoires. n°21-22. 1996 .
- BADIE B. *L'État importé. L'occidentalisation de l'ordre politique*. Paris. Fayard. 1992. ISBN : 2-213-030-13-8.
- BADIE B. *La Fin des territoires : essai sur le désordre international et sur l'utilité sociale du respect*. Paris. Fayard. 1995.
- BADIE B. *La fin des territoires*. Paris. Fayard. 1995
- BADIE B. *Le développement politique*. Paris. Economica. 1988
- BADIE B., BIRNBAUM P. *Sociologie de l'Etat*. Paris. Hachette. 1983
- BADIE. B. & SMOUTS. M. C.. *Le retournement du monde. Sociologie de la scène internationale* Presses de la FNSP & Dalloz. Paris (2è ed.) 1995
- BADIE.B. *Le développement politique*. Paris. Economica. 1988. 112
- BAGLIONI. G. CROUCH. C. *Las relaciones laborales en Europa : el desafio de la flexibilidad*. M. de Trabajo y Seguridad Social. Centro de Publicaciones. Madrid. 1992.
- BAILLY A. FERRAS R. PUMAIN D. (dir.) : *Encyclopédie de Géographie*. Economica. 1995
- BAIROCH P. *Victoires et déboires. histoire économique et sociale du monde du XVIè siècle à nos jours*. Gallimard. 1997.
- BAL W. "Contribution à l'étude des opinions exprimées par l'élite africaine au sujet des rapports entre les langues nationales et le français". In P. Wald et G. Manessy (éd.). *Plurilinguisme : normes. situations stratégies*. Paris. L'Harmattan. 1979. 231-254.
- BAL W. "Langue française : unité et diversité". In *Une langue française ou des langues françaises ?*. Biennale de la langue française (Jersey. 1979). Dakar. Les Nouvelles Editions Africaines. 1983. 55-68.
- BAL W. Particularités actuelles du français d'Afrique Centrale. In *Le français hors de France*. Dakar-Abidjan. Les Nouvelles Editions Africaines. 1975. 340-349.
- BALANDIER G. " *Anthropologie politique*". PUF. Paris. 1967. 240 p.
- BALIBAR E. et WALLERSTEIN I. *Race. nation. classe. les identités ambiguës*. La Découverte. Paris. 1990. 308 p.
- BALME. R. «Pourquoi le gouvernement change-t-il d'échelle?». en R. Balme (Ed.). *Les Politiques du Néo-Régionalisme*. 1996. (Paris: Economica).

- Banque Mondiale. *Question des ressources en eau*. Washington. 1993
- BARBER. B. *Jihad vs. McWorld*. New York. Ballantine Books 1995.
- BARING A. *Deutschland. was nun?*. Berlin. Siedler. 1991. p. 24.
- BARING A. Wie neu ist unsere Lage. Deutschland als Regionalmacht. *Internationale Politik*. n°4. avril 1995. p. 12-21.
- BARNET R.J., CAVANAGH J. *Global dreams, Imperial Corporations and the New world Order*. New-York. Simon and Schuster. 1994
- BARRAT J. *Géopolitique de la Francophonie*. Paris. PUF (Coll. Politique d'aujourd'hui). 1997. Voir p. 3-4.
- BATAILLE G. *L'expérience intérieure*. œuvres complètes V. 1973. Gallimard. Paris. 1939-1944. p. 9-189.
- BAUDRU D. MORIN F. "Gestion institutionnelle et crise financière. Une gestion spéculative du risque". dans Conseil d'Analyse Economique. *Architecture financière internationale*. 1999. Rapport n° 18. p. 151-169.
- BAUER M. et BERTIN-MOUROT B. "La tyrannie du diplôme initial et la circulation des élites : la stabilité du modèle français". dans Ezra Suleiman et Henri Mendras (dir.). *Le recrutement des élites en Europe*. Paris. La Découverte. 1995.
- BAUER M. et BERTIN-MOUROT B. *Vers un modèle européen de dirigeants ? Ou trois modèles de production de l'autorité légitime au sommet des entreprises*. Paris. CNRS/Boyden. 1996.
- BAUER M. *Les réseaux de dirigeants*. Les Cahiers de l'ENSPTT. Paris. 1999
- BAUVOIS. C. & BULOT. T. "Le sens du territoire : l'identification géographique en sociolinguistique". *Revue Parole*. 5/6. 1998. p. 61-79.
- BAVOUX C. éd. *Français régionaux et insécurité linguistique*. Paris. L'Harmattan. 1996.
- BAVOUX C. *Le français à Madagascar. Contribution à un inventaire des particularités lexicales*. Vanves. EDICEF-AUPELF-UREF. 2000.
- BAYART JF. *L'historicité de l'État importé*. Paris. CERI. 1996.
- BAYART J-F. *L'illusion Identitaire*. Paris. Fayard. 1996.
- BAYLIS. J. AND SMITH. S. *The Globalization of World Politics: An introduction to international relations*. 1997. (Oxford: Oxford University Press).
- BÉAUD P. *Réseaux*. n° 36. 1989. p. 7.
- BEAUVOIS Daniel (Dir.). *Les confins de l'ancienne Pologne. Ukraine. Lituanie. Biélorussie*. Presses Universitaires de Lille. 1998.
- BECK. U. *¿Qué es la globalización?*. Barcelona. Paidós 1998.
- BECKER H. *Outsiders. Etudes de Sociologie de la Déviance*. Paris. Métailié. 1985.
- BÉHAR P. *Du I^{er} au IV^e Reich. Permanences d'une nation. Renaissance d'un Etat*. Paris. Desjonquères. 1992. p. 172.
- BEILHARZ P. ROBINSON G. and RUNDELL J. (ed. by) : *Between Totalitarianism and Postmodernity : A Thesis Eleven Reader*. MIT Press. Cambridge. MA. 1992

- BENDER P. Über die Nation steht Europa. Die Lösung der deutschen Frage. *Merkur*. n°5. mai 1990. p. 375.
- BENIAMINO M. *Le français de la Réunion. Inventaire des particularités lexicales*. Vanves. EDICEF-AUPELF-UREF. 1996.
- BENSAÏD D. CORCUFF P. “ Le vrai gâchis ”. *Le Monde*. 4 décembre. 1999.
- BENSAÏD D. *Le sourire du spectre. Le nouvel esprit du communisme. Essai*. Paris. Michalon. 2000. 248 p. ISBN : 2-84186-124-4.
- BENZEKOUR F. D. GAADI & QUEFFELEC A. *Le français au Maroc. Lexique et contacts de langues*. Bruxelles. DUCULOT-AUPELF-UREF. 2000.
- BERCUSSON B. « Le concept de droit du travail européen » in *Le travail en perspectives* . sous la direction d’A.SUPIOT. ed. LGDJ. col. Droit et Société. Paris. 1998.
- BERGER R. SIMON H. BAUER B. *Bâtir le management européen*. Paris. les Editions d'Organisation. 1995
- BERGERON G. *Petit traité de l'Etat*. PUF. 1990
- BERNIER. I. et THERIEN. J. P. «Le comportement international du Québec. de l’Ontario et de l’Alberta dans le domaine économique». *Études Internationales*. 1994. Vol. XXV. n° 3.
- BERQUE A. *Du geste à la cité*. Gallimard. 247 p.
- BERQUE A. *Etre humains sur la terre*. Gallimard. Paris. 1996. 212 p
- BERQUE A. *Médiance*. Reclus. Montpellier. 1990. 163 p
- BERQUE J. *L’islam au temps du monde*. Sindbad. 1983.
- BERTINI M. *Il Mediterraneo: area di confronto politico-strategico. Rivista Maritima*. 1985. vol. 116. pp. 9-12.
- BESSIRE D. “ De la création de la valeur à sa répartition ”. *L’Expansion Management Review*. 1999. n° 94. septembre. p. 101-106.
- BEUC *Car prices and progress towards 1992*. Bureau Européen des Unions de Consommateurs. Bruxelles. 1989.
- Bibliographie
- BICKERTON D. *Dynamics of a Creole System*. Cambridge. University Press. 1975.
- BIDWAI. P. & VAAIK. A. *South Asia on a Short Fuse. Nuclear Politics and the Future of Global Disarmament*. Oxford University Press. New Delhi. 1999.
- BLAMPAIN D. et alii *Le français en Belgique. Une langue, une communauté*. Louvain-la-Neuve. Duculot. 1997.
- BLOOM H. CALORI R. de WOOT P. *L’art du management européen*. Paris. les Editions d'Organisations. 1994.
- BOBAN L. *Hrvatske granice 1918-1993*. Skolska knjiga - HAZU. Zagreb. COUTAU-BEGARIE H. LABAULT B. (1995). *Géostratégie de la Méditerranée*. Economica. Paris. 1993.

- BOHR A. *Uzbekistan : politics and foreign policy*. Londres. The Royal Institute of international affairs. 1998.
- BOLLINGER D. et HOFSTEDE G. *Les différences culturelles dans le management. Comment chaque pays gère-t-il ses hommes?*. Paris. Les Editions d'Organisation. 1987
- BOLTANSKI L. "America. america. Le plan Marshall et l'importation du management". *Actes de la recherche en sciences sociales*. n°38. 1981.
- BONIFACE P. "Football et relations internationales". *Géopolitique du football* (sous la direction de P. BONIFACE). Bruxelles. Éditions Complexes. 1998. p. 11-27. Cit. p. 15-16.
- BONNECHERE M. " La reconnaissance des droits fondamentaux comme condition du progrès social ". *Droit ouvrier*. 1998. p. 249.
- BORDENAVE G. and LUNG Y. New spatial configurations in the European automobile industry. *European Urban and Regional Studies*. 1996. Vol.3. n°4. 305-321.
- BORDENAVE G. Le premier demi-siècle de Ford en Europe : la résistance opiniâtre d'un espace à l'universalisme proclamé d'un modèle d'organisation productive. *Le mouvement social*. 1998. n°185. 39-57.
- BORRAS.S. "EU multi-level governance patterns and the Cohesion Fund." *European Planning Studies*. 1998. 6.
- BORREIL J. *La raison nomade*. Paris. Payot. 1993
- BOSCHE M. *Le management interculturel*. Paris. Nathan. 1991.
- BOSE N. "The centre-periphery relationship : problems of separation in India. Pakistan and Sri Lanka". pp.209-215 in : Gottmann (Jean) ed. 1980.
- BOUDON R. et BOURRICAUD F. *Dictionnaire critique de la sociologie*. P.U.F. 1994
- BOURASSA J La restructuration du secteur automobile en Europe Centrale : le rôle des investissements directs étrangers et la formation de réseaux de production. *Actes du GERPISA Réseau international* (Université d'Evry-Val d'Essonne). 2000. n°29. 55-66.
- BOURDIEU P. *Homo Academicus*. Paris. Editions de Minuit. 1984.
- BOURDIEU P. *Les structures sociales de l'économie* ("post-scriptum : du champ national au champ international"). Le seuil. 2000
- BOURDIEU P. *Les usages sociaux de la science. Pour une sociologie clinique du champ scientifique*. Paris. INRA éditions. 1997.
- BOURGUINAT H. *Finance internationale*. 4^e éd. revue et corrigée. Thémis. 1999. pp. 741-746.
- BOURMAUD Daniel, *La politique en Afrique*, Ed. Montchrestien, 1997
- BOUTIN A. et PRAS B. *Les Euro-PMI*. Paris. Economica. 1995.
- BOUTON C. P. *L'acquisition d'une langue étrangère*. Paris. Klincksieck. 1974.

- BOYER R. « Le politique à l'ère de la mondialisation et de la finance : le point sur quelques recherches régulationnistes ». *L'année de la régulation. État et politique économique*. vol. 3. 1999. pp. 13-75
- BOYER. R. et alii. *Mondialisation au delà des mythes*. La Découverte. 1997.
- BRAUD P. *La science politique?* P.U.F. Que sais-je?. 1993
- BRAUDEL F. (préface): Jeno Szucs. *Les Trois Europes*. Paris. L'Harmattan. 1985.
- BRAUDEL F. *Civilisation matérielle. économie et capitalisme*. A. Colin 1979.
- BRAUDEL F. *Grammaire des civilisations*. Arthaud-Flammarion. 1987
- BRAUDEL F. *L'Europe*. Arts et métiers ed. 1982.
- BRAUDEL F. *La dynamique du capitalisme*. Arthaud.1985.
- BRAUDEL F. *Les mémoires de la Méditerranée*. Editions de Fallois. 1998.
- BRAUMAN R. *L'action humanitaire*. Paris. Flammarion. 1995.
- BRECHTEFELD J. *Mitteleuropa and German Politics. 1848 to the Present*. Londres. Macmillan. 1996.
- BRETON PH. Le culte de l'Internet. une menace pour le lien social ? Paris. la Découverte. sur le vif. 2000.
- BRETON R. *L'ethnopolitique*. PUF. Paris. 1995. 128 p.
- BRILL H. *Geopolitik heute. Deutschlands Chance?*. Berlin. Ullstein. 1994; Felix Buck. *Geopolitik 2000. Weltordnung im Wandel*. Francfort-sur-le-Main. Report. 1996
- BROOKFIELD H. *Interdependant development*. London. Methuen & Co Ltd. 1975. xiii + 234p.
- BROWN M. J.MAY. *The Greenpeace Story*. Ed Dorling Kindersley. 1991.
- BRUNEAU M. Espaces et territoires de diasporas. *L'Espace Géographique*. n°1. Doin-Reclus. 1994. p.5-17.
- BRUNEAU Michel et AL... *Les Grecs pontiques, diaspora, identité, territoires*, CNRS Edit., 1998 (150 FF)
- BRUNEAU Michel et AL..., *Diasporas*, Reclus, 1995, 190 p.
- BRUNEAU Michel et DORY Daniel, dir., *Géographie des colonisations*, L'Harmattan, 1994.
- BRUNET R. et alii. *Montpellier Europole*. Reclus. 1988.
- BRUNET R. et DOLLFUS O. *Mondes nouveaux*. Géographie Universelle. Hachette-Reclus. 1990. 551 p.
- BRUNET Roger, dir.; *Géographie Universelle*, Paris, Belin/Reclus, 1990-sq., 10 vol.
- BRUNN S. D. et LEINBACH T. R. eds. Collapsing space and time : geographic aspects of communication and information. London. Harper Collins. 1991.
- BRUNNER R. and BREWER G. eds. *Ordered complexity : empirical theories of political development*. New York. 1972.

- BRZEZINSKI Z. *Le grand échiquier - L'Amérique et le reste du monde*. Bayart Editions. 1997 (l'édition originale date de la même année).
- BURBACH R. et ROBINSON W. *The Fin De Siècle Debate: Globalization as Epochal Shift*. in *Science & Society*. Vol. 63. N° 1. Spring 1999
- BURGESS M. *Federalism and European Union : Political Ideas. Influences and Strategies in the European Community. 1972-1987*. London. Routledge. 1989.
- BUZAN B. *People. States and Fear: an agenda for international security studies in the post-cold war era*. London. Harvester Wheatsheaf. 1991.
- CABY J. HIRIGOYEN G. *La création de valeur de l'entreprise*. Paris. Economica 1997.
- CAHEN M. . *Du bon usage des corps sociaux. Pour une appropriation critique d'un concept de Claude Meillassoux*. Bordeaux. CEAN-IEP. sept. 1999. 25 p. multigr. (à paraître).
- CAHEN M. *Ethnicité politique. Pour une lecture réaliste de l'identité*. Paris. L'Harmattan. 1994. 176 p. ISBN : 2-7384-2651-4
- CAHEN Michel., *Ethnicité politique*, L'Harmattan, 1994.
- CAHEN Michel., *La nationalisation du monde*, L'Harmattan, 1999.
- CAHIER (dir. J.Siméant). "Pour une sociologie politique de l'humanitaire international-Eléments" Mars 2000-300p.
- CAILLE A. " Marché et capitalisme. même combat ". *Alternatives économiques*. " 500 ans de capitalisme ". 1997. Hors Série. n° 33. 3° trimestre. p. 40-42.
- CALLÈDE J.-P. "La vocation maritime des villes comme facteur de diffusion culturelle : l'exemple des *Athletics* d'origine britannique (dernier quart du XIXe siècle)". Colloque *Les sociétés portuaires*. Université de Nantes. Comité des Travaux Historiques et Scientifiques. 1999 (à paraître).
- CALLÈDE Jean-Paul., *Les politiques sportives en France*, Economica, 2000.
- CALVET L.J. et M.L. MOREAU. éd. *Une ou des normes ? Insécurité linguistique et normes endogènes en Afrique francophone*. Paris. CIRELFA-Agence de la francophonie. 1999.
- CALVET L.-J. *Linguistique et colonialisme. Petit traité de glottophagie*. Paris. Payot. 1974.
- CALVINO I. *Amours loin de chez soi*. dans « La grande bonace des Antilles ». 1995. Le Seuil. Paris. 1946. p.47-55.
- CARBONNIER J. *Flexible droit. (Textes pour une sociologie du droit sans rigueur)*. Paris. L.G.D.J. 1969.
- CARRILLO J. and MONTIEL Y. "Ford's Hermosillo Plant: The Trajectory of Development of a Hybrid Model". In Boyer R. Charron E. Jürgens I. and Tolliday S. (Eds.) *Between Imitation and Innovation. The Transfer and Hybridization of Productive Models in the International Automobile Industry*. Oxford: Oxford University Press. 1998. 295-318.
- CARRILLO J. HINOJOSA and WALDMAN J. "An Uncertain Trajectory in Regional Integration: The Future of Motor Vehicle Production in North America". Paper

- presented to the 8th GERPISA international colloquium *The World that Changed the Machine. The Future of the Auto Industry for the Next Century?* Paris. June. 2000.
- CARRINCAZAUX C. "Une évaluation du rôle de la proximité dans la coordination des activités de R&D des firmes". *Revue d'économie régionale et urbaine*. 2000. n°5 (à paraître).
- CARROUÉ L. "L'Allemagne et son espace d'accumulation". *Recherches internationales*. n°45. été 1996. p. 47-72;
- CASSAN. P. *Francia y la cuestión vasca*. Txalaparta. Tafalla. 1998
- CASSE MC. "Réseaux de télécommunications et production de territoire" . in *Sciences de la Société*. n° 35. Territoire Société et Communication. Presses universitaires du Mirail . 1995.
- CASSON. M. *Essays in the Economics of Trust*. London. Routledge. 1995.
- CASTELLS. M. *La société en réseaux*. Fayard. 1998. 1999. 1998/1. 1999/2-3.
- CASTILLO M. "L'idée de citoyenneté cosmopolitique chez Kant". *Cahiers de Philosophie Politique et Juridique de l'Université de Caen*. 1988. n° 14. 1988. pp. 173-188.
- CASTILLO. J : J. "Reestructuración productiva y organización del trabajo". dans Miguelez. F. Prieto. C.(eds.). *Las relaciones laborales en España. Siglo XXI* de Editores. Madrid 1991.
- CASTRO J-L. GHÉRIN F. et LAURIOL J. "Le modèle des trois C en question". *Revue française de gestion*. n°124. 1998.
- CENTRE DE DROIT COMPARÉ DU TRAVAIL ET DE LA SÉCURITÉ SOCIALE, *Insertions et solitudes*, Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, 1993.
- CEPII. *L'économie mondiale 1999*. La Découverte. 1999.
- CHABAL P. & DALOZ.JP., *L'Afrique est partie. Du désordre comme instrument politique*. Paris. Economica. 1999. 196 p. ISBN : 2-7178-3858-9 (coll. « Analyse politique ») : *De l'Afrique. du « désordre » et de l'impérialisme*. Bordeaux. CEAN-IEP. 25 nov. 1999. 26 p. multigr. [à paraître in *Review*. Binghamton. State University of New York. Fernand Braudel Center.
- CHALIAND G. et RAGEAU JP. *Atlas des empires. de Babylone à la Russie soviétique*. Paris. Payot. 1993. p.7.
- CHALLIAND G. et RAGEAU JP. *l'Atlas stratégique. Géopolitique des rapports de force dans le monde*. Fayard. 1983.
- CHANARON J.J. and de BANVILLE E. Eds *Vers un système automobile européen*. Paris: Economica 1991.
- CHANARON J.J. and JULLIEN B. "The Production. Distribution and Repair of Automobiles: New Relationships and New Competencies". In Y. Lung. J.J. Chanaron. T. Fujimoto and D. Raff (eds). *Coping with Variety. Flexible Productive Systems for Product Variety in the Auto Industry*. Aldershot: Ashgate. 1999. 335-363.

- CHANARON Jean-Jacques et LUNG Yannick, *Economie de l'Automobile*, Repère, la Découverte, 1995
- CHARMEUX. E. *Le "bon français". Et les autres*. Toulouse. Milan. 1989.
- CHASE. R ; HILL. E & KENNEDY. P (eds) *The Pivotal States. A New Framework for U.S. Policy in the Developing World*. W.W. Norton & C°. New York 1999.
- CHAUDENSON R. MOUGEON R. et BENIAK E. *Vers une approche panlectale de la variation du français*. Montmagny (Québec). Ed. Marquis. 1993.
- CHAUNU P. *La civilisation de l'Europe classique*. Arthaud. réed. 1985. 1966.
- CHAUSSIER. J. D. "La question territoriale en Pays Basque de France (exception irréductible ou laboratoire de pluralisme?)". en Letamendia. F (coord.): *la construcción del espacio vasco-aquitano. Un estudio multidisciplinar*. UPV. Leioa. 1998
- CHAUVIER S. *Du droit d'être étranger. Essai sur le concept kantien d'un droit cosmopolite*. Paris. l'Harmattan. 1996. 224 p.
- CHELLANEY. B. (ed). *Securing India's Future in the New Millenium*. Orient Longman. New Delhi 1999.
- CHÉNEAU-LOQUAY A. "Défis liés à l'insertion des technologies de l'information et de la communication dans les économies africaines. l'exemple d'Internet au Sénégal" in Actes du Symposium Ouestafftech (Technologie en Afrique de l'Ouest)- 25 et 26 janvier 1999. Université Lille. Intégration des sciences et technologies et ajustement structurel en Afrique de l'Ouest. 1999.
- CHÉNEAU-LOQUAY A. "Do socio-territorial configurations in Africa favour the insertion of new information technologies" in *NETCOM*. vol 12 n°1. mars 1998. 25p. 1998 a.
- CHÉNEAU-LOQUAY A. (coord). *Enjeux des technologies de la communication en Afrique. du téléphone à Internet*. Paris Karthala. collection Hommes et sociétés. 2000.
- CHÉNEAU-LOQUAY Annie et MATARASSO Pierre, *Approche du développement en milieu rural africain*, l'Harmattan, 1998
- CHÉNEAU-LOQUAY Annie, *Enjeux des technologies de la communication en Afrique : du téléphone à Internet*, Karthala, 2000
- CHESNAIS F. coord. *La mondialisation financière. Genèse. coût et enjeux*. Paris. Syros. 1996.
- CHESNAIS. F. *La mondialisation du capital*. Syros ed. 1997.
- CHEVAL J-Jacques, *Les radios en France*, Apogée, 1997.
- CHEVALIER J. et alli. *Réseaux urbains et réseaux de villes*. Anthropos. 1999.
- CHEVALLIER J. "Le modèle centre/périphérie dans l'analyse politique". pp.3-131 in : CURAPP (Centre universitaire de recherches administratives et politiques de Picardie) 1978.

- CHRISTIE J. W. "State formation in early maritime Southeast Asia. a consideration of the theories and the data". *Bijdragen tot de Taal-, Land en Volkenkunde*. 151. 1995. p. 235-288.
- CISL. " L'enfer des nouveaux paradis fiscaux. La répression antisyndicale dans les zones franches ". Bruxelles. 1997.
- CLAS A. et B. OUOBA. *Visages du français. Variétés lexicales de l'espace francophone*. Paris. John Libbey Eurotext :
- CLAVAL P. "Centre/periphery and space : models of political geography". pp.63-71 in : Gottmann (Jean) ed. 1980.
- CLÉRO J-P. *Théorie de la perception. de l'espace à l'émotion*. PUF. Paris. 2000. 319 p.
- CLINE R.S. *World Power Assessment*. Westview Press. Boulder. Co. (USA). 1975.
- CLYNE MG. "Epilogue". pp.455-465 in : Clyne (Michael G.) ed. 1992.
- CLYNE MG. ed. *Pluricentric languages. Different norms in different nations*. Berlin ; New York. Mouton de Gruyter. 1992. vi + 481p.
- COHEN E. and LORENZI J.H. *Politiques industrielles pour l'Europe*. Paris : La Documentation Française. 2000.
- COHEN S. « Décision. Pouvoir et Rationalité dans l'analyse de la politique étrangère ». in M-C.Smouts. *Les Nouvelles Relations Internationales. Pratiques et Théories*. Paris. Presses de Sciences Po. 1998. p.75-103
- COHEN. E. *La tentation hexagonale*. Fayard. 1996.
- COHEN-TANAGI L. *La métamorphose de la démocratie française*. Paris. Gallimard. 1993
- COLLARD C. "Avant-propos" de l'ouvrage de Jean-Paul MAZOT et Serge LAGET. *Les Jeux Méditerranéens (1951-1993)*. Presses du Languedoc. 1992. p. 19-20. Cit. p. 19.
- COLLOMB P. (sous la direction de). *Sports. droit et relations internationales*. Paris. Economica. 1988.
- COMISION EUROPEA *Green paper on innovation*. COM 1995. (95)688.
- COMISION EUROPEA *REGIS project. Regional Innovation Systems : Designing for the future*. Targeted Socio-Economic Research. DG XII. 1998.
- COMISION EUROPEA *Sixth periodic report on the Social and Economic situation and development of regions in the European Union*. Ed. Mouqué D. 1998b.
- COMPA L. « L'unilatéralisme et le multilatéralisme dans la politique américaine des droits du travail dans l'hémisphère : une comparaison entre le GSP et l'ALENA ». *Bulletin de droit comparé du travail et de la sécurité sociale. Comptrasec*. 1996. p.86.
- COMPA L. « Les codes de conduite dans les sociétés multinationales américaines : les exemples de Levi Strauss&Co. Et Reebok Corp. in *Bulletin de droit comparé du travail et de la sécurité sociale. Comptrasec*. 1996. p.180.

- COMPA L. STAELENS P. SUZUKI H. VERGE P. von Potobsky G. dans le *Bulletin de droit comparé du travail et de la sécurité sociale*. « Dimension sociale de la mondialisation de l'économie ». Comptrasec. Bordeaux. 1996.
- COMPAGNA F. et MUSCARA C. "Regionalism and social change in Italy". pp.101-109 in : Gottmann (Jean) ed. 1980.
- CONNELY D. "Black Sea economic cooperation" *RFE/RL Research Report* 1er juil. 1994. n°26. vol.3 p.31-39
- CONOLLY WE. *The Terms of Political Discourse*. Oxford (UK) y Cambridge (USA). Blackwell Publishers. 3^a edición. 1993.
- CONSTANTIN François et COULON Christian, *Religion et transition démocratique en Afrique*, Karthala, 1997.
- COOK H. « Amnesty International at the United Nations ». in P.Willets. *The conscience of the World*. précité. p.181-214.
- COOKE. P. "Introduction. Regional Innovation Systems : An Evolutionary Approach". in H. Braczyk. P. Cooke and M. Heidenreich (eds.) *Regional Innovation Systems*. London. UCL Press 1996.
- COOKE.P. GOMEZ URANGA.M. ETXEBARRIA.G. "Regional Innovation Systems : Institutional and organisational dimensions". *Research Policy*. 1997. 475-491
- COOKE.P. GOMEZ URANGA.M. ETXEBARRIA.G. "Regional Systems of Innovation : an evolutionary perspective". *Environment and Planning A*. 1998. Vol.30. P 1563-1584.
- COOKE.P. MORGAN.K. *Growth regions under duress : Renewal strategies in Baden Wurttemberg and Emilia-Romagna*. 1993.
- COPELAND T. "Pourquoi valoriser la valeur ? ". *L'Expansion Management Review*. 1995. n° 79. déc. p. 101-106.
- COQUERY-VIDROVITCH C. éd. *Connaissance du Tiers-Monde. Approche pluridisciplinaire*. Paris. 10/18. coll. Cahiers Jussieu n° 4. Université de Paris 7. 1978. 436p.
- CORDER S. P. "Le rôle de l'analyse systématique des erreurs en linguistique appliquée". *Organe de la Commission Interuniversitaire Suisse de Linguistique Appliquée (CILA)*. 1971. 14 : 6-15.
- COSERIU E. "Sistema. norma y habla". *Teoria del lenguaje y lingüística general*. Madrid. Gredos (rééd. 1973). 1952.
- COULON.C. "Système politique et société en Afrique noire". *Revue française de science politique*. Octobre 1972. pp.1063 sv.
- Council on Foreign Relations *A New U.S. Policy Towards India and Pakistan. Report of an Independent Task Force*. New York 1997.
- Council on Foreign Relations *After the Tests: U.S. Policy Towards India and Pakistan. Independent Task Force Report*. New York 1998.
- COUSSY J. *L'Inde face à la régionalisation de l'économie mondiale*. Les Etudes du CERI. fév. 1997

- COX. R. «Global Perestroika». en Milibrand y J. Panitods (Eds.). *New World Order?*. 1992. (Socialist Register).
- CRÉPEAU F. (sous la dir.) *Mondialisation des échanges et fonctions de l'Etat*. Bruylant. collection "Mondialisation et Droit International". 1997
- CRKVENCIC I. *Areas of Agression in Croatia (Basic Historic and Demographical Facts)*. *Croatia - A New State*. 1993-1994. 65-76. Zagreb.
- CROSNIER M.A. "Biélorussie" in "Les pays de la CEI : des marchés émergents" *Le Courrier des Pays de l'Est*. mars 1997 p.26.
- CROSNIER Marie-Agnès et TINGUY Anne de, *Les années Gorbatchev*, Documentation Française, 1993
- CUNLIFFE B. La Gaule et ses voisins. *Le grand commerce dans l'antiquité*. Paris. Picard. 1993. 253p.
- CUQ J.-P. *Le français langue seconde. Origines d'une notion et implications didactiques*. Paris. Hachette. 1991.
- CURAPP (Centre universitaire de recherches administratives et politiques de Picardie). *Centre. périphérie. territoire*. Paris. Presses Universitaires de France. 1978. 352p.
- CURTIN. DM. *Postnational Democracy. The European Union in Search of a Political Philosophy*. The Hague. Kluwer Law International. 1997.
- DALBY S. "Globalisation or global apartheid? Boundaries and knowledge in postmodern times." in *Boundaries. Territory and Postmodernity*. Newman D. ed. Frank Cass. Ilford. UK. 1999.
- DALH R. *Polyarchy*. Yale UP. 1971
- DANKBAAR B. Maturity and Relocation in the Car Industry. *Development and Change*. 1984. Vol.15. 223-250.
- DARBON D. *La crise de la chasse en France : la fin d'un monde*. Paris. L'harmattan.
- DARBON Dominique, *Ethnicité et nation en Afrique*, Karthala, 1995.
- DARBON Dominique, *La création du droit en Afrique*, Karthala, 1997.
- DARBON Dominique, *L'après-Mandela*, Karthala, 2000.
- DARRE A. "Los paisos vascos frente a Maastricht o el difícil borrado de una frontera". en Letamendia (coord.): *Cooperación transfronteriza Euskadi-Aquitania (aspectos políticos, económicos y de relaciones internacionales)*. UPV-EHU. Leioa. 1994
- DAUGAREILH I. « Commerce international et pratiques sociales de multinationales françaises ». in *Bulletin de droit comparé du travail et de la sécurité sociale*. Comptresec. 1996. p.194.
- DAUGAREILH I. « Quelques observations sur des expériences de négociation collective internationale ». *Syndicalisme et société*. 1998. n°1. p.51.
- de GREEF G. *La théorie des frontières et des classes*. Bruxelles. Larcier. 1908.
- DE SAINT-MARTIN M. BROADY D. CHMATKO N. (dir.). *Formation des élites et culture transnationale*. Actes du colloque de Moscou des 27-30 avril 1996.

- Paris/Uppsala. Centre de sociologie de l'éducation et de la culture/ SEC ILU
Université d'Uppsala. 1997.
- DE SOUSA SANTOS. B. *Reinventar la democracia. Reinventar el Estado*. Madrid.
Ediciones Sequitur. 1999.
- DE TINGUY A. "Acteurs non-étatiques de la vie internationale de la Russie : relais ou
concurrents ?" in Marco Antonsich. Maria-Paola Pagnini (dir.) *Europe between
political geography and geopolitics*. Actes du colloque organisé pour le centenaire de
"Politische geography" de F. Ratzel. Trieste. déc. 1997. à paraître.
- DE TINGUY A. "La Russie en Transcaucasie : chef d'orchestre ou médiateur ?" in M.R.
Djalili (dir) *Le Caucase postsoviétique : la transition dans le conflit*. Bruxelles.
Bruylant. 1995 p.145-169
- DE TINGUY A. "Les nouveaux Etats indépendants et la Caspienne : l'apprentissage d'une
nouvelle vie internationale" p.207-229 in A. de Tinguy.
- DE TINGUY A. "Russie-Asie centrale : la fin de "l'étranger proche"" *La Revue
internationale et stratégique* n°34. été 1999. p.121-124
- DE TINGUY A. (dir.) *L'Ukraine. nouvel acteur du jeu international*. Bruxelles. Bruylant. à
paraître.
- DE VASCONCELOS A. "La politique extérieure d'une Europe ouverte" p.27-35 in
DURAND M.F. et de Vasconcelos A. *La PESC - Ouvrir l'Europe au monde*. Paris.
Presses de Sciences po. 1998 p.21-35
- Déclaration de presse de Franz Vranitzky (Vienne. 30.12.1994). in *Österreichisches
außenpolitische Dokumentation. Texte und Dokumente*. Vienne. Ministère
autrichien des Affaires étrangères. 1995. p. 25-26.
- DEKENS O. "D'un point de vue géographique sur la philosophie kantienne". *Revue de
Métaphysique et de Morale*. n° 2. avril-juin 1998. pp. 259-277.
- DELAVALLEE E. "Pour ne plus gérer sans la culture". *Revue française de gestion*.
septembre-octobre 1996.
- DELEURY G. *Le modèle indou*. Kailash. 1993.403 p.
- DELEUZE G. et GUATTARI F. *Rhizome*. Édition de Minuit. 1976. Paris.
- DELLA PORTA . D. and KRIESI. H. "Social Movements in a Globalizing World : an
Introduction" in Della Porta . D. . Kriesi. H. and Rucht. D. (eds.) *Social Movements in a
Globalizing World* . Mac Millan. Basingstoke. UK. 1999
- DELLA PORTA . D. ANDRETTA. M. "Changing forms of Environmental Protest in
Italy: the Case of High Speed Railway System". *Paper. ECPR Meeting
Mannheim*. April 1999
- DEMANDT A. (dir.). *Deutschlands Grenzen in der Geschichte*. Munich. Beck. Munich.
1990.
- DEMAREST G. *Geoproperty*. Frank Cass. Ilford. UK. 1998.
- DEMAS MARTY M. " Trois défis pour un droit mondial ". ed. Seuil. Col. Essais. Paris.
1998.

- DERVILLE G. « Le Combat Singulier Greenpeace-Sirpa ». *RFSP*. vol 47.n°5. oct. 1997. p.589-630
- DESCARTES R. *Discours de la méthode. Première partie*. 1. Œuvres philosophiques. T. I. éd. F. alquié. Classiques Garnier. Paris. 1963.
- DEUBNER C. "L'Europe idéale de l'Allemagne". *Revue d'études comparatives Est-Ouest*. n°4. décembre 1996. p. 201-216.
- DEUTSCH K. *The Analysis of international relations*. Prentice Hall.
- DEVAL P. *Le chocs des cultures. Management interculturel et gestion des ressources humaines*. Paris. Eska. 1995
- DI MEO G. "Les formations socio-spatiales ou la dimension infra-régionale en géographie". *Annales de Géographie*. Armand Colin. Paris. 1985. 1987 n° 526. p. 661-689. n°537. p. 564-594.
- DI MÉO G. *Géographie sociale et territoires*. Nathan 1998.
- DIALLO A. M. *Le français en Guinée. Contribution à un inventaire des particularités lexicales*. Vanves. EDICEF-AUPELF-UREF. 199 .
- D'IRIBARNE P. *La logique de l'honneur. Gestion des entreprises et traditions nationales*. Paris. Le Seuil. 1989.
- DJALILI M.R. (dir) *La Caspienne. une nouvelle frontière. Cahiers d'Etudes sur la Méditerranée orientale et le monde turco-iranien*. n°23. janvier-juin 1997. 229 p.
- DOCKÈS P. et ROSIER B. *L'histoire ambiguë*. PUF. 1988.
- DOCKÈS P. et ROSIER B. *Rythmes économiques. crises et changement social. une perspective historique*. La découverte. 1983.
- Documents parlementaires de l'Assemblée nationale (France)*. 3ème séance du 27 mars 1947. annexe n°1103. p. 703
- DOHERTY. B. "Tactical Innovation and the Protest Repertoire in the Radical Ecology Movement in Britain"; *paper ; European Sociological Association Conference*. Essex ; August 1997
- DOLLFUS O. "Le Système monde" in tome 1. Mondes nouveaux. Géographie Universelle. Hachette-RECLUS. Paris. 1990.
- DOLLFUS O. Grataloup C. & Lévy J. « Le Monde : pluriel et singulier ». *in : Beaud M. et al. Dir. Mondialisation. Les mots et les choses*. Kharthala. 358 p. p 81-122.
- DOLLFUS O. GRATALOUP C. LÉVY J. Trois ou quatre choses que la mondialisation dit à la géographie. *L'Espace Géographique*. n°1. Belin-Reclus. Paris. 1999. p.1-22.
- DOLLFUS Olivier et AL...,« Le système monde », Brunet Roger et Dollfus Olivier; dir; *Mondes nouveaux* (Géographie Universelle , 1), Paris/Montpellier ; Hachette/Reclus;1990; p 274-529.
- DOLLFUS Olivier, *La mondialisation*, Presses de Sciences Po., 1997)
- DOLLFUS Olivier, *L'espace monde*, Economica, 1994
- DUBOSCQ Pierre et AL... *Rugby, parabole du monde*, L'Harmattan, 1998

- DUBOSCQ Pierre et QUANTIN Patrick ; dir., *Les paysans du monde*, L'Harmattan, 1993.
- DUCLOS D. "Naissance de l'hyperbourgeoisie". *Le Monde-Diplomatique*. Août 1998
- DUCLOS D. *De la civilité ; comment les sociétés apprivoisent la puissance*. La Découverte. 1993
- DUCREUX A. *Les satellites une solution pour l'Afrique*. Ecole Nationale des Ponts et chaussées. 1997.
- DUGUIT L. *Traité de droit constitutionnel. La règle de droit. le Problème de l'Etat*. T. I. 3^{ème} éd. Paris. 1927.
- DUMENIL G. LEVY D. (sous la dir. de) *Le triangle infernal. Crise - Mondialisation - Financiarisation*. Paris. P.U.F. Col. Actuel Marx Confrontation. 1999.
- DUMONT P. et B. MAURER *Sociolinguistique du français en Afrique francophone*. Paris. EDICEF-AUPELF. 1995.
- DUMONT P. *Le français langue africaine*. Paris. L'Harmattan. 1990.
- DUMONT P. Norme et français d'Afrique. *Présence francophone*. 27 : 21-30. 1985.
- DUMONT P. Pour une nouvelle politique linguistique en Afrique noire francophone. *Langues et cultures. Mélanges offerts à Willy Bal. Cahiers de l'Institut de Linguistique de Louvain*. 9. 9-34 : 57-65. 1984.
- DUPONCHEL L. "Le français d'Afrique noire. mythe ou réalité : problèmes de délimitation et de description". *Annales de l'Université d'Abidjan*. série H. VII-1 : 133-158. 1974.
- DUPUY G. éd. *Réseaux territoriaux*. Caen. Paradigme. 1988. 286p.
- DUPUY R.J. " Le dédoublement du monde ". RGDIP. 1996. n°2. p.313.
- DURAND Marie-Françoise, LÉVY Jacques et RETAILLÉ Denis, *Le monde, espaces et systèmes*, Dalloz, 1993
- DURAND MF. LÉVY J. et RETAILLÉ D. *Le monde : espaces et systèmes*. Paris. Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques et Dalloz. 1992. 565p.
- DURUIZ L. "Globalization Efforts of Turkish Car Industry". *Actes du GERPISA Réseau international* (Université d'Evry-Val d'Essonne). 2000. n°29. 41-55.
- DUYVENDARK J. *Le poids du politique : Nouveaux Mouvements Sociaux en France*. Paris. L'Harmattan. 1994.
- EASTON D. *A System Analysis of Political Life*. John Wiley & Sons. 1967
- EDMUNDS J. " Des multinationales sans usines et sans salariés ". *L'Expansion Management Review*. 1995. n° 79. décembre. p. 86-90.
- ELIAS N. "Introduction". dans Elias (N.) et DUNNING (E.). *Sport et civilisation. La violence maîtrisée*. Fayard (Coll. Agora). 1998. Voir p. 25-82. Traduction française (1994) de l'ouvrage : *Quest for Excitement. Sport and Leisure in the Civilizing Process* (1986).
- ELIAS N. *La Dynamique de l'Occident*. Paris. Calmann-Lévy. 1976
- ELIAS N. *La dynamique de l'occident*. Paris. Calmann-Lévy. 1976

- ELMAN M. *Paths to Peace : Is Democracy the Answer?*. MIT Press. 1996
- EMMANUEL A. *L'échange inégal. Essai sur les antagonismes ans les rapports internationaux*. Paris. F. Maspero. 1969.
- EURIAT M. THÉLOT C. "Le recrutement social de l'élite scolaire en France. Evolutions des inégalités de 1950 à 1990". *Revue française de sociologie*. XXXVI. 1995.
- EVA F. "Geografia contro il potere". in *Geografia senza confini*. Volontà. 4/92. Milano. 1992.
- EVA F. "International boundaries. geopolitics and the (post)modern territorial discourse: the functional fiction." in *Boundaries. Territory and Postmodernity*. Newman D. ed. Frank Cass. Ilford. UK. 1999.
- EVANS P. *The Eclipse of the State : Reflections on Stateness in an Era of Globalization*. in *World Politics* 50. October 1997
- FABRE. G. *Les prospérités du crime. Trafic de stupéfiants. blanchiment et crises financières dans l'après-guerre froide*. Editions de l'Aube & UNESCO. Paris 1999.
- FALK R. *Per un governo umano*. Asterios Editore. Trieste. (original title: On Human Governance. 1995). 1999.
- FATÈS Y. *Sport et Tiers-Monde*. Paris. P.U.F. (Coll. Pratiques corporelles). 1994. p. 190-194.
- FAVRE P.(sous dir.). *La Manifestation*. Paris. FNSP. 1990.
- FERAL C. de Le français au Cameroun : approximations. vernacularisation et "camfranglais". In D. de Robillard et M. Beniamino (éd.). *Le français dans l'espace francophone*. tome 1. Paris. champion 1993. 205-218.
- FERNÁNDEZ STEINKO. A. "Trabajo. sociedad e individuos en la España de fin de siglo". dans Miguelez. F. Prieto. C.(eds.). *Las relaciones de empleo en España*. Siglo XXI de Editores. Madrid. 1999.
- FILLIEULE O. *Contribution à une théorie compréhensive de la Manifestation: les formes et les déterminants de l'action manifestante dans la France des années quatre-vingt*. Thèse de Science Politique. IEP Paris. 1994.
- FILLIEULE O.(sous dir.). *Sociologie de la protestation*. Paris. L'Harmattan. 1993.
- FLEINER G-T. *Théorie générale de l'état*. P.U.F. 1986
- FLIGSTEIN N. "Rhétorique et réalités de la "mondialisation". *Actes de la recherche en sciences sociales*. n°119. septembre 1997.
- FOGUI JP. *L'intégration politique au Cameroun : une analyse centre-périphérie*. Paris. LGDJ. 1990. 379p.
- Foreign Service Institute *Indian Foreign Policy. Agenda for the 21st Century*. Konark Publishers. New Delhi. 1997. 2 volumes
- FORSTER V. et al. (eds.). *Principles of self-organization*. New York. Pergamon. 1962.
- FOUCAULT M. *Les mots et les choses*. Paris. Gallimard. 1966.

- FOUCHER M. *Croatia. a New Geography of the European Continent. Croatia - A New State*. 1993.-1994. 32-37 Zagreb.
- FOUCHER M. (Dir.) *Transitions géopolitiques sur le continent européen*. Fondation pour les Etudes de Défense. Paris. 1998.
- FOUCHER M. (Dir.) *Fragments d'Europe. Atlas d'Europe médiane et orientale*. Fayard. 1997.
- FOUCHER M. *Fragments d'Europe*. Fayard. 1993.
- FOUCHER. M. La fin de la géopolitique ? Reflexions géographiques sur la grammaire des puissances. *Politique étrangère*. 1997. 1/97.19-31
- FRANCARD M. G. GERON et R. WILMET "L'insécurité linguistique dans les communautés francophones périphériques". *Cahiers de l'Institut de linguistique de Louvain*. 1994. 19 (3-4). 1993 [paru en 1994] ; 20 (1-2).
- FRANÇOIS B., NEVEU E. dir. *Espaces publics mosaïques*. Presses Universitaires de Rennes. 1999
- FREEMAN E. LIEDTKA J. " La seconde vie du capitalisme ". *L'Expansion Management Review*. n° 87. décembre. p. 52-61. 1997.
- FRÉMONT A. et GALLAIS J. *Espaces vécus et civilisations*. CNRS. Paris. 1981. 106 p.
- FREY C. *Le français au Burundi. Lexicographie et culture*. Vanves. EDICEF-AUPELF-UREF. 1996.
- FREYSSENET M. and LUNG Y. "Between Regionalization and Globalization: What Future for the Automobile Industry ?" Inn J. Humphrey, Y. Lecler and M. S. Salerno (eds.). *Global Strategies and Local Realities. The Auto Industry in Emerging Market*. London: Macmillan Press. 2000. 72-94.
- FRIEDMANN J. *Regional development policy : a case study of Venezuela*. Cambridge (Mass.). 1966.
- FRIGANT V. and LUNG Y. "Geographical Proximity and Supplying Relationships in Modular Production". Paper presented to the 8th GERPISA international colloquium *The World that Changed the Machine. The Future of the Auto Industry for the Next Century?* Paris. 2000. June.
- FRIOT B. « Pour un usage non patrimonial de la monnaie ». *Documents pour l'Enseignement Economique et Social*. 1999. C.N.D.P. n° 117. octobre. p. 70-77.
- FRISON-ROCHE A.M. *Le versant juridique de la mondialisation*. Revue des Deux Mondes. 1997. pp 45-53
- FRITSCH-BOURNAZEL R. et al. *Les Allemands au cœur de l'Europe*. Paris. Fondation pour les Etudes de défense nationale. 1983.
- FROUD J. HASLAM C. JOHAL S. JULLIEN B. and WILLIAMS K. "Les dépenses de motorisation comme facteur d'accentuation des inégalités et comme frein au développement des entreprises automobiles : une comparaison franco-anglaise". In G. Dupuy et F. Bost (Eds.). *L'automobile et son monde*. Editions de l'aube. 2000. 75-96.

- FRUHAN W.E. *Financial strategy : Studies in creation, transfer and destruction of shareholder value*. Irving Inc Homewood, Illinois. 1979.
- FUKUYAMA.F. *Trust, social values and creation of prosperity*. Free Press. New York. 1995.
- GADET F. *Le français ordinaire*. Paris. Ed. Armand Colin. 1989.
- GADET F. *Le français populaire*. Paris. PUF. Coll. Que sais-je ? 1992.
- GALTUNG J. "A structural theory of imperialism". *Journal of Peace Research* 1971. 8 (81-117).
- GAMSON W. Meyer D. « Framing political opportunity ». in *Comparative Perspectives on Social Movements*. D.McAdam. J.McCarthy. M.Zald. Cambridge University Press. 1996.
- GARAUD P. *La Révolution et la propriété foncière*. Paris. 1959.
- GARCÍA DE ENTERRÍA. E. *Justicia y seguridad jurídica en un mundo de leyes desbocadas*. Madrid. Civitas. 1999
- GARNETT Sherman W. *Keystone in the Arch. Ukraine in the Emerging Security Environment of Central and Eastern Europe*. Carnegie Endowment for International Peace. Washington. 1997.
- GARTON ASH T. L'énigme de l'Europe centrale. *Esprit*. mai 1999. p. 20-34.
- GAUCHET M. *Le désenchantement du monde*. Gallimard. Paris. 1985.306 p.
- GELLNER E. *Nations et nationalisme*. Payot. 1983.
- GÉNY F. *Méthode d'interprétation des sources en droit privé positif*. 2^{ème} éd. Paris. 1919.
- GEORGE Suzan. *Crédit sans frontière ; la religion séculière de la Banque mondiale*. Paris. La Découverte. 1994
- GIDDENS. A. *The Consequences of Modernity*. (Cambridge: Polity Press). 1990.
- GIESEN KG. "Charité paternaliste et guerre juste : la justice internationale selon John Rawls". *Les Temps Modernes*. n° 604. mai-juin-juil. 1999. pp. 40-62.
- GINSBURG N. "Extended metropolitan regions in Asia : a new spatial paradigm". in *The extended Metropolis. settlement transition in Asia*". Ginsburg N. Koppel B. Mc Gee T. G. (ed.). University of Hawai Press. 1991. p. 27-46.
- GINSBURGH V. and VANHAMME G. "Price Differences in the EC Car Market. Some Further Results". *Annales d'économie et de statistique*. 1989. n°15/16. 137-149.
- GIORDAN H. *Démocratie culturelle et droit à la différence*. Rapport au Ministre de la culture. Paris : La Documentation française. 1982. 108 p.
- GLADNEY DC. *Making Majorities. Constituting the Nation. in Japan. Korea. China. Malaysia. Fiji. Turkey and the United States*. Stanford. California. Stanford University Press. 1998. p.232.
- GOBARD H. *L'aliénation linguistique. Analyse tétraglossique*. Paris. Flammarion. 1976.
- GODELIER M. *L'idéal et le matériel*. Fayard. Paris. édition Le Livre de Poche. 1984. 348 p.

- GOLDGEIER JM. and MCFAUL M. "A tale of two worlds : core and periphery in the post-cold war era". *International Organization* 1992. 46 (2) : 467-491.
- GÓMEZ URANGA. M. "Reflexiones sobre la identidad económica de Iparralde". en Letamendia. F (coord.): *la construcción del espacio vasco-aquitano. Un estudio multidisciplinar*. UPV-EHU. Leioa. 1998
- GOMEZ URANGA.M. «Algunas reflexiones sobre la soberanía económica desde las perspectivas de las competencias y de la cultura. in AAVV. *Soberanía económica y globalización en Euskal Herria*. Manu Robles Arangiz Institutoa. Bilbao. 1998.
- GORZ A. *Misères du présent. Richesse de l'avenir*. Paris. Galilée. 1997.
- Goskomstat de la Russie *Rossiiia v tsifrahk. 1999* (La Russie en chiffres). Moscou. 1999
- GOTTMANN J. "*Confronting centre and periphery*". in : Gottmann (Jean) ed. 1980. pp.11-25
- GOTTMANN J. "*Organizing and reorganizing space*". in : Gottmann (Jean) ed. 1980. pp.217-224
- GOTTMANN J. ed. *Center and periphery : spatial variations in politics*. Beverly Hills ; London. Sage. 1980. 226p.
- GOTTMANN J. *La politique des États et leur géographie*. Armand Colin. Paris. 1952. 228 p.
- GOULD P. "Dynamic structures of geographic space". in : Brunn (S. D.) et Leinbach (T. R.) eds. 1991. pp.3-30
- GOULD. K.A. SCHNAIBERG. A. and WEINBERG. A.S. *Local Environmental Struggles; Citizen Activism in the Treadmill of Production*. Cambridge University Press. USA. 1996.
- GOYARD-FABRE S. *Essai d'une critique phénoménologique du droit*. Paris. Librairie Klincksieck. 1972.
- GRATALOUP C. « Les noms du Monde ». *Géo*. numéro 241. p 30-34.
- GRATALOUP C. « Représenter/Penser un Monde mondialisé ». *L'espace géographique*. Belin-Reclus. 1999 n°1. p 13-22.
- GRATALOUP C. *Lieux d'Histoire. Essai de géohistoire systématique*. Reclus. collection « Espaces modes d'emploi ». 1996.
- GRATALOUP Christian, *Lieux d'histoire : essai de géohistoire systématique*, Espaces modes d'emploi, Reclus, 1996
- GRAU R. *Les langues et les cultures minoritaires en France : une approche juridique contemporaine*. Québec : Documentation du Conseil de la Langue Française. 1985. 470 p.
- GRAWITZ M. "Géopolitique". *Lexique des sciences sociales*. Paris. Dalloz. 1988 (quatrième édition).
- GRAWITZ M. et LECA J. (dir.) *Traité de science politique*. P.U.F. 1985
- GRAZIANO L. *Lobbying, Pluralism an democracy*. New-York.2000

- GREENFELD L. *Nationalism. Five roads to Modernity*. Harvard University Press. Cambridge MA et Londres. 1992.
- GRESH A. *Un péril islamiste ?* Paris-Complexe. 1994
- GREVISSE M. *Le bon usage*. 9e édition. Paris-Gembloux.P. Geuthner et J. Duculot. 1969.
- GRIFFITHS M. *Realism. Idealism and International Relations : a reinterpretation*. . Routledge. 1995
- GRUBELNIK K. *Der zweite Anschluß. Deutschlands Griff nach Österreichs Wirtschaft*. Vienne. Molden. 2000.
- GRUNER W.D. *Die deutsche Frage. Ein Problem der europäischen Geschichte seit 1800*. Munich. Beck. 1985.
- GUAL J. "An econometric analysis of price differentials in the EEC automobile market". *IESE Research Paper*. 1987. n°216. Barcelona. Espana.
- GUELLEC Jean, *Atlas de l'espace mondial*, Ellipses-marketing, 1999.
- GUELLEC Jean, *Relations internationales*, Ellipses-marketing, 1995.
- GUEUNIER N. GENOUVRIER E. et KHOMSI A. *Les Français devant la norme. Contribution à une étude de la norme du français parlé*. Paris. H. Champion. 1978.
- GUILLOREL H. "France : religion; periphery. state and nation-building". in : Torsvik (Per) ed. 1981. pp.390-428
- GUIRAUD P. *Le français populaire*. Paris. PUF. Coll. Que sais-je ? 1965.
- HAAS P.(Ed.). « Epistemic Communities and International Policy Coordination ». in : *Knowledge. Power. and International Policy Coordination. International Organization*. special issue. 46 (1). hiv. 1992. p.1-35.
- HABERMAS J. *Après l'Etat-nation. Une nouvelle constellation politique*. Paris. Fayard. 2000.
- HACKE C. "Die nationalen Interessen der Bundesrepublik Deutschland an der Schwelle zum 21". *Jahrhundert. Außenpolitik*. n°4. 1998. p. 24.
- HAMELINK C. "ICTs and social development. the global policy context." Discussion paper. United Nations Research Institute for Social development (UNRISD). 1999. 32p.
- HAMMEL E. et GARDY P. *L'occitan en Languedoc-Roussillon 1991*. Perpignan : El Trabucaire. 1994. 204 p.
- HANSENNE M. " Des valeurs à défendre. des changements à entreprendre. La justice sociale dans une économie qu se mondialise : un projet pour l'OIT ". *Conférence internationale du travail*. 81^esession. Genève. 1994. Rapport du Directeur général. Partie I. p.15.
- HARDT M., NEGRI T. *Empires*. Exils. Paris 2000.
- HARRIBEY J.M. " Eléments pour une théorie marxienne de l'égalité économique : Théorie de la valeur-travail et répartition des revenus ". Colloque de l'Université Paris-X. CAESAR-FORUM. URA-CNRS 1700. Actuel Marx. ERS-CNRS 196.

Marx aujourd'hui : fondements et critique de l'économie politique. Journées d'études des 27 et 28 novembre. 1997-a.

- HARRIBEY Jean-Marie, *Le développement soutenable*, Economica, 1998
- HAVINDEN M. QUÉNIART J. et STANYER J. éd. Centre et périphérie/Centre and periphery. Bretagne. Cornouailles-Devon : *étude comparée/Brittany and Cornwall & Devon compared*. Exeter. University of Exeter Press. 1991. xxxii + 260p.
- HEGEL G-W-F. *Phénoménologie de l'esprit*. Aubier. Paris. (1807) 1947.
- HEGEL J-W-H. *La raison dans l'histoire*. Plon. Paris. 1828. édition 1965. 313 p.
- HEIDEGGER M. *Questions. I et II. De l'Ess. du Fond. trad. A. Kostas*. Paris. Gallimard. 1993.
- HEINDENREICH. M. «Beyond flexible specialization : the rearrangement for regional production orders in Emilia-Romagna and Baden-Wurttemberg» *European Planning Studies*. 1996. 4.
- HELD. D. *Democracy and the Global Order*. Cambridge. Polity Press. 1995.
- HELD. D.&MC GREW. A.&GOLDBLATT.D.& PERRATON. J. *Global Transformations*. Standord. CA. Stanford U.P. 1999
- HENRIKSON AK. "America's changing place in the world : from "periphery" to "centre" ?". in : Gottmann (Jean) ed. 1980. pp.73-100
- HENRY M. *La barbarie*. Paris. Grasset. 1987.
- HENRY O. *Un savoir en pratique. Les professionnels de l'expertise et du conseil*. Thèse de doctorat de sociologie. Paris. EHESS. 1993.
- HERMET G. « L'humanitaire dans le désordre intégral ». in Médecins sans Frontières. *Populations en danger*. Paris. Hachette. 1992.
- HERMET G. « Triomphe ou déclin de l'humanitaire ? ». *Cultures et Conflits*. automne 1993. 11 : p.13-26.
- HERMET G. BADIE B. BIRNBAUM P. BRAUD P. *Dictionnaire de la Science Politique*. Armand Colin. 1998
- HERZOG R. *Vision Europa. Antworten auf globale Herausforderungen*. Hambourg. Hoffmann und Campe. 1996.
- HILL. C. *Los orígenes intelectuales de la Revolución inglesa*. Barcelona. Editorial Crítica. 1980.
- HIRST. P. «The Global Economy: myths and realities». *International Affairs*. 1997. Vol. 73. n° 3.
- HIRST. P. and THOMPSON. G. *Globalization in Question*. 1996. (Cambridge: Polity Press).
- HIRTS. P. *Associative Democracy*. Amherst. University of Massachusetts Press. 1994.
- HIRVONEN A. ed. Polycentricity. *The multiple scenes of law*. London ; Sterling (Virginia). Pluto Press. 1998 vi + 250p.
- HOBBS T. *Léviathan*. Paris. Hachette.1998

- HOBSBAWM E. *L'âge des extrêmes. Histoire du court Xxe siècle*. Complexe. 1999
- HOBSBAWM E. *L'ère des empires*. Paris. Fayard. 1989.
- HOBSBAWM E.J. « *L'âge des extrêmes. Histoire du Court XX° siècle* ». Editions Complexe. 1999. p. 258-264.
- HOBSBAWN E. *Nations et nationalisme depuis 1780*. nrf. Gallimard. 1990.
- HOCKING. B. «Regionalism: An International Relations Perspective». en M. Keating y J. Loughlin (eds.). *The Political Economy of Regionalism*. 1997. (London: Frank Cass).
- HOFFMAN GW. "*Variations in centre-periphery relations in Southeast Europe*". in : Gottmann (Jean) ed. 1980. pp.111-133
- HONNETH. A. *The Struggle for Recognition. The Moral Grammar of Social Conflicts*. Cambridge. Polity Press. 1995.
- HORSMAN M. et MARSHALL A. « *After the Nation-State :Citizens. Tribalism and the New World Disorder* ». Harper Collins London.1994
- HUNTINGTON S. *Le choc des civilisations*. Paris. Odile Jacob. 1997
- HUNTINGTON S. *The clash of civilizations and the remaking of the world order*. Simon et Schuster. New York. 1996. 367 p.
- HURREL A. KINGSBURY B. *The International Politics of the Environment*. Oxford. Clarendon Press. 1992.
- HURTEBISE C. "Géopolitique de la genèse. de la diffusion et des interactions culturelle dans la culture corporelle et le sport". *Géopolitique du sport*. sous la direction de Borhane ERRAÏS. Daniel MATHIEU et Jean PRAICHEUX. actes du colloque de Besançon (23-24 mars 1990). U.F.R. S.T.A.P.S. et Laboratoire de Géographie Humaine. Université de Franche-Comté. 1990. p. 87-114.
- HURTEBISE C. "L'invention du sport de haut niveau. Sport politique et politique du sport de la RDA". *Sport et politique. revue Géopolitique*. n°66. juillet 1999. p. 35-44.
- HUSSERL E. *La terre ne se meut pas*. Paris. éditions de Minuit. coll. Philosophie. 1989.
- IBARRA. P. LETAMENDIA. F. "*Los movimientos socialles*". dans Caminal. M. Manual de Ciencia política. 2^a ed. Tecnos
- IFA. *Inventaire des particularités lexicales du français en Afrique*. Paris. 1983.
- IFRI. Ramsès 1999. Dunod.
- IFRI. Ramsès 2000. Dunod.
- IKENBERRY J.G. "America's Liberal Hegemony". in *Current History*. January 1999.
- INGLEHART R. *Cultural shifts in Advanced Industrial Societies*. Princeton: Princeton University Press. 1990.
- INGLEHART R. *The Silent Revolution : Changing Values and Political Styles Among Western Publics*. Princeton. Princeton University Press. 1977.
- ION J. *La Fin des Militants*. Ed de l'atelier/ouvrières. Paris. 1997.

- ION J. Péroni M. *Engagement public et exposition de la personne*. Paris. Aube. 1997.
- IZRAELEWICZ E. "L'Allemagne invente le capitalisme anglo-rhénan". *Les Echos*. 10./11.03.2000.
- JACOB C. *L'empire des cartes*. Albin Michel. Paris. 1992. 537 p.
- JAMISON A. « The Shaping of the Global Environmental Agenda: The Role of Non-Governmental Organisations ». in S.Lash. B.Szerszynski. B.Wynne. *Risk. Environment and Modernity*. London. Sage. 1996. p.224-246.
- JASPERS K. *Origine et sens de l'histoire*. Plon. 1954. Paris.
- JEAMMAUD A. « Les droits du travail à l'épreuve de la mondialisation ». *Droit ouvrier*. 1998.
- JENKINS B. *Nation and identity in contemporary Europe*. Routledge. 1996.
- JENSEN M. African Internat connectivity <http://demiurge.wn.apc.org/africa/partial.html>, 1998-97-99.
- JÈZE G. *Etude théorique et pratique sur l'occupation comme mode d'acquérir les territoires en droit international*. Paris. 1896.
- JOACHIM J. « NGOs. Agenda-Setting. and the UN : the case of reproductive rights and reproductive health. ». communication à l'ECPR Joint Sessions of Workshops. Mannheim. 26-31 March 1999.
- JOBERT M. "L'Allemagne en Europe". *Le Figaro*. 02.11.1995.
- JOHNSON. B. "Institutional Learning". in B. Lundvall (ed.) *National Systems of Innovation : towards a theory of innovation and interactive learning*. London. Pinter. 1992.
- JOHNSTON RJ. *Geography and the State. An essay in political geography*. London. Macmillan. 1982. xii + 283p.
- JORDAN P. *The Relation Between Ethnically Defined Territories and Functional Regions in Croatia and Bosnia and Herzegovina*. Croatia - A New State. 1993.-1994. 133-142. Zagreb.
- JOSHI N. "Ukraine and the Commonwealth of Independent States" *Strategic Analysis* janv. 1994. vol.16 n°10 p.1367-1376; Roman Solchanyk "Ukraine and the CIS : a troubled relationship" *RFE/RL Research Report* 12 fév. 1993 p.23-27.
- JOXE A. *Voyage aux sources de la guerre*. PUF. Paris. 1991. 443 p.
- JUBETO. Y. "Iparralde ante la encrucijada de futuro." en Arizkun Cela. A (coord.): *Soberanía económica y globalización en Euskal Herria*. Manu Robles Institutua. Bilbao. 1998
- KACHRU B.J. "American English and Other Englishes". In C. A. FERGUSON et S.B. HEATH. éd. *Language in the USA*. New York. Cambridge University Press. 1981.
- KACHRU B.J. "Normes régionales de l'anglais". In E. BEDARD et J. MAURAI. *La norme linguistique*. Québec-Paris. OLF-Le Robert. 1983. 707-730.
- KACHRU B.J. "The New English and Old Models". *English Language Forum*. 1977. 15 juillet 1977. 3 : 29-35.

- KACHRU B.J. éd. *The Other Tongue : English Across Cultures*. Urbana (III). University of Illinois Press. 1982.
- KAHN M. "Arménie" *Le Courrier des pays de l'est* mars 1997. p.10-11
- KAMIENIECKI. S. KOLEMAN. S.D. VOS. R.O. "The effectiveness of radical environmentalists" en B.R.Taylor (ed.) *Ecological resistance movements*. State of New York University Press. 1995.
- KANT E. *Anthropologie du point de vue pragmatique*. Paris. GF-Flammarion. 1993 1798.
- KANT E. *Critique de la raison pure*. trad. J. Barni revue par P. Archambault. Paris. Garnier-Flammarion. 1987. p. 414 et s.
- KANT E. *Idée d'une histoire universelle au point de vue cosmopolitique*. in *Opuscules sur l'histoire*. Paris. GF-Flammarion. 1990 (1784).
- KANT E. *Métaphysique des moeurs II. Doctrine du droit. Droit de la vertu*. Paris. GF-Flammarion. notamment "Le droit public". Deuxième partie. 1994 1797. pp. 123-184.
- KANT E. *Théorie et pratique*. Paris. Hatier. 1990 1793. 78 p.
- KANT E. *Vers la paix perpétuelle. Esquisse philosophique* (1795); *Annonce de la prochaine conclusion d'un traité de paix perpétuelle en philosophie* 1796. Paris. GF-Flammarion. 1991 1795. pp. 73-131.
- KAPLAN M. *System and Process in International Politics*. John Wiley & Sons Inc. 1957
- KASTORYANO R. *Quelle identité pour l'Europe. Le multiculturalisme à l'épreuve*. Paris. Presses des Sciences Politique. 1998.
- KEATING. M. «Les Régions constituent-elles un niveau de gouvernement en Europe?». en P. Le Galès y C. Lequesne (eds.). *Les Paradoxes de Régions en Europe*. 1997 a. (Paris: Éditions de la Découverte).
- KEATING. M. «The Political Economy of Regionalism». en M. Keating y J. Loughlin (Eds.). *The Political Economy of Regionalism*. 1997 b (London: Frank Cass).
- KEATING. M. *Naciones contra el estado. El nacionalismo de Cataluña. Quebec y Escocia*. Ariel. Barcelona. 1996
- KEBABDJIAN G. *L'économie mondiale. enjeux nouveaux. nouvelles théories*. Seuil 1994 .
- KECK M. SIKKINK K. *Activists Beyond Borders*. Ithaca&London. Cornell University Press. 1998.
- KELSEN H. *La démocratie, sa nature, sa valeur*. Paris. Economica. 1988
- KELSEN H. *Théorie générale du droit et de l'Etat*. trad. B. Laroche & V. Faure. Paris. L.G.D.J. 1997.
- KEMPF B. et V. Y. MUDIMBE. Langue et développement. In *Les relations entre les langues négro-africaines et la langue française*. Dakar. Conseil International de la Langue Française 1976. 502-509.

- KENDE P. *Quelle alternative à l'Etat-nation?*. in Revue Esprit. octobre 1991. p. 23 à 30
- KENNEDY P. *Naissance et déclin des grandes puissances*. Paris, Payot. 1989
- KENNEDY P. *The Rise and fall of the Great Powers : economic change and military conflict from 1500 to 2000*. Fontana Press. 1989
- KEOHANE R. "International Institutions : Two Approaches." in James Der Derian (ed.by) : *International Theories : Critical Investigations*. MacMillan. 1995
- KEOHANE R.O. NYE J.S.(eds.). *Transnational Relations and World Politics*. Cambridge. USA and London. UK. Harvard University Press. 1971.
- KESSLER M-C. *La Politique Etrangère de la France. Acteurs et Processus*. Paris. Presses de Sciences po. 1999.
- KEYNES J.M. *Théorie générale de l'emploi. de l'intérêt et de la monnaie*. Paris. Payot. 1969.
- KIMLICKA W. Sylvie. Dir. "Les identités culturelles". Revue *Comprendre*. N°1. PUF.
- KIRK W. "Cores and peripheries : the problems of regional inequality in the development of Southern Asia". *Geography*. 1981."66 (3) : 188-201.
- KITSCHELT. H. "Political opportunity Structures and Political Protest : Antinuclear Movements in four Democracies." *British Journal of Political Science*. 1986. 16
- KLEIN J. "Renaissance de la géopolitique. Espace. frontières et peuples dans l'organisation de la sécurité européenne". *Etudes internationales*. n°2. juin 1995. p. 347-360.
- KLEMENCIC M. "Causes and Dynamic of the War in Croatia". *Acta Geographica Croatica*. 1993.Vol. 28. 187-194. Zagreb.
- KLEMENCIC M. "Croatia - Past and Present; Location. Position. Territory. Borders. Regions". *Acta Geographica Croatica*. 1993. Vol. 28. 23-38. Zagreb.
- KLEMENCIC M. "Four Theses about Croatia and Bosnia". *Croatia - A New State*. 1993-1994. 55-60. Zagreb.
- KLEMENCIC M. "Greater Serbian Territorial Claims". *Croatia - A New State*. 1993-1994. 143-159. Zagreb.
- KLESTIL T. "La neutralité corrigée par la solidarité". *Le Figaro*. 12.10.1992.
- KOCSIS. K. "The Changing of the Croatian Ethnic Territory During the Last Half of the Millenium". *Croatia - A New State*. 1993-1994. 83-95. Zagreb.
- KOŁODZIEJCZYK A. The Perception of Security and Danger. in Stefan Spangenberg. Paul Klein (dir.). *Security - Nation - Partnership. A Comparative Research On Value Change and On Attitudes Towards Security. Army and Military Co-operation in the Czech Republic. Poland and Germany*. Strausberg. Sozialwissenschaftliches Institut der Bundeswehr. 1998. p. 237-263.
- KOOIMAN J. (ed) *Modern Governance*. Londres Sage. 1993.
- KOPPER H. Standort Deutschland: Fit für Investitionen. *Deutschland. Zeitschrift für Politik. Kultur. Wirtschaft und Wissenschaft*. n°5. octobre-novembre 1999. p. 28-29.

- KOSZUL M. "De l'Ukraine à l'Occitanie : Mykhajlo Drahomanov et le régionalisme français". *Lengas revue de sociolinguistique*. n° 44. 1998. p. 21-40.
- KOUADIO NGUESSAN J. "Le nouchi abidjanais. naissance d'un argot ou mode linguistique passagère ?". *Des langues et des villes*. Paris. ACCT. 1990. 373-383.
- KOURCHID O. "L'identité disciplinaire de la sociologie et les recherches comparatives aux Etats-Unis ". *Revue Internationale de Politique Comparée*. Vol. 5. n° 2. 1998. P.415-443.
- KOUSIS. M. "Sustaining Local Environmental Mobilisations :Groups . Actions . and Claims in Southern Europe" in C. Rootes (ed.) *Environmental Movements; Local. National .Global*. London . Frank Cass. 1999
- KOYRÉ A. *Du monde clos à l'univers infini*. Paris. Presses Universitaires de France. 1962.
- KRIESI. H. *Political Mobilization and Social Change. The Dutch Case in Comparative Perspective*. Aldershot. Avebury. 1993.
- KRIESI.H.;KOOPMANS.R.;DYVENDAK.J.W.; & GIUGNI.M.G. " *New Social Movements in Western Europe. A Comparative Analysis.*" Minnesota Press. Mineapolis. 1995
- KRUGMAN. P. *La mondialisation n'est pas coupable*. La Découverte. 1998.
- KUZIO T. *Ukraine: State and Nation Building*. London: Routledge. 1998.
- LABOV W. *Le parler ordinaire. La langue des ghettos noirs des Etats-Unis*. 2 tomes. Paris. Ed. De Minuit. 1978.
- LABOV W. *Sociolinguistique*. Paris. Ed. De Minuit. 1976.
- LABRIE N. "Territorialité". In : *Kontaktlinguistik = Contact Linguistics = Linguistique de contact. Manuel international des recherches contemporaines*. édité par Hans Goebel. peter H. Nelde. Zdenek Sary. Wolfgang Wölck. Tome 1. Berlin. New York : Walter de Gruyter. 1996. p. 210-218.
- LACLAU. E. "Introducción" en : LACLAU. E. (Ed.). *The Making of Political Identities*. London and New York. Verso. 1994.
- LACOSTE Y. Editorial: La question allemande. *Hérodote*. n°68. 1993. p. 3-17.
- LACOSTE Y. *Vive la nation*. Fayard. 1997.
- LACOUR C. et S.PUISSANT. *La métropolisation*. Anthropos. 1999.
- LAFAGE S. *Français écrit et parlé en pays éwé (Sud Togo)*. Paris. SELAF. 1985.
- LAFRANCE G. DUMAS D. (dir.). *L'année 1795. Kant. Essai sur la paix*. Paris. Vrin. pp. 238-254.
- LAÏDI Z. (dir). *L'ordre mondial relâché*. Presses de Sciences Po. Paris. 1992. 263 p
- LAÏDI Z. *Géopolitique du sens*. Desclées de Brouwer . 1998.
- LAÏDI Z. *Un monde privé de sens*. Paris. Fayard. 1994
- LAÏDI. Z. . *Un monde privé de sens*. Fayard. Paris 1994.

- LALANDE A. *Dictionnaire technique et critique de la philosophie*. 14ème éd. Paris. PUF. 1983.
- LANDAU A. "Multilatéralisme et régionalisme dans les relations économiques internationales." in D.Bach. (dir). *Régionalisation, mondialisation et fragmentation en Afrique subsaharienne*. Paris. 1998. Karthala.
- LAPHAM L. *La montagne des vanités ; les secrets de Davos*. Villeneuve& Larose. 2000
- LAPONCE JA. "The city centre as conflictual space in the bilingual city : the case of Montreal". in : Gottmann (Jean) ed. 1980. pp.149-162
- LAPONCE J-A. *Langue et territoire*. Québec : Les Presses de l'Université Laval. 1984. 265 p.
- LARA L. F. *El concepto de norma en lingüística*. Mexico. El colegio de México. 1976.
- LAROCHE J. *Politique Internationale*. Paris. L.G.D.J. 1995.
- LARSABAL B. "La bourse ou la vie : Les retraites". *Le Passant Ordinaire*. Bordeaux. n° 22. novembre-décembre. 1998.
- LASAGABASTER. I & LAZKANO I. *Régimen jurídico de la ordenación del territorio de Euskal Herria*. IVAP. Oñati. 1999-b.
- LASAGABASTER. I & LAZKANO. I "Derecho, política e Historia en la Autodeterminación en Euskal Herria". en Gómez Uranga. M (1999): Propuestas para un nuevo escenario. *Democracia, cultura y cohesión social en Euskal Herria*. Manu robles Institutoa. Bilbao. 1999-a
- LASSAULX F. *Introduction à l'étude du Code Napoléon*. Paris. 1812. p. 336.
- LASSLET P. *Ce monde que nous avons perdu*. Paris. Flammarion. 1967
- LATIN D. QUEFFELEC A. et J. TABI-MANGA. éd. *Inventaire des usages de la francophonie : nomenclature et méthodologies*. Paris-Londres. J. Libbey Eurotext. 1993.
- LATOUCHE S. *La planète des naufragés*. La Découverte
- LATTIMORE O. "The periphery as locus of innovation". in : Gottmann (Jean) ed. 1980. pp.205-208
- LAYAN J.B. "The Integration of Peripheral Markets: A Comparison of Spain and Mexico". In J. Humphrey. Y. Lecler and M. S. Salerno (eds.). *Global Strategies and Local Realities. The Auto Industry in Emerging Market*. London: Macmillan Press. 2000. 122-148.
- LAZUECH G. *L'exception française*. Rennes. Presses universitaires de Rennes. 1999.
- LAZUECH Gilles, *L'exception française : le modèle des grandes écoles à l'épreuve de la mondialisation*, Le sens social, Presses Universitaires de Rennes, 1999.
- LE CORNEC J. *Quand le français perd son latin*. Paris. Les Belles Lettres. 1981.
- LE GOFF J. *La civilisation de l'occident médiéval*. Arthaud. 1964.
- Le Monde*. Supplément Economie. 25.01.2000. Bibliogr. sur le libéralisme.

- LE RIDER J. FRIDRUN R. (dir.). *Les littératures de langue allemande en Europe centrale. Des Lumières à nos jours*. Paris. PUF. 1998.
- LE RIDER J. *La Mitteleuropa*. Paris. PUF. 1994. p. 7.
- Le Théâtre de la mondialisation : acteurs, victimes, laissés pour compte. *Les Temps Modernes*. N° 607. Juin 2000.
- LEBARON F. "La dénégation du pouvoir. Le champ des économistes français au milieu des années 90". *Actes de la recherche en sciences sociales*. n°119. septembre 1997.
- LEBLANC P. & FATÈS Y. "Jeux et enjeux olympiques". *Espaces du sport*. revue *Mappemonde*. op. cit. p. 19-21.
- LEFEBVRE H. *La révolution urbaine*. Gallimard. 1970. 248 p.
- LEITL C. "Die EU- (Ost)-Erweiterung - zum Fürchten?". in *1989-1999. Zurück nach Europa - wie geht es weiter?. IDM-INFO Spezial*. Institut für den Donauraum und Mitteleuropa. Vienne. n°15. 1999. p. 17-18.
- LÉNINE VI. « L'impérialisme. stade suprême du capitalisme. Essai de vulgarisation ». in V.I. LÉNINE. *Œuvres. Tome 22. Décembre 1915-juillet 1916*. Paris. Éditions sociales / Moscou. Éditions en langues étrangères. 1960. pp. 201-327.
- LEPESANT Gilles, *Géopolitique des frontières orientales de l'Allemagne : les implications de l'élargissement de l'Union Européenne*, Pays de l'Est, L'Harmattan, 1998
- LEPESANT Gilles. « La Pologne et son Est ». *Nouveaux Mondes*. n°9. automne 1999pp. 241-258.
- LEQUENNE Ph. *Dans les coulisses de Greenpeace*. Paris. L'Harmattan. 1997.
- LERNER D. "Some comments on center-periphery relations". in : Merritt (Richard L.) et Rokkan (Stein) eds. 1966. pp.259-265
- LEROY A. Bennett : *International Organizations : Principles and Issues*. Prentice-Hall Englewood Cliffs (N.J). 1995
- LETAMENDIA. F. (Coord.). *Nacionalidades y Regiones en la Unión Europea*. Madrid. Fundamentos e IVAP. 1999.
- LETAMENDÍA. F. *Juego de espejos. Conflictos nacionales centro-periferia* . Ed. Trotta. 1997.
- LÉVINAS E. *Autrement qu'être*. Martinus Nijhoff. édition Le Livre de Poche. 1990. 284 p.
- LEVY J. dir. *Géographie du Politique*. Presses de la FNSP. 1991
- LÉVY J. *L'espace légitime*. Presses de Sciences Po. 1994.
- LÉVY Jacques, dir., *Géographies du politique*, Presses de Sciences Po., 1991
- LÉVY Jacques, *Europe*, Hachette, 1997.
- LÉVY Jacques, *L'espace légitime: sur la dimension géographique de la fonction publique*, Presses de Sciences Po., 1994.

- LÉVY Jacques; *Le tournant géographique : penser l'espace pour lire le monde*, Belin, 1999
- LIND M. *The next american Nation, the new Nationalism and the Earth American Revolution*. New-York. Simon and Schuster. 1995
- LIND. M. "The catalitic State". dans *National Interest*. n. 27. 1992
- LIPIETZ A. *Le capital et son espace*. Paris. François Maspero. 1977. 165p.
- LIPIETZ A. *Qu'est-ce que l'écologie politique ?* La Découverte. Paris. 1999.123 p.
- LOCKE R. MEULEAU M. "France et Allemagne : deux approches de l'enseignement de la gestion". *Revue française de gestion*. n°70. 1988.
- LOHENTO K. ORIT. bulletin d'information sur les technologies de l'information au Bénin. janvier 2001.
- LOMBARD D. "*Le carrefour javanais*". EHESS. 3 t. Paris. 1990
- LOUGHLIN. J. «'L'Europe des régions' et la fédéralisation de l'Europe». en J. Palard (Ed.). *L'Europe aux frontières*. 1997. (Paris: PUF).
- LOUISET O. "L'oubli des villes de l'Inde". *Actes du colloque de l'AFEMAM*. Lyon. juillet 1998. 2000 (à paraître)
- LOUISET-VAGUET O. "Ville indienne. Ville hindoue ? facteurs et processus de ségrégation spatiale.". *Espace. Populations. Sociétés*. 1997. n°2-3.
- LUNDVALL. B. (ed.) *National Systems of Innovation : towards a theory of innovation and interactive learning*. London. Pinter. 1995.
- LUNG Y. "La coordination des compétences et des connaissances dans l'industrie automobile européenne". Présentation à la *Journée de travail du GERPISA*. MSH-EHESS. Paris. 1999. 10 décembre. multigr.
- LUNG Y. SALERNO M.S. ZILBOVICIUS M. and CARNEIRO DIAS A. "Flexibility through Modularity: Experimentations with Fractal Production in Brazil and in Europe". In Y. Lung. J.J. Chanaron. T. Fujimoto and D. Raff (eds). *Coping with Variety. Flexible Productive Systems for Product Variety in the Auto Industry*. Aldershot: Ashgate. 1999. 224-257.
- LYON-CAEN A. "Pérennité d'une interrogation ". *Bulletin de droit comparé du travail et de la sécurité sociale*. Comptrasec. Bordeaux. 1996. p.13.
- LYON-CAEN G. " Sur le transfert des emplois dans les groupes multinationaux ". *Droit social*. 1995. p.489.
- LYON-CAEN G. PELISSIER J. SUPIOT A. « *Droit du travail* ». Dalloz. Paris. 1996. sp.p.646 et s.
- MABOGUNJE A. L. - "The dynamics of centre-periphery relations : the need for a new geography of resource development". *Transactions of the Institute of British Geographers*. New Series 5. 1980. (277-296).
- MACKINDER H. "The Geographical Pivot of History". in *Geographical Journal*. 1904. 23. pp.421-37. London.

- MAGAS D. et ROGIC V. *Zemljopis 8 (Geography 8)*. Skolska knjiga. 1995. II edition. Zagreb.
- MAGAS D. *The Development of Geographical and Geopolitical Position of Croatia*. Geoadria 2/1997. Zadar 1997. p. 5-36.
- MAGDZIAK-MISZEWSKA Agnieszka. « Stosunki polsko-ukrainskie ». *Problemy Miedzynarodowe*. Mars 1997.
- MAHJOUR F. *Le football africain. Trente ans de Coupe d'Afrique des nations. 1957-1988*. Paris. Jeune Afrique Livre. 1987. Cit. p. 31.
- MAIGRET E. « L'Internet : un nouveau média ? ». *Cahiers français*. n° 295. mars-avril 2000. p. 11-15.
- MAKOUTA-MBOUKOU J.-P. (1973). *Le français en Afrique noire*. Paris. Bordas.
- MALATESTA E. Ancora di repubblica e rivoluzione". in *Pensiero e Volontà*. n.12.15 giugno 1924. Roma.
- MALLAVIALLE Anne-Marie, PASCO Xavier et SOURBÈS-VERGER Isabelle, *Espace et puissance, Perspectives stratégiques*, Ellipses-Marketing,
- MANDEL E. "Initiation à la théorie économique marxiste". *Les Cahiers du Centre d'Economie Socialiste*. Paris. Etudes et Documentation Internationale. n° 39 à 41. 1er février-1er mars. 1964.
- MANDEL E. *Long waves of capitalism development*. Cambridge university Press. 1980.
- MANDEVILLE B. *La fable des abeilles*. Paris. Vrin 1974
- MANESSY. G. et P. WALD. *Le français en Afrique noire. tel qu'on le parle, tel qu'on le dit*. Paris. L'Harmattan. 1984.
- MANESSY. G. Le français en Afrique noire : français créole ou créole français?. *Langue française*. 37 : 91-108. 1978.
- MANESSY. G. *Le français en Afrique noire. Mythe. stratégies. pratiques*. Paris. L'harmattan. 1994a.
- MANESSY. G. Pratique du français en Afrique noire francophone. *Langue française*. 104 "Le français en Afrique noire. Faits d'appropriation" : 11-19.
- MANIN. B. *Principios de gobierno representativo*. Madrid. Alianza 1998.
- MANN P. *L'action collective : Mobilisation et organisation des minorités actives*. Paris. Armand Colin. 1991.
- MANNHEIM. K. *Ideology and Utopia. An Introduction to the Sociology of Knowledge*. London. Routledge. 1991.
- MARANDA P. et E. WADDEL. Imposer la bâtardise francophone. *Anthropologie et sociétés*. 1994b. vol. 6. n°2 "Imposer la bâtardise francophone" : 1-3.
- MARCELLESI J.B. A propos de la situation en France : de quelques unités lexicalisées aux propositions de la glottopolitique. In TRUCHOT C. *Le plurilinguisme européen. Théories et pratiques en politique linguistique*. Paris. Champion. 1994.
- MARGUERITE M. *Géo-sport dans le monde*. Vesoul. chez l'auteur. janvier 1999 (2ème éd.). 487 p. cartes.

- MARKS. G. y McADAM. D. "Social movements and the changing structure of political opportunity in the European Union". en : MARKS. G. ; SCHARPF. F. W. ; SCHMITTER. Ph. C. Y STREECK. W. *Governance in the European Union*. London. Sage ; 1996. pp. 95-120.
- MARTENS S. *La politique à l'Est de la République fédérale d'Allemagne depuis 1949. Entre mythe et réalité*. Paris. PUF. 1998
- MARTENS S. La République de Berlin. Un slogan abusif à géométrie variable. *Allemagne d'aujourd'hui*. n°149. juillet-septembre 1999. p. 3-30.
- MARTÍN ARTILES. A. "Organización del trabajo y nuevas formas de gestión laboral". dans Miguelez. F. Prieto. C.(eds.). *Las relaciones de empleo en España*. Siglo XXI de Editores. Madrid. 1999.
- MARTINEZ Sospedra. *Introducción a los partidos políticos*. Ariel. 1996.
- MARX K. *Oeuvres*. Paris. Gallimard. La Pléiade. tomes 1 et 2. 1965 et 1968.
- MATHIEU D. et PRAICHEUX J. "Présentation". *Espaces du sport*. Revue trimestrielle *Mappemonde*. n°2. 1989. p.1.
- MATORÉ G. *L'espace humain*. Paris. La Colombe. 1962. 299p.
- MATTELART A. DELCOURT X. MATTELART M. *La Culture contre la démocratie ?*. Paris. La Découverte. 1983. p. 183.
- MATTELART A. *Histoire de l'utopie planétaire : de la cité prophétique à la société globale*. Paris : La Découverte. 1999. 430 p.
- MAUREL F. coord. *Scénario pour une nouvelle géographie économique de l'Europe*. Rapport du Plan. CGP. Paris : Economica. 1999.
- MAUREL M.C. *Les paysans contre l'Etat ; le rapport de forces polonais*. Paris. L'Harmattan. 1989
- MAUREL MC. *Territoire et stratégies soviétiques*. Paris. Economica. 1982. 196 p.
- MAURER J. L. "L'Indonésie est plus vaste que Java : origines. résultats et dangers d'un développement à deux vitesses". *Revue Canadienne du développement*. 1993. p. 33-61.
- MAYER N. *Ces français qui votent FN*. Flammarion. 1999).
- MAYNTZ. R. "New challenges to governance theory". dans *Jean Monnet Chair Papers*. Florence. European University Institute. 1998.
- Mc GEE. T. G. "The emergence of Desakota Regions in Asia : expanding a hypothesis". in "*The extended Metropolis. settlement transition in Asia*". Ginsburg N. Koppel B. Mc Gee T. G. (ed.). University of Hawai Press. 1991. p. 3-25.
- MCADAM D. McCarthy J. Zald M. *Comparatives perspectives on social movements*. Cambridge. Cambridge University Press. 1996.
- MCCARTHY P. et JONES E. *Disintegration or Transformation : The Crisis of the State in Advanced Industrial Societies*. New York. St Martin's Press. 1995
- MCCORMICK J. *The Global Environmental Movement*. Chichester. John Wiley & Sons. 1995.

- MCKENZIE N. 77. "Centre and periphery : the marriage of two minds". *Acta Sociologica* 20 (1) : 55-74.
- MEDA D. "Travail et politiques sociales. à propos de l'article d'Alain Supiot : "Le travail. liberté partagée". *Droit social*. 1994. n° 4. avril. p. 334-342.
- MÉDARD J.F. *Le rapport de clientèle : du phénomène social à l'analyse politique*. in *Revue française de science politique*. vol. XXVI. 1976
- MEILLASSOUX C. « Du bon usage des classes sociales ». pp. 9-58. in B. SCHLEMMER. ed. *Terrains et engagements de Claude Meillassoux*. Paris. Karthala. 1998. 416 p.
- MENCKEN. *The American Language*. New York. Alfred A. Knopf. 1919.
- MENDO ZE. G. dir. (1999). *Le français langue africaine. Enjeux et atouts pour la francophonie*. Paris. Publisud. 1990.
- MENDO ZE. G. *Une crise dans la crise : le français en Afrique noire ; le cas du Cameroun*. Paris. ABC. 1990.
- MÉNY Y. *Centres et périphéries : le partage du pouvoir*. Paris. Economica. 1983. 227p.
- MERLE JC. "Droits économiques et sociaux à l'échelle mondiale : un aspect négligé du troisième article définitif". Laberge P. Lafrance G. Dumas D. (dir.). *L'année 1795. Kant. Essai sur la paix*. Paris. Vrin. 1997. pp. 255-263.
- MERLEAU-PONTY M. *Phénoménologie de la perception*. (M.). Paris. 1945. également.
- MERLEAU-PONTY M. 1953. Leçon inaugurale au Collège de France.
- MERRITT RL. "West Berlin - center or periphery ?". in : Merritt (Richard L.) et Rokkan (Stein) eds. 1966. pp.321-336
- MERSHEIMER J. "The False Promise of International Institutions". in *International Security*. Winter 1994/95. vol. 19. n° 3. pp. 5 à 49
- MERTENS Y. and GINSBURGH V. 1985. "Product Differentiation and Price Discrimination in the European Community. The Case of Automobiles". *The Journal of Industrial Economics*. Vol.34. N°2. 151-166.
- MEULEAU M. *HEC. Histoire d'une grande école*. Paris. Dunod. 1981.
- MEYER. E. (ed.) *Regional Development and Contemporary Industrial Response: Extending Flexible Specialization*. 1992. (London: Belhaven Press).
- MEYNAUD J. *Sport et politique*. Paris. Payot (Coll. Études et Documents). 1966
- MICOUD A. « Contestation écologique et remobilisation religieuse ». in D.HERVIEU-LÉGER *Religion et Ecologie*. Paris. Cerf. 1993. p.167-185.
- MICOUD A. éd. *Des hauts-lieux. La construction sociale de l'exemplarité*. Paris. Éditions du CNRS. Centre Régional de Publication de Lyon. 1991. 133p.
- MIGUELEZ. F. PRIETO. C. *Las relaciones de empleo en España. Siglo XXI de Editores*. Madrid. 1999.
- MILWARD A.S. *The European Rescue of the Nation -State* . Routledge. 1994

- MIRAMBELL A. A. "El català com a "llengua pròpia" de Catalunya". In : *Estudis jurídics sobre la llei de normalització lingüística*. Barcelona. Madrid : Generalitat de Catalunya. Institut d'Estudis Autònoms. Marcial Pons. Ediciones jurídicas y sociales. S.A. 1999. p. 45-75.
- MITTELMAN. J. H. "Rethinking the 'New Regionalism' in the Context of Globalization". *Global Governance*. 1996. Vol. 2.
- MODIGLIANI F. MILLER M. "The cost of capital, corporation finance and the theory of investment". *American Economic Review*. 1958. n° 48. june. p. 261-297.
- Mondialisation de l'homme. FILDH. *La Lettre*, n° spécial. Nov. 1999. N°28
- Mondialisation. L'inquiétude monte. *Courrier International*. Nov. 1999.
- MORATA. F "Crisis del Estado y Gobernación cooperativa territorial". en Letamendia (coord.): *Nacionalidades y Regiones en la Unión Europea*. Fundamentos. Madrid. 1999.
- MORAVCSIK A. "Liberal Intergovernmentalism and Integration : A Rejoinder". . in *Journal of Common Market Studies*. Vol. 33. n° 4. December 1995. pp. 611 à 628
- MOREAU M.A. « Tendances du droit social communautaire : des droits sociaux en quête de reconnaissance ». *Droit social*. 1994. p.612.
- MOREAU M.A. TRUDEAU G. « L'opportunité du recours à une sanction économique en matière sociale (ou la nouvelle histoire de la carotte et du bâton) ». *Bulletin de droit comparé du travail et de la sécurité sociale*. Comptresec. 1996. p.41.
- MOREAU M.-L. BRICHARD H. Et DUPAL C. *Les Belges et la norme. Analyse d'un complexe linguistique*. Louvain. Duculot. 1999.
- MOREAU M.A. « Sur la représentativité des partenaires sociaux européens ». *Droit social*. 1999. p.53.
- MOREAU-DEFARGES P. *Un monde d'ingérence*. Presses de Sciences Po. 1998
- MORGAN. K. *The regional animateur. Taking stock of the WDA*. Department of City and Regional Planning. University of Wales. Cardiff. 1995.
- MORGENTHAU H-J. *Politics Among Nations :The Struggle for Power and Peace*. McGraw-Hill. 1993
- MORIN E. *Penser l'Europe*. Gallimard. 1987
- MORIN. E. NAIR. S. *Une politique de civilisation*. Paris. Arlea 1997.
- MORPHET S. « NGOs and the environment ». in P.Willets. *The conscience of the World*. London. Hurst& Compagny. 1996. p.116-147.
- MOSCOVICI S.(dir.). *Psychologie sociale*. Puf. 1984.
- MOUELLE WONJ-MBONDJI. *Le français en milieu scolaire anglophone au Cameroun. Analyse sociolinguistique et problématique didactique*. thèse de doctorat nouveau régime. Université Michel de Montaigne-Bordeaux 3. 1998.
- MOUTOUH Hugues, *Les Tsiganes*, Dominos, Flammarion, 2000
- MUFWENE S. S. Indigénisation. français en Afrique. et normes : quelques réflexions. In CALVET L.-J. ET M.-L. MOREAU (éds). *Une ou des normes ? Insécurité*

- linguistique et normes endogènes en Afrique francophone*. Paris. CIRELFA-Agence de la francophonie : 49-59. 1998.
- MULLER M. "Nationalism and the Rule of Law in Turkey : the Elimination of Kurdish Representation durant the 1990s; In : OLSON Robert (editor). *The Kurdish nationalist Movement in the 1990s*". *Its impact on Turkey and the Middle East*. Lexington. The University Press of Kentucky. 1996. pp.176-199.
- MURALIDHARAN. S. *Clinton's Yatra. Frontline*. 2000. 17-7 (14 avril). 4-11
- MURRAY. P. 1998. "The european transformation of the Nation State". en : MURRAY. Ph. Y HOLMES. L. (Eds.). *Europe : Rethinking the Boundaries*. Aldershot. Ashgate ; 1999. pp. 43-61.
- MUSSO P. "Vers un oligopole mondial". *Le Monde Diplomatique*. mars 1998. p 6-7.
- NADAL M.J. G. BLONCOURT. *La peinture haïtienne. haitian arts*. Nathan. 1986.
- NAOUMOV G. "Au sud de la Russie se crée une nouvelle alliance" *Nezavissimaia Gazeta* 24 fév. 1999
- NASSAR N. " Apprenez à piloter votre entreprise par la valeur ! ". *L'Expansion Management Review*. 1995. n° 78. mars. p. 84-91.
- NELDE P. Strubell. M. Williams. Glyn. *Euromosaic. Production et reproduction des groupes linguistiques minoritaires au sein de l'Union européenne*. Rapport préparé pour la Commission européenne. Luxembourg : Office des publications officielles des Communautés européennes. 1996. 90 p.
- NETTL JP. "Center and periphery in social science : the problem of political culture". *American Behavioral Scientist*. 1966. 39-46.
- NEUFELD. M A. *The Restructuring of International Relations Theory*. Cambridge. Cambridge University Press. 1995.
- NEVEU E. *Sociologie des mouvements sociaux*. Paris. La découverte. 1996.
- NEWMAN D. ed. *Boundaries. Territory and Postmodernity*. Frank Cass. Ilford. UK. 1999.
- NGALASSO M. M. "De la plurielle unité socio-culturelle du continent africain". *Nouvelles du sud. Art. littératures. sociétés*. 3 : 81-94. 1986a.
- NGALASSO M. M. "El francés en África : situación. estatuto. problemas de ensen@anza". In M. SIGUAN (coord.). *Las lenguas y la educación para la paz. Linguapax II*. ICE/HORSORI. Universidad de Barcelona : 173-180.
- NGALASSO M. M. "Le concept de français langue seconde". *Etudes de linguistique appliquée*. 1992b. 88 : 27-38.
- NGALASSO M. M. Autochtones ou coloniales : les langues en Afrique. *Panoramiques*. 48 "Les langues : une guerre à mort ?" 2000a). 76-83.
- NGALASSO M. M. Vivre le français en Afrique. Mais quel français ?. *Dialogues et cultures*. 27 : 11-19. 1985.
- NGALASSO M. M.. "La dimension africaine de la francophonie". *Dialogues. La Revue de la Mission Laïque Française*. 1996 48-49 : 71-73.

- NGUYEN E. *Les nationalismes en Europe*. Ed. du Monde. 1998.
- NICOLET C. *L'Inventaire du Monde. Géographie et politique aux origines de l'Empire romain*. Fayard. 1988.
- NIETZSCHE F. *Ainsi parlait Zarathoustra*. Paris. Folio. 1983
- NOLTE E. "Vergangenheit die nicht vergehen will". *Frankfurter Allgemeine Zeitung*. 06.06.1986.
- NOTHOMB C.F. et VERCAUTEREN P.(sous le dir.) : "L'après-duopôle : le monde orphelin de la guerre froide ?". *Economica*. 1997
- NOTHOMB Charles-Ferdinand et VERCAUTEREN Pierre, *L'après-duopôle : le monde orphelin de la guerre froide ?* *Economica*, 1997
- NOZICK.R. *Anarchy. State and Utopia*. New York : Basic books. 1974.
- NUSSBAUM M. *Coltivare l'umanità*. Carocci Editore. Roma. 1999.
- NYE J. "The New National Interest". in *Foreign Affairs*. July/August 1999.
- O'LOUGLIN J. *Dizionario di geopolitica*. Asterios. Trieste. 2000.
- OBSERVATOIRE DES ETATS POST-SOVIÉTIQUES *De l'URSS à la CEI - Douze Etats en quête d'identité*. Ellipses/Langues O. 1997 p.48
- OCDE *Technologie. Productivité et création d'emplois. Politiques exemplaires*. Paris. 1998.
- OFFE. C. *Partidos políticos y nuevos movimientos sociales*. Madrid. Sistema. 1988.
- OHMAE K. *The End of the Nation State: the Rise of Regional Economies*. Harper Collins London. 1996
- OIT. « Travail forcé au Myanmar (Birmanie). *Bulletin Officiel du Bureau International du travail*. Supplément spécial. Vol.LXXXI. Série B. Genève. 1998.
- OLLITRAULT S. "Science et militantisme : les transformations d'un échange circulaire : le cas de l'écologie française" in *Politix*. n°36. (4). 1996. P.141-163.
- OLLITRAULT S. "Les luttes sociales autour de la définition de l'écologie" in Gouzien (A.). Le Louarn (P.) *Environnement et politique : Constructions juridico-politiques et usages sociaux*. Coll " Sociétés ". PUR. 1996.
- OLLITRAULT S. « Humanitarian Aid and Women's Rights : the case of Afghanistan » in « The politics of humanitarian aid ». dir. : Wolf-Dieter EBERWEIN (Berlin). *Third Pan-European International Relations : Conference and Joint Meeting with the International Studies Association* : Vienne. 16-19 Septembre 1998.
- OLLITRAULT S. « The WIDF/la FIDE. a new transnational women' movement in a Globalization context » in « Women's Movements and Internationalization : the « Third Wave » in the context of Transnational Democratic Institutions ». ECPR Joint Session Mannheim. 26-31 mars 1999.
- OLLITRAULT S.(coord.) et Baisnee O. *Comparaison Franco-britannique du Mouvement Ecologiste: entre similitude internationale et spécificité nationale*. Rapport des recherches menées en Grande-Bretagne 1997-98. Programme « Développement durable et systèmes écologiques ». 1999. 150 p.

- OMAN. C. «Globalization and Regionalization in the 1980s and 1990s. en M. Svetlicic y H. W. Singer (Eds.). *The World Economy: Challenges of Globalization and Regionalization*. 1996. (London: Macmillan).
- ORLEAN A. *Le pouvoir de la finance*. Paris. Ed. O. Jacob. 1999.
- OTAYEK R. *Identité et démocratie dans un monde global*. Paris. Presses de Science-Po. 1997
- OTAYEK René, *Le Burkina entre révolution et démocratie*, Karthala, 1996.
- OTAYEK René, *Le radicalisme islamique au sud du Sahara*, Karthala,
- OUCHI W. *La théorie Z. Faire face au défi japonais*. Paris. InterEditions. 1982
- OULD ZEIN et A. QUEFFELEC *Le français en Mauritanie*. Vanves. EDICEF-AUPELF-UREF. 199 .
- OUOBA B. "Le français au Burkina Faso". In CLAS A. et B. OUOBA. *Visages du français. Variétés lexicales de l'espace francophone*. Paris. John Libbey Eurotext 1990.
- OZERIN.L. GOMEZ.M. «Comparing Regional Innovation Systems in transition. The case of three Regional Development Agencies». *EUNIT International Conference*. Lisbon. 1997.
- PAASI A. "Boundaries as social processes: territoriality in the world of flows." in Newman D. ed. (1999). *Boundaries. Territory and Postmodernity*. Frank Cass. Ilford. UK. 1999.
- PADIOLEAU J. "Les bonnes raisons de croire aux gourus du management". *Analyses de la SEDEIS*. n°99. 1994
- PAI PANANDIKER. V.A. & NANDY. A. (eds). *Contemporary India*. Mac Graw Hill. New Delhi. 1999.
- PAIN M. "Un modèle de l'espace indonésien? Ruptures intérieures et espaces transfrontaliers". *Hérodote*. 88. 1998. pp. 141-160.
- PAIX C. et RIVIÈRE D'ARC H. *Esprit d'entreprise et nouvelles synergies de part et d'autre du Pacifique. Taiwan. Singapour. Nord du Mexique*. Maisonneuve et Larose. 1997
- PAIX Catherine, RIVIÈRE D'ARC Hélène et SALAMA Pierre, *Esprit d'entreprise et nouvelles synergies de part et d'autre du Pacifique*, Maisonneuve et Larose, 1997
- PALARD. J. «Les régions européennes sur la scène internationale: conditions d'accès et systèmes d'échanges». *Revue Etudes Internationales*. Vol. XXX. n° 4. 1999. pp. 657-678.
- PALAZUELOS. E. *La Globalización Financiera*. 1998. (Madrid: Editorial Síntesis).
- PANTZ. D. «Les politiques communautaires d'ajustement structurel des marchés: concurrence. compétitivité et contestabilité». *Revue du Marché Unique Européen*. n° 4. 1999. pp. 103-141.
- PASSET R. "La logique d'une mutation". *Transversales Science/Culture*. "Garantir le revenu. Une des solutions à l'exclusion". Document n°3. mai. 1992.

- PASSET R. *L'économie et le vivant*. Paris. Payot. 1979/Economica. 1996
- PASSET R. *L'illusion néo-libérale*. Paris. Fayard. 2000
- PAVIS F. "La production savante comme principe de différenciation des institutions de formation à la gestion". in M. de Saint Martin et M. Dinu Gheorghiu. Actes du colloque. *Les écoles de gestion et la formation des élites*. Paris. Maison des sciences de l'homme. 1997.
- PAVIS F. "Les revues de gestion française : légitimité savante versus légitimité entrepreneuriale?". *Information sur les sciences sociales*. vol 37. n°1. mars 1998.
- PAVLIUK Oleksandr. *The European Union and Ukraine : The Need for a New Vision*. Policy paper. East-West Institute. 1999.
- Pensée unique et pensées critiques. *L'Homme et la Société*. N° 135. 2000
- PEPEONIK, Z. *Postwar Changes of the ethnic composition in Croatia and impact of encirclement*. *Geographical papers*. 1991. 8/1991. 39-59. Zagreb.
- PERRET B. ROUSTANG G. *L'économie contre la société. Affronter la crise de l'intégration sociale et culturelle*. Paris. Seuil. 1993.
- PERRIN F. "La stratégie pétrolière des Etats-Unis en mer Caspienne" *Défense sept*. 1997 p.14-18.
- PERRIN F. "Oil and Gas Journal" 21 juillet 1997 et "United States Energy Information Administration" *Caspian Sea Region*. oct. 1997.
- PERRINEAU P.(dir). *L'engagement politique*. Paris. FNSP. 1994.
- PERROUX F. *Indépendance de la nation*. Paris. Aubier-Montaigne. 1969
- PETERS R. *The Culture of Future Conflict*. in Parameter. Winter 1995-96. p. 18 à 27
- PETERS T. WATERMAN R. *Le prix de l'excellence*. Paris. Inter Edition. 1983.
- PETERSEN H. et ZAHLE H. eds. *Legal polycentricity. Consequences of pluralism in law*. Aldershot. Dartmouth. 1995. 245p.
- PETRELLA R. *Manifeste de l'eau*. Ed. Labor. Bruxelles. 1998
- PETSIMÉRIS P. *Liverpool. from the city of its ports to the city with its ports*. Ekistics. 1997.
- PHILONENKO A. "Kant et le problème de la paix". in *Essai sur la philosophie de la guerre*. Paris. Vrin. 1976. pp. 26-42.
- PIANELLI D. "Le commerce extérieur des pays de la CEI : ruptures et continuités" *Le Courrier des pays de l'est* mars 1999 p.2-17
- PIGEASSOU C. "Aspects géopolitiques des Jeux Méditerranéens". *Géopolitique du sport*. sous la direction de Borhane ERRAIS. Daniel MATHIEU et Jean PRAICHEUX. op. cit. p. 219-229.
- PINÇON M. PINÇON-CHARLOT M. *Sociologie de la bourgeoisie*. La découverte. coll. « Repères ». 2000.
- PINÇON M., PINÇON-CHARLOT M. *Grande fortunes*. Paris. Payot. 1996
- PINÇON M., PINÇON-CHARLOT M. *Voyage en grande bourgeoisie*. Paris. PUF. 1997.

- PINTO A. and KNAKAL J. 73. "The centre-periphery system twenty years later". *Social and Economic Studies* 22 (1) : 34-89.
- PIROJKOV S.I. et PARAKHONSKII B.A. "Formirovanie modeli regional'nogo sotroudnitchestva v sisteme GUUAM" (La formation d'un modèle de coopération régionale dans le système GUUAM) p.18-35 in *Oukraina i problemy bezopasnosti transportnykh koridorov v Tchernomorsko-kaspiiskogo reguione* (L'Ukraine et les problèmes de sécurité des voies de transport dans la région mer Noire-Caspienne). Kiev. 1999; *Sevodnia* 27 nov. 1997;
- PIROJKOV S.I. et PARAKHONSKII B.A. "sur la multiplication des contacts et liens transversaux entre l'Ukraine. les pays du Caucase et ceux d'Asie centrale". *Izvestia* 29 oct. 1997 et 25 fév. 1998.
- PLESSNER H. *Die verspätete Nation*. Francfort-sur-le-Main. Suhrkamp. 1974.
- PLOOG K. *Le premier actant en abidjanais. Contribution à la syntaxe du non-standard*. 4 tomes. thèse nouveau régime. Université Michel de Montaigne-Bordeaux 3. 1999.
- POGGI. G. *The State. Its Nature. Development and Prospects*. Cambridge. Polity Press. 1990.
- POHL J. Le français de Belgique est-il belge ?. *Présence francophone*. 1985. 27 : 9-19.
- POHL J. Le statalisme. *Travaux de linguistique et de littérature* (Strasbourg). 1984. xx? : 251-264.
- POLANYI K. *The great transformation*. Beacon Hill Press. Boston. 1957.
- POMEAU R. *L'Europe des lumières. Cosmopolitisme et unité européenne au XVIII^e siècle*. Stock. 1966.
- Poste d'Expansion Economique près l'Ambassade de France à Moscou "Tableau de bord. CEI-Echanges commerciaux". janvier 1998. n°19.
- POULAIN E. "Capital humain. capital symbolique ou idéologie des classes moyennes?". Congrès Marx International II "Le capitalisme : critiques. résistances. alternatives". CNRS – Instituto Italiano Per Gli Studi Filosofici – PUF – Universités de Paris-I et de Paris-X. 30 septembre–3 octobre . 1998.
- POUNDS NJG. and BALL SS. "Core-areas and the development of the European states system". *Annals of the Association of American Geographers*. 1964 54 (1) : 24-40.
- PRAICHEUX J. "Une lecture géopolitique des Jeux olympiques". *Sport et politique*. revue *Géopolitique*. n°66. juillet 1999. p. 94-98.
- PRESTON. P. W. *Political Cultural Identity*. London . Sage 1997
- PREVELAKIS G. *Les Balkans. Cultures et geopolitique*. Nathan. Paris. 1994.
- PREVÉLAKIS Georges, *Balkans, cultures et géopolitiques*, Nathan, 1994
- PREVÉLAKIS Georges, *Géopolitique de la Grèce*, Complexe, 1992
- PREVÉLAKIS Georges, *Les réseaux des diasporas*, l'Harmattan. 1996
- PRÉVÔT SCHAPIRA M-F. *Territoires. pouvoirs et sociétés en Amérique latine*. HDR. Tours. 1997

- PRIGNITZ G. Le normal et le normatif. *Bulletin du Centre d'Etude des Plurilinguismes* (Nice. IDERIC). n° spécial (mars). 1994. : 59-88.
- PRIGNITZ G. Place de l'argot dans la variation linguistique en Afrique : le cas du français à Ouagadougou. In C. Caïtucoli. dir. *Le français au Burkina Faso*. Rouen. CNRS-SUDLA 1993. 117-128.
- PRINCEN Th. « Biafra : the OAU. the British and the Quakers Mediate in the Nigerian Civil War : 1967-1970 ». in *Intermediaries in International Conflict*. Princeton University Press. 1992. p.186-214.
- PRINCEN Th. FINGER M. *Environmental NGOs in World Politics*. London. Routledge. 1994.
- PULIGNANO V. Out of the Eye of the Factory: Just in Time and Labour Control in the Automotive Supply Chain in Italy. Paper presented at the 8th GERPISA international colloquium *The World that Changed the Machine. The Future of the Auto Industry for the 21st Century*. Paris. 8-10 June. 2000.
- PUTNAM. R. *Making democracy work. Civic tradition in Modern Italy*. Princeton University Press 1994.
- QUÉAU P. *Internet et les nouveaux services. Forum Mondial des régulateurs*. 30 novembre – 1^o décembre 1999. Paris - Unesco.
- QUEAU Ph. "Les termes inégaux des échanges électroniques". *Le Monde Diplomatique*. février 1999. p 16.
- QUEFFELEC A. et A. NIANGOUNA *Le français au Congo*. Aix-en-Provence. Université de Provence. 1990.
- QUEFFELEC. A. Le français d'Afrique : une langue polynormée ? *Ecritures VII. Le regard de l'autre : Afrique- Europe au Xxème siècle*. Yaoundé. Editions CLE. 1997). 219-228.
- QUENEAU R. *Bâtons. chiffres et lettres*. Paris. Editions Gallimard. 1965.
- RACINE Jean-Luc, dir., *Calcutta, 1905-1971*, Autrement, 1992
- RACINE Jean-Luc, dir., *Les attaches de l'Homme ; enracinement paysan et logiques migratoires*, Paris, Maison des Sciences de l'Homme, 1995
- RACINE Jean-Luc, RACINE Josiane et KIRAMMA, *Kaliyugam, une viede paria ; le rire des asservis*, Terre Humaine, Plon, 1995
- RACINE Jean-Luc, *Tiers-mondes*, L'Harmattan, 1991.
- RACINE. J.L. "Globalization: beyond the Paradigm. State and Civil Society in a Global/local Context". Communication au colloque *Meanings of Globalisation*. Université Osmania. Hyderabad. 1997-a. Sous presse
- RACINE. J.L. "India in the Emerging International Political Scene: Perceptions. Concerns and Expectations". 45 p. Colloque de Rio de Janeiro. Ministère des Relations Extérieures du Brésil. Paru en portugais 1997. A India no Cenário Politico Internacional Emergente: Percepções. Preocupações e Expectativas. in S. Pinheiro Guimaraes (ed): *Estratégias India e Brasil*. Instituto de Pesquisa de Relações Internacionais. Brasilia. 79-130. 1995-a.

- RACINE. J.L. "Pour une géographie combinatoire". *L'Espace géographique*. 1984. XII-4. 317-328
- RACINE. J.L. India's Foreign Policy: Break. Debate and Consensus in a Changing World Order". communication au colloque *India at the Eve of the New Millenium*. Académie des Sciences. Moscou. 1999. A paraître.
- RACINE. J.L. L'Inde entre globalisation et tentations identitaires. *Economie et Humanisme*. Lyon. 1997-b. 343. 38-45
- RACINE. J.L. *La transition indienne*. Futuribles. 2000. A paraître
- RACINE. J.L. *Les territoires de la globalisation. Réseaux forts et espaces flous. décideurs et citoyens*. rapport pour la Commission française pour l'UNESCO. Paris. 1995-b. 28 p.
- RAFFESTIN C. "La torpeur du consensus ou comment évincer la langue française des échanges culturels helvétiques". *Anthropologie et sociétés*. vol. 6. n°2 "Imposer la bâtardise francophone" 1982. 71-80.
- RAMONET I. "Nouvel ordre mondial". in *Le Monde diplomatique*. juin 1999
- RAMONET I. *Géopolitique du chaos*. Galilée. 1997.
- RAMONET I. *Geopolitique du chaos*. Gallimard. 1999
- RAPPAPORT A. *Creating shareholder value : the new standard for business performance*. New York. Free Press. 1986.
- RATZEL F. *Politische Geographie*. traduction en français de Pierre RUSCH 1988. E.R.E.S.A. Ginevra e Ed. Economica. Parigi. 1897.
- RAWLS J. *Le droit des gens*. Paris. Editions Esprit (10/18). 1996 1993. 155 p.
- RAYNAUD P. et RIALS S.(sous la dir.) *Dictionnaire de philosophie politique*. P.U.F. 1996
- RÉALE M. *Expérience et culture. Fondement d'une théorie générale de l'expérience*. Bibliothèque de philosophie comparée. Editions Bière. 1990.
- RECIO A. "La segmentación del trabajo en España". dans Miguelez. F. Prieto. C.(eds.). *Las relaciones laborales en España*. Siglo XXI de Editores. Madrid 1991.
- RECLUS E. *L'Homme et la Terre*. Librairie universelle. Parigi. 1905-1908.
- RECONDO D. « Mouvements indiens et transition politique au Mexique ». *TRACE*. CEMCA. n°30. décembre 1996. pp. 67-79
- RECONDO D. « Usos y costumbres y elecciones en Oaxaca. Los dilemas de la democracia representativa en una sociedad multicultural ». *TRACE*. CEMCA. n°36. décembre 1999. pp. 85-101.
- REICH R. *L'économie mondialisée*. Dunod. 1997.
- RENAUT A. "Penser le droit. Républicanisme et cosmopolitisme". in *Kant aujourd'hui*. Paris. Aubier. 1997. Chap. IX. pp. 433-491.
- RETAILLÉ D. 1999. "Cartographier l'espace nomade". *Colloque de l'Association Française pour l'Etude du Monde Arabe et Musulman*. URBAMA-CNRS. Tours. à paraître.

- RETAILLÉ D. *Le monde du géographe*. Presses de Sciences Po. 1997. 283 p.
- RETAILLÉ, Denis, *Le monde du géographe*, Presses de Sciences Po. 1997.
- REY A. Usages, jugements et prescriptions linguistiques. *Langue française*. 1972. 16 : 4-28.
- REYNAUD A. "Centre et périphérie". in : Bailly (Antoine). Ferras (Robert). et Pumain (Denise) eds. 1992. pp.599-615
- REYNAUD A. *Société, espace et justice. Inégalités régionales et justice socio-spatiale*. Paris. Presses Universitaires de France. 1981. 263p.
- RICARDO D. *Des principes de l'économie politique et de l'impôt*. Paris. GF-Flammarion. 1992.
- RIGBEY. M. SERRANO DEL ROSAL. *Estrategias sindicales en Europa : convergencias o divergencias*. CES. Colección Estudios. Madrid. 1997.
- RIQUET P. et al. "L'Europe médiane". in Jean-Pierre Marchand. Pierre Riquet (dir.). *Europe du Nord. Europe médiane*. Montpellier. Belin/Reclus. 1996. p. 234.
- RISSE Th. ROPP S. SIKKINK K. *The Power of Human Rights. International Norms and Domestic Change*. Cambridge. Cambridge University Press. 1999.
- RISSE-KAPPEN Th.(ed.). *Bringing Transnational Relations Back In. Non-State Actors. Domestic Structures and International Institutions*. Cambridge University Press. 1995.
- RIVIÈRE D'ARC Hélène, *Portraits de Bahia : travail et modernisation de 4 régions agricoles*, 1994, Paris, Maison des Sciences de l'Homme
- ROBERT O. KEOHANE R.O. JOSEPH S. NYE J.S. *Power and Interdependence*. Harper Collins Publishers. 1989
- ROBERTSON. J. *Globalisation : Social Theory and Global Culture*. Londres. Sage 1992.
- ROBILLARD. D. de et BENIAMINO M. éd. *Le français dans l'espace francophone*. tome I et II. Paris. Champion. 1993 et 1996.
- ROBIN J. *Quand le travail quitte la société post-industrielle. 1) La mutation technologique informationnelle méconnue*. Paris. GRIT éditeur. septembre 1993. 2) *Le travail à l'épreuve des transformations socio-culturelles*. Paris. GRIT éditeur. septembre 1994. 1993 et 1994.
- ROBINET J.-F. in *Encyclopédie philosophique universelle. Les notions philosophiques*. (sous la dir. d'A. Jacob). Paris. P.U.F. 1990. V° mot « monde ». pp. 1671-1672.
- RODIÈRE P. « Droit social de l'Union européenne ». Ed. LGDJ. Paris. 1998.
- RODINSON M. *De Pythagore à Lénine. des activismes idéologiques*. Fayard. Paris. 1993. 240 p.
- RODINSON M. *La fascination de l'Islam*. La Découverte. 1989.
- RODRÍGUEZ JIMÉNEZ. J. L. *¿Nuevos fascismos? La extrema derecha contemporánea*. Ed. Península 1998.
- ROGIC. V. "Geopolitical Retrospect of Croatia". *Croatia - A New State*. 1993-1994. 9-31. Zagreb.

- ROKKAN S. "Territories, centres, and peripheries : toward a geoethnic-geoeconomic-geopolitical model of differentiation within western Europe". in : Gottmann (Jean) ed. 1980. pp.163-204
- ROKKAN S. et URWIN D-W. *Economy, Territory, Identity, Politics of West European Peripheries*. London. Sage. 1983. 217p.
- ROKKAN S., URWIN D. *Economy, Territory, Identity*. London. Sage. 1983
- ROOTES C. "Environmental movements. From the local to the global" Paper. *II European conference on social movements Vitoria-Gasteiz* (Basque Country) October.1996.
- ROOTES. C. " The transformation of environmental activism"; paper. *6th IRNES Conference*; London September 1997
- ROSAN VALLON P. *L'Etat en France de 1789 à nos jours*. Paris. Le Seuil. 1990
- ROSENAU J. *Turbulence in World Politics*. Princeton University Press. 1990.
- ROSENAU J.N. *Along the Domestic – Foreign Frontier : Exploring Governance in a Turbulent World*. Cambridge University Press Cambridge. 1997
- ROSENAU J.N. in *NGOs and Fragmented Authority in Globalizing Space*. paper présenté à la Third Pan-European International Relations Conference and Joint Meeting with the International Studies Association. Vienne (16 – 19 September 1998)
- ROSENAU J.S. *The Study of Global Interdependence; Essays on the Transnationalisation of World Affairs*. London. Frances Pinter. 1980.
- ROSENAU J.N. "A Transformed Observer in a Transforming World" contribution présentée au cours de la journée d'étude organisée le 26 février 1999 par l'UCL, l'ULB et les FUCaM à Mons sur le thème : *Theories of International Relations after the Cold War : Plural Theoretical challenges*
- ROSS J. Die Geister, die der Krieg rief. Der Kosovo-Konflikt und die Osterweiterung des deutschen Bewußtseins. *Die Zeit*. 17.06.1999.
- ROTHMAN F. Oliver P. E. « From local to global. the Anti-Dam movement in Southern Brazil. 1979-1992 ». *Mobilization*. vol 4 n°1 1999. p.41-57.
- ROULAND N. *Anthropologie juridique*. Paris. PUF. 1988.
- ROULAND N. *L'Etat français et le pluralisme : histoire politique des institutions publiques de 476à 1792*. Paris. O.Jacob.
- ROUSSEAU D. "Les Jeux du Centenaire. Un centenaire mercantile". *Manière de voir* (Le Monde diplomatique). *Le sport c'est la guerre*. n°30. mai 1996. p. 26-28. Cit. p. 28.
- ROUSSEAU J-J. *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes*. Garnier-Flammarion. 1971.Paris. 1754.
- ROUSSILLON *Un milliard de Latins en l'an 2000*. Paris. L'Harmattan. 1983.
- ROY O. *La nouvelle Asie centrale ou la fabrication des nations*. Paris. Le Seuil. 1997 p.282-283.

- ROY. A. *Le coût de la vie*. Gallimard. Paris 1999.
- RUCHT D. DELLA PORTA D. KRIESI H. *Transnational Movements in a Globalizing World*. Cambridge University Press. 1999.
- RUCHT. D " The Transnationalization of Social Movements : Trends . Causes . Problems " in Della Porta . D. . Kriesi. H. and Rucht. D. (eds.) *Social Movements in a Globalizing World* . Mac Millan. Basingstoke. UK. 1999
- RÜHL L. *Deutschland als europäische Macht. Nationale Interessen und internationale Verantwortung*. Bonn. Bouvier. 1996. p. 87-123.
- RUIGROCK W and VAN TULDER R. "The Integration of Central and Eastern Europe" in Car Production Networks. *Actes du GERPISA Réseau international* (Université d'Evry-Val d'Essonne). 1999. n°25. 119-154.
- RUPPERT K. *Srednja Europa - Priblizavanje jednoj koncepciji (Central Europe- Approaching a Concept)*. Acta Geographica Croatica. 1994. Vol. 29. 65-76. Zagreb.
- RUSI A. *After the cold war : Europe's new political architecture*. Mac Millan and Institute for East-West Security Studies. 1991
- RUSSEL B. *Problèmes de philosophie. trad.* F. Rivenc. Paris. Bibliothèque philosophique Payot. 1989. p. 59.
- RUSSELL D. *The Green Rainbow*. Yale University Press. New Haven. 1994.
- SABEL.C. Constitutional Ordering in Historical Context. in F. Scharpf (ed.) *Games in Hierarchies and Networks*. Frankfurt/ Boulder. Campus/Westview. 1993.
- SACHWALD F. *L'Europe et la mondialisation*. Paris : Flammarion. 1997.
- SADLER D. "Internationalization and Specialization in the European Automotive Components Sector: Implications for the Hollowing-out Thesis". *Regional Studies*. 1999. Vol.33. n°2. 109-119.
- SAHM Astrid. « Politische Konstruktionsversuche weissrussischer Identität. Zur Bedeutung des Rückgriffs auf Geschichte für die unabgeschlossene weissrussische Nationalstaatsbildung ». *Jahrbücher für Geschichte Osteuropas*. vol. 42. N°4. pp. 541-561.
- SAID E. *Covering Islam*. London. Vintage. 1997.
- SAÏD E.W. *Culture et impérialisme*. Fayard. Paris. 576 p.
- SANMARTI Roset. Josep M. *Las políticas lingüísticas y las lenguas minoritarias en el proceso de construcción de Europa*. S;l. : Instituto Vasco de Admiistración Pública. s. d. 448 p.
- SARAMITO F. « Le progrès social est-il encore un objectif du droit communautaire ? ». Etudes offertes à H.SINAY. ed. Peter Lang. 1994. p.424.
- SASSEN S. *Fuori controllo*. Il Saggiatore. Milano. 1998.
- SAUSSURE F. de *Cours de linguistique générale*. Paris. Payot. 1966.
- SAVY M. et VELTZ P. *Économie globale et réinvention du local. La Tour d'Aigues (Vauchuse)*. Datar ; Éditions de l'Aube. 1995. 189p.

- SAY J.B. *Traité d'économie politique*. 1803. Paris. Calmann-Lévy. 1972.
- SCHÄUBLE W. *Und der Zukunft zugewandt*. Berlin. Siedler. 1994. p. 190 et 197.
- SCHILLER H. 1998. "Dominer l'ère électronique ; vers un nouveau siècle d'impérialisme américain." *Le Monde Diplomatique*. août 1998.
- SCHILLER H.I. "Dominer l'ère électronique. Vers un nouveau siècle d'impérialisme américain". *Le Monde-Diplomatique*. Août 1998.
- SCHILLER. H I. *Communication and Cultural Domination*. New York. M. E. Sharpe. 1976.
- SCHLECHT O. "List der Idee". *Die Zeit*. 21.04.1995.
- SCHMIDT H. *Des puissances et des hommes*. Paris. Plon. 1989. p. 17.
- SCHNAPPER D. (avec la collabo. de BACHELIER Christian). *Qu'est ce que la citoyenneté ?* Paris. Gallimard / Folio actuel. 2000. 320 p.
- SCHÖLLGEN G. *Die Macht in der Mitte Europas. Stationen deutscher Außenpolitik von Friedrich den Großen bis zur Gegenwart*. Munich. Beck. 1992.
- SCHRADER F.E. *L'Allemagne avant l'Etat-nation. Le corps germanique. 1648-1806*. Paris. PUF. 1998.
- SCHREMPP JE. Globalisierung als Chance. Zukunftsentwürfe aus Sicht der Wirtschaft. *Internationale Politik*. n°12. décembre 1999. p. 10-18.
- SCHRÖDER G. «Außenpolitische Verantwortung Deutschlands in der Welt» (Deutsche Gesellschaft für Auswärtige Politik. Berlin. 02.09.1999).
- SCHULTZ HD. "Fantasies of Mitte: Mittellage and Mitteleuropa in german geographical discussion in the 19th and 20th centuries". *Political Geography Quarterly*. n°4. octobre 1989. p. 315-339
- SCHULTZ HD. "Les frontières allemandes dans l'histoire: un diktat de la géographie?". *Revue germanique internationale*. n°1. 1994. p. 121
- SCHULZE H. *Etat et nation dans l'histoire européenne*. Paris. Seuil. 1996.
- SCHULZE H. *Weimar. Deutschland. 1917-1933*. Berlin. Siedler. 1982. p. 18.
- SCHUMPETER J.A. *Capitalisme, socialisme et démocratie*.
- SCHUON F. *Avoir un centre*. Maisonneuve & Larose. 1988.
- SCHWARZ HP. "Die Zentralmacht auf Kontinuitätskurs". *Internationale Politik*. n°11. novembre 1999. p. 1-10.
- SCHWARZ HP. *Die Zentralmacht Europas. Deutschlands Rückkehr auf die Weltbühne*. Berlin. Siedler. 1994. p. 8.
- SCOTT. J. And MARTIN.S. *Financing and leveraging Public/Private Partnerships*. Raport de la Dirección Ciencia y Tecnología. Paris. 1998.
- SEILER Daniel-Louis, *Les partis autonomistes*, 1994, PUF
- SEILER Daniel-Louis, *Les partis politiques*, 1993, Armand Colin

- SEITZ K. Die neue Welt der Geo-Ökonomie: das globale Ringen um die technologische Herrschaft. in Karl Kaiser. Hans-Peter schwarz (dir.). *Die neue Weltpolitik*. Baden-Baden. Nomos. 1995. p. 247-264
- SELZNICK P. *La comunità democratica*. Edizioni Lavoro. Roma. 1999.
- SÉMELIN Jacques, *La liberté au bout des ondes ; du coup de Prague à la chute du mur de Berlin*, Belfond, 1997
- SÉMELIN Jacques, *La non-violence expliquée à mes filles*, 2000, Seuil
- SERFATI C. " Puissance du capital financier. Les limites endogènes du capitalisme mondialisé ". dans Duménil G. Lévy D. (sous la dir. de). *Le triangle infernal. Crise. mondialisation. financiarisation*. Paris. PUF. Actuel Marx Confrontation. 1999. p. 19-41.
- SERRES M. *Le contrat naturel*. Paris. Champs-Flammarion. 1990. pp. 28-29.
- SESEP N. *La francophonie au coeur de l'Afrique : le français zaïrois*. Paris. ACCT. 1993.
- SHEAIL J. *Nature in Trust*. 1975.
- SHINN T. "Géométrie et langage : la structure des modèles en sciences sociales et en sciences physiques". BMS Bulletin de Méthodologie Sociologique. octobre 1987. n° 16 : 5-38.
- SIDJANSKI D. *El futuro federalista de Europa. De los orígenes de la Comunidad a la Unión Europea*. Barcelona. Editorial Ariel. 1998.
- SIMARD Y. Les français de Côte d'Ivoire. *Langue française*. 104 : 20-36. 1994.
- SINGH J. Against Nuclear Apartheid. *Foreign Affairs*. 1998. 77-5. 41-51
- SINGH J. *Defending India*. Macmillan. London. New Delhi 1999.
- SINHA SP. *Legal polycentricity and international law*. Durham (North Carolina). Carolina Academic Press. 1996.
- SMITH A-D. *National Identity*. Reno. Nevada. University of Nevada Press. 1991. 227 p.
- SMITH. A. *Nations and Nationalisms in a Global Era*. Cambridge. Polity Press. 1995.
- SMOUTS M-C. (sous la dir.). *Les Nouvelles Relations Internationales. Pratiques et théories*. Paris. Presses de Sciences Po. 1998.
- SMOUTS M-C. *Les Organisations Internationales*. Paris. Armand Colin. 1995.
- SMYTH J. Nacionalismo .Globalizacion y movimientos sociales . en P. Ibarra y B. Tejerina (eds) *Los movimientos sociales ; transformaciones políticas y cambio cultural* . Madrid . Trotta. 1998
- SNOW D.et allii. «Frames alignment processes. micromobilization and movement participation». *American Sociological Review*. 1986. vol 51. p.464-481.
- SODUPE. K. «The European Union and Inter-regional Co-operation». *Regional and Federal Studies*. 1999. Vol. 9. n° 1.
- SOLCHANYK R. "The politics of state building : centre-periphery relations in post-soviet Ukraine". *Europe-Asia Studies*. 1994. 46 (1) : 47-68.

- SOLÉ & DURANY. Joan Ramon. "El concepte de llengua pròpia en el dret i en la normalització de l'idioma a Catalunya". *Revista de llengua i dret*. n° 26. 1996. p. 95-120.
- SOLÉ & DURANY. Joan Ramon. "El principi de territorialitat de les llengües i la protecció de la identitat lingüística dels pobles". In : *Drets lingüístics i drets culturals a les regions d'Europa*. Actes del Simposi internacional (Girona. 23-25 abril 1992). Barcelona : Generalitat de Catalunya. 1995. p. 87-90.
- SOURBÈS-VERGER I. et WALDTEUFEL P., *L'espace, une nouvelle frontière ; habiter l'espace ?*, Ademast, 1998
- SPANIER J. *Games Nations Play*. 8th edn Congressional Quarterly. Washington DC. USA. 1993.
- SPITZER G. *Doping in der DDR. Ein historischer Überblick zu einer konspirativen Praxis (Genese - Verantwortung - Gefahren)*. Köln. Bundesinstitut für Sportwissenschaft. 1998.
- STAELENS P. « Les conséquences sociales de l'intégration nord-américaine sur le Mexique ». *Syndicalisme et société*. 1998. n°1. p.97.
- STASZAK J-F. *La géographie d'avant la géographie. le climat chez Aristote et Hippocrate*. L'Harmattan. Paris. 1995. 252 p
- STERN B. « Vers la mondialisation juridique ? Les lois Helms-Burton et d'Amato-Kennedy ». *RGDIP*. 1996. n°4. p.979.
- STERN J. " Le père de l'EVA répond aux critiques ". *L'Expansion Management Review*. 1998. n° 90. septembre. p. 86-89. propos recueillis par P.M. Deschamps.
- STEWART G.B. *The quest for value*. New York. Harper Collins. 1991.
- STRANGE S. "Territory. state. authority and economy: a new realist ontology of global political economy." in R. W. Cox ed. *The New Realism Perspectives on Multilateralism and World Order*. Macmillan and United Nations University Press. London. 1997.
- STRANGE S. *The retreat of the State : the Diffusion of Power in the World Economy*. Cambridge University Press. 1996
- STRASSOLDO R. "Centre-periphery and system-boundary : culturological perspectives". in : Gottmann (Jean) ed. 1980. pp.27-61
- STRAUSS L. *Droit naturel et histoire*. Paris. Champs Flammarion. 1986.
- STRAYER J. *Les origines médiévales de l'Etat moderne*. Payot
- STÜRMER M. *Das ruhelose Reich. Deutschland 1866-1918*. Berlin. Siedler. 1983.
- STÜRMER M. *Die Grenzen der Macht. Begegnung der Deutschen mit der Geschichte*. Berlin. Siedler. 1990.
- SUE R. *Temps et ordre social*. Paris. PUF. 1994.
- SUPIOT A. *Conférences à l'université de tous les savoirs*. in *Le Monde*. 7 mars 2000. 17.
- SVETLICIC. M. AND SINGER. H. W. (Eds.) 1996. *The World Economy: Challenges of Globalization and Regionalization*. (London: Macmillan Press Ltd).

- SWANSON E. « Framework for comparative Research : Structural anthropology and the theory of action » in I. Vallier (éd.). *Comparative Methods in Sociology*. University of California Press. Berkeley. Los Angeles. London. 1971.
- TABI-MANGA *Les politiques linguistiques du Cameroun. Essai d'aménagement linguistique*. Paris. Karthala. 2000.
- TARASSIOUK B. "Ukraine in the world" in L.A. Hajda (dir.) *Ukraine in the world*. Cambridge. Mass. Harvard University Press. 1998 p.14.
- TARROW S. *Democracy and disorder. Protest and politics in Italy 1965-1975*. Oxford University Press. 1989.
- TARROW S. *Power in Movement*. Cambridge. Cambridge University Press. ed 1998.
- TARROW. S. Strugglig to Reform: Social movements and Policy Change during Cycles of Protest. *Western Societies Program Paper n° 15 Cornell University* . Ithaca . N . York. 1983
- TAVERNIER Y. 2000. Fonds monétaire et Banque Mondiale. Vers une nuit du 4 août ?
- TAYLOR. Ch. "The politics of recognition". dans Gutman. Amy. ed. : *Multiculturalism. Examining the politics of recognition*. Princeton. Princeton University Press. 1994
- TEKELI I. *The Evolution of Spatail Organization in the Ottoman Empire and the Essentials of the Regional Policy of the Turkish Republic*. Ankara. METU. Draft Paper. 1972. p.2
- TERUHISA H. *L'éducation au Japon*. traduit et présenté par J. F. Sabouret. Paris. Ed du CNRS. 1993
- THOMAS R. *La réussite sportive*. Paris. P.U.F. 1975. Du même auteur. voir également : "Éléments de sociologie du sport de haut niveau". *Corps. espaces et pratiques sportives*. textes réunis par B. MICHON et C. FABER. Laboratoire APS et Sciences Sociales. publication de l'Université des Sciences Humaines de Strasbourg. 1992. p. 155-173.
- THUMANN M. *Terra incognita. Die Zeit*. 11.03.1994.
- TILLY C. « Contentious Repertoires in Great-Britain. 1758-1834 ». in M.TRAUGOTT (ed.). *Repertoires and Cycles of Collective Action*. Durham & Londres. Duke University Press. 1995. p.15-42.
- TILLY C. *Contrainte et capital dans la formation de l'Europe*. Paris. Aubrier. 1990-92
- TILLY C. *Popular Contention in Great-Britain. 1758-1834*. Cambridge. Mass. : Harvard University Press. 1995.
- TINGUY de A. et WIHTOL DE WENDEN C., *L'Europe, carrefour des migrations*, Complexe, 1995
- TINGUY de A. *Nations-Unies, organisme international*, Bruylant ,1996
- TORSVIK P. ed. *Mobilization. center-periphery structures and nation-building*. A volume in commemoration of Stein Rokkan. Bergen ; Oslo ; Tromsø. Universitetsforlaget. 1981. 567p.
- TOURAINÉ. A. *¿Cómo salir del liberalismo?.* Barcelona. Paidós Vallespín. F. *El futuro de la política*. Taurus. 2000

- TOURAINÉ. A.: «An Introduction to the study of social movements» en *Social Research*. 1985. 52. 4. pags. 749-789.
- TRAÏNI C. « Les sociabilités musicales induisent-elles de nouveaux répertoires de prises de parole publique ? » in Bastien François. Erik Neveu. (sous dir.) *Espaces Publics Mosaïques*. Rennes. PUR. 1999. p.121-135.
- TREUNER P. Raumordnungspolitik in Deutschland vor dem Hintergrund europäischer Entwicklungen und Ordnungsvorstellungen. in *Entwicklungen in Europa. Arbeitmaterial*. n°213. Akademie für Raumforschung und Landesplanung (Hanovre). 1995. p. 72-96.
- TREUTLEIN G. "A propos de l'évolution des performances du sport de haut niveau en France et dans les deux Allemagnes (R.F.A. et R.D.A.) entre 1954 et 1972". dans J.-M. DELAPLACE et al. *Le sport et l'éducation physique en France et en Allemagne. Contribution à une approche socio-historique des relations entre les deux pays*. Paris - Montpellier. Éd. AFERAPS. 1994. p. 213-229.
- TRIGEAUD J.-M. "Persona ou la justice au double visage". Gênes. Studio Editoriale di Cultura. Filosofia Oggi. 1991 ; *Métaphysique et éthique au fondement du droit*. Bibliothèque de philosophie comparée. Bière. 1995. ; « Le sujet de droit ». in. *A.P.D. Le sujet de droit*. t. 34. Sirey. 1989.
- TRIGEAUD J.-M. *L'homme coupable. Critique d'une philosophie de la responsabilité*. éd. Bière. 1999.
- TRUDEAU G. « Quelques réflexions à partir de l'expérience nord-américaine ». *Syndicalisme et Société*. 1998.n°1. p.77.
- TRUYOL-SERRA A. « Souveraineté ». *Archives de Philosophie du droit. Vocabulaire fondamental du droit*. 1990. Paris. Sirey. pp. 313-328.
- TURI J-G. "Législations linguistiques canadiennes". In : *Études canadiennes. Canadian studies* (Association Française d'Études Canadiennes. AFEC). n°45. 1998. p. 29-38.
- Überlegungen zur europäischen Politik (Réflexions sur la politique européenne)*. Groupe parlementaire CDU/CSU. Bundestag. 01.09.1994.
- Union des Associations Internationales. *Yearbook of International Organisations*. 1993-94. vol I. Munchen. K.G. Saur. 30th ed. 1993. p.1699.
- VAJPAYEE A.B. *Address of the Prime Minister of India to the 53rd U.N. General Assembly*. Government of India. New Delhi 1998.
- VALANCE G. *La revanche de l'Allemagne*. Paris. Perrin. 1999.
- VALDMAN A. dir. *Le français hors de France*. Paris. Champion. 1979.
- VALDMAN A. Normes locales et francophonie. In BEDARD E. et J. MAURIS. *La norme linguistique*. Québec-Paris. Conseil de la langue française-Le Robert. 1983. 667-706.
- VALLESPIN. F. *El futuro de la política*. Madrid . Taurus. 2000.
- VANDERLINDEN J. *Anthropologie juridique*. Paris. Dalloz. 1996

- VANT A. « Proximités et géographies ». p. 102 in *Approches multiformes de la proximité*. sous la direction de Bellet M. Kirat Th. Et Largeron C. Paris : Hermès. 1998. 343 p.
- VARENNE F. de. "Les droits de l'homme et la protection des minorités linguistiques". I : *Langues et droits*. Actes du colloque international (Univ. De Paris X. 22-24/1998). Bruxelles : Bruylant. 1999. p. 129-141.
- VAUGELAS C-F de. *Remarques sur la langue française*. Versailles et Paris. éd. A. Chassang. 1647. 1880.
- VELTZ P. *Mondialisation. villes et territoires*. PUF. 1996
- VELTZ. *Ville. territoire et mondialisation*. PUF. 1997
- VERNET D. "L'Ostpolitik de Weimar à Berlin". *Politique étrangère*. n°1. 1994. p. 276.
- VIAUT A. *Langues d'Aquitaine*, Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, 1996.
- VIGIER P. "La politique communautaire de l'automobile". *Revue du Marché Unique Européen*. 1992. n°3 et n°4. 73-126
- VILLEY M. « Notes sur le concept de propriété ». in *Critique de la pensée juridique moderne (douze autres essais)*. Philosophie du droit. Paris. Dalloz. LGDJ. 1976. 187-220. spéc. p. 194. (Italiques par nous).
- VILLIEU P. *Macroéconomie : l'investissement*. Paris. La Découverte. Repères. 2000.
- VIRILIO P. « Essai sur la tyrannie du temps réel ». p. 186-187. in *Bilan économique et social. Bilan du Monde 2000*. Paris : Le Monde. avril 2000. 192 p.
- VOGEL POLSKY E. VOGEL J. « L'Europe sociale 1993 : illusion. alibi ou réalité ? ». ed. Université de Bruxelles. 1991. Ouvrage collectif. « *Manifeste pour une Europe sociale* ». ed. Desclée de Brouver. Paris. 1996
- VON WEIZSÄCKER R. *Von Deutschland aus. Reden des Bundespräsidenten*. Munich. DTV. 1987. p. 53.
- VUILLEMIN J. "Le droit de propriété selon Kant". *Cahiers de Philosophie de l'Université de Caen*. n° 33. 1999. pp. 11-26.
- WAGNER A.C, *Les nouvelles élites de la mondialisation : une immigration dorée en France*, Sciences sociales et sociétés, PUF, 1998.
- WAGNER A.-C. "L'enseignement international et la préparation aux affaires". *Entreprises et histoire* n°14. juin 1997. pp. 111-121.
- WAGNER A.-C. *Les nouvelles élites de la mondialisation. Une immigration dorée en France*. Paris. PUF. coll. "Sciences sociales et sociétés". 1998.
- WALLERSTEIN I. "L'«économie-monde»". in : Coquery-Vidrovitch (Catherine) éd. 1978. pp.97-111
- WALLERSTEIN I. *Capitalisme et économie-monde 1450-1640*. Flammarion. 1980. 1984.
- WALLERSTEIN I. *El capitalismo histórico*. Madrid. Siglo XXI. 1988.
- WALLERSTEIN I. *L'histoire continue*. L'Aube. 1999.

- WALT S. et M. WALT M. *International Relations : One World. Many Theories.* in Foreign Policy. Spring 1998. pp. 29 – 46
- WEBER O. *French Doctors.* Paris. Robert Laffont. 1995
- WEBER. E. *La fin des terroirs. La modernisation de la France rurale 1870-1914.* Paris : Fayard. 1983. 843 p. 839 p.
- WEINSTOCK D. "Vers une théorie kantienne du droit de migration. Une interprétation du troisième article définitif". Laberge P. Lafrance G. Dumas D. (dir.). *L'année 1795. Kant. Essai sur la paix.* Paris. Vrin. 1997. pp. 238-254.
- WEISER D. «Geopolitics» - Renaissance of a Controversial Concept. *Aussenpolitik.* n°4. 1994. p. 402-411.
- WELLHOFER ES. "Core and periphery : territorial dimensions in politics". *Urban Studies.* 1989.26.
- WELLHOFER ES. "Models of core and periphery dynamics". *Comparative Political Studies.* 1988. (2) : 281-307.
- WENDT A. "Anarchy Is What States Make of It :The Social Construction of Power Politics". in *International Organization.* Spring 1992
- WENDT B-J. "Deutschland in der Mitte Europas. Grundkonstellationen der Geschichte". *Deutsche Studien.* n°75. septembre 1981. p. 220-275.
- WESTON J. *The Friends of the Earth Experience. The development of an environmental pressure group.* Oxford polytechnic. Mémoire. 1989.
- WHITE K. *L'esprit nomade.* Grasset. Paris. 1987. 309 p.
- WILLET P.(ed.). *The Conscience of the World.* London. Hurst&Company. 1996.
- WILLET P.(ed.). *Pressure Groups in the Global System. The Transnational Relations of Issue-Orientated Non-Governmental Organizations.* London. Frances Pinter Publication. 1982.
- WILMET M. "Morphologie et syntaxe". In BLAMPAIN et alii (dir.). *Le français en Belgique. Une langue. une communauté.* Louvain-la-Neuve. Duculot. 1997.
- WIPPERMANN W. *Wessen Schuld? Vom Historikerstreit zur Goldhagen Kontroverse.* Berlin. Elefant Press. 1997. p. 34-58.
- WIRTH L. "Le phénomène urbain comme mode de vie". in Grafmeyer et I. Joseph (présentation). *L'Ecole de Chicago.* 1990. Aubier. 1938. pp. 255-281.
- Wirtschafts- und Wissensstandort Stadt. *Europaforum Wien. Zeitschrift für Städtedialog.* n°4. 1999.
- WITTGENSTEIN L. *Tractatus logico-philosophique.* Gallimard. Paris. 1961.
- World Directory of Environmental Organizations.* Earthscan. IUCN. 1996.
- YEARLEY S. *Sociology. Environmentalism. Globalization.* London. Sage. 1996.
- YOUNG C. *The African Colonial State in Comparative Perspective.* New Haven. Londres. Yale University Press. 1994. 356 p. index. ISBN : 0-300-05802-0.

- YOUNG. I.M. *Justice and the Politics of Difference*. Princeton. Princeton University Press. 1990.
- ZANGL B. et ZÜRN M. *The Effects of Denationalization on Security in the OECD World*. in Occasional Paper Series. The Joan B.Kroc Institute for International Peace Studies. University of Notre Dame. U.S.A. 51 p
- ZANG-ZANG P. Le processus de dialectalisation du français en Afrique. Le cas du Cameroun. thèse de 3e cycle. Université de Yaounde. 1992.
- ZARIFIAN P. PALLOIX C. *La société post-économique. Esquisse d'une Société Alternative*. Paris. L'Harmattan. 1988.
- ZERBATO M. "Une finance insoutenable. Marchés financiers et capital fictif". dans Duménil G. Lévy D. (sous la dir. de). *Le triangle infernal. Crise, mondialisation, financiarisation*. Paris. PUF. Actuel Marx Confrontation. 1999. p. 73-91.
- ZITELMANN R. Karlheinz WEISSAMANN. Michael GROSSHEIM. Einleitung: "Wir Deutschen und der Westen". in: Rainer Zitelmann *et al.* (dir.). *Westbindung. Chancen und Risiken für Deutschland*. Frankfurt-sur-le-Main. Propyläen. 1993. p. 12.
- ZLENKO A. "The foreign policy of Ukraine : its formation and stages of development" *The Ukrainian Quarterly*. aut. 1997 p.206-208.
- ZOLO D. *Cosmopolis. La prospettiva del governo mondiale*. Feltrinelli. Milan. English version. Cambridge: Polity Press. 1995.

Retour à Questions de méthode

Autres ouvrages récents des auteurs sur
le thème



OUVRAGES PUBLIÉS DEPUIS 1991
PAR LES INTERVENANTS,
SUR LE THÈME DU COLLOQUE OU SUR DES THEMES PROCHES.

- BRUNEAU Michel et DORY Daniel, dir., *Géographie des colonisations*, L'Harmattan, 1994.
- BRUNEAU Michel et AL..., *Diasporas*, Reclus, 1995, 190 p.
- BRUNEAU Michel et AL... *Les Grecs pontiques, diaspora, identité, territoires*, CNRS Edit., 1998 (150 FF)
- BRUNET Roger, dir.; *Géographie Universelle*, Paris, Belin/Reclus, 1990-sq., 10 vol.
- CALLÈDE Jean-Paul., *Les politiques sportives en France*, Economica, 2000.
- CAHEN Michel., *Ethnicité politique*, L'Harmattan, 1994.
- CAHEN Michel., *La nationalisation du monde*, L'Harmattan, 1999.
- CHANARON Jean-Jacques et LUNG Yannick, *Economie de l'Automobile*, Repère, la Découverte, 1995
- CHEVAL J-Jacques, *Les radios en France*, Apogée, 1997.
- CONSTANTIN François et COULON Christian, *Religion et transition démocratique en Afrique*, Karthala, 1997.
- DARBON Dominique, *Ethnicité et nation en Afrique*, Karthala, 1995.
- DARBON Dominique, *La création du droit en Afrique*, Karthala, 1997.
- DARBON Dominique, *L'après-Mandela*, Karthala, 2000.
- CENTRE DE DROIT COMPARÉ DU TRAVAIL ET DE LA SÉCURITÉ SOCIALE, *Insertions et solitudes*, Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, 1993.
- CHÉNEAU-LOQUAY Annie et MATARASSO Pierre, *Approche du développement en milieu rural africain*, l'Harmattan, 1998

- CHÉNEAU-LOQUAY Annie, *Enjeux des technologies de la communication en Afrique : du téléphone à Internet*, Karthala, 2000
- CROSNIER Marie-Agnès et TINGUY Anne de, *Les années Gorbatchev*, Documentation Française, 1993
- DOLLFUS Olivier et AL..., « Le système monde », Brunet Roger et Dollfus Olivier; dir; *Mondes nouveaux* (Géographie Universelle , 1), Paris/Montpellier ; Hachette/Reclus;1990; p 274-529.
- DOLLFUS Olivier, *L'espace monde*, Economica, 1994
- DOLLFUS Olivier, *La mondialisation*, Presses de Sciences Po., 1997)
- DUBOSCQ Pierre et QUANTIN Patrick ; dir., *Les paysans du monde*, L'Harmattan, 1993.
- DUBOSCQ Pierre et AL... *Rugby, parabole du monde*, L'Harmattan, 1998
- DURAND Marie-Françoise, LÉVY Jacques et RETAILLÉ Denis, *Le monde, espaces et systèmes*, Dalloz, 1993
- GRATALOUP Christian, *Lieux d'histoire : essai de géohistoire systématique*, Espaces modes d'emploi, Reclus, 1996
- GUELLEC Jean, *Relations internationales*, Ellipses-marketing, 1995.
- GUELLEC Jean, *Atlas de l'espace mondial*, Ellipses-marketing, 1999.
- HARRIBEY Jean-Marie, *Le développement soutenable*, Economica, 1998
- LAZUECH Gilles, *L'exception française : le modèle des grandes écoles à l'épreuve de la mondialisation*, Le sens social, Presses Universitaires de Rennes, 1999.
- LEPESANT Gilles, *Géopolitique des frontières orientales de l'Allemagne : les implications de l'élargissement de l'Union Européenne*, Pays de l'Est, L'Harmattan, 1998
- LÉVY Jacques, dir., *Géographies du politique*, Presses de Sciences Po., 1991
- LÉVY Jacques, *L'espace légitime: sur la dimension géographique de la fonction publique*, Presses de Sciences Po., 1994.
- LÉVY Jacques, *Europe*, Hachette, 1997.
- LÉVY Jacques; *Le tournant géographique : penser l'espace pour lire le monde*, Belin, 1999

- MALLAVIALLE Anne-Marie, PASCO Xavier et SOURBÈS-VERGER Isabelle, *Espace et puissance, Perspectives stratégiques*, Ellipses-Marketing,
- MOUTOUH Hugues, *Les Tsiganes*, Dominos, Flammarion, 2000
- NOTHOMB Charles-Ferdinand et VERCAUTEREN Pierre, *L'après-duopôle : le monde orphelin de la guerre froide ?* Economica, 1997
- OTAYEK René, *Le radicalisme islamique au sud du Sahara*, Karthala,
- OTAYEK René, *Le Burkina entre révolution et démocratie*, Karthala, 1996.
- PAIX Catherine, RIVIÈRE D'ARC Hélène et SALAMA Pierre, *Esprit d'entreprise et nouvelles synergies de part et d'autre du Pacifique*, Maisonneuve et Larose, 1997
- PREVÉLAKIS Georges, *Géopolitique de la Grèce*, Complexe, 1992
- PREVÉLAKIS Georges, *Balkans, cultures et géopolitiques*, Nathan, 1994
- PREVÉLAKIS Georges, *Les réseaux des diasporas*, l'Harmattan. 1996
- RIVIÈRE D'ARC Hélène, *Portraits de Bahia : travail et modernisation de 4 régions agricoles*, 1994, Paris, Maison des Sciences de l'Homme
- RACINE Jean-Luc, *Tiers-mondes*, L'Harmattan, 1991.
- RACINE Jean-Luc, dir., *Calcutta, 1905-1971*, Autrement, 1992
- RACINE Jean-Luc, RACINE Josiane et KIRAMMA, *Kaliyugam, une viede paria ; le rire des asservis*, Terre Humaine, Plon, 1995
- RACINE Jean-Luc, dir., *Les attaches de l'Homme ; enracinement paysan et logiques migratoires*, Paris, Maison des Sciences de l'Homme, 1995
- RETAILLÉ, Denis, *Le monde du géographe*, Presses de Sciences Po. 1997.
- SEILER Daniel-Louis, *Les partis politiques*, 1993, Armand Colin
- SEILER Daniel-Louis, *Les partis autonomistes*, 1994, PUF
- SÉMELIN Jacques, *La liberté au bout des ondes ; du coup de Prague à la chute du mur de Berlin*, Belfond, 1997
- SÉMELIN Jacques, *La non-violence expliquée à mes filles*, 2000, Seuil
- SOURBÈS-VERGER Isabelle et WALDTEUFEL Philippe, *L'espace, une nouvelle frontière ; habiter l'espace ?*, Ademast, 1998
- TINGUY Anne de et WIHTOL DE WENDEN Catherine, *L'Europe, carrefour des migrations*, Complexe, 1995

TINGUY Anne de, *Nations-Unies, organisme international*, Bruylant ,1996

VIAUT Alain, *Langues d'Aquitaine*, Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, 1996.

WAGNER Anne-Catherine, *Les nouvelles élites de la mondialisation : une immigration dorée en France*, Sciences sociales et sociétés, PUF, 1998.

[Retour à Questions de méthode](#)

[Bibliographie intégrale](#)

**TITRE DES COMMUNICATIONS, PAR ATELIER ET N° D'ORDRE****ATELIER A**

<i>Y a-t-il un centre au monde ?</i>	RA01
<i>Actualité des modèles centre/périphérie</i>	RA02
<i>De centre à périphérie et de périphérie à centre, éternel recommencement. Exemple de la Turquie</i>	RA03
<i>The Finale of Hegemony and Dominance in S-E. Europe ?</i>	RA04
<i>Ex-URSS, de nouveaux rapports de force</i>	RA05
<i>Géopolitique du sport : uniformisation ou diversité des perspectives</i>	RA06
<i>Extinción de la modernidad y Gran Política</i>	RA07
<i>Concepts et modèles spatiaux pour une analyse des centralités en Asie du Sud-Est</i>	RA08
<i>La représentation géopolitique de la «position centrale» Perceptions allemandes</i>	RA09
<i>Entre dénonciation et renforcement des centres, ONG.</i>	RA10
<i>La Terre, le Monde et le regard du droit</i>	RA11
<i>Internet ou la délocalisation de la proximité ?</i>	RA12
<i>Les diasporas et la question européenne</i>	RA13
<i>Mondialisation, identités et territoires, une relation à double sens ?</i>	RA14
<i>Théories des relations internationales : Vers une nouvelle centralité de l'Etat ?</i>	RA15

ATELIER B

- El proceso de construcción europea y la transformación de los conflictos periféricos: los territorios vascos de Aquitania* [RB01](#)
- Norme centrale et normes locales dans le français parlé en Afrique* [RB02](#)
- Cuisines, identités, territoires* [RB03](#)
- La musique, entre universalité, mondialisation et identités* [RB04](#)
- La langue minoritaire entre l'échelle locale et celle du Monde* [RB05](#)
- Quels mondes au centre de la ville indienne* [RB06](#)
- Le localisme comme réponse à la globalisation* [RB07](#)
- Autonomies indiennes au Mexique : quelques réflexions sur la légalisation des coutumes électorales dans l'Etat de Oaxaca* [RB08](#)
- Développement local et nouvelles centralités : Mexique et Brésil* [RB09](#)
- L'Union Européenne en tant que cadre d'intensification de la globalisation : implication sur le régionalisme* [RB10](#)
- Elementos para la cohesión de un sistema de innovación regional : valores, organizaciones e instituciones* [RB11](#)
- Centralité, globalisation et administrations nationales* [RB12](#)
- L'Union européenne et ses périphéries : diffusion d'un modèle* [RB13](#)
- Actores colectivos y niveles de poder : globalización y territorialización de la política* [RB14](#)
- Le tiers monde quand même : Réflexions pour un nouveau dépendantisme au temps de la mondialisation* [RB15](#)

ATELIER C

<i>Power as the Pivot of History</i>	RC01
<i>Les visions indiennes de l'ordre mondial : du non-alignement à la multipolarité</i>	RC02
<i>Vers quelle centralité dans les industries globales ?</i>	RC03
<i>L'espace circumterrestre : l'évolution des rôles respectifs des acteurs étatiques et privés</i>	RC04
<i>L'objectif de la financiarisation du capitalisme mondial : capter la valeur</i>	RC05
<i>Les ONG de défense de droits universels : construction d'un répertoire transnational et contraintes spatio-culturelles</i>	RC06
<i>Nord, Sud, quelle Afrique dans une "société mondiale de l'information" ?</i>	RC07
<i>L'héritage encombrant de l'ancienne centralité européenne.</i>	RC08
<i>Un Monde de nouvelles centralités</i>	RC09
<i>Mondialisation et structuration spatiale de l'accumulation capitaliste</i>	RC10
<i>Le projet cosmopolitique de Kant : des citoyennetés et des territorialités mêlées</i>	RC11
<i>Le droit entre mondialisation et globalisation</i>	RC12
<i>Droits des travailleurs et mondialisation de l'économie</i>	RC13
<i>Les sciences de gestion entre globalisme et multiculturalisme</i>	RC14
<i>Existe-t-il une élite transnationale ?</i>	RC15

[Retour aux questions de méthode](#)

[Accès aux résumés et communications](#)



LISTE DES MOTS-CLÉS

En langue française

Afrique^(RB02)
Amérique^(RC14)
Ancien Monde^(RC08)
Angle mort^(RA02)
Asie^(RA08)
Associat^(RA02)
Authenticité^(RB03)
Autonomie^(RB07)
Cadre^(RC15)
Capital^(RC05)
financier^(RC10)
Cartographie
du Monde ^(RC08)
Caspienne^(RA 05)
Centralité
Centralité^{(RA03), (RA04), (RA06), (RA08), (RA09)}
mondiale^(RC09)
nomade^(RC09)
Centre ^{(RA01), (RA02), (RA03), (RB04)}
congestionné^(RA02)
européen ^(RC08)
Centre-périphérie ^(RB01)
Champ culinaire français^(RB03)
Changement historique^(RA06)
Chercheurs^(RC14)
Citoyenneté^(RC11)
Cohérence^(RA01)
Common law ^(RC12)
Communauté ^(RB07)
des Etats Indépendants^(RA 05)
Communication^(RA12)

Conditionnalité^(RB13)
Connexion^(RA14)
Conscience^(RA01)
Continuité^(RA01)
 mondiale^(RB06)
Contraintes
 Culturelles ^(RC06)
Coopération
 Internationale ^(RC10)
Cosmopolitique^(RC11)
Coutume^(RB07)
Création de valeur^(RC10)
Cuisine ethnique^(RB03)
Culture ^(RC15)
Délocalisation^(RA12)
Dénaturalisation (du Monde)^(RC08)
Dépendance ^(RB15)
Dialectique
 Diasporas et Nations ^(RA13)
Dictature du capital financier^(RB15)
Différence et identité ^(RA14)
Diglossie^(RB05)
Distance^(RA01)
Distinction^(RC14)
Diversité^(RA06)
Droits ^(RA11)
 Anglo-saxon^(RC12)
 Coutumier ^(RB07)
 Linguistiques^(RB05)
 Peuples indigènes^(RB07)
 Romano-germanique^(RC12)
 Sociaux ^(RC13)
Echelle^(RC09)
Ecole ^(RC15)
Effets^(RA12)
Elargissement de l'Union européenne^(RB13)
Elite^{(RA13), (RC15)}
Empire ottoman^(RA03)
Encrage au milieu^(RA09)
Entités sous-étatiques^(RB10)

Entreprise^(RC14)
 Multinationales ^(RC15)
Espace
 Monde^(RC09)
 Pertinent (de référence et d'action) ^(RC14)
Espace-public ^(RC06)
Etat^{(RA11), (RA15), (RC13)}
 colonialistique^(RB15)
 segmentaire^(RA08)
État-nation ^(RA08)
Etats-Unis ^(RA05)
Europe
 Atlantique ^(RA13)
 Centrale ^(RB13)
Exclusion ^(RA14)
Expatriation ^(RC15)
EX-URSS^(RA05)
Financiarisation (de l'économie) ^(RC05)
Fragmentation^(RA14)
Français^(RB02)
Frontière^(RB13)
Génération^(RC14)
Géopolitique^(RA06)
Globalisation^{(RB07), (RB10)}
Gouvernement d'entreprise^(RC05)
Grande Europe^(RA13)
Grande Politique^(RA06)
Hégémonisme^(RC10)
Hégémonie ^(RA04)
Histoire^(RA06)
Hybridation^(RA14)
Hypercentre^(RA02)
Identités ^{(RA06), (RB04), (RC06)}
Impérialisme^(RB15)
Inde^(RC02)
Indiens^(RB07)
Individu^(RA01)
Information^(RA12)
Intégration
 Européenne^{(RA09), (RC12)}
 Intégration/désintégration ^(RA05)

Intercentralité_(RB04)
Interêts temporels_(RC14)
Internationalisation_{(RB15), (RC14)}
 des firmes _(RA14)
Internet _(RA12)
Interpénétration (des économies)_(RA14)
Isolat_(RA02)
Kant_(RC11)
Langue
 Minoritaire _(RB05)
 Officielle _(RB05)
 Seconde _(RB02)
 Standard _(RB05)
Law firms _(RC12)
Lex mercatoria _(RC12)
Lieux _{(RB06), (RC09)}
Localisation_{(RB07), (RC09)}
Logique financière_(RC05)
Mandala_(RA08)
Mégalopole_(RA08)
Mexique_(RB07)
Minorités_(RA03)
Mobilité scalaire_(RC09)
Mode de production capitaliste _(RB15)
Modèles spatiaux_(RA08)
Modernité_(RA06)
Mondial ou universel_(RC08)
Mondialisation _{(RA08), (RB04)}
 *de l'économie*_(RC13)
 *ou globalisation*_(RC12)
Mondialisme_(RC14)
Monocentrisme_(RA02)
Mouvements nationalistes_(RB01)
Multiculturalisme _(RB07)
 culinaire _(RB03)
Multinationales _(RC13)
Multipolarité _(RC02)
Municipalités _(RB07)
Musique _(RB04)

Nationalité (RC15)
Néocolonialisme(RB15), (RC06)
Norme
 Centrale (RB02)
 Périphérique(RB02)
Nouveaux Mouvements Sociaux(RB07)
Nouvel ordre mondial(RC02)
Oaxaca(RB07)
OIT(RC13)
ONG(RC06)
Ouverture(RA14)
Périphérie (RA03), (RB04)
 Comptant sur ses propres forces(RA02)
 Dominée(RA02)
 Intégrée(RA02)
Politique douce (RC06)
Polycentralité (RB02).
Polycentrisme (RA02)
Polynomie (RB02)
Ports-comptoirs (RA08)
Position centrale (RA09)
Post-modernisme (RA13)
Pouvoir(RA02).
Processus(RA06)
Production immatérielle(RC05)
Proximité(RA12)
Puissance(RA09)
Réfugiés(RA03)
Régionalisme(RB10)
Rencontre(RB06)
Représentation(RA09)
Réseaux d'action politique(RB01)
Réseaux(RA08)
Russie(RA 05)
Sciences de gestion(RC14)
Sécurité européenne(RA 05)
Singularité(RC08)
Société indienne(RB06)
Société-Monde(RC09)
Sphères(RA15)

Sport^(RA06)
Sud-Est Europe^(RA04)
Syndicats^(RC13)
Terre^(RA11)
Territoire^(RA08)
Territorialisation^(RB05)
Territorialité ^{(RC06), (RC11)}
Théorie
 de la valeur ^(RC05)
 des relations internationales ^(RA15)
Tiers monde ^(RB15)
Toponymie^(RC08)
Tradition^(RB03)
Transnationalité^(RC06)
Turquie^(RA03)
Ubiquité^(RA12)
Ukraine^{(RA 05), (RB13)}
Union Européenne^{(RA06), (RB10), (RC12)}
Urbanité ^(RB06)
Valeur
 ajoutée ^(RC05)
 captée ^(RC05)
 post-matérialiste ^(RC06)
Violence (économique) ^(RA14)
Voie particulière^(RA09)
Webcam ^{(RA12),}
World cuisine ^(RB03)
Xénophobie^(RA13)

[Retour aux questions de méthode](#)

[Accès au résumés et
communications](#)

RETAILLÉ Denis**Y A-T-IL UN CENTRE AU MONDE ?**

Nous cherchons tous à rendre cohérent ce que nous vivons et ce que nous savons. Cette obligation de la vie pratique s'étend à l'observation du monde par le besoin nouveau de l'embrasser dans les relations concrètes et non plus seulement comme une idéalité, un horizon de la conscience. Les identités se prenaient, il y a peu encore, dans la proximité relayée par le holisme territorial. Le territoire porte aujourd'hui sur une territorialité éclatée en multiples solidarités. La nécessité de cohérence des décisions individuelles vient alors remplacer la cohésion holiste.

MOTS-CLES

Individu, conscience, centre, distance, cohérence, continuité.



We are all trying to make sense of what we experience and what we know. This reality of everyday life extends to the observation of the world around us in the new need to embrace concrete relations as more than just an ideality or a horizon of awareness. Not long ago, these identities existed in the relayed proximity of territorial holism. The idea of territory has now come to represent a territoriality broken up into multiple solidarities. As a result, the coherence of individual decisions has become a necessity, in order to replace the former holistic cohesion.



Todos buscamos a hacer coherente lo que vivimos y lo que sabemos. Esta obligación de la vida práctica se extiende a la observación del mundo por la nueva necesidad de englobarla en las relaciones concretas y, no solamente como una idealidad, un horizonte de la conciencia. Hace poco aún, las identidades se tomaban en la proximidad sustituida por el holismo territorial. El territorio se funda actualmente en una territorialidad fragmentada en múltiples solidaridades. La necesidad de coherencia de las decisiones individuales viene entonces, a reemplazar la cohesión holista.

GUILLOREL Hervé

ACTUALITÉ DES MODÈLES CENTRE/PÉRIPHÉRIE



“**Centre et périphérie**, une façon devenue banale de penser la différenciation de l’espace à tous les degrés de l’échelle, de la ville au monde” (Reynaud, 1992 : 599).

“Pour éviter ces écueils dans notre analyse de la situation camerounaise, nous avons adopté, à la suite de certains chercheurs, les termes de Centre et de Périphérie.

Apparemment anodin, ce changement de terminologie nous permet pourtant d’esquiver l’un des travers de l’analyse dualiste qui conçoit les deux secteurs comme séparés l’un de l’autre et autonomes l’un vis-à-vis de l’autre” (Fogui, 1990 : 19).

“Le modèle centre-périphérie tel que nous l’utilisons dans cette étude met surtout l’accent sur les limites du pouvoir central à contrôler effectivement tout son espace politique. Il y a, à la base, une idée de distance entre le centre et la périphérie. Cette distance comporte une dimension psychologique (le centre et la périphérie ne font pas référence aux mêmes valeurs et ne poursuivent pas le même objet) ; une dimension topologique ensuite (car la périphérie est loin du centre)” (Fogui, 1990 : 21).

“You cannot have a geography of anything that is unconnected. No connections, no geography” (Gould, 1991 : 4).

Pour Henrik Zahle, la polycentricité juridique était “une prise en considération du droit comme étant produit par plusieurs centres – pas seulement au sein d’une structure hiérarchique- et ayant en conséquence plusieurs formes (p. 2 in Hirvonen, 1998).

“Therefore, the focus of legal polycentricity upon international law, i.e., the fact of the present diversity of civilizations among the members of the society of states, does not argue for either the invalidity of international law or the denial by a state of its performative aspect. What is argued for is that the normative content of this law be informed of a distinction between that which universal and that which is culture-specific” (Sinha, 1996 : 147).

Différences entre centre/périphérie et polycentricité (polycentralité)

Différences entre poly- et hyper-centralité (quantitatif / qualitatif)

Le poly- is beautiful (comme le small)

L’analyse centre-périphérie comme métaphore, comme outil analytique ou comme idéologie

MOTS-CLES :

Angle mort, Associat, Centre, Centre congestionné, Hypercentre, Isolat, Monocentrisme, Périphérie comptant sur ses propres forces, Périphérie dominée, Périphérie intégrée, Polycentrisme, Pouvoir.



Is it possible to avoid the shortcomings of the dualist analysis which conceives of the center and the periphery as two sectors, separate and autonomous in relation to one another? (Fogui, 1990.)

“The center-periphery model emphasizes centralized power’s limited ability to effectively control its political space. This idea is rooted in the distance between the center and the periphery. This distance implies a psychological dimension (the center and the periphery don’t refer to the same values or pursue the same goal), as well as a topological dimension (because the periphery is distant from the center.) (Fogui, 1990)

“You cannot have a geography of anything that is unconnected. No connections, no geography.” (Gould, 1991).

A review of scientific literature reveals some representative pairs:

Differences between center/periphery and polycentricity (polycentrality)

Differences between polycentrality and hypercentrality (quantitative/qualitative)

The poly- is beautiful (like the small).

The center-periphery analysis as a metaphor, as an analytic tool, or as an ideology.



“Centro y periferia, una manera, actualmente común, de pensar la diferenciación del espacio a todos los grados de la escala, de la ciudad al mundo”.

“Uno de los límites del análisis dualista concibe los dos sectores como separados uno de otro y autónomos uno con relación al otro.

“ El modelo centro-periferia tal y como lo utilizamos pone de relieve los límites del poder central en controlar, efectivamente, todo su espacio político. Hay, a la base, una idea de distancia entre el centro y la periferia. Esta distancia comporta una dimensión psicológica (el centro y la periferia no hacen referencia a los mismos valores y no buscan el mismo objetivo; una dimensión topológica, a continuación (ya que la periferia está lejos del centro)”.

“You cannot have a geography of anything that is unconnected. No connections, no geography”.

Se insistirá en:

Diferencias entre centro/periferia y policentricidad (policentralidad)

Diferencias entre poli e hiper-centralidad (cuantitativo/calificativo)

El poli is beautiful (como el small)

El análisis centro-periferia como metáfora, como herramienta analítica o como ideología.

ROLLAN Françoise

**DE CENTRE À PÉRIPHÉRIE ET DE PÉRIPHÉRIE À CENTRE,
ÉTERNEL RECOMMENCEMENT.
EXEMPLE DE LA TURQUIE**



La position dans le système-monde fait d'un pays un centre ou une périphérie. La Turquie moderne, en succédant à l'Empire Ottoman (un centre) est devenue une périphérie. Périphérie « lointaine » et turbulente de l'Union Européenne, elle est toujours une périphérie sur le flanc Sud-Est de l'OTAN, bien qu'elle essaie de jouer un rôle central pour les musulmans du Sud-Est de l'Europe et surtout les peuples turcophones d'Asie centrale. À l'intérieur, elle lutte contre une périphérie : le Sud-Est anatolien où dominant les Kurdes. A cette périphérie, le Centre (l'État) tente d'imposer sa propre identité.

MOTS-CLÉS

Centre, périphérie, centralité, empire ottoman, réfugiés, minorités, Turquie



A country's position within the world system determines whether it is a center or a periphery. Since succeeding the Ottoman Empire (a center), Modern Turkey has become a periphery. A "distant" and turbulent periphery of the European Community, Turkey has also remained the periphery of the southeastern flank of NATO, despite its attempts to play a central role for the Muslims of southeast Europe and above all for the Turkish-speaking peoples of Central Asia. Turkey is also struggling against an emerging internal periphery: the Anatolian Southeast, dominated by the Kurds. The Turkish state, a center, is attempting to impose its own identity in the context of this periphery.



La posición en el sistema-mundo hace de un país un centro o una periferia. La Turquía moderna, sucediendo al Imperio Otomano (un centro) se ha convertido en una periferia. Periferia <lejana> y turbulenta de la Unión Europea, es aún una periferia en el flanco Sureste de la OTAN, aunque intenta tener un papel central para los musulmanes del Sureste de Europa y, sobre todo, para las poblaciones turcófonas de Asia Central. En el interior, lucha contra una periferia: el Sureste anatoliano donde dominan los kurdos. A esta periferia, el Centro(el Estado) intenta imponer su propia identidad.

MAGAS Damir

THE FINALE OF HEGEMONY AND DOMINANCE IN S-E. EUROPE ?



At the end of the 20th century the SE European region survives one of the most difficult periods of changing the polarity and hegemonic circumstances. The disintegration of the communist world and the collapse of ex Yugoslavia, as part of the process, could be considered as the result of the new relations between big powers' hegemonic systems. The NATO spreads to the east (Hungary, the Czech Republic, Poland etc.), and of course it has concrete influences on SE Europe. After new countries had been recognised in 1992, and the loyal Slovenian and Croatian partnership with NATO in the Kosovo action in 1999 was proved, it is obvious that regional hegemony of the Serbia core region does not exist any more. Also the Russian (ex Soviet) attempts to play the role of the dominant leader in this region have been suppressed to a minimum. The author discusses European Union interests in this zone, and the way European countries will include themselves in the process of pacifying and developing the region.

KEY WORDS:

SE Europe, hegemony, centrality, war actions in SE Europe



A la fin du vingtième siècle, la région de l'Europe du sud-ouest a survécu une des périodes les plus difficiles de changements dans les circonstances de polarité et de l'hégémonie. La désagrégation du monde communiste et l'effondrement de l'ex-Yugoslavie ont fait partie de ce procès. Ils peuvent être considérées comme le résultat de nouvelles relations entre les grands pouvoirs des systèmes d'hégémonie. L'OTAN s'étend sur l'Europe de l'est (Hongrie, la République tchèque, Pologne, etc.) et évidemment il a concrétisé ses influences sur l'Europe du sud-est. Après que de nouveaux pays ont été reconnus en 1992, et le partenariat fidèle entre la Slovénie, la Croatie et l'OTAN dans l'action de Kosovo en 1999 a été prouvé, il est évident que l'hégémonie régionale de la région de cœur, la Serbie, n'existe plus. Même si les essais de la part des Russes (ex Soviet) de jouer un rôle de chef dominant dans cette région ont été supprimés au minimum. Nous adresserons les intérêts de l'union européenne dans cette zone, et la façon dont les pays européens s'impliqueront dans le procès de pacification et de développement de cette région.

DE TINGUY Anne

EX-URSS, DE NOUVEAUX RAPPORTS DE FORCE

L'effondrement et l'éclatement de l'empire soviétique sont suivis par une désintégration progressive de l'espace anciennement soviétique qui est entre autres liée à l'échec de la Communauté des Etats indépendants et à l'émergence de nouveaux pouvoirs et de nouveaux acteurs. Ce phénomène s'accompagne d'une érosion des positions de la Russie qui n'est plus dans certaines régions qu'un acteur parmi d'autres et qui ne parvient plus à s'assurer le soutien de certains de ses partenaires de la CEI dans la vie internationale. Cette érosion est le résultat d'initiatives étatiques et non-étatiques.

MOTS-CLÉS

Russie, Ukraine, Etats-Unis, Communauté des Etats indépendants, ex-URSS, intégration/désintégration, sécurité européenne, Caspienne



The collapse and break-up of the Soviet empire have been followed by the progressive disintegration of the former Soviet space, due in part to the failure of the Community of Independent States and the emergence of new powers and actors. Alongside this phenomenon, Russia's position of power has eroded, as a result of state-controlled and non-state-controlled initiatives. In some regions, Russia is little more than an actor among many others, no longer able to rely on the support of its CIS partners on an international scale.



La caída y la fragmentación del imperio soviético se ven seguidos por una desintegración progresiva del espacio antiguamente soviético que está, entre otras cosas, ligado al fracaso de la Comunidad de los Estados independientes y a la emergencia de nuevos poderes y nuevos actores. Este fenómeno se ve acompañado por una erosión de las posiciones de Rusia que, en algunas regiones sólo es, actualmente, un actor entre otros y que ya no puede asegurar el apoyo de algunos de sus miembros de la CEI en la vida internacional. Esta erosión es el resultado de iniciativas étáticas y no étáticas.

CALLÈDE Jean-Paul

GEOPOLITIQUE DU SPORT : UNIFORMISATION OU DIVERSITÉ DES PERSPECTIVES



Historiquement, la diffusion du modèle sportif s'est opérée à partir de foyers spécifiques (Grande-Bretagne, États Unis...). Ce processus a atteint aujourd'hui une dimension quasi-planétaire. Pour autant, l'hypothèse de la centralité, révélant des inégalités majeures et, à terme, un processus d'uniformisation d'un modèle sportif dominant, n'enlève rien à la pertinence de l'hypothèse de la pluricentralité (individualisant de vastes aires culturelles) et à celle de l'hypothèse de l'inter-centralité de proximité, irréductibles à un ordre mondial du sport.

Mots-clés

Sport, Géopolitique, Centralité, Diversité, Identités, Histoire, Processus



Historically, the sport model has been diffused from specific centers (Great Britain, United States...). This process of diffusion has nowadays attained an almost planetary dimension. Although the centrality approach reveals major inequalities, the standardization of the dominant sport model does not, in the long run, lessen the pertinence of the pluricentrality approach (the individualization of vast cultural spaces) or the intercentrality of proximity approach. Both of these concepts are incompatible with a world order of sport.



Históricamente, la difusión del modelo deportivo se operó a partir de focos específicos (Gran Bretaña, Estados Unidos....). Este proceso ha adquirido, hoy, una dimensión casi planetaria. Sin embargo, la hipótesis de la centralidad, revelando inigualdades mayores y, a término, un proceso de uniformación de un modelo deportivo dominante, no quita nada a la pertinencia de la hipótesis de la pluricentralidad (individualizando amplias áreas culturales) y a la de la hipótesis de la intercentralidad de proximidad, irreductibles a un orden mundial del deporte.

FILIBI LÓPEZ Igor

EXTINCIÓN DE LA MODERNIDAD Y GRAN POLÍTICA



Au dépend des essais conservateurs de dépolitiser la vie publique, l'une des conséquences principales de la Modernité est une profonde répolitisation des sociétés. Dans ce but de changement historique, l'Union Européenne est devenue un foyer privilégié du débat politique.

MOTS-CLÈS

Modernité, changement historique, Grande Politique, Union Européenne



Despite successive conservative attempts to de-politicise public life, one of the principal consequences of the Modernity is the deep re-politization of societies. In this scenario of historical change, the European Union, because of its characteristics, has become a privileged political forum.



A pesar de los sucesivos intentos conservadores por despolitizar la vida pública, una de las principales consecuencias de la superación de la Modernidad es la profunda repolitización de las sociedades. En este escenario de cambio histórico la Unión Europea se erige, por sus características, en un foro privilegiado de debate político.

BRUNEAU Michel

CONCEPTS ET MODÈLES SPATIAUX POUR UNE ANALYSE DES CENTRALITÉS EN ASIE DU SUD-EST



Ces modèles spatiaux se sont élaborés dans la très longue durée dans le monde chinois ou indien, et en Asie du Sud-Est en relation avec les deux précédents. Deux types de modèles ont été depuis longtemps présents et en concurrence : les modèles caractérisés par un centre unique dominant dans le cadre d'un État unitaire, ou bien un centre principal dominant plusieurs couronnes de centres secondaires dans le cadre d'un État segmentaire. Il s'agit des modèles en auréoles concentriques de contrôle décroissant du pouvoir central sur les périphéries. Le second type est un modèle linéaire ou axial en réseaux de ports-comptoirs le long des côtes et des détroits. Ce modèle qui est aussi ancien que le premier s'est parfois combiné avec lui ce qui a particulièrement favorisé le développement de régions centrales ou de lieux centraux particulièrement importants et dominants, tels que le grand Bangkok ou Java ou la mégapole japonaise. Au cours de la dernière décennie la mondialisation s'est appuyée essentiellement sur les villes-ports situées le long des côtes et des détroits aux dépens des grands centres de l'intérieur, si bien que la centralité devient avant tout transfrontalière, prenant la forme de corridors urbains orientés par des axes de communications maritimes.

MOTS-CLÉS

modèles spatiaux, mandala, territoire, État-nation, centralité, mégapole, mondialisation, État segmentaire, ports-comptoirs, réseaux, Asie.



Over the course of many years, spatial models have developed in China and India, and also in Southeast Asia (with relation to China and India.) Two types of models exist and have been in competition with one another for some time. The first model is characterized by a single dominant center in the context of a unitarian state, or by a main center dominating surrounding rings of secondary centers in the context of a segmented state. Concentric rings of power decrease from the central power down to the periphery. The second type of model is a linear model, consisting of a network of port cities along the coastline and inlets. This model is as long-standing as the first, and the two are sometimes combined, thereby favoring the development of central regions or locations that are particularly important and dominant, such as greater Bangkok or Java, or the Japanese megalopolis. Over the last decade, globalization has relied mainly on the

port cities situated along coastlines and inlets, at the expense of the larger inland centers. As a result, centrality has become a cross-border phenomenon, taking the form of urban corridors oriented along the axes of maritime communication.



Estos modelos espaciales se han elaborado, en la larguísima duración, en el mundo chino o indio, y en Asia del Sureste en relación con los dos precedentes. Dos clases de modelos estuvieron, desde hace tiempo, presentes y en competencia: los modelos caracterizados por un centro único dominando en el marco de un Estado unitario, o bien un centro principal dominando varias coronas de centros secundarios en el marco de un Estado segmentario. Se trata de los modelos en aureolas concéntricas de control decreciente del poder central en las periferias. La segunda clase es un modelo lineal o axial en redes de puertos-establecimientos

a lo largo de las costas y los estrechos. Este modelo que es casi tan antiguo como el primero, a veces se combinó con éste, lo que ha favorecido particularmente el desarrollo de regiones centrales o de localidades centrales particularmente importantes y dominadoras, como el gran Bangkok o Java o el megapolo japonés. Durante el último decenio, la mundialización se ha apoyado, esencialmente, en las ciudades-puertos situadas a lo largo de las costas y los estrechos a expensas de los grandes centros del interior, lo que hace que la centralidad se vuelve, ante todo, transfronteriza, tomando la forma de corredores urbanos orientados por ejes de comunicaciones marítimas.

MARTENS Stephan

**LA REPRÉSENTATION GÉOPOLITIQUE DE LA «POSITION
CENTRALE»
PERCEPTIONS ALLEMANDES**



On essaie de dresser un lexique de la représentation de la “centralité”, telle qu'elle est perçue par les acteurs politico-économiques allemands. Alors que l'Allemagne est le pays qui a le plus de voisins en Europe, en dehors de la Russie, cette centralité est tantôt corrélée à la recherche d'un rôle, tantôt à une situation géostratégique qui détermine alors l'orientation en politique extérieure. Cette perception, profondément ancrée dans le subconscient collectif, s'exprime à travers l'emploi de métaphores géographiques persistantes mais, en fait, la prise en compte du seul critère géographique de la “position” n'a pas de valeur en soi, les pays d'Europe centrale tendant aussi à percevoir leur propre territoire national comme situé au milieu d'un environnement. Le discours allemand contemporain sur la “position centrale” exclut de l'action politique le déterminisme spatial et reflète plutôt une certaine vision géoéconomique de l'Europe, impliquant les idées de rayonnement et de communications multiples avec la périphérie. La représentation de la “position centrale” apparaît également dans le discours autrichien. L'Autriche étant membre de l'UE depuis 1995, on posera en dernier lieu la question de savoir si les “affinités” germano-autrichiennes conduisent à la constitution d'un bloc germanique central en Europe.

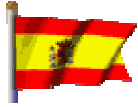
MOTS-CLES

Centralité, position centrale, représentation, voie particulière, encrage au milieu, intégration européenne, puissance, sécurité, bloc germanique, pangermanisme ;



This paper will attempt to establish a vocabulary for the representation of “centrality”, as perceived by German politicoeconomic actors. Since Germany has the most neighbors of any other European country, with the exception of Russia, centrality is at times seen as the search for a role and at others as a geostrategic position determining Germany’s foreign policy. Firmly anchored in the collective subconscious, this perception is evident in the use of persistent geographical metaphors. The criteria of “position” has no inherent value, however, since European countries tend to perceive their national territory as situated in the middle of the surrounding environment. The contemporary German discourse on the “central position” excludes spatial determinism from reflections on political activity, focussing instead on a geoeconomic vision of

Europe that involves the ideas of influence and frequent contact with the periphery. The representation of the “central position” also appears in the Austrian discourse. Since Austria has been a member of the European Community since 1995, it is worth investigating whether the relationship between Germany and Austria will lead to the creation of a central German alliance within Europe.



Se intenta hacer un léxico de la representación de la <centralidad>, tal y como es vista por los actores politicoeconómicos alemanes. Mientras que Alemania es el país que tiene la mayor cantidad de vecinos en Europa, sin contar con Rusia, esta centralidad es, ora ligada a la búsqueda de un papel, ora a una situación geoestratégica que determina entonces la orientación en política exterior. Esta percepción, profundamente fijada en el subconciencia colectivo, se expresa con el empleo de metáforas geográficas persistentes pero, de hecho, si se tiene en cuenta de que, solo, el criterio geográfico de la <posición> no tiene ningún valor en sí,

los países de Europa central tendiendo también a ver su propio territorio nacional como situado en el centro de un entorno. El discurso alemán contemporáneo sobre la <posición central> excluye de la acción política el determinismo espacial y refleja más bien, una cierta visión geoeconómica de Europa, implicando las ideas de difusión y de comunicaciones múltiples con la periferia. La representación de la <posición central> aparece también en el discurso austriaco. Austria siendo miembro de la UE desde 1995, nos plantearemos, en último lugar, saber si las “afinidades” germanoaustriacas conducen a la constitución de un bloque germánico central en Europa.

ROCA Pierre-Jean

**ENTRE DÉNONCIATION
ET RENFORCEMENT DES CENTRES,
ONG.**



Qu'elles soient issues des centres ou qu'elles fleurissent sur leurs marges incontrôlées, qu'elles tentent de les contourner, ou qu'elles se cabrent contre eux, où doit-on aujourd'hui, dans le champ international polycentré, situer les Ong ? Elles sont acteurs de la sphère publique, mais n'appartiennent pas à la puissance du même nom : elles ne déploient pas les instruments (politiques publiques) de cette dernière, et n'ont pas sa logique territoriale. Elles participent de la sphère privée, car leurs initiatives en viennent, mais n'ont pas son objectif –le profit-, comme but ultime. Les centres sont, quant à eux, soit publics, en termes politiques, soit privés, en termes commerciaux. Hors-centres, les Ong ? Cela suffit-il pour déclarer que les Ong représentent au moins « la goutte d'acide » qui va éroder les « rouages des centres », sinon, pour certains prophètes lyriques, guetteurs infatigables des signes d'apparition d'une nouvelle ère, la matrice d'une nouvelle société civile internationale « décentralisée » ?

L'examen attentif des logiques qui président à la formation du discours des Ong, à leurs modes d'action et à leurs processus de légitimation, permettra d'établir que les Ong ne sont pas d'une « autre » planète : elles ne déstabilisent pas les centres, ni ne les transcendent. Il leur arrive même de pactiser avec eux implicitement ou explicitement : la perméabilité des sphères est très grande ; les circuits d'un certain nombre de « biens » -des « personnes emblématiques », des « réservoirs d'idées » et des « capitaux »-, assurent la cohérence de l'ensemble et l'harmonisation, *in fine*, des processus de reproduction sociale et économique des uns et des autres. Néanmoins, les Ong constituent un « incubateur » pour des processus expérimentaux et/ou des rôles sociaux nouveaux, les uns et les autres étant prêts à migrer vers les centres, ou à être récupérés par eux, après un temps plus ou moins long.



Whether they originate from centers or flourish in uncontrolled marginal areas, whether they subvert centers or rear up against them, where can we situate NGOs in today's polycentric world? They are actors in the public sphere, but they do not have the same powers: they do not employ the same tools (public policy) and they do not have the same territorial strategy. They participate in the private sector, where their initiatives originate, but profit is not their prime

objective. These centers are either public, in political terms, or private, in commercial terms. Are NGOs off-center? Perhaps it is sufficient to say that NGOs are at the very least the “acid” eating away at the “mechanics” of the centers, or even, for some more poetic prophets, the tireless watchman for the signs of a new era, the matrix of a new international “decentralized” civilization.

A close analysis of the strategies which control the development of an NGO discourse, of their form of action and of their legitimization processes, will establish that NGOs are not from another planet: they neither destabilize centers nor transcend them. They even make pacts with these centers occasionally, either implicitly or explicitly – the permeability between the two spheres is very high. The circulation of a certain number of “goods” (certain “emblematic” personalities, the “reservoir of ideas and capital”) ensures the coherence of the whole and the harmonization of the social and economic reproduction process. Nevertheless, NGOs are “incubators” for experimental processes and/or new social roles, both of which are ready to migrate towards the centers, and be picked up by them after awhile.



Que vengan de los centros o que florezcan en sus límites incontrolados, que intenten evitarlas o que se encabriten contra ellas, ¿dónde debemos hoy, en el campo internacional policentrado, situar las ONG? Son actrices de la esfera pública pero no pertenecen a la potencia del mismo nombre: no ponen de manifiesto los instrumentos (políticas públicas) de esta última, y no tienen su lógica territorial. Participan de la esfera privada, puesto que sus iniciativas provienen de ellas pero no tienen su objetivo –el provecho- como meta última. Los centros son, en cuanto a ellos, sea públicos, en términos políticos, sea privados, en términos comerciales. ¿Exteriores a los centros, las ONG? ¿Esto basta para declarar que las Ong representan, por lo menos, <la gota ácida> que va a corroer los <mecanismos de los centros>, sino, para algunos profetas líricos, centinelas infatigables de los signos de aparición de una nueva era, la matriz de una nueva sociedad civil internacional <descentralizada>?

ZABALZA Alexandre

« LA TERRE, LE MONDE ET LE REGARD DU DROIT »



Notre regard au Monde conditionne le regard du droit, comme le regard du droit informe l'espace qui nous sert de monde. De cette curieuse dialectique reste que le regard du droit et le Monde se rencontrent en un point d'orgue, qui suspend l'incohérence de la partition du temps : l'ordonnement de choses, alors, est constitutive du Monde. Comment concevoir la Terre au cœur de cette association. En quoi la Terre participe-t-elle du Monde, du droit et de leurs regards convergents ? Il n'y a pas et il ne saurait y avoir de droit sans Terre, et il n'existe pas de Monde sans droit et donc, par voie de syllogisme, de Monde sans Terre ! C'est là toute la problématique d'un monde prométhéen, qui à la conquête de son futur fait abstraction d'une réflexion sur la terre, sur ce qu'elle est, ou encore sur ce qu'elle devrait être, comme si la Terre n'était devenue qu'un principe passif, une étendue, organique ou physique, privée de qualités, et par conséquent vide de sens... Or qui veut comprendre l'Etat doit prospecter sur les causes, ce qui suppose faire retour sur un des moteurs de notre histoire du Monde : la terre et le droit.

MOTS CLES

Le monde, le droit, la Terre, Etat.



Our world views influence our legal views, just as the legal perspective informs the global space. The result of this curious dialectic is that the legal perspective and the world meet in a climax of sorts, a momentary suspension of the incoherence of time. The world is therefore constituted by the sequencing of things. How can we conceive of the earth within this association? How does the earth participate in the world, in the law and in their convergent perspectives? There isn't and could never be law without the earth, and there is no world without law, and through this syllogism, there is no world without the earth! Therein lies the problematic of the Promethean world – through its conquest for the future, reflection on the earth or what it should be becomes an abstraction. The Earth becomes almost a passive concept, a vast organic or physical space, devoid of properties, and as a result, devoid of meaning... In order to understand the idea of “state” one must investigate these causes, requiring a return to one of the driving forces of the history of the world: law and the earth.



Nuestra visión sobre el Mundo condiciona la visión del derecho, como la visión del derecho informa al espacio que nos sirve de mundo. De esta curiosa dialéctica queda que la visión del derecho y el Mundo se encuentran en un calderón, que suspende la incoherencia de la división del tiempo: la planificación de cosas es entonces constitutiva del Mundo. ¿Cómo concebir la Tierra en el centro de esta asociación? ¿En qué la Tierra participa del Mundo, del derecho y de las visiones convergentes? No hay y es imposible que haya derecho sin Tierra y no existe Mundo sin derecho y entonces, por vía de silogismo, de Mundo sin Tierra. He aquí toda la problemática de un mundo prometeo quien, a la conquista de su futuro hace abstracción de una reflexión sobre la tierra, sobre lo que es, o también lo que debería ser, como si la tierra se hubiera convertido en principio pasivo, una superficie, orgánica o física, privada de cualidades y, por consecuente, sin sentido...Pero, quien quiere comprender el Estado debe hacer una prospección sobre las causas, lo que supone volver a uno de los motores de nuestra historia del Mundo: la tierra y el derecho.

CHEVAL Jean-Jacques

INTERNET OU LA DÉLOC@LIS@TION DE LA PROXIMITÉ ?



Le développement d'Internet est rapide et indéniable mais pour mesurer ses effets réels et ses conséquences, on doit encore souvent procéder par hypothèses. Les nouveaux services audiovisuels renouvèlent le vieux rêve d'ubiquité, l'information et la communication semblent délocalisées et décontextualisées. Qu'en est-il dans la réalité entre discours incantatoires, utopies et contingences socio-politiques.

MOTS-CLÉS

Internet, Webcam, Communication, Information, Délocalisation, Proximité, Ubiquité, Effets.



Internet development is quick and indisputable but to measure its real impacts and consequences, people should still often use assumptions. The new media services renew the old ubiquitous dream. Information and communication seem to be delocated and out of context. What is the real situation listening to incantatory speeches, utopia and socio-politic contingencies?



El desarrollo de Internet es rapido e innegable pero para medir sus efectos reales y sus consecuencias, a menudo tenemos todavia que proceder con hipotesis.- Los nuevos servicios audiovisuales renuevan el viejo sueno de ubicuidad, la informacion y la comunicacion parecen deslocalizadas y descontextualizadas.- ? Que sucede en en la realidad entre discursos de encantamiento, utopias y contingencias socio-politicas ?

PRÉVÉLAKIS Georges

LES DIASPORAS ET LA QUESTION EUROPÉENNE



La lutte entre nations et diasporas est un des principaux éléments de la post-modernité et risque de transformer les logiques de centralité auxquelles nous sommes habitués dans le cadre de la modernité. Il s'agit d'un thème de recherche encore à l'état embryonnaire. Pourtant, l'évolution est rapide et cette question peut devenir un enjeu politique important dans les années à venir. En effet, la question européenne menace le statu quo des élites. Si la modernité occidentale a eu comme conséquence l'affaiblissement des diasporas et l'émergence d'élites nationales, le projet européen, en créant un large espace multi-culturel et multi-linguistique, privilégie à nouveau les membres des diasporas. Chaque diaspora doit faire face à la résistance des élites nationales et à la concurrence des autres diasporas. Peut-on interpréter à travers des stratégies de diasporas le débat sur la géométrie de l'Europe ?

MOTS CLES

Elite, post-modernisme, dialectique nations/diasporas, Grande Europe, Europe atlantique, xénophobie.



The struggle between nations and diasporas is one of the principal factors of postmodernity. This struggle may even have transformed the nature of centrality within of the frame of modernity. Although research on this topic is still in its early stages, this question could easily become an important political point of contention in the years to come. The question of the European community actually threatens the status quo of the elite classes. If Western modernity has weakened the diasporas and favored the emergence of national elites, the new Europe could once again privilege the members of the diaspora by creating a vast multicultural and multilinguistic space. Each diaspora faces resistance from the national elites and competition with other diasporas. Could the strategy of the diasporas also be representative of the debate over the geometry of Europe?



La lucha entre naciones y diásporas es uno de los principales elementos de la posmodernidad y puede llegar a transformar las lógicas de centralidad a las cuales estamos acostumbrados en el marco de la modernidad. Se trata de un tema de investigación, aún en estado embrionario. Sin embargo, la evolución es rápida y esta cuestión puede llegar a ser una postura política importante en los años a

venir. De hecho, la cuestión europea amenaza el statu quo de las élites. Si la modernidad occidental tuvo como consecuencia el debilitamiento de las diásporas y la emergencia de élites nacionales, el proyecto europeo, creando un amplio espacio multicultural y multilingüístico, privilegia de nuevo a los miembros de las diásporas. Cada diáspora debe hacer frente a la resistencia de las élites nacionales y a la competencia de las otras diásporas. ¿Puede interpretarse a través de las estrategias de las diásporas el debate sobre la geometría de Europa?

BULÉON Pascal

MONDIALISATION, IDENTITÉS ET TERRITOIRES, UNE RELATION À DOUBLE SENS ?



La mondialisation fait coexister la généralisation de pratiques et de produits standards, la fragilisation de pratiques sociales antérieures, et une fabrication permanente de différence et d'identité. Ces identités par différence apparaissent tout à la fois le résultat de pratiques sociales en cours et la réinscription et la réinterprétation d'héritages culturels, idéologiques plus ou moins anciens. Dans la matrice historique contemporaine, cette fabrication d'identité permanente prend des modalités de fermeture, de renfermement, mais également des modalités d'ouvertures et de recreation permanente par relation au monde. La mondialisation génère de la banalisation en même temps que de la différence et de l'identité. Aucune de ces modalités n'est prédéterminée, leur contradiction, leur affirmation sont en jeu de façon permanente.

MOTS-CLES

Interpénétration (des économies), internationalisation (des firmes), violence (économique), hybridation, différence et identité, fragmentation, exclusion, ouverture, connexion.



As a result of globalization, we have seen the coexistence of generalized standard practices and products, weakened prior social practices, and continually manufactured concepts of difference and identity. These identities through difference appear to be the result of both current social practices and the rewriting and reinterpretation of former cultural and ideological heritages. Within the contemporary historical matrix, this continual manufacturing of ideas takes on the modalities of closure and withdrawal, as well as those of openness and continual recreation in relation to the world. Globalization generates banality at the same time as it generates difference and identity. None of these modalities are predetermined – their interrelationships of contradiction and affirmation are constantly in play.



La mundialización hace coexistir la generalización de prácticas y productos standards, la fragilización de prácticas sociales anteriores y una fabricación permanente de diferencia e identidad. Estas identidades por diferencia son, a la vez, el resultado de prácticas sociales en curso y la reinscripción y la

reinterpretación de herencias culturales, ideológicas más o menos antiguas. En la matriz histórica contemporánea, esta fabricación de identidad permanente toma modalidades de cierre, de ocultación, pero igualmente de modalidades de aperturas y de recreo permanente con relación al mundo. La mundialización genera de la banalización, al tiempo que de la diferencia y de la identidad. Ninguna de estas modalidades es predestinada, su contradicción, su afirmación están en juego de manera permanente.

VERCAUTEREN Pierre

THÉORIES DES RELATIONS INTERNATIONALES : VERS UNE NOUVELLE CENTRALITÉ DE L'ETAT ?



La complexification de la réalité internationale a revitalisé le débat qui oppose plusieurs écoles de pensées des théories des relations internationales sur le type d'acteur dominant un échiquier jusqu'alors sous contrôle des Etats. Plutôt que de tenter de démontrer que l'un ou l'autre type d'acteur se révèle de manière durable et sans contestation possible dominant le jeu international – ce qu'aucune école de pensée n'est parvenue à réaliser jusqu'à présent – la présente contribution se concentre sur la place que l'Etat occupe encore sur l'échiquier mondial. Après avoir précisé la manière avec laquelle les principaux courants théoriques comme l'école « réaliste » ou l'école « libérale » envisagent la place et l'influence de l'Etat, les réflexions tentent, par l'application de la « théorie des trois sphères », de montrer, dans le système international actuel, un nouveau type de centralité de l'Etat, celui-ci, tout en n'étant plus l'acteur omnipotent, restant le seul acteur situé à l'intersection stratégique des sphères de sécurité, d'économie et de signification.

MOTS-CLÉS

Etat, Théories des relations internationales, Sphères



The complexity of today's international reality has given new life to the debate over what type of actor now dominates the world scene, previously controlled by the United States. Because of this debate, many different schools of thought on international relations find themselves in opposition. Rather than attempt to demonstrate that one kind of actor has dominated the world scene without contest – which no school of thought has managed to accomplish to date – this paper will concentrate on the position occupied by the state on the world scene. I will begin by situating the manner in which the principal theorists such as the “realists” and the “liberals” conceive the position and influence of the state. Through an argument based on the “theory of the three spheres”, this paper will then demonstrate the new type of centrality of state in the current international system. Although it is no longer the omnipotent actor it once was, it remains the only actor situated at the strategic intersection of the spheres of security, economy, and significance.



La complejidad de la realidad internacional ha revitalizado el debate que opone varias escuelas de ideas de las teorías de las relaciones internacionales, sobre el tipo de actor dominando un damero hasta entonces bajo control de los Estados. Más que intentar demostrar que uno u otro tipo de actor se revela de manera duradera y sin contestación posible dominando el juego internacional – lo que ninguna escuela de ideas ha llegado a realizar hasta ahora- la presente contribución se concentra en el lugar que el Estado ocupa aún, en el damero mundial. Tras haber precisado la manera con la que las principales corrientes teóricas como la escuela <realista> o la escuela <liberal> ven el lugar y la influencia del Estado, las reflexiones intentan mostrar, con la aplicación de la <teoría de las tres esferas>, en el sistema internacional actual, una nueva clase de centralidad del Estado, éste, no siendo ya el actor omnipotente, siendo solamente el actor situado en la intersección estratégica de las esferas de seguridad, economía y significación.

AHEDO GURRUTXAGA Igor

**EL PROCESO DE CONSTRUCCIÓN EUROPEA
Y LA TRANSFORMACIÓN DE LOS CONFLICTOS PERIFÉRICOS:
LOS TERRITORIOS VASCOS DE AQUITANIA**



Le processus de construction européenne a crée une nouvelle structure d'opportunité politique pour les territoires basques d'Aquitaine. La décentralisation a pour but de créer des réseaux d'action collective orientés au début vers l'aménagement du territoire. Néanmoins, l'impossibilité d'implémenter ces objectifs a relancé le pari de créatiion d'un Département Basque. Le mouvement nationaliste s'est donc transformé dans un acteur-clé de la vie locale.

MOTS-CLÉS

Centre-périphérie / Réseaux d'action politique /Mouvements nationalistes



The European construction process has created a new political opportunity structure for the peripheral movements. In the Aquitanian Basque territories, the decentralization has permitted the creation of collective action networks firstly oriented towards territorial planning. However, the impossibility of implementing this aim has favoured the purpose of the creation of a Basque Department. Thanks to that, the nationalist movement has become a key-actor in the local life.



El proceso de construcción europea ha creado una nueva estructura de oportunidad política para los territorios vascos de Aquitania. La descentralización tiene por objetivo crear redes de acción colectiva orientadas, al principio, hacia la ordenación del territorio. Sin embargo, la imposibilidad de implementar estos objetivos ha vuelto a lanzar la apuesta de creación de un Departamento Vasco. El movimiento nacionalista se ha transformado entonces en un actor clave de la vida local.

N'GALASSO Mwatha Musanji

NORME CENTRALE ET NORMES LOCALES DANS LE FRANÇAIS PARLE EN AFRIQUE



Le français est la langue officielle dans une vingtaine d'Etats en Afrique. La plupart de ses usagers l'utilisent comme une langue seconde, apprise essentiellement par le canal scolaire. La norme qui le régit, identifiée généralement à tort au "français de France", plus précisément au "parler parisien", est en réalité celle de la langue écrite classique des XVII^e et XVIII^e siècles que perpétuent l'école, l'académie et la littérature. Les usages oraux propres aux groupes d'individus situés dans des contextes géographiques (Etats, régions) ou sociaux (ethnies, groupes sociaux, niveaux de scolarisation) très variés possèdent leurs propres normes de fonctionnement qui définissent ce que l'on pourrait appeler les "français locaux" caractérisés notamment par des "accents" différents et par une puissante créativité lexicale. On se propose de rendre compte de la relation très complexe existant entre ces normes locales (périphériques) et la norme de référence (centrale) dont elles s'écartent passablement. L'idée développée ici est celle d'une polynomie (il n'y a pas une mais plusieurs normes) associée à celle d'une polycentralité (il n'y a pas un mais plusieurs centres).

MOTS-CLÉS

Afrique, français, langue seconde, norme centrale, norme périphérique, polynomie, plycentralité.



French is the official language of more than twenty African countries. The majority of French-speakers in Africa use French as a second language that is acquired primarily in school. The governing norm is actually the classic written language of the 12th and 13th centuries, perpetuated through literature and academic institutions, although it is often incorrectly referred to by many as "French from France" or, more precisely, "Parisian French".

The oral practices particular to groups of individuals situated within varied geographical contexts (countries, regions) or social contexts (ethnic groups, social groups, level of education) each possess their own operating norms that define what can be referred to as "local French dialects". Different "accents" and a powerful lexical creativity characterize these dialects.

This paper will take into account the extremely complex relationship between the local norms (peripheral) and the referential norm (central) from which they have

strayed, developing the idea of a polynomy (there is not one but many norms) associated with a polycentrality (there is not one but many centers).



El francés es el idioma oficial en una veintena de Estados en África. La mayoría de los utilizadores la utilizan como un segundo idioma, aprendido esencialmente por la vía escolar. La norma que lo rige, identificada generalmente injustamente al “francés de Francia”, más precisamente al “hablar parisino”, es en realidad, la del idioma escrito clásico de los siglos XVII y XVIII que perpetúan el colegio, la academia y la literatura.

Las costumbres orales propias a los grupos de individuos situados en contextos geográficos (Estados, regiones) o sociales (etnias, grupos sociales, niveles de escolarización) muy diferentes, poseen sus propias normas de funcionamiento que definen lo que se podría llamar

los “franceses locales” caracterizados, preferentemente, por “acentos” diferentes y por una potente creatividad lexical.

Nos proponemos dar cuenta de la relación muy compleja existente entre estas normas locales (periféricas) y la norma de referencia (central) de las cuales se separan medianamente. La idea desarrollada aquí, es la de una polinomia (no hay una pero varias normas) asociada a la de una policentralidad (no hay uno pero varios centros).

COULON Christian

CUISINES, IDENTITES, TERRITOIRES



La globalisation et la mondialisation ont provoqué des bouleversements dans les imaginaires culinaires. Ceux-ci sont confrontés à des positionnements nouveaux et à des articulations inédites.

Ainsi, les cuisines dites "ethniques" s'intègrent dans une "world cuisine" et dans un multiculturalisme culinaire. Quant aux métissages culinaires, ils déroutent les défenseurs des cuisines nationales à forte tradition qui y voient une atteinte à l'authenticité.

La pluralité se conjugue ici à l'intercentralité pour engendrer un ordre culinaire mondial complexe qui reflète les cheminements tortueux des aménagements culturel à l'échelle de la planète.

Dans le champ culinaire français, cette situation est porteuse de débats et d'antagonismes entre ceux qui prônent " l'exception" française et ceux qui cherchent à renouveler les traditions gastronomiques.

MOTS-CLÉS

Cuisine ethnique, « world cuisine », multiculturalisme culinaire, tradition, authenticité, champ culinaire français



Globalization has provoked upheavals in the culinary imagination, confronting it with new positions and original articulations.

As a result, so-called "ethnic" cuisine has become integrated into "world" cuisine and into a culinary multiculturalism. These culinary hybrids perplex the defenders of the traditional national cuisine, who see them as an attack on authenticity.

In this case, plurality combines with intercentrality to create a complex culinary world order that reflects the complex development of cultural planning on a planetary scale.

In the French culinary world, this situation has led to many debates and antagonisms between those who advocate the French "exception" and those who seek to renew gastronomic traditions.



La globalización y la mundialización han provocado cambios en las imaginarias culinarias. Éstas se ven confrontadas a posicionamientos nuevos y a articulaciones inéditas.

Así, las cocinas dichas “étnicas” se integran en una “world cocina” y en un multiculturalismo culinario. En lo que se refiere a los mestizajes culinarios, desconciertan a los defensores de las cocinas nacionales a fuerte tradición que ven en ellos un ataque a la autenticidad.

La pluralidad se conjuga aquí con la intercentralidad para engendrar un orden culinario mundial complejo, que refleja los caminos tortuosos de los acondicionamientos culturales a escala del planeta.

En el campo culinario francés, esta situación es portadora de debates y antagonismos entre los que defienden “la excepción” francesa y los que buscan a renovar las tradiciones gastronómicas.

PAILHÉ Joël

LA MUSIQUE, ENTRE UNIVERSALITE, MONDIALISATION ET IDENTITÉS



L'espace musical est perçu spontanément comme universel, sans centre ni périphérie. Le rapport à l'espace de la musique dans la diversité de ses genres fait cependant apparaître de nombreux rapports avec les échelons spatiaux, confrontés à la mondialisation de l'offre et de la demande des produits musicaux. Les exemples de la World music, du jazz et de la musique classique européenne constituent autant de points d'observation des rapports complexes entre universalité, mondialisation et identités.

MOTS-CLÉS

Musique, centre, périphérie, mondialisation, intercentralité, identités



The world of music is spontaneously perceived as universal, without a center or a periphery. Nevertheless, music, in all its diverse genres, possesses a relationship to place that brings to light many different relationships between spatial levels, particularly when confronted with the globalization of the supply and demand of musical products. World music, jazz and European classical music, for example, each provide valuable points of observation for the complex relationship between universality, globalization and identity.



El espacio musical es percibido espontáneamente como universal, sin centro ni periferia. La relación con el espacio de la música en la diversidad de sus géneros hace aparecer, sin embargo, numerosas relaciones con los grados espaciales, confrontados a la mundialización de la oferta y de la demanda de los productos musicales. Los ejemplos de la World music, del jazz y de la música clásica europea, constituyen tantos puntos de observación de las relaciones complejas entre universalidad, mundialización e identidades.

VIAUT Alain

**"LA LANGUE MINORITAIRE
ENTRE L'ÉCHELLE LOCALE ET CELLE DU MONDE"**



Le rapport au local est posé dans l'identification d'une langue minoritaire et il contribue à l'inscrire à l'intérieur de limites tandis que des frontières peuvent la traverser de même que d'autres langues. Cette référence à un aspect local du territoire ressort à l'occasion d'une prise de conscience culturelle et/ou lorsqu'un aménagement linguistique est mis en œuvre. Ce lien peut y être aussi identitaire qu'instrumental. Mais la promotion des langues minoritaires peut passer par une ouverture au monde en arguant du respect universel de la diversité. Une reconnaissance légitimante est attendue d'organisations supra-étatiques qui y répondent dans un souci d'équilibre invitant, au passage, à revisiter le local à la lumière du fonctionnel.

MOTS-CLÉS

Diglossie, droits linguistiques, langue minoritaire, langue officielle, langue standard, territorialisation.



A relationship to place is inscribed in the identity of a minority language. This relationship contributes to the positioning of a language within borders; these borders can also exist across a language or languages. When a population discovers a new cultural awareness or when linguistic development policies are put into place, the question of a territory's local aspect emerges. This link could be as essential to identity as it is instrumental. The argument of the universal respect of diversity could make the promotion of minority languages a worldwide issue. Supra-national organizations are expected to provide legitimate recognition. They respond to this expectation by attempting to maintain a balance, inviting, in the process, a revisitation of place in the light of the functional.



La vinculación a un nivel local radica en la identificación de una lengua minoritaria y contribuye en inscribirla dentro de límites apropiados mientras fronteras puedan cruzarla al igual que otras lenguas más importantes. Esta referencia a una escala local sobresale con motivo a una toma de conciencia cultural y/o cuando una planificación lingüística está puesta en obra. Este vínculo

puede ser tanto identitario como instrumental. Pero la promoción de las lenguas minoritarias puede ir abriéndolas al mundo arguyendo el respeto universal a la diversidad. Un reconocimiento legitimador queda esperado por parte de organizaciones superestatales que responden a eso con un afán de equilibrio, invitando de paso a volver a observar lo local a la luz de lo funcional.

LOUISET Odette

QUELS MONDES AU CENTRE DE LA VILLE INDIENNE



En dépit de « l'oubli » des villes dans le tableau de l'Inde habituellement dressé, la société indienne est aussi urbaine. Or l'urbanité de l'Inde est occultée par la mise en évidence d'une incompatibilité de la caste avec la ville ou par l'énumération des dysfonctionnements liés au sous-développement. Pourtant, la rencontre de la culture indienne et de la ville se produit, pour peu que l'on s'attache à une définition de la ville universelle qui permette une continuité conceptuelle et pour peu que la culture indienne ne soit pas présentée exclusivement par le modèle brahmanique immuable.

MOTS-CLES

Urbanité, société indienne, continuité mondiale, rencontre, lieu.



Indian society is actually very urban, despite the “oversight” of cities in the typical representation of India. The incompatibility of the caste system with the city and the list of malfunctions related to underdevelopment put Indian urbanism into question. If, however, we promote a definition of a universal city that permits a conceptual continuity, and if the Indian culture isn't represented exclusively according to the unchanging Brahmanic model, a meeting point between the Indian culture and the city is possible.



A pesar del <olvido> de las ciudades en la descripción de India, habitualmente hecha, la sociedad india es también urbana. Pero la urbanidad de India está ocultada por la puesta en evidencia de una incompatibilidad de la casta con la ciudad o por la enumeración de los disfuncionamientos ligados al subdesarrollo. Sin embargo, el encuentro de la cultura india y de la ciudad se produce, por poco que uno se fije en una definición de la ciudad universal que permita una continuidad conceptual y, por poco que la cultura india no sea exclusivamente presentada por el modelo brahmánico inmutable.

IBARRA Pedro

LE LOCALISME COMME REPONSE A LA GLOBALISATION



Les “Nouveaux Mouvements Sociaux” ne semblent pas suivre, dans une perspective organisationnelle, le cycle des mouvements sociaux plus traditionnels, notamment celui des mouvement ouvrier. On constate qu’après une période d’affirmation d’organisations qui se proposaient d’agir au niveau national, l’affirmation et consolidation d’inciatives locales sont commencées dans les années 80. Ou pourrait donc parler d’une méfiance de larges organisations, ainsi que d’une contestation intuitive aux processus de globalisation.

MOTS-CLÉS:

Nouveaux Mouvements Sociaux, Globalisation, Localisation.



The “New Social Movements” do not seem to be following, from a organizational perspective, the cycle of most traditional social movements, specially working class movement. After an affirmative period of organizations with claims of acting at national level, it seems that, in the last decade, the appearance and consolidation of local organizational initiatives has been initiated. It would seem, then, that there is a lack of confidence in large organizations, as well as an intuitive contestation to the globalisation processes.



Los "Nuevos Movimientos Sociale (ecologismo, feminismo, antimilitarismo,...) y los movimientos sociales por la solidaridad (solidaridad internacional, solidatidad con los inmigrantes con grupos marginales,...) no parecen estar siguiendo, desde la perspectiva organizativa, el ciclo de los movimientos sociales más Uitdicionales, y entre ellos, especialmente el movinmiento obrero. Efectivamente, se observa en los mismos una cierta resistencia a procesos de centralin organizativa y coordinación transnacional. En este sentido, se detecta que tras un periodo, en los afius ochenta, de afirmación de orgariizaciones con pretensiones de actuar a nivel nacional, se inicia en la década de los noventa la aparición y consolidación de iniciativas organizativas locales. Parecerla que existe tanto, una desconfian7a respecto a las organizaciones extensas, cornu una respuesta intuitiva a los procesos de globalización.

RECONDO David

**AUTONOMIES INDIENNES AU MEXIQUE :
QUELQUES RÉFLEXIONS SUR LA LÉGALISATION DES COUTUMES
ÉLECTORALES
DANS L'ÉTAT DE OAXACA**



Dans le contexte du soulèvement néo-zapatiste au Chiapas, dans le sud-est du Mexique, en janvier 1994, la question des droits des populations indiennes est projetée au centre de l'agenda public. Les débats tournent essentiellement autour de la question de l'autonomie des communautés, municipalités et régions où les indiens sont majoritaires. Ce n'est pourtant pas au Chiapas mais à Oaxaca -l'Etat voisin- qu'ont lieu les réformes les plus avancées en la matière. En 1995, le Congrès de Oaxaca vote une réforme au code électoral local légalisant les coutumes que les communautés appliquent pour désigner leurs autorités municipales. Plus de 70% des 570 municipalités de l'Etat désignent leurs autorités par le biais d'assemblées publiques sans l'intervention directe des partis politiques. Ces procédures ont été utilisées par le Parti révolutionnaire institutionnel (PRI) pour maintenir son hégémonie dans les régions rurales et indiennes. En légalisant ces procédures l'ancien parti *officiel* tente de récupérer en sa faveur les revendications d'autonomie formulées par les organisations indépendantes. Il semble, néanmoins, qu'au lieu de maintenir un *statu quo* favorable au PRI, cette réforme ne fait qu'accentuer la crise des anciens mécanismes de médiation et de représentation politique.

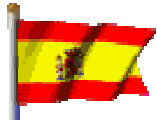
MOTS CLEFS

Mexique ; Oaxaca ; autonomie ; coutume ; indiens ; communautés ; municipalités ; droits des peuples indigènes ; multiculturalisme ; droit coutumier.



The question of the rights of Indian populations was pushed to the center of the public agenda by the January 1994 neo-Zapatista uprising in Chiapas, southeast Mexico. Debates occurred around the question of autonomy in communities, municipalities and regions where Indians are the majority. It was not however in Chiapas but actually in Oaxaca – the neighboring state —where the most advanced reforms in this matter took place. In 1995, the Congress of Oaxaca voted in favor of reforms of the local electoral code, legalizing the local procedures used by communities to elect their municipal authorities. More than 70% of the state's 570 municipalities currently elect their officials by means of public assemblies without the direct intervention of political parties. The

Institutional Revolutionary Party used these procedures to maintain its hegemony in rural and Indian-dominated regions. By legalizing these procedures, the former *official* party used the demands for autonomy expressed by independent organizations to their own advantage. It seems that instead of maintaining a status quo favorable to the IRP, this reform only worsened the crisis of former mechanisms of mediation and political representation.



Autonomías indígenas y relaciones centro-pérfieria en el sur de México : algunas reflexiones sobre la legalización de las costumbres electorales en el Estado de Oaxaca En el contexto del alzamiento neozapatista en el Estado de Chiapas, en el sur de México, en enero de 1994, la cuestión de los derechos de los pueblos indígenas es proyectada en el centro de la agenda publica. Los debates giran alrededor de la cuestión de la autonomía de las comunidades, municipios y regiones donde los indígenas son mayoría. Sin embargo no es en Chiapas donde aparecen las reformas más avanzadas en la materia, sino en el vecino Estado de Oaxaca. En 1995, el Congreso de ese Estado aprueba una reforma al código electoral local dándoles reconocimiento legal a las costumbres que las comunidades aplican para nombrar a sus autoridades municipales. Más del 70% de los 570 municipios de la entidad eligen sus autoridades en asambleas públicas y sin la participación de los partidos políticos. Esos procedimientos han sido utilizados durante años por el Partido revolucionario institucional (PRI) para mantener su hegemonía en las regiones rurales e indígenas. Legalizando esos procedimientos el antiguo parti *oficial* busca recuperar a su favor los reclamos de autonomía formulados por las organizaciones independientes. Si embargo, en lugar de mantener un *statu quo* que beneficie al antiguo partido dominante, esta la reforma acentúa la crisis de los antiguos mecanismos de mediación y representación política.

RIVIÈRE D'ARC Hélène

DÉVELOPPEMENT LOCAL ET NOUVELLES CENTRALITÉS : MEXIQUE ET BRÉSIL



L'ouverture économique à l'échelle mondiale a contribué à modifier la carte du modèle traditionnel centre/périphérie tel qu'on le concevait dans les années 1970 . Les divisions du monde qui donnaient sens aux notions de tiers et de premier mondes tombent en désuétude alors même que la concurrence entre régions (dans l'extrême diversité de l'acception de ce terme) constitue une des nouvelles données du monde d'aujourd'hui entraînant une multiplicité des centres économiques et de service que doivent largement prendre en compte des pouvoirs politiques nationaux qui restent traditionnels mais dont l'un des instruments d'adaptation est l'engagement dans des processus de décentralisation. Nous examinons ici ces nouveaux équilibres et /ou déséquilibres à propos du Mexique et du Brésil.



The opening of the global economic market has dramatically altered the traditional map of the center/periphery model, for the first time since its conception in the 1970s. At a time when the competition between regions (in the most diverse understanding of the term) has become one of the new “givens” of contemporary society, the world divisions that lent meaning to the notions of the first and third worlds are now obsolete. This has led to a multiplicity of economic and service centers that must, for the most part, take national political authorities into account. While these authorities remain traditional, one of their tools for adaptation is an engagement in the process of decentralization. This paper will examine the new balances and imbalances that exist in Mexico and Brazil.



La abertura económica a escala mundial ha contribuido a modificar la visión del modelo tradicional centro/periferia tal y como se concebía en los años 1970. Las divisiones del mundo que daban sentido a las nociones de tercer y primer mundos caen en desuso, al tiempo que la competencia entre regiones (en la extrema diversidad de la acepción de este término) constituye uno de los nuevos datos del mundo actual, entrenando una multiplicidad de centros económicos y de servicio que deben , ampliamente, tener en cuenta a los poderes políticos nacionales que siguen tradicionales pero, cuyo compromiso es uno de los instrumentos de adaptación en procesos de descentralización. Examinamos aquí estos nuevos equilibrios y/o desequilibrios a propósito de Méjico o Brasil.

ELIZONDO Izaskun
SODUPE Kepa

**L'UNION EUROPEENNE EN TANT QUE
 CADRE D'INTENSIFICATION DE LA GLOBALISATION:
 IMPLICATIONS SUR LE REGIONALISME**



La globalisation est en train de transformer le système international actuel. Entre autres, elle est en train de permettre l'émergence d'un nouveau régionalisme. Le phénomène a acquis une importance particulière dans l'Union Européenne. A cause de la grande influence de la globalisation dans le cadre communautaire, le dynamisme des entités sous-étatiques face au défi de la globalisation est devenu très intense.

MOTS-CLÈS:

Globalisation / Union Européenne / Régionalisme / Entités sous-étatiques



The Globalisation is transforming the actual international system. One of the changes produced is the emergency of the new regionalism. This matter acquires particular meaning due to the depth the globalisation presents in the community frame. The activity of sub-state entities, trying to response to the challenge of the globalisation, has become a very relevant matter.



Los procesos que componen la globalización están transformando el actual sistema internacional y, uno de los cambios que se están produciendo es la emergencia de un nuevo regionalismo. En este sentido, la globalización implicaría una regionalización a dos niveles : un nivel supraestatal y un nivel subestatal. A su vez, el nivel subestatal encontraría un mayor desarrollo dentro de las diferentes asociaciones regionales de carácter supraestatal. El ejemplo más claro de los efectos que produce la globalización lo encontramos en la Unión Europea. Es dentro de la UE en donde se llevan hasta sus máximas consecuencias la eliminación total de las fronteras lo que permite la libre circulación de personas, bienes, servicios y capitales entre los Estados miembros. Asimismo, es dentro de la Unión Europea donde se ha conseguido un mayor protagonismo de los entes subestatales. Es precisamente, esta difuminación de las divisiones territoriales y la consiguiente liberalización comercial lo que ha propiciado un desarrollo de la actividad de las entidades regionales.

GOMEZ URANGA Mikel
JUBETO RUIS Yolanda

ELEMENTOS PARA LA COHESION DE UN SISTEMA DE INNOVACION REGIONAL : VALORES, ORGANIZACIONES E INSTITUCIONES



Cette communication se propose d'analyser les liens entre organisations et institutions de différents niveaux nécessaires pour renforcer les résultats d'un système économique. On tiendra en compte la perspective institutionnaliste et la perspective économique dynamique, les appliquant au cas spécifique d'une nation sans Etat située dans la périphérie d'Europe, c'est à dire, le Pays Basque. Etant donné qu'il est divisé en deux Etats, on analysera aussi les relations transfrontalières.



The main aim of this paper is to analyse the required links among certain organisations and institutions at different levels, in order to enhance the outcomes of the economic system. With that aim, an institutionalist and dynamic economic approach will be taken into account, focusing and applying it to the specific case of a nation without state located in the periphery of Europe, such as the Basque Country. Since it is divided by two States, the cross-border relations will be considered.



En este artículo se demuestra que las recomendaciones y actuaciones de las políticas neoliberales desarrolladas hasta hace poco tiempo son muy poco eficaces para desarrollar las potencialidades innovadoras en las regiones y naciones sin estado. Para superar ese marco liberal es necesario centrar la atención en ciertas dinámicas institucionales y organizacionales. En primer lugar, se hace mención a valores de tipo relacional (cooperativos y asociativos) que refuerzan los sistemas, y a continuación se analizan las organizaciones político-administrativas para el mejor desarrollo sistémico regional (Agencias de Desarrollo), analizando el contexto social y político en el que se gestan, y por otra parte, se establecen las necesidades de reforzamiento sistémico de las regiones/naciones en la actuación en un marco abierto (como es el de la UE), evaluando la capacidad de presión y de lobby sobre las propias instituciones comunitarias.

DARBON Dominique

CENTRALITÉ, GLOBALISATION ET ADMINISTRATIONS NATIONALES



La dynamique de centralité dans l'administration. Ce thème chercherait à montrer en s'appuyant sur des exemples français mais aussi africains et européens comment les processus d'homogénéisation des normes et des procédures bureaucratiques témoignent de l'émergence de centres de production normatif à vocation universelle (entreprises de droit, entreprises de consultances (les fameux marchands de droit) et de notation des modes de gestion bureaucratique. Il s'agirait d'identifier comment ces formes d'homogénéisation se combinent avec les systèmes nationaux de décision et notamment les procédures parlementaires et de montrer quels types de conséquences sont désormais à l'oeuvre soit en terme de marginalisation complète de certains espaces et acteurs se situant hors norme soit par incapacité à s'y soumettre soit par stratégie d'insoumission (criminalisation...) soit en terme de désordre et de désobéissance civile etsociale (banlieues, chasse, ingouvernabilité...).



This paper will use African and European case studies to demonstrate how the homogenization of bureaucratic norms and procedures has led to the emergence of norm-creating centers. There are two types of centers: those with a universal role (law firms, consulting firms, the famous “lawshops”, and those dedicated to the notation of methods for bureaucratic management. How do these forms of homogenization combine with national decision-making methods, especially with parliamentary procedures? Again, two types of consequences result from this context. The first is characterized by the complete marginalization of certain spaces and actors situated outside of the norm, because of an inability to abide by these norms, or because of a strategy of insubordination (criminalization). The second type is defined in terms of disorder and civil and social disobedience (*banlieue*/inner city, shootings, ungovernability...).

LEPESANT Gilles

L'UNION EUROPÉENNE ET SES PÉRIPHÉRIES : DIFFUSION D'UN MODÈLE



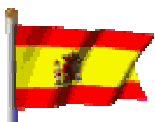
Dans le cas de l'UE, le centre peut se définir en termes économiques comme un espace d'interactions commerciales extrêmement riches, avec un niveau de vie élevé, une concentration de centres d'innovation. Il s'agit d'un pôle diffuseur de capitaux et d'aides financières. En termes institutionnels, il s'agit d'un espace intégré (UE + euro) qui comprend, à l'est, des périphéries proches (disposant de perspectives d'intégration et intégrées à l'espace commercial et migratoire) et lointaines (davantage orientées vers la Russie). Objet politique inédit, l'UE forge une frontière-zone originale en organisant ses marges grâce à son niveau de vie, son pouvoir d'attraction et en hésitant entre une logique d'intégration et une logique sécuritaire.

MOTS-CLES

Frontière, élargissement de l'Union européenne, Europe centrale, conditionnalité, Ukraine



In the European Union, a center can be defined in economic terms as a space for extremely solvent commercial interactions, with a high standard of living, and a concentration of centers for innovation. A center is a hub for the distribution of capital and financial aid. In institutional terms, it is an integrated space (the European Union and the Euro) that includes, to the East, both nearby peripheries (that have the possibility of future integration, and are already integrated in the commercial and migratory space) and distant peripheries (more oriented towards Russia.) In a new political strategy, the European Union is forging a unique border-zone by organizing bordering areas by standard of living and attractiveness, and by hesitating between strategies of integration and security-consciousness.



En el caso de la UE, el centro puede definirse en términos económicos como un espacio de interacciones comerciales extremadamente ricas,

con un nivel de vida elevado, una concentración de centros de innovación. Se trata de un polo difusor de capitales y ayudas financieras. En términos institucionales, se trata de un espacio integrado (UE + euro) que consta, al este, de periferias próximas (disponiendo de perspectivas de integración e integradas al espacio comercial y migratorio) y lejanas (más orientadas hacia Rusia). Objeto político inédito, la UE forja una frontera-zona original, organizando sus márgenes gracias a su nivel de vida, su poder de atracción y dudando entre una lógica de integración y una lógica securitaria.

LETAMENDÍA Francisco

ACTORES COLECTIVOS Y NIVELES DE PODER : GLOBALIZACION Y TERRITORIALIZACION DE LA POLITICA



Dans le space communautaire, les pouvoirs régionaux sont devenus des “meso-spaces” de gouvernance à plusieurs niveaux (“multi-level government”), gouvernance ne voulant pas dire souveraineté mais coordination de politiques publiques, avec la capacité d’interaction au-delà des frontières de leurs Etats. La communication analyse s’il existe un parallélisme dans les relations transfrontalières dynamisées par la construction européenne dans les différents administrations et systèmes d’action collective des acteurs régionaux à l’intérieur de l’espace communautaire.



In the European Union, the regional powers have become “meso-spaces” of governance (“multi-level government”), —governance which does not mean sovereignty, but coordination of policies— with the possibility of interaction beyond the borders of their States. The paper studies whether there is a parallelism between the trans-border relations invigorated by the European construction in the different administrations and collective action of the regional actors placed in the European space.



La comunicación pretende integrar en un único modelo teórico el análisis de la formación y evolución de las redes orientadas a la elaboración e implementación de las políticas públicas formadas por los actores colectivos por una parte -partidos políticos, sindicatos, grupos de presión económicos, movimientos sociales- y por otra parte por los distintos niveles administrativos de toma de decisión -comunitario, estatal, regional, sub-regional-, en el ámbito, de la Unión Europea

La comunicación se propone asimismo analizar la incidencia del conflicto centro-periferia en estos meso-espacios en sus variadas manifestaciones, y examinar de qué modo incide el conflicto centro-periferia en la mayor o menor facilidad de acceso de los actores colectivos a estas redes políticas, y en el potencial de veto de actores concretos y de administraciones al ingreso en ellas de nuevos socios.

En el ámbito comunitario, los territorios regionales se han convertido en "meso-espacios" de gobernanación a muchos niveles ("multi-level government") - gobernanación que significa, no soberanía, sino impuición de políticas públicas-, con capacidad de relacionarse entre si más allá de las fronteras de sus Estados. La comunicacón estudiará si existe un paralelismo, entre la consfrucción europea y el estado, de las relaciones, transfronterizas o no, de las distintas administraciones y subsistemas de acción colectiva de los territoirios situados en el espacio comunitario. La comunicacón incorpora a su análisis cuatro ejes interpretativos muy fecundos actualmente en el ámbito de la Ciencia Política: la teoría de las Relaciones 1 Intergubernamen tales (RIG)-, la teoría neo-pluralista de las "policy networks"; el análisis neo-regionalista de los meso-espacios europeos, y la citada teoría rokkiana del "cleavage", o conflicto, centro-peri feria.

CAHEN Michel

**LE TIERS MONDE QUAND MEME :
RÉFLEXIONS POUR UN NOUVEAU DÉPENDANTISME
AU TEMPS DE LA MONDIALISATION**



La chute du Mur de Berlin semble avoir entraîné, ipso facto, la disparition de phénomènes majeurs comme l'impérialisme, le néocolonialisme, le tiers monde, tout cela noyé dans une "mondialisation" étrangement neutre, relevant de l' "économie" et de l' "évolution". Pourtant, si certains mots, et donc concepts, semblent interdits ou au mieux "ringards", qu'en est-il de la réalité? La mondialisation du monde, c'est-à-dire la dictature mondiale du capital financier, est un processus antagonique à l'internationalisation du monde: la première tendance tend à produire des "parcelles du monde" globalisées, la seconde à mettre en relations massives, des sociétés distinctes. Dans ce cadre, le tiers monde n'a nullement disparu et, si des évolutions majeures s'y sont produites, l'existence de pays "intermédiaires" ne saurait le remettre en cause. Premièrement, la crise asiatique de 1997 a montré combien ces pays n'étaient pas maîtres de leur propre économie. Mais surtout, il faut analyser le tiers monde non point comme simple région du monde (le "Sud"), mais comme l'ensemble des sociétés entières ne disposant pas de la totalité des milieux sociaux nécessaires à la reproduction du capitalisme. Si l'on opte pour cette méthodologie, analysant les pays non pas à l'aune de la "pauvreté" ou même de l' "indice du développement humain" mais de la position au regard du mode de production capitaliste au temps de la mondialisation, on sera mieux à même de comprendre les lignes de force de l'évolution. Ce qui reste délicat à analyser est le rapport entre le positionnement dans le mode de production capitaliste et l'historicité de la traduction spatialisée du même fait.

MOTS-CLEFS

Dépendance, dictature du capital financier, Etat colonialistique, impérialisme, internationalisation - mode de production capitaliste mondialisation, néocolonialisme, tiers monde



The fall of the Berlin Wall seems to have brought about, ipso facto, the disappearance of major global phenomena such as imperialism, neo-colonialism, and the third world. All of these have been submerged into a strangely neutral "globalization", a question of "economy" and "evolution". If certain words and concepts, however, seem to have fallen in disuse or at best, become "dated", what is the reality of the situation? Globalization – the new

dictatorship that financial capital holds over the world – is a process that is antagonistic to world internationalization. While globalization creates globalized world plots, internationalization tends to place distinct societies in mass relationship. In this context, the third world has not disappeared. Although major changes have occurred, the existence of “intermediary” countries couldn’t possible bring the third world into question. First of all, the Asian crisis in 1997 showed the extent to which these countries are not in control of their own economies. Most importantly, the third world must not be viewed as just a world region (the “South”), but rather a group of complete societies that do not possess the totality of social habitats necessary for the propagation of capitalism. If we choose to analyze countries with regards to their positions in relation to capitalist production in the age of globalization, rather than on the basis of “poverty” or even the human development rating, we will have a clearer understanding of evolutionary trends. The relationship between the positioning of the methods of capitalist production and the historicity of its spatial translation does still pose a challenge for analysis.



La caída del Muro de Berlín parece haberse llevado, ipso facto, la desaparición de fenómenos mayores como el imperialismo, el neocolonialismo, el tercer mundo, todo esto sumergido en una “mundialización” extrañamente neutra, relevando de la “economía” y de la “evolución”. Sin embargo, si ciertas palabras, y de ahí conceptos, parecen prohibidos o en el mejor de los casos “horteras” ¿cuál es la realidad?. La mundialización del mundo, es decir la dictadura mundial del capital financiero, es un proceso antagónico a la internacionalización del mundo: la primera tendencia tiende a producir “parcelas del mundo” globalizadas, la segunda a poner en relaciones masivas, sociedades distintas. En este marco, el tercer mundo no ha desaparecido y, si evoluciones mayores se han producido, la existencia de países “intermediarios” no puede hacerlo desaparecer. Primero, la crisis asiática de 1997 mostró cómo estos países no son dueños de su propia economía. Pero sobre todo, hay que analizar el tercer mundo no como una simple región del mundo (el “Sur”) pero, como el conjunto de sociedades enteras que no disponen de la totalidad de los niveles sociales necesarios a la reproducción del capitalismo. Si se opta por esta metodología, analizando los países, no con relación a la “pobreza” ni al “índice del desarrollo humano”, pero por la posición a la vista del modo de producción capitalista en el tiempo de la mundialización, podremos comprender mejor las líneas de fuerza de la evolución. Lo que queda delicado por analizar es la relación entre el posicionamiento en el modo de producción capitalista y la historicidad de la traducción espacial del mismo hecho.

EVA Fabrizio

POWER AS THE PIVOT OF HISTORY



The conception of society as a pyramid is strongly rooted and spread over the different world cultures that it could be considered as “universal” in the sense given by E.Reclus.

The current world geopolitical structure (the world order) is transforming according to hierarchical-elitarian principles in economy, hierarchical flexibility or authority in conformity with the various social cultures, and (but only as a “noble” fiction) in accordance with the Western idealistic equalitarian-participating principles.

It is taking on a shape of a world order at the same time Ultracentred, Pluricentered and Intercentered, depending from the level (or part) of the hierarchy/pyramid of power you are considering.

KEY WORDS

World Order, hierarchy (of power), governance, (kinds of) centrality, change (in the World Order), (different) selecting criteria.

[brackets indicate the words which is possible to cut off, if necessary]



La conception de la société comme étant une pyramide est ancrée et répandue aux différentes cultures du monde, jusqu’au point qu’elle pourrait être considérée comme universelle dans le sens de E. Reclus.

La structure géopolitique du monde actuel («l’ordre mondiale») se transforme d’après les principes hiérarchiques-élitistes (elitarian dans l’économie, la flexibilité ou l’autorité hiérarchique conformes aux différentes cultures sociales, et (mais seulement comme une ‘noble’ fiction) d’après les principes idéalistes de la participation égalitaire de l’Ouest.

Le monde prend forme d’un nouveau ordre mondiale qui est simultanément ultracentrique, pluricentrique et intercentrique, selon le niveau de pouvoir de l’hiérarchie/la pyramide de pouvoir que vous considérez.

RACINE Jean-Luc

LES VISIONS INDIENNES DE L'ORDRE MONDIAL : DU NON-ALIGNEMENT A LA MULTIPOLARITE



Après la fin de la guerre froide, le parcours de l'Inde la mène du protectionnisme à l'ouverture économique, du non-alignement à l'affirmation de soi. Cette quête d'un nouveau statut impulsée par un nationalisme ouvert sur l'extérieur, cherche à s'inscrire dans un ordre multipolaire qui équilibrerait l'hyperpuissance américaine. Dans la géométrie mouvante des relations internationales, centralité et pluralités se combinent donc, mais au prix de quelles disparités entre nations et entre citoyens?

MOTS-CLÉS

Inde, nouvel ordre mondial, multipolarité, quête de puissance, réforme économique



After the end of the Cold War, India moved from protectionnism to economic reform, from non-alignment to self-assertion. The quest of a new status is impelled by a brand of nationalism open to the wider world, and looks for a multipolar order able to counterbalance the US "hyperpower". Centrality and pluralities are thus combined in the moving geometry of international relations. But how such dynamics affect the disparities between nations and between citizens?



Tras el final de la guerra fría, el recorrido de India la lleva del proteccionismo a la abertura económica, del no alineamiento a la afirmación de sí misma. Esta búsqueda de un nuevo estatuto impulsada por un nacionalismo abierto sobre el exterior, busca a inscribirse en un orden multipolar que equilibraría la hiperpotencia americana. En la geometría moviente de las relaciones internacionales, centralidad y pluralidades se combinan entonces, pero a costa ¿de qué disparidades entre naciones y ciudadanos?

LAYAN Jean-Bernard
LUNG Yannick

VERS QUELLE CENTRALITÉ DANS LES INDUSTRIES GLOBALES ?

Intégration et délocalisation des activités de production automobile en Europe



Le papier s'attache à analyser l'évolution de la centralité dans l'industrie automobile en Europe. Il retrace les configurations changeantes de cette industrie dans la géographie européenne: dilution des cohérences nationales et émergence d'un système automobile régional, déplacement des espaces centraux et périphériques. Le processus d'intégration régionale est appréhendé comme le produit des interactions entre (1) la construction institutionnelle, (2) la dynamique de la demande caractérisée par la convergence des marchés et (3) les stratégies de structuration des espaces productifs par les firmes automobiles.

MOTS-CLÉS

Apprentissage, centre, convergence des marchés, délocalisation, Europe, division spatiale du travail, firmes multinationales, industrie automobile, péricentralité, périphérie



This paper will analyze the evolution of a centrality in the European automobile industry by reviewing the changing configurations of this industry within the European geography: dilution of national coherence, the emergence of a regional automotive system, and the displacement of central and peripheral spaces. The process of regional integration is seen as the product of interactions between: the construction of institutions, the dynamics of demand characterized by the merging of markets, and the strategies for restructuring production spaces used by automobile firms.



El texto se interesa a analizar la evolución de la centralidad en la industria automóvil en Europa. Describe las configuraciones cambiantes de esta industria en la geografía europea: disolución de las coherencias nacionales y emergencia de un sistema automóvil regional, desplazamiento de los espacios centrales y periféricos. El proceso de integración regional es comprendido como el producto de las interacciones entre (1) la construcción institucional, (2) la dinámica de la demanda caracterizada por la convergencia de los mercados y (3) las estrategias de estructuración de los espacios productivos por las firmas automóviles.

SOURBÈS-VERGER Isabelle

L'ESPACE CIRCUMTERRESTRE : L'ÉVOLUTION DES RÔLES RESPECTIFS DES ACTEURS ÉTATIQUES ET PRIVÉS



La mise en valeur de l'espace circumterrestre est dépendante de crédits publics et répond en priorité à des objectifs de souveraineté. Ce trait est valable pour toutes les puissances spatiales, quels que soient les poids respectifs des préoccupations d'ordre militaire, diplomatique et commercial. Depuis peu cependant, de nouveaux acteurs industriels interviennent avec une stratégie propre dans le développement des programmes spatiaux. Parallèlement, la maturité croissante du marché des applications (télécommunications, télédétection, navigation...) conduit à une intégration des techniques spatiales dans le champ plus large de la dérèglementation et des règles du commerce mondial, voire des traités internationaux sous l'égide de l'ONIJ. De nouvelles relations s'établissent entre acteurs publics et acteurs privés, les politiques spatiales se caractérisant toujours par une forte implication étatique pour des raisons tant institutionnelles que financières. Du domaine le plus commercial (les télécommunications) au plus public (les lanceurs) en passant par l'observation de la Terre, règne une tendance générale à un affaiblissement du rôle de l'Etat, proportionnel à la capacité des systèmes spatiaux à s'intégrer dans un champ plus large d'activité. Le satellite perd de sa spécificité pour apparaître comme un outil au même titre que d'autres, tels la fibre optique ou la télédétection aéroportée. Pour autant, le rôle des Etats se transforme plus qu'il ne s'estompe, dans la mesure où ceux-ci disposent d'une autre forme de pouvoir par le biais des mécanismes de régulation internationale. L'analyse comparative des cas européen, américain et japonais permet d'approfondir ces points et de montrer comment les priorités nationales structurent l'organisation interne des activités spatiales et les modes spécifiques d'action des acteurs privés.

MOTS-CLÉS

Espace circumterrestre, puissances spatiales, programme spatial, commerce mondial, régulation internationale.



The exploitation of space is dependent on government loans and relates primarily to sovereigntist objectives. This is true for all the world powers in space, regardless of the respective importance of their military, diplomatic or commercial concerns. Recently, however, new industrial actors have intervened with unique strategies in the development of space programs. At the same time,

the growing maturity of the applications market (telecommunications, satellite detection, navigation...) has led to the integration of techniques for space exploration into the much larger field of the deregulation of global commerce, for example, the international treaties under the aegis of the *ONIJ*.

New relationships have been established between public and private actors, since the politics of space are always characterized by heavy state involvement, for both financial and institutional reasons. From the most commercial domain (telecommunications) to the most public (launches), including the observation of the Earth, there is a general tendency to weaken the role of the State in proportion to the capacity for its space systems to be integrated into a larger field of activity. The satellite loses its specificity, becoming a tool among others, like fiber optics, or airborne surveillance systems. Despite this trend, the role of the state has been transformed rather than diminished, to the extent that it possesses a new form of power through the mechanisms of international regulation.

A comparative analysis of the situations in Europe, the USA and Japan will allow for a more detailed perspective on these points and for a demonstration of how national priorities structure the internal organization of activities in space, as well as the specific forms of action of private actors.

HARRIBEY Jean-Marie

**L'OBJECTIF DE LA FINANCIARISATION DU CAPITALISME
MONDIAL :
CAPTER LA VALEUR**



Après deux décennies marquées par la précarisation et la mise au chômage de fractions entières du salariat, le modèle néo-libéral s'infléchit. Une nouvelle voie associe les couches les plus aisées du salariat à un capitalisme patrimonial, tout en assurant aux plus démunis une assistance minimale. La pression exercée en faveur de la création de valeur au seul profit de l'actionnaire apparaissant comme trop brutale, cède la place à une campagne plus attrayante en direction de certains salariés. Cette nouvelle voie, à l'état d'esquisse pour l'instant, trouve une justification "théorique" dans les "croyances autoréférentielles et créatrices". Nous avons voulu montrer que cette justification ne pouvait avoir de statut scientifique car elle confine l'analyse dans un espace d'où sont exclus les rapports sociaux de production. Il s'agit d'une nouvelle figure de ce que Marx désignait par « le fétichisme du capital ». De plus, cette n'est pas soutenable à long terme car ce qui la caractérise, c'est d'être fondée sur l'approfondissement de la fracture entre les classes sociales puisque tous les individus ne peuvent vivre simultanément de la rente du capital : certains se l'approprient, mais d'autres doivent la produire.

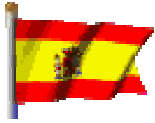
MOTS CLES

Sphère financière, capital, logique financière, gouvernement d'entreprise, valeur ajoutée ou valeur captée, production immatérielle, financiarisation (de l'économie), théorie de la valeur.



After two centuries that have been marked by the weakening and downsizing of entire sectors of the work force, the neoliberal model has changed course. This new direction associates the more affluent working class with a patrimonial capitalism, while assuring the most destitute workers with minimal assistance. In place of the former harsh trend of creating value for the sole benefit of the shareholder, a new campaign now appeals towards certain wage earners. Currently in early stages of development, this new path is validated theoretically by "auto-referential and creative beliefs". This paper will demonstrate that this validation has no scientific status because it confines the analysis to a space that excludes the social relationships of production. It puts a new face on what Marx referred to as the "cult of capital". What's more, this thesis is not tenable in the

long term because it is based on the deepening of the rift between social classes. All these classes cannot simultaneously live off capital income: some may appropriate it but others must generate it.



Tras dos decenios marcados por la precarización y el paro de fracciones enteras del salariado, el modelo neoliberal se desvía. Una nueva vía asocia las capas las más acomodadas del salariado a un capitalismo patrimonial, asegurando, al tiempo, a los más desfavorecidos una asistencia mínima. La presión ejercida en favor de la creación de valor al único provecho del accionario apareciendo, como demasiado brutal, cede la plaza a una campaña más atractiva en dirección de algunos asalariados. Esta nueva vía, al estado de esbozo de momento, encuentra una justificación “teórica” en las “creencias autoreferencia

les y creadoras”. Hemos querido demostrar que esta justificación no podía tener ningún estatuto científico porque confina el análisis en un espacio, de donde están excluidas las relaciones sociales de producción. Se trata de una nueva figura de lo que Marx designaba como <el fetichismo del capital>. Además, esta aserción no es aceptable a largo plazo pues, lo que la caracteriza, es estar fundada en el ahondamiento de la fractura entre las clases sociales puesto que, no todos los individuos pueden vivir, simultáneamente, de la renta del capital: algunos se la apropian, pero otros deben producirla.

OLLITRAULT Sylvie

**LES ONG DE DÉFENSE DE DROITS UNIVERSELS :
CONSTRUCTION D'UN RÉPERTOIRE TRANSNATIONAL
ET CONTRAINTES SPATIO-CULTURELLES**



La sociologie des ONG permet d'entrer empiriquement au cœur des phénomènes transnationaux. L'espace international brouille les divisions habituelles entre le local et le national. Les ONG sont de véritables initiatrices de mobilisations dans des espaces nationaux et locaux. Toutefois, le poids des Etats, des espaces nationaux contraint les mobilisations transnationales. Les ONG vivent le paradoxe constant d'initier de nouveaux espaces, avec le soutien d'acteurs supranationaux, souvent institutionnels, tout en participant à des espaces qui sont encore dominés par des Etats ou encore des groupes d'intérêts nationaux.

Les conférences internationales (comme à Seattle), visent des intérêts qui eux-mêmes contraignent les Etats. Les mobilisations de consensus visent à construire une opinion internationale et à légitimer ces thématiques dans l'arène internationale, en contournant les intérêts étatiques, incapables de les prendre en charge.

Les mobilisations transnationales recourent à un répertoire soit très homogénéisé (mobilisations de consensus ou au moment des grands sommets), soit beaucoup plus segmenté en raison du poids du contexte politico-institutionnel local ou national.

MOTS-CLES

ONG, politique douce, transnationalité, contraintes culturelles, identité, territorialité, valeurs post-matérialistes, espaces publics, néo-colonialisme.

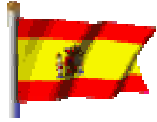


The sociology of the NGO allows for an empirical view of the core of transnational phenomena. The international community has shifted the usual divisions between the local and the national. NGOs are true pioneers, mobilizing both national and local communities. State influence and national spaces act as a constraint to transnational mobilization. NGOs exist within a constant paradox; they initiate new spaces with the support of supranational, sometimes institutional actors, at the same time as they participate in spaces that are still dominated by states or groups with national interests.

International conferences (like Seattle) target interests that are limiting at the state-level. The mobilization of consensus attempts to construct an international opinion and to legitimize these themes in the international arena, by

circumventing national interests, since taking responsibility for them is impossible.

Transnational mobilizations resort to either a very homogenous repertoire (mobilizations of consensus or grand summits) or a much more segmented repertoire, as a result of the influence of the local or national political-institutional context.



La sociología de las ONG permite entrar empíricamente en el centro de los fenómenos transnacionales. El espacio internacional siembra la confusión en las divisiones habituales entre lo local y lo nacional. Las ONG son verdaderas iniciadoras de mobilizaciones en espacios nacionales y locales. Sin embargo, el peso de los Estados, de los espacios nacionales contriñe las mobilizaciones transnacionales. Las ONG viven la paradoja constante de iniciar nuevos espacios con el sostenimiento de actores supranacionales, a veces institucionales, participando, al mismo tiempo, a espacios que están aún dominados por Estados o también por grupos de intereses nacionales.

Las conferencias internacionales (como en Seattle), ponen en mira intereses, los cuales ellos mismos, contriñen los Estados. Las mobilizaciones de consensos aspiran a construir una opinión internacional y a legitimar estas temáticas en el palenque internacional, eludiendo los intereses étáticos, incapaces de hacerse cargo de ellos.

Las mobilizaciones transnacionales recurren a un repertorio, sea muy homogeneizado (mobilizaciones de consensos o, en el momento de las grandes conferencias internacionales), sea mucho más segmentado en razón al peso del contexto político-institucional local o nacional.

CHÉNEAU-LOQUAY Annie

NORD SUD, QUELLE AFRIQUE DANS UNE "SOCIÉTÉ MONDIALE DE L'INFORMATION" ?



Etre ou ne pas être connecté aux réseaux de communications mondiaux reconfigure désormais la fracture nord sud. Des Suds sont au Nord, des Nords au Sud. Pour l'Afrique, les processus de centralisation et de mise en dépendance se renforcent avec l'appui des organisations internationales qui prônent le saut technologique et la privatisation du secteur des télécommunications. L'extraversion du continent s'accroît. Internet est d'abord l'apanage des centres villes et de leurs élites mieux reliées aux centres mondiaux qu'à leur propre hinterland mais de nouveaux territoires en réseaux se renforcent ou se dessinent à partir des besoins de l'échange et de l'utilisation du téléphone mobile. L'Afrique du Sud blanche et riche s'arrime au nord et à l'Asie et le pays polarise sa région. Ailleurs les extrêmes s'éloignent ; villes côtières comptoirs et miroirs de la modernité et quelques oasis intérieures branchés sont cernés par des océans de pénuries ruraux voués aux énergies locales et à la force de travail humaine avec selon les Etats des situations intermédiaires.

MOTS CLÉS

Afrique- Nouvelles technologies de la communication- réseaux- Internet - téléphonie mobile.



The decision of whether or not to be connected to the worldwide communication network has reconfigured the north/south division. South has become north and north has become south. In Africa, centralization processes and creation of dependencies have been reinforced by the support of international organizations advocating technological advances and the privatization of the telecommunications sector. The extraversion of the continent has become more marked. The Internet has become a privilege of city centers and their elites, who have become more strongly linked to world centers than to their own hinterland. The new network of territories is reinforced or created through the need for the exchange and use of the mobile telephone. White, affluent South Africans have polarized the region by associating itself with the North and Asia. Elsewhere, the two extremes are growing farther and farther apart: coastal port cities, the mirrors of modernity, and some well-connected inland cities are surrounded by oceans of rural poverty devoted to local strengths and the power of human labor. Intermediate situations exist as well, depending on the country.

GRATALOUP Christian

L'HÉRITAGE ENCOMBRANT DE L'ANCIENNE CENTRALITÉ EUROPÉENNE.



Le Monde a été initié par l'Europe. D'abord à l'extrême ouest de l'Ancien Monde, au bout des routes de la soie et des épices, l'Europe a ainsi modifié sa position relative en se plaçant au centre, en se pensant comme le centre et en imposant cette vision, souvent d'une façon implicite, quasi subliminale, aux autres sociétés qu'elle « découvrait » au fil de son expansion. La cartographie du Monde joua un rôle décisif pour imposer ainsi le regard européen. Mais ce portrait que les Européens tracent du Monde en même temps qu'ils le créent, n'est pas qu'une figure. C'est aussi un ensemble de noms. La toponymie mondiale, qui découle d'une attitude inconsciente postulant la singularité du centre européen, est le résultat, l'héritage d'une vision eurocentrée. En particulier les noms des continents que les créateurs du Monde découpent et désignent. Finalement ce n'est pas seulement l'image du Monde dont l'Europe nous laisse la marque, mais les outils pour le penser, la structure même des sciences, sociales en particulier. Décentrer l'héritage sur le Monde est sans doute le chemin pour passer du mondial à l'universel.

MOTS-CLES

Ancien Monde, cartographie (du Monde), centre (européen), singularité, toponymie, mondial ou universel, dénaturalisation (du Monde).



The world began with Europe. Although it was originally situated at the extreme West of the Ancient World, at the end of the silk and spice routes, Europe modified its relative position by placing itself in the center, thinking of itself as the center, and by imposing this vision on other societies it “discovered” in the course of its expansion, often in an implicit, almost subliminal fashion. The cartography of the world played a decisive role in imposing this European perspective. Europe created a portrait of the world, even as it created it. It is also a collection of names. The world toponymy flows from an unconscious attitude that assumes the singularity of the European center, and this too is the result of a eurocentric vision, which left us with the names of the continents that the creators of the World carved out and designated. Finally, Europe has not only given us an image of the world, but also the tools for thinking about it, the basis of scientific reflection, particularly in the social sciences. The decentralization of the world's heritage is without a doubt the path for change from the global to the universal.



El Mundo fue iniciado por Europa. Primero en el extremo oeste del Antiguo Mundo, al final de las rutas de la seda y de las especias, Europa modificó, así, su posición relativa poniéndose al centro, creyéndose como el centro e imponiendo esta visión, a menudo de una manera implícita, casi subconsciente, a las otras sociedades que “descubría” a lo largo de su expansión. La cartografía del Mundo tuvo un papel decisivo para imponer, así, la visión europea. Pero este retrato que los europeos hacen del Mundo al tiempo que lo crean, no es solamente una figura, es también un conjunto de palabras. La toponimia mundial, que proviene de una actitud inconsciente postulando la singularidad del centro europeo, es el resultado, la herencia de una visión eurocentrada. En particular, los nombres de los continentes que los creadores del Mundo recortan y designan. Finalmente no es sólo la imagen del Mundo cuya marca nos deja Europa, pero las herramientas para pensarlo, la estructura misma de las ciencias, sociales en particular. Descentrar la herencia sobre el Mundo es, sin duda, el camino para pasar del mundial al universal.

DOLLFUS Olivier
GRATALOUP Christian
LÉVY Jacques

UN MONDE DE NOUVELLES CENTRALITÉS



Durant la dernière décennie du XXe siècle, le Monde a radicalement changé. Non pas seulement parce que d'une configuration géostratégique bipolaire ne subsiste plus qu'une seule grande puissance, militaire, économique, culturelle... Le Monde du XIXe siècle comportait déjà un seul centre, l'Europe. Des oligopoles économiques maîtrisent de mieux en mieux la transnationalité en se situant au niveau mondial et en jouant sur la diversité locale. Dans cette perspective, les réactions contre cette emprise de la mondialisation, affirmations des identités culturelles (y compris alimentaires), quêtes des racines, crispations religieuses, ne représentent pas forcément une contradiction. A des niveaux plus restreints que celui du Monde, le couple logique d'un espace d'échange et d'une diversification locale combinant réaction à ce niveau dominant et spécialisation dans le cadre de ces mêmes échanges, est une logique géographique mainte fois répétée. Le maintien d'une forte dimension internationale, malgré l'érosion (relative) des fonctions stato-nationales, à l'intérieur même de ce processus de transnationalisation, montre que les logiques d'oligopoles s'accommodent bien, se nourrissent même, de cette diversification combinant complémentarités et hiérarchie des lieux.

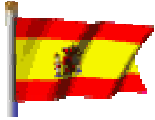
MOTS-CLÉS

Echelle, espace-Monde, lieux, société-Monde, mobilité scalaire, a-localisation, centralité nomade, centralité mondiale.



The world changed radically during the last decade of the twentieth century, and not just because all that is left of the former bipolar geostrategic configuration is one great military, economic, cultural power... The nineteenth century world also consisted of one single center: Europe. Economic oligopolies have mastered the concept of transnationality more and more by situating themselves on a global scale and by exploiting local diversity. From this perspective, reactions against the grip of globalization, affirmations of cultural identities (including alimentary identities), religious tensions and the search for roots no longer necessarily represent a contradiction. At lower levels, the logical pairing of local diversification and a space for trade/exchange is a geographical logic that has appeared numerous times, even combining reaction to dominant

level and specialization in the context of these exchanges. Despite the relative erosion of state-national functions, the maintenance of a strong international dimension within the process of transnationalization demonstrates that oligopoly strategy is accommodated, even nourished, by the diversification that combines complementarities and hierarchy of place.



Durante el último decenio del siglo XX, el Mundo cambió radicalmente. No solamente, porque de una configuración geoestratégica bipolar sólo subsiste una única gran potencia, militar, económica, cultural... El Mundo del siglo XIX constaba ya de un único centro, Europa. Oligópolos económicos dominan, cada vez mejor, la transnacionalidad situándose al nivel mundial y actuando en la diversidad local. Dentro de esta perspectiva, las reacciones contra este dominio de la mundialización, afirmaciones de las identidades culturales (incluyendo las alimentarias), búsquedas de raíces, crispaciones religiosas, no representan forzosamente una contradicción. A niveles más reducidos que el del Mundo, la pareja lógica de un espacio de intercambio y de una diversificación local combinando reacción a este nivel dominante y, especialización en el marco de esos mismos intercambios, es una lógica geográfica muchas veces repetida. El mantenimiento de una fuerte dimensión internacional, a pesar de la erosión (relativa), de las funciones estado-nacionales, al interior mismo de este proceso de transnacionalización, muestra que las lógicas de oligópolos se acomodan bien, hasta se alimentan, de esta diversificación combinando complementaridades y jerarquía de las localidades.

ZERBATO Michel

MONDIALISATION ET STRUCTURATION SPATIALE DE L'ACCUMULATION CAPITALISTE



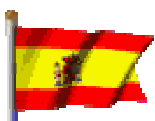
Dès la fin des années , le ralentissement des gains de productivité induit une crise du profit à l'origine d'une nouvelle dynamique du capitalisme. La mondialisation correspond à une montée en puissance du capital financier, qui impose de nouvelles normes de gestion centrées sur les critères financiers de la « création de valeur pour l'actionnaire ». Ainsi, le Centre industriel délocalise ses activités, tandis que le Centre financier développe les circuits de captation de valeur. Cette nouvelle centralité économique appelle une nouvelle centralité politique, car il n'y a pas de marché sans gestion étatique de la force de travail et de la monnaie. En attendant un État mondial (socialiste par nature), il ne peut y avoir de gouvernement mondial du prétendu marché mondial, car la coopération des États est illusoire, tandis que la capacité de l'hégémonisme à porter l'intérêt général est par essence limitée.

Mots-clés

capital financier, création de valeur, coopération internationale, hégémonisme.



Since the end of the 19??s, the slowdown of productivity products has led to profit crisis – the beginning of a new dynamic of capitalism. Globalization corresponds to a rise in the power of financial capital, which imposes new management norms that are centered on the financial criteria of the “creation of value for the stockholder.” The industrial center thereby delocalizes its activities, while the financial center develops channels for harnessing income. This new economic centrality also calls on a new political centrality, because a market cannot exist without a state-directed management of the currency and workforce. Until we achieve a global nation (socialist by nature), there can be no worldwide government of the supposed global market. Co-operation between nations is illusory and the capacity of hegemonies to cater to the interests of the public is limited.



A finales de los años 70, la disminución de los beneficios de productividad induce una crisis de la ganancia al origen de una nueva dinámica del capitalismo. La mundialización corresponde a una subida en potencia del

capital financiero, que impone nuevas normas de gestión centradas en los criterios financieros de la <creación de valor para el accionista>. Así, el Centro industrial deslocaliza sus actividades, mientras que el Centro financiero desarrolla los circuitos de captación de valor. Esta nueva centralidad económica requiere una nueva centralidad política, ya que no hay mercado sin gestión ética de la fuerza de trabajo y de la moneda. A la espera de un Estado mundial (socialista por naturaleza), no puede haber gobierno mundial del pretendido mercado mundial, ya que la cooperación de los Estados es ilusorio, mientras que la capacidad del hegemonismo a llevar el interés general es, por definición, limitada.

CAVAILLÉ Fabienne

LE PROJET COSMOPOLITIQUE DE KANT : DES CITOYENNETÉS ET DES TERRITORIALITÉS MELÉES



Il faut aujourd'hui concevoir des appartenances et des allégeances qui relèvent de systèmes politiques et juridiques à la fois nationaux et inter- ou supranationaux. Kant a proposé en son temps l'idée d'une république mondiale. Il nous permet ainsi de nous projeter dans la territorialité d'une cosmopolitique, voire d'une cosmocitoyenneté. Ce droit cosmopolitique n'est pas conçu par Kant sans les Etats ni sans les frontières. Car la réalisation d'un espace public et d'une publicité politique n'est elle-même possible que rapportée à une humanité plurielle.

Mots-clefs

cosmopolitique, Kant, citoyenneté, territorialité, relations internationales, espace public.



Today, the memberships and allegiances that occur under political and judicial systems are at once national, international, and supranational. Kant once proposed the idea of a global republic, an idea that permits an investigation of the territoriality of cosmopolitics, or cosmocitizenships. Kant did not conceive of the cosmopolitical as being free of nations or borders, because the achievement of public space and political publicity is only possible when associated with the plurality of humankind.



Hay que concebir, hoy, pertenencias y obligaciones de fidelidad que relevan de sistemas políticos y jurídicos a la vez, nacionales e inter o supranacionales. Kant propuso, en su tiempo, la idea de una república mundial. Nos permite así, proyectarnos en la territorialidad de una cosmopolítica, incluso de una cosmociudadanía. Este derecho cosmopolítico no es concebido por Kant ni sin los Estados ni sin las fronteras. Puesto que la realización de un espacio público y de una publicidad política es solamente posible, cuando es restituida a una humanidad plural.

MOUTOUH Hugues

LE DROIT ENTRE MONDIALISATION ET GLOBALISATION



L'auteur distingue une « mondialisation du Droit », qui répond essentiellement à une logique de marché et de territoire à conquérir, d'une « globalisation du Droit », qui répond à un objectif d'organisation de la société internationale. L'expansion contemporaine du Droit anglo-saxon et des « law firms », d'un côté, s'opposerait à des processus d'intégration communautaire tels que ceux que met en jeu la construction juridique de l'Union Européenne, de l'autre.

MOTS-CLES

Internationalisation, mondialisation ou globalisation, Droit anglo-saxon, « law firms », « common law » ou Droit romano-germanique, « lex mercatoria », Union Européenne, intégration européenne.



This paper will distinguish between “international law”, which corresponds essentially to a strategy of markets and territories to be conquered, and a “global law”, which corresponds to the objective of organizing international society. The contemporary growth of Anglo-Saxon law and law firms contrasts with the processes of community integration, such as those involved in the construction of a judicial system in the European Community.



El autor distingue una <mundialización del Derecho>, que responde, esencialmente, a una lógica de marcado y de territorio que conquistar, de una <globalización del Derecho>, que responde a un objetivo de organización de la sociedad internacional. Por un lado, la expansión contemporánea del Derecho anglosajón y de las <law firms>, se opondría por otro, a procesos de integración comunitaria tales como los que pone en juego la construcción jurídica de la Union Europea.

DAUGAREILH Isabelle

DROITS DES TRAVAILLEURS ET MONDIALISATION DE L'ÉCONOMIE



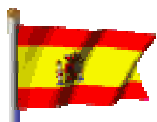
L'exacerbation des différences de niveau de protection des travailleurs par la globalisation des échanges économiques est à l'origine d'une centralité de la question sociale dans les débats publics. L'Etat qui s'est constitué de longue date comme le pôle de la régulation des relations de travail est confronté à une double tension. D'une part, il se doit dans le cadre d'ententes régionales de négocier ses compétences en matière sociale en articulation avec des instances supra nationales. D'autre part il doit faire face, comme l'OIT, à des initiatives de multinationales qui revendiquent leur capacité et leur légitimité à édicter des normes sociales applicables aux travailleurs auxquels elles recourent directement ou indirectement.

MOTS CLÉS

Droits sociaux. Mondialisation de l'économie. Etat. OIT. Syndicats. Multinationales.



The question of the disparity between the levels of protection for workers and its exacerbation by the globalization of the economic market is at the center of public social debate. The state is now confronted with a dual tension, after many years of acting as the hub of regulation for labor relations. On one hand, its duty in the context of regional agreements is to negotiate its jurisdiction with regards to social issues in relation to supranational authorities. At the same time, the state must also, like the ILO, confront multinational initiatives that lay claim to the capacity and the legitimacy to decree enact social norms applicable to workers, norms that they may appeal to either directly or indirectly.



La exacerbación de las diferencias de nivel de protección de los trabajadores, a través de la globalización de los intercambios económicos, está al origen de una centralidad de la cuestión social en los debates públicos. El Estado, quien desde hace tiempo, se ha constituido como el polo de la regulación de las relaciones de trabajo está confrontado a una doble tensión. Por una parte, se debe de negociar, en el marco de acuerdos regionales, sus competencias en materia social en articulación con instancias supra nacionales. Por otra parte, debe hacer frente, como la OIT, a iniciativas de multinacionales que reivindican su capacidad y su legitimidad a promulgar normas sociales aplicables a los trabajadores a los que recurren directamente o indirectamente.

LAZUECH Gilles

LES SCIENCES DE GESTION ENTRE GLOBALISME ET MULTICULTURALISME



Il y a en sciences de gestion, plus qu'ailleurs dans le champ scientifique, des formes spécifiques d'opposition et de lutte entre les agents pour la définition de l'international. Ces luttes sur ce qu'est ou doit être l'espace pertinent de l'entreprise (espace de référence et espace d'action) recouvrent de multiples intérêts scientifiques et temporels. L'article se propose de montrer que l'internationalisation des espaces sociaux n'est que rarement imposée de l'extérieur mais est le résultat - parfois improbable - de stratégies diverses, convergentes ou opposés, d'acteurs pris dans le jeu de l'internationalisation.

MOTS-CLES

Sciences de gestion, chercheurs, génération, entreprise, espace pertinent (de référence et d'action), intérêts temporels, internationalisation, Amérique, mondialisme, distinction.



In management sciences, more than in any other scientific field, there are unique examples of the oppositions and conflicts between various agents attempting to create a definition of the "international". These conflicts center on what is or should be the relevant business world (referential space, and active space) invested with multiple scientific and temporal interests. This article will demonstrate that the internationalization of social spaces is rarely imposed from the outside but is rather the often improbable result of diverse strategies, convergent or opposed, of actors caught up in the process of internationalization.



Hay en ciencias de gestión, y aún más en el campo científico, formas específicas de oposición y de lucha entre los agentes para la definición de lo internacional. Estas luchas, sobre lo que es o debe ser el espacio pertinente de la empresa (espacio de referencia y espacio de acción), recubren múltiples intereses científicos y temporales. El artículo se propone mostrar que la internacionalización de los espacios sociales es raramente impuesta desde el exterior, pero es el resultado - a veces improbable - de estrategias diversas, convergentes u opuestas, de actores metidos en el juego de la internacionalización.

WAGNER Anne-Catherine

EXISTE-T-IL UNE ÉLITE TRANSNATIONALE ?



La mondialisation de l'économie a fait émerger une nouvelle culture internationale dans le milieu des hauts cadres d'entreprises expatriés. La connaissance des langues, la dispersion géographique de la famille et des relations, la mobilité professionnelle définissent des ressources originales, entretenues et reproduites dans des écoles internationales. Néanmoins, cette culture ne fait pas disparaître les points de départ nationaux, et les ressources internationales ne menacent pas, pour l'instant, la prééminence des élites nationales.

MOTS CLÉS

élite, cadre, culture, école, entreprises multinationales, expatriation, nationalité



The globalization of the economy has led to the emergence of a new international culture within the milieu of upscale expatriated businesses. This situation has defined a new set of resources, maintained and reproduced in international schools: the ability to speak multiple languages, the geographic scattering of family and friends, and professional mobility. Nevertheless, this new culture does not erase national origins, and international resources do not, for the time being, pose a threat to the dominance of national elites.



La mundialización de la economía ha hecho emerger una nueva cultura internacional en el sector de los altos ejecutivos de empresa expatriados. El conocimiento de idiomas, la dispersión geográfica de la familia y de las relaciones, la movilidad profesional, definen recursos originales, conservados y reproducidos en escuelas internacionales. Sin embargo, esta cultura no hace desaparecer los puntos de partidas nacionales, y los recursos internacionales no amenazan, de momento, la preeminencia de las élites nacionales.



TEXTES ATELIER A

Y A-T-IL UN CENTRE AU MONDE ?

1 - Nous cherchons à rendre cohérent ce que nous vivons et ce que nous savons.

1.1 - La vie pratique.

Immédiatement placé dans le monde en ce qu'il englobe, chacun règle pour soi l'assemblage conceptuellement hiérarchisé des sensations-perceptions-représentations. Le rapport au monde qui est le rapport à l'extérieur de soi et le rapport à l'Autre porte aussi bien sur des objets inanimés que sur d'autres sujets exerçant la même activité. La vie pratique est essentiellement constituée d'événements (discontinuité des circonstances) liés par des références (continuité de la pensée) et jugés en partie par l'émotion (ancrage psychologique des représentations), qui se renvoient les uns vers les autres en se construisant justement comme monde¹.

1.2 - Les relations concrètes

Les événements de la vie pratique sont des rencontres résultant de mouvements multiples et entrecroisés : soit que Je me déplace, soit que l'Autre se déplace. Dans tous les cas la configuration se modifie par le mouvement qui s'opère dans une direction, à une certaine distance et pour une certaine valeur d'information. Dans les relations concrètes que le

¹ CLÉRO (Jean-Pierre), 2000, *Théorie de la perception, de l'espace à l'émotion*, PUF, Paris, 319 pages.

monde rend possible, tous les événements sont des lieux et des moments créateurs d'une « substance » par la conscience du présent².

1.3 - L'idéalité du monde

Mais, face au monde, l'immédiateté qui semble s'imposer à chacun est graduellement remplacée par une médiation construite lors d'un apprentissage guidé. Les volontés des autres sujets, héritées du passé ou exprimées par des contemporains sont confrontées et régulées en une structure que l'on appellera « conscience », porteuse d'ordre en même temps que de sens. Les sciences humaines enregistrent cette « conscience » sous la forme de doctrines qui s'ignorent mais qui fondent les grandes théories explicatives, toujours très globales, comme les dogmes religieux, les idéologies ou les paradigmes scientifiques. L'idée surmonte le réel³.

1.4 - L'autoréalisation de la « conscience »

Sans cesse aiguillonnés par l'idée qu'il existe un ordre caché du monde, l'esprit humain et la conscience en devenir (qui se construisent), recherchent et identifient le monde (des objets) à travers catégories, mesures et proportions (relations) qui sont communes à la science et au savoir ordinaire. La formalisation est plus poussée dans la première et peut aboutir (c'est d'ailleurs son but) à une véritable axiomatique. Elle n'est pas absente du second parce que l'intelligence à distance compense la limitation des sens. C'est le rôle du langage, même et d'abord naturel, de porter ces premiers modèles du monde. Par nominalisme, la connaissance pratique réalise la « conscience » comme transaction entre des trajets confrontés qui s'équilibrent⁴.

1.5 - La vie comme instrument de la connaissance

La transaction fondamentale qui équilibre le trajet de soi et le trajet de l'Autre, ce qu'il est possible d'appeler trajection⁵, place le milieu au centre du monde. Ce n'est ni totalement Soi, ni totalement l'Autre. Ce milieu là n'a pas grand chose à voir, non plus, avec le contenant dans lequel se

² LÉVINAS (Emmanuel), *Autrement qu'être*, Martinus Nijhoff, édition Le Livre de Poche, 1990, 284 pages.

³ HEGEL (Georg Wilhelm Friedrich), 1807, *Phénoménologie de l'esprit*, édition fse, Aubier, Paris, 1947.

⁴ WITTGENSTEIN (Ludwig), 1961, *Tractatus logico-philosophique*, Gallimard, Paris.

⁵ BERQUE (Augustin), 1990, *Médiance*, Reclus, Montpellier, 163 pages.

produit une réaction, qui serait à la fois trop extérieur et trop « passif » ; c'est quelque chose qui se rapproche du lieu, fait lui-même d'une puissance liant des êtres hétérogènes en cohabitation et corrélation réciproque⁶. Un examen extérieur et matériel d'une situation place le lien dans une fonction sociale : production, reproduction, politique. Or à la jonction du sociétal et du biologique, là où se situe la connaissance sur la crête qui sépare ce que l'on ressent et ce que l'on sait, se trouve tout simplement la vie. La vie est le premier des instruments de la connaissance ; par la vie la connaissance de soi peut s'imposer comme connaissance universelle.

1.6 - Soi comme un instrument de passage et non comme une essence

L'essentialisme rapproche les analyses individualistes des analyses holistiques, ou les idéologies du même genre. Pour chacun de ces bords, l'individu comme le groupe sont des essences qui ne peuvent être traitées que dans un cadre métaphysique de compréhension. Mais dans une approche réaliste et concrète de l'idéalité, Soi, comme sujet de la connaissance et producteur de la réalité à connaître, groupe ou individu, devient le filtre par lequel le monde prend forme sur ses deux versants idéal et matériel. L'individu sujet ou le groupe comme macro-sujet sont les instruments de passage qui font surgir le monde comme forme et mieux, sans doute, comme outil de la « conscience »⁷.

1.7 - L'extériorité de la conscience

Cette extériorité de la conscience se présente à l'inverse d'un schéma bien établi qui place, par l'âme, une part du divin ou de l'Autre en chacun. Le panthéisme originaire prenait ainsi l'ensemble de la « création » dans un même cercle vital qui conduisait à vivre le monde et qui installa la vie comme moyen de connaissance. La grande séparation qui divise le monde en règnes différenciés s'est produite par l'essor d'un mouvement humaniste qui s'est longuement arrêté à la forme inachevée qu'est la religion monothéiste. C'est ainsi que la conscience devint extérieure et le monde aussi. Le chamanisme qui, dans le panthéisme, actualise le lien du monde, laisse la place à la pensée rationnelle puis scientifique plus tard. Mais le souvenir des liens organiques reste inscrit très fortement dans les religions

⁶ RETAILLÉ (Denis), 1997, *Le monde du géographe*, Presses de Sciences Po, Paris, 276 pages.

⁷ GODELIER (Maurice), 1984, *L'idéal et le matériel*, Fayard, Paris, édition Le Livre de Poche, 348 pages.

formalisées et « civilisées » ; même désenchanté, ce monde là est composé de masses, de groupes qui en sont les macro-sujets⁸.

1.8 - L'individu solitaire comme condition du monde.

Mal caché, l'individu solitaire qui se rapproche des autres matériellement et intellectuellement selon ce processus d'affinité et de proximité déjà décrit par Rousseau⁹, reste la condition de la sensation, de la perception, de la représentation de l'identité comme affirmation contradictoire de la similitude et de la différence. L'individu solitaire est la condition de l'actualisation et de l'expression de la « conscience », la condition du monde qui ne se réalise pleinement qu'avec l'effacement des filtres religieux ou sociaux sous leurs formes holistes. Nous sortons aujourd'hui d'un monde fragmenté qui ne pouvait être parfaitement monde non pas faute d'unité mais faute d'un caractère transcendantal suffisant (par trop de mondes intercalés).

2 - Le centre est cardinal

2.1 - La polarité du monde inachevé

Ce monde inachevé dont les insuffisances sont comblées par la religion ou les diverses formes d'identités collectives, se mesure en morceaux que sont justement les religions, les pays ou les groupes de tous genres : nations, races, classes¹⁰. Il est une impossible somme de produits et d'échanges économiques reliant des identités culturelles et politiques affrontées ou concurrentes qui sont ainsi rendues contemporaines. Les classements par la puissance rangent dans une liste unique et objectivée des entités abstraites qui sont les filtres du monde vers le haut et vers le bas. Vers le haut, les holismes construits amènent à un même plan et un même temps des trajets historiques désordonnés ; vers le bas, ils donnent à la grande diversité des identités une cohésion d'ensemble qui autorise les repères généraux et partagés. Cet arrangement, sous la forme d'un classement, produit la centration par des polarités qui lient.

⁸ GAUCHET (Marcel), 1985, *Le désenchantement du monde*, Gallimard, Paris, 306 pages.

⁹ ROUSSEAU (Jean-Jacques), 1754, *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes*, Garnier-Flammarion, Paris, 1971.

¹⁰ BALIBAR (Etienne) et WALLERSTEIN (Immanuel), 1990, *Race, nation, classe, les identités ambiguës*, La Découverte, Paris, 308 pages.

2.2 - La valeur des directions

A partir de ce ou ces centres définis par la puissance, les gradients se mesurent selon des directions, elles aussi cardinales, chargées d'une lourde métonymie. Le Sud, l'Ouest, l'Orient porte l'histoire des tropismes attachés à leur nom si riche de représentation. L'adoration de l'astre du jour se retrouve aussi bien dans le sens de la prière que dans la philosophie de l'histoire qu'un Hegel peut développer¹¹, ou bien encore dans une théorie de la migration des centres. Il n'y a pas de centre sans « rose des vents » qui, dès Aristote ou Hippocrate¹², porte l'essentiel des démonstrations de ce qui est déterminé sur terre. C'est le début de la science géographique.

2.3 - La reproduction des formes, du proche au lointain

Le niveau de l'abstraction est rapidement atteint lorsque la recherche du monde conduit à dépasser les limites du terroir (qui est borné) et pousse à l'horizon. Comme chacun en a fait l'expérience justement, le transport d'ici vers ailleurs se traduit inmanquablement par la fuite de l'horizon qui fait que je suis toujours ici et que seule la mémoire permet d'enregistrer le trajet et de fixer des références absolues. Mais la mémoire, même collective, n'est toujours manipulée, arrangée, exploitée que par des intelligences limitées à l'expérience solitaire (et universelle) de vérification. Même les représentations les plus sociales et idéologiques du monde n'échappent pas à cette condition individuelle et concrète de l'énonciation qui fait de l'objet abstrait appelé monde, une reproduction idéale des structures qui organisent la vie immédiate de l'individu¹³.

2.4 - Ici est le centre

Mais une contradiction assez productive se présente vite dans ce processus d'extension. Si le terroir borné imprime au monde la forme du découpage, le passage au loin oblige à sortir de cette conception par la subversion de la limite puis par la nécessité de relier pour situer. Nous sortons de cela une opposition du territoire et du réseau qui sont pourtant complémentaires à ce

¹¹ HEGEL (George, W., H.) 1828, *La raison dans l'histoire*, Plon, Paris, édition 1965, 313 pages.

¹² STASZAK (Jean-François), 1995, *La géographie d'avant la géographie, le climat chez Aristote et Hippocrate*, L'Harmattan, Paris, 252 pages

¹³ CALVINO (Italo), 1946, *Amours loin de chez soi*, dans « La grande bonace des Antilles », 1995, Le Seuil, Paris, p.47-55.

stade. C'est la tension qu'ils entretiennent qui produit ce que plus haut j'appellais « conscience », par le poids de la distance qui sépare ici d'ailleurs ; c'est aussi une manière d'exprimer la contrainte de l'extériorité dans l'identité. Partout donc, doit s'imposer la même structure qui place au centre le lieu d'où je parle, le lieu d'où j'ai conscience du monde. Il faut un abandon de soi très profond pour que le centre devienne extérieur et matérialisé : l'apprentissage y conduit, les représentations et leurs images y aident¹⁴.

2.5 - Le dessin des formes

La combinaison du gradient et de la direction permet de produire un dessin, une forme comme l'on dit dans un sens faible, qui se cartographie et qui peut même entrer dans le registre de l'objectivité par l'appel à des références absolues. Une fois admis un système de coordonnées, chaque lieu, centre en puissance, se fonde dans un système de lieux qui est lui-même centré. La première carte de l'œcoumène tracée par Erathostène est centrée sur Rhodes et permet un dessin des formes continentales périméditerranéennes qu'une description d'itinéraires ajoutés les uns aux autres ne rend pas. L'Equateur vrai et le méridien de Greenwich ne portent pas un véritable progrès dans la restitution qui reste construite sur le même principe¹⁵. Elle est vraie autrement. De la même manière, la mode qui a consisté à dessiner des planisphères centrés sur l'Atlantique, l'Asie, le Pacifique, l'Amérique etc... en changeant la perspective ne changeait rien à la forme du monde géographique, toujours constitué de continents et d'océans, de surfaces délimitées et identifiées.

2.6 - La mesure des formes

La topographie l'a emporté longtemps dans la mesure des formes géographiques appuyée sur l'apparence matérielle, la réalité du terrain et l'évaluation des richesses contenues. Les tentatives d'anamorphoses n'y changent rien, évidemment. Quand un système de référence est posé, un centre est fixé du même coup par l'utilisation commode de la métonymie géographique. En économie comme en politique, ce monde a été arrêté dans la matérialité de la terre qui porte les localisations et exprime des identités naturalisées. Mais cette mesure et cette preuve de l'ordre attendu

¹⁴ BATAILLE (Georges), 1939-1944, *L'expérience intérieure*, œuvres complètes V, 1973, Gallimard, Paris, p. 9-189.

¹⁵ JACOB (Christian), 1992, *L'empire des cartes*, Albin Michel, Paris, 537 pages.

sont insuffisantes sinon dans un discours idéologique. Une boucle tautologique rend impossible la connaissance critique en imposant a priori les limites donc la définition des objets : la terre a beaucoup servi de repère¹⁶.

2.7 - Définir les distances

Mais il se peut que le centre ne soit pas localisé dans une géométrie topographique malgré la tentation de cette simplification ; le monde ne désigne pas toujours une chose étendue. Pour quelque chose qui ressemble à une société, fût-elle virtuelle comme une société-monde, le centre peut n'être pas dans l'espace. Il faut passer par la volonté de mesurer et d'objectiver positivement pour en accepter l'illusion. Localiser le centre semble alors vain, sinon pour une opération de géopolitisation qui pousse à fixer des vocations et des déterminismes dans le sol. Ils ne sont plus écologiques mais restent toujours géographiques par la contrainte de la distance. De quelle distance s'agit-il ? Toute la question du centre s'y trouve contenue¹⁷.

2.8 - Le classement en positions

Poser la forme par la mesure qu'il est possible d'en faire, c'est encore fréquenter l'autoréalisation. Les mesures standards qui me permettent de dire le monde décomposé par l'analyse, supposent l'existence d'un lien inaperçu. La structure désigne cet ordre après qu'autrefois « organisation » confondait l'ordre et le principe de cohésion. Les lieux qui sont des circonstances de la « conscience », sont disposés selon une architecture qui est celle de cette conscience différemment activée par l'examen de fonctions variées de production, de communication, de pouvoir et d'orientation etc. Alors les lieux ne sont plus des formes indépendantes comme la situation et l'essentialisme peuvent le laisser croire, mais des événements qui peuvent ne pas avoir d'étendue ni de matérialité, et peuvent ne pas être objectivement mesurables. La position est le concept transitoire permettant d'aborder cet aspect du monde fondé sur la relation de conscience, dont l'extension court de l'ouverture à la fermeture et de la distance nulle à la distance infinie¹⁸.

¹⁶ WHITE (Kenneth), 1987, *L'esprit nomade*, Grasset, Paris, 309 pages.

¹⁷ FRÉMONT (André), GALLAIS (Jean), 1981, *Espaces vécus et civilisations*, CNRS, Paris, 106 pages.

¹⁸ RETAILLÉ (Denis), 1997, op. cité.

2.9 - L'intersection de la situation et de la position : l'identité

C'est par une position que la métaphore de l'être peut surgir ; la géographie en a abusé dans une dérive essentialiste non maîtrisée. Mais la position n'est pas l'essence. Elle est plutôt le noyau autour duquel se polarisent des fonctions et, pour notre observation « consciente », les résultats de l'exercice de ces fonctions. Un déclenchement systémique place en corrélation réciproque les fonctions qui prennent une valeur singulière et dont les effets ont une étendue. C'est ainsi que se produit et s'organise l'espace autour de positions qui sont des ferments d'identité. L'identité n'est évidemment ni fixée ni totale malgré la vieille habitude de l'inscription dans la permanence de la nature terrestre. Elle se construit comme un assemblage dans un système de référence : le monde comme idéalité. La perception de la terre qui en a fourni le premier modèle empirique a fortement contribué à cette fonction d'identité.

3 - De la topographie à la topologie

3.1 - Le holisme territorial

Accrochée à la terre et à la mesure topographique des distances, l'idée de centre peut être transportée de l'égoïsme à l'objectivité des aimantations provoquées par les masses de puissance. Le plus souvent, la puissance est mesurée par l'allocation des ressources localisées et le résultat de leur exploitation. Ce classement s'attache à une forme de l'espace des sociétés qui ramasse, indûment sans doute, l'idée de territoire dans la surface délimitée, exclusive et exhaustive. Cette extension du concept de lieu vers le territoire, fait la place principale à la fonction politique dans la définition-délimitation d'une société et laisse de côté toutes les manières contractuelles et actuelles de gérer les distances. Dans la géographie qui prend ce territoire comme module de base, les positions sont effacées au profit des situations qui se mesurent ; attachée à celle-ci, l'identité est fixée sur elle-même, en deçà de la frontière qui fait barrage au monde : l'extérieur n'est touché que par le macro-sujet qui est l'Etat. Le politique, l'économique et le culturel y fusionnent sous le concept de nation et tout ce qui s'observe concrètement dans l'ordre individuel fonctionne en arrière de la fiction du contrat primitif ; les réseaux sociaux se métaphorisent en territoires ; une topologie devient topographie.

Il faut cependant reconnaître comment une société s'oublie et comment s'opère le transfert du centre défini comme lieu de la « conscience », au centre comme premier niveau hiérarchique de la puissance qui se géopolitise. Par ce passage, une illusion s'impose qui fait croire qu'objectivement la position se mesure dans un standard commode. La société a fondu, ses tensions ont été effacées, l'unanimité de l'identité affichée l'emporte sur l'entrelacs des liens, y compris conflictuels, qui font tenir ensemble des individus aux « intérêts » parfois divergents. Le travail sur la supériorité des forces centripètes par rapport aux forces centrifuges est négligé au profit d'une commodité d'annonce par le territoire. Ainsi le morceau délimité de terre prend la place, par métonymie, d'une société dont on ne dit plus que la naturalité. On appellera holisme territorial ces effacements et l'on notera comment ils permettent de créer des formes de patriotisme délirant. Le territoire tant appelé à la rescousse de l'identité, de l'authenticité, de la permanence est devenu un concept suspect dans lequel il n'est pas toujours souhaitable de se retrouver. Mais la société élargie au monde qui n'a jamais été envisagée que sous la forme de l'abstraction ultime d'humanité est, elle aussi, naturalisée¹⁹.

3.2 - Ni territoire, ni réseau

C'est peu dire que les individus qui sont la substance de la vie concrète appartiennent à de multiples territoires. Le territoire géopolitique de l'Etat n'en est qu'un ; les autres relèvent de la quotidienneté ou encore de solidarités négligées bien que vivantes comme la famille, le clan, la tribu... L'ensemble des lieux par lesquels chacun prend ou confirme son identité s'organise alors dans des géométries qui n'entrent pas toutes dans la métrique topographique des cartes et des images du monde. Plus encore, la référence à l'Etat tend à s'effacer, dit-on. La formule relève plus du postulat que de la démonstration parce qu'au passage du holisme et de l'essentialisme que la naturalisation des formations sociales a provoqués, les outils d'observation et même les faits concrets de la vie des individus ont été balayés jusqu'à la disparition des catégories permettant leur existence théorique. Si le monde est conscience, les filtres de l'action idéologique et politique ont permis une profonde manipulation des identités. Le champ de force rend facilement visibles des centres opposés, et traçables des limites holistes. La variété des échelles auxquelles se dessinent les solidarités et les allégeances fondamentales s'en trouve grandement réduite.

¹⁹ BERQUE (Augustin), 1996, *Etre humains sur la terre*, Gallimard, Paris, 212 pages.

Mais il est trop facile d'abonder dans l'opposition du territoire et du réseau, de l'ancrage et du mouvement. Dans la première forme, le centre serait celui de la puissance par les ressources localisées maîtrisées ; dans la seconde, la position de contrôle des flux déterminerait le centre en prenant appui sur des situations de puissance acquise qui contiennent la forme flux dans la forme territoire et ramènent le schéma de la centration au schéma géopolitique (c'est l'idée que les multinationales ont une nationalité). Outre que les logiques d'entrepreneurs transnationaux n'entrent que difficilement dans les logiques d'Etat et que les politiques d'Etat sont de moins en moins orientées dans le sens de la régulation, l'observation réduite aux activités économiques et politiques négligent globalement le champ vers lequel s'oriente la définition du monde : le champ culturel²⁰. Une approche toujours géopolitisée veut laisser croire à un choc des civilisations comme suite au choc des nations²¹. D'autres, aussi fréquentes, imaginent le combat contre-mondialiste de l'identité culturelle contre la globalisation économique. Tout cela est trop faible faute d'une véritable interrogation sur le monde et sur la conscience qui en forme la substance. La culture est la compétence universelle des hommes à envisager de manière rationnelle et distanciée les problèmes de la vie, elle est la capacité partagée à imaginer des solutions toujours artificielles (ou abstraites) à des rencontres toujours nouvelles. La matérialité qui semble exprimer les fonctions dominantes de la politique et de l'économie n'en est que la surface, une facilité de description saisie par des observateurs innombrables à la recherche de la substance profonde du monde.

Or aujourd'hui, ce qui apparaissait comme une structure en centre et périphérie ou en réseau hiérarchisé, doit laisser la place à un réseau non hiérarchisé et très labile, inscrit dans des territoires eux-mêmes fluctuants par des références et des identités changeantes : l'espace de la culture. Il a déjà été proposé d'appeler rhizomes ces réseaux non hiérarchisés dont la structure pouvait varier sans que leur cohérence s'en trouve atteinte²². C'est que le retour de la culture au premier plan du monde, qui permet de revenir à une définition à la fois phénoménologique et herméneutique de ce même monde, offre une liberté nouvelle assez semblable à la liberté originare. Et c'est en cela que nous vivons probablement une période axiale²³.

3.3 - La cohérence après la cohésion

²⁰ GOTTMANN (Jean), 1952, *La politique des États et leur géographie*, Armand Colin, Paris, 228 pages.

²¹ HUNTINGTON (Samuel), 1996, *The clash of civilizations and the remaking of the world order*, Simon et Schuster, New York, 367 pages.

²² DELEUZE (Gilles) et GUATTARI (Félix), 1976, *Rhizome*, Édition de Minuit, Paris.

²³ JASPERS (Karl), 1954, *Origine et sens de l'histoire*, Plon, Paris.

Une vision structurale du monde, très marquée par les apparences et le positivisme de la mesure, ne s'interroge qu'assez peu sur la nature de l'objet mesuré. Elle avait abouti à cette figure d'un monde fait de territoires emboîtés dont les centres-noyaux étaient reliés par des flux organisateurs. Le « système-monde » en a été la représentation comme suite finale au tableau des puissances géopolitiques hiérarchisées. Il n'y avait pas de grande différence de l'un à l'autre, sinon dans la méthode d'exposé : une division analytique pour l'un, une totalité systémique pour l'autre. Dans les deux cas, la cohésion est fondamentale puisqu'elle assure un ciment au monde pour faire tenir ensemble des parties disjointes²⁴.

Mais la faiblesse de cette compréhension a toujours tenu dans la disjonction des plans qui exprimeraient, chacun, un mode de relation : le désordre sur le plan de la culture lorsque l'Autre est toujours tenu pour un barbare, la guerre sur le plan de la géopolitique lorsque l'identité est soumise à l'appropriation territoriale et à la commensalité qui lui est liée, l'ordre dans le champ économique lorsque les lois de la main invisible s'imposent et font rentrer dans le rang du profit tous les acteurs rationnels etc. Une structure se dessine là, à l'image de l'espace micro-économique du capitalisme, donc entièrement fondée sur le coût de la distance et les ségrégations qu'il produit.

Dans le monde nouveau qui ressemble à celui de la perception originale, les différents plans se trouvent confondus : on parle de fongibilité. La structuration par une fonction dominante ne s'impose plus, contrairement à ce que soutiennent les mots d'ordre contre-mondialistes qui se développent ici ou là sous couvert d'anti-capitalisme. C'est que le problème d'aujourd'hui n'est plus d'assurer la cohésion de l'ensemble mais de permettre la cohérence des prises de position dans un monde très fortement diversifié en même temps qu'unifié par une conscience globale moins filtrée, moins dirigée. Les intermédiaires holistes se sont effacés et du même coup les explications globales. Il n'est plus très utile de s'élever contre le capitalisme qui serait caché derrière la mondialisation parce que le problème n'est pas là²⁵; il serait aussi limité de relever les analyses géopolitiques parce que les acteurs ne sont plus seulement les Etats. En se posant la question d'un nouveau centre du monde, il faut saisir l'occasion d'une mutation radicale de la perception et de la représentation de cet outil

²⁴ BRUNET (Roger) et DOLLFUS (Olivier), 1990, *Mondes nouveaux*, Géographie Universelle, Hachette-Reclus, 551 pages.

²⁵ LIPIETZ (Alain), 1999, *Qu'est-ce que l'écologie politique ?* La Découverte, Paris 123 pages.

de la conscience. Ne serait-ce que pour déjouer les pièges de la fermeture proposée par les entrepreneurs politiques de type ethnarque²⁶.

3.4 - La solitude et la puissance : la potentia

La recherche d'un centre du monde dans l'espace topographique des puissances ou dans l'espace topologique des réseaux hiérarchisés, les deux se fondant d'ailleurs, est devenue assez vaine au regard de ce que nous vivons. La multiplication des références nuit à la réduction structurale pratique qui se trouve à la base des holismes vécus. Les holismes secondaires eux-mêmes, ceux qui sont fondés sur l'association volontaire et « contractuelle » d'individus, perdent de leur puissance dans la mesure où la délégation fonctionne de moins en moins. Une transformation fondamentale est intervenue : elle touche l'information et partant la formulation d'un avis ou d'un choix. L'unité d'un corps politique par la souveraineté qui entretenait la fiction du macro-sujet et du représentant légitime, est largement entamée par une égalisation jamais atteinte encore des niveaux d'information, à moins de revenir aux époques très pré-historiques de sociétés indifférenciées socialement (sinon par le sexe et l'âge). Dans la vieille tribu, c'est le conseil qui arbitre et oriente ; dans la société-monde en voie de constitution par atténuation des niveaux intermédiaires, l'extension montre un vide qui pose la question de la légitimité à cette échelle. Le territoire qui avait réglé ce problème dans l'invention de l'Etat-Léviathan ne joue plus ce rôle, les réseaux étant saillants sur les territoires ; de plus, la multiplication des références écrase les hiérarchies. De tout cela, il ressort que le centre, comme nous l'entendons dans les métriques passées, a disparu.

Avec moins de centre du fait de la multiplication des positions et des circonstances produisant de la centration, l'écart va croissant entre la référence terrestre (on dira même géographique) et l'identité des individus pris seuls ou en groupes éphémères. Le temps du monde qui est marqué par l'instantanéité ne s'ajoute pas comme un quatrième étage à la construction braudelienne. La rupture est totale ici entre l'espace de la terre et le temps de la lumière. Ce vide est alors comblé par la conscience qui joue toujours ce rôle d'être collectif comme dans les temps éloignés des circulations infirmes (ajoutée à l'imagination, elle servait à se projeter au-delà des limites du terroir et même de la terre continentale pour approcher d'autres mondes). La puissance comme *potentia* se trouve dans cette direction

²⁶ RODINSON (Maxime), 1993, *De Pythagore à Lénine, des activistes idéologiques*, Fayard, Paris, 240 pages.

comme cela s'est déjà produit à chaque période axiale, avant d'être ramenée, peut-être, dans une actualité matérielle ou du moins concrète (*potestas*).

En attendant, la conscience comme extériorité partagée par tous les humains, forme le nouveau centre. C'est cela qui doit être travaillé pratiquement et théoriquement. Il ne faut pas, par exemple, s'étonner de la prise des mots d'ordre mondiaux comme gouvernance, risque global, développement durable. Ils sortent de ce nouveau centre qui n'est pas géoréférençable. C'est un adressage qui est destiné à l'individu solitaire placé face au monde devant des choix instantanés qui ne sont plus construits lentement, après réflexion et maturation dans le corps collectif des macro-sujets. La responsabilité est alors le nouveau concept central qui pousse la vieille souveraineté dans l'histoire des affrontements ethniques et de la libération des peuples²⁷.

4 - La nouvelle carte du monde : une constellation

4.1 - Transformation de la « conscience »

Il y a une dizaine d'années, de nombreuses voix s'interrogeaient sur l'anomie du monde nouveau qui devait prendre la suite du modèle bien ordonné de la guerre froide²⁸. Celui-ci étant complété par du centre-périphérie pour donner la mesure de la domination du modèle capitaliste de développement, les cartes du monde se dressaient aisément et la visualisation s'accommodait bien des métaphores géographiques : Est-Ouest ; Nord-Sud. Les positions conformes aux engagements politiques plaçaient chacun dans un continuum régulier, de l'individu conscient aux grands sujets face à l'ordre global et à ces équilibres oubliés depuis. Ce monde là était entièrement géopolitisé et la perception individuelle qu'on pouvait en avoir était médiatisée par les identités ambiguës sur lesquelles Balibar et Wallerstein ont discuté²⁹.

Ces identités intermédiaires ne sont plus ambiguës mais en voie d'extinction. Une nouvelle conscience s'élève, quoi qu'on en pense, contre laquelle d'ailleurs les entrepreneurs politiques luttent au nom de l'authenticité. Pour cette raison, l'ethnie tend à remplacer la nation face à

²⁷ BADIE (Bertrand), 1999, Fayard, Paris.

²⁸ LAÏDI (Zaki) - dir.- 1992, *L'ordre mondial relâché*, Presses de Sciences Po, Paris, 263 pages.

²⁹ BALIBAR (Etienne) et WALLERSTEIN (Immanue), 1990, op. cité.

l'humanité³⁰. C'est le débat et le combat de demain, nouveaux en ce que, jusqu'alors, la visée rêvée du monde comme société était déportée du côté de l'utopie comme simple réservoir d'idées et de modèles pour emprunts partiels. Aujourd'hui que la conscience finit par remplir son cadre, que son outil principal, le monde, atteint une visibilité suffisante, il est difficile d'installer de nouvelles limites et de fonder un ordre sur le découpage et la séparation des identités. Mais nombreux sont ceux qui s'y emploient.

4.2 - Mutation des métriques

Si les macro-sujets s'effacent, c'est pour laisser la place à une nouvelle forme de l'identité : ce que nous vivons rattrape et dépasse ce que nous savons dans le domaine de la vie concrète ; les grands paradigmes s'essouffent. Ils en appellent tous, peu ou prou, à des formes de holismes dont les plus résistants s'appuient sur les territoires : pour preuve, la nécessité de construire le concept opératoire de classe socio-spatiale qui formalise totalement l'intersection du social et du spatial³¹. Cette intersection annonce d'ailleurs le besoin de jouer sur plusieurs métriques à la fois. Depuis quinze ans, cependant, la référence dominante au territoire, relayée par des formes parfois ambiguës de localisme, est aussi entamée par la discontiguïté croissante des espaces concrets vécus. Le sentimentalisme un peu nostalgique compense mal les nouveaux réalismes qui poussent à jouer plusieurs cartes à la fois, ce qui ne se résoud pas par l'idée d'échelles variées de vie³². Le télescopage des échelles est devenu tel que l'on peut dire qu'elles se fondent en une seule disposition local-global qui désigne le rapport de la singularité et de l'universel.

Dans ce nouveau schéma, les lieux sont (re)devenus éphémères après une longue histoire de terroirs et de sédentarité assimilée à l'histoire d'une accumulation de puissance. Les terroirs disparaissent pour la deuxième fois³³, laissant la place à des combinaisons multiples de solidarités portées au loin. Le monde que nous vivons se structure de moins en moins entre ici et ailleurs puisque les mobilités croissantes déplacent sans cesse les ici. Cette mobilité qui ne se repère pas seulement dans les formations sociales de moins en moins achevées et de moins en moins totales, affecte également l'espace de référence qui n'est pas un espace de la mobilité. Ce

³⁰ BRETON (Roland), 1995, *L'ethnopolitique*, PUF, Paris, 128 pages.

³¹ DI MEO (Guy), 1985, 1987 Les formations socio-spatiales ou la dimension infra-régionale en géographie, *Annales de Géographie*, Armand Colin, Paris, n° 526, p. 661-689, n°537, p. 564-594,

³² DOLLFUS (Olivier), GRATALOUP (Christian), LÉVY (Jacques), 1999, Trois ou quatre choses que la mondialisation dit à la géographie, *L'Espace Géographique*, n°1, , Belin-Reclus, Paris, p.1-22.

³³ WEBER (Eugen), *La fin des terroirs, la modernisation de la France rurale*, Fayard, 1983, 839 pages.

serait encore une faiblesse de représentation. C'est l'espace qui est lui-même mobile, pris de mouvement³⁴. La base de la vieille géographie inscrite dans la stabilité du support des localisations fait défaut. La mutation des métriques est radicale, beaucoup plus en tout cas que l'inversion territoire-réseau qui fait le passage de l'englobement à la saillance. Le mélange des métriques topographiques et topologiques s'obtient maintenant en l'absence d'une hiérarchie et en l'absence d'une puissance. C'est dans cet espace que se sont produits les processus dits de délocalisation-relocalisation ; c'est aussi dans cet espace que se développent les diffusions de diasporas³⁵, les mobilisations d'identité culturelle à portée universelle.

4.3 - Personne ne peut savoir ce que la liberté peut faire

Ce monde désormais mondialisé ne se cartographie plus faute de surfaces et faute de hiérarchie ; la différenciation qui est assimilée à l'organisation du fait des gradients centre-périphérie se perd dans les espaces flous qui ne sont plus guère que des horizons. Il reste un semblant de l'ancien ordre par les grandes directions auxquels les tropismes obéissent : du midi, de l'orient... Mais la migration des centres, lointain avatar de la philosophie de l'histoire qu'avait conçue Hegel, ne permet plus de suivre le mouvement.

Si l'espace est devenu mobile, c'est que la conscience qui produit le monde et dont le monde est en retour l'outil, a pris une structure interactionnelle qui interdit toute téléologie et même sans doute la prospective. Le monde commence et son passé ne nous en dit pas grand chose ; personne ne peut savoir ce que la liberté peut faire³⁶. Ce n'est pas le règne de l'anomie, loin de là, mais bien celui de la *praxis*, « ce sens qui se décide spontanément, par entrecroisement des actions par lesquelles l'homme organise ses rapports avec la nature et avec les autres », comme Marx la définissait³⁷. Il existe déjà des expériences de ces fonctionnements qui donnent au monde l'allure d'une constellation dont les lieux s'allument au gré des rencontres. La rapidité et la densité des circulations et communications assurent une continuité et une unité encore jamais connues. Métaphoriquement, nous pouvons dire que la planète devient nomade. Nous nous rappellerons alors qu'elle le **re**-devient, que le progrès a depuis toujours été présenté comme

³⁴ RETAILLÉ (Denis), 1999, *Cartographier l'espace nomade*, Colloque de l'Association Française pour l'Étude du Monde Arabe et Musulman, URBAMA-CNRS, Tours, à paraître.

³⁵ BRUNEAU (Michel), 1994, Espaces et territoires de diasporas, *L'Espace Géographique*, n°1, Doin-Reclus, p.5-17.

³⁶ MERLEAU-PONTY (Maurice), 1953, Leçon inaugurale au Collège de France.

³⁷ MERLEAU-PONTY (Maurice), op. cité.

une maîtrise de plus en plus poussée des ressources localisées. La contrepartie c'était la guerre sous ses diverses formes et l'espace borné, approprié³⁸. Et c'est le refus de la guerre, y compris dans le déroulement et la sortie de la guerre froide, qui a autorisé la réapparition de la conscience libre (libérée), qui place chacun en prise directe avec le monde, en position de responsabilité constante. Il n'y a plus réellement de centre déclaré ou reconnu mais une forme élargie de démocratie devenue cosmopolitique³⁹, une forme d'organisation de la société-monde : le fédéralisme horizontal qui reste à définir pratiquement⁴⁰.

³⁸ JOXE (Alain), 1991, *Voyage aux sources de la guerre*, PUF, Paris, 443 pages.

³⁹ HABERMAS (Jürgen), 2000, *Après l'Etat-nation*, Fayard, Paris, 157 pages.

⁴⁰ DURAND (Marie-Françoise), LÉVY (Jacques), RETAILLÉ (Denis), 1993, *Le monde, espaces et systèmes*, Presses de Sciences Po, Paris, 2eme édition, 586 pages

ACTUALITÉ DES MODÈLES CENTRE/PÉRIPHÉRIE

Pour illustrer l'actualité des modèles centre-périphérie, je commencerai par évoquer la venue du premier ministre de l'Inde en France : en effet, cet " individu " occupe l'ultra-centre politique d'un État, l'Inde, alors que son origine sociale le situait (et le situe toujours pour certains) dans l'ultra-périphérie sociale (intouchable). En tant qu'occupant la fonction de premier ministre, il intervient dans le champ politique d'un État qui est à la fois un centre régional et une périphérie ou une semi-périphérie au sein du système international ; enfin, dans la mesure où les individus et les groupes sociaux ont presque systématiquement une certaine " assise " territoriale, on pourrait également opposer d'un côté la capitale New Dehli, centre géographique politique de l'Inde, c'est-à-dire siège des instances exécutives et législatives fédérales, et de l'autre, la " région " d'origine du premier ministre, périphérie à la fois sociale, politique et géographique.

Ainsi, un fait d'actualité permet de montrer que les métaphores centre-périphérie permettent au moins de proposer une grille de lecture qui transcende les caractéristiques idiosyncrasiques de l'événement, dans la mesure où elles invitent à identifier certaines variables et certaines problématiques :

- ◆ Comment mesurer les notions de centre et de périphérie (critères quantitatifs mais également qualitatifs, avec toute la question fondamentale, en épistémologie des sciences, du passage, du saut du

quantitatif au qualitatif. Ainsi nous avons utilisé les termes "*ultra-centre*" et "*ultra-périphérie*" ; il reste à qualifier et quantifier à la fois les termes de centre, de périphérie et l'expression ultra, etc..

◆ Quels sont les acteurs concernés ? individus, groupes sociaux (avec bien évidemment l'incontournable État-Nation), organisations internationales, etc.

◆ Quels sont les " champs " concernés ? politique, économique, religieux, etc.

◆ Et, bien sûr la question de la " spatialisation " de ces notions.

Lorsqu'il m'a été demandé de présenter une communication à ce colloque, j'ai tout de suite pensé à ce serpent de mer, à cette arlésienne, cette auberge espagnole que constitue le couple centre/périphérie. J'ai toujours été à la fois intrigué et passionné par ce couple, d'une part parce que j'ai eu le très grand privilège de travailler aux côtés de Stein Rokkan et donc de m'être intéressé aux analyses en termes de centre/périphérie telles qu'elles ont été proposées par ce chercheur, et d'autre part parce que, en y réfléchissant, j'ai été amené à retrouver, dans mon stock de photocopies patiemment amassées depuis vingt-cinq ans, de nombreux articles sur cette question, articles écrits par des spécialistes confirmés, mais surtout articles écrits dans le cadre de très nombreuses disciplines (économie, sociologie, géographie, études urbaines, science politique, etc.) et cadres théoriques de pensée (notamment les analyses marxistes).

Depuis, il me semble que les débats autour de ces notions ne sont plus aussi passionnés : est-ce un effet de mode ou bien le fait que mes activités de recherche m'ont détourné de cette problématique ? Toujours est-il que l'occasion m'était donnée de revenir à mes anciennes amours, avec, au bout, la surprise de constater que plusieurs autres communications, soit emploient explicitement les notions de centre et de périphérie appliquées à des aires culturelles précises (Russie, Turquie), soit reprennent le terme de centralité proposé dans le titre du colloque . Je me propose donc de présenter quelques réflexions générales qui pourront servir d'introduction.

1 - La métaphore dans les sciences sociales

Le couple centre/périphérie est d'abord une métaphore "spontanément" spatialisée : *une métaphore*, c'est-à-dire un outil fondamental et incontournable de la description et de l'explication en sciences et notamment en sciences sociales ; et une métaphore *spatialisée*, qui pose la question de l'espace, du territoire. Surtout, une métaphore qui présente l'avantage d'être plus indépendante des modes et d'être, me semble-t-il, une des plus "neutres" (comparez la aux métaphores organicistes ou économiques), une des plus indépendantes aussi des contraintes temporelles et spatiales, donc une des plus fécondes lorsqu'on cherche à optimiser à la fois les recherches comparatives et des recherches intégratives. En effet, cette neutralité autorise peut-être une plus grande facilité de formalisation, ce qui est la finalité des sciences. Et cette métaphore a surtout l'extrême avantage d'être indépendante des échelles.

Voici deux affirmations relatives au statut des métaphores en sciences sociales :

1.1 - Rôle stratégique

"En sciences sociales, les modèles métaphoriques jouent un rôle stratégique ; ils sont un outil analytique décisif et semblent par ailleurs constituer une composante irréductible du fonctionnement social. Le modèle basé sur la métaphore permet au chercheur de dégager une représentation claire des conjonctures sociales, tout en proposant un moyen de communication immédiatement intelligible par le plus grand nombre. Ici, le modèle métaphorique réduit la distance entre le chercheur-sujet et l'objet social de son investigation. Mais il ne s'agit pas ici seulement d'un instrument méthodologique aux mains des sociologues. Il est aussi, semble-t-il, un moyen fondamental d'appréciation qui, mis à la disposition des acteurs sociaux, devrait leur permettre de juger la situation de leur environnement social et même parfois d'en organiser les écologies" (Shinn, 1987 : 30).

"Chacun peut aisément se convaincre que cette représentation de la structure de toute société comme un édifice comportant une base (infrastructure) sur laquelle s'élèvent les deux étages de la superstructure est une métaphore, très précisément une métaphore spatiale ; celle d'une topique. Comme toute métaphore elle suggère, fait voir quelque chose. Quoi ? Eh bien justement ceci : que les étages supérieurs ne pourraient tenir (en l'air) tout seuls, s'ils ne reposaient précisément sur la base" (Althusser, 1970)

1.2 - Méthode de déchiffrement

"*Le monde est un chaos qui se déchiffre*" (Olivier Dollfus) et la métaphore centre-périphérie constitue un outil fondamental pour mettre de l'ordre dans ce "chaos Monde", car l'espace géographique a une cohérence et un ordre qui deviennent intelligibles en faisant appel aux processus de la centralité. Plus généralement, le concept de centralité et la dialectique des rapports centre(s)/périphérie(s) qui en résulte ne concernent pas seulement l'espace géographique au sens étroit du terme. Puisque les métaphores spatiales et géométriques sont les plus courantes et les plus productives et puisqu'il est courant de parler de l'espace politique, de l'espace religieux, de l'espace social, de l'espace économique, etc., on peut affirmer que le couple centre/périphérie rend compte de la structuration et de la dynamique de tous ces espaces ainsi que des conditions spatio-temporelles de leur articulation, sans affirmer pour autant la permanence d'un ancrage territorial de ses composants (centres et périphéries).

Il ne faut pas oublier que l'usage du couple centre-périphérie a eu comme finalité première de remettre en cause le niveau de l'État comme seul niveau d'analyse des processus sociaux, remise en cause effectuée à deux niveaux, d'une part au niveau interne et d'autre part au niveau international, ou mieux au niveau inter-étatique.

J'ai utilisé le terme de métaphore mais on trouve également ceux de couple, modèle, paradigme, système, concept, relation, catégorie analytique ? Comme l'affirment Pinto et Knakal, "*néanmoins, il semble que les concepts de "centre" et de "périphérie" souffrent d'une certaine ambiguïté*" (Pinto and Knakal, 1973 : 35).

Les analyses centre/périphérie gagneraient à être repensées dans le cadre de la théorie générale des systèmes mais aussi de la théorie générale des frontières, des limites, sans oublier les diverses théories du conflit.

Ainsi, De Greef (G.) insiste sur le fait que, dans la formation des systèmes, la constitution de la frontière, des limites, précède celle du centre, idée reprise par R. Ashby qui affirme qu'un système émerge comme conséquence d'une différenciation entre un interne et un externe et que le centre (de contrôle) se développe comme réponse, comme exigence de maintien de la frontière entre interne et externe.

Pour aller vite, on peut dire que l'analyse centre-périphérie est (se veut) indépendante des champs étudiés : religieux, économique, politique, etc. car elle constitue une métaphore et un outil d'analyse permettant d'étudier n'importe quel fait social en tant qu'il constitue une complexité ordonnée : c'est en ce sens qu'elle peut être pensée comme une théorie générale à confronter, combiner voire confondre avec d'autres théories générale

comme la théorie générale des systèmes ou une théorie générale des frontières, des limites.

1.3- Modèles de statique et dynamique

Un autre questionnement concerne la statique vs. la dynamique du couple centre-périphérie : comme le rappelle Strassoldo "*Centre-periphery is a geometric, static concept*" (Strassoldo, 1980 : 27). Cette situation provient surtout des indicateurs qui sont utilisés pour mesurer les degrés de centralité ou de périphéralité. Ici, comme dans beaucoup de situations, ces indicateurs caractérisent plus des situations d'états que de flux. Mais l'accumulation quantitative d'indicateurs statiques ne permet pas toujours de comprendre la dynamique réelle des processus étudiés ; c'est le même problème qu'en matière d'analyse électorale : la comparaison des élections aux instants T1 et T2 (exemple : entre les deux premiers tours d'une élection présidentielle, ou entre les deux tours d'une même élection) n'est que la comparaison de deux états successifs ; or la dynamique d'un processus ne se limite pas à une telle comparaison ; pire, cette dernière peut occulter la réalité de cette dynamique (ainsi l'analyse des blocs abstentionnistes "tour à tour" ne dit rien de la réalité, c'est-à-dire dans tous les cas du chassé-croisé des itinéraires individuels : on retombe sur la question centrale, non résolue et non résolvable, de la "fallace" écologique).

En restant dans la logique de l'analyse des systèmes et des remarques précédentes sur la statique/dynamique des notions de centre et de périphérie, il faut analyser les notions de stabilité/instabilité, d'auto-régulation, d'équilibre (stable ou instable), ainsi que celles de transition ou de théorie des catastrophes.

Autres questionnements : versions néo-libérales vs. versions néo-marxistes, avec en arrière-fond les problématiques du conflit et de l'assymétrie des relations centre/périphérie.

2 - Territorialisation du couple

La territorialisation du couple centre-périphérie provient notamment de l'utilisation de données spatiales agrégées (notamment au niveau régional) comme indicateurs de centralité ou de périphéralité et nous retrouvons donc le problème classique du biais des données agrégées. Au risque de nous répéter, nous rappellerons que la comparaison entre les instants T1 et T2 d'indices de centralité et de périphéralité, basés sur des données spatiales

agrégées, ne nous fournissent pas nécessairement de renseignements pertinents sur la logique de la dynamique du passage de l'état T1 à l'état T2.

2.1 - Ambiguïté

Pour certains auteurs, les notions de centre et de périphérie sont floues et ambiguës, voire peuvent cacher l'essentiel des processus à l'œuvre, c'est-à-dire qu'à force de vouloir proposer une grille de lecture optimisant une analyse comparée formelle, on finit par oublier la réalité des choses.

"Une première remarque sur la terminologie : si commodes soient-ils - à titre indicatif - , les termes centre/périphérie comme les termes pays riches/pays pauvres présentent l'inconvénient, s'ils sont pris au pied de la lettre, d'ouvrir la voie à des confusions dangereuses" remarque Jean Suret-Canale à propos du texte d'Immanuel Wallerstein, " L'"économie-monde" " (Coquery-Vidrovitch éd., 1978 : 109).

L'accent mis sur les acteurs soulève immédiatement le problème de la pertinence de l'unité d'analyse :

L'un des intérêts de l'analyse de type centre-périphérie a été et demeure d'être indépendante formellement des unités d'analyse : par exemple, en se limitant à des unités territoriales, on voit qu'une telle analyse a eu pour but de relativiser voire de remettre en cause le niveau étatique, qu'il s'agisse des analyses de Stein Rokkan sur les processus d'édification étatique et nationale en Europe occidentale (sur une longue période) ou qu'il s'agisse de ceux d'Immanuel Wallerstein sur l'économie-monde :

"Pour moi, l'unité d'analyse appropriée n'est pas l'État, avec une économie nationale : l'économie nationale est un concept erroné qui ne correspond et n'a jamais correspondu à rien. L'unité appropriée d'analyse, c'est l'économie-monde.

De quoi s'agit-il ? Quant à la définition : il y a un monde englobant une aire géographique plus ou moins grande : à l'heure actuelle toute la terre, économiquement définie, au sein duquel coexistent de multiples États - et, bien entendu, de multiples cultures dont les frontières ne coïncident pas forcément avec celles des États. Donc, définition de base : les frontières de l'économie dépassent les frontières des structures politiques" (Wallerstein, 1978 : 101).

2.2 - Quelques rappels historiques sur les analyses centre-périphérie :

Le concept centre-périphérie a été proposé en premier par Raúl Prebisch (1949), dans un rapport de la CELA (ECLA) : Commission Économique

pour l'Amérique Latine. Il concernait le problème du commerce international et distinguait d'un côté un centre du monde composé des économies industrielles et de l'autre une périphérie du monde composée des économies de production primaire. Le concept a été repris et développé et c'est chez John Friedmann que nous en trouvons l'usage le plus intéressant (selon Brookfield, 1975 : 101-102).

Prebisch a utilisé ces notions d'une réflexion sur les cycles économiques : selon lui, la distinction entre centre et périphérie caractérise principalement le rôle inégal de ces deux segments de l'économie mondiale au sein des fluctuations périodiques du système : le premier segment (centre) étant actif et le second, passif. Cette distinction caractérisait aussi les différentes fonctions assignées aux exportateurs de produits primaires et de denrées industrielles par la division internationale du travail, fonctions qui dérivent, en dernière analyse, de l'inégale distribution du progrès technique et économique entre les deux pôles du système.

John Friedman travailla au début des années 1960 au Venezuela avec pour mission de développer le pôle de croissance de Ciudad Guyana dans le but de créer un contre-poids à l'excessive centralisation économique du Vénézuéla autour de Caracas. Son étude reste au départ dans la logique théorique de la convergence ultime mais insiste cependant sur les obstacles :

"The undisputable fact is that regional convergence will not automatically occur in the course of a nation's development history?. On the whole, unrestrained forces of a dynamic market economy appear to be working against a convergence of the center and the periphery" (Friedmann, 1966 : 14-18).

3 - Développements systématiques

On trouve chez Friedmann un lien avec la théorie des places centrales et avec celle de la diffusion des innovations. Plus tard, Friedmann cherchera à élaborer une *"théorie générale du développement polarisé"* (voir également la théorie des pôles de croissance chez François Perroux, J.-R. Boudeville et Tormod Hermansen).

◆ *"Le modèle " centre/périphérie " se retrouve donc à tous les niveaux politiques, sous la forme d'une coupure fondamentale entre un principe d'ordre et de cohésion, et des éléments désordonnés et disparates ; cette coupure est à la fois déchirante, dans la mesure où elle introduit une division irréductible par laquelle va se glisser le rapport de*

domination/sujétion, et nécessaire, puisqu'elle rend possible le travail politique et assure la reproduction du système : le système politique craint d'autant moins la mort qu'il est plus actif et que les échanges internes et externes entre ses deux pôles opposés sont plus intenses. Ainsi conçu, le modèle "centre/périphérie" permet de mettre en évidence la logique qui préside au déroulement des processus politiques ; transposable aux divers ordres de réalité politique, macro- et micro-scopiques, il fournit un cadre général d'analyse, dont les implications apparaissent particulièrement riches et qui peut, dès lors, être mis à l'épreuve sur une série de champs de recherche particuliers" (Chevallier, 1978 : 131).

◆ Selon le géographe français Paul Claval, c'est l'intérêt porté à la problématique centre-périphérie qui aurait poussé les spécialistes de la science politique à s'intéresser à l'espace : *"It is this theme (centre-periphery) that motivates, to a great extent, the politicologists' interest in space"* (Claval, 1980 : 65).

Si les quelques exemples et citations mentionnés ici concernent essentiellement les sciences économiques, politiques ou géographiques, il ne faut pas oublier que l'analyse centre-périphérie peut être utilisée pour l'ensemble des disciplines :

◆ en sociolinguistique : le terme "pluricentric" a été employé par Kloss pour décrire les langages concernés par plusieurs centres interagissant, chacun d'eux fournissant une variété nationale avec au minimum quelques unes de ses propres normes codifiées. Les langages pluricentriques sont à la fois des unificateurs et des diviseurs de peuples. Ils unifient le peuple par l'usage du langage et le divisent à travers le développement de normes nationales. Ils établissent des frontières groupales.

"Almost invariably, pluricentricity is asymmetrical, i.e., the norms of one national variety (or some national varieties) is (are) afforded a higher status, internally and externally, than those of the others" (Clyne, 1992 : 455).

◆ en histoire ancienne comparée : une utilisation des notions de cœur ("core") et de périphérie est faite par Cunliffe, 1993.

◆ en sciences juridiques : voir par exemple les travaux récents en théorie et en anthropologie du droit ("pluralisme" juridique) : ainsi, au sein de la théorie du droit, le terme "polycentricity" a été originellement

créé au sein du projet de recherches danois intitulé "*Law in a polycentric and ecological perspective*", projet dirigé par Henrik Zahle, professeur de théorie du droit à l'Université de Copenhague. Pour les Danois, la polycentricité juridique était "*une prise en considération du droit comme étant produit par plusieurs centres - pas seulement au sein d'une structure hiérarchique- et ayant en conséquence plusieurs formes*" (H i r v o n e n , 1998 : 2).

"Therefore, the focus of legal polycentricity upon international law, i.e., the fact of the present diversity of civilizations among the members of the society of states, does not argue for either the invalidity of international law or the denial by a state of its performative aspect. What is argued for is that the normative content of this law be informed of a distinction between that which is universal and that which is culture-specific" (Sinha, 1996 : 147).

◆ Voici les mots-clefs auxquels renvoient le chapitre "centre et périphérie" d'Alain Reynaud dans l'Encyclopédie de géographie :

Angle mort, Associat, Centre, Centre congestionné, Hypercentre, Isolot, Monocentrisme, Périphérie comptant sur ses propres forces, Périphérie dominée, Périphérie intégrée, Polycentrisme, Pouvoir (Reynaud,1992).

On pourrait bien sûr rajouter d'autres mots-clefs comme celui de distance :

"Le modèle centre-périphérie tel que nous l'utilisons dans cette étude met surtout l'accent sur les limites du pouvoir central à contrôler effectivement tout son espace politique. Il y a, à la base, une idée de distance entre le centre et la périphérie. Cette distance comporte une dimension psychologique (le centre et la périphérie ne font pas référence aux mêmes valeurs et ne poursuivent pas le même objet) ; une dimension topologique ensuite (car la périphérie est loin du centre)" (Fogui, 1990 : 21).

Concluons : ces remarques n'avaient pour but que de montrer à la fois l'actualité des modèles centre-périphérie et l'inégalité de ses divers statuts épistémologiques ; les citations et la bibliographie n'ont aucune prétention à l'exhaustivité mais visent à fournir quelques pistes de recherches. Faut-il penser comme Alain Reynaud, géographe ayant écrit sur ces notions : "*Centre et périphérie, une façon devenue banale de penser la différenciation de l'espace à tous les degrés de l'échelle, de la ville au*

monde" (Reynaud, 1992 : 599) ? Faut-il considérer qu'une telle analyse constitue un échappatoire ou bien un réel dépassement ?

"Pour éviter ces écueils dans notre analyse de la situation camerounaise, nous avons adopté, à la suite de certains chercheurs, les termes de Centre et de Périphérie.

Apparemment anodin, ce changement de terminologie nous permet pourtant d'esquiver l'un des travers de l'analyse dualiste qui conçoit les deux secteurs comme séparés l'un de l'autre et autonomes l'un vis-à-vis de l'autre" (Fogui, 1990 : 19).

Références bibliographiques

Je rappelle que les références mentionnées ici n'ont aucune prétention à l'exhaustivité mais indiquent seulement quelques travaux en rapport avec le thème de la centralité. L'ouvrage traitant de ce thème, avec à la fois une ambition théorique forte et la volonté d'inclure l'ensemble des disciplines concernées (c'est-à-dire toutes), n'est pas encore écrit.

- 1975] - *Periferi og sentrum i historien*. Oslo, Universitetsforlaget,
- ALEXANDER (Lewis M.) [1980] - "Centre and periphery : the case of island systems", pp.135-147 in : Gottmann (Jean) ed.
- ALTHUSSER (Louis) [juin 1970] - "Idéologies et appareils idéologiques d'État", *La Pensée*, n° 151 : 3-58.
- ASHBY (R.) [1962] "Principles of self-organizing systems", in V. Forster et al. (eds.), 1962. *Principles of self-organization*, New York, Pergamon
- BADIE (Bertrand) [1978] - *Le développement politique*. Paris, Economica, viii + 155p.
- BAILLY (Antoine), Ferras (Robert), et Pumain (Denise), eds. [1992] - *Encyclopédie de géographie*. Paris, Economica, xiii + 1132p.
- BOSE (Nirmal) [1980] - "The centre-periphery relationship : problems of separation in India, Pakistan and Sri Lanka", pp.209-215 in : Gottmann (Jean) ed.
- BROOKFIELD (Harold) [1975] - *Interdependant development*. London, Methuen & Co Ltd, xiii + 234p.
- BRUNNER (R.) and Brewer (G.), eds. [1972] - *Ordered complexity : empirical theories of political development*. New York.
- BRUNN (S. D.) et Leinbach (T. R.), eds. [1991] - *Collapsing space and time : geographic aspects of communication and information*. London, Harper Collins,
- CASTELLS (Manuel) [1998] - *La société en réseaux - Tome 1 - L'ère de l'information*. Paris, Fayard, 613p.
- CHEVALLIER (Jacques) [1978] - "Le modèle centre/périphérie dans l'analyse politique", pp.3-131 in : CURAPP (Centre universitaire de recherches administratives et politiques de Picardie)
- CLAVAL (Paul) [1980] - "Centre/periphery and space : models of political geography", pp.63-71 in : Gottmann (Jean) ed.
- CLYNE (Michael G.) [1992] - "Epilogue", pp.455-465 in : Clyne (Michael G.) ed.
- CLYNE (Michael G.), ed. [1992] - *Pluricentric languages. Different norms in different nations*. Berlin ; New York, Mouton de Gruyter, vi + 481p.
- COMPAGNA (Francesco) et Muscara (Calogero) [1980] - "Regionalism and social change in Italy", pp.101-109 in : Gottmann (Jean) ed.

- COQUERY-Vidrovitch (Catherine) éd. [1978] - *Connaissance du Tiers-Monde. Approche pluridisciplinaire*. Paris, 10/18, coll. Cahiers Jussieu n° 4, Université de Paris 7, 436p.
- CUNLIFFE (Barry) [1993] - *La Gaule et ses voisins. Le grand commerce dans l'antiquité*. Paris, Picard, 253p.
- CURAPP (Centre universitaire de recherches administratives et politiques de Picardie) [1978] - *Centre, périphérie, territoire*. Paris, Presses Universitaires de France, 352p.
- DUPUY (Gabriel), éd. [1988] - *Réseaux territoriaux*. Caen, Paradigme, 286p.
- DURAND (Marie-Françoise), Lévy (Jacques), et Retaillé (Denis) [1992] - *Le monde : espaces et systèmes*. Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques et Dalloz, 565p.
- FOGUI (Jean-Pierre) [1990] - *L'intégration politique au Cameroun : une analyse centre-périphérie*. Paris, LGDJ, 379p.
- FORSTER (V.) et al. (eds.), [1962] - *Principles of self-organization*. New York, Pergamon
- FRIEDMANN (John) [1966] - *Regional development policy : a case study of Venezuela*. Cambridge (Mass.),
- GALTUNG (Johan) [71] - "A structural theory of imperialism", *Journal of Peace Research* 8 (81-117).
- GOLDGEIER (James M.) and McFaul (Michael) [92] - "A tale of two worlds : core and periphery in the post-cold war era", *International Organization* 46 (2) : 467-491.
- GOTTMANN (Jean), ed. [1980] - *Center and periphery : spatial variations in politics*. Beverly Hills ; London, Sage, 226p.
- GOTTMANN (Jean) [1980] - "Confronting centre and periphery", pp.11-25 in : Gottmann (Jean) ed.
- GOTTMANN (Jean) [1980] - "Organizing and reorganizing space", pp.217-224 in : Gottmann (Jean) ed.
- GOULD (Peter) [1991] - "Dynamic structures of geographic space", pp.3-30 in : Brunn (S. D.) et Leinbach (T. R.) eds.
- de GREEF (G.) [1908] - *La théorie des frontières et des classes*. Bruxelles, Larcier.
- GUILLOREL (Hervé) [1981] - "France : religion; periphery, state and nation-building", pp.390-428 in : Torsvik (Per) ed.
- HAVINDEN (Michael), Quéniart (Jean), et Stanyer (Jeffrey), éd. [1991] - *Centre et périphérie/Centre and periphery. Bretagne, Cornouailles-Devon : étude comparée/Brittany and Cornwall & Devon compared*. Exeter, University of Exeter Press, xxxii + 260p.
- HENRIKSON (Alan K.) [1980] - "America's changing place in the world : from "periphery" to "centre" ?", pp.73-100 in : Gottmann (Jean) ed.
- HIRVONEN (Ari), ed. [1998] - *Polycentricity. The multiple scenes of law*. London ; Sterling (Virginia), Pluto Press, vi + 250p.
- HOFFMAN (George W.) [1980] - "Variations in centre-periphery relations in Southeast Europe", pp.111-133 in : Gottmann (Jean) ed.
- JOHNSTON (Ronald J.) [1982] - *Geography and the State. An essay in political geography*. London, Macmillan, xii + 283p.
- KIRK (W.) [81] - "Cores and peripheries : the problems of regional inequality in the development of Southern Asia", *Geography* 66 (3) : 188-201.
- LAPONCE (Jean A..) [1980] - "The city centre as conflictual space in the bilingual city : the case of Montreal", pp.149-162 in : Gottmann (Jean) ed.
- LATTIMORE (Owen) [1980] - "The periphery as locus of innovation", pp.205-208 in : Gottmann (Jean) ed.
- LERNER (Daniel) [1966] - "Some comments on center-periphery relations", pp.259-265 in : Merritt (Richard L.) et Rokkan (Stein) eds.
- LIPIETZ (Alain) [1977] - *Le capital et son espace*. Paris, François Maspero, 165p.
- MABOGUNJE (A. L.) [80] - "The dynamics of centre-periphery relations : the need for a new geography of resource development", *Transactions of the Institute of British Geographers, New Series* 5 (277-296).
- MATORÉ (Georges) [1962] - *L'espace humain*. Paris, La Colombe, 299p.
- MCKENZIE (Nigel) [77] - "Centre and periphery : the marriage of two minds", *Acta Sociologica* 20 (1) : 55-74.
- MÉNY (Yves) [1983] - *Centres et périphéries : le partage du pouvoir*. Paris, Economica, 227p.
- MERRITT (Richard L.) [1966] - "West Berlin - center or periphery ?", pp.321-336 in : Merritt (Richard L.) et Rokkan (Stein) eds.

- MICOUD (André), éd. [1991] - Des hauts-lieux. La construction sociale de l'exemplarité. Paris, Éditions du CNRS, Centre Régional de Publication de Lyon, 133p.
- NETTL (J. Peter) [66] - "Center and periphery in social science : the problem of political culture", *American Behavioral Scientist* 39-46.
- PETERSEN (Hanne) et Zahle (Henrik), eds. [1995] - Legal polycentricity. Consequences of pluralism in law. Aldershot, Dartmouth, 245p.
- PINTO (Anibal) and Knakal (Jan) [73] - "The centre-periphery system twenty years later", *Social and Economic Studies* 22 (1) : 34-89.
- POUNDS (Norman J.G.) and Ball (Sue Simons) [64] - "Core-areas and the development of the European states system", *Annals of the Association of American Geographers* 54 (1) : 24-40.
- REYNAUD (Alain) [1992] - "Centre et périphérie", pp.599-615 in : Bailly (Antoine), Ferras (Robert), et Pumain (Denise) eds.
- REYNAUD (Alain) [1981] - Société, espace et justice. Inégalités régionales et justice socio-spatiale. Paris, Presses Universitaires de France, 263p.
- ROKKAN (Stein) [1980] - "Territories, centres, and peripheries : toward a geoethnic-geoeconomic-geopolitical model of differentiation within western Europe", pp.163-204 in : Gottmann (Jean) ed.
- ROKKAN (Stein) et Urwin (Derek W.), 1983] - Economy, Territory, Identity. Politics of West European Peripheries. London, Sage, 217p.
- SAVY (Michel) et Veltz (Pierre), 1995] - Économie globale et réinvention du local. La Tour d'Aigues (Vaucluse), Datar ; Éditions de l'Aube, 189p.
- SHINN (Terry) [octobre 1987] - "Géométrie et langage : la structure des modèles en sciences sociales et en sciences physiques", *BMS Bulletin de Méthodologie Sociologique*, n° 16 : 5-38.
- SINHA (Surya Prakash) [1996] - Legal polycentricity and international law. Durham (North Carolina), Carolina Academic Press,
- SOLCHANYK (Roman) [94] - "The politics of state building : centre-periphery relations in post-soviet Ukraine", *Europe-Asia Studies* 46 (1) : 47-68.
- STRASSOLDO (Raimondo) [1980] - "Centre-periphery and system-boundary : culturological perspectives", pp.27-61 in : Gottmann (Jean) ed.
- TORSVIK (Per), ed. [1981] - Mobilization, center-periphery structures and nation-building. A volume in commemoration of Stein Rokkan. Bergen ; Oslo ; Tromsø, Universitetsforlaget, 567p.
- WALLERSTEIN (Immanuel) [1978] - "L' "économie-monde" ", pp.97-111 in : Coquery-Vidrovitch (Catherine) éd.
- WELLHOFER (E. Spencer) [89] - "Core and periphery : territorial dimensions in politics", *Urban Studies* 26) :
- WELLHOFER (E. Spencer) [88] - "Models of core and periphery dynamics", *Comparative Political Studies* 21 (2) : 281-307.

**DE CENTRE À PÉRIPHÉRIE ET DE PÉRIPHÉRIE À
CENTRE,
ÉTERNEL RECOMMENCEMENT.
EXEMPLE DE LA TURQUIE**

L'échelle temps et la position dans le système-monde concourent à faire d'un pays un centre ou une périphérie. Concomitamment un pays peut avoir des périphéries pour qui il est centre. La Turquie aujourd'hui représente le cas d'un des derniers vieux empires mondiaux qui au cours de sa décomposition a tenté de s'instaurer en un État-nation.

Alors que l'Empire ottoman a été un temps le centre du monde, qu'il a occupé les deux rives de la Méditerranée, qu'il a fait trembler les royaumes occidentaux, la Turquie moderne (Anatolie et Thrace orientale), qui lui a succédé en 1923, est devenue une périphérie pour le reste du monde occidental. Périphérie « lointaine » de l'Union Européenne à laquelle elle aspire à se rattacher, elle est toujours une périphérie sur le flanc Sud-Est de l'OTAN auquel elle appartient depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale.

Depuis sa création, elle lutte à l'intérieur contre une périphérie turbulente : le Sud-Est anatolien où dominent les Kurdes. À cette périphérie, le Centre (l'État) tente d'imposer son identité comme il l'a imposée semble-t-il, aux autres minorités.

Par ailleurs, depuis la chute de l'URSS, la Turquie redevient un centre pour les peuples turcophones d'Asie centrale. Vers l'Ouest, elle essaie de jouer le rôle de centre pour les musulmans du Sud-Est

¹ Françoise ROLLAN, TIDE-CNRS, Maison des Sciences de l'Homme, Esplanade des Antilles, Domaine Universitaire, 33 405 TALENCE-CEDEX, France— tel. +33 556 84 68 27 ; fax : +33 556 84 45 61 ; e-mail : Francoise.Rollan@msha.u-bordeaux.fr

de l'Europe, alors qu'elle affirme être un État laïque. Elle a été le moteur de la création du marché commun de la Mer Noire entre les pays riverains.

D'abord nous allons voir comment la Turquie naît sur les décombres de l'Empire ottoman, lequel est devenu ou a tenté de devenir un État-nation, dans lequel la centralisation pose de nouveaux problèmes.

1 - La centralité dans l'Empire ottoman

L'Empire ottoman est fondé sur l'expansionnisme territorial comme tous les empires et ceci a pour conséquence la domination de populations tributaires aux origines ethniques et/ou religieuses diverses. L'empire doit mener la guerre sur ses confins afin de protéger le territoire conquis, de conclure la paix avec les voisins pour se préserver, puis de défendre ce qui peut être sauvé, jusqu'à sa chute².

Jusqu'au XVI^e siècle, la Méditerranée est restée le centre du monde européen, et l'Empire ottoman le dominait, puisqu'il s'étend sur les deux rives et de la péninsule arabique au Maghreb. Il est l'empire le plus puissant de l'Islam en devenant le protecteur des lieux saints, La Mecque et Médine. Il est à son apogée. Cette puissance, il la doit à une organisation extraordinaire, une centralité sans faille, mais un équilibre extrêmement fragile. Il est intéressant d'examiner l'organisation de l'Empire ottoman car, même si la République a voulu instaurer une ère nouvelle et rompre avec l'Empire, elle a dû assumer son héritage et lui a fait parfois des emprunts.

1.1 - XVI^e siècle : L'Empire à son apogée

La relation qui existait dans l'Empire ottoman n'était pas une relation de type centre-périphérie mais une relation centre-front. Dans la relation centre-périphérie, la périphérie peut être plus ou moins délaissée, alors que dans la relation centre-front le développement avance partout en même temps et surtout sur le front qui se développe toujours³. C'est parce qu'il existait une organisation extraordinaire que l'Empire pouvait se maintenir et continuer ses conquêtes. Elle

² CHALIAND Gérard, RAGEAU Jean-Pierre. Atlas des empires, de Babylone à la Russie soviétique. Paris, Payot, 1993, p.7.

³ TEKELI Ilhan. The Evolution of Spatial Organization in the Ottoman Empire and the Essentials of the Regional Policy of the Turkish Republic. Ankara, METU, Draft Paper, 1972, p.2

consistait en l'établissement de liens avec toutes les parties et à tous les niveaux de l'Empire, à un contrôle strict et à la connaissance précise de tous les éléments de l'Empire.

Une hiérarchie urbaine existait et la structure administrative coïncidait avec la hiérarchie. Après la capitale, les centres régionaux étaient localisés à l'intersection des grandes routes commerciales ou à des points de rupture. La spécialisation des centres assurait une bonne répartition des productions et cela permettait d'éviter que toutes les régions produisent la même chose. Chaque région se voyait imposer une ou plusieurs productions. Les centres régionaux (entre 20 000 et 40 000 habitants au XVI^e siècle) jouaient aussi un rôle culturel et social à travers les fondations pieuses, les « *vakfi* » et les « *imaret* », auxquelles l'Empire distribuait les ressources nécessaires. À côté des centres régionaux, étaient des centres urbains plus petits, villes-marchés de moins de 10 000 habitants. Dans cette organisation spatiale, il y avait aussi une hiérarchie et une intégration des villes portuaires, qui étaient bien reliées à leur hinterland.

L'Empire reposait sur le système des tenures. Les paysans (*reaya*) n'avaient pas le droit de quitter leurs terres et l'État était le propriétaire de celles-ci. Ils devaient cultiver leur parcelle comme on le leur ordonnait. Le type de culture était décidé par l'autorité centrale et la récolte était allouée à une ville particulière.

Sur le front, des terres étaient allouées aux beys en échange de leur protection. Si un bey perdait sa terre, l'Etat lui en donnait une autre tant qu'il exerçait son rôle de défenseur. C'est d'ailleurs le rôle que jouaient les tribus kurdes face à l'Empire perse, ennemi héréditaire.

Dans cette structure, des groupes et des tribus nomades existaient dans tout l'Empire. Ils étaient généralement spécialisés dans l'élevage. Le contact nomades-sédentaires se produisait sur les grands marchés temporaires établis dans les pâturages d'été. Ainsi l'intégration des tribus nomades avec le système administratif était réalisée.

Cette hiérarchie et les flux ne pouvaient se maintenir qu'à travers une organisation sans faille. Les transports s'effectuaient à dos de chameaux et les caravanes pouvaient avoir plus de 1000 chameaux. Toute la logistique était prévue, comme l'emplacement des caravansérails et leur approvisionnement. La sécurité sur les routes était assurée par les « *derbent* ». Les *derbent*, organisés en villages, qu'ils ne pouvaient pas quitter, étaient responsables de l'entretien des routes. À côté du réseau routier existait un système rapide de communication assuré par des cavaliers messagers « *ulak* ».

L'Empire veillait à "intégrer" le plus rapidement possible les nouvelles régions. Pour faciliter l'intégration sur le front, le système du « *surgun* » était utilisé. Des populations, appartenant à des zones bien intégrées, étaient envoyées dans des régions nouvellement conquises et inversement, des populations provenant de nouvelles zones étaient établies dans des zones déjà intégrées. Parfois, l'adaptation se faisait par des transferts forcés de populations⁴. La mobilité de la main-d'œuvre n'affectait pas seulement le secteur agricole. De vastes territoires étaient soumis à l'organisation « *Ahi* », système de type corporatif qui contrôlait les technologies de production et établissait les normes et règlements. C'était une organisation inter-villes. À côté des fonctions corporatives, les organisations « *ahi* » exerçaient des fonctions administratives et de contrôle.

L'organisation spatiale de l'Empire ottoman consistait en régions qui, quoiqu'isolées, étaient bien intégrées. Leur autonomie était préservée, une hiérarchie existait parmi elles et elles présentaient de différences marquées en terme de développement.

1.2 - XVIIe-XVIIIe siècles : desserrement des liens au sein de l'Empire

Le XVIIe siècle marque l'arrêt des conquêtes et donc la stagnation du modèle centre-front. Avec la découverte de nouvelles terres, les Européens délaissent la Méditerranée et les revenus de l'Empire diminuent. En même temps, pour maintenir le front, l'Empire dut créer une armée de 400 000 hommes, ce qui affaiblit le système des fiefs militaires et accrut les dépenses. Un très fort accroissement de la population (près de 50 % entre 1530 et 1580) empêcha le maintien du système des *surgun*. L'État vendit les terres et une classe de notables locaux se développa, les « *ayan* ». Les paysans se révoltèrent devant l'exploitation des notables. Malgré le soutien du centre aux *reaya*, les *aya* l'emportèrent. Au XVIIe siècle, les villages furent désertés et les *reaya* s'enfuirent dans la montagne ou autres zones isolées. Le Palais perdait de plus en plus le contrôle des terres et des sujets, si bien qu'à la fin du XVIIe siècle tous les centres provinciaux sauf deux lui avaient échappé.

Les *ayan* et les nobles locaux étendirent leur pouvoir en s'alliant avec des bandes incontrôlées. Le reste de l'Empire était indirectement administré à travers le canal de l'autorité locale.

⁴ *Ibid.*, p.8.

Les *reaya* de plus en plus exploités migraient dans les villes où grossissaient les masses sans emploi. Istanbul s'accroissait jusqu'à devenir une ville d'un million habitants, de plus en plus difficile à approvisionner.

Le déclin du pouvoir central se sentait à travers l'accroissement de l'insécurité et par suite la diminution des activités commerciales. Les allocations aux services charitables (*imaret*) diminuaient. Beaucoup de caravansérails tombaient en décrépitude.

Durant cette période, donc, la structure intégrée aux niveaux interrégional et régional devient plus lâche et l'interconnexion entre les parties de l'Empire diminue. Le système est prêt pour un nouveau type d'intégration.

1.3 - L'organisation spatiale au XIXe siècle (période semi-coloniale)

Au XIXe siècle, avec la recherche de nouveaux marchés, l'influence étrangère se fit de plus en plus pressante. L'Agrément commercial de 1838 signé avec les Britanniques ouvrit l'Empire au marché étranger. La production de l'Empire fut touchée de plein fouet. Ainsi à Bursa, on avait compté 2 000 métiers à tisser la soie au XVIIIe siècle ; leur nombre tomba à 75 en 1845. Après 1850 les capitaux occidentaux affluèrent. Les industries de transformation des matières premières s'installèrent dans les ports, sous contrôle étranger. La loi de la terre de 1858 autorisa la propriété privée du sol. Cela signifiait l'abandon du système qui était la base de l'ordre ottoman. La loi de 1867 donna aux étrangers le droit d'acheter la terre. Avec l'établissement du Conseil de la Dette publique (décret de 1881), le contrôle des puissances étrangères sur les ressources ottomanes gagnait un statut évident.

Comme l'Empire devenait un marché ouvert pour l'Europe, un nouveau système de transport par voies ferrées naissait et il déterminait bientôt l'apparition de villes neuves et le déclin de centres anciens. Le réseau ferré pénétra aussi dans l'hinterland des ports, désormais contrôlés par les étrangers. L'organisation de l'espace consistait alors en régions séparées, chacune sous l'influence d'un pouvoir étranger qui contrôlait un port et une voie ferrée connectant l'hinterland au port.

Ce système provoqua le déclin de l'organisation des transports traditionnels, ce qui eut de graves conséquences, notamment sur l'acheminement de secours en cas de famine. Dans de nombreuses

villes mal reliées, la famine, les années de mauvaises récoltes, fit de nombreux morts.

Dans ce contexte, certaines classes sociales correspondant à des minorités ethniques établirent des relations avec le pouvoir étranger et accrurent leur position (Levantins). Le plan urbain répercuta la différenciation sociale, en faisant apparaître les quartiers des riches, hyper-équipés sur le modèle occidental.

Les relations de l'Empire et de l'Occident conduisaient à un déclin des villes d'Anatolie centrale alors que les ports occidentaux s'épanouissaient. Par réaction, les centres anatoliens devinrent conservateurs. En même temps l'Empire dut adapter son système de production agricole pour conserver ses positions en tant que fournisseur de matières premières (coton pour les Britanniques et tabac).

Pour la première fois en Turquie un déséquilibre interrégional apparaissait. En 1908 le réseau télégraphique couvrait l'empire, mais ce réseau n'était pas sous la complète dépendance du pouvoir central. En 1914, 6 pays européens avaient leurs propres bureaux de poste reliés à plusieurs régions de l'Empire. La provocation des groupes ethniques par les puissances impérialistes était utilisée comme mécanisme complémentaire pour encourager la désintégration.

Le déséquilibre interrégional à la fin du XIXe siècle résultait de la désintégration de la structure interne et de l'intégration de chaque région par une puissance étrangère différente.

Pendant ce temps, c'est sans grand succès que l'Empire ottoman cherche à appliquer un ensemble de réformes (*tanzimat*, de 1839 et 1856) destiné à moderniser l'empire tout en s'engageant, sur les insistances des puissances occidentales à améliorer le sort des minorités chrétiennes. Mais dès que celles-ci relèvent la tête elles sont sévèrement réprimées. Le sultan Abdul Hamid, porté au trône par les jeunes-Turcs (1876) pour appliquer des réformes libérales, se révèle conservateur. La crise de l'Empire devient plus aiguë. Recul territorial, difficultés économiques, changements divers ; afflux de réfugiés musulmans, centralisation plus poussée, massacres de chrétiens (Arméniens, 1895-1896), tous ces facteurs s'ajoutent aux défaites et aux reculs dans les Balkans, au Caucase et en Libye.

Au fur et à mesure que l'Empire se rétracte, l'Anatolie devient progressivement le noyau de l'empire ; dans la seconde partie du XIXe siècle, au moins 1,5 million de réfugiés musulmans y affluent, soit du Caucase soumis aux Russes (Tcherkesses, Tchétchènes, Tatars de Crimée), soit des Balkans (Turcs en majorité), tandis que 300 000

chrétiens quittent l'Anatolie pour la Russie ou les Etats-Unis. Ces mouvements suscitent des tensions mais l'afflux de main d'œuvre contribue à un réel essor économique. Vers la fin du siècle, l'Anatolie devient une grande région céréalière. Aux alentours d'Adana se développe la culture du coton, avec une main d'œuvre surtout circassienne.

Sur la frontière Est la situation devient de plus en plus tendue. Pour l'Empire ottoman, la menace est désormais la Russie, qui détient la Transcaucasie depuis le début du siècle. En 1878, au traité de Berlin, la Russie obtient Kars et Ardahan, et Batoumi. Outre les ravages qu'elles entraînent, les offensives russes déstabilisent la région. De nombreux Arméniens prennent le parti de la Russie, ce qui aggrave l'hostilité des populations musulmanes, kurdes en particulier. Le gouvernement ottoman se préoccupe de maintenir l'ordre, parfois avec brutalité, dans une zone stratégique.

Une association d'officiers et de fonctionnaires turcs, fondée à Salonique en 1906, forme l'année suivante le Comité d'Union et Progrès (CUP). La révolution jeune-turque (1908), œuvre des membres du comité Union et Progrès, écarte du pouvoir Abdul Hamid (1909) et proclame, dans un premier temps, l'égalité de tous les sujets de l'empire, quelle que soit leur religion (musulmans, chrétiens ou juifs). Au pouvoir de façon stable à partir de 1912, les jeunes-turcs s'en tiennent à la ligne des Tanzimat : centralisation, modernisation de l'armée et de la marine dans un premier temps. Devant la dégradation de la situation internationale (perte de la Libye, la Crète, les Iles du Dodécanèse, la Roumélie), ils deviennent très vite des nationalistes aux visées panturques, très éloignés des ottomanistes plus ou moins libéraux de 1908. Centralisation, modernisation de l'armée résultent des événements récents qui ont affaibli l'empire.

À la veille de la Première Guerre mondiale, l'Empire ottoman est un empire oriental dominant des Arabes et des chrétiens (Grecs, Arméniens) en Anatolie et au Proche-Orient.

C'est en octobre 1914 que l'Empire ottoman entre en guerre, aux côtés de l'Allemagne et des puissances centrales. L'adversaire principal est la Russie, territorialement plus proche et par ailleurs l'État qui domine les turcophones d'Asie centrale, dont la libération est l'objectif ultime des touranistes. Trois fronts militaires d'importance inégale vont mobiliser les forces ottomanes : le front caucasien et oriental, où les combats avec les Russes sont violents et meurtriers ; le front des Dardanelles (avril 1915-janvier 1916) ; et au sud, celui de Palestine et de Mésopotamie. Le ministre ottoman de la

guerre, Enver, l'un des membres du triumvirat dirigeant avec Talaat et Djamal, lance une offensive d'hiver au Caucase, qui tourne au désastre en 1914-15.

Les Arméniens d'Anatolie, suspectés d'être favorables aux Russes, sont tous, y compris ceux qui vivent éloignés du front, déportés vers les déserts de Syrie et une moitié d'entre eux sont massacrés ou périssent en raison des mauvais traitements auxquels ils sont soumis. Cette déportation se termine en extermination, d'une façon qui ne pouvait être que concertée, tant était forte la centralisation du pouvoir entre les mains du comité Union et Progrès. Elle permet de liquider la question arménienne qui, depuis une vingtaine d'années, n'avait cessé d'irriter les autorités de l'empire.

1.4 - Les origines du discours nationaliste turc

Les origines d'une conscience nationale turque remontent à un mouvement réformiste dans l'Empire Ottoman. Ce mouvement a commencé avec deux Kurdes, un Tatar et un Circassien en 1889. Il visait à développer un sentiment de patriotisme ottoman qui transcenderait les différences ethniques et religieuses⁵. L'espoir était de sauver l'Empire de la désintégration sous la pression de la montée des nationalismes dans les Balkans. Très vite, ce mouvement connu sous le nom de « Comité Union et Progrès » montra des signes d'une mésentente entre les partisans de l'ottomanisme et ceux favorisant le turquisme. Dès lors que le CUP fut au pouvoir en 1908, ces différences devinrent encore plus apparentes avec la domination des partisans de la centralisation et de l'utilisation de la langue turque.

Après la signature du traité de Sèvres, qui partageait les restes de l'Empire ottoman vaincu entre les Britanniques et leurs alliés, l'occupation étrangère du cœur de la Turquie et l'arrivée de l'armée grecque avec l'ambition d'annexer une grande part de l'Anatolie, eurent pour effet immédiat de recentrer le nationalisme turc sur la Turquie. Smith observe qu'« *à la porte de tout nationalisme se tient un étranger* »⁶. La question qui se posait n'était plus "comment moderniser l'Empire", mais comment construire une identité

⁵ GLADNEY Dru C. *Making Majorities. Constituting the Nation, in Japan, Korea, China, Malaysia, Fiji, Turkey and the United States*. Stanford, California, Stanford University Press, 1998, p.232.

⁶ SMITH Anthony D. *National Identity*. Reno, Nevada, University of Nevada Press, 1991, 227 p.

nationale turque, comment libérer l'Anatolie, le cœur du territoire des Turcs.

L'Empire est cassé en 1919. La Première Guerre mondiale voit en effet la liquidation de l'Empire ottoman, qui à l'intérieur est démembré. L'Empire ottoman lui-même est une périphérie des Empires de la vieille Europe.

Le traité de Sèvres en 1920 est désastreux et voit le partage de l'Anatolie entre les Grecs, les Français, les Italiens, les Britanniques. Un État arménien et un État Kurde doivent se partager l'Anatolie orientale.

En 1920 Mustafa Kemal prend la tête d'un mouvement armé avec l'objectif de reconquérir les territoires que les Alliés veulent lui ôter en Anatolie et en Thrace orientale. Dans la guerre de reconquête de l'Anatolie, il est aidé par les Kurdes qui se sont tout de suite ralliés et les Lazes, tous redoutables guerriers. Ainsi le reconquête se fait avec des troupes de la périphérie. Le traité de Lausanne (1923) remplace celui, mort-né, de Sèvres (1920). L'URSS appuie Mustafa Kemal, qui est « objectivement anti-impérialiste », mais renonce à la région de Kars et de Ardahan ainsi qu'au district d'Igdir que la Perse avait cédé aux Russes en 1828 (traité de Kars en 1921).

La fin de la guerre marque l'effondrement des deux plus vieux empires régionaux : celui des Habsbourg et l'empire ottoman. Mais la Turquie réussit, grâce à Mustafa Kemal, à assurer son indépendance, et adopte le modèle de l'État-nation européen.

2 - La construction de la Turquie moderne

Le nouveau traité, le traité de Lausanne (1923), négocié par les seuls nationalistes, donne satisfaction aux Turcs. En Thrace, la frontière est fixée sur la Maritsa. En Anatolie orientale, les règlements de 1921 sont entérinés.

2.1 - L'établissement de la République

En Turquie, Mustafa Kemal fait abolir le sultanat en 1922 et proclamé la République le 29 octobre 1923. Il veut une rupture avec le passé, condition de la renaissance. Il transfère la capitale à Ankara et institue un régime de type présidentiel (la Grande Assemblée ayant le pouvoir législatif). Un seul parti est autorisé : le Parti du Peuple, plus tard Parti Républicain du Peuple. La révolution kémaliste repose

sur l'exaltation de la nation turque et la laïcisation de la société. En 1920, la « nation turque » n'est pas un concept familier. Jusque-là la légitimité politique était ottomane, donc impériale, incarnée par le sultan et l'islam, comme elle, l'était depuis 6 siècles. L'exaltation de la nation turque menée tous azimuts (y compris dans un passé mythique) est destinée à faire prendre conscience aux masses, hier encore méprisées par l'Empire, de la dignité d'être Turc. La réduction drastique du territoire ottoman devient un avantage pour Mustafa Kemal. Le pays, contrairement à l'empire, est peuplé d'environ 85 % de Turcs (les autres sont Kurdes, Lazes, ...). Donc le nationalisme turc peut devenir moteur. Le prestige de Mustafa permet le passage de la légitimité ottomane à la légitimité de la nation.

En 1924, avec la suppression du Califat, l'islam cesse d'être religion d'État. Le droit civil remplace toute autre référence juridique. Toute référence à la *char'îa* dans le droit civil est supprimée. Les ordres *soufis* sont interdits. L'enseignement est laïcisé. La référence à l'Islam en tant que religion d'État, qui figurait dans la Constitution, est supprimée. Pour rompre avec le passé et hâter l'unification de la nation turque, la langue ottomane qui était un mélange de turc, de persan et d'arabe, est purifiée. L'enseignement primaire devenant obligatoire et pour faciliter l'apprentissage de la langue turque, l'alphabet latin remplace l'alphabet arabe. Le port du fez est interdit, remplacé par la casquette ou le chapeau. De même pour les femmes, le port du voile est interdit. Le pays est proclamé : "*le pays des seuls Turcs*". Dès lors le gouvernement d'Ankara dénie aux Kurdes toute identité spécifique, que pourtant le traité de Sèvres leur avait reconnue. En 1925, une violente insurrection kurde, d'inspiration patriotique et religieuse, secoue l'Anatolie orientale. Elle est réprimée et désormais les Kurdes ne seront plus considérés que comme des « Turcs montagnards ». Les chefs Kurdes sont dispersés dans différentes régions d'Anatolie et des émigrés des Balkans ou du Caucase sont envoyés dans le Sud-Est et l'Est pour les remplacer (**voir carte**). Atatürk utilise donc ici le système des *surgun*. Le problème kurde n'est toujours pas résolu. Les soulèvements de 1930, 1936-37 et aujourd'hui celui qui a commencé en 1984, témoignent de la vitalité du mouvement identitaire.

Pour contenir la menace kurde, la Turquie passe en 1937 un pacte avec ses voisins Persans et Irakiens et Afghans (pacte de Saadabad). En 1938 Mustafa Kemal disparaît.

2.2 - *Le contrôle administratif du territoire*

C'est le début d'un long processus d'unification militaire face à l'irrédentisme de la minorité kurde.

Pour contrôler le territoire et les populations non-turques (au moins 20 %), l'État n'a de cesse d'affiner le maillage. La République turque a adopté le système français des départements et a rompu avec la tradition ottomane des anciennes provinces. Le découpage plus fin a permis un meilleur contrôle du territoire et de ses populations, puisqu'à chaque département le pouvoir central est représenté par un préfet (*Vali*). Le territoire de la république Turque a été découpé en 1923 en 57 départements auxquels est venu s'ajouter celui du Hatay (Antakya) lors de la restitution par la France en 1939 du *sancak* d'Alexandrette. Les nouveaux départements ont correspondu à peu près aux 57 anciens *sancaks*, subdivisions des grandes provinces ottomanes ou *vilayet*. Les *sancak* ottomans sont devenus des départements (*il*) et ont eux-mêmes été découpés en districts (*ilçe*). Entre 1939 le territoire turc compte 58 départements et en 1940, 63 unités. Le nombre en reste stable jusqu'en 1950. En 1955, ce sont 66 départements qui apparaissent dans le recensement général de la population. Entre 1955 et 1960, Kirsehir, le 67^e département voit le jour. Ce nombre de 67 départements est resté stable jusqu'en 1989, puis le maillage a encore été affiné dans les régions de l'Est et du Sud-Est (peuplées en majorité de Kurdes), dans la région Méditerranéenne qui jouxte le Sud-Est et où du fait de la guerre, de nombreux Kurdes sont venus s'installer. En 1998, le nombre de départements était de 80. À chaque création, il y a la volonté, non avouée, de museler des minorités. On peut imaginer à court terme quelques nouvelles créations qui seraient prises sur le sud d'Ankara et le nord de Konya pour quadriller la zone de villages Kurdes installés là, depuis Atatürk. Il est probable que le département de Sivas (28 000 km²) et celui d'Erzurum (25 000 km²) seront un jour amputés car les minorités Alevi et kurdes font parler d'elles.

L'Etat Turc résout en partie le contrôle de son territoire en affinant le maillage. À chaque création, le pouvoir central installe son représentant, le préfet (*Vali*) et ses sous-préfets (*Kaymakam*) dans les districts. En même temps l'armée a aussi ses représentants à tous les niveaux avec la gendarmerie et autres corps d'armée à la préfecture. L'état se resserre sur les minorités nationales et parfois religieuses comme les *alevi*. L'intégration doit être totale dans la République

turque. N'est-ce pas un recul, par rapport à un Empire qui admettait l'existence de communautés diverses ?

2.3 - L'aménagement du territoire

L'organisation du territoire durant la période républicaine est une réaction à ce qui s'est passé dans la période précédente. Le déclin de l'Empire ottoman résulte en partie de l'apparition d'une organisation spatiale déséquilibrée et intégrée avec les forces étrangères.

- ◆ Durant la période 1923-1946, il s'agissait de moderniser, d'abolir l'image ottomane, de réduire les influences de l'impérialisme à un minimum, de protéger l'industrie nationale et de développer l'Anatolie.

Le premier problème à résoudre était l'installation de la population rurale de plus de 700 000 réfugiés musulmans et Turcs sur les terres laissées vacantes par les Arméniens disparus, les 950 000 Grecs échangés au moment des traités ou repartis en Grèce. Pour la République, les terres devaient être remises en culture, le plus rapidement possible.

Le transfert du centre culturel et administratif d'Istanbul à Ankara n'était pas seulement la volonté d'effacer l'image négative de la guerre d'indépendance, mais aussi un désir de rééquilibrer le pays en plaçant la capitale au centre, ce qui en outre la rendait moins sensible aux influences étrangères qui avaient provoqué la ruine du pays. En même temps, elle devait, avant la lettre, servir de pôle de croissance et susciter la naissance d'une bourgeoisie républicaine nationale. L'accumulation des fonctions à Ankara a provoqué une croissance inespérée de la capitale au cœur du pays. Son succès a servi de modèle aux autres centres anatoliens qui devaient aussi aider à la modernisation de la société anatolienne si conservatrice.

La construction d'un réseau ferré entièrement connecté pour couvrir le pays devait remplacer le précédent en forme d'arbre. . La nationalisation des lignes tenues par les étrangers fut réalisée en premier. Un réseau routier de routes nationales fut développé pour accompagner les voies ferrées.

La localisation de grandes industries publiques dans des petites villes anatoliennes était supposée attirer d'autres industries du secteur privé et contrebalancer la croissance des villes de l'Ouest développées par les étrangers. En fait ces usines étaient principalement des usines

textiles ou de sucre ; elles n'ont pas eu l'effet d'entraînement escompté.

Une politique d'encouragement à la croissance démographique était menée au moyen de programmes d'aide à la santé, comme l'éradication de la malaria. Ce n'est qu'après 1960 que le gouvernement a commencé à encourager la limitation des naissances. La croissance urbaine fut cependant très lente car la mécanisation agricole était encore inexistante.

Mais si de gros efforts ont été consentis à l'Anatolie centrale pour essayer de remédier à l'inégalité régionale, l'Anatolie du Sud-Est reçut peu. Les « Turcs des Montagnes » ont continué à être écartés des investissements. Le fossé ne fit que se creuser, le déséquilibre régional devint de plus en plus grand. Or on l'a vu, dans l'Empire ottoman, tant que l'équilibre a été maintenu entre toutes les parties de l'Empire, celui-ci a continué à se développer. Le centre, en délaissant sa périphérie turbulente, l'Anatolie orientale et sud-orientale, l'a tout naturellement conduite à la révolte. Certes le sous-développement économique n'est pas seul responsable, car l'assimilation forcée de populations non-turques, de plus originaires de l'Est anatolien, est aussi responsable du grand malaise de ces régions.

- ◆ Après la Seconde Guerre mondiale, le développement par le secteur privé fut encouragé avec l'aide étrangère. Dès 1949 les tracteurs arrivent avec l'aide américaine (Plan Marshall). Il s'agissait de consolider le rempart contre le communisme.

En même temps un programme de construction de routes fut entrepris en partie pour faciliter la circulation militaire, en cas de besoin. La mécanisation de l'agriculture eut pour conséquence un fort exode rural. Il en résulta une urbanisation très rapide, ce qui facilita l'intégration urbano-rurale.

Durant cette période, les investissements d'infrastructure furent privilégiés aux dépens des investissements productifs. La priorité fut donnée au développement des ressources en eau et aux routes à grande circulation. Pour l'eau, c'est la construction de barrages qui fut retenue et non pas l'irrigation. Les investissements industriels du secteur public diminuèrent. Pour autant ils ne disparurent pas et continuèrent à être alloués à l'Anatolie centrale, pour des raisons électorales !

L'accumulation du capital dans les grands centres urbains de l'Anatolie centrale et occidentale contribuait à la croissance de ces centres qui attirait de plus en plus de migrants.

La République n'a pas réussi le rééquilibrage régional qu'elle s'était donné pour but. Le projet grandiose du GAP (Güney-Dogu Anadolu Projesi) se veut rééquilibrant et global pour le développement harmonieux du Sud-Est. Il vise à développer des cultures commerciales sur des terres irriguées (grands barrages), à attirer des industries consommatrices de main d'œuvre, à développer le tourisme dans une région qui ne manque pas d'atouts (paysages et sites archéologiques). La réussite de ce projet dépend du projet politique qui en est inséparable. Le Centre finira-t-il par accorder une relative autonomie au Sud-Est et à ses populations ethniquement non-turques ? Sans vouloir faire de séparatisme cette région demande un traitement spécial. Il semble difficile, pour la Turquie qui se dit prête à rentrer dans l'Europe, de n'accorder aucun droit culturel aux Kurdes, qui étaient en Anatolie avant les Turcs et qui constituent entre 15 et 20 % de la population turque.

2.4 - La vie politique depuis 1945

Depuis Atatürk, la vie politique turque s'est orientée vers la démocratie mais cela ne s'est pas fait sans accroc. Dès 1945, le président İnönü, successeur d'Atatürk, autorise la création d'un parti d'opposition. L'objectif est double : il s'agit de libéraliser la société turque et de rapprocher la Turquie de l'Occident, au moment où l'URSS exerce de fortes pressions. Le parti démocrate, fondé en 1946, remporte les élections en 1950. Son chef, Adnan Menderes, tente de réduire la puissance du Parti républicain du peuple qui, en sens inverse, l'accuse de remettre en cause le kémalisme. En 1960, un coup d'État militaire vise à trancher le conflit. Le Parti démocrate est interdit, Menderes est condamné et exécuté, une nouvelle Constitution mise en place. Toute la vie politique turque est faite de contradictions : l'État veut plus de démocratie mais à condition qu'il la contrôle entièrement : les partis, les hommes politiques et l'idéologie développée sont étroitement surveillés. Ils ne doivent pas s'éloigner des idées d'Atatürk. Cette contradiction a amené l'armée à prendre le pouvoir par 3 fois : en 1960 contre le Parti démocrate (exécution d'Adnan Menderes), en 1971 (contre les partis d'extrême-gauche), en 1980 (contre les violences politiques en général) pour le rendre ensuite aux civils dès que l'ordre est rétabli.

Vers la fin des années 1970, des gouvernements de coalition de plus en plus faibles font de moins en moins face à une situation économique difficile qu'accompagne un redoublement de violences.

En septembre 1980, l'armée assume la totalité du pouvoir. Dans le cadre de la loi martiale, elle mène la lutte antiterroriste avec une extrême vigueur. Le Parlement est dissous, tous les partis politiques existants sont interdits. Une nouvelle Constitution ayant été approuvée par référendum en 1982, les élections de 1983 donnent la victoire au Parti de la Mère Patrie (2 partis en présence), dirigé par Tugurt Özal, réputé pour ses compétences économiques. En 1987, les dirigeants politiques d'avant 1980, réhabilités, reviennent sur la scène politique. Dans les années 1990, un nouveau mouvement leur dispute le pouvoir, celui des islamistes qui ont gagné une large audience. Présents dès 1987 où ils ne représentent que 7,2 % des votes, ils apparaissent au Parlement aux élections de 1991 avec 17 % des suffrages et obtiennent la majorité aux élections de 1995. En 1997 l'armée intervient encore en faisant pression sur les députés, contre le parti islamiste modéré, le *Refah Partisi* qui avait abusé de ses pouvoirs.

Le centre exerce sans cesse ses pouvoirs malgré l'existence d'une démocratie parlementaire, en invoquant la conservation des idées d'Atatürk.

2.5 - Les minorités et le pouvoir central

Il y a une contradiction entre la reconnaissance des minorités et la souveraineté des États qui est la base du système international. Accorder des droits collectifs aux minorités pourrait apparaître comme du favoritisme par rapport au droit égalitaire entre tous les citoyens d'un État. Le risque de sécession, par autodétermination est aussi très grand et pourrait aboutir à la balkanisation d'un État-nation. Même s'il s'agit, pour l'État, d'imposer la légitimité et la souveraineté de la nation dont il se considère le représentant exclusif, la réalité l'oblige à admettre l'existence de la minorité et à créer des mécanismes pour gérer ses rapports avec elle. Ainsi, la violence s'accompagne de mécanismes de consensus ou de subordination qui créent des liens entre l'État et certains segments de la population kurde et légitiment ainsi le pouvoir. Ces segments, qui peuvent recouper des catégories sociales, tribales, monnayent leur neutralité, voire leur alliance avec l'État. L'échange se fait contre des positions soit politiques (portefeuilles ministériels ou postes de députés en

Turquie), soit militaires (gardiens de villages en Turquie). Légitimant ainsi le pouvoir central, ils affaiblissent naturellement la revendication nationaliste.

Cette pratique permet à l'État de maintenir son autorité sur le territoire ; mais elle n'est pas à l'abri de poussées de radicalisation, notamment des populations urbaines. Ainsi de la grève générale dans les villes kurdes en Turquie, en été 1990, ou l'insurrection des Kurdes irakiens en mars 1991, qui font voler en éclats les mécanismes de consensus et en appellent d'autres, permettant une distribution plus équitable des ressources et la reconnaissance d'une légitimité politique.

2.6 - La question des minorités dans le discours politique turc

La politique minoritaire actuelle du gouvernement turc est contenue dans le traité de Lausanne qui prévoyait pour tous les citoyens musulmans de Turquie une identité nationale turque. Le traité emploie le terme de minorité seulement pour les non-musulmans vivant en Turquie⁷ sans les distinguer par la langue, la zone géographique ou la religion. Les articles 37 à 45 du traité stipulent les principes de base pour la protection des minorités, qui incluent le droit d'utiliser leur propre langue, d'avoir leurs propres écoles, et de maintenir leurs institutions sociales et religieuses.

Il est certain que de telles définitions, auxquelles il faut ajouter le désir de construire une identité nationale, s'opposaient à la reconnaissance des nombreuses identités ethniques qui se trouvaient sur le sol de la République turque⁸... Avec la guerre froide, l'attitude du pouvoir central ne fit que se durcir : il était interdit d'imaginer une Turquie ethniquement non homogène sous peine d'être considéré comme un traître et un partisan du camp communiste. Tout ce qui pouvait menacer l'unité de la Turquie était condamné par l'Etat turc. En ce qui concerne les Kurdes, le pouvoir dominant turc avait inventé un argument disant que les Kurdes sont des Turcs qui ont oublié leur

⁷ L'usage de la religion comme seul critère pour la définition de la minorité vient du système des *millet* ottoman. " Millet " qui est le mot turc pour " nation " avait un sens très différent autrefois. La nationalité dans le système ottoman était déterminée sur l'appartenance à la communauté religieuse de la personne.

⁸ Il est clair, qu'il existe une très riche diversité ethnique en Turquie (62,5 nationalités « *millet* » selon Andrews). Mais si chaque groupe ethnique devait être défini comme une minorité, cela poserait inévitablement la question : Qui est Turc ? et rendrait plutôt difficile d'identifier ce que serait la majorité en Turquie. Une définition conceptuelle de la majorité semble dépendre beaucoup de la nature de l'identité de la minorité étudiée.

turcité. Le mot « Kurde » était interdit, et si l'on parlait "d'eux", on les désignait comme « *les Turcs des montagnes* ».

De même il était également interdit de s'intéresser aux Turcs des autres pays, car Mustafa Kemal avait banni le pan-turquisme. Et donc ceux qui tentaient de s'intéressaient aux autres Turcs étaient autant suspectés que ceux qui parlaient d'ethnicité.

2.7 - L'élimination des représentants kurdes durant les années 90

Dans une interview de la BBC le ministre de l'intérieur déclarait que les Kurdes, en vertu du traité de Lausanne n'étaient pas une minorité mais « *des citoyens de 1ère classe de l'Etat Turc* »⁹.

Depuis 1924, tous les principes et les droits constitutionnels sont soumis au « *Principe suprême du nationalisme ethnique* ». Nulle action ne doit aller à l'encontre de ce principe.

Depuis la constitution de 1982, le législateur a le pouvoir d'adopter des lois qui interdisent l'usage de certaines langues. L'expression concrète est contenue dans plusieurs articles concernant le Conseil National de Sécurité et ses pouvoirs, dans les articles sur la limitation des droits de l'homme et dans l'esprit des articles de la loi de l'état d'urgence.

Ainsi la négation de l'existence de minorité a entraîné des tensions dans le corps politique entre l'Etat et les éléments de la société civile opposés aux thèses officielles. Toute déviation (expression culturelle ou ethnique) est interprétée comme une menace à la sécurité nationale, qu'elle soit violente ou pacifique. L'Etat (civil), verrouillé par les militaires défenseurs et gardiens du Kémalisme, se refuse à revoir l'idéologie des premiers jours de la République et préfère adopter une politique musclée envers les dissidents.

Depuis 1980, le Conseil National de Sécurité a été créé ainsi que tout un système de Cours (judiciaires, militaires, administratives et de sécurité) chargées de juger les affaires en rapport avec la sécurité nationale.

L'état d'urgence civil est réglé par l'Acte d'état d'urgence de 1983 et donne des pouvoirs étendus aux gouverneurs locaux. L'état d'urgence militaire est réglé par l'Acte d'état d'urgence de 1971, amendé en 1980 et 1983. L'état de guerre est réglé par l'Acte d'état de guerre de

⁹ MULLER Mark. Nationalism and the Rule of Law in Turkey : the Elimination of Kurdish Representation durant the 1990s; In : OLSON Robert (editor). The Kurdish nationalist Movement in the 1990s. Its impact on Turkey and the Middle East. Lexington, The University Press of Kentucky, 1996, pp.176-199.

1983. Une déclaration d'état d'urgence doit être approuvée par le Parlement et ne peut pas être prononcée pour plus de 6 mois, mais elle est renouvelable par périodes de 4 mois.

Ces articles ont été invoqués en 1987 alors que Tugurt Ozal était Premier Ministre pour instaurer l'état d'urgence civil dans 10 provinces du Sud-Est. Des pouvoirs extraordinaires ont été donnés aux gouverneurs locaux et étendus avec force de loi.

Depuis la Guerre du Golfe, on a porté peu d'attention sur l'adhésion de la Turquie aux obligations internationales. En dépit de promesses de réformes démocratiques et législatives, le gouvernement Turc a systématiquement et méthodiquement détruit les formes légitimes d'expression de dissension des Kurdes. Il a instauré les mesures présentées pour écraser l'opposition politique non violente et a autorisé les forces militaires à opérer en toute impunité dans les départements sous l'état d'urgence.

En 1991 la nouvelle coalition gouvernementale du Président Demirel publie ses Principes de Démocratisation avec promesse de respecter les principes internationaux des droits de l'homme, la liberté de la presse, et le droit pour tout individu de parler sa langue maternelle et de développer sa propre culture. Mais en 1991 la loi anti-terreur qui devait s'appliquer à l'opposition violente a été utilisée pour réduire au silence des dissidents non-violents. Depuis 1991 l'Etat Turc a constamment diminué les droits des Kurdes à la liberté d'expression, d'association et de déplacement.

En 1991, le gouvernement autorisa pour la première fois la célébration du *Nevroz* (Nouvel An Kurde). Mais en 1992, les couleurs Kurdes, les chansons et les slogans furent interdits. Cette année-là, 91 personnes furent tuées dans 3 villes (Sirnak, Cizre et Nusaybin) lors du *Nevroz*.

La polarisation de la situation Kurde a conduit à la militarisation de tout le Sud-Est et à la destruction de 2000 à 3000 villages, à des exécutions sommaires, à des tortures, au départ de 2 millions de Kurdes vers les villes de l'Ouest. Est-ce toujours le *surgun* qui se reproduit encore une fois ?

A côté de cela, le centre conduit une guerre d'usure contre toute forme de dissidence. Ainsi la persécution d'un journal national détenu par un Kurde « *Ozgür Gündem* ». Les confiscations, les procédures légales, puis les harcèlements psychologiques, les meurtres aboutirent à la fermeture du journal. Une fusion avec un autre journal kurde (*Yeni Ülke*, nouvelle nation) lui permit de reparaître mais peu de temps, car des numéros étaient sans arrêt confisqués. Finalement le

rédacteur en chef et l'éditeur furent condamnés à payer 736 000 \$ et à des peines de prison allant de 155 ans à 493 ans ! Des journalistes du journal furent assassinés. Le journal fut fermé par la Cour Suprême en 1994.

1994 marque un tournant dans l'action des autorités turques, qui au lieu de s'en prendre aux journaux et journalistes se tournèrent vers les représentants aux Cours de justice. Des juristes furent assassinés. Puis dans le courant de l'année 1994, les autorités Turques s'en prennent aux députés Kurdes élus au Parlement (députés du HEP, le parti des travailleurs Kurdes) et interdisent ce parti (le 14 juillet 1993) qui a « violé la constitution ». Les partis n'ont pas le droit de proclamer que sur le territoire turc il y a des minorités de différentes nationalités, religions et cultures ou confessions, races ou langues. Ils sont accusés de détruire l'unité nationale. Au moins 48 responsables du parti ont été tués par les escadrons de la mort.

Le Parti de la Démocratie (DP) qui s'est formé pour remplacer le HEP est aussitôt sujet aux mêmes attaques. Le 10 Janvier 1994, 6 personnes furent arrêtées dans les bureaux du DEP à Lice. Peu après les bureaux à Ankara et Mamak explosèrent, des personnes furent blessées. Le parti se retira des élections municipales du 25 Février 1994, ce qui permit au Refah de prendre le pouvoir à Diyarbakir. En mars, la Grande Assemblée Turque leva l'immunité parlementaire des députés Kurdes du DEP, 6 furent arrêtés. Le parti fut dissout en juin. Les députés jugés furent condamnés pour aide au PKK.

3 - La position de la Turquie sur l'échiquier mondial

Après la liquidation de l'Empire ottoman sous l'égide la Société des Nations et l'attribution de mandats territoriaux aux Anglo-Français, la Turquie a réussi à se mettre à l'abri du conflit européen (2^e Guerre mondiale). L'Empire s'étant effondré à cause de l'ouverture aux étrangers, la Turquie constitue un isolat territorial. Dès la fin du conflit, elle a été intégrée en première ligne dans le système de défense de l'Europe, sous direction américaine.

En 1945, l'URSS réclame une révision du statut des Détroits¹⁰, voire la rétrocession de Kars et Ardahan. Dans le cadre de la doctrine « Truman », première version de la politique d'endiguement de

¹⁰ La convention de Montreux (1936) garantit la libre circulation des navires par les détroits en temps de paix et dans un conflit en cas de neutralité de la Turquie (qui peut cependant en interdire l'accès à une puissance ennemie, si elle est engagée dans une affaire militaire).

l'expansion soviétique, les Etats-Unis accordent en 1947 à la Turquie (et simultanément à la Grèce) une importante aide économique et militaire. La Turquie redevient une périphérie active de l'Europe et donc du monde. La Turquie a déposé sa candidature en 1987. Mais les obstacles sont pour l'instant difficiles à surmonter : le niveau de développement économique est insuffisant, les droits de l'homme sont loin d'être respectés dans un pays où la question kurde suscite la violence, le règlement de la question chypriote est encore loin. Depuis 1989, son rôle a changé. La Turquie n'est plus le bouclier de l'Europe occidentale. Pour garder un place importante aux yeux de l'Europe, qu'elle courtise et aux Américains, qui l'aident militairement et financièrement, elle mène une politique tous azimuts en direction du monde occidental, parfois contre le monde islamique auquel on serait tenté de la rattacher de par sa position et l'appartenance religieuse de sa population.

3.1 - La Turquie, une marge de manœuvre élargie

Très influencée par l'Occident, elle est membre de l'OTAN depuis 1952 et du Conseil de l'Europe, associée à la CEE depuis 1963. La Grèce étant devenue membre de la CEE en 1981, elle a déposé une demande officielle d'adhésion en 1987.

En devenant membre de l'OTAN, elle est chargée de la frontière du S-E européen. L'OTAN lui demande ce que le Sultan a demandé aux Kurdes dans l'Empire ottoman, lorsque ceux-ci protégeaient l'Empire contre les Perses, les Russes et accompagnaient les Arméniens lors de leur déportation, et ce qu'Atatürk a demandé aux Kurdes contre les Européens qui s'étaient partagé l'Anatolie et la Thrace. La Turquie est perçue comme un pôle de stabilité politique face aux intégrismes religieux ou aux tentations totalitaires régionales. Sa position géostratégique singulière entre l'Europe du Sud-Est, le Caucase et le Moyen-Orient lui confère un poids international non-négligeable, renforcé par le contrôle qu'elle exerce sur les débits du Tigre et de l'Euphrate dont dépendent ses voisins du Sud. Jusqu'en 1989 la Turquie constitue au SE de l'Europe la frontière du monde libre. Mais la véritable frontière n'est-elle pas celle de l'Europe occidentale, qui la tient en réserve. La Turquie constitua une périphérie militaire face à l'URSS. Actuellement elle se sait (se sent) en position périphérique face à l'EU, même si elle a signé le 1^{er} janvier 1996, l'accord d'Union douanière, ce qui lui permet d'accroître ses liens avec l'E-U.

L'effondrement de l'URSS a par ailleurs ouvert à la Turquie d'autres horizons. La solidarité entre peuples turcs (environ 150 à 200 millions de turcophones dans le monde) peut aujourd'hui s'exprimer librement et déboucher sur des coopérations internationales.

On assiste à un renouveau des concepts de turquité et de nationalisme culturel, suite à l'assimilation forcée des Turcs de Bulgarie, de l'intervention soviétique en Azerbaïdjan en 1990.

Le facteur ethnique est très important. En Europe du S-E, les populations turcophones sont présentes partout : Bulgarie, Macédoine, Moldavie (les Gagaouzes chrétiens), Grèce (en Thrace occidentale), Chypre. Ce sont des points d'appui pour l'influence turque dans la région. Mais c'est surtout dans l'ex-URSS que l'on observe l'émergence de ces "communautés" : les Tatars de la Volga ou de Crimée, les Bachkirs, les Karatchays ou les Nogays sous l'autorité de la Fédération de Russie, et surtout en Azerbaïdjan, Turkménistan, Kazakhstan, Ouzbékistan, Kirghistan, indépendants de la CEI. Depuis l'effondrement de l'URSS elle est redevenue un centre (au moins culturel et économique) pour les "républiques sœurs" d'Asie centrale.

Dans son ouverture au "monde turc", Ankara recherche l'approbation de la communauté internationale, y compris celle de Russie. Cette approbation semble lui être accordée dans la mesure où elle est perçue comme une puissance susceptible de contrecarrer le jeu de l'Iran dans la région. L'Occident pousse la Turquie dans cette voie, car on estime à Bruxelles que la Turquie a su combiner Islam et valeurs occidentales. Mais l'assistance économique et technique dont les républiques turcophones ont besoin dépasse de beaucoup les capacités de la seule Turquie.

L'intervention de l'OTAN en ex-Yougoslavie lui a donné l'occasion de voler au secours des populations musulmanes dont certaines turques, et même des Catholiques Croates pour s'opposer aux Slaves Orthodoxes, comme du temps de l'Empire.

3.2 - Dans la Zone de Coopération Economique de la Mer Noire (CEMN)

En 1992 sous l'impulsion de la Turquie qui aspire à jouer un rôle de leader en Méditerranée orientale, 11 États ont constitué la Zone de Coopération Economique de la Mer Noire (CEMN) : ce sont la Bulgarie, la Géorgie, la Roumanie, la Russie, la Turquie, l'Ukraine,

riverains de la mer Noire et l'Albanie, l'Arménie, l'Azerbaïdjan, la Grèce et la Moldavie.

Avec la Russie, c'est un ensemble de 400 millions d'habitants. Le projet doit aboutir à la création d'une zone de libre-échange. Il inclut le renforcement des liens en matière de transport, de travaux publics, de télécommunications, d'infrastructures et d'environnement. Ce dispositif complète une série d'accords bilatéraux entre les pays concernés. Pour l'instant le commerce entre les États riverains de la Mer Noire reste faible car la Turquie privilégie ses liens économiques avec la CEE et les autres avec Moscou. Pourtant un grand nombre de sociétés turques sont implantées dans les républiques de la CEI.

Cette zone constitue un palliatif face aux incertitudes liées à la régionalisation des échanges à l'échelle mondiale. La participation des pays de l'ancien bloc communiste traduit l'adoption d'une stratégie d'insertion progressive au sein du système économique mondial, destinée à amortir le double choc de la dislocation du CAEM (Conseil d'Assistance Économique Mutuel) et de l'URSS. L'ouverture de ces échanges régionaux (CEMN) leur permet de continuer à fonctionner sans affronter directement la concurrence internationale. Quant à la Turquie, depuis les années 80, elle suit un modèle de croissance orienté par les exportations. La CEMN n'est pas un bloc commercial, car la majorité des membres souhaitent intégrer, à terme, la Communauté Européenne. La Banque de commerce et d'investissement de la mer Noire, constituée en décembre 1992, est destinée à aider le secteur privé.

En dépit de l'absence d'unité tant politique que culturelle et religieuse et des tensions qui existent entre ces pays, le projet de la CEMN révèle une réelle volonté de dialogue politique.

3.3 - Alliance avec Israël, géopolitique en Méditerranée orientale

L'alliance avec Israël constitue un autre exemple de la politique active que mène la Turquie pour se rapprocher du monde occidental et éviter l'isolement et l'assimilation au monde islamique, connoté traditionaliste et retardataire. Il ne faut pas oublier que la Turquie est le seul État laïque dans lequel l'islam est religion dominante.

L'impulsion a été donnée par les généraux turcs qui ont la haute main sur la politique étrangère et la sécurité d'un pays où le chef d'État Major arrive avant le Ministre de la Défense. Au Ministère des Affaires étrangères, généraux et diplomates se concertent sur les dossiers brûlants : Irak, Chypre, Grèce, etc. Avec l'arrivée au pouvoir

des Islamistes, l'omniprésence des militaires s'est accentuée : ils ont su orchestrer la chute de Necmettin Erbakan en faisant pression sur l'Assemblée nationale : « *Le premier coup d'État post-moderne de l'histoire* », dit-on à Ankara.

Avec l'effondrement de l'Empire soviétique, la Turquie perd sa rente de situation que lui assurait l'aide des Etats-Unis et de l'OTAN. Par ailleurs, l'Union européenne est réticente à l'accepter dans son sein. Aux yeux de l'Europe, la Turquie ne représente presque plus rien. Aux Etats-Unis, les lobbies arménien, grec, et celui des droits de l'homme se liguaient pour empêcher les ventes d'armes à Ankara.

Le pays était de plus en plus marginalisé. L'État Major cherchait un nouveau rôle stratégique occidental pour la Turquie. C'est au Proche-Orient et dans le Golfe, région capitale pour les Alliés Américains que l'armée fait valoir son importance. En présentant le fondamentalisme comme un danger à l'intérieur, la Turquie rentre dans la stratégie anti-iranienne. En s'alliant avec Israël, elle s'assure l'appui des Etats-Unis et du Congrès où le lobby pro-israélien se fait, dès lors, le porte-parole d'Ankara.

L'alliance avec Israël permet à la Turquie de se procurer des armes que ni le Pentagone, ni l'Europe ne peuvent lui fournir à cause de son conflit avec la Grèce et son non-respect des Droits de l'Homme. Pour Israël, il est rassurant de savoir que la Syrie a un ennemi au Nord de ses frontières. Il faut dire que le contentieux avec Damas est triple : le sancak d'Alexandrette que revendique toujours la Syrie, le partage des eaux de l'Euphrate qu'elle voudrait internationaliser et le soutien de la Syrie aux combattants du PKK, reproché par la Turquie.

La Turquie comme Israël vivent dans un environnement hostile : la Turquie a de mauvaises relations avec la Syrie, l'Iran, l'Arménie, la Grèce et Chypre, quoique la situation semble s'améliorer avec l'Iran, l'Arménie et la Grèce. La Syrie est en guerre contre Israël, en froid avec la Turquie et la Jordanie.

Le problème des eaux de l'Euphrate empoisonne les relations avec Damas. L'Euphrate qui naît en Turquie est en cours d'aménagement avec de grands barrages pour le projet du GAP, qui vise au développement du Sud-Est pour lutter contre le séparatisme. Lorsque le projet sera terminé, le débit à la frontière de la Syrie et de l'Irak serait très fortement réduit. Il faut ajouter que la qualité de l'eau s'est considérablement dégradée avec les engrais et les pesticides utilisés pour les cultures dans le Sud-Est anatolien. Un protocole, signé par Damas et Ankara en 1987, garantissait un débit de 500 m³/s à la frontière syrienne. La Syrie voulait plus, mais le droit international ne

permettait pas de trancher. Or le 21 mai 1997, un texte adopté par les l'Assemblée Générale des Nations Unies privilégie les pays situés en aval (l'Irak et la Syrie pour l'Euphrate) sur ceux situés en amont (la Turquie) et demande à ces derniers de ne causer aucun tort à ceux de l'aval. La Turquie ne pourra pas prendre le risque d'ignorer ce texte sous peine d'isolement déjà sensible sur les questions kurde et chypriote.

Cet état de fait nous montre que la Turquie cherche dans sa politique étrangère à conserver sa position centrale, et surtout à éviter d'être marginalisée. C'est elle qui prend l'initiative.

L'alliance militaire israélo-turque pousse au rapprochement l'Arabie saoudite, l'Egypte et la Syrie, ce qui inquiète les Etats-Unis qui ont jusqu'ici échoué contre l'Iran et l'Irak.

Conclusion

Après avoir fait partie d'un système impérial, puis construit un État intermédiaire en forme d'État-nation et qui s'est isolé, la Turquie a donc été conduite à s'intégrer dans un nouveau système hégémonique : celui qui prévaut aujourd'hui et qui est suffisamment complexe pour qu'on y consacre un colloque.

Est-ce que la République turque, dans laquelle la décomposition de l'Empire n'est pas achevée, n'est pas retardée dans l'évolution de sa structure interne, de par l'instrumentalisation qui a été faite d'elle par le camp occidental ?

La Turquie ne serait-elle pas qu'un État-nation formel ? Car se pose dès le départ une question grave, non résolue aujourd'hui, près de 80 ans après les débuts de la République, celle du rapport du centre politique à la périphérie délaissée avec le problème kurde.

A l'intérieur elle conduit, avec l'aide des militaires, une centralisation forcenée : militaire (front du Sud-Est), administrative (renforcement du maillage), socio-politique (avec une auto reproduction des personnels de direction) et politique (les élites politiques sont corrompues) mais aussi avec l'accumulation d'un capital national (produit par les émigrés et la bourgeoisie turque, proche de l'État).

Les puissances occidentales poussent Ankara à jouer un rôle actif dans les anciennes républiques soviétiques d'Asie centrale. Mais en a-t-elle les moyens alors que le sous-développement économique et social est encore criant dans l'Est de la Turquie ?

MAGAS Damir

THE FINALE OF HEGEMONY AND DOMINANCE IN S-E. EUROPE ?

At the end of the 20th century the SE European region survives one of the most difficult periods of changing the polarity and hegemonic circumstances. The first signs of crisis showed in Romania in 1989., when the president Ceausescu's communist dictatorship ended as a consequence of street riots and conflicts which fortunately, did not take a long time. Also the political changes in Albania from 1990, manifested through instability and insecurity as the results of the collapse of communist government, the fall of new government and plenty of other internal events. The disintegration of ex Yugoslavia (1991-1992), the constitution of new countries in the war circumstances (the war in Slovenia in July 1991, in Croatia: August 1991 - August 1995, in Bosnia and Herzegovina 1992-1995, the Kosovo crisis 1988-1999 with the final war actions in 1999, NATO actions in Kosovo and Serbia 1999, crisis in Montenegro 1999-2000 and Albania 1998-1999) show that the last decade of the 20th century is generally one of the most difficult periods of the region. The hegemony circumstances, which stabilised in the region after fifties (Romania, Hungary and Bulgaria - members of the communist block dominated by USSR, Greece in the NATO block dominated by USA, Albania as the communist country connected mostly with China, Yugoslavia, non-aligned communist country standing as the buffer zone between West and East blocks), changed step by step. After 10 years of crises and wars, NATO becomes the dominant power in the zone.

The disintegration of the communist world and the collapse of ex Yugoslavia, as part of the process, could be considered as the result of the new relations between big powers' hegemonic systems. Especially, the collapse of former Yugoslavia shows how complex and delicate the

geopolitical situation in SE Europe is, and how catastrophic the consequences could be. Which were the main causes of that collapse?

Regional and supraregional causes:

1) The fall of the communism and Warsaw Pact, as the result of the conflict between "East" and "West" in which NATO block became more prestigious thanks to new technologies, more effective economy and geopolitical superiority.

2) The disintegration of multiethnic federations (Soviet Union, Chechoslovakia, and Yugoslavia), which were based on more hegemony of the dominant nations than it was the case on the West.

3) The interest of the strongest dominant power NATO as well as that of western economic groups in spreading towards East (soon integrating Hungary, Poland and Czech Republic into NATO and constitution of Partnership for Peace group of nations)

4) The interests of Russia to pact with (or to protect) Serbia, "the core of Balkans", in order to insure the approach to the Adriatic Sea zone, as the last attempt to preserve dominance in the SE European countries.

Local causes:

1) The hegemonic position and the attempt of the Serbian regime to establish a new communist Yugoslavia or "Greater Serbia" ("Serboslavia"), conquering neighbouring lands.

2) The communist regime which neglected or tolerated the strongest nationalism (Serbian) in Yugoslavia using the force (YNA) against other federate republics (Croatia, Slovenia, Bosnia and Herzegovina) and the autonomous province of Kosovo, as well kicking against the democratic changes (Romania, Albania).

3) Activities of smaller nationalist and separatist groups (Slovenia, Croatia, Macedonia, Kosovo),

4) declarative but not effective treatment of ethnic problems and intolerance during the Kingdom and the Socialist Yugoslavia periods, etc.

Quite expectedly, Greece, Turkey and Italy, as the members of NATO pact, played a role of secure and stable zones and were not involved in the crisis. It is obvious that also Bulgaria and Macedonia avoided more serious conflicts. Slovenia, as the most western periphery of the crisis zone, escaped more serious events, too. Very effective engagement of the USA

forces enabled Macedonia, former part of SFR Yugoslavia, to be recognised by the international community in spite of the problems with Greece, and to keep independence. The most brutal and cruel wars happened in Croatia and Bosnia and Herzegovina, and later in Kosovo. Many facts show that dominant powers of the world, especially USA, had a good opportunity and possibility of stopping the war in time. Why was it effectively done in Kosovo later (1999), and not in Croatia in 1991 or in Bosnia and Herzegovina in 1992? Obviously it was not possible as long as Serbia was not military and economically exhausted.

NATO spreads to the east (Hungary, the Czech Republic, Poland, etc.), and of course it has concrete influence on SE Europe. After 15 years of cruelties and terrorisation in Kosovo, when Serbia started cleansing of Albanians in Kosovo in 1999, NATO started one of the greatest actions in Europe after W.W. II. New members of NATO, especially neighbouring Hungary, as well as the air bases in Italy (Aviano, etc.) were included in the action. Because of the geopolitical position, the airspace of Croatia, Bosnia and Herzegovina and Slovenia was also used for the air actions and air transport towards Serbia. Namely, after these three new countries had been recognised in 1992, the loyal Slovenian and Croatian partnership as well as the loyalty of Bosnia and Herzegovina were freely and voluntarily manifested in helping the NATO action. That was the result of the general international decision to stop Serbian violence in Kosovo, but also the expression of the need to punish the regime which started the war ravages and destruction in the three countries.

The other neighbouring countries, especially Macedonia and Albania suffered during NATO actions a lot, because of hundreds and hundreds of thousands of refugees who were evacuated to their territories. The SE wing of NATO forces in Greece and Turkey was practically not involved in the action. A good cooperation was set up with Romania and Bulgaria, who also expect much closer relations with NATO in the near future.

After the success of NATO action in Kosovo in 1999, it is obvious that regional hegemony of the Serbian core region does not exist any more. It seems that Slovenia, being included in Partnership for Peace since 1995, will become very soon the member of NATO. Also Croatia, after having consolidated its borders and proved loyalty to NATO, is expected to enter the organisation in the near future. The similar is also with Bosnia and Herzegovina. Benevolence and inclination of Romania, Bulgaria (in Partnership for Peace from 1994), Albania and Macedonia (in Partnership for Peace from 1995) show that all these countries also tend to be a part of NATO. Finally it seems that at the end of the 20th century whole SE Europe, as well as all Balcanic countries, except Serbia, show an interest

to be included in the NATO membership. The older territorial division between Warsawian and NATO pacts, with the ex Yugoslav buffer zone, have disappeared. There is a chance that, after the processes of democratisation and recognition finish and borders stabilise, all the region, as a part of NATO enters a new geopolitical future.

The Russian (ex Soviet) attempts to play the role of the dominant leader in this region has been suppressed to a minimum. Up to 2000, Russia lost its positions in Romania and Bulgaria, the former members of Eastern block. In the same time Russia explicitly expressed connections with Serbia. The intention to stop Serbian aggression in Croatia, Bosnia and Herzegovina, or in Kosovo was not shown at all. On the contrary, in many occasions Russia showed direct sympathy and loyalty to the Serbian (Milosevich) regime. In spite of being so, the engagement of Russian forces in Croatia, Bosnia and Herzegovina and in Kosovo, finally was synchronised with the international actions (UNO, UNPROFOR, IFOR, NATO). Under such conditions, Russia could not engage deeper in the region. The situation in Russia (Chechen Republic, etc.) suppressed any concrete action in SE Europe.

How do European Union interests appear in this zone, and how will European countries include themselves in the process of pacifying and developing the region?

First big changes in local situation occurred in Romania. During the collapse of Ceausescu's regime, which was accompanied by bloody and tragic events, Europe showed a great interest in the peaceful solution of the crisis. Internal "revolution" finished with introducing a more liberal and democratic rule. Changes in Bulgaria and in Hungary, after the fall of Berlin wall, were more democratic and under control. Europe supported new governments.

In ex Yugoslavia, changes started with bloody and tragic events. In eighties, Serbian nationalist leaders (Milosevich and others), started preparing for big changes. First they ensured military core to be more Serbian than federal, and then they started provoking problems in Kosovo. Thousands of Albanians were imprisoned and many of them killed. As it was not possible to stop Serbian nationalistic movement which was spreading towards Kosovo, Montenegro, Voivodina, and later in Bosnia and Herzegovina, and when Serbian communist leaders did not accept new democratic chances, the most developed republics, Slovenia and Croatia, organized democratic elections. After Croatia had elected new government, Serbian minority in Croatia and even Serbs in Bosnia and Herzegovina started fights against Croatian people. Europe did not show much interest in the problem of cleansing and killing of Croats in 1990

and 1991. Croatia and Slovenia, were practically forced to proclaim independence. Yugoslav army started war actions in Slovenia, which lasted only a few days (July, 1991). The army soon moved to Croatia. European and American governments gave some free time (by September 1991) the leaders of the region to settle down the crisis.

But, in summer 1991 war actions against Croatia started. Serbs supported by Yugoslav army occupied 26% of the territory of the Republic of Croatia until January 3, 1992 (Sarajevo Peace Agreement). Many massacres happened, and 300.000 Croats had to leave their homes. Now, almost ten years later, only few marginal persons are accused in The Hague for the crimes they did in Croatia. Yet more than 50.000 people live out of their homes. Dubrovnik, Zadar, Sibenik, Gospic and many other cities were under artillery and air attacks. Vukovar was almost totally destroyed (more than 10.000 killed), and even Zagreb, the capital of Croatia was attacked. International Community did not stop these events in time, as it was done in Macedonia where Serbian aggression was stopped in 1991 with the presence of 400 USA soldiers in Skopje. Besides, the embargo was introduced for the ex Yugoslavia countries, so Croatian nation was condemned to capitulate in the aggression. But, helped by more than 3,5 million people in emigration (in Croatia there were 4,8 million people in 1991), and finally, with the international engagement, the aggression was stopped at the beginning of 1992, after Croatia had been recognised as an independent country. By 1995 Croatia succeeded in liberating all occupied territories. The last actions "Flash" and "Storm" were not permitted by the international community, but it was the only way for Croatia to stop the incredible occupation and traffic disruption of the territory.

In Bosnia and Herzegovina, whose constitutive nations are Bosniaks (Moslems), Croats and Serbs, Serbian war actions against Croatian people as mentioned before started in 1991 (Kupres, Ravno etc.), but, as it is widely accepted by the World, the "real war" started in May 1992 when Bosniaks were attacked by Serbs and Yu army. Serbs occupied 65% of the territory massacring people in many villages and cities. Many areas inhabited by Bosniaks and Croats were cleansed. Europe and America could not suppress the Serb actions. Even conflicts between Croats and Bosniaks started, and massacres were done on both sides. The biggest front actions were undertaken by Serbs during the visit of the French president Mitterand to Belgrade in 1992, and the most merciless massacres were made in Srebrenica, Gorazde and Zepa in 1994/5 in spite of the presence of the International Peace Forces. The action of Bosnian Croats in 1995 made possible the rebirth of Bosnia and Herzegovina, because some occupied regions were liberated, which affected Serbian strategic position.

It enabled the Dayton Peace Accord meeting in 1995. Bosnia and Herzegovina was finally founded as the federation of two entities ("Republic of Srpska", as Serbian republic with 49% of territory //, and Bosnian Federation as the territory of the Bosniaks and the Croats covering only 51% of the country) and three constitutive nationalities (Serbs, Bosniaks, Croats). The successful end of the crisis was enabled thanks to the neighbouring territory of Croatia which was used for the international forces' traffic. International forces entered the country, but 5 years later in Bosnia there are only 40% of pre war Croatian people (60% emigrated), 90% of Bosniaks (20% emigrated, 1-5% killed, 15% immigrated from Sandjak and Serbia), and 100 % Serbs (10% emigrated to Serbia or other countries, 10% immigrated from Croatia after 1995).

In Kosovo, after 15 years of terrorising, the crisis reached its climax in spring 1999. After almost one million people had emigrated to Albania, Macedonia and other countries, NATO started military actions against Serbia. It enabled Albanians to return back to Kosovo after Serbian forces retired leaving thousands of Albanians killed. At the end of 1999, and beginning of 2000 local fights between Serbs and Albanians started in the northern part of Kosovo (Kosovska Mitrovica). Strong American, British, French, German and other NATO countries' forces, as well as Russian forces keep the peace at present.

At the moment Serbia, still under Milosevic's regime, shows an incredible, long lasting resistance to international influence and actions. Serbia never recognised the competence of the International Court of Law in Hague, and does not want to deliver persons accused for genocide and other crimes against humanity. In Bosnia and Herzegovina, mostly Croatian people voluntarily or not appeared in Hague. Only few Serbs have been prosecuted in the Court so far.

A kind of disappointment arose among Croats in Croatia, Bosnia and Herzegovina and all over the world in 1999 and 2000, after processes against some Croats which lasted for 3 or 4 years, and sentences up to 45 years. Because of being the first object of aggression, the first obliged to emigrate and to show extreme resistance not to be cleansed and destroyed, Croats today consider their actions of defence completely legal. They compare them with the American activity in Vietnam, where so many civilians were killed, and no American general was prosecuted in Hague.

International isolation of Serbia, as a logic consequence of all the crimes committed by Milosevic's regime is to be compared with a practical isolation of Croatia. Why Croatia, the attacked side, victim of the war, was left to suffer the consequences of the war? First it was attacked and partly occupied, and got no effective/legal military help from any country. On

the contrary, weapon import embargo almost ended in the triumph of Milosevich. The main accusations against Croatia are explained by "cooperation in dividing Bosnia and Herzegovina", and by "no cooperation with Hague I.C.L."

The recent events in 1999 and 2000 show that, after NATO action in Kosovo and Serbia successfully put an end to cleansing and massacring, the new possibilities of strategical reorganisation in SE Europe have been opened. The United Nations started administering Kosovo, and almost all refugees returned. Under the patronage of European Union countries and NATO, in 1999 a new agreement, Stability Pact, was established. It includes countries of the region except Yugoslavia, not only Balcanic ones, but Croatia, Slovenia, Hungary and Romania, too. Grouping the lands which have recently been collaborating with NATO, Stability Pact, as a quite new regional organisation, seems to open new ways of security, economic, military and other cooperations and coordinations among the countries.

After the situation in Kosovo stabilised, and after Croatia changed its government in second free elections, the circumstances opened new chances. In political fight to obtain the rule in the country, the socialists in Croatia managed, which was well accepted in Europe, USA and neighbouring countries, especially in Bosnia and Herzegovina.

The main problem in the region is that Serbian non-democratic regime persists very successfully in spite of economic and strategic embargo and isolation. The main task of western countries is to change the government in Yugoslavia, but there is no sign that Milosevich's regime might finish soon. The program which united great deal of Serbs in ex Yugoslavia (the idea of Greater Serbia, the thesis that all south Slaves except Slovenians and Bulgarians are Serbs, proclaiming that Serbia must be everywhere Serbs live etc.), although recently partly modified, unites even now many local forces of the country (government, army, police, some parties, many nationalists).

In 1999., also some new problems arose in Montenegro, too. The pressure and non-democratic rule of the federal government, initiate ideas of separation of this federal republic (once being selfstanding kingdom). The question is now whether this will result in a direct military action of Federal Army in Montenegro. There is quite a serious engagement of Montenegro in Stability Pact as well as the interest of European Union, USA and NATO in the Montenegrin problems. This obstructs Milosevich's direct military action, which is not at all quite excluded.

The conclusion of this paper could be synthetised in several theses:

- ◆ The disruption of Eastern Block caused political and economical changes in SE Europe, even the collapse of former Yugoslavia, with excessively cruel military engagements in Croatia, Bosnia and Herzegovina and Kosovo.
- ◆ After the consolidation of Croatia, Bosnia and Herzegovina (1995) and Kosovo (1999), situation is pacified, but there is still the problem of the Serbian regime which will obviously finally result in the collapse of non-democratic regime. But the questions are: when is it going to happen? Will it happen with or without possible war action in Montenegro ?
- ◆ The former “neutral” position of ex Yugoslavia (the leader of nonaligned countries), and the division of interests between two blocks (NATO with Greece and Turkey, Warsaw Pact with Hungary, Romania and Bulgaria), changed into the new strategic relationship. NATO spread towards east (Hungary, Partnership for Peace: Romania, Bulgaria, Slovenia), and became the most powerful force and the factor of the strongest influence in the region.
- ◆ This shows a new strategic relationship in centrality and hegemony in the region. All countries, except Serbia, collaborate more or less with NATO and Western countries, which shows their interest in being accepted by more democratic and more developed world of the international community at the end of the 20th and the beginning of the 21st century.
- ◆ After expected democratic changes in Serbia happen, connected with the fall of its regime and pacification of the region completes, Stability Pact program, initiated by western countries and NATO, could give first results in stabilising economic and political situation of the region. Which military or non military actions are to precede this process is to be seen in the next few years or even months.

Summary

The disintegration of the communist world and the collapse of ex Yugoslavia, as part of the process, could be considered as the result of the new relations between big powers' hegemonic systems. After new countries had been recognised in 1992, and the loyal Slovenian and Croatian partnership with NATO in the Kosovo action in 1999 was proved, it is obvious that regional hegemony of the Serbia core region

does not exist any more. The Russian (ex Soviet) attempts to play the role of the dominant leader in this region have been suppressed to a minimum.

LITERATURE AND REFERENCES:

- AMIN, Samir (1992), *Les enjeux stratégiques en Méditerranée*, Paris, L'Harmattan.
- BERTINI, M. (1985), *Il Mediterraneo: area di confronto politico-strategico*, *Rivista Maritima*, vol. 116, pp. 9-12.
- BOBAN, Ljubo (1993): *Hrvatske granice 1918-1993*, Skolska knjiga - HAZU, Zagreb.
- COUTAU-BEGARIE, Hervé, LABAULT, Bernard (1995), *Géostratégie de la Méditerranée*, Economica, Paris.
- CRKVENCIC, Ivan. (1993-1994): *Areas of Agression in Croatia (Basic Historic and Demographical Facts)*, *Croatia - A New State*, 65-76, Zagreb.
- FOUCHER, M. (1993.-1994.): *Croatia, a New Geography of the European Continent*, *Croatia - A New State*, 32-37 Zagreb.
- JORDAN, P. (1993.-1994.): *The Relation Between Ethnically Defined Territories and Functional Regions in Croatia and Bosnia and Herzegovina*, *Croatia - A New State*, 133-142, Zagreb.
- KLEMENCIC, Mladen (1993.): *Croatia - Past and Present; Location, Position, Territory, Borders, Regions*, *Acta Geographica Croatica*, Vol. 28, 23-38, Zagreb.
- KLEMENCIC, Mladen (1993): *Causes and Dynamic of the War in Croatia*, *Acta Geographica Croatica*, Vol. 28, 187-194, Zagreb.
- KLEMENCIC, Mladen (1993-1994): *Four Theses about Croatia and Bosnia*, *Croatia - A New State*, 55-60, Zagreb.
- KLEMENCIC, Mladen (1993-1994): *Greater Serbian Territorial Claims*, *Croatia - A New State*, 143-159, Zagreb.
- KOCSIS, K. (1993-1994): *The Changing of the Croatian Ethnic Territory During the Last Half of the Millenium*, *Croatia - A New State*, 83-95, Zagreb.
- MAGAS Damir (1997): *The Development of Geographical and Geopolitical Position of Croatia*, *Geoadria 2/1997*, Zadar 1997., p. 5-36.
- MAGAS, Damir, ROGIC, Velimir (1995.): *Zemljopis 8 (Geography 8)*, Skolska knjiga, II edition, Zagreb.
- PEPEONIK, Zlatko (1991): *Postwar Changes of the ethnic composition in Croatia and impact of encirclement*, *Geographical papers*, 8/1991, 39-59, Zagreb.
- PREVELAKIS, G. (1994): *Les Balkans, Cultures et geopolitique*, Nathan, Paris.
- ROGIC, Velimir (1993.-1994.): *Geopolitical Retrospect of Croatia*, *Croatia - A New State*, 9-31, Zagreb.
- RUPPERT, Karl (1994): *Srednja Europa - Priblizavanje jednoj koncepciji (Central Europe- Approaching a Concept)*, *Acta Geographica Croatica*, Vol. 29, 65-76, Zagreb.

DE TINGUY Anne

EX-URSS, DE NOUVEAUX RAPPORTS DE FORCE

Le pouvoir soviétique a déployé des efforts considérables pour intégrer le territoire de l'URSS. Celui-ci étant d'après la constitution "un", l'intégration politique, économique et autre ne pouvait être que totale¹. Cette intégration allait de pair avec une extrême centralisation. L'Union soviétique se définissait comme un Etat fédéral, mais de fait il n'y avait jamais eu de partage des compétences entre le pouvoir central et les quinze républiques de l'union : le pouvoir central décidait de tout dans tous les domaines. L'éclatement de l'empire et l'effondrement du projet idéologique qui sous-tendait la politique du Kremlin ont bouleversé ces équilibres. On aurait pu assister, comme l'espérait encore en 1995 Andréï Kozyrev, alors ministre des Affaires étrangères de Russie², à un double processus, de désintégration de ce qui existait du temps de l'URSS d'une part et d'intégration sur de nouvelles bases de l'espace anciennement soviétique d'autre part. Ce n'est pas le cas. La désintégration de cet espace qui se produit depuis 1991 s'accompagne d'une érosion des positions de la Russie. Les recompositions qui s'opèrent se font dans bien des cas sans tenir compte de l'ancien centre.

¹ cf Marie-Claude Maurel *Territoire et stratégies soviétiques*, Paris, Economica, 1982, 196 p.

² La CEI "nous a permis non seulement de divorcer de façon civilisée, mais de reprendre dans des délais très courts [...] le chemin de l'intégration et de la coopération dans toute une série de domaines", discours d'A. Kozyrev le 6 juil. 1995 lors de la Conférence des ambassadeurs de Russie dans les pays de la CEI, *Diplomaticheskii Vestnik* n°8, 1995 p. 22

1 - La désintégration de l'espace anciennement soviétique

La désintégration est aujourd'hui patente dans de nombreux domaines. Elle est notamment liée à l'échec de la Communauté des Etats Indépendants qui n'a pas été l'instrument d'une intégration sur de nouvelles bases, à l'incapacité ou au refus des nouveaux Etats Indépendants (NEI) à définir une politique de sécurité commune et à l'éclatement de l'espace économique et commercial. De récentes décisions prises par certains Etats en matière de visas sont un coup supplémentaire porté à ce que Boris Eltsine appelait une "communauté humaine", celle des "peuples apparentés"³.

1.1 - La Communauté des Etats indépendants : instrument d'intégration ou de divorce ?

La Communauté des Etats Indépendants, créée le 8 décembre 1991 par les dirigeants de Russie, d'Ukraine et de Biélorussie⁴, réunis dans les environs de Minsk, la capitale de ce dernier pays, est rejointe le 21 décembre 1991 à Alma-Ata par huit autres républiques soviétiques (l'Azerbaïdjan, l'Arménie, la Moldavie, le Kazakhstan, le Kirghizstan, le Turkménistan, le Tadjikistan et l'Ouzbékistan). Les pays-membres précisent le 21 décembre que la nouvelle communauté "*n'est ni un Etat, ni une structure supranationale*"; elle est une association d'Etats souverains et égaux qui coopéreront au sein "*d'organes de coordination formés sur la base de la parité*"⁵. La CEI n'a l'ambition d'être ni une fédération, ni une confédération. Elle ne crée pas de pouvoir central, n'envisage pas de transfert de souveraineté et se fixe comme objectif non pas, sauf dans le domaine économique (les pays-membres affirment vouloir "*former un espace économique commun*") une intégration, mais une coopération et une coordination des politiques des Etats-membres dans les domaines d'intérêt commun. Signe emblématique de cette volonté de rupture, c'est Minsk et non pas Moscou qui est choisi comme siège des organes de coordination de la communauté. La Charte dont celle-ci se dote quelques mois plus tard, le 22 janvier 1993, redit que la *Communauté "n'est pas un Etat et qu'elle ne dispose pas de pouvoirs supranationaux"* : elle est une

³ Boris Eltsine *Sur le fil du rasoir - Mémoires*, Albin Michel, 1994, p.235-237 et 417.

⁴ Boris Eltsine, président de la RSFSR, Leonid Kravtchouk, président d'Ukraine, et Stanislas Chouchkevitch, président de Biélorussie.

⁵ Le texte de la Déclaration d'Alma-Ata est reproduit dans Z. Brzezinski et P. Sullivan (ed.) *Russia and the Commonwealth of Independent States* (documents, data and analysis), New York, Londres, M.E. Shapen, 1997, p.47-48

Union volontaire d'Etats souverains et égaux dont le but est "*de coopérer dans les domaines politiques, économiques, écologiques, humanitaires, culturels et autres*" et de coordonner les politiques des Etats-membres⁶. La formulation employée est, on le voit, limitée.

Cette nouvelle communauté s'est d'emblée institutionnalisée. De nombreux organes, dont les pouvoirs et la finalité sont précisés dans la Charte de 1993, sont mis en place à partir de 1992. Le Conseil des chefs d'Etat, qui en est "*l'organe suprême*", définit au cours de ses réunions bi-annuelles, les orientations "*fondamentales*" de l'activité des Etats-membres dans la sphère de leurs intérêts communs. Il a à sa tête un président, poste qui a jusqu'ici toujours été occupé par le président de la Russie (Vladimir Poutine a été élu président de ce Conseil lors du sommet de la CEI qui s'est tenu à Moscou en janvier 2000 avant même son élection à la tête de la Russie). Le Conseil des chefs de gouvernement, qui se réunit au moins quatre fois par an, "*coordonne la coopération des organes de pouvoir exécutif dans les domaines économiques, sociaux et autres*". Il est assisté par un Comité consultatif de coordination, "*organe exécutif permanent*" entre autres chargé de promouvoir la mise en oeuvre des accords conclus, et par son secrétariat. Ce dernier est dirigé par un secrétaire exécutif qui a un rang protocolaire équivalent à celui de chef de gouvernement. De nombreux Conseils -notamment des ministres de la Défense (créé en février 1992), des ministres des Affaires étrangères (créé en septembre 1993), des ministres de l'Intérieur (créé en mai 1996), des commandants des forces de garde-frontières (créé en juillet 1992)- et comités permettent des coopérations sectorielles. Une Assemblée parlementaire, organe consultatif créé en mars 1992, dont le siège est à Saint-Pétersbourg, adresse des recommandations aux Conseils des chefs d'Etat et de gouvernement. Une Cour économique a pour mission d'assurer le respect des engagements pris et de régler les éventuels litiges. Conseils et comités se multiplient (en mars 1998, on en compte 54, dont 38 dans le domaine socio-économique⁷). Et les différentes institutions se réunissent fréquemment, ce qui permet aux Etats-membres d'élargir leur coopération. Dans le domaine économique, ces derniers parviennent le 24 septembre 1993 à un ambitieux accord "*sur la formation d'une union économique*" qui prévoit "*la création progressive d'un espace économique commun sur la base des relations du marché*", la libre circulation des marchandises, des capitaux et de la main d'oeuvre, la coordination des politiques monétaires, budgétaires, fiscales, douanières, etc, ainsi que l'harmonisation des

⁶ cf texte de la Charte (qui entrera en vigueur en janvier 1994), *Rossiiskaia Gazeta* 12 février 1993.

⁷ *Izvestia* 18 mars 1998

législations économiques⁸. Un an plus tard, le 21 octobre 1994, ils créent un Comité économique inter-étatique (souvent désigné sous son sigle russe, le MEK), chargé de mettre en oeuvre cette union économique. En dotant cet organe de pouvoirs exécutoires, ils introduisent pour la première fois un élément de supranationalité dans le fonctionnement de la communauté. Des accords sub-régionaux, ouverts à la signature d'autres membres et susceptibles d'avoir un effet d'entraînement, sont par ailleurs conclus. Une union douanière est décidée en janvier 1994 par la Russie et la Biélorussie. Elle intègre en janvier 1995 le Kazakhstan, en avril 1996 le Kirghizstan et en février 1999 le Tadjikistan. La Russie et la Biélorussie créent en outre le 2 avril 1996 une "Communauté des Républiques souveraines", signent le 2 avril 1997 un "traité d'union" qui prévoit le maintien de la souveraineté des deux Etats⁹, puis le 25 décembre 1998 une "déclaration sur la création future d'un Etat unifié".

L'institutionnalisation a été, on le voit, rapide et les réalisations apparemment nombreuses. L'expérience communautaire s'est cependant vite avérée décevante. Les Etats-membres ne sont parvenus ni à s'entendre sur la finalité de la communauté, ni à faire fonctionner celle-ci de façon efficace¹⁰. La Russie poursuit un objectif maintes fois affirmé d'intégration de l'espace CEI¹¹. Et elle est en général suivie par l'Arménie, la Biélorussie, le Kazakhstan, le Kirghizstan et le Tadjikistan, pays pour lesquels la CEI apparaît comme une quasi nécessité. Pour le Kazakhstan, enclavé et condamné pour des raisons démographiques (38 % de sa population était ethniquement russe au moment de l'éclatement de l'URSS) à avoir des relations étroites avec la Russie, la CEI est un moyen de ne pas rester en tête à tête avec son grand voisin du nord¹². L'Arménie, en raison du contentieux historique qui l'oppose à la Turquie et du conflit du

⁸ cf texte de cet accord, in Z. Brzezinski et P. Sullivan (dir.) *Russia and the CIS*, op. cit. p.518-522.

⁹ Cette union s'est dotée le 23 mai 1997 de statuts dont le texte est publié dans *Diplomaticheskii Vestnik* juin 1997 p.30-39

¹⁰ pour plus de détails, cf A. de Tinguy "La Communauté des Etats indépendants a-t-elle encore un avenir ? *Défense Nationale*, août-sept. 1999 p.29-42.

¹¹ Cf le document non signé, mais approuvé le 14 sept. 1995 par le président Eltsine et souvent cité par les responsables russes comme le document de référence "La politique stratégique de la Russie à l'égard des pays-membres de la CEI", *Rossiiskaia Gazeta* 23 sept. 1995. Voir aussi l'intervention déjà citée du 6 juil. 1995 d'A. Kozyrev, *Diplomaticheskii Vestnik* n°8, août 1995 p.22 et celle d'E. Primakov, son successeur aux Affaires étrangères, lors de la réunion des ambassadeurs des 29-31 juil. 1996, *Diplomaticheskii Vestnik* n°9, sept. 1996 p.21-22. Malgré les problèmes auxquels se heurte la communauté, l'intégration reste l'objectif poursuivi par la Russie car elle "répond à ses intérêts stratégiques et économiques fondamentaux", continue à affirmer à la fin de 1997 V. Serov, vice-Premier ministre en charge de la coopération avec les pays de la CEI, interview aux *Izvestia* 21 nov. 1997.

¹² Sur la perception par le Kazakhstan de ses rapports avec la Russie, cf Roy Allison "The security priorities and military ties of the CIS Central Asian states" *Amu Darya*, été-aut. 1996, vol. 1 n°2 p.264 et Olivier Roy *La nouvelle Asie centrale ou la fabrication des nations*, Paris, Le Seuil, 1997 p.282-283.

Karabakh, le Tadjikistan, en proie depuis son indépendance à une guerre civile récurrente, la Biélorussie, si proche de la Russie par son histoire, sa langue, sa culture qu'elle a du mal à trouver son identité, le Kirghizstan, petit et pauvre qui craint les ambitions de son grand voisin ouzbek, sont eux aussi amenés à souhaiter peu ou prou l'approfondissement de la communauté. L'Ukraine, la Moldavie, le Turkménistan, l'Azerbaïdjan et l'Ouzbékistan¹³ n'ont pas la même conception de la communauté qu'ils ne considèrent que comme une formule avant tout transitoire permettant de gérer l'éclatement de l'empire dans les conditions les moins mauvaises possibles. Ils sont de ce fait hostiles à tout ce qui limiterait leur souveraineté.

Cette absence de consensus entre les pays-membres sur les fondements et sur l'avenir de la CEI prive largement celle-ci de cohésion. Les réunions sont souvent l'occasion de constater des divergences. Les accords signés font très rarement l'unanimité. Sur les 886 documents signés par les chefs d'Etat ou de gouvernement entre décembre 1991 et mars 1998, 130 seulement l'ont été par l'ensemble des Etats-membres¹⁴. La logique de géométrie variable qui prévaut s'applique même aux documents fondamentaux. Ainsi la Charte n'a été signée ni par l'Ukraine, ni par le Turkménistan. Cette Charte prévoit d'ailleurs (art. 43) la possibilité d'émettre des réserves sur certains des chapitres qui la composent. Il arrive aussi fréquemment que les documents exigeant une ratification ne soient jamais ratifiés. Les Etats qui ne veulent pas d'une intégration sont ceux qui font le plus souvent cavaliers seuls, mais ils ne sont pas les seuls à agir de cette manière. La Russie fait ainsi par exemple partie des six pays qui en 1998 n'avaient pas ratifié l'accord sur la création d'une zone de libre échange signé en avril 1994 par les Douze¹⁵.

Le mécanisme de prise de décision permet cette situation. Au sein des Conseils des chefs d'Etat et de gouvernement, les décisions sont en principe prises par consensus, mais la Charte prévoit qu'un Etat peut se retirer d'un vote sur une question donnée en déclarant son non-intérêt (règle dite du parti intéressé, qui était utilisée au sein du Comecon), ce qui permet de contourner les éventuels vetos, la déclaration de non-intérêt "*ne dev(ant) pas être considérée comme un obstacle à l'adoption d'une décision*"¹⁶.

¹³ Dans un premier temps, l'Ouzbékistan se situait plutôt dans le premier groupe, cf Mark Webber *The international politics of Russia and the successor states*, Manchester University Press, 1996 p.94

¹⁴ *Izvestia* 18 mars 1998

¹⁵ *Izvestia* 29 et 30 janvier 1998

¹⁶ Termes de la Charte, *Rossiiskaia Gazeta* 12 fév. 1993. Voir aussi A. Sheehy "The CIS charter" *RFE/RL Research Report* 19 mars 1993 p. 25 et 27.

Le problème ne serait pas si grave si ces accords à géométrie variable étaient respectés par leurs signataires, mais ce n'est pas toujours, loin s'en faut, le cas. La plupart des textes signés restent lettre-morte. Au début de 1998, 130 des 880 accords signés avaient été mis en oeuvre; quatre des 24 conclus entre la Russie et la Biélorussie dans le cadre de leur union¹⁷. Le non-respect des engagements pris est lié au fait qu'aucune sanction n'est prévue dans ce cas par la Charte et qu'aucun mécanisme d'arbitrage n'a été créé¹⁸. Aucun mécanisme communautaire contraignant n'ayant été mis en place, rien ne s'oppose à ce que les textes signés aient un caractère souvent avant tout déclaratoire. Ce phénomène témoigne d'un déficit grave de volonté politique.

Conflits et absence de résultats amènent progressivement les Etats-membres à réagir. A partir de 1997, la CEI est en proie à une crise institutionnelle ouverte. Le Conseil des chefs d'Etat est de plus en plus difficile à réunir et les réunions de plus en plus infructueuses. Les critiques fusent en outre de toutes parts. Les présidents géorgien Chevardnadze, ukrainien Koutchma, ouzbek Karimov, kazakh Nazarbaev... dénoncent ouvertement l'inertie, l'inefficacité et l'inutilité de la communauté qui est incapable de répondre aux problèmes auxquels ils sont confrontés¹⁹. La Géorgie, l'Azerbaïdjan et la Moldavie, exaspérés par la non-résolution des conflits auxquels ils sont en proie, sont ceux qui critiquent le plus vivement la CEI et la Russie qu'ils rendent responsable de cet état de choses. Certains Etats lient désormais toute initiative destinée à faire progresser l'intégration à un règlement préalable des conflits existants. D'autres demandent une révision des statuts et une modification des organes dirigeants²⁰. Les uns et les autres se détournent de cette structure jugée dépassée. En Russie, des voix de plus en plus nombreuses s'élèvent pour appeler à reconnaître l'existence d'"une situation de crise" et pour critiquer la politique du Kremlin. Il est ainsi par exemple reproché à celui-ci d'affirmer la priorité des relations avec ses voisins de la CEI, les "intérêts vitaux" de la Russie étant concentrés sur le territoire de ces Etats,

¹⁷ *Izvestia* 29 janv. 1998. C'est une proportion qui n'a guère varié : Valéri Serov, alors vice-Premier ministre en charge de la coopération avec la CEI, reconnaissait au début de 1997 qu'un dixième seulement des accords signés étaient mis en oeuvre, *Izvestia* 28 fév. 1997. Les *Izvestia* du 18 mars 1998 donnent des données différentes, mais qui vont dans le même sens : 259 des 886 accords signés par les chefs d'Etat ou de gouvernement auraient été mis en oeuvre.

¹⁸ La Charte prévoit seulement (art. 10) que le non-respect systématique des engagements pris sera examiné par le Conseil des chefs d'Etat qui pourra prendre des mesures conformes au droit international.

¹⁹ voir par exemple *Nezavisimaia Gazeta* 23 et 25 oct. 1997, *Izvestia* 29 mars et 16 oct. 1997; Reuters, cité par *Turkestan Newsletter* 26 oct. 1997 et *RFE/RL Newslines* 19 oct. 1997; voir aussi l'interview du président Nazarbaev, *Izvestia* 4 juin 1998.

²⁰ *Nezavisimaia Gazeta* 2 avril 1997, *RFE/RL Newslines* 29 oct. 1997, *Izvestia* 14 mars 1998

mais de ne pas agir en conséquence : la Russie, disent certains, négligent ses partenaires et les encouragent ce faisant à se détourner d'elle²¹.

Devant une telle fronde, les responsables russes ne peuvent que reconnaître la perte d'influence enregistrée par leur pays et "le faible dynamisme" de la communauté²². Lors du sommet de mars 1997, en réponse aux critiques exprimées, Boris Eltsine est amené à faire une autocritique. En octobre, il s'engage à faire lors du sommet suivant des propositions de restructuration de la CEI, ce qui passe, dit-il, par une réforme du secrétariat et une réduction du nombre des organes et de leur personnel, afin d'en améliorer l'efficacité²³. Malgré cet engagement, il n'avance lors des sommets qui suivent pratiquement aucune proposition nouvelle. Une des rares qu'il a avancées, lors du sommet du 2 avril 1999, est la création d'une zone de libre échange : elle avait déjà fait l'objet d'un accord (resté lettre morte)... en avril 1994. A ce stade, il apparaît clairement que le principal problème n'est pas institutionnel. Il est avant tout lié au fait que les Etats-membres n'ont pas su (ou voulu) définir de projet commun sur la base d'intérêts partagés. La désintégration de l'espace anciennement soviétique a été accélérée par l'incapacité (ou le refus) des Etats-membres à définir des politiques communes, notamment en matière de sécurité, et par l'éclatement de l'espace économique et commercial.

1.2 - L'échec d'une politique de sécurité commune

La CEI s'est dotée dès le départ des instruments d'une politique étrangère et de sécurité commune. La première est un des principaux domaines d'intérêt commun retenu dans la Charte de 1993. Et mission a été donnée au Conseil des Ministres des Affaires étrangères "*de coordonner l'activité des Etats-membres*" et "*d'organiser des consultations sur les questions de politique mondiale d'intérêt commun*"²⁴. En matière de sécurité, les Etats-membres ont aussi un souci de coordination de leurs activités. Mais ils ont été bien au-delà. En concluant le 15 mai 1992 à Tachkent un Pacte de sécurité collective -qui prévoit une assistance militaire en cas d'agression contre l'un des Etats-membres, celle-ci étant considérée comme une

²¹ Sur ces critiques, cf le très intéressant article de Viatcheslav Nikonov dans *Izvestia* 27 janv. 1998, ainsi que *Izvestia* 9 et 29 janv., 25 fév. et 18 mars 1998.

²² cf le discours annuel à la nation du président Eltsine du 17 fév. 1998, *Rossiiskaia Gazeta* 24 février 1998, la déclaration de V. Serov, *Izvestia* 21 nov. 1997 et celle d'E. Primakov, *Nezavisimaia Gazeta* 24 déc. 1997

²³ *Rossiiskaia Gazeta* et *Izvestia* 29 mars 1997; *Nezavisimaia Gazeta* 24 et 25 oct. 1997, *Sevodnia* 22 et 24 oct. 1997; voir aussi le discours de B. Eltsine, *Rossiiskaia Gazeta* 25 oct. 1997

²⁴ Termes de la Charte, *Rossiiskaia Gazeta* 12 fév. 1993

agression contre tous²⁵-, ils se dotent de la base juridique d'un système de sécurité au service duquel ils mettent un certain nombre d'instruments. Outre le Conseil des ministres de la Défense et celui des Commandants des forces des garde-frontières, la Communauté dispose jusqu'en 1993 d'un Haut-commandement des forces unifiées -celles-ci ont été formées au début de 1992, à titre transitoire, dans le but "*d'assurer la sécurité des Etats-membres, de prévenir les conflits et de coordonner la réforme des forces armées ex-soviétiques*"²⁶-, puis, après le démantèlement en juin 1993 de ce Haut-commandement, d'un Etat-major pour la coordination de la coopération militaire des Etats-membres, composé des représentants (militaires) des Etats signataires du pacte de Tachkent. Elle dispose par ailleurs d'un Conseil pour la sécurité collective, doté en mai 1996 d'un secrétariat.

Dans le cadre de la politique ainsi mise en place, un certain nombre d'initiatives ont été prises. La Communauté a donné son accord à la participation de troupes multinationales à des opérations de maintien de la paix (en Ossétie du sud, en Moldavie et au Tadjikistan). Elle a par ailleurs mis en place un système de protection des frontières entre les Etats de la CEI et ceux n'appartenant pas à la CEI (accord de 26 mai 1995²⁷) et un système unifié de défense aérienne. Ce dernier accord, signé à Almaty le 10 février 1995 prévoit la création d'un Comité de coordination spécifique, placé sous la responsabilité opérationnelle du Commandant en chef des forces de défense aérienne de la Russie²⁸.

Ces initiatives n'ont pas abouti au résultat attendu. Les multiples rivalités et conflits qui opposent et/ou ravagent plusieurs des pays-membres constituent un obstacle majeur à toute avancée dans ce domaine. La CEI n'a pas su être l'instrument du règlement des antagonismes qui se sont développés entre les Etats-membres ou au sein de certains d'entre eux, ce qui la mine de l'intérieur et sape la confiance que les Etats concernés pourraient avoir en elle. Le conflit du Karabakh oppose depuis maintenant plus de dix ans Arméniens et Azéris. Un cessez-le-feu a certes été conclu en 1994, sous l'égide de la Russie, mais la paix n'est toujours pas à portée de mains. Un cinquième du territoire azéri reste occupé par les Arméniens. Et les positions prises par la Russie, accusée de ne pas être restée neutre, ne

²⁵ art. 4 du pacte de sécurité collective, dont le texte est publié dans *Diplomaticheskii Vestnik* n°12, 30 juin 1992 p.9-11

²⁶ Termes de l'accord du 20 mars 1992, dont le texte est reproduit in Z. Brzezinski et P. Sullivan *Russia and the CIS*, op. cit. p.537-538

²⁷ Le texte de cet accord est publié dans *Diplomaticheskii Vestnik* n°7, juillet 1995 p.43-46

²⁸ Le texte de cet accord (qui remplace celui du 6 juillet 1992) a été publié dans *Rossiiskaia Gazeta* 25 février 1995.

font qu'aggraver les oppositions. Le conflit, devenu meurtrier en 1992, qui oppose en Géorgie le pouvoir central à l'Abkhazie sécessionniste, dans lequel la Russie est une fois de plus accusée d'avoir joué un rôle de pyromane, n'est lui non plus pas réglé : l'accord de cessez-le-feu de 1994 n'a pas débouché sur la paix²⁹. Entre la Russie et l'Ukraine, de multiples divergences ont suscité pendant de longues années de très vives tensions. A ces conflits s'ajoutent celui de la Transnistrie en Moldavie, la guerre civile récurrente au Tadjikistan, de solides rivalités en Asie centrale...

Ce contexte rend pratiquement inatteignable l'objectif recherché de politique commune. Garder des forces unifiées s'est tout d'abord très vite avéré illusoire. Le résultat est que le système de sécurité de la CEI repose de fait sur des forces avant tout russes, dans la mesure où la Russie a hérité de la plus grande partie de l'encadrement, des structures et des équipements de l'armée soviétique. La plupart des autres Etats ont dû former avec des moyens limités leurs propres forces armées³⁰. La force de maintien de la paix "de la CEI" basée au Tadjikistan, en principe composée de forces russes, kazakhes, kirghizes et ouzbèkes, illustre cette situation : les bataillons des trois pays d'Asie centrale (qui seront d'ailleurs retirés en 1997-98) sont chacun forts d'environ 300 à 350 hommes, alors que la 201ème division blindée russe est estimée à 6 000 hommes, auxquels s'ajoutent quelque 25 000 garde-frontières russes³¹! En Géorgie, les forces de maintien de la paix sont toutes russes. Quant au système unifié de défense aérienne, en dehors de la Russie, seuls l'Ukraine et la Biélorussie ont les moyens d'y participer effectivement; les autres pays ne disposant pas de moyens propres, ne peuvent que se reposer sur la Russie.

Dans ce domaine comme dans d'autres, il n'y a jamais eu de consensus. L'accord sur le système de défense aérienne n'a jamais fait l'unanimité : l'Azerbaïdjan et la Moldavie n'y ont pas adhéré. Celui du 26 mai 1995 sur la défense des frontières, repoussé par cinq des Etats-membres, a été le fruit d'âpres débats qui n'ont pas débouché sur le résultat attendu par le Kremlin, initiateur du projet. Celui-ci n'a pas réussi, malgré son insistance, à faire accepter à ses partenaires le concept de "frontières extérieures de la

²⁹ Sur le rôle joué par la Russie dans les conflits de Transcaucasie, cf Anne de Tinguy "La Russie en Transcaucasie : chef d'orchestre ou médiateur ?" in M.R. Djalili (dir) *Le Caucase postsoviétique : la transition dans le conflit*, Bruxelles, Bruylant, 1995 p.145-169. L'affaire des livraisons illégales d'armes russes à l'Arménie, qui a éclaté au grand jour en février 1997, a encore contribué à détériorer la situation, cf *Sevodnia* 25 oct. 1997. Après la flambée de violence en Abkhazie au printemps 1998, les autorités géorgiennes demandent une fois de plus en juin l'aide de la CEI, *Izvestia* 17 juin 1998.

³⁰ Sur cette question, cf R. Allison "The security priorities..." *Amu Darya*, été-aut. 1996, op. cit.

³¹ cf *The military balance*, rapport annuel de The International Institute for Strategic Studies, Londres (version française faite par l'Institut des Relations Internationales et Stratégiques *L'Année stratégique - Les équilibres militaires*).

CEI". Quant au Pacte de sécurité collective de 1992, il n'a jamais réuni tous les Etats-membres. Créé par la Russie, l'Arménie, le Kazakhstan, le Kirghizstan, le Tadjikistan et l'Ouzbékistan, il a par la suite été rejoint par la Biélorussie, l'Azerbaïdjan et la Géorgie. Mais l'Ukraine, le Turkménistan (qui a proclamé sa neutralité) et la Moldavie ont continué à se tenir à l'écart. Et au printemps 1999, au moment de son renouvellement, trois des Etats membres -l'Ouzbékistan, l'Azerbaïdjan et la Géorgie- ont décidé d'en sortir, ce qui porte un nouveau coup, très sérieux, à la communauté. Cet échec est lié au fait que le pacte de 1992 n'a pratiquement jamais joué de rôle. En octobre 1997 la situation en Afghanistan se détériorant, une réunion des Etats signataires a été demandée par les pays d'Asie centrale afin de définir des positions communes³². Mais lorsqu'en juillet-août 1998, les talibans lancent une nouvelle offensive dans la partie nord de l'Afghanistan, les pays d'Asie centrale signataires du Pacte de 1992, pourtant très inquiets des conséquences de ces événements, s'abstiennent de toute initiative dans le cadre de ce Pacte³³. Sur des sujets aussi graves que l'élargissement à l'est de l'OTAN et le conflit du Kosovo, aucune position commune, on va le voir, n'a pu être définie.

Le dispositif pouvait-il fonctionner dans le contexte de rivalités et de conflits qui n'ont cessé d'opposer plusieurs des pays-membres ? Les problèmes provoqués par l'adhésion au Traité de non-prolifération étaient dès 1992 un signal d'alarme. En ne parvenant pas à s'entendre sur cette question, ce qui revenait à faire des Etats-Unis l'arbitre de leurs querelles, l'Ukraine (qui a alors demandé aux Etats-Unis d'assurer sa sécurité) et la Russie révélaient la gravité des divergences et des méfiances qui prévalaient au sein de l'espace anciennement soviétique.

1.3 - L'éclatement de l'espace économique et commercial

En matière économique et commerciale, cet espace continue à avoir une forte signification. Il reste un marché essentiel pour de nombreux Etats-membres, et la Russie, un partenaire incontournable. La Biélorussie est complètement dépendante de ce marché, qui représente les deux tiers de ses échanges commerciaux, la Russie centralisant à elle seule près de la moitié de ses ventes et plus de la moitié de ses achats³⁴. Le Kazakhstan est

³² *Nezavisimaia Gazeta* 3 fév. 1998; *Diplomaticheskii Vestnik* n°6, juin 1997 p.30

³³ *Izvestia* 11 août 1998

³⁴ M.A. Crosnier "Biélorussie" in "Les pays de la CEI : des marchés émergents" *Le Courrier des Pays de l'Est* mars 1997 p.26. Les données statistiques concernant le Kazakhstan, la Moldavie, le Kirghizstan et le Turkménistan sont issues du même numéro du *Courrier des Pays de l'Est*.

presque aussi dépendant à la fois de la CEI (56 % de ses exportations, 71 % de ses approvisionnements en 1996) et de la Russie (plus de la moitié des uns et des autres). La Moldavie, le Kirghizstan et le Turkménistan sont dans une situation pratiquement analogue. Les dépendances à l'égard de la Russie ou d'autres des NEI sont particulièrement fortes dans le domaine énergétique. L'Ukraine est dépendante à plus de 85 % pour ses besoins en pétrole et à plus de 50 % pour ceux en gaz naturel, la Moldavie, l'Arménie, la Géorgie et la Biélorussie à près de 100 %. L'Ouzbékistan est exportateur net de gaz et d'électricité, mais importateur net de pétrole brut, de produits pétroliers et de charbon. Le Kirghizstan est totalement dépendant pour ses besoins en charbon, en gaz naturel et en produits pétroliers. Le Tadjikistan est exportateur net d'électricité, mais totalement dépendant pour le gaz naturel et les produits pétroliers. Tous ne sont pas dépourvus de ressources. Mais ceux, comme le Turkménistan, le Kazakhstan et l'Azerbaïdjan qui ont d'importantes richesses, étaient jusqu'à une date récente tributaires de la Russie pour l'évacuation de leurs ressources vers des marchés solvables.

Si les dépendances restent fortes, elles sont cependant en net recul : la tendance ne va pas dans le sens de l'intégration. Le commerce intra-communautaire a très sensiblement diminué depuis l'éclatement de l'Union soviétique : il représentait 73 % du total des échanges de ces pays en 1991; il n'en représente plus que 33 % en 1997 (33 % des importations totales et 29 % des exportations). La part du monde extérieur à la CEI est dans le même temps passée de 27 % à 67 % du total (de 27 à 71 % pour les exportations, de 27 à 67 % pour les importations). La Russie, l'Ukraine, l'Arménie, le Kazakhstan, l'Ouzbékistan et le Tadjikistan envoient en 1997 plus de la moitié de leurs exportations vers le monde non CEI. La Russie, l'Ukraine, les trois Etats de Transcaucasie et l'Ouzbékistan achètent la même année plus de la moitié de leurs importations à des pays extérieurs à la CEI³⁵. La Russie faisait, en 1991, 65 % de son commerce avec les NEI³⁶. En 1998, elle ne fait plus avec ces derniers que 18,7 % de ses exportations et 25,6 % de ses importations, 81,3 % de ses exportations et 74,3 % de ses importations se faisant avec le monde extérieur à la CEI³⁷. L'Ouzbékistan a, lui aussi, spectaculairement réorienté ses échanges commerciaux : il dépendait de la CEI à 62 % pour ses exportations en 1994; il n'en dépend plus que pour 23 % en 1996. Le monde non-CEI

³⁵ Dominique Pianelli "Le commerce extérieur des pays de la CEI : ruptures et continuités" *Le Courrier des pays de l'est* mars 1999 p.2-17

³⁶ Observatoire des Etats post-soviétiques *De l'URSS à la CEI - Douze Etats en quête d'identité*, Ellipses/Langues O, 1997 p.48

³⁷ Goskomstat de la Russie *Rossia v tsifrakh, 1999* (La Russie en chiffres), Moscou, 1999

représente 59 % des exportations et 66 % des importations de l'Arménie en 1996³⁸, 66 % des importations et près de la moitié des exportations de l'Azerbaïdjan; 77 % des importations et 61 % des exportations de l'Ukraine en 1997³⁹. La Géorgie, dont le premier fournisseur (notamment énergétique) reste la Russie, fait en 1996 plus de 60 % de ses achats en dehors de la zone CEI.

1.4 -Vers la fin de la libre circulation

Après l'effondrement de l'URSS, décision avait été prise de garder unifié le territoire anciennement soviétique. La libre circulation avait fait l'objet d'un accord le 9 octobre 1992 et les frontières entre les Etats, qui n'étaient du temps de l'URSS que des limites administratives, étaient restées transparentes. A partir de 1999, la liberté de circulation est remise en cause par plusieurs des NEI. Le Turkménistan impose à compter du mois de juin 1999 des visas aux ressortissants de certains des NEI dont la Russie. Le Kazakhstan annonce le 23 février 2000 l'imposition de visas à tous les ressortissants de la CEI, sauf à ceux de Russie⁴⁰. La Russie n'est pas en reste. En novembre 1999, se basant sur la nécessité d'empêcher des combattants tchéchènes d'entrer sur le territoire russe à partir des pays voisins de la Russie, Vladimir Poutine, alors Premier ministre, demande que des visas soient imposés aux ressortissants de Géorgie et d'Azerbaïdjan⁴¹. Ces mesures sont hautement symboliques : contrairement à ce que souhaitait la Russie, "l'étranger proche" devient l'étranger.

2 - L'érosion des positions de l'ancien centre

Les dirigeants russes ayant dès le début des années 90 défini cet espace anciennement soviétique comme "*une zone d'influence naturelle*" où se situent ses intérêts fondamentaux, la désintégration de cet espace est pour la Russie un très sérieux revers. Cette désintégration va en effet de pair avec une érosion des positions de la Russie dans cette zone. Dans le domaine économique et commercial, le poids de la Russie va, on l'a vu, en s'érodant dans la quasi totalité des pays-membres de la CEI et, comme le souligne Olivier Roy en parlant de l'Asie centrale, "*la Russie n'a*

³⁸ Michèle Kahn "Arménie" *Le Courier des pays de l'est* mars 1997 p.10-11

³⁹ Poste d'Expansion Economique près l'Ambassade de France à Moscou "Tableau de bord, CEI-Echanges commerciaux", janvier 1998, n°19.

⁴⁰ *Ivestia* 14 janv. et 24 fév. 2000

⁴¹ *RFE/RL Newslite* 21 avril 2000

d'influence que dans les secteurs en crise (charbon, métallurgie); dans les secteurs modernes, ce sont les Occidentaux et les "dragons" (Corée) qui percent"⁴². Dans le domaine de la politique étrangère, les revers sont encore plus sérieux.

2.1 -Politique étrangère : l'isolement croissant de la Russie

Lorsque les nouveaux Etats ont dû prendre position sur l'élargissement à l'est de l'Alliance Atlantique, l'affaiblissement des positions de la Russie est apparu au grand jour. Celle-ci s'est battue pendant quatre ans pour tenter de faire renoncer les pays-membres de l'Alliance Atlantique à ce projet. Elle n'a cessé de dramatiser la situation et Evgueni Primakov, le ministre russe des Affaires étrangères, redit une fois de plus, le 9 juillet 1997, au moment où les pays-membres de l'OTAN, réunis à Madrid, décident de s'élargir à trois des anciens alliés est-européens de l'URSS, que cet élargissement est "*la plus grande erreur stratégique faite par l'Occident*" depuis la fin de la guerre froide⁴³. Or non seulement Moscou n'a pas été suivi par ses partenaires dans sa condamnation solennelle des décisions prises par l'OTAN, mais plusieurs d'entre eux ont pris le contrepied de ses positions. L'Ukraine, la Géorgie, l'Azerbaïdjan, l'Ouzbékistan, le Turkménistan et la Moldavie ont estimé que cet élargissement ne menaçait pas leurs intérêts nationaux qui seraient au contraire confortés par celui-ci et par un renforcement de leur coopération avec l'Alliance Atlantique. A la même époque, les pays baltes, considérés par Moscou en tant qu'anciennes républiques soviétiques comme faisant partie de son périmètre de sécurité, demandaient quant à eux à adhérer à l'OTAN.

Au printemps 1999, lors des frappes aériennes de l'OTAN sur la Serbie, la Russie ne parvient pas non plus à obtenir de ses partenaires qu'ils se solidarisent avec ses positions. Ce conflit, auquel elle réagit par une condamnation immédiate, est pour elle une nouvelle épreuve. Celle-ci témoigne de la gravité de la crise de ses relations avec les pays occidentaux et avec plusieurs des pays-membres de la CEI. Les bombardements de l'OTAN ont suscité des réserves dans plusieurs pays issus de l'ex-URSS et lors de la réunion le 25 mars 1999 du Conseil des ministres de la Défense de la CEI, l'action de l'OTAN est condamnée⁴⁴. Mais lors du sommet de la CEI du 2 avril 1999, le président Eltsine ne parvient pas à obtenir de ses

⁴² O. Roy *La nouvelle Asie centrale*, op. cit. p.288-289

⁴³ *Izvestia* 16 juil. 1997. Parmi les très nombreuses déclarations russes en ce sens, voir aussi le discours de B. Eltsine du 6 mars 1997 (*Rossiiskaia Gazeta* 7 mars 1997) et la déclaration de la Douma du 24 avril 1997, *Diplomatitcheskii Vestnik* n°6, juin 1997 p.27-28

⁴⁴ *Izvestia* 26 mars 1999

homologues des pays-membres de la communauté une prise de position en ce sens. Ces derniers se contentent d'appeler à un règlement politique du conflit. Et quelques jours plus tard, la Russie est la seule des NEI à se tenir à l'écart des cérémonies qui marquent les 23 et 24 avril 1999 à Washington le cinquantième anniversaire de l'OTAN. Dans ce contexte, le retrait ci-dessus mentionné du Pacte de Sécurité de la CEI de trois de ses partenaires est pour la Russie lourd de signification.

2.2 - *Le défi ukrainien*

Ces événements sont l'aboutissement des efforts faits par ceux des nouveaux Etats qui en ont les moyens, dans les années qui suivent l'effondrement de l'URSS, de s'ouvrir sur le monde extérieur et de diversifier leurs partenaires. S'ils continuent à considérer leur grand voisin du nord comme un partenaire incontournable, ils n'entendent plus se laisser enfermer dans une alliance exclusive. L'Ouzbékistan a fait ainsi des efforts systématiques et couronnés de succès pour acquérir une autonomie dans les domaines économiques, commerciaux et en matière de sécurité, développant notamment à partir de 1995 des liens dans les secteurs politiques, militaires et économiques avec les Etats-Unis⁴⁵.

L'Ukraine a été encore plus loin sur cette voie. Les positions internationales qu'elle a prises ont contrarié les projets de la Russie et profondément marqué les évolutions internationales dans cette partie du monde. L'Ukraine a contribué à l'échec de la CEI et elle a facilité l'élargissement à l'est de l'Alliance Atlantique. Sur des sujets aussi importants pour la Russie, il apparaît clairement, dans les années qui suivent l'effondrement de l'URSS, que leurs intérêts ne coïncident pas⁴⁶. Si Boris Eltsine précipite en décembre 1991 les événements, c'est en bonne partie parce qu'il estime inconcevable une union sans l'Ukraine qui a confirmé le 1er décembre par référendum son indépendance. Si le président Kravtchouk se rallie à cette idée, il n'accepte pas pour autant la reconstitution, fût-ce sur de nouvelles bases, d'un espace intégré. A ses yeux, comme à ceux de Leonid Koutchma, son successeur, la CEI n'est qu'une enceinte de dialogue et de consultation destinée à faciliter le règlement des problèmes rencontrés par les pays membres à la suite de l'effondrement de l'URSS. Elle est l'instrument d'un divorce civilisé des anciennes républiques soviétiques. Cette position, qui l'a amené à refuser

⁴⁵ A. de Tinguy "Russie-Asie centrale : la fin de "l'étranger proche"" *La Revue internationale et stratégique* n°34, été 1999, p.121-124; Annette Bohr *Uzbékistan : politics and foreign policy*, Londres, The Royal Institute of international affairs, 1998.

⁴⁶ Anne de Tinguy (dir.) *L'Ukraine, nouvel acteur du jeu international*, Bruxelles, Bruylant, à paraître.

de signer la charte de 1993 comme le pacte de sécurité de 1992 et à repousser tout projet susceptible de limiter sa souveraineté, a contribué à l'échec de la Communauté des Etats indépendants⁴⁷. Les dirigeants ukrainiens savent que des relations étroites avec la Russie sont nécessaires pour des raisons historiques, économiques, démographiques et autres : "*compte-tenu des particularités du développement historique et de la spécificité de la situation géopolitique et géoéconomique de l'Ukraine, celle-ci considère ses rapports avec la Russie comme une dominante*" de sa politique étrangère, affirme le 2 juillet 1993 le parlement ukrainien dans "*Les grandes lignes de la politique extérieure de l'Ukraine*" alors adoptées par le parlement, texte qui définit les relations avec le grand voisin du nord comme un "partenariat particulier"⁴⁸. Et ils estiment que la CEI peut, en particulier dans le domaine économique, avoir une certaine utilité. Mais ils n'entendent pas, comme l'a dit Léonid Koutchma après son élection en 1994 à la présidence après une campagne électorale au cours de laquelle il a pourtant affirmé la nécessité d'une coopération avec la Russie, être "des vassaux"⁴⁹.

Si l'Ukraine refuse de soutenir le projet russe d'intégration de la CEI, c'est aussi parce qu'elle poursuit un objectif prioritaire d'intégration à l'espace euro-atlantique⁵⁰. Son "retour à l'Europe" s'apparente dans les faits à une marche vers l'ouest qui a consisté à nouer avec les Etats-Unis un partenariat stratégique, à revendiquer un statut de pays centre-européen, à privilégier les coopérations avec les organisations européennes et euro-atlantiques, en particulier l'Alliance Atlantique et l'Union européenne. La coopération avec les Etats-Unis, qui s'est développée dans un premier temps dans le cadre des négociations sur la question de la dénucléarisation, a débouché à partir du printemps 1993, puis de la signature en janvier 1994 de l'accord tripartite ukraino-russo-américain, sur un dialogue politique régulier et nourri et sur une coopération en matière de sécurité. Elle facilite et conforte celle mise en place dès le début de la décennie avec l'Alliance Atlantique. Le lien avec l'OTAN a pour l'Ukraine de nombreux

⁴⁷ Nirmala Joshi "Ukraine and the Commonwealth of Independent States" *Strategic Analysis* janv. 1994, vol.16 n°10 p.1367-1376; Roman Soldhanyk "Ukraine and the CIS : a troubled relationship" *RFE/RL Research Report* 12 fév. 1993 p.23-27.

⁴⁸ Source : Ambassade d'Ukraine en France, sur les relations ukraino-russes, voir par exemple Alexander Goncharenko *Ukrainian-Russian relations : an unequal partnership*, Londres, Royal United Services, Institute for Defence Studies, 1995, 68 p.

⁴⁹ Interview du président Koutchma à *Nezavissimaia Gazeta* 28 oct. 1994

⁵⁰ voir par ex. Anatoly Zlenko "The foreign policy of Ukraine : its formation and stages of development" *The Ukrainian Quarterly*, aut. 1997 p.206-208 (A. Zlenko a été le premier ministre des Affaires étrangères de l'Ukraine indépendante); voir aussi Boris Tarassiouk, son successeur à ce poste, "Ukraine in the world" in L.A. Hajda (dir.) *Ukraine in the world*, Cambridge, Mass., Harvard University Press, 1998 p.14.

avantages. Il lui permet de ne pas rester en tête-à-tête avec la Russie, de prendre sans heurt ses distances avec celle-ci et avec le pacte de sécurité de la CEI, de conforter ses rapports avec le monde euro-atlantique. Il s'est développé à partir de 1994 dans le cadre du programme "Partenariat pour la paix" -l'Ukraine est le premier des Etats de la CEI à y adhérer, le 8 février 1994, et elle est depuis cette date un Partenaire très actif-, puis a été conforté par la signature le 9 juillet 1997 d'une Charte de partenariat qui définit le cadre de la coopération. Celle-ci a été suivie par la création d'une Commission OTAN-Ukraine qui se réunit par la suite régulièrement et par celle d'un centre d'entraînement pour le Partenariat pour la Paix à Iavoriv en Ukraine occidentale. Le rapprochement avec l'OTAN est ainsi progressivement devenu un élément important de la stratégie de l'Ukraine pour rejoindre les institutions euro-atlantiques et s'intégrer à l'ouest. A partir de 1995, l'Ukraine soutient en outre l'élargissement à l'est de l'Alliance Atlantique. *"L'Alliance Atlantique est à nos yeux, déclare dès lors le président Koutchma, un facteur de stabilité et de sécurité en Europe. Par conséquent le fait qu'elle se rapproche de nos frontières ne nous semble pas constituer une menace"*⁵¹. Il se désolidarise ce faisant de la position russe qui s'en trouve sérieusement affaiblie.

Ce qui est préoccupant, aux yeux de la Russie, c'est certes la coopération mise en place entre l'Ukraine et les pays occidentaux, ce sont aussi les fondements de cette coopération. La communauté d'intérêts ukraïno-occidentale est basée sur des considérations géopolitiques, explicitement soulignées à partir de 1993-94 par les dirigeants des pays d'Europe centrale et des Etats-Unis, puis par certains responsables européens (comme le secrétaire britannique au Foreign Office Malcolm Rifkind), des considérations ainsi résumées par Zbigniew Brzezinski, l'ancien conseiller pour les questions de sécurité du président Carter : *"l'indépendance de l'Ukraine modifie la nature même de l'Etat russe.... Sans l'Ukraine, la Russie cesse d'être un empire en Eurasie"*⁵². L'objectif poursuivi est, aux yeux des Occidentaux, de prévenir l'éventuelle émergence d'une nouvelle menace russe. Il est perçu par les dirigeants russes comme relevant d'une volonté d'affaiblir et d'isoler la Russie. Ce que le Kremlin peut constater, c'est que la volonté d'émancipation de l'Ukraine, son refus d'accepter une pleine participation à la CEI et sa décision de se solidariser non pas avec Moscou, mais avec les pays occidentaux sur des sujets aussi graves aux

⁵¹ Interviews de L. Koutchma à *Politique Internationale* n°74, hiver 1996-97, p.161-183 et aux *Izvestia* 4 fév. 1997; voir aussi Oleksandr Pavliouk "NATO enlargement and Ukraine" in Anton A. Bebler (ed.) *The challenge of NATO enlargement*, Londres, Praeger, 1999, p.81-91

⁵² Z. Brzezinski *Le grand échiquier - L'Amérique et le reste du monde*, Bayart Editions, 1997 (l'édition originale date de la même année), p.74

yeux de cette dernière que l'élargissement à l'est de l'Alliance Atlantique ou le conflit du Kosovo ont largement contrarié les projets russes.

L'érosion des positions de l'ancien centre au sein de l'espace anciennement soviétique n'est pas seulement le résultat des initiatives étatiques. Elle est aussi liée à celles prises "par le bas", par les sociétés, par des acteurs non-étatiques, par ceux que Michel Girard appelle dans *Les individus dans la politique internationale* des "individus ordinaires". C'est entre autres le cas des populations ethniquement russes qui quittent les nouveaux Etats indépendants pour aller s'installer en Russie.

2.3 - *Le poids d'acteurs non-étatiques ou le "retour" des Russes en Russie*

Le repli sur la Russie de populations russes et russophones qui résidaient dans d'autres des NEI est un phénomène quantitativement très important. Entre 1990 et le 1er janvier 1999, 7,1 millions de personnes se sont installées sur son sol (quatre millions en solde migratoire). La grande majorité d'entre elles sont ethniquement russes, une grande partie des autres soit appartiennent à des groupes ethniques de Russie (Bachkirs, Tatars, Ossètes, Tchouvaches...) soit se définissent comme russophones⁵³. Les Etats les plus touchés par ces départs sont les pays musulmans d'Asie centrale et le Kazakhstan : la moitié des sept millions de personnes qui ont immigré en Russie entre 1990 et 1999 en sont originaires (65,1 % en solde migratoire). Après un "pic" entre 1992 et 1994, les départs se tassent, mais ils demeurent très importants et ils sont de moins en moins compensés par des mouvements, autrefois importants, en sens inverse. Ce qui donne toute sa signification à ce phénomène, c'est qu'il correspond à un processus de longue date qui n'a fait que s'accroître avec l'effondrement de l'URSS et les indépendances : longtemps positif, le solde migratoire des pays d'Asie centrale avec la Russie est devenu négatif dans la seconde partie des années soixante-dix. Ce mouvement n'est donc pas conjoncturel : il correspond à un reflux vers la Russie que de nombreux spécialistes de la question estiment "naturel" et irréversible, dans la mesure où la plupart des Russes se sont installés dans cette région pendant la période d'expansion de l'empire russo-soviétique et où ceux, nombreux, qui occupaient des postes de cadres qualifiés sont depuis les années 60 progressivement remplacés par des autochtones⁵⁴. On assiste en d'autres termes à un processus de

⁵³ Goskomstat de la Russie *Tchislennost' i migratsia naselenia Rossijskoï Federatsii v...* (Population et migrations de la Fédération de Russie en...) (Bulletin statistique annuel), Moscou.

⁵⁴ J. Zaiontkovskaia "Les migrations dans la Russie postsoviétique : reflet du passé et miroir des changements en cours" *Revue d'Etudes comparatives est-ouest*, déc. 1995 p.88 et "Istoritcheskije komi

décolonisation entamé dès les années soixante-dix. Ceux qui partent étant ceux qui pourraient logiquement être les relais privilégiés d'une relation forte entre la Russie et ses voisins, ces départs affaiblissent les liens entre ces Etats et la Russie et par conséquent l'influence russe dans les régions concernées⁵⁵. Les effets de ces départs sont amplifiés par une forte diminution des échanges culturels, scientifiques, artistiques et autres avec la Russie ainsi que par le recul de la langue russe, qui reste certes véhiculaire, mais qui a cédé du terrain, les langues vernaculaires étant devenues langues d'Etat. Dans la plupart des écoles primaires et secondaires des NEI, l'enseignement se fait désormais dans la langue nationale. Le nombre des jeunes qui partent faire leurs études en Russie, celui des stages et des formations dans ce pays, celui des revues, ouvrages et manuels russes disponibles... ont chuté. Il s'ensuit une désorganisation des réseaux traditionnels et un découplage entre la Russie et ces Etats. Les recompositions des équilibres internationaux qui s'opèrent dans l'espace anciennement soviétique depuis 1991 révèlent, elles aussi, une érosion des positions de la Russie.

3 - Recompositions internationales et émergence de nouveaux acteurs

Ces recompositions participent à la désintégration de l'espace anciennement soviétique et à l'érosion des positions de la Russie : elles sont à la fois cause et effet. Elles sont liées à l'apparition de nouveaux acteurs extérieurs à la zone et à la volonté d'émancipation de plusieurs des nouveaux Etats.

3.1 - De nouveaux acteurs

Les Etats-Unis, les pays européens, l'Alliance Atlantique, la Turquie, l'Iran... jouent un rôle de plus en plus grand dans l'espace anciennement soviétique. L'Allemagne est un partenaire commercial important pour plusieurs des pays de la zone (supplantant l'Ukraine, elle est devenue en 1998 le premier partenaire de la Russie; et elle est après la Russie le principal partenaire de l'Ukraine, pays auquel elle accorde à peu près la

migratsionnyĭ situatsii v Sredneĭ Azii" (les origines de la situation migratoire en Asie centrale) in G. Vitkovskaia (dir.) *Migratsia russkoiazыchnogo naselenia iz Tsentral'noi Azii* (La migration de la population russophone d'Asie centrale), Moscou, Centre Carnegie, Vypusk 11, 1996 p.45. D'autres analyses vont dans le même sens, cf dans ce même ouvrage les chapitres de Sergueï Panarine et de Galina Vitkovskaia (résultats d'une enquête faite dans la région en 1994-95).

⁵⁵ A. de Tinguy "Acteurs non-étatiques de la vie internationale de la Russie : relais ou concurrents ?" in Marco Antonsich, Maria-Paola Pagnini (dir.) *Europe between political geography and geopolitics*, Actes du colloque organisé pour le centenaire de "Politische geography" de F. Ratzel, Trieste, déc. 1997, à paraître.

moitié de l'aide financière extérieure que reçoit celui-ci). La Turquie a mis en place des relations en privilégiant les pays turcophones d'Asie centrale (tous sauf le Tadjikistan) et de Transcaucasie (Azerbaïdjan). L'Iran est devenu un des premiers partenaires commerciaux de l'Azerbaïdjan et de l'Arménie et il a noué des liens destinés à se développer avec le Turkménistan, pays pour lequel il est un débouché naturel.

Tous les nouveaux Etats indépendants ayant adhéré au programme "Partenariat pour la Paix", l'Alliance Atlantique a noué et développé des liens avec tous les Etats issus de l'ex-URSS. Les Etats-Unis se sont, on l'a vu, implantés en Ukraine -qui est devenue en 1996 le troisième bénéficiaire, après Israël et l'Egypte, de l'aide financière américaine-, ainsi que dans plusieurs autres Etats, notamment en Ouzbékistan et dans les pays de la zone de la Caspienne. Leur intérêt pour cette dernière région, lié à l'importance des ressources en hydrocarbures, répond à différentes préoccupations, notamment à celle de ne pas laisser le champ libre à la Russie, de développer les ressources de cette zone afin de réduire la dépendance occidentale à l'égard de l'OPEP et de valoriser le rôle de son allié turc⁵⁶. Les sociétés pétrolières américaines y sont très présentes. Elles participent à la plupart des grands consortiums d'exploitation de la région - elles détiennent notamment plus de 30 % du capital du Caspian Pipeline Consortium (le CPC) et contrôlent à près de 45 % l'Azerbaïjan International Operating Company (l'AIOC)-, devenant de ce fait des acteurs incontournables de l'activité économique de la région. Elles pèsent ainsi notamment sur les grandes décisions concernant la construction de nouvelles voies d'évacuation des hydrocarbures.

3.2 - La Caspienne, théâtre d'âpres luttes d'influence

L'évolution de la région de la Caspienne confirme qu'un processus d'émancipation est en cours⁵⁷. Repliée sur elle-même pendant la période soviétique, cette zone est aujourd'hui l'objet de toutes les convoitises. La position stratégique qu'elle occupe à la frontière entre la Transcaucasie, la Russie, l'Asie centrale et l'Iran, entre l'Europe et l'Asie, et la découverte de très importantes richesses en hydrocarbures -ses réserves prouvées sont équivalentes à celles des gisements de la mer du nord- font de cette région un enjeu géostratégique majeur : elle est devenue le théâtre d'âpres luttes d'influence. Pour l'Azerbaïdjan, le Turkménistan et le Kazakhstan, ces

⁵⁶ Francis Perin "La stratégie pétrolière des Etats-Unis en mer Caspienne" *Défense* sept. 1997 p.14-18

⁵⁷ cf A. de Tinguy "Les nouveaux Etats indépendants et la Caspienne : l'apprentissage d'une nouvelle vie internationale" p.207-229 in A. de Tinguy et M.R. Djalili (dir) *La Caspienne, une nouvelle frontière, Cahiers d'Etudes sur la Méditerranée orientale et le monde turco-iranien*, n°23, janvier-juin 1997, 229 p.

richesses sont des moyens de se désenclaver et de conforter leur indépendance. La présence depuis maintenant plusieurs années de grandes compagnies pétrolières occidentales a desserré le tête-à-tête de chacun d'entre eux avec la CEI en général et la Russie en particulier. L'émergence face à cette dernière, qui est actuellement la première puissance énergétique de l'ex-URSS, de nouveaux producteurs et la création de nouvelles voies d'évacuation sur lesquelles elle n'aura plus de prise modifient très sensiblement la physionomie des échanges intra-régionaux ainsi que celle des échanges internationaux des pays de la zone⁵⁸. En quelques années, les rapports de force ont ainsi été fondamentalement modifiés : la Russie y est certes encore présente, entre autres par l'intermédiaire de Lukoil. Mais elle a perdu dans cette région la position dominante dont elle jouissait. Elle a maintenant en face d'elle de nouveaux producteurs et de puissants investisseurs occidentaux. Elle ne contrôle plus comme autrefois toutes les voies d'évacuation : le principe de nouvelles routes ne passant pas par son territoire, soutenu par les Etats-Unis, a été, on l'a dit, adopté et le pipeline Bakou-Soupsa (Géorgie) a commencé à être mis en service en janvier 1999. Et elle doit composer avec les nouveaux acteurs qui se sont imposés dans cette région. Incapable de rivaliser avec les grandes sociétés occidentales et d'empêcher la prise de décisions, notamment sur les oléoducs, qui sont pour elle lourdes de conséquences, la Russie est désormais sur la défensive. Tenter de reprendre l'initiative dans cette région est l'une des priorités de la politique à l'égard de la CEI définie peu après son élection par le président Poutine.

Certains regroupements régionaux qui ont émergé ces dernières années, la Zone de coopération économique de la mer Noire, dont les bases ont été jetées en février 1992 et qui a depuis mis en place un certain nombre d'organes⁵⁹, et l'Organisation de coopération économique, qui rassemble, outre l'Iran, la Turquie et le Pakistan, les pays d'Asie centrale et l'Azerbaïdjan, sont des signes supplémentaires à la fois de la fragmentation de l'espace anciennement soviétique et des recompositions qui s'opèrent. Celles-ci ne sont pas toutes le fait de pays extérieurs à la zone.

3.3 - *Le GUUAM, un nouveau défi pour la Russie*

⁵⁸ cf F. Perrin "La stratégie pétrolière..." *Défense* sept. 1997, op. cit. Voir aussi *Oil and Gas Journal* 21 juillet 1997 et United States Energy Information Administration *Caspian Sea Region*, oct. 1997, <http://www.eia.doe.gov/emeu/cabs/caspian.htm>

⁵⁹ Un secrétariat, basé à Istanbul, une Assemblée parlementaire, une Banque de commerce et de développement, créée à Sofia en décembre 1993... cf D. Connely "Black Sea economic cooperation" *RFE/RL Research Report* 1er juil. 1994, n°26, vol.3 p.31-39; voir aussi *Nezavisimaia Gazeta* 9 juin 1998 et *Izvestia* 5 juin 1998.

Certains des accords sub-régionaux internes à la CEI n'ont pas pour finalité l'intégration de l'espace CEI : ils favorisent au contraire l'émergence de nouveaux équilibres internationaux dans la mesure où la Russie n'y participe pas. Cela pourrait être le cas de l'Union des Etats centrasiatiques. C'est aussi et surtout le cas du GUAM, regroupement créé en 1997 par la Géorgie, l'Ukraine, l'Azerbaïdjan et la Moldavie, devenu GUUAM en avril 1999 lorsque l'Ouzbékistan l'a rejoint⁶⁰. L'importance de ce "*forum politico-consultatif*", qui a tenu sa première réunion le 10 octobre 1997 à Strasbourg et dont les objectifs restent essentiellement politiques (coordination des politiques étrangères des pays partenaires), ne doit pas être surestimée, mais son émergence a une forte signification, qui n'a pas échappé à la Russie. Au lieu de garder dans cette région, comme elle le souhaitait, une influence "particulière", celle-ci voit se former à ses frontières sud ce qu'un journaliste russe n'a pas hésité à appeler "*l'alliance des six*" (rattachant ce faisant le Turkménistan aux pays du GUUAM), une "*alliance dont les membres, souligne-t-il, ont tous des liens avec les Etats-Unis*"⁶¹.

Au terme de cette analyse, il reste à essayer de comprendre comment et pourquoi les rapports de force ont évolué si rapidement après l'effondrement de l'empire soviétique.

Conclusion : pourquoi des évolutions si rapides ?

L'histoire et le poids de la Russie au sein de cet espace ainsi que la politique menée par le Kremlin figurent en bonne place parmi les raisons des évolutions qui se sont opérées. La Russie est, rappelons-le, plus riche en termes de population, de territoire et de richesses naturelles que tous les autres pays-membres réunis. Ayant hérité de l'URSS de structures étatiques, administratives, économiques... qui ont facilité son accès à l'indépendance, elle est en outre, malgré son affaiblissement, en meilleure posture que ses voisins. "Un syndrome de l'inégalité", qui n'est pas propre

⁶⁰ S.I. Pirojkov, B.A. Parakhonskii "Fomirovanie modeli regional'nogo sotroudnithestva v sisteme GUUAM" (La formation d'un modèle de coopération régionale dans le système GUUAM) p.18-35 in *Oukraina i problemy bezopasnosti transportnykh koridorov v Tchernomorsko-kaspiiskogo reguione* (L'Ukraine et les problèmes de sécurité des voies de transport dans la région mer Noire-Caspienne), Kiev, 1999; *Sevodnia* 27 nov. 1997; voir aussi sur la multiplication des contacts et liens transversaux entre l'Ukraine, les pays du Caucase et ceux d'Asie centrale, *Izvestia* 29 oct. 1997 et 25 fév. 1998.

⁶¹ G. Naoumov "Au sud de la Russie se crée une nouvelle alliance" *Nezavissimaïa Gazeta* 24 fév. 1999

à la CEI⁶², complique encore la situation : "*aux effets matériels de l'inégalité s'ajoutent, souligne Jean Coussy en parlant du cas de l'Inde, des effets psychologiques cumulatifs et des soupçons réciproques*". Ce qui est vrai de l'Inde l'est aussi de la Russie : ses "ambitions impériales" ont inquiété ses voisins. Les craintes d'une hégémonie russe ont longtemps été alimentées par la "place particulière" qu'a explicitement revendiquée celle-ci dans l'espace post-soviétique comme par la demande faite à la communauté internationale de la reconnaître comme garante de la paix et de la stabilité dans cette région et de l'aider à financer ses opérations de maintien de la paix⁶³. La Russie nie toute volonté de domination et d'impérialisme, mais les rapports avec ses partenaires, tels qu'elle les a définis, ne s'apparentent guère à des relations inter-étatiques traditionnelles, basées sur la non-ingérence et le respect de la souveraineté de l'autre. Ses difficultés à passer d'une culture basée sur un souci d'hégémonie à une autre basée sur la tolérance et le compromis ne paraissent pas encore être surmontées. Elle a joué un jeu souvent ambigu et n'a pas hésité pour parvenir à ses fins à faire pression sur ses voisins en utilisant les dépendances de toute nature qui subsistent.

La difficulté à définir des intérêts communs et l'absence de référence à une menace commune a en outre privé la CEI de facteurs de cohésion. Les Etats-membres sont dans des situations très différentes les uns des autres : ils ne sont pas réunis par une même perception des risques et menaces auxquels ils sont confrontés. Plusieurs d'entre eux estiment ne pas avoir d'ennemi à l'extérieur des frontières de la CEI. Pour certains, notamment pour l'Arménie et l'Azerbaïdjan, l'ennemi principal est un des pays-membres de cette dernière. Quant à la Russie, elle est aussi perçue par certains, sous une forme ou sous une autre, comme une menace, réelle ou potentielle⁶⁴. L'absence de valeurs communes prive, elle aussi, la CEI d'un ciment qui joue dans d'autres constructions communautaires un rôle essentiel. Au sein de l'Union européenne, "intérêts et valeurs se confondent". L'exigence démocratique, dans laquelle l'Union puise sa légitimité, est à la fois une condition d'appartenance et un lien fondamental. C'est aussi le cas du Mercosur, qui a introduit une "clause démocratique", c'est-à-dire un mécanisme permettant "de suspendre un

⁶² J. Coussy *L'Inde face à la régionalisation de l'économie mondiale*, Les Etudes du CERI, fév. 1997

⁶³ Une demande maintes fois avancée à partir de 1993, voir par exemple le discours d'A. Kozyrev déjà cité du 6 juil. 1995, *Diplomatiticheskii Vestnik* n°8, août 1995 p.24. Sur la réaction de l'Ukraine, cf R. Yakentchouk *L'indépendance de l'Ukraine*, Bruxelles, Institut Royal des Relations Internationales, 1993, p.247-249

⁶⁴ Sur cette question des menaces, cf V. Nikonov *Izvestia* 27 janv. 1998 et R. Allison "The security priorities..." *Amu Darya* été-aut. 1996, op. cit.

Etat membre en cas de faute grave contre la démocratie"⁶⁵. Rien de tel au sein de la CEI. Malgré l'objectif affirmé dans les textes fondateurs de construction d'Etat démocratique, celle-ci n'est pas aujourd'hui une "maison commune démocratique".

La très forte attraction exercée par l'Union européenne et l'Alliance Atlantique ainsi que les moyens économiques qui ont été mis par certains pays occidentaux au service de leur pénétration de l'espace anciennement soviétique ont enfin joué un rôle déterminant dans les évolutions qui ont mis fin à un système qui était tout entier organisé autour d'un seul pôle.

⁶⁵ A. de Vasconcelos "La politique extérieure d'une Europe ouverte" p.27-35 in M.F. Durand, A. de Vasconcelos *La PESC - Ouvrir l'Europe au monde*, Paris, Presses de Sciences po, 1998 p.21-35

GÉOPOLITIQUE DU SPORT : UNIFORMISATION OU DIVERSITÉ DES PERSPECTIVES

La «géopolitique» appliquée au fait sportif est d'apparition récente. Elle s'est imposée au cours des dix dernières années. On doit s'interroger tout d'abord sur le statut — thématique, disciplinaire, interdisciplinaire, voire épistémologique — de la géopolitique. Le terme paraît désigner une démarche intellectuelle, une façon d'appréhender une réalité dynamique — en l'occurrence le sport — tout en privilégiant les configurations spatiales et géographiques envisagées dans leurs relations avec des enjeux de type politique. Dès lors, comment situer ce centre d'intérêt par rapport aux disciplines scientifiques connues ? La géopolitique est-elle une extension récente de la géographie politique ? S'agit-il au contraire d'un domaine de la science politique privilégiant délibérément la dimension spatiale ? S'agit-il plutôt d'un nouveau champ scientifique couvert par effet de composition, par hybridation entre les deux disciplines mentionnées ? Une discipline comme l'économie, s'appliquant à comprendre les logiques internationales en matière de production et de gestion des ressources, est elle-même susceptible de construire des problématiques en termes de géopolitique. La géopolitique est-elle une approche sectorielle novatrice renonçant aux limites des découpages disciplinaires ? Plus banalement, la géopolitique remet-elle au goût du jour un chapitre classique des "relations internationales" ? Historiquement, cette perspective apparaît à la fin du

siècle dernier, au sein de la géographie universitaire allemande, avec Friedrich Ratzel (1844-1904), insistant sur l'influence de l'environnement, sur le rapport à l'espace et au contrôle des ressources, sur la signification des faits de diffusion et de circulation, définissant ainsi la place d'un pays dans une échelle des positions stratégiques... Son contemporain le Suédois Johan Rudolf Kjellen (1864-1922), politologue, invente le mot (*Geopolitik*) qui prend déjà une signification singulière dans des ouvrages publiés pendant la Première guerre mondiale. L'auteur soutient que les Puissances centrales gagneront la guerre en vertu de certaines lois naturelles (dont le principe d'une supériorité de la race germanique)... Un géopoliticien allemand, du nom de Karl Haushofer (1869-1946), fondateur de la revue *Zeitschrift für Geopolitik* (1924), s'inspire de ces analyses tout en recoupant les discours de propagande de l'Allemagne nazie... Aujourd'hui, le temps du discrédit est passé et la géopolitique a non pas une existence incertaine mais plutôt une place inégalement assurée selon les habitudes universitaires, les disciplines et les écoles de pensée. Plutôt que de trancher, au niveau des questions formulées à l'instant, si tant est que l'opération soit possible, indiquons que le thème du sport est susceptible de fournir des arguments permettant d'y voir plus clair en matière de géopolitique.

On peut considérer qu'il existe des domaines d'étude, tel le sport, échappant, par constitution, à une étude exclusivement disciplinaire. Ils requièrent alors une approche globale, soit par la mise en relation de plusieurs points de vue examinés sous l'angle d'une interaction entre dynamiques spatiales et configurations politiques, par exemple, soit par l'élaboration de nouvelles problématiques procédant de progrès conjugués, accomplis par telle et telle disciplines. C'est en fonction de ces deux orientations envisagées simultanément que le "programme" d'une géopolitique du sport nous paraît aujourd'hui d'une réelle pertinence. Déjà se trouve posée, au moins de façon implicite, la question du niveau d'échelle spatiale en deçà duquel la géopolitique du sport n'est pas d'une très grande valeur opératoire. Par rapport à *l'espace*, on considèrera qu'une dimension internationale (ou, au minimum, une distance spatiale conséquente entre le "centre" et la "périphérie" doublée aussi d'une distance symbolique ou idéologique) rend pleinement intelligible un cadre de référence de type géopolitique. Par rapport au *temps* historique, il importe que des configurations géographiques — et internationales —, en

matière de sport : type de compétition, tensions, sanctions et conflits, forme de coopération bilatérale, etc., résultent, au moins pour partie, de situations antérieures ou de rapports de force eux-mêmes hérités de situations antérieures. On entrevoit clairement que la réalité historique — ou géo-histoire — puisse être étroitement associée, le cas échéant, à la réalité géopolitique proprement dite.

Ce nouveau prisme d'analyse(s) et de théorisation(s) qu'offre la géopolitique du sport suppose que soit atteint un certain niveau de maturation et d'approfondissement des connaissances dans plusieurs champs disciplinaires. Il ne s'agit pas ici de remettre en cause la pertinence du principe disciplinaire (géographie, histoire, science politique, sociologie, économie...) dans les procédures d'acquisition, d'évaluation et de transmission de la connaissance. Bien au contraire. En revanche, l'effort de mise en œuvre d'une analyse *globalisante*, exprimée en termes de géopolitique, ne doit pas se cantonner dans un usage ponctuel, quelque peu métaphorique ou parfois très allusif de cette notion.

Quelles sont les hypothèses qui permettent de baliser le domaine d'étude considéré ? Historiquement, la diffusion du modèle sportif s'est opérée à partir de foyers spécifiques (Grande-Bretagne, États Unis, en particulier). On a pu penser qu'une centralité hégémonique et organisatrice (liée à la puissance économique) ordonnerait et, de fait, hiérarchiserait l'excellence sportive (*hypothèse de la centralité* : ex. le choix des villes olympiques). Si aujourd'hui ce phénomène se vérifie aisément, il faut aussi compter avec l'affirmation de logiques autres, constitutives de vastes aires sportives (*hypothèse de la pluricentralité* : ex. les Jeux méditerranéens) qui peuvent être appréhendées avec les modélisations nouvelles élaborées sous l'angle de la géopolitique. Plus encore, le fait sportif à l'échelle internationale est souvent la préfiguration, le révélateur, voire la traduction d'appartenances irréductibles à un ordre mondial : la diversité créatrice (*hypothèse de l'inter-centralité de "proximité"* : ex. les Jeux de la Francophonie) face à l'uniformisation appauvrissante de l'impérialisme marchand. La complexité du sport, examinée à l'échelle planétaire, suppose la prise en considération simultanée des trois hypothèses énoncées, et cette proposition a elle-même valeur d'*hypothèse générale*.

On peut schématiquement distinguer deux ensembles de travaux, en rapport avec le thème qui nous préoccupe. Les premiers, en même temps

les plus anciens, au moins dans leur conception, traitent *analytiquement* des rapports entre sport et politique. Les seconds se réclament explicitement, à tort ou à raison selon le cas, de la géopolitique, en affichant une interprétation *globalisante*, synthétique ou systématique, et ils peuvent être de parution relativement récente. Nous allons les aborder successivement. Ajoutons que le contraste entre les deux types de production est volontairement un peu *forcé*, de façon à rendre mieux compréhensible la problématique proposée.

I. SPORTS, ESPACES, SOCIÉTÉS ET SYSTÈMES POLITIQUES

Dans cette première section, l'importance accordée aux États, aux États-nations, aux pays, conduit à des constructions très analytiques concernant les relations internationales. Mentionnons par exemple la définition proposée par le *Lexique des sciences sociales* dirigé par Madeleine Grawitz (1). "Géopolitique (Géo Sc. po.). Etude des rapports entre les données naturelles de la géographie et la politique des États." La suite de la définition est également significative. "Facteur inspirant l'impérialisme des États, leurs ambitions parfois leurs craintes." En d'autres termes, la géopolitique dont il est ici question établit une ligne de partage entre des pays occupant une position dominante et d'autres placés en situation sinon de quasi-dépendance, tout au moins de vulnérabilité évidente. On fait référence principalement à la préoccupation affichée en matière de sécurité : sécurité des frontières, stabilité des alliances, sécurité des approvisionnement et des débouchés...

En fonction de la littérature disponible concernant le sport, on peut identifier plusieurs perspectives qui s'appuient sur diverses disciplines scientifiques.

A) Naissance du sport moderne et diffusion initiale des *Athletics*

"Né dans les sociétés industrielles, le sport a pris une dimension mondiale et véhicule aujourd'hui des enjeux politiques à l'échelle de la planète", indiquent Daniel Mathieu et Jean Praicheux dans l'introduction du numéro 89/2 de la revue *Mappemonde* consacré aux *Espaces du sport* (2). Plus exactement, le sport a vu le jour en Angleterre (Grande-

Bretagne...), et l'historien-sociologue Norbert Elias a consacré des analyses particulièrement convaincantes pour rendre compte de la localisation singulière de ce foyer d'innovation culturelle qui va progressivement se diffuser à l'ensemble de la planète (3). Dès lors, la diffusion internationale des sports exprime, à sa façon, une réalité géopolitique puisqu'elle est porteuse d'une certaine conception de la société (industrielle et libérale).

C'est déjà une dimension géopolitique qui se précise, à partir de l'influence économique et de la trame des échanges commerciaux associant la Grande-Bretagne, ses dominions et "ses" comptoirs durant le dernier quart du XIX^{ème} siècle. La codification du football (*rugby*, ou ballon ovale ; *association*, ou ballon rond) est établie depuis peu. Dans les villes portuaires, dans les régions industrielles ou dans les capitales, où la présence de "colonies anglaises" est effective, on note la création d'*Athletics clubs* qui s'ouvrent timidement sur la société locale ou dont la formule est reprise par des jeunes appartenant à des milieux aisés liés aux secteurs d'activités économiques mentionnés (4). L'expression "colonie anglaise" peut être utilisée à des fins de clarification conceptuelle. Elle vise alors à désigner un vaste ensemble — quasi planétaire — composé de comptoirs anglais, de négociants, de chefs d'entreprises et de jeunes employés (cadres intermédiaires et futurs patrons), d'un consul, d'un révérend (et d'un lieu de culte pour l'Église réformée), d'un *Athletic club* qui fait parfois fonction de cercle, peut-être de certaines sensibilités maçonniques...

"La dispersion du modèle sportif britannique s'est effectuée sur toute la surface du globe, au moment où se développait déjà le marché mondial, où s'établissaient les grands empires coloniaux, où se tissaient les réseaux de communication modernes, ferrés, maritimes et télégraphiques", souligne Claude Hurtebize dans un article bien documenté (5).

B) Empires coloniaux, politiques sportives et émancipation des pays concernés

Indiquons que, dans le cadre des empires coloniaux — de la France ou de la Grande-Bretagne —, le sport est pratiqué à ses débuts exclusivement par les colonisateurs. Dans les années vingt et trente, des équipes sportives et quelques clubs composés de membres appartenant à la société autochtone se mettent en place, parfois par la médiation des

structures militaires, scolaires, confessionnelles (rôle local d'un pasteur anglican) ou à l'initiative des intéressés eux-mêmes. Rares cependant sont les cas de sociétés sportives accueillant à la fois des colons et des indigènes. L'interaction culturelle, à ce niveau, est des plus limitées. En 1930, avec l'apogée de l'empire colonial britannique, est inaugurée la formule des Jeux de l'Empire Britannique ouverts exclusivement aux dominions autonomes de race blanche (Canada, Australie et Nouvelle-Zélande)...

Attardons-nous sur le cas français qui diffère sensiblement du modèle britannique (et anglo-saxon en général). En France, le processus de décolonisation qui suit la Libération est précédé de mesures législatives de libéralisation dans le cadre d'une nouvelle entité : l'*Union française*. Dès 1946, la législation défavorable aux populations autochtones est supprimée. Jusque-là, les sociétés coloniales sont nettement divisées et hiérarchisées. La législation distingue généralement entre les "sujets" de la France, soumis au code de l'indigénat, les "citoyens assimilés", qui bénéficient d'une intégration statutairement spécifique, et les Français, "citoyens" à part entière : fonctionnaires, commerçants, entrepreneurs, propriétaires terriens... Dans un tel contexte, la situation des métis est souvent inconfortable. L'assouplissement, qui résulte des mesures prises dans le courant de l'année 1946 : suppression de l'indigénat, liberté de réunion et d'association, généralisation de la citoyenneté française, modifie localement la réalité sociale des pratiques sportives organisées (6).

On envisage d'organiser un "challenge Félix Éboué" dont le principe est de réunir tous les deux ans, à compter de 1947, les meilleurs athlètes des colonies française. Ce n'est pas un hasard, non plus, si un groupe de parlementaires présente dès le mois de mars 1947 une proposition de résolution "tendant à inviter le Gouvernement à encourager le développement des sports par l'institution, à période fixe, des jeux de l'Union française", "sous l'impulsion des pouvoirs publics", qui pourraient être des "Olympiades françaises". Tous les quatre ans, une ville, chaque fois différente, accueillerait "les jeux de l'Union française". On comprend l'enjeu global d'une telle opération : la cohésion de l'Union, les relations sportives entre des jeunes provenant d'horizons géographiques divers, ayant en commun le principe de la francophonie, s'en trouveraient renforcées positivement (7).

C) Sport et politique, selon Jean Meynaud

Un ouvrage pionnier publié en 1966 par le politologue Jean Meynaud est particulièrement important pour notre thème (8). La quatrième de couverture indique qu' "il n'existe encore, en France comme à l'étranger, aucune étude systématique des relations entre le sport et la politique". Et de préciser dès l'introduction : "En somme, la vogue sociale du sport n'aurait d'égale que l'ignorance du phénomène par les disciplines académiques" (p. 7). L'objectif défini par l'auteur est ambitieux. Il s'agit "d'effectuer un inventaire systématique des problèmes, de formuler diverses hypothèses de travail et de tracer quelques orientations de recherche". Indiquons les principaux axes explorés par Jean Meynaud : les groupements sportifs nationaux et les groupements sportifs internationaux (à l'exemple du Mouvement olympique), l'intervention des pouvoirs publics (avec des situations fort différentes d'un pays à un autre), la participation ou la non participation de certains pays ou groupes de pays aux grands rendez-vous sportifs, les modes de défense ou de riposte mis en œuvre par le Mouvement sportif à une échelle internationale... Selon Jean Meynaud, les tensions Est-Ouest se répercutent clairement dans les rapports sportifs internationaux et, pour citer un autre exemple, le régime politique qui prévaut en Afrique du Sud fournit le prétexte à des prises de position et à un boycottage argumenté qui s'expriment au plan sportif à l'encontre de ce pays.

D) Cultures sportives nationales et reconnaissance internationale des identités

Cette thématique a fait l'objet de plusieurs analyses fort connues. On examinera trois aspects qui renvoient à des stratégies bien identifiées en matière de quête d'une reconnaissance internationale.

Raymond Thomas a consacré plusieurs analyses à la réussite sportive des nations, en particulier au niveau des résultats obtenus à l'occasion des Jeux olympiques (9). "Suivant son pays d'origine, toutes choses étant égales par ailleurs, l'athlète ne présentera pas la même probabilité de succès au plus haut niveau" (*Op. cit.*, p. 43). L'auteur isole un ensemble de facteurs qui peuvent être globalement identifiés comme exprimant la "tradition sportive" d'un pays...

La République Démocratique Allemande, issue du partage de l'Allemagne, au lendemain de la Seconde guerre mondiale, a disparu un an après la suppression du "mur de Berlin" (9 novembre 1989), le 3 octobre 1990. Ce pays a utilisé le sport de haut niveau — les Jeux olympiques en particulier — comme un support privilégié pour s'affirmer au plan international et faire valoir l'excellence du système socialiste (communiste !). Aujourd'hui, on sait que la réussite sportive de la R.D.A. reposait sur une vaste supercherie : l'institutionnalisation quasi-étatique du dopage, analysée depuis par des chercheurs universitaires (10). Mais ce besoin urgent d'affirmation nationale et internationale de la R.D.A., contre le passé d'une Allemagne nazie, située entre la R.F.A. et l'Union soviétique, peut lui-même être interprété d'un point de vue géopolitique.

L'adhésion au Mouvement olympique s'inscrit dans un processus de reconnaissance internationale des nations et des identités nationales. En 1960, l'organisation des Jeux olympiques à Rome marque le retour de l'Italie (qui avait déjà accueilli les Jeux d'hiver de 1956) dans le giron des démocraties modernes. Quatre ans plus tard, les Jeux olympiques permettent au Japon (Tokyo, 1964) d'acquérir une respectabilité internationale qui lui faisait défaut depuis la Seconde guerre mondiale. Depuis une dizaine d'années, les actes de candidature et le choix des villes pour l'organisation des Jeux olympiques obéissent à des logiques qui infirment en grande partie les "discours neutralistes et universalistes" (11). Il s'agit de décisions politico-économiques, participant de l'équilibre des rapports internationaux tout en se donnant à déchiffrer comme une réalité culturelle et comparée de l'excellence sportive des pays. Nous aurons l'occasion de compléter cette approche. Enfin, avec l'éclatement d'Empires (l'effondrement de l'Union soviétique) ou de nations anciennement unifiées, on assiste dans le courant des années quatre-vingt-dix à la création de nouveaux Comité nationaux aspirant à intégrer le C.I.O. afin de s'afficher, au plan sportif, comme des nations à part entière.

Dans la première section ont été examinées des thèses ou des types d'approche qui appartiennent à l'école "classique", d'inspiration analytique. Il s'agit essentiellement de productions qu'on peut qualifier de "travaux de première génération". Le cadre de référence est fourni par un découpage de l'espace en collectivités indépendantes et souveraines, habilitées en cas de besoin à se faire justice à elles-mêmes. Cette vision des choses conduit à

réserver au gouvernement et/ou à l'Etat, ou encore à l'initiative économique, le rôle d'acteur(s) essentiel(s), à insister sur la permanence historique des antagonismes ou des rapports de force et à considérer comme secondaires voire marginales les manifestations de l'activité internationale qui ne procèdent pas directement d'une régulation des autorités politiques centrales. Indiquons que la géopolitique n'introduit pas un renversement des hypothèses "classiques" mais qu'elle porte toute son attention sur le rôle de plus en plus important joué sur la scène internationale par des acteurs non étatiques, par l'importance grandissante de domaines longtemps considérés *a priori* comme étant d'un intérêt marginal (le sport !) et par une nouvelle échelle d'appréciation qui renvoie au(x) processus de mondialisation. En d'autres termes, la thèse "classique" de la spécificité des relations internationales n'est-elle pas mal ajustée à la complexité accrue des phénomènes internationaux ? La diffusion planétaire du modèle sportif n'est-elle pas un prétexte, moins futile qu'il n'y paraît de prime abord, pour envisager cette perspective ? C'est possible. Déjà les travaux qui viennent d'être utilisés témoignent à la fois du dépassement des logiques habituellement étudiées et d'une complexité évidente au plan des contacts internationaux. Nous allons essayer de vérifier le bien fondé de ces dimensions en considérant une autre série d'études et d'analyses.

II. LA GÉOPOLITIQUE DU SPORT. NOUVELLES APPROCHES, NOUVEAUX ENJEUX

Les travaux et publications sur lesquels s'appuie la seconde partie accordent de façon significative une importance à l'approche synthétique, globalisante qui correspond mieux aux divers enjeux qui se dessinent, à l'échelle de la planète, depuis une dizaine d'années. On peut qualifier ces productions de "travaux de seconde génération".

A) Géo-sport dans le monde...

La formule est empruntée au titre de l'ouvrage publié récemment par Michel Marguerite, un historien-géographe spécialiste des questions de géo-politique du sport (12). Pour l'auteur, le sport s'impose actuellement comme "un conquérant majeur actuel du géo-espace mondial" (p. 8). Le sport n'est pas, selon la formule ambiguë, "la guerre continuée par d'autres

moyens". Le sport apporte sa part de paix, avec la coprésence d'équipes appartenant le cas échéant à des États hostiles. Il peut être un front pionnier de réconciliation (le prétexte du tennis de table pour rétablir en avril 1971 les contacts entre la Chine et les U.S.A.), ou une occasion sportive qui se joue du passif politique (la rencontre U.S.A.-Iran à l'occasion de la dernière Coupe du monde de football, en 1998). Le sport est à la fois le prétexte et le support propice à l'entretien d'un minimum de relations internationales. "Par delà la géo-diversité (superficie, climat, richesse), les géo-territoires du Sport offrent les mêmes règles sportives appliquées quelle que soit leur localisation géographique, à travers les cinq continents". Michel Marguerite insiste ainsi sur le nouveau référentiel — planétaire — qui se structure culturellement et symboliquement. Pour autant, les "perceptions unificatrices" qu'offre le sport (il s'agit d'une thèse coubertinienne), ne risquent-elles pas d'effacer les cultures locales, traditionnelles, des jeux d'exercice ? Aujourd'hui, divers pays, industrialisés ou en développement, s'emploient à préserver leur patrimoine traditionnel, tant il est vrai que les constructions identitaires s'élaborent en fonction d'un double ancrage : un pôle spécifiant et un pôle globalisant. Les jeux d'exercice, d'adresse et de force, empruntant parfois à la codification sportive, introduisent une note tout à fait originale. La pelote basque en fournit un excellent exemple. Pierre Parlebas considère que la codification de nombreux jeux d'exercice est ni plus confuse, ni moins riche que celle qui caractérise la plupart des sports médiatisés (13). Ces pratiques motrices favorisent l'inscription corporelle des normes et usages, dans une dynamique communautaire de rapports de sens et de significations partagées. Certes. En revanche, on constate qu'elles appartiennent rarement aux pays qui contribuent à conforter la logique de la centralité hégémonique. A n'en pas douter, un atlas des jeux traditionnels se rapportant aux sociétés contemporaines pourrait être feuilleté et commenté, à la manière d'un atlas des langues régionales, sous l'angle géopolitique. Néanmoins, les variétés observables au titre d'une ethnomotricité (dans le registre des jeux d'exercice, devenus parfois des "sports localisés", comme la balle au tambourin pratiquée dans l'Hérault et dans l'Italie du Nord) sont largement marquées par les rapports de force qu'impose l'ethnocentrisme sportif aux identités ludo-culturelles locales.

B) La course récente à l'organisation des Jeux olympiques : décodage

géopolitique

L'Europe apparaît comme le haut lieu — en termes de fréquence — des rassemblements olympiques. Un rapide calcul effectué en 1999 montre que le continent européen a accueilli 12 Jeux olympiques d'hiver sur 17 disputés (soit 70,6%) et 15 Jeux olympiques d'été sur 27 (soit 55,6%). À ce jour, de vastes ensemble géographiques n'ont pas encore organisé une seule réunion de ce type : l'Amérique du sud, le continent africain, la Chine... Aux problèmes liés à la question du niveau de vie, de sécurité des personnes et d'infrastructure "urbaine" viennent s'ajouter des problèmes d'ordre politique (impérialisme de la Chine et non respect des droits de l'homme dans ce pays communiste ; politique d'apartheid de l'Afrique du Sud qui, par ailleurs, satisfait sûrement aux autres critères exigés...). Jean Praicheux (14) montre bien — carte à l'appui — que la réussite sportive aux Jeux olympiques permet d'individualiser "différentes aires géographiques à travers le monde", indiquant "très clairement l'existence d'une frontière longitudinale séparant les pays développés du Nord des pays du Tiers-Monde du Sud" (voir p. 95) (15). L'intrusion de l'économie au sein de l'organisation des Jeux olympiques, dès le début des années quatre-vingt, risque de "fixer" pour un certain temps cette photographie de l'Olympisme qui est aussi, qu'on le veuille ou non, un reflet de l'ordre mondial. La délocalisation ponctuelle du spectacle olympique mondial vers le "Sud" (Séoul 1988, Sarajevo 1984, Mexico 1968) concerne des pays nouvellement industrialisés ou situés à la marge du "Nord"...

C) Les relations Nord-Sud et l'affirmation — sportive — d'une logique égalitaire

Il faut attendre le début des années soixante, avec l'avènement de la Ve République, pour que l'initiative de créer des Jeux de l'Union française (discutée en 1946) reprenne forme, à l'instigation de la France, avec la participation de nombreux Etats francophones, dans le cadre d'une ère post-coloniale. La métropole organise d'abord les Jeux de la Communauté (Tananarive, 1960) et, dès l'année suivante, la mise en place des Jeux de l'Amitié (Abidjan, 1961 ; Dakar, 1963...). Par la suite, cet événement sportif prendra l'appellation de Jeux Africains. Les premiers Jeux, selon cette nouvelle formule, se déroulent à Brazzaville, en 1965, sans la

participation d'une délégation française. L'autonomisation des Jeux Africains est acquise. A l'origine, ce type de compétition est la marque d'une option diplomatique qui cherche à éviter la rupture et à tisser de nouveaux liens entre des pays partageant avec la France métropolitaine une certaine histoire commune... Peu à peu, les pays concernés vont engager une action de développement du sport leur permettant d'afficher, en tant que nouvelles nations indépendantes, une identité politique, culturelle, économique, au point parfois de pouvoir utiliser le sport et sa dimension symbolique comme une ressource non négligeable en matière de politique étrangère.

L'instauration des Jeux méditerranéens, en 1951, fournit un autre exemple intéressant. C'est en 1948 que Mohamed Taher Pacha, président du Comité Olympique Égyptien et vice-président du Comité International Olympique, lance officiellement l'idée d'organiser des jeux rassemblant tous les pays qui bordent la Méditerranée... "Pour qu'au delà de leurs différences politiques, économiques, religieuses, les peuples du pourtour méditerranéen retrouvent leurs racines communes", souligne Claude Collard, en sa qualité de Président du Comité International des Jeux méditerranéens dont la douzième édition se tient à Agde (Languedoc-Roussillon, France), en juin 1993 (16). Charles Pigeassou a analysé les aspects géopolitiques de ce rassemblement sportif périodique qui voit le jour en 1951 (17), tout comme les Jeux asiatiques et les Jeux panaméricains. "Point de rencontre de différents continents : Europe, Afrique, Asie, les rivages de la Méditerranée constituent un carrefour de civilisations et de culture et un espace stratégique pour la diffusion des sports" (*op. cit.*, p. 219). L'auteur distingue chronologiquement quatre phases successives : une phase d'installation des Jeux, une phase de développement géopolitique, une phase de développement interne et une phase d'extension à tous les pays riverains de la Méditerranée (voir p. 221). La phase géopolitique proprement dite concerne les éditions de 1959, 1963 et 1967, "avec la participation des pays ayant accédé à l'indépendance et implantés sur le continent africain (Tunisie, Maroc, Algérie et Lybie)" (*ibid.*).

Les Ve Jeux méditerranéens se déroulent à Tunis en 1967. Douze nations sont présentes et se mesurent dans quatorze disciplines sportives. Un athlète d'exception, le Tunisien Mohammed Gammoudi est sacré dans le 10 000 et le 5 000 mètres. Pour la première fois, les femmes sont

présentes, en athlétisme et en natation. Pour la première fois aussi, dans le cadre des Jeux méditerranéens, la lutte antidopage est étendue à d'autres sports que le cyclisme. On apprend également, par l'ouvrage de J.-P. Mazot et S. Laget, que "le président Bourguiba et M. François Missoffe, ministre français de la Jeunesse et des Sports, ont eu un entretien d'une heure au cours duquel ont été évoquées la coopération franco-tunisienne en matière de jeunesse et l'organisation des Jeux Méditerranéens" (p. 103). Enfin, les Jeux de Tunis révèlent à beaucoup la personnalité de cet "homme d'expérience, de culture et de dialogue" qu'est Mohamed M'Zali, ancien premier ministre, président du Comité d'organisation tunisien et vice-président du Comité International Olympique (18). La dimension géopolitique du sport est clairement perceptible. Elle s'exprime sous différentes formes.

En termes de géopolitique du sport, les Jeux régionaux permettent à certaines nations d'avoir une visibilité sportive alors même qu'elles ne sont pas en mesure de s'exprimer au niveau mondial. Ils sont, selon l'expression de Youcef Fatès, "un enjeu pour les États en développement" (19). Ils remplissent une fonction symbolique et culturelle de construction des appartenances communes, sur la base de vastes zones géographiques. Mais l'auteur est lucide. Il est toujours à craindre, en cette occasion, "un délire de grandeur et de mégalomanie, de même qu'une occultation temporaire du sous-développement" (*op. cit.*, p. 194).

Le football en Afrique mérite lui aussi une présentation détaillée. Le sport n'est pas seulement une pratique culturelle. Il est susceptible d'avoir des incidences majeures au niveau social, politique, économique, diplomatique... Les grands rendez-vous internationaux peuvent être le reflet des tensions inter-étatiques, la traduction d'une réconciliation internationale ou le signe tangible d'une certaine appartenance culturelle et géographique. Le développement du football, au niveau du continent africain, est un enjeu de première importance. Ce sport collectif s'affirme dans le courant des années soixante avec, pour toile de fond, le processus de décolonisation. En 1963, la conférence d'Addis Abeba consacre la naissance de l'Organisation de l'Unité Africaine (O.U.A.). Jusque-là, la Coupe d'Afrique des Nations, née le 10 février 1957 à Khartoum, a une enfance difficile. L'année précédente, en juin 1956, des délégués qui participent au congrès de la Fédération Internationale de Football Association (F.I.F.A.) réuni à Lisbonne, évoquent deux projets : la

création d'un organisme continental et le lancement d'une compétition à l'échelle du continent africain. En février 1957, Khartoum, la capitale du Soudan, accueille les délégués de la première assemblée générale constituante de la C.A.F. (Confédération Africaine de Football). Si la première Coupe ne compte que trois équipes engagées, trente ans plus tard, en 1988, ce sont trente-quatre équipes qui s'alignent pour les éliminatoires. La Tunisie adhère à la C.A.F. en 1960 et entre en lice deux ans plus tard, pour la 3^{ème} édition. Dès le début des années soixante-dix, les télévisions retransmettent les "grandes batailles" européennes. En 1967, on considère que les joueurs expatriés jouissant de la nationalité de leur pays d'origine peuvent être sélectionnés (sans limite du nombre à partir de 1982). Faouzi Mahjoub analyse fort bien ce double échange qui tend à se codifier et à se généraliser (20). "La spécificité et l'anticonformisme des premières années de l'indépendance et des premières éditions de la Coupe des nations ont vite disparu au profit des recettes traditionnelles du monde occidental : rentabilité, recherche du résultat immédiat et à tout prix. On a même assisté à une véritable "recolonisation" conceptuelle du football africain, et cela par l'intermédiaire des "experts" étrangers" (*op. cit.*, p. 31). L'auteur rappelle que "le recours aux coopérants du ballon rond pouvait paraître utile" dans la période initiale, mais que ce choix ne se justifie plus à la fin des années quatre-vingt. La période-charnière est même antérieure. "Depuis 1972, la Coupe des Nations subit de plein fouet les effets de cette "déculturnation" du ballon d'Afrique, de son appauvrissement artistique" (p. 34). L'analyse de F. Mahjoub est lucide, certes, suggérant que le modèle du football est "défini" — et "dénaturé" — de façon unilatérale par les grands clubs historiques et les nations du Vieux Continent, auquel ils appartiennent, concentrant aussi les principales instances du pouvoir, dans le cadre de logiques opérant à l'échelle mondiale. Dès lors, la géopolitique est-elle, au moins en partie, une façon de faire apparaître une problématique du sport susceptible de poser une alternative par rapport à l'évolution inéluctable que connaît le sport le plus médiatisé ? C'est évidemment une piste à explorer, avec une latitude d'action qui risque cependant d'être infléchie par "la dure loi du marché", l'exercice du libre-arbitre des meilleurs joueurs, et le rôle des firmes multinationales (21) dans ce domaine... La création en 1997 de la nouvelle Ligue des Champions d'Afrique, largement médiatisée, est-elle porteuse d'innovation ou s'agit-il de l'importation "mécanique" et fort coûteuse du modèle

européen ? Sachant par ailleurs que les meilleurs joueurs africains, opérant dans des clubs du Vieux Continent, ne participeront pas à l'épreuve...

Le panafricanisme, qui s'exerce par la médiation du ballon rond, est cependant bien réel. Jean-Pierre Augustin en indique le cadre. "Le panafricanisme peut se définir comme la volonté d'affirmer une identité africaine à partir d'une collaboration sportive institutionnelle entre les États, par le biais de structures communes supra-étatiques" (22). Le Conseil Supérieur des Sports Africains (C.S.S.A.), créé dès 1966 à Bamako (dans le prolongement du succès des Jeux de Brazzaville), devient un organe technique de l'O.U.A. en 1977. L'U.N.E.S.C.O. a accordé au Conseil supérieur, dont l'objectif est de contribuer activement à l'organisation du sport en Afrique, le statut réservé aux organisations non gouvernementales. Le Conseil supérieur veille au respect des idéaux olympiques et, grâce à la fermeté des Africains, le C.I.O. cesse de reconnaître le Comité National Olympique Sud-Africain en 1970. La lutte contre l'apartheid sert de ciment unificateur. En accueillant pour la première fois, en 1996, la phase finale de la Coupe Africaine des Nations (C.A.N.), l'Afrique du Sud entendait conforter son intégration à la communauté africaine, et surtout se voir reconnaître un rôle conforme à ses ambitions.

On constate ainsi que des ressources "locales" peuvent être mobilisées au nom d'une certaine spécificité culturelle (la thèse défendue par F. Mahjoub sur le football africain), au nom d'une réalité géo-politique (l'ouverture récente de l'Afrique du Sud), et que des décisions arrêtées à la plus vaste échelle (par le C.I.O. ou la F.I.F.A., par exemple) peuvent se réclamer également d'un cadre géopolitique. Après la prochaine Coupe du monde de football de 2002, coorganisée par la Corée et le Japon (première « World Cup » « asiatique »), la candidature du Maroc pour l'édition suivante, celle de 2006 (première Coupe du monde du continent africain !), sera-t-elle retenue ?

Ce qui doit être souligné, c'est probablement la réalité d'une dynamique — engagée autour du prétexte sportif — qui permet d'affirmer la dignité des personnes, des races et des cultures s'appuyant au niveau international sur un ensemble de contacts, de communications et d'échanges. Sans doute y a-t-il une philosophie constitutive de la géopolitique qui reste à expliciter, par delà les études de cas. Mais il faut aussi ne pas sous-estimer l'efficacité des divers "acteurs transnationaux"

dont les intérêts peuvent parfois ne pas s'ajuster avec l'humanisme sportif... Paul Boniface établit même, à ce propos, un point de comparaison entre le football et l'étude du monde contemporain en identifiant quatre types d'acteurs. "Les spécialistes de sciences politiques ont observé que les États avaient perdu le monopole dont ils disposaient auparavant, et que sont apparus de façon concurrente sur la scène internationale d'autres acteurs : organisations internationales, organisations non gouvernementales (ONG), sociétés multinationales, voire mafias..." (23)

D) Le prétexte de l'échange sportif au sein de formes de coopérations plurisectorielles

Cette dimension est des plus importantes. À limiter l'analyse aux grands rendez-vous sportifs (Jeux olympiques, Jeux régionaux...), on risque de sur-estimer des aspects éphémères (telle victoire sportive, telle contre-performance) et de sous-estimer diverses dimensions du phénomène sportif qui ne saurait se réduire à "la course aux médailles".

Prenons un exemple récent, celui de la francophonie et des Jeux de la Francophonie, à l'étude dès 1985, dont la première édition s'est déroulée en 1989. La "géo-réalité de la Francophonie" c'est, selon les critères retenus, tantôt 285 millions de personnes (au minimum), tantôt 500 millions (au grand maximum). Au sommet de Québec (Canada), en 1987, les chefs d'Etat et de gouvernement francophones ont souhaité mettre en valeur la vitalité de la "communauté francophone" à travers la création de jeux associant des épreuves sportives et des activités culturelles. Les 1ers Jeux de la Francophonie ont lieu à Casablanca (Maroc), en 1989, la seconde édition en 1994 à Paris et en Ile-de-France (24). En cette occasion, plus de 2 000 sportifs et sportives (y compris des jeunes handicapés physiques) ainsi que 750 artistes, venant des cinq continents ont participé aux festivités. L'organisation des Jeux a pour objectif de favoriser la participation d'un maximum de pays dans chaque discipline (voir carte, p. 465). Le sport rejoint l'enjeu économique et géopolitique. L'événement est particulièrement apprécié par les pays francophones du Sud, tiers-mondiste ou autre. Même si la singularité communautaire est difficile à apprécier objectivement, il n'en reste pas moins évident que l'échange dépasse largement le prétexte sportif ou artistique. "Un important programme de relations publiques vise à favoriser les rencontres entre les

délégations et les partenaires économiques, engagés aux côtés des organisateurs", précise Michel Marguerite (p. 465). Les Jeux ont leurs enjeux économiques. Les Jeux ont aussi leurs enjeux diplomatiques et politiques, en particulier au plan de la résistance socio-linguistique à la diffusion de l'anglais, support hégémonique des échanges commerciaux. "La Francophonie est une géopolitique", ainsi que le souligne l'ancien ministre de la Culture Maurice Druon, secrétaire perpétuel de l'Académie française (25).

Le programme culturel des Jeux de la Francophonie s'appuie sur sept disciplines : concours de chansons, contes, danse contemporaine, danse traditionnelle, peinture, sculpture et production audiovisuelle. En d'autres termes, les techniques du corps (culture sportive et danses), propres aux différentes cultures en présence, offrent la possibilité de faire la part entre le patrimoine (comme héritage du passé) et la modernité (comme forme d'adaptation au changement).

En dehors de ce moment d'exception qu'est la fête, s'appuyant sur la convivialité et la solidarité spontanées entre les jeunes, il y a lieu d'évoquer brièvement des formes de coopération — internationale — plurisectorielle dont le prétexte sportif n'est jamais qu'un élément structurant. Une géopolitique des *activités physiques et sportive* rend mieux compte de divers enjeux, complémentaires dans la réalisation du progrès social : prendre en considération les jeux d'exercice traditionnels, ouvrir la culture des A.P.S. aux jeunes filles et aux femmes (sachant que l'image de la championne peut avoir un effet mobilisateur, en termes d'émancipation statutaire, par exemple), concevoir des activités physiques pour le plus grand nombre en rapport avec des préoccupations de santé, d'hygiène de vie. Le système scolaire peut jouer dans cette perspective un rôle essentiel de médiation institutionnelle, au plan de *l'éducation physique et sportive*, en liaison avec la réalisation d'installations de proximité. On retrouve à ce niveau la pertinence des analyses formulées par Pierre Parlebas. La formation des enseignants, la mise en place de filières universitaires, la signature de conventions en rapport avec les objectifs évoqués — en éducation physique, sportive et culturelle — s'inscrivent assurément dans un cadre géopolitique. C'est à bien des égards un autre aspect de la francophonie, favorisant des logiques de coopération à moyenne échéance.

Au terme de cette seconde partie, revenons sur une impression

générale qui se dégage assez nettement. La géopolitique du sport ne peut qu'accorder la plus grande attention aux fonctions servies par le parti-pris d'opérer des «re-groupements internationaux» autour de la pratique sportive qui s'explique tantôt par une logique affinitaire, tantôt par une convergence d'intérêts, voire même par une combinaison des deux aspects. Bien sûr, les modalités de coopération bilatérales sont toujours un élément important (26) mais elles ne sauraient être dissociées, dans bien des cas, de la visée d'autres objectifs qui supposent l'identification d'un espace géographique d'implication, un effort *collectif* de solidarité et de coopération. Les engagements réciproques et la coordination des objectifs tendent alors à individualiser de vastes aires qui correspondent à un nouvel agencement des relations internationales. Et peut-être s'agit-il, au niveau des groupes de pays concernés, de l'ébauche de solutions offensives afin de ne pas subir une mondialisation arbitraire, dominée par les phénomènes de (dé)régulation économique.

—:—

En conclusion, retenons quelques points essentiels. L'expression géopolitique présente un inconvénient. Elle désigne à la fois un ensemble de phénomènes identifiables et un chapitre des sciences de l'homme et de la société qui s'efforce de les appréhender. Mais elle permet de projeter un regard nouveau sur la réalité internationale. En clair, elle est une façon de voir, à la fois sélective et synthétique. Certaines analyses sont particulièrement éclairantes et susceptibles d'être utilisées comme autant de cadres de référence généraux pour des travaux concernant les faits sportifs. L'introduction proposée par Yves Lacoste à un récent numéro thématique : *Europe du Sud Afrique du Nord*, de la revue *Hérodote* (27), fournit une démonstration convaincante. Pour l'aire considérée, le développement sportif et les échanges qui en sont le support gagnent en intelligibilité à être replacés dans cette problématique générale.

En valorisant une analyse de type globalisant, l'approche géopolitique du sport met l'accent sur des points variables mais liés entre eux, résultant d'une sélection et d'une appréciation — opérées par le chercheur — qui ne procèdent pas encore, à ce jour, d'une méthodologie strictement codifiée et standardisée. Parfois, l'art de l'interprétation commande l'approche. La démarche plus classique, moins ambitieuse à certains égards, traitant des relations entre sport et politique internationale, s'appuie sur des protocoles

bien établis. La compréhension analytique sert efficacement la démonstration, tout en conduisant probablement à négliger certains aspects difficiles à évaluer parce qu'échappant au traitement "cartographique" habituel. En effet, il existe des dynamiques "spatiales", des contre-mobilisations, des configurations d'échange, de négociation, de recherches d'alliance, etc., qui ne peuvent être rapportées, en tant que réseaux complexes, à des figures cartographiques.

Toutefois, les orientations privilégiées par les chercheurs en matière de géopolitique du sport résultent, en partie au moins, d'interférences significatives entre cultures nationales, visions du développement sportif et modélisations théoriques. L'activité cognitive n'est jamais totalement dissociable des modes d'appropriation culturelle et de socialisation politique qui opèrent à la façon de « cadres » perceptifs. Aussi la géopolitique prend-elle toujours la forme — argumentée — du relativisme et de la rationalité *axiologique*, pour emprunter à une terminologie forgée par Raymond Boudon. Une spécificité de la recherche française, dans ce domaine, est probablement de ne pas s'en tenir à la thèse de "l'américanisation de la culture sportive", telle que la décrit George Wright (28), ou à celle de "la généralisation de la consommation sportive" (une variante de la précédente !) tendant progressivement vers une "mondialisation" dans l'évolution du sport, selon le propos de Jean Harvey et Geneviève Rail (29), mais de rendre compte d'une "complexité du développement sportif" (une géo-histoire — française — intégrant, entre autres, l'héritage post-colonial, avec des composantes contrastées) qui permet de cultiver le principe d'indépendance, la différence et une certaine conception de la liberté (30).

Ces considérations méthodologiques étant rappelées, et une fois écartées les études qui se cantonnent dans un usage éliptique ou métaphorique du terme, à la façon de certaines "présentations" servies par les médias, la réalité géopolitique du sport n'est pas contestable. L'inscription internationale, voire planétaire, du sport contemporain est une évidence, avec les processus d'interdépendance qui l'accompagnent. Dans un contexte de mondialisation, et par delà les inégalités socio-économiques flagrantes individualisant ou isolant des «ensembles» de pays, la géopolitique du sport tend à faire porter l'attention sur les espaces de rassemblement localisés, ponctuels, périodiques (les Jeux méditerranéens) ou durables (la francophonie), sur des modalités de coopération (détection

des jeunes talents, préparation du haut niveau, formation des cadres techniques, formation des enseignants-chercheurs...) qui scellent des alliances inscrites dans la durée autour de contrats d'objectifs ambitieux (31). Tout en sachant aussi que l'autonomie d'un pays, en matière de pratiques sportives, peut probablement se vérifier, d'une certaine façon, dans sa capacité à s'inscrire dans plusieurs aires (ou géo-espaces) (32).

Le jeu d'hypothèses présenté dans l'introduction est, somme toute, opératoire. La pertinence de chacune des trois hypothèses se vérifie, mais chacune d'elle suppose les deux autres. A propos du sport, il convient désormais d'élaborer des modèles rendant compte de la complexité des situations, sans pour autant renoncer à des approches plus "classiques", à l'exemple de certaines analyses initiées par les historiens Pierre Arnaud et Alfred Wahl (*op. cit.*) ou par le juriste Pierre Collomb (33). Le droit est un symbole visible de l'organisation sociale dans ce qu'elle a de plus fondamental et de plus intime pour les personnes.

En termes de progrès accomplis dans la construction de modèles d'analyse thématique (34) et/ou d'actualisation des modélisations, à propos du domaine sportif qui évolue en se complexifiant de façon irréversible, le recours aux notions de système(s) et de «sous-systèmes» ouverts pourrait s'avérer fécond. Il faut considérer ceux-ci comme devant être *ouverts* car, outre la complexité croissante du fait sportif, ils ont à rendre compte de stratégies, de contre-stratégies et de la fluctuation des zones d'influence qui en résultent. Dans le sport, et autour du prétexte sportif, s'expriment de nouvelles rationalités, des logiques d'efficacité qui engendrent aussi, conjointement et de façon complémentaire ou réactive, des rationalités de proximité, localisées, ainsi que des logiques d'appartenance et des relativités culturelles indispensables à la construction des identités. La démocratie et la liberté des personnes a tout à y gagner. Le "programme" de travail d'une géopolitique du sport doit nécessairement intégrer ces perspectives et enjeux.

Notes

(1) Madeleine GRAWITZ, "Géopolitique", *Lexique des sciences sociales*, Paris, Dalloz, 1988 (quatrième édition). Voir p. 175.

(2) Daniel MATHIEU, Jean PRAICHEUX, "Présentation", *Espaces du sport*, revue trimestrielle *Mappemonde*, n°2, 1989, p.1.

(3) Norbert ELIAS, "Introduction", dans ELIAS (N.) et DUNNING (E.), *Sport et civilisation. La violence maîtrisée*, Fayard (Coll. Agora), 1998. Voir p. 25-82. Traduction française (1994) de l'ouvrage : *Quest for Excitement. Sport and Leisure in the Civilizing Process* (1986).

(4) CALLÈDE (J.-P.), "La vocation maritime des villes comme facteur de diffusion culturelle : l'exemple des *Athletics* d'origine britannique (dernier quart du XIXe siècle)", Colloque *Les sociétés portuaires*, 19-26 avril 1999, Université de Nantes, Comité des Travaux Historiques et Scientifiques, 2001 (à paraître dans les actes).

(5) Claude HURTEBISE, "Géopolitique de la genèse, de la diffusion et des interactions culturelle dans la culture corporelle et le sport", *Géopolitique du sport*, sous la direction de Borhane ERRAÏS, Daniel MATHIEU et Jean PRAICHEUX, actes du colloque de Besançon (23-24 mars 1990), U.F.R. S.T.A.P.S. et Laboratoire de Géographie Humaine, Université de Franche-Comté, 1990, p. 87-114. Cit. p. 104.

(6) La maîtrise de l'information contenue dans des publications spécialisées, relatives à une aire et/ou à une période donnée, reste une condition préalable essentielle pour élaborer des approches pertinentes. Citons, à propos du domaine évoqué, l'article de Nicolas Bancel, "Sport civil et politique en Afrique Occidentale Française (1944-1958)", *STAPS* (Revue internationale des sciences du sport et de l'éducation physique), n°52, Printemps 2000, p. 79-94.

(7) *Documents parlementaires de l'Assemblée nationale* (France), 3ème séance du 27 mars 1947. Voir annexe n°1103, p. 703.

(8) MEYNAUD (J.), *Sport et politique*, Paris, Payot (Coll. Études et Documents), 1966.

(9) THOMAS (R.), *La réussite sportive*, Paris, P.U.F., 1975. Du même auteur, voir également : "Éléments de sociologie du sport de haut niveau", *Corps, espaces et pratiques sportives*, textes réunis par B. MICHON et C. FABER, Laboratoire APS et Sciences Sociales, Publication de l'Université des Sciences Humaines de Strasbourg, 1992, p. 155-173.

(10) Gerhard TREUTLEIN, "A propos de l'évolution des performances du sport de haut niveau en France et dans les deux Allemagnes (R.F.A. et R.D.A.) entre 1954 et 1972", dans J.-M. DELAPLACE et al., *Le sport et l'éducation physique en France et en Allemagne. Contribution à une approche socio-historique des relations entre les deux pays*, Paris - Montpellier, Éd. AFERAPS, 1994, p. 213-229. Voir en particulier p. 218.

Voir aussi le livre de Giselher SPITZER, *Doping in der DDR. Ein historischer Überblick zu einer konspirativen Praxis (Genese - Verantwortung - Gefahren)*, Köln, Bundesinstitut für Sportwissenschaft, 1998.

Consulter également l'article de Claude HURTEBISE, "L'invention du sport de

haut niveau. Sport politique et politique du sport de la RDA", *Sport et politique*, revue *Géopolitique*, n°66, juillet 1999, p. 35-44.

(11) Pierre LEBLANC, Youcef FATÈS, "Jeux et enjeux olympiques", *Espaces du sport*, revue *Mappemonde*, op. cit., p. 19-21.

(12) Michel MARGUERITE, *Géo-sport dans le monde*, Vesoul, chez l'auteur, janvier 1999 (2ème éd.), 487 p., cartes.

(13) Pierre PARLEBAS, "La dissipation sportive", *Sport*, revue *Culture technique*, n°13, janvier 1985, p. 19-37 (voir en particulier : 'L'identité ludo-culturelle', p. 36-37).

(14) Jean PRAICHEUX, "Une lecture géopolitique des Jeux olympiques", *Sport et politique*, revue *Géopolitique*, n°66, juillet 1999, p. 94-98.

(15) Tout en sachant que certains pays industrialisés ont aussi leur propre "Sud". Ainsi, ironie de l'histoire de l'Olympisme moderne, en 1996, on a nettoyé Atlanta de ses pauvres à quelques semaines de l'ouverture des festivités. "Une partie de la population noire de Techwood, un des plus anciens quartiers d'habitations à loyer modéré des États-Unis financées par les collectivités locales, a été priée de déménager dans une nouvelle cité dont les prix sont trop élevés pour elles, d'autres habitants étant tout simplement transférés dans des abris dits provisoires. Motif inavoué : ce quartier est situé au cœur du dispositif olympique et déparaît dans un paysage "nettoyé" pour l'occasion". D'après l'article de Dominique ROUSSEAU, "Les Jeux du Centenaire... Un centenaire mercantile", *Manière de voir* (Le Monde diplomatique), *Le sport c'est la guerre*, n°30, mai 1996, p. 26-28. Cit. p. 28.

(16) Claude COLLARD "Avant-propos" de l'ouvrage de Jean-Paul MAZOT et Serge LAGET, *Les Jeux Méditerranéens (1951-1993)*, Presses du Languedoc, 1992, p. 19-20. Cit. p. 19.

(17) Charles PIGEASSOU, "Aspects géopolitiques des Jeux Méditerranéens", *Géopolitique du sport*, sous la direction de Borhane ERRAIS, Daniel MATHIEU et Jean PRAICHEUX, op. cit., p. 219-229.

(18) J.-P. MAZOT et S. LAGET, *Op. cit.*, "Tunis, 1967", p. 99-115. Voir également l'"Entretien avec Mohamed Mzali, ancien Premier ministre de Tunisie, membre du CIO", parue dans la revue *Géopolitique* consacrée au thème : *Sport et politique*, op. cit., p. 74-78.

(19) Youcef FATÈS, *Sport et Tiers-Monde*, Paris, P.U.F. (Coll. Pratiques corporelles), 1994. Il est d'ailleurs significatif, à nos yeux, que le chapitre qui clôt l'ouvrage soit consacré aux Jeux régionaux. L'auteur développe deux axes de réflexion : "Significations des jeux régionaux. Espace d'identité et primordialisme du local régional ?", "Les jeux régionaux. Outil politique à multiples usages" (p. 190-194).

(20) Faouzi MAHJOUB, *Le football africain. Trente ans de Coupe d'Afrique des*

nations. 1957-1988, Paris, Jeune Afrique Livre, 1987. Cit. p. 31.

(21) Wladimir ANDREFF, "Les multinationales et le sport dans les pays en développement", *Revue Tiers-Monde*, 1988, n°113, p. 73-100.

(22) Jean-Pierre AUGUSTIN, "Sport, décolonisation et relations internationales. L'exemple de l'Afrique Noire", *Sports et relations internationales* (sous la direction de Pierre ARNAUD et Alfred WAHL) (actes du colloque de Metz-Verdun, 23-25 septembre 1993), Metz, Publication du Centre de Recherche Histoire et Civilisation, Université de Metz, 1994, p. 199-208. Cit. p. 204.

(23) Pascal BONIFACE, "Football et relations internationales", *Géopolitique du football* (sous la direction de P. BONIFACE), Bruxelles, Éditions Complexes, 1998, p. 11-27. Cit. p. 15-16.

(24) M. MARGUERITE, *Op. cit.* Voir p. 464 et 465.

(25) La formule est rapportée dans l'ouvrage dirigé par Jacques BARRAT, *Géopolitique de la Francophonie*, Paris, P.U.F. (Coll. Politique d'aujourd'hui), 1997. Voir p. 3-4.

(26) Y. FATÈS, "La coopération sportive internationale bilatérale", *Op. cit.*, p. 153-167.

(27) Yves LACOSTE, "Europe du Sud, Afrique du Nord", *Europe du Sud Afrique du Nord, Hérodote*. *Revue de géographie et de géopolitique*, n°94, 3e trimestre 1999, p. 3-23.

(28) George WRIGHT, "Sport et mondialisation", *Revue Olympique*, Lausanne, XXVI-29, octobre-novembre 1999, p. 17-21.

(29) Jean HARVEY and Geneviève RAIL, "Globalisation and Sport : Sketching a Theoretical Model for Empirical Analyses", *Journal of Sport and Social Issues*, 20 (3), 1996, p. 258-277.

(30) En cela, la recherche se distingue du journalisme et du recours à l'avis des experts de circonstance, sollicités au moment des Jeux olympiques ou de la Coupe du Monde de football. Sur ces événements largement médiatisés, il est surtout question de souligner l'efficacité du modèle hégémonique décliné dans ses diverses dimensions (américaine, européenne, marchande, capitaliste...). Voir pour illustration la revue *Manière de voir* (Le Monde diplomatique), *Le Sport c'est la guerre*, n°30, mai 1996 ou : *Football et passions politiques*, n°39, mai-juin 1998. En revanche, les événements sportifs « régionaux » ne bénéficient pas du traitement intellectuel et médiatique adéquat.

(31) Le sport est un domaine qui est situé à l'intersection de diverses préoccupations sociales et/ou socio-politiques. C'est aussi un objet d'étude qui, comme d'autres (l'environnement, la santé, la ville, la jeunesse...), échappe aux pratiques d'une seule discipline. Il requiert une approche globale par mise en correspondance de

plusieurs critères ou indices (éducation, économie, recherche médicale, recherche technique...) opérant sur des configurations spatiales élargies, du fait des contacts internationaux suscités.

(32) À cet égard, la situation de la Tunisie, par exemple, dont nous avons déjà parlé, est des plus avantageuses. Son niveau de développement sportif lui permet de présenter depuis longtemps une délégation d'athlètes aux Jeux olympiques. Ses possibilités économiques se vérifient dans sa capacité à accueillir les prochains Jeux méditerranéens (Tunis 2001), après ceux de 1967, dans de nouvelles infrastructures (Village «olympique» pour l'hébergement des délégations, installations sportives et aménagements pour les compétitions, services divers). En outre, de par sa situation géographique, la Tunisie peut participer à trois types de compétitions «régionales» : les Jeux Méditerranéens, les Jeux Africains, les Jeux Pan-Arabes.

(33) Pierre COLLOMB (sous la direction de), *Sports, droit et relations internationales*, Paris, Economica, 1988. Le droit est sans nul doute un prisme de référence dont la pertinence et l'efficacité pratique pourraient se révéler indispensables, dans les années à venir, pour une maîtrise mieux contrôlée du développement sportif.

(34) Michel RASPAUD, "Himalayisme, nationalismes et géopolitique. De la fin du XIXe siècle aux années soixante", *Sports et relations internationales* (sous la direction de Pierre ARNAUD et Alfred WAHL), op. cit., p. 261-280.

EXTINCIÓN DE LA MODERNIDAD Y GRAN POLÍTICA

El proyecto de la Modernidad

Con la Modernidad se impone y generaliza una nueva forma de ver el mundo y de comprender las relaciones entre éste y los seres humanos. Ahora el mundo pasa a ser algo que puede y debe ser conquistado, esto es, adaptado a las necesidades humanas. Surge la noción de “proyecto” y, tras esta bandera racionalista, avanzan las fuerzas modernizadoras lideradas por los Estados-nación. Esta visión del mundo se sustenta en una serie de tesis epistemológicas (positivismo) caracterizadas por entender la verdad científica (“objetiva”) como la correspondencia exacta con el mundo exterior, asumir la unidad metodológica de la ciencia y creer en la naturaleza libre de valores del conocimiento científico. Estos tres principios están directamente relacionados con el escaso carácter emancipador de las ciencias, sobre todo de las ciencias sociales (Neufeld, 1995 : 1).

Desarrollando esta idea, parece claro que “la búsqueda de la verdad”, proclamada como la piedra angular del progreso –noción, a su vez, central de la modernidad-, *“lejos de ser una virtud desinteresada, es una racionalización interesada que, como mínimo, ha estado en consonancia con el mantenimiento de una estructura social jerárquica y desigual cuya expansión mundial ha sido acompañada de la imposición de unos cambios en el nivel cultural (proselitización cristiana, imposición de un lenguaje europeo, instrucción en tecnologías y costumbres específicas, cambios en los códigos*

legales)”. La expansión del capitalismo “*requería la creación de un marco cultural burgués a escala mundial que pudiera ser injertado en las variantes nacionales*”, tanto en la ciencia y la tecnología como en el ámbito de las ideas políticas y las ciencias sociales (Wallerstein, 1988 : 72 4).

Estas son las bases del Proyecto Moderno, cuyo corazón sería esta visión positivista del mundo. En la actualidad, tras las demoledoras críticas de una parte del postmodernismo, feminismo, teoría crítica, ecologismo... desenmascarando estas funciones hasta ahora ocultas, el positivismo se encuentra asediado y en gran medida superado.

Esta superación del positivismo es especialmente ilustrativa en el campo del Derecho, uno de los principales instrumentos de la Modernidad para realizar su Proyecto, ya que se ha visto demostrada la imposibilidad de resolver “*el problema de la ordenación social con la instauración de un cuadro normativo sistemáticamente perfecto, completo y sencillo y tendencialmente estable, capaz de resolver por sí solo cualquier problema que la vida jurídica pudiese plantear*”. Todo nos conduce, pues, al “*método que prima a los valores sustanciales del Derecho por encima de la envoltura formal de sus normas*” (García de Enterría, 1999 : 102-5). Es decir, la superación del positivismo jurídico implica la aceptación de la imposibilidad de reducir el Derecho a la “*técnica*” jurídica y la mera “*aplicación*” de la ley. Ello no hace sino poner de manifiesto, una vez más, el estrecho y necesario vínculo entre la Política (con mayúsculas, la que hace referencia a los valores más extendidos en una sociedad y que la explican) y el Derecho (que debe guiarse por éstos si quiere ser auténticamente útil a su sociedad, y por un elemental sentido democrático).

1 - Mundo-red : radicalización del “Proyecto neoliberal” en un mundo en transición

A finales de los 70, se produce un ataque en toda regla al Estado de bienestar con la reinención postfordista del capitalismo, en lo económico, y el intento de “reducir” unos Estados que no habían hecho más que expandirse desde la segunda postguerra, en lo político (Loughlin, 1998 : 124, 128-30).

Esta ola ideológica neoliberal, que parecía arrollar cualquier ideología alternativa, acuñó en el clímax de su expansión mundial el término de *mundo-red* (Castells, 1998). Nunca una metáfora inventada por los sectores conservadores puso tan claramente de manifiesto las desigualdades que alberga el sistema. Esta es la principal virtualidad del mundo-red, que permite visualizar entre esos nodos o centros y

sus conexiones los vacíos de las mallas, de mucha mayor extensión. Tanto lo que no está “conectado”, como los “agujeros” vacíos dentro de sí, no pertenece al mundo-red, pero sigue siendo mundo.

Ahora bien, ¿qué sucede con estos espacios sociales excluidos del mundo-red? En la actualidad nos encontramos en medio de una colosal guerra simbólica. Por el lado conservador, apoyado por las baterías mediáticas globales, se alza el proyecto de consolidar y avanzar hacia ese mundo-red neoliberal, aséptico y de fría perfección técnica -esto es, aparentemente despolitizado-, dominado por una oligarquía¹ de base económica crecientemente transnacional.

En contraposición a este proyecto surgen toda una serie de propuestas, aparentemente de forma mucho menos acabada, que combaten dicha concepción del mundo. Menos articulada, tanto en el nivel organizacional como ideológico, el único nexo de unión entre todas estas posturas es su voluntad consciente de romper el marco establecido y los principios reales que inspiran su acción.

En la actualidad, parecen imponerse las tesis de la primera opción. En este trabajo se defiende que ello resulta ser una falsa ilusión. Es más potente la segunda, porque se adapta mejor a las necesidades sociales del momento. Es, como se verá más adelante, el momento de los valores, no de las leyes o las normativas reguladoras (o desreguladoras). Y debido a esta ventaja decisiva, y no por su superioridad ética o debido a alguna clase de inevitabilidad histórica (como mantenía la fe en el progreso de la Modernidad), terminará por imponerse.

2. Transición histórica : agotamiento de unos valores y una sociedad

Ninguna filosofía trasciende su época.

Hegel

En la actualidad estamos asistiendo a un período de transición histórica de gran calado. Esta importancia se debe a que lo que está en cuestión no es tal o cual organización o institución, sino que la crisis afecta a la propia visión del mundo que dominó toda una época. No extraña que la principal característica de estas fases sea la confusión, la incertidumbre. Esto es lo que sucedió en otro momento histórico de grandes cambios, la Inglaterra inmediatamente anterior a la Revolución.

¹ Esta expresión es aristotélicamente más exacta que la de “aristocracia”, dado que no son los mejores precisamente quienes dominan este mundo-red.

La característica más evidente de la vida intelectual de la Inglaterra prerrevolucionaria es, pues, su confusión y fermento. “Se estaba desvaneciendo la visión de la realidad en que se había apoyado la conciencia racional del hombre durante mil años”. En realidad, el Renacimiento y la Reforma, el descubrimiento de América y la nueva astronomía había servido más para minar las viejas creencias y los viejos prejuicios que para asentar nuevas verdades. (...) No es necesario citar las inevitables líneas de Donne para demostrar que la nueva filosofía lo ponía todo en duda –las hipótesis sobre la sociedad y las relativas al universo- o que se había esfumado toda coherencia. (Hill, 1980 : 21)

La revolución tecnológica y de los transportes, con su conexión de los distintos lugares del mundo y su compresión espacio-temporal, la creciente comunicación intercultural, la incipiente toma de conciencia de los problemas comunes al planeta, el profundo debate epistemológico que afecta a la propia esencia de nuestras ciencias,... todo ello condiciona nuestra realidad e indica que una forma de entender este mundo va perdiendo sentido porque cada vez lo explica menos.

Como consecuencia de esto, nos encontramos en la misma situación en que se encontraban todas las fuerzas sociales y políticas que buscaban transformar la Inglaterra del siglo XVII. Igual que entonces, se observa un desfase temporal en el pensamiento político en una situación en la que esas fuerzas transformadoras “*no estaban unánimemente de acuerdo en lo que querían construir, aunque coincidían en lo que deseaban derribar*” (Hill, 330). Ese es exactamente el punto en el que se encuentran en la actualidad todas las fuerzas que buscan ensanchar los límites, mejorar y, en suma, adaptar las instituciones a las nuevas demandas sociales y políticas. Ese consenso en la necesidad del cambio, pero no en la manera de articularlo, explica tanto la aparente dispersión de la izquierda como que sea capaz de concentrarse unida en Bruselas, Seattle o Washington ante las reuniones de las principales instituciones políticas y económicas del mundo (UE, FMI, BM, OMC,...).

Tras este primer paralelismo, abordaremos una cuestión crucial que caracteriza a estos momentos de transición histórica : la importancia de los valores sobre los que se edificará la nueva sociedad. El derecho, por su función de regular la sociedad, es uno de los campos donde mejor se ve este fenómeno. Siguiendo con el ejemplo, un Francis Bacon y, sobre todo, un Edward Coke realizaron una auténtica revolución jurídica en la Inglaterra del siglo XVII. Pero su

principal mérito no estuvo en “inventar” nada nuevo, aunque también lo hicieron, sino en codificar, sistematizar y, en definitiva, adaptar el Derecho a las nuevas necesidades de una sociedad comercial edificada sobre nuevos valores. El objetivo final de Coke era “*extraer, de series completas de casos, conjuntos de principios generales*”, para lo cual “manejó sus propios supuestos, como habría hecho cualquier otro” -y que, por basarse en valores, eran lógicamente discutibles-, y no dudó en silenciar precedentes que no se adecuaban a sus objetivos e incluso alterar el sentido de algunas sentencias (Hill, 268-9). La centralidad de esta función de adaptación de los valores a la sociedad ha llevado a sostener que “*toda la obra de Coke fue un intento de adaptación del common law a las necesidades de una sociedad en transformación : de ahí su éxito*” (Hill, 340).

Todo esto, como es obvio, tiene importantes consecuencias. La cuestión central de la época de la codificación y reforma de Coke era que

ya no existía un acuerdo universal sobre lo que era “racional”. La racionalidad es un concepto social, y las divisiones sociales en Inglaterra (y en otras partes) estaban originando concepciones tan diferentes de lo que era “racional” que sólo la fuerza podía, en última instancia, imponer una de ellas. La “racionalidad” de la santidad de la propiedad privada fue impuesta por las picas del Ejército de Nuevo Modelo y confirmada por los mercenarios holandeses de Guillermo. (Hill, 292-3).

Ahí está el centro de la cuestión. Los valores, por su propia naturaleza, no son algo objetivamente demostrable, sino completamente subjetivo.

“En algunos sentidos el mundo es “uno”, pero en otros sentidos, es uno radicalmente desgarrado por las injusticias del poder. Y uno de los rasgos más característicos de la modernidad es el descubrimiento de que el desarrollo del conocimiento empírico no capacita para decidir entre diferentes posiciones sobre los valores” (Giddens, 1997 : 144, subrayado nuestro).

La definición de la política apuntada por Easton recobra así toda su vigencia : ésta no es sino la asignación imperativa de valores. La victoria de uno u otro depende, entre otras cosas, de la fuerza capaz de imponerlo más que de su bondad o justicia, dado que este juicio también está mediado por dichos valores. Claro que esta imposición por la fuerza no tiene por qué ser violenta necesariamente (sin que

tampoco pueda descartarse, como tristemente nos recuerda la historia). Posiblemente una de las grandes novedades de nuestro tiempo es que la imposición de terminar con una racionalidad capitalista determinada proviene de la propia naturaleza, cuyos recursos han demostrado ser agotables. Esto, por lo que respecta al nivel global. En cuanto a los vacíos de las mallas, es decir, las distintas relaciones y pactos sociales y políticos, no es tan seguro que las viejas fórmulas de imposición de nuevas racionalidades hayan caducado.

3 - La despolitización de la sociedad

*“¡Fielmente y toda la naturaleza!”...
así es como el pintor comienza :
¿Cuándo estaría en el cuadro la naturaleza
acabada?
La pieza más pequeña del mundo es
inacabable...
Al fin pinta sólo lo que a él le agrada.
Y ¿qué es lo que le agrada?
Lo que es capaz de pintar.
Friedrich Nietzsche, *La Gaya Scienza*.*

El “pintor realista”, título del pasaje citado de Nietzsche, se enfrenta al imposible de representar fielmente la naturaleza desplegada ante sus ojos. Incapaz de hacerlo, acaba sumido en el subjetivismo de su propio gusto, que acaba siendo confundido con lo que es capaz de pintar.

Esta es una buena metáfora del drama de la modernidad. Lo mismo que al “pintor realista” le ha sucedido a nuestra ciencia, sumida en pleno debate epistemológico, y a nuestra política “oficial”. Llevados por la búsqueda del absoluto característica de la modernidad –conocer las leyes de la naturaleza, construir la sociedad desde un Estado identificado con la nación construida...-, ambas han terminado encerradas en una ortodoxia sospechosamente cercana a los límites de sus posibilidades. El argumento que aquí se defiende arranca de esta incapacidad de las instituciones políticas vigentes de responder a las necesidades y demandas de la sociedad. Estas, incapaces de abarcar tales cuestiones, pues fueron creadas sobre otros valores, y para resolver otros conflictos, sólo pueden reaccionar aferrándose a cierta definición de la política y del conflicto social, *negando el carácter político* de todas esas cuestiones que les desbordan para poder

excluir las de la agenda real, y haciendo oídos sordos al clamor que se oye “fuera”. El único problema es que eso que se oye fuera es la sociedad a la que supuestamente deberían representar.

Este trabajo se centra en este desfase entre los problemas reales de nuestra sociedad y la (in)capacidad del marco político-institucional para afrontarlos, avanzando que tal incapacidad es estructural, que la creciente despolitización de la sociedad responde al vano intento conservador de “parar el tiempo”, evitando tener que aceptar que ya no refleja las principales tendencias de la sociedad ; y que todo ello significa que nos encontramos en el preludio de una transformación histórica de gran calado, dentro de la cual la metáfora del mundo-red no sería más que el canto del cisne de una época que se derrumba.

Dimensiones de la despolitización

Hace ya cuarenta años Habermas señaló la paradoja de que una sociedad dirigida de manera intrínsecamente política, estaba al mismo tiempo siendo progresivamente despolitizada, debido a que la expansiva acción del Estado apenas dejaba margen para la participación política de unos ciudadanos cada vez mejor educados (Kriesi, 1993 : 3).

Desde entonces, ha sido muy criticado por numerosos autores desde la teoría crítica y la teoría democrática la despolitización del proceso de formación de la política pública en la sociedad capitalista de bienestar. Esta extracción de las cuestiones políticas relevantes de la esfera de discusión pública está muy asociada, además, con cuestiones de justicia social, puesto que sólo puede darse ésta dentro de un clima de participación (Young, 1990 : 10).

Este proceso de despolitización se enfrenta a dos contradicciones fundamentales. En primer lugar, a la crisis fiscal derivada del hecho que el gasto público imprescindible para mantener el Estado de bienestar debe pagarlo alguien y ello repercute en la optimización del nivel de acumulación privada, central en el sistema capitalista. Y, en segundo lugar, resulta insostenible el aumentar el número de áreas de la vida cotidiana sujetas al control humano y racionalizado y, a la vez, mantener tal control despolitizado (Young, 81).

Otro gran intento de despolitización afecta al concepto de nación y al nacionalismo no estatales (Smith, 1995). Primero se institucionaliza la igualdad entre Estado y nación como una de las principales características de la Modernidad, para luego reducir el debate político y de la identidad a su marco, constriñendo toda la política y todas las identidades posibles en su seno, dejando fuera únicamente lo “folclórico” y, por tanto, despolitizado e inocuo.

Los efectos de la despolitización no terminan aquí :

La nostalgia en la teoría política (y la cultura en general) por una política del lugar en la que la territorialidad, la soberanía, la responsabilidad electoral, y la pertenencia se corresponden todas ellas entre sí en un único lugar político tiene hoy el doble efecto de despolitizar los asuntos globales y debilitar la habilidad de desafiar el chauvinismo estatal. El deseo colectivo de limitar el alcance del discurso político a temas y respuestas que corresponden a los límites efectivos de la acción estatal puede suprimir cuestiones cruciales... (Connolly, 1993 : xvi)

El proceso de despolitización afecta también a la teoría política además de a la propia política, lo que “*encuentra expresión implícita, por ejemplo, en el deseo de construir una matriz neutral para el discurso político*” (Connolly, prefacio a la 2ª edición).

Para terminar este punto, es importante resaltar que, aunque a menudo presionen por la asignación de recursos públicos a ciertas cuestiones, estos nuevos movimientos sociales no tienen como objeto principal la redistribución, sino que se centran en temas amplios relacionados con el poder de tomar decisiones y la participación política, de claro signo democratizador y superador de toda clase de relaciones de opresión y dominación (Young, 83). Lo mismo se puede decir de los movimientos nacionalistas que reivindican un Estado propio o, al menos, el reconocimiento como sujetos en pie de igualdad con las naciones que lo poseen. Todos estos fenómenos no se entienden si se analizan en clave meramente redistributiva, esto es, materialista. Debe incorporarse, por supuesto sin olvidar ésta, otra dimensión que complete el cuadro y lo haga inteligible: la “*gramática moral*” de los conflictos sociales (Honneth, 1995). Ello da una perspectiva más amplia de las lógicas de los procesos de cambio social y político.

Honneth, basándose en Hegel, plantea la posibilidad de entender la historia como la evolución en el aumento de titulares de derechos, en cuanto proporción de la población, y del número de derechos reconocidos por los poderes públicos. Desde este punto de vista, resulta interesante preguntarse si los actuales desafíos no serían en vez de al Estado en sí mismo, más bien al sistema democrático que alberga en su interior. Es decir, el desafío apuntaría –una vez más en la historia, por lo que éste sería el nexo de unión entre las épocas y un factor generador del cambio- a la capacidad de incorporar a “*más sujetos y de más derechos*” en el sistema social.

Completando estas ideas, resultan muy útiles los conceptos de ideología y utopía acuñados por Karl Mannheim (1991), agrupando al conjunto de las fuerzas sociales en torno a la voluntad de mantener el orden social vigente (sector ideológico, conservador) o la de superar,

trascender el marco actual (sector utópico –nótese que este concepto pierde aquí su sentido vulgar de “irrealizable”, siendo para Mannheim sinónimo de emancipador).

Tras estas consideraciones, cobra un nuevo sentido el fenómeno de la despolitización, que podemos sintetizar diciendo que en las sociedades occidentales se ha producido un doble movimiento. En primer lugar de la política parlamentaria hacia la política “burocrática” o “invisible” que, a medida que se va imponiendo a la primera, tiene como principal consecuencia la ya mencionada despolitización (Poggi, 1990). Paralelamente, se viene produciendo un segundo movimiento en la sociedad desde la política parlamentaria hacia la “*política de movimientos sociales*” -extraparlamentaria, no convencional y centrada en la esfera de la opinión pública (Kriesi, 2), que ya hace mucho que adquirió la centralidad de los conflictos sociales (Schiller, 1976: 68). Ahora la despolitización puede entenderse como síntoma del agotamiento institucional y como estrategia de las fuerzas conservadoras, “ideológicas”; mientras que frente a ellas se alza una multitud de fuerzas sociales que combaten el marco social y político vigente y buscan trascenderlo “utópicamente”, en el sentido de Mannheim.

4. Repolitización ante el cambio histórico : las semillas de la nueva sociedad

Todo orden social se basa en una serie de “prácticas sociales sedimentadas” indiscutidas por asumirse como dadas y evidentes. Ahora bien, cuanto más se cuestione esta “base fundacional”, esas prácticas sociales sedimentadas serán menos capaces de asegurar la reproducción social, y en consecuencia surgirán más demandas sociales de nuevos actos de intervención política y de identificación. Ello “*conduce necesariamente a la politización de las identidades sociales, lo que constituye una de las principales características de la vida social de las sociedades al final del siglo veinte*”. Así, paralelamente al “*declive de los grandes actores históricos y de los espacios públicos centrales en los que se tomaban las decisiones que afectaban al conjunto de la sociedad*”, en las denominadas “sociedades postmodernas” se está produciendo “*la politización de vastas áreas de la vida social que abre el camino para la proliferación de identidades políticas particulares*” (Laclau, 1994: 4, cursivas nuestras).

Laclau termina su argumento con un recordatorio importante que debería enmarcar cualquier tendencia de cambio social: “*Por un lado, cualquier orden político es una forma concreta de organización*

de la comunidad ; por otro lado, encarna, contra la desorganización radical, el principio de orden y organización en cuanto tal” (Laclau, 5). Esto enlaza perfectamente con una de las principales conclusiones que extrajo Christopher Hill tras su exhaustivo estudio de un periodo de grandes cambios, la anteriormente citada Revolución inglesa del siglo XVII : “*Los hombres, pues, no rompen a la ligera : para romper con las pautas convencionalmente aceptadas han de sentirse apoyados por un sistema alternativo de creencias*” (Hill, 18-9). Estas cuestiones de orden y de visualización de una alternativa serán decisivas en nuestra consideración, en el apartado siguiente, de la Unión Europea como foro privilegiado de superación de la Modernidad.

Este cambio o innovación radical significa *institución* radical, y es a esta dimensión institucionalizadora –constitutiva de prácticas sociales- a la que Laclau denomina “lo *político*”. Pero la nueva identidad política precisa la visibilidad de las nuevas formas de institución social, percibidas como alternativa posible, en oposición con las antiguas. Esta posibilidad se revela cuando estas nuevas formas son reivindicadas y defendidas en el terreno de juego histórico. Sólo entonces, en la relación antagónica con otros proyectos, se muestra la contingencia de los actos particulares de las instituciones y es esto lo que les dota de su carácter político (Laclau, 5).

Sobre el concepto de “lo político” de Laclau asentaremos el nuestro, un concepto de lo político asentado sobre los valores capaces de edificar las nuevas instituciones de la sociedad. Es de este –elevado- nivel de la política del que se está hablando aquí, y sólo a este nivel cobran sentido los conceptos de ideología y utopía ya citados.

Examinando el marco político-institucional actual se ve integrados en él a los partidos políticos y los grupos de interés, pero no –con escasas excepciones- a los nuevos movimientos sociales, abocados al “*campo de la política de la acción directa*” (Kriesi, 3). Así, parece claro quienes están interesados en mantener el actual marco político y quienes apuestan por trascenderlo. Éste es el frente político principal de nuestros días, dividido entre quienes intentan integrar algunos de los nuevos valores –Roth habla de la “institucionalización” de un sector de los nuevos movimientos sociales (Kriesi, 3)- ; y quienes apuestan por un marco distinto, basado en valores más amplios e integradores, como sucedió en su momento con la incorporación de los derechos demandados por la burguesía ascendente, entendiendo estos derechos no en sentido limitado a los puros intereses sino incorporando una dimensión más amplia : la de la injusticia percibida que sólo puede conducir a la protesta activa y a la resistencia (Honneth, 117, 121).

También ahora cobran un nuevo significado la politización y creciente visibilidad de esos vastos espacios alejados de los centros tradicionales del poder público: movilización de las ONGs y sindicatos en la Reunión de la OMC en Seattle y del FMI en Washington (con su efecto de visualizar a nivel mundial la oposición a la institucionalización política actual, así como a sus valores y mecanismos de participación), el anuncio de una próxima Ronda del Milenio de la ONU compuesta por todo tipo de ONGs y asociaciones civiles,...

Empieza a resultar tan evidente el marcado carácter político de estos fenómenos, que escapan como ya se ha visto de los foros políticos tradicionales, que no han podido ser ignorados por esa ciencia política, también “despolitizada”, de la que hablábamos antes. La teoría ha tratado esta cuestión de muchas formas pero, por su carácter ilustrativo, citaremos sólo aquella idea que conceptualiza a toda esta amalgama de movimientos sociales como “tercer sector” y al Estado como un “novísimo movimiento social” (De Sousa Santos, 1998 : 78-80).

5 -. La Unión Europea : marco político privilegiado en este periodo de cambio

Desde su nacimiento la Comunidad Europea reveló su profunda naturaleza política, su anhelo de adaptarse a un mundo sometido a profundas transformaciones. Su evolución posterior no ha hecho sino confirmar esta tendencia, configurando una Unión política que, siendo radicalmente novedosa en la historia de las organizaciones políticas, se entiende mejor en términos de proceso que de estructura política formal.

Desprovista de los atributos típicos de la soberanía, la Unión constituye, en gran medida, un proceso. No obstante, toma decisiones, resuelve conflictos, produce bienes públicos, coordina el bienestar de los ciudadanos, regula el mercado, lleva a cabo elecciones (...). En otras palabras, supera los límites impuestos por el Estado-nación a nuestra concepción tradicional de la soberanía, Y, tomando como referencia su evolución histórica, se trata además de un proceso abierto a futuras transformaciones. (Morata, 99, cursivas nuestras)

Aquí radican las mejores virtudes de la Unión desde el punto de vista del cambio histórico. Su carácter de proceso abierto al cambio constante, no condicionado a límites claros como les sucede a los

Estados ; su hábito de tener que respetar las posturas de los otros al margen de su peso político, dado que sus miembros son Estados soberanos con capacidad de veto ; su capacidad de reconocer políticamente a otros actores de importancia en la sociedad, como por ejemplo las regiones y las ciudades, llegando a institucionalizar *políticamente* tal reconocimiento (Comité de las Regiones).

Un factor clave para explicar tanto esta capacidad de reconocimiento de nuevos sujetos, individuales y colectivos, como la forma de entender la organización social, aceptando su complejidad, es el federalismo europeo (Sidjanski, 1998 : 219-20), auténtico motor teórico, político y estratégico de la integración europea (Burgess, 1989 : 218 ; 2000).

No se afirma aquí que todo lo que sucede en la Unión Europea esté perfectamente adaptado a este escenario de transformación histórica. Es más, refleja de manera aún más radical que en los Estados algunas de las insuficiencias del vigente modelo político, como sucede por ejemplo con el llamado “déficit de legitimidad”. La diferencia radica en que en la Unión se reconocen y se aceptan tales deficiencias y se han situado en el primer plano de la agenda política. En suma, que “*Europa se ha convertido en el centro del debate*” (Morata, 98), pero en un sentido más fuerte que el manifestado por este autor : se trata del foro que, por estar él mismo en construcción y en proceso de legitimarse definitivamente, constituye el escenario privilegiado en el que se manifiestan todas las tendencias, tensiones y contradicciones de este cambio histórico de nuestra sociedad. Así, es el lugar en el que más grave ha sido el intento de despolitizar y tecnificar la política (Morata, 100), y a la vez el único que ha sido capaz, obligado por su déficit democrático, de incorporar a nuevos actores a su propio proceso político (Marks y McAdam, 1996 : 119).

Pero, además y más importante, es el entramado institucional mejor capacitado para *debatir* –si continúa integrando en su estructura política a los distintos actores sociales relevantes : desde movimientos sociales (Marks y McAdam, 120) a grupos de presión-, y *resolver* –pues allí se concentran gran parte de los actores con capacidad efectiva de decisión- tales cuestiones. Así, su creciente e imparable politización, inmensurable a partir de los 80, y el carácter abierto del proceso de integración (Murray, 1998 : 57), sin garantizar ningún resultado particular, indican que la Unión Europea se está configurando como un foro de debate crucial y privilegiado en nuestra actual coyuntura de transición histórica, ampliando nuestra concepción *moderna* de la democracia, trascendiendo sus viejas fronteras estatales (Held, 1995 ; Curtin, 1997).

6. El reinado de la acción y el retorno de la Gran Política

*Nuestro mejor y más divino conocimiento tiene como finalidad la acción ; y pueden considerarse justamente estériles los estudios que no estén orientados a la práctica. John Wilkins, *Mathematicall Magick*, 1648.*

En los momentos excepcionales como el presente, de cambio entre épocas históricas, la teoría cumple un papel más modesto, más limitado. No es que pierda su utilidad, sino que se limita a mostrar un mapa mínimo y orientativo de la realidad. Es la acción quien reina en tales momentos, quien altera el panorama con la fuerza de lo ya realizado, con el peso inevitable de lo que ya se ha producido. Es el poder de los hechos.

Y ello nos conduce, una vez más, a la política. En los momentos cruciales de cambio como el actual se produce una repolitización de la realidad social, como hemos visto (y ello afecta también a la teoría que, demostrada la imposibilidad de trabajar “libre de valores”, obliga a los autores a tomar partido por unos en vez de otros). Pero la centralidad de la política no se desenvuelve en el marco institucional habitual –cada época histórica con el suyo-, sino que consiste en la adaptación constante, diaria, a los nuevos retos de la nueva situación.

La realidad social se construye, como nos enseñaron Berger y Luckman. Cuando el edificio de la nueva época histórica aún no está construido es imposible saber o predecir cómo se articulará en el futuro. Pero es preciso tener buenos cimientos y un proyecto, esto es : valores. En las circunstancias actuales es indispensable poseer un conjunto de valores y principios esenciales e irrenunciables, superación (“utópica”, trascendente) de los anteriores. Ellos serán los que orienten la acción social y política, y dotarán de la mínima coherencia necesaria al conjunto de la nueva sociedad. Ello introduce una característica decisiva en el retorno de la centralidad de la política : su componente normativo.

El poder del proyecto. En tiempos inmensamente políticos –definida la política en el sentido que acabamos de ver-, y en ausencia de proyectos consagrados, quienes posean uno coherente y en armonía con su tiempo, esto es que responda a sus necesidades profundas - “nada hay más poderoso que una idea a la que le ha llegado su tiempo”, escribió Víctor Hugo-, lograrán plasmarlo y moldear la realidad a su medida. Y no entendemos aquí por proyecto un diseño acabado y completo, sino en su sentido fuerte –por maleable- de conjunto de valores y principios primordiales y centrales, capaces de

adaptarse a los retos que vayan surgiendo en plena indefinición del cambio de época.

En este punto merece una mención especial el *Proyecto Europeo* federalista, contruidos sobre unos valores sólidos, asentados en una larga tradición, y que se alzan en referencia obligada frente a una concepción de la sociedad que, como hemos visto, se encuentra agotada. El federalismo europeo sería así tanto esta idea y conjunto de valores, como el método de ir solucionando los problemas concretos en la articulación de una sociedad altamente compleja (Sidjanski, 237, 219).

Del mismo modo que hoy parece claro, con el aumento de la distancia histórica, lo artificial de gran parte del debate ideológico y político entre las dos superpotencias –hoy comienza a entenderse en términos de un marco común de estatismo–, tal vez la tercera vía represente una manifestación de la desvirtuación del debate –institucionalizado en la modernidad– entre izquierda y derecha. Ello no significa que todo valga (respuesta de una parte de la crítica postmoderna) o que nada tenga ya sentido (nueva versión del nihilismo), sino que el “nivel” de la política actual rebasa al viejo debate institucionalizado en el corazón de una Modernidad que se derrumba ; esto es, el eje ideología-utopía sustituye al clásico izquierda-derecha que habían terminado perdiendo su sentido originario. Los viejos enemigos, cómodos en sus respectivas trincheras de dos siglos, acabaron aceptando un marco común de entendimiento, a pesar de mantener sus diferencias. Ahora, como dos generales sin ejército, se encuentran desconcertados en unas posiciones que a nadie le importa defender o perder. Los valores más característicamente modernos han quedado desprestigiados y olvidados, superados por una realidad nueva y en construcción constante, y aún no se vislumbran –pese a los intentos neoliberales (los pescadores del río revuelto de finales del milenio) por hacernos creer lo contrario– los que conformarán la nueva época. Pero éstos no llegarán como por arte de magia, es preciso un profundo debate para discernir qué merece la pena conservar de la modernidad y qué es preciso cambiar. Aquí merecen mención especial los esfuerzos realizados en esta tarea de rescate crítico por Jürgen Habermas, aunque no se pueda decir que haya logrado totalmente su objetivo.

Enfatizando este punto, es preciso ser conscientes que el arrogante neoliberalismo triunfante de nuestros días no es sino el fruto de una situación transitoria de cambio, y que, hijo de este tiempo de cambio, sólo tiene sentido dentro de este contexto, por definición, pasajero. Así, su propia profecía del *fin de la historia* con el advenimiento de la ideología liberal, representa una perfecta descripción de lo que está sucediendo si añadimos a la expresión el adjetivo “moderna” : es la época moderna la que toca a su fin, y no el curso de la historia en

general o el debate político entre concepciones (proyectos) de sociedad.

Entendido así, tanto el recurso a la profecía como el intento de congelar el tiempo histórico (despolitizado), no sería sino el intento desesperado de aferrarse al último momento de una época que se desvanece y con la cual tal ideología desaparecerá igualmente –a pesar de las apariencias mediáticamente construidas- porque fue fruto de ella y sólo dentro de ella tenía sentido.

Este postrero intento de despolitización constituye así el canto del cisne de una ideología consciente de su fin y de la época que la engendró, y que marca el inicio de ese momento excepcional caracterizado por el retorno a la centralidad de la “gran política”, entendida no como política internacional, sino en el sentido mucho más elevado de generación y confrontación entre proyectos de sociedad (siempre dentro de una armonía con el tiempo histórico que vivimos, dado que la historia para bien y para mal, aprendiendo de ella o no, es irreversible y condiciona el presente). Y esta enorme politización le devuelve, de forma aparentemente contradictoria, el reinado a aquella vieja olvidada del fin de la modernidad: la acción política, con cuya unión se marca el nuevo tempo histórico, a caballo entre la más elevada abstracción (grandes valores) y la más concreta acción política marcada por una agenda casi diaria.

BIBLIOGRAFIA

- BURGESS, Michael (1989). *Federalism and European Union: Political Ideas, Influences and Strategies in the European Community, 1972-1987*. London..., Routledge.
- _____ (2000). *Federalism and European Union*: . London..., Routledge.
- CASTELLS, Manuel (1998). *La era de la información* (3 Vols.). Madrid, Alianza.
- CONOLLY, William E. (1993). *The Terms of Political Discourse*. Oxford (UK) y Cambridge (USA), Blackwell Publishers, 3ª edición.
- CURTIN, Deirdre M (1997). *Postnational Democracy. The European Union in Search of a Political Philosophy*. The Hague..., Kluwer Law International.
- DE SOUSA SANTOS, Boaventura (1999). *Reinventar la democracia. Reinventar el Estado*. Madrid, Ediciones Sequitur.
- GARCÍA DE ENTERRÍA, Eduardo (1999). *Justicia y seguridad jurídica en un mundo de leyes desbocadas*. Madrid, Civitas.
- GIDDENS, Anthony (1997). *Consecuencias de la modernidad*. Madrid, Alianza.
- HELD, David (1995). *Democracy and the Global Order*. Cambridge, Polity Press.
- HILL, Christopher (1980). *Los orígenes intelectuales de la Revolución inglesa*. Barcelona, Editorial Crítica.
- HONNETH, Axel (1995). *The Struggle for Recognition. The Moral Grammar of Social Conflicts*. Cambridge, Polity Press.

- KRIESI, Hanspeter (1993). *Political Mobilization and Social Change. The Dutch Case in Comparative Perspective*. Aldershot..., Avebury...
- LACLAU, Ernesto (1994). “Introducción” en : LACLAU, E. (Ed.). *The Making of Political Identities*. London and New York, Verso.
- LOUGHLIN, John (1999). “La autonomía en Europa occidental : un estudio comparado”, en : LETAMENDIA, F. (Coord.) *Nacionalidades y regiones en la Unión Europea*. Madrid, Editorial Fundamentos en coedición con el Instituto Vasco de Administración Pública ; pp. 109-159.
- MANNHEIM, Karl (1991). *Ideology and Utopia. An Introduction to the Sociology of Knowledge*. London..., Routledge.
- MARKS, Gary y McADAM, Doug (1996). “Social movements and the changing structure of political opportunity in the European Union”, en : MARKS, G. ; SCHARPF, F. W. ; SCHMITTER, Ph. C. Y STREECK, W. *Governance in the European Union*. London..., Sage ; pp. 95-120.
- MORATA, F (1999). “Crisis del Estado y gobernación cooperativa territorial”, en : LETAMENDÍA, F. (Coord.). *Nacionalidades..., Op. Cit.*, pp. 93-108.
- MURRAY, Philomena (1998). “The european transformation of the Nation State”, en : MURRAY, Ph. Y HOLMES, L. (Eds.). *Europe : Rethinking the Boundaries*. Aldershot..., Ashgate ; pp. 43-61.
- NEUFELD, Mark A (1995). *The Restructuring of International Relations Theory*. Cambridge, Cambridge University Press.
- POGGI, Gianfranco (1990). *The State. Its Nature, Development and Prospects*. Cambridge, Polity Press.
- SCHILLER, Herbert I (1976). *Communication and Cultural Domination*. New York, M. E. Sharpe.
- SIDJANSKI, Dusan (1998). *El futuro federalista de Europa. De los orígenes de la Comunidad a la Unión Europea*. Barcelona, Editorial Ariel.
- SMITH, Anthony (1995). *Nations and Nationalisms in a Global Era*. Cambridge, Polity Press.
- WALLERSTEIN, Immanuel (1988). *El capitalismo histórico*. Madrid..., Siglo XXI.
- YOUNG, Iris Marion (1990). *Justice and the Politics of Difference*. Princeton, Princeton University Press.

Epílogo

La idea que no trata de convertirse en palabra es una mala idea, la palabra que no trata de convertirse en acción es una mala palabra.

Gilbert K. Chesterton

Razonar y convencer, ¡qué largo, difícil y trabajoso!

¿Sugestionar?, ¡qué fácil, rápido y barato!

Santiago Ramón y Cajal

El objeto de este texto es esbozar algunas de las características esenciales de estos tiempos de transición histórica. Ya se ha dicho que son tiempos en los que la Política, con mayúsculas, retorna al centro de la sociedad, puesto que es ésta la que debe ser (re)construida.

Un buen comienzo es reconocer que hay que hacer nuevas preguntas, dado que las viejas ya ni reflejan la realidad ni, por lo tanto, permiten comprenderla. Una buena pregunta constituye ya media respuesta. Por eso no hay que perder un minuto más rebatiendo los argumentos del viejo debate de la modernidad. Es preciso ponerse a construir la nueva sociedad sobre lo que valga la pena conservar de esta época. Sólo quedará eso, lo realmente valioso. El resto, como las hojas secas por las que ya no fluye la savia, caerá en cuanto sople la más mínima brisa de la nueva época. Así, la cuestión no es “cómo” lo haremos, condicionados por toda esa hojarasca, sino “qué” sociedad queremos realmente. Una vez más retornan los valores.

Pero no basta con eso. Para canalizar la acción social se necesita un detonante. Y no pueden cumplir esa función los sofisticados y rebuscados discursos habituales, que sólo tienen sentido enmarcados en los viejos debates institucionalizados. Como dijo Ramón y Cajal, es mucho más potente una sugerencia que un razonamiento. Los publicistas, conocedores como pocos de nuestra sociedad, hace tiempo que saben que una imagen vale mucho más que mil palabras. Pero hay que trascender incluso esta afirmación, porque las palabras tienen un gran poder, el de dotar de existencia aquello que nombran. Nunca será lo mismo un *baserri* con su nombre que un apartamento en una ciudad. El caserío tiene *alma*, el apartamento no.

La política de los momentos de cambio toma lo mejor de ambas concepciones. *Crea* realidades que sólo adquieren vida propia –en términos sociales- al ser nombradas y *arrastra* a la sociedad tras sí

porque esas palabras se erigen en símbolos. Un ejemplo : “Libertad, igualdad, fraternidad”. Otros : Dios, Nación, Democracia, etc. Son palabras-programa, símbolos tanto de la voluntad de cambio, de la inminencia de éste, así como esbozo de la nueva realidad : de los valores que la inspirarán.

Aún no sabemos cuál será esta palabra. Realmente no importa el vocablo sino que exprese lo que la gente quiere, que represente los anhelos profundos de las personas en ese momento, que inflame los corazones más que las mentes.

Este sentimiento, esencial en todo cambio social profundo, no se logra, generalmente, sólo con argumentos : suele estar asociado a la sensación de injusticia. Por ello es muy importante conocer el sentido de la justicia dominante en la sociedad, puesto que nos dará las pistas de los valores en juego : tanto los repudiados como los emergentes (lo que Honneth, como se vio antes, denomina la “gramática moral” de los conflictos sociales).

En este contexto, una sociedad indignada con una serie de cuestiones ve cómo las instituciones políticas cada vez reflejan menos los debates y las demandas que le preocupan. Pero esto sólo es el contexto, sigue siendo preciso un programa alternativo y la visualización del mismo (palabras-programa, fuerzas sociales que expresen públicamente tales demandas, etc.).

Esta indignación moral es como una gasolina social a la espera de la chispa adecuada. Resulta revelador el nombre y el lema de la publicación bolchevique antes de la Revolución rusa. El nombre era *Iskra*, chispa, y el lema desarrollaba la idea : “de la chispa surgirá la llama”. Adaptándolo a nuestro tiempo podríamos decir que es preciso un catalizador del *Big Bang*, una explosión de energía social que inicia una nueva época.

¿Alguien cree que semejante maravilla es posible con los aburridos y gastados discursos habituales en la actualidad? Es un tiempo de grandes ideas y grandes personalidades que se elevan sobre tales artificios demagógicos, que ni siquiera se molestan en rebatir para desesperación de sus oponentes. Y no les hace falta porque su legitimidad no proviene de las instituciones (fundarán otras nuevas), ni de la autoridad (preocupada en mantener el orden vigente), sino de encarnar el *espíritu* de su época. Es el tiempo *nuevo*. Y es la *pasión* : nada grande se ha hecho en el mundo sin pasión. Y comenzar una época es algo grande. Por ello sólo son candidatas a esta tarea colosal aquellas ideas y personas *apasionadas*, que viven por y para la *Revolución*, entendida en el sentido de cambio profundo.

BRUNEAU Michel

CONCEPTS ET MODÈLES SPATIAUX POUR UNE ANALYSE DES CENTRALITÉS EN ASIE DU SUD-EST

En partant des postulats braudéliens, fondateurs de la géohistoire, nous nous sommes intéressés aux dimensions territoriales des États asiatiques et à la centralité qui les caractérise. C'est un phénomène de la longue durée (un à deux millénaires environ), qui a eu une assise spatiale ou géographique changeante, multi-scalaire. Ce phénomène relève de ce que F. Braudel appelait une civilisation : *“ ce n'est donc ni une économie donnée, ni une société donnée, mais ce qui, à travers des séries d'économies, des séries de sociétés persiste à vivre en ne se laissant qu'à peine et peu à peu infléchir ”* (Braudel F., 1963)¹. Pour

¹ On se situe ici dans la partie structurelle du temps braudellien, *“ une réalité que le temps use mal et véhicule très longuement ”*, dans *“ ces nappes d'histoire lente ”*, dans ce qu'il appelle *“ le temps géographique ”*, c'est à dire *“ le temps de la vie matérielle, marqué par la limite qui s'établit à chaque époque entre le possible et l'impossible, ce que veulent les hommes et ce qui leur est refusé faute d'avoir su domestiquer la nature ou lever les obstacles démographiques ”*. On pourrait le nommer aussi le temps des cultures ou des civilisations qui *“ sont aussi un ordre organisateur de l'espace, au même titre que les économies. Si elles coïncident avec celles-ci... elles s'en distinguent aussi : cartes culturelles et cartes économiques ne se superposent pas sans plus, et c'est assez logique. Ne serait-ce que du fait que la culture procède d'une interminable durée qui dépasse et de loin la longévité, impressionnante cependant, des économies-monde. Elle est le plus vieux personnage de l'histoire des hommes : les économies se remplacent, les institutions politiques se brisent, les sociétés se succèdent mais la civilisation continue son chemin.... La civilisation c'est le vieillard, le patriarche de l'histoire du monde ”*.

lui, *"les modèles spatiaux, ce sont ces cartes où la réalité sociale se projette et partiellement s'explique, modèles au vrai pour tous les mouvements de la durée (et surtout de la longue durée), pour toutes les catégories du social"*. Il déplorait que *"la science sociale les ignore de façon étonnante"*.

L'anthropologie et l'histoire politique ont défini les concepts d'État segmentaire et unitaire, d'État-*mandala*, d'État agraire, de port-comptoir et de sultanat malais qui peuvent être mis en relation avec deux grandes familles de modèles spatiaux. Les uns en auréoles concentriques sont à la fois des représentations de l'univers, du cosmos et du territoire étatique (principauté, royaume ou empire). Ils s'appliquent à des États continentaux dont la base est à l'origine agricole (riziculture irriguée pour l'essentiel). Les autres de type réticulaire reposent sur des réseaux de villes, de métropoles portuaires alignées le long de couloirs empruntés par des axes majeurs de circulation maritime. Ils s'allongent le long de façades littorales et/ou de détroits. À la différence des premiers, ils ne sont ni formalisés, ni conceptualisés dans les cultures locales, mais définis par une approche sciences sociales du phénomène de ces cités-États extraverties, communiquant à une échelle océanique voire mondiale. Les États-nations, qui au XXe siècle ont remplacé les royaumes ou empires précoloniaux et éventuellement les entités territoriales créées par la colonisation, sont marqués dans leurs structures spatiales par l'une ou ces deux familles de modèles. Telle est du moins l'hypothèse que nous formulons.

On s'efforcera dans un premier temps de définir ces concepts tout en montrant leur traduction spatiale. On verra ensuite à l'aide d'exemples comment ils permettent d'interpréter de manière cohérente l'organisation actuelle des territoires nationaux de quelques États asiatiques. Il s'agit bien de tendances lourdes, de structures de la longue durée incontournables pour toute politique d'aménagement du territoire. Que constate-t-on à l'aube du troisième millénaire ? La centralité a-t-elle tendance à se déplacer, à évoluer, ou au contraire est-elle en parfaite continuité avec ce qu'elle a été au cours du second millénaire ? Quels sont les effets de la mondialisation, des années de fortes croissance qui ont précédé la crise asiatique, de cette accélération des échanges et de la circulation des capitaux ? Comment cela s'est-il traduit dans les structures spatiales des actuels États-nations ? On étudiera en particulier ces effets sur la restructuration des régions centrales et sur l'accroissement des inégalités entre celles-ci et les régions périphériques. On introduira alors les concepts de mégalopole asiatique et de desakota.

1 - Le concept d'État-segmentaire

L'État segmentaire² se différencie de l'État unitaire qui naît en Chine avec l'empire Qin puis Han, ou en Europe avec la monarchie absolue, puis se renforce, gagne en homogénéité et centralisation dans l'État-nation contemporain. Ce type d'État unitaire a une structure hiérarchique « *en ce sens que les pouvoirs sont nettement différenciés, selon le niveau où ils se situent, et que le pouvoir situé au sommet exerce une domination incontestable* » (G. Balandier, 1967, 167). L'État segmentaire en revanche est de type pyramidal fondé sur une hiérarchie ascendante d'unités politiques de plus en plus englobantes, s'emboîtant les unes dans les autres³. Comme l'État unitaire il est une entité stable, non pas simplement transitoire, et a une structure territoriale zonale qui lui est propre. Le pouvoir qui est fort et quasiment absolu dans l'aire centrale décroît progressivement vers la périphérie, se transformant en une simple hégémonie fondée sur le rite.

Il y a un pôle central avec un pouvoir centralisé mais aussi un grand nombre de pôles périphériques dotés de leur propre pouvoir sur lesquels le pouvoir central n'exerce qu'un contrôle limité. La structure de commandement administratif et militaire du centre est dupliquée dans les pôles périphériques, avec une dimension plus réduite et un rayon d'action plus limité. On peut ainsi distinguer différents niveaux de pôles, hiérarchisés selon une structure pyramidale dont le sommet est le centre principal. Plus un pôle subordonné est périphérique plus il risque de changer d'allégeance d'un pouvoir central à un autre voisin. Il peut y avoir des allégeances doubles sur les marges comprises entre deux États contigus. Les frontières sont donc de type zonal, non linéaires, d'un caractère relativement flou et indécis dans le détail.⁴

² Ce concept a été défini et analysé par l'anthropologue anglais Aidan Southall (1956) à propos d'une société d'Afrique de l'Est les Alur. Il a été par la suite repris par l'historien Burton Stein (1977 et 1980) à propos de l'Inde du sud. Sunait Chutintaranond le signale à propos du royaume d'Ayuthaya, mais lui préfère le concept d'État-mandala, examiné plus loin.

³ « *Des pouvoirs homologues se répètent aux divers niveaux; les unités constitutives disposent d'une relative autonomie, d'un territoire n'ayant pas le caractère d'une simple division administrative, d'un appareil administratif; leurs relations respectives restent semblables à celles qui lient les segments entre eux au sein d'une société clanique; enfin le système global apparaît souvent plus centralisé au plan du rituel qu'au plan de l'action politique* » (G. Balandier, 1967, 167)

⁴ Dans un État segmentaire, on peut ainsi distinguer deux types de souveraineté et de territorialité. Le territoire de la zone centrale, du domaine royal, est clairement placé sous l'autorité directe du roi avec des fonctionnaires dépendant directement de lui (*ksatra*). L'autre forme de territorialité est celle des zones ou auréoles périphériques qui relève d'une reconnaissance rituelle de l'autorité du

Il n'y a pas comme dans un État unitaire une bureaucratie centralisée avec différentes sortes d'autorités administratives aux différents niveaux de la hiérarchie, mais, au contraire, dans les pôles subordonnés un même type de pouvoir et d'organisation administrative que dans le pôle central, avec simplement un rayonnement territorial de plus faible extension. Ce sont de "petits rois" dans de "petits royaumes" reconnaissant tous la suprématie d'un même grand roi. Il ne s'agit pas de l'agrégation d'unités locales à une unité plus grande les rassemblant en un tout organique, ce qui est le propre d'un État unitaire, mais plutôt d'un ensemble d'unités autonomes dotées d'une autorité souveraine (chef, seigneur ou roi), sacralisée, fondée sur un rituel, non pas une autorité de nature uniquement administrative⁵. En Asie du Sud-Est, cet État segmentaire a pris la forme d'un État-mandala.

2 - Le concept d'État-mandala

O. W. Wolters (1982) a conceptualisé le terme de *mandala* à propos des États de l'Asie du Sud-Est⁶. Contrairement à Cœdes qui parle d'États indianisés, il ne pense pas qu'il y ait eu transplantation de modèles indiens de ce type, mais plutôt des modèles locaux venant de la préhistoire, ayant pu incorporer par la suite des éléments culturels indiens, empruntés et adaptés de façon originale par chacune des cultures locales. Il base son argumentation sur le fait que la plupart des systèmes de parenté d'Asie du Sud-Est sont cognatiques, ne privilégiant aucun lignage, et qu'ainsi aucun chef de lignage ou de clan ne peut s'imposer comme leader naturel.

Les chefs ou souverains sont des "hommes forts" (*big men*) qui se sont imposés par leur habileté, leur richesse et leurs exploits. Ces chefs

roi, par le versement périodique d'un tribut, par exemple. Cela implique une autorité politique lointaine, très limitée et d'un ordre plutôt symbolique, mais reconnue par tous (*rajadharma*).

⁵ Ce sont des unités segmentaires parties d'un tout, organisées à chaque niveau selon le même modèle pyramidal que l'unité englobante de niveau supérieur (B. Stein, 1980). Chaque unité segmentaire est elle-même caractérisée par des divisions internes entre groupes ethniques et fonctionnels interagissant entre eux pour former une unité face à d'autres unités.

⁶ *Mandala* est un mot sanskrit qui signifie cercle, globe, roue, bague, circonférence et toute sorte d'objets ronds ou circulaires. Ce terme est appliqué à diverses représentations de l'univers caractérisées par l'existence d'un centre entouré par une succession de cercles concentriques. Ce peut être le mont Meru entouré de continents et de mers, ou bien une divinité centrale principale entourée par des divinités annexes. En politique il s'agit d'un grand roi entouré de cercles de rois voisins plus ou moins éloignés. L'architecture de certains temples indiens ou des stupas bouddhiques (Borobudur, temples khmers d'Angkor) a suivi le modèle du mandala. Ce terme peut s'appliquer également à des cercles magiques utilisés à des fins de sorcellerie.

se sont constitué une clientèle d'obligés, plus ou moins proches géographiquement, et une parentèle par alliance, établissant leur pouvoir sur un village, puis un réseau de villages proches constituant une petite unité territoriale. Ils ont également cherché à établir des relations avec les chefs voisins, y compris par des liens de parenté, et à se constituer ainsi un ou plusieurs cercles d'alliés, c'est-à-dire un *mandala* regroupant plusieurs unités territoriales autour de l'une d'elle, celle de "l'homme fort" en position centrale.

Sur cette première trame locale sont venues se greffer dès les débuts de notre ère des influences indiennes grâce au commerce qui s'est très tôt développé d'un bout à l'autre de "l'océan unique". Le culte de Siva le dieu créateur de l'univers permit à certains de ces hommes forts de s'approprier une part de cette autorité divine et d'instituer un culte dévotionnel à leur profit fondé sur un rapport religieux (*bhakti*). Ils ont ainsi pu s'attribuer un titre royal, *cakravartin* c'est-à-dire roi de l'univers, doté de son culte personnel (*devaraja*), comme le fit Jayavarman II à Angkor (O. W. Wolters, 1982, 10-11).

Se sont ainsi mis en place des systèmes politiques, non pas fondés directement sur une assise territoriale qui restait floue, mais sur des rapports d'allégeance permettant au souverain de mobiliser des hommes en vue d'entreprises communes (défrichements et mise en valeur agricole, entreprises guerrières...). Les réseaux de relations d'homme à homme jouent un rôle essentiel dans la formation et le maintien d'un *mandala* dont la durée de vie est limitée puisqu'elle repose sur l'autorité et le rayonnement d'un seul homme, le roi, qui puise une grande partie de son autorité de son association culturelle au dieu Siva⁷.

Une certaine instabilité caractérisait donc ces systèmes politiques du type *mandala*. Le centre, le palais royal et la cour, la capitale, qui pouvait se déplacer à l'intérieur de l'aire centrale, définissait un tel État. Son extension territoriale dépendait de la puissance accumulée au centre par le souverain. L'État-*mandala* ne se définissait pas par son périmètre, par ses frontières qui étaient mal délimitées, imprécises et fluctuantes, mais par la puissance, la grandeur et le rayonnement de son centre, qui se voulait aussi l'axe du monde, le centre de l'univers, et du souverain qui y résidait et participait à la divinité créatrice de cet univers, Siva. Ce modèle de l'État-*mandala* rend compte des structures spatiales des royaumes de Pagan, d'Ayuthaya puis de

⁷Son habileté diplomatique vis-à-vis des chefs ou rois voisins et sa capacité à envoyer des représentants auprès de ses vassaux plus ou moins proches pour leur demander un tribut, ou leur rappeler son existence, est fondamentale. Si ces liens ne sont pas maintenus, un plus petit roi ou chef de son "entourage" peut changer son allégeance en l'offrant à un autre souverain placé à la tête d'un *mandala* voisin, jugé plus puissant.

Bangkok qui sont à l'origine de la Birmanie et de la Thaïlande contemporaine avec leurs trois auréoles de contrôle décroissant du centre sur ses périphéries.

3 - Impact actuel du modèle en auréoles concentriques de l'État segmentaire ou État-mandala

Parmi les actuels État-nations d'Asie du Sud-Est, ce modèle marque encore profondément l'organisation territoriale des États les moins développés, Birmanie, Cambodge et Laos qui n'ont pas encore réussi à établir un contrôle strict sur la partie de leur territoire plus ou moins proche de leurs frontières terrestres. Ils ne se sont pas encore assurés de la maîtrise de leur auréole externe.

En Birmanie, l'ancienne auréole externe des états tributaires, peuplés en majorité d'ethnies non-birmanes s'est trouvée encore plus coupée des basses terres birmanes à la suite de la colonisation, bien qu'un processus d'intégration ait été amorcé à l'époque du royaume de Mandalay. Les structures politiques traditionnelles y avaient été maintenues à l'époque coloniale sous un système d'administration indirecte. Leur coupure avec la société birmane avait été accentuée par la christianisation de leur élite ainsi que par son intégration dans l'armée coloniale dont les Birmans étaient tenus à l'écart. Ainsi une véritable dichotomie de l'espace birman avait été instituée par le système colonial. Elle s'est perpétuée jusqu'à aujourd'hui à travers les multiples insurrections ethniques visant à la constitution d'entités autonomes sinon indépendantes. Les Karen, Môn, Chan, Wa, Kachin, Naga et Chin ont pris les armes depuis l'indépendance (1947) et résisté avec plus ou moins de succès à l'armée de Rangoun. Le renforcement après 1988 de l'armée de la junte birmane a réussi à contenir plus efficacement cette poussée, en prenant en particulier la base militaire de l'Union Nationale Karen (KNU) Manerplaw en janvier 1995. Ces succès récents sont encore bien fragiles. Ils restent à confirmer par l'élaboration d'une loi fondamentale accordant une autonomie aux ethnies de la périphérie et un peu plus de poids politique aux civils au sein du régime.

Au Cambodge, l'auréole externe est constituée par des espaces en marge très peu peuplés, très mal reliés au reste du pays, encore largement couverts par des forêts dans lesquels les minorités montagnardes (Khmer Lœu) et quelques populations Khmer marginales pratiquent une agriculture sur brûlis (terres hautes, plateaux du nord ou montagnes du sud-ouest). Ces espaces non

intégrés ("Cambodge délaissé"), zones d'insécurité chronique, n'ont jamais cessé d'être le refuge et la base des oppositions armées au pouvoir central de Phnom Penh. La coupure de cette auréole externe d'avec le reste du territoire s'est accentuée depuis l'état de guerre civile larvée qui y a prévalu à la suite de l'intervention vietnamienne de 1979. C'est la zone où, jusqu'à une époque récente, les Khmer rouges avaient installé leurs bases et contrôlaient des territoires échappant totalement à l'autorité du gouvernement de Phnom Penh. Ils ont pu encore aujourd'hui maintenir une enclave à la frontière thaïlandaise autour de la ville de Pailin. Ils sont dispensés jusqu'en 2002 de payer des impôts à Phnom Penh, disposent de leur propre police et milice, administrent une population de 36 000 personnes et exploitent les pierres précieuses et forêts de cette région, sans avoir de comptes à rendre à l'État Khmer. Cette dichotomie de l'espace cambodgien est analogue à celle de l'espace birman.

En Thaïlande, l'auréole externe est une bande relativement étroite s'étendant le long de presque toutes les frontières, à l'exception de la vallée du Mékong. Zone de reliefs, parfois encore mal desservie par les réseaux de communication, l'insécurité relative, les trafics et contrebandes illicites, ainsi que les conflits potentiels la caractérisent. L'armée, la police des frontières (*Border Patrol Police*) y sont souvent présentes. Encore mal intégrée économiquement et politiquement à l'espace national, c'est une zone de minorités ethniques et de forêts, peu densément peuplée. Elle est influencée par l'état de plus ou moins grande insécurité des régions voisines de Birmanie, Laos, Cambodge et Malaysia. L'armée thaïlandaise a, d'une façon générale, favorisé les mouvements de guérillas ethniques en Birmanie, en particulier ceux des Karen, des Mon et parfois des Chan, ou bien celui des Khmer rouges, lorsque l'armée vietnamienne occupait le Cambodge, pour maintenir une zone tampon entre elle et les armées birmane et vietnamienne. Cela lui a permis aussi de se livrer à toutes sortes de trafics lucratifs (bois, pierres précieuses, drogue) au contact de ces armées rebelles qui en vivaient.

Le territoire thaïlandais a pendant longtemps été pour ces mouvements nationalistes une base de repli tolérée. Khun Sa, qui dirigeait une armée Chan insurgée et contrôlait une part importante du trafic de la drogue du Triangle d'Or, a disposé d'une base en territoire thaïlandais près de la frontière birmane (Ban Hin Taek) où il avait établi son quartier général, jusqu'en 1982. D'autre part les troupes chinoises du Guomindang qui avaient reflué du territoire chinois en passant par l'état Chan de Birmanie ont pu s'installer en 1961 à Mae Salong et Tam Ngop du côté thaïlandais de la frontière birmane. Depuis 1978 les plantations de théiers et de pins ont remplacé la culture de l'opium et une route moderne a été construite

favorisant le tourisme. Cependant les forces armées chinoises sont encore en possession de cette zone frontalière, l'État thaïlandais étant surtout présent à travers l'école, la pagode bouddhiste et le dispensaire.

Les cinq provinces du sud de la Thaïlande, qui ont une majorité ou une grande partie de leur population de religion musulmane et parlant malais, posent le plus sérieux problème frontalier à l'État thaïlandais à cause de l'existence d'un mouvement séparatiste et nationaliste pratiquant le terrorisme depuis les années 1950. La politique d'intégration par l'aménagement d'infrastructures routières facilitant un développement économique et par l'installation d'écoles et de pagodes bouddhistes, qui réussit assez bien avec les minorités montagnardes du nord et de l'ouest, se heurte ici à une limite très difficile à surmonter. L'identité malaise musulmane de ceux que le gouvernement thaïlandais appelle les *Thai islam* rencontre de grandes difficultés à s'intégrer à une identité nationale thaïlandaise, dont les fondements sont la langue Thai, la monarchie et surtout le bouddhisme Theravada. C'est la seule partie notable de l'auréole externe des anciens états tributaires de la couronne de Siam dont l'intégration n'est pas encore totalement assurée et pourrait éventuellement être un jour remise en cause.

La politique de réformes du roi Chulalongkorn, qui a unifié et homogénéisé l'administration du territoire, de même que l'aménagement d'infrastructures ferroviaires puis routières en étoile autour de Bangkok, ont renforcé le poids de la capitale. La période récente de forte croissance (1985-1997) a eu pour effet d'accentuer la concentration de la population, des investissements publics et privés, des richesses dans le delta de la Mae Nam Chao Phraya, c'est-à-dire dans le grand Bangkok et ses espaces périurbains, ainsi que sur la côte sud-est (*Southeastern Seaboard*) avec ses deux sites de ports en eau profonde et ses zones industrielles. Une périphérie de cette région centrale s'étend sur l'arrière-pays de la plaine centrale et la côte du golfe du Siam au sud-ouest de Bangkok. La modernisation et le développement dans les trois grandes régions périphériques (Nord, Nord-Est, Sud) se fait principalement le long du grand axe de circulation reliant ces régions à la capitale. Quelques pôles régionaux tendent à reproduire en modèle réduit celle-ci.

Les structures spatiales dues au développement et à la croissance économique reproduisent en les transposant dans les inégalités du développement régional les structures politiques de l'ancien État segmentaire. Le modèle en auréoles concentriques s'étend même à une périphérie externe de marchés captifs et d'espaces vivant des relations transfrontalières le long des frontières birmane, laotienne et

cambodgienne. La mégapole bangkokienne est bien de plus en plus le centre d'une bonne partie de la péninsule indochinoise. Une telle hégémonie économique est non seulement le fruit d'une croissance exceptionnelle, au cours de la décennie précédant la crise, mais c'est à plus long terme l'héritage d'une intégration nationale et territoriale mieux réussie que celle de ses voisins ex-colonisés de l'est et de l'ouest de la péninsule. Leurs longues guerres de décolonisation l'ont épargnée et même lui ont profité, lui permettant d'acquérir une solide avance, qui était loin d'être assurée au lendemain de la seconde guerre mondiale.

4 - Le modèle axial réticulaire des ports-comptoirs

Aux marges des États agraires, sur les côtes, à proximité des routes commerciales maritimes, se sont développées, à partir du XIII^e siècle, des cités marchandes, en particulier avec l'essor de l'islam et des premiers sultanats malais le long des détroits et autour de cette méditerranée asiatique. Le phénomène est général en Asie, que ce soit sur les côtes du Fujian (Quanzou), au Japon (Osaka, Sakai) ou sur les côtes de l'océan Indien (Calicut, Surat...), en dehors de l'Asie du Sud-Est où il prit un essor particulier.

Contrairement aux cités agraires en parfaite continuité avec les espaces ruraux environnants, les cités marchandes juxtaposaient des diasporas spécialisées dans les activités commerciales et le prêt d'argent, soudées le plus souvent par l'endogamie et la pratique d'une religion spécifique qui pouvait être hindouiste (Banyan, Chettiar), mazdéenne (Parsi), chrétienne (Arméniens, Portugais), judaïque ou surtout islamique (Arabes, Chinois, Malais, Bugis). Elles se distinguaient ainsi très clairement des territoires limitrophes par leur caractère pluri-ethnique et cosmopolite, leurs quartiers (*kampung*) correspondant aux diverses communautés et regroupés autour des marchés et du port. L'autorité du sultan et celle de l'élite urbaine des principaux marchands (*orang kaya*) étaient responsables du bon ordre et de la prospérité. Le malais écrit en alphabet arabe servait de langue véhiculaire. Ces sultanats se sont souvent maintenus jusqu'au XIX^e siècle, se livrant le plus souvent entre eux une concurrence agressive.

Chacun de ces sultanats, comme les petits États hindo-bouddhistes qui les avaient précédés, ne s'étendait au maximum qu'à l'espace du bassin-versant du fleuve à l'embouchure duquel se situait son port-capitale, en mesure de contrôler les importations et les exportations de l'amont. Ces sultanats aux territoires d'étendue restreinte du fait du

milieu lui-même s'alignaient le long des côtes de la péninsule malaise ou des grandes îles de l'Archipel : côtes du détroit de Malacca, du nord de Bornéo (Sarawak, Brunei et Sabah) ou de Java (*pasisir*). Leurs alignements, le long des grandes voies maritimes des détroits et des côtes qui les prolongent, formaient des structures axiales, linéaires, sur les marges des États agraires concentriques de la péninsule indochinoise et de Java.

Dans les deux cas précédents, on se trouve en présence de réseaux dans lesquels les interconnexions jouent un rôle essentiel. L'arrière-pays, le territoire drainé et contrôlé ne sont pas le facteur principal pour expliquer et entretenir la puissance de la ville-centre. Ce qui compte c'est la taille de la population, le rôle de carrefour privilégié d'initiatives économiques et financières, de capacités de recherche et d'innovation dans une complémentarité des fonctions avec les autres métropoles portuaires du même axe littoral. Leur nodalité dépend de leurs capacités d'adaptation, de leur flexibilité, de leurs infrastructures de transports et de communications pour renforcer les liaisons avec le marché international. Ce sont autant de paramètres décisifs pour attirer les investissements étrangers. Ces villes réticulaires des espaces littoraux et des couloirs maritimes s'opposent sur bien des points aux villes-capitales et chef-lieux hiérarchisés des États continentaux à forte base agricole et d'industries lourdes (Chine maoïste et Nord-Vietnam) directement hérités des modèles des États concentriques.

5 - Les États en conformité avec le modèle réticulaire

Les très petits États ou entités territoriales actuels tels que Singapour, Brunei ou Hong-Kong, correspondent exactement au modèle du réseau de ports-comptoirs. Des États de taille moyenne comme Taïwan ou la Malaisie sont structurés pour l'essentiel selon ce même type de modèle réticulaire.

Ce modèle linéaire ou axial, associant des petites unités indépendantes sultanats-comptoirs, s'est perpétué le long de la côte occidentale malaise à l'époque coloniale avec le développement des mines d'étain, puis des plantations de caoutchouc entraînant la formation d'un second axe urbain de villes minières (Ipoh, Kuala Lumpur, Seremban), parallèle au premier axe de comptoirs portuaires (Georgetown-Butterworth, Port Klang, Malacca, Johor Baharu, Singapour) le long duquel se sont développées au cours des vingt dernières années des zones franches industrielles. Sur la côte orientale beaucoup plus tardivement peuplée et développée grâce à la

découverte de gisements d'hydrocarbures offshore et à une politique de décentralisation industrielle à partir de la côte occidentale, un axe côtier beaucoup moins dense structure l'espace (Kota Baharu, Kuala Terengganu, Kuantan).

Malgré l'unification imposée par la colonisation britannique, la Malaysia s'est doté au moment de son indépendance (1958) d'une structure fédérale, la seule en Asie du Sud-Est. Singapour s'en est même détachée en 1965 pour former une cité-État. Brunei est resté un sultanat indépendant non intégré à la fédération de Malaysia grâce à ses ressources en hydrocarbures. Ces deux petits pays malgré la différence de taille, surtout quant à la population (3 millions à Singapour contre 300 000 à Brunei), ont des points communs : un PNB par habitant comparable compris entre 12 et 19 000 dollars, une grande puissance financière avec des réserves monétaires étrangères très importantes, un héritage colonial britannique, ayant débouché sur un statut d'enclave dans la fédération de Malaysia à laquelle ils n'ont finalement pas adhéré.

Ces deux plus petits pays de l'Asie du Sud-Est ont passé entre eux de nombreux accords dans les domaines militaire, éducatif, commercial, financier et urbanistique (De Koninck R., 1994, 201-202). Les relations économiques avec la Malaysia et, au-delà, avec l'ensemble de l'ASEAN ne cessent de se développer, mais ces deux pays sont pleinement insérés dans la mondialisation par leur orientation vers les exportations d'hydro-carbures de plus en plus transformés pour Brunei, de biens industriels de technologie de plus en plus avancée et de services pour Singapour. Le commerce extérieur de cette "cité globale" a une orientation véritablement planétaire.

Le sultanat de Brunei musulman, à majorité malaise, qui a des affinités politiques avec la Malaysia, est en position centrale sur l'axe Kuching-Kota Kinabalu de la côte nord de Bornéo. Mais il n'est pour le moment qu'une enclave surtout en relations avec l'extérieur, le Sarawak et le Sabah étant encore insuffisamment peuplés et développés pour que se manifeste un effet de synergie du type de celui qui se produit au sein du triangle de croissance qui englobe Johore, l'archipel des Riau et Singapour en son centre. Les zones franches industrielles y sont en pleine croissance profitant de l'espace et de la main d'œuvre qualifiée au nord (Malaysia), bon marché au sud (Indonésie), des infrastructures portuaires et des services au centre (Singapour).

6 - La combinaison des modèles concentrique et réticulaire : l'Indonésie

Avec plus de 200 millions d'habitants, le plus vaste État-archipel du monde, l'Indonésie est depuis son indépendance un État unitaire très centralisé alors que la Malaisie, culturellement tout à fait comparable, est un État fédéral polycentrique dans le prolongement des sultanats malais. Le polycentrisme a pourtant été présent tout au long de l'histoire indonésienne de même que les tendances centrifuges dans les années qui ont suivi son indépendance ou de nouveau depuis la crise et le départ de Suharto.

Jusqu'en 1780, un peu plus d'une quinzaine d'États islamiques ont coexisté dans l'archipel indonésien. À l'exception de Mataram royaume agraire javanais de l'intérieur, ils avaient tous pour centre un port-emporium et un territoire s'étendant sur une partie d'île ou plusieurs parties d'îles voisines de part et d'autre d'une mer ou d'un détroit. La Compagnie des Indes Orientales néerlandaise qui avait fondé Batavia en 1619 resta longtemps dans l'île centrale de Java sur la totalité de laquelle elle établit sa domination en 1755. Le reste de l'archipel, en dehors de quelques enclaves côtières, ne fut intégré à l'empire des Indes Néerlandaises que dans le dernier tiers du XIX^e siècle. L'unité, résultat de la colonisation, est donc relativement récente (début du XX^e siècle). Elle a été maintenue tant par le régime de Sukarno (1948-1965) que par celui de "l'Ordre Nouveau" du général Suharto qui lui a succédé. Ce dernier a même réussi, au cours de la période 1973-1982 de forte croissance économique et de la manne pétrolière, à redistribuer une bonne partie de celle-ci vers les provinces les plus pauvres et à éviter ainsi que les différences entre provinces prospères et déshéritées ne se renforcent (Maurer J. L., 1993).

Le caractère majeur de l'espace indonésien, bien connu, est l'opposition entre une Indonésie dite interne, formée par l'île de Java et ses deux voisines (Madura et Bali), concentrant plus de 60% de la population indonésienne sur moins de 7% du territoire (plus de 500 h/km²), et une Indonésie externe comprenant le reste de l'archipel. (moins de 100 et même de 50 h/km² le plus souvent). Ce contraste fondamental n'a pas cessé de s'accroître depuis l'apparition de royaumes agraires à Java : premier royaume de Mataram (VII^e-XI^e siècles), royaume de Mojopahit (XI^e-XV^e siècle), second royaume de Mataram (XVI^e-XIX^e siècles). Cette succession sur la longue durée d'"États agraires", dont les capitales se situaient, toutes, dans un espace compris entre Surabaya et Jogjakarta dans le centre de Java, a favorisé la concentration de populations pratiquant une riziculture irriguée intensive.

A Java le second royaume de Mataram (XVIe-XIXe siècles), comme son prédécesseur Mojopahit, organisait son espace selon un modèle (*mandala*) en cercles concentriques. Au milieu se trouvait le palais royal (*kraton*), axe du monde, réplique du mont Méru à partir duquel rayonnait la lumière dont l'éclat se diffusait jusqu'aux confins du royaume. La cité capitale (*nagara*) entourait le palais. Siège de l'administration, elle abritait les demeures des nobles et des *priyayi* placés sous l'autorité du premier ministre (*patih*). Autour de la capitale, le *nagaragung*, "capitale au sens large", comprenait toutes les terres confiées en apanages aux princes et hauts dignitaires qui en percevaient les revenus au nom du roi, résidant presque tous dans la capitale (Lombard D., 1990).

La seconde auréole était formée par les *mancanegara*, provinces extérieures, et le *pasisir*, provinces côtières septentrionales, plus autonomes, confiées à des gouverneurs (*bupati*), nommés par le roi et soumis à l'autorité du *patih*. En fonction de la forme allongée de l'île de Java, elles se répartissaient en provinces de l'ouest et provinces de l'est.

La troisième auréole s'étendait au-delà des mers (*tamah sabrang*) aux autres îles de l'Archipel, en particulier à celles qui bordaient la mer de Java, mais aussi à la péninsule malaise ou au Champa. Il y avait, dans cette vision centripète, de structure symétrique et fermée, du *mandala*, un temps immobile et enfermé dans les choses, les changements se faisant du centre aux périphéries et vice-versa (Lombard D, 1990).

Le phénomène colonial néerlandais en concentrant tous ses investissements en infrastructures (irrigation et transports) et presque toutes ses actions de modernisation agricole sur Java a accentué le contraste. Cette tendance s'est poursuivie avec la politique d'autosuffisance alimentaire, s'appliquant en tout premier lieu à la riziculture javanaise et utilisant les méthodes de la révolution verte.

Le modèle spatial actuel de l'État indonésien a de fortes analogies avec le modèle en auréoles concentriques de Mojopahit ou de Mataram, avec Java comme centre et périphérie du centre. À l'intérieur de celle-ci la capitale s'est déplacée à l'ouest, de Jogjakarta à l'actuel grand Djakarta (Jabotabek) qui rassemble une vingtaine de millions d'habitants, soit un dixième environ de la population indonésienne et une grande partie des classes moyennes.

On pourrait distinguer l'esquisse d'une seconde auréole sur les rivages de la mer de Java : Palembang, Lampung (Sumatra-sud), Bandjarmasin, Samarinda (Kalimantan-sud-est-centre), Makassar (Sulawesi-sud), Lombok et Bali. Les côtes de ces îles et une part de plus en plus grande de leur arrière-pays sont en relations de plus en plus étroites avec la côte septentrionale de Java.

La troisième auréole est constituée par le reste de l'archipel avec une forte dissymétrie entre un Ouest (le reste de Sumatra, Kalimantan-ouest) en pleine croissance grâce à d'importantes ressources en hydrocarbures et à l'influence de Singapour et du détroit de Malacca, et un Est beaucoup moins actif, comprenant des provinces parmi les plus pauvres ou les plus instables (Timor oriental, Irian Jaya). C'est dans cette auréole externe que se trouvent la plupart des points chauds actuels qui revendiquent ou non une autonomie, voire une indépendance : Timor oriental qui l'a obtenue en août 1999, Aceh, la région de Bandjarmacin (Kalimantan), Amboine et les Moluques, Irian Jaya. La plupart sont des foyers anciens de revendications et de tendance à la sécession. La politique de transmigration qui visait à les intégrer n'y a pas encore réussi, contribuant même parfois à aviver les tensions.

Ce modèle en auréoles concentriques issu des Etats agraires javanais est cependant insuffisant pour rendre compte de l'organisation actuelle de l'espace indonésien très allongé en latitude, d'est en ouest. Il faut faire intervenir le modèle linéaire des sultanats-comptoirs selon quatre axes : deux intérieurs centraux et deux extérieurs périphériques (Charras M., 1995).

L'axe principal, le plus central, comprenant le plus grand nombre de pôles de croissance s'étend sur la côte orientale de Sumatra et septentrionale de Java, de Banda Aceh à Surabaya en passant par Medan, Batam, Palembang, Djakarta, Semarang. Il se prolonge dans l'archipel oriental beaucoup moins actif. Le second axe se détache du premier au nord de la mer de Java de Singapour-Batam à Irian Jaya en passant par Pontianak, Banjarmasin, Ujung Padang (Makassar) et Amboine. Il s'agit d'un axe encore largement potentiel en cours de constitution. Les deux axes extérieurs sont morts ou encore peu actifs. La façade sur l'océan Indien avec les côtes ouest de Sumatra et sud de Java est constituée en grande partie de côtes montagneuses tombant à pic dans la mer, sans arrière pays. Elle ne comprend que quatre centres régionaux d'importance très moyenne : Padang, Bandar Lampung, Denpasar et Kupang. Au nord un autre axe bordant le Pacifique, entre Manado et Jayapura est à l'écart des flux qui relient le détroit de Malacca à la mer de Chine et ne bénéficie pas encore de la dynamique économique des régions littorales du Pacifique, mais les relations avec le sud de Mindanao (General Santos) et le Sabah (Kota Kinabalu, Sandakan, Tawau) en pleine croissance commencent à se développer.

Le modèle spatial complexe de ce très grand pays archipel, combine les auréoles concentriques des Etats agraires javanais et les axes linéaires des sultanats malais. C'est à la fois la Thaïlande et la

Malaysia. La grande majorité de la population, de la vie urbaine, des activités et des richesses se concentrent dans l'île de Java, se prolongeant par un axe reliant le détroit de la Sonde à celui de Malacca le long de la côte septentrionale de Sumatra, faisant face à l'axe de la côte occidentale malaise et à Singapour, à laquelle il est relié par les îles Riau (le pôle industriel de Batam en particulier). Le reste de l'archipel indonésien se développe beaucoup plus lentement et attire peu les investissements, en dehors de quelques enclaves minières à Kalimantan-Est (Samarinda) ou à Irian Jaya (Jayapura), et de quelques ports de la mer de Java (Ujung Pandang, Banjarmasin, Pontianak) situés dans la seconde auréole autour du centre.

7 - Les effets de la mondialisation sur les modèles de la centralité : la mégalopolisation et le développement inégal

Le phénomène majeur de la fin du XXe siècle est l'accélération de la croissance urbaine qui a accompagné la forte croissance économique de la période 1985-1997. Cela a provoqué l'apparition de mégalopoles et des réaménagements de la centralité en Asie orientale et du sud-est, qui vont plutôt dans le sens d'une évolution notable sans rupture avec les structures mises en place dans la longue durée.

Il s'agit essentiellement d'une extension et d'une densification démographique et économique de régions centrales de plus en plus urbaines. A l'intérieur de celles-ci subsistent des espaces ruraux d'agriculture intensive caractérisés par une pluri-activité (agricole et non-agricole). Un tissu de bourgs, petites et moyennes villes maille un espace rural à l'origine, densément peuplé (petites exploitations et traditions artisanales), entre quelques très grandes villes. Cet espace à la fois urbain et rural est caractérisé par de nombreuses activités industrielles et tertiaires auxquelles participent de façon saisonnière ou permanente les membres de familles qui conservent souvent une exploitation agricole. Divers types d'occupation du sol, agricole, industriel, urbain sont juxtaposés et en concurrence.

La circulation par canaux, routes, voies ferrées est intense entre les villages, bourgs et villes de cet espace, qui correspond le plus souvent à un delta ou à une plaine alluviale rizicole. Cet espace peut revêtir la forme d'un couloir reliant les principaux centres urbains. La main d'œuvre féminine est de plus en plus utilisée dans les industries comme dans les activités de service, alors que la législation urbaine n'est pas en vigueur dans une grande partie de la zone qui est encore considérée comme rurale. Les coûts de production sont donc abaissés

et le secteur informel en pleine expansion. L'un, ou plusieurs de ces centres urbains, sont des ports; la localisation littorale d'une partie au moins, voire de la totalité de ces régions urbaines, est très fréquente.

De nouveaux concepts ont été proposés pour l'analyse de ces transformations de l'urbanisation et de la centralité asiatiques sous les effets de la mondialisation. T. Mc Gee (1991) a créé le terme de *desakota* pour définir cette nouvelle forme d'urbanisation : de *desa* village et *kota* ville en malais. Ginsburg (1991) puis Sanjuan (2000), ont proposé d'utiliser en l'adaptant le concept de *mégapolis* créé par Gottmann à propos du nord-est des États-Unis. L'originalité de ces mégapoles asiatiques par rapport à la mégapole américaine réside dans cette interpénétration du rural et de l'urbain dans le domaine des activités comme dans celui de l'habitat. La quasi-absence d'exode rural dans un espace d'agriculture intensive et de très fortes densités de population lui confère une densité économique globale qui n'existe pas dans les espaces quasiment vides qui séparent les villes de la mégapole américaine. Les plus typiques de ces mégapoles, celles dans lesquelles les taux de croissance ont été particulièrement élevés de 1985 à 1997, ont connu des accroissements sensibles de leurs productions agricole et industrielle, des progrès notables dans leurs infrastructures, une tendance persistante à l'augmentation des activités non-agricoles et des niveaux de vie. Ce sont les quatre mégapoles côtières chinoises continentales et celle de la côte occidentale de Taiwan (Taipei-Kaohsiung). En Asie du Sud-Est c'est la région de Bangkok et le Southeastern Seaboard, Djakarta-Bandung (Jabotabek) et bientôt le grand Manille et ses prolongements littoraux au sud-est.

Certaines de ces mégapoles, qui sont en cours de formation, ont connu jusqu'à maintenant une croissance économique plus faible mais une croissance démographique plus forte, et un sous-emploi encore important dans un contexte de moindre productivité agricole et industrielle. Il s'agit de la plus grande partie de l'île de Java, en particulier de son centre-est (Jogjakarta-Surabaya), du delta du Fleuve Rouge entre Hanoï et Haiphong, de la région d'Ho Chi Minh Ville, enfin de la région de Rangoun.

Les axes littoraux le long de détroits et de routes maritimes majeures concentrent de plus en plus toutes les activités nouvelles et les richesses dans des mégapoles en pleine croissance ou en voie de formation, à partir de la coalescence de plusieurs métropoles portuaires et des zones urbaines et périurbaines qui les entourent. Ce phénomène s'est développé au cours des dernières décennies le long de deux couloirs : l'un se déroule le long de la façade littorale chinoise, de la péninsule coréenne et de l'île de Taïwan qui lui font face (de Séoul-Pusan à Haïphong), l'autre dans le détroit de Malaka

prolongé par la mer de Java (de Aceh et Penang à Surabaya et Ujung Padang).

Les centres situés à l'intérieur du continent ou des terres insulaires ont tendance à être éclipsés ou subordonnés sur le plan économique à ces métropoles côtières. Ils ne gardent une certaine prééminence que lorsqu'ils conservent leur fonction de capitale politique : Pékin, Séoul ou Hanoï, Vientiane ou Phnom Penh. Partout ailleurs, ils ne sont au mieux qu'un centre provincial majeur reproduisant en petit la capitale comme dans un ancien État segmentaire : Mandalay, Jogjakarta, Chiang Mai, Batambang, Luang Prabang.

Les nouvelles formes de centralité se définissent aujourd'hui par la conjonction des deux modèles en auréoles concentriques des anciens États agraires et axial ou en corridor des métropoles portuaires. Bangkok qui pourrait paraître à première vue pour l'exemple même de la capitale politique d'un État agraire qui a connu récemment une forte croissance combinait en fait, dès l'époque de son prédécesseur immédiat Ayuthaya, ce caractère avec celui d'un port-comptoir⁸.

Djakarta et l'île de Java dans sa quasi-totalité sont un autre exemple de ces nouvelles centralités qui sont dues à la combinaison des deux modèles concentrique et axial. Elle seule permet le rayonnement et la domination sur un très vaste territoire maritime et archipélagique. Depuis 1967, la moitié des nouvelles industries privées de Java ont été implantées à Djakarta, concentration qui s'est encore accentuée par la suite : 62 % des investissements nationaux et 73 % des investissements étrangers de 1989 à 1992. L'ensemble du secteur

⁸Ayuthaya associait l'exploitation d'un territoire rizicole fertile et peuplé aux activités commerciales d'un port situé à proximité des grandes routes maritimes. Fondée au milieu du XIVe siècle à l'époque de l'expansion des États commerciaux vivant du commerce lointain tels que les sultanats malais, Ayuthaya était une place commerciale importante, un entrepôt, à la croisée d'une route terrestre traversant la péninsule indochinoise d'ouest en est et des routes maritimes reliant les systèmes commerciaux sino-japonais et indo-arabe. L'organisation sociale "*sakdina*" permettait autant de mobiliser rapidement une armée pour défendre cette route terrestre que de faire produire par la paysannerie un surplus pour alimenter la capitale et son commerce.

Ayuthaya fut détruite en 1767 par les Birmans, sa population déportée. Le royaume de Thonburi puis Bangkok fondé par la dynastie des Chakri d'origine chinoise, qui lui succéda, s'appuya au départ sur un groupe de négociants chinois et sur le commerce de biens produits et transformés sur place tels que le riz, l'indigo, le sucre, le poivre et le tabac, et vendus en Chine ou dans d'autres ports de l'Asie du Sud-Est. L'État tirait la plus grande partie de ses revenus de l'affermage à de riches négociants chinois associés à des nobles de taxes sur ces productions ainsi que sur les jeux et l'opium et de monopoles commerciaux de l'État siamois. Selon H. D. Evers (1987) à Bangkok s'est constituée une économie capitaliste périphérique orientée vers le commerce international avec la Chine et le reste de l'Asie du Sud-Est. Les nobles de la société *sakdina* étroitement associés à des négociants chinois étaient devenus plutôt des entrepreneurs que des propriétaires terriens féodaux.

commercial de haut niveau et 65 % des finances nationales s'y trouvent localisés (M. Charras, 1995, 58)⁹.

De 1976 à 1982 la croissance économique de Java, à l'exception de Jogjakarta, a été plus élevée que celle du pays pris dans son ensemble. La part de Java dans le produit intérieur brut est passée de 62 % en 1971 à près de 68 % en 1989. Depuis le début de la libéralisation économique (1985) les investissements industriels se sont de plus en plus concentrés sur Java. De 1967 à 1990, plus des trois quarts des projets d'investissements étrangers approuvés par les autorités indonésiennes l'ont été à Java, et la moitié d'entre eux dans le grand Djakarta et Bandung. De même sur le montant global des investissements intérieurs presque deux fois plus élevés, Java a attiré près des deux tiers des projets approuvés et du capital investi de 1968 à 1990 (Maurer J. L., 1993). Cela n'a fait que poursuivre et accentuer une tendance existante. La croissance économique du début des années 1990 liée aux dérégulations qui stimulent les nouveaux investissements, nationaux et étrangers, dans les services, l'industrie manufacturière et l'exploitation des ressources naturelles, renforce la primauté de Java. L'île accentue sa domination en concentrant 56% des nouveaux projets d'investissement approuvés entre 1993 et 1997. Le tissu industriel javanais, déjà le plus dense et le plus élaboré, continue ainsi à se développer, à se diversifier¹⁰.

En 1985, 80,1% des établissements industriels, produisant 77,9% de la valeur ajoutée et fournissant 78,6% des emplois du secteur manufacturier indonésien, étaient localisés à Java. Sur les seules huit provinces où l'industrie employait plus de 15% de la population active en 1990 cinq se trouvaient à Java, une à Bali, les deux autres étant Riau et Kalimantan Est, les deux principales productrices pétrolières des îles extérieures. En effet, la majorité de la main d'œuvre qualifiée est concentrée à Java ainsi que les infrastructures,

⁹Font partie également de ce centre, dans la périphérie immédiate de Djakarta la rive industrielle (industries stratégiques, notamment la sidérurgie) du détroit de la Sonde et le centre de Bandung, tous deux reliés à l'agglomération capitale par les deux seules autoroutes d'Indonésie.

¹⁰L'extrême centralisation de la gestion du pays à partir de Jakarta provoque aussi des déséquilibres à l'intérieur de Java. Ainsi, l'ensemble Jakarta et Java-ouest, favorisé par la supériorité de ses infrastructures et la proximité des pouvoirs de décision a à lui seul attiré 41% des nouveaux investissements approuvés de 1993 à 1997. Le tissu industriel déborde de Jakarta le long de la côte nord et en direction de Bandung, délaissant la côte méridionale. Le centre de Java conjugue de fortes densités de population et une économie traditionnelle mais stimulée par les migrations vers la capitale, fondée sur la riziculture et un artisanat devenu très dynamique. Java-Est enfin, riche région de plantation et pôle industriel important jusqu'à l'indépendance, devait attendre le milieu des années 1990 pour connaître un renouveau industriel, attirant les investissements fuyant l'extrême congestion de la capitale.

de façon tout à fait disproportionnée. Au cours de cette dernière décennie les disparités entre le centre et la périphérie ont de nouveau augmenté, l'écart croissant évoquant un développement à deux vitesses dont les pôles sont Java, Bali (à cause du tourisme) et quelques enclaves industrielles ou minières des "îles extérieures" (Aceh, Riau avec l'île de Batam participant à la croissance singapourienne, Kalimantan-Est et l'Irian Jaya).

L'île de Java apparaît bien dans tous les domaines comme le centre de l'Indonésie avec près de 70% de la population urbaine indonésienne en 1985 et la majorité des grandes villes. Sa domination culturelle et politique ancienne, mais renforcée par les structures de l'Etat indonésien centralisé issu de l'indépendance, s'exerce aussi par la politique de "transmigration". L'Etat indonésien a officiellement installé environ cinq millions de Javanais depuis le début du siècle dans les îles extérieures, en particulier Sumatra, Kalimantan, Sulawesi et Irian Jaya. Un nombre au moins aussi grand mais statistiquement mal connu d'émigrants spontanés les ont accompagnés, suivis ou précédés¹¹.

Conclusion : de la persistance des modèles spatiaux aux mégalopoles mondialisées

Sur les trois grands types de modèles spatiaux qui sont à la base de la formation puis de la structuration des territoires des États asiatiques, on en a examiné ici deux, le modèle en auréoles concentriques et le modèle axial réticulaire. De l'État segmentaire ou État-mandala à l'État-nation de la fin du XXe siècle, on observe une grande continuité, la colonisation n'ayant rien bouleversé mais simplement introduit la centralisation et le maillage territorial d'un État moderne,

¹¹Jusqu'aux années 1990, Java importe de l'étranger plus que les autres îles, afin de répondre à la demande de sa population et de soutenir les efforts de mise en place des infrastructures. Elle importe aussi en provenance des autres îles de l'énergie, des matières premières qui sont transformées dans les ateliers javanais, privant les autres îles de la production de valeur ajoutée, le pouvoir central cherchant avant tout à résoudre les problèmes du sous-emploi javanais ou à favoriser des entreprises proches du pouvoir. Ainsi au cours des années 1980, le rotin et le coprah devaient être transformés à Java. Les entreprises de première transformation du latex se localisent par exemple à proximité des plantations de Sumatra, Kalimantan, mais les entreprises de deuxième transformation, qui fabriquent les objets en caoutchouc à plus forte valeur ajoutée, sont principalement situées à Java, Medan étant la seule autre localisation importante. A l'inverse, Java exporte peu vers les autres îles. L'importation de ces matières premières va ainsi soutenir le démarrage de l'industrialisation de Java, qui s'accélère au cours de la décennie 1990. A partir de là, l'île exporte de plus en plus vers l'étranger des produits manufacturés, flux quasi-inexistant dans les années 1980, mais encore insuffisant pour contrebalancer la valeur toujours plus élevée de ses importations.

allant dans le sens d'une unification du territoire national. Certains États de la péninsule indochinoise (Birmanie, Thaïlande, Cambodge) sont structurés territorialement avant tout par des modèles en auréoles concentriques, mais y associent sur leur littoral un port-comptoir de développement plus récent (Rangoun, Bangkok). Ceux d'entre eux qui sont les moins avancés dans la modernisation, dans le développement de leurs infrastructures, sont les plus proches du modèle ancien avec, en particulier, une très mauvaise intégration de leur auréole externe (Birmanie, Cambodge, Laos, Indonésie à certains égards).

La centralité des capitales royales ou impériales qui se veulent des représentations de l'univers dans les États territoriaux continentaux a été de plus en plus supplantée par la ou les nodalités des réseaux de villes littorales. Les États les plus avancés appartiennent en général au modèle réticulaire des métropoles portuaires, regroupées ou non en mégalopoles, bénéficiant le plus pleinement de la mondialisation. Ce sont soit de très petits États ou entités territoriales, tels que Singapour, Bunei ou Hong-Kong, correspondant exactement au modèle du réseau de port-comptoirs, soit des États de taille moyenne comme Taïwan ou la Malaysia qui sont structurés pour l'essentiel par les axes côtiers de leurs métropoles portuaires, appartenant à ce même type de modèle réticulaire. La formation de régions transfrontalières du type de ce que les économistes appellent des triangles de croissance assurent une centralité plus importante à certaines de ces métropoles dont les meilleurs exemples sont aujourd'hui Singapour (SIJORI) et Hong Kong, demain Penang. Ce type de centralité est le plus lié à la mondialisation, Singapour allant jusqu'à prendre le titre de "cité globale".

La Thaïlande qui appartient au type de l'État-mandala a réussi à intégrer la plus grande partie de son territoire national à part quelques franges aux frontières. Si le modèle de l'État-mandala n'a plus de sens au niveau politique, on le voit resurgir dans la structuration socio-économique très inégale de son espace, caractérisée par la domination de sa région centrale, relayée par trois principaux pôles régionaux reproduisant en miniature le pôle-capitale.

Les très grands États comme l'Indonésie combinent les deux familles de modèles pour conserver une certaine cohésion territoriale. La mégalopolisation du type *desakota* englobe une grande partie de l'île de Java, en dehors même de la région-capitale (Jabotabek), tandis que le pouvoir central éprouve périodiquement des difficultés à maintenir des parties de l'auréole externe dans le giron du territoire national.

Références bibliographiques

- BALANDIER Georges, "*Anthropologie politique*", PUF, Paris, 1967, 240 p.
- CHRISTIE J. W., "State formation in early maritime Southeast Asia, a consideration of the theories and the data", *Bijdragen tot de Taal-, Land en Volkenkunde*, 151, 1995, p. 235-288.
- Géographie Universelle Belin-RECLUS, R. Brunet (dir.)
tome 5 "*Chine, Japon, Corée*", P. Gentelle, P. Pelletier, 1994, 480 p.
tome 7 "*Asie du Sud-Est, Océanie*", M. Bruneau, C. Taillard, B. Antheaume, J. Bonnemaïson, 1995, 480 p.
- GINSBURG N., "Extended metropolitan regions in Asia : a new spatial paradigm", in "*The extended Metropolis, settlement transition in Asia*", Ginsburg N., Koppel B., Mc Gee T. G. (ed.), University of Hawai Press, 1991, p. 27-46.
- LOMBARD D., "*Le carrefour javanais*", EHESS, 3 t., Paris, 1990
- Mc GEE, T. G., "The emergence of Desakota Regions in Asia : expanding a hypothesis", in "*The extended Metropolis, settlement transition in Asia*", Ginsburg N., Koppel B., Mc Gee T. G. (ed.), University of Hawai Press, 1991, p. 3-25.
- MAURER J. L., "L'Indonésie est plus vaste que Java : origines, résultats et dangers d'un développement à deux vitesses", *Revue Canadienne du développement*, 1993, p. 33-61.
- PAIN M., "Un modèle de l'espace indonésien? Ruptures intérieures et espaces transfrontaliers", *Hérodote*, 88, 1998, pp. 141-160.

MARTENS Stephan

**LA REPRÉSENTATION GÉOPOLITIQUE DE LA «POSITION
CENTRALE»
PERCEPTIONS ALLEMANDES**

Jusqu'à la deuxième moitié du XIX^e siècle, l'Allemagne existe sans pour autant disposer d'une forme politique cohérente. Elle correspond à un ensemble dépourvu de toute unité. Le Saint-Empire romain germanique, dont les limites n'ont jamais été précisément définies, a laissé en héritage des frontières multiples qui ne se recoupent pas, l'Allemagne se définissant depuis le Moyen-Âge comme une entité mouvante géographiquement et politiquement. Cela a posé de nombreux problèmes aux Allemands eux-mêmes - «*Deutschland, aber wo liegt es?*» -, mais aussi à leurs voisins de l'époque. D'autre part, cette Allemagne politiquement insaisissable¹ - *monstro simile* - exerce une fascination considérable dans les autres pays européens puisque non seulement elle existe, mais fonctionne aussi selon les règles et à travers des institutions qui, pour des historiens et penseurs comme Montesquieu, Mably ou Rousseau, devraient même servir de modèle pour l'Europe toute entière.

Après la Seconde guerre mondiale, la frontière entre les deux systèmes antagonistes coïncidait exactement avec celle qui séparait les deux Etats allemands. La chute du Rideau de fer et la fin de la division Est-

¹Cf. Fred E. Schrader, *L'Allemagne avant l'Etat-nation. Le corps germanique, 1648-1806*, Paris, PUF, 1998.

Ouest, qui avaient été les éléments constitutifs de l'ordre européen depuis 1945, ont débouché sur une vaste redistribution des cartes. La clé de voûte de la nouvelle architecture européenne est bien entendu l'unité allemande. Avec l'unification, l'Allemagne est-elle exposée à de nouveaux défis? L'Allemagne est-elle redevenue ce *pays du milieu* (*Land der Mitte*), à qui la géographie assigne la fonction d'un «pont» entre l'Est et l'Ouest, exerçant une influence des deux côtés?

La représentation géopolitique de la *position centrale* (*Mittellage*) joue en Allemagne un rôle particulier, fortement imprégné par l'histoire. Le bon usage et la recherche d'une définition «correcte» de la notion de *Mittellage* relève tout aussi bien d'une analyse fondée sur l'actualité empirique, que d'une analyse sémantique dépassant l'histoire des idées, en mettant l'accent sur la production de sens, de plausibilité, d'évidence des discours, des pratiques sociales dans un contexte européen qui reste à déchiffrer. Si l'on dresse un lexique de la représentation de la centralité, telle qu'elle est perçue par les acteurs et intellectuels allemands, depuis la fin de la Seconde guerre mondiale, on s'aperçoit que tantôt elle est corrélée à la recherche d'un rôle, d'une place, tantôt à une situation géostratégique qui détermine alors l'orientation en politique extérieure.

1 - L'Allemagne au «centre» de l'intérêt européen

Comment l'Europe centrale doit-elle être organisée politiquement? Ou comment, pour formuler la question autrement, la vie en commun des Allemands doit-elle être organisée? L'Europe et l'Allemagne se situent dans une interaction dialectique indissoluble: la question allemande est à toutes les époques européenne, et la question européenne est à toutes les époques une question allemande. L'amalgame est si étroit que, d'une manière générale, on ne peut très souvent préciser où commencent les accents européens et où finissent les accents Allemands ; et vice-versa.

ambivalence fait apparaître une réalité historique fondamentale: penser l'Europe et l'Allemagne en même temps et ensemble, soit par les pathos harmonieux de la politique soit dans l'opposition de ces deux perspectives, a toujours provoqué une tension. Il existe de nombreux exemples pour les deux variantes, mais nous pouvons observer dans l'histoire que dans les situations particulièrement compliquées sur le plan politique, toutes sortes de mythes se forment. Les mythes qui ont une puissance historique particulière ont toujours

pour objet, de manière symptomatique d'ailleurs, l'organisation de l'Europe centrale. Que l'on pense au cauchemar que représentaient pour Bismarck les coalitions: sa peur d'être encerclé par des coalitions trop puissantes. Que l'on pense au fantôme de Rapallo depuis 1922: la peur que l'Allemagne puisse tenter de se défaire de ses engagements, de renier sa solidarité pour développer de nouvelles options dans un contact plus étroit avec l'Union Soviétique et par là-même de bouleverser la sécurité de l'Europe. Tout au long des années 1970 et 1980, la crainte de la plupart des responsables occidentaux était le glissement à l'Est de la RFA, car elle était soupçonnée de céder aux pressions de Moscou pour pouvoir mener sa politique à l'Est au détriment d'une politique constante d'intégration et d'alliance avec l'Ouest, alors que l'Union Soviétique n'a jamais réussi à jouer la carte d'une Allemagne neutraliste.

Les mythes illustrent les points d'intersection entre l'histoire allemande et l'histoire européenne. Ils illustrent aussi toute la tension dans laquelle l'Europe centrale a vécu à travers toutes les époques: la séparation au IX^e siècle entre le royaume des Francs de l'Ouest et celui des Francs de l'Est, les conséquences politiques de la division confessionnelle suite à la Paix Religieuse d'Augsbourg de 1555, la guerre de Trente Ans (qui ruine et divise durablement les pays de culture allemande, interdisant à la bourgeoisie allemande de jouer le rôle de ferment de l'Etat-nation que cette classe montante remplit dans d'autres pays européens) avec le traité de Westphalie de 1648, l'équilibre (in)stable instauré au Congrès de Vienne de 1815, le dualisme entre l'Autriche et la Prusse à la fin du XIX^e siècle, qui conduit à la solution d'une «petite Allemagne», enfin le choix hitlérien de la voie de l'hégémonie qui s'achève pour l'Allemagne et toute l'Europe dans une banqueroute sanglante. Si la faiblesse congénitale de l'identité nationale allemande remonte à la guerre de Trente Ans, la thèse de la *voie particulière (Sonderweg)* prend ses racines dans l'échec de la Révolution de 1848. La question s'est posée de savoir si l'Allemagne s'était avancée dès le XVIII^e siècle sur un «chemin spécifique», l'isolant des autres peuples de l'Occident qui s'engageaient, eux, sur la voie de la démocratie. Depuis ce traumatisme, l'Allemagne serait une perpétuelle *nation retardée (verspätete Nation)*².

Sur le plan historique, les ambitions françaises incarnées par Louis XIV, puis par Bonaparte, traduisent la confiance d'un pays sûr de sa géographie et fort de son unité étatique. Au contraire, les ambitions

²Cf. Helmut Plessner, *Die verspätete Nation*, Francfort-sur-le-Main, Suhrkamp, 1974.

allemandes sont le produit de l'insécurité obsessionnelle d'un pays conscient de sa vulnérabilité qu'entraîne le manque d'unité, surtout pour un pays situé au centre de l'Europe³. Le tracé de multiples frontières allemandes fut la norme, pour Bonaparte en 1803, pour le Congrès de Vienne en 1815, chaque fois qu'il fallait redéfinir dans un cadre européen les frontières allemandes, tant intérieures qu'extérieures, le pluriel allant de soi. Dans un contexte «d'expérience de la non-frontière», le patriotisme allemand ne pouvant se développer à partir d'une base matérielle - territoriale - déviait presque inévitablement vers la recherche d'une identité fondée sur la langue et sur le *Volkstum* - l'appartenance à une entité biologique, une entité davantage définie par le sang que par le sol. Le Saint-Empire romain germanique contenait en germes l'essentiel des caractéristiques de la vocation allemande qui commençait par la mobilisation de toutes les peuplades ayant en commun de parler la même langue: la langue allemande, vecteur de l'influence allemande et figure emblématique de la *culture-nation (Kultur-nation)*, par opposition à l'Etat-nation, dans lequel l'autorité de l'Etat s'étend sur l'ensemble d'un peuple constituant une nation et rassemblé sur un territoire déterminé.

Dans ce contexte, à partir du XVIII^e siècle se sont formées en Allemagne une opinion publique et une communauté culturelle allemandes qui transcendent les frontières étatiques et religieuses. Sous l'inspiration du philosophe Johann Gottfried Herder, se développe l'idée romantique d'une nation allemande, exclusivement fondée sur la culture et la langue. Le philosophe Johann Gottlieb Fichte s'adresse à une nation allemande «déterritorialisée» et la naissance du pangermanisme balaya les frontières qui mutilaient l'Allemagne «*super-nation, totalité organique irradiant aux quatre points cardinaux de l'Europe, irréductible à un territoire borné*»⁴. Le romantisme allemand a donné naissance à un projet pré-politique à fondement culturel, mais qui n'avait pas encore trouvé de véritable forme étatique.

Avec l'éviction de Bismarck, en 1890, l'expansion et la *Weltpolitik* succèdent au principe de saturation et au jeu des alliances. L'unité allemande réalisée par la Prusse en 1871 n'était en fait que l'unité de la petite Allemagne, et non pas celle de la grande Allemagne, c'est-à-dire de la totalité des populations parlant allemand. Se développe alors l'idée du pangermanisme, entreprise géopolitique

³Cf. Hagen Schulze, *Etat et nation dans l'histoire européenne*, Paris, Seuil, 1996.

⁴Bertrand Badie, *La fin des territoires. Essai sur le désordre international et sur l'utilité sociale du respect*, Paris, Fayard, 1995, p. 54.

visant non seulement à réunir les nombreuses minorités allemandes disséminées au sein des peuples slaves, mais aussi à créer un *Hinterland* économique. La pensée pangermaniste développe une sorte de justification pseudo-scientifique d'expansion continue. Ce pangermanisme a pour base la pensée du géographe Friedrich Ratzel qui invente le «déterminisme géographique» et qualifie de raisons spatiales la tendance à l'élargissement, en développant la thèse de l'*espace vital (Lebensraum)*, de l'existence d'une relation organique entre le territoire et la population vivant sur celui-ci. Alliant théorie et volonté de puissance, les pangermanistes et les dirigeants nazis voudront imposer l'hégémonie allemande en Europe, en créant un bloc germanique étendu vers l'est. L'idée ultime, reprise par le général-géographe Karl Haushofer ou l'économiste et rédacteur en chef de *Signal*, Giselher Wirsing, était de dessiner l'*Europe intermédiaire (Zwischeneuropa)*, soit une vaste Mitteleuropa allant des pays scandinaves, jusqu'au Sud de l'Italie et l'Ukraine. La politique allemande devait avoir pour but de constituer, autour de la grande Allemagne, une aire d'influence en Europe centrale et orientale. On prétend ainsi situer les pays germaniques et l'Europe centrale entre l'Occident et la Russie, le Reich allemand étant un centre de gravité. C'est là le noyau de la théorie national-conservatrice du *Sonderweg* : n'être ni de l'Est, ni de l'Ouest, mais *entre* les deux.

L'issue de la Seconde guerre mondiale et l'évolution des relations internationales changent radicalement les données traditionnelles de la position allemande en Europe. A la différence de ce qui s'est passé après la Première guerre mondiale, l'Allemagne est occupée en totalité par les troupes des quatre puissances victorieuses et complètement dépouillée de tout pouvoir souverain. cette défaite conduit à la fin de l'Etat national allemand fondé par Bismarck en 1871 ; la Prusse, épice de ce Reich, n'existe plus, les provinces à l'Est en sont détachées. L'ancrage à l'Ouest de la partie occidentale de l'Allemagne l'arrache à une évolution historique «déviant» et la rattache à une certaine «normalité» occidentale.

2 - La «position centrale» : un mythe continuiste?

Géographiquement, il est difficile de déceler dans le concept d'Europe centrale un cadre naturel qui imposerait ou suggérerait un espace politique à peu près homogène. L'Europe centrale est généralement perçue comme la partie située au milieu de l'Europe, un espace

intermédiaire entre l'Europe océanique et l'Europe continentale de l'est - «milieu géométrique du continent»⁵ -, mais elle est une représentation générale et diffuse. Le concept est ressenti comme une métaphore servant à exprimer des contenus politiques différents, dont on peut dégager trois directions principales: l'Europe centrale en tant que vision pangermanique impérialiste vers l'Europe de l'est et du sud; l'Europe centrale en tant qu'expression d'une nostalgie transfigurée de la Double Monarchie; l'Europe centrale en tant qu'instrument d'une démarcation culturelle et chauvine d'avec l'Europe de l'Est et les Balkans. En RFA, dans les années 1980, le débat des intellectuels sur la Mitteleuropa, comprise dans sa dimension culturelle et historique, est perçu comme offrant la possibilité de procéder à une prise de distance critique par rapport à l'Occident et, par voie de conséquence, à un élargissement de l'Ostpolitik. Il est cependant nécessaire d'insister sur le fait que si d'un point de vue linguistique les notions d'Europe centrale et de Mitteleuropa sont synonymes, d'un point de vue du historique, elles diffèrent fondamentalement, car le terme Mitteleuropa est bien situé dans le temps. La Mitteleuropa ne désigne pas seulement une donnée géographique neutre, mais aussi un projet géopolitique d'ordre centre-européen influencé par l'Allemagne⁶. Inversement, une des rares identités culturelles supranationales qui aient structuré l'espace de l'Europe centrale, a été pensée et représentée par les intellectuels, les écrivains et les penseurs juifs utilisant (exclusivement ou partiellement) la *lingua franca* allemande, impliquant la formation d'une aire interculturelle centre-européenne, marquée par le cosmopolitisme, mais de culture allemande, le plus souvent. Cette perspective montre que la notion de Mitteleuropa ne relève pas seulement du langage des puissants de ce monde, du *Kriegsspiel* géopolitique, mais correspond aussi à un vécu dont la littérature est un des plus précieux témoignages⁷. Mais l'effacement tragique de ce «peuple du monde» à la fois national et universaliste, montre que le Troisième Reich a porté un coup fatal à l'idée d'Europe centrale selon le mythe habsbourgeois.

Il est significatif qu'une grande confusion règne aujourd'hui dans la langue allemande quand il est question de la partie centre-orientale de l'Europe. Il n'existe aucune expression allemande politiquement neutre

⁵Pierre Riquet *et al.*, *L'Europe médiane*, in Jean-Pierre Marchand, Pierre Riquet (dir.), *Europe du Nord. Europe médiane*, Montpellier, Belin/Reclus, 1996, p. 234.

⁶Cf. Jörg Brechtefeld, *Mitteleuropa and German Politics. 1848 to the Present*, Londres, Macmillan, 1996.

⁷Cf. Jacques Le Rider, Fridrun Rinner (dir.), *Les littératures de langue allemande en Europe centrale. Des Lumières à nos jours*, Paris, PUF, 1998.

pour traduire le terme anglais de *Central Europe*. Les Allemands, comme les Autrichiens, préfèrent parler aujourd'hui de *Zentraleuropa*, terme plus neutre. L'Europe centrale est un ensemble à géométrie variable, dans le sens que la notion renseigne plus sur celui qui parle que sur l'espace qu'il désigne. Depuis les bouleversements de 1989, l'Est n'existe plus qu'au sens géographique du terme : les terminologies idéologiques d'Europe de l'Est et d'Europe de l'Ouest sont caduques. Pour conceptualiser les changements intervenus sur le continent européen, le concept d'*Europe médiane*, utilisé en 1988 par Fernand Braudel⁸, a paru, aux yeux d'un grand nombre de géographes français, être le plus pertinent - dans la gamme de représentations géopolitiques possibles - pour désigner l'ancienne Europe de l'Est. Mais l'abondance d'ouvrages récents sur ce thème, montre que l'ensemble médian est l'objet encore d'une grande confusion, car les auteurs lui attribuent des limites très différentes.

L'idée d'Europe centrale/*Mitteleuropa* réapparaît dans la discussion européenne à chaque fois que les pays de langue allemande connaissent une mutation de leur identité géopolitique. De la guerre de Trente ans à l'unification allemande de 1990, le mythe du Saint empire romain germanique, la première forme historique de l'Europe médiane, reprend périodiquement une actualité plus ou moins éphémère. En jouant sur l'assonance des termes *Mittellage* et *Mitteleuropa*, on réactive régulièrement l'idée de l'appartenance du monde allemand à l'Europe du milieu, car dans *Mitteleuropa* se trouve incluse l'idée de *Mitte* (*milieu*). Dogmatiser l'idée d'une position centrale de l'Allemagne en Europe est sybillin, car si l'expression *Mittleuropa* ne peut s'appliquer qu'à des pays occupant grosso modo, une position centrale en Europe, sans verser dans un géométrisme étroit, affirmer que le monde germanique fait partie de l'Europe centrale, c'est souvent suggérer qu'il constitue le milieu de l'Europe. Cette logique symboliserait une «*représentation narcissique d'un territoire national qui serait le centre du continent, le point de contact entre l'Ouest (la civilisation française et anglaise) et l'Est (la Russie), appelé à défendre son identité contre les extrêmes. On peut affirmer dès lors, que l'appartenance de l'Allemagne à la Mitteleuropa compte parmi les thèmes de l'idéologie du Sonderweg*»⁹. La perception française est d'ailleurs parfois ambiguë, et n'est pas aussi clairvoyante ni aussi cartésienne qu'elle veut le faire croire. Le géographe Yves Lacoste, notamment, analyse la situation allemande selon des critères

⁸Fernand Braudel (préface): Jeno Szucs, *Les Trois Europes*, Paris, L'Harmattan, 1985.

⁹Jacques Le Rider, *La Mitteleuropa*, Paris, PUF, 1994, p. 7.

géo-historiques manifestement dépassés : son idée fondamentale est que l'Allemagne est soumise à un véritable déterminisme politique de l'espace, une force supérieure la poussant à l'expansionnisme, spécialement vers l'est¹⁰. L'auteur fait de la *poussée vers l'Est (Drang nach Osten)* un mythe continuiste, tel celui de la *Mittellage*.

Le débat sur la question de l'identité nationale et la manière de l'étudier culmine au milieu des années 1980 avec la *querelle des historiens (Historikerstreit)*, les intellectuels revenant sur le thème récurrent du national-socialisme pour se demander si l'expérience allemande était véritablement unique et si elle représentait un mal si absolu qu'elle se dérobaît au champ normal de la recherche historique comparative. Comment les Allemands doivent-ils appréhender leur passé? Comment doivent-ils le rattacher à l'actualité politique, aux tensions Est-Ouest, à la RDA? Faut-il mettre la *Mittellage* de l'Allemagne au «centre» de l'analyse de l'histoire allemande?

Des historiens tendaient à revenir à une longue tradition de l'historiographie allemande en la modifiant dans le sens d'un nouveau patriotisme, longtemps refoulé par l'économie de la prospérité. Il s'agissait, dans le contexte de la division de l'Allemagne et de l'affrontement Est-Ouest, de réintégrer les Allemands dans une sorte de normalité historique, en les faisant sortir de ce «*passé qui ne veut pas passer*», selon l'expression de l'historien Ernst Nolte¹¹. Il fallait s'attaquer aux racines du malaise politique et social en reconstruisant la mémoire historique sur le développement d'une conscience nationale et en imputant les errements de l'histoire allemande à la situation géographique du pays, entre l'Est et l'Ouest, sans prendre en compte d'autres types d'explications, sociologiques ou idéologiques. C'est comme si l'abondance de frontières et l'absence de démarcations nettes avait constitué la raison profonde du manque de conscience nationale propre aux Allemands. Le recours à la rhétorique géopolitique s'est heurtée à des objections en RFA en raison du statut ambigu de la géopolitique sous le Troisième Reich. Le philosophe Jürgen Habermas reprochait aux historiens conservateurs d'user du «*tam-tam géopolitique*» pour développer des thèses révisionnistes fondées sur la «*vieille Mittellage des Allemands en Europe*» et la «*reconstruction du milieu européen détruit, alors que l'ouverture sur l'Occident avait justement été effectuée par la victoire remportée sur cette idéologie du milieu*». Pour Jürgen Habermas, la rupture opérée

¹⁰Cf. Yves Lacoste, Editorial: La question allemande, *Hérodote*, n°68, 1993, p. 3-17.

¹¹Ernst Nolte, *Vergangenheit die nicht vergehen will*, *Frankfurter Allgemeine Zeitung*, 06.06.1986.

par la période du Troisième Reich représentait, au contraire, une force pour la démocratie ouest-allemande: «*L'ouverture sans restrictions de la RFA sur la culture politique de l'Occident est la grande réussite intellectuelle de [notre] période d'après-guerre [...] Le seul patriotisme qui ne [nous] distancie pas de l'Occident est un patriotisme constitutionnel (Verfassungspatriotismus)*»¹².

La question qui se pose est celle de la signification de la géographie pour l'existence historique d'un peuple. Jusqu'à quel point la situation géographique peut-elle avoir force créatrice d'identité ? Pour certains historiens la géographie possède un rôle déterminant dans l'orientation intérieure ou extérieure d'un peuple : ils voient dans la position centrale de l'Allemagne un facteur d'ordre fatidique, le phénotype géographique caractérisant le destin allemand¹³ ou considèrent, comme Gregor Schöllgen dans son ouvrage *Die Macht in der Mitte Europas. Stationen deutscher Außenpolitik von Friedrich den Großen bis zur Gegenwart (La puissance au milieu de l'Europe. Etapes de la politique étrangère allemande, de Frédéric le Grand à nos jours)*¹⁴, que c'est la position au milieu qui détermine les principales phases historiques de la politique étrangère allemande. D'autres, plus critiques, excluent le déterminisme géographique, plus encore lorsqu'il est supposé servir d'alibi lorsque des dangers potentiels découlant de la situation géographique, sont appelés non seulement à expliquer, mais aussi à excuser des évolutions politiques erronées : l'évocation de la *Mittellage* tendrait à dédouaner l'ancienne politique agressive, voire à justifier une politique extérieure allemande renouvelée. Ainsi, Wolfgang Wippermann mène une analyse critique sur la «*Tragische*

¹²Jürgen Habermas, Eine Art Schadensabwicklung. Die apologetischen Tendenzen in der deutschen Zeitgeschichtsschreibung, *Die Zeit*, 11.07.1986. Notons que depuis l'unification la thèse de Habermas connaît des limites. Le patriotisme constitutionnel ne suffit pas à fonder la solidarité nationale qui s'impose à l'Allemagne unifiée. L'idée d'identité post-nationale est séduisante, mais pas d'actualité, car le défi actuel de l'Allemagne consiste à concilier les différences entre l'Est et l'Ouest. Habermas qui dans son dernier ouvrage se fait le partisan résolu de l'intégration politique, en Europe notamment, convaincu que l'Etat-nation a fait son temps et défendant un nouveau républicanisme à vocation mondiale, admet bien que si la forme politique de l'Etat-nation est confrontée à un certain épuisement historique, l'Etat-nation reste encore l'acteur politique le plus important; cf. Jürgen Habermas, *Après l'Etat-nation. Une nouvelle constellation politique*, Paris, Fayard, 2000.

¹³Cf. Wolf D. Gruner, *Die deutsche Frage. Ein Problem der europäischen Geschichte seit 1800*, Munich, Beck, 1985.

¹⁴Gregor Schöllgen, *Die Macht in der Mitte Europas. Stationen deutscher Außenpolitik von Friedrich den Großen bis zur Gegenwart*, Munich, Beck, 1992.

Mittellage?» Entschuldung durch Geographie («Position centrale tragique ?» Exonération par la géographie)¹⁵.

Selon le germaniste Jacques Le Rider, le discours sur la position centrale de l'Allemagne en Europe dissimulerait en fait un certain «réductionnisme géopolitique» ramenant la «complexité des faits historiques à leur dimension géographique et démographique»¹⁶.

C'est pourtant une image centripète qui anime la réflexion allemande sur la disposition de l'Allemagne en Europe. Même dans l'Allemagne divisée, la ligne de rupture tracée à travers le centre de l'Europe, modifie certes la carte géopolitique du centre, mais le «centre» n'en a pas pour autant été effacé, et, malgré la division de l'Europe en deux blocs opposés, les Allemands dans leur ensemble restent imprégnés par l'idée de leur *position géopolitique centrale (geopolitische Mittellage)*, comme l'a déclaré au cours d'un discours en 1985 sur *Les Allemands et leur identité (Die Deutschen und ihre Identität)* Richard von Weizsäcker, alors président de la RFA¹⁷.

A contrario, lorsque le chancelier Konrad Adenauer opte pour le couplage sans précédent de l'Allemagne avec l'Occident, c'est pour la soustraire définitivement à sa position centrale: l'Allemagne cherche à échapper à ses vieux démons en s'intégrant définitivement à la culture occidentale, même au prix de son unité¹⁸. L'Allemand ne veut pas d'une grande Allemagne - de ce que l'historien Michael Stürmer avait appelé *Das ruhelose Reich (L'empire inquiet)*¹⁹ -, même s'il la désire inconsciemment. En effet, l'Histoire lui a montré que chaque fois qu'il y a eu une grande Allemagne, elle a été broyée: l'Allemagne - unifiée - constituée, au centre de l'Europe, une puissance suffisante pour prétendre à en dominer l'ensemble, insuffisante pour transformer cette prétention en réalité durable.

3 - La «position centrale» : une prédestination géopolitique ?

¹⁵Wolfgang Wippermann, *Wessen Schuld? Vom Historikerstreit zur Goldhagen Kontroverse*, Berlin, Elefant Press, 1997, p. 34-58.

¹⁶Jacques Le Rider, *La Mitteleuropa*, op. cit., p. 97.

¹⁷Richard von Weizsäcker, *Von Deutschland aus. Reden des Bundespräsidenten*, Munich, DTV, 1987, p. 53.

¹⁸«La situation géographique de l'Allemagne est particulièrement défavorable, au point de vue politique, car le pays se trouve au milieu de l'Europe, et aucune de ses frontières n'est protégée par la nature»; cf. Konrad Adenauer, *Mémoires. Tome I. 1945-1953*, Paris, Hachette, 1965, p. 540.

¹⁹Michael Stürmer, *Das ruhelose Reich. Deutschland 1866-1918*, Berlin, Siedler, 1983.

La RFA, qui englobe depuis 1990 la totalité de l'Allemagne, est restée membre à part entière de toutes les organisations occidentales. Michael Stürmer écrit que l'idée d'une Allemagne située au centre de l'Europe n'a plus de fondement réel, car l'unité allemande s'est réalisée dans un cadre nettement ouest-européen²⁰. Les aspects extérieurs de l'unification allemande ont été réglés le 12 septembre 1990 par la signature, à Moscou, du Document final de la Conférence «2+4» qui, consacrant la souveraineté allemande, règle le problème des frontières et du statut militaire de l'Allemagne unie. Les négociations «2+4» et tous les sommets de 1990 n'ont eu pour but que d'empêcher l'Allemagne de devenir un «centre» fluctuant et vacillant et de définir sans ambiguïté ses frontières et ses alliances, comme ses intérêts vitaux en direction de l'Ouest et ses obligations par rapport à l'Est.

La géographie de l'Allemagne de 1990 est très différente de celle de l'Empire allemand de 1871 : le centre de gravité de l'Allemagne de 1990 se situe à l'Ouest de l'Elbe. Elle fait ainsi partie du noyau dynamique de l'Europe, d'une région comprise entre Paris, Milan, Francfort, Amsterdam et Londres. L'Allemagne n'a plus de frontière commune avec la Russie ou avec les Etats baltes, elle est même dans une situation géographique si occidentale, que certains ont défini l'espace au delà de la frontière Oder-Neisse de *Terra incognita*²¹. Il s'agit donc d'un pays aux frontières nettes, contestées par personne et fixées dans un total consensus avec tous ses voisins.

Et pourtant le discours aussi bien intellectuel que politique est sans cesse marqué par la référence à la *Mittellage*. L'historien Arnulf Baring perçoit l'Allemagne unifiée comme ayant recouvré cette position: les Allemands vivent «*traditionnellement [...] au milieu*», ils sont «malchanceux», mais «on ne peut rien y faire», le milieu leur est «*prédonné (vorgegeben)* par la géographie»²².

Avec l'unification, le rapport de forces ne s'est pas seulement modifié entre l'Est et l'Ouest. Au sein de l'UE également, il y a eu des déplacements de centre de gravité. L'unification a incontestablement élargi le poids politique de l'Allemagne, sachant que dans ce contexte il est de peu d'intérêt de savoir si l'augmentation de puissance est seulement supposée ou si elle correspond aux situations réelles. L'important en est sa perception extérieure : les Allemands sont perçus

²⁰Cf. Michael Stürmer, *Die Grenzen der Macht. Begegnung der Deutschen mit der Geschichte*, Berlin, Siedler, 1990.

²¹Michael Thumann, *Terra incognita*, *Die Zeit*, 11.03.1994.

²²Arnulf Baring, *Deutschland, was nun?*, Berlin, Siedler, 1991, p. 24.

comme situés *au cœur de l'Europe*²³. Comme l'a montré, par exemple, la discussion en France, en 1992, qui a précédé le référendum sur le traité de Maastricht, c'est la crainte que suscitait une Europe dominée par l'Allemagne qui a régné sur le débat, tant chez les partisans que chez les adversaires du traité. L'histoire allemande, selon l'ancien ministre des Affaires étrangères, Michel Jobert, révèle deux tendances contraires et récurrentes: «*Quand les Allemands étaient faibles, d'autres venus de régions périphériques ont pénétré en Allemagne, ce petit centre de l'étroit continent européen. Mais quand les Allemands se sentaient forts, en partant du centre, ils ont pénétré dans les régions périphériques de l'Europe*»²⁴. En 1989-1990, dans ce no man's land que les Etats-Unis et l'Union Soviétique entendent évacuer en bon ordre, émergeait en réalité une nouvelle puissance incontournable, l'Allemagne, un *empire du milieu (Reich der Mitte)*, comme l'a écrit dans un éditorial l'historien Alexandre Adler²⁵. Le directeur des relations internationales au quotidien *Le Monde* écrit, après l'unification, que pour l'Allemagne la *politique à l'Est (Ostpolitik)* et la *politique à l'Ouest (Westpolitik)* ont toujours été inséparables, car elles sont les deux expressions d'une même réalité : la «*position de l'Allemagne au centre de l'Europe, cette Mittellage qui lui donne un pied à l'Est et un pied à l'Ouest*»²⁶. L'image d'une Allemagne, située au centre de l'Europe, prédestinée à être un pont entre l'Est et l'Ouest, est érigée en dogme par l'historien Hagen Schulze, dont le raisonnement qui suit a souvent été repris par des auteurs étrangers: «*La grande constante de l'histoire allemande, c'est sa position au centre de l'Europe; le destin des Allemands, c'est la géographie.*»²⁷

Il semble néanmoins difficile de soutenir qu'il existe une situation fatidique au centre du continent européen. Le géographe Hans-Dietrich Schultz considère que la référence aux constantes géographiques pour expliquer une destinée allemande spécifique s'avère vaine : «*La nature, l'histoire de la géographie nous l'enseigne, ne peut être rendue responsable de la "question allemande" [...] Les montagnes, les fleuves et les plaines ne sont jamais indépendants de la perception humaine; ils ne sont pas des facteurs de l'évolution politique, ni des instances normatives responsables de l'ordre politique de la carte géographique et indépendants de l'action des*

²³Renata Fritsch-Bournazel *et al.*, *Les Allemands au cœur de l'Europe*, Paris, Fondation pour les Etudes de défense nationale, 1983.

²⁴Michel Jobert, L'Allemagne en Europe, *Le Figaro*, 02.11.1995.

²⁵Alexandre Adler, Les désarrois du *Reich der Mitte*, *Courrier International*, 04.11.1993.

²⁶Daniel Vernet, L'Ostpolitik de Weimar à Berlin, *Politique étrangère*, n°1, 1994, p. 276.

²⁷Hagen Schulze, *Weimar. Deutschland, 1917-1933*, Berlin, Siedler, 1982, p. 18.

hommes. Les géographes, qui croyaient depuis Napoléon pouvoir déchiffrer un programme politique dans la nature concrète, ne pouvaient le faire que parce qu'ils avaient auparavant chargé intentionnellement la nature d'une signification de ce type. Celui qui prétendait mettre en œuvre la volonté de la nature n'accomplissait en fait que sa propre volonté. Quelles que soient les entités que l'on présentait comme l'Allemagne "naturelle" ou l'Europe centrale "naturelle", ce n'étaient pas des espaces physiques qui indiquaient le chemin de l'histoire, mais plutôt des espaces mentaux qui relevaient de la sphère politico-sociale et qui appelaient une explication politique. L'historien qui veut savoir en quoi les Allemands sont "différents" ne peut plus se référer à la géographie»²⁸. Si les facteurs géographiques peuvent influencer sur la politique des Etats, les réponses multiples que l'histoire a apportées à la configuration de l'Europe centrale incitent, en effet, à une certaine prudence dans l'appréciation du poids réel des contraintes géographiques. Ainsi, le rôle des initiatives humaines s'ajoute aux conditions du milieu physique: l'homme d'Etat ne tranche pas en fonction des conditions naturelles, mais du contexte international pour définir le rôle qu'il entend faire jouer à son pays.

La définition du «milieu» géographique n'est-elle pas un phénomène historique en elle-même, qui change avec le temps ? En fait la prise en compte du seul critère géographique de la «position» n'a pas de valeur en soi, les pays d'Europe centrale - comme la Pologne -, tendent aussi à percevoir leur territoire national comme situé au «milieu» d'un environnement²⁹.

Il est vrai que la géopolitique d'une minorité d'intellectuels allemands veut faire admettre que leur pays, placé au centre du continent, peut aussi bien se tourner vers l'Ouest que vers l'Est. La fin de la guerre froide et l'unification lui ayant rendu sa liberté de décision, il semblerait presque normal qu'elle profite de son ambivalence géographique pour relâcher ses liens avec l'Europe communautaire, ressentis de plus en plus comme une contrainte, pour se tourner vers l'Est. Dans l'introduction à l'ouvrage *Westbindung. Chancen und Risiken für Deutschland (L'ancrage à l'Ouest. Chances et risques pour*

²⁸Hans-Dietrich Schultz, Les frontières allemandes dans l'histoire: un diktat de la géographie?, *Revue germanique internationale*, n°1, 1994, p. 121; cf. aussi Hans-Dietrich Schultz, Fantasies of Mitte: Mittellage and Mitteleuropa in german geographical discussion in the 19th and 20th centuries, *Political Geography Quarterly*, n°4, octobre 1989, p. 315-339; une analyse pertinente et critique dans Alexander Demandt (dir.), *Deutschlands Grenzen in der Geschichte*, Munich, Beck, Munich, 1990.

²⁹Cf. l'analyse pertinente de Dieter Weiser, «Geopolitics» - Renaissance of a Controversial Concept, *Aussenpolitik*, n°4, 1994, p. 402-411.

l'Allemagne), trois jeunes historiens estiment que les Allemands doivent comprendre que la «*définition de leurs intérêts et de leurs options stratégiques est aussi déterminée par les données géopolitiques, notamment par le destin de la position au milieu*»³⁰. L'objectif de cette nouvelle géopolitique, par un renvoi constant au dogme du destin de la *Mittellage* allemande, est d'induire directement par les données géographiques, la nécessité pour l'Allemagne d'un découplage de l'Occident. Il s'agit, ni plus ni moins, de développer une identité de la position du milieu, cette géopolitique faisant de la position territoriale du milieu le point de départ d'une véritable anthropologie. Cette offensive national-conservatrice reste cependant bien marginale. L'ancrage occidental est la raison d'Etat même de l'Allemagne unie.

4 - La «position centrale»: une représentation crisologique.

L'Allemagne est «grande» et, géographiquement, personne ne peut l'éviter, car «*située au milieu du continent*». Raison de plus, écrit Peter Bender, un des spécialistes de la politique à l'Est de la RFA, pour que les Allemands ne fassent pas de la situation géographique ou de l'Histoire une «idéologie»: les Allemands n'ont pas de «fonction de pont», ils font partie d'une «*nation européenne comme les autres*»³¹. La teneur des propos est révélatrice d'une certaine défiance. L'utilisation de la notion de *Mittellage*, traduit en fait une préoccupation politique, contient une charge géopsychologique et se définit à l'origine *ex negativo*. La position centrale de l'Allemagne est perçue comme une situation périlleuse. Il faut faire part de ce pessimisme fondamental qui taraude le peuple allemand depuis longtemps, de l'existence diffuse d'une crise latente de conscience, qui rappelle la vision pessimiste de la société technicienne voulue jadis par les théologiens et les philosophes allemands, la quête aujourd'hui d'une «troisième voie» qui passe par la redéfinition des valeurs sociales, et de ce sentiment qu'ont les Allemands d'être menacés, craignant constamment qu'une catastrophe imminente s'abatte sur eux et, simultanément, d'un désir profond de pouvoir reconnaître,

³⁰Rainer Zitelmann, Karlheinz Weissamnn, Michael Grossheim, Einleitung: Wir Deutschen un der Westen, in: Rainer Zitelmann *et al.* (dir.), *Westbindung. Chancen und Risiken für Deutschland*, Francfort-sur-le-Main, Propyläen, 1993, p. 12.

³¹Peter Bender, Über die Nation steht Europa. Die Lösung der deutschen Frage, *Merkur*, n°5, mai 1990, p. 375.

discerner et calculer l'avenir. Les Allemands ne sont pas sûrs, ils sont la frontière d'un espace riche à l'Ouest, en crise à l'Est³². Ce type de raisonnement est flagrant chez Lothar Rühl, ancien secrétaire d'Etat à la Défense, un des plus éminents spécialistes de la politique étrangère et de sécurité allemande. Dans son livre *Deutschland als europäische Macht. Nationale Interessen und internationale Verantwortung (L'Allemagne comme puissance européenne. Intérêts nationaux et responsabilités internationales)*, un chapitre est intitulé *Die Standortbestimmung im Zentrum Europas (La définition de la position au centre de l'Europe)*³³, dans lequel l'auteur conjugue les réflexions sur les ambitions et les appréhensions de la RFA. Avec l'unification, la *Mittellage* redevient le «fondement porteur de la politique allemande». La configuration européenne a changé avec l'intégration de tout l'espace allemand dans l'OTAN et dans l'UE. La RFA devient par là la «*pierre angulaire orientale*» des institutions occidentales, et le «*milieu géopolitique de l'Europe est occupé à partir de l'Ouest*». Pour l'auteur «*l'intérêt vital*» de l'Allemagne est de se trouver dans une «*position sûre au centre de l'Europe*», préservée en même temps par l'ancrage occidental de l'Allemagne et l'élargissement à l'Est des institutions occidentales³⁴. Ce discours, à l'image de celui de Bismarck et son «*cauchemar des coalitions*», montre à quel point existe encore ce besoin existentiel d'être rassuré.

Les Allemands ont des sortes de phobies, dont la plus importante semble être le sentiment d'*encerclement (Einkreisung)*. Pour l'ancien chancelier Helmut Schmidt, «*l'histoire du premier millénaire de notre ère a voulu que le peuple allemand se développe au centre géographique de l'Europe. Contrairement à beaucoup d'autres peuples d'Europe, il ne vit ni sur une île ou une péninsule ni derrière des barrières naturelles, mais sur un territoire ouvert, plat, très peuplé. Nous autres Allemands, avons pour voisins plus de peuples étrangers que n'importe quel autre peuple d'Europe*»³⁵. Ce sentiment d'insécurité, induit par l'évocation de la *Mittellage*, traduit aussi la crise d'identité que traverse «l'Europe». Souvent incapables de définir leurs priorités et leurs intérêts communs, les principaux pays du

³²Cf. Adam Kolodziejczyk, *The Perception of Security and Danger*, in Stefan Spangenberg, Paul Klein (dir.), *Security - Nation - Partnership. A Comparative Research On Value Change and On Attitudes Towards Security, Army and Military Co-operation in the Czech Republic, Poland and Germany*, Strausberg, Sozialwissenschaftliches Institut der Bundeswehr, 1998, p. 237-263.

³³Lothar Rühl, *Deutschland als europäische Macht. Nationale Interessen und internationale Verantwortung*, Bonn, Bouvier, 1996, p. 87-123.

³⁴*Ibid.*, p. 112, 115-116.

³⁵Helmut Schmidt, *Des puissances et des hommes*, Paris, Plon, 1989, p. 17.

continent européen - surtout celui qui se trouve être le plus «central», par sa géographie et son poids économique - donnent l'impression de flotter et d'être davantage réunis par une passivité commune face aux complexités du monde contemporain. Le monde n'a plus la clarté manichéenne de la guerre froide: l'Europe s'interroge sur sa géographie et ses frontières, se demande où elle se termine.

5 - La carte mentale: l'Allemagne «puissance centrale» de l'Europe

Avec l'unification, la carte mentale des acteurs politiques et économiques allemands est celle d'un pays physiquement (re)positionné au «milieu» du continent européen. Dans une brochure éditée par l'Office de presse et d'information du gouvernement fédéral, on peut lire que «*depuis le 3 octobre 1990, l'Allemagne est devenue encore plus nettement le centre géographique et économique de l'Europe*»³⁶. Du fait de sa situation au cœur de l'Europe, l'Allemagne remplit une «fonction d'équilibre» et se doit d'être «*l'intermédiaire entre l'Est et l'Ouest*»³⁷. En raison de la proximité géographique de l'espace oriental en crise, la RFA doit exercer un rôle dirigeant en matière de stabilisation et jouer un rôle de *médiateur (Mittler)* entre l'Ouest et l'Est³⁸. Le 19 avril 1999 le chancelier Gerhard Schröder a souligné que l'installation du parlement et du gouvernement allemands à Berlin montre «*à quel point la capitale allemande pouvait devenir importante comme trait d'union entre l'Est et l'Ouest, comme charnière de l'unité européenne*». Pour lui, Berlin possède toujours une *fonction de pont (Brückenfunktion)* pour l'Europe centrale et orientale³⁹. La situation de l'Allemagne au centre de l'Europe s'exprime d'ailleurs par l'emploi de métaphores géographiques persistantes: «*C'est aussi loin de Berlin à Varsovie que de Berlin à Bruxelles. Berlin est située à l'intersection des axes Madrid/Moscou et Rome/Stockholm*», écrit un ancien secrétaire d'Etat du ministère fédéral de l'Economie⁴⁰.

³⁶*Vers l'Union européenne. L'Europe s'unifie*, Bonn, Office de presse du gouvernement fédéral, 1993, p. 11.

³⁷Wolfgang Schäuble, *Und der Zukunft zugewandt*, Berlin, Siedler, 1994, p. 190 et 197.

³⁸Christian Hacke, Die nationalen Interessen der Bundesrepublik Deutschland an der Schwelle zum 21. Jahrhundert, *Außenpolitik*, n°4, 1998, p. 24.

³⁹Discours de Gerhard Schröder: «Außenpolitische Verantwortung Deutschlands in der Welt» (Deutsche Gesellschaft für Auswärtige Politik, Berlin, 02.09.1999).

⁴⁰Otto Schlecht, List der Idee, *Die Zeit*, 21.04.1995.

Le discours allemand devient plus intelligible si l'on perçoit l'Allemagne recouvrant une position physique centrale en Europe. L'adjectif «central» implique les idées de rayonnement et de communications avec la périphérie. L'Allemagne, dans un sens, est le point d'intersection d'un grand nombre d'axes relationnels intenses de toutes sortes depuis des siècles qui en ont fait tour à tour un lieu de rencontre et d'organisation continentale ou un champ de bataille⁴¹. Toute existence humaine, dans le passé, le présent et l'avenir, se groupe autour de centres, dans des rapports avec des périphéries et des frontières multiples. L'Allemagne est le pays transit numéro un en Europe⁴²; c'est aussi le pays qui depuis la chute du Mur de Berlin a accueilli le plus grand nombre de réfugiés en provenance de l'Europe centrale et orientale. Le sentiment d'être au centre de multiples flux et interactions est omni-présent. Ce centre exerce par ailleurs un effet attractif, puisque l'Allemagne est perçue comme un facteur de stabilisation par les pays d'Europe centrale et orientale, en raison de sa force économique. L'Allemagne des années 1990 participe aux rencontres annuelles entre présidents d'Europe centrale, les *Sommets mitteleuropéens*. L'Allemagne unifiée appartient à la fois à l'Europe de l'Ouest et - à nouveau - à l'Europe centrale: l'Allemagne a un pied en Europe centrale, selon les propos de Vaclav Havel⁴³.

Les bouleversements historiques qui se sont produits en 1989-1990 en Europe centrale ont poussé l'Allemagne unifiée vers le centre du continent. Ce n'est pas pour autant que l'on assiste à une dérive vers l'est de la RFA, mais bien à un retour à l'Europe - à la communauté de valeurs occidentales - des pays libérés du joug soviétique. La RFA est perçue par ses voisins orientaux comme un acteur incontournable pour retrouver la prospérité économique et comme médiateur des intérêts de sécurité russes. Cela correspond parfaitement aux intérêts allemands: depuis la chute du Mur de Berlin, les responsables allemands font tout pour exporter la stabilité vers l'est, pour ne pas, demain, importer de l'instabilité à l'ouest. A leur tour les pays d'Europe centrale ne souhaitent pas être, à l'avenir, un cordon sanitaire aux frontières orientales de l'UE élargie, car le cercle suivant comprend les pays situés plus à l'est, dont l'adhésion à terme reste incertaine. L'Allemagne se retrouve pourtant toujours en première

⁴¹Cf. Bernd-Jürgen Wendt, Deutschland in der Mitte Europas. Grundkonstellationen der Geschichte, *Deutsche Studien*, n°75, septembre 1981, p. 220-275.

⁴²Cf. Peter Treuner, Raumordnungspolitik in Deutschland vor dem Hintergrund europäischer Entwicklungen und Ordnungsvorstellungen, in *Entwicklungen in Europa, Arbeitmaterial*, n°213, Akademie für Raumforschung und Landesplanung (Hanovre), 1995, p. 72-96.

⁴³Cf. Timothy Garton Ash, L'énigme de l'Europe centrale, *Esprit*, mai 1999, p. 20-34.

ligne, car les pays candidats attendent d'elle un soutien et la Russie attend aussi qu'elle continue à être l'interprète de ses intérêts de sécurité.

La nouvelle Allemagne adoptera une attitude diplomatique moins marquée par la *culture de la retenue (Kultur der Zurückhaltung)* si caractéristique de l'ancienne RFA, en raison de son statut politique et juridique de l'après-guerre. Même s'il est en partie d'ordre psychologique, il est évident qu'avec l'unification, l'Allemagne connaît un gain réel en puissance. La nouvelle génération au pouvoir entend revendiquer plus clairement qu'autrefois le droit de défendre les intérêts de l'Allemagne. Par son poids économique, son influence en Europe occidentale, mais aussi sa présence économique et culturelle en Europe centrale et orientale, l'Allemagne est incontestablement une puissance régionale⁴⁴. Sa stature de troisième puissance économique et commerciale du monde à laquelle viennent s'ajouter une politique active d'aide au développement, un potentiel militaire important bien que dépourvu de l'arme nucléaire, une diplomatie culturelle en expansion, et pas seulement en Europe, et l'accroissement de son influence au sein des organisations internationales, confèrent à l'Allemagne certains traits de grande puissance.

L'existence d'une base industrielle nationale forte consolide l'ascension de l'Allemagne: elle s'appuie sur «l'espace d'accumulation» que lui offre l'Europe⁴⁵. Les responsables allemands mettent l'accent sur la revalorisation du *site de production allemand (Standort Deutschland)*: en 1996 a été créé l'Industrial Investment Council pour faire de l'Allemagne orientale un site d'investissement privilégié pour les entreprises étrangères. Le gouvernement allemand a également nommé un «Délégué aux investissements étrangers» qui, pour rendre la RFA attractive auprès de investisseurs, avance des arguments solides: «*La position géographique et l'importance du marché sont en notre faveur. A cela s'ajoute que, au sein de l'UE, l'Allemagne produit à elle seule plus d'un quart du PNB et, en plus, nous sommes très innovateurs. Nous sommes le second pays au monde, après les Etats-Unis, pour les enregistrements de brevets. Nous disposons d'une excellente infrastructure. Je ne parle pas seulement de l'infrastructure physique avec des routes et des trains à grande vitesse; je parle aussi de l'intellectuelle, avec des gens efficaces et ayant une bonne formation. Et lorsque l'on critique les coûts salariaux élevés il faut*

⁴⁴Cf. Georges Valance, *La revanche de l'Allemagne*, Paris, Perrin, 1999.

⁴⁵Laurent Carroué, L'Allemagne et son espace d'accumulation, *Recherches internationales*, n°45, été 1996, p. 47-72;

*aussi voir que l'Allemagne est le pays à la productivité la plus élevée.»*⁴⁶

Depuis l'unification, dans le discours allemand, on assiste à la résurgence d'une représentation à fondement territorial⁴⁷. La perception d'une position centrale, au cœur du continent, est désormais commune. Le *Livre blanc* de 1994 du ministère fédéral de la Défense insiste sur la «*situation géopolitique de l'Allemagne au cœur de l'Europe*» et énonce que la politique de sécurité allemande doit tenir compte d'une série de «*constantes*»: la situation économique, marquée par la dépendance des exportations; le maillage des relations économiques mondiales; les enseignements tirés de l'histoire allemande et européenne. Ces axiomes forment les «*paramètres qui déterminent les objectifs, les contenus et les procédures de la politique allemande qui, dans leur expression pratique, influent sur la façon dont cette politique est perçue par [nos] voisins*»⁴⁸. Le «*cadre*» politique de l'Allemagne est assuré dans une Europe stable et pacifique: l'intégration européenne et l'ouverture à l'Est lui permettent de s'entourer d'Etats partenaires, lui assurent une sécurité durable et la libèrent psychologiquement de son dilemme de pays géographiquement situé au milieu. Située aujourd'hui au sein d'un cercle de pays amis, il ne s'agit pas d'une menace, mais d'une opportunité qui implique que les intérêts principaux des voisins soient pris en compte dans la formulation des intérêts allemands⁴⁹. La métaphore spatiale de la *Mittellage* indique que l'Allemagne ne peut plus se satisfaire d'une position frontalière en bordure de zones à risque. Dans l'Europe «*idéale*» de l'Allemagne, l'affirmation de la centralité consiste à instaurer, via l'Europe et en son nom, un ordre et une stabilité localisés dans le premier cercle de pays voisins qui, de ce fait, ne se penseraient plus d'Europe centrale mais d'Europe à part entière⁵⁰.

⁴⁶Hilmar Kopper, Standort Deutschland: Fit für Investitionen, *Deutschland. Zeitschrift für Politik, Kultur, Wirtschaft und Wissenschaft*, n°5, octobre-novembre 1999, p. 28-29.

⁴⁷Cf. Heinz Brill, *Geopolitik heute. Deutschlands Chance?*, Berlin, Ullstein, 1994; Felix Buck, *Geopolitik 2000. Weltordnung im Wandel*, Francfort-sur-le-Main, Report, 1996. L'analyse géopolitique, déchargée de toute idéologie, serait aujourd'hui en Allemagne une exigence intellectuelle légitime; cf. Jean Klein, Renaissance de la géopolitique. Espace, frontières et peuples dans l'organisation de la sécurité européenne, *Etudes internationales*, n°2, juin 1995, p. 347-360.

⁴⁸*Livre blanc 1994 sur la sécurité de la République fédérale d'Allemagne et la situation et l'avenir de la Bundeswehr*, Bonn, Ministère de la Défense, 1994, p. 42.

⁴⁹Cf. Arnulf Baring, Wie neu ist unsere Lage. Deutschland als Regionalmacht, *Internationale Politik*, n°4, avril 1995, p. 12-21.

⁵⁰Cf. Christian Deubner, L'Europe idéale de l'Allemagne, *Revue d'études comparatives Est-Ouest*, n°4, décembre 1996, p. 201-216.

Ce n'est pas parce que il y a eu déménagement géographique de la capitale que l'essence de la politique allemande d'après-guerre va changer. On ne peut nier, cependant, la réalité géographique. Berlin se situe à 70 kilomètres de la frontière polonaise, alors que Bonn ancrerait l'Allemagne (de l'Ouest) dans l'espace carolingien. Même si la nouvelle Allemagne reste intrinsèquement modelée par le fédéralisme et que Francfort-sur-le-Main, capitale financière de l'Europe, exercera une attraction considérable, un changement de perception des intérêts allemands est inévitable et logique. Mais l'Allemagne ne s'invente pas une géopolitique de la position centrale, elle est entourée par neufs voisins, à l'est comme à l'ouest, et ne peut s'abstenir de mener une politique active dans les efforts de rapprochement Est-Ouest, à l'image de sa propre reconnexion. En même temps, l'avènement de Berlin comme capitale et le déplacement du centre de gravité de l'UE vers l'est correspondent à une extension de la sphère des intérêts de l'Allemagne. Avec la participation de la Bundeswehr à l'intervention au Kosovo, première opération militaire depuis la fin de la Seconde guerre mondiale, la politique allemande *nolens volens* acquiert une nouvelle dimension, celle d'un «*élargissement vers l'est de la conscience allemande*»⁵¹.

6 - Une «pesanteur» germanique en Europe ?

Dans son ouvrage *Die Zentralmacht Europas. Deutschlands Rückkehr auf die Weltbühne* (*La puissance centrale en Europe. Le retour de l'Allemagne sur la scène mondiale*), l'historien Hans-Peter Schwarz définit triplement l'Allemagne unifiée: comme un «Etat-nation», une «grande puissance européenne» et la «puissance centrale en Europe». En effet, selon l'auteur, qui n'a de cesse de souligner les vertus de l'intégration européenne, il n'existe qu'un seul pays, qui en raison de sa position géographique, de son potentiel économique et de son rayonnement culturel, peut assumer les tâches qui incombent à une puissance centrale, c'est-à-dire l'Allemagne⁵². Le premier intérêt de la politique étrangère allemande est la stabilité à l'est. Sa situation de pays riche sur la frontière de prospérité du continent l'oblige à penser la reconnexion. Toute la difficulté réside aujourd'hui encore à intégrer

⁵¹Jan Ross, *Die Geister, die der Krieg rief. Der Kosovo-Konflikt und die Osterweiterung des deutschen Bewußtseins*, *Die Zeit*, 17.06.1999.

⁵²Hans-Peter Schwarz, *Die Zentralmacht Europas. Deutschlands Rückkehr auf die Weltbühne*, Berlin, Siedler, 1994, p. 8.

dans une problématique européenne les intérêts spécifiques de chaque Etat membre. Une telle politique n'est pas sans ambiguïté, car elle laisse présumer l'objectif allemand d'une nouvelle profondeur de son espace stratégique et de la promotion de sa propre vision de la construction européenne, en rendant diffus, auprès de ses partenaires, une politique apparaissant tantôt comme une stratégie «impériale», tantôt comme une démarche pragmatique. L'intérêt de l'Allemagne est bien sûr d'assumer le leadership de l'intégration financière en Europe, afin d'apparaître comme l'interlocuteur privilégié - *central* - du pôle de développement «UE». A l'inverse, le fameux document du groupe parlementaire CDU/CSU du 1^{er} septembre 1994 résulte également d'un appel d'air créé par un vide: l'Allemagne a occupé l'espace conceptuel laissé vacant par la France. Dans un souci d'ordre, de stabilité et de paix, ce document plaide en faveur d'une intégration progressive des pays de l'Est dans l'UE : *«La seule solution pouvant empêcher le retour au système instable d'avant-guerre confinant l'Allemagne dans une position inconfortable entre l'Est et l'Ouest, consiste à intégrer les voisins centre- et est-européens de l'Allemagne, dans le système d'après-guerre (ouest-)européen, tout en établissant un large partenariat avec la Russie. Il faut veiller à ce qu'il n'y ait plus jamais de vide au centre de l'Europe, menaçant la stabilité»*⁵³. Ce type de propos, traduit un discours «pathomimique» — l'Allemagne veut attirer l'attention de l'entourage —, mais donne l'impression aussi d'une volonté de prédominance.

Un «choc» de représentations contradictoires est inévitable, car régulièrement les pays partenaires ont le sentiment que le voisin allemand adopte une stratégie du détour ayant pour objectif une unification progressive de l'Europe à partir de son «centre», menant à long terme à une UE dans laquelle les Allemands auraient un poids prépondérant. La puissance économique ne va-t-elle pas *de facto* à long terme se transformer en puissance politique, en capacité d'influer sur le destin des autres? L'Allemagne pensante n'a jamais cessé de renouveler l'idée de la communauté et de considérer l'Europe comme un Etat au-dessus de tous les Etats, reprenant ainsi l'idée directrice du Saint-Empire romain germanique. Il s'agit d'une question de culture politique : n'ayant pas comme la France une tradition d'Etat-nation, mais au contraire une conception fédéraliste de la communauté nationale, l'alternative à une Europe (con)fédérale n'est, du point de

⁵³*Überlegungen zur europäischen Politik (Réflexions sur la politique européenne)*, Groupe parlementaire CDU/CSU, Bundestag, 01.09.1994.

vue allemand, qu'une Europe éclatée, où chaque pays retrouve des réactions d'égoïsme national.

La question qui se pose est de savoir si l'Allemagne, une fois la réunification digérée, ne va pas se sentir une «superpuissance» à l'échelle européenne, dictant sa loi à ses voisins. Par rapport à l'Europe de 1919, sortie du traité de Versailles, écrit le germaniste Pierre Béhar, rien n'est changé : «*Sur le flanc Est et Sud du bloc allemand s'émiette une poussière de petits Etats. Le même déséquilibre engendrera la même prépondérance allemande*»⁵⁴. Les rapports compliqués entretenus par l'Allemagne et l'Autriche dans le passé, ne sont pas sans incidence sur le présent, et lors l'élargissement nordique de l'UE en 1995, on a craint à l'Ouest un déplacement encore plus marqué de son centre de gravité politique: celle-ci serait soumise à une rupture de l'équilibre communautaire sous le poids d'un bloc germanique. Si l'UE est une Communauté de droit, soumise à des procédures régulières, conçue pour organiser la solidarité et l'action collectives, l'emprise allemande sur l'économie autrichienne est une réalité si forte, que l'Autriche peut passer, du point de vue des Etats membres de l'UE, pour un cheval de Troie des intérêts économiques allemands en Europe. Un économiste autrichien parle même de l'Autriche comme du 17^e Land de l'Allemagne, en évoquant *Der zweite Anschluss*⁵⁵. Avec l'arrivée au pouvoir en Autriche, en février 2000, d'une nouvelle coalition gouvernementale, la dérive de l'espace alpin, situé au centre de l'Europe, vers une idéologie populiste risque, en raison notamment de l'attitude hésitante de la CSU bavaroise, de créer de nouvelles fractures géopolitiques au sein même de l'UE, seul pôle de stabilité économique dans une Europe qui souffre encore de l'éclatement de l'empire soviétique. Il ne faut pas oublier que l'idéologue du FPÖ, l'historien Andreas Mölzer, rêve d'un espace culturel germanique au centre d'une vaste Europe des régions, dans laquelle les espaces linguistiques homogènes formeraient des communautés homogènes. L'historien et écrivain autrichien Georg Schmid s'inquiète sur une «*possible (voire probable) "haidérisation" de l'Allemagne*»⁵⁶.

L'Autriche a pourtant réussi depuis 1955 à changer l'image de cette «petite Allemagne» que les péripéties de l'Histoire lui ont accolée, pour s'affirmer de manière indépendante sur la scène internationale. Pour Franz Vranitzky, chancelier autrichien au moment de l'adhésion,

⁵⁴Pierre Béhar, *Du I^{er} au IV^e Reich. Permanences d'une nation. Renaissance d'un Etat*, Paris, Desjonquères, 1992, p. 172.

⁵⁵Klaus Grubelnik, *Der zweite Anschluss. Deutschlands Griff nach Österreichs Wirtschaft*, Vienne, Molden, 2000.

⁵⁶Georg Schmid, Autriche: un début, hélas!, *Le Monde*, 03.03.2000.

c'est à l'intérieur d'un même ensemble économique et politique que l'Autriche pourra mieux affirmer son poids et son identité à l'égard de l'Allemagne⁵⁷. C'est en dehors de l'UE que l'Autriche ne serait réduite à être qu'un satellite de l'Allemagne, et pourrait alors apparaître la menace d'un bloc, le puissant voisin dictant aux Autrichiens «*quoi faire et comment le faire*», prévenait en 1992 Thomas Klestil, président de la République autrichienne⁵⁸. Avec l'ouverture des frontières Est-Ouest il n'existe pas une seule et unique métropole en devenir à vocation internationale en Europe centrale. Berlin, Vienne, Prague, Budapest ressentent le poids respectif de la concurrence et se disputent un rôle aimant au «centre» de l'Europe. Les projets d'infrastructure, les rencontres internationales, les colloques se multiplient dans ces capitales. Vienne, comme Berlin, veut devenir un *mitteleuropäisches Kompetenzzentrum (centre de compétence pour l'Europe médiane)*, en matière de transfert du savoir-faire et d'échanges commerciaux⁵⁹, l'Autriche veut aménager l'espace danubien en une plaque tournante économique en Europe, comme le suggère le colloque organisé annuellement depuis 1997 sur le *Wirtschaftsfaktor Donauraum (L'espace danubien en tant que facteur économique)*⁶⁰.

L'Allemagne et l'Autriche occupent une position clé et sont toujours soumises à une extrême sensibilité aux fluctuations européennes. Les deux pays ont des intérêts semblables, mais ne développent pas une stratégie politico-économique commune vis-à-vis de l'est européen. A la différence de l'Allemagne, les Autrichiens craignent, notamment, un élargissement rapide vers l'est de l'UE⁶¹.

7 - Un nouveau cadre structurel : la *Mittebindung (l'ancrage au milieu)*

⁵⁷Déclaration de presse de Franz Vranitzky (Vienne, 30.12.1994), in *Österreichisches außenpolitische Dokumentation. Texte und Dokumente*, Vienne, Ministère autrichien des Affaires étrangères, 1995, p. 25-26.

⁵⁸Thomas Klestil, La neutralité corrigée par la solidarité, *Le Figaro*, 12.10.1992.

⁵⁹Cf. Wirtschafts- und Wissensstandort Stadt, *Europaforum Wien. Zeitschrift für Städtedialog*, n°4, 1999.

⁶⁰Cf. *Final Document. The Danube Region. Business Perspectives and Cooperation Between Research, Development and Industry*, Vienne, International Vienna Council, 08.-10.12.1999.

⁶¹Cf. Christoph Leitl, Die EU- (Ost)-Erweiterung - zum Fürchten?, in 1989-1999. Zurück nach Europa - wie geht es weiter?, *IDM-INFO Spezial*, Institut für den Donauraum und Mitteleuropa, Vienne, n°15, 1999, p. 17-18.

La présence allemande à l'Est étant - en raison des liens historiques traditionnels réels - inéluctable, elle doit l'être dans un cadre européen. Tout comme avant l'unité, la RFA a besoin du manteau de sa propre intégration à l'ouest pour faire valoir ses intérêts. La présence allemande dans l'espace centre-européen est moins le retour délibéré à la place traditionnelle de l'Allemagne dans la Mitteleuropa, qu'un signe de vitalité économique de la RFA, accordé à la demande des intéressés.

La référence à la «position centrale» n'est pas aujourd'hui à percevoir comme l'aspiration à une position hégémonique, encore moins comme une obsession exploitée idéologiquement à des fins expansionnistes, mais comme le souci de se déterminer politiquement de manière optimale par rapport à un environnement stable à l'Ouest, instable à l'Est. Tout en ne remettant pas en cause l'appartenance de l'Allemagne à la communauté occidentale, les responsables allemands cherchent avant tout à légitimer l'ouverture à l'Est - l'élargissement des institutions occidentales. Le fondement de la politique européenne de l'Allemagne devient celui de la concordance de la politique à l'Ouest et de la politique à l'Est, à savoir mener une politique à l'Est qui s'inspirerait des fondements de la politique à l'Ouest poursuivie par la RFA telle qu'elle fut menée jusqu'en 1990. La politique allemande doit être comprise comme une politique visant l'unification du continent européen. Les Allemands eux-mêmes ne peuvent que prendre acte de leur rôle clé pour l'Europe dans son ensemble. Ce rôle résulte essentiellement de sa position géographique médiane. Si jusqu'à présent aucune évolution n'était possible dans la communauté sans les Allemands, cela est encore plus vrai à l'avenir pour ce qui est de l'architecture de l'ensemble du continent. Inversement, il est tout aussi vrai que l'avenir de l'Allemagne est conditionné encore bien plus que celui d'autres Etats membres par la stabilité ou l'instabilité du continent dans son ensemble.

Dans cette perspective, la politique à l'Ouest et la politique à l'Est se complètent mutuellement, la priorité aujourd'hui étant la stabilisation de l'Est en s'appuyant sur l'Ouest. La raison d'Etat de l'Allemagne devient progressivement ce que l'on appellera une *Mittebindung* (*l'ancrage au milieu*), avec son pied d'appui en Occident. Le débat sur la *Mittellage* tend à lier la dichotomie géopolitique classique, celle d'une tendance ouest-européenne opposée à une tendance centre-européenne. Pour la première fois, l'Allemagne a la possibilité d'être un élément de *jonction* de parties du continent séparées, il y a encore peu de temps, en utilisant sa «position centrale» *ex positivo*.

Après l'unification, on pouvait se demander si la «position centrale» n'était que le *mythe* fondateur d'une politique étrangère allemande émancipée⁶². On peut considérer qu'elle est en passe d'en devenir l'*acte* fondateur, car l'Europe peut compter sur une Allemagne qui, par ses institutions, sa culture politique, son intégration irréversible à une communauté de valeurs occidentales, a atteint un degré de «normalité européenne» et le passage de la *République de Bonn* à la *République de Berlin* ne remet pas en cause les fondements de la politique allemande⁶³.

Si l'Allemagne identifie si facilement la politique européenne et la défense de ses intérêts nationaux, c'est aussi parce que pour elle l'Europe est un vecteur de la mondialisation et offre au pays une meilleure posture internationale. Le primat de l'Europe, selon l'ancien président de la RFA, Roman Herzog, est le seul moyen de trouver des réponses adaptées aux défis de la mondialisation⁶⁴. Les intérêts allemands sont situés en Europe, de sorte que pour la RFA c'est sur l'espace européen que coïncident débouchés économiques et aire de sécurité. Vue d'Allemagne, l'Europe doit alors s'affirmer comme une «puissance». Même si la finalité n'est pas (encore) la même, le chancelier allemand a fait sienne l'idée française d'*Europe puissance*, lors de son discours le 30 novembre 1999 à l'Assemblée nationale française. Pour la RFA, l'Europe doit développer une définition de la puissance européenne qui permette de répondre par l'offensive aux grandes manœuvres commerciales, la mondialisation devenant la matrice en matière de politique étrangère. La géopolitique des espaces vitaux, des aires d'influence exclusive et de l'expansion territoriale n'a plus de sens en soi. Au sein de l'actuelle géopolitique des flux, qui s'est substituée à celle des espaces, prédominent les structures à réseaux. La possibilité pour chaque Etat de veiller à ses propres intérêts dépend de son degré d'insertion dans les réseaux et dans sa capacité à attirer les flux. L'espace allemand, aujourd'hui, ne se veut plus territorial, donc cartographiable : c'est un agencement de flux de valeurs marchandes, de capitaux, mais aussi de flux vecteurs de modèles, tel celui de l'économie sociale de marché, voire d'un

⁶²Cf. Stephan Martens, *La politique à l'Est de la République fédérale d'Allemagne depuis 1949. Entre mythe et réalité*, Paris, PUF, 1998 (Chapitre: La «position centrale» («Mittellage»): mythe fondateur d'une politique étrangère allemande émancipée?; p. 114-125).

⁶³Cf. Stephan Martens, *La République de Berlin. Un slogan abusif à géométrie variable, Allemagne d'aujourd'hui*, n°149, juillet-septembre 1999, p. 3-30.

⁶⁴Cf. Roman Herzog, *Vision Europa. Antworten auf globale Herausforderungen*, Hambourg, Hoffmann und Campe, 1996.

capitalisme anglo-rhénan⁶⁵. Il existe donc un niveau nouveau de perception : le passage d'une représentation géopolitique de la position centrale de l'Allemagne en Europe à une représentation géoéconomique de la position centrale de l'Europe dans le monde. La géo-économie, à la différence de la géopolitique qui insiste sur la traduction spatiale des rapports de force, symbolise le renforcement de l'influence de l'économie dans la définition des politiques de puissance des Etats et de son rôle accru dans la reconfiguration du monde de l'après-guerre froide⁶⁶.

En Europe, l'Allemagne jouera un rôle clé. Et ce, en raison moins d'un accroissement - en réalité plutôt précaire - du pouvoir de l'Allemagne unifiée que de sa position *médiatrice* sur les plans stratégique, politique et culturel. Sa fonction stratégique résulte des données géographiques : l'Allemagne est au centre de la nouvelle Europe, à l'intersection des voies de communication et de transport de l'ouest vers l'est et du nord vers le sud. La fonction intermédiaire politique et culturelle de l'Allemagne en Europe revêt encore plus d'importance. Elle repose sur le succès de la politique étrangère de l'ancienne République fédérale, elle-même le reflet des enseignements de la catastrophe engendrée par le régime national-socialiste. Si la *République de Bonn* a été couronnée de succès, c'est parce qu'elle a fait sienne la logique de la coopération et de l'association. Il s'en est suivi, en politique étrangère, un esprit du *multilatéralisme de principe*, qui, loin de présenter une tactique de camouflage, a engendré une grande habileté diplomatique à gérer les instruments de la coopération. Tout en formulant désormais ses intérêts d'une manière plus affermie, la *République de Berlin* ne diffère pas, dans son essence politique, de la précédente⁶⁷. Autrement dit: l'Allemagne gouvernée à partir de Berlin reste la *puissance centrale qui met le cap sur la continuité* en politique étrangère⁶⁸. Ce n'est en tout cas pas une carte qui prédit le destin de l'Allemagne, mais le succès d'une expérience historique qui a pour nom : occidentalisation.

⁶⁵Eric Izraelewicz, L'Allemagne invente le «capitalisme anglo-rhénan», *Les Echos*, 10./11.03.2000.

⁶⁶Cf. Konrad Seitz, Die neue Welt der Geo-Ökonomie: das globale Ringen um die technologische Herrschaft, in Karl Kaiser, Hans-Peter schwarz (dir.), *Die neue Weltpolitik*, Baden-Baden, Nomos, 1995, p. 247-264; Jürgen E. Schrempp, Globalisierung als Chance. Zukunftsentwürfe aus Sicht der Wirtschaft, *Internationale Politik*, n°12, décembre 1999, p. 10-18.

⁶⁷Cf. *Deutschland auf dem Weg in die «Berliner Republik»*, Berlin, Bundesverband deutscher Banken, 17.11.1999.

⁶⁸Hans-Peter Schwarz, Die Zentralmacht auf Kontinuitätskurs, *Internationale Politik*, n°11, novembre 1999, p. 1-10.

ENTRE DÉNONCIATION ET RENFORCEMENT DES CENTRES, ONG.

Qu'elles soient issues des centres ou qu'elles fleurissent sur leurs marges incontrôlées, qu'elles tentent de les contourner ou qu'elles se cabrent contre eux, où doit-on aujourd'hui, dans le champ international polycentré, situer les Ong ? Elles sont acteurs de la sphère publique mais n'appartiennent pas à la puissance du même nom: elles ne déploient pas les instruments (politiques publiques) de cette dernière, et n'ont pas sa logique territoriale. Elles participent de la sphère privée car leurs initiatives en viennent, mais n'ont pas son objectif —le profit— comme but ultime. Les centres sont, quant à eux, soit publics, en termes politiques, soit privés, en termes commerciaux. Hors-centres, les Ong ? Cela suffit-il pour déclarer que les Ong représentent au moins « la goutte d'acide » qui va éroder les « rouages des centres », sinon, pour certains prophètes lyriques, guetteurs infatigables des signes d'apparition d'une nouvelle ère, la matrice d'une nouvelle société civile internationale décentralisée ?

L'examen attentif des logiques qui président à la formation du discours des Ong, à leurs modes d'action et à leurs processus de légitimation,

permettra d'établir que les Ong ne sont pas d'une autre planète : elles ne déstabilisent pas les centres, ni ne les transcendent. Il leur arrive même de pactiser avec eux implicitement ou explicitement: la perméabilité des sphères est très grande; les circuits d'un certain nombre de «biens», personnes emblématiques, réservoirs d'idées, capitaux, assurent la cohérence de l'ensemble et l'harmonisation, *in fine*, des processus de reproduction sociale et économique des uns et des autres. Néanmoins, les Ong constituent un «incubateur» de processus expérimentaux ou de rôles sociaux nouveaux, les uns et les autres étant prêts à migrer vers les centres ou à être récupérés par eux, après un temps plus ou moins long.

1 - Eléments de contexte

La montée en puissance des Ong leur a conféré leur figure actuelle, dont on peut dégager quatre caractères saillants :

- ◆ Les Ong sont devenues des institutions légitimes et leur nombre se multiplie rapidement. Ce foisonnement fait cohabiter sous la même dénomination des organisations de tailles, de fonctionnements, d'objectifs et de modes de financement fort différents.
- ◆ De plus, l'évolution des champs d'intervention est à remarquer: on est passé en trois décennies des réalisations matérielles au soutien institutionnel, du collectif-communautaire à l'intérêt pour la contractualisation avec forte implication dans l'économie réelle (tant pour les intervenants que pour les bénéficiaires), du cantonnement dans le domaine rural au territoire global avec une nouvelle considération pour la ville.
- ◆ Ensuite, il faut noter que la confiance accordée aux Ong n'est pas due tant à ce qu'elles représentent ou sont par nature, qu'à ce qu'elles permettent de fuir: un vaste mouvement de balancier, mû par la défiance vis-à-vis de l'Etat, explique que tout ce qu'on a pu reprocher à ce dernier est porté, sans autre forme de procès, au crédit des Ong.
- ◆ Enfin, il y a appropriation de la matrice Ong par tout un ensemble de groupes sociaux et organisations au Sud (et à l'Est aussi). Cette «sudisation» est tout à fait intéressante du point de vue qui nous concerne ici, car il y a diffusion internationale du modèle et accommodement de celui-ci à différents contextes. A la façon du

bernard l'ermite se glissant dans une coquille qui n'est pas la sienne, beaucoup de regroupements libres d'individus vont s'auto-dénommer Ong. Ils acquièrent ainsi une existence sociale et un label identitaire, qui leur donne une protection (vis-à-vis de la police par exemple, ou des pouvoirs en général) et constitue un signe de reconnaissance par rapport aux autres Ong (en particulier celles qui viennent de l'étranger et qui recherchent leurs sacro-saints partenaires).

Entre ce qu'il est convenu d'appeler « Etat » même si les institutions qui le constituent sont dans leur fonctionnement quotidien fort éloignées de l'Etat-nation occidental et le pôle marchand, formel ou non, que l'on retrouve dans toute société, il existe aujourd'hui un tiers-secteur, encore appelé société civile. Il faut ici préciser deux choses. D'abord le fait que ce terme a une longue histoire dans les idées qui illustrent les théories politiques. On peut avancer que celles-ci ont en commun de désigner par société civile des formes d'association spontanées qui sont en opposition à l'Etat ou du moins démarquées de celui-ci. On peut se référer à la définition de C. Bryant « *espace entre les ménages et l'Etat, qui offre des possibilités d'action concertée et d'auto-organisation sociale* », ou bien encore à celle de Percy B. Lehning (reprenant les travaux de B. Barber) : « *la société civile occupe le terrain intermédiaire entre le secteur public et le secteur privé. Elle représente l'espace «civique» que nous occupons lorsque nous sommes engagés dans des activités ne relevant ni de la sphère publique (vote, paiement des impôts), ni de la sphère marchande (travail, production, achat, consommation)* ».

Mais, et c'est la deuxième précision utile, ces manières de voir sont en grande partie adaptées aux sociétés d'individus-citoyens qui composent les Etats-Nations occidentaux.

Force est de reconnaître que ces approches sont difficilement applicables telles quelles dans beaucoup de pays du Moyen-Orient, du Sud en général (et de l'Est) ; en effet l'Etat y est un concept « importé » (B. Badie); les individus sont dans des systèmes de multiappartenance qui rendent flous leurs positions vis-à-vis de nos critères. « *Les identités sont de plus en plus multiples et mobiles ; les allégeances sont fluides* ». Il serait donc judicieux de parler, au pluriel, de « sociétés civiles ». Les conséquences de ce fait sont multiples dans la sphère des relations internationales. Nous y reviendrons ; retenons, à ce stade, qu'avancer sans autre précaution l'expression de « société civile internationale » soit

relève d'une pétition de principe d'origine occidentale, soit confine au pur fantasme.

2 - Les deux modèles de la coopération

2.1 - La mutation de l'aide et de la coopération dans la succession des modèles géopolitiques

L'aide au développement et la coopération, dès la fin de la seconde guerre mondiale, ont fait partie des fonctions que l'Etat (central) remplissait au même titre que celui de la défense du territoire ou celui de battre monnaie. Pour aussi généreuses qu'elles soient, ces fonctions « extérieures » entrent dans la panoplie de l'Etat quand celui-ci veut jouer son rôle dans le concert des nations: sur les modes entremêlés du rapport de forces et de la collaboration, les relations internationales font prioritairement passer sur le devant de la scène les figures du diplomate et du soldat.

Le coopérant technique, dans la dépendance des deux premiers, n'est pas très loin derrière. Ce tableau correspond au modèle géopolitique n°2 de LDR¹, dans lequel l'exercice de la puissance est fait de domination territoriale dans un champ de forces : au déclin des empires coloniaux, les grandes puissances font, de l'aide et de la coopération, des outils qui contribuent à assurer l'allégeance des pays de leurs zones d'influence respectives, l'extension géographique de l'emprise étant confirmée par l'importance des « grands projets », chantiers d'infrastructures lourdes et grands programmes de développement rural.

Alors que le spectre de la guerre froide pâlit et que des fractures d'une autre nature apparaissent, surtout dans le registre économique, dans les espaces de paix réelle ou armée, ce sont les marchands qui deviennent les protagonistes principaux du théâtre international. Le modèle référent, toujours dans la classification proposée par LDR², est celui d'un « réseau hiérarchisé » (LRH). Il tend à prendre l'ascendant sur le modèle précédent (qui n'a pourtant pas disparu), selon le nouveau slogan de la

¹ Jacques Lévy, Marie-Françoise Durand et Denis Retraillé, «*Le monde: Espace et Systèmes* », Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques & Dalloz, Paris (prem. édition 1992)

² op. cit.

Global Business Class pour laquelle, *where conquest has failed, business can succeed*.

Dans ce modèle, l'archipel des *centres* contrôle des périphéries en s'assurant par les flux financiers, de matières premières et de produits, mais aussi d'information et de « culture » que la division du monde continue à fonctionner de façon dissymétrique et que celles-là vivent et survivent tandis que ceux-ci accumulent, sans que les inégalités structurelles ne soient profondément modifiées. La structure des circuits de l'aide et de la coopération épouse à merveille la géographie des flux décrits plus haut: que l'on songe au découpage de la planète selon la Convention de Lomé, qui fait bien ressembler la zone ACP à l'addition des zones d'influence des ex-empires européens du modèle n^o2.

Mais au tournant des années 1990, les deux modèles commencent à perdre de leur faculté heuristique: celui du « champ de force » défaille doublement lorsque son universalité est contestée par la chute du Mur de Berlin et encore plus quand éclatent des conflits locaux, inexplicables dans le cadre « guerre froide ». Celui du réseau hiérarchisé, fondé sur la puissance des centres, laisse apparaître de plus en plus d'interstices non seulement dans les « périphéries » mais au sein même des lieux centraux de la régulation. Puissance et pouvoir sont de plus en plus découplés, quand par exemple l'opinion publique se mobilise en faveur de causes environnementales ou éthiques.

Que se passe-t-il alors dans le domaine de l'aide et de la coopération? Le recul de l'Etat comme acteur principal sur la scène internationale laisse un vide relatif que d'autres acteurs vont venir combler, d'abord sur le mode de la substitution aux fonctions qu'il savait si bien remplir : à partir du centre ou en le représentant, les Ong —toujours qualifiées selon la nationalité de leur centre d'origine, ce qui est paradoxal quand on est défini comme NON-gouvernemental— les Ong vont se professionnaliser et agir dans les sphères techniques de la médecine, du développement rural et de l'éducation.

Remplacé « par le bas », l'Etat est aussi dépassé « par le haut » quand les institutions internationales (dans lesquelles, il a encore voix prépondérante) se mettent à faire de l'ajustement structurel. Notons en passant, que ces deux dynamiques —sous l'Etat et au dessus— n'entrent pas en conflit puisque les dommages collatéraux provoqués au niveau macro sont censés être compensés au niveau micro, ce que les institutions internationales en question n'oublent pas de souligner en

aidant directement des opérateurs « au ras du sol » et autres Ong.

Il y a plus. L'implacable logique du fonctionnement des « centres » n'a que faire de l'aide devenue inutile si les intérêts géopolitiques ne la recommandent plus : ceci se traduit par deux mouvements, l'un consistant à intégrer les périphéries intéressantes commercialement parlant³ sur le mot d'ordre « *trade, not aid* », l'autre visant à la diminution globale de l'aide surtout vis-à-vis de ces contrées dont l'avenir ne concerne personne, sauf à titre de « nuisance potentielle » comme foyer d'émigration⁴ ou d'instabilité. A côté de cette logique, et alors qu'elle les ignorait, d'autres acteurs, dont l'image politique et internationale était soit inexistante, soit floue, prennent corps. Ni représentants des « marchands » du modèle RH, c'est à dire le secteur privé, ni mandatés par la seule puissance publique ayant voix au chapitre (sous-entendue : celle qui représente l'Etat central) ces nouveaux acteurs sociaux ne peuvent pas être désignés par leur fonction (comme les OSI⁵) et ne sont rattachés qu'à un « lieu » d'où sont exclues les deux autres catégories : ils constituent le tiers-secteur, et comme ils ne participent ni au fonctionnement des centres étatiques ni à ceux du marché, quand ils entrent en interaction internationale, ils mènent la coopération volontairement hors des centres —pour ne pas jouer selon les modalités de la règle unique de ces derniers— ou sont exclus de ces centres parce que marginalisés⁶, ou, pour le dire d'un mot, dé-centralisés. A grands traits, et pour caractériser leur position politique, on peut avancer une hypothèse globale qu'il faudra par la suite soumettre à la critique empirique des situations particulières : au Nord, ces nouveaux groupes d'acteurs sont revenus du politique ou l'ont déserté pour construire du social « ailleurs », alors qu'au Sud, ils sont au confluent de la désétatisation (souvent conséquence des PAS⁷) et de la survie collective. Dans ce nouveau contexte, l'absence de sens partagé, de consensus, fait naître un besoin inédit de valeurs sur lesquelles on peut faire fonds : les missionnaires traditionnels ont fait faillite dans l'expansion universelle

³ cf. le Mexique dans l'ALENA, dynamique qui montre une voie d'avenir à toute sorte d'accords qualifiés à juste titre de commerciaux, comme par exemple, ce qui est recherché du côté des sommets euro-méditerranéens.

⁴ «*Haiti is for us a domestic problem*» déclarait, il y a quelque temps un responsable d'une Ong états-unienne...

⁵ Organisation de Solidarité Internationale

⁶ Latouche Serge. *La planète des naufragés*. La Découverte

⁷ Plans d'Ajustement Structurels, appliqués par les grands bailleurs de fonds internationaux

de leur message; ils ont subi la double érosion d'une concurrence au Sud et d'une délégitimation au Nord. Au Sud, l'explosion des offres partielles de sens et de spiritualités les a bousculés, tandis qu'au Nord ils perdaient leurs racines du fait du repli, dans la sphère individuelle, des questions qu'ils soulevaient. Alors, sur quoi peut-on s'ancrer ? Qu'est-ce qui, de façon incontestable, peut aujourd'hui « produire » du sens universel et par voie de conséquence servir d'aune à la mesure de l'international ? Réponse : *les droits de l'homme* (surtout de l'homme souffrant, d'où la vogue de l'humanitaire, ou de l'homme « faible », dans la figure de l'enfant...) et la démocratie. Dès lors, peut-on trouver mieux que les Ong et les organisations de la (mythique ?) société civile, pour incarner « *proximité avec l'humain* » et « *dynamique vers la démocratie* »?

Dans le domaine de l'aide et de la coopération, cela va se traduire par une désertion et une réduction. Le fait de privilégier la recherche de nouveaux modes de faire sur le débat public traitant des objectifs du développement correspond à l'évidence à une désertion du champ politique par les acteurs. Il se répand comme une lassitude qui, après les désillusions du « tiers-mondisme » et les errements du « *sans-frontiérisme* », fait se replier l'action sur tout ce qui peut être « désinfecté » de la question politique: l'urgence et la « technique » (sous la forme de plus en plus sophistiquée des mécaniques d'intervention aux procédures si bien réglées) sont des domaines favorisés. On a d'ailleurs tendance dans le discours à désigner sous le terme de « concret » tout ce qui est simplement « technique »: les opérations de coopération concernant le traitement des déchets en sont de bons exemples. Mais il y a aussi une réduction; elle concerne la vie sociale : les dispositifs d'aide et de coopération vont avoir tendance à appeler « émergence de vie démocratique », tout phénomène de *leadership* dans lequel des individus se mettent « à parler au nom de... ». La démocratie est tellement « attendue » et espérée par les représentants de la société civile du Nord ou par les mandatés de la coopération décentralisée, qu'ils sont prêts à en voir les prémices, partout.

3 - Les niveaux internes de gouvernance

Au sein de chaque société civile, quoi qu'il en soit, les Ong jouent un

grand rôle social et politique de structuration, de représentation et de (re)distribution de biens, de services et d'idées. Il nous faut revenir ici sur le rôle politique des Ong car la question se pose: leur montée en puissance est-elle corrélative d'un certain retrait du politique, ou bien est-elle le signe d'une émergence de vraies alternatives populaires ?⁸

Posée comme telle, la question risque fort d'être indécidable. D'abord parce qu'elle n'envisage le politique que comme jeux de pouvoirs, ensuite parce qu'elle ne projette ceux-ci que sur un plan unidimensionnel où se relaieraient deux familles d'acteurs:

- ◆ la classe politique (de laquelle est issue le gouvernement),
- ◆ ou la population (de laquelle pourraient sortir les alternatives).

Envisager le problème sous le mode de la gouvernance, plus encore sous l'angle des niveaux d'organisation de celle-ci, est plus adapté à ces organisations qui se situent sous l'Etat et au dessus.

Plaçons nous d'abord sur le terrain de la gouvernance infra-nationale. Cela permettra de mieux éclairer la complexité des choix implicites ou explicites des Ong. Les lieux d'exercice du pouvoir politique, en effet (mais on pourrait dire de même des pouvoirs économiques) ont toujours été repérés comme des « centres ». L'Etat tel que le mettent en pratique les pays de l'OCDE est à cet égard souvent désigné comme « pouvoir central ». Vis-à-vis de celui-ci, les trajectoires des Ong sont localisées, de fait et par nature, ailleurs qu'aux centres, ou ne faisant pas partie de l'archipel des centres. Ce non-lieu correspond parfaitement au caractère non-gouvernemental de ces organisations. On peut alors distinguer deux modes de positionnement des Ong par rapport aux « centres » et dès lors deux façons de participer à la gouvernance au niveau infra-national. Nous les dénommerons faute de mieux, « loin-des-centres » et « sans-les-centres ».

3.1- Ong-Loin des Centres

Les Ong « loin-des-centres » désertent volontairement le terrain politique. Elles le font par réaction, par suite du dépit de leurs leaders et

⁸ Pour paraphraser le titre de l'ouvrage *Les Ong : instruments du néo-libéralisme ou alternatives populaires ?* Centre Tri-continental de Louvain-la-Neuve et L'Harmattan, Paris, 1998.

fondateurs de n'avoir pas été reconnus par les centres comme acteurs politiques, ou à la suite d'actions politiques avortées. Faute d'avoir réussi à prendre le contrôle des centres, les leaders en question leur tournent le dos et s'investissent dans le social, dans l'effectivité technique (cf. infra, le cas des Ong d'urgence), ou dans le lobbying à visée universaliste. Ce retrait déclaré du politique —leur référence est plus du côté de l'a-politisme que de celui de la neutralité—, est traduit par les tenants du pouvoir comme une position de non-agression. Leur participation au niveau de gouvernance infra-national se limite à la négociation avec le pouvoir d'espaces de légitimité, de réalisations concrètes et d'expression, qui permettent la co-existence de toutes les familles d'acteurs.

3.2- Ong-Sans les Centres

Il en va autrement des Ong « sans-les-centres », qui adoptent d'autres stratégies : elles se détournent des « centres » en vivant loin d'eux pour croître à l'abri, autant que pour mieux revenir les concurrencer sur leur propre zone d'influence. Encore faut-il comprendre les formes de cette concurrence : trois principales peuvent être relevées.

- ◆ La première consiste à investir le terrain de *l'innovation* et de l'expérimentation, du point de vue social ou économique. Cette catégorie peut être illustrée par des exemples d'Ong faisant la promotion du droit des femmes ou distribuant des micro-crédits.
- ◆ Le *contournement* de la logique de fonctionnement des centres, seconde forme de concurrence, est caractéristique des Ong qui s'affranchissent du contrôle national en étant « branchées » au delà de la frontière sur l'aide, les méthodes et, parfois, les biens matériels en provenance de l'étranger. C'est le cas notamment de réseaux d'associations écologistes bien organisés sur le plan international.
- ◆ La troisième forme est la *contestation* : dans ce cas, les Ong ont pour visée de faire changer le centre, ou/et sa loi, ou/et son fonctionnement. La logique de fonctionnement correspond plus ici à celle des syndicats ou/et à celle de leurs fédérations. Ces trois formes, innovation, contournement et contestation, bousculent, chacune à sa façon, les centres. La légitimité de ces Ong est à ce prix : pour être crédibles, pour être « visibles » surtout aux yeux de leur propre base

sociale et des médias, il leur faut au moins apparaître comme étant séparées et suffisamment à distance du (des) centre(s), si possible être contre.

On peut penser que dans les grandes démocraties occidentales ces tendances sont congruentes de la montée de l'individualisme (responsabilité et choix de l'individu) qui a pour conséquence, entre autres, la fragmentation des légitimités territoriales et sectorielles. Dans beaucoup de pays des Suds, d'autres causes produisent pourtant des effets analogues: la faiblesse de l'Etat et sa légitimité partielle laissent des marges à plusieurs sortes de systèmes d'appartenance sociale. Les chocs successifs de la colonisation, puis de la décolonisation et de la modernité, dont l'avatar ultime est la globalisation, ont fait et continuent de faire le reste: mettre en place les conditions d'une recombinaison des groupes d'acteurs, par appropriation de formes occidentales, véritable détournement de structures dont la légitimité est enracinée ailleurs, au Nord, au profit d'objectifs particuliers parfois bien cadrés culturellement (communautés ethniques, groupes religieux, etc.). On peut parler d'une *créolisation* de la « matrice Ong ».

En résumé, qu'elles la pratiquent sur le mode de l'autonomie ou sur celui de la résistance, ou encore sous forme d'une combinaison des deux, les Ong sont des acteurs essentiels de la gouvernance au niveau infra-national: elles contribuent à définir et à réguler l'espace public. Elles participent aux mécanismes d'élaboration et de contrôle de ses règles, ce dernier terme n'étant pas pris au sens de « loi constitutive » mais bien dans celui de « formes de la régularité » de la vie en société. Il faut, à ce point de l'analyse, remarquer que les Ong ne sont pas seules face au gouvernement et que l'espace public comporte d'autres familles d'acteurs, telles que les syndicats, les partis politiques, les chambres consulaires, les associations, etc. Il va en être tout autrement au niveau supra-national.

4- Au niveau supra-national.

Les régulations interétatiques sont aujourd'hui en difficulté. Les institutions internationales sont en manque de légitimité. A défaut d'en retrouver une, pleine et entière, elles vont s'engager, au tournant des années 90, dans des processus de relégitimation partielle en faisant appel à

la société civile. Ceci est tout à fait cohérent non seulement avec le credo anti-étatique du moment, mais aussi avec celui qui a précédé cette période, celui des « Droits de l'homme ». Souvenons-nous que sur le terrain idéologique international, cet étendard avait servi à Jimmy Carter pour éroder le crédit de l'URSS au delà de ses frontières et conforter le mouvement des dissidents à l'intérieur de celles-ci.

4.1- Légitimité

Qui dit « droits de l'homme » dit aussi droits des minorités, droits des femmes et des enfants, droits aussi des générations futures. De tout cela, le droit international ne rend guère compte puisqu'il ne reflète et ne régule que les rapports des entités reconnues aux heures de son émergence: relations d'abord et avant tout entre Etats. Il faut donc que le système international « trouve » des organisations incarnant ces médiations aussi nouvelles que nécessaires, sans toutefois que ne soit trop bousculée la souveraineté des Etats. Les Ong, parce qu'elles ont pris l'habitude de parler, au delà des frontières —ce qui les différencie des associations— « au nom de »..., au nom de regroupements d'individus partageant une vision commune de certains problèmes, feront l'affaire. Elles feront d'autant mieux l'affaire qu'elles sont en mal de reconnaissance internationale. Il y a là un processus de légitimationscroisées qui arrange tout le monde. Certaines Ong vont ouvrir la voie parce qu'elles travaillent les dossiers et formulent des propositions de façon très professionnelle; de leur côté, les fonctionnaires internationaux les acceptent et même les sollicitent car ils y voient la possibilité, de la même façon qu'ils l'avaient fait et le font dans le champ de la coopération technique, de les instrumentaliser.

A ce niveau de gouvernance, au dessus des Etats, donc, le risque est fort que soient oubliées les préoccupations quotidiennes des populations et que les décisions soient prises sans beaucoup de transparence. Les Ong sont alors requises pour pallier ces deux risques. En premier lieu, elles sont censées apporter au système une certaine forme de subsidiarité : leur proximité supposée par rapport aux acteurs de terrain (le fameux *grass root level* des Anglo-Saxons), leur démultiplication territoriale et leur désintéressement devraient être les gages d'un fonctionnement subsidiaire. En second lieu, on s'accorde souvent à penser qu'elles sont les championnes du partenariat, et que ce principe signifie participation de

tous à la décision avec un niveau d'information équivalent pour chacun.

4.2- Représentativité

L'ensemble de ces conditions typiques du début de la décennie quatre-vingt dix a conduit à prendre la partie pour le tout et à considérer, sans autre forme de procès, que « *la* » *société civile* était représentée dans les « grandes messes planétaires » lorsque l'on convoquait les Ong : de Rio en 1992 (CNUED)⁹ aussi appelée « Sommet de la Terre » jusqu'à Rome en 1997 (Sommet mondial de l'Alimentation), en passant par les conférences de Vienne en 1993 (Droits de l'homme), de Pékin en 1995 (les Femmes), et de Copenhague en 1995 (Sommet sur le Développement social), pas un seul des rassemblements à l'initiative des Nations-Unies n'a omis d'en appeler à la participation de « *la société civile internationale* » et donc, des Ong. Même la très peu transparente Organisation Mondiale du Commerce accréditée, quand elle se réunit à Seattle en novembre 1999, des Ong. La CNUCED¹⁰ fera de même quelques semaines plus tard, en février 2000, à Bangkok.

Face aux conséquences négatives de la mondialisation-globalisation en termes d'accroissement des inégalités et d'atteintes à l'environnement, les Ong vont représenter *a minima* la défense d'un certain nombre de « biens communs ». C'est aussi pour cela qu'elles sont autant courtisées par les institutions internationales. Le problème réside alors surtout dans le fait que leurs principes-étendards, partenariat et subsidiarité, sont plus de l'ordre des procédures que de celui de la définition de ces biens communs et des objectifs collectifs qu'il faut poursuivre pour en atteindre la jouissance. A ce niveau de gouvernance, on a ajouté au droit international fondé sur la reconnaissance mutuelle de souveraineté des Etats, des principes qui organisent la gestion des choix publics ; on n'a rien dit du contenu de ceux-ci.

Une interrogation majeure apparaît, quand la conditionnalité démocratique est avancée en même temps que l'appel à recourir à la société civile. Il est un fait que l'aide internationale est de plus en plus souvent attribuée sous condition de respect d'un certain nombre de critères, la vie démocratique du pays récipiendaire étant souvent le

⁹ Conférence des Nations-Unies sur l'Environnement et le Développement~

¹⁰X⁰ session de la Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement

premier d'entre eux. On peut alors se demander s'il n'y a pas confusion entre subsidiarité et citoyenneté. En effet, l'appel à la participation de la société civile, résumée assez souvent, on l'a dit, à l'intervention des Ong dans les processus de gouvernance, fonctionne bien selon le principe de subsidiarité mais rien ne dit que les Ong sont représentatives des opinions de l'ensemble des citoyens.

Quelles sont les bases sociales de ces Ong ? Quels intérêts représentent-elles ? Quels modes de régulation ont-elles inventé pour ne pas glisser du « prendre la parole au nom de... » (ce qui est un de leurs modes de légitimation) à « prendre la parole à la place de... »? Poussant plus loin les questions, on peut se demander quelle cohérence il existe entre ce que prônent les Ong dans leurs discours (une vie sociale plus démocratique) et la façon dont elles fonctionnent ? Quel mandat ont reçu leurs représentants ? Qui le contrôle et à quelle périodicité est-il remis en jeu ? On voit bien à travers ces questions peu posées à l'intérieur même de la sphère des Ong, comment la proximité affichée par rapport « au terrain » peut servir de rideau de fumée à la question de la citoyenneté.

Il faut aussi regarder de façon concrète comment la gouvernance est exercée à ce niveau supra-national. Que les acteurs interétatiques décident de faire une place aux Ong est une chose, qu'ils choisissent quelles Ong doivent participer en est une autre. Dans cet ordre d'idées, trois difficultés se sont présentées:

- ◆ En premier lieu, on a pu remarquer une certaine reproduction des inégalités nord-sud. De même qu'il y a des PMA (pays moins avancés) manquant cruellement de ressources pour participer aux négociations internationales, on peut faire remarquer qu'il y a des O(ng)MA ne disposant d'aucuns moyens matériels pour se rendre dans toutes les grandes capitales, lieux des négociations planétaires.
- ◆ En second lieu, on peut noter que si les Ong des pays pauvres arrivent à mobiliser des ressources financières pour participer non seulement aux sommets mais aussi aux différentes réunions préparatoires, cela se fait souvent au prix d'un cautionnement des puissances invitantes qui se (re)légitiment ainsi en invitant à la table des négociations, les plus pauvres, en se gardant le droit de trier parmi elles. Mais ce n'est pas tout. Des difficultés surgissent alors de la faible capacité de ces Ong pour instruire les dossiers et disposer d'un niveau de compétences suffisant pour suivre des agendas souvent complexes.

- ◆ Enfin, il arrive de plus en plus fréquemment que se glissent, parmi les Ong accréditées, des chambres de commerce, des syndicats professionnels et autres « clubs » d'exportateurs.

De leur côté, les instances internationales se demandent parfois avec perplexité, comment identifier les « bonnes » Ong. A ce niveau de gouvernance, il faut bien avouer que la facilité est de prendre comme interlocutrices, celles (organisations originales ou filiales) qui se sont fait reconnaître dans le champ des opérations d'aide et de coopération selon les critères de taille, quelques « grosses » absorbant vite et bien les montants alloués étant préférables à une myriade de « petites », bien intentionnées mais surchargeant les circuits institutionnels internationaux d'allocation et de contrôle, non sans que la pérennité ne soit gage de qualité de pérennité, durée de vie, honnêteté et notoriété étant corrélées par réduction simpliste d'un caractère à l'autre.

Le dernier point à évoquer concerne le rôle attribué à ces Ong admises à jouer « dans la cour des Grands ». Ont-elles voix au chapitre dans l'élaboration des agendas et des questions à discuter ? Sont-elles consultées sur le fond ? Quels rapports de force peuvent-elles engager ? On a pu voir, dans quelques sommets internationaux, des Ong tellement fières d'être reconnues comme interlocutrices de rang international, qu'elles en arrivaient à considérer la défense de leurs propositions comme secondaire.

4- Le choc des modes de légitimation

La forme, au sens du « patron » de la couturière¹¹, la forme *Ong* incorpore indubitablement une certaine dose de modernité et ses acteurs sont assurément « modernes », au moins technologiquement parlant, si l'on en juge par leur surconsommation de l'internet. Le constat est d'évidence : cette forme, venue d'Occident, se répand partout à la surface de la planète, avec les accommodements décrits plus haut. Ceci est d'autant plus paradoxal que ce type d'organisation tourne le dos aux attributs de la domination et se situe à l'opposé des moyens historiques de conquête employés par les Occidentaux, que sont la force militaire et

¹¹ qui a donné le mot *paftern* en anglais

le marché. Que conclure, du fait qu'en adoptant la matrice Ong, ces derniers se dotent d'un vecteur d'expansion aux dimensions de l'oekoumène ?

Cette question trouve un écho particulier dans le théâtre supra-national: d'une part, la fragmentation des légitimités des acteurs reconnus et les légitimités partielles acquises par les nouveaux venus correspondent au fait qu'un échelon de gouvernance concret est en cours de constitution à ce niveau scalaire. D'autre part, on note que la globalisation des flux commerciaux et d'un certain nombre de flux idéels, je pense au feuilleton *Dallas* traduit en une multitude de versions « nationales » et CNN répandu sur toute la terre, ces mouvements s'accompagnent d'une offre multiple et contradictoire de sens, dans la plus parfaite équivalence de ceux-ci et en autorisant toutes les combinaisons possibles, ou dit d'une autre façon, d'une perception bien résumée par Zaki Laidi quand il décrit *un monde privé de sens*.

Peut-on alors rapprocher l'expansion du modèle *Ong* et la question de l'offre de sens ou/et de son absence globale? Il faut ici reconnaître que les Ong répondent bien, à la fois à l'absence de sens et, en même temps, à la juxtaposition de sens multiples. Comment ces superpositions de rôles s'organisent-elles, tant au niveau supranational qu'au niveau infranational ? Contradiction ? Cacophonie transitoire? Faut-il y voir seulement l'invasion du débat politique par une espèce de relativisme culturel et de tolérance molle?

A chaque niveau scalaire, les Ong exploitent des modes de légitimation qui leur donnent un espace d'expression spécifique. Ainsi les Ong occidentales peuvent à la fois jouer de leur crédibilité infranationale —« sans les centres » et parfois « contre » quand il s'agit de défendre les idées des minorités— et aussi de leur reconnaissance internationale faite d'acceptation des règles du jeu interétatique. Un leader d'une organisation paysanne affiliée à un grand réseau international d'Ong, déclarait après la dernière conférence de l'OMC : « *A Seattle, on était dedans et dehors !* » Il n'y a pas, pour ces organisations, de contradiction, puisque leur insertion se fait dans des systèmes d'acteurs qui n'ont pas les mêmes références de gouvernance.

Pour nombre d'Ong du Sud, il n'en va pas de même. Leurs références sont faites d'abord et avant tout des contraintes que rencontrent leurs membres au niveau national et en dessous de celui-ci. Ainsi quand il s'agit de discuter dans les forums internationaux, la question de

l'articulation des régulations du commerce avec le respect d'un certain nombre de normes sociales, elles vont se positionner seulement du point de vue de la survie des économies de leurs pays respectifs. Elles vont alors s'opposer aux Ong occidentales et internationales réclamant des conditionnalités sociales, en arguant du fait que celles-ci ne font que défendre ainsi les inégalités structurelles et la domination des pays riches « pouvant se payer le luxe » de faire vivre leur population à l'abri de normes sociales et environnementales...

Les modes de légitimation précédents sont forcément contextuels et historiques. Ceux qui se fondent sur des valeurs « universelles » (ou déclarées comme telles par ceux qui les énoncent) fonctionnent de façon différente: les Ong médicales d'urgence ont ainsi recours « *au droit permanent et non contingent* » d'intervenir pour soulager la souffrance de tout homme blessé physiquement ou en danger de l'être. Il y a à l'arrière-plan de ces modes d'agir toute une anthropologie. Celle-ci s'enracine, de fait, dans « la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme » qui se décline en droits des femmes, droits des enfants, etc. Il y a là une vraie contradiction pour nombre d'Ong prônant aussi le respect des us et coutumes locaux, parfois peu compatibles avec les droits « universels ». En tout état de cause, les Ong ont deux attitudes différentes justifiées par deux représentations de la temporalité de l'action:

- ◆ En temps « normal », les Ong nationales (ou de même culture) agissent à l'intérieur des frontières de leur Etat ou de celles de leur aire culturelle de référence, en se conformant, bien évidemment, aux usages locaux ;
- ◆ En situation « d'urgence » les Ong les plus opérationnelles, i. e. les internationales, franchissent les frontières et agissent selon les règles de comportement qui découlent de la vision occidentale de l'homme, de la femme et de l'enfant, notamment en ce qui concerne le rapport au « corps », la vision fonctionnaliste d'un « corps-machine » étant largement la représentation dominante.

Résumons et concluons :

Les Ong sont intégrées *dans* le système régulé par les centres, car du jeu de celui-là elles appliquent les règles, le fournissent en légitimité, ressources humaines et systèmes idéels, et en retour elles tirent du

système des ressources matérielles.

Et les Ong sont *dehors* car leurs discours de dénonciation tirent leur légitimité de systèmes de sens hors la logique des centres, de même qu'elles offrent une matrice aux mouvements sociaux de contestation et d'érosion des logiques totalitaires et que, où les centres dominant mais ne contrôlent pas, elles constituent autant d'organisations tribunitiennes.

ZABALZA Alexandre

« LA TERRE, LE MONDE ET LE REGARD DU DROIT »¹

Je voudrais dans un premier temps remercier les géographes et les politistes pour leur invitation sous forme d'appel à communication sur le thème « le monde et la centralité » ; il y a là une attitude opposée au cloisonnement incessant des savoirs, que nous nous efforcerons d'honorer. Mais une chose est la gratitude de l'appel, autre est la certitude de la réponse ; une chose est l'intention, autre est la parole, autre est la rencontre... Faisons le point : il est, dit-on, question de réunir la réflexion autour des thèmes de « *la pluricentralité* », de « *l'intercentralité* » et de « *l'ultra-polarité* ».

Que nos hôtes savants excusent dès à présent la docte ignorance du juriste comme celle du philosophe du droit (essayant de comprendre le langage des autres), puisqu'il y a derrière cette première suggestion, plus d'interrogation, voire de stupéfaction, à l'endroit de termes peu signifiants dans notre monde à nous. Mais le plus pathétique reste à

¹ Communication présentée à l'occasion du colloque International ayant eu lieu à la *Maison des Sciences Humaines de Bordeaux*, les 26-27-28 avril 2000, organisé par *Territorialité et identité dans le domaine européen*, CNRS-Université Montaigne de Bordeaux III, et *Commission de la carte politique du monde de l'IGU* (Union Géographique Internationale) sur le thème « *Le monde et la centralité* ».

venir, car si ces termes signifient quelque chose pour vous, et qu'ils nous laissent nous, circonspects et muets, c'est bien parce que le langage s'affirme déjà comme un monde à lui seul, préfigurant l'existence d'une typologie possible de mondes, que la formulation de notre thème de réflexion ne semble pas envisager. Sans doute, n'est-ce là qu'une affaire de mots, et avant de confondre le langage comme l'état du monde lui-même, considérons pour l'instant et pour l'hypothèse, qu'il peut en être la clef.

Reprenons, et tentons de percer le mystère de ces formulations que nous qualifierons « d'obscures », parce qu'elles ne nous signifient pas directement quelque chose. Puisque la technologie grandissante ne nous fournit guère de décodeur « trans-spécialité », essayons de procéder par méthode, en supposant qu'elle est, sans aucun doute, et depuis Descartes la chose la mieux partagée dans l'univers disparate des chercheurs².

Nous autres, juristes et philosophes du droit, avons coutume d'en appliquer une qui est désormais classique, aussi simple qu'indispensable, car toujours riche d'enseignements quel qu'en soit le résultat : le dictionnaire³.

Le langage ordinaire dispose du « Robert » ou du « Larrousse », comme nous disposons du « Vocabulaire Cornu », ou « Dictionnaire Capitant ». Au lieu-dit du mot « centralité », l'œil passe de l'expression « centrale d'achat » au mot « centralisation ». Puis, à la place préposée du « monde », l'étonnement grandit, puisque l'on passe instantanément de « monarque » à « monétaire », sans pouvoir imaginer un instant qu'il y avait peut-être là une place « naturelle » à prendre, entre le pouvoir (du monarque) et le système (monétaire), comme expérience politique du monde.

Force est donc de constater que la tentative de *localisation* des termes dans le bréviaire juridique aboutit au silence complet, et d'en conclure qu'a priori : le vocabulaire technique de la surface du droit ne s'intéresse pas plus au monde qu'à la centralité⁴.

² DESCARTES (R.), *Discours de la méthode, Première partie*, 1, Œuvres philosophiques, T. I, éd. F. alquié, Classiques Garnier, Paris, 1963, p. 568.

³ Sur cette méthode traditionnelle en droit V° LASSAULX (F.), *Introduction à l'étude du Code Napoléon*, Paris, 1812, p. 336.

⁴ Sans préjuger d'une recherche plus *fondamentale* dans l'ensemble de la culture juridique qui propose quant à elle certaines solutions, V° sur ce point la recherche proposée au colloque par GUILLOREL (H.), « Actualité des modèles centre/périphérie ».

Il faut alors sortir un instant du langage purement technique du droit, pour s'ouvrir sur une réflexion plus fondamentale, qui s'intéresse au langage, comme au droit, parce que l'un y est perçu comme l'outil nécessaire de l'autre, et que l'un comme l'autre interrogent de concert le pourquoi et le comment de l'ordre de la connaissance.

Si l'on se tourne vers le langage de la philosophie, le *Monde* est un concept riche qui trouve sa place à peu près partout, mais sous des formes différentes⁵, du *Cosmos générique* des Anciens, à *l'Univers mécanique* des Modernes⁶. Ici, comme réalité objective extérieure au sujet, là, comme effet de sa représentation, mais dans tous les cas, comme situation nécessaire de l'homme en tant qu'être-au-monde.

Quant à la *centralité*, elle serait le plus généralement considérée comme la qualité de ce qui renvoie au centre. Elle s'inscrit par cet effet dans une logique de type géométrique, qui présuppose l'existence d'un centre-point, et d'une figure en périphérie.

Dans ce contexte, et en ramenant l'un à l'autre, qu'il soit une Idée, ou une réalité extérieure, le monde apparaît aussi bien comme *le lieu d'exercice de la centralité*, que comme *le divers, rassemblé en système par une loi d'unité qui lui donne sa raison d'être*, — la centralité pouvant être conçue comme l'élément déterminant, nécessaire à l'unité, et à la cohérence interne de notre (ou de nos) représentation(s) du monde : *l'être-essentiel-du-monde* —.

A ce moment seulement, l'interrogation générale peut s'introduire dans l'univers du juriste. Parce qu'elle oppose *idéauté et réalité*, sous le bénéfice d'une loi d'unité, elle trouve par analogie, une réponse dans l'opposition traditionnelle du fait au droit, propre au discours juridique.

Le système du droit, parce qu'il est langage et ordre, unifie le divers du monde réel (le fait), à travers l'opération de « qualification ». Il transporte alors le fait dans une catégorie juridique préexistante, à laquelle correspond un régime juridique spécifique. Par cette opération, à la fois technique et ontologique, le donné réel se construit en droit⁷, il devient autre, et notre approche du monde ordinaire s'en trouve affectée en retour.

⁵ V° ROBINET (J.-F.), in *Encyclopédie philosophique universelle, Les notions philosophiques*, (sous la dir. d'A. Jacob), Paris, P.U.F., 1990, V° mot « monde », pp. 1671-1672.

⁶ KOYRÉ (A.), *Du monde clos à l'univers infini*, Paris, Presses Universitaires de France, 1962.

⁷ GÉNY (F.), *Méthode d'interprétation des sources en droit privé positif*, 2^{ème} éd., Paris, 1919.

C'est pourquoi, selon cette double nature, fonctionnelle et normative, le droit constitue à lui seul un monde original (durable et immobile par vocation mais flexible par relation)⁸, sinon le plus fort, au moins privilégié. Il est pour cette raison notre rapport mondain d'être-au-monde, et donc susceptible d'accueillir certaines formes de centralités (I).

Or, *notre rapport mondain d'être-au-monde* se trouve tributaire des structures établies par l'épistémologie générale de la connaissance. Ainsi, au « premier regard » du droit s'oppose un « regard premier » dans l'ordre de la raison, un *monde-modal*⁹, qui constitue en quelque sorte l'espace par lequel nous sommes dans le monde, et qui relègue par voie de conséquence les formes de centralité juridique (supposées immobiles) au rang de la relativité historique (II).

Enfin, à ce relativisme radical du *modal* du monde et du *rapport mondain*, s'oppose une réalité que nous avons prise pour hypothèse de réflexion. La terre, puisqu'il s'agit d'elle, participe en effet du Monde, du droit, et de leurs regards convergents. Elle peut alors servir de point d'ancrage du monde et du droit tout simplement parce qu'il n'y a pas et qu'il ne saurait y avoir de droit sans Terre et qu'il n'existe pas de Monde sans droit et donc, par voie de syllogisme, de Monde sans Terre (III).

1 -Le droit : l'être-mondain de notre être-au-monde

Le droit dispense son *être* comme « système normatif » de notre *être-au-monde*. En effet, le droit nous offre à la fois un cadre de maîtrise du réel, et un ordonnancement du relationnel ; le plus souvent invisible, ou plus exactement discret, il est un être-partout, cadre essentiel de nos rapports mondains¹⁰.

Ainsi, lorsque j'observe ce stylo, cette table, cette chaise, ce local, aucune de ces choses qui n'échappent à mon œil n'échappent à l'emprise

⁸ CARBONNIER (J.), *Flexible droit, (Textes pour une sociologie du droit sans rigueur)*, Paris, L.G.D.J., 1969.

⁹ Cette interprétation du regard du droit qui contraint à un retrait radical et proprement métaphysique dépend elle-même de la perspective du monde. Elle fait dire à Heidegger dans une formule certes abrupte mais riche d'enseignements : « que le monde désigne l'état, c'est-à-dire le mode selon lequel existe cet existant... » HEIDEGGER (M.), *Questions, I et II, De l'Ess. du Fond.*, trad. A. Kostas, Paris, Gallimard, 1993.

¹⁰ SERRES (M.), *Le contrat naturel*, Paris, Champs-Flammarion, 1990, pp. 28-29.

du droit. Toutes sont des biens, et sont soumises en tant que telles, à un régime juridique spécifique. D'un autre côté, si je m'adresse à vous, ce n'est pas parce que vous êtes des personnes juridiques, mais bien parce que vous êtes des personnes « tout court », dans toute la richesse de l'altérité que le terme renferme¹¹. Mais que survienne le moindre conflit entre nous, pour une raison ou une autre, et c'est en tant que personne juridique que j'exercerai mes droits et que vous exercerez les vôtres. Nos relations mondaines d'échanges (le plus souvent amicales ou plus juridiquement impersonnelles), peuvent d'un coup devenir conflictuelles, pour venir s'échouer dans le cadre juridique qui soutient notre espace quotidien.

Sans le savoir donc, notre façon *d'être-au-monde*, nos rapports mondains, réels et relationnels, sont nécessairement et primitivement des rapports au droit, au sein duquel « je », « vous », « nous », nous trouvons « habillés » par une personnalité juridique, elle-même rattachée à celle plus principielle de sujet de droit. C'est là le centre du système du droit.

Mais le centre n'est pas la centralité, et il manque à cette première approche *more geometrico* (qui désigne la figure par le point), une approche plus substantielle, qui fait de la centralité une hypothèse proprement juridique. En effet, la centralité n'est juridique, que si elle confère au sujet pris pour centre, un pouvoir d'attraction du réel et du relationnel. Elle se trouve idéalement conçue à travers deux pôles d'efficiencia : la souveraineté et la propriété.

En dépit de l'aporie qu'elle génère dans l'intégration du système juridique¹², la souveraineté constitue un premier rapport mondain de l'être-du-droit dans l'ordre du personnel ou du relationnel. Le plus souvent titularisée dans l'appareil d'Etat, elle dispose de caractères propres (plénitude et exclusivité), qui lui permettent d'agir, par des faits objectifs d'autorité, à l'intérieur d'un territoire donné et sur des

¹¹ TRIGEAUD, (J.-M.), *Persona ou la justice au double visage*, Gênes, Studio Editoriale di Cultura, *Filosofia Oggi*, 1991 ; *Métaphysique et éthique au fondement du droit*, Bibliothèque de philosophie comparée, Bière, 1995. ; « Le sujet de droit », in. *A.P.D., Le sujet de droit*, t. 34., Sirey, 1989., pp. 103-121.

¹² En raison des caractères absolutistes qu'on lui attribue généralement et qui ne peuvent se concilier avec l'exercice du droit lui-même, sauf à confondre souveraineté et droit, ou à laisser le premier dans le domaine du fait non du droit. Soit la souveraineté est absolue, illimitée, et par nature hégémonique, et l'Etat de droit n'est pas, soit l'Etat de droit est une réalité objective, et la souveraineté n'est pas (en tout cas dans les critères qui la définissent). Sur les « difficultés inextricables » de la notion de souveraineté dans le droit, V^o DUGUIT (L.), *Traité de droit constitutionnel, La règle de droit, le Problème de l'Etat*, T. I., 3^{ème} éd., Paris, 1927.

personnes juridiques, physiques, ou morales. Volontiers rattachée à l'imperium romain (à l'origine pouvoir de commander, de lever une armée, comme de percevoir un impôt...), la souveraineté crée un rapport de sujétion politique entre gouvernant et gouvernés, par lequel le souverain, par son pouvoir fondamental de création de la norme, dispose de l'état comme de l'activité des personnes.

A côté du rapport de sujétion personnelle, coexiste un rapport mondain réel : le rapport direct à la chose, et indirect à la personne par l'effet du patrimoine qui lui est rattaché. A la souveraineté globale, à vocation universelle, répond la propriété singulière, à vocation locale ou domestique, et définie par l'article 544 du Code civil, comme « *le droit de jouir et disposer des choses de la manière la plus absolue, pourvu qu'on n'en fasse pas un usage prohibé par les lois ou les règlements* ».

Au système du droit pris pour être mondain de notre être-au-monde, répondent deux formes de centralités conceptuelles, la souveraineté et la propriété, tributaires de l'identification du centre-sujet.

2 - La perspective : l'état-modal de notre être-au-monde

Nous avons suggéré que le droit était un monde par lui-même et qu'il ne pouvait se concevoir, en tant que tel, sans une certaine centralité fonctionnelle, identifiable d'abord dans le sujet de droit et ensuite, dans sa capacité juridique d'exercice aussi bien personnelle que réelle. Or cette approche systémique du monde du droit, dite subjectiviste (en raison de sa finalité centrée sur le sujet), n'est pas le fait de toutes les sociétés. Elle n'est ni universelle dans l'espace (puisqu'elle n'est pas celle de l'approche orientale), ni universelle dans le passé (puisque même en occident, où elle trouve son origine, elle n'apparaît dans la pensée *jusnaturaliste* qu'à partir du XVII^e siècle, avant d'être progressivement érigée en système de valeurs, pour venir tisser la partition du monde, entre le XVIII^e et le XX^e siècle).

Dans ces conditions, la centralité subjectiviste à l'œuvre dans le discours moderne du droit ne semble être qu'un effet de perspective, propre à un moment de l'histoire, et donc relatif. En fait, notre regard-au-monde conditionne en réalité le regard du droit, comme le regard du droit informe l'espace qui nous sert de monde. De cette curieuse dialectique

reste une certitude, le regard du droit et le monde se rencontrent en un point d'orgue, qui suspend l'incohérence de la partition du temps... L'ordonnancement des choses par la Loi du droit y est, alors et alors seulement, constitutive du monde.

Or cet ordonnancement des choses, qui détermine l'idéologie du pouvoir, est suspendu à l'épistémologie des modes de la connaissance du réel ou à ce qu'elle entend concevoir comme tel. C'est en effet, à partir de l'interrogation de la chose que vont s'étalonner les différents systèmes juridiques occidentaux : le réalisme, l'idéalisme et la phénoménologie de la perception¹³.

Le réalisme est la doctrine qui prend le réel comme objet de connaissance, en présupposant non seulement son existence, mais surtout sa connaissance comme possible. Il suppose réalisable l'adéquation entre les Idées exprimées par la pensée, d'une part, et l'état de la chose telle qu'elle se trouve positionnée dans l'espace, d'autre part.

Le réalisme juridique conduit à penser le droit selon un principe d'adéquation entre le droit posé, inscrit dans la relation sociale, et le droit tiré de la nature des choses, également appelé « droit naturel ». Il correspond à la tradition classique et antique du droit tant qu'elle reconnaît dans la Nature (*phusis*) l'immanence de qualités, de lois, que le philosophe et le juriste sont d'abord à charge de re-connaître, puis d'interpréter, et enfin d'appliquer dans la singularité de *l'ars juris*.

La souveraineté dans l'hypothèse réaliste ne peut donc être envisagée dans une solitude ontologique. Elle est l'adéquation de la qualité du souverain aux principes qui gouvernent au bien commun, ou plus généralement à la destination de la cité. On trouve une telle conception chez Aristote où le souverain, le seigneur (*to Kyrion*), est censé suivre les formes respectives de gouvernement que se donne la Constitution¹⁴. La souveraineté est une qualité du pouvoir qui ne dispense pas celui qui en a la charge du respect des lois de Nature. L'ordre du politique commande alors aussi bien le devoir du citoyen envers la cité, que le devoir du

¹³ MERLEAU-PONTY (M.), *Phénoménologie de la perception*, (M.), Paris, 1945, également, FOUCAULT (M.), *Les mots et les choses*, Paris, Gallimard, 1966.

¹⁴ TRUYOL-SERRA (A.), « Souveraineté », *Archives de Philosophie du droit, Vocabulaire fondamental du droit*, 1990, Paris, Sirey, pp. 313-328.

seigneur envers le bien politique, comme la partie se trouve ordonnée par la loi du tout¹⁵.

De même la propriété, chez les Romains, n'a rien à voir avec la propriété du Code civil. C'est dans les choses que se situe l'objet central de la science du droit, non dans le sujet ; c'est au regard de la chose que le propriétaire devra user de son droit, et non selon sa propre licence. Si la *proprietas* romaine peut être absolue, c'est essentiellement parce qu'elle cumule les utilités de la chose sous sa forme la plus complète. Mais elle reste néanmoins sujette à la destination de la chose. La propriété est avant tout, non le pouvoir du sujet *sur* la chose, mais « *cette qualité d'une chose d'appartenir à quelqu'un de façon privée (...) le mot « proprietas » dénote cette qualité qu'elle a d'être propre à quelque citoyen en particulier* »¹⁶.

L'idéalisme renverse la perspective. Le réel n'est plus dans l'adéquation de la pensée à la réalité, de l'être à l'essence : il est conçu *in extremis* comme la somme des déterminations conceptuelles produites par la pensée, que résume le lumineux : « *esse est percipi* » de Berkeley. C'est dire au fond que le réel « *doit être, d'une façon ou d'une autre de nature mentale* »¹⁷. Le monde se trouve dans la perception du sujet, il est dans un langage kantien : idée de la raison, corrélat de la subjectivité transcendantale.¹⁸

Une fois introduit dans le système du droit, l'idéalisme va venir soutenir toute la téléologie subjectiviste. Il y est pouvoir absolu aussi bien dans la maîtrise du global que dans la familiarité du local. Le pouvoir n'est plus respect de la destination de l'être-des-choses, mais libération de l'individu par l'idée qu'il se fait de son *humaine nature*. La causalité dans la nature est révoquée au profit de la causalité mécanique, incapable de dire ce qui doit être, selon le fameux paralogisme humien. La finalité ne se trouvant plus dans la nature des choses, elle perd son objectivité, sa valeur propre, et de fait, se trouve révoquée. Une autre raison agissante

¹⁵ On peut également trouver chez HAURIOU (M.), *La souveraineté nationale*, 1912, ou chez MARITAIN (J.), *L'homme et l'Etat*, Paris, PUF, Bibliothèque de la science politique, 1953, le même sens de la préoccupation de la cause finale dans la tradition d'une souveraineté humaniste.

¹⁶ VILLEY (M.), « Notes sur le concept de propriété », in *Critique de la pensée juridique moderne (douze autres essais)*, Philosophie du droit, Paris, Dalloz, LGDJ., 1976, 187-220, *spéc.* p. 194. (Italiques par nous).

¹⁷ RUSSEL (B.), *Problèmes de philosophie*, trad. F. Rivenc, Paris, Bibliothèque philosophique Payot, 1989, p. 59.

¹⁸ KANT (E.), *Critique de la raison pure*, trad. J. Barni revue par P. Archambault, Paris, Garnier-Flammarion, 1987, p. 414 et s.

lui succède, dans l'idée de ce que l'on veut qu'elle soit : la rationalité à l'œuvre dans l'ordre du monde.

La chose ne trouve plus qu'une seule destination juridique, étrangement éloignée de l'affect du monde, et que recouvre la notion de commerce par le bien et comme *Bien* de tous. L'obligation se soumet au règne de l'autonomie de la volonté. Le propriétaire comme le souverain peuvent désormais majestueusement régner sur le mondial des choses dans l'absolutisme qui en retour leur donne légitimité.

La phénoménologie constitue le troisième moment de l'épistémologie juridique¹⁹. Mais à mesure qu'elle s'ouvre sur le phénomène et sur son pouvoir déterminant, elle se perd dans la valeur singulière qu'il faut nécessairement lui attribuer : elle perd ses « centres », en autant de phénomènes possibles. L'unicité du concept établi cède sa place à la diversité, à la multiplicité des centres et des phénomènes.

Les pouvoirs ne sont pas seulement le fait des figures ptolémaïques ; il en existe d'autres que le langage dévoile à mesure qu'il les nomme. A la multiplicité des phénomènes rencontrés, sources d'ouverture et chemin vers la vérité, il faut immédiatement choisir les formes qui seront privilégiées, et risquer l'erreur. Ce faisant, si la phénoménologie juridique peut vouloir s'ouvrir sur le phénomène dans toute sa complétude, elle ne dispose pas du critère de valeur qui lui permettrait de choisir tel ou tel phénomène. Il lui faut donc, et c'est bien là son problème, qu'elle débouche sur une *axiologie* fondatrice qui soit susceptible de rendre compte de la valeur singulière des phénomènes proposés, ce qui lui échappe encore aujourd'hui.

Résumons : après avoir défini le monde comme un état et fait du concept même de centre un concept relatif, il s'en suit que le monde lui-même n'est qu'un être relatif. Dès lors, si la centralité peut être envisagée dans une succession d'hypothèses, c'est qu'elle se trouve à son tour relativisée par le système qui la conçoit. Or le centre est nécessaire au monde sous peine de chaos. Il manque donc à l'analytique et au modal du monde un référent stable, immobile, source de valeurs : la terre.

¹⁹ V° RÉALE (M.), *Expérience et culture, Fondement d'une théorie générale de l'expérience*, Bibliothèque de philosophie comparée, Editions Bière, 1990., également AMSELEK (P.), *Méthode phénoménologique et théorie du droit*, Paris, L.G.D.J., 1964. ; et GOYARD-FABRE, (S.) *Essai d'une critique phénoménologique du droit*, Paris, Librairie Klincksieck, 1972.

3 - La Terre : l'étendue-mondiale de notre être-au-monde

Curieusement, en tentant de décrypter notre rapport au monde, nous n'avons jamais pu introduire l'intérêt d'une réflexion sur la terre. Pourtant, le monde n'est pas plus dans l'unité, ou dans la pluralité de formes géométriques, que dans le *modal* des systèmes, tant qu'il ne vient pas s'enraciner dans l'ineffable du réel, dans la Terre même.

La Terre est bien le *mondial des choses*²⁰, comme le lieu irréductible de leur présence, indispensable substance, sous-jacente. Lorsqu'elles sont éloignées, en distance, la terre reste en demeure, comme un toujours-là. La Terre fait que le monde est tel qu'il est, sans quoi ni le système du droit, ni le modal du droit ne peuvent être pensés.

Nous avons dit que le regard du droit était soutenu par le modal du regard de la chose, nous ajoutons à présent, que le modal de la chose dépend lui-même du regard sur la Terre. Il est en effet aussi déterminant pour l'établissement de la phénoménologie husserlienne²¹ qu'il le fut pour l'idéalisme de la connaissance : l'un comme l'autre procède d'une révolution *ad rem*, suspendue à une révolution *ad terram*.

A la conception antique de la Terre, immobile au centre du cosmos, devait correspondre un ordre des choses, un ordre du droit, un ordre du Monde ; la terre y est source du droit, d'un droit qui conditionne l'humaine nature dans la société civile, que se soit par sa sujétion dans l'ordre du politique, ou bien par les utilités et les servitudes que le propriétaire tirait du fonds.

A la conception moderne de la Terre, mobile dans l'univers infini, ne correspond plus rien : pas plus le savoir antique jugé " trompeur ", que le droit naturel traditionnel, tiré de la nature des choses²². Seule compte la solitude ontologique de la raison connaissante inscrite dans le sujet, désormais libéré de la fable du monde des anciens, et bien décidé à se rendre maître et possesseur de la nature²³. A partir de ce moment historique, le rapport de la terre à la chose dérive sournoisement dans l'analogique, l'une comme l'autre ne sont que des « étendues », que des objets de la représentation. La terre n'est plus source du droit, mais objet de droit.

²⁰ SERRES (M.), *Le contrat naturel*, *op. cit.*, *loc. cit.*

²¹ HUSSERL (E.), *La terre ne se meut pas*, Paris, éditions de Minuit, *coll.* Philosophie, 1989.

²² STRAUSS (L.), *Droit naturel et histoire*, Paris, Champs Flammarion, 1986.

²³ DESCARTES (R.), *Discours de la méthode*, *Sixième partie*, *op. cit.*, 62, p. 634.

Suivant sa propre détermination logique, elle devient globalement territoire, localement objet d'usages, d'exploitations, d'échanges, voire d'abus.

Pour la souveraineté, la terre appréhendée par le territoire de l'Etat n'est qu'espace de souveraineté, limite de sa compétence souveraine²⁴. Elle n'est jamais envisagée dans son être-même, mais travestie par le discours normatif qui l'informe, afin de donner une légitimité à l'exercice des souverainetés. Ici, déclarée « territorium nullius », « bon pour » conquête ou « bon pour » une occupation dite légitime²⁵, là, territoire « naturel » ou « national », le territoire devient l'assise nécessaire de l'Etat et de sa propre légitimité.

A l'intérieur même de ce territoire, la terre n'est plus le fonds porteurs d'utilités, de privilèges comme de servitudes. Au départ, au service de la libération de l'humaine condition²⁶, elle en devient rapidement le jouet. Tout fonds de terre est propriété d'une subjectivité absolue. La terre locale, « propriété foncière » n'est plus réalité première commune, familiale, elle est une simple étendue : « un terrain »²⁷. Les mots sont révélateurs : du « fonds », porteur de qualités, de richesses, succède le « terrain à ... », dont la richesse ne se trouve pas « dans », « en puissance », mais « à venir », par l'exploitation ou la construction. La valeur de l'immeuble n'est plus dans la terre : place aux meubles, place à la mobilité des échanges sur Terre et de terre.

Que ce soit sous sa dimension locale ou planétaire, globale, la terre en qualité se trouve progressivement oubliée de notre vision du monde. Elle n'est même plus un principe passif ; c'est une étendue, organique ou physique, un espace vide et interchangeable. Cette fongibilité nouvelle, associée à la consomptibilité érigée en loi de libération universelle, n'est autre qu'une mondialisation sans mondial-des-choses, dans l'oubli de la terre...

Pourtant, partout l'absolutisme de cet oubli saute aux yeux, et à l'oubli succède le mépris. Ici, au cœur de la terre-Europe, on a d'abord construit

²⁴ KELSEN (H.), *Théorie générale du droit et de l'Etat*, trad. B. Laroche & V. Faure, Paris, L.G.D.J., 1997.

²⁵ JÈZE (G.), *Etude théorique et pratique sur l'occupation comme mode d'acquérir les territoires en droit international*, Paris, 1896.

²⁶ GARAUD (P.), *La Révolution et la propriété foncière*, Paris, 1959.

²⁷ Sur la logique géométrique intégrée par le discours juridique qui ramène le bien-fonds à la surface, puis au volume, V° SAVATIER (R.), *Les métamorphoses économiques et sociales du droit privé d'aujourd'hui*, Troisième série, Paris, Dalloz, 1959., V° également du même auteur ; « La propriété de l'espace », Dalloz. 1965., Chronique., pp. 213-218.

des murs sans portes, là, en terre-d'Afrique, on a fabriqué des frontières qui jusqu'alors n'existaient pas, chez les autres, en terre-lointaine, on déplace des populations pour « leur propre bien », chez nous, en terre-de-naissance, on pollue par nécessité et pour « le bien de tous »... Puis d'un coup, on revient sur les sacro-saintes valeurs qu'on vient à peine d'ériger : on affirme que le mur à peine construit n'a plus de sens, que l'ennemi d'hier est un ami d'aujourd'hui, que les frontières fabriquées où le drame ethnique n'en finit plus de décliner sa sauvagerie sont intangibles par respect du droit international, et que l'Etat nation qui a fondé une partie de l'ordre du monde est en voie de disparition ; bref, que notre monde en proie au hasard et à la nécessité est en transition, en chute libre, en mutation et je ne sais quoi encore...et qu'après tout, nous ne pouvons porter la charge de la culpabilité des autres²⁸.

Comment dans ces conditions et dans une telle ignorance du proche réel et de l'incarnation singulière, pouvoir encore vouloir s'abstraire du mouvement local au profit d'une telle globalisation du mal ? Comment peut-on enfin mépriser à tel point notre être-au-monde, mon être-au-monde pour mon propre bien, à moins d'accepter de faire de la Barbarie la Loi du monde de demain²⁹ ?

Peut-être qu'ici le monde-savant de la connaissance, orgueilleux et narcissique de son propre savoir, et progressivement reclus dans ses propres certitudes, dispose de sa part de responsabilité ; que le juriste lui-même, pour avoir voulu penser une subjectivité purement formelle et absolutiste, en aurait oublié la singularité de la personne ; que le Monde à force de certitude sur sa maîtrise aurait oublié la Terre, sa Terre.

Peut-être qu'ici la pensée scientifique devrait, au moins encore, savoir douter, sur ce qui constitue au fond l'identité juridique de la Terre, source encore possible du projet commun du Monde de demain.

Des solutions, au fait ? Nous n'en n'avons pas, seulement des orientations. D'abord, au lieu du central, et de la centralité, peut-être faudrait-il chercher une valeur spatiale non relative, mais absolue. Puisqu'il s'agit de rechercher quel module pourrait en porter la charge,

²⁸ Pour un état critique sur la distinction entre nature et personne, et sur la distinction qu'elle recouvre et entraîne à la fois sur le plan d'une éthique de la personne et sur celui de la responsabilité de l'obligation purement juridique, V° TRIGEAUD (J.-M.), *L'homme coupable, Critique d'une philosophie de la responsabilité*, éd. Bière, 1999.

²⁹ HENRY (M.), *La barbarie*, Paris, Grasset, 1987.

pourquoi ne pas proposer un modèle transcendantal, susceptible de rendre compte de l'universalité singulière de notre être-au-monde. A la place de l'être, pourquoi ne pas proposer la personne, à la place du monde la Terre, et à la relation la justice ; bref, commencer par faire de l'être-au-monde, une personne-en-attente-de-justice-sur-terre.

CHEVAL Jean-Jacques

INTERNET OU LA DÉLOC@LIS@TION DE LA PROXIMITÉ ?

Une centaine d'ordinateurs étaient connectés à Internet en 1988, ils étaient 36 millions en 1998. En 1999, selon les sources, le nombre d'internautes était évalué entre 200 et 300 millions d'individus. À la croissance rapide des utilisateurs correspond une croissance tout aussi rapide des services disponibles. À partir de 1993, en relation avec l'apparition des premiers navigateurs et moteurs de recherche, le nombre de sites Internet a doublé tous les deux mois. Sur les dernières années, on assiste sans doute à un ralentissement de cette multiplication des sites, mais on mesure encore leur doublement au moins tous les ans.

Inconnu ou presque du grand public avant 1994, Internet est aujourd'hui devenu le mot magique, la référence obligatoire, le parangon de la modernité et le symbole tout puissant d'une mondialisation de l'information et de la globalisation alors qu'aucun jour ne se passe sans qu'on n'évoque les « *start-up* » de la nouvelle économie, que ce soit dans l'extase ou avec effroi pour reprendre le titre d'un des dossiers « Manière de voir » du *Monde Diplomatique* en octobre 1996.

Il est pourtant évidemment trop tôt pour poser des jugements définitifs. Dans ce domaine des nouveaux médias, on travaillera comme presque toujours par hypothèses et prospectives et on sait

quels dangers guettent ceux que se livrent à ces dangereux exercices. Il est certainement trop hâtif de proclamer avec le poète Irlandais W. B. Yeats : « *Tout a changé, changé fondamentalement, une terrible beauté a vu le jour* »¹. Référence incantatoire et abusive, Internet s'impose néanmoins comme un détour et un composant obligés de la réflexion sur la recomposition du monde, qu'il le ré-enchanter ou l'ensorcelle, c'est selon.

Son implantation et son utilisation restent largement inégales et inégalitaires, mais l'Internet modifie déjà les modes de communication et les rapports au monde. Si la technique ne détermine pas la société, il n'en demeure pas moins que les révolutions techniques remodelent forcément les fondements matériels de nos sociétés, et il en va ainsi de celle que nous sommes en train de vivre, centrée sur la modification à un rythme accéléré des différents procédés informationnels².

On laissera ici de côté les aspects économiques et industriels de ces modifications pour évoquer les aspects *a priori* plus communs, voire anodins d'une innovation qui transforme les pratiques individuelles et professionnelles, et que l'on aurait tort de négliger, car c'est bien « *dans les actions réciproques les plus quotidiennes, sans importance apparente, les échanges les plus futiles que se construit aussi la société* »³.

Internet modifie notre façon de communiquer individuellement, l'échange interpersonnel, l'échange épistolaire loin de décliner est multiplié et aussi renouvelé. À travers le monde, la messagerie Hotmail gère 70 millions d'adresses, Caramail, 2 millions en France. On estime que le trafic quotidien d'E-mail concernerait 160 millions d'internautes, dont 5 millions pour la France.⁴ Tout en se multipliant, les échanges interpersonnels écrits se transforment sous l'effet de l'usage des nouvelles technologies. « *C'est un véritable nouveau langage qui est en train de naître, nous dit-on, déjà baptisé « emailisme ». Quelque chose entre le parlé et l'écrit débarrassé des*

¹ W.B. Yeats : *Pâques 1916*.

² Manuels Castells, *L'ère de l'information, la société en réseaux*, Paris : Fayard, 1998.

³ Paul Béaud, *Réseaux*, n° 36, 1989, p. 7.

⁴ Cette croissance se réalise sans pour autant d'ailleurs condamner la poste traditionnelle. Pour Martin Vial, Directeur général de La Poste : « *ceux qui communiquent le plus par courrier électronique sont aussi les premiers à recevoir des lettres* » ce que confirme par exemple l'augmentation du chiffre d'affaires de La Poste en 1999, sur l'acheminement du courrier (*Le Monde*, 21/04/2000, p. 26).

contraintes d'usage, inventant son propre alphabet ». Une syntaxe simplifiée, les « *smileys* » et autres « *émoticons* », en utilisant un langage d'initiés, permettraient une connivence et une liberté de ton beaucoup plus fortes entre internautes ⁵.

Les sciences humaines et celles de l'Information communication ont déjà pu se pencher de manière savante sur « *l'art de bavarder sur Internet* » ou sur « *la quasi-oralité de l'écriture électronique* »⁶. Internet, à travers ses échanges, « *chats* » et forums, concerne l'individu, mais aussi les pratiques professionnelles inspirées du modèle qu'il était d'ailleurs strictement à l'origine ; Internet semblait alors fonder « *une communauté scientifique idéale* ». Si ce modèle initial né au sein du monde scientifique est remis en cause de diverses manières, il perdure également d'une certaine façon. Pour beaucoup de ses utilisateurs encore, « *en devenant un nouvel internaute, on ne devient pas seulement un utilisateur d'informatique de réseau, d'outils de communication ou de recherche d'information, mais on pénètre aussi dans un autre monde social où les rapports entre les individus sont égalitaires et coopératifs, où l'information est gratuite* ». Et si on peut s'interroger sur la réalité de ces formules, le degré de représentation et de construction mentale qu'elles révèlent, on ne doit pas négliger que « *la force de l'imagination sociale a été [et reste] l'une des composantes-clés de la naissance et du développement du cyberspace* ». ⁷ Éric Maigret relève que les affinités qu'entretient Internet avec les valeurs dominantes dans les sociétés occidentales : le courrier électronique fonctionne comme un média interpersonnel où l'on peut confier ses émotions, ses indignations, ses joies tout en confirmant une tendance connue au renforcement de la sociabilité privée. En cela Internet répondrait aux deux grandes visions de l'individualisme contemporain simultanément égoïste et expressif. Il s'accompagne dans tous les domaines sociaux d'un balancement entre le repli sur de petits groupes affinitaires et un désir universaliste d'ouverture. Les techniques de réseau facilitent les échanges communautaires, familiaux, ethniques, ainsi que la relation à l'intérieur des groupes d'intérêt, des communautés de goûts ou de culture tandis que l'universalisme est entretenu par les fantasmes de connexion⁸.

⁵ *Le Monde*, 21/04/2000, p. 26.

⁶ *Réseaux*, n° 97, 1999.

⁷ Eric Maigret, « L'Internet : un nouveau média ? », *Cahiers français*, n° 295, mars-avril 2000, p. 11-15.

⁸ *Ibid.*

Nouveau moyen d'échange, Internet est aussi bien sûr un puissant vecteur de diffusion. À ce titre il concurrence et multiplie les possibilités d'information et de distraction. L'activité de « *broadcasting* » (lancer les messages à la volée) des diffuseurs a été précipitamment concernée par cet aspect du développement d'Internet qui débouche sur des pratiques de consommation culturelles déterritorialisées, affranchies des distances, des cadres légaux nationaux et des environnements culturels. D'autant que ceci se banalise tout aussi rapidement.

Ainsi Internet a été très vite mis à profit par les diasporas conjoncturelles ou plus stables pour leur communication et le maintien d'un lien avec leurs communautés d'origines. Les succès des serveurs comme celui du journal *Le Monde* ou de celui de *France Info*, sont attribués pour bonne part à des connexions provenant de l'étranger réalisées par des Français expatriés.

Ce qui fonctionne pour la France et vers la France fonctionne bien évidemment dans d'autres directions. C'est naturellement par Internet que les étudiants *Erasmus* Espagnols et Italiens à Bordeaux se sont tenus au courant des résultats des élections dans leurs pays respectifs durant l'année 2000.

Jo O'Rowland, restaurateur irlandais installé à Bordeaux, peut s'il le désire rester en contact avec les dernières nouvelles et potins de la ville de Castelbar en son Mayo natal en consultant quand il le souhaite le vénérable périodique *Connaught Telegraph*, né en 1828, dont l'édition Internet lui apprenait par exemple, en avril 2000, le passage en zone piétonnière de *Westport's Bridge Street*, l'annonce d'une enquête sur l'incendie de forêt de Barnacogue ou encore les suites des démêlés judiciaires entre les patrons de pubs d'Achill Island et deux policiers de la *Gardaï* irlandaise, accusés d'acharnement et de discriminations par les tenanciers de ces établissements entre autres pour leur zèle à faire respecter les horaires de fermeture. Bien sûr, rien d'exceptionnel dans ceci, sans besoin d'Internet, la lecture de la version papier du journal local partout disponible par le monde par le biais d'un abonnement postal en aurait appris autant à son lecteur⁹, mais la nouveauté réside tout de même ici dans la mise sur un même plan d'accessibilité de l'information locale, nationale et internationale. Dans les mêmes conditions et facilités d'accès, dans des présentations similaires, ces différents types

⁹ Abonnement postal que continue d'ailleurs à proposer le site même de l'hebdomadaire car « rien de ne remplace la nouvelle imprimée » selon le discours promotionnel du *Connaught Telegraph* (<http://www.con-telegraph.ie/current/friars.html>).

d'informations s'offrent aux internautes du monde entier, le Web tend à gommer toute hiérarchie entre ses contenus

Ce qui peut apparaître plus novateur encore est la mise à disposition de services sonores et visuels qui connectent instantanément l'internaute avec des lieux et des services qui lui étaient jusqu'alors inaccessibles, à moins qu'il ne se déplace physiquement. Les chaînes de radio et de télévision se multiplient sur Internet et des sites se spécialisent comme portails d'accès à ces services.

En France, l'un des plus importants de ces portails est le site Comfm. Héritier d'un serveur minitel spécialisé dans l'information professionnelle et confidentielle sur le monde de la radio, accédant en 2000 au statut de « *start-up* », Comfm a pour vocation principale de permettre aux internautes de se connecter sur des radios, des télévisions, des webcams du monde entier diffusées sur Internet. En réperant, testant, référençant et cataloguant ces sites et leurs liens, Comfm offre une visibilité, non exhaustive mais suffisamment large, sur de nouveaux modes de diffusion¹⁰.

Avec plus de 667 308 visites en mars 2000 selon Cybermétrerie¹¹, Comfm figurerait parmi les premiers sites français consacrés aux médias. S'il se situe derrière les sites phares de la presse écrite (*Les Echos* : 7 112 699 connexions en mars 2000, *Le Monde* : 2 435 877, *Libération* : 1 583 932) Comfm affiche un nombre de connexions supérieur à ceux des sites de France 2 (477 000 visites) ou de NRJ (253 500 visites).

Récemment « relookées » par l'agence FKGB, l'image et la communication publicitaire de Comfm s'organisent autour du thème : *"Vous n'avez pas fini d'être ailleurs"*. Les slogans publicitaires déclinés sont autant d'invitations humoristiques à un zapping effréné et mondial : « *Prenez une claque en direct sur la FM de Zurich, comatez aussitôt sur une plage de Ko Samui* » ; « *La bourse en japonais vous a donné la migraine, consultez la TV médicale sans rendez-vous* »¹².

Au 24 avril 2000, Comfm donnait accès, dans des conditions variables, à 3 563 radios, diffusées sur le web, la majeure partie étant des stations bénéficiant par ailleurs de diffusion hertzienne, les autres étant des nouveaux services de diffusion sonores spécifiquement

¹⁰ <http://www.comfm.fr/>

¹¹ Cybermétrerie est une étude particulière de Médiamétrie concernant la fréquentation des sites Internet en France.

¹² *Le Monde* 17 et 19 avril 2000.

conçus pour Internet. Par ailleurs Comfm proposait des liens vers 253 télévisions et 1 242 *Webcams*.

Le site permet une navigation entre les services par localisations géographiques, par thèmes, ou selon des catégorisations, agrégats, genres spécifiques divers. Ainsi en matière de radio, l'internaute peut choisir entre des radios alternatives, des stations blues, d'autres proposant des chansons d'amour, des classiques du rock, de la country, de la *dance* ou de la techno, des débats, des programmes pour enfants, de la finance, des stations généralistes, du gospel, du hard rock, du *hip hop* et du rap, des radios d'informations, du jazz, de la musique latino ou brésilienne, de la musique classique ou de la musique d'accompagnement, du *new age*, des *oldies*, des stations religieuses, du rock bien sûr mais aussi du soft rock, de la soul, des radios hispaniques, des programmes sportifs, des stations adultes et des stations jeunes, le top 50 ou les radios campus des universités et bien sûr de la world music...

Parmi cette offre figuraient 71 radios françaises, dont Wit Fm, radio bordelaise, qui fut la première en janvier 1996 à verser l'intégralité de son programme sur le web, s'attirant presque immédiatement les manifestations de satisfactions enthousiastes d'auditeurs francophones dispersés à travers le monde ¹³.

Aux Etats-unis, le phénomène de diffusion de programmes radiophoniques sur Internet a atteint une ampleur importante. Selon une étude Arbitron du début de l'année 2000, 15% des internautes déclarent écouter la radio de cette façon, contre moins de 1% seulement 18 mois auparavant. Ceux qui se connectent sur un service audio, l'écoutent parfois durant plusieurs heures par jour, notamment pour ceux qui utilisent leurs ordinateurs de manière professionnelle ¹⁴. Selon Stéphane Lacombe, créateur et dirigeant de Comfm, en France, les internautes, adeptes de ce genre de pratiques, consacrent 15 à 20 minutes par jour à l'écoute de la radio sur Internet.

Ce qu'introduit déjà Internet, c'est sans doute ce changement d'échelle et de volume (et de volumes simultanément disponibles) qu'apportent les flux d'informations et de contenus véhiculés par le réseau, ainsi que l'inscription hors d'une géographie des distances des communications et des modes de diffusion. Là où pour le téléphone la réalité tarifaire interdisait que l'on confonde son voisin de palier avec ses correspondants d'outre-atlantique, Internet met à égalité les liaisons et les communications, quelle que soit la distance. Pour les

¹³ Cf. Le livre d'or Wit FM (<http://www.quaternet.fr/live/ldol.html>).

¹⁴ Indication fournies par Benoît Sillard, Festival de la radio FM, Béziers, 17 mars 2000.

Etats-Uniens c'est même mieux : empruntant des circuits locaux et gratuits pour leurs communications Internet, il leur revient moins cher d'inonder leurs correspondants d'Email et d'écouter une radio sur le réseau pendant des heures que de téléphoner dans l'Etat le plus proche. Pour les radios locales, le paradoxe est d'atteindre par ce moyen de diffusion des audiences potentiellement mondiales alors qu'elles furent conçues comme médias de proximité. Mais il est vrai que la proximité, notion subjective et mouvante n'est plus synonyme de contiguïté ou de ressemblance dans l'aspect mais qu'elle renvoie de plus en plus à l'idée de continuité, d'émanation et de diffusion¹⁵.

La télévision sur le web pourrait apparaître plus fascinante encore, mais elle reste en fait limitée dans son développement essentiellement pour des raisons techniques. La taille des images réduites, leur défilement encore saccadé et peu stable bride le plaisir que l'on peut avoir à bénéficier d'une diffusion télévisuelle sans frontière sur Internet. Par contre les webcams connaissent pour leur part une notoriété et un succès croissant.

On connaît sans doute déjà assez bien la version égrillarde ou impudique de ceci « les webcams de filles » (selon l'euphémisme employé par Comfm pour les désigner). Par le biais d'un écran informatique, l'internaute pénètre dans l'intimité de jeunes femmes qui témoignent d'une forte propension à se déshabiller seules ou accompagnées devant la caméra de leurs ordinateurs personnels. Il semble alors se trouver en position de voyeur devant un trou de serrure, et joue au jeu de la petite souris indiscreète. Toutefois, sur ce genre de site, le plus souvent le rappel à l'ordre et à certaines réalités passe par une demande appuyée d'un numéro de cartes bancaire ou de carte de crédit si l'on veut continuer à voir, à voir mieux, et à voir plus. Ainsi rapidement par le retour vers cette convention de transaction, le sentiment de la transgression s'estompe vite et ramène immédiatement l'internaute fureteur vers plus de convenance ou bien quelque chose de tout bonnement moins inattendu.

Mais c'est aussi dans des versions plus publiques et grand public que les webcams titillent également la curiosité. Installées sur des toits des bâtiments publics, à des carrefours, dans des magasins, dans des entreprises (elles sont particulièrement nombreuses dans les entreprises médiatiques), des restaurants ou des bistrotts, fonctionnant en permanence ou réactualisées périodiquement selon des intervalles assez courts, les webcams prétendent nous faire assister au spectacle

¹⁵ Vant (A.), « Proximités et géographies », p. 102 in *Approches multiformes de la proximité*, sous la direction de Bellet M., Kirat Th. Et Largeron C., Paris : Hermès, 1998, 343 p.

du monde – pas celui de la grande ou de la petite actualité médiatisé mais celui de tous les jours et du tout un chacun, un spectacle en vue directe sans médiateurs, ni mise en scène.

Pour l'expérience, durant la soirée du lundi soir de Pâques 2000, j'ai emprunté de chez moi le chemin de ces webcams publiques. Ma première étape fut de me rendre au *Crown Bar* situé au 46 *Great Victoria Street* à Belfast. J'y ai observé, dans une ambiance plutôt aérée, installé au bar, un couple converser et consommer tout autant, juste face à la caméra, tandis que défilait la clientèle dans leur dos ¹⁶.

A 160 kilomètres plus au sud, une caméra filmait *O'Connell Bridge*, pont plus large que long de Dublin ¹⁷. Elle me permettait de constater qu'il faisait nuit à Dublin et qu'il pleuvait aussi ce qui faisait briller et miroiter joliment les lumières de la ville et des automobiles, mais qui ne semblait guère du goût de piétons pressés empruntant le pont pour traverser la Liffey.

Plus à l'Ouest il faisait également nuit et il pleuvait à Sligo, mais ici *O'Connell Street* était parfaitement déserte. Décalage horaire aidant, j'ai pu retrouver la clarté du jour à New-York. Depuis une caméra placée sur un immeuble de la 40^{ème} rue, je disposais d'une vue plongeante sur la « skyline » du sud de Manhattan ¹⁸. Une autre caméra plus près du sol me permettait d'observer l'animation trépidante de *Times square* ¹⁹. La caméra motorisée balayait le célèbre carrefour et me faisait assister en cette fin d'après-midi aux allers et venues de New-yorkais et de touristes mêlés, tandis que défilaient les taxis jaunes. Ce qui pouvait me donner l'envie d'en emprunter un et je pouvais justement le faire en me connectant à la caméra installée dans un de ces taxis mais qui pour le moment était à l'arrêt prolongé, garé le long de ce qui semblait être Central Park ²⁰.

Quelques minutes plus tard et quelques clics de souris plus loin je suis passé par Chicago, San Francisco, Tokyo, Hong Kong, Sydney, Durban, Beyrouth, pour revenir vers l'Europe et la *Plaza del castillo* de Pampelune où là aussi régnait la nuit ²¹. Baignée d'une lumière

¹⁶ <http://www.belfasttelegraph.co.uk/crown/> Cette caméra a déjà été introduite comme élément d'un récit fictionnel par Richard Deutsch, Professeur à Rennes 2 et Directeur du Centre d'Études Irlandaises, dans un assez plaisant roman policier écrit en marge de ses forts sérieux travaux sur le conflit nord-irlandais (Richard Deutsch, *Belfast blues, les enquêtes d'Hippolyte Braquemare*, Rennes : Editions Terres de Brume, 1999).

¹⁷ http://www.ireland.com/dublin/visitor/live_view/index.htm

¹⁸ http://www.incdesign.com/inc_webcam.html

¹⁹ http://www.x-zone.canon.co.jp/WebView-E/sites/java/timesquare_j.htm

²⁰ http://www.ny-taxi.com/cabcam/live_chat.asp

²¹ <http://www.diariodenavarra.es/diariona/19990414/index.html>

douce la place était encore traversée par les ombres de quelques noctambules navarraises attardés.

On peut bien sûr sourire (et c'est le but) à l'évocation de ce tour du monde en moins de 80 minutes, dont l'illusion ne trompe personne mais qui n'est pas pour autant anodin, ni non plus inutile. Avec Internet, une fois de plus resurgit le vieux mythe de l'ubiquité, du village global et d'une communication universelle et instantanée, qui serait à la fois communication de masse et interpersonnelle et permettrait aux individus d'être partout et nul part à la fois. Les réseaux cybernétiques semblent accomplir « *la prouesse relativiste de comprimer l'espace du globe, par l'artifice électronique de la compression temporelle des données, des informations usuelles et des images d'un monde désormais forclos. Ici n'est plus ; tout est maintenant !* » nous dit Paul Virilio²².

Il serait aisé bien sûr de faire référence aux expressions plus anciennes de cette même mythologie ou d'utopies similaires, de cette utopie planétaire qu'évoque Armand Mattelart²³. Le télégraphe (qu'il soit optique ou électrique), ou bien le téléphone ont offert nombre de discours emphatiques sur les capacités sans bornes de communication offertes au contemporains de leurs émergences. Il en a été de même avec la TSF devenue radiodiffusion. En avril 1932, Sacha Guitry prononçait ces mots devant un micro radiophonique : « (...) *vraiment c'est effarant. De penser qu'on m'entend peut-être à Téhéran!... De penser que des gens tout à fait différents. De race et de pays, de langage et de classe, sont à l'écoute en ce moment... Le riche en son palais, l'artisan, l'ouvrier, le paysan dans sa chaumière, le poète dans son grenier... Le matelot sur son voilier... J'en imagine des milliers... Et j'en vois sur toute la terre !... (...) On n'en est pas encore à se tendre la main mais, grâce à toi, déjà comme on tend bien l'oreille* »²⁴. Avant-guerre, pour nos grands-parents les plus fortunés, il était tout aussi fascinant d'écouter tour à tour Paris, Londres, Berlin, Luxembourg, Rome ou Hilversum que de surfer aujourd'hui sur le Net²⁵. Aux XIX^{ème} siècle, Hippolyte Taine, dans son "*Voyage aux Pyrénées*", écrivait "*On voyage pour changer, non de lieu, mais*

²²Paul Virilio, « Essai sur la tyrannie du temps réel », p. 186-187, in *Bilan économique et social, Bilan du Monde 2000*, Paris : Le Monde, avril 2000, 192 p.

²³Armand Mattelart, *Histoire de l'utopie planétaire : de la cité prophétique à la société globale*, Paris : La découverte, 1999, 430 p.

²⁴ Cité par René Duval, 1980, p. 129.

²⁵ D'ailleurs les similitudes aux premiers temps radiophoniques ne s'arrêtent pas là, voir les discours techniques et éclairés des amateurs passionnés d'Internet.

d'idées". et n'est ce pas à ce petit exercice virtuel que se livraient par le biais de leur postes de radio les auditeurs cosmopolites de la TSF et auquel je peux moi-même me livrer grâce à mon ordinateur. A travers la machine, j'observe ou écoute des lieux où je n'irais que plus tard ou jamais, je peux revoir des lieux visités autrefois dans une représentation brute offerte par les webcams, d'une nudité sans apprêt. Elle m'aide à me remémorer ces endroits et je peux éventuellement communier, partager, me sentir proches des amis et connaissances qui habitent en ces lieux.

Cela ne change pas le monde évidemment, mais on oublie trop souvent que si les médias sont sans nul doute des éléments d'informations, ils sont aussi, et énormément, des instruments de distraction et d'évasion. Pourquoi Internet, s'il est un nouveau média, devrait-il déroger à la règle. En surfant sur la toile, au fil de ce vagabondage illusoire, c'est la recherche du plaisir de se sentir effectivement ailleurs que l'on recherche. La conscience de ceci n'obère pas le plaisir de cela.

Au-delà du principe de plaisir, il est possible de ne pas en rester là et il convient de poser des problématiques plus englobantes sur le développement d'Internet.

La multiplication des radios diffusées par Internet pose par exemple la question des cadres légaux, réglementaires, de la régulation de ces nouveaux services que l'on qualifiera ou non audiovisuels. Quels droits d'auteurs, quelles rémunérations pour les compositeurs, les interprètes dont les œuvres sont diffusées mondialement. Quel avenir pour les exceptions culturelles et notamment par exemple pour les quotas de chansons d'expression française et les pourcentages de nouveaux talents imposés aux diffuseurs radiophoniques par un Conseil supérieur de l'audiovisuel français ou par d'autres hautes autorités de l'audiovisuel dont les compétences s'arrêtent aux frontières des Etats.

Par ailleurs, on ne peut que constater les inégalités profondes qui accompagnent le développement d'Internet, réduisant au passage à néant les illusions universalistes de ses chantres. Les statistiques abondent de constats convergents. En 1998, sur les dix premières firmes mondiales informatiques, huit étaient américaines, les deux autres japonaises et les 13 premiers fournisseurs mondiaux d'accès Internet étaient tous Américains. En 1999, les États-Unis et le Canada réunissaient 56% des internautes, l'Europe 23,5%, la région Asie-Pacifique 16,7% et les 3,8% restants étaient localisés dans le reste du

monde ²⁶. Selon Jacques Guidon, professeur à l'université de Nantes, on compte un poste informatique connecté au réseau Internet dans les pays en voie de développement pour 10 000 connectés dans les pays industrialisés. ²⁷

Enfin, la toile du web loin de ressembler à une réalité évanescence, déconstruite et perpétuellement mouvante comme l'imaginaire se la représente, s'inscrit dans une géographie réelle et une structure qui ne doit rien au hasard. Philippe Quéau, directeur de la division Informatique et Information de l'Unesco, souligne que : « *Le pouvoir des opérateurs de télécommunication américains est aujourd'hui tel que les États-Unis sont devenus la plaque tournante, (...) le carrefour des télécommunications mondiales, plus particulièrement d'Internet. Ils ont désormais les moyens, du fait de leur puissance financière, de leur avantage concurrentiel croissant et d'une dérégulation généralisée, de venir installer, en Europe et en Asie, leurs propres systèmes de commutation et leur propre logique de réseau. (...) Une liaison Paris-New York ou Londres-New York est moins chère qu'une liaison Paris-Londres. En conséquence de quoi, la Virginie est devenue la plaque tournante des liaisons intra-européennes. Les fournisseurs européens d'accès Internet sont obligés de se connecter aux États-Unis en priorité. De même, dans toute l'Asie-Pacifique, plus de 93 % de l'infrastructure Internet sont tournés vers la Californie* ». Faute de nœuds d'échanges régionaux, un message envoyé du Sénégal vers la Mauritanie a toutes les chances de transiter par les États-Unis ou par la France ²⁸.

Du contrôle des réseaux, on glisse vers la question du contrôle des contenus, qui peut se réaliser tout simplement par une submersion numérique, quantitative. 80% des sites Internet sont rédigés en anglais, une langue parlée par 10% de la population mondiale. Sur les 3 563 liens radiophoniques proposés par Comfm, 2 173, soit 61% sont États-Uniens, pour 4,4% en provenance d'Asie (157 liens) ou 0,77% Africains (27 liens). Curieusement les disproportions concernant les télévisions ou les *Webcams* sont bien inférieures entre les États-Unis et le reste du monde. Les risques de dépendance culturelle sont bien là et si Internet ne le crée pas fondamentalement, il peut les amplifier fortement

²⁶ *Le Monde*, Bilan du Monde 2000, p. 34.

²⁷ *La Recherche*, n° 328, février 2000, p. 55.

²⁸ Philippe Quéau, *Internet et les nouveaux services*, Forum Mondial des régulateurs, 30 novembre – 1° décembre 1999, Paris - Unesco.

Dans son bilan du *Court XX^{ème} siècle* l'historien anglais Eric Hobsbawm atteste que le phénomène est ancien. À travers l'exemple évident du rock 'n' roll qui est devenu depuis les années 50, « *le langage universel de la culture des jeunes* ». « *Dans le domaine de la culture populaire, le monde était américain ou il était provincial, écrit-il. À une seule exception près (le foot-ball), aucun autre modèle régional ou national ne s'imposa mondialement, même si certains eurent une forte influence régionale* »²⁹. On peut tout aussi bien penser qu'Internet ne fera que renforcer ceci, en ayant conscience d'ailleurs, qu'Internet ou pas, les Américains et leurs médias affichent de formidables aptitudes à absorber intégrer, couler dans un même moule, la diversité culturelle. Des aptitudes qui se sont exprimées et ont été appliquées d'abord chez eux-mêmes. « *Les Etats-Unis ont été très tôt confrontés à l'urgence de créer des signes de ralliement universels pour répondre à la nature composite de leur population, faite d'émigrés, de races, d'ethnies diverses. Urgence qui les hante depuis la guerre de Sécession et à laquelle la culture de masse apportera une réponse. [...]. On oublie peut-être trop souvent que le premier effort d'amalgame a eu pour cible la société nationale elle-même. Le premier test, en fait, de la valeur universelle des programmes nord-américains (comme d'ailleurs de leur rentabilité) se réalise à l'intérieur du territoire national* »³⁰.

D'un autre point de vue, pour Tim Berners-Lee, animateur et dirigeant du World Wide Web Consortium (W3C) « *Le risque de fermeture existe en deux sens différents. Il y a d'abord le risque déjà longuement commenté à propos de la télévision, celui de la « culture McDo* ». *Et puis il existe un risque plus spécifique au Web, celui que certains internautes tombent dans une espèce de trou culturel, où ils s'enfermeraient en suivant uniquement les liens hypertextes des sites qu'ils ont déjà vus. Le Web favorise des phénomènes de renforcement au profit de cultures extrêmes, dont il devient difficile de s'échapper. Mais je crois qu'il faut faire confiance à l'esprit humain* »³¹. Ainsi Internet qui se constitue comme une invitation à un nomadisme permanent au cœur d'une mondialisation triomphante - dont il serait à la fois le témoin et l'un des instruments - ne pourrait être que la chimère d'un voyage immobile. Mais, de fait, rien n'est encore

²⁹ Eric J. Hobsbawm, « *L'âge des extrêmes, histoire du Court XX^e siècle* », Editions Complexe, 1999, p. 258-264.

³⁰ Mattelart A., Delcourt X., Mattelart M., *La Culture contre la démocratie ?*, Paris, La Découverte, 1983, p. 183.

³¹ *La Recherche*, n° 328, février 2000, p. 62.

définitivement écrit et la lecture du réel mérite, qu'en la matière, on dissocie les enjeux en même temps que les usages.

PRÉVÉLAKIS Georges

LES DIASPORAS ET LA QUESTION EUROPÉENNE

Liah Greenfeld considère la transformation de l'ensemble de la population en élite comme le trait essentiel du nationalisme¹. En détruisant les obstacles formels à l'ascension sociale, le nationalisme a aboli le sentiment de frustration lié à la non-appartenance à l'élite. Ainsi, même si seulement une petite partie de la nation peut réellement participer à l'élite, toute la population en fait partie potentiellement, symboliquement. C'est dans cette dignité ouverte aux masses que réside la force du nationalisme. Selon Greenfeld: "... le monde dans lequel nous vivons a été créé par la vanité. Le rôle de la vanité -ou désir de statu social- dans la transformation sociale a été largement sous-estimé..."² Il s'agit d'une mutation telle, que Greenfeld y voit le début de la modernité.

¹ Liah Greenfeld, *Nationalism, five roads to Modernity*, Harvard University Press, Cambridge MA et Londres, 1992.

² Ibid., p. 488

1 - Élités nationales et élités diasporiques

Considérer le nationalisme ainsi permet de saisir l'incompatibilité entre nations et diasporas. Parmi les anciennes élités à abolir, il y avait des élités diasporiques et des élités non-diasporiques: les unes fonctionnaient en réseau, les autres en territoire. Les élités non-diasporiques assuraient le fonctionnement politique et administratif d'un territoire et le protégeaient contre les menaces extérieures. Les élités diasporiques assuraient l'unité de grands espaces économiques et culturels en reliant les lieux en réseau. Les élités non-diasporiques fondaient leur existence sur l'iconographie; les élités diasporiques sur la circulation. Les deux catégories étaient complémentaires. Élités diasporiques et élités non-diasporiques se trouvaient donc en relation de symbiose. Il est évident que cette cohabitation n'était pas parfaite. Des frictions pouvaient exister entre les deux catégories, d'autant plus que les rôles n'étaient jamais parfaitement distincts. Des tensions se développaient aussi entre les différentes diasporas en concurrence pour les réseaux (p.e. entre Juifs, Grecs et Arméniens dans l'Empire ottoman), ainsi qu'entre les élités non-diasporiques pour le contrôle des territoires.

Ce complexe champ d'antagonismes a été simplifié brutalement par l'arrivée du nationalisme. Les élités non-diasporiques se sont intégrées dans l'identité nationale. Elles ont perdu leur monopole certes, mais, en participant à la nation, elles ont préservé le droit à l'ascension sociale. Par contre, les diasporas ont continué à représenter l'ancien ordre pré-moderne. Cet ordre devenait de plus en plus caduc de par le renforcement continu de l'échelle nationale. En effet, l'affaiblissement des anciennes élités territoriales allait de pair avec la subordination de l'échelle locale à l'échelle nationale : la centralisation a caractérisé, à des degrés différents, tout nationalisme. En même temps, le global (ou oecuménique, en termes pré-modernes) se transformait de plus en plus en international : au tissu complexe des réseaux pré-modernes se substituait le réseau simple des États-Nations. Ainsi, la modernité a conduit à l'érosion du terrain des diasporas, de cet espace réticulaire à cheval sur plusieurs États que nous taxons aujourd'hui de transnational.

A l'intérieur des nouvelles sociétés nationales, l'antagonisme entre les élités nationales et les anciennes élités diasporiques ne pouvait que s'aiguiser puisque, avec la focalisation de toutes les échelles à l'échelle nationale, la division du travail entre élités diasporiques et élités non-

diasporiques ne pouvait plus exister. Les deux catégories d'élites se sont trouvées en concurrence dans les mêmes espaces. Dans ce bras de fer, les élites diasporiques ne pouvaient que perdre. En effet, face à elles se dressait toute la nation et pas seulement une tranche de la nation composant une classe privilégiée. Toute la nation se sentait comme élite nationale, donc toute la nation était hostile aux élites diasporiques. Ainsi commença le long processus d'expulsion, d'oppression, d'exploitation, enfin d'élimination physique des diasporas. L'histoire se répétait chaque fois qu'une population se transformait en nation : en Europe occidentale, en Europe centrale, dans les Balkans, en Turquie, en Égypte, etc. Autour de la Méditerranée orientale, les Juifs, les Grecs et les Arméniens ont constitué les principales victimes de l'émergence du nationalisme pendant le XIXe et le XXe siècles. Les mêmes peuples ont réprimé à leur tour, avec plus ou moins de violence, les diasporas qui se trouvaient dans leurs territoires quand ils devenaient nations : la logique nationaliste l'emportait la plupart du temps (mais, heureusement, pas toujours) sur la solidarité des victimes.

2 - Le retour des diasporas

Les diasporas n'ont jamais cessé d'exister. Avec une capacité d'adaptation qui constitue un héritage culturel millénaire, elles se sont pliées aux nationalismes, mais en préservant l'essentiel de leur culture sous une forme latente. Souvent elles sont devenues invisibles, cachées à l'intérieur de structures transnationales, comme le communisme. Comme le caméléon, elles ont emprunté les couleurs du milieu national, comme ce Grec qui a choisi Campbell comme nom de famille aux États-Unis! Pendant les deux derniers siècles, l'effort principal des diasporas fut donc de survivre en offrant la moindre résistance au déferlement des forces du nationalisme et de la modernité.

Aujourd'hui les conditions semblent changer. En transition de la modernité vers une post-modernité dont on ne peut guère imaginer les contours, les diasporas reviennent. La globalisation ouvre à nouveau l'espace mondial aux réseaux, qui sont alimentés par les nouvelles technologies. La distance topographique, fondement de la construction des territoires nationaux, perd de plus en plus son importance face à

l'essor des transports aériens et des télécommunications, dont le coût n'est plus fonction de la distance, mais du flux. Les sociétés multinationales, les ONG, les media, le réseaux des grandes universités occidentales et toutes les autres structures transnationales s'offrent à la pénétration des diasporas. La concurrence des diasporas pour le contrôle de ces nouveaux acteurs économiques, politiques et culturels s'intensifie.

Le retour des diasporas va de pair avec des phénomènes d'affaiblissement de l'échelle nationale. Cela n'est peut-être pas vrai partout. Dans le monde ex-communiste, on a assisté au renforcement du nationalisme et à de nouveaux exodes de diasporas. Pourtant, dans la plupart des pays européens, le nationalisme est sur la défensive. Il est évident que, dans une phase de transition, l'ancien et le nouveau coexistent. D'ailleurs, l'ancien dispose encore d'un potentiel de résistance qui conduira certes à bien des retournements de fortune, pour les nations et pour les diasporas. Les terrains les plus intéressants pour observer le renouveau de la dialectique nations/diasporas sont les États-Unis et l'Union européenne.

3 - Le dilemme américain

Le monde anglo-saxon, lié étroitement à la mer et à ses réseaux, a préservé un certain élément pré-moderne de symbiose entre élites diasporiques et élites non-diasporiques. Les Anglais ont été maîtres dans l'art de se servir des diasporas dans leur empire colonial, tout en les contrôlant par une diplomatie sophistiquée et cynique. Les Américains ont certes hérité une partie de cet art. Pourtant, leur situation est assez différente, puisque c'est la société américaine elle-même qui est un carrefour de diasporas. Le caractère multi-culturel de la société américaine a été un énorme avantage pour les États-Unis, qui explique en grande partie leur capacité à fonctionner globalement et donc à dominer le monde. Jusqu'à aujourd'hui, les États-Unis ont su maîtriser les inconvénients de cette situation. La place hégémonique de la culture anglo-saxonne a assuré l'homogénéité nécessaire à la société américaine sous la symbolique du *melting-pot*. Les immigrants pauvres et persécutés cherchaient à dissimuler leurs origines, à se fondre dans une société d'accueil qui leur offrait protection et moyens de subsistance. Pourtant, cette image idyllique est tachée d'exceptions, dont on parle aussi peu que

possible. Les camps de concentration de la diaspora japonaise aux États-Unis, pendant la deuxième guerre mondiale, ou la question raciale, montrent les limites du rêve américain.

Aujourd'hui, l'idéologie du *melting-pot* est contestée et tend à être remplacée par la métaphore de la mosaïque. En effet, les Américains de deuxième et de troisième générations, sécurisés par une ascension sociale d'autant plus efficace qu'elle concerne des populations dotées de structures et de mémoires d'anciennes élites, cherchent aujourd'hui à retrouver leurs racines et à recomposer leurs champs d'allégeances. Ce processus risque de mettre les États-Unis face à un grand dilemme : soit chercher à réprimer la réémergence des diasporas (par des méthodes similaires à celles du macarthisme), soit d'assister à l'érosion de l'hégémonie anglo-saxonne (p.e. par l'émergence de l'élément hispanique) et à la transformation de l'appareil politique et administratif américain en une arène de confrontation de lobbies et d'autres structures correspondant à des intérêts souvent étrangers à ce que la classe dirigeante américaine appelle "l'intérêt national". Si les conséquences de la deuxième option sont évidentes, il ne faut pas sous-estimer les inconvénients de la première : érosion de l'image de marque démocratique des États-Unis, hostilité des diasporas touchées par la répression, exode de matière grise précieuse, perte éventuelle de la place hégémonique dans la globalisation...

Peut-on prévoir laquelle des deux options l'emportera ? Le plus probable paraît être une oscillation entre les deux, dans un effort pour trouver un milieu juste mais impossible.

4 - L'enjeu européen

La situation européenne présente des similarités mais aussi des grandes différences avec celle des États-Unis. Les similarités sont liées au fait que les deux ensembles fonctionnent dans le même contexte : technologie, économie, culture politique sont comparables, ce qui crée des liens de coopération, mais aussi un important potentiel de concurrence. Les Européens ont, eux aussi, besoin des talents des diasporas pour réussir dans le monde des réseaux. Pourtant, la situation européenne est bien différente, dans la mesure où l'unité de l'Europe reste

en projet, tandis que la réalité européenne réside encore dans le monde des nations. L'idéologie américaine reste encore nationaliste, tandis que l'idéologie européenne en projet conteste obligatoirement la réalité nationale. Les États-Unis sont technologiquement, économiquement et culturellement plus avancés dans la post-modernité, mais en se situant dans un cadre politique et idéologique moderne. L'Europe, plus conservatrice, se lance néanmoins dans un projet politique post-moderne. Dans les deux ensembles, les tensions proviennent de la contradiction modernité/post-modernité. Pourtant, le mélange des éléments est très différent. D'autre part, les Américains ne sont pas des novices dans la gestion de ce genre de problèmes. Les Européens, après leur long passé stato-national, sont beaucoup moins bien préparés à faire face aux nouveaux défis de la dialectique nation/diaspora. Pour cette raison, les crises en Europe risquent de prendre des formes plus aiguës.

La construction européenne offre un champ nouveau et important aux diasporas (ainsi qu'aux autres acteurs transnationaux, comme les églises). En effet, l'action des diasporas dispose de l'avantage considérable de pouvoir être trans-européenne, même si leurs manifestations peuvent emprunter des canaux nationaux. Cette action ne peut pas être contestée comme contraire aux règles de l'Union ou aux intérêts d'un État, puisqu'elle n'est pas dirigée par un centre, ni ne correspond à une stratégie consciente. Le propre des diasporas est une certaine convergence d'actions ou d'activités variées et sans unité apparente, convergence assurée par des structures socio-psychologiques profondes, dont la transmission de génération à génération reste un des mystères des sciences sociales. L'action des diasporas a toujours conduit à l'unification des espaces. Elle est donc compatible avec l'objectif européen, dans la mesure où elle tend à l'effacement graduel des frontières nationales. Elle peut aussi être en contradiction avec cet objectif dans la mesure où son effet unificateur ne se limite pas à l'intérieur de l'Europe, mais tend aussi à unifier des espaces européens avec des espaces extra-européens, contribuant à effacer donc aussi la distinction entre l'Europe et le reste du monde (et en particulier les États-Unis). En affaiblissant les iconographies nationales, elle contribue à la cohésion européenne ; en affaiblissant aussi l'iconographie européenne, néanmoins, elle la combat.

Au niveau européen, étant donné que le problème essentiel de la construction européenne jusqu'à aujourd'hui a été le nationalisme, le rôle des diasporas est plutôt positif. Objectivement, l'Union européenne

favorise les diasporas et les diasporas favorisent l'Union. Pourtant, toutes les diasporas n'ont pas la même relation avec le projet européen. L'antagonisme des diasporas se traduit par des géométries différentes du projet européen.

5 - Différentes géométries du projet européen

Avec la fin de la guerre froide a disparu aussi la géométrie claire de l'Europe. Le rêve d'une "Grande Europe", de l'Atlantique à l'Oural, est venu concurrencer l'Europe atlantique, limitée à l'occidentalité et liée étroitement aux États-Unis. Même l'idée de la Grande Europe a conduit à différents projets, à des degrés différents d'ouverture. Ainsi, la question russe constitue un des dilemmes fondamentaux : peut-on l'exclure ? Ose-t-on l'inclure ? La question turque, de moindre gravité certes, est quand même posée depuis que la Grèce a cessé de faire obstacle à son rapprochement avec l'Union européenne. Il est évident que ces questions ne sont pas indifférentes aux diasporas qui fonctionnent à l'intérieur de l'Europe. L'exclusion de la Turquie était l'objectif principal pas seulement de la Grèce, mais aussi dans la diaspora grecque. Pourquoi y a-t-il eu changement d'attitude ? Il faudrait peut-être chercher les raisons dans la relation entre la Grèce, les États-Unis et la diaspora gréco-américaine...

Nous ne disposons donc que d'hypothèses. Des hypothèses similaires peuvent être formulées pour d'autres diasporas. L'hostilité de la diaspora arménienne à l'égard de la Turquie paraît plus forte encore que celle de la diaspora grecque ; pourtant elle aussi pourrait changer. Dans la mesure où la vision de la Grande Europe empruntera les formes du modèle centre-périphérie, selon lequel les parties orientales et sud-orientales de l'Europe seraient "latinoaméricanisées", il ne sera pas impossible d'assister à l'émergence d'alliances -à première vue "contre nature"- entre les diasporas provenant de l'espace ex-ottoman.

La place toute particulière de la diaspora juive dans l'élaboration et dans la diffusion de l'information, qui lui donne une influence accrue aux États-Unis comme en Europe, est aussi un élément fondamental dans les différentes géométries européennes. Les liens d'Israël avec la Turquie doivent favoriser une attitude positive en ce qui concerne l'ouverture de l'Europe vers le sud-est. En même temps, la Grande Europe provoque des

réactions de slavophobie. Doit-on interpréter ainsi certaines prises de position assez radicales de certains intellectuels parisiens dans les différentes crises yougoslaves et surtout pendant la récente crise du Kosovo? L'importance de la diaspora juive aux États-Unis conduit-elle à une attitude plus favorable à l'endroit d'une Europe atlantique qu'à celui d'une Grande Europe éloignée des États-Unis et rapprochée du monde slave ?

6 - Des tensions à l'intérieur des États et la résurgence de la xénophobie

Le retour des diasporas risque de conduire à des formes de xénophobie qu'on pensait dépassées. En fait, la xénophobie en Europe depuis la deuxième guerre mondiale était essentiellement alimentée par les vagues de migrations prolétaires qui, par leur ampleur, représentaient un défi aux structures éducatives, de sécurité sociale, etc., et étaient censées créer une concurrence déloyale dans le marché de travail. Ces phénomènes existent toujours et commencent même à se manifester dans des pays de l'Union européenne qui dans le passé exportaient leur main-d'oeuvre et qui aujourd'hui se transforment en pays d'immigration (Espagne, Grèce).

Pourtant, plus importante est une autre forme de xénophobie qui ne se situe plus à la base, mais au sommet de la pyramide sociale. En effet, la globalisation et l'intégration européenne conduisent à une concurrence pour des places dans la fonction publique, l'éducation, la recherche, les marchés publics, les professions libérales, etc., qui constituaient jusqu'à aujourd'hui la chasse gardée des élites nationales. Ainsi, des avocats ou ingénieurs anglais ou français pourront exercer en Espagne ou au Portugal, même dans des domaines interdits auparavant. Cette concurrence généralisée pour des places qui confèrent un statut d'élite dans une société favorise les membres des sociétés les plus avancées. Ainsi, la taille et l'expérience de sociétés d'ingénierie ouest-occidentales mettront en difficulté des sociétés similaires dans des pays moins avancés. Les ingénieurs grecs risquent de se voir transformés en employés de firmes étrangères ayant comme patron un étranger. Il s'agit d'une dévaluation professionnelle et sociale difficile à accepter sans réagir.

L'autre catégorie qui se trouve favorisée sont les membres des diasporas. Leurs connaissances linguistiques, leur ouverture culturelle et leur réseaux internationaux de relations leur permettent de revendiquer des positions élevées pas seulement au sein des institutions européennes, mais aussi au sein des institutions nationales. Cette fois, il ne s'agit plus d'une incursion d'Occidentaux dans des sociétés plus ou moins résignées à un statut de périphérie, mais au contraire d'une concurrence "orientale ou levantine" à l'intérieur de sociétés habituées à dominer le monde. On peut imaginer les frictions que ce genre de concurrence entre élites nationales et élites diasporiques (dont certaines possèdent un "homeland" dans l'Union européenne) pourront provoquer. La réaction des élites nationales pourrait conduire à un véritable refus de l'Europe. Menacées dans leurs privilèges, elles peuvent s'adresser à l'élite *potentielle*, c'est à dire à l'ensemble de la nation, pour dénoncer l'Europe "cosmopolite". Elles dénonceraient en fait une régression post-moderne à l'état pré-moderne.

Les conséquences de telles formes de xénophobie peuvent être très déstabilisantes pour le projet européen, d'autant plus que l'élite nationale d'un État européen peut très bien être la diaspora d'un autre.

MONDIALISATION, IDENTITÉS ET TERRITOIRES, UNE RELATION À DOUBLE SENS ?

La mondialisation ne créerait-elle pas finalement de l'identité et du territoire ? Paradoxe apparent. La mondialisation est surtout réputée générer de la standardisation et de la banalisation. L'emploi lui-même des termes mondialisation, et globalisation dans sa version anglo-saxonne, est fréquemment empreint d'une connotation négative. Négative par rapport à « l'avant mondialisation », l'avant où les territoires et les populations qui y vivaient disposaient d'une autonomie de détermination qu'ils auraient perdue. Le temps présent se caractériserait essentiellement par une domination sans partage des mêmes valeurs, des mêmes marchandises, des mêmes objets et des mêmes cultures, détruisant les patrimoines et les identités en même temps que les barrières commerciales. L'économie de marché, ses références, ses valeurs, ses produits, pénètrent aujourd'hui plus profondément et avec plus d'intensité toutes les sociétés du monde que jamais auparavant. Les puissances économiques et politique majeures font prévaloir leurs produits de toutes natures sur l'ensemble de la planète, mais la grille de lecture assimilant mondialisation uniquement à standardisation et uniformisation est sans doute trop univoque et ne tient pas compte des processus contradictoires qui coexistent. La mondialisation ne produit peut-être pas seulement de la standardisation, cette standardisation n'est peut-

être pas seulement négative. La mondialisation produit aussi de nouvelles différences ; ces différences ne sont pas seulement positives, elles peuvent être également extrêmement négatives. C'est ce chaînage de relations en contradiction que nous allons explorer dans ce propos.

1- Une interpénétration des économies sans précédent et de nouvelles constructions géopolitiques

La mondialisation fait tomber des barrières et ouvre des horizons de natures très diverses. La mondialisation est en même temps un phénomène radicalement nouveau et le prolongement de processus déjà anciens. Il ne faut pas craindre d'exprimer simultanément ces deux réalités contradictoires. Leur coexistence est cohérente. La mondialisation est pour beaucoup affaire d'échanges économiques. L'internationalisation, l'intensification des échanges, et l'interpénétration des économies nationales atteignent un niveau sans précédent.

Ce plan économique n'est pas la seule caractéristique essentiellement nouvelle, la configuration politique internationale participe tout autant de la mondialisation. Comme le dit François Chesnais « *la genèse du régime d'accumulation mondialisée à dominante financière relève autant de la politique que de l'économie* » (Chesnais 1997). L'internationalisation accrue de l'économie s'inscrit dans un processus multiséculaire, marqué de scissions, de contractions et de phases d'expansion. (Braudel 1979,1985, Wallerstein 1980,1984,1999, Mandel 1980, Dockès et Rosier 1983, 1988, Bairoch 1997). Rappelons seulement qu'à la veille de la Première Guerre Mondiale, la part du commerce mondial dans la production des pays industrialisés atteignait 12,9% (1913), qu'il est tombé à 6,2% en 1938 pour remonter régulièrement ensuite et dépasser les 14 % en 1993 (Cohen 1996)). Du strict point de vue quantitatif, l'ouverture des économies industrialisées a déjà connu des périodes proches de la nôtre. Le fait étonne souvent. Il est bon de le rappeler en ce qu'il montre bien que la situation d'aujourd'hui procède de cette réalité qui avait les pieds dans le siècle d'avant, dans la construction des empires européens qui se donnèrent le monde comme champ d'exploitation et de confrontation. Il montre aussi que la mondialisation d'aujourd'hui, ce n'est plus seulement ni du commerce lointain, ni la constitution d'empires économiques et

politiques à la dimension du globe, ce que fut l'époque victorienne. La mondialisation c'est plus que cela.

La mondialisation d'aujourd'hui est une interpénétration extrêmement profonde des économies d'échelle nationale, un niveau de taille et d'internationalisation de nombreuses firmes à un degré jamais atteint, c'est une mise en contact du local et du mondial en permanence. Les constructions géopolitiques des quatre dernières décennies ont façonné cette réalité. L'évolution des moyens de transports et de communication y joue un rôle essentiel, fondamental. Sans discontinuer, les temps de trajets et les coûts de transports n'ont cessé de diminuer depuis des décennies. Bien que le XIX^e marque déjà un point d'accélération, la seconde moitié de ce siècle en marque une autre. Le transport massif de personnes et de marchandises par avion, l'accroissement des volumes et des vitesses par bateau, la possibilité de transmettre de l'information de quelque nature que ce soit à très longue distance, puis maintenant non seulement à très longue distance mais de façon instantanée ont permis et suscité la mondialisation. Elle n'existerait pas sans cela.

Il serait par trop réducteur de ne voir dans la mondialisation que la dimension économique et son lien avec les moyens d'échange et de transport. La dimension culturelle au sens large en est partie constitutive. L'internationalisation puis la mondialisation, le développement des moyens de communication se sont accompagnés d'une dissémination sans précédent d'informations, d'idées et de cultures de par le monde.

Les communications par satellite, par téléphone cellulaire, puis maintenant par Internet créent un double phénomène sans précédent lui aussi : *une présence au monde permanente* qui fait que des millions d'individus ont connaissance de faits qui se produisent à l'autre bout de la planète (Castells 1998). L'actualité mondiale de ces dernières années en a fourni quantité d'exemples : catastrophes naturelles au Japon, en Californie ou en Amérique Centrale, Guerres des Balkans. Cela n'entame pas la question de zones du monde délaissées par le système d'information, de maîtrise politique et idéologique des systèmes d'information les plus puissants, de la manipulation politique même que les organismes de fabrication et de diffusion de l'information peuvent réaliser. Il n'en demeure pas moins que jamais comme aujourd'hui des millions d'habitants de la planète n'ont pu savoir ce qui se produit à des milliers de kilomètres de leur lieu de vie.

Le second phénomène est qu'il ne s'agit plus seulement comme il y a encore deux décennies de procédés de diffusion verticale et massive, irradiant d'un point émetteur unique vers la multitude. Des individus, des petits noyaux de population sont également émetteurs. Le téléphone cellulaire et Internet ont sur ce plan radicalement modifié le paysage. Cette présence au monde est une des dimensions les plus visibles de la mondialisation, elle en est une des plus nouvelles et elle est décisive pour la représentation mentale que se font des millions d'hommes et de femmes, du monde dans lequel ils vivent. *Familiarité du proche et étrangeté du lointain* se côtoient constamment et s'infusent naturellement, essentiellement au travers des télévisions. Cela construit un curieux mélange de connaissances et d'informations réelles et rapides, d'hypertrophie de couvertures médiatiques et de zones d'ombre et de silence maintenues. Cela construit de toute façon une vision du monde et une vision de soi dans le monde.

1.1 - La standardisation et l'hybridation

La banalisation est la forme la plus décriée de la mondialisation. Banalisation des produits d'un bout à l'autre de la planète, poussée par l'extension des aires de marché et des supports d'image. Le produit Mac Donald's en est présenté comme l'archétype, *The Economist* a même proposé de cerner le pouvoir d'achat des monnaies par une comparaison du prix du Big Mac, promu ainsi au rang d'équivalent général. Coca Cola en est un symbole fort également, en partie à tort car la diffusion mondiale de la boisson préexistait à la phase de globalisation actuelle et à ce titre représente plus la domination mondiale de certaines firmes américaines, illustration de l'ordre mondial d'après-guerre et du transfert d'hégémonie. Cette standardisation des marchandises et des univers urbains est bien réelle, mille expériences quotidiennes peuvent l'attester : les mêmes enseignes commerciales dans nombre de villes européennes, les mêmes produits dans les supermarchés, les mêmes disques, films visibles à des milliers de kilomètres de distance. La difficulté, pour des langues et des pratiques sociales héritées de l'histoire de sociétés passées, de subsister quand leur dimension fonctionnelle dans le monde contemporain est battue en brèche par des substituts souvent d'ampleur internationale. En matière d'images où l'hégémonie américaine s'exerce, l'Idate estime que les USA exportent vers l'Union Européenne pour 4 milliards de dollars par an d'images, soit douze fois l'exportation de l'UE en direction des USA.

Cette banalisation demande néanmoins à être nuancée : les grandes firmes d'agro-alimentaire adaptent leurs produits par grandes zones aux goûts des marchés (Boyer 1997, Cohen 1996). Ainsi, le produit vendu en Amérique du Nord et dans les différents pays d'Europe n'est-il pas exactement le même.

Cet élargissement considérable des zones d'échanges, cet abaissement d'un certain nombre de barrières, ne génère pas que des produits standards, il génère des hybrides également. (Sardigli et alii 1993) Cette hybridation résulte aussi d'une intensification des grands flux migratoires. Il donne naissance au fast-food chinois dans les Docklands de Londres, à la pizza grande taille version Montréal, aux musiques des Caraïbes produites à Londres et à Paris. De quelles cultures, de quelles sociétés sont-ils le produit ? Avant tout d'un mélange, d'une hybridation, d'une créolisation pour reprendre les termes d'Edouard Glissant. Cette hybridation doit-elle être systématiquement considérée comme un produit inférieur ? Comme une dégénérescence d'un état initial meilleur ? Il s'agit là d'une version d'une question mille fois reprise : par rapport à quel âge d'or faut-il comparer ? La phase d'avant était-elle un âge d'or ? N'y a-t-il pas là un effet de myopie et d'oubli collectif, sous-estimant à quel point les situations antérieures, structurées par les Etats-nations modernes et les empires avaient elles-mêmes généré des mélanges, s'étaient nourris d'emprunts multiples ? (Braudel 1979, 1982, Chaunu 1966, 1971, Pomeau 1966, Le Goff 1964, Morin 1990)

1.2 - L'hybridation intègre les droits de l'individu

Si la standardisation a pour effet de faire partager à des millions d'hommes et de femmes des goûts et des produits dont la qualité peut être discutée, il est un domaine où la standardisation a des effets positifs : celui de la légitimation des droits de l'homme, de la femme, et de l'enfant. Les atteintes quotidiennes à ces droits sont malheureusement légion, leur nombre, leur gravité, trop importants. Néanmoins, le phénomène de mondialisation de l'information se traduit par le fait que beaucoup d'entre elles - pas toutes très loin de là - sont connues dans de très nombreux pays. Cette connaissance accrue, comparée aux décennies et siècles passés, s'accompagne d'une dénonciation et d'actions s'appuyant sur une légitimité universelle des droits de l'individu. Cette légitimité est un produit historique compliqué issu des XVII^e et XVIII^e des Lumières européens, de l'extension de l'idéologie des droits de l'homme, de

l'expansion des empires, du développement des mouvements ouvriers et démocratiques dans tous les pays, des mouvements d'émancipation anti-colonialiste, de l'affirmation des opinions publiques nationales et internationales ces dernières décennies. La première étude sociologique d'extension mondiale réalisée par Ronald Inglehart montre la corrélation entre développement économique, sécularisation et valeurs rationnelles et individualistes. Inglehart indique également que « cet ensemble matériel et axiologique est favorable à la démocratie » (Inglehart 1999). Cette réalité ne peut pas occulter la violence économique faite à des millions d'individus (Ramonet 1997, Wallerstein 1999) , mais elle ne peut pas non plus être tenue pour négligeable.

Le fait est, qu'au travers des conflits sur le fondement même de cette légitimité, principalement avec la Chine, la légitimité des droits de l'homme, de la femme et de l'enfant s'est plus profondément ancrée dans les opinions publiques de multiples pays. (Laidi et alii 1998, Moreau Defarge 1999, Frison-Roche 1997) Cet ancrage est constamment nourri des informations et campagnes d'opinions que permet la mondialisation du système d'information. Le développement d'Internet en montre de nouveaux développements. De récentes campagnes d'opinions à l'échelle internationale se sont effectuées sur ce support, dans l'année 1999, la bataille d'information, puis d'attaque de serveurs de part et d'autre lors de la guerre du Kosovo, puis la campagne pour la révision du procès de Mamia Abu Jamal aux Etats-Unis en sont les plus récents exemples. Cette présence au monde quasi permanente pour les habitants de nombreux pays est ambivalente : en même temps, elle jette toute la misère du monde à la face de la boulangère d'Aubervilliers, de l'employé de banque de Brive, ou de l'ouvrier de mécanique du Braunschweig sans qu'il en puisse mais. Il y a statistiquement une possibilité de catastrophe naturelle ou non tous les jours : éruption, tremblement de terre, cyclones, inondations, déraillement de train, chute d'avion. Cela participe sans aucun doute à donner une vision morose du cours des choses à tous ces spectateurs impuissants.

Cette présence au monde permet également à une fraction de ces populations de réfléchir, de réagir à distance, de peser sur ses gouvernements, d'en tirer des enseignements pour sa propre situation. Ce versant de la mondialisation ne peut être considéré comme négatif. Il n'est pas passif, il est fait d'attitudes politiques et citoyennes, il n'est pas déconnectable des aspects économiques et financiers de la mondialisation. Ils coexistent.

2 - La mondialisation crée de la différence et de l'identité

La circulation de plus en plus d'hommes et de marchandises, ainsi que d'informations sur toute la surface du globe en des temps toujours plus brefs, voire même instantanés, la globalisation d'aires de marché immenses, constituent la marque de la mondialisation. On peut pronostiquer sans grand risque de se tromper, puisque les premiers développements sont déjà en route, que ces traits vont encore s'amplifier dans les deux décennies à venir : les trajets vont se faire de plus en plus vite entre continents non seulement dans les airs avec des avions de plus de 500 passagers, mais également sur l'eau avec le saut technologique que constituent les navires à grande vitesse que l'on peut apparenter au TGV qui vont traverser l'Atlantique en moins de cinq jours. Le volume d'information de toute nature qui transitent par des réseaux de type Internet avec diverses modifications technologiques va continuer de s'accroître fortement, mettant au quotidien le local et le lointain en contact et en échanges encore plus fréquents.

Pour autant, cette pente forte qui continuera de produire de la banalisation éradique-t-elle toutes différences, toutes identités et toute substance de territoires ? Une telle vision est trop unilatérale, elle échappe par facilité à la complexité de la situation qui fait coexister des processus contradictoires. Cette tendance à l'uniformisation dont j'ai suggéré qu'elle était elle-même altérée, ne s'est développée qu'en se nourrissant d'hybridation et de créolisation ; elle coexiste avec et fabrique même ce qui est son contraire apparent : de la différence, de l'identité, du territoire.

La mondialisation, aux côtés de la diffusion de visions, de normes, de produits standards, crée de la différence. On peut en distinguer deux modalités : l'une de renfermement, de défense violente, l'autre couplée à l'ouverture, prenant appui sur ce qui lui vient du monde, pour s'affirmer.

2.1 - Repli, fragmentation et exclusion

La mondialisation crée de l'identitaire de défense, suffixe - aire - pour marquer la version négative de l'identité. Il s'exprime en plusieurs zones du monde. Il prend les formes les plus conflictuelles et violentes (Afrique, Moyen-Orient, Balkans, Caucase) (Ramses 2000,

1999, Poudrières de la Planète Le Monde Diplomatique 1998, Ramonet 1997, L'Etat du monde 1999 et 2000). C'est entre autres ainsi que l'on peut interpréter la vague de radicalisation conservatrice politique, sociale et religieuse qui a touché l'Afrique du Nord, particulièrement en Algérie, le Moyen-Orient ou l'Asie pour culminer avec le régime des Talibans en Afghanistan. Rien n'est seulement d'ordre culturel ou religieux dans ces développements. La situation économique, politique, la misère, la solidité, l'accaparement ou le délitement des appareils d'Etat, y concourent. Il ne s'agit pas de couvrir tout le processus compliqué de construction d'identités, de développement, de la relation à l'islam par cette seule vision. Maxime Rodinson (1989) souligne les attitudes classiques et jumelles d'incompréhension qui consistent « à réduire à un épouvantail » l'islamisme pour l'occident et l'occident pour l'islamisme. Plongés dans des situations inextricables, des intellectuels, des leaders d'opinion, de larges franges de populations submergées par l'ultra-libéralisme des échanges internationaux, par les images, les valeurs et les produits qui télescopent une part du fonctionnement de leur société, en même temps que soumis souvent à des régimes non démocratiques, arbitraires, sur un fond de grandes difficultés matérielles quotidiennes érigent des défenses identitaires. Durand, Lévy, Retailé soulignent cet aspect : « *aujourd'hui, en islam arabe, la modernité est une imitation de l'étranger qui entame l'identité et qu'aussi bien l'anticolonialisme et le fondamentalisme religieux sont fondés à rejeter* » (Durand, Lévy, Retailé 1992). (Berque, 1983).

De la différence héritée culturelle, idéologique, de pratiques sociales, s'extraient les traits les plus durs. Ces traits les plus durs se construisent à partir de pratiques sociales contemporaines, mais également à partir de reconstructions idéologiques empruntant aux racines historiques des peuples en exacerbant les épisodes de résistance à « l'autre » - l'occidental, le perse, le turc, l'hérétique, le musulman, le chrétien, l'autre « ethnie » - (Jenkins et alii 1996, Lacoste 1997, Ramonet 1997, Nguyen 1998, Ramses 2000, 1999). Cet identitaire prend dans de nombreux cas les formes du nationalisme. Nguyen le décrit simplement : « *Parmi les intellectuels, les historiens ont le rôle crucial de reconstruire le passé, de réécrire l'histoire afin de parer la nation d'une légitimité ancestrale, de la doter d'une existence immémoriale. Parallèlement aux intellectuels, le clergé joue un rôle non négligeable dans l'affirmation du fait national. La religion permet d'affirmer l'identité nationale, de la renforcer.* » (Nguyen 1998). Comme le disait auparavant Ernest Gellner « *on se sert de la religion comme marque diacritique : si un*

groupe culturel possède une religion qui n'est pas partagée par ses voisins, on exploite évidemment cette différence». « (Gellner 1983). Plus que des conflits entre civilisations (Huntington 1997), ce sont des conflits à l'intérieur d'une même civilisation, entre états ou peuples apparentés (Hutus et Tutsis, Erythréens et Ethiopiens), à l'intérieur d'un même pays (Afghanistan), au sein d'un ancien empire (Tchéchénie, Russie).

Ce n'est pas seulement la mondialisation dans son mouvement parfois sauvage d'absorption de sociétés et d'économies plus fermées qui provoque ces réactions identitaires. L'écroulement de pouvoirs de type impérial, qui avaient gelé des situations pendant plusieurs décennies les génère également. L'effondrement du système soviétique et des pouvoirs satellites lève le couvercle sur les situations que le stalinisme, après le tsarisme, avait créées puis gelées. Dans les dramatiques déchirements des Balkans, il y a plus de jeux politiques très contemporains, exacerbant des différences en haine, sur un fond de grandes difficultés matérielles, que de filiation séculaire du conflit entre l'empire turc et l'empire austro-hongrois. Eric Nguyen souligne : « *Milosevic a repris le nationalisme serbe à son compte à seule fin de prendre et de conserver le pouvoir (...) Le nationalisme permet de focaliser l'hostilité et la haine sur un ennemi commun, désigné comme bouc émissaire* » (Nguyen 1998). La mécanique identitaire fonctionne à plein. De l'identité par exclusion se fabrique tous les jours et marque et délimite, la plupart du temps dans le sang, ses territoires. Si Michel Foucher faisait remarquer en 1993 qu'il s'était créé depuis 1990 plus de frontières et d'entités étatiques en Europe que nulle part ailleurs (14 200 kilomètres de frontières et 21 états), sans que cette novation soit le produit d'un conflit généralisé fait inédit dans l'histoire heurtée du continent, la désintégration de la Yougoslavie et de l'URSS a depuis généré des conflits localisés.

La convergence de l'explosion de vastes systèmes géopolitiques tel que le système soviétique et de la réaction à la mondialisation et son cortège d'attribut construisent de l'identité de réaction, de l'identitaire. Cet identitaire se construit sur des valeurs de renfermement à traits religieux, idéologiques et politiques. Il met quasiment tout le temps en cause les droits fondamentaux des individus. Il nie d'ailleurs la légitimité des droits démocratiques et lui oppose une légitimité de l'entité qu'il construit ou veut construire sur une base territoriale.

Cette quête mortifère d'une identité se construisant sur la fermeture n'est pas l'apanage des pays où la situation dégénère en conflits armés. Dans les démocraties électives et les pays à plus hauts niveaux de vie, elle prend une forme électorale. Une part du succès des diverses extrêmes droites en Europe prend sa source dans la difficulté d'une fraction des populations à s'identifier dans le contexte mondial et leur crainte d'être submergé par le vaste monde. Nonna Mayer montre à partir d'enquêtes comment le la dénonciation du « cosmopolitisme », de « l'europhobie » fait le miel du Front National en France, tout comme d'autres formations analogues ailleurs. « *Cette Europe dont on ne connaît ni l'étendue, ni les frontières, (qui) n'est elle-même, dans l'esprit des Eurofédérastes, qu'une étape sur la route du gouvernement mondial dont la Trilatérale ne cache pas qu'elle soit en place avant l'an 2000. Il s'agit là d'une véritable conspiration contre les peuples et les nations d'Europe et d'abord contre le peuple français et la France* » (Le Pen 1984). Ce que Nonna Mayer appelle le syndrome autoritaire combinant désir de punir et rejet de l'autre vient au second des facteurs explicatifs de ces analyses d'enquête.

Cette logique de fragmentation, de confrontation est aussi le produit de la mondialisation. Elle participe de la même matrice historique contemporaine. Elle fabrique de l'identité version identitaire et exclusive. Elle fabrique du territoire, version fragmentation.

2.2 - Ouverture, différence, et connexion

La production de différence ne s'inscrit pas uniquement dans la forme identitaire. La production de différence peut se coupler avec l'ouverture et le contact au monde.

Je prendrai un premier exemple pour argumenter que la vision d'un état d'équilibre déstructuré par l'irruption de la dimension internationale est trop unilatérale. C'est parfois - presque souvent - le contact avec le monde qui construit de la différence positive, particulièrement dans les manifestations artistiques. Ce fait est tout sauf nouveau, il est aussi vieux que l'échange et le commerce. La renommée d'artisans puis d'artistes ne se construit qu'à travers des flux parfois lointains. Braudel le montre pour la Méditerranée dans une époque aussi reculée que le deuxième millénaire avant notre ère avec les migrations des métallurgistes du Bronze d'Ugarit, à Chypre, en Palestine, puis en Egypte. Je mentionnerai un exemple tout proche de notre temps, antérieur à la phase actuelle de mondialisation, mais

en phase d'internationalisation accrue après la seconde guerre mondiale. Il me semble révélateur de cette construction de la différence et de l'identité par appel d'air du monde.

La peinture haïtienne est aujourd'hui renommée. Elle est cotée sur le marché de l'art et des dizaines de peintres produisent et reproduisent dans des ateliers locaux ce qui est surtout connu comme la peinture naïve haïtienne. Esthétique et peinture traditionnelle ? Certes mais pas seulement. Il faut savoir que la création en 1944 du Centre d'Art de Haïti par un américain, professeur d'anglais, va constituer le « *détonateur de l'explosion de la peinture haïtienne, qu'elle fut "naïve" ou "construite"* » selon les mots de Gérard Bloncourt. Non qu'il n'existait pas de peintres auparavant, une culture picturale profonde au contraire existait, mais ce centre suscita création, multiplication des peintres, développement d'écoles, reconnaissance, vente et débouchés. Breton, Césaire, Sartre vinrent et diffusèrent leur intérêt, le musée d'art moderne de New-York achète, la fondation Guggenheim octroie des bourses. L'élan est donné, il va être approprié par une grande partie de la population comme une marque de reconnaissance pour soi et par rapport au monde.

Ce qui me paraît intéressant dans cet exemple, c'est que le contact au monde, *crée* et *suscite* le développement de traits distinctifs qui vont participer d'une identité culturelle. Celle-ci a bien sûr des sources endogènes, elles-mêmes issues de mélanges nés dans cette zone du monde dont l'histoire est faite de brassages relativement récents. Cette production d'identité, cette identification à un territoire, à un patrimoine sont nées d'une relation au monde et à ses grands centres économiques et culturels.

Dans un registre différent, l'action de développement économique et culturel de diverses instances territoriales en Europe construit de la différence et de l'identité dans une logique d'ouverture. Toutes les villes et régions de France, d'Allemagne, d'Italie, de Grande-Bretagne, d'Espagne s'efforcent d'attirer de l'activité, de nature économique, intellectuelle, artistique. Comment procèdent-elles ? Non pas en disant qu'elles sont toutes pareilles, pas en valorisant l'uniformité, mais en affirmant une différence. Cette différence est un composé de traits contemporains et d'héritages. Ces villes et ces régions s'efforcent de faire ressortir ce qui constituent les éléments de ce qu'on appelle un milieu favorisant. Il y a beaucoup de marketing territorial dans cette démarche, mais il est significatif que ce marketing territorial s'élabore sur la valorisation de la différence tout en la connectant au monde. Il n'y a pas seulement du marketing

territorial, il y a également le besoin des populations vivant sur place dans une ville, dans une région, d'exprimer une appartenance. Or, cette appartenance n'est pas un héritage ni individuel, ni génétique, elle est faite de projets et de mémoire. Cette mémoire est une réappropriation des héritages, mis en perspective dans des actions contemporaines, prises en charge par des populations, ou par des individus parfois venus d'ailleurs mais soucieux d'œuvrer au développement du territoire dans lequel ils vivent.

Ces villes et ces régions font valoir leurs liaisons aux grandes infrastructures de transports, aux grandes métropoles, en même temps que leurs ressources endogènes, de la qualité du paysage, au patrimoine architectural, à l'urbanité particulière de vie, à la vitalité artistique et universitaire, à la qualité de l'accueil. (Brunet et alii 1988, Veltz 1996, Baudelle et Buléon, in Chevalier et alii 1999, Lacourt et Puissant et alii 1999b Bonneville et alii 1996, Rozenblat 1997, Petsimeris 1997, Di Méo 1998, Camagni 1992, Derycke 1992, Pumain et Saint Julien 1995, Bonnafous, Plassard et Vulin 1993). Ces démarches se retrouvent à Lille, Toulouse, Lyon, Strasbourg, Nantes, Rennes, Caen, mais aussi Barcelone, Turin, Florence, Cologne, Portsmouth, Liverpool et la liste peut s'allonger de dizaines de noms. Ces démarches s'appuient sur des villes-phares car d'abord ce sont elles qui en ont besoin pour leur population mais aussi parce qu'elles constituent un concentré historique et contemporain de caractéristiques propres. Souvent la démarche des régions met en évidence sa ou ses villes principales, souvent également la ville met en valeur son arrière-pays, son aire d'influence. Le développement économique et social de ces entités, de ces territoires ne se fonde pas sur l'uniformisation mais au contraire sur la valorisation d'une certaine différence, d'une *différence attractive*. Le mouvement même de mondialisation génère un besoin plus fort de faire valoir pour ces différents territoires, leur différence, ce qui peut attirer chez eux.

Sélection de références bibliographiques

- BAIROCH P., (1997), *Victoires et déboires, histoire économique et sociale du monde du XVI^e siècle à nos jours*, Gallimard
- BERQUE J., (1983), *L'islam au temps du monde*, Sindbad
- BOYER R., (1997), in *Mondialisation, au-delà des mythes*, La découverte
- BOYER, R. et alii (1997), *Mondialisation au delà des mythes*, La Découverte.
- BRAUDEL F., (1979), *Civilisation matérielle, économie et capitalisme*, A. Colin

- BRAUDEL F., (1982), *L'Europe*, Arts et métiers ed.
- BRAUDEL F., (1985), *La dynamique du capitalisme*, Arthaud
- BRAUDEL F., (1998), *Les mémoires de la Méditerranée*, Editions de Fallois,
- BRUNET R. et alii, (1988), *Montpellier Europole*, Reclus
- CASTELLS, M. (1998, 1999), *La société en réseaux*, Fayard, 1998/1, 1999/2-3.
- CEPII, (1999), *L'économie mondiale 1999*, La découverte
- CHAUNU P., (1966), *La civilisation de l'Europe classique*, Arthaud, réed. 1985
- CHESNAIS, F. (1997), *La mondialisation du capital*, Syros ed.
- CHEVALIER J. et alii, (1999), *Réseaux urbains et réseaux de villes*, Anthropos
- COHEN, E. (1996), *La tentation hexagonale*, Fayard.
- DI MÉO G., (1998), *Géographie sociale et territoires*, Nathan
- DOCKÈS P. et ROSIER B. (1983), *Rythmes économiques, crises et changement social, une perspective historique*, La découverte
- DOCKÈS P. et ROSIER B. (1988), *l'histoire ambiguë*, PUF
- DURAND M.F., J. LÉVY, D. RETAILLÉ, (1992), *Le monde, espaces et systèmes*, Presses de la fondation nationales des sciences politiques et Dalloz
- FOUCHER M., (1993), *Fragments d'Europe*, Fayard
- FRISON-ROCHE A.M., (1997), *Le versant juridique de la mondialisation*, Revue des Deux Mondes pp 45-53
- GELLNER E., (1983), *Nations et nationalisme*, Payot
- Géopolitique du chaos*, Manières de voir n°33, (1997) Ed du Monde,
- HOBBSBAWN E., (1990), *Nations et nationalisme depuis 1780*, nrf, Gallimard
- IFRI (1999), Ramsès 1999, Dunod.
- IFRI (1999), Ramsès 2000, Dunod.
- JENKINS B, (1996), *Nation and identity in contemporary Europe*, Routledge
- KRUGMAN, P. (1998), *La mondialisation n'est pas coupable*, La Découverte.
- L'Etat du monde 1999*, (1998), La découverte
- L'Etat du monde 2000*, (1999), La découverte
- LACOSTE Y., (1997), *Vive la nation*, Fayard
- LACOUR C. et S.PUISSANT, (1999), *La métropolisation*, Anthropos
- LAÏDI Z., (1998), *Géopolitique du sens*, Desclées de Brouwer
- Le Bouleversement du monde*, Manières de voir n°25, (1995), Ed du Monde,
- Le désordre des nations*, Manières de voir n°21, (1994), Ed du Monde,
- LE GOFF J., (1964), *La civilisation de l'occident médiéval*, Arthaud
- MANDEL E., (1980), *Long waves of capitalism development*, Cambridge university Press
- MAYER N., (1999), *Ces français qui votent FN*, Flammarion
- MOREAU-DEFARGES P., (1998) *Un monde d'ingérence*, Presses de Sciences Po
- MORIN E., (1987), *Penser l'Europe*, Gallimard,

- NADAL M.J., G. BLONCOURT, (1986), *La peinture haïtienne, haitian arts*, Nathan
- NGUYEN E., (1998), *Les nationalismes en Europe*, Ed. du Monde
- PETSIMÉRIS P., (1997), *Liverpool, from the city of its ports to the city with its ports*, Ekistics
- POMEAU R. (1966), *L'Europe des lumières. Cosmopolitisme et unité européenne au XVIIIè siècle*, stock
- RAMONET I. (1997), *Géopolitique du chaos*, Galilée
- REICH R., (1997), *L'économie mondialisée*, Dunod
- RODINSON M., (1989), *La fascination de l'Islam*, La découverte
- VELTZ P. (1996), *Mondialisation, villes et territoires*, PUF
- WALLERSTEIN I., (1980, 1984), *Capitalisme et économie-monde 1450-1640*, Flammarion
- WALLERSTEIN I., (1999), *L'histoire continue*, L'Aube

THÉORIES DES RELATIONS INTERNATIONALES : VERS UNE NOUVELLE CENTRALITÉ DE L'ETAT ?

De nombreuses études ont permis d'observer depuis quelques décennies le phénomène de complexification de la réalité internationale dont une des caractéristiques réside dans la survenance et la multiplicité de nouveaux acteurs influents sur la scène mondiale (ONG, multinationales, etc.). Dans ce contexte plusieurs écoles de pensée des théories des relations internationales s'opposent à propos du type d'acteur central sur un échiquier longtemps sous contrôle des Etats. Plutôt que de tenter de démontrer que l'un ou l'autre type d'acteur se révèle de manière durable et sans contestation possible dominant le jeu international – ce qu'aucune école de pensée n'est parvenue à réaliser jusqu'à présent – la présente contribution vise à préciser dans quelle mesure l'Etat occupe encore une place centrale sur l'échiquier mondial. La centralité de l'Etat est alors envisagée non dans une acception géographique, mais comme une capacité d'influence décisive sur un jeu en pleine mutation.

1. La centralité de l'Etat selon trois écoles théoriques

Plongeant ses racines dans la pensée de philosophes comme Machiavel ou Hobbes, le courant « réaliste » d'analyse du jeu politique mondial est celui qui a le plus éminemment privilégié la place de l'Etat dans les relations internationales. Dans la conception « réaliste » d'auteurs comme Edward Carr ou Hans J. Morgenthau, conception qui a longtemps constitué l'approche théorique dominante au cours de la guerre froide, l'Etat est l'acteur majeur des relations internationales. vis à vis des autres Etats par instinct de survie. Cet instinct constitue la rationalité ultime du comportement de tout Etat au sein d'un système international anarchique, refusant toute forme de centralité politique supra étatique significative susceptible de concurrencer sa propre centralité. La sécurité devient ainsi la question prioritaire de la politique d'un Etat sur la scène internationale. L'usage de la force est le moyen auquel les acteurs étatiques recourent le plus souvent pour arriver à leurs fins. Dans cette conception des relations internationales, l'Etat est donc habité par un désir inné de dominer les autres. Morgenthau déduit de ces caractéristiques trois types de comportement des Etats au sein du système international :

- ◆ le comportement hégémonique visant à la modification du système dans le sens des intérêts de l'Etat,
- ◆ la recherche de la préservation du statu quo du rapport de force au sein du système,
- ◆ le comportement de prestige.

Ayant centré ses conceptions sur l'importance des Etats, l'école « réaliste » attribue aux organisations internationales un rôle secondaire¹ dans le jeu mondial, rôle limité en fonction des intérêts des Etats.

1.1 - La pensée « réaliste »

Elle n'a pas été confinée dans une théorie unique. Après les « réalistes classiques » comme Carr ou Morgenthau, plusieurs courants viendront la compléter ou la raffiner, mettant alors en lumière certains aspects du comportement des Etats. Ainsi, le « néoréalisme » de Kenneth Waltz insiste en particulier sur la contrainte majeure que le système

¹ Ce point de vue a été particulièrement défendu par John Mersheimer notamment in *The False Promise of International Institutions*, in *International Security*, Winter 1994/95, vol. 19, n° 3, pp. 5 à 49.

international exerce sur les Etats, limitant de la sorte leurs marges de manœuvre. Le caractère absolu de la centralité de l'Etat tel que conçue par les « réalistes classiques » se trouve alors érodé ou affaibli par la contrainte systémique. Par ailleurs, central dans l'ensemble de l'école « réaliste », l'explication de la rationalité du comportement belliqueux des Etats a fait l'objet de débats entre « réalistes » « offensifs » et « défensifs ». Alors qu'un « réaliste offensif » comme Fareed Zakaria défend la thèse selon laquelle l'anarchie du système international encourage les Etats à tenter de maximiser leur puissance, un « réaliste défensif » comme Jack Snyder répond que les Etats sont davantage intéressés par leur survie, n'ayant ainsi pas d'intérêt intrinsèque dans des conquêtes militaires, notamment parce que les coûts de celles-ci sont généralement supérieurs aux bénéfices éventuels. Ce dernier raisonnement est le plus couramment avancé pour expliquer l'absence de conflit majeur sur la scène internationale depuis 1940-1945, mais aussi pour interpréter le comportement de la plupart des Etats, moins belliqueux de nos jours qu'au cours des siècles précédents.

1.2 - Le courant « libéral »

Inspiré de la pensée d'Emmanuel Kant, ce courant n'est pas tant intéressé par l'Etat lui-même que par l'objectif de paix entre les Etats et les conditions nécessaires à cette fin. Dans cette perspective, l'Etat est considéré comme partie à des règles de comportement permettant la transformation des relations anarchiques au sein d'un système international en instauration d'une paix. La sécurité n'est pas en permanence en tête des préoccupations des Etats. Elle n'est pas conçue en termes offensif et individualiste, mais plutôt dans une perspective téléologique de construction collective à assurer par l'ensemble des Etats (c'est l'essence même du principe de « sécurité collective » prôné à l'ONU). Contrairement au « réalisme », le « libéralisme » n'envisage pas exclusivement l'Etat comme acteur principal des relations internationales, mais davantage comme un acteur majeur qui doit tenir compte de l'influence grandissante d'autres types d'acteurs (entreprises multinationales, organisations internationales, etc.). Les partisans de la pensée « libérale » mettent en outre davantage en évidence l'importance de l'influence de facteurs internes aux Etats sur leurs politiques étrangères.

A l'instar du « réalisme », l'école « libérale » a vu se développer plusieurs courants en son sein, ce qui nous apporte autant de nouvelles indications sur leurs manières de considérer l'Etat. Un courant, plus

directement inspiré du concept de « paix perpétuelle » de Kant et souvent associé aux idées du Président Woodrow Wilson, prend l'Etat dans une optique démocratique. Les Etats démocratiques étant de nature plus pacifique que les Etats autoritaires, plusieurs penseurs comme Michael Doyle voient dans l'expansion de la démocratie dans le monde la clé de la paix internationale. Les promoteurs de la théorie de « l'interdépendance » comme Joseph Nye² ne remettent pas en cause le rôle central des Etats sur l'échiquier international. Ils insistent cependant sur l'impact grandissant du phénomène d'interdépendance notamment économique sur les relations internationales, phénomène susceptible de dissuader les Etats de recourir à la force les uns contre les autres, la guerre s'avérant trop néfaste à la prospérité de chacun.

Si le principe même de la centralité de l'acteur étatique n'est pas remis en question, de quelque courant « libéral » qu'ils soient, les auteurs de cette école se rejoignent sur une conception de l'Etat de plus en plus amené à se mouvoir sur la scène internationale selon des règles, en particulier le droit international, régissant davantage que par le passé les rapports entre Etats. Le courant « institutionnaliste libéral » va plus loin dans ce sens lorsqu'il souligne l'importance des organisations internationales dans le jeu mondial, admettant cependant comme Robert Keohane³ que ces institutions favorisent la coopération entre Etats sans pour autant avoir la capacité ou le pouvoir de les contraindre à agir contre leurs intérêts.

1.3 – Le constructivisme

Sans être exhaustif, une dernière école théorique peut s'avérer éclairante sur la manière d'analyser le jeu de l'Etat sur la scène internationale, le « constructivisme ». Dans son essence cette école de pensée ne considère pas l'Etat comme ayant une valeur en soi cherchant seulement à survivre. Selon les théories « constructivistes », les intérêts et l'identité de l'Etat sont les produits malléables de processus historiques spécifiques. Le comportement de l'Etat est ainsi façonné selon différents critères comme les convictions des élites, des normes collectives et des identités sociales. Dans cette perspective, le « constructivisme » s'oppose à la thèse « réaliste » selon laquelle l'anarchie du système international est la cause explicative des conflits

² Robert O. Keohane, Joseph S. Nye, *Power and Interdependence*, Harper Collins Publishers, 1989.

³ Robert Keohane : *International Institutions : Two Approaches*, in James Der Derian (ed.by) *International Theories : Critical Investigations*, MacMillan, 1995, p. 280.

entre Etats. Alexander Wendt⁴ évoque dans une formule choc que « l'anarchie est ce que les Etats en font » en fonction notamment de leurs identités. Un autre courant théorique « constructiviste » s'est concentré sur l'avenir de l'Etat territorial, indiquant que les relations transnationales et les valeurs partagées par delà les frontières érodent les loyautés nationales traditionnelles et suscitent la création de nouvelles formes d'association politique. La centralité de l'Etat selon une approche « réaliste » est alors directement remise en cause.

Au-delà des désaccords entre les partisans de ces écoles de pensée et de leurs différences, l'intérêt de ces perspectives réside - pour le présent sujet - dans ce qu'elles ont de complémentaire sur la manière d'analyser la place et l'influence de l'Etat dans les relations internationales.

Cependant, si chaque école apporte sa part de véracité dans l'observation de l'Etat, on ne peut ignorer que les théories des relations internationales ont connu une évolution avec l'histoire, l'étape la plus récente étant un certain déclin du recours à la pensée « réaliste ». Au cours de la guerre froide, la tradition « réaliste », que ce soit dans sa forme classique de Morgenthau ou dans sa relance « néoréaliste » de Waltz, a longtemps été considérée comme l'approche d'analyse la plus pertinente des relations internationales. Celles-ci étaient, il est vrai, dominées par une rivalité politique et de sécurité entre deux blocs d'Etats, se prêtant de la sorte plus évidemment à une lecture privilégiant le rôle central de l'Etat dans un jeu caractérisé par une lutte de puissance cristallisée notamment autour de la course aux armements nucléaires. Que ce soit à l'occasion des deux détente Est-Ouest (1970-1975, et 1985- 1989) ou en raison, entre autre, de l'évolution des rapports économiques dans le monde, les partisans du courant « libéral » relancèrent au cours des années 70' mais surtout durant les années 80', le débat théorique en démontrant combien le « réalisme » sous-estimait l'importance croissante des institutions internationales ou de l'interdépendance grandissante que créaient l'intensification des relations économiques entre Etats ou acteurs transnationaux. Après la guerre froide, au début des années 90', le « constructivisme », en particulier par la fameuse expression déjà citée d'Alexander Wendt « *l'anarchie (du système international) est ce que les Etats en font* », apporte sa contribution à l'édifice en insistant notamment sur l'impact de la manière avec laquelle les élites perçoivent la réalité sur le comportement des Etats.

⁴ Alexander Wendt : *Anarchy Is What States Make of It :The Social Construction of Power Politics*, in International Organization, Spring 1992.

Ainsi, sans vouloir considérer cette évocation comme exhaustive, du « réalisme » au « constructivisme » en passant par le « libéralisme », l'évolution de la pensée théorique a, d'une certaine manière, collé aux mouvements des relations internationales. Nul ne conteste le souci toujours actuel de l'Etat pour les enjeux de sécurité, ou encore sa propension à défendre ses intérêts nationaux. Cependant, le simple constat du lien entre l'évolution de l'histoire et celle de la réflexion théorique a quelque chose de trop déterministe et superficiel. Les éveils ou les réveils successifs des écoles théoriques, sans que les autres traditions ne soient pour autant définitivement abandonnées, indiquent combien l'Etat lui-même, au cours de ce dernier demi-siècle, a vu s'éroder son statut d'acteur omniprésent et omnipotent, confrontés à de nouveaux enjeux (économiques, écologiques, etc.) et de nouveaux acteurs influents sur la scène mondiale.

2. La centralité de l'Etat et la théorie des trois sphères

Après avoir confronté les trois perspectives théoriques quant à la centralité de l'Etat, la théorie des trois sphères⁵ peut permettre d'évaluer si et dans quel(s) domaine(s) l'Etat est ou reste un acteur significatif des relations internationales. Cette théorie ne se situe pas en tant que telle dans le débat sur le type d'acteur dominant les relations internationales. Elle participe plutôt à l'observation de la réalité internationale en sortant d'une lecture d'un monde territorialement fragmenté par les entités étatiques ou autres, mais en considérant le monde comme un espace globalisé dans lequel les différents types d'acteurs sont amenés à se mouvoir en fonction de domaines d'activité⁶.

⁵ Pierre Vercauteren : *Le duopôle à l'épreuve des trois sphères* in Charles – Ferdinand Nothomb et Pierre Vercauteren (sous le dir.) : *“L'après-duopôle : le monde orphelin de la guerre froide ?”*, *Economica*, 1997, pp. 23 – 25.

⁶ Un des théoriciens qui a développé une réflexion dans ce sens, Arjun Appadurai énonce six domaines ou sous-espaces dans lesquels ou en fonction desquels agissent divers acteurs : ethnoscapas, mediascapas, ideoscapas, technoscapas, et financescapas. Arjun Appadurai : *Modernity at Large : Cultural Dimensions of Globalization*, University of Minnesota Press, p. 33. C'est à partir de ce type de lecture d'une réalité internationale désagrégée que James Rosenau conçoit la coexistence des mondes étato et multi centrés. James N. Rosenau : *Along the Domestic – Foreign Frontier : Exploring Governance in a Turbulent World*, Cambridge University Press Cambridge, 1997, ou que Joseph Nye considère un monde dans lequel la distribution de puissance est éclatée en trois tableaux, militaire, économique et transnational. Joseph Nye : *The New National Interest*, in *Foreign Affairs*, July/August 1999, pp. 22 – 35.

Alors qu'Appadurai se concentre sur l'analyse des dimensions culturelles de la réalité globalisée, et que Joseph Nye se préoccupe de comprendre entre qui est réparti la puissance, la théorie des trois sphères envisage le jeu international selon trois champs d'enjeux principaux :

- ◆ la sphère de sécurité est principalement le champ des enjeux territoriaux, de sécurité externe et interne des acteurs du système international ;
- ◆ la sphère d'économie comprend l'ensemble du processus de production jusqu'au échanges de biens et de services ; cette sphère est donc le siège de l'activité industrielle, du commerce, de la finance, etc. ;
- ◆ la sphère de signification est constituée de tout ce qui participe à la recherche du sens de l'existence et des relations internationales. Cette sphère est le siège de l'espace identitaire, des conceptions philosophiques, idéologiques, politiques, religieuses, culturelles, ethniques, incluant l'éducation/enseignement.

La théorie des trois sphères peut, d'une certaine manière, être une façon de globaliser ou de réaliser - avec toutes les limites que comporte une telle approche - une synthèse entre les différents courants théoriques déjà évoqués, ce que Stephen Walt caractérise par une expression : « *International Relations : One World, Many Theories* »⁷. L'école « réaliste » se concentre sur la sphère de sécurité, dans les enjeux de sécurité externe des Etats ; les adeptes de la théorie de l'interdépendance dans la tradition « libérale » soulignent l'importance de la sphère d'économie et du rôle d'acteurs non étatiques ; le courant « constructiviste » est pour sa part sensible au contenu de la sphère de signification, notamment dans ses dimensions identitaire, ethnique, idéologique, etc.

Dans la perspective de la théorie des trois sphères, les relations internationales peuvent être analysées en fonction de trois facteurs :

- ◆ l'évolution observable à l'intérieur de chaque sphère (p.ex. : l'impact au cours du XXe siècle de la survenance de l'idéologie communiste sur les relations internationales),

⁷ Stephen M. Walt : *International Relations : One World, Many Theories*, in *Foreign Policy*, Spring 1998, pp. 29 – 46.

- ◆ l'existence d'intersection entre sphères (p. ex : le commerce des armes relève à la fois de la sphère d'économie et de celle de sécurité),
- ◆ les relations entre sphères : ces relations peuvent être équilibrées, aucune domination d'une ou de deux sphères n'étant observable, ou soumise à la domination d'une sphère sur les deux autres ou de deux sphères sur la troisième. Ainsi, dans le cas de la crise des Balkans yougoslaves, la proclamation de la souveraineté de la Slovénie par le parlement Ljubljana en juin 1991 indique une domination de la sphère de signification, dans ses dimensions identitaire et politique, sur la sphère de sécurité et d'économie. De même, le comportement politique du dirigeant serbe Slobodan Milosevic traduit une domination des considérations notamment ethniques (sphère de signification) et militaires (sphère de sécurité) sur les enjeux économiques de la Serbie.

Lorsque l'on observait par exemple l'échiquier mondial au cours de la guerre froide, la rivalité bipolaire entre l'Est et l'Ouest indiquait une domination des sphères de sécurité (cristallisée autour de la course aux armements en particulier nucléaire) et de signification par la concurrence politique et idéologique. Aujourd'hui, ce sont davantage des enjeux relevant des sphères d'économie et de signification (notamment, sur ce dernier point, dans la résurgence de nationalismes ou d'ethnismes après la guerre froide) qui s'avèrent prédominants.

Si l'on passe le débat de la centralité de l'Etat dans les relations internationales au crible de la théorie des trois sphères, la question peut être posée de savoir dans quelle(s) sphère(s) l'Etat joue encore actuellement un rôle significatif voire dominant. Que ce soit dans l'école « réaliste » ou dans l'approche « libérale », le constat s'impose de la place déterminante voire dominante de l'Etat dans la sphère de sécurité. Alors que les « réalistes » focalisent leur attention sur l'Etat et la domination des enjeux de sécurité dans les relations internationales, les partisans de la tradition « libérale » observent que, de nos jours, les questions de sécurité sont moins pressantes qu'auparavant et que d'autres enjeux et d'autres acteurs occupent le devant de la scène internationale.

Certains analystes remettent pourtant en question cette prépondérance de l'Etat dans la sphère de sécurité. Bernard Zangl et Michael Zürn

parlent de la dénationalisation vis-à-vis de la sécurité⁸ et observent non seulement une érosion de l'importance du rôle des Etats en cette matière, mais aussi une incidence croissante des institutions internationales dans ce domaine, organisations classiques s'occupant de questions de sécurité militaire (p. ex : OTAN), ou d'organisations intervenant plus récemment d'une manière ou d'une autre dans la gestion d'enjeu de sécurité intérieure (p. ex : cas de l'Union Européenne avec la signature des Traités de Maastricht et d'Amsterdam). Cependant, ces observations ne suffisent pas pour infirmer le rôle déterminant de l'Etat dans la sphère de sécurité. En effet, quels que soient devenus les risques ou les enjeux de sécurité, les Etats restent toujours les instances de références, de recours et de décision ultime dans ce domaine. Il n'est pas jusqu'aux institutions internationales qui ne peuvent être comprises dans cette perspective. De nos jours, les organisations chargées d'intervenir d'une manière ou l'autre dans la gestion de questions de sécurité ont des procédures de décision de type intergouvernemental, ce qui laisse dans les mains des Etats membres le pouvoir ultime de décision⁹.

En comparaison des questions de sécurité, l'importance de l'Etat dans la sphère de l'économie apparaît beaucoup plus en retrait, en déclin, au point selon certains de disparaître¹⁰. Que les différentes théories économiques (Keynes, Smith, etc.) envisagent un rôle plus ou moins important pour l'Etat, cela ne remet pas en cause le constat récent ou plus ancien selon les analyses de la perte de contrôle de l'économie par l'acteur étatique. Il est toutefois excessif de considérer la disparition de l'Etat dans cette sphère. Sans pouvoir prétendre épuiser la question du rôle de l'Etat dans l'économie, il est cependant possible d'avancer plusieurs considérations. En démontrant le lien au cours de ces derniers siècles entre la puissance d'un Etat et sa richesse économique, Paul Kennedy¹¹ met en évidence une première motivation de l'Etat dans l'économie. Sans vouloir sous-estimer le contexte systémique spécifique de l'époque, le cas de l'influence diplomatique déterminante de l'Allemagne de l'Ouest, fin 1989, dans la conduite du processus menant à la réunification allemande constitue

⁸ Bernard Zangl and Michael Zürn : *The Effects of Denationalization on Security in the OECD World*, in Occasional Paper Series, The Joan B. Kroc Institute for International Peace Studies, University of Notre Dame, U.S.A.

⁹ Alan Milward note ainsi que les institutions ne peuvent alors agir qu'en fonction des intérêts des Etats Alan S. Milward, *The European Rescue of the Nation-State*, Routledge, 1994.

¹⁰ Kenichi Ohmae, *The End of the Nation-State: the Rise of Regional Economies*, Harper Collins London, 1996.

¹¹ Paul Kennedy, *The Rise and fall of the Great Powers : economic change and military conflict from 1500 to 2000*, Fontana Press, 1989.

un exemple extrême du poids politique conféré par la puissance économique.

En outre, les limites, les conséquences - notamment sociales (phénomène de délocalisation, etc.) - et les crises du jeu économique mené par ses principaux acteurs, en l'occurrence les entreprises, stimulent des appels internes (tensions sociales) ou externes (cas de l'appel à une réaction des Etats lors de la crise financière d'Asie en 1998) pour une intervention de l'acteur étatique. Ce point de vue est notamment soutenu par Peter Evans : *“Economic globalization does restrict state power but transnational capital needs capable states as much or more than does domestically oriented business.”*¹². Les interventions de l'Etat peuvent prendre des formes multiples : poser des gardes fous aux mouvements des marchés, fixer des règles du jeu comme, par exemple, les lois antitrust aux USA ou le droit européen de la concurrence, prendre des mesures anti-inflatoire ou de relance économique, etc.

L'importance de l'Etat dans la sphère de signification est difficile à établir de manière complète et suffisamment nuancée. Une remarque de Luc Ferry sur la recherche du sens de l'existence des individus permet d'éclairer quelque peu le débat : *« l'Etat libéral est neutre, mais il ne répond pas à la question du sens de la vie. »*¹³ Si l'Etat, en tant que tel, ne crée pas du sens, il importe alors de savoir jusqu'où il intervient dans la sphère de signification. Mise en perspective des différentes approches théoriques, cette question montre d'abord que l'école « réaliste », avec sa conception de l'Etat comme acteur rationnel agissant par instinct de survie, se préoccupe essentiellement de la sphère de sécurité, la sphère de signification lui étant subordonnée. Le courant « libéral » non seulement remet en question la domination de la sphère de sécurité posée par les « réalistes », mais insiste sur l'existence d'autres enjeux (environnement, droits de l'homme, etc.) et la présence d'autres acteurs (comme les organisations internationales pour les partisans de la théorie institutionnaliste) que l'on peut considérer dans la sphère de signification. Joseph Nye s'inscrit dans cette perspective lorsqu'il évoque, à côté de la « puissance dure » (hard power) d'un Etat (sa capacité économique et militaire d'acquisition et de contrainte), la

¹² Peter Evans : *The Eclipse of the State : Reflections on Stateness in an Era of Globalization*, in International Organization, Spring 1992.

¹³ Luc Ferry dans une interview accordée au quotidien “Le Soir” du 18 février 1999, p. 2. L'expression “Etat libéral” ne place pas Luc Ferry dans le courant “libéral” des théories des relations internationales. Elle se réfère plus simplement à la conception dominante de l'Etat dans le monde occidental.

« puissance douce » (soft power) définie en terme de capacité d'attrance par des messages idéologiques et culturels¹⁴.

Par ailleurs, depuis la fin de la guerre froide, l'abondance des remises en cause de la domination de la sphère de sécurité repose la question de l'importance de l'Etat dans la sphère de signification. Les constats de globalisation (François Crépeau¹⁵), de « *recul de guerres inter étatiques* » ou de « *privation d'ennemi* » (Zaki Laïdi¹⁶) interpellent directement l'Etat dans sa raison d'être en tant qu'acteur significatif sur la scène internationale. « ...avec la globalisation, c'est l'image de la société construite autour de l'Etat qui ne fait plus sens, ni l'image d'une société internationale construite autour des Etats.¹⁷ » Paradoxalement, de telles analyses, pour inquiétantes qu'elles puissent être pour l'Etat, cristallisent consciemment ou non des attentes en faveur de l'engagement de l'acteur étatique dans la sphère de signification. Zaki Laïdi note à propos de « *la crise du sens de l'Europe* » que « *par effet de compensation, la renationalisation du sens accompagnerait une décentralisation de la puissance*¹⁸ ». Que ce soit, d'une part, de l'intérieur de l'Etat, en cas de mise en danger de la cohésion sociale ou par des attentes de projet de société, ou, d'autre part, du système international, l'Etat est sommé d'agir.

Le courant « constructiviste » est celui qui a montré avec le plus d'évidence la place certaine de l'Etat dans la sphère de signification en montrant l'importance de l'aspect identitaire, des conceptions politiques ou idéologiques, etc. sur le comportement des Etats dans l'arène internationale. Les oppositions, réticences ou réserves manifestées au sein de l'Union Européenne à l'occasion de la ratification du traité de Maastricht attestent par exemple de l'importance de la dimension identitaire ; la résurgence des nationalismes ou de conflits ethniques dans les Balkans ou ailleurs dans le monde également.

Ainsi, sans pouvoir déterminer formellement une prédominance de l'Etat dans la sphère de signification, les observations qui précèdent démontrent que, malgré la crise qu'elle traverse, l'entité étatique est, volontairement ou non, engagée et influente dans cette sphère. Que l'Etat soit dominant (sphère de sécurité), qu'il joue un rôle majeur parmi d'autres ou qu'il ait une moindre influence (sphères d'économie

¹⁴ Joseph Nye, *The New National Interest*, in *Foreign Affairs*, July/August 1999, p. 24.

¹⁵ François Crépeau (sous la dir.) : *Mondialisation des échanges et fonctions de l'Etat*, Bruylant, collection "Mondialisation et Droit International", 1997, p. 5.

¹⁶ Zaki Laïdi : *Un monde privé de sens*, Fayard, 1994, p. 147.

¹⁷ François Crépeau, op. cit. p.5.

¹⁸ Zaki Laïdi, *Un monde privé de sens*, Fayard, 1994 p. 124.

et de signification), il est le seul acteur sur la scène internationale présent simultanément dans les trois sphères. Tout autre acteur, (organisation internationale, entreprise, acteur transnational, ONG, etc.), par sa nature même ou par sa fonction, n'est présent que dans l'une ou l'autre sphère¹⁹. Cette situation de l'Etat lui confère une position de centralité stratégique qu'aucun autre acteur n'est en mesure d'occuper ou de remettre en cause à l'heure actuelle. Un tel positionnement se justifie en outre par trois fonctions que Thomas Fleiner-Gerster définit comme inhérentes à la substance même de l'Etat : préserver la cohésion sociale, jouer un rôle dans les grands équilibres macro-économiques, et assurer la sécurité interne et externe de l'entité étatique²⁰.

Conclusions

L'observation de la position de l'Etat à l'intersection des trois sphères ne constitue pas une nouvelle manière de démontrer dans une perspective « réaliste » une centralité surannée de l'Etat, centralité alors comprise comme sa domination du système international. La complexification des relations internationales et l'intervention croissante d'acteurs non – étatiques incite à sortir de la conception « réaliste classique » de l'Etat acteur rationnel, et à envisager son comportement plus souple et subtil. Le constat de James Rosenau quant à la puissance déclinante de l'Etat²¹ amène à noter combien, par instinct de survie politique, l'Etat tente de justifier - aussi bien à lui-même qu'au système international – qu'il garde sa validité et sa

¹⁹ Une telle conclusion peut aussi être tirée pour certaines organisations internationales (p.ex. : l'ONU, l'U.E) que Leroy Bennett, dans sa classification des organisations internationales, range dans la catégorie des "multipurpose organisations". En effet, comme l'a démontré Andrew Moravcsik dans sa théorie "intergouvernementale libérale" (voir note 23), l'existence des organisations de cette catégorie est éminemment liée à la volonté de leurs Etats membres. De telles organisations n'ont pas d'existence totalement autonome. De plus, une organisation à vocation intégrative comme l'Union Européenne fait figure d'exception limitée géographiquement; cette exception ne vaut, du reste, que sous réserve de l'accomplissement de sa finalité politique qui reste à définir plus précisément et à atteindre. Dans l'hypothèse d'une intégration politique achevée de l'U.E – comme le souhaitent les fédéralistes européens, sera – t – on encore en présence d'une organisation internationale, ou jusqu'où ne sera -t-on pas entré dans la création d'un nouvel Etat? Cette dernière hypothèse nous ramène alors à la logique d'un Etat à l'intersection des trois sphères. À propos de l'analyse de Bennett voir : Leroy A. Bennett : *International Organizations : Principles and Issues*, Prentice-Hall Englewood Cliffs (N.J), 1995.

²⁰ Thomas Fleiner-Gerster : *Théorie générale de l'état*, P.U.F., 1986, p. 151.

²¹ James N. Rosenau in *NGOs and Fragmented Authority in Globalizing Space*, paper présenté à la Third Pan-European International Relations Conference and Joint Meeting with the International Studies Association, Vienne (16 – 19 September 1998), p. 1.

légitimité tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de ses frontières. Il entend de la sorte réagir face à ce que David Easton conçoit comme une crise de légitimité de l'Etat en tant qu'entité politique²². Il est, du reste, aidé dans sa réaction par un facteur : l'Etat reste de nos jours la référence politique sur la scène internationale.

La tradition « réaliste » n'est pas la seule à considérer cela comme une évidence. Lorsque l'école « libérale » met en avant l'importance grandissante des organisations internationales, elle ne nie pas que l'Etat en est l'unité politique constitutive. En outre, Andrew Moravcsik démontre avec pertinence dans sa théorie « intergouvernementaliste libérale »²³ le caractère étato – centré de la raison d'être des organisations internationales. Selon lui, dans le cas où un Etat se sentirait trop limité ou incapable de remplir ses fonctions, il tend à se tourner vers les organisations internationales. Par ce constat, Moravcsik rejoint d'une certaine manière la conception que développe la pensée « réaliste » sur la raison d'être des alliances²⁴. Par ailleurs, la résurgence des crises nationalistes ou ethniques constitue une autre démonstration du caractère de référence politique centrale de l'Etat. En effet, quand bien même un nombre croissant de conflits se produisent à l'intérieur des Etats plutôt qu'entre eux, ces conflits génèrent deux types de résultats : soit l'Etat au sein duquel s'est produite la crise survit à celle-ci, soit-il éclate en plus petites entités qui deviennent à leurs tours de nouveaux Etats (cas de l'éclatement de l'URSS). En outre, lorsqu'un Etat se décentralise ou se désintègre, les entités plus petites tendent à reproduire à leur échelle le même comportement de défense d'intérêt national.

Dans ses réflexions sur les organisations non gouvernementales, James Rosenau note : « ...*the degrees of change unfolding throughout the world are so great as to lie beyond our full comprehension.*²⁵ » Cette remarque semble tout aussi pertinente pour la question d'une nouvelle centralité de l'Etat dans les relations internationales. D'un point de vue épistémologique et théorique, il convient d'admettre que cette problématique est, par nature, non – figée. Par son aspect évolutif, il n'est possible que d'en tracer des contours caractéristiques qui, eux-mêmes, portent à plus ou moins long terme le risque d'être

²² David Easton : *A System Analysis of Political Life*, John Wiley & Sons, 1967.

²³ Andrew Moravcsik, *Liberal Intergovernmentalism and Integration : A Rejoinder.*, in *Journal of Common Market Studies*, Vol. 33, n° 4, December 1995, pp. 611 à 628.

²⁴ Voir à ce propos Martin Griffiths : *Realism, Idealism and International Relations : a reinterpretation.*, Routledge, 1995, 206 p.

²⁵ James N. Rosenau in *NGOs and Fragmented Authority in Globalizing Space*, op. cit. p. 3.

dépassés. Une théorie d'une valeur *erga omnes* et intemporelle semble hautement improbable car trop désincarnée par rapport à la réalité²⁶.

L'ensemble des observations présentées dans la présente contribution ne constituent pas une tentative d'infirmer les théories, en particulier de l'école « libérale », qui soulignent l'importance récente ou plus ancienne d'acteurs ou de rapports non étatiques au sein du système international. Il s'agit plutôt de repreciser ou de clarifier parmi différentes approches théoriques la place et l'influence de l'Etat, à l'heure où le système international est caractérisé par une grande complexité, système au sein duquel l'acteur étatique traverse une crise. Le raisonnement développé par tout ce qui précède amène cependant à conclure que, dans un système international marqué par le phénomène de simultanéité de globalisation et de fragmentation, l'Etat apparaît encore comme une, sinon la référence politique²⁷, à une époque de « conflits, bouleversements et incertitudes²⁸ ». Il ne s'agit pas pour autant d'en revenir à une conception « réaliste » de l'Etat redevenu l'acteur dominant des relations internationales. Mais on ne peut suivre ceux qui, à l'instar d'Ohmae ou de Strange, concluent que l'Etat est désormais un acteur dépassé. Au contraire, l'Etat apparaît toujours influent sur la scène internationale, quoique moins ou différemment puissant qu'auparavant.

Il n'est donc pas impossible de considérer une approche théorique envisageant une nouvelle centralité de l'Etat dans les relations internationales, un Etat vivant un nouveau type de rapports entre les trois sphères (sécurité, économie et signification). Même si elle garde une capacité de revenir à l'avant plan des préoccupations, la sphère de sécurité ne domine plus les relations entre les trois sphères. A l'heure actuelle, la configuration des rapports entre les sphères est devenue beaucoup plus complexe, à l'image des relations internationales. En outre, l'Etat est toujours la seule unité décisionnelle politique située à l'intersection des trois sphères. Ce positionnement lui confère une influence stratégique qu'aucun autre type d'acteur ne possède actuellement. Cet avantage de l'Etat lui préserve une réelle importance au sein du jeu international, mais, d'une certaine manière, une

²⁶ Ceci amène par exemple Pierre Allan à poser la question fondamentale de l'élaborabilité d'une théorie unique des Relations Internationales, in Pierre Allan et Kjell Goldmann (éd.) dans *The End of the Cold War: Evaluating Theories of International Relations*, Martinus Nijhoff Publishers, 1995, p. 11.

²⁷ Olivier Dolfus parle à ce propos d'Etat "*plus nécessaire que jamais*", in *Géopolitique du système monde*, in Antoine Bailly, Robert Ferras, Denise Pumain (sous la dir. De) : *Encyclopédie de Géographie*, Economica, 1995, p. 691.

²⁸ Roger Burbach and William Robinson : *The Fin De Siècle Debate: Globalization as Epochal Shift*, in *Science & Society*, Vol. 63, N° 1, Spring 1999, p. 10.

importance en l'absence d'alternative significative, ce que souligne notamment Pierre Kende²⁹. Hormis l'hypothèse d'une implosion généralisée des Etats, l'acteur étatique ne risque d'être déclassé - de façon soudaine ou progressive - que le jour où un autre type d'acteur (ONG, économique, transnational, etc.) sera en mesure de se placer à l'intersection des trois sphères et d'y occuper cette position plus efficacement que l'Etat. Lorsque Susan Strange ou Arjun Appadurai évoque la fin possible des Etats, ils n'envisagent aucune alternative politique, même dans un contexte de « pluralisme d'autorité³⁰ » énoncé par Zygmunt Bauman pour expliquer le phénomène de décentralisation et de fragmentation de l'autorité caractérisant la crise de l'Etat. Nous vivons dans une époque où l'Etat n'est plus l'acteur omnipotent numéro un ; mais, jusqu'à présent, il n'a pas été remplacé à cet endroit. Dans la perspective de la théorie des trois sphères, l'Etat n'est pas encore vraiment numéro deux.

Bibliographie

- ALLAN P. et GOLDMANN K., (éd.) dans *The End of the Cold War: Evaluating Theories of International Relations*, Martinus Nijhoff Publishers, 1995
- APPADURAI A., *Modernity at Large : Cultural Dimensions of Globalization*, University of Minnesota Press, 1996
- BAILLY A., FERRAS R., PUMAIN D., (sous la dir. De) : *Encyclopédie de Géographie*, Economica, 1995
- BEILHARZ P., ROBINSON G., and RUNDALL J., (ed. by) : *Between Totalitarianism and Postmodernity : A Thesis Eleven Reader*, MIT Press, Cambridge, MA, 1992
- LEROY A. Bennett : *International Organizations : Principles and Issues*, Prentice-Hall Englewood Cliffs (N.J), 1995
- BOUDON R. et BOURRICAUD F., *Dictionnaire critique de la sociologie*, P.U.F, 1994
- BRAUD:P., *La science politique?* P.U.F, Que sais-je?, 1993
- BURBACH R. et ROBINSON W., *The Fin De Siècle Debate: Globalization as Epochal Shift*, in *Science & Society*, Vol. 63, N° 1, Spring 1999
- CRÉPEAU F., (sous la dir.) *Mondialisation des échanges et fonctions de l'Etat*, Bruylant, collection "Mondialisation et Droit International", 1997
- EASTON D., *A System Analysis of Political Life*, John Wiley & Sons, 1967
- ELMAN M., *Paths to Peace : Is Democracy the Answer?*, MIT Press, 1996

²⁹ Pierre Kende : *Quelle alternative à l'Etat-nation?*, in *Revue Esprit*, octobre 1991, p. 23 à 30.

³⁰ Zygmunt Bauman : *A Sociological Theory of Postmodernity*, in Peter Beilharz, Gillian Robinson, and John Rundell (ed. by) : *Between Totalitarianism and Postmodernity : A Thesis Eleven Reader*, MIT Press, Cambridge, MA, 1992, p. 160.

- EVANS P., *The Eclipse of the State : Reflections on Stateness in an Era of Globalization*, in *World Politics* 50, October 1997
- FLEINER-Gerster T., *Théorie générale de l'état*, P.U.F., 1986
- GRAWITZ M. et LECA J., (sous la dir.) *Traité de science politique*, P.U.F, 1985
- GRIFFITHS M., *Realism, Idealism and International Relations : a reinterpretation.*, Routledge, 1995
- HERMET G., BADIE B., BIRNBAUM P., BRAUD P., *Dictionnaire de la Science Politique*, Armand Colin, 1998
- HORSMAN M. et MARSHALL A., « *After the Nation-State :Citizens, Tribalism and the New World Disorder* », Harper Collins London,1994
- IKENBERRY J.G., *America's Liberal Hegemony*, in *Current History*, January 1999, p. 23 à 28
- KAPLAN M., *System and Process in International Politics*, John Wiley & Sons Inc, 1957
- KENDE P., *Quelle alternative à l'Etat-nation?*, in *Revue Esprit*, octobre 1991, p. 23 à 30
- KENNEDY P., *The Rise and fall of the Great Powers : economic change and military conflict from 1500 to 2000*, Fontana Press, 1989
- ROBERT O., KEOHANE R.O., JOSEPH S., NYE J.S., *Power and Interdependence*, Harper Collins Publishers, 1989
- KEOHANE R., *International Institutions:Two Approaches*, in James Der Derian (ed.by) :*International Theories :Critical Investigations*, MacMillan, 1995
- LAÏDI Z., *Un monde privé de sens*, Fayard, 1994
- MCCARTHY P. et JONES E., *Disintegration or Transformation :The Crisis of the State in Advanced Industrial Societies*, New York, St Martin's Press, 1995
- MÉDARD J.F., *Le rapport de clientèle : du phénomène social à l'analyse politique*, in *Revue française de science politique*, vol. XXVI, 1976
- MERSHEIMER J., *The False Promise of International Institutions*, in *International Security*, Winter 1994/95, vol. 19, n° 3, pp. 5 à 49
- MILWARD A.S., *The European Rescue of the Nation -State*, Routledge, 1994
- MORAVCSIK A., *Liberal Intergovernmentalism and Integration : A Rejoinder.*, in *Journal of Common Market Studies*, Vol. 33, n° 4, December 1995, pp. 611 à 628
- MORGENTHAU HJ., *Politics Among Nations :The Struggle for Power and Peace*, McGraw-Hill, 1993
- NOTHOMB C.F. et VERCAUTEREN P.,(sous le dir.) : «*L'après-duopôle : le monde orphelin de la guerre froide ?*», *Economica*, 1997
- NYE J., *The New National Interest*, in *Foreign Affairs*, July/August 1999, pp. 22 – 35
- OHMAE K., *The End of the Nation State: the Rise of Regional Economies*, Harper Collins London, 1996
- PETERS R., *The Culture of Future Conflict*, in *Parameter*, Winter 1995-96, p. 18 à 27
- RAMONET I., *Nouvel ordre mondial*, in *Le Monde diplomatique*, juin 1999

- RAYNAUD P. et RIALS S.,(sous la dir.) *Dictionnaire de philosophie politique*, P.U.F, 1996
- ROSENAU J.N., *Along the Domestic – Foreign Frontier : Exploring Governance in a Turbulent World*, Cambridge University Press Cambridge, 1997
- ROSENAU J.N., in *NGOs and Fragmented Authority in Globalizing Space*, paper présenté à la Third Pan-European International Relations Conference and Joint Meeting with the International Studies Association, Vienne (16 – 19 September 1998)
- ROSENAU J.N., “*A Transformed Observer in a Transforming World*” contribution présentée au cours de la journée d’étude organisée le 26 février 1999 par l’UCL, l’ULB et les FUCaM à Mons sur le thème : *Theories of International Relations after the Cold War : Plural Theoretical challenges*
- RUSI A., *After the cold war : Europe's new political architecture*, Mac Millan and Institute for East-West Security Studies, 1991
- STRANGE S., *The retreat of the State : the Diffusion of Power in the World Economy*, Cambridge University Press, 1996
- WALT S. et M. WALT M., *International Relations : One World, Many Theories*, in *Foreign Policy*, Spring 1998, pp. 29 – 46
- WENDT A., *Anarchy Is What States Make of It :The Social Construction of Power Politics*, in *International Organization*, Spring 1992
- ZANGL B. et ZÜRN M., *The Effects of Denationalization on Security in the OECD World*, in *Occasional Paper Series*, The Joan B.Kroc Institute for International Peace Studies, University of Notre Dame, U.S.A., 51 p



TEXTES ATELIER B

**EL PROCESO DE CONSTRUCCIÓN EUROPEA
Y LA TRANSFORMACIÓN DE LOS CONFLICTOS
PERIFÉRICOS:
LOS TERRITORIOS VASCOS DE AQUITANIA**

Desde determinados ámbitos de la Ciencia Política (Morata: 1999, Letamendia: 1999) se está planteando que marco europeo de acción colectiva, centrado hasta fechas recientes en los límites definidos por el Estado-nación, se encuentra en un contexto de crisis cuando menos comparable a la que provocó el nacimiento del Estado de Bienestar. Crisis que afecta los cimientos de un Estado-Nación que históricamente se ha fundamentado en la centralización política y la concentración económica, y cuya soberanía nacional, basada en un territorio delimitado por unas fronteras impermeables, se fusionaba con la soberanía popular, asentada ésta en el principio de legitimidad democrática. Esta crisis no hace sino ratificar interpretaciones politológicas según las cuales el Estado no es una entidad fija, sino alterable, históricamente fortuita y en vías de desarrollo, una entidad que toma diferentes forma y satisface necesidades distintas en momentos y lugares diversos (Castells: 1998, Keating:1996).

Así, aunque la nación-Estado no está amenazada de extinción, el significado de su soberanía se está modificando. Los poderes y competencias del Estado se ven erosionados actualmente en tres dimensiones. Desde arriba el poder del Estado está resultando erosionado por el cambio económico mundial y el proceso de integración europea,

¹ Este trabajo es el resultado de una investigación en curso, cuyo autor cuenta con la Beca de Formación del personal Investigador del Gobierno Vasco

de tal forma que se ve en la necesidad de ceder muchas de sus competencias en las políticas públicas a los órganos comunitarios. Desde abajo, el Estado-Nación recibe la amenaza de la reafirmación de las entidades subestatales, bien en forma de reacción identitaria como consecuencia de un conflicto centro-periferia que se ha venido cerrando en falso, bien como consecuencia — o en paralelo — de la mayor capacidad de estos entes de responder de forma certera y eficaz a las demandas de la ciudadanía, y a las consecuencias que se derivan del mencionado proceso de integración europea. Por último, lateralmente el Estado-Nación sufre la erosión causada por su menguante capacidad de movilizar la acción y la conciencia colectivas (Keating:1998). En definitiva, los Estados se han visto obligados a ceder competencias “hacia arriba” y “hacia abajo”, además de necesitar la incorporación y el consenso con nuevos actores colectivos a fin de garantizar la implementación de sus políticas.

Nos encontramos ante un nuevo modelo de acción colectiva caracterizado en primer lugar por el alumbramiento un nuevo marco de relaciones intergubernamentales que superando en carácter unívoco de épocas pasadas se presentan en la actualidad a diferentes niveles (Europeo, Estatal, Regional y local). En segundo lugar este marco de acción se refleja en una nueva forma de gobierno en el que la política aparece fragmentada en múltiples ámbitos o redes políticas, en ocasiones sustraídas al conocimiento público donde entran en contacto representantes de intereses públicos y privados, así como una pléyade de expertos capaces de enfrentarse a los problemas, resolver los conflictos y negociar soluciones aceptables. Esta “multi level governance” ha posibilitado un nuevo concepto de “gobernación territorial” que ha favorecido la salida al campo internacional de las regiones, en la medida en que los actores que trabajan en el territorio (léase Administraciones autonómicas, Regionales,..., así como los diferentes partidos políticos y grupos de interés respectivos de estas entidades subestatales) parecen en condiciones de jugar un papel más importante ya que están siendo capaces de preservar su vitalidad e identidad, superando el desafío de la apertura hacia el exterior, valorizando sus conocimientos y posibilidades, insertándolos en las redes globales.

A la luz de estos planteamientos pretendemos acercarnos a las formas que presenta la acción colectiva en los territorios vascos de la región de Aquitania. Presentaremos algunas de las claves que nos permitan

entender los juegos de relación que establecen entre sí los diferentes actores colectivos que operan en estos territorios en relación con la ordenación del territorio y la demanda de una institución propia.

Los territorios vascos de la región de aquitania se encuentran insertos en el Departamento de los Pirineos Atlánticos, contando con 262.311 de los 600.018 habitantes del departamento. Estos territorios que dependen administrativamente de las Sub-prefecturas de Baiona y Oloron han jugado tradicionalmente un papel periférico en la economía francesa presentando un rol históricamente rural, relativamente pobre y con una incapacidad de crear puestos de trabajo suficientes que impidan que su población se vea obligada a emigrar. Existe un cierto desarrollo pesquero y agrícola y una dedicación a un turismo residual dentro de un contexto rural. En definitiva Iparralde presenta una economía residual y carente de una identidad propia que le permita elegir nítidamente entre otros caminos. (Gomez Uranga: 1998, 97 y ss.) Por otra parte el propio peso de estos territorios impide que puedan constituirse como una región fuerte a medio plazo. Paralelamente la ausencia de organizaciones administrativas en el propio territorio conduce a una importante dependencia de las élites de Pau, lo que impide un desarrollo económico más orientado a sus propias necesidades, así como una menor motivación emprendedora por parte de los diferentes agentes socio-económicos. (Jubeto, Yolanda:1998, 376)

La preocupación por la desvertebración territorial de Iparralde así como por la falta de una política de ordenación y desarrollo coherente sirvió de acicate para que un centenar de responsables políticos, económicos y culturales, así como sindicalistas y funcionarios se encargasen de hacer un estudio prospectivo bajo el título “Pays Basque 2010” en el que se presentan diferentes escenarios de futuro posibles para estos territorios. Entre sus conclusiones destacará la previsión de que, de no mediar una política de ordenación territorial, la población continúe disminuyendo en paralelo al envejecimiento poblacional, que el paro aumente, y se consolide una desestructuración económica que concentra grandes ingresos en la costa, gracias al desarrollo del sector servicios, lo cual supondrá a medio plazo la desaparición de los sectores primario y secundario concentrados en el interior. En base a este análisis el informe concluirá con una serie de recomendaciones entre las que destaca la importancia de acentuar las relaciones transfronterizas entre estos territorios y los de la comunidad Autónoma Vasca y Foral de Navarra; o

la necesidad de poner en marcha dos organismos institucionales y complementarios: el Consejo de Desarrollo para el País Vasco y el Consejo de Electos.

Así el 9 de julio de 1994, en presencia de varios ministros de la república se creará el Consejo de Desarrollo para el País Vasco, y posteriormente, en febrero de 1995, aglutinando a todos los cargos electos de Iparralde se constituirá el Consejo de Electos. El Consejo de Desarrollo tiene como objetivo contribuir al desarrollo global, coherente y armónico de Iparralde, a la ordenación del territorio y a la cooperación transfronteriza. Para ello se encarga de la realización de estudios, investigaciones y prospecciones, bien por iniciativa del Consejo de Electos, o por iniciativa propia, proponiendo orientaciones y formulando propuestas sobre los proyectos y decisiones a tomar. Este Consejo de Desarrollo está compuesto por 90 miembros² pertenecientes a 5 colegios: 30 del colegio de actividades económicas y sociales; 20 del colegio de enseñanza, formación y cultura; 15 del colegio de administraciones; 10 del colegio de personalidades cualificadas; y 15 consejeros designados por el Consejo de Electos de Iparralde. A su vez cuenta con la presencia de representantes de la Comunidad Autónoma Vasca, Comunidad Foral de Navarra, Departamento de los Pirineos Atlánticos y Departamento de las Landas, todos ellos en calidad de observadores sin derecho de voto.

Por otra parte, el 11 de febrero de 1995 se constituirá el Consejo de Electos. Este órgano estará compuesto por 65 miembros: 36 representantes del Biltzar³ de ayuntamientos de Iparralde, los 21 Consejeros Generales de Iparralde, los 5 Consejeros Regionales y 3 diputados, senadores o europarlamentarios. El carácter del Consejo de Electos, como señalan Lasagabaster y Lazkano (1999-a, 201), se define por ser una fuerza de proposición y participación en instituciones tales como el Consejo General del Departamento, el Consejo Regional, el Estado o la Unión europea. Entre las funciones de esta institución estará su capacidad para enmendar los proyectos presentados por el Consejo de Desarrollo.

En cualquier caso ambas instituciones, surgidas al margen de las leyes reguladoras de las colectividades territoriales previstas no cuentan con capacidad decisoria, pero sin embargo pasarán a jugar un papel fundamental en la creación de una identidad institucional propia en estos

² A partir de 1998 la cifra aumentará hasta los 97.

³ Esta institución reúne a la totalidad de los alcaldes de Iparralde

territorios, y en la elaboración de acciones y planes de desarrollo social, cultural, de infraestructuras, económico y cultural para las provincias vascas. Por otra parte son el más claro ejemplo de red de acción colectiva existente en estos territorios, en la medida en que sus miembros son el espejo de las diferentes sensibilidades políticas, sociales, culturales y económicas existentes en Iparralde. El primero y más ambicioso de sus trabajos será la realización del **Esquema de Ordenación y Desarrollo** en el que, a partir de las conclusiones del Informe Pays Basque 2010 se plantean hasta un total de 100 proyectos que garanticen el futuro de este meso-espacio.

A pesar de todo, el Esquema de Ordenación es un instrumento sin apoyatura legal y que, por tanto, carece de vinculación jurídica. Sin embargo promueve que los diferentes actores que actúan en el territorio, intervengan en su desarrollo (Lasagabaster y Lazkano: 1999-b), posibilitando de esta forma un modelo para la acción colectiva que aglutina a la casi totalidad de los agentes de esta territorio. Este “esquema” divide el territorio en tres espacios distintos: una gran zona rural con Zuberoa y mayor parte de Nafarroa Behera, en gran declive; una zona intermedia, la de Lapurdi interior que va desarrollándose sin ningún tipo de planificación; y una franja costera superpoblada y muy activa, sobre todo en comparación con la zona rural. Sobre este diagnóstico el Consejo de Desarrollo del País Vasco concluirá en uno de los informes la necesidad de abandonar la tradicional división y oposición entre el mundo rural y el urbano, insistiendo en la importancia de integrar a esta tercera zona intermedia. En este sentido, el conjunto de las propuestas aprobadas manifiesta la intención de crear y reforzar una red de solidaridad entre las diversas zonas de Iparralde, de modo que ninguna pueda desarrollarse a espaldas del resto. Por otra parte el plan se enmarca en un concepto global de Iparralde como unidad de los tres herrialdes, y sitúa este conjunto en una región más amplia compartida con las administraciones de la Comunidad Autónoma Vasca y Foral de Navarra y la Región de Aquitania.

Tras año y medio de discusión en el Consejo de Desarrollo, el Consejo de Electos de Iparralde aceptará finalmente el Esquema de Ordenación territorial. Entre las propuestas aceptadas destacan las relacionadas con la mejora de las comunicaciones transfronterizas, la conexión por carretera del puerto de Baiona, la mejora de esta infraestructura, la creación de una serie de centros de innovación tecnológica, la promoción del turismo y

de los productos de calidad del país, la ampliación de las posibilidades de formación en la Universidad de Baiona, la señalización bilingüe en las carreteras o la creación de un Consejo de la Lengua configurada como una institución autónoma conformada por las asociaciones que trabajan en favor de la cultura vasca y los electos de Iparralde, y cuya función sería la ordenación lingüística y la promoción de la enseñanza bilingüe.

A partir de ese momento el Esquema de Ordenación para Iparralde deberá ser presentado ante los diferentes niveles de la administración territorial francesa, los cuales tras dar su visto bueno se deberán comprometer en la financiación de los proyectos. En cualquier caso, la plasmación concreta de las ayudas que estas instituciones otorgan para la puesta en marcha de los proyectos se deberá negociar en el marco de los Contratos Plan entre el Estado y la Región, así como en los presupuestos del Departamento. En este sentido resulta fundamental la capacidad interlocutora que puedan jugar las dos instituciones promotoras del Esquema de Desarrollo ante la Región y el Departamento, de tal forma que el reconocimiento de ambas entidades como interlocutoras ante los órganos de decisión de las unidades subestatales mencionadas las dotaría de un plus de legitimidad, así como de un margen de maniobra mayor del que gozan jurídicamente.

Así, a pesar de que la heterogeneidad de ambas instituciones — que como hemos visto aglutinan todas las sensibilidades existentes en estos territorios — no había impedido la unanimidad a la hora de aceptar las propuestas, a partir de mediados de 1998 se introducirán una serie de elementos que van a enrarecer el ambiente llegando a poner en cuestión la continuidad de ambas instituciones. Nos encontramos con que tras varios intentos, definitivamente no se posibilitará la participación de estos órganos en las negociaciones de los Contratos Plan con el Estado. Por otra parte, la fórmula de “pays” que adopta Iparralde desde mediados de los 90 tampoco posibilita interlocución, de tal forma, que la negociación para la financiación de estos proyectos quedará manos de los Diputados y Consejeros Generales y Regionales vascos, así como de los representantes de la otras entidades existentes en estos territorios con capacidad de interlocución ante la administración como la Aglomeración Baiona-Angelu-Biarritz, que además de estos municipios aglutina a gran parte de los pueblos de la costa.

Algunos dirigentes del Partido Socialista pondrán en marcha, aprovechando su posición privilegiada en el actual Gabinete, un Comité

Interministerial en el que se obtendrá el compromiso para la financiación (con 45MF) de una parte de los proyectos. Por otra parte, los Consejeros Regionales y los representantes de la Aglomeración participarán en la negociación de los Contratos-Plan Estado Región obteniendo el compromiso de financiación de algunos de los proyectos por parte del Consejo Regional de Aquitania. Así, la unificación de los Campus de la Universidad de Baiona, y la apertura de nuevas ramas de investigación y formación, será apoyada por la región y estado con 49 millones de francos respectivamente, mientras que los restantes 117 millones necesarios para la puesta en marcha del proyecto deberán ser aportados por la Aglomeración y el Departamento. Paralelamente, el Puerto de Baiona será financiado por el Estado con 34,85 millones, así como por la Región con 49,61, teniendo que aportar el Departamento y la Aglomeración BAB 177 millones. A su vez se acordará una ayuda de 38 millones para la Plataforma de Hendaia, y 50 para la carretera N10.

En cualquier caso a pesar de que estas cantidades son consideradas por los diferentes actores como un avance, en la medida en que hasta la actualidad los diferentes niveles de la administración del Estado nunca habían destinado tales cantidades para Iparralde, supondrán cierta frustración para muchos de los representantes del Consejo de Desarrollo ya que — a su juicio — no garantizan la puesta en marcha de la totalidad de los proyectos de Esquema. De esta forma, la mayor decepción respecto de los compromisos obtenidos se centrará en las medidas destinadas a la financiación de los proyectos de ordenación lingüística y de desarrollo cultural. La previsiones de Consejo de Electos implicaban que de los 45,29 millones de francos presupuestados, se debería obtener de la negociación del Contrato-Plan 2000-2006 una ayuda de 26,53 millones. Por el contrario, finalmente se dará a conocer que la partida destinada será de 17, los cuales se deberán destinar a la promoción de la lengua y culturas vasca y occitana — lo que en definitiva supone que la cantidad destinada a la puesta en marcha de estos proyectos sea de 1,21 millones de francos al año —. Este hecho será considerado inaceptable por algunas de las asociaciones que forman parte del Consejo de Desarrollo las cuales realizarán un llamamiento para que los electos de Iparralde presentes en la firma del Contrato manifiesten su rechazo. Paralelamente el Sindicato Intercomunal de municipios — que aglutina a 146 de los 156 ayuntamiento de Iparralde — aprobará una moción que será presentada por los Consejeros Regionales de Iparralde ante la Región en la que se solicita la revisión de la subvención. Finalmente esta

moción no será aceptada y los siete electos de Iparralde se abstendrán en la votación.

A la vista de los resultados de este proceso que se inicia a mediados de los 90, en la actualidad se presentan una serie de interrogantes sobre la continuidad del Consejo de Desarrollo del País Vasco y del Consejo de Electos.

- ◆ Por una parte nos encontramos con el déficit de operatividad que supone la restringida capacidad para establecer mecanismos que permitan la puesta en marcha de sus propuestas, de tal forma que estas, en la práctica quedan en manos de los electos regionales y departamentales, diputados, así como en las de los responsables de instituciones como la Aglomeración BAB, ampliándose de esta forma el poder de los “notables”.
- ◆ Este hecho implica que a la hora de negociar la financiación de los proyectos, se hayan priorizado aquellos que se enmarcan en el desarrollo de la costa, dejándose de lado gran parte de las propuestas orientadas a la cohesión territorial y a la promoción de un interior desfavorecido.
- ◆ Por otra parte no se han satisfecho las demandas relacionadas con la lengua y cultura vasca. Entre ellas una de las reivindicaciones más importantes que se refiere a la creación de un Consejo de la Lengua con carácter y financiación oficial.
- ◆ En definitiva, a pesar de las esperanzas puestas en el Esquema de Ordenación por un lado, y en el Consejo de Desarrollo y el Consejo de Electos por otro, en la actualidad parece que se ha creado una situación de bloqueo cuyo primer resultado puede ser el abandono del Consejo de Electos por parte de los representantes abertzales. De esta forma, la legitimidad actual con la que cuenta, basada en su heterogeneidad y en el hecho de ser representativa de todas las sensibilidades, se vería mermada en su totalidad. Estas cuestiones no hacen más que aumentar entre algunos actores la sensación de que la única posibilidad de garantizar un desarrollo de los territorios vascos de la región de Aquitania vendrá de la división del actual departamento de los pirineos atlánticos y de la creación de un **Departamento Vasco**.

Desde determinados ámbitos se ha tratado de vincular la exigencia de un departamento para los territorios vascos de la región de Aquitania con los

postulados del nacionalismo. En este sentido, a pesar de que ciertamente esta es una demanda histórica de estos sectores, no es patrimonio exclusivo de los abertzales. Tampoco es una demanda nueva ya que en 1830, y posteriormente en 1836, la Cámara de Comercio e Industria de Baiona, basándose en argumentos económicos intentó, sin éxito, obtener una nueva división departamental que hubiese podido imprimir una nueva personalidad al conjunto de Iparralde (DARRE, A: 1994). A su vez, tal y como manifiesta el profesor Jean Daniel Chausier (1998. 261-262) la reivindicación del Departamento se ha mantenido constante a lo largo de estos siglos, formulándose de manera oficial en 1790, 1830, 1836, 1945, 1963, 1974, 1981 y cantidad de veces a lo largo de esta década. En este sentido debemos destacar las promesas del candidato a presidente François Mitterrand quien en 1981, entre sus 110 propuestas, plantea su compromiso personal por la dinamización de la regionalización francesa que en el caso vasco se concretaría en la creación de un departamento propio; lo cual supondrá que más de 40 destacados abertzales muestren su apoyo a su candidatura. Años después, el ya Presidente de la República zanjará esta cuestión negándose a la cumplir su promesa por considerar que se trataría del *“inicio de una aventura hacia la independencia”* (CASSAN; P: 1998).

Pero como hemos señalado la reivindicación de un departamento vasco no es patrimonio de los abertzales –de hecho solo a partir de finales de los noventa Abertzaleen Batasuna (coalición que agrupa a los partidos EB, EMA, HA, así como gran número de independientes) asumirá la reivindicación de esta institución abandonando la rupturista petición de un Estatuto de Autonomía-. De esta forma, a pesar de la desilusión inicial que supone el rechazo de los socialistas a cumplir sus promesas, a mediados de los noventa se retoma la dinámica a favor del Departamento con la propuesta de Michel Inchauspé (RPR) quién presentará una enmienda ante el Parlamento para la creación de una Región Pirinées y un Departamento del País Vasco Adour. A pesar de que su propuesta no prosperará⁴ en 1995 el candidato a la presidencia Lionel Jospin apuntará que en no se opone a la creación del Departamento y la Cámara de Comercio Vasca siempre y cuando exista una mayoría clara a favor de esta demanda. Posteriormente el Biltzar de alcaldes de Iparralde tomará

⁴ Este diputado presentará posteriormente dos nuevas iniciativas ante el Senado y el Parlamento para la creación de un departamento vasco, las cuales serán rechazadas según un artículo que impide la creación una nueva estructura que no aporte formas de financiación, para hacer frente a nuevos gastos

posición el 30 de octubre de 1996 dándose a conocer que el 63% apoya la creación del Departamento.

En cualquier caso, teniendo en cuenta que algunos ayuntamientos que concentran grandes contingentes de población — como es el caso de Baiona o Donibane Loitzune — no tomaron parte en esta reunión, se propondrá la realización de una nueva consulta en la totalidad de las comunas con el fin de conocer de forma más precisa el apoyo a esta demanda. Tras año y medio, finalmente se conocerá que 83 de los Consejos Municipales — de los 101 en los que se realizaron las votaciones- se posicionaron a favor — entre ellos algunos tan significativos como los de Baiona o Hendaia —. Esto supone que las comunas favorables suman el 52,2%, del total, representando el 54,9% de la población⁵. A la vista de estos resultados, el 20 de junio de 1999 el Biltzar solicitará una reunión con el Primer Ministro. Por otra parte y ante una petición realizada por esta institución, el 31 de octubre, el Consejo de Desarrollo se posicionará a favor del departamento como la institución que mejor garantiza el desarrollo del país Vasco⁶.

El hecho de que la mayoría de los municipios e instituciones de Iparralde (Consejo de Desarrollo y Biltzar) tomen una posición favorable al departamento solo se puede entender teniendo en cuenta el apoyo a esta demanda por parte de representantes de todas las formaciones políticas. De esta forma, como hemos visto, el nacionalismo vasco radical apostará por el departamento como primer paso en la reunificación de Euskal Herria, abandonando la demanda de la autonomía. Por otra parte el nacionalismo moderado, representado por el PNB y Eusko Alkartasuna apoyarán la creación de esta institución presentando un discurso vinculado a la modernización del territorio, más allá de planteamientos netamente nacionalistas; algo que posibilitará el incremento de su representatividad más allá del electorado de Abertzaleen Batasuna. Paralelamente la posición mayoritaria del PSF en Iparralde será favorable al departamento, destacando el papel de la Diputada Nicole Perry o el Consejero Regional Fraçoise Maitia. Por otra parte entre las fuerzas de derechas encontramos el apoyo de personalidades significativas como la

⁵ Por otra parte, un sondeo encargado por el diario Sud-Ouest y publicado el 9 de septiembre de 1999 señalará que el 57% de los habitantes de Iparralde están a favor de la creación de un departamento. Curiosamente un 39% de la población del Bearn se posicionará afirmativamente, con lo cual el 47% de la población de los Pirineos Atlánticos se declarará totalmente favorable o mas bien favorable, mientras que solo un 37% será desfavorable (el 16% no se pronuncia).

⁶ Participarán 50 de los 97 miembros, 46 de los cuales votarán a favor.

de Intxauspe (RPR) o Millet Barbé (UDF). Por último los Verdes, apoyarán la creación del departamento a pesar de que rechacen esta institución a nivel nacional. Desde el ámbito socio-económico nos encontramos con que la demanda del departamento será apoyado por los sindicatos ELB, FDSEA y CFDT, así como por más de 200 empresarios de Iparralde — los cuales incluso aportarán fondos a la campaña —, por colectivos de sacerdotes, la casi totalidad de las asociaciones culturales — con Euskal Kultur Erakundea — a la cabeza, a la mayoría de las asociaciones juveniles.

En este sentido existen dos asociaciones que tratan de aglutinar a los diferentes actores que apoyan la demanda: Asociación de Electos a favor de Departamento y la Asociación a favor de un Nuevo Departamento. La primera está constituida por decenas de cargos públicos, mientras que la segunda reúne a personalidades del ámbito socio-laboral. Serán estos colectivos quienes realizarán el denominado “llamamiento de los 100”, en el cual se reclama un departamento vasco como único instrumento para garantizar el desarrollo y el respeto de la identidad de Iparralde. Este llamamiento será apoyado por 2000 personalidades las cuales convocarán para el 30 de Octubre de 1999 una manifestación en la calles de Baiona que será secundada por 12700 personas, convirtiéndose en la más multitudinaria demostración colectiva en estos territorios desde el fin de la ocupación nazi⁷. A partir de ese momento la dinámica se acelerará iniciándose una serie de entrevistas entre los representantes estatales y los electos departamentalistas. De esta forma los representantes del llamamiento de los 100 se reunirán con un delegado del ministerio del Interior a finales de 1999 el cual les manifestará el rechazo del Estado a la división del actual Departamento de los Pirineos Atlánticos. Posteriormente, el 10 de marzo representantes del Biltzar se reunirán con el Ministro de Interior, Jean Pierre Chevènement, el cual nuevamente manifestará la posición contraria del Gabinete a la creación de una institución para las tres provincias. A partir de este momento se clarificarán la posiciones en la medida en que por primera vez se reconocerá una de las razones para el rechazo a la creación de esta institución proviene de las presiones realizadas por parte de la administración española. A su vez se argumentará que el departamento

⁷ La cabeza de la manifestación dejará claro la pluralidad de las personas que participan de esta demanda, ya que junto a las ikurriñas portadas por algunos electos, otros muchos lucirán una banda con los colores de la República. En definitiva todo un símbolo de colaboración de diferentes actores ante una reivindicación concreta.

sería aprovechado por los sectores nacionalistas para acceder a la independencia de estos territorios poniendo en peligro la unidad nacional. Este hecho provocará el rechazo de los electos a las ingerencias extranjeras y su consideración de la existencia de un déficit democrático para Ipar Euskal Herria, con lo que a partir de este momento los electos favorables al departamento anunciarán el inicio de una nueva dinámica de movilizaciones basadas en la desobediencia civil pacífica y cuyo objetivo no es otro que reivindicar el cumplimiento de las promesas realizadas por Jospin en 1995.

En conclusión podemos señalar que por primera vez en la historia de los territorios vascos de Aquitania se ha establecido un rico juego de relaciones entre la totalidad de los actores sociales, políticos, culturales y económicos, los cuales trabajan de forma conjunta en dos instituciones como el Consejo de Electos y el Consejo de Desarrollo con el objeto de garantizar la supervivencia de estos territorios y su inserción coherente y ordenada en el marco Europeo. Estos actores interactúan en su arena política, pero a su vez reclaman el derecho a poder interactuar con el resto de los niveles de la administración territorial francesa. Vistos los límites de los niveles para-institucionales de poder surgidos — Consejo de Desarrollo y Consejo de Electos — vemos como se están estableciendo unas nuevas redes de acción política (Policy Networks) que giran en torno a la creación de un departamento que permita a los actores participar en el juego de las Relaciones Intergubernamentales.

Frente a ellos se encuentran determinados actores que ya poseen mecanismos de interlocución ante la administración (como es el caso de la Aglomeración Baiona-Angelu-Biarritz) o determinados notables que verían correr peligro a su carrera política en Francia caso de que perdiesen la batalla actual (como es el caso del Presidente del Departamento de los Pirineos Atlánticos y líder de la UDF Françoise Bayrou, o de la Presidenta del RPR y electa de Iparralde Michelle Alliot Marie). Por otra parte mientras que las relaciones transfronterizas entre España y Francia se muestran eficaces para sus intereses, e incluso los representantes de un estado como el español se ven capacitados para opinar sobre los asuntos internos y la organización territorial de Francia; por contra los territorios vascos de la región de Aquitania carecen de interlocución debiendo establecer las relaciones transfronterizas por medio de otras instituciones en los que sus intereses son minoritarios — como el Departamento de los Pirineos Atlánticos o la Región de

Aquitania — o por medio de otras entidades que no aglutinan al conjunto de los territorios como la aglomeración Baiona-Angelu-Biarritz.

En definitiva la reivindicación del departamento es la máxima expresión de una red de acción colectiva que aglutina a independentista vascos junto a defensores a ultranza de la unidad de Francia; en definitiva expresión de una demanda mayoritaria y democrática no atendida.

Bibliografía

- CHAUSSIER, J. D. (1998): *La question territoriale en Pays Basque de France (exception irréductible ou laboratoire de pluralisme?)*, en Letamendia, F (coord.): la construcción del espacio vasco-aquitano. Un estudio multidisciplinar, UPV, Leioa.
- CASSAN, P (1998): *Francia y la cuestión vasca*, Txalaparta, Tafalla.
- DARRE A (1994): *Los países vascos frente a Maastricht o el difícil borrado de una frontera*, en Letamendia (coord.): Cooperación transfronteriza Euskadi-Aquitania (aspectos políticos, económicos y de relaciones internacionales), UPV-EHU, Leioa
- GÓMEZ URANGA, M (1998): *Reflexiones sobre la identidad económica de Iparralde*, en Letamendia, F (coord.): la construcción del espacio vasco-aquitano. Un estudio multidisciplinar, UPV-EHU, Leioa.
- JUBETO, Y (1998): *Iparralde ante la encrucijada de futuro*, en Arizkun Cela, A (coord.): Soberanía económica y globalización en Euskal Herria, Manu Robles Institutua, Bilbao.
- KEATING, M. (1996): *Naciones contra el estado. El nacionalismo de Cataluña, Quebec y Escocia*, Ariel, Barcelona
- LASAGABASTER, I y Lazkano, I (1999-a): *Derecho, política e Historia en la Autodeterminación en Euskal Herria*, en Gómez Uranga, M (1999): Propuestas para un nuevo escenario. Democracia, cultura y cohesión social en Euskal Herria, Manu robles Institutoa, Bilbao
- LASAGABASTER, I y Lazkano, I (1999-b): *Régimen jurídico de la ordenación del territorio de Euskal Herria*, IVAP, Oñati.
- LETAMENDIA, F. (1997): *Juego de espejos. Conflictos nacionales centro-periferia*, Trotta, Madrid
- LETAMENDIA, F (1999): *Los mapas europeos de poder regional y los movimientos nacionales*, en Letamendia (coord.): Nacionalidades y Regiones en la Unión Europea, Fundamentos, Madrid
- MORATA, F (1999): *Crisis del Estado y Gobernación cooperativa territorial*, en Letamendia (coord.): Nacionalidades y Regiones en la Unión Europea, Fundamentos, Madrid

N'GALASSO Mwatha Musanji

NORME CENTRALE ET NORMES LOCALES DANS LE FRANÇAIS PARLE EN AFRIQUE

Le français parlé en Afrique (comme langue officielle dans une vingtaine d'Etats¹) est, pour la plupart de ses usagers, une langue non maternelle, apprise essentiellement par le canal scolaire². La norme³ qui le régit, identifiée généralement à tort au "français de France", plus précisément au "parler parisien", est en réalité celle de la langue écrite classique des XVIIe et XVIIIe siècles que perpétuent l'école, l'académie et la littérature ; elle ne se rencontre que dans les livres.

Les usages oraux propres aux groupes d'individus situés dans des contextes géographiques (Etats, régions) ou sociaux (ethnies, groupes sociaux, niveaux de scolarisation) très variés possèdent leurs propres normes de fonctionnement qui définissent ce que l'on pourrait appeler les "français locaux"⁴ caractérisés notamment par des "accents" différents et

¹ Ce sont : le Bénin, le Burkina-Faso, le Burundi, le Cameroun, le Centrafrique, le Congo-Brazzaville, le Congo-Kinshasa, les Comores, la Côte-d'Ivoire, Djibouti, le Gabon, la Guinée (Conakry), Madagascar, le Mali, la Mauritanie, le Niger, le Rwanda, le Sénégal, les Seychelles, le Tchad, le Togo.

² Bien entendu des apprentissages "sur le tas", dans la rue, existent un peu partout, en particulier en milieux urbains. Ils restent cependant marginaux du fait de l'absence d'un véritable "bain francophone", faute d'un contact fréquent avec des locuteurs natifs. Sur cette question lire notamment Ngalasso et Ploog 1998.

³ Sur le concept de norme en général lire Coseriu 1973, Rey 1972, Lara 1976, Maurais 1983. Sur la norme du français en Afrique voir notamment Makouta-Mbougou 1973, Valdman 1983, Dumont 1985 et 1990, Ngalasso 1987 et 1992a, Robillard et Beniamino 1993, Manessy 1994a et 1994b, Calvet et Moreau 1998.

⁴ De nombreux auteurs ont consacré des recherches sur ces français locaux ou régionaux vus essentiellement dans leur lien avec des Etats ; voir notamment Bavoux 2000, Beniamino 1996,

par une puissante créativité lexicale, tous éléments qui consolident la définition du français en Afrique francophone comme une langue seconde⁵. Cependant il est clair que tous ces usages, mis à part le "français populaire ivoirien", dérivent du français scolaire, écrit, selon des degrés d'appropriation variables, plutôt que du français populaire que pratiquent, à l'oral, les francophones natifs.

Le présent article se propose de rendre compte de la relation très complexe existant entre ces normes locales (périphériques) et la norme de référence (centrale) dont elles s'écartent passablement. L'idée développée ici est celle d'une polynomie (il n'y a pas une mais plusieurs normes) associée à celle d'une polycentralité (il n'y a pas un mais plusieurs centres) : en même temps qu'elle se construit comme un "empire linguistique mondial" la francophonie éclate en une multitude de "polarités locales" de dimension variable ; au schéma des cercles concentriques autour de Paris se substitue peu à peu celui des cercles déconcentrés ou décentralisés organisés en constellations autour du monde.

1 - Usage, norme, écart

Il n'existe pas de communauté linguistique absolument homogène ; chaque langue connaît une pluralité de formes et d'usages marqués historiquement, géographiquement et socialement. On peut dire que chaque usage a sa propre norme de fonctionnement. Il serait donc vain de vouloir définir la norme par opposition à l'usage tant les deux notions s'imbriquent l'une l'autre. On peut néanmoins préciser leur contenu spécifique afin d'illustrer ce qui les distingue sans les séparer.

Benzekour 2000, Frey 1996, Lafage 1985, Mendo Ze 1990, Queffelec 1997, Queffelec et Niangouna 1990, Sesep 1993, etc.

⁵ On discute souvent pour savoir si le français en Afrique, langue non autochtone (Ngalasso 2000), doit être qualifiée "langue étrangère" ou "langue seconde". Cette distinction n'a pas grand sens du point de vue épistémologique, en dehors des implications didactiques qui peuvent en découler : une langue seconde est une langue étrangère au sein d'une communauté où elle joue un rôle éminent, par exemple comme langue officielle de l'Etat ou comme langue de scolarisation, statut et fonction qui exigent un enseignement/apprentissage de la langue selon des méthodes spécifiques, différentes à la fois de la didactique d'une langue maternelle et de celle d'une langue étrangère ordinaire. Sur cette question lire notamment Cuq 1991 et Ngalasso 1992b.

L'**usage** d'une forme linguistique c'est son emploi à l'échelle d'une communauté globale (l'ensemble des francophones de par le monde partagent l'usage du français comme moyen de communication internationale) ou d'une partie seulement de celle-ci (les habitants d'une même région francophone, mettons les Québécois, les Belges, les Français du midi ou du centre, les Congolais, les Sénégalais ou les Camerounais, ont en commun un certain nombre de traits phonétiques, prosodiques ou lexicaux non attestés ailleurs dans d'autres pays ou régions francophones) voire au niveau individuel (le répertoire verbal de chacun étant constitué d'usages personnels).

De la **norme** on peut proposer deux types de définition, selon qu'on se place du côté du code de la langue ou du côté de l'utilisateur de ce même code : l'une linguistique, l'autre sociale. La norme linguistique est constituée d'un ensemble de règles inhérentes à la structure profonde de la langue ; elle se définit comme l'usage le plus fréquent, le plus partagé, donc dominant statistiquement. La norme sociale c'est un ensemble de règles qui régissent le fonctionnement du système langagier dans sa dimension communautaire ; c'est l'usage le plus recherché, socialement valorisé, donc prestigieux, même si, comme c'est souvent le cas, il est statistiquement minoritaire. Disons, pour utiliser la terminologie chomskyenne, que la première norme (linguistique) contrôle la "grammaticalité" d'une forme linguistique alors que la seconde (sociale) en vérifie, d'une certaine manière, l'"acceptabilité" par le corps social. Dans ces conditions, ce que l'on dénomme "norme centrale" apparaît comme un usage parmi d'autres, qui s'impose et se superpose à tous les autres, en servant de modèle de référence. Bref, si la norme renvoie à un système de règles (phonétiques, prosodiques, orthographiques, lexicales et grammaticales) plus ou moins contraignantes l'usage correspond à la mise en pratique plus ou moins adéquate de ce système normatif.

L'analyse du champ sémantique de la norme permet de rapprocher celle-ci de "règle", de "régularité", de "modèle", voire de "standard" et de l'opposer non pas, comme nous venons de le voir, à usage mais à **écart**, c'est-à-dire à tout usage différent de la norme, à toute "variété" dialectale⁶ ou idiolectale⁷. C'est sur le plan social que la norme d'un

⁶ Le terme *dialecte* sera utilisé ici pour désigner, non pas une sous-langue ou une langue de moindre prestige, mais une variété régionale (*géolecte*), historique (*chronolecte*) ou sociale (*sociolecte*) d'une langue définie comme un moyen de communication, essentiellement orale, propre à une communauté de culture.

usage prestigieux, mettons celui de la Cour du Prince ou de la capitale de l'Etat, se donne comme équivalente à "bon usage, beau langage, forme correcte, langue standard", cependant que l'écart est taxée de "mauvais usage, forme erronée ou déviante, particularisme, provincialisme ou barbarisme".

Par rapport à la norme établie linguistiquement ou instituée socialement l'écart peut, à son tour, être caractérisé comme une particularité, une erreur ou une faute⁸. La **particularité** est un écart significatif régionalement (par exemple le fait de dire *septante*, *huitante* et *nonante* en Suisse au lieu de *soixante-dix*, *quatre-vingts* et *quatre-vingt-dix* en usage en France) ou socialement (p. ex. l'usage plus ou moins fréquent des termes comme *merde*, *couillon*, *connard*, etc. qui dénote un niveau de langue autant qu'un niveau social). La particularité relève de la langue ou, plus exactement, d'une variété de la langue ; elle a un caractère communautaire, hérité, donc permanent. L'**erreur** est un écart de performance dû à des circonstances extérieures (p. ex. un bruit) ou psychologiques (p. ex. une émotion forte) qui agissent comme des facteurs perturbateurs au niveau du discours ; elle a donc un caractère individuel, ponctuel, accidentel, non figé. L'erreur peut être considérée comme un écart sans gravité pour la structure linguistique, d'abord parce qu'elle est autocorrectible (*errare humanum est*, disaient les Latins), le sujet parlant, natif ou non, étant susceptible d'en prendre conscience par lui-même ; ensuite parce qu'elle ne menace nullement l'intercompréhension. Les "faux-pas de la langue" (*lapsus linguae*) ou les "faux-pas de la plume" (*lapsus calami*), qui sont des "fautes" d'élocution ou d'orthographe dues à l'inattention, en constituent une bonne illustration : le locuteur qui se reprend ("l'éléphant est un espèce de..., pardon, *une* espèce d'animal qui...") témoigne moins de l'ignorance que de la maîtrise qu'il a de la règle du genre en français. Quant à la **faute** à proprement parler, on la définira comme un écart de compétence individuelle dû précisément à la méconnaissance d'une règle ; elle a un caractère durable, fossilisé, systématique ; elle n'est pas susceptible d'autocorrection puisqu'elle est inconsciente ; en cela elle peut être

⁷ Le terme *idiolecte* renvoie à l'usage individuel d'une langue ; il participe à la définition du style personnel de chaque locuteur ou scripteur.

⁸ Cette typologie diffère passablement de celle que j'avais proposée antérieurement (Ngalasso 1985 et 1987), inspirée de Corder 1971, par un changement d'étiquetage : ici la *faute* (qui a la même racine que *faillir*, du latin vulgare *fallita* "action de tomber, chute") a un caractère plus lourd et plus grave que l'erreur (*errare humanum est*, n'est-ce pas ?).

considérée comme une menace à l'intercompréhension au sein d'une même communauté linguistique. Il en est ainsi de la confusion des genres (*un/une garde*) ou des auxiliaires (*avoir/être tombé*) qui peut s'avérer catastrophique du point de vue du sens, ou encore du mauvais maniement des accords (*les grand maisons est tombées*) ou des rections (*je la demande de venir*) qui s'imposent dans une phrase bien constituée, à l'oral comme à l'écrit.

L'étude du champ lexical de la norme permet, quant à elle, d'opposer celle-ci à contre-norme, à surnorme et à sous-norme. La **contre-norme** peut être définie comme l'écart qui, à un moment donné, se pose en norme concurrente de la norme reconnue : ainsi l'usage courant de *je sais pas* dans la langue orale d'aujourd'hui représente-t-il une contre-norme face à *je ne sais pas* (plus conforme à la règle traditionnelle de la négation en français qui exige une double marque morphémique en signifiant discontinu : *ne ... pas, ne ... plus, ne ... jamais, ne ... guère, etc.*) ; de même l'utilisation de plus en plus répandue, même en France et pas seulement par les enfants, de la formule injonctive *donne-moi-le* (formée par analogie à *donne-moi-ça*) encore stigmatisée par les grammairiens, face à *donne-le-moi*, doit être considérée comme la manifestation d'une contre-norme active dont la limite d'application la plus évidente est illustrée par l'impossibilité de sa généralisation à **donne-lui-le* ou à **donne-leur-le*. La notion de **surnorme** renvoie à l'idée d'une norme ancienne tombée en désuétude, évincée par un écart qui a pris le dessus : ainsi la forme *se suicider*, autrefois condamnée du fait de sa redondance, puisqu'elle porte deux fois la marque de réfléchi, a aujourd'hui complètement remplacé *suicider* au sens de "se donner la mort" ; les mots *ciseau* et *pantalon* (qui marchent nécessairement par paires) étaient toujours employés au pluriel, ce qui, aujourd'hui, relève de la surnorme. Dans la langue orale courante l'emploi de l'imparfait du subjonctif (*je voudrais que vous vînssiez*) apparaît comme largement surnormé par rapport au subjonctif présent (*je voudrais que vous veniez*), naguère ou toujours traqué par les puristes. Quant à la **sous-norme** on la définira comme une contre-norme devenue norme secondaire, subsidiaire ou auxiliaire, tolérée au même titre que la norme principale qu'elle ne réussit pas à évincer : ainsi les doublets *un/une palabre, un/une après-midi, continuer à/de + infinitif* considérés comme également corrects ; on y inclura, sur le plan phonétique, les liaisons de plus en plus courantes devant des voyelles précédées d'une aspiration [lezariko] au

lieu de [leariko] *les haricots*, [œ\$na\$dikape] au lieu de [π\$A\$dikape] *un handicapé*. Il est bon de noter qu'une erreur ou une faute, devenue récurrente, devient une contre-norme (*donne-moi-le face à donne-le-moi*), éventuellement une norme si elle acquiert un caractère général.

Ajoutons, pour terminer, que le terme *norme*, issu du latin *norma* "équerre" (instrument utilisé par les maçons et les charpentiers pour tracer des angles droits)⁹, confondu avec le grec *nómos* "règle, loi" (principe général, impersonnel et extérieur aux individus, qui s'impose à tous), a donné une série de dérivés qui rentrent dans son champ lexical avec des nuances sémantiques très précises, partiellement fondées sur cette double étymologie. Il y a d'abord une série d'adjectifs : *normal/anormal* "qui est conforme ou non conforme à la norme linguistique, définie en termes mathématiques de fréquence des faits observés", *normatif/anomal* ou *non-normatif*¹⁰ "qui est conforme ou non à la norme sociale, au bon usage défini par des jugements de valeur", *normé/non-normé* "mis ou non en conformité avec la norme sociale ou scolaire". Ensuite il y a une série de noms : normalité, normativité, normativisation, normalisation. La *normalité* (le fait d'être conforme à la norme linguistique) s'oppose à l'*anomalie* (ou *anormalité* ?) et se distingue de la *normativité* (le fait d'être conforme à la norme sociale) qui, à son tour, s'oppose à la *non-normativité* (ou *anomalité* ?). Le terme *normaticien*¹¹ est utilisé par un linguiste belge, Marc Wilmet (1997 : 186), pour désigner le grammairien normatif ou le puriste. La *normativisation*, terme dû aux sociolinguistes de l'école catalane, signifie "rendre normatif" ; elle peut correspondre à l'activité volontariste, donc politique, qu'on nomme aussi la *standardisation*, qui vise la mise en conformité des structures linguistiques avec un modèle de référence préalablement choisi : ainsi en va-t-il d'une réforme de l'orthographe où il est décrété que les mots s'écriront de telle ou telle manière et pas autrement. Quant à la *normalisation*, elle est à concevoir comme une activité technique, conduite par des non-politiques (écrivains, linguistes, terminologues, éducateurs, etc.) consistant en la mise en application de la norme standard ; elle est liée à l'instrumentalisation de la langue, c'est-à-dire à la diffusion de la norme sociale et à son implantation dans les

⁹ Voir Lalande 1983.

¹⁰ Sur l'opposition normal/normatif lire Prignitz 1994.

¹¹ Cette formation, créée sur le modèle de *informaticien* à partir d'*informatique*, paraît douteuse du fait que *normatique* n'existe pas ; on préférera, dans ce sens, *normativiste*.

pratiques des usagers ; elle comprend la création littéraire, le travail d'invention terminologique et de formalisation orthographique aussi bien que celui d'élaboration et d'équipement en outils didactiques : dictionnaires, grammaires, manuels d'apprentissage et d'enseignement.

2 - Polynomie

Si l'on considère la communauté de tous ceux qui, à travers le monde, ont en commun l'usage de la langue française¹², on constate que cet usage ne se caractérise ni par l'homogénéité ni par l'uniformité. La francophonie est constituée de gens d'origines, de conditions sociales et de cultures diverses, pratiquant le français avec des compétences et des performances inégales ; les locuteurs francophones sont loin d'utiliser partout et toujours la même langue : il y a des parlers régionaux et des dialectes sociaux, il y a des niveaux et des registres de langage différents, il y a des styles propres aux locuteurs individuels.

Ce qui saute aux yeux de tout observateur, même distrait, ce n'est donc pas l'invariance mais l'extrême variation des formes et des normes à travers les usages d'une langue. C'est qu'une communauté linguistique n'est pas, comme on le concevait naguère, à partir du *Cours* de Ferdinand de Saussure (1966), une "masse parlante" au sein de laquelle dominerait une norme unique mais un lieu d'expression d'identités diverses (géographiques, sociales ou individuelles), un point d'éclatement de l'unité linguistique en un pluralité de langages sociaux et de paroles individuelles.

Sans doute est-il plus exact de dire que dans toute langue il y a et de l'invariant et du variable. L'invariant c'est le système de base de la langue, c'est la "norme centrale" entendue comme une sorte de force centripète (ce que F. De Saussure appelle la "force d'intercourse") qui constitue le principe d'unité et de permanence de la langue. Le variable c'est l'ensemble de tout ce qui, dans le système de base, peut changer en surface, en fonction des contingences de temps, de lieu et de situation de la communication. La variation, c'est toute la gamme des usages locaux

¹² Cette expression a été utilisée pour la première fois en 1986 lors du premier "Sommet des Chefs d'Etats et de gouvernements ayant en commun l'usage du français". Depuis le Sommet de l'île Maurice, en 1993, on parle plutôt de pays "ayant le français en partage".

(géolectes), sociaux (sociolectes), historiques (chronolectes) ou individuels (idiolectes). Les usages, dans leur diversité, traduisent la dynamique propre à toute langue vivante. Ils fonctionnent, par rapport à la norme centrale, comme une force centrifuge (ce que F. De Saussure appelle "l'esprit de clocher") et disposent de leurs propres formes de permanence que l'on peut appeler des "normes d'usage" locales, sociales, historiques ou stylistiques.

La norme est essentielle à la définition de la communauté linguistique ; sans elle, il n'y a pas de langue commune, pas d'intercompréhension ni même de conscience linguistique, c'est-à-dire le sentiment clair de parler telle ou telle langue. La variation dialectale, historique, régionale ou sociale, n'est pas moins essentielle à la constitution de la communauté linguistique voire au fonctionnement même du langage humain. Il suffit de comparer celui-ci au "langage des animaux", invariablement le même depuis des millénaires. C'est pourquoi il est légitime de considérer, comme le font les théoriciens de la sociolinguistique moderne, que la variation fait partie du "système" même de la langue en tant que fait social ("social" suppose différenciation, opposition, inter-relation, interaction), qu'elle trouve normalement sa place dans la "linguistique interne" telle que la définit le *Cours* (Saussure, 1966 : 43) : "Est interne tout ce qui concerne le système et les règles [...], est interne tout ce qui change le système à un degré quelconque".

Norme et variation sont donc indissociables l'une de l'autre. Selon les emplois qui en sont faits, il faut en réalité, comme pour la variation linguistique, distinguer plusieurs types de normes caractérisables selon plusieurs variables : la structure de la langue, les modèles de la société, la localisation géographique ou historique.

2.1 -Norme linguistique et norme sociale

La première distinction, tout-à-fait fondamentale, qu'il convient de préciser, est celle que nous avons déjà évoquée entre la norme linguistique d'ordre structurel et la norme linguistique d'ordre social¹³. Par souci de simplification la première est dite "norme linguistique" et la seconde "norme sociale".

¹³ Je reprends ici l'essentiel d'un argument développé dans Ngalasso 1987.

La **norme linguistique** est liée à la structure linguistique, au système même de la langue ; elle est fondée sur l'acceptation commune quoique tacite d'un ensemble de règles régissant les structures fondamentales de la langue aux niveaux phonologique (y compris phonétique et prosodique), morpho-syntaxique et lexical. Il s'agit de règles abstraites mais catégoriques, stables et invariables en synchronie parce qu'indépendantes des facteurs géographiques, sociaux ou stylistiques. Cette norme peut être dite objective (car elle est indépendante des locuteurs pris individuellement ou collectivement), descriptive (car elle est la manifestation des règles internes au système de la langue et porte sur ce qui se dit) et impérative (car elle s'impose à tous). C'est la norme linguistique qui assure le succès de la communication entre les membres d'une même communauté, aussi vaste soit-elle, et crée chez eux le sentiment de parler la même langue ; c'est la norme du linguiste qui observe et décrit les données objectivement, sans a-priori ; en tant que mécanisme de régulation du système linguistique ; elle a un caractère naturel et spontané puisqu'elle n'est décrétée par aucun pouvoir extérieur à la langue. La norme linguistique est mise en lumière par le savant, le linguiste, à travers la "grammaire scientifique" décrivant techniquement les diverses composantes (phonétique, prosodique, morphologique, syntaxique et lexical) de la langue.

À côté de cette norme objective, qui est un attribut de toute langue naturelle et qui peut ne pas être écrite ni formellement prescrite par une institution normalisatrice, existe une autre norme que l'on peut qualifier de subjective. Elle est d'ordre social, donc de caractère culturel, politique voire idéologique. La norme sociale, à partir de laquelle se définissent le centre et la périphérie, opère à la fois sur le plan collectif où elle apparaît comme une pression de nature institutionnelle tendant à réduire les différences dialectales, et sur le plan individuel où elle relève de l'attitude que le sujet parlant adopte vis-à-vis de la langue comme code et du jugement qu'il formule au sujet du langage d'autrui et du sien propre. C'est une norme évaluative qui implique un certain nombre de jugements de valeur sur des faits de parole. Cette norme porte moins sur la compétence (intérieurisation des règles nécessaires pour le décodage et l'encodage des messages dans une langue donnée) que sur la performance (savoir-dire et savoir-faire) des différents locuteurs natifs ou non d'une même langue. Elle se définit essentiellement par la ou les variantes de prestige pratiquées par la classe dominante. Elle est généralement liée à

un certain nombre de facteurs tout-à-fait extérieurs à la matière linguistique comme l'existence d'un système d'écriture, le prestige social, la puissance militaire, économique ou politique du groupe social qui a cette variante comme moyen de communication maternel. La norme sociale est celle qui est décidée de façon volontariste, décrétée en quelque sorte par la société ou par un corps de la société (par exemple une académie) comme un choix culturel ou de classe. Elle renvoie généralement à un des usages en présence, usage choisi en fonction de critères plus ou moins arbitraires ; ce qui a comme effet de désigner les autres usages comme des écarts, souvent qualifiés de "fautifs". Voilà pourquoi elle peut être dite subjective¹⁴. Elle est évaluative (il s'agit de l'usage considéré comme le meilleur, donc comme supérieur aux autres), prescriptive (elle porte sur ce qui devrait se dire et édicte des règles de "bon usage" orthoépique, grammatical et lexical), proscriptive (elle est basée sur un programme fait essentiellement d'interdictions : "dites, ne dites pas") et impériale (car elle est imposée à tous). C'est la norme du grammairien qui se pose en gardien du temple et des institutions. Elle se concrétise dans la "grammaire scolaire", sorte de catalogue des règles du "bon langage" à tous les niveaux de la matière linguistique : la bonne prononciation des sons, la bonne accentuation des mots, la bonne intonations des phrases, la bonne rythmique phraséologique, la bonne application des règles d'accord ou de concordance, le bon choix du vocabulaire. Chez les classiques latins comme chez les grammairiens d'aujourd'hui le "bon usage" correspond à l'usage des savants et des gens instruits, le fameux *consensus eruditorum*, qui finit par s'identifier à l'usage des "gens de bien" (*consensus bonorum*), c'est-à-dire toujours des "gens bien placés" socialement (la classe dominante).

On voit bien que si la norme linguistique est un fait de langue qui s'impose à tous, la norme sociale est un fait de pouvoir qu'impose à tous les usagers d'une langue la volonté de quelques-uns (ceux qui détiennent le pouvoir légitime). Cette imposition aboutit souvent à la standardisation et à la normalisation c'est-à-dire un effort conscient et délibéré en vue de donner la variété dominante, donc prestigieuse, comme la norme de référence, ce qui fait de celle-ci un objet d'imitation systématique de la part des locuteurs des groupes dominés qui éprouvent

¹⁴ Alain Rey (1972) considère la norme subjective comme constituée uniquement par les jugements de valeur individuels sur la langue, et la distingue de la norme prescriptive qu'il définit par le lien à la détention du pouvoir politique. Subjectivité et prescription sont ici considérées comme relevant de la même attitude psycho-sociale, comme deux manifestations de la même psychologie collective.

alors vis-a-vis de leur propre variété un sentiment d'insécurité linguistique que William Labov (1976) a fort bien mis en lumière. Au sein de la communauté des locuteurs natifs il est donc coutumier de distinguer cette variante standard des formes plus courantes et plus populaires de la langue parlée. "Standard", "courant" ou "populaire" sont, en fait, des niveaux ou des registres différents dont le bon usage atteste aussi de la bonne maîtrise de la langue. Depuis les recherches de Bickerton (1975) il est courant, chez les sociolinguistes, de désigner ces niveaux respectivement par les termes *acrolecte*, *mésolecte* et *basilecte*.

Dans le domaine de la langue française la norme linguistique est fondée sur une phonologie, une grammaire (morphologie et syntaxe) et un lexique de base communs à tous les francophones à travers toute la diversité des situations géographiques et sociales, ce qui rend possible l'intercompréhension parmi tous les usagers du français langue maternelle ou étrangère. Quant à la norme de référence d'ordre social que l'on identifie généralement à tort au "français de France", précisément au "parler parisien" elle est, en réalité, celle de la langue classique des XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles que perpétuent l'école, l'académie et la littérature (une certaine forme de littérature).

2.2 - Norme standard, norme courante, norme populaire

La notion de **norme standard** relève de l'activité normative et correspond à l'usage idéalisé, au "bon usage"¹⁵ tel que l'illustre la célèbre grammaire de Maurice Grevisse¹⁶ intitulée précisément *Le bon usage*. Dans le domaine du français, cette norme est souvent identifiée, à tort, au français de France, au français métropolitain et précisément au "parler parisien"¹⁷, considéré comme la langue des élites, la langue de culture et de civilisation. Il est aisé, en se fondant sur les études sociolinguistiques les plus sérieuses et sur l'observation la plus attentive des faits sur le terrain, de démontrer l'inanité de ces concepts superficiels : il se parle en

¹⁵ La notion de "bon usage" a une origine très ancienne. Vaugelas (1647, Préface a II, 3) le définit comme "la façon de parler de la plus saine partie de la Cour, conformément à la façon d'écrire de la plus saine partie des auteurs du temps". Quant à l'Académie française, elle se donne pour tâche de constater et d'enregistrer "le bon usage, celui des personnes instruites et des écrivains qui ont souci d'écrire purement le français" (*Dictionnaire de l'Académie*, Préface II).

¹⁶ Pour Grevisse (1969 :27), reprenant à peu près Vaugelas, le bon usage c'est "l'usage constant des personnes qui ont souci de bien parler et de bien écrire".

¹⁷ En France même c'est le français de Touraine qui a la réputation d'être "le meilleur, le plus conforme à la norme" (Gueunier et alii 1983 : 765).

France, du nord au sud, une pluralité de français, donc de dialectes, et le "parler parisien" est un de ces dialectes, pas forcément le plus unifié puisque Paris est le lieu de confluence de tous les français de France et du monde. Il s'agit donc, en fait, d'une norme caractéristique de la langue littéraire que, depuis le XVIIème siècle, perpétuent les grammairiens et les instituteurs, une norme qui suppose un énorme effort d'élaboration, de contrôle, d'auto-censure, en même temps qu'une plus grande prise en compte du contexte linguistique que de la situation extralinguistique. Il y a donc une norme orthographique qui décide de la meilleure manière d'écrire les mots, une norme lexicale qui détermine le "bon choix" des mots et des expressions, une norme grammaticale qui détermine les règles de "bonne combinaison" des mots à l'intérieur des phrases réputées "bien constituées" et, quand on passe de l'écrit à l'oral formalisé, une norme orthoépique qui définit la "bonne articulation" des sons et des syllabes ainsi que le "bon accent". Ce qui se rapproche le plus de cette norme standard c'est la variété "haute" (appelée, pour cela, *acrolecte*) que l'on dénomme la "langue soutenue, académique, distinguée". Or du fait de sa non-adéquation à la langue courante de notre temps cette norme de référence subjective demeure elle-même une sorte de fiction attrayante, un niveau de correction idéale, quoique surannée, vers laquelle tend toute production langagière élaborée, à l'écrit davantage qu'à l'oral.

A la norme standard on oppose généralement la **norme populaire**, essentiellement orale, faite de mots ordinaires et de nombreux écarts au "bon usage" même si elle ne se confond pas avec l'image simpliste du "bon sauvage" linguistique, selon une expression empruntée à Valdman (1983 : 674). On utilise de plus en plus le terme *basilecte* pour désigner la norme populaire, considérée comme la variété de langue la plus "basse", la plus relâchée, donc la plus éloignée de la norme standard. Longtemps suspectée voire bafouée par les grammairiens et les puristes de tous poils, la langue populaire (Guiraud 1965, Gadet 1992) ou le parler ordinaire (Labov 1978, Gadet 1989), cette variété de langage spontanée et naturelle en usage chez les locuteurs natifs, non soumise au contrôle ni à l'autocensure, plus soucieuse de la situation de référence extralinguistique que du contexte linguistique, connaît aujourd'hui, parmi les sociolinguistes, un véritable regain d'intérêt, après qu'elle a été célébrée par des écrivains, iconoclastes, comme Louis-Ferdinand Céline ou Raymond Queneau qui ont défendu et illustré le "langage parlé écrit",

persuadés que "c'est dans l'emploi d'un nouveau 'matériau' que surgirait une nouvelle littérature, vivante, jeune et vraie. L'usage même d'une langue encore intacte des souillures grammairiennes et de l'emprise des pédagogues devrait créer les idées elles-mêmes" (Queneau 1965 : 60). C'est dans cette lignée que s'inscrivent quelques auteurs africains francophones comme le Congolais Sony Labou Tansi et surtout l'Ivoirien Ahmadou Kourouma, à cette différence près que le français qu'ils emploient est une langue seconde, donc dépourvue de la dimension naturelle et spontanée¹⁸.

Entre le standard et le populaire se situe une autre forme de la langue parlée : la **norme courante**. Il s'agit d'une langue vivante, correcte sans être recherchée, de bonne tenue sans être pédante ni relâchée, une forme médiane que l'on dénomme précisément *mésolecte*. La langue parlée est donc à comprendre comme un continuum allant du basilecte à l'acrolecte en passant par le mésolecte alors que l'écrit exclut généralement le basilecte voire le mésolecte.

2.3 - Norme endogène et norme exogène

Ce sont les auteurs anglo-saxons (Mencken 1919, Kahane et Kahane 1977, Kachru 1977, 1981 et 1982) qui, les premiers et depuis longtemps, ont introduit cette opposition dans l'analyse sociolinguistique et l'ont appliquée aux diverses variétés de l'anglais parlé dans le monde. Ce qu'ils appellent **norme endogène** c'est, à proprement parler, celle qui prend son origine à l'intérieur de la communauté de ses locuteurs natifs, sur le territoire même où vivent ces locuteurs. Le concept est d'abord appliqué aux variétés "naturelles" d'une langue autochtone acquise en milieu familiale (par ex. le français en France, en Belgique, en Suisse romande ou au Québec) par opposition aux variétés "importées" d'une langue étrangère apprise à l'école (par ex. le français en Afrique) dont le modèle est la langue des natifs (ici le français de France), donc une **norme exogène**. Celle-ci est définie par deux traits majeurs : son origine étrangère à la communauté de ses usagers actuels ou potentiels et sa subordination à une autorité de légitimation située, elle aussi, à

¹⁸ Ahmadou Kourouma dit explicitement qu'il "pense en malinké (sa langue maternelle) et écrit en français", dans une sorte de traduction plus ou moins efficace de la langue première à la langue seconde.

l'extérieur de cette même communauté. Il s'agit, bien entendu, avant tout d'une localisation géographique ; il n'empêche qu'il peut s'agir aussi d'un ailleurs historique, d'une localisation dans un autre temps : la norme du français écrit aujourd'hui est largement celle du siècle classique, extérieure à l'ensemble des locuteurs actuels, natifs ou non. La norme pour les locuteurs dont le français n'est pas la langue maternelle suppose implicitement la soumission au modèle normatif représenté par la langue en usage chez les francophones natifs. L'application, à l'oral ou à l'écrit de cette norme exogène est nécessairement source d'une insécurité linguistique permanente pour des locuteurs alloglottes tant que leurs écarts langagiers sont considérés comme des aberrations. Dès que le cap est franchi et que les écarts, devenus généraux, sont assumés par l'ensemble de la communauté alloglotte, on assiste à l'émergence d'une norme endogène.

En Afrique on parle de "normes endogènes" pour désigner les différentes variétés du français employé comme langue seconde dans les Etats francophones. "Normes endogènes" est ici synonyme de "normes locales". Elles se caractérisent à la fois par leur tendance à l'autonomie vis-à-vis du français standard et par la généralisation de leur emploi parmi toutes les couches sociales au sein de la communauté nationale ou régionale. Ouoba (1990 : 74) définit la **norme locale** par "*l'acceptation d'un certain nombre de faits qui ne donnent pas lieu à un jugement d'exclusion, même s'ils n'appartiennent pas au 'bon usage' des grammaires scolaires*". Queffélec (1994 : 101-102) justifie l'existence d'une telle norme endogène par "*une série d'usages déviants par rapport au français central qui sont suffisamment stabilisés chez les locuteurs réputés compétents en français pour être considérés comme des éléments constitutifs de la (des) normes [locales] du français. [...] L'existence d'une norme locale présuppose l'existence d'une catégorie sociale à laquelle est reconnu par les autres composantes du corps social le privilège d'imposer ses pratiques en matière de bon usage : en Centrafrique, comme ailleurs en Afrique francophone, ce sont les enseignants qui servent de modèle de référence en matière de bon français*". Quant à Manessy (1994a : 217), il décrit la norme endogène comme "*la manière normale de communiquer entre interlocuteurs africains dans des situations où le respect de la norme scolaire ne s'impose pas, ou bien pour lesquelles celle-ci ne fournit que des ressources insuffisantes*". Et de poursuivre (Manessy 1994a : 218) :

La difficulté qu'on éprouve à définir la norme endogène provient de ce que la normalité qui la fonde n'est perçue que dans l'interaction même. Elle ne donne qu'exceptionnellement lieu à des représentations conscientes, lorsqu'elle acquiert une fonction emblématique ou identitaire. Elle tend alors à se stéréotyper, à devenir prescriptive, donc descriptible : c'est ainsi que s'est constitué en Côte-d'Ivoire le "français de Moussa", version littéraire de l'usage populaire ivoirien. Habituellement, la norme endogène se manifeste par le sentiment que, les choses étant ce qu'elles sont, il est normal de s'exprimer de telle ou telle manière, le consensus procédant d'une appréciation commune de la situation. Parmi les lignes de force qui concourent à cette définition, il en est de contingentes qui relèvent d'une analyse psychosociologique que nous ne nous hasardons pas à tenter ; mais il en existe auxquelles on peut reconnaître une certaine constance et qui dessinent sommairement les matrices à l'intérieur desquelles opère la norme endogène.

C'est "l'abondance des analogies empiriquement constatées entre les différentes variétés locales" (Manessy 1994a : 221) qui engage l'auteur à parler d'un "français d'Afrique" fondé sur une norme interafricaine supposée unique, perçue et analysée par l'observateur "métropolitain", censeur impitoyable, avant tout comme un catalogue de singularités, de bizarreries et de tournures insolites ou stéréotypées, une nébuleuse d'usages approximatifs (des "approximations d'approximations") marqués par le gauchissement des structures grammaticales et énonciatives du français central.

Sur ce thème du gauchissement "sémantactique" on trouve de nombreuses variations dans d'autres textes de G. Manessy comme en témoignent les quelques exemples suivants :

- ◆ *"Même débarrassé de ce pittoresque superficiel, le corpus présente suffisamment de bizarreries pour déconcerter l'observateur métropolitain. Sa caractéristique la plus immédiatement apparente est l'hétérogénéité : certains textes sont aisément intelligibles, en dépit de quelques singularités de vocabulaire et de syntaxe, d'autres sont d'interprétation difficile par référence à la grammaire du français standard, quoique le sens soit parfaitement clair en certaines de leurs parties. Un examen plus attentif montre que l'obscurité de ces textes est imputable pour l'essentiel à la prééminence des mêmes mécanismes qui produisent les tournures insolites ailleurs*

rencontrées, et qu'il n'y a pas de solution de continuité entre des usages apparemment conformes à la norme et ceux qui sont le plus manifestement aberrants. Cette proposition se trouve empiriquement vérifiée par l'aisance de l'intercompréhension : des locuteurs dont la compétence en français ne saurait faire de doute et avec lesquels le métropolitain n'aurait aucune peine à converser ne sont nullement déroutés par des énoncés que ce dernier tiendrait pour obscurs ou incompréhensibles" (Manessy 1978 repris dans Manessy 1994a : 122-123).

◆ *Le français fonctionne ainsi en Afrique comme instrument de sélection, à la manière du latin en Europe au début de ce siècle : il en partage d'ailleurs les caractéristiques : langue littéraire, célébrée pour sa perfection (Makouta-Mboukou, 1973 : 88) et sa rigueur (Senghor, 1962 : 480), référence à une culture défunte (en l'occurrence celle du siècle des Lumières) mais exemplaire. Ce décalage entre le recours à un mythe surannée et la civilisation technologique, revendiquée, civilisation fondée sur des valeurs différentes, sinon opposées à celles qui constituaient la tradition humaniste, n'est pas une des moindres étrangetés de l'Afrique moderne. Inadapté, ce mythe n'en est moins efficace (sic) : il lie indissolublement le savoir - la connaissance du français - au pouvoir, du moins sous sa forme la plus manifeste, tel qu'il exerce dans le domaine social et politique. Ce qui n'est plus en Europe qu'un critère secondaire, la correction du parler, demeure en Afrique fondamental (Texte de 1986 repris dans Manessy, 1994a : 64-65).*

◆ *On a déjà décrit les effets langagiers de cette pratique : la réduction du bon usage, seul légitime, à un assemblage de formules stéréotypées, l'attention portée aux faits de morphologie et de lexique, le recours à des locutions grammaticales rares dont la combinaison donne à l'auditeur "métropolitain" une impression de monotonie pédante, mais que justifie l'objet même de l'exercice : mettre en évidence une compétence sociale beaucoup plus que linguistique (Manessy, 1994b : 14)*

Cette présentation évaluative, qui réduit pratiquement la norme africaine à l'usage basilectale, quoique l'auteur s'en défende¹⁹, est discutable, venant d'un locuteur natif qui, par une recherche forcenée du pittoresque et des bizarreries²⁰ (de préférence chez des sujets peu ou pas scolarisés²¹), juge avec sévérité l'alloglotte "écorcheur" de sa langue. Elle est d'ailleurs vigoureusement contestée par Dumont et Maurer (1995 : 174) qui, dans la longue citation qui suit, opposent une "défense et illustration du français d'Afrique" :

Le français d'Afrique doit cesser d'être considéré comme un sous-produit régional, local ou indigène, sorte de bâtard linguistique, comme en son temps le pataouète d'Afrique du nord, destiné seulement à faire rire, mais comme un véritable idiome ayant en soi sa raison d'être et digne à ce titre de servir de véhicule aux manifestations les plus hautes de la culture.

¹⁹ Il s'explique ainsi (Manessy 1994a : 225) : "Ce que nous appelons le français d'Afrique ne s'identifie [...] aucunement à ce qu'on désigne en Côte-d'Ivoire et au Burkina Faso par le terme de "français-façon". Ce n'est pas non plus, ou du moins pas seulement, un compromis résultant, comme le suggère B. Ouoba (1990 : 73), "du chevauchement du code imposé par la norme scolaire et du français bricolé" par ceux qui ne connaissent que l'usage de la rue". Le champ d'action de la norme endogène ne se limite pas aux processus constatés dans les variétés basilectales et mésolectales pratiquées dans les pays où le français assume une fonction véhiculaire. On peut en déceler l'opération, à un niveau plus profond et hors du domaine proprement grammatical, même dans l'usage de gens dont les besoins de communication sont principalement satisfaits par l'emploi d'une ou de plusieurs langues africaines et éventuellement par le recours au langage métissé. Les manifestations de la norme endogène doivent alors être recherchées non pas systématiquement dans des écarts grammaticaux qui peuvent ne relever que d'un apprentissage imparfait ou plus simplement des licences qu'autorise l'oralité, mais dans la manière de mettre en oeuvre une langue dont la structure grammaticale demeure pour l'essentiel intacte et qui se trouve en quelque sorte transmuée (et non point pervertie) par l'émergence de schèmes cognitifs, de techniques d'expression, de modes d'énonciation qui ne sont pas ceux dont usent habituellement les francophones "occidentaux".

²⁰ Sur ce thème on trouve de nombreuses variations dans d'autres textes (Manessy 1994a : 122-123) : "Même débarrassé de ce pittoresque superficiel, le corpus présente suffisamment de bizarreries pour déconcerter l'observateur métropolitain. Sa caractéristique la plus immédiatement apparente est l'hétérogénéité : certains textes sont aisément intelligibles, en dépit de quelques singularités de vocabulaire et de syntaxe, d'autres sont d'interprétation difficile par référence à la grammaire du français standard, quoique le sens soit parfaitement clair en certaines de leurs parties. Un examen plus attentif montre que l'obscurité de ces textes est imputable pour l'essentiel à la prééminence des mêmes mécanismes qui produisent les tournures insolites ailleurs rencontrées, et qu'il n'y a pas de solution de continuité entre des usages apparemment conformes à la norme et ceux qui sont le plus manifestement aberrants. Cette proposition se trouve empiriquement vérifiée par l'aisance de l'intercompréhension : des locuteurs dont la compétence en français ne saurait faire de doute et avec lesquels le métropolitain n'aurait aucune peine à converser ne sont nullement déroutés par des énoncés que ce dernier tiendrait pour obscurs ou incompréhensibles".

²¹ Manessy (1994a : 146) parle, à leur sujet, de "informateurs qui n'ont pas subi le dressage scolaire" (c'est moi qui souligne, NMM).

A l'opposition diglossique entre le français et les langues africaines s'est substitué un "complexus diglossique" où le conflit majeur réside à présent dans la polarité français normé/français d'Afrique. De ce point de vue, on peut penser que le français d'Afrique est dans la position d'une sorte d'interlangue historique relativement stabilisée dans ses usages et ses représentations, mais au statut sociolinguistique toujours problématique, car porteuse d'une part non négligeable de la stigmatisation qui frappait et qui frappe encore les langues africaines et le français parlé par les Africains.

C'est pour ces raisons (stabilité phonologique, stabilité des représentations nouvelles, etc.) que le français d'Afrique ne mérite peut-être pas le nom d'interlangue mais celui d'interlecte parce qu'il confère à l'ensemble des relations métissées un statut d'authentique système linguistique intermédiaire cohérent avec son autonomie relative du point de vue linguistique et son marché communicatif propre.

Cette relative stabilisation du français d'Afrique qu'accompagne une certaine autonomisation, n'exclut pas la variation sociolinguistique (c'est par exemple le cas du français populaire ivoirien (FPI) à l'intérieur du continuum ivoirien ou celui des variétés de français dit élémentaire) qu'il ne faut pas confondre, comme le font les amuseurs publics comme Michel Leeb en France, avec le français d'Afrique.

Les auteurs parlent d'un "véritable idiome ayant en soi sa raison d'être", ce qui laisse penser qu'il constitue une langue différente du français. Ils croient percevoir dans les comportements et les attitudes des Africains d'aujourd'hui une évolution notable manifestant un déplacement du conflit des langues. Cependant l'opposition français normé/français d'Afrique ne nous éclaire que médiocrement sur l'identification de ce français d'Afrique. Le terme "interlangue" signifie qu'il s'agit d'une variété de français dont l'apprentissage demeure inachevé ; mais l'allusion à la stabilisation et à l'autonomisation, appuyée par "véritable idiome ayant en soi sa raison d'être", suggère qu'on a affaire à la constitution d'une langue à part entière, distincte du français général. La suite du raisonnement laisse le lecteur indécis quant à l'interprétation finale : s'agit-il d'une langue ou d'une variété de langue ? Les auteurs bafouillent en parlant tantôt d'interlangue tantôt d'interlecte, tantôt d'un "français régional" tantôt des "variétés régionales du français pratiqué en Afrique", en comparant le français d'Afrique au français du sud de la France, au francitan. L'impression qui domine, cependant, est que, pour

ces deux auteurs, le français d'Afrique est une langue en voie d'autonomisation²² parce qu'il manifeste un certain nombre de traits stables comme l'apparition, dans des lexies d'origine africaine, de phonèmes non répertoriés en français central (comme le [x] du wolof *xala* "mauvais sort"), la réalisation apicale du [r] comme dans l'exclamation *rekk* "seulement", la présence de phonèmes prénasalisés [mb, nd, ng, etc.] et affriqués [c et j], l'apparition des semi-voyelles à l'initial, l'utilisation surabondante de la reduplication (*saka-saka* "feuilles de manioc", *je le connais depuis depuis* "je le connais depuis très longtemps"), la réactivation de certains procédés morpholexicaux²³ de dérivation (*dévierger* "déflorer", *déconseiller* "donner de mauvais conseils")²⁴ et de composition (*robe-pagne*, *radio-bambou*, etc.). Or, précisément, la nature des traits dont la description nous est offerte ne semble pas suffisante à fonder l'identité d'un système autonome mais celle d'une variété régionale. D'ailleurs c'est bien la conclusion à laquelle parviennent Pierre Dumont et Bruno Maurer (1995 : 177) :

Nous sommes là en présence d'un usage stabilisé comparable à n'importe quel autre usage régional du français. Il ne correspond ni à une mode, ni à une intention particulière du locuteur mais bien à une appropriation de la langue de plus en plus et de mieux en mieux ancrée dans un usage spécifique : l'usage africain.

En rapprochant cette conception du français d'Afrique de celle de Manessy qui établit "*un parallèle entre la formation des créoles français et les transformations que subit le français actuellement pratiqué en Afrique noire*" (Manessy 1994a : 203), il semble qu'il ne s'agisse pas exactement du même objet : on est, chez Dumont et Maurer, tout près d'un français ordinaire enrichi de quelques particularités lexicales et sémantiques empruntés aux langues locales alors que pour Manessy (1994a : 192) "*la coloration bizarre qu'on lui a souvent reconnu [au français d'Afrique] tient moins au choix des lexies, en lui-même conventionnel, qu'aux principes mêmes de leur combinaison*" qui reposeraient sur la "*transposition en français d'Afrique de structures sémantico-syntaxiques africaines*"²⁵ (Manessy 1994a : 198).

²² Le mot revient à toutes les pages. On peut même lire, page 177 : "Le stade de l'autonomisation est [...] dépassé, celui de l'indépendance est atteint".

²³ Les auteurs y voient, à tort, une "tendance à l'autonomisation morphosyntaxique", page 176.

²⁴ Ce mode de dérivation est abondamment exploité dans les romans d'Ahmadou Kourouma, un auteur réputé particulièrement novateur (voir Ngalasso 1999).

²⁵ L'auteur parle d'une *sémantaxe* africaine en tant que mode spécifique de structuration du sens. Selon l'auteur (Manessy 1994a : 214), "le français n'entre dans le répertoire du locuteur africain en tant que

Qu'il y ait **appropriation** du français par les Africains, cela appartient désormais à l'ordre des évidences ; nul ne peut raisonnablement le contester. Le concept de français langue seconde trouve d'ailleurs là sa pleine justification : dans les Etats où le français est langue officielle les usagers sont en rapport avec un outil indispensable pour l'apprentissage scolaire, la réussite professionnelle et la participation citoyenne à la vie publique de leur pays, un outil dont la maîtrise autorise le vrai travail de réinvention qui se donne à observer à peu près partout, sans compromettre l'intelligibilité avec les autres francophones. Il est important, pour ne pas susciter des sentiments de frustration ou de culpabilisation, que ce français ne soit pas présenté exclusivement sous l'angle basilectal, par une sorte de nivellement par le bas, ne retenant que les formes les plus aberrantes en usage chez les locuteurs ayant du français une connaissance médiocre. Le français parlé en Afrique francophone offre, en réalité, une pluralité de visages que ne doit masquer ni la subordination à la norme centrale hexagonale ni la réduction à un prétendu français régional africain mal défini. C'est d'une véritable polyfrancophonie africaine qu'il faudrait plutôt parler.

3 - Polyfrancophonie africaine

On parle du "français d'Afrique" comme on parle du français de France, de Belgique, de Suisse ou du Québec. Pourtant chacun sait que même à l'intérieur de ces territoires politiquement et culturellement unifiés, ce qui domine ce n'est pas l'homogénéité des formes et des usages mais leur extrême variation dans le temps, l'espace, la société, les individus. La chose est particulièrement évidente pour la France considérée comme la détentrice de la norme légitime de ce français dit standard qui est une pure fiction : on le cherche partout, on ne le trouve nulle part, même pas à Paris, surtout pas à Paris, lieu de confluence de tous les particularismes de France et d'ailleurs.

S'agissant de l'Afrique il paraît utile d'observer qu'elle n'est ni un pays ni une région ; c'est un continent. Un continent bien unifié²⁶

moyen efficace de communication que dans la mesure où il a été remodelé en profondeur et adapté aux structures cognitives africaines" supposées les mêmes dans toute l'Afrique noire.

²⁶ L'unité du continent, définie par des contours nets entre les mers et les océans, provient de la géographie mais aussi d'une histoire récente dominée par le fait colonial dont l'une des conséquences socio-culturelles majeures est l'imposition des langues européennes. Ainsi sont nées les zones anglophone, francophone, hispanophone et lusophone. Cette répartition fondée sur l'usage des langues

géographiquement mais qui n'est pas un bloc monolithique et indifférencié. Comme je l'ai écrit ailleurs (Ngalasso, 1986a), l'Afrique est une vaste terre où abondent maints éléments divers : écologiques, climatiques, humains, artistiques, littéraires, linguistiques, etc. Cette diversité est ce qui frappe d'abord le visiteur ou l'observateur que n'aveuglent pas les préjugés, les stéréotypes et les idées reçues concernant les Africains. Dans ces conditions le concept de "français d'Afrique" ou "français africain" ne correspond à rien de clairement identifiable. Nul ne saurait en définir les contours exacts. Ce n'est pas une langue à part, faute d'une autonomie et d'une autochtonie suffisantes pour la distinguer du français général. Ce n'est pas non plus une variété régionale ni un dialecte en raison de l'étendue et de la diversité de l'espace qui l'abrite.

L'Afrique c'est plus de cinquante Etats habités par plus de mille entités ethniques ayant chacune, ou presque, sa culture et sa langue propres. Il s'y parle environ 1650 langues différentes²⁷. La division habituelle entre le nord et le sud du Sahara, entre le "monde arabe" et l'Afrique noire, est largement artificielle²⁸ puisque ces entités sont, elles-mêmes, loin de constituer des blocs homogènes : l'Afrique du nord, peuplée d'Arabes, de Berbères et de Négro-africains, diffère autant de l'Afrique australe que celle-ci diffère elle-même de l'Afrique centrale, orientale ou occidentale.

La zone dite "francophone", par exemple, est un espace constitué d'une vingtaine d'Etats multilingues ayant choisi le français comme langue officielle ou comme langue de travail dans l'enseignement, l'administration, le commerce et la diplomatie. On peut donc affirmer que le français est aujourd'hui l'une des composantes objectives du paysage linguistique de ces pays. On aurait cependant tort de parler d'un "français africain" pour des raisons que j'ai évoquées il y a un instant. Gabriel Manessy, qui, parmi les premiers, utilise cette expression, est de ceux qui constatent l'inconsistance du concept et la difficulté qu'il y a à le cerner en tant qu'objet d'étude :

Le français d'Afrique noire est pour le linguiste un objet étrange dont l'existence, affirmée par de nombreux auteurs et rarement mise en doute

européennes demeure, malgré son caractère factice et illusoire quant au nombre des locuteurs, la référence la plus couramment utilisée pour parler des pays africains.

²⁷ Le nombre exact de langues parlées en Afrique n'est pas connu, faute de recensement systématique. Celui qui est avancé ici est une estimation proposée par le linguiste britannique David Dalby (1977). Elle peut être considérée comme une base de travail raisonnable.

²⁸ Personne ne pense, par exemple, diviser l'Europe en mondes latin, germanique ou slave comme termes sociologiquement ou culturellement pertinents.

(...), paraît évidente à distance, mais dont la substance s'évanouit dès qu'on prétend la définir et l'analyser (Manessy 1978 : 91).

Dans un autre ouvrage cet auteur (Manessy 1984 : 13) conçoit le "français d'Afrique" comme une adaptation de "*la langue française à des manières de sentir et de concevoir proprement africaines*"²⁹, par l'élaboration et la systématisation des "*transformations qu'a insensiblement imposées à la langue un siècle de transplantation*" ; comme un continuum unissant, à travers tous les intermédiaires possibles, allant de la particularité à la faute, un pôle supérieur (la langue de l'élite ayant une bonne connaissance du français scolaire, très proche de la norme) et un pôle inférieur (la langue des non-lettrés développant les formes les plus aberrantes du "petit-nègre"). Mais, encore une fois, la question est donc de trouver des critères d'identification, simples et solides, permettant de définir ce "français africain" (qui semble, en outre, être une caractéristique de la seule Afrique noire, à l'exclusion des pays du Maghreb) comme une langue différente du français général ou comme une variété régionale de ce même français central.

Le concept de variété régionale, qui ne recouvre pas forcément la même réalité que le dialecte³⁰, se définit essentiellement par la subordination à une langue commune, à la norme de la langue standard. La variété régionale, distincte aussi de la langue régionale³¹, se comprend alors comme un écart caractéristique d'une région relativement restreinte par rapport à la langue normative centrale, norme située, par conséquent, à l'extérieur de la région considérée. Comme l'écrit pertinemment Jean-Claude Corbeil (1984, 34) :

La notion de français régional est conçue par opposition au 'français standard', dans un rapport de subordination, de sorte que la légitimité de

²⁹ Cette analyse est emprunté à Alsopp (1977) qui écrit : "*There are African (and a priori non-European) ways of looking at things, or categorizations of sense-data at a very deep level, which are reflected linguistically, that is which surface in the native language speech chain in a number of non-contiguous African cultures*" (Manessy, 1994a : 198).

³⁰ Pour les sociolinguistes le dialecte peut ne pas être géographique : il y a des dialectes sociaux (sociolectes) et des dialectes historiques (chronoclectes). La variété régionale est ce qu'on nomme "géoclecte".

³¹ Langue autonome parlée dans une région à l'intérieur d'un territoire où domine une autre langue : ex. Le breton, le basque, corse, le catalan ou l'occitan en France. En Afrique l'expression désigne généralement une langue véhiculaire dans une région où coexistent plusieurs langues locales : ainsi au Congo-Kinshasa le kikongo dans le sud-ouest, le lingala au nord-est, le ciluba au sud et le kiswahili à l'est.

l'usage d'une région se trouve situé en dehors d'elle-même, c'est-à-dire dans l'usage légitime français.

C'est à partir de tels critères qu'on devrait s'interroger sur la réalité du français parlé en Afrique, sans jamais perdre de vue qu'il s'agit d'une langue d'importation aujourd'hui relativement bien implantée.

L'Afrique, en tant qu'espace linguistique, se subdivise en pays et en régions linguistiques. D'où certains particularismes propres à des zones plus petites et d'autres généralisés dans toute l'Afrique francophone subsaharienne. On est ainsi amené à concevoir l'existence de sous-régionalismes par rapport aux régionalismes communs, eux-mêmes considérés comme particularismes par rapport au français standard. Je reprends ce que j'ai écrit il y a quelques années (Ngalasso 1992b : 434), *"le français pratiqué en Afrique n'est pas une langue à part, car il ne possède pas d'autonomie suffisante pour le distinguer ou le séparer du français central. Il n'est pas non plus un français régional au sens qui vient d'être décrit, car l'Afrique, faut-il le répéter, n'est pas une région ni même un pays mais un continent, vaste et contrasté. Le "français d'Afrique" est donc un mythe, car il est dépourvu d'individualité propre telle qu'elle permette la description de cette langue ou variété de langue comme un objet scientifique aux contours clairement délimités, sauf à désigner par là la seule forme pidginisée, manifestement corrompue, utilisée exclusivement par les non-lettrés et appelée "petit-nègre", "petit-français" ou "français tirailleur"³², dont le développement se fait en marge de la norme du français central. Mais justement s'agit-il encore du français ? Il est permis d'en douter et de penser que le rapport unissant cette forme de parler à la langue française est du même type que celui qui existe entre n'importe quel pidgin ou créole et sa langue-base".*

Le **"français populaire ivoirien"**, par exemple, même s'il est la "langue du (petit) peuple" en milieu urbain, n'est pas un "français populaire" au sens technique du terme, c'est-à-dire une variété naturelle qui ne se distinguerait du "français standard" que par le fait d'évoluer en marge de l'écriture. On ne pourrait pas l'assimiler à la "langue populaire" pratiquée, à l'oral, par les francophones natifs. Il n'est d'ailleurs pas sûr

³² L'expression désigne, au départ, une forme véhiculaire du français en usage dans les troupes coloniales de l'Afrique occidentale. Il s'agit précisément de la langue des 'tirailleurs', une forme de parler dont la langue française des non-lettrés apparaît aujourd'hui comme le meilleur développement, même si la terminologie pour la désigner prend des détours. Il semble tout-à-fait légitime de rapprocher toutes ces formes de langage élémentaire.

qu'il se situe dans le "continuum français" en tant que pôle basilectale. On a plutôt affaire ici à un système véritablement autonome ou en voie de l'être, puisqu'il y a rupture dans l'intelligibilité avec le français général ; il s'agit bien d'un pidgin dont on peut analyser les mécanismes d'évolution vers une possible créolisation (voir Simard 1994, Ploog 1999), c'est-à-dire vers l'autonomisation, même s'il est trop tôt aujourd'hui de conclure à une appropriation vernaculaire en l'absence d'une génération de locuteurs dont le FPI serait la langue maternelle. Le jugement des usagers à son égard est sans équivoque : "Ce n'est pas du français" (Duponchel 1974 : 141). Pour le désigner plusieurs synonymes sont utilisés, qui, tous, ont une connotation péjorative. Ces expressions sont d'ailleurs sémantiquement explicites soit qu'elles notent un statut (*français de Moussa, français de Bouanga, français des Burkinabe, diula du Blanc*) ou une fonctionnalité (*français de la rue, français du marché, français des petits métiers*), soit qu'elles portent une évaluation hiérarchisante (*petit-français*) ou un jugement de valeur (*français à l'africaine, mauvais français*). On peut légitimement parler de *norme endogène* (celle d'une langue apprise "sur le tas" et, d'une certaine manière, "réinventée") opposable à une *norme exogène* (celle du français transmis par le canal scolaire dont le modèle est la langue de France ou plutôt celle des livres).

Si l'expression "norme endogène" convient parfaitement pour désigner le langage sabiriforme des locuteurs peu ou pas scolarisés qui "s'inventent" empiriquement une langue de communication commode, loin des exigences normatives de la grammaire scolaire, c'est à tort, selon moi, qu'elle est employée pour référer aux variétés multiformes issues du français scolaire, y compris les parlers argotiques (comme le nouchi de Côte-d'Ivoire, le camfranglais du Cameroun ou l'argot des étudiants au Burkina-Faso)³³, sans prendre en compte leur mode d'appropriation et leur fonctionnalité sociale. Le français appris par l'école est fondé sur la norme dite standard, celle de la langue littéraire telle que la pratiquent les écrivains français depuis le XVII^e siècle. Il s'agit donc d'une norme dont l'**extranéité** ou, si l'on préfère, l'**exogénéité** est doublement marquée, historiquement (elle provient d'un autre temps : le siècle classique) et géographiquement (elle provient d'un autre espace : la France). Rien d'étonnant que son application soit source de frustration,

³³ Voir pour le nouchi Kouadio Nguessan (1990), pour le camfranglais Feral (1993), pour l'argot des étudiants au Burkina Faso Caïtucoli et Zongo (1993) et Prignitz (1993).

de culpabilisation et d'insécurité linguistiques permanentes chez les francophones africains plus encore que chez les francophones belges, suisses ou québécois. Les contreperformances qui en résultent, qu'elles relèvent de l'hypercorrection ou de l'hypocorrection, d'ailleurs reconnues comme des "fautes" et stigmatisées par les usagers les plus scolarisés, ne sont pas à mettre au compte d'une norme endogène.

Concluons donc : il n'y a pas un mais plusieurs français en Afrique ou, plus exactement, il n'y a pas de "français africain", il y a la langue française tout court et ses multiples variétés africaines (tout comme il y a les variétés québécoises, belges, suisses ou hexagonales) dont l'identité est à définir en fonction des conditions historiques en ayant permis l'implantation, de la situation géographique et du contexte sociologique dans lesquels elles évoluent, de la diversité des lieux et des moments de l'énonciation par les locuteurs individuels.

Du point de vue de l'histoire, c'est la diversité du **mode d'implantation** plus ou moins ancienne du français dans diverses régions africaines qu'il s'agit d'abord d'observer. Cette implantation remonte au XVII^e siècle au Sénégal avec la création en 1641 d'un établissement qui deviendra l'actuelle ville de Saint-Louis (Roussillon, 1983, 81) ; elle est plus tardive dans le reste de l'Afrique où elle date de la deuxième moitié du XIX^e siècle avec la généralisation de l'occupation coloniale. Cette implantation a emprunté des voies diverses que Willy Bal (1975, 340) résume d'abord en deux formes : l'importation et la superposition.

J'entends par importation d'une langue en te-itohe a-lloglotte la ~nstitution d-îlobs linguistiques et par superposition le fait qu-une l-ngue étrangère soit amenée à assurer, dans une société donnée, l'exercice de certaines fonctions considérées oomme supérieures, telles que la fonction politique, juridique, administrative, didactique, scientifique, technique, etc.

Ailleurs W. Bal (1983, 58) restitue ces deux modes d'implantation au phénomène général de l'expansion de la langue française en dehors de son aire traditionnelle d'influence (la partie septentrionale du domaine gallo-roman, la Wallonie, les îles anglo-normandes, la Suisse romande et le Val d'Aoste). Appartiennent alors en bloc à cette zone d'expansion : "tout le reste de la francophonie, y compris des territoires situés à l'intérieur des frontières de la France". Aux deux modes (importation et superposition) qui caractérisent surtout la première période de pénétration du français en Afrique par la colonisation, on peut en ajouter

deux autres qui émergent et se développent depuis peu, disons depuis l'accession des pays africains à l'indépendance :

le rayonnement culturel [qui] fait qu'une langue, le plus souvent sous sa forme littéraire, est étudiée en dehors de son domaine et qu'en tant que langue étrangère elle est pratiquée par des allophones d'un certain niveau socioculturel, [...] l'implantation lorsqu'une langue étrangère devient langue maternelle d'un grand nombre d'habitants d'un territoire donné (Bal, 1983 : 58).

Ces deux derniers modes, d'introduction plus récente que les deux précédents, sont aussi d'une ampleur plus modeste : moins de dix pour cent d'Africains parlent français.

Sur le plan géographique la première distinction à faire est celle qui s'impose entre l'aire des anciennes colonies françaises et celle des anciennes "possessions" belges d'Afrique centrale (les actuels Rwanda, Burundi et Congo-Kinshasa). Cette distinction est elle-même fondée sur la reconnaissance courante d'un français de France, différent, en tant que variété géographique d'ailleurs dépourvue d'homogénéité, d'un français de Belgique³⁴ qui n'est pas moins sujet à la fragmentation régionale. Il est bon cependant de rappeler que ce français belge est transmis aux Africains non seulement par des francophones natifs mais aussi par des locuteurs non natifs, en l'occurrence des Flamands qui le pratiquent eux-mêmes en tant que langue seconde. L'impact de ces intermédiaires, qui étaient rarement de parfaits francophones même quand ils étaient doués du sens le plus aigu de la cohabitation entre les communautés linguistiques, ne doit, en aucune façon être négligé dans l'analyse de l'expansion et de la pratique du français en Afrique centrale. Cette action médiatrice des Flamands est d'ailleurs, en raison de la coopération bilatérale existant entre la Belgique et chacun des Etats de cette région, une donnée toujours actuelle.

A l'intérieur de ces grandes aires il est ensuite possible de reconnaître d'une part des spécificités nationales (sénégalaise, ivoirienne, togolaise, burkinabe, guinéenne, camerounaise, congolaise, rwandaise, malgache, etc.) et d'autre part des spécificités ethniques (wolof, diula, ewe, more, mandenka, duala, kongo, lingala, swahili, etc.). Ces distinctions n'empêchent évidemment pas l'existence de formes ou expressions supralocales voire panafricaines observables non seulement au niveau

³⁴ Lire notamment Blampain et alii (1997).

lexical mais aussi au niveau de la matière phonique, prosodique ou grammaticale. L'analyse de ce phénomène conduirait probablement à la découverte des universaux en matière d'altérations des formes dans le processus d'acquisition de n'importe quelle langue étrangère par des sujets allophones de toutes origines (Bouton, 1974), mais sûrement à une meilleure description des "normes endogènes" et des processus de dialectalisation du français en tant que modes de décentralisation de la norme linguistique.

Les "panafricanismes" lexicaux, phonétiques ou grammaticaux, sont loin de constituer la part la plus importante des particularités du français parlé en Afrique. En dehors des mots désignant des réalités spécifiquement locales et dont l'origine est généralement une langue locale ethnique ou véhiculaire, on a pu inventorier (IFA, 1984) un nombre important d'autres mots parfaitement inintelligibles d'un pays à l'autre, voire d'une région à l'autre, par exemple de l'Afrique centrale à l'Afrique occidentale et vice versa. Si *ambiance* "animation joyeuse, atmosphère gaie et pleine d'entrain", *boubou* "vêtement traditionnel, long, plus ou moins ample, porté par les hommes et, selon les régions, par les femmes", *gréver* "faire la grève", *enceinter* "rendre enceinte", *deuxième bureau* "maîtresse, femme qui est entretenue par un homme en dehors de son premier foyer, souvent à l'insu de sa femme légitime", *primature* "charge et fonction de Premier Ministre" (d'où primatorial "relatif à la primature"), etc. tendent à devenir panafricains, *matabiche* "pourboire", *singlet* (du fr. de Belgique) "maillot de corps", sont spécifiques à l'Afrique centrale (Congo, Rwanda et Burundi) ; *canari* "vase en terre cuite de fabrication artisanale, destiné à transporter et à conserver les liquides, l'eau potable en particulier", *gendarme* "petit oiseau de la famille des plocéidés", *tablier* "vendeur des rues non ambulants qui présente ses marchandises sur un étal" sont propres à l'Afrique occidentale ; alors que *article quinze* "le fait de se débrouiller", *balado* (plur.) "jeunes voyous de la ville organisés en bandes et attaquant les passants, pour les voler", *belgicain* "Africain ayant séjourné en Belgique et ayant adopté des manières belges et une façon de s'habiller plutôt excentriques", *citoyen/citoyenne* (remplace, comme à la Révolution française, monsieur ou madame quand il s'agit d'un(e) autochtone, *abacos* (de l'expression fr. "A bas le costume, s.-ent. européen") "vêtement pour homme, sorte de veston à manches courtes, en tissu léger et le plus souvent sans doublure, se portant sans chemise ni

cravate", *vigiler* "veiller" (dans le vocabulaire politique signifie spécialement "détecter et dénoncer les personnes et les actes subversifs à l'égard du régime") sont exclusivement zaïro-congolais, de la même manière que *dibiterie* "lieu où l'on prépare et où l'on vend de la viande grillée (dibi)", *essencerie* "station-service", *prise* "interrupteur", *prioir* "endroit de la maison réservé à la prière" sont sénégalais, alors que *kiti* "décret", *rabo* "décision", *zatu* "ordonnance" sont burkinabe³⁵, etc. A l'extraordinaire inventivité lexicale, y compris par emprunt aux langues africaines (Ngalasso 2000b), répond une foisonnante diversité des "accents" (réalisations phoniques et prosodiques : articulations, intonations, rythmes, débits) définissables, eux aussi, en termes régionaux et ethniques plus que nationaux ou panafricains.

Au niveau sociologique on distingue grossièrement trois catégories de locuteurs du français : une élite, une couche moyenne et une couche populaire. Ces catégories sont définissables essentiellement par le degré de scolarisation et de fréquentation des locuteurs de la langue maternelle française. Il s'agit de catégories du savoir qui ne coïncident pas obligatoirement avec les catégories du pouvoir ; il n'est d'ailleurs pas rare que celles-ci et celles-là se trouvent dans un rapport d'antagonisme. Vu la baisse généralisée des niveaux scolaires, cette catégorisation est largement arbitraire mais commode pour l'analyse.

Par élite³⁶, il faut entendre la catégorie des locuteurs ayant bénéficié d'une scolarisation très poussée (enseignement supérieur ou universitaire). Ici le contact plus long avec la langue, dans un milieu scolaire de plus en plus diversifié, rend la maîtrise du français quasiment parfaite. De nombreux sujets appartenant à cette catégorie ont séjourné, parfois très longtemps, à l'étranger et en milieu de langue maternelle française. La plupart d'entre eux résident et travaillent dans les grandes villes ; leur contact avec la langue française, langue officielle de travail et de relation interrégionale et internationale, est pratiquement permanent. Il est vrai que le français pratiqué par cette catégorie de locuteurs est souvent truffé d'interférences en provenance surtout des langues véhiculaires locales. Mais ces interférences, situées principalement au niveau lexical, ne sont jamais de nature à empêcher le

³⁵ Sur les changements intervenus au Burkina Faso lire Ngalasso 1986b.

³⁶ Dans ce sens très précis, ma définition de l'élite est volontairement plus restrictive que celle que propose Willy Bal (1979 : 231) et que je partage volontiers d'un autre point de vue.

sujet parlant de produire, si nécessaire, par exemple dans une conversation avec un interlocuteur (étranger ou national) ignorant la langue locale, des énoncés parfaitement cohérents et corrects en langue française. Il est vrai aussi que ce français appartient généralement au registre littéraire et académique (niveau acrolectal). Ceci est explicable par le type même d'enseignement de la langue tel qu'il est dispensé en Afrique: il s'agit d'un enseignement conçu comme une histoire de la langue plutôt que comme une didactique destinée à faire acquérir aux apprenants les mécanismes profonds du fonctionnement du code en tant que moyen de communication et d'expression, préoccupé qu'il est de transmettre une compétence linguistique plutôt qu'une compétence communicative. Il faut se souvenir que la tradition scolaire toujours en vigueur dans la plupart des pays africains remonte à l'époque coloniale où le souci était moins de dispenser un bon enseignement de masse que de former une mince couche d'"évolués" destinés à servir d'auxiliaires au colonisateur.

Il y a ensuite une couche moyenne des locuteurs du français. Celle-ci est constituée de personnes ayant suivi une scolarité secondaire (collèges et lycées, voire premières années du supérieur). Il s'agit principalement d'instituteurs, de fonctionnaires subalternes de l'administration (secrétaires, dactylos, etc.), d'ouvriers spécialisés, etc. Cette catégorie, de loin la plus nombreuse, fait, en raison de ses obligations professionnelles, un usage assez fréquent de la langue française mais en possède une maîtrise fort variable. Le français de ces locuteurs qui est une langue strictement scolaire, souvent faite de stéréotypes, est considéré comme la forme ordinaire de parler français en Afrique (niveau mésolectal). En fait les locuteurs de cette catégorie, situés entre l'élite qui les regarde de haut et les peu ou non-lettrés qui les admirent, sont les plus mal à l'aise dans le maniement de la langue française, donc les plus sujets à l'insécurité linguistique. Les traits relevés chez eux, clairement sentis comme des "fautes" par les locuteurs de la première catégorie, qui les évitent, sont certes liés à l'influence des langues africaines mais aussi aux difficultés internes à la langue française dont les structures sont très différentes, aux méthodes d'enseignement employées et aux variétés de français propres aux enseignants "métropolitains" : le fait que l'enseignant de langue maternelle française fasse lui-même usage de la variété belge, suisse, québécoise, parisienne ou marseillaise n'est pas, comme trop souvent on le pense, indifférent à

la phonologie (prononciation, intonation, rythme et accent), à la morphosyntaxe et au lexique de l'apprenant africain.

La dernière catégorie des locuteurs francophones d'Afrique, qu'on peut appeler la couche populaire, est constituée de gens simples, généralement analphabètes ou ayant suivi une scolarisation minimale, de niveau primaire. Il s'agit de manoeuvres, d'artisans ou de chômeurs résidant en ville. Leur connaissance du français, acquise essentiellement sur le tas et nécessitée par leur contact avec les milieux professionnels ou administratifs urbains, se limite pratiquement à quelques expressions ou bribes de phrases utilitaires ; il s'agit d'une interlangue basilectale. La variété dont parle G. Manessy (1978 : 96) est caractéristique de cette catégorie de francophones. C'est également cette variété que B. Kempf et V. Y. Mudimbe (1976) caractérisent par "*prononciation approximative, syntaxe réprimée, vocabulaire boursouflé ou supplicé, intonation, rythme et accent englués à l'écoulement de la langue originelle du locuteur africain*". L'ignorance des règles morphologiques et syntaxiques engendre un langage mixte, ni français ni langue africaine, appelé "petit-nègre" ou "petit-français", peuplé d'erreurs et de fautes de toutes sortes, et jugé comme tel par les catégories précédentes, en somme une sorte de français pidginisé où prédomine l'usage des verbes à l'infinitif, la suppression des marques de genre et de nombre, des constructions périphrastiques, etc. On a parlé d'un "français populaire" qui serait le symbole de la démocratisation de la langue française en Afrique ; il s'agit plutôt d'un pidgin à base lexicale hybride (française et africaine) et à syntaxe africaine se développant parallèlement à la langue littéraire véhiculée par l'école, et d'ailleurs dépourvu de prestige social. La structure même de ce pidgin franco-africain est explicable indubitablement par la fonctionnalisation de la variété dite populaire ; elle est due également à la profonde influence de la langue africaine, en l'occurrence la langue maternelle du locuteur francophone. N'oublions pas que l'aire francophone considérée, du Sénégal au Congo, de la côte ouest-africaine à l'équateur, est couverte par des langues certes nombreuses et différenciées mais ayant en commun bien des traits de morphologie et de syntaxe (classe unique de verbes, absence d'article et de genres, existence de classes nominales productives, constructions syntaxiques largement comparables) : il y a probablement plus de similitude entre le kiswahili (langue bantoue) et le wolof (langue ouest-

atlantique) qu'il n'y en a entre l'un ou l'autre et le français (langue romane).

La question est de savoir si ce processus de pidginisation est susceptible d'évoluer vers la créolisation, c'est-à-dire vers le développement de quelques créoles africains à base française.

La réponse est assurément non en ce qui concerne les variétés du français acquis à l'école. Il s'agit d'une langue relativement élaborée et donc non spontanée dont se servent les élites et les locuteurs de la couche moyenne pour la communication en situation très formalisée (communication officielle, relation de travail, etc.), jamais ou rarement en famille. Dans ces conditions il est clair que le français parlé en Afrique, toujours subordonné à la norme extérieure du français central et sans attache avec la vie quotidienne et la famille, seuls lieux où naissent et se développent les vernaculaires, demeure essentiellement une langue véhiculaire.

En revanche il semble que certaines formes de français pidginisé, comme le "français populaire ivoirien" tendent à se développer sur ce modèle, un peu comme le "pidgin english" au Cameroun (Feral, 1979), en assumant au moins partiellement la fonction identitaire.

La créolisation de la langue française en Afrique, dans un espace continental où les langues de grande expansion comme le kiswahili, le hausa, le lingala, le wolof, le sango, le kikongo, l'ewe, et d'autres encore s'affirment et s'imposent comme de grands véhiculaires nationaux et interafricains, en saine concurrence avec les langues de diffusion mondiale, paraît non pas impossible mais improbable.

4 - Polycentralité

Les situations linguistiques dans lesquelles se trouvent inséré le français dans le monde sont d'une grande diversité : il y a des Etats (ou des provinces) où le français est langue maternelle pour l'ensemble de la population ou pour une grande partie de celle-ci (France, Belgique, Suisse, Luxembourg, Val d'Aoste, Canada) ; d'autres sont francophones parce qu'ils ont choisi le français comme langue officielle (une vingtaine d'Etats en Afrique) ; enfin il existe de nombreuses minorités, dans divers pays, qui pratiquent le français comme langue étrangère. Comment représenter, schématiquement, la relation très complexe entre ces divers

types de francophonies ? Deux schémas sont envisageables : le schéma des cercles concentriques et le schéma des cercles déconcentrés. Je voudrais montrer que le second est plus pertinent à la situation actuelle du français que le premier.

4.1 - le schéma des cercles concentriques : Paris, la France et la banlieue francophone

La relation entre le français dit standard et les français régionaux ou locaux est généralement perçue en termes d'opposition entre le "centre" et sa "périphérie". Le centre c'est Paris et sa banlieue élargie à l'Hexagone ; la périphérie c'est tout ce qui n'est pas la France, qu'il s'agisse de zones de tradition francophone abritant des locuteurs natifs (Belgique, Suisse, Luxembourg, Val d'Aoste, Québec) ou de territoires de conquête coloniale peuplés de francophones non-natifs (Etats ayant le français comme langue officielle ou de travail).

On aboutit ainsi à un schéma théorique de plusieurs cercles concentriques autour de Paris : 1. les francophones français, 2. les francophones natifs non français, 3. les francophones de langue seconde (par exemple les ressortissants de l'Afrique francophone) et 4. les francophones de langue étrangère (les ressortissants de pays non francophones). Les variétés de français propres à chacun des quatre cercles peuvent être caractérisées par des aspects liés à l'histoire, au droit, à la sociologie, à la psychologie³⁷ : le contexte socioculturel (langue naturelle ou transplantée), le mode d'appropriation³⁸ (langue maternelle, seconde ou étrangère), le statut (langue nationale ou officielle), les fonctions

³⁷ Cette présentation est inspirée de Kachru 1982. Cet auteur distingue quatre aspects : acquisition (langue première, seconde, étrangère), contexte socio-culturel (transplantée, non-transplantée), motivation (langue d'intégration et langue véhiculaire) et fonction (langue nationale et langue internationale). J'ai intégré motivation dans fonction et j'ai ajouté statut et domaines d'emploi que Kachru n'avait pas identifiés. Par ailleurs l'expression *mode d'appropriation* a été préférée à *mode d'acquisition*, ce qui permet de distinguer *acquisition* d'*apprentissage* (voir note suivante). J'ajoute que le mode d'appropriation induit le degré de maîtrise des langues par un sujet polyglotte, éventuellement l'ordre de leur acquisition : la langue maternelle, normalement acquise en premier, est généralement la mieux maîtrisée ; mais la "langue seconde", qui n'est pas à confondre avec la "seconde langue", n'est pas nécessairement acquise en second lieu ; elle est seulement, parmi toutes les langues non maternelles, la plus nécessaire après la langue première.

³⁸ Spécifié selon Krashen 1981 en *acquisition* (processus inconscient et implicite selon lequel le locuteur natif s'approprie la langue de son milieu) et *apprentissage* (processus conscient et explicite selon lequel l'approprie une langue non maternelle). Le mode d'acquisition d'une langue induit généralement l'ordre d'acquisition et le degré de maîtrise de cette même langue : la langue maternelle est acquise en premier et est souvent mieux maîtrisée qu'une langue non-maternelle.

sociales³⁹ (langue vernaculaire / identitaire, véhiculaire, nationalitaire / référentiaire ou mythique) et les domaines d'emploi (famille, école, travail, vie publique, loisirs, etc.).

Considéré selon les divers aspects ainsi spécifiés le français langue maternelle (FLM) se définit comme une langue naturelle, acquise en famille, par simple imitation de son proche entourage, et dont la fonction essentielle est vernaculaire. Son statut éventuel de langue nationale ou officielle lui confère, en outre les fonctions véhiculaire et référentiaire qui rend possible son emploi dans tous les domaines de la vie privée et publique. Le français langue étrangère (FLE) est, par définition, une langue non maternelle, importée (ou transplantée), apprise formellement à l'école ou dans la rue, ne bénéficiant d'aucun statut juridique dans le pays et fonctionnant avant tout comme langue véhiculaire, éventuellement comme langue mythique. Quant au français langue seconde (FLS), il se situe entre le FLM et le FLE. Comme le FLE, il est une langue non maternelle, apprise formellement à l'école ou dans la rue, n'ayant qu'une place réduite au sein de la communication en famille et dans la vie privée. Néanmoins, comme le FLM, il jouit généralement d'un statut très favorable (comme langue nationale et/ou officielle) et est susceptible d'exercer toutes les fonctions sociales dans tous les domaines de la vie publique.

Les observations qui précèdent sont visualisées dans un tableau synoptique où les spécifications des différents sont marquées par les signes (+) et (-) :

Tableau unique - Caractéristiques des divers types de français

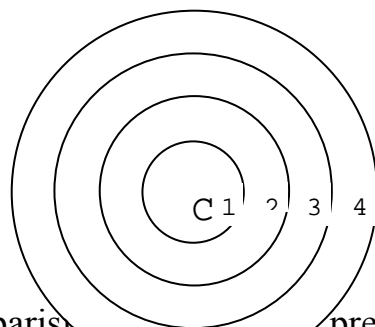
ASPECTS	SPECIFICATIONS	FLM	FLS	FLE
Mode d'appropriation	Acquisition	+	-	-
	Apprentissage	-	+	+
Contexte socioculturel	L. Naturelle	+	-	-
	L. Transplantée	-	+	+

³⁹ Les fonctions sociales sont distinguées selon Gobard 1976 : la *fonction vernaculaire* ou *identitaire* se rapporte à la langue maternelle considérée comme la langue de l'expression spontanée et de la communion avec son milieu naturelle ; la *fonction véhiculaire* concerne la langue seconde ou étrangère, celle de communication large ; la *fonction nationalitaire* ou *référentiaire* est liée à la langue nationale ou officielle, celle qui est utilisée par la collectivité étatique comme moyen d'unification nationale ; la *fonction mythique* renvoie à des usages liturgiques de la langue de prestige (glorification, ostentation, occultation, mystification).

Statut	L. Nationale	+	±	-
	L. Officielle	+	±	-
Fonctions	Vernaculaire	+	-	-
	Véhiculaire	+	+	+
	Nationalitaire	+	±	-
	Mythique	-	±	±
Domaines d'emploi	Famille	+	-	-
	Ecole	+	+	-
	Travail	+	+	-
	Vie publique	+	+	-
	Loisirs	+	±	-

Dans une représentation par des cercles concentriques la France (cercle 1) apparaît clairement comme la banlieue de Paris (centre) et la francophonie périphérique (cercles 2, 3 et 4) comme la banlieue de l'Hexagone. Le caractère plus ou moins périphérique des divers cercles francophones est directement proportionnel à la distance qui les sépare du noyau central hexagonal. Les positions périphériques sont ici faussement inclusives des positions centrales ; en réalité elles sont, comme nous le montrerons plus loin, juxtaposées avec des zones d'exclusion mutuelle (correspondant aux traits particuliers) et des zones d'intersection (correspondant aux traits partagés).

Fig. 1 - Schéma des cercles concentriques



C: le centre : Paris
 1: la France
 2: les pays de français langue maternelle
 3: les pays de français langue seconde

L'usage parisien du français, par son prestige lié à l'une des plus anciennes capitales du monde, est considéré comme le plus légitime et sert, par conséquent, d'étalon pour évaluer toutes autres pratiques francophones, y compris hexagonales. Il s'ensuit que le français hexagonal non parisien et

les français dits périphériques⁴⁰, pratiqués hors de France (cercles 2, 3, 4), non reconnus et socialement stigmatisés, sont couverts de péjoration. Les locuteurs situés dans cet espace non-central sont qualifiés de "bâtards"⁴¹. Voilà pourquoi on a pu dire, non sans quelque exagération : de la même manière que Paris méprise sa banlieue (la France) celle-ci méprise la francophonie. On n'en veut pour preuve que l'indifférence qu'affichent superbement les Français pour les usages linguistiques et les productions littéraires en provenance des autres pays francophones, probablement davantage par ignorance que par réel mépris. Les bâtards le leur rendent bien, qui revendiquent leur bâtardise, c'est-à-dire leur non-francité.

Dans un numéro de la revue québécoise *Anthropologie et sociétés* consacré précisément au thème "Imposer la bâtardise francophone", Pierre Maranda et Eric Waddel (1982 : 1) distinguent deux types de bâtards : "*ceux qui sont heureux de l'être et ceux qui cherchent à masquer leur ignominie en se faisant adopter*". Et de poursuivre méchamment (je cite) :

"On dirait que les Belges, bâtards comme tous les autres Français n'appartenant pas à l'Hexagone, veulent se fondre dans la légitimité sémantique (au sens de Bourdieu) en se faisant adopter, que les Suisses francophones ne savent plus s'ils doivent les imiter ou accepter leur identité de schizophrènes ; la torpeur qui les a envahis depuis belle lurette leur sert, de toutes façons, de psychotrope. Les Africains, les Antillais, les Polynésiens, eux, aidés par leurs teints, affirment leur non-francité fondamentale en dépit de quelques élites servilement francisés. Quant à nous, les Québécois, c'est en traînant la langue française par les jambes, le cul dans le terroir, que nous prenons notre revanche".

L'attitude de cette seconde catégorie de francophones, qui est loin d'être homogène, tant s'en faut, a été interprétée par certains, en France, comme une manifestation primaire de francophobie. Elle est en réalité l'expression d'une volonté féroce, légitime, de rester soi-même au-delà d'une pratique nécessaire ou utilitaire de la langue française en tant que moyen de communication nationale ou internationale.

Quoi qu'il en soit, ceci a poussé les hommes politiques français d'aujourd'hui à tenir des propos plus mesurés et plus rassurants, même

⁴⁰ Sur cette notion voir notamment les travaux récents de Francard 1993-94 et de Bavoux 1996.

⁴¹ Dans leur enquête sur "les Français devant la norme" Gueunier et alii (1983 : 783) notent cette déclaration d'un Lillois : "On est tous des bâtardés avec des Belges ou bien tout ce qu'on veut".

s'ils ne sont pas toujours convaincants. Ainsi le Président Giscard d'Estaing déclarait-il, en 1975, à un journaliste de la *Nouvelle Agence de Presse*⁴²:

"La francophonie n'a et ne peut avoir aucune finalité politique. Le fait de parler la même langue crée des facilités de communication entre les hommes, mais ne conduit à aucune uniformité de pensée".

Roger Fajardie, à l'époque député européen et vice-président du Comité Consultatif de la langue française, affirmait en 1982⁴³ :

"la volonté du gouvernement français de faire [de la langue française] non pas un instrument d'impérialisme mais un outil efficace au service du monde et de l'Europe en construction (...), [de] préserver dans les pays francophones, et tout particulièrement en Afrique, la vitalité d'un héritage historique au travers duquel s'exprime la diversité des cultures".

Le Président Mitterrand déclarait pour sa part⁴⁴ :

"La francophonie est une solidarité de fait. Parler la même langue, c'est un peu regarder le monde avec les mêmes yeux. (...) L'ambition ne doit pas être seulement la défense de la francophonie ; nous ne sommes pas des gardiens de musée, mais des producteurs de richesse : l'uniformité linguistique serait pour le monde une victoire terrible de la pauvreté".

Enfin Jacques Chirac, alors Premier Ministre, préfaçant un ouvrage de Michel Guillou et Arnaud Litardi⁴⁵ affirmait :

"La francophonie est [...] l'affirmation commune de la foi dans la dignité de la personne humaine et dans la volonté de respecter les droits de l'homme. [...] la communauté de langue entre les pays libres et égaux, différents et complémentaires, est une richesse et une force".

Pour autant les rapports entre "la francophonie du centre" (celle de l'hexagone) et "les francophonies périphériques" (toutes les autres) n'en continuent pas moins d'être tendues sinon franchement conflictuelles. Comme le note assez sévèrement le Suisse Claude Raffestin (1982 : 78) :

"Ces rapports ne se posent pas en termes de complémentarité, mais en termes de supplémentarité et de concurrence. La France n'a évidemment pas compris le parti qu'elle pouvait tirer des francophonies périphériques, car elle ne cherche qu'à établir la suprématie du centre."

⁴² Voir *Le Monde*, numéro 9374 du 6 mars 1975.

⁴³ "Le français : une volonté politique", *Médias & langage*, 16 (octobre-novembre 1982) : 2-3.

⁴⁴ Cité d'après A. L. Jaumotte (1984), Introduction, *Perspectives universitaires*, II-1 "Le français langue scientifique", pp. 9-15.

⁴⁵ Ouvrage intitulé *La francophonie s'éveille* (Paris, Beger-Levrault, 1988).

Pour en tirer parti, il faudrait d'abord admettre que ces francophonies existent à part entière et qu'elles constituent des lieux francophones dont la valeur est irremplaçable. La France n'a pas compris que de ces francophonies périphériques il fallait faire des zones d'articulation aux autres cultures et qu'il fallait les faire vivre pour promouvoir le français.

En réalité, la France ne promeut pas le français, elle promeut l'idée de la France, idée plus politico-économique que culturelle. (...). Avec de semblables idées, un renouveau du français est problématique".

Au sein de la communauté internationale, les ambiguïtés du projet francophone subsistent donc qui donnent parfois lieu à d'incroyables malentendus sinon à de véritables quiproquos. C'est que parler la même langue n'est pas synonyme de parler le même langage.

Il demeure que le français, sans être la langue la plus parlée au monde (c'est le chinois qui occupe cette place), est, avec seulement l'anglais, la langue la plus répandue sur les cinq continents. S'il est aujourd'hui une grande langue internationale c'est essentiellement grâce à son emploi comme langue importée. Le maintien de cette position avantageuse et la diffusion du français dans le monde se trouve maintenant littéralement entre les mains des locuteurs dont il n'est pas la langue maternelle, notamment ceux d'Afrique.

L'idée d'une norme centrale à base hexagonale est aujourd'hui de plus en plus contestée. Il y a plusieurs raisons à cela : d'une part les progrès de la sociolinguistique permettent une meilleure appréhension des variétés du français, y compris en France même, et d'autre part le développement des communautés francophones hors de France (Valdman 1979) est une réalité qui s'impose chaque jour davantage. Cette dernière observation est particulièrement pertinente s'agissant du continent africain qui abrite plus de vingt Etats ayant le français comme langue officielle, avec un nombre de francophones toujours en augmentation du fait de la scolarisation en français. Comme je l'ai écrit dans une autre langue de la Romania (Ngalasso 1990 : 173) :

Si se observa el mapa de la francofonía en un planisferio o en un mapamundi, lo que aparece con más evidencia son los estados africanos de los cuales algunos, como Zaire, Malí, Nigeria, Tchad o Argelia, tienen una superficie dos, tres, cuatro y hasta cinco veces superior a la Francia. Se tiene la impresión, magnificada en un mapa a pequeña

*escala, que África es lo que constituye el centro, y Francia, Bélgica, Suiza y Quebec, la periferia*⁴⁶.

Concluons sur ce point en disant qu'il n'y a pas dans la langue française une seule norme (la norme centrale de référence sociale) mais plusieurs normes, les normes locales caractéristiques des usages dialectaux (régionaux ou sociaux) divergeant entre eux par des traits de phonie, de morphosyntaxe ou de lexique et coexistant avec un usage normalisé. A coté de la langue commune dite "standard", vers laquelle tendent tous les efforts de parole et d'écriture, à la radio, à la télévision, dans les journaux et dans les livres, existent plusieurs variétés de français en France, en Belgique, en Suisse, au Québec et dans les différents pays d'Afrique dont il y a tout lieu de penser qu'elles disposent de leurs propres centres régionaux de normalisation.

4.2 - La polycentralité ou les cercles en constellation autour du monde

La vision unicentriste, dont il vient d'être question, est alimentée à la fois par l'attachement à la norme centrale⁴⁷ et par la crainte de morcellement et, à terme, de destruction de l'unité du français dont le territoire se trouve aujourd'hui dispersé sur les cinq continents. Car, contrairement à l'opinion de Ferdinand de Saussure (1966 : 270 sq)⁴⁸, dans tout processus de fragmentation linguistique le facteur "espace" est au moins aussi déterminant que le facteur "temps". Labov (1976) montre que la variation historique est d'abord une variation clairement située

⁴⁶ Si l'on observe la carte de la francophonie sur un planisphère ou sur une mappemonde, ce qui apparaît avec le plus d'évidence ce sont les Etats africains dont certains, comme le Congo-Kinshasa, le Mali, le Niger, le Tchad ou l'Algérie ont une superficie de deux, trois voire quatre fois supérieure à celle de la France. De sorte que l'on a l'impression, amplifiée sur une carte à petite échelle, que l'Afrique constitue le centre de la francophonie et la France, la Belgique, la Suisse et le Québec la périphérie.

⁴⁷ Léopold Sédar Senghor, intervenant à la biennale de la langue française sur le thème "Une langue française ou des langues françaises ? (Jersey 1979)", déclarait : "A mon avis, il ne doit y avoir qu'une langue française quand il s'agit de la phonétique - il faut prononcer comme les Parisiens cultivés -, de la morphologie, voire de la syntaxe. Par contre, s'agissant de la sémantique, très précisément du vocabulaire, mais surtout de la stylistique, il est souhaitable qu'il y ait, je ne dis pas "des langues françaises" hors de l'Hexagone, mais des "variantes dialectales" : des "belgicismes, des "québécoisismes", des "sénégalismes", et j'en passe" (voir *Actes*, p. 21).

⁴⁸ Ferdinand de Saussure tient le temps pour la cause essentielle du processus de dialectalisation. Je cite : "*Qu'est-ce qui a créé ces différences ? Quand on croit que c'est l'espace seul, on est victime d'une illusion. Livré à lui-même, il ne peut exercer aucune action sur la langue. [...] On oublie le facteur temps, parce qu'il est moins concret que l'espace ; mais en réalité, c'est de lui que relève la différenciation linguistique. La diversité géographique doit être traduite en diversité temporelle*" (Saussure 1966 : 271).

dans un contexte social et géographique ; il affirme, p. 374, que *"l'origine d'un changement n'est autre que sa "propagation", son acceptation par autrui"*. Valdman (1983 : 679) fait observer, après Le Cornec (1981 : 227) que :

"une grande langue de communication internationale, en se disséminant sur de vastes aires et en s'accommodant aux modes de conceptualisation et à la culture de nouvelles communautés, risque de se morceler et de se disperser. S'il s'ouvre aux régionalismes, le français ne se condamne-t-il pas à perdre son unité et à éclater en une variété de normes, voire de systèmes distincts ? Cette question est bien à la base de toute discussion sur la reconnaissance de sous-normes régionales".

On pense évidemment aux grandes langues classiques et impériales, le latin au premier rang, qui sont mortes de leur extrême dialectalisation : du latin ont émergées de langues nouvelles comme l'italien, l'espagnol, le portugais, le catalan, le roumain, le français. De la dialectalisation du français pourraient émerger d'autres langues néo-latines comme les créoles que l'on observe déjà dans les Caraïbes et dans l'Océan Indien. Précisons seulement que les modifications qui menacent réellement l'unité de la langue sont surtout celles qui touchent à la grammaire, c'est-à-dire à la morphologie (genre et nombre, personne et temps) et à la syntaxe (accords, concordances, positions respectives), alors que bon nombre de traits phoniques ou prosodiques régionaux, comme les particularités lexicales, sont sans incidence sur le système commun.

Si la crainte d'éclatement en langues indépendantes est tout-à-fait justifiée s'agissant d'une langue dont le destin échappe désormais à l'Hexagone, la vision unicentriste, avec Paris comme seul centre, donne une image biaisée de la réalité du français dans le monde aujourd'hui. Pour contester le monopole parisien, on peut avancer, aujourd'hui, au moins deux arguments :

- ◆ l'existence d'une tradition francophone en Belgique wallonne, en Suisse romande ou au Québec, presque aussi ancienne qu'en France, avec ses propres institutions normalisatrices (comme l'Académie Royale de Langue et de Littérature française en Belgique, l'Office de la Langue Française et le Conseil de la Langue Française au Québec) avec des centres régionaux dont l'activité, méconnue en France, est au moins aussi productrice que celle de l'Hexagone ;

◆ l'appropriation du français dans les pays africains et son utilisation comme langue de l'enseignement, de l'administration, de la communication publique et privée donnant naissance, dans ces territoires autrefois colonisés, à une pluralité de centres normalisateurs locaux. Cette appropriation est telle que les locuteurs du français langue seconde se sentent en co-propriété d'un outil de travail hérité de la colonisation et assumé par leurs gouvernements, donc en droit de réinventer cette langue pour la modeler à leur image, l'adapter à leurs besoins et à leurs réalités propres, en particulier sur les plans lexical et sémantique, phonétique et énonciatif. C'est là un **processus d'indigénisation** qui a été mis en lumière par de nombreux travaux (Valdman 1979, Dumont 1990, Sesepe 1993, Mufwene 1998 et bien d'autres)⁴⁹. L'indigénisation, processus d'intégration ou d'assimilation d'éléments venus de l'extérieur n'est pas à confondre avec l'**endogénéisation** qui est un mode de création d'éléments nouveaux (formes ou sens) à partir des ressources internes à un milieu. L'appropriation du français en Afrique relève évidemment de l'action conjuguée de ces deux processus distincts.

Ce qui ressort clairement de ces études c'est qu'il n'est plus possible de considérer tous les écarts par rapport au français dit "standard" comme des aberrations ; il faut plutôt y voir la manifestation la plus tangible d'une appropriation qui autorise des innovations de nature à enrichir le français général par ceux qui l'utilisent comme langue seconde. Kachru (1983 : 725) note que "*l'adhésion inconditionnelle à un standard exogène est contraire aux attitudes en vigueur*", que "*l'indigénisation ne se révèle pas que dans la phonologie et le lexique. [...] elle se manifeste aussi dans les collocations, dans la simplification ou la surgénéralisation syntaxiques, et dans l'emploi de procédés stylistiques ou rhétoriques indigènes*", que "*l'indigénisation confectionne à la langue importée un nouvel environnement*", que "*les variétés importées soutenues tendent à se voir reconnaître et défendre de plus en plus*", que "*les innovations indigènes sont maintenant perçues comme des ressources stylistiques*

⁴⁹ Sur la notion d'indigénisation et sur l'émergence des standards nationaux ou régionaux la réflexion est beaucoup plus ancienne dans le domaine de l'anglais avec, notamment, les travaux de Kachru (1965, 1981 et 1983) concernant l'anglais indien et du sud-est asiatique. Pour l'anglais en Afrique voir, par exemple, Bamgbose (1971) et Sey (1973) ainsi que Bamgbose (Standard Nigerian English : Issues of Identification), Bokamba (The Africanization of English) et Zuengler (Kenyan English) dans Kachru (1982).

essentielles aux différentes littératures", que "l'opinion évolue et, de plus en plus, les variétés régionales sont considérées, non plus comme déficientes, mais bien comme différentes". Selon Kachru (1983 : 716-717) l'évolution des normes régionales liées à la diffusion d'une langue importée va du refus à la défense et illustration, en passant par trois stades :

Il semble que le premier stade soit marqué par une non-reconnaissance de la variété régionale et par un sentiment d'indifférence à son égard. Le deuxième stade est celui de la reconnaissance de la variété régionale [...] que, cependant, on se défend de parler soi-même, ce qui révèle un net écart entre norme et comportement. Au troisième stade, cette attitude s'atténue et une opposition se dessine entre les tenants de la variété régionale et ceux du standard exogène.

Il faut donc parler de polarités à divers niveaux. En termes clairs il n'y a pas un mais plusieurs centres normatifs dans la francophonie. A côté de la norme standard internationale (ce qu'on appelle le français commun, central ou général) il y a des standards stato-nationaux (les français de France, de Belgique, de Suisse, du Québec, du Maroc, d'Algérie, de Tunisie, du Sénégal, du Burkina Faso, de Côte d'Ivoire, du Cameroun, du Centrafrique, du Congo-Kinshasa, du Rwanda, de Madagascar, etc. eux-mêmes compartimentés en français locaux à caractère ethno-régional. Dans un pays comme le Cameroun on distingue volontiers le "français du littoral" (celui des locuteurs Duala ou Basa), le "français de l'ouest" (Bamileke), celui de "l'intérieur" (Bulu, Ewondo, Fang, Beti) et celui "du nord" (Peuls, Mbum, Hausa)⁵⁰. Au Congo-Kinshasa on parle du "français des gens de Bandundu, de Kisangani, de l'Equateur, du Kasai, du Katanga, du Kivu, du Bas-Congo" ou encore du "français des Baluba, des Bakongo, des Bamongo", des Baswahili, etc.

Le schéma qui suit tente de représenter ces divers niveaux de standardisation constitués de cercles ayant non pas le même centre mais des centres différents (a, b, c), des cercles non pas concentriques mais déconcentrés ou décentralisés et en constellation, placés volontairement dans une position non hiérarchisante, même s'ils correspondent à des normes d'extension variable (régionale, nationale, transnationale, internationale).

⁵⁰ Voir à ce sujet Mendo Ze, 1990 et 1998, Zang-Zang, 1999 et Tabi-Manga, 2000. Aux divers substrats bantous s'ajoute, en zone anglophone, un substrat anglais et un substrat pidgin-english (Mouelle Wonje-Mbondji, 1998).

Ce sont les caractéristiques linguistiques et culturelles propres à chaque région qui déterminent les frontières entre variétés différentes (5,6,7). Ces traits, en nombre nécessairement restreint mais toujours remarquables, constituent des particularismes régionaux (régionalismes) ou nationaux (statalismes⁵¹) : gallicismes, belgicismes, helvétismes, québécoismes, sénégalismes, camerounismes, congolismes, etc. Les traits les plus distinctifs, qui font souvent l'objet de railleries ou d'intolérance de la part des locuteurs appartenant à d'autres régions, relèvent du vocabulaire (particularités lexicales) ou de la prononciation (ce qu'on appelle communément l'accent), rarement de la grammaire. Ces traits sont toujours nationaux ou régionaux, jamais continentaux. C'est sur la base de telles analyses que l'on peut considérer l'expression globalisante "français africain" ou "français d'Afrique" en tant que variété régionale couvrant un continent entier comme profondément inadéquate, aussi inadéquate que "français européen", "français asiatique" ou "français américain", même si, par ailleurs, on peut reconnaître de nombreux traits de langage panafricains concernant l'accent (prononciation, débit et intonation), le vocabulaire (p. ex. les mots composés avec *bouche*, expressions à base de *faire*, etc.)⁵² ou la grammaire (les erreurs portant sur les genres des noms, les temps et aspects verbaux, les constructions subordonnées, etc.). Ceux-ci relèvent du niveau suivant.

Deux ou plusieurs régions, proches ou non, peuvent avoir des traits communs qu'elles ne partagent pas avec d'autres régions (2,3,4) : ce sont des transrégionalismes, par exemple *septante* et *nonante* en Belgique, en Suisse, au Congo-Kinshasa, au Rwanda et au Burundi ou *primature* utilisé dans toute l'Afrique subsaharienne pour désigner "la fonction ou les bureaux du Premier Ministre".

Les traits communs à tous les niveaux figurent au centre de leur intersection (en 1) : ils sont les plus nombreux et appartiennent au français général.

⁵¹ Le terme est emprunté à Jacques Pohl (1985 : 10) qui le définit ainsi : "*Nous appellerons 'statalisme' tout fait de signification ou de comportement, observable dans un pays, quand il est arrêté ou nettement raréfié au passage d'une frontière*". Outre le fait que le statalisme peut être quantitatif (je fréquent ou non) ou qualitatif (propre à un pays ou non), actif (employé) ou passif (seulement connu et compris), technique ou populaire, écrit ou oral, J. Pohl suggère un classement des statalismes selon des critères linguistiques (statalisme phonétique, morpho-syntaxique, lexico-sémantique) ou selon le degré de dépendance du référent par rapport à l'Etat (statalisme officiel, semi-officiel ou "nullement officiel"). On trouvera une explication plus détaillée de "statalisme" dans Pohl, 1984.

⁵² Voir IFA, 1984.

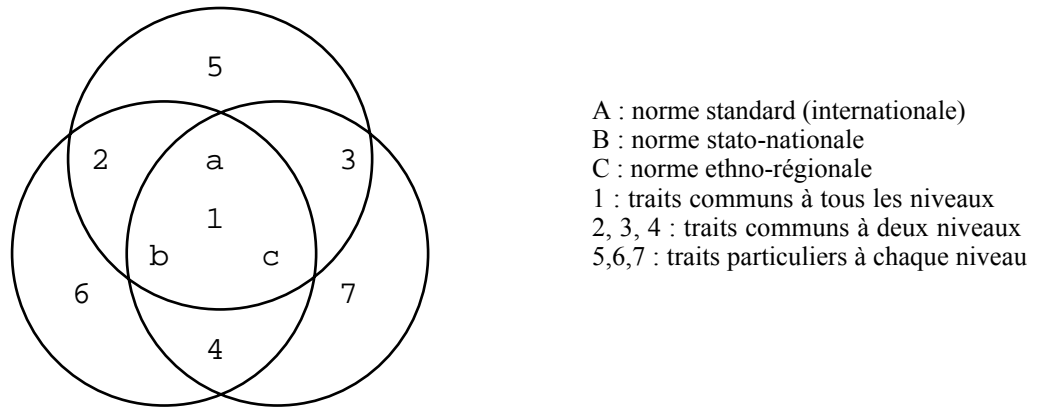


Fig. 2 - *Cercles en constellation*

L'enrichissement du français général provient donc de l'intégration progressive des particularismes régionaux (niveaux 2,3, 4 ou 5,6,7) dans l'espace commun (niveau 1).

Conclusion

Le français est aujourd'hui une langue mondiale répandue sur les cinq continents. D'un modeste dialecte francilien parlé à la cour royale il est devenu la langue de la France avant de connaître une extraordinaire diffusion dans le monde entier, grâce à l'émigration et à la colonisation. C'est une langue pratiquée par des millions de locuteurs situés dans de nombreux pays, qui en revendiquent la co-propriété à des titres divers.

En Afrique où il est la langue officielle d'une vingtaine d'Etats autrefois colonisés par la France et par la Belgique il connaît un destin tout-à-fait remarquable puisque ses locuteurs, qui l'utilisent essentiellement comme langue non maternelle, participent à sa re-création par une inventivité lexicale et une créativité littéraire inégalées ailleurs. Le poids de ce continent dans la francophonie mondiale, y compris sur les plans démographique et géopolitique, est tel qu'on lui voue un rôle éminent dans l'avenir de la langue française.

Malgré une large diffusion planétaire le français a conservé son unité fondamentale. Celle-ci est d'abord d'ordre structurel en raison de la

stabilité de ses structures phonologiques, grammaticales et lexicales, sauf dans le cas des variétés pidginisées, comme le "français populaire ivoirien", qui tendent à s'autonomiser en se créolisant. Elle est ensuite d'ordre psychologique à travers la commune dénomination dans laquelle se reconnaît tout ce qui, en Afrique ou ailleurs, se dit "français" et la référence explicite à la même norme extérieure, la norme du français de France, plus précisément du français parisien qui est aussi, du moins le croit-on, celui des livres et des grands écrivains français. A cela il faut ajouter la similitude des modèles pédagogiques en usage partout dans les pays francophones d'Afrique, du Sénégal au Congo, où l'objectif est de parvenir à ce que les Africains manient le français comme les Français, ce qui non seulement est impossible mais, comme le note très justement P. Dumont (1984 : 58), ne correspond absolument pas aux besoins réels des apprenants.

Au-delà de cette unité fondamentale le français, comme toute langue de grande expansion, offre un visage contrasté fait de multiples variétés régionales et sociales ayant chacune sa propre norme d'usage, son propre mode de fonctionnement adapté à sa situation sociale et écologique spécifique.

La relation entre le français dit standard et les français régionaux ou locaux, traditionnellement analysée en termes d'opposition entre le "centre" et sa "périphérie", est maintenant revisitée et l'idée d'une norme centrale à base hexagonale n'est plus de mise: il n'y a pas dans la langue française une seule norme (la norme centrale de référence parisienne) mais plusieurs normes, les normes locales caractéristiques des usages dialectaux (régionaux ou sociaux) divergeant entre eux par des traits de phonie, de morphosyntaxe ou de lexique et coexistant avec un usage neutralisé. A côté de la langue standard internationale, vers laquelle tendent tous les efforts d'écriture et de parole, à la radio, à la télévision, dans les journaux et dans les livres, existent plusieurs variétés de français en France, en Belgique, en Suisse, au Québec et dans les différents pays d'Afrique dont il y a tout lieu de penser qu'elles disposent de leurs propres centres régionaux de normalisation.

On assiste donc à un conflit de normes. D'un côté la norme centrale unique, fondée sur la diglossie, fonctionne comme un rouleau compresseur unificateur et uniformisateur engendrant, chez les alloglottes (notamment africains) et chez les natifs non français (belges, suisses, québécois, luxembourgeois ou valdotins) un sentiment

d'insécurité linguistique fortement nourrie par l'école et par la tradition grammairienne qui, depuis des siècles, cultivent la crainte irrationnel de la faute. De l'autre se développent des normes locales pressées de s'affranchir de l'impérialisme du centre unique. De la dynamique centralisatrice comme recherche de légitimité, notamment en littérature où les auteurs s'efforcent de gommer, par un hypercorrectisme conscient, les traces de leurs origines, on passe à l'affirmation des particularismes locaux comme solution à la diglossie et à l'insécurité linguistique. Un des courants forts de la littérature francophone africaine actuelle cultive une écriture s'inspirant de la littérature orale et valorisant la particularité locale, régionale ou nationale. Son principal représentant est Ahmadou Kourouma, auteur de nombreux best-sellers. L'acceptation de la faute, ou tout au moins sa relativisation, apparaît comme une réaction de rédemption visant à légitimer la différence. Elle participe d'un effort volontariste de libération et d'autodermination par rapport au centre (la France) et à son épicentre (Paris), par un déplacement de la dynamique vers de nouveaux centres. Du schéma des cercles concentriques en auréole autour de Paris on passe ainsi au schéma des cercles déconcentrés en constellation dans la galaxie-monde.

Bibliographie

- BAL W. (1975), Particularités actuelles du français d'Afrique Centrale, In *Le français hors de France*, Dakar-Abidjan, Les Nouvelles Editions Africaines : 340-349.
- BAL W. (1979), Contribution à l'étude des opinions exprimées par l'élite africaine au sujet des rapports entre les langues nationales et le français, In P. Wald et G. Manessy (éd.), *Plurilinguisme : normes, situations stratégies*, Paris, L'Harmattan : 231-254.
- BAL W. (1983), Langue française : unité et diversité, In *Une langue française ou des langues françaises ?*, Biennale de la langue française (Jersey, 1979), Dakar, Les Nouvelles Editions Africaines : 55-68.
- BAVOUX C., éd. (1996), *Français régionaux et insécurité linguistique*, Paris, L'Harmattan.
- BAVOUX C. (2000), *Le français à Madagascar. Contribution à un inventaire des particularités lexicales*, Vanves, EDICEF-AUPELF-UREF.
- BENIAMINO M. (1996), *Le français de la Réunion. Inventaire des particularités lexicales*, Vanves, EDICEF-AUPELF-UREF.

- BENZEKOUR F., D. GAADI et A. QUEFFELEC (2000), *Le français au Maroc. Lexique et contacts de langues*, Bruxelles, DUCULOT-AUPELF-UREF.
- BICKERTON D. (1975), *Dynamics of a Creole System*, Cambridge, University Press.
- BLAMPAIN D. et alii (1997), *Le français en Belgique. Une langue, une communauté*, Louvain-la-Neuve, Duculot.
- BOUTON C. P. (1974), *L'acquisition d'une langue étrangère*, Paris, Klincksieck.
- CALVET L.-J. (1974), *Linguistique et colonialisme. Petit traité de glottophagie*, Paris, Payot.
- CALVET L.J. et M.L. MOREAU, éd. (1999), *Une ou des normes ? Insécurité linguistique et normes endogènes en Afrique francophone*, Paris, CIRELFA-Agence de la francophonie.
- CHARMEUX, E. (1989), *Le "bon français"...Et les autres*, Toulouse, Milan.
- CHAUDENSON R., MOUGEON R. et BENIAK E. (1993), *Vers une approche panlectale de la variation du français*, Montmagny (Québec), Ed. Marquis.
- CLAS A. et B. OUOBA, *Visages du français. Variétés lexicales de l'espace francophone*, Paris, John Libbey Eurotext :
- CORDER S. P. (1971), Le rôle de l'analyse systématique des erreurs en linguistique appliquée, *Organe de la Commission Interuniversitaire Suisse de Linguistique Appliquée (CILA)*, 14 : 6-15.
- COSERIU E. (1952), Sistema, norma y habla, *Teoria del lenguaje y lingüística general*, Madrid, Gredos (rééd. 1973).
- CUQ J.-P. (1991), *Le français langue seconde. Origines d'une notion et implications didactiques*, Paris, Hachette.
- DIALLO A. M. (1999), *Le français en Guinée. Contribution à un inventaire des particularités lexicales*, Vanves, EDICEF-AUPELF-UREF.
- DUMONT P. (1984), Pour une nouvelle politique linguistique en Afrique noire francophone, *Langues et cultures. Mélanges offerts à Willy Bal, Cahiers de l'Institut de Linguistique de Louvain*, 9, 9-34 : 57-65.
- DUMONT P. (1985), Norme et français d'Afrique, *Présence francophone*, 27 : 21-30.
- DUMONT P. (1990), *Le français langue africaine*, Paris, L'Harmattan.
- DUMONT P. et B. MAURER (1995), *Sociolinguistique du français en Afrique francophone*, Paris, EDICEF-AUPELF.
- DUPONCHEL L. (1974), Le français d'Afrique noire, mythe ou réalité : problèmes de délimitation et de description, *Annales de l'Université d'Abidjan, série H*, VII-1 : 133-158.
- FERAL C. de (1993), Le français au Cameroun : approximations, vernacularisation et "camfranglais", In D. de Robillard et M. Beniamino (éd.), *Le français dans l'espace francophone*, tome 1, Paris, champion : 205-218.

- FRANCARD M., G. GERON et R. WILMET (1994), L'insécurité linguistique dans les communautés francophones périphériques, *Cahiers de l'Institut de linguistique de Louvain*, 19 (3-4), 1993 [paru en 1994] ; 20 (1-2).
- FREY C. (1996), *Le français au Burundi. Lexicographie et culture*, Vanves, EDICEF-AUPELF-UREF.
- GADET F. (1989), *Le français ordinaire*, Paris, Ed. Armand Colin.
- GADET F. (1992), *Le français populaire*, Paris, PUF, Coll. Que sais-je ?
- GOBARD H. (1976), *L'aliénation linguistique. Analyse tétraglossique*, Paris, Flammarion.
- GREVISSE M. (1969), *Le bon usage*, 9e édition, Paris-Gembloux, P. Geuthner et J. Duculot.
- GUEUNIER N., GENOUVRIER E. et KHOMSI A. (1978), *Les Français devant la norme. Contribution à une étude de la norme du français parlé*, Paris, H. Champion.
- GUIRAUD P. (1965), *Le français populaire*, Paris, PUF, Coll. Que sais-je ?
- IFA (1983), *Inventaire des particularités lexicales du français en Afrique*, Paris,
- KACHRU B.J. (1977), The New English and Old Models, *English Language Forum*, 15 juillet 1977, 3 : 29-35.
- KACHRU B.J. (1981), American English and Other Englishes, In C. A. FERGUSON et S.B. HEATH, éd., *Language in the USA*, New York, Cambridge University Press.
- KACHRU B.J., éd. (1982), *The Other Tongue : English Across Cultures*, Urbana (III), University of Illinois Press.
- KACHRU B.J. (1983), Normes régionales de l'anglais, In E. BEDARD et J. MAURAS, *La norme linguistique*, Québec-Paris, OLF-Le Robert : 707-730.
- KEMPF B. et V. Y. MUDIMBE (1976), Langue et développement, In *Les relations entre les langues négro-africaines et la langue française*, Dakar, Conseil International de la Langue Française : 502-509.
- KOUADIO NGUESSAN J. (1990), Le nouchi abidjanais, naissance d'un argot ou mode linguistique passagère ?, *Des langues et des villes*, Paris, ACCT : 373-383.
- LABOV W. (1976), *Sociolinguistique*, Paris, Ed. De Minuit.
- LABOV W. (1978), *Le parler ordinaire. La langue des ghettos noirs des Etats-Unis*, 2 tomes, Paris, Ed. De Minuit.
- LAFAGE S. (1985), *Français écrit et parlé en pays éwé (Sud Togo)*, Paris, SELAF.
- LALANDE A. (1983), *Dictionnaire technique et critique de la philosophie*, 14ème éd., Paris, PUF.
- LARA L. F. (1976), *El concepto de norma en lingüística*, Mexico, El colegio de México.

- LATIN D., QUEFFELEC A. et J. TABI-MANGA, éd. (1993), *Inventaire des usages de la francophonie : nomenclature et méthodologies*, Paris-Londres, J. Libbey Eurotext.
- LE CORNEC J. (1981), *Quand le français perd son latin*, Paris, Les Belles Lettres.
- MAKOUTA-MBOUKOU J.-P. (1973), *Le français en Afrique noire*, Paris, Bordas.
- MANESSY, G. (1978), Le français en Afrique noire : français créole ou créole français?, *Langue française*, 37 : 91-108.
- MANESSY, G. et P. WALD (1984), *Le français en Afrique noire, tel qu'on le parle, tel qu'on le dit*, Paris, L'Harmattan.
- MANESSY, G. (1994a), *Le français en Afrique noire. Mythe, stratégies, pratiques*, Paris, L'harmattan.
- MANESSY, G. (1994b), Pratique du français en Afrique noire francophone, *Langue française*, 104 "Le français en Afrique noire. Faits d'appropriation" : 11-19.
- MARANDA P. et E. WADDEL, Imposer la bâtardise francophone, *Anthropologie et sociétés*, vol. 6, n°2 "Imposer la bâtardise francophone" : 1-3.
- MARCELLESI J.B. (1994), A propos de la situation en France : de quelques unités lexicalisées aux propositions de la glottopolitique, In TRUCHOT C., *Le plurilinguisme européen. Théories et pratiques en politique linguistique*, Paris, Champion :
- MENCKEN (1919), *The American Language*, New York, Alfred A. Knopf.
- MENDO ZE, G. (1990), *Une crise dans la crise : le français en Afrique noire ; le cas du Cameroun*, Paris, ABC.
- MENDO ZE, G., dir. (1999), *Le français langue africaine. Enjeux et atouts pour la francophonie*, Paris, Publisud.
- MOREAU M.-L., BRICHARD H. Et DUPAL C. (1999), *Les Belges et la norme. Analyse d'un complexe linguistique*. Louvain, Duculot.
- MOUELLE WONJ-MBONDJI (1998), *Le français en milieu scolaire anglophone au Cameroun. Analyse sociolinguistique et problématique didactique*, thèse de doctorat nouveau régime, Université Michel de Montaigne-Bordeaux 3.
- MUFWENE S. S. (1998), Indigénisation, français en Afrique, et normes : quelques réflexions, In CALVET L.-J. ET M.-L. MOREAU (éds), *Une ou des normes ? Insécurité linguistique et normes endogènes en Afrique francophone*, Paris, CIRELFA-Agence de la francophonie : 49-59.
- NGALASSO M. M. (1985), Vivre le français en Afrique. Mais quel français ?, *Dialogues et cultures*, 27 : 11-19.
- NGALASSO M. M. (1986a), De la plurielle unité socio-culturelle du continent africain, *Nouvelles du sud. Art, littératures, sociétés*, 3 : 81-94.
- NGALASSO M. M. (1986b), Chronique linguistique, *Année africaine - 1984*, Paris, Editions A. Pedone : 305-309.

- NGALASSO M. M. (1987), Usage, norme et enseignement du français en Afrique, *Recherche linguistique et formation des formateurs : bilan, évaluation des matériels didactiques*, Montréal, AUPELF : 127-144.
- NGALASSO M. M. (1990), El francés en África : situación, estatuto, problemas de enseñanza, In M. SIGUAN (coord.), *Las lenguas y la educación para la paz. Lingüapax II*, ICE/HORSORI, Universidad de Barcelona : 173-180.
- NGALASSO M. M. (1992a), La polyfrancophonie africaine, : 27-38.
- NGALASSO M. M. (1992b), Le concept de français langue seconde, *Etudes de linguistique appliquée*, 88 : 27-38.
- NGALASSO M. M. (1996), La dimension africaine de la francophonie, *Dialogues. La Revue de la Mission Laïque Française*, 48-49 : 71-73.
- NGALASSO M. M. et K. PLOOG (1998), Le français des écoliers abidjanais : la revanche de la rue sur l'école ?, In BATIANA A. et G. PRIGNITZ (dir.), *Francophonies africaines*, Rouen, Publications de l'Université de Rouen : 49-65.
- NGALASSO M. M. (1999), De *Les soleils des indépendances* à *En attendant le vote des bêtes sauvages*. Quelles évolutions de la langue chez Ahmadou Kourouma, Communication au Colloque international *Littératures francophones : langues et styles*, Université Paris 12 (Créteil), le 26 mars 1999. A paraître dans les Actes.
- NGALASSO M. M. (2000a), Autochtones ou coloniales : les langues en Afrique, *Panoramiques*, 48 "Les langues : une guerre à mort ?" : 76-83.
- NGALASSO M. M. (2000b), Les emprunts du français aux langues africaines. Aspects lexicaux et sémantique. Propositions d'aménagement orthographique et grammatical, In BOUDREAU A. et alii (éd.), *L'écologie des langues / The Ecology of Languages. Mélanges en hommage à William Mackey*, Université de Moncton (à paraître).
- OULD ZEIN et A. QUEFFELEC (1999), *Le français en Mauritanie*, Vanves, EDICEF-AUPELF-UREF.
- OUOBA B. (1990), Le français au Burkina Faso, In CLAS A. et B. OUOBA, *Visages du français. Variétés lexicales de l'espace francophone*, Paris, John Libbey Eurotext :
- PLOOG K. (1999), *Le premier actant en abidjanais. Contribution à la syntaxe du non-standard*, 4 tomes, thèse nouveau régime, Université Michel de Montaigne-Bordeaux 3.
- POHL J. (1984), Le statalisme, *Travaux de linguistique et de littérature* (Strasbourg), xx? : 251-264.
- POHL J. (1985), Le français de Belgique est-il belge ?, *Présence francophone*, 27 : 9-19.

- PRIGNITZ G. (1993), Place de l'argot dans la variation linguistique en Afrique : le cas du français à Ouagadougou, In C. Caftucoli, dir., *Le français au Burkina Faso*, Rouen, CNRS-SUDLA : 117-128.
- PRIGNITZ G. (1994), Le normal et le normatif, *Bulletin du Centre d'Etude des Plurilinguismes* (Nice, IDERIC), n° spécial (mars) : 59-88.
- QUEFFELEC, A. (1997), Le français d'Afrique : une langue polynormée ? *Écritures VII. Le regard de l'autre : Afrique- Europe au Xxème siècle*, Yaoundé, Editions CLE : 219-228.
- QUEFFELEC A. et A. NIANGOUNA (1990), *Le français au Congo*, Aix-en-Provence, Université de Provence.
- QUENEAU R. (1965), *Bâtons, chiffres et lettres*, Paris, Editions Gallimard.
- RAFFESTIN C. (1982), La torpeur du consensus ou comment évincer la langue française des échanges culturels helvétiques, *Anthropologie et sociétés*, vol. 6, n°2 "Imposer la bâtardise francophone" : 71-80.
- REY A. (1972), Usages, jugements et prescriptions linguistiques, *Langue française*, 16 : 4-28.
- ROBILLARD, D. de et BENIAMINO M., éd. (1993 et 1996), *Le français dans l'espace francophone*, tome I et II, Paris, Champion.
- ROUSSILLON (1983), *Un milliard de Latins en l'an 2000*, Paris, L'Harmattan.
- SAUSSURE F. de (1966), *Cours de linguistique générale*, Paris, Payot.
- SESEP N. (1993), *La francophonie au coeur de l'Afrique : le français zaïrois*, Paris, ACCT.
- SIMARD Y. (1994), Les français de Côte d'Ivoire, *Langue française*, 104 : 20-36.
- TABI-MANGA (2000), *Les politiques linguistiques du Cameroun. Essai d'aménagement linguistique*, Paris, Karthala.
- VALDMAN A., dir. (1979), *Le français hors de France*, Paris, Champion.
- VALDMAN A. (1983), Normes locales et francophonie, In BEDARD E. et J. MAURIS, *La norme linguistique*, Québec-Paris, Conseil de la langue française-Le Robert : 667-706.
- VAUGELAS Claude Favre de- (1647), *Remarques sur la langue française*, Versailles et Paris, éd. A. Chassang, 1880.
- WILMET M. (1997), Morphologie et syntaxe, In BLAMPAIN et alii (dir.), *Le français en Belgique. Une langue, une communauté*, Louvain-la-Neuve, Duculot.
- ZANG-ZANG P. (1992), *Le processus de dialectalisation du français en Afrique. Le cas du Cameroun*, thèse de 3e cycle, Université de Yaounde.

CUISINES, IDENTITES, TERRITOIRES

Je me propose ici d'essayer de prendre la cuisine comme lieu, ainsi que comme mode de lecture des rapports complexes, contradictoires, entre le global, le national et le local. Je pense qu'on peut faire la même analyse avec d'autres objets. Au fond, ce que je traite est le rapport entre la cuisine, l'identité et la territorialisation.

Comme hypothèse de base, je prends l'idée que la cuisine est une sorte de scène où se jouent de façon symbolique, c'est à dire au niveau des imaginaires - même si la cuisine est aussi à l'évidence une activité très pratique- des visions contradictoires de la territorialité et de l'identité. Donc la cuisine met en débat, en quelque sorte, un certain nombre de conceptions différentes, antinomiques de la territorialité et de l'identité et suscite des mobilisations que l'on connaît bien à travers toute l'affaire des McDonald's.

Il y a un site McDonald's qui recense tous les incidents qu'il y a dans les fast-food, (on s'aperçoit qu'il y en a beaucoup). McDonald's est devenu la cible, la tête de turc de la guerre à la mal bouffe. La plupart des actions ne sont pas des actions de type de celles de José Bové . Il y a même un mouvement qui enlève les clowns MacDonal'd's pour les nourrir autrement et mieux. Il y a même un site des clowns de McDonald enlevés, comme il y a un mouvement de libération des nains de jardins.

Vous voyez le type de mobilisation que cela peut susciter. Vous avez suivi toutes les mobilisations de Seattle, tous les problèmes des OGM, ou ceux de la vache folle. Tous ces événements nous parle bien de territoire et d'identité, à travers l'alimentation.

Ce que je propose dans cette communication est de positionner la cuisine régionale dans cette problématique, ce qui permet de la voir un peu autrement. Mais il est d'abord nécessaire de situer la cuisine comme objet sociologique.

La cuisine est définie comme un ensemble de processus qui implique une transformation, c'est -à -dire qui transforme un produit de l'environnement, que ce soit à travers la chasse, la pêche, l'agriculture, la cueillette, les échanges, le commerce, en plat.

La notion de plat est tout à fait centrale dans la notion de cuisine, et il faut bien sûr distinguer, lorsqu'on parle de cuisine, ce que l'on appelle la « grande cuisine » de la « cuisine ordinaire ». Il y a dans les cultures culinaires une cuisine de « prestige », (comme il y a une « langue de prestige »), qui est une cuisine de distinction, de différenciation sociale. Elle est une cuisine de spécialistes, c'est à dire qu'elle a ses « intellectuels » qui fixent les normes et qui sont des gardiens de cette tradition de « haute cuisine ».

D'un point de vue anthropologique, ce qui est très intéressant, c'est de voir que l'on trouve cette tradition de la « haute cuisine » dans des sociétés qui sont des sociétés très hiérarchisées. La notion de « haute cuisine » existe bien sûr dans les sociétés asiatiques, dans les sociétés européennes, dans les sociétés musulmanes du Moyen Orient ou du Maghreb, alors que ce concept de « haute cuisine », de grande cuisine, est inconnu des sociétés qui sont des sociétés plus égalitaires, que les anthropologues appellent « acéphales ».

Si j'essaye de construire cette cuisine en objet de recherche, ce que je voudrais souligner c'est que si la cuisine est un processus à première vue très matériel, elle « socialise » beaucoup et met en œuvre des représentations. La cuisine ne fait pas que refléter les conditions économiques ou historiques, mais elle met en jeu des valeurs, des représentations sociales et culturelles.

Je n'insiste pas sur toute la problématique de Claude Lévi- Strauss qui dit que la cuisine est un langage dans lequel chaque société envoie des messages qui permettent de comprendre, de signifier au moins une partie de ce qu'elle est.

Donc, j'analyse la cuisine comme un fait social, mais un « fait social total », comme dirait Marcel Mauss, c'est -à -dire un fait social, qu'il faut le situer dans un contexte large, et qui met en « branle » des

phénomènes sociaux très divers. Donc, à travers la cuisine, on peut comprendre plein d'autres choses sur la société.

Cependant, si la cuisine est un fait social, je crois qu'elle a un certain nombre de spécificités qu'il convient de repérer pour comprendre la particularité de la cuisine dans le monde des représentations et de l'imaginaire.

La première chose, c'est que lorsqu'on parle de cuisine, lorsqu'on traite les imaginaires de la cuisine, on a affaire à de l'émotion. C'est quelque chose de très affectif – question que les sciences sociales ne savent pas très bien traiter. L'émotion fait appel à des notions de goût et de dégoût, de plats font savourer, d'autres qui rebutent. Donc la cuisine parle aux sens et je crois que c'est cet aspect émotionnel qui donne une spécificité, une force particulière aux représentations culinaires. Un occidental aura du mal à manger un plat préparé avec de la viande de chien, alors que la cuisine du chien est l'un des sommets de l'art culinaire chinois ou vietnamien.

La charge émotionnelle de la cuisine est quelque chose qu'il faut prendre en considération et qui explique les « sensibilités » culinaires.

Le deuxième point qui est important, c'est que lorsqu'on parle de cuisine, on parle d'identité. La cuisine est souvent liée à un sentiment d'appartenance. Ce sentiment d'appartenance peut être la famille, ou une collectivité plus large comme la nation, l'ethnie, ou la région, ou le groupe religieux. Il peut s'agir aussi d'une appartenance socio-politique (les « Verts » par exemple). Cela me semble très important. Et un certain nombre de plats sont des marqueurs identitaires forts dans une société. Certains groupes ethniques ou nationaux sont associés à des plats. Si j'insiste sur cette idée d'identité, c'est pour souligner ce fait que la cuisine est un référent matériel mais fonctionne, en quelque sorte, comme un marqueur identitaire fort, au même titre que la langue, que la religion ou que certains autres traits culturels. Cela est vrai dans à peu près toutes les sociétés, même les sociétés qui n'ont pas, ce que j'ai appelé une tradition de « haute cuisine ».

Dans la plupart des sociétés il y a l'idée que certains plats marquent, expriment leur identité, par rapport aux autres. Quand on se définit, on se définit toujours par rapport à quelqu'un d'autre, et la cuisine est un élément fort de différenciation.

Dernier élément de cette première partie : à travers la cuisine on traite de quelque chose qui relève d'une conception du monde. Je crois que la cuisine a cette particularité, dans nos représentations, de relever de l'ordre symbolique et, d'être une sorte de matrice d'intelligibilité

du monde. On le voit bien dans tout le débat sur la mal bouffe, sur les OGM, sur la vache folle. Au fond, à travers la cuisine, ce qui est en jeu, c'est une compréhension et une appréciation de l'ordre du monde.

Donc, il y a dans la cuisine d'une société, d'un groupe, d'une région, d'une religion, des images dont certaines sont discursives, c'est à dire font l'objet d'énonciations, d'autres sont plutôt sous-jacentes ou structurelles. En somme la cuisine est un angle de vue pertinent et original pour traiter des problèmes liés aux rapports entre le global, le local, le national, parce que la cuisine est par nature de l'ordre de la culture, de la diversité.

Dans ma seconde partie, j'aborderai plus directement et concrètement ces questions.

Première hypothèse : les cultures culinaires se construisent toujours, du moins en tant que corpus spécifique, dans des contextes de confrontation identitaire.

Là, bien sûr, la notion de frontière est absolument essentielle. J'entends « frontière » au sens symbolique, comme le sociologue Frédéric Barth. Il n'y a pas d'identité en soi. L'identité se définit toujours par rapport à d'autres. Ce qui est d'ailleurs très intéressant lorsqu'on parle de cuisine et lorsqu'on met en avant un certain nombre de plats emblématiques, ces plats sont toujours définis par rapport à d'autres, et souvent en opposition avec d'autres.

Exemple d'un mythe culinaire, « véritable plat de résistance », plat fortement identitaire : le cassoulet. Ce mythe a été recueilli à Castelnaudary au siècle dernier :

« Pendant la guerre de 100 ans, en 1492, au moment du siège de Castelnaudary par les Anglais et pour donner du cœur aux assiégés, le prévaut de la ville voulut, avant de les lancer en une furieuse charge contre l'ennemi, leur faire un bon plat, mais composé d'un seul plat fait de toutes les victuailles que les habitants pouvaient apporter. Dans les magasins de la ville assiégée, il restait des haricots en quantité, (cela se passait bien avant la découverte de l'Amérique). Ceci permit aux cuisiniers de la garnison de confectionner un gigantesque « estouffat » qui nourrit des sucs des viandes fraîches diverses (porc frais, salé, mouton, oie, saucisson), fut, cela est certain, une excellente chose. Bien lestés par ce festin plantureux qui, cela va de soi, fut arrosé de tous les vins du cru, les gens de Castelnaudary ne quittèrent la table que pour se précipiter sur l'armée

anglaise, non sans avoir fait auparavant exploser leurs vieilles coulevrines qu'ils avaient chargées jusqu'à la gueule. La ruée fut si furieuse et si terrible fut le bruit de l'explosion que les assiégeants, pris de panique et croyant qu'il y avait dans la ville, ignorée jusqu'à présent, une artillerie formidable, s'éloignèrent en toute hâte et ne s'arrêtèrent, dit la légende, que devant les rives de la Manche ».

C'est un mythe très clair... Le cassoulet se définit par rapport à l'ennemi et dans la cuisine il y a toujours cette idée de différenciation forte.

Un autre ouvrage très significatif de cette culture culinaire de la résistance, traite, non pas du cassoulet, mais du nationalisme culinaire français. Il s'agit du livre de Marcel Rouff intitulé *La vie et la passion de Dodin-Bouffant, gourmet*, publié en 1924. Dodin-Bouffant est un personnage créé par Marcel Rouff. Ce personnage qui serait le père de la cuisine française, va en Allemagne. Mais là, c'est l'horreur absolue, il ne peut même pas regarder les mets, il ne peut pas respirer. C'est l'enfer total. On voit bien comment se formule dans cet ouvrage un nationalisme français face à la « barbarie teutonne », dont la cuisine - ou l'absence de cuisine- est le reflet. Et notons que les deux grandes nations ennemies des Français, l'Angleterre et l'Allemagne sont celles où, selon nos représentations culinaires, la gastronomie n'est même pas balbutiante...

Donc la façon dont la façon dont se formule un texte culinaire, des représentations et même des idéologies de la frontière un certain nombre de frontières tracées entre le soi et l'autre.

On peut aussi lire dans nos corpus culinaires français, les rapports symboliques qu'entretiennent le « centre » et la périphérie »

En France, notamment, la cuisine régionale n'existe pas en tant que corpus spécifique avant la moitié du XIXe siècle. Dans tous les récits des voyageurs en province, notamment dans le Sud -Ouest, on lit qu'on mange mal, que les paysans on se nourrissent de lard et cuisinent avec une huile puante. Ce n'est pas du tout le pays de cocagne qu'on va montrer plus tard. La cuisine régionale gasconne ou occitane s'élabore comme « tradition » dans le contexte précis des rapports entre Paris et la « province », entre la nation et les « petites patries ».

Il y a la cuisine de la grande France, c'est la cuisine bourgeoise classique, qui fait figure de cuisine nationale et puis à côté, il y a des

cuisines de « petites patries » qui sont la version provinciale, « acceptable », dans le cadre du jacobinisme français, de cette cuisine locale. Donc on peut faire une lecture des rapports centre-périphéries dans ces corpus culinaires. La cuisine est un lieu révélateur des rapports entre identités, espaces, territoires.

Deuxième hypothèse : à travers les crises identitaires qui se lisent dans l'univers culinaire, ou plus banalement dans celui de l'alimentation se lisent des conceptions différentes de l'identité. Ainsi les phénomènes de résistance à la globalisation, à la banalisation du goût, traduisent des conceptions différentes des identités dans le monde moderne. Ils renvoient à des cultures politiques bien différenciées.

Il est certain, par exemple, que dans la société américaine, ce qui est très frappant c'est que s'il y a résistance à la globalisation culinaire, cette résistance se fait sur le mode du multiculturalisme. Il suffit d'aller aux Etats-Unis pour voir à quel point les cuisines ethniques, l'artisanat ethnique sont à la mode. Il s'élabore aux Etats-Unis une sorte de « world cuisine » comme il y a une « world music ». Les restaurants « ethniques » font fureur aux Etats-Unis. Cette mode arrive en France, mais plutôt dans les cercles « branchés ». C'est une cuisine de « distinction », alors qu'elle est plus banale aux USA.

Le mode française de résistance à la globalisation est tout à fait différent, il se fait au nom de l'exception culinaire française, terme qui regroupe de façon vague les traits spécifiques de la civilisation française et qui confère d'ailleurs une « mission civilisatrice », version plus ancienne d'un certain type de mondialisation. Le livre d'Alexandre Lazareff, *L'Exception culinaire française. Un patrimoine gastronomique en péril* (1998) est très symptomatique des craintes françaises de voir son rayonnement culinaire mis à mal par la mondialisation et la banalisation du goût.

Alexandre Lazareff n'est pas n'importe qui. Il est le président d'une institution très officielle, créée par Jacques Lang : le Conseil national des arts culinaires. Il dépend du ministère de la culture.

Ce livre est un véritable manifeste de résistance nationale, de ton très nationaliste. Mais de ce point de vue il est très curieux de constater le décalage entre le métissage culinaire objectif que l'on peut constater dans le monde culinaire, comme dans bien d'autres, et le particularisme qui sert de résistance à la globalisation. La cuisine est par excellence, dans notre monde contemporain, façonnée par les échanges, les emprunts économiques et culturels à travers les migrations ou le commerce. Cependant, les énoncés culinaires se font

fréquemment sur des énoncés de la tradition, de l'authenticité et de l'identité.

C'est-à dire qu'au fond, plus le monde se mélange, plus il y a des passages entre les sociétés et les cultures, plus celles-ci tiennent un langage de l'identité et de la spécificité comme si la cuisine était une sorte de sanctuaire de l'identité.

Il y a extrêmement peu de cuisines, sauf peut-être la « nouvelle cuisine », qui se veulent des cuisines de métissage. Il y a un grand débat en France sur ce point. En 1996, un certain nombre de chefs français, et non des moindres- Joël Robuchon, André Ducasse- ont lancé un manifeste pour maintenir le patrimoine culturel français au nom de concept d'exception culinaire française, dénonçant le cosmopolitisme de la nouvelle cuisine, la mode de la cuisine ethnique, etc, et se réclamant de la vieille tradition française classique qui serait menacée.

Face à cette tendance , s'est créé le groupe des « huit » dont le savoyard Marc Veyrat , Michel Guérard, bien connu dans notre Sud-Ouest ou Michel Bras, cuisinier de l'Aubrac. Ce groupe a dénoncé le « pétainisme culinaire » de ce manifeste et préconisé l'interculturalité gastronomique. Un des cuisiniers très actif de ce mouvement des « huit » , Michel Tramet, cuisinier Lot-et- Garonne, propose des recettes « typiques » de cette vision du cosmopolitisme culinaire comme : « la tourte fine aux pruneaux à la cannelle parfumé à la fleur d'oranger et à la confiture d'Hibiscus ». Il explique comment cette recette représente une cacophonie de sensations et de cultures correspondant tout à fait à sa conception de la gastronomie. Michel Tramet est un régionaliste cosmopolite.

Les cuisines régionales, en effet, en tant qu'énoncés textuels de résistance à la globalisation sont aussi travaillées par des conceptions très différenciées de la culture culinaire. Au fond, ce qu'on appelle « cuisine régionale » se décline au pluriel.

Il y a d'abord la cuisine de « terroir » qui n'est pas du tout contradictoire avec la grande cuisine française mais qui en représente la version ou plutôt les racines régionales, qui insiste beaucoup sur l'authenticité, la tradition. Il y a de multiples livres de cuisine participant de cette conception du régionalisme gastronomique. Je dirais même qu'il s'agit du langage dominant concernant la cuisine régionale. Donc là, on a une sorte de vision très fondamentaliste de l'identité. Et un mode de résistance à la globalisation qui se fait à travers un certain traditionalisme. La figure emblématique en

Gascogne de cette cuisine à la fois nationaliste et régionaliste n'est autre que la célèbre Maïté.

Deuxième version de la cuisine régionale qui est tout à fait différente, c'est le « mode » qui tient à la fois de la résistance paysanne et du goût des produits naturels. Ce n'est pas la même vision, on s'en doute, du terroir que Maïté. On est plus proche de José Bové . On est dans une culture de la résistance qui se veut plus ouverte mais qui est néanmoins très ancrée dans les sociétés paysannes.

Il y a, troisièmement une « cuisine régionaliste » qui tiendrait plutôt d'une culture cosmopolite, qui affirme un certain nombre d'emprunts à des cultures diverses, tout en prenant pour base la « tradition locale » Cuisinier très typique de ce genre de régionalisme cosmopolite, André Daguin, ancien patron de l'Hôtel de France à Auch et auteur d'une livre de référence : *Le nouveau cuisinier Gascon* . Il revisite la cuisine dite « traditionnelle » de la Gascogne à travers des cuissons à la vapeur, à travers une culture des légumes assez étrangère à la cuisine gasconne. Cuisine de tradition mais aussi d'invention.

Et puis la quatrième version serait « la nouvelle cuisine de tendance régionale ». C'est une cuisine qui se sert de la cuisine régionale, ou de plusieurs cuisines régionales, pour faire une cuisine de recherche. Michel Gérard, cuisinier landais déjà cité, est le père de cette nouvelle cuisine. Nous avons affaire à quelqu'un de très implanté dans le Sud – Ouest et travaillant avec des produits de cette région, mais dans un esprit de création et avec des emprunts multiples, qui ne sont pas juxtaposés mais repensés. C'est pour cela que l'on parle de cuisine « conceptuelle ».

A travers la cuisine régionale tous les modes de résistance à la globalisation se déclinent de façon tout à fait multiple. Avec tous ces prolégomènes nous voyons bien que la cuisine est un champ particulièrement riche pour rendre compte des contradictions, des débats, des articulations complexes, entre le local, le national et le global.

LA MUSIQUE, ENTRE UNIVERSALITE, MONDIALISATION ET IDENTITÉS

*Làsd ez az én birodalmam
Messze néző szép könyöklöm.
Ugye, hogy szép nagy, nagy orrszag?
Là, tu vois mon territoire
Toute la contrée est mienne.
N'est-ce point un beau domaine ?*

(Béla Balàzs/Béla Bartok, *Le Château de Barbe-Bleue*)

La catégorie d'espace musical a des acceptions plurielles. Laurent Grison analyse le dispositif spatial construit par la relation entre les instrumentistes et leur chef, au centre du lieu, les musiciens solistes à la périphérie, le système électro-acoustique qui amplifie et déplace les sons, et le public (Grison, 2000). Dans ce cas, l'espace est topologique. Pour Michel Foucher, les *lieux* de création (dans le sens de première interprétation de l'opéra) interviennent comme élément de la construction d'un espace culturel européen (Foucher 1993). Jacques Lévy introduit une dimension multiscalaire dans sa réflexion, qui prend en compte l'espace musical européen, constitué par les compositeurs, les usages musicaux et la dynamique de l'évolution de la musique savante occidentale, mais aussi celui des espaces musicaux et leurs configurations

possibles où l'on retrouve la dimension topologique exposée par L. Grison, élargie aux catégories d'homotopie, d'hétérotopie et d'u-topie (Lévy 1994 et 1999). Pour sa part, Christian Montes analyse « les lieux de l'opéra », en déployant le terme de lieux à la fois au niveau de l'espace de la mise en scène, du « lieu fondateur » de la création et du rapport entre opéra et nationalisme, et à celui du lieu-support de la dramaturgie, avec l'exploitation de la mine de l'exotisme. La carte proposée des lieux de l'opéra rassemble des aires concrètes, mais mentionne aussi les lieux allégoriques, fantastiques, et les opéras « sans lieu », pour l'essentiel datés du XXe siècle (Montes, 1993). Bref, le rapport à l'espace de l'art musical n'est pas réduit à la rhétorique métaphorique du discours critique, rendre compte de l'aération des compositions, la « couleur » (encore une métaphore) des pièces à programme, à l'inverse, évoquer les objets fractals face à l'extrême concentration des œuvres de Webern.

Ce qui est proposé ici se situe dans l'ensemble des réflexions sur le monde et la centralité, en prenant pour angle d'attaque la production et la diffusion de la musique. Dans le discours médiatique, la question semble réglée. Nous vivons à l'heure de l'ubiquité musicale. Les *Major companies* de disques sont mondialisées, et les producteurs indépendants peuvent utiliser les ressources d'internet pour la diffusion de disques, eux-mêmes reproduits sans avoir à payer de droits par les copies de qualité identique à l'original par le MP3 (Widemann, 2000). Même la bourrée auvergnate est décrite en termes de *techno musique*, avec son caractère répétitif et quasi-hypnotique... Les choix proposés sont sans limites, la musique unifie le monde. Autrefois, on disait qu'elle adoucissait les mœurs. Il est considéré que les genres musicaux, esthétiquement et spatialement délimités, notamment la traditionnelle opposition entre la musique classique occidentale et la musique de variétés (*entertainment music*) volent en éclats. Dans sa dimension spatiale, la musique ressort à la fois dans ses caractères localisés (musiques ethniques ou « écoles nationales » en musique classique), et dans sa mondialisation universelle, ce qui n'est pas un pléonasse, pour la musique classique, mais aussi le jazz, et produit élaboré pour une consommation standardisée, marque de la *World Music*. Mais ces divisions territoriales sont changeantes, et soumises à des appréciations différentes. On se bornera ici à un examen des catégories de la musique dans leur extension mondiale, en mettant en question une division des rôles : musique ethnique, directement associée à un territoire d'origine, musique de variétés déployée dans les territoires nationaux en tant qu'espaces d'auto-régulation des sociétés, musique classique

occidentale, mondiale par son effet de distinction, et souvent *formatée* par le disque-compact, la *World Music* rassemblant des auditoires nombreux et aux fructueuses ventes de disques, la bonne conscience en plus, lors des grands concerts à buts humanitaires. Dans l'extrême diversité de ses genres, qu'il n'est pas question ici de passer en revue dans leur totalité (le *rock* actuel, bien éloigné du *rock n'roll* des origines devrait bénéficier d'un traitement particulier), l'ubiquité musicale rencontre les identités liées aux territoires, mais pas obligatoirement là où on pourrait l'attendre.

1 - Universelle et mondialisée

Si la musique est « *l'art pur par excellence* » (Bourdieu, 1980), elle a donc un potentiel universel de production et de réception, ce qui ne veut pas dire mondialisée... Insidieusement, le pluriel est utilisé. Il y aurait *des* musiques, musiques amplifiées, musiques métissées, un peu comme sont évoquées *les populations*, terme qui renvoie à une dimension de type communautaire au lieu de l'universaliste démographique *population*... Le pluriel se voudrait égalitaire, par le refus de la domination de la musique classique, elle-même ramenée au rang des variétés par les évaluations en termes d'audience ou de « victoires » acquises au cours de célébrations médiatiques. D'où le débat concernant l'utilisation du pluriel (« les musiques »), terme calqué sur la littérature, classée par la langue utilisée. La question se pose de manière totalement différente dans le cas de la musique. Le pluriel désigne des catégories musicales, destinées au classement des produits, par exemple dans les magasins de disques, où le dispositif des rayons veille à ne pas faire voisiner les sections de musique classique, avec parfois une section spéciale « lyrique », avec celles des « variétés internationales » ou des « musiques du monde ».

Les *major companies* de disques sont aujourd'hui mondialisées, et les producteurs indépendants peuvent utiliser les ressources d'internet pour la diffusion d'enregistrements, eux-mêmes reproduits sans avoir à payer de droits, par des copies de qualité identique à l'original par le MP3 (Widemann, 2000). Mais l'idée d'un gigantesque marché virtuel est soumise à l'épreuve des faits. Les majors investissent massivement internet, et les choix de l'immense stock de la vente en ligne révèle sa grande faiblesse dès que l'on recherche la rareté. Le cas de la diffusion du jazz est à cet égard éclairant. Jadis, au temps du microsillon- vinyle

33 tours, un disque enregistré aux Etats-Unis n'était connu en France que deux ans plus tard, par un pressage, une maquette de pochette et un texte de présentation en français (soit traduit de l'original, soit entièrement nouveau), dans le cas de la diffusion par une compagnie internationale, Columbia par exemple. S'agissant d'une compagnie dite indépendante (Blue Note par exemple), le disque était importé des Etats-Unis, et diffusé moins largement. L'existence d'accords entre firmes permettait cependant des pressages et des éditions françaises des labels indépendants américains. Aujourd'hui, un CD est simultanément (« sortie mondiale », disent les attachés de presse) distribué dans les pays industrialisés, grâce à une fabrication dé-localisée. Les disques Sony distribués en Europe sont fabriqués en Autriche. Ce procédé enlève aux « imports » japonais leur attrait fétichiste des années 70. La tentation de la standardisation apparaît alors, avec la constitution d'écuries de musiciens-maison sous contrat exclusif, et le risque évident d'une « formatisation » stylistique guidée par les désirs supposés de la clientèle. Au total, la catégorie de mondialisation convient lorsqu'on évoque la diffusion de la musique, art universel quant à sa production.

P. Claval dresse une carte des « *Lieux de référence de la culture de masse contemporaine* ». Elle est construite selon un système de cercles centrés, plus ou moins étendus, sans grille de lecture de la dimension des rayons. Ainsi, le rock est-il centré sur Liverpool, le Reggae sur Kingston, les « rythmes brésiliens » sur Rio de Janeiro, les rythmes africains quelque part sur le cours inférieur du Congo. Le Japon se voit attribué la position centrale du « cinéma et de la BD », tandis qu'aux États-Unis, entrent en interférence la « Country » à Memphis, le jazz à La Nouvelle-Orléans, le rock à New-York, tandis que Los Angeles est classé comme épice de « Rock-Western ». Par une malencontreuse coquille, Oran se voit au centre du *rap* (en fait, le *rai*, on l'a compris). Le *rap* aurait pu être localisé originellement à New York, avant une diffusion appartenant au monde des périphéries des grandes agglomérations. Le terme d'univers de référence reste vague, et ne correspond pas à la réalité d'une localisation des naissances des catégories musicales. Nous sommes ici en présence d'une carte mentale des lieux de référence de catégories artistiques supposées non occidentales (alors que précisément, toutes les catégories musicales et artistiques exposées sont fortement reliées à l'univers des arts occidentaux). Le jazz, par exemple, dont 90% des disques atteignant une notoriété internationale sont enregistrés à New York, est totalement déconnecté de La Nouvelle-Orléans, ville mythique de sa naissance, alors que son territoire est bien plus élargi, et pourrait sans peine être subdivisé selon plusieurs lieux de naissance, avant son

extension mondiale, aussi bien au niveau de l'offre culturelle que de la demande (de ce côté-là, précisément, les Etats-Unis sont loin de figurer au premier rang dans le monde).

En fait, le terme *d'univers de référence* ne correspond pas à la réalité de la production musicale. Il relève d'une construction idéologique (au sens le plus large) selon laquelle un genre musical serait associé à un lieu (New-York), ou un territoire (le Brésil). Le cas de la *World Music* est particulièrement éclairant à cet égard.

2 - World Music ou la musique- produit

Le terme de *World Music*, qui se traduit par *sono mondiale* ou musiques du monde est devenu familier moins par la lisibilité de son contenu que par sa représentation : « *les musiques du monde sont plus qu'une musique de mode, elles désignent des pratiques de conception et de production musicales qui opèrent comme un révélateur de manières de représenter le monde et de le reconstruire par l'imaginaire* » (Martin, 1996). D'autres appréciations sont plus sévères : « *Derrière les intentions généreuses de ses promoteurs, la sono mondiale a pour enjeu de reconnaître et en même temps de récupérer ce qui peut être encore sauvé d'un processus d'uniformisation (...) Écouter les musiques du Tiers-Monde – et encore plus les « assimiler » - , c'est un moyen facile, et peu coûteux et peu risqué d'en exorciser l'irrationalité, et peut-être aussi de se l'approprier* » (Arnaud, 1991). La world music renvoie à une image, celle du concert géant, avec un public jeune, pouvant être organisé dans un but humanitaire, à l'exemple du concert du 11 juin 1998 au stade Wembley à Londres en hommage à Nelson Mandela. La musique proposée se veut évidemment « métissée », et ses promoteurs refusent d'entrer dans une quelconque catégorie balisée artistiquement et localisée sur une aire territoriale.

On n'entrera pas dans une discussion sur la valeur artistique d'une catégorie musicale identifiée, reposant sur l'intersection de deux ensembles, celui des sources ethniques des traditions rurales européennes, celtiques par exemple, de l'ensemble du monde (Afrique en particulier), et celui des variétés internationales, par le biais de l'instrumentation et des orchestrations. Ainsi s'est construit un produit, destiné à un auditoire étendu, prêt aux découvertes tout en étant rassuré par la proximité culturelle des sons. L'ensemble de la musique traditionnelle se trouve alors réduit au ghetto de l'ethnomusicologie, ou pire, au « folklore »

pour groupes de touristes. Musicalement, le produit *World Music* recouvre une harmonie dominée par la musique tonale occidentale, modifiée par l'apport de l'héritage américain de la « forme Blues », l'utilisation d'instruments utilisés par le rock, et les variétés internationales (guitare électrique, synthétiseur, boîte à rythmes). Les instruments fichés comme européens (le violon), ou « exotiques » (l'oud), sont insérés pour la couleur sonore, à doses mesurées. La *World Music* reste enfermée dans la situation contradictoire de la diversité de ses composantes et de la standardisation confectionnée par les studios des grandes compagnies de disques. La contradiction éclate aussi au niveau de sa diffusion. Reprenons les propos de G. Arnaud : « *Au moment où le Nord prétend reconnaître à sa juste valeur les musiques du Sud, jamais le contraste n'a été aussi fort dans ce domaine : au Nord, un marché florissant pour un produit de haute technologie (le CD), au sud un marché dévasté pour un produit dont la qualité ne cesse de se dégrader (la K7)* » (Arnaud, 1991). Confondant le syncrétisme avec l'œcuménisme, la *World Music* prétend rassembler les cultures musicales du Sud en constituant un genre musical accessible à un grand nombre supposé. La mondialisation n'est décidément pas l'universalité.

3 - Le Jazz, élément de la culture occidentale

Contrairement à une image d'Épinal pieusement transmise, le jazz n'est pas la musique du Peuple noir américain. Affirmation banale aujourd'hui quand on mesure l'ensemble des œuvres réalisées, mais qui reste tenace. La majorité des musiciens répertoriés dans les catégories du jazz ne sont pas Noirs américains. Une anecdote, probablement apocryphe, circule dans le petit monde des passionnés du jazz en Europe. Un amateur arrivant à New York dans les années 60, prêt pour le circuit des hauts-lieux du jazz (La 52e Rue, le *Village Vanguard*) prend un taxi depuis l'aéroport, conduit par un Noir. Et il se met à fredonner *Lonely Woman*, composition d'Ornette Coleman, musicien avant-gardiste, pensant naïvement que le jazz du moment est immédiatement perçu par toute la communauté noire new-yorkaise. Étonnement sceptique du chauffeur, qui met sur la radio James Brown, vedette de la variété « Soul-Rock-Funk »... Le jazz présente en effet la singularité d'une musique née de la rencontre des gammes et rythmiques africaines et de la musique tonale occidentale dans ses aspects populaires puis savants, devenant musique de distraction dans les années Trente, avant de

connaître une révolution esthétique en 1945, personnalisée par Charlie Parker et le *Be-Bop*, qui fait du jazz un électron libre, ni variétés, ni musique dite sérieuse, ni non plus musique ethnique. Ses formes d'évolution sont liées aux pratiques sociales du moment, comme l'effet de la grande dépression de 1929 ou l'irruption du *Free Jazz*, contemporain des tensions urbaines des années 60 et de la guerre du Viêt-Nam.

La diffusion du jazz dans le monde ne s'est pas réduite à ses formes de consommation, par la radio, le disque ou le concert. Le Japon est aujourd'hui, pour les musiciens américains une véritable terre promise, avec la publication d'enregistrements introuvables aux États-Unis et la ferveur d'un public particulièrement réceptif lors des concerts et des festivals. Partout dans le monde se sont révélés des artistes rivalisant avec les Américains, Noirs et Blancs. L'hypothèse d'un « jazz blanc », supposé plus « intellectuel » et moins spontané que celui des « vrais Noirs » a volé en éclats. En Europe, de la Scandinavie à la Turquie, de nombreux artistes profondément originaux ont apporté leur contribution au patrimoine du jazz. On peut certes déceler des spécificités nationales, comme la propension aux formes « libertaires » en Allemagne, la rigueur distanciée de Martial Solal en France, la promotion du violon, toujours en France, ou encore l'apport de la musique modale de l'Inde et des rythmes caraïbes. Mais l'unité du noyau dur demeure. Le jazz reste, dans sa dimension spatiale, la musique non pas d'un lieu identifié, mais celle de la *Grande Cité* : « *La grande cité moderne exige qu'on vive en doubles croches. A la campagne et en province, même l'avant-garde vit en croches* » (Murray 1966). Il a été possible de déceler une *territorialité* du jazz (Pailhé 1998). Elle se déploie dans le territoire américain et dans le monde entier, hors des catégories de la diffusion d'une quelconque hégémonie américaine, les pratiques culturelles des musiciens ont acquis leurs normes propres, se situant pour l'essentiel en dehors des canons de diffusions commerciales et des formes convenues de la musique classiques, des « variétés », ou des musiques ethniques. Si par essence le jazz est une « musique du monde » (Denis, 1999), il ne relève pas des catégories de la *World Music*. Sans être réduit aux États-Unis pour la créativité, il constitue un élément de la culture occidentale. Ses plus grands artistes « connaissent leurs classiques » de la musique européenne, même si, en retour, les emprunts de circonstance du jazz chez Stravinsky, Ravel ou Milhaud n'aient pas été des plus convaincants. Le jazz n'a rien d'une musique standardisée. La profonde diversité des styles, mesurée par exemple à l'examen des productions enregistrées durant une année fait apparaître l'absence d'hégémonie. Sa dimension

territoriale demeure constante au fil des périodes de son évolution. De manière anecdotique, de nombreux musiciens sont affublés de sobriquets désignant leur lieu de naissance. Les notations spatiales sont particulièrement abondantes pour identifier des styles selon des lieux ou des régions : Nouvelle-Orléans, Chicago, Kansas City, West Coast, Detroit, Saint-Louis, et par-dessus tout, l'*École de New-York*, qui cristallise l'ensemble des apports issus des migrations internes aux États-Unis, et des cultures juives, italiennes, antillaises. Le terme de *musique fusion*, qui correspond pour les amateurs à un style né à la fin des années 60, peut sembler relever du pléonasme, dans la mesure où le jazz a sans arrêt, au cours de son histoire, emprunté à d'autres catégories musicales, et remboursé au plus hauts taux d'intérêts. Le jazz offre la particularité d'un art mondialisé tout en étant profondément enraciné dans ses divers territoires. A sa dimension universelle s'ajoute son inévitable mondialisation. Aujourd'hui au contraire, sans vouloir céder à la nostalgie, on constate que la concurrence entre les « *major companies* » entraîne la multiplication des enregistrements et à une certaine uniformisation, ou plutôt une « formatisation » stylistique. L'accès à la musique par le disque implique le risque de la soumission de la création à la production et de la banalisation du produit musical mondialisé évitant les prises de risques. La marginalité relative du jazz reste finalement sa meilleure chance d'éviter cette banalisation.

4 - Territoires musicaux de l'Europe centrale

La dimension universelle de la musique classique européenne se dégage de la pluralité des apports que l'on désigne en termes de nations, à partir du début du XIXe siècle. Au siècle précédent, ont été mises en évidence les écoles *régionales*, liées aux cours des princes allemands, Cour de Frédéric II avec Carl Heinrich Graun, l'École de Mannheim, résidence du Grand-Duc de Palatinat avec Johan et Karl Stamitz, qui offraient les signes de la modernité, tandis que J. S. Bach, *cantor* isolé à Leipzig, traditionaliste en plein Siècle des Lumières, enfermé dans sa conception contrapunctique, pouvait paraître bien provincial (aujourd'hui, on dirait ringard). On connaît la suite. La catégorie de cosmopolitisme, on y reviendra, peut s'appliquer à Georges-Frédéric Hændel, musicien allemand composant des opéras et cantates italiennes, et atteignant une dimension universelle par ses œuvres anglaises, ainsi qu'à Chopin ou Liszt, sans cependant que les références à leur pays d'origine soient

totallement gommées.

Jacques Lévy propose une carte de la “géographie musicale de l’Europe (1750-1945)”. Elle se place dans un dispositif centre-périphéries, le centre correspondant à l’Allemagne et l’Autriche dans ses limites de 1919. L’Italie du nord, la Bohême et la Hongrie (dans ses limites du Traité de Trianon) constituent les « périphéries intégrées », l’Italie du sud, la Norvège (Grieg), le sud de la Finlande (Sibelius), les pays de la Baltique, la Suède, les Pays-Bas, le Portugal, la Suisse (Frank Martin), l’Écosse, le nord des Balkans étant en situation de périphéries exploitées, le sud des Balkans, les îles méditerranéennes, l’Irlande, l’Islande et le nord scandinave et finnois étant relégués au rang des périphéries délaissées. La France, l’Espagne, L’Angleterre et la Russie sont placées dans le groupe des « semi-périphéries », catégorie ne figurant pas dans le dispositif proposé par A. Reynaud. A mon avis, ce terme ne pourrait s’appliquer que si la musique construite à Vienne possédait une situation hégémonique, qui n’apparaissait surtout pas à l’époque de son éclosion, se diffusait selon un gradient décroissant à travers l’Europe. A l’évidence, les diverses « périphéries » ainsi stigmatisées ne constituent pas des blocs homogènes. Au cas français doit être associé la situation de la musique russe, qui n’a rien d’un bloc insécable. On distingue facilement un courant « occidentalisé » (Tchaïkovsky, Rachmaninov), d’accès plutôt facile, un courant spécifiquement national *Le Groupe des Cinq* (avec Moussorgsky pour représentant le plus qualifié, en dépit du traitement de ses compositions par Rimsky Korsakov, dans l’objectif de le rendre plus accessible), un courant autonome universaliste, rassemblant Scriabine, Chostakovitch, et plus récemment Alfred Schnittke, Allemand de la Volga d’origine, ouvert aux conceptions de son temps. Stravinski appartient à ces diverses catégories au cours de sa carrière, tandis que Prokofiev pour sa part traverse simultanément les courants, aussi bien occidental dans la *Symphonie classique*, que profondément russe, et même soviétique, dans *Alexandre Newsky*.. A la question posée par le mensuel *Le Monde de la musique* (1998), « la musique française existe-t-elle ? », Pierre Boulez répond par la négative : « *Il n’y a pas de chaîne continue, il n’y a que des talents qui se donnent la main* ». Louis Langrée, plus nuancé, constate que Debussy et Ravel ont plus de points communs entre eux qu’avec Bruckner, mais il reconnaît l’impossibilité d’une définition. Le rétrécissement de la musique à sa représentation idéologique a pu donner le change. Le « salon », nécessairement bourgeois, véhicule la *mélodie* à la française, qui, comme le *Lied* allemand associe le texte et la musique en un système en interaction, mais, est-ce la familiarité de la langue, où le style

des interprètes, suranné par rapport à la modernité des compositeurs (Duparc, Fauré, Debussy et Ravel), et stigmatisé à l'époque par Roland Barthes, se trouve considérablement dévaluée. En attendant une promotion discographique entraînant une réhabilitation. Le XIXe siècle et le début du XXe sont des temps de musiques nationales, mais de manière inégale. La Norvège (Grieg), la Finlande (Sibelius), l'Espagne (Albeniz, Granados, De Falla) se dotent d'une musique puisant dans le fonds populaire la source principale des œuvres de leurs compositeurs, bien éloignées de toute dimension folklorisante. Le mouvement semble aujourd'hui se poursuivre, avec un glissement vers les rives de la Baltique, de la Pologne à l'Estonie.

Certaines identités sont nettes, prenant une dimension nationale. Dans une Europe centrale correspondant à l'aire politique de l'Empire austro-hongrois, et depuis le Compromis de 1867 séparée en deux territoires de gestion intérieure (*Cisleithanie* dominée par Vienne et *Transleithanie*, inscrite dans le Royaume de Hongrie), le déploiement de la musique est lié aux tensions nationales, tout comme en Italie, où l'opéra, on le sait, a été un véhicule puissant de l'affirmation de l'identité (V.E.R.D.I. était griffonné sur les murs, association du compositeur et du roi Victor-Emmanuel). Il s'agit d'un Empire, sans frontières politiques intérieures. Gustav Mahler (1860-1911), considéré comme intrinsèquement viennois, est né à Kalischist, aujourd'hui Kaliste, aux confins de la Bohême et de la Moravie (tout comme Freud, né à Freiberg, aujourd'hui Pribor, à 20 km au sud d'Ostrava). Anton Von Webern (la particule disparaît en 1919, au moment où la faucille et le marteau font leur apparition dans les armoiries de l'Autriche!), que l'on imagine confiné à Vienne, Graz, Klagenfurt, Innsbruck, Salzbourg et à leurs périphéries rurales, a une carrière européenne, jalonnée entre autres par ses nominations, et de ses démissions, de chef d'orchestre par Bayreuth, Munich, Berlin, Dantzig, Stettin, Prague, Donaueschingen, Zurich, Barcelone et Londres. La révolution esthétique des maîtres Viennois (Lévy 1994 et 1999) pouvait-elle se produire ailleurs, à Paris par exemple ? On reste dans le domaine de la pure spéculation.

En Hongrie, on peut situer à 1822 le premier opéra national (« Béla Futàasa/La fuite de Béla », de Jozsef Ruzitska). Mais la dimension mondiale de l'opéra hongrois s'exprime par l'œuvre de Ferenc Herkel, qui crée en 1944 « Hunyadi Laszlo », dont l'enregistrement de référence par la compagnie d'État Hungaroton demeure introuvable en France, un opéra national, dont la forme, marquée par le *verbunkos*, « musique savante de type populaire » caractérisant le romantisme hongrois, reste très lisible par sa proximité avec la musique allemande et italienne. Plus

tard, Béla Bartok et Zoltan Kodaly explorent ce que l'on appelle, à mon avis improprement, le « folklore hongrois », en fait, les mélodies populaires de la Plaine pannonienne, de la Transylvanie et de la « Haute-Hongrie » (c'est-à-dire la Slovaquie), associant les cultures Magyar, Slave et Tzigane. Ils ne s'en tiennent pas là. Si « Le Château de Barbe-Bleue », écrit en 1911 et créé en 1918 à Budapest est découplé de la musique populaire hongroise et étranger à la révolution dodécaphonique viennoise, sa dimension ne peut être qu'universelle. Par contre, « Hary Janos », de Zoltan Kodaly, affirme une évidente identité magyar (« *En deçà de la Tisza, au-delà du Danube, au-delà de la Tisza* », phrase répétée par Janos Hary et Örzse, sa promise) et une auto-dérision que l'on doit relier, la pièce est créée en 1926, à la situation de la Hongrie après le Traité de Trianon.

La musique des compositeurs hongrois ne peut pas être considérée comme appartenant à une « périphérie intégrée ». Elle dispose de son autonomie stylistique, réalisant la synthèse de l'ancrage territorial, débarrassé de ses éléments « typés » d'une Hongrie de pacotille pour soirées récréatives, à Paris ou à Budapest (*Czardas* et autres « violons tziganes ») et de la composante allemande post-romantique, permettant sa parfaite lisibilité.

La musique tchèque se situe avant tout dans un contexte politique différent de celui de son homologue hongroise. La Bohême et la Moravie sont placées sous l'autorité de Vienne (alors que le Royaume de Hongrie est en position dominante dans la Transleithanie), mais l'identité tchèque parvient à se maintenir dans sa culture, ne serait-ce par la possibilité de l'enseignement supérieur donné en Tchéquie, ce qui était interdit aux Slovaques). Prague peut sembler, en première analyse, relever de l'*associat* par rapport à Vienne (Reynaud 1981). Mozart se sent à l'aise à Prague (Symphonie n° 38 « Prague », création de « Don Giovanni »). Le terme même de « Printemps de Prague », désignant un festival musical apprécié depuis longtemps a été utilisé métaphoriquement pour désigner le mouvement social et politique de libéralisation brutalement interrompu par l'intervention soviétique du 21 août 1968. De l'ensemble des compositeurs tchèques, où l'on trouve aussi bien des tenants de l'art baroque que des disciples directs de Schubert, se dégage une musique profondément *nationale*. à une époque où la Norvège (Grieg), la Finlande (Sibelius), l'Espagne (Albeniz, Granados, De Falla) se dotent d'une musique puisant dans le fonds populaire la source principale de ses compositions.

Des oppositions se dégagent parmi les compositeurs, où l'on retrouve la séparation entre musiciens dits « cosmopolites » (le terme est connoté,

on le sait, et a été utilisé ici et là dans le langage antisémite), et musiciens dits « nationaux », supposés proches du peuple par l'insertion d'airs tirés des mélodies appartenant au patrimoine national. D'où les possibles malentendus. Ainsi, Antonin Dvorak est identifié comme « cosmopolite », en raison du succès de sa « Symphonie du Nouveau monde », de son travail de commande pour le Quatrième centenaire de la découverte de l'Amérique (« Cantate du Drapeau américain »), ou encore par « Humoresque », interprété par le pianiste de jazz Erroll Garner. L'essentiel de son œuvre est pourtant profondément enraciné dans la Bohême des villages, des bois et des eaux dormantes (« Le Jacobin », « Rusalka ») et de son histoire (« Ouverture hussite »), y compris dans ses œuvres orchestrales (« Holoubék/ Le Pigeon des bois »), pièces assez peu connues du public français, à la différence des symphonies, toutes rehaussées par les interprétations de référence des grands chefs d'orchestre tchèques (Karel Ancerl, Rafael Kubelik, Vaclav Talic).

Les autres grands musiciens tchèques semblent relever, selon une approche superficielle, d'une musique étroitement nationale, ce qui est renforcé par les aléas de la production discographique renforcent l'idée d'une musique tchèque délibérément nationale. Bedrich Smetana, Leos Janacek, Bohuslav Martinu demeurent les plus connus, pas forcément pour leurs œuvres majeures. Smetana est célèbre avant tout pour son poème symphonique au romantisme facile « Vltava », toujours désigné en France par le nom allemand de l'affluent de l'Elbe, « La Moldau ». Bien peu de chefs d'orchestre dits internationaux s'aventurent dans le répertoire tchèque, avec cependant des exceptions notables, comme celle de l'Australien Charles Mackerras venu à Prague en 1947 et s'immergeant dans la culture tchèque pour devenir le meilleur interprète de sa musique. A la différence des auteurs baroques intégrés dans le répertoire de chefs d'orchestre non tchèques (Jan Dismas Zelenka par N. Harnoncourt), les œuvres de la fin du XIXe siècle, surtout les œuvres vocales passent difficilement les frontières. Demeurent confidentielles des pièces de l'envergure de « Certova Stena » (Le Mur du Diable) de Bedrich Smetana, « Osud » (Le Destin) de Leos Janacek, pourtant le plus connu pourtant des compositeurs tchèques en France, en raison en partie du soutien constant de Milan Kundera, ou même « Ariane » de Bohuslav Martinu, pourtant chanté en Français. Les aléas de la distribution des disques *Supraphon* pendant la période socialiste (tout comme les disques hongrois *Hungaroton*) n'expliquent pas cette ignorance de la part du public occidental à connaître et reconnaître l'apport tchèque à la musique contemporaine. Il y a peut-être là une

forme de paresse, ou de dédain vis-à-vis d'une étiquette *provinciale*, facilement accolée à un art enraciné dans un territoire *provincial* de l'Empire austro-hongrois.

La musique tchèque offre l'exemple d'une musique d'inspiration nationale dans le cadre de l'Empire austro-hongrois nullement réduite à un quelconque provincialisme, et atteignant sans peine une dimension universelle. On remarquera à ce propos le soin réalisé par l'ex-compagnie d'État *Supraphon* dans la réalisation d'enregistrements de compositeurs tchèques, y compris Bohuslav Martinu, qui avait quitté son pays après 1948. La musique tchèque, notamment dans ses œuvres lyriques, puise largement dans les ressources de son territoire pour atteindre sans peine l'universel. Dans « La petite renarde rusée », c'est la société locale tchèque qui est exposée sans artifices, avec les personnages du garde-forestier, du curé, de l'instituteur, comme d'ailleurs, dans le cinéma, plus tard, Milos Forman met en scène dans la Tchécoslovaquie du début des années 60, l'infirmière, l'employé de magasin ou la compagnie des pompiers, figures on le devine très éloignées des personnages prolétariens devant servir d'exemple, et, relevons-le, emblématiques de la constance de la place des services publics et des bureaucraties locales, à travers les régimes politiques. On y percevra également la contribution de la musique à la permanence d'une identité tchèque, fortement imprégnée des échelons locaux, des maillages serrés, et décidément rétive à l'épopée, à l'image du Soldat Svejek, anti-héros de Jaroslav Hasek. Restant autonome par rapport à l'avant-garde viennoise, la musique tchèque ne peut sérieusement être considérée en terme d'isolat ou de variante provinciale..

La musique classique écrite et jouée en Europe centrale se présente en définitive comme un archipel de territoires possédant leur identité tout en étant reliés, de manière plus ou moins serrée, à la pratique musicale viennoise. Cependant, il conviendrait de ne pas utiliser de manière abusive le terme de *dominant* pour évoquer une direction musicale. La révolution dodécaphonique, puis sérielle, n'a pas entraîné de *courant dominant* qui renverrait tous les autres à la marginalité. On pourrait, en termes de succès d'affluence, considérer que la situation est exactement inverse. Les concerts et les festivals prennent peu souvent le risque de proposer des œuvres de jeunes musiciens héritiers plus ou moins orthodoxes de l'École de Vienne. Il s'agit simplement une voie issue d'un centre localisé, qui a offert à la musique de grandes possibilités d'élargissement sans avoir à intégrer de manière factice des ingrédients extra-européens, comme les modes. Elle présente la singularité de réunir les incontestables apports nationaux des peuples constituant l'Empire et

l'universalité de la musique occidentale. Celle-ci englobe les compositeurs contemporains chinois ou viêt-namiens, non pas dans une perspective d'hégémonie occidentale facilitée par la mondialisation, mais par l'absence de pôle dominateur qui laisse la porte ouverte à l'expression d'autres identités, nullement enfermées dans un ou plusieurs territoires.

La musique considérée dans sa dimension spatiale s'accorde mal aux catégories de la centralité. Que des lieux soient élevés au rang d'emblèmes (Vienne, New York, Paris, à la rigueur Liverpool ou Memphis), que les rapports aux territoires et aux cultures (dans le cas des musiques dites ethniques) soient évidents n'empêche pas que la production et la diffusion de la musique soient étrangères à un modèle centre-périphérie, ou même à une polycentralité. La musique fonctionne en réseau, mais pas en réseau centralisé, ni arborescent. Avec ses inégalités d'intensité, le réseau musical est fondamentalement en interaction. Il n'existe pas, à mon avis, d'opposition irréductible entre mondialisation et identités. Sans céder à la tentation du paradoxe facile, on pourrait en effet estimer que la mondialisation offre certaines chances à l'expression d'identités musicales, en faisant sortir des pratiques hors du ghetto « provincialiste » (la musique tchèque, entre autres, peut servir d'exemple). Cependant, l'interactivité généralisée demeure une vue rassurante, mais inexacte, de la situation concrète de la production musicale et de sa diffusion. Car à ces niveaux, les inégalités sont alors bien plus sociales que culturelles. Partant dans une première analyse de la *pluricentralité*, qui conduirait à la mise en évidence de *musiques* juxtaposant les écoles nationales et les genres musicaux identifiés à des catégories territoriales, un coup d'œil nécessairement bref sur la dimension spatiale de l'art musical, et cela sans éclectisme, conduit à l'évidence de son *intercentralité*. Elle résulte des multiples équilibres instables entre les sources de production, spatialement identifiées, sa diffusion, liée aux différents marchés, et la multiplication des capacités d'écoute.

Références

- ARNAUD G. (1991), Danger sur la sono mondiale, *L'Autre Journal*, 9.
BOURDIEU P. (1984), *Questions de sociologie*, Paris, éd. de Minuit.
CLAVAL P. (1995), *La géographie culturelle*, Paris, Nathan.
DENIS J. dir. (1999), "Jazz et World, la belle histoire", *Jazzman*, hors-série.

- GRISON L. (2000), "Espace et musique : Répons de Boulez", *L'Espace géographique*, 1.
- FOUCHER M. *et alii* (1993), *Fragments d'Europe*, Paris, Fayard, 1e édition.
- LÉVY J. (1994), "Adorno, Vienne, Schönberg", *EspacesTemps*, 55/56
- LÉVY J. (1999), *Le tournant géographique*, Paris, Belin.
- MARTIN D. C. (1996), "Who's afraid of the big bad world music?", *Cahiers de musiques traditionnelles*, 9.
- MONTES C. (1993), "Les lieux de l'opéra", *Géographie et culture*, 6.
- MURRAY G. B. (1966), "Le jazz moderne et la grande cité", *Les cahiers du jazz*, 14.
- PAILHÉ J. (1998) "Le jazz. Mondialisation et territorialité", *Mappemonde*, 51.
- REYNAUD A. (1981), *Société, espace et justice*, Paris, PUF.
- WIDEMANN B. (2000), "Internet : menace, opportunité, révolution ?", *La Gazette-Union des musiciens de jazz*, hors-série n°10.

VIAUT Alain

"LA LANGUE MINORITAIRE ENTRE L'ÉCHELLE LOCALE ET CELLE DU MONDE"

L'identification d'un espace ou d'un groupe par la langue est de nature à instituer deux types de rapport au territoire, d'autonomisation ou d'individuation¹ d'une part, d'instrumentalisation d'autre part. Les langues minoritaires, ou moins répandues pour différentes raisons, dans leur quête de reconnaissance, inclinent à poser les questions de la dimension de référence de l'espace concerné et des images sociales qui lui sont associées.

1 - Réalité et représentation de l'échelle locale

La référence au "local" renvoie à l'appréhension d'un espace délimité et d'une superficie réduite. Il implique des frontières ou tout au moins des limites. Ces délinéaments correspondent à l'idée de territoire, et les langues, dans leur fonction de code de communication, peuvent s'étendre sur des superficies bornées par les lignes terminales des aires d'intercompréhension minimale au-delà desquelles on passerait à d'autres

¹ Cf. : Bauvois, Cécile, Bulot, Thierry. "Le sens du territoire : l'identification géographique en sociolinguistique". *Revue Parole*, 5/6, 1998, p. 63-65.

langues. En fait, le territoire considéré peut être vaste - songeons seulement à l'anglais et à l'espagnol des Amériques - si l'on se réfère ainsi à des langues de grande diffusion. Ces langues ont pu connaître à l'origine des aires plus modestes et pour des raisons historico-politiques celles-ci ont débordé de leur territoire d'origine en des continuums géographiques plus ou moins denses (cf. russe, allemand), ou bien de façon discontinue sur d'autres continents (anglais, espagnol, français, portugais). Une échelle locale a donc pu préexister à une autre, plus vaste, pour de telles langues. De nombreuses autres langues n'ont pas connu ce type d'expansion territoriale qui est aussi lié à l'extension de leur fonction véhiculaire, éventuellement superposée à d'autres qui sont assumées par des langues ou des variétés de moindre diffusion. Au-delà d'une superposition de type diglossique, une langue véhiculaire peut également avoir tendance à couvrir toutes les fonctions linguistiques au détriment d'une langue d'origine. Il convient néanmoins de nuancer cela dans la mesure où une langue ne s'exporte pas uniquement pour devenir langue maternelle de nouveaux locuteurs au fil du temps mais aussi pour accomplir des fonctions instrumentales. Si l'espagnol entre sans doute efficacement dans la première catégorie, le français et, plus encore, l'anglais, entrent dans les deux.

Quoi qu'il en soit, la répartition géographique des langues continue d'alimenter les représentations que l'on s'en fait en termes de pouvoir. Ceci est généralement lié à la quantification des locuteurs et aux fonctions assumées par ces langues dans les domaines politico-administratif, économique, culturel et scientifique et le tout figure parmi les critères qui sont avancés pour effectuer des classements des langues dans le monde². À ce stade, la référence à un échelon local pour une langue impliquera pour elle une petite dimension et le lien avec un territoire sera conçu dans cette mesure.

Une langue, quantitativement minoritaire dans un pays, où elle pourra être en plus institutionnellement minorée, pourra être majoritaire dans un ou plusieurs autres pays comme c'est le cas pour le néerlandais ou l'allemand en France. D'autres langues seront, elles, minoritaires et/ou minorées sans connaître de statut plus privilégié ailleurs. En outre, si l'on intègre à cette approche une appréhension en termes de diglossie entre

² Voir par exemple les classifications proposées in : Laponce, Jean A. *Langue et territoire*. Québec : Les Presses de l'Université Laval, 1984, p. 48-129.

variété prestigieuse ou "haute" et autres variétés, subalternes ou "basses", une variété ou une langue minoritaires ne sont pas forcément minorées. Le français normé de référence, en train de poursuivre son processus de standardisation, a historiquement été minoritaire jusqu'au XIX^{ème} siècle³ sans être minoré quant à son statut global. Dans ces différents cas, la situation minoritaire ira de pair avec l'inscription dans un territoire perçu comme étant réduit ou à l'intérieur de zones de plus grande densité (cf. russophones dans les pays d'Asie centrale). Il arrive aussi que la langue soit implantée dans un territoire justifiant plus que la qualification de local. C'est ainsi le cas, par exemple, pour l'occitan dont l'aire originelle est assez étendue mais dont l'usage réel a globalement diminué et s'est réduit sur le plan géographique de façon inégale au point que les demandes dont il fait l'objet apparaissent ponctuellement ou inégalement par zones. Cela contribue à conférer un caractère minoritaire à cette langue qui continue, en même temps, à être minorée statutairement. Il convient en outre de rappeler que le maintien de la langue, s'il peut être lié à une attitude de loyauté active à son égard, ne correspond pas forcément à une claire conscience de l'identité de cette dernière. On voit ainsi, à travers les résultats des sondages sociolinguistiques concernant l'occitan durant la décennie écoulée, la progression de la socialisation de la dénomination "occitan" qui s'affirme par rapport à celle de "patois" qu'elle remplace de plus en plus clairement, alors même que la langue est en recul manifeste par rapport à une période antérieure où seules quelques personnes informées l'auraient désignée du premier nom considéré comme culte⁴.

A travers ces différentes situations l'évocation d'un échelon territorial local apparaît bien dès que l'on parle de langue minoritaire. Même si ce "local" n'est pas manifestement circonscrit dans l'espace, il apparaît également, à travers un effilochement territorial, comme le résultat d'un

³ Voir à ce sujet la remarque de Eugen Weber dans son chapitre intitulé "Des langues à foison" (Weber, Eugen. *La fin des terroirs. La modernisation de la France rurale 1870-1914*. Paris : Fayard, 1983, p. 108-145), p. 111 : "La Troisième République découvrait ainsi une France où le français demeurerait une langue étrangère pour la moitié de ses citoyens".

⁴ Cf. : Hammel, Étienne et Gardy, Philippe. *L'occitan en Languedoc-Roussillon 1991*. Perpignan : El Trabucaire, 1994, p. 18-20, 103-148. Voir aussi : Châteaureynaud, Maria Ana. "Pratiques et représentations de l'occitan en Aquitaine". In : *Territoire et promotion linguistique*, sous la direction de Xavier Lamuela et Alain Viaut. Bordeaux, à paraître en 2001, 10 p. Entre le premier sondage réalisé en Région Languedoc-Roussillon en 1991, sur les *Pratiques et représentations de l'occitan*, et le second, en 1998, à l'initiative du Conseil régional, la nomination "occitan" a peu progressé, de 32% à 34%. En revanche, celle de "patois" a beaucoup régressé, de 62 à 32 %.

amoindrissement des conditions sociolinguistiques communes d'existence d'une langue. Peuvent également entrer dans ce champ de la minorisation, selon les termes de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires (CELRM) du Conseil de l'Europe⁵, des "*langues dépourvues de territoire*", "*traditionnellement pratiquées sur le territoire de l'État*", mais qui "*ne peuvent être rattachées à une aire géographique particulière de celui-ci*" (article 1.c) comme ce peut être le cas, par exemple, des communautés linguistiques nomades. Cela peut aussi concerner des langues de migrants établis depuis plusieurs générations pour lesquels l'adverbe "traditionnellement" serait de cette façon justifié. Là, le rapport au "*local*" s'entend par la discontinuité d'un ancrage spatial de ces langues qui peut être aussi vaste que relativement indéfini. Pour les mêmes raisons, les "*aires historiques de déplacement*", dont parle le texte du projet de Déclaration universelle des droits linguistiques⁶ au sujet des nomades, entrent aussi dans cette configuration, le mot "aire" étant effectivement plus adéquat que le mot "territoire" ici. Dans des derniers cas, l'idée d'échelle locale servira aussi à justifier les références spatiales en vue de mesures d'aménagement linguistique en des lieux ou des régions davantage déterminés par les outils administratifs dont elles disposent que par leurs limites. Simplement, la langue s'inscrit, là, plus dans un territoire d'intervention que dans un territoire dont les bornages renverraient à des références historico-culturelles particulières.

Henri Giordan, dans son rapport *Démocratie culturelle et droit à la différence* de 1982⁷, avait établi une distinction entre "*minorités culturelles sans implantation territoriale*" et "*minorités culturelles implantées territorialement*". Le marqueur fondamental de ces minorités étant des langues définies comme minoritaires, le territoire était davantage évoqué là pour les caractériser en fonction de leurs origines

⁵ Adoptée en tant que convention par le Comité des ministres du Conseil de l'Europe le 25 juin 1992, ouverte à la signature le 5 novembre suivant et en vigueur depuis le 1^{er} mars 1998.

⁶ La Déclaration universelle des droits linguistiques découle d'une élaboration initiée en septembre 1994 à la demande du Comité de traductions et droits linguistiques du PEN Club international et du Centre International Escarré pour les Minorités Ethniques et les Nations – CIEMEN par une équipe de spécialistes de différentes origines disciplinaires et géographiques. Cela déboucha sur le texte rendu public de la Déclaration le 6 juin 1996 à Barcelone. À partir de cette proclamation une nouvelle étape s'est présentée en vue de déboucher sur une convention internationale des Nations Unies.

⁷ Giordan, Henri. *Démocratie culturelle et droit à la différence*. Rapport au ministre de la culture. Paris : La Documentation française, 1982, p. 50-57.

historiques particulières sur le sol français que par rapport à la réalité de leur implantation ancienne ou récente à l'intérieur de telle ou telle limite. Des langues minoritaires implantées territorialement sont également présentes dans des pôles urbains importants par suite des phénomènes migratoires récents ou actuels⁸. Le territoire de ce point de vue, sans être évacué, y était relativisé. Le terme "langue régionale", renvoyant à l'idée de territoire, n'y était d'ailleurs pas retenu au profit de celui de "langue minoritaire", plus général et désignant "*aussi bien les langues et cultures minoritaires implantées dans les régions que les langues et cultures minoritaires sans implantation régionale*"⁹.

Le caractère local peut être accentué dans le cas de langues qui, en plus de concerner un nombre peu élevé de locuteurs, sont divisées par une frontière politique. Le traitement différencié qui résulte de ce genre de situation peut contribuer à accentuer l'aspect local de cet échelon d'appréhension et à faire qu'il soit ressenti de façon négative. Cependant, ce lien au local est en général perçu comme une nécessité dans le cadre d'une politique linguistique volontariste de normalisation. Il peut alors être mis en relation avec la notion de territorialisation linguistique. Cette dernière instaure une démarcation qui peut tout autant servir à démarquer un ensemble de locuteurs du reste de la population d'un pays qu'à délimiter un champ d'intervention en faveur de sa propre langue. De là, toucher au territoire, aussi local soit-il, c'est toucher à la langue. Toucher aux symboles linguistiquement marqués de ce territoire tels que les toponymes c'est intervenir objectivement sur la langue. Le territoire sert de support à la langue et la langue peut être utilisée pour justifier le territoire. Le caractère minoritaire et local d'une langue sera propre à renforcer ce rôle protecteur et légitimant du territoire, support traditionnel et/ou domaine d'intervention. La revendication des Basques de France en vue d'obtenir un département, déjà ancienne et qui est déterminée par plusieurs facteurs, économiques, politiques et culturels, pourrait ainsi relever de cette interprétation quant aux objectifs d'aménagement linguistique en faveur de leur langue, outre que l'outil

⁸ *Ibidem*, p. 51 : "*Les aires linguistiques de ces langues ["langues parlées sur le territoire de l'État"] ne coïncident pas avec les régions administratives : elles concernent des espaces s'étendant parfois au-delà de nos frontières et, par ailleurs, ces langues sont utilisées par des communautés installées loin de leur lieu historique d'origine, dans les grandes concentrations urbaines, à Paris et Lyon en particulier*".

⁹ *Ibidem*, p. 52.

administratif dont ils disposeraient alors leur offrirait de nouvelles possibilités dans la configuration hexagonale.

Le lien avec le territoire va généralement de pair avec le lien social indissociable de l'existence même de la langue comme outil de communication. La langue ne relève pas que d'une structure profonde du cerveau, elle relève aussi de processus cognitifs liés aux nécessités de l'intercommunication humaine et des interactions avec le monde extérieur. L'ancrage dans un lieu ou la référence à ce dernier, autant que l'emploi à l'intérieur d'un groupe, conditionnent la vie d'une langue qui, sans cela, peut être cantonnée dans des rôles symboliques ou se diluer progressivement jusqu'à la disparition de ses différentes fonctionnalités.

L'éloignement de la zone géographiquement centrale d'une prise de conscience linguistique n'élimine pas forcément l'intensité de la mise en exergue de ce rapport au local. Le sentiment d'appartenir à une communauté linguistique occitane existe ainsi à la Guardia Piemontese, petite commune de Calabre peuplée au XV^{ème} siècle par des occitanophones de foi vaudoise, malgré la distance importante qui existe entre ce lieu et l'ensemble d'oc au sud de la France. Le lien avec le local agit dans ce type de configuration comme la justification d'un rattachement à un ensemble plus vaste et légitimant. Le petit lieu symbolise le grand. S'il apparaît en revanche comme un réduit à lui tout seul comme dans le cas du basque, il n'en sera que davantage investi encore d'attitudes auto-protectionnistes. Au-delà, d'autres aspects également importants pour la vie d'une langue tels que la création ou le développement de ses capacités à être utilisée d'une façon actualisée et moderne dans les différents registres familiers ou formels de la communication pourront se trouver concurrencés par une surcharge identitaire dont on investirait le lieu de la langue. Cela pourra être vrai de la langue manifestement minoritaire comme être ressenti dans ce sens pour d'autres langues dont on croit que l'usage est en diminution, sentiment qui existe à propos de la place du français face à celle de l'anglais par exemple. Les déclarations de bonnes intentions de la Délégation Générale à la Langue Française visant à associer à la diffusion du français une ouverture aux langues régionales et aux autres langues des pays de la francophonie¹⁰ peuvent en revanche prémunir, si

¹⁰ Nous renvoyons en illustration à cette citation de Bernard Cerquiglini, vice-président du Conseil supérieur de la langue française, organisme relié à la Délégation générale de la langue française : "Cette

elles sont mises en application, contre des tendances au repliement et à l'enfermement sur un français que l'on se représenterait menacé de l'intérieur et de l'extérieur. En ce sens, le centrage sur une perception localiste de la langue concernerait tant une situation minoritaire dans laquelle celle-ci se trouverait réellement placée qu'une représentation de ce type qu'elle se ferait d'elle-même. La France affirma ainsi, par la loi constitutionnelle du 25 juin 1992, juste avant la ratification par référendum, le 20 septembre de la même année, du traité sur l'Union européenne signé à Maastricht le 7 février précédent, l'existence d'un sanctuaire de la langue à travers la formule intégrant depuis 1993 l'article 2 de la constitution de la Vème République : "*Le français est la langue de la République*"¹¹. Cette démarche intervenait au moment où s'ouvraient des perspectives de plus grande intégration européenne et la concurrence en particulier de l'anglais sur son propre sol a pu être crainte alors. De fait, jusqu'à présent, cette nouvelle disposition a joué contre les langues régionales de France¹².

monoglossie [du français], ensuite, isole la France au sein de l'espace francophone. Cette dernière, tout d'abord, est le seul pays francophone unilingue. Dans tous les autres, le français est en présence d'une autre langue (Québec, Belgique, Tunisie, etc.), voire de plusieurs autres (Suisse, pays africains) ; le français est donc une langue de contact, de dialogue. La politique linguistique de la francophonie doit s'appuyer sur ce fait ; la France, où le français est langue nationale, officielle et unique, doit s'accorder à cette politique. [...] La France joue un rôle majeur au sein de la francophonie. Elle est le berceau de la langue, la source de la norme, et par son action la sœur aînée des pays francophones ; elle a donc tout intérêt à devenir... réellement francophone. Prendre conscience d'une telle appartenance implique l'abandon de la norme monoglossique et de l'idéologie de cette norme, l'ouverture aux diverses variétés du français, une faveur données aux autres langues présentes sur le territoire (langues régionales, d'immigration, langues européennes voisines). Le dialogue, le commerce des langues, le pluralisme sont l'avenir de la francophonie" (paru in : Cerquiglini, Bernard. "*Le commerce des langues est l'avenir de la francophonie*". *Le Monde*, 22/02/2000, p. 17).

¹¹ D'autres textes fondamentaux en Europe usent d'une telle formule d'ailleurs, notamment en Autriche (article 8 de la constitution fédérale de 1929 : "*l'allemand est la langue de la République*") et en Italie (article 1 de la loi italienne pour la protection des minorités linguistiques historiques n° 482 du 15 décembre 1999 : "*la langue officielle de la République est l'italien*"). Simplement, ces textes accompagnent ces proclamations de dispositions reconnaissant et protégeant les autres langues parlées sur le territoire de l'État. De fait, cela avait été clairement évoqué lors des débats précédant le vote de la loi constitutionnelle française mais ne fut pas retenu.

¹² Ainsi, la décision n° 96-373 DC du Conseil constitutionnel en date du 9 avril 1996 au sujet de la loi organique portant statut d'autonomie de la Polynésie française et un avis du Conseil d'État en date du 24 septembre de la même année en réponse à une demande du gouvernement sur la possibilité pour la France de signer, puis de ratifier la CELRM, s'étaient toutes deux appuyées sur l'article 2 de la Constitution pour nier la possibilité d'un usage public des langues régionales ou minoritaires. Il est ainsi dit dans la décision du Conseil constitutionnel du 09/04/96 que : "*Langue officielle doit s'entendre comme imposant en Polynésie française l'usage du français aux personnes morales de droit public et aux personnes de droit privé dans l'exercice d'une mission de service public ainsi qu'aux usagers dans leurs relations avec les administrations et services publics ; que toute autre*

Quoi qu'il en soit, la relation au local est plus généralement développée dans le cas de langues effectivement minoritaires à implantation territoriale telles que nous les avons déterminées plus haut. Un besoin de recentrage, de repères tangibles est recherché en ce qui les concerne comme autant de garants d'une politique linguistique favorable. En même temps, la crainte du recul de la langue est spontanément associée au territoire, même si, en réalité, les populations bougent de plus en plus et si le monde actuel invalide progressivement les liens exclusifs entre les langues et les territoires. Ces derniers n'en demeurent pas moins, avec la création, des références historico-culturelles de base.

Si les auteurs¹³ ne s'accordent pas à reconnaître obligatoirement une plus grande efficience en matière de planification linguistique au statut de territorialité, estimant que les droits individuels peuvent être mieux défendus par le système dit de la personnalité, force est de constater que, lorsque le pouvoir décisionnel incombe principalement, voire uniquement, à des acteurs impliqués, issus des communautés linguistiques concernées, la tendance à la territorialisation paraît l'emporter. Des systèmes mixtes comme ne Espagne permettent aussi de combiner les deux régimes¹⁴. Même si la citoyenneté est défendue selon un strict principe des droits individuels, ces derniers peuvent difficilement être exercés autrement que collectivement dans un domaine

interprétation serait contraire à l'article 2 de la Constitution". Ce type d'argumentation a été repris dans les attendus de la décision n° 99-412 DC du Conseil constitutionnel en date du 15 juin 1999 déclarant que la Charte comporte des clauses contraires à la Constitution : "Considérant que ces dispositions sont également contraires au premier alinéa de l'article 2 de la Constitution en ce qu'elles tendent à reconnaître un droit à pratiquer une langue autre que le français non seulement dans la "vie privée" mais également dans la "vie publique", à laquelle la Charte rattache la justice et les autorités administratives et services publics ;...", alors que, dans la Déclaration formulée au moment de la signature de ce texte le 7 mai 1999, le gouvernement avait cependant émis sur ce sujet la réserve n° 2 suivante : "Le Gouvernement de la République interprète l'article 7-1 paragraphe d et les articles 9 et 10 comme posant un principe général n'allant pas à l'encontre de l'article 2 de la Constitution selon lequel l'usage du français s'impose aux personnes morales de droit public et aux personnes de droit privé dans l'exercice d'une mission de service public, ainsi qu'aux usagers dans leurs relations avec les administrations et les services publics".

¹³ Cf. : Labrie, Normand. "Territorialité". In : *Kontaktlinguistik = Contact Linguistics = Linguistique de contact. Manuel international des recherches contemporaines*, édité par Hans Goebel, Peter H. Nelde, Zdenek Stary, Wolfgang Wölck. Tome 1. Berlin, New York : Walter de Gruyter, 1996, p. 215-216.

¹⁴ Cf. par exemple : Solé i Durany, Joan Ramon. "El principi de territorialitat de les llengües i la protecció de la identitat lingüística dels pobles". In : *Drets lingüístics i drets culturals a les regions d'Europa*. Actes del Simposi internacional (Girona, 23-25 avril 1992). Barcelona : Generalitat de Catalunya, 1995, p. 87-90.

tel que celui de la communication langagière¹⁵. Il convient toutefois de rappeler que le fréquent emploi dans les traités internationaux du terme "minorité linguistique" ne signale pas qu'un droit collectif à la langue soit reconnu mais plutôt que les locuteurs, seuls véritable sujets des droits individuels en l'occurrence linguistiques¹⁶, les exercent dans le cadre d'un groupe. Le sujet du droit est alors ancré dans la personne tandis que son exercice peut dépasser cet échelon individuel. On verra difficilement comment, d'un point de vue sociolinguistique, la pratique d'une langue serait individuelle alors qu'elle ne peut se concevoir que d'abord socialement, dans le cadre d'une communication interactive avec autrui. Si le droit à la langue concerne chaque individu, cela ne peut se concevoir que s'il est exercé dans le cadre d'un ensemble de personnes. Ce dernier peut être réduit tout en étant suffisamment fonctionnel afin que la langue en question y réponde à certaines attentes en matière de communication ou tout au moins y ait une signification positive. L'on voit mal comment telle langue pourrait être réduite à un usage seulement privé sans qu'il apparaisse à la fin que le non accès à l'usage public constitue la preuve d'une restriction des droits de la personne en la matière.

Le passage, au début des années soixante en Belgique, du statut de personnalité, plus avantageux au français qu'au néerlandais, à celui de territorialité, hormis pour le territoire de Bruxelles/Brussel, est exemplaire de cela, même si dans ce cas cette évolution s'est accompagnée de tensions. Les restrictions territorialistes apportées par la Charte de la langue française du Québec, dite loi 101, promulguée le 26 août 1977, à la loi fédérale sur les langues officielles de 1969, qui instaurait une égalité en droit de l'anglais et du français sur le mode de la personnalité, le montrent également¹⁷. Les régimes de coofficialité hiérarchisée entre le castillan, régi sur le mode de la personnalité, et d'autres langues d'Espagne régies selon le principe de la territorialité s'inscrivent dans le cadre de la reconstruction d'une démocratie où les identités communautaires historiques obtinrent de faire traduire ainsi leur aspiration à un traitement qu'elles estimaient être également

¹⁵ Cf. : Labrie, Normand. *Op. cit.*, p. 211.

¹⁶ Cf. : Varennes, Fernand de. "Les droits de l'homme et la protection des minorités linguistiques". In : *Langues et droits*. Actes du colloque international (Univ. De Paris X, 22-24/1998). Bruxelles : Bruylant, 1999, p. 129-141.

¹⁷ Voir par exemple : Turi, Joseph-G. "Législations linguistiques canadiennes". In : *Études canadiennes. Canadian studies* (Association Française d'Études Canadiennes, AFEC), n°45, 1998, p. 29-38.

démocratique de leurs langues respectives. Il faut toutefois voir cette relation entre la langue minoritaire et le local de façon ouverte. Ce n'est pas seulement l'inscription d'une langue minoritaire dans un territoire qui fonde ce lieu dont l'autonomie, voire l'indépendance, de gestion peut être en même temps demandée pour des raisons historico-identitaires, c'est aussi l'instrumentalisation d'une politique linguistique planifiée, qui entraîne, dans le cadre même d'un statut de personnalité, un lien au local. Les limites de ce rapport au local à travers la territorialisation sont connues et tiennent au risque de déséquilibre dans le traitement des langues en présence au profit trop exclusif d'une seule qui serait surprotégée par rapport à une autre qui aurait pu être au départ aussi bien majoritaire ou dominante. Par rapport à ce risque, le préambule de la CELRM (cf. *supra*) pose un principe favorable aux "langues officielles", cela paraissant devoir s'appliquer plutôt aux langues d'État qui, dans une grande partie des cas, relèvent d'un statut de personnalité : *"Soulignant la valeur de l'interculturel et du plurilinguisme et considérant que la protection et l'encouragement des langues régionales ou minoritaires ne devraient pas se faire au détriment des langues officielles et de la nécessité de les apprendre"*.

Le statut de personnalité ne peut, quant à lui, être véritablement mis en œuvre qu'en réponse à une demande minimale, émanant donc d'un groupe lui-même rassemblé dans une aire de proximité. C'est donc plutôt quant à une limite extérieure globalisante que va s'exercer ici le statut de territorialité et encore celui-ci, au regard des textes internationaux en vigueur, s'exercera-t'il de façon minimale si la langue minoritaire considérée est en réalité peu pratiquée. Dans l'hypothèse de la protection de droits linguistiques selon ce type de modalité large, l'article 10.1 de la CELRM prévoit ainsi une série de dispositions dépendant de l'état de pratique de ces langues :

"Dans les circonscriptions des autorités administratives de l'État dans lesquelles réside un nombre de locuteurs de langues régionales ou minoritaires qui justifie les mesures ci-après et selon la situation de chaque langue, les Parties s'engagent, dans la mesure où cela est raisonnablement possible :..."

En dehors du fait que cette appréciation ne rend pas compte d'une éventuelle attente d'information et de formation au sujet de ces langues,

ceci n'empêche pas une politique volontariste de normalisation ou de revitalisation linguistique justifiée par le principe d'égalité substantielle garantissant la possibilité d'aménager des mesures visant à créer les conditions d'une égalité formelle¹⁸. Un des risques, en fin de compte, dans cette quête du territoire local serait que le moyen finisse par primer la langue si celle-ci a été initialement présentée comme une fin en soi. Il est clair, pour répondre à cette dernière allégation, qu'elle peut être instrumentalisée à des fins territorialistes relevant d'une logique traditionnelle de construction ou de maintien d'un État. La langue, dans son actualité, selon des fondements géolinguistiques antérieurs, ou bien, encore, en fonction d'un rôle d'outil de communication généralisé et officiel qui lui serait assigné sur la totalité d'un territoire politico-administratif, peut ainsi se retrouver en adéquation avec tel ou tel tracé délimitant la souveraineté politique. Elle passe ainsi d'une territorialité reposant sur une pratique linguistique de base à une territorialité résultant d'une construction politique de type superstructurel. Ces tendances sont susceptibles de concerner toute langue, plus ou moins répandue, à partir du moment où elle fait l'objet d'un aménagement et où, au-delà, elle passe un seuil au-delà duquel elle entre pleinement dans le champ du politique.

2 - Le recours à l'universalité

¹⁸ Tel que cela ressort de la jurisprudence internationale du Tribunal européen des droits de l'homme (jugement du 23 juillet 1968 au sujet de l'enseignement en Belgique), mais aussi du principe de l'égalité par la "différenciation" en France, clairement établi par la jurisprudence depuis 1958 (cf. : Grau, Richard. *Les langues et les cultures minoritaires en France : une approche juridique contemporaine*. Québec : Documentation du Conseil de la Langue Française, 1985, p. 263-265 ; Grau, Richard. "Le statut juridique des droits linguistiques en France". In : *Les minorités en Europe : droits linguistiques et droits de l'homme*, sous la direction de Henri Giordan. Paris : Kimé, 1992, p. 99-100). La promotion des conditions d'une liberté et d'une égalité laissant entendre la possibilité d'un traitement différencié de situations différentes et discriminatoires dans leur principe est par exemple inscrite dans l'article 9 alinéa 2 de la constitution en vigueur en Espagne depuis 1978. Cet article complète l'article 14 de ce même texte fondamental qui proclame l'égalité formelle des citoyens devant la loi. Cela apparaît également clairement exprimé dans l'article 7 alinéa 2 de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires du Conseil de l'Europe : "*L'adoption de mesures spéciales en faveur des langues régionales ou minoritaires destinées à promouvoir une égalité entre les locuteurs de ces langues et le reste de la population ou visant à tenir compte de leurs situations particulières n'est pas considéré comme un acte de discrimination contre les locuteurs des langues plus répandues*".

Quelles que soient les utilisations du territoire ainsi circonscrit dans les dimensions réduites convenant à l'idée de ce qui est local, la relation entre ce dernier et les langues minoritaires au sens large est multiple, ancrée dans l'histoire et les diverses nécessités induites par la gestion des situations qu'elle caractérise. Pour autant, ainsi que nous allons l'évoquer maintenant, ce lien au lieu d'origine ou au lieu administratif est d'autant plus justifié par les protagonistes de ces langues qu'il dépasse ce niveau local pour s'ouvrir à l'universel. Les protagonistes des langues minoritaires au cours du siècle écoulé, autant, d'ailleurs, qu'ils l'avaient fait au cours du XIX^{ème} dans la foulée du romantisme, recherchant compréhension et alliés, se sont ouverts au monde. Leur quête y a effectivement été dirigée vers ceux des peuples ou nations qui leur ressemblaient. Ces autres eux-mêmes ne l'étaient jamais complètement et auront en même temps été un des moyens du dépassement du local. Cet au-delà du lieu d'origine a pu revêtir différentes formes. Le lien entre Occitans et Catalans durant la deuxième moitié du XIX^{ème} siècle, symbolisé par Victor Balaguer, réfugié en Provence, et un groupe de félibres en tournée avec Frédéric Mistral dans une Catalogne les accueillant en héros en fut par exemple une illustration¹⁹. De nombreux contacts, moins spécifiques que ces derniers, qui tiennent en bonne partie à la proximité linguistique et culturelle entre domaines catalan et occitan, pourraient également être évoqués, jusqu'à ceux qui mirent en relation, à cette même époque, régionalistes français et ukrainiens par l'intermédiaire d'un Mykhajlo Drahomanov exerçant une lecture critique, en particulier du félibrige provençal d'alors²⁰. La réalité linguistique transfrontalière à laquelle les langues minoritaires n'échappent pas plus que les autres constitue un autre type de lien objectif. Des associations et des rencontres interlangues, régulièrement programmées, témoignent également de ces relations à l'intérieur d'un même pays ou à une échelle supérieure. Citons seulement, comme exemples de cela, la Fédération pour les Langues Régionales dans l'Enseignement Public, créée à Bayonne en 1987, les Rencontres interrégionales langues et cultures spécifiques qui ont lieu tous les ans depuis dix ans, le mouvement Défense et Promotion des Langues d'oïl, pour la France, et, au-delà, le

¹⁹ Cf. : Jouveau, René. *Histoire du Félibrige (1854-1876)*. Aix-en-Provence : l'auteur, 1984, p. 194-217.

²⁰ Cf. : Koszul, Michel. "De l'Ukraine à l'Occitanie : Mykhajlo Drahomanov et le régionalisme français". *Lengas revue de sociolinguistique*, n° 44, 1998, p. 40.

Bureau européen pour les langues moins répandues, subventionné par la Commission européenne (cf. *infra*) et ayant des représentations dans les divers pays composant l'Union européenne. Par ailleurs, la création peut aussi résolument s'ouvrir sur des courants culturels du moment, pas forcément marqués par des objectifs de récupération linguistique. Ainsi en va-t-il du rap occitan (cf. les groupes des *Fabulous Troubadours* ou du *Massilia Sound System*), intégrant les pratiques linguistiques et culturelles des banlieues, ou de la nouvelle musique bretonne, à la fois résolument liée à sa langue et pratiquant le métissage des styles dans un environnement acoustique sophistiqué au standard international. À travers tout cela, c'est encore une certaine vision de l'universel identique qui peut être recherché : celui des langues minorées et, au-delà, des populations mal ou trop peu reconnues dans leur personnalité. Universalité s'opposant à une mondialisation niveleuse, c'est aussi une reconnaissance de tous les autres en faisant symboliquement au moins la preuve de la compréhension et de l'intégration, à cette échelle, de la diversité du monde.

La notion de langue propre, forgée en Catalogne, qui a fait école dans le reste de l'Espagne et ailleurs²¹, est une autre illustration significative de ce mouvement tendu entre local et universel. Son emploi, central, dans le texte du projet de Déclaration universelle des droits linguistiques, proposée aux États membres de l'Organisation des Nations Unies (cf. *supra*), constitue un signe supplémentaire de cette vocation à justifier l'appréhension locale de la réalité des langues - particulièrement celles qui sont moins répandues - par une labellisation de la notion dans un cadre universel. Le local, en ce sens, n'est plus seul et se comprend comme une composante d'un ensemble. Mais, à côté de ces liens de type horizontal, pouvant déboucher sur des demandes susceptibles de remonter vers des instances supérieures, il peut y avoir rencontre entre les préoccupations de défenseurs ou de protecteurs des langues minoritaires et celles des représentants d'instances internationales soucieux de favoriser des conditions minimales de paix et de

²¹ Cf., par exemple : Solé i Durany, Joan Ramon. "El concepte de llengua pròpia en el dret i en la normalització de l'idioma a Catalunya". *Revista de llengua i dret*, n° 26, 1996, p. 95-120 ; et : Mirambell i Abancó, Antoni. "El català com a "llengua pròpia" de Catalunya". In : *Estudis jurídics sobre la llei de normalització lingüística*. Barcelona, Madrid : Generalitat de Catalunya, Institut d'Estudis Autònoms, Marcial Pons, Ediciones jurídicas y sociales, S.A., 1999, p. 45-75. Cette notion occupe en outre une place centrale dans la Déclaration universelle des droits linguistiques qui poursuit son cheminement en vue de devenir une convention des Nations unies.

coopération. L'UNESCO vient ainsi de lancer, en janvier 2000, un programme dénommé *Pericles*, qui vise à développer la diversité linguistique et le multilinguisme en faveur des langues locales, ces dernières pouvant être aussi bien minoritaires, dans tous les cas pour éviter qu'elles ne soient "délaissées au profit d'une première langue étrangère en situation de quasi-monopole"²². Notons au passage que cela invite à évoquer le fait que la langue locale n'est pas forcément la langue minoritaire et que cette appréhension du niveau local met l'accent sur la fonctionnalité linguistique non pas mise en relation avec le degré - de type "extensif" - de propagation d'une langue, voire aussi avec son statut formel, mais avec son efficacité ponctuelle, de type plutôt "intensif". Le Conseil de l'Europe, qui regroupe quarante et un États, est devenu une référence dans ce domaine en acquérant une culture juridique de la protection des minorités en général et particulièrement des minorités linguistiques ou des langues minorées. Le texte de la CELRM, précédé notamment des recommandations 285 de 1961, 928 de 1981 et de la résolution 192 de 1988, est le premier de cette importance – il a rang de convention – à être aussi développé dans ce domaine.

L'activité développée par cet organisme, sans pouvoir économique et politique comparable à celui que possèdent les organes représentatifs de l'Union européenne, a fait que le Parlement européen s'est engagé une première fois dans la Résolution Kuijpers adoptée le 30 octobre 1987 à soutenir "*les efforts déployés par le Conseil de l'Europe pour élaborer la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires*". Une fois cette Charte adoptée par l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe le 25 juin 1992, le Parlement européen s'est à nouveau compromis à l'appuyer dans la résolution Killilea adoptée le 9 février 1994²³ :

²² Une première phase de réalisation est prévue en Europe dans la région de Thionville, au "pays des trois frontières", et son objectif est de développer auprès de la jeunesse la diversité linguistique et le plurilinguisme en éducation "en faveur des langues de proximité utilisées dans les pays voisins". Il doit porter sur trois langues, le français, l'allemand et le luxembourgeois. Les "langues de voisinage" sont perçues comme pouvant favoriser l'intégration communautaire grâce en particulier aux perspectives d'emploi durable qu'elles procurent.

²³ Ce texte fut très largement approuvé. Il n'y eut que six abstentions et un vote contre, celui d'un député français, qui se situait dans la tradition française de refus de l'usage public des langues régionales (cf. : "Le Parlement européen réaffirme son soutien pour nos langues". *Contact Bulletin*, volume 11, n°1, 1994, p. 2).

"article O.6 : soutient la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires, à laquelle a été conférée la forme juridique d'une convention européenne, en tant qu'instrument à la fois efficace et souple de protection et de promotion des langues de moindre diffusion ;

article O.7 : invite les gouvernements des États membres qui ne l'ont pas encore fait à signer et leurs parlements à ratifier d'urgence cette convention, en choisissant à tout moment d'appliquer les paragraphes qui correspondent le mieux aux besoins et aux aspirations des communautés linguistiques concernées".

Même si l'Union européenne paraît être moins en avant dans ces questions concernant les langues minoritaires, elle a toutefois pris des initiatives notoires dans leur direction²⁴. Avant le Rapport et la Résolution Killilea que nous venons de citer, elle a ainsi été à l'origine en 1982 de la création du Bureau européen pour les langues moins répandues, à la suite de la résolution Arfé adoptée le 16 octobre 1981 par le Parlement européen. Depuis, les activités de cet organisme sont subventionnées par la Commission européenne. Des rapports, propositions de résolutions et d'autres résolutions suivirent dont le Rapport et la Résolution Kuijpers (cf. *supra*) en 1987, encourageant, à la suite de la Résolution Pasquale du 28 octobre 1988, la coopération transfrontalière en faveur des langues régionales et minoritaires²⁵. Plus

²⁴ Cf., pour plus de détails : Sanmarti Roset, Josep M. *Las políticas lingüísticas y las lenguas minoritarias en el proceso de construcción de Europa*. S.I. : Instituto Vasco de Administración Pública, s. d., p. 217-133.

²⁵ Au niveau européen, il n'est que de renvoyer à l'article 10 de la Résolution Kuijpers adoptée le 30 octobre 1987 par le Parlement européen : "*Recommande aux États membres de prendre notamment les mesures suivantes en ce qui concerne les langues régionales et minoritaires parlées dans plusieurs États membres et en particulier dans les régions frontalières : créer les mécanismes propres à assurer par-delà les frontières une coopération en matière culturelle et linguistique, - promouvoir la coopération transfrontalière entre les pouvoirs locaux conformément à la Convention-cadre européenne sur la coopération transfrontalière des collectivités ou autorités territoriales*". L'article 22 de la Résolution de Pasquale sur la politique régionale communautaire et le rôle des régions adoptée le 28 octobre 1988 concerne "*les intérêts, les aspirations et le patrimoine linguistique et culturel propres à chaque région*" et vise à faciliter, dans ce domaine, "*la coopération linguistique et culturelle transfrontalière ou transrégionale lorsqu'il existe des patrimoines linguistiques et culturels communs qui transcendent les divisions administratives actuelles*". Enfin, l'article 65 de la loi de décentralisation du 2 mars 1982 en France qui assure certaines compétences en matière culturelle aux régions, offrait déjà dans ce cas français un cadre général susceptible de faciliter de tels accords : "*Le Conseil régional peut décider, avec l'autorisation du gouvernement, d'organiser, à des fins de concertation et dans le cadre de la coopération transfrontalière, des contacts réguliers avec des collectivités décentralisées étrangères ayant une frontière commune avec la région*".

récemment, l'étude *Euromosaic*²⁶ fut réalisée et publiée en 1996 à la demande de la Commission européenne afin de "faciliter la mise en œuvre des ressources qui leur sont allouées pour des activités susceptibles de servir au mieux leurs besoins respectifs" et en vue "d'établir la situation actuelle de ces groupes [linguistiques] en déterminant leur capacité de production et de reproduction ainsi que les difficultés qu'ils rencontrent lors de ces deux processus"²⁷. En outre, à la suite de la Résolution Killilea, qui avait déjà retenu parmi ses différents points la protection des langues minoritaires parlées dans les pays de l'Europe centrale et orientale désireux d'intégrer l'Union européenne²⁸, ces États, formellement candidats depuis lors à l'Union européenne, se voient maintenant conseiller de satisfaire aux dispositions minimales requises par la CELRM. Ces dispositions concernent d'ailleurs aussi bien les langues dites, dans la Charte, "régionales ou minoritaires", telles que le breton, le frison ou le rom par exemple, que des langues mieux établies ou de plus grande diffusion dont le statut aurait pu être dévalorisé avec l'accession à l'indépendance de certains de ces pays à différents moments du XXème siècle. Cela peut par exemple concerner le hongrois en Slovaquie ou le russe en Estonie.

Cette orientation, commandée par le réalisme dans la mesure où c'est, de fait, l'État-nation, avec une langue officielle de type superstructurel sur une base plus ou moins composite quant à ses bases linguistiques originelles, par ailleurs protégées ou promues sauf exceptions, qui l'emporte sur une configuration étatique qui reposerait sur une adéquation peuple-langue propre, fait que les ensembles linguistiques du basque, du catalan ou du same par exemple sont autant concernés que ceux de l'italien, de l'allemand, du français ou du slovène, pour ne citer que ces dernières langues officielles d'État. De nouvelles frontières

²⁶ Nelde, Peter, Strubell, Miquel, Williams, Glyn. *Euromosaic. Production et reproduction des groupes linguistiques minoritaires au sein de l'Union européenne*. Rapport préparé pour la Commission européenne. Luxembourg : Office des publications officielles des Communautés européennes, 1996, 90 p.

²⁷ *Ibidem*, p. 1 du résumé introductif.

²⁸ Cf. la disposition préliminaire C de cette résolution : "encouragé par le processus de démocratisation en Europe centrale et orientale et, tout particulièrement, par la démocratisation dont font preuve les peuples récemment démocratisés pour promouvoir leurs langues et leurs cultures", ainsi que l'article 11.d : "invite le Conseil et la Commission à : [...] d) tenir compte des besoins des usagers de langues de moindre diffusion dans les pays d'Europe centrale et orientale dans l'élaboration des programmes communautaires pour la reconstruction économique et sociale, en particulier le programme PHARE".

peuvent pourtant apparaître dans un mouvement contradictoire de globalisation-fragmentation qui voit se profiler de nouvelles entités étatiques. Une des conséquences de la première guerre mondiale avait déjà été la mise en place par les vainqueurs de nouvelles frontières en Europe centrale faisant émerger d'un côté des entités reposant partiellement sur des bases linguistico-culturelles (Tchécoslovaquie, Yougoslavie). D'un autre côté, une entité étatique telle que la hongroise, débordant auparavant des limites linguistiques proprement magyares, se retrouva réduite à la portion congrue, avec la perte notamment de régions magyarophones au sud de la Slovaquie, au nord de la Voïvodine (Batchka) en Transylvanie et en Ukraine subcarpathique. Dans les deux cas de figure, des dispositions²⁹ furent prévues afin de garantir certains droits linguistiques aux populations alloglottes.

Des tendances au repliement sur des langues parfois qualifiées d'identitaires peuvent dans un premier temps découler de ces évolutions pour se conjuguer ensuite à une ouverture sur des langues de diffusion plus importante nécessitée par les besoins d'échanges économiques et de contacts politiques. Ces langues-là auront du reste pu être autrefois dominantes dans les zones correspondant à des pays émergents. Les frontières, selon d'autres tendances également présentes, peuvent aussi demeurer tout en se diluant pour certaines de leurs fonctions historiques comme c'est le cas au sein de l'Union européenne à notre époque, cela pouvant contribuer à éliminer les risques d'irrégentisme et à faciliter la gestion du multilinguisme et des situations de diglossie. Dans ces deux configurations d'évolutions en cours ou à venir, les "petites" langues s'associent aux "grandes" parce que, quelque part, elles leur demeurent sans doute subordonnées, ne pouvant elles-mêmes remplir toutes les fonctions de communication induites par la mondialisation des échanges de tous ordres, même si cette tendance à l'universel est à la fois cause de leur recul et recours pour leur reconnaissance et leur modernisation.

Les langues officielles les plus répandues des États-nations peuvent trouver là de nouvelles raisons d'être comme nécessaires langues-ponts de langues minoritaires entre elles, ne serait-ce que pour contribuer à répondre à leur souci d'accéder à l'universel en vue d'être légitimement reconnue dans leur inscription locale.

²⁹ Voir ainsi, dans le traité de Saint-Germain-en-Laye du 10 septembre 1919, les articles 63, 66, 67 et 68.

Bibliographie

- BAUVOIS, Cécile, Bulot, Thierry. "Le sens du territoire : l'identification géographique en sociolinguistique". *Revue Parole*, 5/6, 1998, p. 61-79.
- GIORDAN, Henri. *Démocratie culturelle et droit à la différence*. Rapport au ministre de la culture. Paris : La Documentation française, 1982, 108 p.
- GRAU, Richard. *Les langues et les cultures minoritaires en France : une approche juridique contemporaine*. Québec : Documentation du Conseil de la Langue Française, 1985, 470 p.
- HAMMEL, Étienne et Gardy, Philippe. *L'occitan en Languedoc-Roussillon 1991*. Perpignan : El Trabucaire, 1994, 204 p.
- KOSZUL, Michel. "De l'Ukraine à l'Occitanie : Mykhajlo Drahomanov et le régionalisme français". *Lengas revue de sociolinguistique*, n° 44, 1998, p. 21-40.
- LABRIE, Normand. "Territorialité". In : *Kontaktlinguistik = Contact Linguistics = Linguistique de contact. Manuel international des recherches contemporaines*, édité par Hans Goebel, Peter H. Nelde, Zdenek Stary, Wolfgang Wölck. Tome 1. Berlin, New York : Walter de Gruyter, 1996, p. 210-218.
- LAPONCE, Jean A. *Langue et territoire*. Québec : Les Presses de l'Université Laval, 1984, 265 p.
- MIRAMBELL i Abancó, Antoni. "El català com a "llengua pròpia" de Catalunya". In : *Estudis jurídics sobre la llei de normalització lingüística*. Barcelona, Madrid : Generalitat de Catalunya, Institut d'Estudis Autònoms, Marcial Pons, Ediciones jurídicas y sociales, S.A., 1999, p. 45-75.
- NELDE, Peter, Strubell, Miquel, Williams, Glyn. *Euromosaic. Production et reproduction des groupes linguistiques minoritaires au sein de l'Union européenne*. Rapport préparé pour la Commission européenne. Luxembourg : Office des publications officielles des Communautés européennes, 1996, 90 p.
- SANMARTI Roset, Josep M. *Las políticas lingüísticas y las lenguas minoritarias en el proceso de construcción de Europa*. S.l. : Instituto Vasco de Administración Pública, s. d., 448 p.
- SOLÉ i DURANY, Joan Ramon. "El concepte de llengua pròpia en el dret i en la normalització de l'idioma a Catalunya". *Revista de llengua i dret*, n° 26, 1996, p. 95-120.
- SOLÉ i DURANY, Joan Ramon. "El principi de territorialitat de les llengües i la protecció de la identitat lingüística dels pobles". In : *Drets lingüístics i drets culturals a les regions d'Europa*. Actes del Simposi internacional (Girona, 23-25 abril 1992). Barcelona : Generalitat de Catalunya, 1995, p. 87-90.

- TURI, Joseph-G. "Législations linguistiques canadiennes". In : *Études canadiennes. Canadian studies* (Association Française d'Études Canadiennes, AFEC), n°45, 1998, p. 29-38.
- VARENNES, Fernand de. "Les droits de l'homme et la protection des minorités linguistiques". I : *Langues et droits. Actes du colloque international* (Univ. De Paris X, 22-24/1998). Bruxelles : Bruylant, 1999, p. 129-141.
- WEBER, Eugen. *La fin des terroirs. La modernisation de la France rurale 1870-1914*. Paris : Fayard, 1983, 843 p.

LOUISET Odette

QUELS MONDES AU CENTRE DE LA VILLE INDIENNE

La position des villes indiennes dans le monde ne peut être interrogée par la seule mesure du degré d'ouverture de l'économie urbaine ou de la pénétration d'une culture "internationalisée". L'exercice consiste ici à voir comment la ville indienne peut être placée en continuité avec les autres villes du monde ; cette continuité n'occulte pas pour autant les singularités locales . Elle ne relève ni des typologies morphologiques ou urbanistiques, ni des typologies économiques ou fonctionnelles. C'est par le **concept** que nous la rechercherons. Dans cette perspective, la ville indienne peut être, au même titre que toutes les autres villes, le **lieu** décliné par la rencontre de l'universel urbain et d'une situation "locale".

Lieu de rencontre et d'échange, elle est aussi un lieu d'exception, par la diversité des relations qui s'y tissent. Sans doute le refus de cette diversité, au nom de l'authenticité culturelle, alimente-t-il une idéologie anti-urbaine dominante intégrée à celle de l'écart culturel qui présente la ville en Inde comme une importation et ses conséquences comme une catastrophe. Posée comme un "objet" étranger opposé aux conceptions indiennes (hindoues ?), la ville est occultée dans sa rencontre avec la culture mêlée indienne.

Ville et indianité se conjuguent pourtant en une urbanité indienne qui a à voir avec la centralité et le monde : là où l'on croit la ville étrangère à la culture, la ville se fait et constitue un relais du monde.

Elle n'existe ni contre la culture ni contre la société "locales".

1 - La ville indienne : en continuité avec les autres villes du monde.

Présenter les villes indiennes en continuité avec les autres villes du monde procède à la fois de l'évidence et de la gageure. Elles rejoignent en effet la catégorie familière des villes du tiers monde dans une typologie fondée sur le critère de développement économique. C'est par la description des dysfonctionnements matériels et sociaux que nous les connaissons. Le fait culturel, pourtant si souvent mis en avant pour toute analyse portant sur l'Inde, est alors minoré dans les études de villes. C'est justement là que la gageure apparaît : la ville "oubliée"¹ car occultée et ramenée au stéréotype évoqué précédemment, est implicitement sortie de son contexte culturel. Les villes indiennes sont couramment présentées comme des importations et considérées comme antinomiques avec la culture locale. Le terrain semble miné par un culturalisme qui s'attache à "prouver" que la ville est incompatible avec la "civilisation" indienne.

Pourtant, les villes existent en Inde et présentent un certain nombre de "propriétés" contenues dans toute ville. En vertu de cette continuité que nous appellerons "conceptuelle", l'on peut identifier dans l'urbanité déclinée à l'indienne le plus petit dénominateur commun à toutes les villes. Cet universel urbain, "*synthèse de densité, diversité, proximité*" (L. Wirth, 1938 ; H. Lefebvre, 1970 ; J. Lévy, 1994) s'opère selon des modalités singulières, tel un arrangement singulier de ces composantes "minimales". Réfléchir sur la ville indienne nous conduit donc à réfléchir à la fois sur les composantes et l'arrangement

Quelle ville la société indienne fait-elle et que fait la ville de cette société ? En testant ici les principes de la théorie générale de l'urbanité de J. Lévy, nous insistons sur le lien réciproque et "productif" de la société et de l'espace, comme en témoigne la définition de la ville, "*configuration spatiale de substance sociétale*".

L'espace ne peut être déconnecté de la société, il est investi et chargé de sens par celle-ci, ce qui revient à dire que l'espace "objectif" n'existe pas. Les études portant sur la matérialité ne peuvent conduire à la société : c'est l'inverse. Le dualisme qui structure notre réflexion occidentale pose particulièrement problème ici et nous expose au

¹Odette Louiset, 2000 (à paraître).

risque du contre-sens. Les mêmes apparences peuvent renvoyer à des phénomènes différents. Ainsi, des notions banales tels le centre ou la distinction ville/campagne peuvent être dénuées de sens ou revêtir d'autres significations ailleurs qu'en Europe.

La vigilance s'impose dans la définition de l'urbain universel ; le concept doit être suffisamment ouvert pour convenir à la variété des situations. Le risque est bien de prendre notre conception de la ville pour la ville, notre spatialité pour l'espace. Or il existe d'autres façons de faire de la société et de la ville. Cette projection de la singularité européenne sur les autres situations du monde relève de deux méthodes.

Quand nous partons des apparences pour aller vers la société et identifions des quartiers types comme des éléments récurrents des espaces urbains, où qu'ils soient, ceux-ci constituent fréquemment des repères utilisés pour « désigner » les différentes composantes des sociétés rencontrées. Cette dérive est alimentée par l'uniformisation attribuée à la mondialisation mais qui touche plus les formes matérielles apparentes que les contenus sociaux.²

Quand nous projetons nos propres schémas idéels sur les manifestations matérielles d'autres sociétés, cette attitude se trouve légitimée par la « scientificité ». Nous oublions seulement que nos méthodes relèvent d'une science européenne devenue la science dont les hypothèses peuvent orienter les conclusions. Ainsi que le rappelle T. Hentsch³, tout se passe « *comme si notre vision du monde, parce que scientifique, nous épargnait la nécessité d'un regard anthropologique sur nous-mêmes, sur les présupposés qui président au découpage de la réalité que nous soumettons à notre investigation* ».

L'entrée par le concept présente de grands avantages pour peu que l'on veille à ne pas prendre pour référence la situation propre de l'observateur. La réflexion conceptuelle n'exclut pas la dimension culturelle des phénomènes en rendant possible la comparaison, une façon de se garantir du risque culturaliste : privilégier les ressemblances sans occulter les différences. S'attacher à trouver ce qui, dans la ville indienne, la place dans la continuité avec les autres villes, revient à y rechercher de l'identité urbaine. Ceci contribue aussi à une approche critique de la dimension culturelle locale. Ainsi, quand nous sommes en quête de la ville indienne, à quelle « culture

²Hélène Rivière d'Arc, 1997, « Territoires urbains et société dans la globalisation. Une mise en perspective Brésil-France », *Strates*, n°9, 1996-97, pp. 81-90.

³Thierry Hentsch, 1994, « Les armes de la science », *Quantara*, n°13, dossier spécial non paginé, Institut du Monde Arabe.

indienne” nous référons-nous ?

2 - Et “L’Inde refusa toujours d’inventer la ville”.⁴

Avant de s’interroger sur la référence culturelle indienne, ce qui est de grande importance, il convient de présenter presque caricaturalement la façon dont la rencontre Ville/ Indianité est le plus couramment évoquée. Quand la société constitue l’angle d’attaque de la ville indienne, c’est pour mettre en évidence l’incompatibilité de l’organisation socio-religieuse et l’urbanité. La société hiérarchisée en fonction de critères strictement religieux⁵ s’accommode mal de l’anonymat des grandes villes et de l’économie “moderne” qui modifient les relations de complémentarité fondées sur des échanges de services. De la même façon, la proximité voire la promiscuité urbaines rendent difficiles la séparation, l’écart qui se lisent dans l’espace du village. Celui-ci est présenté comme le cadre idéal de l’organisation, on serait même tenté de parler du cadre “naturel”. Les interprétations d’une telle situation n’ont cependant pas été univoques et les marxistes ont prédit la disparition de la caste avec l’urbanisation croissante accompagnant la modernisation de l’économie.⁶

L’absence des villes dans la culture indienne est confortée par l’affirmation de la prééminence des villes fondées par les “étrangers” : villes musulmanes, britanniques. Seules les cités religieuses, villes-temples relèveraient d’une authentique culture indienne. Les envahisseurs indo-Aryens bénéficient ici d’un statut enviable, sans doute du fait de la précocité de leur incursion et de leur contribution à la culture d’où émergea le futur hindouïsme. Ce postulat de l’idéologie anti-urbaine a été alimenté autant de l’intérieur par la présentation du modèle brahmanique comme seul modèle indien, que de l’extérieur par l’indianisme européen garant de cette authenticité : le modèle indien est hindou. Il faut s’interroger sur ce refus de la ville quand plus de 100 millions d’Indiens, les musulmans, sont adeptes d’une religion dont le lien à l’urbain est fondateur...

Si l’on prend en compte le seul hindouïsme, l’on observe que peut-être l’antinomie ville/caste (ou culture hindoue) provient en fait d’une vision trop européenne de la ville et d’une insuffisante réflexion sur le concept. Ainsi, G. Deleury affirme-t-il que seules les villes créées par

⁴Guy Deleury, 1993, p. 324.

⁵Louis Dumont, 1966, *Homo Hierarchicus*, Tel Gallimard, 450 p.

⁶Charles Bettelheim, 1962, *L’Inde indépendante*, A. Colin, 524 p.

les colonisateurs “*pourraient, si l’on reste en leur centre, être prises pour de vraies villes*” et que les faubourgs, les villes plus anciennes ou plus récentes n’ont “*plus rien de citadin*”⁷. Il semble bien que l’auteur identifie à la ville des éléments appartenant à la situation européenne dont la centralité, la monumentalité, la présence et le statut de la bourgeoisie.

Or, la société indienne a produit de la ville autrement. Ainsi l’expression de la centralité n’y est probablement pas spatiale mais tient dans le groupe, tout comme la coupure ville/campagne ne s’apparente pas à la situation européenne. L’Inde n’a pas “refusé d’inventer la ville” mais elle l’a inventée autrement et continue de le faire. Ainsi, le modèle habituellement restitué de la ville polycentrique indienne n’éclaire pas le fonctionnement de la ville en Inde, l’identification de types de quartiers par leurs apparences ne nous conduit pas non plus “en direct” à la société locale.

La ville est probablement autant une “constellation” que le village ⁸ car elle ne se fait ni contre la société ni en dehors. Mais la relation est mutuelle : les normes sociales sont fondatrices de la ville et dans le même temps, la situation urbaine produit un effet-ville sur la société. La simple traduction spatiale de la caste ne peut rendre compte des propriétés de la ville indienne. En effet, comme toute société, celle-ci fonctionne davantage en réseau qu’en territoire (ce qui n’exclut pas la territorialité) et la transcription de distances sociales en écarts topographiques concourt à découper, parcelliser une ville qu’on ne peut plus comprendre alors.⁹

Au total, il apparaîtra, dans un travail en cours, que la négation de la ville comme lieu expressif de la culture indienne traduit une position idéologique dont les origines sont à la fois complexes et variées. En effet, les valeurs brahmaniques ont valorisé le village comme un lieu de sociabilité privilégié, permettant l’observance des règles et tabous liés à l’hindouïsme, la ville ayant abrité les sectes contestant le pouvoir des brahmanes. La réaction anti-coloniale a elle aussi dénoncé les villes comme des points privilégiés de l’intrusion musulmane ou britannique : le mouvement gandhien exprime une forte idéologie anti-urbaine et célèbre l’harmonie de la société villageoise et rurale¹⁰. Cette pensée est probablement influencée par

⁷Guy Deleury, op. cité, p. 325.

⁸Guy Deleury, op. cité, p. 236 : L’auteur cite le mot sanskrit *Gram* (village) veut dire “constellation”, “série organisée”, “réunion”.

⁹Odette Louiset, 2000 (à paraître), “Hyderabad, ville inversée”, *Actes du XIIIème colloque de l’AFEMAM*, Tours, juillet 1999.

¹⁰Gandhi, 1958 (Unesco), *Tous les hommes sont frères*, Folio, p. 219 : (Les citadins) “savent-ils vraiment que leur misérable confort représente le pourboire qu’ils obtiennent en échange de leur

les courants ruralistes britanniques (alimentés par l'urbanisation "traumatisante" de la période victorienne) rejoignent ainsi le modèle brahmanique. Aujourd'hui, la situation demeure complexe : l'idéologie anti-urbaine est forte et s'alimente d'écologisme, d'images catastrophistes de la croissance urbaine dont certains discours sont très proches de ceux des "classes laborieuses, classes dangereuses", mais aussi du refus de la culture mêlée, de la rencontre.

La construction de l'authenticité culturelle indienne relève de choix qui, comme la structuration du territoire et la patrimonialisation se situent dans l'actualité.¹¹ La ville indienne est à la fois de la ville hindoue, de la ville musulmane et de la ville européenne pour reprendre des termes simplistes. Mais elle n'est pas juxtaposition, zonage : elle est échange, rencontre, comme toute ville et comme le monde. La ville indienne témoigne de l'invention permanente, qui caractérise toute société, c'est pourquoi l'utilisation du terme **société** nous semble préférable à celui de culture.

3 - "la ville est un monde parce qu'elle est du monde".¹²

En reprenant au compte de l'Inde cette phrase de Marc Augé, nous pointons à nouveau la continuité : la ville indienne "*est un monde parce qu'elle est du monde*". Et ce monde ne fait pas seulement irruption dans les centres verticalisés, les lotissements "modernes", les zones industrielles ou les cybercities... La ville indienne est un monde parce qu'elle est en continuité avec les autres villes de la planète, parce qu'elle est de la *co-présence*¹³ et de la *simultanéité* comme le monde.¹⁴

Toute la ville participe **au** monde et en même temps comprend **des** mondes. Ainsi les habitants des slums (qui appartiennent à l'image classique de la métropole indienne) participent-ils au monde. Ils vivent en référence à l'ensemble de la ville, de la société, du monde. Dans l'apparent écart entre les quartiers différents, l'urbanité est partagée comme peut l'être notre présence au monde. Ceci ne signifie pas que les zones "rurales" soient isolées mais par leur spécificité ("configuration" et "substance"), les villes mettent en présence et en proximité une société plus diverse dans un lieu où le monde est plus

travail pour l'exploiteur étranger ?".

¹¹Guy Di Méo, 1998, *Géographie sociale et territoires*, Nathan, 320 p.

¹²Marc Augé, 1994, *Pour une anthropologie des mondes contemporains*, Flammarion, p. 163.

¹³Henri Lefebvre, 1970.

¹⁴Denis Retaillé, 1997.

visible. Comme dans le monde, on ne peut comprendre en séparant les différents plans : c'est leur imbrication qui **fait** la ville. Comme dans toutes les autres villes, la société indienne décline idéal et matériel, universel et singulier.

En fonctionnant comme le monde, la ville reçoit le monde, ce qui en fait un lieu d'exception. Cette exception est plus sociétale que spatiale, même si l'effet-ville procède aussi de la configuration : en Inde aussi, "*l'urbain se définit comme lieu où les gens se marchent sur les pieds (...)*"¹⁵ Outre la proximité, la diversité se doit d'être soulignée et nos propos infirmeront ceux de G. Deleury qui voit dans le village le lieu privilégié de la rencontre des castes qui se mêlent alors que la ville conduirait chaque groupe à vivre "*en circuit quasi fermé*"¹⁶. C'est ignorer la mobilité des groupes et des individus dans les villes et ne voir dans la ville qu'une mosaïque de "quartiers-surfaces". Ainsi, les slums comme les autres quartiers d'habitations se vident-ils dans la journée et les itinéraires du quotidien transgressent-ils les territoires supposés. De la même façon, les quartiers récents, physiquement excentrés, peuvent relever d'une centralité transportée avec les groupes qui les habitent.¹⁷

De façon classique, la ville indienne est du monde par la surreprésentation des élites et leur rôle moteur dans la société, la présence des groupes minoritaires dont les réseaux couvrent toute l'Inde et au-delà. Car les métropoles indiennes sont en communication directe avec le monde, non seulement par les médias, mais plus efficacement encore par la diaspora. La présence d'institutions politiques administratives, financières et universitaires concourt aussi à introduire le monde dans la ville indienne.

C'est aussi par les grandes villes que l'on connaît l'Inde. En effet, l'observateur "rapide", les "nomades modernes" parlent de l'Inde à travers ses grandes métropoles. Ils en rapportent les contrastes, les inégalités et les dysfonctionnements, l'étalement spatial. cela constitue le savoir commun. L'urbanité est absente, réduite à quelques-unes de ses apparences, les plus différentes de celles qui nous sont familières ou à l'inverse, celles qui "témoignent" des

¹⁵H. Lefebvre, op. cité, p. 57.

¹⁶G. Deleury, op. cité, p. 332.

¹⁷A Coimbatore, Tamil Nadu, des familles de classes moyennes, originaires de quartiers anciens (de type bazar) se sont installées dans des lotissements périurbains pour disposer de maisons plus confortables et plus spacieuses. Elles ne se sentaient pas éloignées des zones animées. Membres d'une caste numériquement et économiquement dominante dans le quartier originel, c'est comme s'ils constituaient à eux seuls une annexe, sans qu'aucun commerce ne soit implanté dans le nouveau lotissement. L'activité demeurerait localisée dans le quartier de départ où leurs parents continuaient de résider. A. Vaguet et O. Louiset-Vaguet, 1992, "Une métropolisation sans drame, Coimbatore en Inde du sud", *C.O.M.*, n°178, 17 p.

ressemblances et d'une uniformisation planétaire via les grandes métropoles. Comment percevoir tous ces mondes qui se trouvent au coeur de la ville indienne et qui sont aussi du monde, c'est-à-dire un peu de chacun de nous ?

Réfléchir sur la ville indienne nous conduit à approfondir la question du concept de ville. En nous dégageant des apparences, nous tentons d'atteindre la société. La difficulté à identifier de la ville ailleurs nous est familière : elle est la même que celle éprouvée devant les banlieues ou les "villages périurbains" : tout comme les habitants de ces espaces, les citadins des villes indiennes "*ne sont pas moins urbains, ils le sont autrement*".¹⁸ Bidonvilles, villes rurales africaines, villes nomades, sont autant de ville que de monde, de la centralité, de la ville autrement mais pas moins, dans le même monde.

Bibliographie

- BERQUE Augustin, *Du geste à la cité*, Gallimard, 247 p.
DELEURY Guy, 1993, *Le modèle indou*, Kailash, 403 p.
LEFEBVRE Henri, 1970, *La révolution urbaine*, Gallimard, 248 p.
LÉVY Jacques, 1994, *L'espace légitime*, Presses de Sciences Po, 442 p.
LOUISET Odette, 2000 (à paraître) "L'oubli des villes de l'Inde", *Actes du colloque de l'AFEMAM*, Lyon, juillet 1998.
LOUISET-VAGUET Odette, 1997, "Ville indienne, Ville hindoue ? facteurs et processus de ségrégation spatiale.", *Espace, Populations, Sociétés*, n°2-3, pp. 211-224.
RETAILLÉ Denis, 1997, *Le monde du géographe*, Presses de Sciences Po, 283 p.
WIRTH Louis, 1938, "Le phénomène urbain comme mode de vie", in Grafmeyer et I. Joseph (présentation), *L'Ecole de Chicago*, 1990, Aubier, pp. 255-281.

¹⁸François Ascher, 1998, "Nous ne sommes pas moins urbains, nous le sommes autrement", *Ville et Développement*, Textuel, pp. 36-42..

IBARRA Pedro

LE LOCALISME COMME REPONSE A LA GLOBALISATION

L'objet de cet article est réfléchir sur le développement des stratégies et des identités localistes dans les mouvements sociaux en general et plus particulièrement chez les écologistes. Mais avant tout, il importe de se demander ce qui provoque cette réponse localiste.

1 - La globalisation

La première remarque est qu'il faut beaucoup relativiser les concepts de globalisation, mondialisation, centralité, etc. et surtout qu'il faut relativiser les conséquences de ces procès. En ce sens, nous pouvons signaler :Qu'il n'existe pas un seul *centre*, une seule *centralité*. Le procès de transformation (plus que de globalisation) que nous envisageons , c'est un procès de multiplication des centres. Il y aurait plusieurs centres et donc, plusieurs relations centre/périphérie. De plus, il existerait des relations complexes entre les divers centres et les diverses périphéries, relations horizontales, verticales et croisées.

Dans cette perspective, il est évident que de nos jours l'Etat n'est pas le titulaire exclusif de la centralité. Mais nous ne pouvons pas non plus affirmer qu'il a été remplacé par un nouvel acteur central (le financier, par exemple). La seule certitude est que l'Etat partage la centralité avec d'autres acteurs.

Toujours au sujet de cette complexité relationnelle entre l'Etat et la Nation : sa crise ne peut se définir tout simplement comme un procès de substitution de centres de pouvoir, mais plutôt comme un procès de complexification.

Observons d'un peu plus de près les caractéristiques de ce procès politique complexe.¹ La complexité s'accroît parce qu'elle exprime la convergence de plusieurs phénomènes complexes à leur tour. Ces phénomènes sont :

- ◆ Les croissantes expansion et consolidation de la fonctionnalité auto-organisationnelle des divers systèmes (de la logique auto-politique). Cette autonomie systémique entraîne des difficultés pour l'Etat, étant donnée la volonté de celui-ci à imposer son pouvoir par dessus ces systèmes.
- ◆ La croissance du pluralisme social et des organisations corporatives et le besoin ou l'impossibilité pour l'Etat de répondre à toutes les demandes.
- ◆ La décentralisation et surtout le fractionnement des institutions de l'Etat, de l'Autorité publique.
- ◆ La croissante difficulté pour l'Etat de prévoir la chaîne de causalité de ses décisions, difficulté qui est due entre autres à la concurrence des différents et changeants acteurs collectifs dans la prise de décision du fait de l'existence de réseaux dans la "*policy making*", réseaux qui, à leur tour, provoquent une certaine incapacité à définir les conséquences des décisions politiques adoptées.

Au total, une situation complexe qui, comme l'écrit Held (1999:85), nous conduit à un panorama politique qu' on peut définir comme "*néomédiéval*" : pas de centralité, confusion de pouvoirs, etc.

Cette situation exprime aussi très bien comment le pouvoir politique a transformé son action, comment on passe de "*l'action de*

¹ In this question we follow Vallespin (2000)

gouverner" à "*la gouvernance*" (Kooiman 1993). C'est-à-dire comment l'Etat devient de plus en plus faible dans sa verticalité normative et comment la distinction entre Etat et société civile devient aussi de plus en plus ténue, comment, enfin, dans la nouvelle scène de la gouvernance, des acteurs sociaux pénètrent le réseau normatif dans lequel l'Etat est un autre acteur. L'Etat gouverne quelquefois, mais *on* gouverne surtout *avec* l'Etat, et quelque fois *sans* lui.

Dans une autre perspective il faut rappeler que le terme de globalisation définit lui-même un procès qui n'est pas très global. En ce sens, il vaut mieux parler d'un procès de globalisation (Robertson 1992) ou d'une adaptation, à partir de l'espace local, à des stratégies qui, avec la volonté globale, sortent à leur tour des espaces locaux. On a pu noter cette relation d'interaction adaptative. Mais il existe aussi, nous le verrons, une relation de résistance à la globalisation ou, plus exactement, de fuite de la globalisation.

2 - Les mouvements

Maintenant nous allons observer la conduite de certains mouvements sociaux et voir dans quelle mesure ces conduites sont dirigées selon le scénario, que nous avons décrit brièvement, de globalisation-et-complexification.

Nous allons suivre ces conduites à travers les mouvements écologistes, parce que nous croyons que ces mouvements représentent bien les tendances dominantes du cycle historique des nouveaux mouvements sociaux, au-delà des étiquettes analytiques. De plus, notre apport empirique sur la conduite écologiste est assez solide. Elle est fondée sur une recherche internationale encore inachevée, et elle concerne la transformation, de l'action des groupes écologistes,² au cours de la dernière décennie et dans neuf pays d'Europe. Or l'un des résultats les plus étonnants de cette recherche est de constater la croissance de l'activisme localiste. Il ne s'agit certes pas du localisme d'adaptation que nous avons déjà signalé, mais plutôt d'un localisme de confrontation, ou plus exactement de " refuge " face à la globalisation

Les faits sont simples. Pendant ces dix dernières années, il s'est compté :

² TEA Project . EC contract n°: ENV-CT97-O514

- ◆ un plus grand nombre de militants dans les groupes locaux,
- ◆ davantage d'autorités locales contestées,
- ◆ un plus grand nombre de conflits locaux qui provoquent la réponse de mouvements tels,
- ◆ davantage de mobilisations réduites à l'espace local.

Tels sont les faits. Il nous reste à les interpréter.

3 - Qu'entendons-nous par localisme ?

Ce terme ne signifie pas que les conflits concernent l'environnement local de nos jours, alors qu'auparavant ils auraient été "généraux" ou "nationaux". De telles mobilisations ont toujours eu pour points de départ des conflits locaux, des agressions locales à l'environnement et la majorité des mouvements écologistes ont émergé surtout de la multiplication des protestations formulées face à ces problèmes locaux. Les mouvements écologistes et les demandes ont toujours suivi un procès de généralisation à partir du local. Le terme de "localisme" signifie que, de nos jours, cette généralisation n'a pratiquement pas lieu. En conclusion :

- ◆ Le poids de la mobilisation est limité en effet par les organisations locales, et les groupes nationaux ayant perdu le rôle principal³ au point de ne plus être capables d'organiser des campagnes de mobilisation nationale, même sans passer outre à la seule coordination des mobilisations locales.

Cette affirmation ne doit pas être interprétée comme le signe d'une contradiction entre les organisations locales et les organisations écologistes nationales. Simplement, ces groupes locaux sont presque toujours fondés sur la base de la communauté, c'est-à-dire des réseaux de groupes de voisinage, de femmes, d'églises locales, d'associations

³ Nonetheless, paradoxically, we must consider the role of the Transnational ecologist organisations, as a process of adaptation or response to the globalisation process (della Porta and Kriesi 1999). Although as Rucht points out in the same publication (Rucht 1999; 217) we must be very cautious in evaluating the relevance of such organisations; there are not many of them, it seems that their growth has halted, they are very bureaucratic and their real influence is more limited than it would seem.

culturelles, et également d'organisations écologistes locales, qui réagissent à l'agression que subit un espace considéré comme espace de vie commune. Etant donné le manque de rigidité et d'hétérogénéité de leurs intérêts originels, ces groupes sont capables de construire des discours globaux et d'utiliser de multiples ressources mobilisatrices.⁴

Observons que le localisme, du fait de la proximité de ces groupes ou réseaux de groupes, suppose une certaine rupture avec ce que nous pourrions appeler une confrontation orthodoxe de l'environnement, dans laquelle un conflit concret est l'expression du choc de deux philosophies opposées sur la nature et sa relation avec l'Homme. Dans les conflits locaux, une confrontation se développe si, malgré l'hétérogénéité des discours, une idée peut se dégager en matière d'action. Face à l'agression externe, c'est le *Nous* qui décide, *dans* l'espace de proximité, de ce qui est communautairement ressenti comme option d'appartenance. Nous en reparlerons.

- ◆ On a donc une croissance du nombre des actions collectives, qui sont limitées à la zone d'influence locale, comme des démonstrations locales, l'utilisation des médias locaux, des actions innovantes locales, etc.

- ◆ Ce qui fonde et forme le procès c'est le contexte politique local, la forme spécifique (procès formel, le réseau d'acteurs, la culture politique) dans laquelle les décisions politiques sont prises dans un territoire spécifique.⁵

- ◆ Dans ces mobilisations, enfin, se dégage la supériorité d'une culture et d'un discours fondamentalement localistes, un discours qui, nous le préciserons constitue un mélange de trois éléments : une culture "*Nimby*", certains discours qui affirment la prévalence d'une citoyenneté démocratique, et une idéalisation de ce qui *Nous*

⁴ For the concept of community based environmental movements and differences with the gras-roots environmental activists see Kousis 1999

⁵ As we have just indicated, as a result - and also as an expression - of that localism it can be observed that the political process (Tilly 1978, Tarrow 1983, Kitschelt 1986, Kriesi et al. 1995), and concretely the local policy making process (della Porta and Andretta 1999), increasingly comes to play the **leading role** in shaping the mobilising and also the identity strategy of the movements. This assertion must be nuanced. The functionality of the political process is not *the* result of localism. What is being asserted is merely that within localist mobilisation there is a *growth* of the role of the political process and of the local political process. As the movement distances itself from general ideological referents, from long term strategies and national alliances, it finds itself obliged (or perhaps that obligation is desired and chosen) to act within the limits imposed by the local political space.

appartient, en tant qu'espace, comme reconnaissance de *Notre* identité.

En approfondissant cette définition du discours et surtout quand celui-ci est l'expression d'un mouvement fondé sur la communauté, nous notons que la défense du *local* est le mouvement de résistance d'une communauté aux tentatives d'invasion ou d'agression ou encore, d'actes perçus comme agressifs à l'encontre *du territoire*, provoqués sans doute par des institutions ou élites externes.

L'espace local à défendre n'est pas réellement construit par ses frontières et ses caractéristiques définies auparavant. *Le local, c'est ce qui est culturellement local.* (Preston 1997). De ce fait, la défense de l'espace local est exprimée par le besoin ressenti par des individus de construire eux-même un espace tel qu'ils se sentent attachés à un territoire partagé et à partager, dans lequel ils se reconnaissent. Ce besoin entraîne la construction et la sublimation de l'espace, et l'expérience d'invasion de l'extérieur est perçue comme quelque chose qui va à l'encontre d'intérêts auto-définis comme vitaux, directement à l'encontre de la vie du monde de ces individus, dans le sens le plus strict du terme.

Une telle construction est fondée sur des intérêts concrets et définis, intérêts qui appartiennent à la culture "*Nimby*", ainsi que sur le discours des droits des citoyens. Mais elle va au-delà : elle est fondée sur un discours démocratique et sur l'affirmation émotionnelle d'identité. De ce point de vue, la défense du local ne se réduit pas à l'exclusive option écologiste. En effet, la possession qui est censée être menacée n'est pas tant de nature abstraite que de nature spécifique, formée autour d'une communauté humaine à laquelle elle est liée (Kamieniecki et al.1995).

En ce moment, deux grands courants ont fait leur apparition dans le cadre des mouvements écologistes radicaux : *postmatérialistes* et "*communautaires*" (Doherty 1997; Rootes, 1997).

- ◆ Les premiers ne se trouvent pas nécessairement unis à l'espace naturel qu'ils ont décidé de défendre et, dans ce sens, ce sont leurs orientations face aux valeurs et les critères sociaux post-matériels pour la planification, etc., qui les conduit à s'identifier à la nature.
- ◆ Pour les derniers, qui ont une ample présence dans les nouveaux mouvements locaux, au contraire l'espace naturel est leur territoire, celui dans lequel ils vivent et avec lequel ils se sentent moralement

et émotionnellement unis ; ils le défendent parce qu'ils perçoivent que leur survie dépend de la préservation de ce territoire spécifique.

4 – Les causes

Il est temps de voir dans quelle mesure cette tendance localiste est liée au scénario de complexité que nous avons décrit ou bien si, au contraire, elle relève d'une origine propre.

4.1 - Causes spécifiques du mouvement écologiste

Les organisations nationales du mouvement écologiste ont de sérieuses difficultés à se stabiliser, à être à la tête du mouvement dans tout le pays et cet activisme est assumé encore et toujours par les groupes et les coordinateurs locaux. Leurs difficultés peuvent être dues à un affaiblissement spécifique du sentiment d'appartenance nationale. Mais les difficultés à consolider les organisations nationales ont aussi des causes générales, telles que les propres caractéristiques des protestations écologistes, toujours en tension entre le particulier et l'universel, le manque d'une identité de classe et la pénurie de correspondants aptes à unifier le mouvement.

Cela n'enlève rien à une méfiance croissante à l'endroit des grandes organisations écologistes, nationales ou internationales. Beaucoup de groupes écologistes sont d'avis que ces grandes organisations sont trop technicisées et qu'elles négocient trop avec les autorités, passent trop d'accords. Bref, qu'elles ont perdu le contexte avec leur base. Au-delà de ces causes spécifiques, d'autres sont propres au scénario général que nous avons décrit.

4.2 - La résistance

Il est peu probable que le localisme constitue une réponse, un phénomène conscient de résistance à la globalisation. On ne perçoit pas dans les réponses locales réelles, la conscience d'une agression pouvant provenir d'une stratégie globalisante. Il existe réellement une conscience d'agression mais celle-ci provient de l'extérieur, de dehors.

Ce "*dehors*" est considéré tout simplement comme un autre acteur, une autre élite locale, une autre autorité régionale, une entreprise

nationale ou internationale. Peut-être que dans la dimension culturelle, on peut signaler un certain réveil des références généré par le rejet intuitif de procès de transculturation.

4.3 - Le refuge

Je crois que la cause dominante est celle que nous pouvons appeler "*le localisme comme refuge*", "refuge" étant entendu comme réaction face à la complexité de l'environnement, du contexte politique. Voilà une option qui donne un certain sentiment de sécurité, la confiance que donne ce qui est proche, connu et contrôlable.

Au delà de l'espace local, où croisent des ennemis et des amis locaux, règnent les ténèbres de la complexité croissante.

4.4 - Et comme toujours...la postmodernité

Il existe certainement une relation entre la postmodernité et ces nouvelles formes d'action collective. Est-ce trop d'affirmer que, dans la modernité, "*le policy making*" se décidait à partir d'une compétition idéologique entre les différents acteurs collectifs et stables qui exhibaient une spécialité déterminée et fixe dans la défense des projets globaux. La division postmoderne nous présente une scène sur laquelle des propositions publiques, concrètes et à court termes, temporaires, sont débattues par d'autres acteurs, collectifs et individuels, divers, en deux mots, "*ad hoc*". Division et complexité sont des sources de confusion, d'incertitude. L'immédiat, "*le naturel*", commande de choisir le concret, qui est plus proche, plus contrôlable par le groupe.

Conclusion, évaluation

Faut-il le préciser ? Les propositions formulées ci-dessus ont seulement valeur d'hypothèse. D'un côté, on ne saurait affirmer que la perplexité provoquée par le procès de globalisation complexe soit la cause exclusive, ni même la cause principale du phénomène de localisme. Ce dernier doit être aussi interprété comme découlant de crises organisationnelles, de transformations culturelles. Il nous semble cependant que ce soit un facteur à tenir en compte dans les récents changements de l'action collective.

On observera d'autre part que, dans la mobilisation sociale, le localisme n'occupe pas seulement une position défensive et limitée, et que certains conflits sociaux sont menés par des groupes écologistes avec une authentique vocation unitaire, avec une vraie volonté de dépasser la confortable mais appauvrissante réponse localiste.

BIBLIOGRAPHIE

- DELLA PORTA , D. and KRIESI, H. (1999) "Social Movements in a Globalizing World : an Introduction" in Della Porta , D. , Kriesi, H., and Rucht, D. (eds.) *Social Movements in a Globalizing World* . Mac Millan, Basingstoke, UK
- DELLA PORTA , D, ANDRETTA, M. (1999) "Changing forms of Environmental Protest in Italy: the Case of High Speed Railway System. *Paper. ECPR Meeting Mannheim*. April 1999
- DOHERTY, B.(1997) "Tactical Innovation and the Protest Repertoire in the Radical Ecology Movement in Britain"; *paper ; European Sociological Association Conference*. Essex ; August 1997
- GOULD, K.A., SCHNAIBERG, A. and WEINBERG, A.S. (1996) *Local Environmental Struggles; Citizen Activism in the Treadmill of Production* Cambridge University Press, USA
- HELD, D.&MC GREW, A.&GOLDBLATT,D.&PERRATON, J. (1999) *Global Transformations*. Standord. CA. Stanford U.P.
- KAMIENIECKI, S. KOLEMAN, S.D. VOS, R.O. (1995):"The effectiveness of radical environmentalists" en B.R.Taylor (ed.) *Ecological resistance movements*. State of New York University Press.
- KITSCHOLT, H. (1986) Political opportunity Structures and Political Protest : Antinuclear Movements in four Democracies . *British Journal of Political Science*, 16
- KOOIMAN J. (ed) (1993) *Modern Governance* . Londres Sage.
- KOUSIS, M. (1999) Sustaining Local Environmental Mobilisations :Groups , Actions , and Claims in Southern Europe in C. Rootes (ed.) *Environmental Movements; Local, National, Global*. London . Frank Cass.
- KRIESI,H.;KOOPMANS,R.;DYVENDAK,J.W.; & GIUGNI,M.G. (1995):" *New Social Movements in Western Europe. A Comparative Analysis*." Minnesota Press. Mineapolis.
- PRESTON, P. W.(1997) *Political Cultural Identity*. London . Sage
- ROBERTSON . R. (1992) *Globalization : Social Theory and Global Culture*. Londres. Sage

- ROOTES, C. (1996) "Environmental movements. From the local to the global" Paper. *II European conference on social movements Vitoria-Gasteiz* (Basque Country) October, 1996.
- ROOTES, C. (1997) " The transformation of environmental activism"; paper, *6th IRNES Conference*; London September 1997
- RUCHT, D (1999) " The Transnationalization of Social Movements : Trends , Causes , Problems " in Della Porta , D. , Kriesi, H., and Rucht, D. (eds.) *Social Movements in a Globalizing World* . Mac Millan, Basingstoke, UK
- SMYTH , J. (1998) Nacionalismo , Globalización y movimientos sociales , en P. Ibarra y B. Tejerina (eds) *Los movimientos sociales ; transformaciones políticas y cambio cultural* . Madrid . Trotta
- TARROW, S. (1983) *Struggles to Reform: Social movements and Policy Change during Cycles of Protest*. *Western Societies Program Paper n° 15* Cornell University , Ithaca , N . York
- VALLESPIN, F. (2000) *El futuro de la política*. Madrid . Taurus

RECONDO David

**AUTONOMIES INDIENNES AU MEXIQUE :
QUELQUES RÉFLEXIONS SUR LA LÉGALISATION
DES COUTUMES ÉLECTORALES
DANS L'ÉTAT DE OAXACA**

Je vais présenter très brièvement un cas particulier de transformations des relations centre-périphérie : celui des municipalités indiennes de l'Etat de Oaxaca, dans le sud-est du Mexique. Je ne rentrerai pas dans les détails et me contenterai de lancer quelques réflexions sur la signification politique d'une réforme qui a visé, dans les années 90, à « légaliser » les formes coutumières de désignation des autorités locales dans une région où plus de 70 % des municipalités ont une population indienne majoritaire et reproduisent des institutions communautaires qui les différencient du reste des municipalités.¹

Dans le contexte très médiatisé du soulèvement zapatiste de janvier 1994 et après les premiers pas des négociations de paix entre les représentants de la guérilla et ceux du gouvernement, le débat sur les droits des populations indiennes connaît, au Mexique, un essor sans précédent. La réforme constitutionnelle reconnaissant la *composition pluriculturelle de la nation mexicaine* impulsée par le Président Carlos Salinas de Gortari dès 1991 soit deux ans après que le Sénat

¹ Pour avoir une vision plus complète des réformes dont il est question ici voir Recondo, David, « Mouvements indiens et transition politique au Mexique », *TRACE*, CEMCA, n°30, décembre 1996, pp. 67-79 et Recondo, D., « Usos y costumbres y elecciones en Oaxaca. Los dilemas de la democracia representativa en una sociedad multicultural », *TRACE*, CEMCA, n°36, décembre 1999, pp. 85-101.

n'approuve la Convention 169 de l'Organisation Internationale du Travail sur les droits des peuples autochtones, donne déjà lieu à de nombreuses discussions sur la forme que devrait prendre la solution *légale* à une injustice historique : la négation de la spécificité culturelle des *peuples originaires* et de leur rôle dans la construction de la nation. Les dirigeants néo-zapatistes reprennent en 1994 les revendications de nombreuses organisations indiennes qui se sont formées, pour certaines, à la fin des années 70 et qui ont axé leurs mobilisations sur l'exigence d'un « droit à la différence » et le rejet des politiques intégrationnistes jusqu'alors mises en oeuvre par l'Etat. La question des autonomies indiennes est alors reprise dans de multiples forums auxquels participent des dirigeants indiens, des anthropologues et des représentants d'organisations sociales et politiques.

En phase avec une tendance mondiale au *multiculturalisme* le débat sur la reconnaissance du *droit à la différence* a un écho particulier à Oaxaca, l'Etat voisin du Chiapas dans le sud-est mexicain. Oaxaca, en effet, est l'une des régions qui concentre le plus grand nombre d'indiens (plus de 60% de la population, soit près de deux millions d'individus). Il a été aussi une pépinière de dirigeants indiens et d'organisations sociales qui ont, dès les années 80, une projection nationale et parfois même internationale. C'est là, surtout, qu'ont été promues les premières réformes légales faisant référence aux droits des communautés indiennes, avant même celles qui sont votées au niveau fédéral.

Alors que la *question indienne* fait l'objet de centaines de discours, d'articles, de programmes de télévision, de livres, le Congrès de Oaxaca approuve, le 30 août 1995, une réforme à la loi électorale locale dont l'un des apartés fait référence aux *us et coutumes* appliqués par les communautés dans l'élection de leurs autorités municipales. Il s'agit d'une « avant-première » au Mexique, non pas parce qu'il serait ainsi reconnu aux communautés indiennes le droit de suivre leur *coutume* - un tel droit figure déjà dans la Constitution locale depuis 1990 et dans la fédérale depuis 1992 - mais parce que ce droit est désormais réglementé. L'incorporation des procédures électorales *coutumières* des communautés dans le Code électoral local signifie un pas en avant dans la réglementation de droits qui ont eu jusqu'alors un caractère essentiellement déclaratif. Le *droit à la différence* s'incarne ici dans une loi qui est appliquée lors des élections municipales de 1995 et de 1998. Bien qu'il existe au niveau continental d'autres expériences de législations *spéciales* en matière

de représentation politique des indiens (en Colombie, en Equateur et au Nicaragua notamment), il s'agit d'une réforme sans précédent dans un pays où la tradition juridique héritée du XIX^e siècle a toujours été farouchement opposée à la reconnaissance de droits spécifiques selon des critères ethniques ou culturels. Selon cette optique la loi doit être *générale* et *universelle*, elle ne peut établir une distinction entre différents types de citoyennetés. La légalisation de procédures électorales *particulières* et qui contredisent dans une large mesure les préceptes appliqués dans le reste des élections (en particulier le caractère individuel, universel et secret du vote) apparaît alors comme une exception historique.

Dans sa première version, la réforme sur les *us et coutumes* consiste en un seul aparté contenant cinq articles.² Il s'agit d'un énoncé relativement bref et général qui, loin de codifier les coutumes électorales des communautés ne fait, en réalité, qu'en déclarer la validité. Les législateurs n'ont pas voulu « entrer dans les détails » face à la très grande diversité des procédures et leur variabilité dans le temps. La définition des communautés auxquelles fait référence le nouveau règlement prend la forme d'un pléonasme : il s'agit de celles qui, « *depuis la nuit des temps ou au moins trois ans* », élisent leurs autorités selon les mécanismes établis par leur « *droit coutumier* ». A aucun moment ne sont vraiment définis les *us et coutumes*. C'est sous cette forme que la réglementation est appliquée en 1995 dans l'élection de 412 des 570 *ayuntamientos*³ de Oaxaca. En 1997 une nouvelle modification du code électoral rajoute quelques précisions au chapitre consacré aux élections « coutumières » sans que l'essence n'en soit vraiment modifiée.⁴ Le trait principal de cette réforme est d'avoir « établi » deux catégories de municipalités : celles où les autorités locales sont élues selon la « coutume » (par le biais d'assemblées de village, avec un vote public sans l'intervention des partis politiques) et celles où l'élection se fait selon le procédé « conventionnel » des listes de partis et du vote « universel et secret ». En 1995 les communautés qui le souhaitent peuvent encore solliciter au parti de leur choix l'accréditation des autorités désignées par l'assemblée du village. Cela favorise évidemment le parti dominant, le PRI⁵, qui est *intégré* à la coutume depuis les années 20. En 1997, cette

² *Código de instituciones políticas y procedimientos electorales de Oaxaca*, Oaxaca, IEE, 1995, p. 28.

³ Conseils municipaux.

⁴ *Compendio de legislación electoral*, Oaxaca, IEE, 1998, pp. 78-80.

⁵ Parti révolutionnaire institutionnel (*Partido revolucionario institucional*). Parti créé à la fin des années 20 et qui gouverne le Mexique sans interruption jusqu'en 2000.

option « partisane » est définitivement supprimée : les autorités élues dans les assemblées de village selon les procédés coutumiers sont désormais reconnues officiellement sans la médiation des partis politiques.

Apparemment, la réforme de 1995 ne fait que légaliser des procédures qui étaient appliquées de fait et tolérées par le gouvernement et le parti au pouvoir, le PRI. Les autorités de plus des deux tiers des municipalités ont toujours été désignées dans des assemblées qui ont lieu en-dehors de la date officielle des élections, le plus souvent sans l'intervention de partis politiques et selon des procédures de vote très diverses. Celui-ci est généralement public et, dans une grande majorité des cas, à main levée. Les personnes sont désignées en fonction des services qu'ils ont rendus à la communauté. L'élection renvoie donc à une hiérarchie dans laquelle les *ciotyens* doivent commencer par les postes (*cargos*) du bas de l'échelle (policier, secrétaire municipal etc.) pour pouvoir occuper, par la suite, les postes de plus grande responsabilité (maire -*Presidente municipal*-, juge de paix -*alcalde*- etc.). L'exercice des fonctions municipales y est considéré comme un service obligatoire et non rémunéré. Chaque *cargo* dure généralement un an. Avant la réforme de 1995, les listes des personnes désignées par les assemblées de village étaient transmises au parti « officiel » qui les faisait accréditer. Dans la grande majorité de ces municipalités aucun autre parti n'avait de présence directe. La légalisation de la coutume en 1995 permet aux communautés d'accréditer leurs autorités auprès de l'administration de façon indépendante, sans aucune « étiquette » partisane. Lors des élections municipales de 1995, 412 des 570 municipalités de Oaxaca effectuent leurs élections selon la procédure coutumière. Dans seulement 158 municipalités les partis politiques interviennent directement dans l'élection. Le nombre des municipalités « coutumières » augmente légèrement en 1998, puisqu'elles sont 418 à « choisir » ce procédé électoral.

Au premier abord la réforme de 1995 revient simplement à rendre « public » une pratique jadis tolérée en-dehors de toute légalité. Néanmoins ce qui peut être conçu comme une simple « homologation » de la *coutume* a des effets directs sur le fonctionnement du système politique. En « excluant » les partis politiques des élections locales dans plus de 400 municipalités la réforme contribue, en partie, à priver le pouvoir central de ses moyens de contrôle sur les pouvoirs locaux. Elle ouvre une espace

d'autonomie à des acteurs locaux qui vont s'en servir pour légitimer leurs stratégies politiques. La réforme contribue ainsi à précipiter la décomposition des mécanismes « traditionnels » de régulation politique. Elle s'inscrit donc parfaitement dans le processus de transition du système politique mexicain.

Dans le milieu rural et indien de Oaxaca le changement politique prend la forme d'une mise en cause du *pacte* traditionnel et implicite qui garantissait aux communautés une relative autonomie dans leurs décisions internes en échange de leur loyauté envers le gouvernement et son bras électoral, le PRI. Un pacte historique qui n'était d'ailleurs qu'une reformulation *moderne* et *corporatiste* du système d'*indirect rule* instauré dans les périphéries indiennes par l'Etat colonial et maintenu lors de la formation de l'Etat-nation mexicain au XIX^e siècle. A partir de la Révolution de 1910, le gouvernement garantit aux communautés la reconnaissance légale de leurs autorités (le PRI accrédite les autorités désignées par les *anciens* ou les assemblées de village) et leur apporte des soutiens matériels. En échange les communautés fournissent au PRI un vote corporatif. Jusque dans les années 80, pour l'élection des députés -locaux et fédéraux-, des sénateurs, du Gouverneur et du Président de la République, les autorités municipales remplissaient les bulletins de vote au nom de la communauté. Les candidats du « parti du gouvernement » sont évidemment les seuls à en bénéficier. C'est cette relation qui entre en crise à partir des années 70 et 80. Une nouvelle élite apparaît au sein des communautés et en-dehors des canaux corporatistes. Parallèlement, les réformes électorales que le régime promet pour maintenir sa légitimité entraînent la formation de nouveaux partis politiques et d'institutions électorales qui échappent partiellement au contrôle du parti dominant. Même à Oaxaca, une des régions où le parti *officiel* obtient ses meilleurs résultats, l'opposition tend à gagner du terrain dans les années 80 et 90. Le niveau de compétition et de conflit dans les élections locales et fédérales augmente de façon constante. L'hégémonie du PRI est de plus en plus menacée.

La décision d'*officialiser* les *us et coutumes*, telle qu'elle a été prise par le gouvernement, reflète une tentative de l'Etat-PRI d'actualiser le type de relations qu'il avait entretenu jusque-là avec les communautés indiennes. Il s'agit, en somme, de *tout changer pour ne rien changer*. Certes l'initiative de la reconnaissance légale des *us et coutumes* ne vient pas exclusivement du gouvernement de Oaxaca. Le respect des formes indiennes d'organisation est revendiqué depuis des décennies par des acteurs sociaux et politiques indépendants. Mais si le

gouvernement décide de répondre à ces exigences à ce moment-là ce n'est pas uniquement en raison de la pression exercée par des organisations indiennes dont le poids politique reste relatif. La réforme découle davantage d'une stratégie du gouvernement qui cherche, d'une part, à éviter une rébellion indienne semblable à celle du Chiapas et, d'autre part, à enrayer l'avancée de l'opposition dans des municipalités rurales. Elle n'est pas réductible, néanmoins, à la seule volonté du gouvernement. Comme toute réforme institutionnelle, celle de 1995, qui porte sur les coutumes électorales des communautés indiennes, est le fruit d'une négociation. Elle reflète un compromis entre les principaux acteurs politiques : le gouvernement de Oaxaca, le parti *officiel*, les organisations indiennes et les partis d'opposition (principalement le PRD⁶). Bien qu'en apparence une telle réforme s'inscrive davantage dans un registre de la conservation (préserver les coutumes et l'hégémonie politique du PRI), elle prend part aux changements profonds qui affectent les communautés et l'ensemble du système politique.

Les effets d'une telle « politique de reconnaissance » sont ambigus. Dans certains cas elle sert à légitimer les élites locales liées au PRI et soucieuses de maintenir un *statu quo* dans les relations avec l'Etat ; parfois elle est utilisée par des groupes indépendants, au contraire, pour construire de nouvelles relations avec l'Etat. Ailleurs, enfin, elle permet à des groupes locaux, non nécessairement contrôlés par le PRI, de monopoliser le pouvoir municipal et de gouverner de façon autoritaire et excluante. Partout des groupes politiques d'orientations très différentes légitiment leurs positions au nom de la défense des us et coutumes et de l'autonomie indienne. Le changement de fond, néanmoins, se reflète dans l'autonomisation des espaces locaux de pouvoir à laquelle contribue la réforme, entraînant un ajustement dans les mécanismes traditionnels de médiation et de contrôle politique. Lors des élections municipales de 1998, le nombre de conflits pré et post-électorales semble augmenter dans les municipalités coutumières. Des désaccords sur les procédures de désignation ou les résultats des élections surgissent dans plus de 70 municipalités alors qu'en 1995 l'Institut électoral local⁷ avait relevé 8 litiges. Cette multiplication des conflits reflète en réalité un changement dans les mécanismes de

⁶ Parti de la révolution démocratique (*Partido de la revolución democrática*). Parti d'opposition né en 1989 de la fusion entre d'anciens partis de gauche et un secteur dissident du PRI. Dans les régions rurales de Oaxaca, c'est le pratiquement le seul parti d'opposition à rivaliser avec le PRI. Les autres partis et notamment le Parti d'action nationale (*Partido de acción nacional*) qui a gagné les élections fédérales en 2000, n'ont de présence que dans les principales villes.

⁷ Institution publique chargée de l'organisation des élections dans l'Etat de Oaxaca.

médiation et d'arbitrage : en 1995 encore, le PRI avait contribué à désamorcer les conflits dans les communautés ; en 1998, la loi lui interdit toute intervention ; il doit céder la place à l'Institut électoral local pour la solution des conflits. Dans bien des cas il apparaît que le pouvoir central a perdu sa capacité à contrôler les groupes de pouvoir locaux y compris ceux qui lui étaient traditionnellement « loyaux ».

La légalisation des *us et coutumes* finit ainsi par délimiter un nouveau champ de lutte pour le pouvoir et loin de renforcer les anciens mécanismes de régulation politique, elle les met sous tension. La figure légale de la *coutume* devient un instrument dans les mains de ceux qui veulent contrôler le pouvoir municipal et s'en servent pour éliminer leurs adversaires. Ceux-ci ont tendance à réagir en rejetant la coutume et en exigeant un changement dans le régime électoral municipal.

Le vieux pacte corporatiste se délite mais le type de relation destiné à le remplacer ne se définit pas encore. Pour les acteurs communautaires l'enjeu est désormais de remplacer l'ancienne communauté corporative par un nouveau genre de communauté, qui soit en phase avec le pluralisme politique et soit capable en même temps d'éviter la désarticulation des sociétés indiennes et la perte de leur spécificité culturelle. Certaines expériences locales semblent aller en ce sens. Mais dans la plupart des cas les conflits intra-communautaires s'aggravent et les différents acteurs semblent entraînés dans la spirale d'une confrontation violente. Il s'agit bien là des symptômes d'une crise de l'Etat-PRI et d'un changement politique parfois mal vécu par des communautés dont la logique de reproduction culturelle s'était formée sur la base des relations clientélistes et corporatistes qu'elles entretenaient avec l'Etat. La décomposition de l'Etat clientéliste et centralisé cède la place à des dynamiques hétérogènes et à l'émergence de nouveaux espaces de pouvoirs décentralisés. Les modes d'articulation entre le nouveau centre et ses périphéries émergentes restent à inventer.

DÉVELOPPEMENT LOCAL ET NOUVELLES CENTRALITÉS : MEXIQUE ET BRÉSIL

1 - De la théorie de la dépendance à la "success story"

Observer l'évolution des pays du sud qu'on appelait Tiers-Monde facilite l'énoncé des paradigmes sur la centralité des pouvoirs, de même que sur leur décentralisation, mais ne les simplifie pas. Pourquoi ? Parce que ces pays portent l'héritage d'une pensée économique ou politique à la fois globalisante, connue comme théorie de la dépendance, et en politique parce qu'ils regroupaient des mouvements et des gouvernements populistes, nationalistes, tiers-mondistes, non alignés etc. Les concepts de centre et de périphérie coïncidaient pour les économistes, les politistes, les géographes et surtout pour les sociologues puisque l'un des théoriciens les plus sophistiqués de la théorie de la dépendance fut un sociologue brésilien connu, Fernando Henrique Cardoso. Aujourd'hui encore, certains milieux intellectuels du Nord et du Sud utilisent les notions de pays centraux et de périphérie. Les économistes, par exemple, étudiant le poids des échanges commerciaux internationaux, signalent que près de 80% de leur volume sont distribués entre les trois grands ensembles qui constituent "*la Triade*"¹. Cette Triade est souvent perçue

¹ Voir Gérard Kebabdjian, *L'économie mondiale, enjeux nouveaux, nouvelles théories*, Seuil 1994 .

comme « centre » (on dit aussi "pays centraux"), en particulier dans les pays qui n'en font pas partie. L'expression « Premier monde », utilisée pour les désigner, n'a d'ailleurs pas complètement disparu. La différence avec le passé renvoie plutôt à cet « ensemble » de pays qui n'en est plus un, fait de pays qui n'appartiennent pas à la Triade : tels sont des ensembles à vocation économique qui se constituent mais dont les regroupements supposant un projet ou une position politique partagée sont rares². Ce qui signifie que le monde est globalisé — certains y voient l'émergence d'une société planétaire³ — mais aussi qu'il a éclaté, selon des projections spatiales et identitaires différentes. Pour résumer tout cela, je dirai qu'il n'y a plus qu'un seul ordre mondial, décomposé en une multitude de des-ordres et de tentatives d'organisations locales, un "local" désignant des échelles très diverses, lui-même étant décomposable presque à l'infini. En cela, il n'y a peut-être rien de nouveau aux yeux des géographes, pour lesquels l'échelle est toujours l'instrument de travail⁴. Ce qui peut être considéré comme nouveau, sur la foi des observations que nous avons pu mener dans des lieux dont la spécificité s'avérait lisible pour une raison ou pour une autre, c'est la substitution, à la figure de la structure ou du système, de la superposition du territoire et du réseau. A partir de l'abandon de l'idée d'un Tiers-Monde dépendant d'un côté, et de cette remarque méthodologique sur la construction de l'idée de territoire-réseau reflétant des partenariats déséquilibrés, de l'autre, on peut construire partiellement une grille de lecture nouvelle sur la centralité. Une troisième notion clef sur laquelle plusieurs auteurs mettent l'accent, par exemple Pierre Veltz, est celle de la concurrence entre les territoires, qui relève à la fois d'une dynamique endogène et d'une intervention centrale, de fait celle d'un Etat contraint le plus souvent à décentraliser⁵. Bien sur, cette décentralisation n'a de sens que dans les pays qui ont une certaine taille géographique. Catherine Paix a montré par exemple que le « territoire » de Singapour, c'est la capacité de projection internationale de ses réseaux⁶. Mais la concurrence entre les territoires signifie aussi que se distinguent des territoires qui

² Voir Bertrand Badie et Marie-Claude Smouts, Introduction .Numéro Spécial de *Cultures et Conflits*, L'international sans territoires, n°21-22, 1996 .

³ Voir Olivier Dollfus, Christian Grataloup, Jacques Lévy, Le monde pluriel et singulier , in GEMDEV, *Mondialisation, les mots et les choses*, Karthala, 1999

⁴ Voir Lacoste, depuis sa *Géographie du Sous-développement* .

⁵ Voir pierre Veltz, *Ville, territoire et mondialisation*, PUF, 1997

⁶ Voir Catherine Paix et Hélène Rivière d'Arc, *Esprit d'entreprise et nouvelles synergies de part et d'autre du Pacifique, Taiwan, Singapour, Nord du Mexique*, Maisonneuve et Larose, 1997

gagnent, et en conséquence, des territoires qui perdent. Dans cette perspective d'analyse et malgré la diffusion planétaire du questionnement sur le développement durable, on ne sait toujours pas si les succès (*success stories*) sont consolidés et les échecs définitifs.

Ceci étant posé, je présenterai rapidement des histoires singulières qui peuvent apparaître comme des *success stories* et dont la découverte m'a conduite à l'introduction qui précède. La question est alors : Parmi ces régions ou territoires qui « gagnent ou qui perdent », quels sont les lieux qui constituent les représentations du Centre (quels sont les centres économiques /politiques, donneurs d'ordre ou têtes de réseaux, quels sont ces centres, complices ou ennemis ?)

Occupons-nous de cas très concrets au Mexique et au Brésil. Ceux-ci nous conduisent à penser qu'aujourd'hui encore la métaphore du centre et de la périphérie existe pour la plupart des groupes d'acteurs qui interviennent sur le territoire national et/ou local, sachant que selon qu'ils interviennent en fonction d'intérêts économiques ou de pratiques de pouvoirs, les images des centres et des périphéries ne sont pas les mêmes.

2 - Le Nord et le Sud du Mexique

Nous évoquons ici plus précisément les situations des Etats de Chihuahua et de Nuevo Leon, à la frontière nord que l'on présente souvent comme le résultat de *success stories*, et le Chiapas à la frontière sud où de nombreux indiens se sont insurgés contre la domination et la misère . Comme dans tous les pays d'Amérique latine dans les années 1980, la transition démocratique au Mexique a été accompagnée par des politiques de décentralisation . Elles en apparaissaient comme des corollaires. Le processus de décentralisation a participé de l'ébranlement des structures corporatistes et a mis en cause les limites des territoires que Marie-France Prévôt-Schapira a appelés *les territoires du corporatisme*⁷. Ce processus, par ailleurs, a ouvert une phase de compétition entre les Etats fédérés et contribué à ce que des réseaux sociaux et économiques, composés d'acteurs nouveaux, internationaux et inter-régionaux et mettant en liaison des Etats du sud des Etats-Unis et du nord du Mexique, se substituent aux structures corporatistes. Il a conduit

⁷ Marie-France Prévôt Schapira, *ITerritoires, pouvoirs et sociétés en Amérique latine*, HDR, Tours, 1997

les pouvoirs locaux à tenter d'interpréter, chacune à sa façon, les recettes de développement qui sont diffusées par les organisations internationales. Enfin, les programmes d'industrialisation qui ont été lancés dans le nord du Mexique et qui ont permis que cette région connaisse une croissance continue alors que le pays subissait des chocs financiers à un rythme accéléré, ces programmes ont été conduits par suite de l'intervention des autorités politiques des Etats frontaliers et les élites économiques locales. Pour qui observe les nouvelles multipolarités en matière de circulation, de savoir-faire, formation, mobilité de capitaux, associations et partenariats, ces derniers souvent très inégaux, il s'agit là d'une région-laboratoire . Notons que cette inégalité peut être explicitée par le cas suivant : les réseaux d'entreprises américano-mexicains travaillant dans une même branche permettent l'établissement de contrats qui conduisent les cadres mexicains à acquérir des savoir-faire dans les usines américaines, tandis qu'en échange, l'usine installée sur le territoire mexicain, s'engage à diffuser et vendre la production nord-américaine en même temps que sa propre production⁸. Les pôles s'appellent Dallas, Los Angeles Phoenix, Chicago, Monterrey, selon la composante qui entre en ligne de compte dans le fonctionnement d'une branche industrielle ou de services⁹. Par ailleurs, la région nord est fait l'objet d'un discours très vivement dirigé contre la ville-centre, c'est-à-dire Mexico, énoncé par les élites économiques, notamment les entrepreneurs. L'ennemi de ces derniers, à des degrés divers, qui les a conduits à menacer, sous forme de provocation, de souhaiter le rattachement de leurs Etats, en particulier du Nuevo Leon, à celui du Texas, n'est autre que le gouvernement fédéral. Cette provocation s'inscrit dans le contexte d'un système créé par le Parti Révolutionnaire Institutionnel, au pouvoir depuis soixante-dix ans et jusqu'à décembre 2000, lequel s'impose des lois du travail contestées par les patrons et perçues comme un tyrannie syndicale, un contrôle sur la circulation locale des capitaux et des investissements, et surtout des transferts financiers budgétaires considérés comme iniques du Gouvernement central vers les Etats qui produisent le plus de valeur ajoutée et qui exportent le plus . Le fait même qu'il existe une lutte menée contre le pouvoir central signifie en même temps que ce pouvoir existe et qu'il émet toute une série de règles et de lois, en particulier dans

⁸ Voir Catherine Paix et Hélène Rivière d'Arc, op.cit.

⁹ Voir la projection des réseaux en relation avec la ville de Ciudad Juarez, thème de la carte qui figure dans Hélène Rivière d'Arc, Construction d'un nouvel espace régional, symbolique et réel, par les entrepreneurs du nord du Mexique, *Cahiers des Sciences Humaines*, n°32, 1996 ;

le domaine social, qui contribuent toujours à donner des formes particulières au développement capitaliste local ou régional.

Qui est le Centre à l'autre extrême, ennemi ou complice, pour les régions qui ne gagnent pas ? Paradoxalement, pour les acteurs locaux les plus visibles, que sont les Indiens, c'est aussi le gouvernement central, ainsi que les capitales des Etats fédérés. Dans la population indienne insurgée, il y a une perception très forte du rôle de chaque échelle de pouvoirs, les échelles traditionnelles, celle de l'Etat central et des capitales d'Etat qui abritent les gouverneurs, mais aussi celle d'une mondialisation énoncée comme synonyme des Etats-Unis, ennemi qui orienterait les actions et comportements du Gouvernement central. Mais contrairement aux élites économiques du Nord, les Indiens du Sud ne projettent pas leurs propositions au niveau régional. Ils les projettent au niveau municipal, seule échelle à laquelle peut être conçue l'autonomie et la communauté.

3 - Brésil

Au Brésil, l'héritage est très différent. L'histoire du politique est celle d'un pays où le pouvoir central est beaucoup moins structuré . Les rivalités politiques entre les états de la fédération ont été un des traits dominants du fonctionnement du pouvoir pendant un siècle. L'histoire de ce pouvoir est celle d'une alternance entre deux positions, centralisatrice et décentralisatrice, dans un contexte de rareté générale d'institutions étatiques.

Cette histoire explique et accompagne la configuration multipolaire du pays . Mais cette reconfiguration multipolaire du territoire brésilien rend aussi plus complexe qu'au Mexique le repérage des lieux de pouvoir. Le fédéralisme et le processus de formation nationale expliquent leur multiplicité et les transferts géographiques successifs qu'ils ont connus : pouvoir économique à Sao Paulo, pouvoir politique déplacé de Bahia à Rio de Janeiro, puis à Brasilia . Le débat politique tenu au centre, en particulier au Parlement, a reflété depuis la fondation de la Vieille République (1888) les rivalités entre les Etats ou les blocs d'Etats entre eux . La décentralisation actuelle conduit à l'émergence de nouvelles divisions :

- ◆ La séparation géographique des pouvoirs entre Sao Paulo et Brasilia se maintient.
- ◆ Mais on assiste à un ébranlement des blocs d'Etats qui s'affrontent au niveau central, portés par les politiciens régionaux. En d'autres termes, certaines tentatives de *success story* menées par certains Etats les conduit à se détacher des blocs auxquels ils appartiennent. Ce serait le cas du Ceara, dans le Nordeste, l'un des Etats longtemps classés parmi les plus pauvres du pays, longtemps arrimé à l'image « Nordeste pauvre » et aux 3% du Fonds Fédéral (depuis la Constitution « décentralisatrice » et municipaliste de 1946) traditionnellement consacrés (depuis 1946) à résorber cette pauvreté. Aujourd'hui, le Ceara aurait en quelque sorte « fait sécession » et tenterait de jouer sa propre carte en menant une politique économique différente dont la projection serait plus nationale que mondiale¹⁰. Enfin, la conquête de nouveaux territoires par l'opposition conduit cette dernière à essayer de définir des politiques originales ou des méthodes originales d'application des recettes de développement et de gouvernance diffusées au plan international par la Banque Mondiale et la Banque Interaméricaine de Développement. Ce serait le cas du Rio Grande do Sul qui s'acharne à donner de lui une image de développement endogène et participe activement à la campagne anti-mondialisation (la ville de Porto Alegre reçoit en 2001 le Forum Mondial Social et Anti-mondialisation au moment même où se tient la réunion de Davos. Ce projet a une haute valeur symbolique pour cette ville et cet état gouvernés par le Parti des Travailleurs (PT). Et enfin, troisième division, l'existence d'un pôle économique /politique branché sur le monde, symbolisé par la ville de Sao Paulo et sa nouvelle classe moyenne. Pour ce pôle, le Mercosur est un moyen et un tremplin pour se placer dans la compétition internationale, mais aussi dans l'économie solidaire, coopérative, associative ... portée par les ONG et les associations, soit un peu à la façon des rapports entre le local et le global tels qu'on les connaît aux Etats-Unis.

Dans ces conditions, quelles sont les différences entre le Mexique et le Brésil en matière de représentations du centre ? Point commun d'abord, nous avons essayé de le montrer : il y a multiplication des centres . Mais

¹⁰ Les promoteurs de cette politique sont des représentants des élites politiques et économiques de la région ; ce sont les petits-fils des anciens *coroneis* .

au-delà de cette observation, il apparaît que les effets d'une présence peu structurée de l'Etat central au Brésil font que les pôles ne se définissent pas seulement par rapport à lui. Et inversement, le centralisme, le vocabulaire omni-présent de l'Etat providence, intégrateur et réglementaire ont conduit les groupes émergents au Mexique à se définir par rapport à lui.

**L'UNION EUROPEENNE EN TANT QUE
CADRE D'INTENSIFICATION DE LA
GLOBALISATION:
IMPLICATIONS SUR LE REGIONALISME***

La globalisation semble constituer l'un des traits les plus spectaculaires du monde actuel. Parfois, l'utilisation de ce terme laisse entendre que l'humanité est entrée dans une nouvelle phase, qui présenterait des signes nets de rupture avec le passé. Parallèlement aux processus globalisateurs, il convient d'enregistrer la résurgence des questions régionales et locales. Comme nous allons le voir, globalisation et régionalisme ne sont pas des variables indépendantes l'une de l'autre.

Aujourd'hui, l'association de la globalisation, phénomène nouveau, et du régionalisme, phénomène traditionnel, ne suscite plus de perplexité. Le fait que l'association entre globalisation et régionalisme, phénomènes en principe opposés, soit maintenant comprise comme une manifestation

* Cette communication a été rendue possible grâce à l'appui reçu tant du Fond pour la Coopération Euskadi-Aquitaine que du programme de soutien à la recherche de l'entreprise Iberdrola.

caractéristique du moment présent est à mettre en rapport avec la nouvelle nature que revêt la problématique régionale (Palard, 1999 : 667). En un certain sens, le nouveau régionalisme s'enracine dans le phénomène globalisateur lui-même. Divers auteurs ont souligné que l'essor expérimenté par le fait régional a été notablement plus vigoureux dans l'Union Européenne. Ce qui ne laisse pas de surprendre si nous tenons compte du caractère plus accusé de la globalisation et des particularités institutionnelles de l'intégration en Europe.

Or si cette relation entre globalisation et régionalisme ou, plus précisément, entre intégration et régionalisme, est communément admise, l'absence d'analyse sur les mécanismes concrets qui y donnent lieu attire l'attention. Ce travail a pour but de réaliser une modeste contribution à l'étude de ces mécanismes. Précisons que l'accent y sera surtout mis sur les questions économiques.

1 - Le Phénomène de la Globalisation

La globalisation est un terme qui recouvre des réalités extraordinairement diverses et imprécises. Généralement, il semble être couramment sous-entendu que le monde actuel est un monde globalisé. Mais en dépit de la popularité du terme, il s'avère extrêmement difficile de trouver une définition qui soit un tant soit peu partagée. Pour citer l'une des nombreuses définitions données, nous pourrions dire, avec A. Giddens, que la globalisation se réfère à «*l'intensification des relations sociales mondiales que relie des territoires distants de telle sorte que des événements locaux sont influencés par des événements survenant à de nombreux milles de distance et vice-versa*» (Giddens, 1990:64).

Le phénomène de la globalisation a connu, jusqu'à atteindre sa configuration actuelle, trois étapes différentes. Il est possible de suggérer que chacune de ces étapes suppose une rupture avec les démarches de globalisation antérieures, ces ruptures ne possédant pas une signification

uniquement économique. En outre, il convient de signaler qu'elles sont lourdes de conséquences en ce qui concerne la nature de l'Etat et du système international.

Au début de la première étape vers la globalisation, les avancées en matière de technologie et de moyens de transport ont revêtu une grande importance. Elles ont permis d'accroître de façon substantielle la spécialisation de la production et d'encourager la division internationale du travail. Le résultat, en particulier à partir de 1945, a été une hausse spectaculaire du commerce international. Au cours des années soixante, approximativement, démarre la deuxième étape de la globalisation, dont les principaux traits distinctifs seront la naissance des firmes multinationales et l'internationalisation de la production. A partir de cette date, les grandes entreprises manifestent une tendance croissante à occuper les marchés internationaux, non pas par le recours aux exportations mais par l'intermédiaire de la création de succursales ou de filiales destinées à satisfaire directement la demande en provenance de ces marchés. La troisième étape, celle qui a donné lieu à l'utilisation du terme globalisation (Hirst & Thompson, 1996; Baylis & Smith, 1997; Palazuelos, 1998), démarre vers le milieu des années quatre-vingt. La fin de la guerre froide, avec la disparition de la ligne de division entre l'Est et l'Ouest, a énormément facilité son développement. Cette étape témoigne de ce phénomène qui a été appelé globalisation financière. A la différence de ceux de l'étape antérieure, les mouvements internationaux de capital actuels concernent plus particulièrement des opérations strictement financières que des activités productives (Hirst, 1997: 423).

Simultanément à la dérégulation des marchés financiers, le développement et la diffusion rapide des ordinateurs et des technologies liées aux télécommunications ont contribué à modifier la dynamique de l'économie mondiale. Tout d'abord, en rendant instantanée la transmission sur de longues distances et à des coûts relativement modérés de grands volumes de données, ces nouvelles technologies ont

fourni les moyens pour que la globalisation financière soit une réalité. En second lieu, en étendant au monde entier l'information accessible aux acheteurs potentiels d'un nombre toujours plus élevé de biens et de services, ces technologies ont encouragé une globalisation de la demande. Et, pour terminer, elles ont, de diverses façons, conduit à la globalisation de l'offre et de la concurrence.

Ce travail, dans la perspective qui est la sienne, vise à mettre en relief les aspects économiques de la globalisation. Toutefois, il n'est pas nécessaire d'insister sur le fait que ce phénomène transcende le terrain strictement économique (Albrow, 1996: 4-5). A ses débuts, la globalisation fut présentée comme une manifestation d'ordre essentiellement économique mais aujourd'hui, sans aucun doute, elle concerne tous les domaines de l'activité internationale.

2 - Globalisation et Nouveaux Espaces pour l'action

La globalisation est en train d'altérer profondément l'organisation politique du système international. L'ensemble des transformations citées au paragraphe précédent constitue une attaque frontale contre la continuité de cette entité politique, au moins sous sa forme traditionnelle. La globalisation a remis en question le vieux paradigme territorial qui voulait que l'espace étatique constitue le cadre par excellence de l'action politique. Mais la globalisation a apporté avec elle l'émergence de nouveaux espaces et a ainsi contribué à diluer la portée du domaine territorial de l'Etat. A titre d'illustration, nous pouvons citer deux des trois nouveaux espaces pour l'action politique que mentionne J. H. Mittelman. Le premier d'entre eux est à mettre en rapport avec ce que cet auteur appelle le macro-régionalisme. Le deuxième est constituée par le micro-régionalisme, espace situé à l'intérieur des limites juridictionnelles des Etats.

Il n'est guère hardi de soutenir que la globalisation se trouve derrière l'accélération des expériences d'intégration macro-régionale qui ont cours depuis le milieu des années quatre-vingt. Sans aucun doute, dans le cas de l'Europe, l'Acte Unique et le Traité de Maastricht représentent des évidences qui permettent d'appuyer cette relation. Mais ces expériences d'intégration doivent être comprises non seulement comme des réponses à la globalisation mais aussi comme des cadres au sein desquels les principales manifestations d'un état des choses globalisé acquièrent une dimension supérieure. Pour faire appel de nouveau à l'exemple européen, le Marché Unique et l'Union Monétaire constituent des bonds en avant non seulement quantitatifs mais aussi qualitatifs pour les processus de libéralisation. Ces processus ont été extraordinairement renforcés par des instruments comme la politique de la concurrence, qui ont contribué à éliminer les situations contraires à la libre concurrence.

Le deuxième espace évoqué plus haut, l'espace micro-régional, peut être défini comme le niveau intermédiaire qui se situe entre le niveau étatique et le niveau local. Une telle définition recouvre une grande diversité de réalités régionales qui se différencient par des causes politiques et fonctionnelles. Mais toutes, cependant, présentent au moins un trait commun : un certain besoin de redéfinition de leur réalité à la lumière du phénomène de la globalisation. C'est justement cette circonstance qui a conduit à forger le terme de «néo-régionalisme». Ce nouveau régionalisme tire sa force de l'exigence de nouvelles capacités d'action permettant de faire face aux enjeux d'un système toujours plus globalisé. Dans différentes régions du monde il est possible de déceler une nouvelle vigueur des espaces régionaux à partir des années quatre-vingt. Mais cette vigueur s'avère particulièrement remarquable dans l'Union Européenne, comme conséquence de la libéralisation accrue de l'activité économique dans l'aire géographique communautaire. En son sein, et face au déclin marqué de l'intervention étatique, les entités régionales se sont retrouvées considérablement plus exposées au défi de la globalisation.

Bien que, généralement, il soit peu aisé d'établir une relation entre la formation de regroupements étatiques et le régionalisme en tant que manifestation sous-étatique, la prise en compte de ces espaces comme scènes aptes à l'action politique permet d'appréhender dans une même trame d'analyse des questions qui, parfois, sont abordées de façon séparée. La connexion entre elles apparaît chaque jour plus évidente. Ainsi que l'a manifesté un auteur, le macro régionalisme engendre le micro régionalisme (Caux, 1992:34).

3 - Globalisation et Régionalisme

La connexion entre globalisation et néo-régionalisme, entre macro- et micro- régionalisme, doit faire l'objet d'une étude plus fine. Il a été dit plus haut que le néon- régionalisme revendique de nouvelles capacités d'intervention pour faire face aux problèmes suscités par un monde globalisé. Mais quels sont ces problèmes ? De quelle manière concrète provoquent-ils une résurgence du régionalisme ? En réponse à cette question, nous pouvons souligner l'importance de phénomènes tels que la concurrence, la localisation des entreprises, la concentration géographique de la production et la nécessité de développer des relations extérieures propres aux régions.

D'un point de vue spatial, la globalisation suit deux logiques complémentaires. D'une part, les processus que la composent, comme l'activité des firmes multinationales ou les mouvements internationaux de capital, obéissent à des courants mondiaux. Mais d'autre part, ils manifestent une dimension territoriale. Alors même qu'ils obéissent à des influences mondiales, les processus évoqués adoptent une forme particulière sur le terrain et laissent sentir leurs effets sur les espaces régionaux ou locaux (Keating, 1997a: 24).

3.1 - La Compétitivité

Dans le monde actuel, la compétitivité s'est convertie en un concept clé. Au cours des années soixante-dix, l'économie mondiale a dû affronter deux questions critiques : la baisse de la productivité et la stagflation. Devant l'incapacité de la théorie économique dominante à expliquer, et plus encore résoudre, ces deux questions, à la fin de cette décennie s'est développée peu à peu l'idée que la seule perspective raisonnable consistait à obtenir un meilleur fonctionnement du marché et, à cette fin, le stimulus de la concurrence s'avérait inévitable (Oman, 1996: 139).

Ceci explique pourquoi les administrations publiques ont commencé à appliquer des politiques de dérégulation qui ont touché, comme nous l'avons vu, les finances, mais aussi de nombreux autres domaines, parmi lesquels les transports et les communications. Il est aisément compréhensible que dans ce nouveau contexte la compétitivité ait été érigée en référence fondamentale. Selon M. Castells, il s'agit là d'un attribut de collectifs économiques tels que les pays ou les régions (Castells, 1997: 113-114). Dans une économie mondiale inspirée de cette nouvelle philosophie, la politique économique traditionnelle se trouve complètement hors-jeu. Et ceci est d'autant plus évident si nous nous référons à l'Union Européenne. Ici, même des mesures comme la manipulation des parités monétaires ou des types d'intérêt ont cessé d'être des instruments à la disposition des autorités étatiques.

Ceci ne veut pas dire, toutefois, que l'intervention des administrations publiques tende à disparaître. Il se produit au contraire une adaptation aux nouvelles réalités. Avec l'intégration dans l'économie globale ou, plus étroitement encore dans l'économie communautaire, les intérêts des États ou des régions sont directement liés à la capacité de compétitivité économique des entreprises installées sur leur territoire. Ceci explique que si les États ou les régions veulent accroître la richesse et le bien-être de leur population, ils doivent descendre dans l'arène de la concurrence internationale, en orientant leurs politiques vers le renforcement de la

compétitivité collective des entreprises placées sous leur juridiction, ainsi que vers la qualité des facteurs de production dans leurs aires géographiques (Svetlicic & Singer, 1996: 16; Alonso et Conde, 1996: 95).

La globalisation, avec son exigence de compétitivité, a donné une nouvelle pertinence fonctionnelle aux régions. Comme il ressort des paragraphes précédents, la compétitivité est un attribut et une préoccupation tant des Etats que des régions. Les institutions régionales, par leur proximité du terrain concret dans lequel se matérialisent les effets de la globalisation, ne peuvent éviter d'être touchées par une manifestation aussi centrale de celle-ci. Il convient de signaler que, dans la politique économique traditionnelle, le caractère exclusif de l'Etat comme acteur primait. Les nouvelles formes d'intervention, en revanche, brisent le monopole étatique et laissent le champ libre à un interventionnisme régional. La plupart des actions qui visent à favoriser la compétitivité, comme par exemple la diffusion de l'information, le soutien à la recherche, les améliorations des infrastructures ou l'accès aux marchés internationaux, attirent de plus en plus l'attention des institutions régionales (Bernier et Therien, 1994). Nous pouvons dire alors que la région s'est transformée en espace de promotion de la compétitivité.

3.2 - La Localisation des Entreprises

Les problèmes liés à la localisation des entreprises présentent également une grande importance. Au cours des années soixante, la région commence à figurer parmi les préoccupations, non prioritaires toutefois, de nombreux Etats. Les déséquilibres territoriaux en matière de distribution des revenus sont considérés comme un phénomène non souhaitable. Afin de corriger ces déséquilibres, les gouvernements mettent en place diverses mesures, telles que la planification régionale,

l'aménagement du territoire et les pôles de développement (Keating, 1997a: 24).

Pendant les années quatre-vingt, l'efficacité de cette politique régionale a été sérieusement remise en question. Devant l'avance de la globalisation, les Etats donnent alors la priorité à l'insertion de leurs économies dans les marchés mondiaux et éprouvent des difficultés toujours plus grandes à assurer l'équilibre entre les territoires à l'aide de l'aménagement du territoire ou des politiques de subventions aux investissements (Keating, 1997b: 21). En ce qui concerne l'Union Européenne, la plupart de ces mesures pouvaient s'avérer contraires à la politique de concurrence. En même temps, les mouvements internationaux de capital passent au premier plan et assument un rôle décisif et déterminant en matière d'investissements totaux.

Il semble de plus en plus évident que le développement de l'économie et l'insertion de ces territoires dans l'économie mondiale, et plus encore dans l'économie communautaire, dépend aujourd'hui des caractéristiques spécifiques qu'ils peuvent présenter. Les politiques de développement, en particulier la localisation des entreprises, mettent donc l'accent plus sur le développement endogène ou sur l'attraction d'investissements grâce à certaines qualités liées au territoire, comme l'environnement, la qualité de vie et la formation de la main-d'œuvre que sur les subventions étatiques (Balme, 1995: 16; Keating, 1997a: 24).

De façon similaire à ce qui a été exposé à propos de la compétitivité, il convient d'indiquer que ces caractéristiques, essentielles pour la localisation des entreprises dans un monde globalisé, font partie de l'ensemble de compétences qui est habituellement dévolu aux régions. Cette circonstance octroie une claire primauté à l'espace régional sur l'espace local. La globalisation fait sentir ses effets sur les deux espaces. Il existe donc une logique pour que les institutions locales, comme les régionales, essaient d'intervenir pour adapter leur espace à ces effets. De fait, la résurgence du local est une circonstance avérée. Toutefois, les

possibilités d'intervention, tant sur la compétitivité que sur la localisation des entreprises, semblent se situer sur le plan régional.

3.3 - La Concentration Géographique de la production

Dans un autre ordre de choses, nous pouvons dire que la globalisation coïncide avec le passage du fordisme au post-fordisme comme modèle de production. Ce passage peut renforcer l'importance des régions comme cadres d'organisation des activités de production. A la fin des années soixante-dix, la production de masse typique du modèle fordiste a rencontré des difficultés croissantes pour dégager des hausses de productivité substantielles. La réponse à cette problématique a été une réorganisation de la production qui a pris la forme d'une fragmentation du processus producteur et de l'introduction de nouvelles technologies (Meyer, 1992:).

Parmi d'autres innovations technologiques, l'incorporation et la diffusion des systèmes microélectroniques dans les activités de production au cours des années quatre-vingt et quatre-vingt-dix ont provoqué un essor notable, touchant un large éventail d'industries, de ce qui a été dénommé la «flexibilité». Simultanément, les changements intervenus dans l'organisation de la production industrielle ont été dramatiques. Dans le modèle post-fordiste, la main-d'œuvre n'est pas rigidement spécialisée ; elle est au contraire formée pour exercer une grande diversité de tâches et opérer dans un cadre décentralisé soumis à une hiérarchie informelle. La fragmentation de la production, conjointement avec l'adoption de systèmes comme le «juste à temps» japonais, permet de maintenir les stocks à un niveau minimum. La compétitivité se traduit par de rapides accommodements au changement ou par une spécialisation flexible.

L'introduction de systèmes de spécialisation flexible confère une grande importance aux réseaux de production régionaux, compte tenu de l'accent mis sur le conglomérat spatial des fournisseurs constitué autour

des entreprises, en partie pour assurer les livraisons au moment juste. La proximité signifie des coûts plus réduits et de meilleures occasions pour équilibrer les besoins et les capacités de production. Nous pouvons en conclure que la globalisation, au contraire du modèle antérieur, fondé sur la dispersion des activités productives au sein d'une division du travail entrepreneurial coordonnée de façon centralisée, encourage la concentration et la spécialisation régionale de la production, plus centrées sur des secteurs que sur des fonctions.

Mais la mise en œuvre de la spécialisation flexible n'engage pas uniquement une structure technico-économique implicite à un système de production territorialement concentré mais aussi les aspects qualitatifs de l'environnement social. Parmi ceux-ci, les plus importants peuvent être les aspects culturels inscrits dans la société civile. Dans la mesure où le modèle de spécialisation flexible comme système de production requiert une forte implantation dans la société civile, les institutions socioculturelles peuvent représenter un facteur potentiellement stimulant pour le développement régional.

3.4 - Les Relations Extérieures des Régions

L'émergence des régions en tant qu'acteurs internationaux constitue un trait hautement caractéristique du nouveau régionalisme. La conception et l'implantation de relations extérieures doivent être appréhendées comme une mesure de plus arbitrée par les régions pour gérer les hauts degrés de dépendance de l'économie mondiale.

La globalisation a produit un brouillage des démarcations étatiques qui a laissé les régions exposées aux rigueurs d'un monde toujours plus globalisé. Entre autres aspects, cet exposé a mis en relief la diversité des réalités régionales que renferment les Etats. La progressive implication internationale des régions peut être le signe que les gouvernements étatiques trouvent extrêmement problématique de répondre aux intérêts divers des régions à partir d'un centre de pouvoir unique.

Les sociétés post-industrielles ont expérimenté des transformations structurelles notables. La centralisation qui a accompagné la consolidation de l'Etat-nation et l'expansion de l'industrie est en train de souffrir un recul avec le déclin des sociétés industrielles. Les sociétés imprégnées par l'information, comme les sociétés agricoles, tendent à être décentralisées (Hocking, 1997: 34). De cette façon, alors que l'économie mondiale acquiert un degré toujours plus important d'intégration, les unités politiques connaissent un processus de fragmentation. Comme conséquence, les régions sont en train de constater que les limites étatiques traditionnelles et leurs points de référence dans le système international montrent un manque de concordance notable.

La projection extérieure des régions représente un mode de gestion de ces niveaux croissants d'interdépendance. A ce sujet, la mobilisation des régions de l'Union Européenne revêt des caractéristiques propres. Ceci est dû non seulement , comme il a été dit plus haut, à l'approfondissement des processus de libéralisation mais aussi à la création d'institutions communes dotées de capacités pour assigner des ressources. Ainsi, les régions, en Europe, ont mis en œuvre, soit individuellement, soit collectivement, un ensemble d'interventions destinées à conditionner des décisions à caractère stratégique ou à obtenir des transferts destinés au financement de leurs projets de développement économique.

Les régions ont tissé un réseau dense de relations extérieures. Il convient de souligner que des accords et des contacts ont été établis avec des Etats et des organisations internationales. Mais l'essentiel de ce réseau dense est formé par les relations que les régions établissent entre elles (Sodupe, 1999). Enfin, la coopération interrégionale constitue un moyen privilégié d'obtenir de l'information et de participer à un processus d'apprentissage vital pour la survie des régions dans un monde globalisé.

Conclusion

En conclusion, nous pouvons affirmer que la globalisation semble favoriser de nouvelles manifestations du régionalisme. Les principaux impacts provoqués par la globalisation, comme la dévalorisation de la division entre économie nationale et économie internationale ou le recul de l'interventionnisme étatique, n'ont eu d'autre effet que d'affaiblir le rôle traditionnel de l'Etat. D'autre part, des aspects fondamentaux associés à la globalisation, comme la compétitivité, la localisation des entreprises, la concentration géographique de la production et l'exposition à l'économie mondiale, poussent les régions à développer de nouvelles formes d'intervention.

De la même façon, nous pouvons affirmer qu'en aucune autre partie du monde le brouillage des limites entre Etats n'a été aussi évident que dans l'Union Européenne. Les principaux aspects associés à la globalisation et évoqués dans le paragraphe antérieur ont pris corps dans le cadre communautaire de façon très spéciale. En définitive, le plus grand dynamisme régional qui peut être observé en son sein peut s'expliquer par le caractère plus accentué du phénomène globalisateur. Naturellement, à ce propos, certaines caractéristiques intrinsèques de l'intégration européenne comme l'existence d'une structure institutionnelle commune ne peuvent être négligées.

Pour terminer, il serait intéressant de signaler que la relation entre globalisation et régionalisme, ou entre macro- et micro-régionalisme, n'opère pas dans une seule direction. Il se peut en effet que la globalisation ou, de façon plus intense, le macro-régionalisme, engendre de nouvelles formes de régionalisme, mais, inversement, il peut arriver également que le régionalisme renforce le processus de globalisation ou d'intégration. Les régions ont bâti un réseau touffu de contacts avec des entités très diverses : Etats, organisations internationales, autres régions, entreprises, etc. Dans leur effort pour répondre aux enjeux de la

globalisation, les régions elles-mêmes encouragent la formation d'un monde plus globalisé.

BIBLIOGRAPHIE

- ALBROW, M. (1996), *The Global Age: State and Society beyond Modernity*, (London: Polity Press).
- ALONSO, L. E. Y CONDE, F. (1996), «Las Paradojas de la Globalización: La crisis del estado del bienestar nacional y las regiones vulnerables», *Estudios Regionales*, n° 44.
- BALME, R. (1996), «Pourquoi le gouvernement change-t-il d'échelle?», en R. Balme (Ed.), *Les Politiques du Néo-Régionalisme*, (Paris: Economica).
- BAYLIS, J., AND SMITH, S. (1997), *The Globalization of World Politics: An introduction to international relations*, (Oxford: Oxford University Press).
- BERNIER, I. et THERIEN, J. P. (1994), «Le comportement international du Québec, de l'Ontario et de l'Alberta dans le domaine économique», *Études Internationales*, Vol. XXV, n° 3.
- CASTELLS, M. (1997), *La Era de la Infomación*, 3 Vols., (Madrid: Alianza Editorial).
- COX, R. (1992), «Global Perestroika», en Miliband y J. Panitods (Eds.), *New World Order?*, (Socialist Register).
- GIDDENS, A. (1990), *The Consequences of Modernity*, (Cambridge: Polity Press).
- HIRST, P. and THOMPSON, G. (1996), *Globalization in Question*, (Cambridge: Polity Press).
- HIRST, P. (1997), «The Global Economy: myths and realities», *International Affairs*, Vol. 73, n° 3.
- HOCKING, B. (1997), «Regionalism: An International Relations Perspective», en M. Keating y J. Loughlin (eds.), *The Political Economy of Regionalism*, (London: Frank Cass).
- KEATING, M. (1997 a), «Les Régions constituent-elles un niveau de gouvernement en Europe?», en P. Le Galès y C. Lequesne (eds.), *Les Paradoxes de Régions en Europe*, (Paris: Éditions de la Découverte).
- KEATING, M. (1997 b), «The Political Economy of Regionalism», en M. Keating y J. Loughlin (Eds.), *The Political Economy of Regionalism*, (London: Frank Cass).
- LETAMENDIA, F. (Coord.), *Nacionalidades y Regiones en la Unión Europea*, Madrid, Fundamentos e IVAP, 1999.
- LOUGHLIN, J. (1997), «L'Europe des régions' et la fédéralisation de l'Europe», en J. Palard (Ed.). *L'Europe aux frontières*, (Paris: PUF).

- MEYER, E. (ed.) (1992), *Regional Development and Contemporary Industrial Response: Extending Flexible Specialization*, (London: Belhaven Press).
- MITTELMAN, J. H. (1996), »Rethinking the 'New Regionalism' in the Context of Globalization», *Global Governance*, Vol. 2.
- OMAN, C. (1996), «Globalization and Regionalization in the 1980s and 1990s, en M. Svetlicic y H. W. Singer (Eds.), *The World Economy: Challenges of Globalization and Regionalization*, (London: Macmillan).
- PALARD, J., «Les régions européennes sur la scène internationale: conditions d'accès et systèmes d'échanges», *Revue Etudes Internationales*, Vol. XXX, n° 4, 1999, pp. 657-678.
- PALAZUELOS, E. (1998), *La Globalización Financiera*, (Madrid: Editorial Síntesis).
- PANTZ, D., «Les politiques communautaires d'ajustement structurel des marchés: concurrence, compétitivité et contestabilité», *Revue du Marché Unique Européen*, n° 4, 1999, pp. 103-141.
- SODUPE, K. (1999), «The European Union and Inter-regional Co-operation», *Regional and Federal Studies*, Vol. 9, n° 1.
- SVETLICIC, M. AND SINGER, H. W., (Eds.) (1996), *The World Economy: Challenges of Globalization and Regionalization*, (London: Macmillan Press Ltd).

GOMEZ URANGA Mikel
JUBETO RUIS Yolanda

ELEMENTOS PARA LA COHESION DE UN SISTEMA DE INNOVACION REGIONAL : VALORES, ORGANIZACIONES E INSTITUCIONES

En primer lugar, nos gustaría resumir las propuestas realizadas por la corriente de pensamiento económico y sociológico neoliberal en relación con la implicación del sector público en la actividad económica, y en la sociedad en general. En su opinión, la participación de éste se debe reducir a la mínima expresión, tal como refleja la tesis defendida por Nozick (1974) y los economistas de la Escuela Chicago, al defender que solo se pueden obtener resultados eficientes por medio de una intervención muy selectiva del Gobierno, ya que la intervención pública puede, en cierto sentido contaminar la actuación autoregulada del mercado e incluso de la sociedad..

El liberalismo defiende que las principales instituciones que organizan la vida social (el mercado, la sociedad, el Estado) se encuentra completamente separadas unas de otras, y que cada una funciona de acuerdo con su propia lógica. Sin embargo, de acuerdo con otras perspectivas, que compartimos en mayor medida, como por ejemplo, las tendencias institucionalistas americanas, estas instituciones no tienen completa autonomía entre ellas, sino que interactúan de forma conjunta.

Partiendo de estos diferentes puntos de vista, centramos nuestra atención en las próximas páginas en el área específica de la Innovación, y observamos lógicamente que cada una de las escuelas mencionadas van a mantener una postura diferente respecto al papel que el sector público debe jugar respecto a este tema en consonancia con el papel que le asignan en general respecto a la actividad económica. En ese sentido, recogeremos los principales argumentos utilizados por los liberales y los institucionalistas, debido al interés mostrado por ambas escuelas en este área, así como las grandes diferencias existentes entre ellos.

De este modo, tomando como referencia la importancia que los autores institucionalistas otorgan tanto a la ón entre los aspectos culturales e institucionales como a las relaciones de éstos con los gobiernos y organizaciones judiciales, consideramos que estos vínculos son más relevantes y efectivos cuando esas organizaciones se encuentran insertas en la sociedad a la que pertenecen, es decir, su proyección territorial esta vinculada a la sociedad para la que trabaja. Junto a este factor, encontramos también relevante la representación sistémica de las relaciones interinstitucionales, sistema en el que interactúan los agentes, ejerciendo influencia sobre ellos el medio institucional y cultural en el que se desenvuelven. En este sentido, creemos que cuantos más valores sean compartidos dentro del sistema por los agentes, éste funcionará de un modo más eficiente.

1.- La intervencion publica desde la perspectiva liberal convencional

1.1.- Fallos des mercado

Los economistas neoclásicos (especialmente Arrow, 1951) justifican la intervención de los gobiernos en la asignación de recursos dedicados a la innovación debido a los fallos en el funcionamiento del mercado, causados por diferentes razones, como las externalidades, la concentración de los mercados, o fallos en la información.

En un lenguaje más funcional, se defiende que las estrategias de intervención pública en el terreno del progreso tecnológico deben ser útiles para resolver los fallos del sistema, con objeto de garantizar la coherencia entre los mecanismos públicos y las organizaciones que permiten mejorar las condiciones para innovar. Por ello, las ayudas

públicas a las empresas, también en el terreno de la innovación, deben ir destinadas a subsanar estas deficiencias del mercado.

A lo largo del tiempo, esta idea básica defendida por la Escuela neoclásica de los fallos del mercado se ha complementado con la idea central del pensamiento liberal moderno : reducir y controlar la intervención pública para superar los fallos de la administración pública. Para conseguir este objetivo consideran necesario evitar lo que consideran excesos de regulación, y sobre todo auditar los procedimientos resultados del trabajo realizado por los tecno-burócratas.

1.2.- Formas de intervencion

Las principales formas de intervención por parte del sector público para estimular la innovación se realiza por medio de las ayudas, subvenciones y créditos al sector privado para que mejore su infraestructura tecnológica y realicen actividades de Investigación y Desarrollo, junto con la evaluación de estas ayudas, teniendo como principal objetivo mejorar el ambiente innovador de un determinado lugar. Con objeto de observar sus principales rasgos y las posiciones defendidas por la escuela neoliberal en estos aspectos, las trataremos de forma individualizada.

1.3 -Financiacion de la investigación

Uno de los instrumentos más relevantes incluido en las políticas industriales y tecnológicas públicas en el terreno de promoción de la innovación, por medio de mejoras introducidas en los equipos productivos y de la difusión de estas innovaciones, hace referencia a las ayudas, tanto directas como indirectas, que el sector público concede a la Investigación y Desarrollo (I+D) realizado por las empresas.

En la actualidad, además, se está tendiendo hacia un mayor control de estos recursos financieros concedidos a las empresas, siendo más exigentes y restrictivos en las condiciones exigidas para su concesión así como para su posterior utilización. Asimismo, los mecanismos para seleccionar los proyectos a cofinanciar se han hecho más complejos, y su evaluación más estrecha.

Estas políticas son consideradas más eficientes cuando están específicamente relacionadas con las necesidades de empresas que

destinan recursos a I+D para que de este modo puedan aumentar sus actividades en este terreno. Las ayudas a estas empresas es una de las prioridades de las políticas de I+D a nivel regional o local. Por ello, una de las primeras recomendaciones realizadas para incrementar la capacidad innovadora de las empresas es regionalizar estas medidas.

En el caso europeo, las compañías financieras que están menos participadas o controladas por el sector público tienen normalmente una menor vocación regional. Pero, las instituciones financieras controladas por los gobiernos regionales o locales a veces tienen el inconveniente de tener una dimensión muy reducida, y esto limita notablemente su capacidad para desarrollar una política de inversiones más diversificada, que permita, entre otros factores, promover los procesos de innovación.

Por otra parte, las políticas regionales enfocadas a incrementar la innovación en ocasiones utilizan mecanismos financieros especializados, como las cada vez más frecuentes sociedades de capital riesgo. Estas en Europa, suelen ser impulsadas por el sector público, tanto a nivel estatal como regional. Sin embargo, en los Estados Unidos suelen ser instituciones privadas las que desarrollan estas iniciativas.

De todos modos, tanto los programas de ayudas directas como los incentivos fiscales dirigidos a promocionar la I+D están completamente enraizadas en las políticas llevadas a cabo por los Estados más desarrollados, y se ha demostrado que para que sean efectivas requieren estabilidad y continuidad a lo largo del tiempo. En el momento actual, están creciendo de forma muy moderada, y en algunos casos, decreciendo. El Estado español, en ese sentido es una excepción, ya que ha experimentado en los últimos años un aumento de las partidas destinadas a estas políticas superior al resto de los Estados de la OCDE (OCDE, 1998 :190).

En la actualidad, por otra parte, el aumento de los costes de investigación y la creciente internacionalización de la I+D dificulta o imposibilita que las empresas desarrollen actividades de I+D de forma aislada. Por lo que, en algunos casos en la actualidad es imprescindible la cooperación interprofesional, para compartir costos, fundamentalmente. Es por ello, por lo que los «partenariados» están siendo promocionados (Scott and Martín, 1990). Por otra parte, el desarrollo de las tecnologías es cada día más complejo y transversal, lo cual hace necesario que las empresas aprendan e internalicen el conocimiento de muchas tecnologías por medio de la investigación.

En este sentido, una parte importante de la investigación básica, la cual permite el crecimiento de la base científica, es realizada en los centros universitarios o en laboratorios públicos, ya que la financiación pública regular ha sido una base central de la investigación realizada en los centros universitarios. Pero las corrientes liberales actuales demandan, cada vez con mayor énfasis, que una gran parte de la financiación de estas investigaciones sea realizada a través de la captación de recursos financieros externos, principalmente vía contratos (OCDE, 1998 :129,171). Los contratos implican una forma más precaria de financiación ya que los niveles de incertidumbre son superiores a la situación anterior, y la continuidad de los programas de investigación puede ser también cuestionada, así como el mantenimiento de los recursos humanos, es decir, los propios investigadores. Además, si tenemos en cuenta que el saber hacer («know-how») tiene un carácter acumulativo, el cual evoluciona a lo largo del tiempo, por medio de los contratos no se puede garantizar una razonable continuidad del esfuerzo de I+D.

Si no se realiza aun distinción clara y adecuada entre la investigación básica y la aplicada, no será posible sopesar eficientemente que parte debería ser financiada por medio de contratos externos y cual por medio de los presupuestos públicos. Será necesario establecer mecanismos comparativos que permitan equilibrar la realización de investigación aplicada que interesa más a las empresas, por medio de esos contratos externos, y la investigación básica que no resulta de interés empresarial, por medio de recursos públicos.

1.4.- Evaluación de las instituciones

La evaluación de las políticas y programas públicos es una práctica muy extendida, y es en la actualidad llevada a cabo por medio de sofisticadas técnicas tanto cualitativas como cuantitativas (OCDE, 1998 :138), las cuales están muy arraigadas en la lógica liberal que estamos considerando en este artículo. En principio, sus objetivos son contribuir a una mejor asignación de recursos sociales y públicos, es decir, mejorar la eficiencia del sistema económico. Sin embargo, la idea de evaluación esta localizada dentro de la lógica de minimizar las intervenciones públicas, y para justificar esta lógica se argumenta que hay una necesidad de minimizar los costes de la intervención. Esta idea se basa en la

consideración de los «fallos de la administración», la cual justifica y legitima la reducción de la intervención pública.

Sin embargo, la práctica de la evaluación puede también ser considerada necesaria desde otro punto de vista muy diferente al liberal, aunque desde este enfoque es necesario establecer una serie de objetivos socioeconómicos a conseguir, cuyos niveles de satisfacción sean medidos por medio de la evaluación, que puede ser compatible con la obtención de resultados favorables o mayor progreso en la economía siendo su beneficiario toda la sociedad. La principal diferencia con el pensamiento liberal es, por lo tanto, que en opinión de estos últimos el ahorro y minimización de las intervenciones son objetivos en si mismos. En contra de estas opiniones otros autores consideran que la evaluación puede ser una forma de medir la consecución de objetivos útiles tanto para el sistema como para la sociedad, tales como la reducción del desempleo, la incorporación de mujeres en trabajos remunerados, o la mejora en el funcionamiento del sistema de innovación.

1.5.- Mejoras en el ambiente innovador

La primera propuesta realizada por los economistas liberales es reducir el conjunto de regulaciones públicas, ya que creen que un entorno excesivamente protegido por regulaciones públicas no podrá contribuir nunca a obtener resultados eficientes. Además, al basarse en el mercado como mecanismo autorregulador de las relaciones entre los agentes, el objetivo de la administración debe tender a facilitar la iniciativa empresarial privada y no a controlarla.

La desregulación debería contribuir al incremento de la competitividad del sector empresarial por medio de la promoción del establecimiento de empresas innovadoras, pero sobre todo, debería superar las dificultades u obstáculos que ciertas regulaciones suponen para conseguir un mayor nivel de colaboración entre la universidad y las industrias, como por ejemplo, las normas que obstaculizan la movilidad de los investigadores entre ambas áreas. Algunas regulaciones fiscales y contables pueden obstaculizar el desarrollo y difusión de innovaciones, ya que pueden favorecer que las empresas continúen manteniendo tecnologías obsoletas, en vez de estar motivadas para cambiarlas.

Sin embargo, las redes entre la ciencia y la industria requieren algunas organizaciones intermedias, las cuales demandan legislación que permita

una mayor flexibilidad de adaptación, así como la financiación requerida para favorecer el establecimiento y desarrollo de las mismas. Es asimismo necesaria una actitud proactiva del sector público para aumentar los interfaces entre ciencia y tecnología, ya que de este modo, la primera podrá realizar progresos y la segunda obtendrá ayuda para poder utilizar de forma conveniente las aplicaciones científicas.

Por lo tanto, la disposición de los liberales para desregular lo máximo posible puede ser contraproducente para un funcionamiento más sistémico (interacción entre los subsistemas de ciencia y la producción). En muchos entornos, la falta de cultura asociativa, y la aversión al riesgo empresarial hace necesaria que organizaciones públicas participen en la creación de organismos cooperativos, parques científicos, semilleros de empresas, centros de excelencia, organismos de interface, etc...

La mayor parte de los lazos establecidos entre los subsistemas mencionados tienen un carácter espacial de proximidad, por lo que siempre que las instituciones públicas estén localizadas más cerca de las organizaciones científicas, empresas e instituciones formativas, su actuación será más eficiente.

2.- El sistema como fundamento de una sociedad innovadora

Lo realmente característico de un sistema no es tanto la existencia de un grupo de agentes, sino la capacidad de alcanzar cierta clase de relaciones asociativas, incluyendo algunos lugares en los que los agentes mantienen contactos entre ellos (Clubs, foros, reuniones de trabajo, consorcios, «partenariados»,...) (Hirst, 1994, Casson, 1995). Esto significa que el funcionamiento de un sistema es mucho más que una «comunidad empresarial», tal como piensan los economistas liberales.

La comprensión del fenómeno de la innovación como resultado de un funcionamiento sistémico, implica que los procesos generados en esa «caldera de gobierno asociativo» están relacionados con las propiedades y atributos de carácter interactivo. Lundvall (1995) define un sistema de innovación a través de la existencia de un número de elementos y relaciones que interactúan en la producción, difusión y desarrollo de un conocimiento nuevo y económicamente útil. Un sistema de innovación es un sistema social donde el nuevo conocimiento y las nuevas técnicas con un componente social son producidas y son el resultado de una

interacción social con su entorno. Desde la perspectiva del «capital social», utilizada por el liberalismo, la base social de carácter privado está separada de la intervención gubernamental de carácter público. En este sentido, aunque el gobierno puede intervenir para impulsar o incentivar el nivel de cooperación entre los agentes privados, no será capaz por sí mismo de crear una actuación propiamente sistémica si no existen condiciones suficientes para ello.

Por otra parte, las regiones y especialmente la «regiones estado», principalmente las más dinámicas, representan reales comunidades de intereses, y definen flujos importantes de actividades económicas que, además, son mejoradas a través de sinergias y lazos entre los diversos actores económicos, los cuales prefiguran la concepción de identidad regional. Las ideas más destacables son la capacidad de atraer e impulsar las ventajas competitivas, frecuentemente con objeto de promocionar las prácticas de cooperación entre los actores económicos, y todo provee a la región con una fuerte concepción de identidad real.

Desde una perspectiva sistémica, es posible observar ciertas propiedades que caracterizan un marco de relaciones entre los diferentes participantes : cooperación, asociación, coordinación, aprendizaje, valoración social de la innovación, etc. En prácticamente todos los casos, la intensidad de esos valores son la expresión del potencial y de la capacidad de esas relaciones sistémicas. Así, una región que cuenta con altos niveles de intensidad en sus valores tendrá una mayor capacidad para desarrollar de un modo más eficiente el proceso de innovación, independientemente de la capacidad de control sobre ciertas variables financieras, como las mencionadas anteriormente, que la región pueda tener.

2.1.- Valores y operatividad del sistema

Un determinado conjunto de valores (sistema institucional) puede contribuir a la configuración y mejor difusión de información, reduciendo, de esta forma, la incertidumbre derivada de las relaciones económicas y sociales, y contribuyendo también a mejorar la regulación de los conflictos, y a elevar algunos elementos de cooperación, y en resumen, estableciendo mayores incentivos generales. Esto es por lo que una mejor administración y gestión del marco institucional posibilita la obtención de mejores resultados desde una perspectiva más económica.

También es importante la ligazón existente entre el marco cultural y las organizaciones políticas, judiciales y administrativas, al contribuir éstas también a los cambios culturales. En este sentido, por ejemplo, las naciones sin estado necesitan un marco legal y político de relaciones laborales, no solo como resultado de relaciones existentes, sino porque guía e impulsa la generación, creación, desarrollo, promoción y mantenimiento de valores relacionados con una cultura singular de relaciones, las cuales son diferentes a las existentes en cualquier otro lugar. De ese modo, contribuye no sólo a mantener ciertos valores, sino a crear algunos nuevos.

En un mundo como el actual, dominado por la lógica de la competencia en el mercado como valor supremo, para que las empresas cooperen es necesario un nivel de institucionalización política cercana a la sociedad para generar confianza y reforzar ciertos valores cooperativos comenzando por cierto liderazgo, sobre la base de ciertos proyectos comunes. Algunos estudios empíricos (REGIS, 1998) muestran que la cooperación entre empresas no surge por generación espontánea, sino que por el contrario, al principio tiende a no existir, a menos que las empresas tengan una gran urgencia por cooperar. Por lo que, en general, la necesidad de cooperar debe ser fomentada y estimulada por medio de ciertas acciones políticas que favorezcan esos procesos de aprendizaje para cooperar. En nuestra opinión, solamente el poder político puede liderar un proyecto capaz de influir sobre la cooperación entre las empresas con objetivos de proyección de país, y también capaz de extender entre las empresas la necesidad de mirar más allá del corto plazo y del nivel individual.

Desde una perspectiva progresista, un sistema de valores significa tener organizaciones más relacionadas con la sociedad, más inmersas en valores democráticos de transparencia, mayor participación y control social, mayor compromiso con las personas desempleadas y con las personas de mayor edad, por ejemplo, y por supuesto, menor influencia del pensamiento liberal. Pero para una nación sin estado la relación entre las organizaciones gubernamentales y el marco cultural/institucional puede ser solamente conseguido si la nación cuenta con sus propias organizaciones políticas y económicas, es decir, si tiene acceso a cierto grado de autogobierno.

3 - La gobernanación multinivel (GMN)

En los últimos tiempos numerosas disciplinas utilizan profusamente la aproximación en términos de «Gobernanación multinivel» (GMN) con el objeto de dar cuenta sobre «la gran complejidad y la superposición de competencias desarrolladas por diferentes niveles de gobierno, así como del papel emergente e innovador de nuevos tipos de actores políticos, que operan a través de redes transversales en los niveles supranacionales, estatales y regionales. En otras palabras, las interacciones entre los actores políticos no son filtradas exclusivamente a través de los Estados. El control político no es, por lo tanto, monolítico u homogéneo, sino variable, de acuerdo con los intereses políticos, así como con la capacidad para la implicación de ciertos tipos de actores según el tema a tratar en concreto. La política regional es un ejemplo particularmente importante de esto, y en cierta medida se superpone en algunos casos con otras esferas políticas como las relacionadas con la innovación y el medio ambiente, ya que éstas se han convertido en temas más importantes en los planes de políticas tanto a nivel de la UE como estatal. La política regional a nivel comunitario absorbe una parte creciente de presupuesto, suponiendo en la actualidad un 28% del mismo, y a medida que crecen los recursos destinados a estas políticas aumentan las organizaciones que ponen en práctica estas medidas y con ellas su influencia política. Por todo ello, los teóricos del GMN mantiene que en el caso de la Política Regional y en el desarrollo futuro de la Política de Innovación, no existe un único nivel que tenga todas las competencias de forma exclusiva de estas materias.» (REGIS, 1998)

«La capacidad de las políticas regionales para implicarse en redes de políticas multi-nivel relacionadas con los temas mencionados anteriormente, depende notablemente de los grados relativos de legitimidad, poder y autoridad administrativa poseídos por el nivel subnacional en términos constitucionales. A pesar de que la UE es favorable a la evolución de las administraciones regionales, no existe un modelo a nivel comunitario de competencias regionales. Estas permanecen en manos de las acciones de regionalización de los Estados, ya que ellos definen las regiones administrativas de acuerdo con sus propios programas de descentralización, o como respuesta al «regionalismo» expresado por comunidades regionales que exigen una mayor autonomía para poder controlar y gestionar sus propios territorios

de acuerdo con sus intereses (Cooke et. Al., 1997). Es decir, las regiones dentro de la UE tienen diferentes competencias. Algunas, como Bélgica, tiene notables derechos constitucionales, incluyendo la representación regional en las reuniones del Consejo de Ministros de la UE, otras como los *Länder* alemanes o austríacos operan en sistemas de «federalismo cooperativo», y otras pueden gestionar los presupuestos de forma descentralizada. Respecto a los vínculos del gobierno regional con Bruselas en temas bajo control de la UE, los teóricos del GMN tienden a aceptar que estos operan de tres modos a través de : «misiones» regionales u oficinas de representación en Bruselas ; acuerdos de cooperación interregional o redes ; y el Comité de las Regiones (Borrás, 1998). Estos son acuerdos formales, pero también se contemplan acciones más informales que impliquen comunicación, reuniones regionales o grupos de presión que traten con la UE así como la implicación en iniciativas informales tales como talleres, seminarios, contribuciones a informes, etc. por orden de la Comisión.» (REGIS, 1998)

Existen, por lo tanto, «regiones» o «naciones sin estado» que constituyen también sistemas donde la innovación, y el conocimiento se desarrollan con una cierta autonomía, lo que no significa de manera independiente, sino que supone que primordialmente a través de su propio esfuerzo, organización y dinámicas propias podrá obtener unos determinados resultados en materia de innovación que puedan proporcionarle ciertas ventajas competitivas, y sobre todo reforzar una singularidad y una personalidad propias entre las demás regiones o naciones sin estado. En el contexto de la UE la política de innovación regional se establece desde la perspectiva de «Gobernación» pluridimensional, donde es notable la existencia de diferentes lobbies tanto desde la esfera de la industria, como de la ciencia, y también de las propias administraciones regionales. Además, a medida que la política regional ha ido adquiriendo fuerza en el seno comunitario, las ayudas y los apoyos no se han centrado únicamente en las grandes empresas, sino que se han ido extendiendo a todo tipo de empresas, incluyendo las pequeñas y medianas, y a las regiones menos favorecidas de la Comunidad, tal como el Libro Verde de la Innovación recoge.

En este contexto, se observan grandes diferencias entre las regiones en lo que se refiere a sus competencias organizativas, y por lo tanto, en la capacidad de las empresas a nivel regional para implicarse en actividades

innovadoras interactivas o sistémicas, en un contexto de poder multidimensional dentro de los diferentes estados. Existe, a su vez, una gran disparidad en los gastos de I+D dentro de las regiones europeas, que varía del 1 :11, siendo las disparidades mayores dentro de los Estados miembros, y pudiéndose hablar de «islas de innovación» o «regiones estrella» dentro de la Comunidad (Comisión Europea, 1998). Esto significa un menor nivel de actividad innovadora básica aparte de los grandes centros metropolitanos en los Estados del norte comunitarios (Sur y Sudoeste de Alemania, Flandes en Bélgica, los Países Bajos, el Sudeste de Inglaterra, el centro y sudeste de Francia así como el Noroeste de Italia). La capacidad de las administraciones regionales de los Estados miembros del Sur para presionar a las distintas administraciones, con objeto de influir y tener acceso a los fondos de innovación regional puede verse limitada por el centralismo de las estructuras de poder decisorio, incluso aunque hayan tenido lugar programas de descentralización regional (REGIS, 1998).

Podemos observar que las Direcciones Generales (DG) principales, la 12,13 y 16 se encuentran en el centro del proceso, ellas proponen las políticas que deben ser acordadas o modificadas por el Consejo de Ministros y el Parlamento Europeo. Tanto las DGs como el Parlamento reciben las peticiones y demandas realizadas por parte de los grupos de presión de la industria y de las organizaciones científicas, así como por parte de los propios Estados miembros. Para el caso de las regiones menos favorecidas, los grupos de presión regional y las misiones interactúan principalmente con la DG16, y en los casos de competencias innovadoras en general, la relación se establece con las otras DGs. En ocasiones, las regiones menos favorecidas también pueden acudir directamente a realizar sus demandas. De forma similar, el Comité de las regiones interactúa con las DGs apropiadas, dando sus opiniones respecto al desarrollo regional y los temas de innovación . Por otra parte, las administraciones regionales interactúan con sus Estados miembros, la Comisión y sus propios representantes en el Comité de las regiones para maximizar la información obtenida, expresar sus puntos de vista y proveer información relacionada con la innovación.

La capacidad de presión de las regiones sobre la Comisión Europea es uno de los factores esenciales que contribuirán a la mayor eficacia del sistema regional. Pero esa posibilidad de lobby debe conectarse con la capacidad de las regiones y naciones sin estado de poder organizarse en

una asociación de regiones que tengan una gran capacidad para poder representar convenientemente ante todas las instituciones de la UE sus intereses. En ese sentido, el actual «Comité de las regiones» no reúne unas mínimas condiciones para satisfacer el papel de reforzamiento de la influencia de los entes regionales de estimable nivel competencial, algunas de las razones de esta situación de incompetencia se refieren a :

«El Comité» actual comprende desde entes regionales o locales con competencias administrativas hasta landers o naciones sin estado con competencias de carácter normativo sobre ciertas áreas y con una capacidad autónoma para realizar ciertas políticas, esa mezcla heterogénea diluye las posibles reivindicaciones que podrían realizar los entes que se encuentran en niveles superiores. Esa dispersión de entes infraestatales aleja la posibilidad de que el «Comité de las regiones» se incluya en el organigrama de la UE en un nivel superior que le capacite una mayor participación en la toma de decisiones sobre todas aquellas áreas donde los entes infraestatales tienen competencias (J.M. Muñoa, 1999).

Las diferentes Comunidades regionales que constituyen el Comité vienen pidiendo, con muy poco éxito, a lo largo de la década de los 90, la posibilidad de ser tenidos en cuenta y oídas en aquellos casos en los que cualquier política comunitaria pudiera tener alguna incidencia sobre los distintos territorios representados. Hay que tener en cuenta que el Comité de las Regiones es un órgano pero no es una «institución», lo que significa que tiene un rango de carácter no decisorio y de segundo nivel con respecto a las instituciones que integran la UE, lo más que llegan a establecer algunas de las regiones que integran ese Comité es una «paradiplomacia» de bajo rango que se encuentra a merced de la voluntad de los Estados en cada caso (Loughlin, 1999).

Únicamente las regiones y los landers de algunos Estados federales de la UE, como Austria, Alemania y Bélgica, tienen derecho a participar en la toma de decisiones comunitarias, y por otra parte, sólo esas regiones tienen derecho a realizar tratados internacionales, a pesar de que entre las naciones y regiones que no tienen esos derechos se encuentran algunas que tienen cierta capacidad legislativa parlamentaria, como es el caso de Cataluña, País Vasco y Navarra (Loughlin, 1999).

Existe una importante correlación entre la capacidad de innovación de una región y su situación en términos de «gobernación multinivel». Como se desprende del estudio de diversas regiones europeas sobre sus

características relativas a la innovación, REGIS, 1998, podemos destacar que la gobernación multinivel es altamente dependiente de la presencia de organizaciones de gobierno regional fuertes. Cuando esta gobernación se quiere utilizar para potenciar la innovación es apoyada de forma significativa en aquellas regiones donde existen una cantidad suficiente de organizaciones innovadoras tanto a nivel local como regional suficientemente diversas. Asimismo, la interacción de las empresas regionales con empresas externas y con otras organizaciones innovadoras es importante para aumentar el potencial innovador regional. La existencia de políticas y programas regionales de ciencia, tecnología e innovación, junto a la habilidad para acceder a fondos que apoyen la innovación de las empresas regionales y otras organizaciones son también puntos cruciales para impulsar la innovación.

4.- Caso de organización regional/nacional sistémicas y el papel central de las agencias de desarrollo

Como hemos observado, la interrelación entre la capacidad innovadora de la región y sus capacidades gubernamentales multinivel es alta. Analizamos cuatro regiones de la UE que presentan una gran capacidad sistémica para innovar y en algunos casos para generar una economía productiva fundamentada en el conocimiento como son : Baden-Württemberg (Alemania), Styria (Austria), Wales y la Comunidad Autónoma vasca, las cuales disponen de un alto nivel de infraestructuras y capacidad de realizar políticas diversas. Se comprueba que su «modelo» de innovación sistémica constituye una «red coordinada». Cada una tiene su ministerio que dirige las actuaciones con competencias ejecutivas para el desarrollo económico tanto internas (Baden-Württemberg) o externas al gobierno (las otras tres). Cada una cuenta con funciones con personal y tecnología y operan a través de la estructura de gobierno regional y universidades o institutos de investigación, laboratorios o centros tecnológicos que realizan investigación y provisión de capacidades.

Existen relaciones superpuestas con empresas en redes verticales y horizontales así como interacciones entre centros de conocimiento y las empresas, tanto grandes como pequeñas. Asimismo, cada región tiene en vigor un Plan Tecnológico Regional basado en el consenso, un Plan de

Ciencia y Tecnología o el proyecto de construir una Comisión en el futuro

En un modelo de organización de carácter sistémico y donde se pueden obtener notables resultados en materia de innovación observamos que adquiere una importancia estratégica un organismo de carácter público que se encarga de desarrollar y ejecutar las estrategias de innovación, y de desarrollo industrial de las regiones con un importante potencial sistémico. Nos estamos refiriendo a las «Agencias de Desarrollo Regional» (ADR). Estas Agencias no surgen siempre como un diseño dentro de la propia región, como por ejemplo en Wales o Escocia, pero sí en todo caso, se crean siempre para la propia región.

Las «Agencias de Desarrollo» han contribuido y han propiciado con sus propios cambios, el paso desde unas economías regionales fundamentadas en las industrias tradicionales, a una mayor aproximación a la consideración de regiones como sistemas económicos donde se establecen unas redes de cooperación entre distintos agentes (tanto públicos como organizaciones privadas) que contribuyen a la mejora en los resultados de la innovación y de desarrollo.

Estas Agencias de Desarrollo obedecen a una tipología variada, y se pueden distinguir tres clases :

- a) Aquellas que se instituyen por parte del gobierno estatal, pero que de alguna manera siguen dependiendo del interés de aquél en continuar promocionando el desarrollo de la región, como es el caso de Emilia- Romagna.
- b) Las que comienzan de manera análoga al caso a), pero que posteriormente se integran en una estrategia de gobierno regional propio (a partir de las expectativas que se abren con la «devolución» de las instituciones propias en el País de Gales).
- c) Las Agencias que nacen ya en el contexto de un gobierno regional propio, lo que puede propiciar una garantía de mayor permanencia a estas organizaciones para el logro de un desarrollo sistémico.

La capacidad de financiación de estas Agencias es decisiva para potenciar el sistema regional, y se vincula con la «vocación regional» de las instituciones financieras del entorno ; esa vocación será más intensa en la medida en la que existan unas instituciones propias de autogobierno.

En el caso de Emilia-Romagna, el núcleo del aparato institucional es el «Ente Regional para la Valorización económica del territorio», ERVET. Esta agencia fue creada por la región en Diciembre de 1973 como una Sociedad Anónima y ha sido el principal instrumento para la ejecución de la política industrial de Emilia-Romagna. A pesar de que ERVET es el principal accionista, ha intentado integrar el potencial de los sectores privados y públicos, instituciones financieras, asociaciones de empresarios, y Cámaras de Comercio, principalmente (Cooke and Morgan, 1993), por lo que da representación y expresión política a los diferentes intereses implicados en el desarrollo de la región (Ozerin, Gómez, 1997).

A medida que la Agencia fue teniendo más experiencia en el tratamiento de los problemas de la región, estableció nuevas estructuras, algunas de las cuales fueron caracterizadas como servicios multisectoriales. Estos servicios implicaban una mezcla de servicios varios que incluyen las tecnologías de la información, bases de datos, transferencia de tecnología, I+D, certificación estándar, formación profesional, consultorías, etc., y a las infraestructuras de comunicación básicas tales como carreteras, ferrocarril, el sistema postal, y las redes de telecomunicaciones. En resumen, la riqueza del entorno institucional permitía un equilibrio entre la cooperación y la competencia con impactos positivos sobre la innovación, flexibilidad y diversificación (Heindenreich, 1996).

A medida que el entorno internacional ha ido cambiando a lo largo de los 90, el sistema de apoyo regional diseñado para apoyar a las empresas locales también ha tenido que adaptarse a los cambios. En la reforma del ERVET de 1993, se ha reforzado su papel, destacando «la innovación, internacionalización y las finanzas» como las prioridades estratégicas marcadas para los próximos años. Asimismo, se decidió dejar de implicarse directamente en la provisión de capital riesgo a las PYMEs, para pasar a convertirse en un organismo de interface entre las PYMEs de la región y las fuentes de capital inversor a nivel nacional e internacional. Dada la importancia estratégica de estas redes internacionales, las autoridades regionales han impulsado por medio de los centros de ERVET la promoción de acuerdos de cooperación en red entre las empresas, los organismos locales y la universidad, así como la coordinación la implicación de la región en las redes de la UE (Cooke y Morgan, 1993, Ozerin y Gómez, 1997).

En el caso de Gales, ante la grave crisis de los años 70, todas las fuerzas políticas, con la única excepción del partido conservador, el cual dirigía la Welsh Office, un ministerio territorial en el que participan miembros del gobierno del Reino Unido, se posicionaron a favor de la creación de una Agencia de Desarrollo de Gales (ADG), como agencia gubernamental a través de la cual Gales pudiera empezar a diseñar y realizar políticas locales para la economía de Gales (Morgan, 1994), la cual se constituyó en 1976.

Esta agencia ha contribuido a negociar la transición de una economía dominada por la industria del carbón y del acero hacia industrias más prometedoras (electrónica, automóvil y ramas de la salud, principalmente). Un elemento fundamental fue la colaboración entre las empresas y el sector público, que potenciaba las relaciones entre empresas de distinto tamaño con la infraestructura de organizaciones de apoyo, relaciones en diversas materias, entre las que destacó la esfera de la innovación industrial para aumentar la competitividad de las empresas. Estas redes de colaboración cubrían la Welsh Office, la Agencia de Desarrollo regional, los Consejos de Formación y Empresas, el Congreso sindical de Gales, los gobiernos locales, las Cámaras de Comercio, las Universidades y otros centros de educación superior, y empresas pequeñas y grandes, se centraron en el pasado en la atracción de capital inversor de Japón, América del Norte y Europa, y esa ha sido una de las claves de su éxito.

De todos modos, en la actualidad se observa que todas esas organizaciones podrían jugar un papel mucho más activo si existiese un mayor sentimiento de vocación regional. Sí, en la actualidad, existe cierto grado de cohesión institucional y el comienzo de una estrategia de innovación regional compartida.

En el caso del País Vasco, la creación de la Agencia de Desarrollo Regional, denominada Sociedad para la promoción y reestructuración industrial (SPRI) en 1981 estuvo influida por los cambios producidos a partir de finales de los 70 en la economía vasca, con la aparición de la crisis de los pilares básicos de su industria (acero, industria naval,..) y la reorganización administrativa que tuvo lugar con la firma del Estatuto de Autonomía en 1979 y la asunción por parte de las administraciones vascas de competencias en materia económica. Tan pronto se obtuvieron las competencias en Industria, en 1981, se creó la SPRI con objeto de

apoyar desde el sector público la reconversión y promoción de la industria, para poder superar la crisis.

Las prioridades de la SPRI han sufrido una evolución a lo largo de los años. En un principio estuvo concentrada en la reconversión industrial, y en la oferta de financiación empresarial para promocionar la inversión sin ninguna discriminación sectorial, tecnológica o de tamaño empresarial.

A partir de 1986, comenzó una estrategia de ayudas horizontales tanto para la promoción industrial, tecnológica, la internacionalización, Infraestructuras financieras y empresariales, etc., creándose en 1989 dentro de la SPRI la Unidad de Estrategia Tecnológica (UET), la cual elabora las propuestas de las estrategias tecnológicas y la selección de los proyectos. De todos modos, la prioridad concedida a las políticas horizontales ha sido más reciente, como consecuencia de las normas de la Unión Europea.

De estos ejemplos, se perciben distintas formas de desarrollar las ADR, así como la posibilidad de que en determinados entornos jueguen un papel importante en la promoción del desarrollo regional, junto con otras organizaciones. Por esto, se ha llegado a teorizar un modelo asociativo de desarrollo regional que hace hincapié en las virtudes de cuatro temas : capacidad institucional, aprendizaje interactivo, capital social y responsabilidad pública, todas ellas implican alguna forma de solución conjunta a los problemas comunes (Sabel, 1992 ; Cooke and Morgan, 1993 ; Amin and Thrift, 1995 en Morgan, 1995).

En este sentido, la creación de las Agencias de Desarrollo Regional fue un paso importante en el desarrollo de la política regional, ya que supuso la creación de una capacidad institucional, la cual es una condición para poder realizar una estrategia orientada hacia la innovación desde la región. De todos modos, para poder hacer realidad esa capacidad institucional, es necesario dotarse de competencias en los procesos de trabajo a través de una combinación de habilidades, conocimiento tácito y capacidad de trabajar en red para el aprendizaje organizacional (Morgan, 1995).

Respecto a los recursos financieros, en el caso de Emilia-Romagna y del País Vasco, sus agencias de desarrollo son dependientes de los gobiernos regionales, que constituyen sus mayores accionistas. En el caso de la SPRI, a lo largo de los 80 su dependencia fue creciendo, y se limitaba a llevar a cabo los planes que establecía el gobierno sin capacidad de actuación propia.

En el caso de Emilia-Romagna, esta región no tiene capacidad para recaudar impuestos ni establecer su propia política industrial, ya que depende de los recursos que le otorga el gobierno central y comparte con éste las funciones de planificación económicas, por lo que su potencial está limitado, y en épocas de crisis ve recortados sus recursos.

En el caso de Gales, la situación ha sido diferente ya que el gobierno obliga a la Agencia a financiarse de forma autónoma por lo que cada vez una mayor parte de su presupuesto es generado internamente, principalmente a través de la venta de parcelas y otras propiedades, con las que ha generado hasta el 62% de su presupuesto. Su dependencia del gobierno británico también ha existido ya que sus planes deben ser aprobados por la Welsh Office, la cual depende del Gobierno Británico.

De todos modos, en Gales han existido procesos culturales combinados con demandas políticas y económicas desde la región, que han permitido cierto desarrollo del nivel de potencial sistémico, siendo las principales elementos la colaboración entre el sector público y el privado y entre las empresas, es decir, la importancia de las redes, el aprendizaje la inversión directa extranjera y la transferencia de tecnología. Tanto la Welsh Office como la Agencia de Desarrollo han sido activas tratando de impulsar estos lazos.

5 - ¿Como reforzar el caracter sistémico ?

Por otra parte, la mayor estabilidad, e incluso la mejora de las instituciones propias de cada región que propician una mejor expectativa para potenciar el sistema regional, depende de si los partidos que gobiernan tienen interés por reforzar o no el autogobierno. En ese sentido se debe señalar que la mayor presencia de partidos regionalistas o nacionalistas permite avanzar en este terreno. En determinadas circunstancias es más favorable para la «devolución» de instituciones propias, que gobiernen en los Estados partidos de izquierdas antes que partidos conservadores (Ozerín, Gómez, 1997). En ese sentido, se pueden observar ineficiencias, problemas de definición, problemas de objetivos, y de funcionamiento, cuando los grupos políticos que gobiernan en el Estado no se corresponden con los que gestionan la región, y tampoco se establecen consensos. Esto ocurre , por ejemplo, en Gales y en el País Vasco.

Es evidente que la capacidad de potenciar el carácter sistémico de una región con resultados innovadores se vincula :

- ◆ al mejor funcionamiento de las organizaciones de apoyo (Agencias de Desarrollo, Políticas y Departamentos de gobierno regional, etc.) ;
- ◆ a la mayor dedicación de todo un sistema de instituciones (educación, formación, sistema financiero) hacia objetivos propios ;
- ◆ al reforzamiento de las redes de cooperación entre empresas, y entre éstas y otros agentes, así como entre los diversos agentes, y con otros territorios ;
- ◆ al fomento de valores necesarios para la mejor relación interna, confianza, etc.,
- ◆ y también a los consensos entre organizaciones políticas que representan mayorías y que tengan vocación de hacer avanzar la institucionalización propia de la región o de la nación sin estado.

Pero el logro de un mejor funcionamiento sistémico requiere principalmente un cambio de valores, y una estabilidad en el mantenimiento de instituciones propias con vocación de desarrollo de la región o nación sin estado. En ocasiones, los cambios en los valores pueden estar relacionados con la existencia de instituciones de autogobierno propio, pero en otras situaciones es posible que el mayor nivel de autonomía institucional no cambie por sí sólo los valores necesarios que permitan mejorar el funcionamiento del sistema, lo que significa que exista mayor cooperación, confianza, motivación para el aprendizaje, para la colaboración y asociación en red. En todo caso, el mayor autogobierno puede propiciar el fomento de determinados valores vinculados a la mejora sistémica.

BIBLIOGRAFIA

- ARROW, K. (1951) *Social choice and individual values*. Yale University Press.
- BORRAS, S. (1998) «EU multi-level governance patterns and the Cohesion Fund, *European Planning Studies*, 6.
- CASSON, M. (1995) *Essays in the Economics of Trust*, London, Routledge.
- COMISION EUROPEA (1995) *Green paper on innovation*. COM (95)688.

- COMISION EUROPEA (1998) *REGIS project. Regional Innovation Systems : Designing for the future*. Targeted Socio-Economic Research. DG XII.
- COMISION EUROPEA (1998b) *Sixth periodic report on the Social and Economic situation and development of regions in the European Union*. Ed. Mouqué D.
- COOKE,P. MORGAN,K., (1993) *Growth regions under duress : Renewal strategies in Baden Wurttemberg and Emilia-Romagna*.
- COOKE, P. (1996) "Introduction. Regional Innovation Systems : An Evolutionary Approach", in H. Braczyk, P. Cooke and M. Heidenreich (eds.) *Regional Innovation Systems*, London, UCL Press
- COOKE,P., GOMEZ URANGA,M. ETXEBARRIA,G. (1997) "Regional Innovation Systems : Institutional and organisational dimensions". *Research Policy*, 475-491
- COOKE,P. GOMEZ URANGA,M, ETXEBARRIA,G. (1998) "Regional Systems of Innovation : an evolutionary perspective". *Environment and Planning A*. Vol.30. Pages 1563-1584.
- FUKUYAMA,F., (1995) *Trust, social values and creation of prosperity*, Free Press, New York.
- GOMEZ URANGA,M., (1998) «Algunas reflexiones sobre la soberanía económica desde las perspectivas de las competencias y de la cultura. in AAVV, *Soberanía económica y globalización en Euskal Herria*. Manu Robles Arangiz Institutoa, Bilbao.
- HEINDENREICH, M. (1996) «Beyond flexible specialization : the rearrangement for regional production orders in Emilia-Romagna and Baden-Wurttemberg» *European Planning Studies*,4.
- HIRTS, P. (1994) *Associative Democracy*, Amherst, University of Massachusetts Press.
- JOHNSON, B. (1992) "Institutional Learning", in B. Lundvall (ed.) *National Systems of Innovation : towards a theory of innovation and interactive learning*, London, Pinter.
- LOUGHLIN, J., (1999) «La autonomía en Europa Occidental : un estudio comparado» en *Nacionalidades y regiones en la Unión Europea..* Letamendia, F. (coord.). Ed. Fundamentos.Madrid.
- LUNDVALL, B. (ed.) (1995) *National Systems of Innovation : towards a theory of innovation and interactive learning*, London, Pinter.
- MORGAN, K. (1995) *The regional animateur. Taking stock of the WDA*. Department of City and Regional Planning. University of Wales. Cardiff.
- MU—OA, J.M., (1999), «El Comité de las Regiones y la democracia regional y local en Europa» en en *Nacionalidades y regiones en la Unión Europea...* Letamendia, F. (coord.). Ed. Fundamentos.Madrid.
- NOZICK,R. (1974) *Anarchy, State and Utopia*. New York : Basic books.
- OCDE (1998) *Technologie, Productivite et creation d' emplois. Politiques exemplaires*. Paris.

- OZERIN,L., GOMEZ,M. (1997) «Comparing Regional Innovation Systems in transition. The case of three Regional Development Agencies». *EUNIT International Conference*. Lisbon.
- SABEL,C. (1993), Constitutional Ordering in Historical Context, in F. Scharpf (ed.) *Games in Hierarchies and Networks*. Frankfurt/ Boulder, Campus/Westview.
- SCOTT, J. And MARTIN,S. (1998) *Financing and leveraging Public/Private Partnerships*. Raport de la Dirección Ciencia y Tecnología. Paris.

DARBON Dominique

CENTRALITÉ, GLOBALISATION ET ADMINISTRATIONS NATIONALES

« la grandeur du génie ne consisterait-elle pas à savoir dans quel cas il faut l'uniformité et dans quels cas il faut les différences...Lorsque les citoyens suivent les lois qu'importe qu'ils suivent la même », Montesquieu, L'esprit des Loix, XXIX, 18.

La dynamique de centralité n'est pas le propre de la fin du XXème siècle ; elle peut être décelée dans toutes les périodes¹. Elle est inséparable de toute entreprise de domination qui cherche à organiser sa présence sur l'ensemble des espaces qu'elle a vocation à contrôler, à imposer ses formes de régulation et de gestion. Cette dynamique décelable tant à l'ère pré-moderne que dans l'ère marquée par les processus de construction ou de production des Etats-nations², prend une connotation particulière avec l'Etat nation occidental moderne comme le souligne la définition classique de Max Weber. Avec Bertrand Badie et Christian Coulon on associera la construction d'un centre « ...à l'établissement d'institutions ou de valeurs destinées à

¹ Pour une synthèse sur ces analyses B.Badie, Le développement politique, pp.11-sv

² Cette distinction classique permet de séparer les processus historique d'émergence de l'Etat essentiellement marquée par une lente construction non prévisible de l'Etat (Etats européens occidentaux) et ceux qui sont au contraire nettement orienté par le principe d'une décision de réalisation d'un produit final étatique pré-connu (Etats post-coloniaux par exemple mais aussi certains Etats tardifs européens).

assurer l'organisation globale d'une société indépendante, délimitée par un cadre territorial précis, et jusque-là caractérisée par une très forte atomisation du pouvoir et une très faible coordination entre ses diverses composantes »³. Cette définition établie pour fonctionner dans le cadre de systèmes politiques fortement marqués par la présence et la prédominance étatique semble cependant pouvoir être utilisée partiellement comme point de départ d'une analyse de la centralité prise comme processus de construction d'un centre, dans un contexte d'affaiblissement de la souveraineté étatique. Le terme extrêmement flou de « globalisation » ne se réduit-il pas finalement à cette logique de construction d'un centre telle que définie plus haut ? En cela sa pertinence apparaîtrait bien supérieure au terme « mondialisation » qui privilégie des conceptions organicistes et territorialisées au risque de ne pas assez souligné que ce qui est en jeu est moins la constitution d'un gouvernement mondial que « l'établissement d'institutions ou de valeurs destinées à assurer l'organisation globale d'une société... ». C'est qu'en effet la dynamique de centralité constatée depuis plusieurs années ne se revendique pas à travers une nouvelle représentation géographique ou territoriale simple. A titre d'exemple, l'eupéanisation ne se réduit pas à la constitution d'un pôle bureaucratique à Bruxelles. Elle s'affiche en revanche comme inséparable de la production de nouvelles normes et techniques sociales et légales qui viennent encadrer la définition des enjeux sociaux et des pratiques légitimes. Il y a bien établissement d'institutions et de valeurs destinées à assurer l'organisation globale de la société mais il n'y pas de définition d'un centre « géographique » particulier. La centralité aujourd'hui se caractérisent par la création d'attractions qui tentent seules ou à plusieurs de monopoliser l'organisation de certains secteurs d'activités (l'exemple des fusions d'entreprises est ici très illustratif) et par l'émergence de modalités minimales de gouvernance communes à toutes ces activités.

La remise en cause non pas de l'Etat en tant que tel, mais du monopole qu'il s'était constitué sur un ensemble très large de fonctions, n'est pas génératrice en soi de désordre mais d'un autre ordre venant imposer de nouvelles techniques de gestion sociale, modifier radicalement les principes les mieux acquis des régimes politiques contemporains et relire ainsi la place des administrations nationales. La dynamique de centralité en cours actuellement traduit

³ Badie.B, *Le développement politique*, Paris, Economica, 1988, 112 et Coulon.C, *Système politique et société en Afrique noire*, *Revue française de science politique*, Octobre 1972, pp.1063 sv.

bien à la fois le développement de techniques uniques ou convergentes d'organisation sociale et le caractère diffus des lieux de pouvoir. Bref, elle souligne comment une transformation des conditions de gestion de l'économie (conditions idéologiques et technologiques), portée par la recherche de la libéralisation de tous les flux conduit à l'édiction de nouveaux principes d'organisation sociale qui affectent les modes classiques de régulation.

Cette approche permet d'insister dès lors sur l'extrême complexité et fluidité du processus de construction d'un centre aujourd'hui. La confusion qui semble régner, la multiplication des acteurs intervenants, la constitution d'alliances curieuses, l'affaiblissement de l'acteur étatique et pourtant le maintien de sa place institutionnelle fondamentale dans la régulation, la concurrence de niveaux territoriaux multiples qui semblent à la fois s'associer dans une nouveau jeu de pouvoir et s'exclure, la résurgence dans ce temps même de globalisation de la différence (brisant une nouvelle fois l'idée développementaliste pourtant toujours en vogue d'un transfert systématique des allégeances vers les seules autorités modernes et de la destruction des allégeances dites traditionnelles) et de répertoires d'action proto-étatiques, loin d'indiquer l'échec de la globalisation soulignent au contraire à quel point la construction d'un centre apparaît bien comme un nouvel enjeu fondamental pour tous les acteurs⁴. La pluralité n'exclut pas la hiérarchisation de même que la hiérarchisation n'invalide pas la concurrence⁵. L'ordre se différencie par lieu et par enjeu même s'il parvient à se maintenir par l'imposition non pas d'un modèle supérieur mais d'un ensemble de techniques qui contraignent le cadre d'initiative légitime des acteurs. Le terme technique emprunté ici plutôt au registre de Michel Foucault⁶ s'apparente très fortement aux termes « institutions et valeurs » retenues par B.Badie et C.Coulon.

Dans ces dynamiques de construction d'un centre, les administrations nationales jouent toujours un rôle fondamental⁷, parce qu'elles apparaissent comme le bras séculier de l'Etat, c'est à dire l'ensemble

⁴ C'est en ce sens que les interventions des anti-Banque mondiale ou des anti-OMC témoignent dans un paradoxe apparent à la fois de la contestation des actions entreprises par ces institutions et des valeurs qu'elles diffusent et de leur reconnaissance comme acteurs fondamentaux dans la définition des nouvelles régulations sociales.

⁵ J.Vanderlinden, *Anthropologie juridique*, Paris, Dalloz, 1996 ; N.Rouland, *Anthropologie juridique*, Paris, Puf, 1988.

⁶ Références directes plus référence à article in English. On peut trouver une bonne illustration de l'impact de ces techniques in N.Rouland, *L'Etat français et le pluralisme : histoire politique des institutions publiques de 476 à 1792*, Paris, O.Jacob, 16.

⁷ On pourra voir sur ces points F.Burdeau *Histoire de l'administration française* ; C.Tilly *Contrainte et capital dans la formation de l'Etat nation en Europe* ;

des appareils, procédures et idéologies qui en assurant au service d'une entreprise de domination la médiation avec le corps social, parvient à imposer à ce dernier l'ordre souhaité par les dominants. Quel rôle l'administration ainsi définie, joue t-elle tant dans les pays européens de l'UE⁸ proches du centre et dans les pays africains proches des périphéries, dans ces processus de formation d'une nouvelle centralité ? Est-elle un facteur d'accélération ou de freinage ? Est-elle un acteur en voie de substitution ou d'association ? A toutes ces questions, les réponses apportées par plusieurs années de pratiques bureaucratiques des dynamiques concrètes de centralité s'avèrent complexes et souvent inattendues. Elles conduisent toutes au même constat : la création d'un centre, ie d'une dynamique d'attraction, s'établit dans la différenciation et l'attraction.

1 - l'émergence d'une centralité multipolaire

Les termes mondialisation ou globalisation sont vidés de leur sens par leur assimilation trop rapide à l'idée de constitution d'un gouvernement mondial. Or la construction de sens ne saurait en aucun cas y être réduit. Ce qui est en jeu à travers ces deux notions c'est le renforcement d'une dynamique de renforcement des flux qui tend à réduire les effets d'attraction étatique classique en proposant de nouvelles technologies de gestion (valeurs et institutions) qui réorientent ces flux autour de principes communs.

1.1 - La production de nouvelles valeurs d'attraction

Toute dynamique de formation d'un centre se forme par la diffusion d'un système de valeurs qui par le biais des techniques qui les traduisent, parvient à structurer l'organisation sociale. L'Empire chinois s'est ainsi en permanence construit autour de la notion de carrés successifs dont la proximité au centre était définie par l'adhésion plus ou moins systématique aux valeurs de la domination exercée. La centralité de forme étatique, dont la France est un exemple peu contestable, s'est de la même façon construite autour d'un ensemble de valeurs fondatrices et organisatrices d'un ordre social

⁸ On reprendra ici l'analyse proposée par Jacques Ziller d'administrations irréductibles et pourtant unifiées par des expériences, des pratiques et des épisodes historico-culturels communs, Administrations comparées : les systèmes politico-administratifs de l'Europe des douze, Paris, Montchrestien, 1993, chapitre 1.

dont la notion de service public liée à une conception bien particulière de l'intérêt général est l'expression la plus significative⁹. La notion de centre est portée par les valeurs qui la fonde, de sorte que la même forme de domination peut revêtir des significations radicalement différentes. On en trouve un exemple remarquable dans le commentaire de Hauriou sous le célèbre arrêt Canal de Gignac.

On ne peut que constater une érosion de la conception classique de la souveraineté, voir dans certaines configurations (pays sous développés sous ajustement structurel et institutionnel) une quasi illusion de cette notion fondatrice de l'Etat wespalien. De tous temps dans le cadre de la vie internationale, les Etats – expression la plus significative et la plus probable alors des stratégies de centralité ont consenti des réductions tendanciennes de leur autonomie. C'est la base et l'expression même du droit international public classique que d'organiser et de négocier ces réductions sur une base volontaire et toujours très limitée et très temporaire. Ces réductions se faisaient dans le cadre de négociations entre Etats excluant de droit ou de fait l'intervention des organisations inter-étatiques ou internationales privées (grands intérêts économiques, organisations sociales ou associatives notamment).

Les valeurs qui participent de la formation d'un centre nouveau sont des produits complexes dont l'essentiel réside dans la capacité de diffusion et de pénétration dans les représentations sociales. Peu importe l'origine des valeurs de la mondialisation et le rôle joué par la société du mont Pèlerin, le Cato Institute, les think-tanks universitaires (type Université de Las Vegas héritière de Murray Rothbard) ou le sommet de Davos, ou les grandes institutions de la mondialisation. Ce qui compte c'est l'identification à un moment donné d'un ensemble de valeurs qui viennent légitimer concrètement un mouvement d'attraction sociale.

La nouvelle dynamique de centralité se constitue de la même façon autour d'un ensemble de valeurs qui viennent contester les bases de la régulation classique par l'intermédiaire unique de l'instance étatique. La prédominance est donnée à travers ce qu'on appelle le catéchisme global-libéral¹⁰ à la gestion des flux et des activités selon des principes qui doivent réduire au maximum toutes les formes de contraintes et de rigidité (dérégulation et flexibilité), consacrer la suprématie de l'offre, favoriser la circulation tous azimuts de toutes les formes de biens et services. Le principe de base repose sur l'idée que l'ordre spontané

⁹ On verra ici le colloque sur les services publics, IEP Bordeaux, et notamment le papier de H. Hubrecht.

¹⁰ Rappeler ses bases à travers article du néo-libertarien David Boaz par exemple.

ou naturel découle des conduites postulées par nature juste des individus, excluant ainsi toute intervention extérieure et notamment étatique¹¹. La territorialité ou plus exactement l'idée de la souveraineté qui suppose, l'association d'une capacité de pouvoir à un espace, est alors apparenté à une capacité de contrainte qui ne doit pas s'exercer au risque de briser les mécanismes automatiques de rééquilibrage du marché. Dans un travail de réflexion sur les dynamiques locales de la mondialisation, la mondialisation était ainsi définie à titre provisoire comme : « *l'irruption systématique et généralisée - bien qu'à des degrés de densité variables - à tous les niveaux et dans tous les aspects de la vie sociale d'enjeux, de modalités d'organisation, de représentations, de modèles culturels et de savoirs, d'outils et de ressources, de biens et de services produits au nord conduisant à réduire les espaces d'autonomie de l'Etat nation et à favoriser la constitution de rapports sociaux et économiques contournant les territoires et s'appuyant toujours plus sur des réseaux qui donnent naissance à de nouvelles représentations du monde en partie non territorialisées* »¹². Cette définition associe ici valeurs, techniques et produits en ce que chacun apparaît à la fois comme un objet et comme le porteur de contraintes d'action qui viennent imposer de nouvelles représentations de l'organisation sociale.

Ce qu'on appelle « *le consensus de Washington* » affirme ces principes de gestion libéraux et les identifie comme les valeurs légitimes et intrinsèquement favorables autour desquelles doivent se structurer les activités humaines. La notion de dérégulation et la technique de la déréglementation traduisent ces mêmes valeurs qui se proposent de faire sauter les contraintes pré-établies à l'activité sociale et humaine en affirmant que le marché par l'équilibre automatique qu'il suppose est plus à même d'assurer son efficacité. Ces affirmations légitimées par référence aux grands fondateurs de la pensée libérale du XVII^e siècle traduisent les besoins qui proviennent de l'expansion des échanges économiques et sociaux facilités par les nouvelles technologies de production disponibles.

Ces nouvelles valeurs conduisent à l'émergence de nouveaux principes de régulation qui tendent à affaiblir les formes étatiques et essentiellement fondées sur la loi au profit de formes contractuelles et éclatées.

Tous les domaines de la régulation sociale jusqu'ici monopolisés par l'Etat semble touchés : fonctions régaliennes de sécurité (gestion

¹¹ Sur ces points on verra le numéro spécial *Le monde de l'économie*, 25 janvier 2000.

¹² Programme MSH/A, 2000.

collective des conflits), de production de la monnaie (zone franc, zone euro, dollarisation sud-américaine), fonction de gestion des douanes, du trésor et des taxes (privatisées et affermées à des sociétés privées multinationales étrangères dans certains pays / Mozambique), justice et contrôle de la production légale et de l'application du droit (systèmes d'externalisation et d'internationalisation de la régulation judiciaires telle qu'on la trouve dans l'HOADA ou les procédures judiciaires de l'Union européenne¹³, ou système de tribunaux internationaux pénaux chargés de traiter de la question des génocide ou des poursuites engagées contre les chefs d'Etat étrangers en exercice ou à la retraite), ou production idéologique (on renvoie ici aux modes de productions de déclaration des droits, des codes de déontologie, ou des chartes des droits fondamentaux) ; bref, tous les domaines – y compris le football comme nous le rappelle le célèbre arrêt Bosman de la CJCE - semblent touchés par un mouvement inexorable de régionalisation au moins sinon de globalisation qui semble aller de pair comme le montrent par exemple les négociations délégués par les Etats entre l'OMC et les grandes organisations régionales types UE.

La forme contractuelle à travers sa différenciation constante apparaît comme l'expression de cette liberté retrouvée, « ce monde bigarré des conventions n'a(yant) plus l'Etat pour unique garant »¹⁴. La valeur contractuelle l'emporte sur la valeur de la régulation par un tiers-arbitre tutélaire. Ce faisant le nouvel ordre central fondé sur cette logique contractuelle débouche largement sur ce que Pierre Legendre qualifiait de reféodalisation du lien social, thème que reprend à son compte Alain Supiot¹⁵. La nouvelle centralité se fonde essentiellement sur une logique de multipolarité. L'attraction du nouveau type de régulation se conjugue en effet avec une différenciation sectorielle et géographique considérable des modes concrets de gestion.

Les techniques sociales sont porteuses de valeurs qui viennent contraindre l'action des acteurs et les conduisent à s'insérer dans les dynamiques d'attraction de la nouvelle centralité. La généralisation de ces techniques liées au global-libéralisme (technologies, ingénierie institutionnelle, désengagement de l'Etat) contribue ainsi à renforcer la centralité.

¹³ En France la consécration de la suprématie de l'ordre communautaire résulte des célèbres arrêts de la cour de cassation *Société des cafés Jacques Vabre* (24 mai 1975) qui valide ainsi les décisions de la CJCE (*Costa c/Enel* 15 juillet 1964) et du Conseil d'Etat *Nicolo* (du 20 Octobre 1989) et finalement *S.A Rothmans international France et Philipp Morris France* (28 février 1992).

¹⁴ A.Supiot, Conférences à l'université de tous les savoirs, in *Le Monde*, 7 mars 2000, 17.

¹⁵ P.Legendre in *Politix* et A.Supiot, Université de tous les savoirs, art cit, mars 2000.

1.2 - L'émergence de nouvelles institutions:

La dynamique actuelle de centralité est fascinante en ce qu'elle confirme que la formation d'un centre ne saurait être assimilée à l'établissement d'un centre géographiquement unifié et identifié. La dynamique actuelle en effet se réalise sur la base d'une multiplicité d'acteurs intervenants dont les statuts, les intérêts et les objectifs sont très différents voir parfois opposés.

La globalisation, semble trouver une expression immédiate et concrète à travers la multiplication des institutions et des organisations pourvues ou revendiquant des compétences transnationales dans tous les domaines d'intervention. Ces organisations sont très différentes les unes des autres, souvent porteuses de valeurs opposées (exp : BIT et Banque mondiale ; OMC et structures onusiennes) et dotées par ailleurs de capacité d'intervention très variables. En tenant compte de ces différences on pourra identifier plusieurs cercles d'institutions qui contribuent à imposer et/ou à relayer selon des modalités différentes l'attraction de la nouvelle dynamique de centralité.

Le premier cercle rassemble les organisations internationales intervenant dans le domaine commerciale et financier. L'OMC, héritière du GATT, l'OCDE, la Banque mondiale, ou le Fonds monétaire internationale, jouent un rôle fondamental dans la diffusion des règles et des principes de gestion de la nouvelle centralité¹⁶. Il est étroitement bordé par des instances de régulation régionales (Union européenne, Comesa, NAFTA/ALENA, MERCOSUR, UEMOA, HOADA), ou des structures privées où on retrouvera pèle-mêle les grandes sociétés commerciales, financières et marchandes, les organisations représentatives économiques (unice...) et certaines ONG hésitant entre action humanitaire et engagement dans la production d'un centre (Transparency International). Cette liste souligne tout d'abord l'ambiguïté de ce qu'on appelle globalisation. Elle montre notamment le développement d'initiatives dont les rapports, à l'instar du couple régionalisme / multilatéralisme apparaissent singulièrement complexes, les deux options de construction des relations internationales apparaissant à la fois comme opposées et concurrentes et liées par des intérêts communs¹⁷. La liste

¹⁶ On verra A.Landau, Multilatéralisme et régionalisme dans les relations économiques internationales, in D.Bach, (dir), Régionalisation, mondialisation et fragmentation en Afrique subsaharienne, Paris, 1998, Karthala.

¹⁷ Sur ce point on verra D.Bach (dir), (1998), op cit, notamment les articles de D.Bach et de A.Landau.

montre que la nouvelle centralité se constitue hors des structures onusienne classique qui demeurent contrôlées par le principe de la souveraineté étatique comme vient de le démontrer à nouveau l'impossibilité pour la commission des droits de l'homme de prendre des mesures de condamnation contre la Chine. La nouvelle centralité exprime avant tout le besoin d'ouverture aux flux de toutes sortes ressenti par les grandes puissances économiques et accentué par la mise à disposition de nouvelles technologies d'information et de transport. En ce sens, il apparaît clairement que ce qu'on appelle globalisation ou nouvelle centralité est avant tout l'expression de nouvelles logiques commerciales qui entraînent dans leurs suite de nouvelles demandes.

Cette liste permet déjà de constater que le marchand l'a emporté sur le prince ou si l'on préfère que les institutions jusqu'ici dominantes dans l'organisation sociale comme les structures onusiennes et politiques ont perdu leur rôle de référence au profit des structures organisant la production des biens et services et leur circulation¹⁸. La centralité exprime l'option arrêté par le pouvoir dominant pour l'ouverture commerciale tout azimuth qui lui permet d'imposer sa suprématie depuis la fin de la deuxième guerre mondiale et les stratégies d'accompagnement mises en œuvre par d'autres acteurs et notamment l'Union européenne et le Japon pour en tirer le profit maximal. La centralité nouvelle est ainsi véhiculée par un nombre élevé de structures différenciées mais qui partagent toutes en commun leur implication dans le processus de gestion du commerce et de la production. Dans leur sillage s'engouffrent un ensemble d'organisations à vocation humanitaire et de développement qui viennent confirmer à la fois le droit fondamental au libre arbitre de chacun et la soumission de toutes les formes d'autorité à des principes de droit universels. C'est le cas des structures permanentes ou conjoncturelles interétatiques appelées à régler et sanctionner les litiges concernant la violation systématique et massive des droits de l'homme (Tribunal pénal international pour la Yougoslavie ou Tpi pour le Rwanda) mais aussi d'entités internationales privées (ONG internationales comme Transparency International, Amnesty International, MSF, Greenpeace. Leur situation est en ce sens ambiguës puisqu'elles plaident à la fois pour une nouvelle centralité (basée par exemple sur le principe de l'intervention humanitaire) et

¹⁸ Une illustration remarquable est donnée par la dixième conférence de la CNUCED, réunit deux mois après le sommet OMC de Seattle en février 2000 à Bangkok, à la faible médiatisation et n'ayant réussi à attirer ni le représentant US au commerce ni son homologue de l'UE.

demandent en permanence une plus grande régulation par les acteurs étatiques.

2 - Une centralité relayée

La centralité unipolarisée est ainsi contestée par l'émergence de nouvelles formes de régulation privilégiant l'éclatement, dont l'impact est tel qu'il participe à une transformation radicale des modalités d'intervention administrative consacrant leur repositionnement dans les dispositifs de pouvoir. Pour autant les acteurs étatiques demeurent essentiels ne serait-ce qu'à travers leur rôle dans sa mise en forme. En effet, cette nouvelle dynamique de centralité se matérialise par un ensemble de processus qui recomposent la place de l'administration étatique dans la définition et la gestion des modes de régulation et produisent des nouvelles règles très générales privilégiant la négociation et la procédure à la réglementation imposée

2.1 - Le repositionnement des administrations étatiques

La nouvelle centralité s'impose dans sa relation avec les appareils administratifs sur trois registres différents.

- ◆ Elle agit tout d'abord en suscitant des contrepoids aux régulations étatiques classiques (soit par l'imposition de réformes de type « rolling back the state : dérégulation, flexibilisation...soit par le soutien accordé aux initiatives dites de la société civile perçue comme des antithèse à la domination étatique) Les transformations en marche depuis les années 50 (GATT et construction du régionalisme autour de l'expérience européenne) modifient radicalement la donne de la globalité et de la centralité : d'une part, les Etats ne sont plus les seuls à mener le jeu de la négociation sur la souveraineté. Certaines organisations transnationales (Banque mondiale), certaines organisations régionales (UE), certaines organisations privées (ONG) participent à la redéfinition des rapports associant l'individuel, l'étatique et l'humain¹⁹ ; d'autre part, les limitations de souveraineté consenties

¹⁹ On en trouve un remarquable exemple avec la campagne menée par l'association Indict dirigée par la parlementaire britannique Ann Clyd pour faire juger les criminels de guerre irakiens avec l'appui d'autres grandes ONG « privées » type Human Rights Watch, FIDH, LDH, ou d'autres Amnesty International, Transparency International...

s'analysent aussi souvent en un transfert définitif ou quasi-définitif de compétences conduisant à réduire parfois avec de réelles possibilités d'extension les prérogatives étatiques²⁰ ; enfin, les nouvelles technologies de l'information et de la communication et plus largement le développement de techniques permettant un accès très rapide et universel aux informations donnent une capacité de pression et d'intervention accrue qui n'est plus le monopole de l'Etat et participent à la diffusion de modèles de régulation dans tous les secteurs d'activités. Dans cette perspective, l'Etat et son administration voient leurs capacités d'intervention « rognées ». Les multiples condamnations de la France (mais aussi de l'UE) pour non respect des règles du global-libéralisme en donnent une bonne illustration. Dans les pays du sud, la dynamique d'attraction de la nouvelle centralité s'exerce aussi en partie à travers les Etats. Elle transite soit par l'application des programmes d'ajustement structurel qui conduisent à imposer à des Etats dotés de gestion économique et financière défailtantes les modes de régulation directement définis au nord. On remarquera ainsi que ces PAS sont directement définis selon les principes fondateurs du global-libéralisme, mais cela est désormais très bien connu. Peut être un peu moins connu, est l'utilisation de l'abandon temporaire de la gestion étatique sur certains secteurs de sa souveraineté comme le fisc ou les douanes (Mozambique...^o). Enfin, dans certaines organisations à vocation commerciale, type l'HOADA, l'attraction de la nouvelle centralité passe à la fois par l'adoption des valeurs dominantes nouvelles et la constitution de systèmes de contrôle détachés de la souveraineté étatique.

◆ Ensuite, la centralité s'impose en diffusant au sein même des appareils étatiques ses formes de régulation (modèles de la new public administration à la néo-zélandaise ; politique next steps britannique, ou plus largement diffusion du management public). La nouvelle centralité se constitue en s'associant avec la centralité étatique déclinante pour diffuser ses propres modalités d'action. Ainsi, elle agit en grande partie par l'intermédiaire des corps étatiques et bureaucratiques d'Etat qui s'affirment comme les

²⁰ Le cas typique est bien sûr donné par la construction de l'Union européenne. Voir les décisions du conseil constitutionnel français sur les thèmes limitations ou transferts de souveraineté. Voir aussi le débat autour de l'institutionnalisation de l'environnement comme compétence communautaire avant même l'attribution de cette compétence.

relais de cette attraction nouvelle, et ce quelle que soit par ailleurs la capacité d'action de l'Etat.

En d'autres termes, l'Etat s'adapte à la nouvelle centralité en important dans ses modes de régulations ceux qui sont les références du global-libéralisme et en servant directement de services extérieurs et assurant ainsi la diffusion des nouveaux modes de régulation. Les valeurs portées par le système administratif national, notamment français, sont en cours de mutation profonde. Leur transformation témoigne du dynamisme de la nouvelle centralité qui vient imposer ses propres interprétations du monde dans un univers jusqu'ici cohérent. Les passages de l'idée de service public à celle de service d'intérêt général, de la notion d'intérêt général défini in abstracto à une notion défini in concreto, les hésitations sur les termes usagers, clients, administrés, l'intégration des concepts d'accountability et d'évaluation, le retour en force du droit privé dans la gestion des affaires liées à l'activité étatique, l'adoption de règles de fonctionnement plus proches du privé soit par l'intermédiaire des techniques de management public soit par l'adoption progressive des règles de la comptabilité privées (constitution d'une comptabilité patrimoniale de l'Etat, Rapport François) sont autant d'éléments qui soulignent le déclin des référents administratifs classiques.

On connaît ainsi particulièrement bien la position des administrations nationales par rapport au système de gestion de l'Union européenne. Les administrations nationales se trouvent peu ou prou dans la situation des administrations des Länder allemand qui contribuent à la préparation des réglementations et en assurent l'application et l'exécution. Bien sûr la capacité d'intervention de l'Etat national est toujours forte mais elle demeure contrainte par la pression collective des autres membres. Ce système de dépendance et d'interaction suppose une forte connaissance des mécanismes communautaires qui conduit les structures institutionnelles administratives nationales à constituer des cellules spéciales, à apprendre les conditions de fonctionnement et les techniques communautaires, à en faire l'apprentissage par des séjours fréquents (organisés) dans les instances communautaires, de sorte que les administrations nationales intègrent progressivement les modes de fonctionnement de la nouvelle centralité²¹. Les critiques permanentes contre « Bruxelles » ne sauraient cacher les affinités

²¹ On pourra voir J.Ziller, op cit, 478sv ; L.Cartou, L.Clergerie, A.Gruber, P.Rambaud, L'union européenne, Paris, Dalloz.

toujours plus grandes qui relient les hauts fonctionnaires nationaux aux modes de régulation européens. Pour s'en convaincre, qu'il suffise de comparer les discours politiques ultra nationalistes et protecteurs sur le service public à la française et son démantèlement progressif, en catimini, dont la privatisation d'EDF, Renault, Air France, France Télécom, puis à terme de la Poste...

Toujours au niveau européen, on trouvera aussi une illustration de cette redéfinition, de ce repositionnement de l'administration nationale à travers les scénarii proposés par la Datar de reconceptualisation de l'espace français. La notion de territoire, d'aménagement et d'équilibre laissant la place à celles de réseaux et de flux (cartes in *Le monde*, 19 février 2000)²². L'Etat (pourtant) jacobin français intègre d'ores et déjà l'idée que l'espace est en cours de recomposition sous le coup des nouvelles dynamiques économiques qui donnent naissance à de nouveaux espaces interrégionaux²³.

Les nouvelles valeurs sont ainsi relayées par l'Etat : la multiplication des agences autonomes de régulation et des autorités administratives indépendantes est sans doute l'expression la plus significative de cette « dénaturation » de l'administration par infiltration des valeurs de la nouvelle centralité. Ces AAI, développées hors débats avec la société civile, sont constituées sur le modèle américain, en marge de toute hiérarchie administrative. Elles expriment une sorte de désétatisation de la fonction de régulation conforme aux principes de fonctionnement de la nouvelle centralité²⁴.

Dominique Kérouédan et Alii ont par ailleurs remarquablement bien montré, à travers l'exemple de la politique de coopération sanitaire, comment les politiques publiques étatiques étaient souvent définies non pas en fonction des demandes des usagers, ou de l'action des lobbies, ou des lourdeurs et intérêts bureaucratiques mais du modèle et des techniques définis par les grandes institutions « centrale » (Banque mondiale, FMI)²⁵. Cette situation particulière transparaît dans l'analyse très critique menée par le HCCI français

²² Dans l'élaboration de ces documents la Datar rappelle que sa réflexion s'inscrit dans le cadre du schéma de développement de l'espace communautaire adopté par l'UE.

²³ Le programme Interreg 3, dépendant directement de la Commission a doublé pour la période 2000-2006 sa dotation (4,8 milliards d'euro).

²⁴ On pourrait multiplier les exemples. On renverra à D.Darbon, *La crise de la chasse en France : la fin d'un monde*, Paris, L'harmattan,

²⁵ D.Kérouédan et Alii.opcit.

qui se positionne contre ces organismes et leur politique et constate le collage des politiques françaises au modèle décrié²⁶.

Dans les pays du sud, l'attraction de la centralité se traduit de la même façon qu'au nord mais avec une capacité d'action et de réaction très faible des administrations locales qui le plus souvent se contentent de constater les nouvelles règles, valeurs et les principes que suggère le centre. La centralité connaît une diffusion très rapide d'autant plus que d'une part, elle offre très souvent des niches nouvelles d'action à des groupes d'intérêt qui peuvent ainsi accroître leur capacité de contournement de l'Etat et que d'autre part elle permet à tout un ensemble de catégories sociales de revendiquer des positions sociales non plus par rapport à leur situation particulière mais par rapport à ce qu'elles sont dans les modèles dominants²⁷. Ipso facto, cet effet de diffusionnisme et de prise en charge par des groupes d'intérêts de la nouvelle centralité conduit à faire émerger de nouveaux groupes et espaces qui étaient jusqu'ici marginalisés.

◆ Enfin, la centralité nouvelle s'impose en devenant une opportunité d'expression pour des espaces qui étaient jusqu'ici soit marginalisés, soit seconds. Dans le premier cas, on rappellera que le transfert de zones de régulation permet de refaire surgir des formes d'intérêt que l'Etat avait occulté et notamment toutes les formes communautaires, de sorte que la dynamique de centralité qu'exprime la globalisation porte en elle des logiques de différenciation croissante. La nouvelle centralité va par les valeurs qu'elle diffuse, contribuer à légitimer des revendications considérées jusqu'ici comme non acceptables (revendication autonomistes ou indépendantistes, libéralisation politique, protection des droits de l'homme...). En d'autres termes, l'autonomie est d'autant plus forte que sa demande concerne des enjeux micro ou territoriaux qui n'affectent pas les logiques de flux. Dans le second cas, on se contentera de rappeler ici comment les nouvelles centralité conduisent à une redéfinition des positionnements des pouvoirs territoriaux infra-étatiques, à leur différenciation accrue en fonction de leur plus ou moins grande proximité avec les nouveaux centres et de leur capacité à se greffer sur les flux qui se développent.

²⁶ Brochure HCCI et Le Monde, 20 avril 2000, p.5.

²⁷ On fait ici référence à l'effet de diffusion des statuts et des pratiques professionnels, voir projet MSH/A.

2.2 - *L'émergence de formes de régulation éclatées : de nouvelles bureaucraties ?*

La globalisation n'est pas le produit d'un plan longuement mûri et cohérent de transformation des modalités de gestion de la terre. C'est le produit conjoncturel de la rencontre de nouvelles technologies, de la crise de l'Etat providence liée à la crise économique des années 70/90 et à l'incapacité de l'Etat d'y porter remède par ses interventions, de stratégies financières et économiques des grandes entreprises et d'un retour corrélatif d'une idéologie libérale surfant sur la domination politique, économique et scientifique désormais sans rivale, exercée par les Etats-Unis²⁸. En ce sens la globalisation n'a pas vocation à proposer un nouvel ordre institutionnel global mais à développer des formes de régulations nouvelles traduisant l'établissement d'ordres ponctuels qui seraient définis globalement par les logiques du marché²⁹.

La centralité en cours de mise en place réponds encore à la définition classique du multilatéralisme telle que la reprend Alice Landau : *«cadre de règles et d'arrangements par lequel les activités des entités étatiques sont coordonnées de telle manière qu'elles deviennent la règle collective »* (op cit., p. 25). Elle s'en éloigne aussi en réduisant la capacité d'autonomie de l'Etat qui perd selon les cas et les secteurs une partie de son autonomie d'action. C'est le cas partout où la négociation de règles conduit à l'émergence de structures de régulation autonome. Le cas de l'Union européenne, mais aussi de l'OMC ou d'autres structures régionales ou internationales commerciales ou non (cour européenne des droits de l'homme...^o) témoignent de cette situation. La règle apparaît comme le produit d'un rapport de force où s'affrontent entre eux les grands pouvoirs économiques du moment (ie les trois grands blocs) et où ils imposent leurs options comme les solutions de droit (on renverra ici à l'impuissance de la Cnuccd X suivant la réunion de l'OMC de Seattle).

Les formes de régulations sont prises en charge par des organismes qui font prévaloir les dogmes du libéralisme c'est à dire plus

²⁸ On notera à la suite de Robert Boyer que la domination incontestable qu'exerce les spécialistes de sciences sociales américains sur ces disciplines (en raison de leur nombre, du contrôle qu'ils exercent sur les principales publications et de l'excellence de leurs sites de formation) conduit ipso facto à positionner les problématiques américaines comme référents des recherches en ces domaines *in States against markets : the limits of globalisation*

²⁹ On en trouve un bon exemple avec les accords sur la réduction globale de la pollution industrielle qui débouchent sur l'organisation d'un marché du droit à polluer.

précisément l'idée que le contrat doit se substituer à la loi et donc que la régulation ne peut être prédéfinie par une autorité agissant en arbitre mais par un accord de volonté traduisant un rapport de force. L'OMC, la Banque mondiale, le FMI mais aussi la Commission européenne participent directement de ce mode de pensée qui tend à invalider l'intervention étatique et la régulation bureaucratique. Cette situation qui fait prévaloir des logiques procédurales sur la logique normative légale devient un enjeu majeur et conduit à l'émergence d'une demande de régulation. Cette demande se traduit d'abord par l'extension à tous les biens et services des négociations commerciales, revenant ainsi sur les principes du traité de Marrakech de 1994, qui à la suite de l'Uruguay Round avait limité aux questions agricoles et aux services. Cette ouverture qui suppose de traiter désormais de la globalité des problèmes à l'initiative de l'UE devrait imposer une régulation plus forte. Par ailleurs, les manifestations anti-OMC de Seattle ; le débat autour des principes de sécurité alimentaire ne sont que deux exemples qui ramènent à l'idée d'un besoin de régulation et semble pousser en cesens. Jusqu'ici celui ci passe par l'intermédiaire des lobbies intervenants auprès des trois grands blocs commerciaux et financiers qui excluent largement les citoyens. La régulation est réalisée par les principes du libre échange qui favorise les flux mais ignore les problèmes majeurs liés à leur nature et à leur qualité. Il y a fort à parier que des demandes pressantes de régulation vont se structurer sur ces questions.

L'UNION EUROPÉENNE ET SES PÉRIPHÉRIES : DIFFUSION D'UN MODÈLE

Dans les Balkans comme en Europe orientale, l'UE est confrontée à un voisinage incertain où elle doit répondre à la fois à des demandes d'Europe l'encourageant à ouvrir ses frontières et à des risques migratoires ou d'instabilité. En 1999, les Etats membres ont précisé leur stratégie vis-à-vis des marges de l'Europe en aménageant des cadres spécifiques pour les relations de l'Union avec la Russie, l'Ukraine, la Turquie et les Balkans. En revanche, vis-à-vis des pays candidats d'Europe centrale, les Etats membres ont par touches successives, depuis 1990, esquissé le cadre d'une Union européenne élargie, en fixant critères (Copenhague, 1993), procédures (Luxembourg, 1998 ; Helsinki, 1999) et calendrier (Nice, 2000). Si la géographie de cette diplomatie européenne de bon voisinage apparaît ainsi de plus en plus différenciée, une même volonté apparaît vis-à-vis de tous ces Etats : celle de diffuser au-delà des frontières institutionnelles les normes économiques et politiques du projet européen.

L'élargissement permettra une intégration de l'Europe centrale aux réseaux ouest-européens et au projet politique. Mais il créera également des effets de rupture entre les nouveaux entrants et leurs voisins orientaux, notamment sur le plan migratoire (introduction du régime des visas) et commercial (dénonciation des accords de libre-échange signés par les pays candidats avec leurs voisins orientaux). Dépourvues de perspectives d'adhésion à court et moyen terme, la Russie et l'Ukraine ont manifesté

leur inquiétude d'être marginalisées par l'élargissement. Dans le document qui précise sa stratégie vis-à-vis de l'UE pour 2000-2010, la Russie appelle ainsi à un partenariat entre l'UE élargie et la CEI (Communauté des Etats indépendants) et surtout à un dialogue centré sur les conséquences, pour elle, de l'élargissement de l'UE. À l'exception du dossier de l'exclave de Kaliningrad et des minorités russes dans les Pays baltes (28 % de la population totale dans le cas de l'Estonie), l'ensemble des points soulevés par Moscou sont d'ordre économique et révèlent la crainte de la Russie d'être écartée de marchés centre européens bientôt régis par les normes ouest-européennes qu'elle n'a pour sa part que marginalement mises en œuvre. Pays à la population et à la superficie comparable à celles de la France, l'Ukraine a également manifesté ses inquiétudes au sujet des ruptures que risquent de provoquer l'intégration de ses voisins polonais, slovaques et hongrois dans l'espace économique et migratoire de l'UE. Elle revendique un statut distinct de celui de la Russie, qui la rapprocherait du statut des pays d'Europe centrale et de l'adhésion à moyen terme, sans succès jusqu'à ce jour. L'UE appelle Kiev à respecter les accords déjà signés, à mettre en œuvre une réelle transition économique avec l'aide de l'UE (premier bailleur de fonds) et à éliminer les handicaps (corruption, cadre législatif lacunaire) qui font à ce jour de l'Ukraine l'une des anciennes républiques soviétiques les moins attractives pour les investisseurs occidentaux.

Plusieurs cercles apparaissent ainsi qui organisent l'espace européen. Dans le cas de l'UE, qu'est-ce que le centre ? En termes économiques, nous pourrions le définir comme un espace d'interactions commerciales extrêmement riches, avec un niveau de vie élevé, une concentration de centres d'innovation. Il s'agit d'un pôle diffuseur de capitaux et d'aides financières. En termes institutionnels, il s'agit d'un espace intégré (UE + euro) et l'on peut distinguer :

- ◆ Une première périphérie caractérisée par une dynamique de l'élargissement en cours. En réalité, à bien des égards, les pays candidats sont d'ores et déjà dans l'UE. En témoigne la structure des échanges ou leur rôle premier dans la gestion des frontières migratoires, par le jeu des accords de réadmission.
- ◆ Une deuxième périphérie. Pour ce groupe de pays, l'adhésion est également envisagée mais à plus long terme. Leur situation sera ici traitée avec celle de la première périphérie.

- ◆ Une troisième périphérie. Dans ce cas, une dynamique d'adhésion n'est pas envisagée. Les relations avec l'UE sont gérées par des accords de partenariat et une Stratégie commune.

Apparaît ainsi un espace avec un centre et des auréoles, qui n'est pas sans rappeler le schéma braudélien de l'économie-monde.

Le statut de pays périphérique relève autant de la représentation que d'une réalité objective. *Représentation* parce que les périphéries que j'ai mentionnées le sont du point de vue de l'UE. *Réalité* objective parce que les flux de normes, de financements, d'investissements font clairement apparaître un centre et une périphérie ou plutôt des périphéries. Pour ne citer que l'exemple commercial, l'UE compte pour 60% dans les exportations des douze pays candidats tandis que ces pays ne comptent que pour 10% dans les exportations de l'UE. S'il peut paraître justifié de parler d'un centre et de périphéries, il convient néanmoins de souligner le caractère accepté, convenu de cette dépendance réciproque et déséquilibrée qui ne débouche pas sur cette volonté de domination qui traverse l'histoire de la plupart des nations européennes.

1 - Union européenne et périphérie centre-européenne : Itermes d'une relation d'intégration

L'élargissement en cours sera le cinquième depuis les débuts de la construction européenne. Il viendra en effet s'ajouter à l'adhésion du Royaume-Uni, de l'Irlande, du Danemark en 1973, de la Grèce en 1981, du Portugal et de l'Espagne en 1986 et à celle de l'Autriche de la Suède et de la Finlande en 1995¹. Cet élargissement n'est pour autant pas comparable à ceux qui l'ont précédé. D'une part, les pays concernés sont, à l'exception de Chypre et de Malte, d'anciens satellites de l'URSS. D'autre part, ils ont un niveau de vie largement inférieur à celui de l'UE (leur PIB correspond en moyenne à 40% du PIB communautaire). Enfin, ils sont douze à négocier en même temps avec l'UE sans parler de l'acquis communautaire qui est logiquement plus substantiel et donc plus

¹ La Norvège a à deux reprises (1973 et 1995) dû renoncer à l'adhésion du fait d'un refus de la population exprimé par référendum.

difficile à intégrer qu'il ne l'était dans le cas des précédents élargissements.

Les critères sont d'ordre politique et économique. Sur le plan politique, l'Etat candidat doit disposer d'institutions stables garantissant la démocratie, l'état de droit, les droits de l'Homme, le respect et la protection des minorités. Sur le plan économique, il doit disposer d'une économie de marché qui fonctionne, et manifester une capacité à faire face à la concurrence et aux lois du marché dans le cadre communautaire. Il doit enfin reprendre à son compte l'acquis, c'est-à-dire les directives réparties dans les 31 chapitres de l'acquis communautaire qui concernent aussi bien l'environnement que la PESC², les transports que la fiscalité sans parler de l'Union monétaire qui devra suivre l'adhésion. Les négociations ouvertes avec les 12 Etats candidats en 1998 puis en 2000 obéissent à une procédure similaire : pour chaque chapitre, la Commission évalue l'opportunité d'ouvrir les discussions relatives à un chapitre, propose le cas échéant aux Etats membres de l'ouvrir, anime les négociations entre Etats membres et Etats candidats puis suggère la clôture du chapitre si elle estime que des garanties suffisantes ont été apportées par l'Etat candidat pour la reprise de l'acquis concerné, et ce qui s'est révélé plus problématique à ce jour, pour sa mise en œuvre effective. Dans la mesure où l'unanimité est requise de la part des Etats membres pour chaque décision, il importe, pour les pays candidats, de n'être confronté à aucune opposition résolue au sein de l'UE.

Qui fera partie des heureux élus ? S'il est entendu que les 12 Etats candidats n'adhéreront pas ensemble, la composition de chaque vague demeure incertaine. À Nice, les Etats membres ont réaffirmé l'importance du principe de différenciation. Juste puisqu'il permet théoriquement d'évaluer chaque Etat à l'aune de ses seuls mérites, ce principe permet aussi de diviser les Etats candidats puisque les concessions faites par l'un d'entre eux peuvent ne pas être inutiles pour convaincre un autre de suivre l'exemple. Pour leur part, les Etats candidats les plus avancés se réjouissent de la mise en œuvre de ce principe et l'invoquent volontiers pour exiger une adhésion sans devoir attendre un ou plusieurs retardataires. Appliqué dans le contexte actuel, ce principe reviendrait à envisager une première vague sans la Pologne,

² Politique étrangère et de sécurité commune.

pays qui, au vu des chapitres fermés, est le moins avancé du premier groupe. Scénario politiquement acceptable ? Le doute est permis et a même été exprimé par le Chancelier Schröder dans un déplacement à Varsovie précédant Nice³. La stricte application du principe de différenciation impliquerait en outre que les frontières migratoires soient maintenues entre certains Etats candidats du premier groupe, et que des investissements importants soient consacrés à des frontières appelées à disparaître. En outre, le processus de ratification auprès des Parlements nationaux retarderait moins l'adhésion effective s'il englobait un nombre important d'Etats. Le scénario d'une première vague substantielle – le *big-bang scenario* – a-t-il pour autant les faveurs de l'UE ? Dans son programme, la présidence suédoise indique qu'elle privilégiera le principe de différenciation et qu'elle espère fixer une date aux Etats candidats les plus avancés lors du Conseil de Göteborg (juin 2001). Le Commissaire Verheugen envisage pour sa part l'adhésion de 10 des 12 Etats candidats (les deux exceptions étant probablement la Bulgarie et la Roumanie) d'ici à 2005, avant la fin du mandat de la Commission⁴. De son côté, la Pologne s'est proposée un calendrier bien plus ambitieux que celui des 15, un calendrier qui prévoit la fin des négociations pour décembre 2001, l'adhésion au 1^{er} janvier 2003. « *Völlig aussgeschlossen* »⁵ a répliqué le Commissaire européen G. Verheugen, soulignant que les points les plus délicats des négociations n'ont pas encore été abordés⁶.

Au fond, il apparaît que si la démarche adoptée pour organiser l'élargissement insiste sur les aspects techniques (discutés à travers les différents chapitres), les aspects politiques seront déterminants au cours des dernières étapes. S'en tenir rigoureusement à la dimension technique du processus reviendrait à ajourner pour une longue période l'adhésion de plusieurs Etats candidat, dont la Pologne, au risque de fragiliser la mobilisation des élites en faveur de la transition démocratique et économique. Sacrifier cette dimension technique sur l'autel des enjeux

³ Doute partagé semble-t-il par le Ministre français des Affaires étrangères, Hubert Védrine : « *Dès 2003, les candidats qui auront achevé les réformes courageuses déjà engagées, et seront ainsi prêts à reprendre les acquis communautaires, pourront donc entrer, les négociations étant conclues. Je souhaite que notamment la Pologne soit parmi eux* ». Forum de la Fondation Bertelsmann, Berlin, 19 janvier 2001.

⁴ *Uniting Europe*, n°124, 4/12/2000.

⁵ Absolument exclu.

⁶ *Uniting Europe*, n°124, 4/12/2000.

politiques et stratégiques ou au nom d'une dette historique autoriserait les pays candidats à adhérer sans être suffisamment prêts, au risque de fragiliser l'édifice communautaire ou de devoir retarder la disparition effective des contrôles aux frontières. En outre, les pays de la seconde vague pourraient exiger le même privilège d'une adhésion politique. Le scénario le plus probable est une première vague d'adhésions rendues possibles par la mise en place de nombreuses périodes transitoires, souhaitées par les Etats candidats ou par les Etats membres dans des domaines jugés suffisamment secondaires pour ne pas ajourner l'élargissement. C'est en somme par un compromis politique entre Etats membres sur une stratégie couvrant l'ensemble des pays candidats que devraient s'organiser les dernières étapes du processus d'élargissement. Pour l'élargissement comme pour les autres aspects de la construction européenne, l'expression d'une vision politique à moyen terme permettant de maîtriser les processus en cours apparaît nécessaire et semble à ce jour manquer, les initiatives de la Commission en tenant lieu.

2 - L'Union européenne et sa deuxième périphérie : une relation contractuelle de nature essentiellement économique

Le prochain élargissement créera des interfaces nouvelles avec plusieurs Etats qui n'ont pas, à ce jour, de frontières communes avec l'UE : le Bélarus, l'Ukraine, la Slovaquie, la Roumanie, la Yougoslavie, la Croatie. A l'exception de la Roumanie, tous ces nouveaux voisins sont d'une part des Etats de composition récente issus de fédérations désagrégées après 1989 et d'autre part engagés dans un processus de redéfinition de l'identité nationale. Quatre de ces Etats, au moins, ont vocation à rentrer à moyen terme dans l'UE, ce qui signifie que le mécanisme d'entraînement, de *spill-over*, selon lequel un élargissement en appelle, de manière quasi-mécanique, un autre a toutes les chances de s'opérer. On peut d'ores et déjà imaginer que les nouveaux pays membres, une fois acceptés, appuieront d'autres élargissements ou, en tous les cas, s'efforceront de ne pas être les gardiens de la forteresse Europe. Plusieurs arguments les y inciteront : les minorités polonaises et hongroises, les marchés de l'Est, le souci d'une stabilité, la volonté de ne pas supporter la pression migratoire que l'Allemagne aura déplacée vers l'Est par le jeu de l'élargissement. Sans parler du caractère récent de

certaines des frontières concernées, notamment celle qui est entre la Pologne et ses voisins orientaux.

Les marges de l'UE élargie seront par ailleurs des périphéries déprimées. Si on observe les dynamiques territoriales à l'œuvre dans les pays candidat, un constat s'impose : les inégalités régionales dans les pays candidats sont marquées et ne cessent de s'aggraver. Il y a des régions qui sont les gagnantes de la transition, ce sont les régions urbaines, occidentales et des régions perdantes, ce sont les régions rurales et situées à l'Est, à proximité des prochaines frontières de l'UE.

Enfin, après l'élargissement, Kaliningrad sera une enclave à l'intérieur de l'UE et une enclave sur-militarisée, que le Bélarus, dictature étroitement dépendante de la Russie sera frontalière d'un Etat membre, que la question de la Transnistrie sera relancée dès lors que la Roumanie sera engagée dans le processus de négociation. En résumé, la Russie, qu'on le veuille ou non, sera un interlocuteur obligé, plus que jamais.

La relation entre l'UE et ces périphéries semblent devoir obéir à plusieurs facteurs :

2.1 - Le facteur affectif

Il s'agit ici de l'assimilation fréquemment faite entre Europe et Union européenne. L'adhésion est perçue, entre autres, comme la confirmation d'une identité européenne malmenée par cinquante années de régime communiste. Le retour à l'Europe, revendiqué, à tort ou à raison – certains disent que les pays d'Europe centrale n'ont jamais quitté l'Europe – implique l'adhésion aux institutions européennes. L'affirmation de l'identité européenne passe par l'appartenance aux institutions européennes et, ce qui peut paraître plus paradoxal, aux institutions euro-atlantiques. Ce discours s'entend aussi à l'Ouest et aboutit à des déclarations telles : pourquoi insister à ce point sur l'acquis communautaire ? Les pays candidats font partie de notre famille. Qu'ils entrent.

2.2 - Le facteur historique

De nombreux travaux d'historiens actuels s'interrogent sur le contenu de l'idée d'Europe, sur ses limites. E. Barnavie estime que la civilisation européenne s'est fondée sur trois piliers : l'héritage gréco-romain, l'Eglise (avec ses dissidences protestantes) et la féodalité. Tout, les systèmes politiques, les mentalités communes, découlent de ces trois legs de l'histoire. Remi Brague explique, lui, qu'il faut trois ingrédients pour faire l'Europe : Rome, la Grèce, le Christianisme. Ce que retient Lucien Fèbvre, c'est que les limites de l'Europe, les limites de la civilisation européenne n'ont cessé d'évoluer, depuis l'empire de Charlemagne que beaucoup s'accordent à reconnaître comme la première forme politique européenne dans l'Histoire. Ces limites ont fluctué en fonction de la vitalité - notamment démographique - des Européens et des agressions externes. Les frontières de l'Europe sont en somme des marges, des marges fluctuantes.

2.3 - Le facteur de l'expérience partagée

Intégrer le centre signifie, sur le plan commercial, être à l'intérieur des frontières du grand marché. Cette option est jugée sans alternative par l'ensemble des pays candidats même si cela suppose qu'on renonce, comme doivent le faire la Slovénie, la Lituanie et l'Estonie, à des zones de libre-échange avec des pays non-candidat. Sur la carte actuelle de l'Europe, une certaine conjonction apparaît entre l'état de la transition économique et l'orientation des échanges. La plupart des pays candidats ont une structure géographique de leurs échanges qui est déjà similaire à celle des Etats membres.

2.4 - Le facteur politique

Au Conseil européen de Lisbonne de 1992, les Etats membres s'étaient efforcés de préciser leur conception de l'Europe en indiquant que le terme combine des éléments géographiques, historiques et culturels qui, ensemble, contribuent à l'identité européenne. Leur expérience partagée de proximité, d'idées, de valeurs, d'interaction historique ne peut être condensée en une formule simple et reste sujette à révision par chaque génération successive. Les pays membres en avaient tiré la conclusion « *qu'il n'est ni possible, ni opportun de fixer dès à présent les frontières*

de l'UE, dont les contours se construiront au fil du temps». Il apparaît ainsi que dans la conception des frontières de l'Europe mise en avant par les pays membres, l'idée d'une cartographie de l'Union européenne évolutive et volontaire prévaut sur une conception culturaliste ou religieuse.

Comment l'Union fonde-t-elle la légitimité de ses élargissements ? Par une évaluation qui s'appuie sur des rapports d'Amnesty international, d'institutions économiques internationales dans le cas de critères économiques, par l'application du principe de conditionnalité. La solidité des arguments employés n'est pas sans faille, comme en témoigne l'analyse de la situation faite à Chypre ou bien celle du traitement des minorités russes en Estonie. Il en est ainsi parce que fondamentalement, les questions les plus importantes, telles qu'un élargissement, relèvent des Etats membres. Et leur libre appréciation politique peut s'appuyer sur des critères mais n'est pas liée à eux. Cette combinaison d'éléments subjectifs et objectifs risque de créer des situations difficiles. En effet, certains Etats candidats pourraient arguer qu'ils respectent et les critères de Copenhague et l'acquis communautaire. La mécanique de l'élargissement impliquerait ainsi une adhésion. Mais les Etats membres devraient alors en tirer les conséquences, soit en augmentant le budget de l'Union et en décidant des réformes institutionnelles toujours plus ambitieuses, soit en revoyant les modalités d'application de certaines politiques communes, comme la politique régionale ou la politique agricole pour que les nouveaux Etats membres ne s'arrogent pas l'essentiel des subsides.

La méthode pragmatiquement développée par l'UE pour gérer ses périphéries repose pour l'essentiel sur des coopérations concrètes et sur une référence commune des parties à un modèle européen de gestion des conflits, des sociétés et des économies. C'est en somme la méthode Monnet que l'UE s'est appliquée à elle-même depuis ses origines qui est reprise vis-à-vis des marges de l'Europe. Le paradoxe est que ce modèle européen est lui-même inachevé. La dissolution du bloc communiste et la multitude des candidatures à l'adhésion qui ont suivi ont appelé à préciser les normes de ce modèle. Un mouvement dialectique est ainsi apparu entre le centre et la périphérie, la stratégie adoptée vis-à-vis des marges de l'Europe n'étant pas sans conséquence sur la conception que

l'UE a de son rôle et de ses valeurs. Sur le plan politique, les Etats membres ne peuvent s'exonérer des règles qu'ils imposent aux pays candidat. Sur le plan militaire, le conflit du Kosovo a probablement accéléré la mise en œuvre d'une Europe de la Défense. Sans parler des demandes d'Europe émanant de la Turquie ou de l'Ukraine qui relancent la réflexion sur la localisation et le caractère – zonal ou linéaire – des frontières de l'Europe. Loin d'être un espace clos, borné au sein duquel se serait développé une culture particulière, l'Europe, dans sa totalité, apparaît ainsi – pour reprendre l'expression du philosophe Remy Brague - comme un processus constant d'auto-européanisation.

3 - Les conditions d'une gestion dynamique des périphéries européennes

Aucun Etat ne souhaite être à la frontière de l'UE, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur. On a pu le constater avec l'Allemagne. On le voit aujourd'hui avec la Pologne. Plusieurs Etats ont développé des stratégies visant à dévaluer la frontière, soit pour des raisons économiques (Finlande), soit pour des raisons historiques (Pologne) soit pour des raisons économiques et stratégiques (Espagne). Ce qui est intéressant, c'est que ces initiatives doivent être reprises par l'ensemble des Etats membres. Dès lors, elles sont plus faciles à financer et plus aisément acceptables par le voisin qui peut redouter des intentions irrédentistes ou néo-coloniales si les relations demeurent strictement bilatérales.

Néanmoins, un certain nombre de conditions semblent devoir être réunies pour que des effets frontière dynamiques se développent :

3.1 -Un modèle économique, politique, social similaire doit prévaloir de part et d'autre de la frontière externe de l'UE.

Il paraît important que le modèle économique et social soit en conformité ou du moins en convergence entre les pays partenaires. Quel avenir aurait le partenariat polono-ukrainien si le fossé devait continuer à se creuser entre une économie et une législation polonaises qui s'adaptent aux normes ouest-européennes et un système ukrainien optant pour un autre type de développement ?

3.2 -Des intérêts concrets manifestes doivent exister.

On connaît l'intensité des échanges et des investissements entre les trois partenaires du triangle de Weimar. Pour l'heure, la Pologne exporte vers l'Ukraine et vers la Lituanie autant que vers les Pays-Bas, c'est-à-dire 5% de ses exportations. Il est vrai que la place de l'UE dans les échanges ukrainiens tend à se renforcer (8,7% en 1994 à 19% en 1998) ce qui invite à ne pas exclure une réelle communauté d'intérêts se forgeant entre l'Ukraine et son voisin occidental. A condition naturellement que ces deux pays ne soient pas en concurrence dans le secteur agricole, lequel tient à ce jour une place essentielle dans les exportations polonaises vers l'Est.

3.3 -Les coopérations doivent s'inscrire dans la dynamique de la construction européenne, comme ce fut le cas entre la France et l'Allemagne puis entre l'Allemagne et la Pologne.

Or, plusieurs pays exprimant une demande d'Europe ne se montrent pas à ce jour en mesure de satisfaire les critères de base pour une adhésion (Ukraine, Turquie notamment).

3.4 - Les sociétés civiles doivent être enclines à se réconcilier.

Ce fut le cas entre la France et l'Allemagne, l'Allemagne et la Pologne. Les différends historiques demeurent en revanche une pomme de discorde dans les relations entre les sociétés civiles des pays candidats et celles de leurs voisins orientaux.

3.5 - Les régions frontalières doivent jouer pleinement un rôle d'interface.

Alan Henrikson a théorisé de manière convaincante le rôle des régions frontalières dans les relations entre Etats voisins. De manière générale, les régions orientales des pays candidats apparaissent dans presque tous les cas comme les plus défavorisées. En Pologne, le PIB moyen de l'Est du pays s'élève à 18% du PIB moyen de l'UE. Une véritable politique de proximité pourrait néanmoins se développer le long du Bug, comme le long de l'Oder-Neisse, autre région frontière défavorisée. Il importe dès lors que les pouvoirs locaux puissent coopérer entre eux et que des soutiens financiers européens soient fournis. Cela implique que l'Ukraine constitue des pouvoirs régionaux forts. Or, cette perspective est redoutée par ceux qui considèrent que l'Etat ukrainien est trop jeune pour renoncer au centralisme.

En guise de conclusion...

Le succès de cette gestion des marges de l'Europe par l'UE est incertain. Il est certes incontestable dans le cas de l'Europe centrale, mais est moins probant pour d'autres pays. Il est difficile de dire que l'acquis en question est à prendre ou à laisser. De manière plus générale, il ne suffit pas d'exiger d'Etats qu'ils reprennent à leur compte l'acquis. Encore faut-il leur en donner les moyens d'autant que dans les pays des marges de l'Europe qui ont une identité de frontière, la relation avec l'UE fait débat. On sait que la perspective d'une adhésion peut mobiliser les investisseurs, qu'elle peut rendre le gouvernement d'un pays candidat plus coopératif comme on vient de le voir avec les négociations UE/Roumanie sur les questions de transit et qu'elle est un levier pour les réformateurs pro-européens dans les débats internes. Vis-à-vis de l'Ukraine, l'UE ne semble pas néanmoins décidée à promettre ce qu'elle promet à la Turquie.

Le respect des normes européennes risque d'entrer en contradiction avec le projet national. En témoigne la Charte des langues régionales et minoritaires que l'Ukraine a ratifiée – après avoir renoncé, toujours à la

demande du Conseil de l'Europe, à la peine de mort - et que les minorités russes pourraient demain légitimement invoquer pour réclamer la réouverture d'écoles russes dans certaines régions ukrainiennes. Idem avec la création de régions.

Les pays des marges de l'Europe semblent considérer que seule la promesse d'adhésion constitue l'élément mobilisateur fondamental apte à les convaincre de s'inspirer des normes politiques et économiques européennes et de reprendre, ne serait-ce que progressivement, l'acquis communautaire selon lequel s'organise de plus en plus l'espace européen. Il existe ici un risque d'une fuite en avant qui, pour être évitée, impose une différenciation sans cesse accrue des territoires.

Sur un plan plus théorique, en termes de relation centre - périphérie, il prévaut une relation de dépendance acceptée par la périphérie

- ◆ le centre est une pôle de référence et la source de normes et de capitaux. L'UE est assimilée à l'Europe, avec toute la charge mythique qu'a ce mot, synonyme de paix, de prospérité.
- ◆ centre et périphérie : pluriel ou singulier ? Je crois qu'on peut de plus en plus défendre l'idée qu'il y a un centre dans le sens où les divergences sont minimales parmi les Etats membres sur l'attitude à adopter vis-à-vis des périphéries. Mais les périphéries sont plurielles. Certaines se considèrent comme telles d'autres non. Cela dit, certaines logiques se retrouvent à l'est comme au sud, notamment cette demande d'Europe liée à la présence de risques écologiques ou migratoires. Le centre a bel et bien produit une certaine périphérie.
- ◆ Une dialectique centre/frontière intéressante apparaît. C'est le centre qui produit une frontière mais la frontière affecte également, sinon la nature du centre, du moins la perception qu'il a de lui-même. En témoigne la relance des débats sur l'identité européenne provoquée par la décision prise à Helsinki de reconnaître à la Turquie le statut de candidat.

Une autre illustration est fournie par les débats institutionnels en cours. La quête de stabilité sur le continent européen justifie plusieurs élargissements. Dès lors, pour ne pas être paralysé, le centre doit évoluer vers une formule de plus en plus fédérale. Plus il évolue vers une formule

fédérale, plus les Etats candidats auront des difficultés à s'intégrer à lui. L'idée d'un noyau dur relance la thématique en Pologne d'un pays risquant, une fois de plus, d'être confiné par les "Grands" dans une position périphérique. Plus la France et l'Allemagne parlent de fédéralisme européen, plus le mot périphérie est au cœur des débats en Pologne.

Remarquons, en guise de conclusion, qu'après avoir été le continent où le tracé frontalier précis, étatique a été expérimenté, inventé, l'Europe s'emploie à réinventer la notion de frontière-zone afin d'adapter ses territoires frontaliers à l'identité floue, plurielle des Etats situés aux frontières de l'Europe et à la discordance des temps sur le continent européen.

Bibliographie

- BEAUVOIS Daniel (Dir.), *Les confins de l'ancienne Pologne. Ukraine, Lituanie, Biélorussie*, Presses Universitaires de Lille, 1998.
- FOUCHER Michel (Dir.) *Transitions géopolitiques sur le continent européen*, Fondation pour les Etudes de Défense, Paris, 1998.
- FOUCHER Michel (Dir.), *Fragments d'Europe, atlas d'Europe médiane et orientale*, Fayard, 1997.
- GARNETT Sherman W., *Keystone in the Arch, Ukraine in the Emerging Security Environment of Central and Eastern Europe*, Carnegie Endowment for International Peace, Washington, 1997.
- KUZIO Taras, *Ukraine: State and Nation Building*, London: Routledge, 1998.
- LEPESANT Gilles, « La Pologne et son Est », *Nouveaux Mondes*, n°9, automne 1999pp. 241-258.
- MAGDZIAK-MISZEWSKA Agnieszka, « Stosunki polsko-ukrainskie », *Problemy Miedzynarodowe*, Mars 1997.
- PAVLIUK Oleksandr, *The European Union and Ukraine : The Need for a New Vision*, Policy paper, East-West Institute, 1999.
- SAHM Astrid, « Politische Konstruktionsversuche weissrussischer Identität. Zur Bedeutung des Rückgriffs auf Geschichte für die unabgeschlossene weissrussische Nationalstaatsbildung ». *Jahrbücher für Geschichte Osteuropas*, vol. 42, N°4, pp. 541-561.

LETAMENDÍA Francisco

**ACTORES COLECTIVOS Y NIVELES DE PODER :
GLOBALIZACION Y TERRITORIALIZACION
DE LA POLITICA**

El sugerente título que preside la conferencia a la que hemos sido invitados, "el mundo y la centralidad", nos obliga a reflexionar sobre las consecuencias de la mundialización en el ámbito de lo político. Me propongo avanzar algunas consideraciones sobre algunas de estas consecuencias : en concreto, la fragmentación y diversificación de las funciones que antes competían de modo exclusivo al Estado ; el entrecruzamiento de una serie de niveles políticos de decisión, -el local, el regional, el estatal, el europeo-comunitario- que se solapan entre sí ; y las modificaciones experimentadas actualmente por la acción colectiva en lo que respecta tanto a su entramado cultural, las identidades y las ideologías, como al modo de actuación de los actores colectivos : partidos políticos, movimientos sociales, grupos de presión y sindicatos. Terminaré mi exposición poniendo de relieve el fuerte carácter territorial que reviste en la fase actual la movilización de estos actores, y su interacción, en forma de redes de políticas públicas, con los distintos niveles de poder.

1 - Mundialización y política

1.1 - La inmediatez y el doble registro identitario

En sentido estricto, la mundialización consiste en la extensión ilimitada de las formas de relación y organización sociales, que desbordan los espacios tradicionales y se expanden en una serie de campos, informático, mediático, comercial, financiero y tecnológico entre otros, hasta abarcar el globo¹; su consecuencia más directa es, como señala GIDDENS, el hecho de que los factores lejanos influyen de modo inmediato en lo cercano. La mundialización termina con el constreñimiento de la sociedad en los límites territoriales del Estado-nación y supone el fin de los condicionantes geográficos, y ello en un doble sentido: a la emergencia de los niveles supra-estatales de acción acompaña el establecimiento de múltiples conexiones y dependencias entre las sociedades y los Estados. La caída del socialismo real y el fin de la política de bloques en 1989 han levantado los últimos obstáculos que se oponían a este proceso.

La mundialización es fruto, entre otros factores, del progreso de la sociedad de la información. CASTELLS describe cómo la revolución tecnológica organiza a la sociedad en redes informacionales interconectadas, haciendo posible formas de integración desterritorializadas. Ello permite una comunicación inmediata a nivel mundial entre medios de comunicación, movimientos sociales... y también, por supuesto, entre Estados e instancias de poder.

Estas nuevas condiciones propician el surgimiento de un "turbo-capitalismo" capaz de reaccionar instantáneamente ante cualquier fenómeno que merezca su atención en cualquier lugar del mundo. Emerge una nueva división internacional del trabajo, basada en la flexibilidad laboral, en los empleos desespacializados, en la reorganización industrial en forma de redes de empresas... flexibilidad (sobre ello volveré más tarde), que desemboca en una menor capacidad de maniobra de la acción sindical tradicional.

Los protagonistas indudables de la globalización (otro término que designa el mismo fenómeno de la mundialización), sus "global players", son las cerca de veinte mil empresas multinacionales que disponen de la

¹El excelente libro de Vallespín, "El futuro de la política" ha sido un motivo permanente de inspiración para esta parte de la comunicación

masa crítica suficiente para poder competir en el mundo. A nadie se le escapa la existencia de una nueva línea divisoria mundial del conflicto centro-periferia; el centro lo ocupan América del Norte, Europa occidental y Asia oriental, que periferizan al resto de las sociedades (lo que no excluye la existencia en zonas periféricas concretas -véanse los especialistas en informática de Bombay- de densos enclaves tecnológicos, hechos posibles también por la deslocalización inducida por la globalización).

Lo global, por paradójico que parezca, trae consigo el fortalecimiento de lo local, y supone una mayor relación entre cultura y mercado. Los requerimientos del nuevo sistema económico se funden con las tradiciones económicas y culturales territoriales; emergen así distintos capitalismos influidos por la forma cultural idiosincrática en que se relacionan en cada territorio los actores de la sociedad civil. PUTNAM señala que algunas regiones, debido a la existencia de un capital social específico, están más preparadas culturalmente que otras para afrontar los nuevos desafíos de la globalización.

El fenómeno de la globalización (convertido en comodín mediático) es interpretado de diverso modo por las distintas teorías :

- ◆ según una perspectiva de izquierdas, la globalización de hoy ha sustituido al imperialismo de ayer, liberando al capitalismo de los controles soberanistas de los Estados y permitiendo su dominación de los mercados financieros y multinacionales.
- ◆ para la derecha neo-liberal, se trata del triunfo de la sociedad civil sobre los controles y rigideces estatales, y de la consolidación de la espontaneidad social del mercado.
- ◆ los multiculturalistas, o comunitaristas, consideran la globalización un proceso ambiguo, identificado con la "macdonalización", que exige la rehabilitación de los discursos identitarios; según ellos, son las identidades religiosas, éticas y culturales el baluarte más firme contra la hegemonía del individualismo agudizado por aquella.

La relación entre lo global y la local, la "glocalización", es objeto de distintas interpretaciones, y campo de batalla de diversas estrategias. Según los teóricos de la hegemonía, sólo el centro, que monopoliza las tecnologías informativas, acoge a las multinacionales y es sede de las distintas organizaciones internacionales que orientan la globalización

(Fondo Monetario Internacional, Banca Mundial), puede desplazarse a cualquier parte y adaptarse a las condiciones de los mercados locales.

Otra corriente teórica toma partido por lo local, por lo amenazado por lo global triunfante. Mientras que para algunos autores, como BARBER, se trataría de una reacción identitaria de tipo fundamentalista frente a "McMundo", para otros, como ROBERTSON, sería la reedición contemporánea de la vieja disyuntiva del siglo XIX entre cultura, dotada de fuerte carga emancipatoria (lo local), y civilización, el reino de lo técnico (lo global).

Los autores anglosajones que han teorizado la Tercera Vía (GIDDENS entre otros), consideran lo local, no como una consecuencia externa de la mundialización, sino como uno de sus elementos constituyentes: el mundo actual, que ha destruido las identificaciones tradicionales, incita a la elaboración reflexiva e individualizada de identidades que se cruzan, crean y recrean de modo incesante, poniendo las bases de un nuevo pluralismo cultural. La mundialización constituiría así, en el orden cultural, un proceso de geometría variable².

Esta línea teórica se separa de la corriente filosófica crítica de la modernidad de LYOTARD y DERRIDA, entre otros; para estos filósofos, la razón ilustrada, al querer controlar todos los procesos políticos y sociales, ha acabado conduciendo al totalitarismo y la barbarie, vinculando la razón a la opresión. Los autores de la Tercera Vía

²La nueva situación no altera en realidad la naturaleza de lo identitario, constructo social que presenta siempre ciertas dosis de reflexividad y voluntariedad. Dado que la identidad es el lugar de articulación de lo individual y lo colectivo, queda determinada por la subjetividad del individuo estratega, confrontado a la pluralidad de la oferta identitaria y a la alteridad, con la que está en constante interacción y negociación. La identidad no es una sustancia inmutable, sino un conjunto de procesos, una construcción inacabada en la que habitan múltiples lógicas: lo que introduce el concepto de "elección de identidad", de movilización de una u otra red de identificaciones y pertenencias, fruto de estrategias voluntaristas de autocalificación de los individuos pero dependiente también de las calificaciones de los otros.

Lo que cambia por efecto de la globalización es la antigua "naturalidad" de los referentes identitarios, lo que aumenta es la abundancia de elementos expuestos en el super-mercado identitario que los individuos pueden elegir para fabricar sus propias adscripciones colectivas.

También cambia la ligazón de lo identitario, en su proyección movilizadora, con las ideologías "fuertes" de la modernidad. En efecto, de entre los diversos marcos cognitivos utilizados, las identidades de grupo seleccionan a las ideologías como instrumento de lucha contra los demás grupos. Las ideologías políticas son el segmento de los sistemas de creencias (elementos nucleares de las culturas políticas), que presentan un triple carácter diferencial: su dinamismo, su proselitismo y el hecho de remitir a teorías y filosofías políticas elaboradas -lo cual les diferencia de otros sistemas de creencias, como las mentalidades, los mitos, los imaginarios colectivos...-. Orientadas hacia la acción y organizadas teóricamente, las ideologías son el arma con la que los actores intentan convencer a los demás de la universalidad de sus valores políticos. Pero las teorías políticas post-modernas no han elaborado aún alternativas a las directrices teóricas de la modernidad, y la universalidad de la que antes eran portadoras se deshace actualmente en un sinfín de polarizaciones (sobre ello volveré más tarde); por lo que su papel de elemento movilizador de las identidades se hace problemático.

(HELD, BECK, SENNET, GRAY, además de GIDDENS) consideran que el mundo actual no es aún el del fin de la modernidad, sino que constituye una fase de transición entre los presupuestos de la sociedad industrial moderna y la fragmentación inherente a la post-modernidad. En este proceso de destradicionalización la modernidad ha dejado de ser natural para convertirse en reflexiva ; lo que quiere decir que, que al igual que la tradición, puede ser asumida o no mediante decisiones personales voluntarias de adhesión o rechazo. El fundamentalismo, la reacción contra la mundialización, sería finalmente la defensa de la tradición al modo tradicional. Para estos autores, globalización e individualidad son procesos paralelos, pues la responsabilidad del control sobre el entorno recae ahora sobre el individuo.

Los comunitaristas (TAYLOR y otros) critican las teorías que entronizan al "sujeto desvinculado" : según ellos, son los vínculos comunitarios los que dotan de un "horizonte de sentido" a las acciones individuales. Critican por ello la "flexibilidad" que impide la emergencia de la confianza y el transcurso de tiempo necesarios (ver HIRSCHMANN) para generar esos vínculos, y ponen de relieve las carencias del "hombre modular" (BAUMAN), carente de esencia, hecho de piezas, o módulos, adaptables a las distintas situaciones, que no conoce sino vínculos temporales con situaciones coyunturales.

La mundialización afecta a las coordenadas identitarias básicas del espacio y el tiempo ; la simultaneidad de las informaciones, la inmediatez de los efectos de las acciones a distancia, comprimen nuestro cronotipo espacio-temporal. Si la modernidad se sitúa de espaldas al pasado, proyectándose solamente hacia el futuro, la post-modernidad carece incluso del " largo plazo" de la modernidad : BECK describe el futuro como un horizonte de amenazas, el de una "sociedad del riesgo" sometida a las consecuencias no deseadas del avance tecnológico, con lo que su discurso converge con el de los movimientos ecologistas.

La mundialización hace surgir así dos actitudes, o estilos de vida : el del sujeto des-identizado, o, más precisamente, el del que vive una identidad hecha de retales o pedazos inconexos ; y el de aquél que se sumerge en reacciones identitarias fuertes de tipo colectivo que luchan contra la flexibilidad y la evanescencia de las coordenadas espacio-temporales propias de la mundialización ; actitudes antagónicas que cohabitan de hecho, dándose la espalda hostilmente, en una misma sociedad.

La primera actitud se corresponde en el plano ideológico con el sistema pluralista de ideologías. Proliferan en él los mensajes ideológicos, lo que reduce su influencia ; la libertad de expresión facilita a los ideólogos el

acceso a los medios de expresión social, pero acelera el envejecimiento y desvalorización de sus discursos, y produce el distanciamiento irónico de sus receptores respecto a sus promesas. La débil integración política y la fluidez de fronteras ideológicas permite la elaboración permanente de compromisos entre las clases y grupos sociales. La inflación de los mensajes pone en cuestión las adhesiones de cada individuo ; la cultura política no le ofrece un modelo de identificación estable basado en un super-ego social fuerte, privándole de una seguridad protectora. La proliferación de las críticas contribuye así al “desencanto” del mundo ; pero al mismo tiempo prepara al individuo para adaptarse a los cambios y a las nuevas formas de relación social.

Frente al individualismo consumidor propio de esta actitud (MORIN, NAIR), se alzan compactos edificios identitarios, "agujeros negros" en torno a cuyo densa masa identitaria gravitan concepciones del hombre y de la sociedad y formas de acción colectiva basadas en lo que se es -etnia, opción sexual, género-, más que en lo que se hace. De este modo, lo adscriptivo-identitario pasa al primer plano de la movilización. (HUNTINGTON ha trasladado el conflicto, de modo, hay que decirlo, superficial, al ámbito de las relaciones internacionales, en su conocida teoría del “choque de civilizaciones”). Si en el siglo XIX lo identitario consistió en una reacción ante la modernización mediante la que se intentaba soldar comunidades fragmentadas por aquella, hoy constituye una reacción frente a la mundialización, adquiriendo en grandes espacios del tercer mundo el carácter de reacción frente a los efectos erosivos de lo occidental. Los conflictos generados por la redistribución de los bienes económicos han quedado desplazados por estos conflictos identitarios, proceso acelerado desde 1989 tras el fin de la pugna entre capitalismo y socialismo al nivel mundial.

Aunque no siempre ocurra así, estos procesos se acompañan con frecuencia del cierre del campo identitario, lo que se produce cuando se bloquea la interacción del nosotros-ellos. La construcción de la identidad oscila en efecto entre el deseo de reconocimiento por el otro y la oposición al otro. Esta pareja es inseparable de las estrategias de poder y dominación : por lo que las identidades se inscriben en las relaciones horizontales de poder entre grupos. Pero también son producto de las relaciones verticales que se generan en el seno del grupo entre sus miembros y el jefe. Por otra parte, la elección por el individuo de identidades autoritarias, así como el grado de intensidad de su adhesión identitaria, dependen de su grado de identificación con las figuras que encarnan el poder. La personalidad que adhiere a este bloqueo identitario suele ser de tipo "autoritario", determinada por la identificación con el

poder ; las orientaciones cognitivas adoptan la forma de los estereotipos hostiles ; y las orientaciones afectivas sustituyen la pareja del ellos-nosotros por la del amigo-enemigo.

Algunos de estos movimientos recuperan un cierto número de las características que acompañaban a las ideología fuertes subversivas, o revolucionarias, de la modernidad. Pero su recuperación se produce por la vía identitaria, por la hipertrofia de la polaridad nosotros-ellos ; no por la vía ideológica, que remite a teorías o filosofías políticas elaboradas, las que no aparecen necesariamente, y con frecuencia están ausentes, en tales movimientos.³

El difícil problema de la integración política del pluralismo identitario, fenómeno de primera magnitud en numerosas sociedades, y no sólo en el Tercer Mundo (como lo muestra su acuidad en España, así como en algunas zonas del sur de Francia), ha sido abordado por distintos autores. WALTER defiende una ciudadanía pluralista, capaz de relacionar lo políticamente uno y lo culturalmente plural. HABERMAS, defensor del patriotismo constitucional y crítico de las tesis comunitarias de TAYLOR, toma partido por la comunidad legal igualitaria y por el universalismo contra la comunidad cultural. TOURAINE defiende el multiculturalismo desde la óptica de la tradición republicana, propugnando la interacción entre las diferencias identitarias.

La defensa de lo local no es incompatible con los imperativos de una ética global : el espacio transnacional no tiene como únicos ocupantes a los globalistas del libre mercado, sino también a los internacionalistas de los derechos humanos, a los defensores de la sociedad civil global, corriente relanzada con motivo del caso Pinochet.

Los instrumentos de movilización colectiva que son las ideologías, si bien continúan siendo criterios de orientación de la lucha política y

³ Las ideologías revolucionarias emprenden la desmitificación de los discursos de legitimación convencionales, mediante la denuncia de las opresiones y taras que las ideologías conservadoras se proponen ocultar. En las fases iniciales de creación de la comunidad militante, un clima efusivo permite al adherente, que sueña con la realización de objetivos universales, el olvido de la mediocridad de lo cotidiano. El líder debe reafirmarse mediante la competencia ideológica y la capacidad de ganarse la confianza de los militantes; el carácter utópico de la ideología refuerza la cohesión del grupo. Para los individuos que sufren la dominación sin consentirla, la ideología revolucionaria, que devalúa en el plano ideal las fuerzas represoras, restaura su dignidad mediante una inversión mesiánica del orden de sus valores. La adhesión a la ideología revolucionaria puede adquirir pues la forma de una conversión, consistente en la reinterpretación del pasado y la restauración de la auto-estima. Por otra parte, la legitimación exaltante contribuye al proceso de desculpabilización necesario para la aceptación de la violencia implícita en la acción revolucionaria.

No hace falta insistir en las coincidencias entre este conjunto de características y las de los fundamentalismos religiosos, así como las de algunos nacionalismos occidentales antisistémicos.

mecanismo conformador de las identidades políticas de los ciudadanos y de los profesionales de la política, no se relacionan ya adecuadamente con el mundo político actual. Las macro-ideologías modernas deben su aparición a grandes fracturas sociales, perviviendo en la medida en que se adaptan a los cambios sociales sin perder su naturaleza. El problema surge cuando las condiciones que les dieron vida se modifican tan profundamente que les impiden servir de asidero para adaptarse a la nueva situación. Los conflictos generadores de las ideologías contemporáneas (nacidos de la Ilustración, de las revoluciones burguesas y de la industrialización) no son ya los de la sociedad globalizada. Como se ha dicho antes, la imagen actual de la política está construida a base de ideologías fraccionadas, hechas de retales de lo viejo y anticipaciones de lo nuevo.

Los conflictos de la modernidad (capital-trabajo, Iglesia-Estado, rural-urbano), han perdido fuerza (con una notable excepción, la del conflicto centro-periferia), siendo sustituidos de hecho por un conjunto múltiple de polarizaciones inducidas por la globalización. En Europa occidental, estas polarizaciones producen cruces y generan disyuntivas innumerables ; a título de ejemplo, pueden citarse las que enfrentan a cosmopolitas y nacionalistas, a los partidarios de la acción del Estado sobre el entorno social y a los que defienden su inhibición, las que definen posturas a favor o en contra de los inmigrantes, en defensa de los valores materiales o de los post materialistas...Lo identitario, conformador de la polaridad básica del ellos-nosotros, se despega de lo ideológico ; tanto en su estilo suave, el de la configuración de estilos individuales de vida, como en su sentido fuerte, el de la inmersión en densas identidades colectivas, no se sirve ya como se servía antes de las grandes macro-ideologías que son el liberalismo, el socialismo, el comunismo....

El carácter fragmentario del conocimiento del mundo se refuerza debido, entre otros factores, al papel hegemónico que juegan como instrumento de este conocimiento los medios de comunicación. Recae sobre ellos la sospecha permanente de la manipulación, sospecha que, según autores como LUHMANN no tendría sentido : los medios son en realidad un sistema entre otros con su propia lógica, y ésta está regida por el principio de la escenificación de la nuevo, la incorporación de la "diferencia" en la observación que hace la diferencia, caja vacía más allá de lo cual este sistema no contiene nada. El conocimiento de la realidad que construyen se apoya pues en una lógica basada en lo novedoso y lo excepcional. De ello deriva una imagen quebrada y fragmentado del mundo ; el individuo se acostumbra a ser permanentemente entretenido y

nutrido de "novedades". Los medios han suplantado a los partidos políticos en su papel de orientadores de la comprensión de lo político. Autónomos respecto de ellos, les imponen su lógica : y ésta consiste en la personalización de la vida política, la importancia de la imagen, la brevedad de las respuestas, y la diferenciación respecto del adversario. Se produce así lo que MANIN denomina una "democracia de audiencia". Las encuestas dan voz a esta "audiencia" compuesta por los apáticos, cuyos gustos y deseos, así conocidos, se convierten en pauta de actuación de los decisores ; con lo que, sin necesidad de participar o movilizarse, ni tan siquiera de votar, son los apáticos lo que inciden en la dirección de lo político.

Al disolverse las grandes opciones ideológicas, sobre todo desde 1989, pierde densidad el enfrentamiento entre el poder y la oposición. Se generaliza la convicción de que gobierne quien gobierne, hará lo mismo, y lo hará en el corto plazo. La tensión entre el gobierno y la oposición dentro del sistema va siendo sustituida por la tensión entre el sistema en su conjunto y la oposición que un cierto tipo de densos procesos identitarios anti-sistema generan fuera de él.

El ciudadano que desea implicarse en la vida política deja pues de hacerlo a través de las instituciones o de los partidos ; o se sumerge en movilizaciones de tipo idéntitario, o en su caso, se implica en expresiones no institucionales como los nuevos movimientos sociales, las ONG....

1.2 - Las transformaciones del Estado y sus modelos sucesivos.

La batería de fenómenos causados por la mundialización disminuyen la capacidad del Estado para actuar en base a los mecanismos tradicionales. Esta situación es descrita por los autores con una batería de adjetivaciones : Estado post moderno (COOPER), estado red, (CASTELLS), Estado catalítico (LINDT), estado transnacional (BECK), estado post-heroico (WILLKE)... Los observadores son unánimes en considerar en crisis el modelo del Estado de Bienestar de la post-guerra, basado en el keynesianismo, en la intervención estatal sobre la sociedad, en el bienestar social, en la redistribución de bienes, y en el consenso de los actores sociales. El estado actual, se ha dicho antes, tiene dificultades crecientes en atribuir una identidad colectiva a la población contenida en su territorio. Por otra parte, si la soberanía consiste, (HOBBS dixit), en proporcionar seguridad y defensa a los ciudadanos, fenómenos tales como la delincuencia organizada internacional, por no hablar los riesgos de grandes conflagraciones bélicas, cuestionan este

contenido de la soberanía, y obligan a los Estados post-modernos a encomendar su defensa a organismos internacionales tipo OTAN.

La globalización priva de contenido a las políticas estatales de bienestar : la regulación "nacional" de la economía conducente al mantenimiento del pleno carece actualmente de sentido, disuelta por procesos tales como la flexibilidad, la desregulación, la precariedad del trabajo, la movilidad en el empleo... Las operaciones de seducción de las empresas multinacionales a fin de conseguir su emplazamiento en el territorio estatal constituye la cuadratura del círculo, pues obligan a los Estados a implicarse en una carrera a la baja a fin de transformarse en "oasis laborales" que presenten interés comparativo para unos entes, las multinacionales, que son dueñas permanentes, en la expresión de HIRSCHMANN, de la opción del "exit", con toda su carga de chantaje hacia aquellos.

Sin embargo, la crisis de gobernabilidad augurada en los años 60 y 70 tanto por la derecha neo-liberal por la izquierda neo-marxista no ha sido verificada : la sobrecarga del Estado, el desfase entre los inputs (lo que le pide la sociedad) y los outputs (los productos que él puede ofrecer), si bien han erosionado su legitimidad, no han producido la "crisis final de legitimidad" del estado de derecho, de la democracia parlamentaria y de la economía de mercado.

Sí ha quedado modificada, por el contrario, la forma de gobernar, que es ya la de un Estado post-soberano. Esta forma se define mas como "gobernación" (governance en inglés), conducción de la nave sin timón centralizado, pero con timonel, que como gobierno, esto es, el revestido de un poder soberano. La fase abierta a nivel macro en los años 70 por el neo-corporativismo, en la que los grandes actores socio-económicos, patronales y sindicatos, se implicaban directamente en la elaboración y ejecución de las políticas públicas, se ha generalizado a nivel micro. La dirección vertical está siendo sustituida por una dirección horizontal, en la que se produce un reparto corporativo de poderes y espacios de decisión entre el Estado y los grupos auto-organizados de la sociedad. Se asiste así a la creación de redes compartidas (policy networks) en el ámbito macro-económico, en sanidad, en educación..., tomándose conjuntamente las decisiones por los poderes públicos y las organizaciones sectoriales privadas, junto con sectores voluntarios, ONGs, cooperativas....

Ello se suma a un proceso, inducido por la globalización pero nacido al mismo tiempo para hacer frente a sus desafíos, del fraccionamiento de la autoridad política en distintos ámbitos de poder, los poderes locales y

regionales, el poder comunitario europeo, que se entrecruzan y solapan con el poder del Estado. Este adquiere en consecuencia una estructura reticular, y sus funciones un carácter desagregado y descentralizado. Más que de la muerte del Estado de la que habla CASTELLS, habría que hablar (parafraseando a los autores del Instituto Max Plank de Colonia, MAINTZ, SCHRAF, STREEK), de cambio en la forma de ejercicio del poder del Estado.

El Estado se convierte así en un actor versátil y en un agente negociador, que establece relaciones de cooperación con el sector privado, dependiendo éstas de la fuerza relativa de los actores y los niveles de gobierno. También se transforma en un Estado catalítico : lo que quiere decir que adquieren importancia creciente sus actividades destinadas a galvanizar coaliciones internas con los sectores productivos, o coaliciones interestatales, para conseguir mediante ellas lo que no puede alcanzar por sí mismo. Por ello, las cesiones de soberanía no son siempre forzosamente síntoma de debilidad, sino que pueden serlo de fortaleza : gracias a la cooperación hecha posible por las sucesivas ampliaciones de la Unión Europea, sus Estados miembros han podido retener parcelas de la soberanía y conservar capacidad de protección social de otro modo amenazadas.

Lo que no impide que el Estado se encuentre en situación de debilidad teórica, acusado por una parte por el discurso neo-liberal, y por otra por las críticas de izquierda contra toda dominación política. El héroe local de la post-guerra está desencantado ; su papel es hoy el de un actor intermedio que debe hacer frente hacia arriba a las fuerzas de la globalización, y hacia abajo a la dispersión de una sociedad progresivamente fragmentada.

En aquellos Estados en los que tienen lugar fuertes reacciones identitarias basadas en la existencia de una diferencia étnica, religiosa o cultural, pueden producirse contra-movilizaciónes de masas contra estos movimientos, reacciones que activan un mecanismo primario como es el de la identificación con el poder. Estos neo-centralismos, basados en la detección de un "enemigo interior" y la consiguiente hostilidad hacia él, que derivan, de modo mimético respecto a su oponente, en fuertes movimientos identitarios de apoyo al Estado, compensan en el lado simbólico la fragmentación, pérdida de soberanía y debilidad inducidas en aquél por los fenómenos concurrentes de la globalización económica y la flexibilidad laboral.

Resumiendo, puede trazarse una secuencia temporal, desde la post-guerra hasta nuestros días, de las transformaciones del Estado, cuyos modelos

sucesivos serían el Estado expansivo del bienestar, el Estado menguante neo-liberal, y al estado galvanizador que se perfila en nuestros días. Describiré esquemáticamente sus características.

◆ *El estado expansivo del bienestar* se basaba, en el plano económico, en la producción fordista, en la importancia geográfica de los factores productivos, en una dirección macroeconómica de tipo centralizado, y en una política regional dirigida de arriba abajo.

La administración pública era centralizada y burocrática, los gobiernos locales y regionales, si bien gozaban de cierta capacidad en la administración de servicios, debían acomodarse a una política regional diseñada por el centro y basada en el principios de igualdad.

A nivel cultural predominaba el cosmopolitismo, siendo vistas las culturas regionales como obstáculo al desarrollo, y por tanto devaluadas ; lo que dio pie al inicio de una serie de reacciones regionalistas.

◆ *El Estado menguante neo-liberal*, vigente actualmente en numerosas sociedades occidentales, se basa a nivel económico en el aumento del sector terciario, el post-fordismo, la especialización flexible y las nuevas tecnologías. Aunque pierde peso la importancia de la proximidad de los centros productivos a los factores naturales y las materias primas, el territorio alcanza paradójicamente una nueva relevancia, pues las elecciones de localización tomadas por los capitales transnacionales dependen del atractivo de los territorios ; emergen así nuevos centros regionales, no necesariamente coincidentes con los de la fase fordista anterior. Empieza a dibujarse una regionalización construida de abajo arriba que se estructura en redes en base al principio de asociación, lo que ha popularizado términos tales como "la región que aprende". La europeización se hace necesaria para defenderse de la competencia de los Estados Unidos y Japón inducida por la de globalización.

El Estado apuesta claramente por la privatización de las empresas públicas y la desregulación, pero al mismo tiempo favorece una descentralización basada en la ley del mercado que alimenta la generalización de los procesos de regionalización. A nivel cultural, se revalorizan las culturas sub-estatales como factores de desarrollo.

◆ *El Estado galvanizador* es hoy en día más un proyecto que una realidad. Sus bases teóricas se encuentran en una mezcla, no siempre armónica, del comunitarismo, el socialismo cristiano y las corrientes teóricas ligadas a la Tercera Vía. A nivel económico la aceptación del capitalismo y de las leyes del mercado van a la par con el reconocimiento del papel que pueden jugar las instituciones del estado en el terreno económico. Las relaciones entre el centro, las regiones y los poderes locales se basan en la asociación. Se intenta reintroducir en la sociedad a los sectores marginados por la flexibilidad neo-liberal. Este tipo de Estado, cuyo modelo actual sería el del gobierno laborista británico, apuesta por la descentralización, la regionalización, y una actuación coordinada con los sindicatos y las autoridades locales.

El Estado quiere ser visto como "facilitador" ; no persigue la vuelta al estado de bienestar, siendo su apuesta la del partenariado público-privado. A nivel cultural, se quiere poner límites a la individualización y la fragmentación, revalorizándose las culturas regionales y locales.

1.3 - Gobernación y geometría variable del poder : el escalón regional

Como se ha dicho antes, las dos últimas fases del Estado occidental, la neo-liberal y la contemporánea, han hecho acceder a la región a la categoría de actor político decisivo en el ámbito europeo..

Todo estudio que trate del modo de funcionamiento de los actores colectivos necesita examinar las características de la autonomía territorial que acompaña al poder regional, pues las redes de políticas públicas en las que aquéllos se implican no tienen sólo como interlocutor al Estado, sino que, cada vez con mayor frecuencia, sus partenaires son los poderes regionales y locales. Al mismo tiempo, las relaciones internacionales se convierten en un sistema complejo en el que las regiones son un actor más del sistema ; lo que es evidente en el ámbito comunitario europeo.

La autonomía territorial es un fenómeno es un fenómeno que ha de ponerse en relación con las transformaciones sucesivas del estado (a las que me he referido), con las formas de distribución territorial del poder en cada Estado (unitario, federal...), y con las inter-acciones de las instituciones regionales con otras instituciones políticas. Analizaré en tal sentido un cierto número de variables, como son el estatuto constitucional de la autonomía, las competencias políticas regionales, el control de las instituciones locales por las primeras, las relaciones

mantenidas fuera de los límites del estado, y los recursos financieros. La complejidad del tema me fuerza a esquematizar la descripción de estas variables ; para lo que utilizaré el sugerente esquema elaborado por el profesor LOUGHLIN.

◆ *-Situación constitucional del gobierno regional* : puede estar garantizada constitucionalmente, como ocurre en los Estados federales, así como en España e Italia ; o no estar garantizada. En Francia lo están los departamentos y las comunas, pero no así las regiones.

◆ *Competencias políticas* : los Estados federales detallan la lista de competencias que se reservan ; los Estados unitarios, por el contrario, elaboran una detallada lista de las competencias propias de los entes sub-estatales. En lo que respecta a los poderes locales, éstos gozan en los países escandinavos de una competencia universal, mientras que en otras sociedades, como el Reino Unido, no pueden ir más allá de las competencias que les han sido asignadas (principio ultra vires).

◆ *Participación en la política estatal* : ésta suele realizarse a través del Senado, cámara que se diseña en algunos Estados como el foro de la participación activa de las regiones (Alemania, Estados Unidos). En Francia, el Senado es el lugar de la representación de las autoridades locales. Respecto a su influencia, los poderes regionales pueden tener un papel vinculante (en Alemania, a través del Bundestag), un papel puramente consultivo, o carecer de carácter institucional : pertenecerían a este tipo las redes formadas por “notables” que hacen de intermediarios entre las masas de las periferias y el centro (instrumento que refuerza habitualmente el centralismo). Son cada vez más frecuentes los fenómenos de territorialización de los partidos, incluso la aparición de sistemas de partidos específicos en las regiones, como es el caso de España.

◆ *Actividades internacionales* : si bien la política exterior sigue siendo en principio prerrogativa de los gobiernos estatales, aumenta la implicación de las políticas autonómicas en el ámbito de la Unión Europea. Esta implicación presenta una gran variedad de formas. Las partes federadas de los Estados federales pueden firmar tratados con los gobiernos extranjeros, como es el caso de Alemania. Los acuerdos trans-fronterizos crean casi siempre entes de derecho privado, y no

público. El ámbito de la asociación inter-regional, cada vez es más amplio en Europa occidental : puede tener un carácter no contiguo, como el de los Cuatro Motores de Europa, o dar nacimiento a asociaciones inter-regionales como la Asamblea de Regiones de Europa. Las regiones realizan complejas funciones de para-diplomacia a través de sus oficinas en Bruselas ; la actitud de los Estados respecto de estas actividades es muy variada, oscilando entre el recelo y la colaboración.

◆ *Control de los niveles sub-estatales inferiores, los poderes locales, por el poder regional* : en los sistemas federales, son los poderes regionales los que controlan a los poderes locales. Ello ocurre también en principio en los Estados regionalizados, como Italia o España, si bien existen en este último caso grandes diferencias entre el centralismo de Cataluña y la descentralización territorial de la Comunidad Autónoma Vasca. En Francia, los departamentos controlan a las comunas, no teniendo las regiones papel alguno de control sobre unos y otras. A veces, los poderes regionales entran en conflicto con las grandes ciudades de su territorios : ello explica la hostilidad existente entre la Generalitat liderada por Pujol y el ayuntamiento de Barcelona, de color socialista ; así como situaciones como la de Marsella, que escapa al control de su Departamento.

◆ *Financiación* : son los sistemas federales los que confieren a las regiones mayor grado de recursos financieros y mayor capacidad propia de recaudación y distribución del presupuesto. Los Estados no federales tienen distintos modelos de financiación : puede consistir en subvenciones estatales, cuyo control total queda en manos del Estado (Irlanda, Grecia, Portugal) ; el control estatal del gasto puede hacerse compatible con el hecho de que las autoridades locales establezcan sus prioridades dentro del ámbito de sus competencias (modelo que preside los contratos Estado-Región en Francia) ; o puede consistir en una suma de subvenciones estatales e ingresos locales, lo que permite a las autoridades locales decidir sus propias prioridades y las cantidades que deben ser recaudadas.

2 - La territorialización de los actores colectivos

La mundialización y la globalización, factores de deslocalización, provocan paradójicamente una nueva territorialidad de los actores colectivos. En la hipótesis viciosa, la territorialidad equivale a localismo impotente, fragmentación y pérdida de coherencia; en la hipótesis virtuosa, la territorialización consiste en los esfuerzos de cohesión realizados por los actores colectivos para atajar los efectos erosivos de aquellos fenómenos, pudiendo dar lugar a la emergencia de ámbitos propios de decisión.

Pasaré a examinar la relación actual con la territorialidad de los movimientos sociales, los partidos políticos y los sindicatos.

2.1 - Movimientos sociales

Los nuevos movimientos sociales (ecologistas, feministas, anti-militaristas) expresan un deseo de vuelta a lo auténtico y a las comunidades naturales manifestado en explosiones sociales como las del Mayo francés del 68; y son producto de una crisis social de valores. Se oponen a un doble fenómeno: el uno cultural, la hegemonía de la muy ideológica tesis del "fin de las ideologías"; el otro político-institucional, el debilitamiento de los antiguos movimientos de clase en favor de la sociedad desideologizada (del que es expresión la sustitución de los partidos comunitarios de masas por el nuevo modelo de partido catch-all, o de electores).

Heredan el estado de fusión ideológico-identitaria de los albores del movimiento obrero; si bien han perdido la fe en que "el mundo vaya a cambiar de base", por lo que centran su atención en la resolución de problemas específicos sectoriales. En todo caso, las desideologizadas e institucionalizadas organizaciones obreras contemporáneas son para ellos un "viejo movimiento social", ante el que se sienten ajenos en el mejor de los casos. Propugnan por ello una política alternativa a la de los partidos políticos y sindicatos, consistente en la plena participación de las bases en las decisiones, la superación de los medios de acción convencionales y la asunción de reivindicaciones no asumibles por el sistema. Críticos de la presencia del Estado en la vida cotidiana, que juzgan abrumadora, tratan de situarse en un tercer espacio entre lo institucional y lo privado, el de la "política no institucional". Según algunos autores, estos movimientos se alimentan de los valores post-materialistas de las jóvenes generaciones nacidas en la sociedad de bienestar (INGLEHART: 1991); según otros (TOURAINÉ: 1978; OFFE: 1988), intentan reconstruir la unidad fragmentada por la

modernidad, poniendo en pie al Sujeto reivindicado por ella pero sepultado por la racionalidad instrumental accionada por esa misma modernidad.

Sería sin embargo incorrecto afirmar que los movimientos sociales son adversarios frontales de los partidos políticos. Es cierto que se diferencian de ellos en casi todos los aspectos : respecto a la orientación hacia el poder político, mientras que los partidos buscan ejercerlo, los movimientos se proponen cambiarlo ; la organización de los partidos es jerárquica y formalizada, mientras que la de los movimientos sociales es horizontal, informal y basada en redes comunitarias ; los grupos representados por los partidos políticos son determinables, mientras que en el caso de los movimientos sociales son indeterminables ; los medios de representación de los partidos son electorales, mientras que los de los movimientos son no convencionales ; el tipo de acción colectiva llevada a cabo consiste en los partidos -con las dificultades antes mencionadas- en agregar intereses generales, mientras que en los movimientos sociales los intereses van de la par con la construcción de identidades colectivas ; la estrategia de los partidos está basada en la competencia, mientras que la de los movimientos lo está en el conflicto ; por último, mientras que los objetivos finales de los partidos son sistémicos, los objetivos de los movimientos son, al menos potencialmente, anti-sistémicos (IBARRA & LETAMENDIA).

Sin embargo, en las dos últimas décadas se asiste a procesos de convergencia entre movimientos sociales y partidos, basados en la colaboración complementaria, en la integración con y en partidos políticos, y, en ocasiones, en la fundación de partidos a partir de movimientos sociales (fenómeno del que los partidos ecologistas son la expresión más conocida).

Es la forma de organización de los movimientos sociales la que presenta un carácter territorial más fuerte. Raro es el movimiento social que funciona aislado ; casi siempre se integra en un movimiento-comunidad, conjunto de lazos en forma de red que unen a individuos, grupos, movimientos locales basados en una sola reivindicación y, cada vez con más frecuencia, partidos políticos no sistémicos, unidos instrumentalmente a la red. La red presenta un marcado carácter territorial ; los participantes se encuentran más identificados con la cultura y los objetivos generales de la red que con los de su grupo concreto en el movimiento.

La modernidad primero, y la post-modernidad inherente a la globalización después, crearon las condiciones idóneas para el

surgimiento y mantenimiento de los movimientos sociales. El proceso de diferenciación de la modernidad produjo fracturas en las estructuras societarias y grupales y provocó desequilibrios y campos de conflicto susceptibles de ser ocupados por los movimientos sociales, ya que su informalidad organizativa, métodos no convencionales y redes pre-existentes les capacitaban para canalizar las tensiones. Además, el número creciente de ciudadanos arrojados fuera de los espacios estables de referencia materiales e identitarios por la post-modernidad (los expulsados del trabajo fijo, por ejemplo) necesitan organizarse en redes solidarias para sobrevivir cultural e incluso materialmente.

El impulso o declive de los movimientos sociales dependen de las estructuras de oportunidad política que ofrecen los distintos niveles de poder político. Las variables de este contexto serían :-un input abierto o cerrado (esto es, la mayor o menor receptividad de las distintas autoridades para aceptar las demandas de los movimientos) ; una mayor o menor fortaleza del output (las decisiones de las autoridades políticas) ; el posicionamiento favorable o desfavorable hacia sus posturas de las élites políticas ; y la existencia o no de aliados potenciales del movimiento. La capacidad del éxito de discurso conformador de la identidad colectiva de los movimientos depende a su vez de su coincidencia o no con los marcos (frames) dominantes en la sociedad en la que actúan.

2.2 - Partidos políticos

Las dos manifestaciones de la des-identización y de las fuertes reacciones identitarias, causadas ambas por la globalización, encuentran expresión, por una parte, en la hegemonía de los partidos de electores, o catch-all ; por otra parte, en la emergencia de partidos identitarios de muy variada naturaleza, e incluso opuestos entre sí, entre los que podría incluirse, en Europa occidental, a los partidos de la nueva extrema derecha y a los partidos nacionalistas radicales de la periferia.

◆ *Los partidos de electores, o “atrápalo-todo” -catch-all-* (KIRCHEIMER : 1985) son fruto de la adaptación de los antiguos partidos de masas a una sociedad desideologizada y pragmática. Aunque se dan en la derecha y en la izquierda, en el segundo caso sus transformaciones han sido más llamativas. Estos partidos se proponen superar los límites de los “territorios de caza” antiguos, dirigiéndose a la mayoría del electorado. La revolución electrónica hace posible la

comunicación directa de los dirigentes con los electores a través de los mass-media, conociendo sus deseos mediante las encuestas ; lo que les permite prescindir a tal efecto del aparato de partido. Se abandona así la organización y la socialización de militantes, y se da prioridad a los profesionales especializados y a la política espectáculo (MARTINEZ SOSPEDRA : 1996).

◆ *Los partidos de extrema derecha*, o neo-fascistas, son una de las expresiones de los "agujeros negros identitarios". Constituyen un fenómeno relacionado con una consecuencia no deseada de la ampliación europea, el surgimiento del mito xenófobo de una "Fortaleza Europa" que debiera protegerse de los pobres del Sur y del Este. Unen a ello un carácter anti-sistema que les sitúa en posturas críticas hacia el "déficit democrático" del funcionamiento la Unión Europea y hacia los partidos catch-all que predominan hoy día.

La nueva extrema derecha, diferenciada del viejo fascismo vinculado al pasado, se ha organizado en Europa en un conjunto de partidos : el Frente Nacional francés, los republicanos alemanes, el partido austríaco de la libertad...Tiene relación con la oposición a la globalización y a la desaparición de las fronteras europeas. Es consecuencia en occidente de la crisis económica de larga duración, por lo que su territorio de caza está formado por los grupos afectados por el paro, jóvenes desempleados, trabajadores manuales, clase media baja urbana que han alimentado sentimientos xenófobos. La nueva derecha autoritaria rechaza a los inmigrantes pobres de Europa del este, del Maghreb, de Turquía ; pero también a los "indeseables" que son en su opinión los comunistas, progresistas, homosexuales, drogo-dependientes, y, allá donde existen conflictos nacionales agudos, los movimientos separatistas. Su discurso estereotípico en base al cual los inmigrantes vacían las arcas de la hacienda nacional y quitan trabajo a los nativos no resiste el embate de la realidad : las tasas más altas del paro europeo se encuentran en España, con una escasa inmigración extra-comunitaria. Sus actitudes xenófobas no son en todo caso directamente equiparables a las teorías racialistas : la nueva extrema derecha, más que defender una jerarquía de razas, piensa que todos los problemas se resolverían si los inmigrantes fuesen expulsados de la tierra patria. Lo más preocupante de este fenómeno es que sus argumentos han sido retomados por no pocos partidos "serios", y no sólo de derechas, quienes al actuar así les han dado respetabilidad..

No son partidos de un solo tema : protestan contra las corruptelas del sistema de partidos catch-all, contra los perjuicios, reales o ficticios, que la integración europea provoca en sectores sociales concretos, contra el déficit democrático de las decisiones tomadas por lejanos burócratas en Bruselas o en el Fondo Monetario Internacional. Sus argumentos coinciden por ello a veces con los de la extrema izquierda, salvo, naturalmente, en lo que tienen de defensa acérrima del centro estatonacional. Algunos de los valores reactivados a nivel teórico por la Nueva Derecha, tales como la denuncia neo-liberal del bienestar y la defensa del rearme moral, han sido asumidos a veces antes por la extrema derecha (los protagonistas de la "contra-revolución silenciosa"), que por los conservadores.

◆ *Los partidos radicales periféricos* son un componente más, y con frecuencia no el más importante, del movimiento-comunidad que constituyen los "nuevos" nacionalismos. Estos son fruto de una doble influencia que opera desde los años 60 : una ideológica, de carácter mimético, la de los movimientos de liberación tercermundistas ; otra, la de la influencia de los nuevos movimientos sociales en la ola del mayo francés del 68. Aquellos nacionalismos (no muchos en Europa occidental) que sobrevivieron al declive sufrido en los años 80 por los movimientos sociales que reivindicaban la defensa de la "diferencia" han alcanzado en la década de los 90 una pétrea consistencia debido a su carácter reactivo ante la globalización y ante las reacciones neo-centralistas de las masas de los Estados en los que actúan. Estos nuevos nacionalismos coexisten en el seno del mismo grupo étnico con los viejos nacionalismos -sobre todo en el caso vasco-, formando un sistema de nacionalismos.

Estos nacionalismos, cuando emplean la violencia, tienen, al igual que los nacionalismos periféricos no violentos, una naturaleza especular, imitadora de la labor de construcción de la nación por el Estado. Pero su mimesis respecto del Estado-Nación difiere de la de los no violentos en su radicalidad y alcance : mientras que los últimos mimetizan tan sólo la Comunidad -y en ocasiones la Sociedad- nacionales, los nacionalismos violentos, que contestan la legitimidad del uso estatal de la fuerza, mimetizan al Estado en lo que tiene de centro monopolizador de la violencia. En su fase madura, la doble mimesis del Estado y de la Nación les lleva a construir una estructura dual, formada por un grupo armado organizado como contra-Estado y por una comunidad civil de

legitimación de este grupo a modo de contra-Nación. El movimiento organiza a la comunidad de legitimación, y se autoorganiza en su conjunto, en tres niveles dispuestos jerárquicamente : grupo armado (o grupo-Estado) como vanguardia indiscutible ; partido (o partidos) políticos ; y movimientos sociales radicalizados y controlados por él.

Si todo movimiento nacional es tendencialmente un hecho total, lo es de hecho cuando incorpora a su acción la violencia política. En este caso se presenta como un edificio complejo que contiene todas las formas de organización : la no institucional -movimientos sociales-, la institucional - partidos, sindicatos, grupos de presión-, la clandestina -grupos armados- ; así como todas las formas de acción colectiva : la convencional, la no convencional, y dentro de ésta la de confrontación - desobediencia civil, manifestaciones, violencia política...-. Estos movimientos nacionales aspiran a absorber y a amoldar a su lógica de enfrentamiento con el centro estatal a los "nuevos" movimientos sociales por los que habían sido influídos en una primera fase ; y tienden sobre todo a incluir al poderoso "viejo" movimiento social que es el movimiento obrero en su ámbito, diseñándolo como el "frente obrero" del movimiento nacionalista en su conjunto, y coordinando su actuación con una batería de "nuevos" movimientos sociales (lingüístico-culturales, vecinales, de defensa de los presos, de jóvenes, de mujeres), coordinación que presenta un marcado carácter territorial. Por las razones expuestas, los partidos son con frecuencia el hermano pobre, y su acción colectiva la más vicaria, de estos movimientos-comunidad (LETAMENDIA).

La globalización ejerce una contradictoria influencia sobre los partidos políticos, en lo que a la territorialidad de su acción colectiva se refiere. Por una parte, los partidos sistémicos se convierten, como se ha dicho, en partidos atrápalo-todo, lo que les hace tender a la centralización ; por otra, los fragmenta y provoca un conjunto de procesos que provocan su descentralización, y por tanto, su territorialización. Las características centralizadoras de los partidos catch-all se deberían, entre otros factores, al predominio de los expertos electorales por una parte y de los electos por otra como imagen del partido, a la personificación del liderazgo, a la reducción del núcleo interno de los militantes debido al carácter problemático del reparto de unos bienes selectivos cada vez más escasos, a su dependencia de la financiación pública, y en ocasiones, de la irregular... Sin embargo, la difuminación del mensaje, la pluralidad y diversidad de los intereses de los grupos sociales que representan, intereses de cada vez más difícil agregación y articulación, y su pérdida de relación con las ideologías fuertes de la modernidad, producen el movimiento contrario de la fragmentación partidaria.

En efecto, al modelo burocrático y centralizado de los partidos de masas descritos por MICHELS a principios de siglo han sucedido modelos más fragmentados, que presentan en todo caso notables diferencias a uno y otro lado del Atlántico.

ELDERSVELD, basándose en la experiencia norteamericana, describe un tipo de partidos políticos caracterizados por su débil maquinaria y poca coherencia ideológica, por la importancia de lo electoral y por el alto localismo provocado por la penetración de los grupos de interés. La especialización del partido en distintos territorios de caza y su autonomización sectorial y local hacen difícil la concentración del poder.

PANEBIANCO describe un modelo de partido vigente en Europa, que sería el producto de la disgregación, en la fase actual de la globalización, del partido de masas descrito por MICHELS. Estos partidos mantienen su antigua estructura jerárquica, la cual sin embargo no dispone ya del control total de los recursos. La oligarquía que los preside está fragmentada, y dirigida por una coalición dominante formada por distintas tendencias, la cual, permanentemente amenazada de deslegitimación, debe legitimarse de continuo mediante la provisión de recursos selectivos y de identidad distribuidos a sus militantes. La rebelión de los miembros puede producirse por ello por dos tipos de razones: por los fracasos electorales y la consiguiente escasez de bienes selectivos a repartir, o por el distanciamiento del partido de sus bases ideológicas e identitarias primitivas, lo que, como hemos visto, constituye un fenómeno universal en la era de la mundialización.

La descentralización de los partidos inducida por los procesos mencionados presenta diversas formas: local, territorial, social e ideológica. La causada por la autonomía de las unidades de base local puede tener más que ver con los sistemas electorales que con los fenómenos descritos: como es sabido, los distritos electorales uninominales de tamaño reducido favorecen la descentralización, mientras que las grandes unidades electorales con candidaturas plurinominales y listas cerradas refuerzan la centralización.

La descentralización territorial partidaria, que se asocia a una organización federal o cuasi federal del partido, avanza debido a la emergencia de los distintos niveles de poder en que consiste la actual "gobernación" política. La distribución territorial del poder propia de los Estados compuestos, que constituyen hoy en día la norma, potencia la autonomía de los dirigentes territoriales del partido, los cuales, sobre todo si controlan el gobierno autónomo, ven aumentar su capacidad de presión ante la dirección de su propio partido, así como ante el gobierno

central. El peso de estos "barones" aumenta incluso, como lo demuestran los casos español y francés, en partidos de tipo centralizado.

La descentralización social, asociada a una estructura basada en la militancia colectiva, presenta poca importancia, al asociarse a formas de organización partidaria ya pretéritas. La descentralización ideológica se produce cuando se permite la existencia de corrientes organizadas en el partido, lo que provoca su fraccionamiento ; si bien actualmente, dada la difuminación de los perfiles ideológicos de los partidos y de la sociedad en general, se vincula más bien a fenómenos de clientelismo.

2.3 - Los sindicatos

Si en algún ámbito ha tenido efectos erosivos la globalización, éste ha sido el de las relaciones laborales. Como veremos, el triunfo del neo-liberalismo industrial ha disminuído fuertemente el campo de acción de los sindicatos, y provocado en ellos una crisis interna que se está reflejando en la caída en flecha en todos los países occidentales de sus tasas de afiliación. Y sin embargo, es en este terreno donde se constata con mayor claridad que la regeneración sindical sólo puede venir de la mano de su conjunción con los movimientos sociales, de su implicación en redes de políticas públicas que tengan como partenaires forzosos a las instancias de poder que gestionan los territorios, a nivel regional o local ; en suma, de la territorialización de su acción colectiva. Comenzaré describiendo la naturaleza del neo-liberalismo laboral, para dibujar después el modelo de la nueva estrategia sindical que se dibuja actualmente.

◆ *El neo-liberalismo industrial :*

El neo-liberalismo se gesta en este ámbito en los años 70 y principios de los 80, en plena hegemonía de las políticas neo-corporativas de gestión de los problemas macro-económicos, y como consecuencia del fracaso de aquellas. Los empresarios toman la iniciativa en el sistema de relaciones laborales. Sus objetivos son la flexibilidad de la mano de obra, la descentralización de las relaciones de trabajo, y el aumento de su presencia política. El objetivo de la flexibilidad es el de difuminar las normas rígidas sobre el uso de la mano de obra que se habían impuesto por ley o de modo contractual en las décadas anteriores ; constituye para las empresas la vía rápida de adaptación a los cambios económicos en un entorno caracterizado por la incertidumbre y la fuerte competencia. Los patronos reivindican la flexibilidad interna (cambios en la organización

laboral, en la jornada de trabajo, en el rendimiento laboral, en las tareas profesionales, en el sistema salarial), y la flexibilidad externa (cambios en en las plantillas, proliferación de contratos laborales nuevos y atípicos, y promoción de la movilidad de los trabajadores). La flexibilidad se acompaña de la opción por una regulación más descentralizada de las relaciones laborales y la negociación de éstas a nivel de empresa.

Los gobiernos, incluyendo a los social-demócratas -como lo demuestra el caso español- compagan una política de concertación con la adecuación de su entramado jurídico al nuevo sistema de relaciones industriales. En el marco de sus objetivos prioritarios, se esfuerzan por frenar la subida del costo de la mano de obra y controlar los aumentos salariales, especialmente a través de la política de rentas.

Los sindicatos ven disminuir su fuerza durante los años setenta, lo que ocurre también, como se ha dicho, en Estados con tradiciones de concertación. No tienen ya asegurada la benevolencia de los partidos, sobre todo de los gobernantes, ni tan siquiera de los de izquierda : pues éstos se han transformado en partidos electorales, o *catch-all*, que desean ampliar su base de representación, y que son conscientes de que los sindicatos no representan ya una base segura de apoyo electoral.

Se produce por ello un notable descenso de las huelgas, el cual se remonta a mediados de los años setenta. Estas cambian de carácter : disminuye la motivación tradicional huelguista -mejoras salariales y de condiciones de trabajo- y aumentan las de carácter defensivo, tendentes a salvar puestos de trabajo en peligro por la reestructuración del empleo (BAGLONI).

Este conjunto de circunstancias configuran, desde mediados de los 80, y sobre todo en los años 90, el modelo neo-liberal (o, si se quiere, post-fordista, o post-taylorista) de relaciones industriales. Sus características industriales, consistentes en modificaciones en el tamaño y gestión de las empresas -red de empresas, empresa difusa...-, en la búsqueda por las multinacionales de oasis laborales hechos posibles por la globalización... inducen, en el terreno específico de las relaciones laborales, las siguientes consecuencias : segmentación de los mercados de trabajo, desregulación de las relaciones laborales, precarización del empleo, gestión de los recursos humanos como ideología dominante, y sustitución tendencial de la negociación sindical por la micro-concertación (SMITH & RIGBEY).

El factor que prelude el neo-liberalismo es el fracaso de la concertación. Los acuerdos concertados entre el gobierno, los grupos patronales y los sindicatos entran en una fase de inestabilidad, a causa del distanciamiento

entre sindicatos y partidos y de la incapacidad sindical para mantener el apoyo de los trabajadores a las medidas de contención salarial. Los gobiernos cuestionan la legitimidad de los sindicatos, la cual queda además erosionada por la emergencia de los nuevos movimientos sociales. De hecho, la concertación al nivel de Estado desaparece prácticamente en Europa en la segunda mitad de los años ochenta, incluso en Francia y España.

Además, la crisis económica de los años ochenta acelera el proceso, iniciado en todo caso en las décadas precedentes, de la terciarización, esto es, el aumento del sector servicios en perjuicio de los sectores agrícola, minero y manufacturero, todos ellos con fuertes tradiciones sindicales. Este factor, unido al crecimiento del nivel de desempleo, debilita el poder sindical.

Paralelamente, las presiones a favor de la competitividad producen el cambio del modelo "fordista" de producción en masa -división del trabajo, ausencia de cualificación, rígida supervisión de los procesos- por un modelo post-fordista de gestión de los recursos humanos -exigencia de "flexibilidad", de "responsabilidad individual"-, relacionado con el uso intensivo de nuevas tecnologías.

◆ *Modificaciones en las empresas :*

en el marco de estos cambios, las pequeñas y medias empresas adquieren un protagonismo creciente (CASTILLO). Las empresas grandes se reorganizan, concediendo mayor autonomía a las unidades funcionales y más iniciativa a la red de sub-contratistas que producen un bien o un servicio. La descentralización productiva y la concepción del trabajo "líquido" traen consigo la dispersión territorial, la proliferación de sub-contratistas, y la formación de empresas-red, que llevan a cabo funciones expulsadas fuera de la empresa. Estas redes configuran como nuevas empresas fragmentos productivos y funciones dispersas, a las que integran. Las empresas "cabeza" se reservan las partes claves del proceso productivo. Se genera un sistema flexible de empresas en el que el retraso de las unas es soportado, o impuesto, por la modernidad de las otras. Ello trae consigo un deterioro de garantías para los trabajadores. La existencia de empresas cabeza, que funcionan con un empleo estable y altas calificaciones y salarios, trae consigo la existencia en el otro polo de empresas "mano" con trabajos de ejecución, empleo inestable, bajos salarios... De este modo, lo importante no es el tamaño de la empresa, sino su ubicación en la constelación empresarial : su carácter dominante, satélite, dependiente, atrasado...

◆ *Segmentación de los mercados de trabajo :*

Paralelamente, deja de existir un único mercado de trabajo, emergiendo una pluralidad de marcos de contratación, atravesados por un conjunto de barreras que limitan el acceso de ciertos colectivos industriales y segmentan la mano de obra (RECIO). Aparecen así tres tipos de mercados : los internos, los profesionales y los secundarios. Los internos son pseudo-mercados creados por las grandes empresas, que ofrecen empleo estable y determinadas carreras de promoción. Los mercados profesionales ven protegida la movilidad de sus funcionarios por instituciones oficiales que regulan el acceso de los aspirantes y promueven el reconocimiento de prerrogativas -colegios profesionales, titulaciones...-. Los mercados secundarios son los de baja protección, ausencia de reconocimiento profesional, constantes entradas y salidas del empleo y aparcamiento en áreas laborales sin perspectivas de mejora.

Los procesos de segmentación tienden así a reproducir las desiguales condiciones iniciales de partida, y en muchos casos las potencian. Permiten comprender no sólo la diferenciación laboral, sino también la pobreza permanente y la discriminación sufrida por sectores concretos -mujeres, jóvenes, inmigrantes...- La segmentación discurre en paralelo con el crecimiento de otros dos fenómenos : la externalización, antes descrita, proceso múltiple por el que la empresa saca fuera de sí actividades que sigue controlando, la cual persigue en el plano laboral el acceso a una mano de obra más barata y dócil por su menor poder de negociación ; y la utilización del empleo secundario y poco protegido, parte de un proceso global de reestructuración del mercado de trabajo, que crea actividades temporales en las que el ajuste instantáneo del volumen de empleo se convierte en factor de rentabilidad empresarial. Los efectos de la segmentación son la apertura del abanico salarial, la marginalización de ciertos tipos de empleo, la preferencia empresarial por jóvenes que aceptan contratos a tiempo parcial, la reducción del flujo de información entre los trabajadores, así como el aislamiento de los más desprotegidos. Ello promueve a su vez tensiones entre colectivos laborales en materia de estabilidad y promoción, así como la división entre trabajadores con y sin relación directa con la empresa, entre fijos y eventuales, entre trabajadores de los sectores público y privado... Algunos modelos sindicales- el español entre ellos- favorecen los proyectos de segmentación empresariales, al desarrollarse sobre todo en la gran empresa y pivotar preferentemente sobre los salarios, marginando temas más cualitativos ligados a las relaciones de empleo.

◆ *Individualización de las relaciones laborales : del taylorismo al post-taylorismo :*

Se consolida así la individualización de las relaciones laborales, tanto más intensa cuanto más se sube en la jerarquía, lo que trae consigo la identificación de los trabajadores con la empresa y el debilitamiento sindical, así como la emergencia de la "gestión de recursos humanos" como ideología central del neo-liberalismo. Esta se expresa en la autonomización de la gestión de las distintas unidades de la empresa, con lo que sus responsables se convierten en "pequeños empresarios", pudiendo transformarse, si las circunstancias lo permiten, en un proceso de externalización de sectores productivos⁴.

La teoría neo-liberal (MARTIN ARTILES), enfatiza por consiguiente el paso del taylorismo basado en la motivación extrínseca al post-taylorismo de carácter intrínseco, basado en el autocontrol participativo. El modelo construye una dualidad entre el fordismo y el post-fordismo, asignando a éste último todas las virtudes frente a su antecesor : rigidez frente a flexibilidad y elasticidad ; organización de la producción en serie versus producción en pequeños lotes ; definición de los puestos de trabajo versus trabajo autónomo y participativo ; taylorismo descualificado frente a la recualificación post-taylorista ; gran empresa versus pequeña empresa ; regulación institucional versus desregulación laboral. Pero finalmente, esta simplificación oculta una dualización de la gestión de la fuerza de trabajo. La "cultura de empresa" ligada a los mercados internos de trabajo se limita al núcleo de empleo cualificado al que se quiere incentivar. La exclusión, la disciplina, se reserva para los trabajadores menos cualificados, sirviéndose de la externalización y subcontratación para reforzar estos mecanismos de poder basados en el orden y la disciplina.

◆ *Globalización y oasis laborales :*

⁴La gestión de recursos humanos no sólo es una ideología empresarial, sino la perspectiva académica dominante de estudio de las relaciones laborales en la fase del neo-liberalismo. Estas teorías han pasado en el último medio siglo por diversas fases, que se corresponden con períodos concretos del movimiento obrero a partir de la post-guerra (HOLM-DETLEV). La etapa funcionalista se adecúa a la estabilidad laboral de los años cincuenta y sesenta. El boom izquierdista y marxista de los años sesenta, crítico del sindicalismo burocrático, produce intelectuales orgánicos de un movimiento obrero radical. La moderación de los años ochenta, la década del desencanto, consolida la primacía teórica del neo-corporatismo. Por fin, el neo-liberalismo de los años noventa hace triunfar las teorías de la "gestión de recursos humanos:".

la globalización, en fin, permite a las grandes empresas, sobre todo a las multinacionales, utilizar en su provecho este conjunto de circunstancias. La recesión económica de los años ochenta coincide con el momento en que la producción industrial se ve totalmente inmersa en el proceso de globalización ; las multinacionales internacionalizan en consecuencia su ámbito de acción para ampliar mercados y abaratar los costes de trabajo, desplazándose el empleo de América del Norte y Europa occidental hacia otros centros productivos. La nueva división internacional del trabajo intensifica fusiones y deslocalización de centros (SMITH & RIGBEY). Ello provoca la posibilidad de creación de "oasis laborales", fruto del esfuerzo compartido de gobiernos y grupos patronales por promover una supuesta competitividad, a fin de captar las inversiones de las aproximadamente veinte mil empresas que en los años noventa juegan el juego de la globalización, desplazándose de un oasis a otro en busca de los costes laborales más bajos : peores condiciones de trabajo, salarios menores, menor presión fiscal...(FERNANDEZ STEINKO) Obviamente, estas empresas tienen poco interés en consolidar actividades de investigación y desarrollo y en reavivar el tejido productivo de las sociedades "oasis".

Los sindicatos , como se ha venido explicando, sufren actualmente una doble crisis, motivada por los cambios en el trabajo y en el empleo : son ineficaces para desarrollar una estrategia contra la crisis de empleo, y, al mismo tiempo, el aumento de las tendencias individualizantes en la relación laboral debilita radicalmente su posición.

Decrecen los trabajadores manuales de la industria y crecen los empleados en el sector servicios, de baja, media y alta cualificación. Al producirse la precarización de los servicios, tiene lugar paralelamente un alejamiento de los empleados de la actividad sindical. Las empresas restringen la participación directa (círculos de calidad, etc.) para algunos de sus trabajadores. El desempleo desplaza además a trabajadores manuales que por su baja cualificación o avanzada edad no pueden recolocarse, e impide por otra parte el acceso a la primera ocupación a jóvenes y mujeres. Los sindicatos experimentan dificultades para negociar esta adversidad y recrear nuevas bases de identificación social.

Los trabajadores inestables son la mayoría en las últimas décadas. No suelen sindicarse ; su precarización les lleva a preferir las relaciones individuales con el patrón. Su paso de empresa a empresa y de rama industrial a rama dificulta los lazos colectivos. Además, ser elegido representante sindical exige un tiempo mínimo de permanencia en la

empresa. Aunque los sindicatos reivindican teóricamente la equiparación de unos y otros, en la práctica aceptan la "dualización" entre temporales y estables en materia de jornadas y tareas menos apetecibles. Respecto a los desempleados, las antiguas asambleas de parados se han disuelto : ahora el grueso de los parados son jóvenes y mujeres que con frecuencia no han tenido un empleo estable.

Si la tasa de sindicación de la mujer asciende, ello se debe a su presencia creciente en el empleo estable de la administración (éste es el ámbito donde más ha crecido este tipo de empleo, y donde más se ha incorporado la mujer). Por el contrario, en el sector privado, las mujeres son mayoría en los trabajos inestables y a tiempo parcial, de muy corta duración, lo que asegura su disponibilidad para el trabajo reproductivo a tiempo total.

El modelo industrial neo-liberal genera la individualización de las relaciones laborales, obstaculizando las antiguas formas de solidaridad. Esta individualización, reforzada por el paso de la familia extensa a la mono-nuclear, que contrasta con las formas de vida de los ambientes rurales o tradicionales, produce una dispersión de "trayectorias vitales". En los años 80 y 90, las trayectorias laborales se dispersan en multitud de grupos-ambiente y empresas dispares ; la experiencia común del empleo es individual. El alargamiento del período educativo supone un alejamiento de los jóvenes del mundo productivo (sus tasas de afiliación son muy bajas, debido a su falta de su ocupación y precarización) : pero alientan una mayor presencia suya en el mundo de la asociacionismo (FERNANDEZ STEINKO).

◆ *La territorialización de la acción sindical : las nueva formas de solidaridad*

La territorialización de la acción sindical puede amortiguar algunos de los efectos descritos del neo-liberalismo, y hacer surgir las condiciones adecuadas para desarrollar formas de solidaridad que contrarresten la crisis.

Ello se hace más fácil en aquellas sociedades en las que la rapidez del paso de la sociedad agraria tradicional a la sociedad industrial moderna ha reducido el tiempo durante el que la sociedad tradicional ha quedado sometida a la máquina trituradora del fordismo ; pero también es posible en "los viejos ambientes industriales" que han generado durante décadas formas propias de cohesión social. Uno y otro caso, sobre todo el primero, hacen posible salvar expresiones tradicionales de solidaridad y auto-ayuda : lo que permite resucitar instituciones como la familia, redes

de parentesco y amistad, trabajo doméstico, auto-empleo, combinación del trabajo industrial con el de las pequeñas explotaciones agrarias... El "distrito industrial" se convierte así en el ámbito territorial en el que se desarrollan las experiencias solidarias -familiares, asociativas, culturales, socio-políticas- que hacen de colchón amortiguador de las duras consecuencias del desempleo y la precariedad. Esta solidaridad social complementa la débil solidaridad institucional. Pero no protege a las personas de la mercantilización y liberalización de las relaciones laborales ; sólo permite alargar el período formativo de los hijos, y ayudar a convivir mejor con la precariedad.

Los retos de la participación (MIGUELEZ) imponen en consecuencia el trabajo conjunto de los sindicatos con los movimientos sociales (movimientos ciudadanos, de jóvenes, de mujeres) ; el desarrollo de un conciencia ecológica ; y la territorialización de la acción sindical.

Los sindicatos no pueden ser ya "organizaciones hegemónicas", sino que deben sumergirse en la sociedad civil junto a muchas otras formas asociativas. Se imponen buenas relaciones con los movimientos ecologistas, feministas, pacifistas, anti-racistas... Los sindicatos deben incidir en los problemas de formación y aprendizaje, vivienda, tiempo libre, que afectan a los jóvenes, no sustituyendo a los movimientos juveniles, sino colaborando con ellos.

Deben aspirar a ser sindicatos de hombres y mujeres (objetivo aún muy lejano) : lo que quiere decir dar a ambos los mismos derechos en el trabajo productivo, y las mismas obligaciones en el trabajo doméstico-reproductivo.

Los trabajadores deben estar interesados en evitar una crisis medio-ambiental irreversible ; la estrategia sindical debería exigir procesos productivos respetuosos con el entorno. Los sindicatos vacilan ante esta alternativa, porque algunas medidas medio-ambientales parecen tener repercusiones negativas sobre el empleo. Sin embargo, la toma de conciencia ecológica es un reto inaplazable.

Por último, los cambios empresariales imponen la actuación sindical desde el territorio. La empresa tradicional (estable, localizable, integrada) está siendo sustituida por una multiplicidad de formas : empresa-red, difusa, trabajo a domicilio, tele-trabajo... Muchas empresas se encuentran a caballo de distintas ramas. Los trabajadores de pequeñas empresas, los parados, los que ocupan trabajos rotativos, no tienen una referencia asociativa estable ni con la empresa ni con la rama. Además, en las condiciones de vida de los trabajadores/as no cuentan sólo las condiciones laborales, sino también las de la ciudadanía : educativas,

sanitarias, residenciales, de consumo, sexo, origen étnico y geográfico, identificación nacional subjetiva... Los movimientos sociales con los que el sindicalismo debe colaborar están en gran medida territorializados. El espacio natural de las relaciones laborales es, más que en la empresa o la rama, el territorio. Además, la importancia capital del empleo exige actuaciones políticas referidas a la administración (en sus distintos niveles), así como actividades de presión y negociación con otros sectores territoriales. Este cambio permitiría captar para el asociacionismo sindical a los trabajadores de la empresa pequeña, los precarios y los parados.

En algunas sociedades periféricas estructuradas política y socialmente, al ur de los Pirineos en el País Vasco sobre todo, pero también en Cataluña y Galicia, los sindicatos son favorables a la existencia de marcos propios de relaciones laborales ; y ello independientemente de las identificación nacional subjetiva de los trabajadores, o de la aceptación o no por los sindicatos actuantes en estos territorios del marco político vigente (cuestión que sólo presenta hoy por hoy gran relevancia en el ámbito vasco). Ello se debe a que aumenta de modo general la territorialización de la negociación colectiva y de las instituciones relativas a las políticas laboral y social. Las organizaciones obreras centrales tendrían que olvidar los resabios centralistas y los intereses corporativos que les llevan a defender tipos de acción sindical de tipo contrario, asumiendo la descentralización y respetando acciones más cercanas a la realidad socio-cultural de los trabajadores. La lucha por la mejora del empleo y de las condiciones de trabajo, dice MIGUELEZ, tiene que estar territorializada para ser eficaz.

BIBIOGRAFIA

- BAGLIONI, G., CROUCH, C., (1992), *Las relaciones laborales en Europa : el desafío de la flexibilidad*, M. de Trabajo y Seguridad Social, Centro de Publicaciones, Madrid.
- BARBER, B. (1995), *Jihad vs. McWorld*, New York, Ballantine Books
- BECK, U., (1998) *¿Qué es la globalización?*, Barcelona, Paidós
- CASTELLS, M. (1998), *La era de la información. Ecomía, sociedad y cultura*, Madrid, Alianza
- CASTILLO, J : J., (1991) : "Reestructuración productiva y organización del trabajo", dans Miguelez, F., Prieto, C.(eds.), *Las relaciones laborales en España, Siglo XXI* de Editores, Madrid

- FERNÁNDEZ Steinko, A. (1999), "Trabajo, sociedad e individuos en la España de fin de siglo", dans Miguelez, F., Prieto, C.(eds.), *Las relaciones de empleo en España*, Siglo XXI de Editores, Madrid.
- GIDEENS, A. (1993), *Consecuencias de la modernidad*, 3 vol., Madrid, Alianza
- HELD, D. (1998), *Democracia y orden global*, Barcelona, Paidós
- HUNTINGTON, S., (1997), *El choque de civilizaciones y la reconfiguración del orden mundial*, Barcelona, Paidós
- IBARRA, P., LETAMENDIA, F., "Los movimientos sociales", dans Caminal, M., *Manual de Ciencia política*, 2ª ed., Tecnos
- INGLEHART, R. (1991) : *El cambio cultural en las sociedades industriales avanzadas*, Madrid. C.I.S.
- LETAMENDÍA, F.(1997) : *Juego de espejos, Conflictos nacionales centro-periferia* , Ed. Trotta.
- LIND, M. (1992), "The catalitic State", dans *National Interest*, n. 27, 1992
- LOUGHLIN, J. (1999), "La autonomía en Europa occidental : un estudio comparado", dans Letamendia, F., (ed.) : *Nacionalidades y Regiones en la Unión Europea*, Ed. Fundamentos
- MANIN, B. (1998), *Principios de gobierno representativo*, Madrid, Alianza
- MARTÍN ARTILES, A., (1999), "Organización del trabajo y nuevas formas de gestión laboral", dans Miguelez, F., Prieto, C.(eds.), *Las relaciones de empleo en España*, Siglo XXI de Editores, Madrid.
- MARTINEZ Sospedra, (1996), *Introducción a los partidos políticos*, Ariel
- MAYNTZ, R. (1998), "New challenges to governance theory", dans *Jean Monnet Chair Papers*, Florence, European University Institute
- MIGUELEZ, F., PRIETO, C.(1991), *Las relaciones laborales en España*, Siglo XXI de Editores, Madrid
- MIGUELEZ, F., Prieto, C.(1999), *Las relaciones de empleo en España*, Siglo XXI de Editores, Madrid.
- MIGUÉLEZ, F., (1999), "Presente y futuro del sindicalismo en España", dans Miguelez, F., Prieto, C.(eds.), *Las relaciones de empleo en España*, Siglo XXI de Editores, Madrid.L
- MORIN, E., NAIR, S.(1997), *Une politique de civilisation*, Paris, Arlea
- OFFE, C. (1988) : *Partidos políticos y nuevos movimientos sociales*, Madrid, Sistema.
- PUTNAM, R.(1994), *Making democracy work. Civic tradition in Modern Italy*, Princeton University Press
- RECIO, A., (1991) : "La segmentación del trabajo en España", dans Miguelez, F., Prieto, C.(eds.), *Las relaciones laborales en España*, Siglo XXI de Editores, Madrid
- RIGBEY, M., SERRANO DEL ROSAL, (1997), *Estrategias sindicales en Europa : convergencias o divergencias*, CES, Colección Estudios, Madrid.

- ROBERTSON, J.(1992), *Globalisation : Social Theory and Global Culture*, Londres, Sage
- RODRÍGUEZ JIMÉNEZ, J. L. (1998), *¿Nuevos fascismos? La extrema derecha contemporánea*, Ed. Península
- TAYLOR, Ch., (1994), "The politics of recognition", dans Gutman, Amy, ed. : *Multiculturalism. Examining the politics of recognition*, Princeton, Princeton University Press, 1994
- TOURAINE, A. (1985) : «An Introduction to the study of social movements» en *Social Research*, 52, 4, pags. 749-789.
- TOURAINE, A., (1999), *¿Cómo salir del liberalismo?*, Barcelona, Paidós Vallespín, F., *El futuro de la política*, Taurus, 2000

CAHEN Michel

LE TIERS MONDE QUAND MEME :
RÉFLEXIONS POUR UN NOUVEAU DÉPENDANTISME
AU TEMPS DE LA MONDIALISATION

La chute du Mur de Berlin et l'écroulement consécutif (quoique non achevé) des pays du stalinisme réel ont entraîné dans le domaine des sciences sociales un vaste mouvement d'opprobre sur certains « mots », qui semble avoir pratiquement interdit leur usage à moins de faire paraître « ringards » ceux qui d'aventure les utilisent. Puisque le stalinisme (pardon, le « communisme », disait-on !) s'était écroulé, la « preuve » était faite que les courants politiques anti-systémiques étaient purement « idéologiques » et ne pouvaient exister dans la réalité. Vous vous en souvenez, pour les uns l'histoire était finie¹, ou pour d'autres, plus nombreux, si elle ne l'était pas et suivait un cours, elle n'avait en tout cas plus de sens. De ce fait, tous les concepts anti-systémiques plus ou moins liés à la tradition marxiste furent englobés dans la « langue de bois ». Or, si celle-ci avait plus qu'évidemment existé et si l'on ne regrette aucunement cette version dialectale mais peu dialectique², le problème est que, rejetant souvent indûment des « mots », on a rejeté des concepts sans pour autant que la réalité sociale ne l'impose³.

Puisque le « communisme » n'était qu'une erreur temporaire de l'histoire, le capitalisme était l'horizon indépassable et, surtout, la totalité de la réalité naturelle. Par conséquent, il devenait inutile de le désigner comme un phénomène particulier, susceptible d'être modifié ou même remplacé. C'était tout simplement le stade, actuel et

¹ Francis FUKUYAMA : « The end of History », *National Interest*, 1989.

² N'oublions pas non plus qu'une autre version de la langue de bois, la néolibérale, se porte très bien aujourd'hui. Mais il est curieux de constater qu'elle est plus rarement ainsi caractérisée.

³ Au plus fort du « creux » souffert par la tradition marxiste, j'avais déjà dénoncé cette paresse intellectuelle dans mon article « Le socialisme, c'est les Soviets plus l'ethnicité », *Politique Africaine* (Karthala, Paris, 42 : 87-107).

supérieur, de l'évolution de l'espèce humaine. On peut suivre cette évolution idéologique – un peu « ternie », il est vrai, par ce que d'aucuns qualifient pour s'en inquiéter d'« étonnant retour du marxisme » ou, pour s'en réjouir, des « spectres de Marx »⁴ –, sur différents plans.

Ainsi, le « mode de production capitaliste » cédait la place à l'« économie », et cela d'une manière de plus en plus éthérée qui se serait réduite à la seule « finance » (rendue charmante et en un lien apparemment de plus en plus direct à l'individu grâce à la bourse sur internet), si des kraks réguliers n'étaient entre temps venus rappeler que la loi de la valeur garde ses droits.

1 - D'une mondialisation « neutre »...

La « globalisation » et la « mondialisation » remplacèrent la « dictature mondiale du capital financier », c'est-à-dire qu'elles furent et sont vues comme des processus non seulement « inéluctables » et « technologiques », mais indépendants de la structuration en classes de la société, comme des phénomènes sans nature de classe.

Or cette idéologie est très puissante puisque, même dans les milieux de la gauche (y compris la gauche radicale) – de José Bové à Alain Krivine en passant par le PCF –, on note fréquemment l'usage de l'expression « mondialisation capitaliste », ce qui sous-entend qu'il pourrait y avoir une « mondialisation socialiste » ou du moins que la « mondialisation » elle-même est traversée par des aspects capitalistes (qu'il faudrait combattre), et d'autres qui vont dans le bon sens (qu'il faudrait appuyer).

L'expression « mondialisation capitaliste » découle en réalité de la confusion fréquente entre universalité et uniformité. La mondialisation, qui, tendanciellement, favorise indéniablement l'uniformité, irait donc malgré tout, bon an, mal an, dans le sens de plus d'universalité. Ainsi la quasi-synonymie entre mondialisation et universalisme induit-elle l'idée que si la mondialisation est mauvaise parce qu'actuellement capitaliste, elle deviendrait en revanche excellente si justement elle était dégagée de ces oripeaux bourgeois, devenant alors simple mouvement vers toujours plus d'universalité. Ce n'est pas qu'une question de mots, c'est une profonde erreur tant sur le plan conceptuel que sur l'analyse des phénomènes en cours.

⁴ Daniel Bensaïd, *Le sourire du spectre. Le nouvel esprit du communisme. Essai*, Paris, Michalon, 2000, 248 p., ISBN : 2-84186-124-4.

La mondialisation, l'internationalisation... on confond ici deux notions *socialement* antagoniques. En effet, si la perspective antisystémique d'un socialisme démocratique (dont se réclament aujourd'hui les courants mentionnés *supra*) l'avait emporté, il est évident qu'avec la modernisation gigantesque ayant eu cours au XX^e siècle, des phénomènes massifs de mise en relation internationale se seraient aussi produits. Mais ce n'est pas cela – interrelations massives de sociétés distinctes – que recouvre aujourd'hui le phénomène appelé mondialisation : comme son nom l'indique, la mondialisation tend à transformer chaque lieu du globe en une « parcelle du monde » plus ou moins identique aux autres, et en tout cas dont l'évolution n'est pas déterminée par des besoins propres définis par les habitants, mais par l'évolution globalisée du monde. C'est la dictature du « monde » (dont on voile opportunément la nature de classe) sur tout un chacun (individu, communauté, nation, État), dont on a pu voir les grands contours avec l'AMI (Accord multilatéral sur l'investissement) avorté et l'OMC, meurtrie à Seattle, c'est-à-dire toute une série de décisions d'importance majeure expropriant la démocratie politique territorialisée au nom de logiques joliment appelées « mondiales ». Cela est évidemment lié, non seulement au capitalisme et à sa tendance historique à la marchandisation, mais surtout à sa forme particulière de la financiarisation. En effet, ce dernier phénomène est particulièrement insensible à la prégnance de la localité, à la fois pour des raisons matérielles – les capitaux se déplacent presque à la vitesse de la lumière, à l'inverse des technologies, des marchandises et des humains –, et politico-sociales – les milieux sociaux du capitalisme financier ont tendance à vivre davantage des considérables lucres monétaires et spéculatifs que de la réalisation d'un taux de profit fondé sur un processus de production nécessairement plus enraciné territorialement).

L'inter-nationalisation du monde est ainsi une tendance historique simultanée, mais antagonique, à la mondialisation du monde. En effet, le monde continue à produire des nations, à se « nationaliser »⁵. L'inter-nationalisation ne mène donc nullement à la production de simples parcelles du monde, à la suppression des États, nations, ethnies et autres identités territoriales ou communautaires⁶. C'est à

⁵ Je ne peux ici m'étendre sur cet aspect et me permet de renvoyer à mon ouvrage *La nationalisation du monde. Europe, Afrique, l'identité dans la démocratie*, Paris, L'Harmattan, septembre 1999, 256 p., ISBN : 2-7384-7330-X.

⁶ De même, le pendant politique de l'inter-nationalisation, à savoir l'inter-nationalisme, ne doit pas être confondu avec l'antinationalisme... qui en emprunte pourtant souvent le nom !

l'inverse le phénomène de leur mise en relation croissante, en fonction des besoins propres de chaque aire historiquement prégnante, déterminés dans le cadre des citoyennetés. Ce n'est pas un hasard si, en France, les courants « souverainistes » actuellement mobilisés autour de la défense de la « nation » (en réalité de la seule identité politique de l'État) trouvent une partie de leur répondant dans la préoccupation de citoyens relative à la sauvegarde et à la défense de la République comme *territoire* de la démocratie politique, face au chronique « déficit démocratique » des institutions supra étatiques. Inversement, il y a un rapport fondateur entre le mode de production capitaliste en son étape de financiarisation, et la mondialisation. On peut même dire que la seconde n'est que le pseudonyme médiatisé du premier.

Il est donc absurde de parler de « mondialisation capitaliste », puisqu'elle l'est nécessairement en tant qu'effet de la marchandisation et de la financiarisation, et l'adjonction du qualificatif affaiblit la compréhension du phénomène en lui ôtant sa nature de classe intrinsèque. La réalité des nouveaux mouvements sociaux provoqués par la mondialisation, mais qui ne font encore que poindre en cette entrée dans le XXI^e siècle – en France, des grèves de novembre-décembre 1995 au mouvement récent contre la « mal bouffe » – illustre cela. On a entendu, et l'on a pu trouver fort sympathiques, des slogans du type « *Contre la mondialisation capitaliste, vive la mondialisation des luttes* ». Ainsi la mobilisation contre l'OMC, dont l'archétype est José Bové, n'a pu être commodément taxée de « repli identitaire » et autre « enfermement ethnique » : le roquefort n'était pas antagonique à la pratique courante de l'anglais. Pourtant ces nouveaux mouvements sociaux ne dressent pas, en réalité, une mondialisation contre une autre, mais précisément expriment *la tendance à l'affrontement entre l'internationalisation du monde et la mondialisation du monde, la mise en commun des identités ressenties et des besoins sociaux vécus contre des normes financières globalisées et uniformes*. Ce sont bien des processus sociaux distincts qui cheminent – la mondialisation étant évidemment dominante dans ce côtoiement conflictuel – actuellement ! Et cela est d'autant plus net que, même si la mondialisation est la traduction spatialisée de la financiarisation, elle englobe justement de ce fait – la spatialisation – moult dimensions culturelles et sociales. La financiarisation est loin

d'être seulement « financière », comme l'a bien – mais partialement – montré le débat sur l'« exception culturelle »⁷.

2 - ... à un impérialisme soudainement disparu

L'un des concepts qui a le plus souffert de la mode néolibérale est celui d'impérialisme. On conviendra volontiers que, dans le feu des luttes politiques, celui-ci ait pu être utilisé un peu à tort et à travers et que la démagogie du « c'est la faute à l'impérialisme » ait fréquemment été utilisée, par exemple par des élites africaines, pour voiler leurs propres échecs et turpitudes, tout comme ceux-là mêmes qui chez nous ont voté les traités de transferts de souveraineté vers Bruxelles ne se gênent pas pour dire « c'est la faute à Bruxelles ».

La question est autre, et doit être posée du point de vue de l'historien : l'impérialisme est une *période* historique précise dans l'*époque* du mode de production capitaliste. Si cette période est forclosée – hypothèse théoriquement parfaitement acceptable – il faut dévoiler les phénomènes d'importance majeure, ceux qui permettent le passage d'une période historique à une autre – et pas seulement d'un simple contexte mondial à un autre – qui montreraient non point la « date », mais le processus quand même assez rapide (une à trois générations) de passage de l'ancienne à la nouvelle période. Or ce type de question n'est jamais posé par ceux qui, du reste, ne disent même pas que l'impérialisme n'existe plus ou pas, mais tout simplement ont totalement cessé de se poser ce genre de question. Le concept a disparu ! Et la réalité ?

La question qui évidemment vient immédiatement à l'esprit est de savoir si l'écroulement du stalinisme est l'un de ces phénomènes d'importance majeure qui permettent les changements de périodes historiques.

La prise de Constantinople et la fin de la guerre de Cent Ans (1453), la chute de Grenade et la « découverte » de l'Amérique (1492), enfin la mise en évidence de la praticabilité de la route maritime vers l'Inde (1498), avaient ainsi balisé non point la destruction brutale de l'époque du mode de production féodale (qui survivra en France

⁷ En effet, à l'inverse, on peut se demander pourquoi elle – l'« exception » ! – devrait se limiter à la culture. Il y a un aspect « classes moyennes » fort désagréable dans ce débat. Pourquoi pas l'exception « Sécu » ?

jusqu'en 1793 et bien plus tard ailleurs), mais assurément la fin de la période « Moyen-Âge » et l'entrée dans une nouvelle, combinant féodalisme et capitalisme marchand. Le cycle des révolutions bourgeoises, commencé précocement en Angleterre et aux Pays-Bas dès le XVII^e siècle, puis en France et aux États-Unis d'Amérique à la fin du XVIII^e, et poursuivi dans de nombreux pays (Japon compris) au XIX^e siècle, fit ensuite basculer le monde dans l'époque capitaliste. L'impérialisme en fut (et reste) une période (« suprême » ou pas, je n'en sais rien⁸ !), manifestement ouverte par la ruée sur l'Afrique, à savoir par une expansion territoriale et sociale considérable de la domination (cependant encore indirecte) du mode de production capitaliste. Dans le même temps, les États-Unis faisaient de l'Amérique latine « ibéro-rhodésienne⁹ » leur chasse gardée, c'est-à-dire restreignaient fortement l'autonomie des anciennes bourgeoisies nationales créoles issues des indépendances du début du XIX^e. De cette situation naquit l'expression de « bourgeoisie comprador » – fort incorrecte au demeurant car recouvrant des milieux affairistes *mais non réellement capitalistes* vivant uniquement de liens prébendiers avec le centre du monde et sans base sociale locale.

La chute du Mur de Berlin, en 1990, et la chute à venir du dernier grand bastion stalinien, la Chine populaire, par sa rétrotransition au capitalisme, peuvent-elles provoquer un similaire changement de période ? L'unipolarité même tempérée peut-elle signifier cela ? Ces chutes peuvent l'annoncer pour les générations suivantes, mais en aucun cas dans l'immédiat. Dans l'immédiat, cela ne peut que signifier à l'inverse une nouvelle expansion « physique » possible pour le mode de production capitaliste récupérant ainsi les superficies gigantesques qui avaient été soustraites à sa domination en 1917 et 1945-1949. Au même moment, détruisant de plus en plus ce que Pierre-Philippe Rey avait appelé l'articulation des modes de production, il achève de ruiner le mode de production domestique (Claude Meillassoux) en Afrique et en quelques autres lieux de la planète et instaure de plus en plus son exploitation directe (et non plus simplement sa domination et son oppression). Cela ramène d'ailleurs à la question précédente, car justement ce qu'il y a de nouveau dans la mondialisation n'est pas tant l'effet d'échelle ou de rapidité dans les relations globalisées, mais l'expansion directe du mode de production capitaliste à de nouveaux espaces alors « globalisées » – ce qui ne

⁸ Vladimir I. LÉNINE, « L'impérialisme, stade suprême du capitalisme. Essai de vulgarisation », in V.I. LÉNINE, *Œuvres. Tome 22. Décembre 1915-juillet 1916*, Paris, Éditions sociales / Moscou, Éditions en langues étrangères, 1960, pp. 201-327.

⁹ On s'explique *infra* sur cette expression.

signifie pourtant pas que le capitalisme de ces nouvelles frontières soit complet (*cf. infra*).

Or cette expansion est la dernière physiquement possible, pour un mode de production qui ne peut fonctionner, du fait de ses contradictions internes, qu'en expansion continue. En d'autres termes, quand la terre entière sera directement structurée par lui, on peut au moins émettre l'hypothèse que ses contradictions internes deviendront insolubles intrinsèquement – plus d'expansion¹⁰ – et autoriseront le passage à une période, voire à une époque nouvelle : en ce sens, comme l'avait de manière saisissante noté un dirigeant sandiniste, « *la chute du Mur de Berlin n'est autre que le début de la fin pour l'impérialisme* ». Mais dans l'immédiat – un immédiat à l'échelle de l'histoire, celui que traverse la vie d'un homme, soit une à trois générations – c'est l'inverse qui se produit. Les phénomènes typiques de l'impérialisme ont donc des raisons dédoublées de se manifester, même s'il n'y a plus l'ennemi dit « communiste » (stalinien) finalement bien commode pour structurer le camp dit « occidental » (capitaliste).

D'un point de vue strictement géopolitique, reviendrait-on ainsi un peu à la situation d'avant 1914-17 ? Il y a des éléments de cela – situation d'absence de rivalités pluri-systémiques – mais il n'y a pas la même intensité de rivalités interimpérialistes. La tendance à l'unipolarité est bien plus forte qu'elle ne l'était en 1914 : la concurrence interimpérialiste existe, mais ne s'exprime – incessamment – qu'aux marges des questions stratégiques. Par ailleurs, il ne faudrait pas oublier d'une part l'émergence des « pays intermédiaires » (*cf. infra*) et, d'autre part et surtout, la puissance gigantesque de compagnies au chiffre d'affaire plus importants que ceux de bien des États (la General Motors dépasse la Norvège, etc.¹¹). La question est débattue de la « mondialisation » de ces entreprises elles-mêmes, entrant donc en contradiction avec les États – et pas seulement les États-nation –, ou du maintien de leur propre spatialisation préférentielle – impliquant des rapports négociés, même si parfois conflictuels, avec certains États. Ce deuxième terme recouvre mon hypothèse personnelle, mais, dans un cas comme dans l'autre, la situation actuelle n'est pas revenue à celle d'avant la Première Guerre mondiale. C'est ce qu'a bien montré la guerre de

¹⁰ La conquête spatiale ne saurait, sur le plan du mode de production, être une nouvelle frontière, ne serait-ce que parce que l'exploitation éventuelle des ressources du cosmos imposera le déplacement d'individus *déjà intégrés* à ce mode de production.

¹¹ Voir à ce sujet le *Rapport mondial sur le développement humain 1999*, Paris-Bruxelles, De Boeck/PNUD, 1999, 262 p., ISBN : 2-8041-3355-9.

destruction de l'Irak : celle-ci n'a pas été provoquée afin d'abattre une dictature – cette dernière avait à l'inverse été soutenue sans faille pour contenir la révolution iranienne, et l'offensive de l'Otan s'arrêta au moment précis où les révoltes du Sud et du Kurdistan allait la mettre en danger – mais pour resignifier clairement l'ordre du monde alors que l'URSS venait de s'effondrer. Le dictateur de Bagdad avait envahi un comptoir pétrolier (Koweït) extrêmement lié à la finance mondiale. Malgré la tradition pro-irakienne des appareils militaire et de sécurité français, le président Mitterrand comprit excellemment les enjeux du conflit, qui déclara que la France devait participer à l'offensive – quoi qu'elle en pensât – afin de « tenir son rang » dans le monde.

3 - La question du tiers monde

La question de l'impérialisme est évidemment liée à celle du tiers monde et, sur ce plan, il faut tout de suite préciser quelques points. Un argument avancé contre la notion de tiers monde est l'existence consistante de « pays intermédiaires » ou de « pays nouvellement industrialisés », etc. On revient plus loin sur le sujet, mais il faut d'ores et déjà poser deux questions :

- ◆ cette réalité « intermédiaire » est-elle nouvelle à l'échelle mondiale ?
- ◆ le serait-elle, est-elle déterminante pour tester la validité du concept de tiers monde ?

La Corée du Sud telle que nous la connaissons aujourd'hui, même en crise, n'existait pas dans les années trente, ni n'existaient l'Île Maurice et autres petits dragons. Mais en ces années, le Mexique, l'Argentine, la Turquie, etc., n'étaient pas non plus comparables à ce qu'étaient au même moment l'Oubangui-Chari, le Bechuanaland, l'Afrique orientale portugaise (Mozambique) ou même de l'Équateur, voire Cuba. Il y a toujours eu des « pays intermédiaires », notamment (Amérique latine) ceux qui avaient obtenu leurs indépendances avant les révolutions industrielles et au sein desquels l'élite créole d'origine européenne ou métisse était, relativement à la population colonisée (indienne), plus consistante et avait donné naissance à de vraies bourgeoisies nationales (c'est d'ailleurs pourquoi ces indépendances

latino-américaines furent, largement, de type « rhodésien »)¹². L'existence de « pays intermédiaires » – je ne questionne pas, pour l'instant, la validité de cette expression –, n'est donc nullement un phénomène nouveau (même si, plus qu'évidemment, les caractéristiques des pays intermédiaires d'aujourd'hui ne sont pas les mêmes que celles des pays intermédiaires des années trente) et elle ne saurait par conséquent en elle-même invalider la notion de tiers monde : celle-ci, ou bien a toujours été erronée, ou bien, de ce point de vue, n'a pas plus de raison de l'être maintenant.

Le seul élément véritablement nouveau pour expliquer la disparition de l'usage du concept « tiers monde » reste alors la sempiternelle chute du Mur de Berlin : plus d'impérialisme, donc plus de pays dépendants de lui ou semi-coloniaux, donc plus de tiers monde, mais uniquement une *gradation continue* depuis les « pays pauvres » jusqu'au « pays riches », la pauvreté étant dûe à un « retard » de ces pays dans la longue lignée de l'évolution naturelle de l'homme – retard qu'il faut « rattraper ». La propre terminologie du PNUD, utilisée notamment dans les « rapports sur le développement humain » qu'il publie depuis 1990 (saisissante coïncidence de date avec la chute du « communisme » !), entre les pays à développement humain « élevé », « moyen » et « faible » va dans le sens de cette approche idéologique en tant que simple gradation continue¹³.

Cette absence de questionnement lors de la disparition soudaine et sans droit d'inventaire de certains concepts n'est pas acceptable, car elle constitue un appauvrissement considérable de l'exigence de rigueur en sciences sociales. Que ceux qui défendent que le tiers monde n'existe pas, ou plus, démontrent la fin de l'impérialisme et la diminution des relations spatialisées de dépendance, et par conséquent la vacuité des notions de centre et de périphérie. Quant aux autres (au sein desquels je me place !), il leur faudra non seulement continuer à défendre ces notions, mais aussi en voir les faiblesses et ne pas reproduire les simplifications qui furent fréquentes à l'époque où c'était le dépendantisme qui était à la mode.

La spatialisation des rapports de dépendance impose une précision : s'il me semble qu'elle reste avérée, il doit être clair que ce n'est pas tant une question de « Nord » et de « Sud », *même si cela s'exprime*

¹² La révolution kémaliste, en un contexte bien différent, peut néanmoins leur être apparentée, comme révolution bourgeoise et tentative (à mon avis faillie) de sortir du tiers monde, sur la base d'une longue et forte tradition étatique ottomane et d'une indépendance sauvegardée.

¹³ ... même si par ailleurs, les diverses éditions du *Rapport sur le développement humain*, par le PNUD, contiennent des données très utiles pour mettre en évidence les effets de... l'impérialisme !

aussi ainsi, mais de centre et de périphérie *relativement au mode de production capitaliste*. Le centre n'est pas « localisé » principalement « dans un territoire » (ou flux, ou réseau) – *même s'il l'est aussi* –, mais se définit d'abord relativement à un mode de production. Cette dernière dimension (mode de production) est étrangement absente des débats et cela fait partie de la déperdition conceptuelle malheureusement entraînée par les scories staliniennes dans leur chute. En revanche, la définition d'abord au regard du mode de production n'annule pas du tout la considération spatiale, *en tant que conséquence*.

En effet, la question déterminante n'est pas tant de repérer s'il existe ou non une économie de marché – pratiquement partout, il en existe aujourd'hui au moins de consistants rudiments – mais s'il existe ou non, en telle ou telle région, *la chaîne complète des milieux sociaux normalement nécessaires au capitalisme*. C'est l'amputation de ce « capitalisme complet » qui sera l'indice majeur de l'appartenance au tiers monde, car le capitalisme incomplet est nécessairement dépendant¹⁴ des régions du monde où il est complet pour l'accomplissement de certaines tâches qui sont indispensables à sa reproduction.

En effet, si le dépendantisme des années soixante et soixante-dix a parfois pêché par simplification, c'est certainement dans la mesure où la question fut par trop (au moins dans certains travaux) résumée à l'économie – mais paradoxalement sans produire une véritable analyse en termes de classes sociales mondiales – alors qu'elle concerne *des sociétés entières dans leurs trajectoires historiques*.

Il n'en reste pas moins que la notion de tiers monde (ou de périphérie) n'a d'intérêt que s'il y a un contraste frappant entre les « pays à fort développement humain » (pour reprendre la terminologie contestable du PNUD) et les autres. Ce n'est pas ce contraste en lui-même qui est signifiant – même s'il est la visualisation spatiale d'un phénomène social – mais en tant qu'expression du « capitalisme incomplet ». Un pays qui ne peut reproduire sur place, au plus haut niveau de scolarisation, ses élites ; un pays qui n'a pas la maîtrise de brevets ; un pays dont les entreprises (mêmes ultramodernes) sont possédées principalement par des capitaux étrangers, ou dépendent largement,

¹⁴ Pour évacuer rapidement tout faux débat, je précise que, bien évidemment, toute dépendance est aussi interdépendance (même le maître peut dépendre de son esclave) et que des phénomènes d'interdépendance sont à la base de la relative autonomie politique que l'on remarque souvent dans certains pays du tiers monde, qui savent parfaitement jouer de la rivalité des aides internationales. Mais une trop forte asymétrie de ces « dépendances croisées » autorise largement, si l'on veut garder un sens aux mots, à parler de dépendance *tout court*.

via des accords de prestation de services, d'entreprises étrangères ; un pays, même à la forte croissance, qui utilise des mouvements de capitaux à court terme pour financer des importations de biens d'équipements et autres dépenses structurelles ; un pays qui fait l'essentiel de son commerce extérieur non point avec les États de sa région mais avec les pays centraux – tous ces faits seront des indices de l'appartenance au tiers monde, même si, isolément et à un degré moindre, on pourra en discerner sectoriellement certains même dans les pays les plus « centraux » (ou dans certaines régions de ces pays).

3.1 - La classification du PNU

La classification des pays par le PNUD est sans aucun doute utile pour bien des analyses, mais, force est de constater que le procédé de présentation de l'indice du développement humain (IDH), en une longue liste décroissante, ne fait pas apparaître au premier coup d'œil le contraste frappant qui doit bien matérialiser le passage du « centre » à la « périphérie ». Cela est dû à la méthode de calcul de l'IDH, combinant l'espérance de vie à la naissance, le niveau d'éducation, et enfin le revenu par habitant corrigé des différences de pouvoir d'achat. Il ne s'agit pas de critiquer cet indice composite en lui-même, seulement de bien comprendre ce que l'on peut en attendre (le PNUD calcule d'ailleurs toute une autre série d'indices). On peut cependant critiquer les « fourchettes » de caractérisation des 174 pays analysés : l'indice de développement humain « élevé » est supérieur à 0,800 (le Canada, plus fort indice mondial en 1999, a un IDH de 0,932 et la France, à la onzième position, de 0,918) ; l'indice « moyen » est compris entre 0,500 et 0,799 et l'indice « faible » est inférieur à 0,500 (la Sierra Leone est en dernière position avec un IDH de 0,254). On aurait très bien pu placer les limites des catégories à d'autres niveaux et on peut s'étonner de voir non seulement l'Inde, mais le Zimbabwe et même la Guinée-équatoriale dans la catégorie des « moyens » !

Cependant, le PNUD relève lui-même une distorsion majeure : certains pays ont un IDH « élevé » *uniquement en raison d'un indicateur de PIB¹⁵ très élevé*. Il peut y avoir ainsi une très forte différence entre la classification selon l'indicateur de PIB seul, et la classification selon l'IDH incluant pourtant lui-même l'indicateur de PIB. Or les pays concernés sont significatifs : Singapour a un

¹⁵ indicateur de PIB, compris entre 0 et 1, calculé sur la base du PIB par habitant, qui est une moyenne et non point une médiane.

indicateur de PIB de 0,94 (4^e rang mondial) – supérieur à celui du Canada qui n'a « que » 0,90 –, et se trouve grâce à lui soulevé à l'excellente position du 22^e rang pour l'IDH (18 rangs de décalage), malgré les autres composantes bien plus mauvaises de cet indice. On trouve des phénomènes similaires pour Hong Kong, Brunéï, le Koweït, Barheïn, le Qatar, les Émirats arabes unis, les Bahamas, etc., tous « pays » qui se voient propulsés dans la catégorie du développement humain élevé à cause du seul indicateur de PIB. En réalité, si, dans la catégorie des 45 pays comptabilisés « DH élevé », on isole le peloton de tête des trente premiers, on n'y trouve que la Barbade et la Corée du Sud pour présenter un équilibre dans les classements entre indicateur de PIB et IDH. En queue (les quinze derniers) de la catégorie « DH élevé », on ne trouve guère que le Chili et l'Argentine avec un équilibre approximatif entre indicateur de PIB et IDH.

Pour les mêmes raisons, d'autres pays sont présents dans la catégorie « moyenne » uniquement à cause de leur indicateur de PIB (l'Algérie, ou, champion toute catégorie du décalage, le Gabon avec 71 rangs de différence négative !). L'Afrique du Sud connaît aussi un très fort décalage, qui exprime le maintien d'une communauté blanche au niveau de vie moyen bien plus élevé que la moyenne de la population. En revanche, Cuba connaît un fort décalage positif qui montre les bienfaits sociaux d'une société plus égalitaire, même à faible PIB/hab.

Tableau 1— CLASSEMENT DES PAYS SELON L'IDH 1999,
par aires coloniales/culturelles ou géopolitiques

Pays classés selon l'IDH	Indicateurs...			IDH	Différence du rang PIB/hab. et IDH
	Espérance de vie	Niveau d'éducation	PIB		
<i>1. Canada</i>	<i>0,90</i>	<i>0,99</i>	<i>0,90</i>	<i>0,932</i>	<i>+12</i>
<i>11. France</i>	<i>0,89</i>	<i>0,97</i>	<i>0,90</i>	<i>0,918</i>	<i>+4</i>
<i>174. Sierra Leone</i>	<i>0,20</i>	<i>0,32</i>	<i>0,24</i>	<i>0,254</i>	<i>0</i>
28. Portugal	0,84	0,91	0,83	0,858	+3
79. Brésil	0,70	0,83	0,70	0,739	-16
106. Cap-Vert	0,73	0,73	0,57	0,677	+1
123. São Tomé	0,65	0,69	0,49	0,609	+3
160. Angola	0,36	0,39	0,44	0,398	-17
168. Guinée-B.	0,33	0,34	0,36	0,343	-5
169. Mozambique	0,34	0,35	0,33	0,341	-2

11. France	0,89	0,97	0,90	0,918	+4
109. Algérie	0,73	0,63	0,63	0,665	-31
124. Gabon	0,46	0,64	0,72	0,607	-71
153. Sénégal	0,46	0,35	0,48	0,426	-24
27. Grèce	0,89	0,91	0,81	0,867	+8
63. Bulgarie	0,77	0,89	0,62	0,758	+23
86. Turquie	0,73	0,76	0,69	0,728	-22
87. Arménie	0,76	0,90	0,53	0,728	+26
103. Azerbaïdjan	0,75	0,88	0,46	0,695	+34
10. Royaume-Uni	0,87	0,99	0,89	0,918	+9
59. île Maurice	0,77	0,76	0,76	0,764	-15
136. Kenya	0,45	0,69	0,41	0,519	+16
150. Bangladesh	0,55	0,38	0,39	0,440	+6
163. Gambie	0,37	0,36	0,45	0,391	-22
4. Japon	0,92	0,94	0,92	0,924	+5
30. Corée du Sud	0,79	0,95	0,82	0,852	+3
56. Malaisie	0,78	0,79	0,73	0,768	-7
67. Thaïlande	0,73	0,83	0,70	0,753	-7
77. Philippines	0,72	0,90	0,59	0,740	+16
8. Pays-Bas	0,88	0,99	0,89	0,921	+9
101. Afrique du Sud	0,50	0,87	0,72	0,695	-47
105. Indonésie	0,67	0,78	0,59	0,681	-11
21. Espagne	0,88	0,95	0,85	0,894	+9
39. Argentine	0,79	0,91	0,77	0,827	+1
50. Mexique	0,79	0,83	0,74	0,786	-3
58. Cuba	0,84	0,88	0,57	0,765	+47
112. Bolivie	0,61	0,79	0,56	0,652	-4
131. Guinée équat.	0,42	0,75	0,48	0,549	-3
28. Portugal	0,84	0,91	0,83	0,858	+3
126. Maroc	0,69	0,47	0,58	0,582	-27
149. Mauritanie	0,47	0,39	0,48	0,447	-20

Source : *Rapport mondial sur le développement humain 1999, op.cit.*, pp. 133-137.

Cette distorsion est le clair indice de l'existence de ressources considérables (pétrole, paradis fiscal) non utilisées pour la constitution d'un capitalisme complet (qui aurait forcément des répercussions considérables en termes de scolarisation, d'espérance de vie, de « classe moyenne »¹⁶, etc.). Restent les cas de Singapour ou Hong Kong, où la scolarisation, par exemple, est excellente : je n'hésite pas à les considérer comme non significatifs. Même si le premier est un État indépendant reconnu par la communauté internationale, on ne peut considérer signifiant un pays-ville, un petit quartier de la Malaisie. L'IDH du 16^e arrondissement de Paris aussi serait sans doute excellent, mais pas très significatif.

Par ailleurs, il est intéressant de suivre les rangs d'IDH non point selon la simple liste décroissante, mais en les reclassant selon des aires de tradition coloniale/culturelle ou des aires géopolitiques. Les exemples du tableau suivent la classification du PNUD (IDH « élevé », « moyen », « faible »)¹⁷.

Si, même compte tenu des imperfections de l'indice du développement humain, les différences sont considérables et que, à mon avis, la limite entre les IDH « élevé » et « moyen » a été placée bien trop haut, semblant intégrer dans les pays du centre des pays « intermédiaires », il n'en reste pas moins tout à fait certain qu'il y a des NPI qui n'exportent pas que des matières premières pour n'importer que des biens manufacturés (classique « pacte colonial »), mais qui exportent des chaussures, des composants électroniques, voire des voitures – cependant ces pays importent massivement les biens d'équipement et les cadres nécessaires, font appel aux transferts de capitaux externes et restent dépendants de marchés précaires. Un moyen d'aborder cette question des pays « intermédiaires » est de revenir sur la crise asiatique de 1997.

3.2 - La crise asiatique de 1997

Revenir sur ce qui s'est produit dans les pays du Sud-Est asiatique durant l'année 1997, est une bonne approche d'au moins certains pays « intermédiaires ». Cette crise, ils ne s'en sont pas encore remis

¹⁶ J'utilise ici des guillemets pour « classe moyenne », car si cette expression est courante, le sens du mot « classe » est ici bien distincte de l'analyse en termes de classes sociales (*cf. infra*).

¹⁷ Chaque catégorie d'IDH (« élevé », « moyen », « faible ») est séparée des autres par un trait simple continu. Chaque regroupement commence toujours par la catégorie d'IDH « élevé » ; dans certains regroupements, il n'y a que deux catégories, l'« élevée » et la « moyenne », sauf dans les exemples de référence donnés en tête de tableau, où il n'y a que les catégories d'IDH « élevé » et « faible » (par conséquent séparées par un trait double continu).

surtout sur le plan social – aggravation de la pauvreté, du chômage, recul de la scolarisation, accroissement des tensions et de la fragmentation sociale¹⁸ –, mais aussi sur le plan de la nationalité de la propriété du capital.

La crise a commencé en Thaïlande le 2 juillet 1997 avec la dévaluation du bath, et se répandit dans les autres pays du Sud-Est asiatique, surtout en Corée du Sud, mais aussi à Taiwan et Hong Kong. Ce fut une crise du capitalisme sans aucun doute, mais plus une crise financière et des taux de change qu'une crise de l'économie réelle de ces pays, même si elle eut des conséquences sur leur économie réelle.

La croissance annuelle du PIB de l'Asie du Sud-Est avait été très forte au cours des vingt années précédentes (1977-1996), à savoir de 7,7%, et vraiment violente de 1987 à 1996 (9,2 %) – alors qu'au même moment les taux de croissance de l'Union européenne oscillaient entre 2,5 et 3,3% (cas du Portugal). On avait donc des taux de plus du double de ceux de l'UE, illustrant facilement – et fallacieusement – la « sortie du tiers monde » de ces pays. Comment s'explique alors leur crise de 1997 ?

Ces pays exportaient avant tout des biens de consommation : textiles, chaussures, pièces détachées et composants informatiques, etc. Or ces exportations vivaient traditionnellement de la demande américaine (par exemple, 45% des exportations de Singapour étaient des matériaux informatiques exportés surtout vers les États-Unis) et la baisse de celle-ci était immédiatement génératrice de problèmes. Par ailleurs, on oublie souvent que, pour faire des exportations, il faut faire des importations : machines-outils, pièces détachées, etc. – ces pays étaient donc aussi de gros importateurs. Leurs exportations allaient vers les États-Unis, mais aussi vers les autres pays asiatiques, et de manière croissante vers le Japon depuis la réévaluation du yen par rapport au dollar en 1985. Les exportations du Japon lui-même ont alors été freinées, menant ses entreprises à délocaliser ailleurs dans le Sud-Est asiatique pour profiter des quotas d'exportations de ces pays vers les États-Unis. Une part croissante des exportations « japonaises » passèrent dès lors via la production dans le Sud-Est asiatique, pendant que de gros mouvements de capitaux (investissements directs, boursiers et prêts) se produisaient du Japon vers l'Asie du Sud-Est. Or ce phénomène de délocalisation japonaise en Asie n'était possible que si les taux de change permettaient des

¹⁸ PNUD, *Rapport...*, *op.cit.*, p. 40.

prix concurrentiels aux États-Unis, d'où des politiques de stabilité financière et de stricte parité des monnaies de ces pays avec le dollar. Au cours des années 1996-1997, non seulement le marché des produits informatiques fut au plus bas aux États-Unis, mais le taux du dollar monta fortement (conséquence classique du déficit commercial américain). Or comme ces pays du Sud-Est asiatique maintenaient coûte que coûte la parité entre leur monnaie et le dollar, leur compétitivité décrut, en particulier face à la Chine populaire qui avait fortement dévalué dès 1994 – vraie bombe à retardement pour tout le reste de l'Asie. Dans le même temps, l'Europe menait une politique très vigoureuse d'exportation. Bref, toute la terre ne pouvait avoir une balance commerciale excédentaire... Les revenus de la bourse de Bangkok étaient négatifs depuis 1994 et l'instabilité politique gagnait. Mais le fort lien politique entre les monnaies du Sud-est asiatique (donc hors Japon) et le dollar avait pu faire croire qu'il n'y avait pas de risque à avoir, par exemple, des baths, à la place du dollar. Cela alimentait aussi la tendance à des investissements plus spéculatifs que productifs dans la bourse, dans des aéroports géants, dans de grandes tours et dans l'immobilier de luxe, avec un surinvestissement notoire, des milliers de m² restant à vendre¹⁹. On pouvait investir sans grand risque apparent et les fonds de pensions américains furent très présents dans des placements boursiers très rentables. mais une partie de ces revenus, on l'a vu, étaient spéculatifs, n'entraînant pas de croissance de l'investissement. En clair, les pays du Sud-Est asiatique utilisaient ces capitaux extérieurs volatiles pour combler le fort déficit de leur balance des paiements dû à leurs importations massives de biens d'équipement.

Dès avant juillet 1997 en Thaïlande, anneau le plus faible, beaucoup d'entreprises immobilières étaient en difficulté, ce qui se répercutait sur les financiers qui étaient derrière elles. Il fallait donc rapidement assainir le secteur financier, peu surveillé à cause de la fusion des milieux politiques et financiers. Les spéculateurs internationaux ont alors attaqué le bath (1^{er} semestre 1997). Après avoir englouti 18% de ses réserves, la Banque de Thaïlande laissa glisser sa monnaie, qui passa rapidement de 25 à 40 baths le dollar. Les pertes des fonds de pension américains en Thaïlande devaient être compensés très rapidement par des ventes sur les autres places boursières asiatiques (Malaisie, Philippines, Indonésie), et par des placements plus sûrs à Hong Kong, place forte encore plus liée au dollar et connue pour ses

¹⁹ À Macao (encore sous souveraineté portugaise), ville de 450 000 habitants, il y avait 40 000 appartements à vendre et on continuait à construire !

80 milliards de dollars disponibles pour défendre son taux de change, adossé à une Chine populaire doté de 120 milliards pour la même fonction, matelas quand même rassurant. Naturellement, les actifs de Hong Kong furent vendus à leur tour un peu plus tard (octobre), et les sommes transférées en bons du Trésor américains...

On le voit, le miracle asiatique n'était pas du tout parfait, même sur le plan strictement économique. Outre les investissements spéculatifs et de prestige, la *production* proprement dite était surtout de propriété japonaise et américaine, les *chantiers* de production étant, eux, de propriété sud-est-asiatique. Cela posait le problème de l'appropriation nationale de la production, de l'accumulation de capital et de l'augmentation de la valeur ajoutée locale, du développement du capital humain (la plupart des ingénieurs étaient des expatriés) et de la création de vrais marchés nationaux par l'augmentation des salaires. *Bref, de la constitution de toute la chaîne des milieux sociaux nécessaires à la reproduction d'un capitalisme endogène*²⁰.

En 1985-1986, une première crise très violente avait pu être jugulée assez rapidement, mais surtout grâce à des délocalisations japonaises. Or ce n'est plus le cas aujourd'hui, et la question d'avoir suffisamment d'ingénieurs, de managers, etc., reste un problème fondamental. La situation en 1997 fut plus difficile qu'en 1986, les accords avec le FMI furent très durs, les budgets des États très comprimés, sans flexibilité aucune. La crise indonésienne consécutive a montré par ailleurs qu'on ne peut, au moins à court terme, compter sur un quelconque changement de comportement des élites politico-militaro-financières. En fait, les difficultés d'accumulation locale de capital et de formation de capital restent entières, sinon se sont aggravées, puisque, comme on le sait, un des effets les plus sûrs – et durables – de la crise a été de permettre à des capitalistes des pays du centre de racheter à bas prix des pans entiers de leurs économies « nationales ».

On peut penser que la « parenthèse sud-coréenne » est en train de se refermer. Si l'on remonte en effet un peu plus loin dans l'histoire, on ne peut que constater qu'en raison de la révolution chinoise (1949) et de son tournant communiste définitif (1953), l'impérialisme dominant a permis aux « pays de contention » de mener des politiques économiques exactement inverses de celles qu'il prônait pour

²⁰ N'étant pas moi-même spécialiste de l'Asie (mais de l'Afrique), ces réflexions doivent beaucoup à l'apport de mon collègue Manuel António de Almeida Serra, de l'Institut supérieur d'économie et de gestion de Lisbonne, spécialiste de Macao et des économies du Sud-est asiatique. Naturellement, je suis entièrement responsable de la manière dont j'ai transcrit les données qu'il m'a fournies.

l'Amérique latine ou l'Afrique, des politiques d'État fort (non seulement au sens de la répression politique mais de la force structurante et de l'administration) et de soutien massif des pouvoirs publics aux entreprises privées, et leur a permis de profiter de mesures américaines contre-protectionnistes (vastes quotas d'exportations vers les États-Unis), etc. On ne peut savoir ce qui se serait produit si la politique américaine avait été autre, mais il est certain que ces conditions exceptionnelles, non reproductibles ailleurs, ont permis à la Corée du Sud de procéder, presque, à une « révolution sans révolution » bourgeoise et de sortir, presque, du tiers monde. Une telle politique n'a plus de raison d'être aujourd'hui (à moins de heurts militaires majeurs quand même peu probable : invasion de Taiwan par la Chine continentale). Cela ne signifie pas que la Corée du Sud soit maintenant fatalement repoussée vers le bas : exceptionnelle ou pas, la politique américaine sur cinquante années a eu des effets que l'on peut penser durables, il y a aujourd'hui un mouvement ouvrier bien organisé, etc. L'histoire même du Japon dans la deuxième moitié du XIX^e et au XX^e siècles, démontre du reste que l'hypothèse théorique de la possibilité de sortie du tiers monde est avérée, même si elle l'est rarement – Madagascar au même moment manifesta des velléités comparables, échoua et perdit son indépendance.

Mais cela signifie clairement que ce n'est pas parce qu'un pays peut être « statistiquement » classé parmi la catégorie « intermédiaire », qu'il ne fait pas partie du tiers monde. La reproduction du capitalisme en son sein dépend en large mesure de phénomènes qui lui sont (encore) étrangers. Sa dépendance envers le centre est bien supérieure à l'autonomie fournie par les phénomènes d'interdépendance.

« Pays intermédiaires », « NPI », « Pays émergents », ces expressions peu exigeantes font, sur le plan de la méthode, penser au galimatias dénommé « classes moyennes ». Des « classes » (certainement pas au sens marxien du terme – des catégories statistiques, plutôt), sont étiquetées « moyennes » en fonction d'une grande variabilité de critères, sauf un : la place au regard du procès de production. Cela ne permet plus de saisir les grandes tendances de l'évolution sociale. Ainsi, sous prétexte que l'on mange à sa faim et que l'on travaille sur des machines numériques, on est donc « moyen » et le prolétariat (au sens marxien) disparaît, alors qu'il n'a jamais été aussi majoritaire dans les pays développés²¹ !

²¹ D'un point de vue marxiste, on peut penser qu'au moins 75% de la population française appartient au prolétariat – concept évidemment bien distinct de celui de pauvreté.

L'analogie s'arrête là, le tiers monde *n'est pas* le prolétariat du monde – on y revient – mais l'expression de « pays intermédiaires », à l'instar de celle de « classes moyennes », ne permet pas de dégager les lignes force de l'évolution du monde mondialisé.

3.3 - Quelle évolution globale ?

Il ne s'agit pas de dire que la situation n'a pas changé depuis le Moyen-Âge. À l'inverse, il est clair que, globalement et sur la longue durée, il y a eu un déplacement général vers le « haut », mais cela ne signifie aucunement qu'il y ait eu diminution de la distance entre le centre et la périphérie, notamment aux niveaux de la capacité de concevoir, de décider, d'être au cœur des révolutions techno-industrielles et d'investir : le « curseur » de l'inégalité entre les pays du centre et certains pays de la périphérie, a pu notamment, voire considérablement, se déplacer vers le haut, mais cela ne modifie pas la largeur du même curseur, l'épaisseur de l'inégalité proprement dite : le rapport du PNUD 1999 note même une aggravation de l'inégalité depuis... 1820 !

L'existence de « pays intermédiaires » doit donc être intégrée dans le concept de tiers monde, catégorie qui a *toujours* été fort hétérogène sur le plan des grands agrégats socio-économiques, mais dont l'intérêt n'est pas tant de mesurer la « pauvreté » (qui peut être « intermédiaire », sans nul doute !) que la situation au centre ou à la périphérie des lieux de direction du monde. La question est bien sûr de savoir si, entre la France et l'Algérie, entre le Portugal et le Brésil ou le Maroc, entre la Grèce et la Turquie, entre les États-Unis et le Mexique, etc., il y a un abîme au niveau des grands indicateurs socio-économiques, mais elle concerne plus largement celle relative à l'existence endogène de la totalité de la chaîne des milieux sociaux nécessaires à la reproduction du capitalisme. Évidemment, seul le premier terme du raisonnement est « mesurable » (quoique avec bien des contestations possibles sur les statistiques), alors que la mise en évidence du second relève plus de l'analyse. Mais l'épisode asiatique de 1997, mettant en jeu, on l'a vu, des pays « émergents » et largement « intermédiaires » est un indice très fort de la faiblesse structurelle et historique de leur « capitalisme ». On aurait pu prendre aussi l'Amérique latine (notamment le Mexique, membre de l'ALENA), voire les pays du Maghreb comme exemples.

S'il m'apparaît clairement que la « définition » du tiers monde restera toujours assez floue puisqu'elle recouvre des réalités et des histoires

fort diverses, il y a cependant des « faisceaux d'indices » qui permettent de le reconnaître et de le situer avec la nécessaire précision conceptuelle, au-delà de considérations, certes importantes mais non structurelles, comme la « pauvreté ». Ces faisceaux d'indices devraient être relatifs, *au moins*, aux considérations suivantes :

◆ il s'agit de pays qui ne viennent pas, historiquement, du mode de production capitaliste (même s'ils ont pu connaître le mercantilisme) et qui, d'une manière ou d'une autre, directement ou indirectement, lui ont été soumis (par des moyens militaires ou économiques), et ne s'avèrent, pour cela même, capables de le reproduire que partiellement, sans stabilisation d'un développement endogène, et sans production de la chaîne complète des milieux sociaux nécessaires (principalement aux sommets financier et intellectuel de cette chaîne). Cela inclura donc l'Ancien monde africain et asiatique (sauf le Japon) et l'Amérique latine produite par un colonialisme précoce et mercantile, et devenue indépendante avant les révolutions industrielles et la période historique impérialiste²²

◆ ces pays souffrent donc d'une difficulté historique d'articulation de leur mode de production originel non expansionniste avec le mode de production capitaliste par nature expansionniste, et possèdent rarement de vraies bourgeoisies (au sens de l'esprit du capitalisme). Dans les cas les plus graves (comme l'Afrique subsaharienne), le mode de production originel (ici, domestique) disparaît plus vite, du fait de la mondialisation, que ne s'implante réellement le mode de production capitaliste, ce qui provoque des dangers d'anomie sociale. L'exode rural n'y est pas le produit de l'industrialisation et de la prolétarianisation endogène consécutive, et provoque la *plébéiennisation* de masses humaines énormes (ce qui est très différent de la *prolétarianisation*²³).

◆ ces pays souffrent de la faiblesse de leur marché interne et sur le plan externe échangent peu ou assez peu avec leurs voisins de

²² Dans le cas du Brésil, il y a même eu indépendance *sans décolonisation*, puisque c'est l'État métropolitain qui choisit, même après la défaite des troupes napoléoniennes au Portugal en 1812, de rester dans sa colonie.

²³ Je suis ici en désaccord total avec Claude MEILLASSOUX : « Du bon usage des classes sociales », pp. 9-58, in B. SCHLEMMER, ed., *Terrains et engagements de Claude Meillassoux*, Paris, Karthala, 1998, 416 p. ; M. CAHEN, *Du bon usage des corps sociaux. Pour une appropriation critique d'un concept de Claude Meillassoux*, Bordeaux, CEAN-IEP, sept. 1999, 25 p. multigr. (à paraître).

même rang économique et social²⁴, ce qui provoque une grande difficulté à réussir des intégrations régionales

◆ ce sont des pays qui n'ont pas la maîtrise de leur capital – y compris le « capital social » –, la maîtrise des brevets techniques et scientifiques, du fait que les sommets financiers et intellectuels du capitalisme sont extérieurs ou faibles en leur sein.

Examinons enfin la thèse parfois entendue qui fait du tiers monde un concept « politiquement inventé » dans un contexte donné (la guerre froide, Bandung), et donc « politiquement inexistant » aujourd'hui – si ce n'est erroné depuis toujours. Personne ne contestera l'invention politique du *concept* de tiers monde, et l'importance du moment, du contexte, qui mena A. Sauvy à l'analogie avec le tiers état. Mais cet argument est étrange, car il pourrait être retourné contre, peut-être, la majorité des concepts en sciences sociales (celui de classe, par exemple). Le contexte politique peut peser très lourd dans le *mode d'apparition* d'un phénomène, peut être le catalyseur qui mène à sa *mise en évidence conceptuelle*, mais il ne provoque pas l'existence du phénomène lui-même !

Suivant l'étrange argument, le tiers état – lui aussi d'ailleurs fort hétérogène socialement – n'aurait été, finalement, que « ponctuellement existant », puisque c'est le plan de l'action politique qui permet sa mise en évidence : la journée des tuiles en 1788, la révolution de 1789-95, puis les révolutions parisiennes de 1830 et 1848, jusqu'à la dernière révolution du tiers état – en même temps que la première révolution prolétarienne – que fut la Commune de Paris de 1871. S'il est des contextes qui le mirent en évidence, il avait pourtant une existence permanente. Cette question en fait ne relève de rien d'autre que du très vieux débat sur la « conscience en soi » et la « conscience pour soi » : l'inexistence fréquente de la seconde n'infirme pas l'existence de la première. En bref, Bandung et l'« invention politique » ne changent rien sur le fond.

4 - La question du néocolonialisme : l'« État importé » ou l'État colonialistique ?

Avec la mort annoncée des concepts « issus de la guerre froide », le néocolonialisme a bien entendu également disparu. L'époque est

²⁴ Rappelons que la France fait plus de 50% de son commerce extérieur avec la seule Allemagne.

formidable ! Il me semble pourtant bien souhaitable de le ressusciter. Il faudra pourtant le faire de manière critique.

Je crois qu'ici la théorie devrait évoluer. D'une part la mondialisation provoque une situation dans laquelle le rôle des anciennes « métropoles » tend à diminuer, à se diluer dans d'autres espaces. Déjà, les PALOP (pays africains de langue officielle portugaise), parfaitement « néocoloniaux » malgré leur période « marxiste » ou « radicale » (1975-1985/92), ne sont pas particulièrement dépendants de leur ancienne métropole (du fait du contexte de la décolonisation tardive – 1975 –, et de la modestie financière portugaise). Ils préfigurent donc l'Afrique du XXI^e siècle, une Afrique néocoloniale mais dont les « métropoles » n'ont plus pour nom Paris, Lisbonne, Londres ou Bruxelles, mais FMI et Banque mondiale²⁵.

Mais d'autre part et surtout, l'analyse du néocolonialisme a été de manière outrancière uniquement économique (même si l'on a pu parler de néocolonialisme culturel) : l'exploitation impérialiste relevait du « pillage du tiers monde », etc. Ce n'était pas faux – ce n'est toujours pas faux –, et il n'est pas inutile de le rappeler²⁶. Mais cela laissait en suspens la nature de l'État. Car le néocolonialisme ne relève pas seulement de l'exploitation, mais d'une oppression beaucoup plus globale. Si le Mozambique, si le Sénégal, si le Kenya sont des pays néocoloniaux, ce n'est pas seulement parce qu'ils sont exploités par des firmes étrangères (issues ou non de l'ancienne métropole), ou par le biais de l'échange inégal. C'est aussi parce que ces États sont semi-coloniaux, mais au sens de structurellement *semi-portugais, semi-français, semi-britanniques*. La toute première raison de cela est qu'ils furent et restent bâtis sur des espaces géopolitiques définis très rapidement, pas « historiquement », après le congrès de Berlin et que, structurellement non représentatifs des peuples présents au sein de leur aire de violence légitime, ils doivent en permanence procéder à leur légitimation moderne par la fabrique d'une nation, fabrication qui n'est pas du nationalisme (expression politique du fait national, d'une nation existante) mais du *nationisme* (projet de nation

²⁵ « Lendemain de colonisation portugaise— Prototype d'une « Afrique moyenne » sans métropole ? », *Historiens & Géographes* (Paris, Association des professeurs d'histoire et géographie), n° 367, juillet 1999, pp. 255-272 (dossier « Afrique subsaharienne », sous la dir. de Colette Dubois, pp. 73-295).

²⁶ Relativement à la mauvaise mise en valeur de certaines régions du tiers monde, est odieuse la boutade : « Savez-vous qu'est-ce qui est pire que d'être exploité par l'impérialisme ? — C'est de ne pas être exploité par l'impérialisme ! », car elle sous-entend que si une région n'était pas exploitée par l'impérialisme, elle n'aurait tout simplement pas d'économie, pas de société, pas de mise en valeur de ses ressources et qu'elle serait réduite à attendre, dans la misère, l'arrivée des « exploitants » (blancs de préférence). Cela relève donc du paternalisme le plus éculé.

post-coloniale contre les ethnonations existantes)²⁷ et qu'ils le font selon les structures politiques dont ils ont hérité.

C'est aussi pour cela qu'il n'y a guère de sens à dire que ces États sont « importés »²⁸. L'*appareil d'État* colonial, souvent abusivement appelé « État colonial »²⁹, était importé, mais l'État colonial était l'État de la métropole³⁰.

À partir du moment où l'on définit l'État non point par une simple description, mais *de par ses fonctions dans une société donnée*, il y a nécessairement une historicité de l'État. Sinon, ça ne pourrait tout simplement pas marcher. Bien des formes de cet État peuvent être *imposées* (au besoin par l'intervention militaire, le coup d'État téléguidé, ou plus simplement par le mimétisme³¹) mais la notion d'*importation* n'est pas heureuse parce que d'une manière ou d'une autre cet État devra remplir de multiples fonctions locales et des fonctions d'interface entre le local et le mondial. De ce fait même, il est forcément *reconnu* – ou tombe. Il peut y avoir de l'importation *dans* l'État mais pas celle de l'État lui-même, la forme de l'État peut être imposée, mais point importée comme l'était l'appareil d'État colonial, sauf dans des cas extrêmes et temporaires (protectorat actuel sur le Kosovo, toute puissance de l'Interfet à Timor Loro Sae³², etc.)³³. Jean-François Bayart a alors beau jeu de répondre, notamment

²⁷ Sur ces questions, voir mes ouvrages : *Ethnicité politique. Pour une lecture réaliste de l'identité*, Paris, L'Harmattan, 1994, 176 p., ISBN : 2-7384-2651-4 et *La nationalisation du monde*, *op. cit.*

²⁸ Bertrand BADIE, *L'État importé. L'occidentalisation de l'ordre politique*, Paris, Fayard, 1992, ISBN : 2-213-030-13-8.

²⁹ Crawford YOUNG, *The African Colonial State in Comparative Perspective*, New Haven, Londres, Yale University Press, 1994, 356 p., index, ISBN : 0-300-05802-0.

³⁰ ...sauf quelques cas exceptionnels de « colonies autocentrées », où l'État colonial (métropolitain) lui-même s'est placé au sein de sa colonie : Brésil 1805-1831 et, plus récemment, l'Afrique du Sud (sous l'apartheid), la Rhodésie (1965-1980) ou encore d'une certaine manière l'État ethno-religieux d'Israël.

³¹ Le mimétisme n'est pas toujours spontané, mais peut être nourri de consultants européens bien réels allant rédiger, moyennant finance, les constitutions « africaines » et former les « ENA » locales...

³² Organisation des Nations unies à Timor Est (Timor Loro Sae).

³³ Pour les mêmes raisons du reste, il n'est pas très rigoureux de parler de la « criminalisation de l'État », de la « privatisation de l'État » : ce sont de jolies expressions de sciences politiques mais l'État fût-il peuplé exclusivement de criminels privatisant à tout rompre, ce n'est pas l'État qui est une institution criminelle ou/et privée. Il demeure une structure de contrainte et de relationnement avec l'économie-monde, définie par cet ensemble de fonctions. La criminalisation et la privatisation trahissent et subvertissent l'État. S'il y eut dans l'histoire des exemples d'État criminel, alors il faudrait les chercher du côté du fascisme, du nazisme ou du stalinisme, et non point du côté des États dépendants.

à B. Badie en soulignant l'« historicité de l'État importé »³⁴, mais cela laisse encore perplexe : il y a une historicité et une reproduction de la dépendance, à la limite il peut y avoir une historicité *dans* l'État importé (c'est-à-dire dans l'appareil d'État colonial lui-même, évoluant au contact de la société colonisée) mais point *de* l'État importé³⁵.

L'Amérique latine montre bien que l'État n'est pas importé, puisqu'il y a été créé par les élites créoles elles-mêmes. L'Afrique, d'indépendance plus récente et dans la plupart des cas octroyée (sauf l'exception des luttes armées ou des puissants nationalismes : Maghreb, Algérie, Zimbabwe, Afrique de langue portugaise, Afrique du Sud), est peut-être bien en train de créer ses « créoles » *après* les indépendances – à savoir les corps sociaux³⁶ qui se reproduisent par le biais de l'appareil d'État ou à ses marges profitables en l'absence de vraie bourgeoisie nationale.

Cependant, on a bien un phénomène de *métissage étatique* qui vient largement des conditions de reproduction des élites dirigeantes. Je crois que ce qui décrirait le mieux la réalité contemporaine à moyen et long terme serait de recourir au concept utilisé pour une histoire fort ancienne, celui de civilisation *hellénistique*. On le sait, les États et civilisations hellénistiques (Séleucides, Bactriane, etc.) étaient bien distincts des colonisations directes de Grande Grèce (Sicile, Italie du Sud, Asie Mineure côtière). On a affaire aujourd'hui certes à des États économiquement néocoloniaux, mais surtout à des *États métis*, c'est-à-dire structurellement et civilisationnellement des *États colonialistiques*. Ces États ne sont pas « à moitié » ceci et cela, mais *entièrement enracinés dans la domination de leurs sociétés par le mode de production capitaliste, qui n'est autre que le contexte historique de leur reproduction dépendante et qui provoque l'existence d'une base sociale.*

5 - Tiers monde et tiersmondisme

Accepter la notion de tiers monde n'est donc nullement approuver une analyse tiersmondiste. Le tiers monde existe, ce qui ne signifie pas

³⁴ Jean-François BAYART, *L'historicité de l'État importé*, Paris, CERI, 1996, 50 p. (« Les Cahiers du CERI », 15). Voir aussi son ouvrage (ed.) *La réinvention du capitalisme (Les trajectoires du politique, I)*, Paris, Karthala, 1994, 256 p., ISBN : 2-86537-429-7.

³⁵ sauf les cas très exceptionnels évoqués à la note 30.

³⁶ Claude MEILLASSOUX, *op. cit.*

qu'ait un sens d'être « pour lui ». Il y a un joli paradoxe chez ces marxisants qui, s'affirmant tiersmondistes, n'ont de ce fait même pas développé une analyse en termes de classe, mais une vision simplifiée de la dépendance, menant à de supposés États sans base sociale (*comprador*, etc.). Le tiersmondisme n'a pas été une forme d'internationalisme. Il a, presque toujours, mené à la défense de « pays », tous milieux sociaux confondus, surtout si d'aventure leurs élites politiques étaient un peu radicales.

En Afrique subsaharienne, afin d'unifier la « nation » contre le tribalisme et le néocolonialisme, on a ainsi justifié des régimes de partis uniques assurant l'hégémonie du clan, voire de l'ethnie, ayant su saisir l'État. On a reproduit une vision de ces sociétés comme dominées en bloc – ce qui était vrai –, mais en en sous-estimant les contradictions internes et notamment l'existence des *milieux sociaux portés par la dépendance, y compris dans la revendication de l'indépendance*, notamment ceux gravitant autour de l'appareil d'État, ceux-là mêmes qui tenaient des discours radicaux durant un temps. Ces milieux ne sont pas une bourgeoisie nationale mais sont pourtant bien plus que simplement compradores. Leurs États, à la différence de ce que put réaliser la Troisième République française par exemple, ne sont pas socialement promouvants et ne peuvent « échanger » l'oppression ethnique (nationalisme) contre le progrès social³⁷. Dépendant de leur aire coloniale de définition ne correspondant pas aux aires ethnonationales prégnantes, ils sont structurellement oppresseurs dans leur affirmation « nationale » donc anti-ethnique (même si le quotidien de leur paternalisme autoritaire use et abuse évidemment des ficelles ethnoclientélistes). En ce sens, le tiersmondisme fut une solidarité conservatrice, défendant la nation projetée sur la base de la définition coloniale, acceptant la transition vers l'État colonialistique. En Asie, le cas de l'Indonésie – héritière, en bloc, de l'empire hollandais – est certainement l'un des plus proches de la situation africaine – imposante démographie mise à part.

En Amérique latine, le tiersmondisme a mené au soutien de régimes militaires (le Pérou des « militaires de gauche » par exemple) alors que ces régimes ne rompaient pas vraiment avec la nature « ibéro-rhodésienne » des États.

Il faut cependant reconnaître qu'il y a aussi eu des passerelles entre le tiersmondisme classique et l'internationalisme, c'est-à-dire la

³⁷ Il est « interdit de cracher et de parler alsacien », mais c'est à l'école publique, gratuite, laïque et obligatoire.

solidarité avec les nations réellement existantes, fussent-elles non étatiques, fussent-elles ethniques – indiennes, bantoues, etc. – et, au moins un temps, anti-étatiques. C'est la révolution indienne qui s'annonce pour le XXI^e siècle (Chiapas, derniers événements en Équateur, voire au Brésil lors du 500^e centenaire de la « Découverte ») qui remet tendanciellement en cause les États ibéro-rhodésiens d'Amérique latine plus que le tiersmondisme, du moins tel que nous l'avons connu. Il restera à se demander pourquoi les Indiens (indigènes d'Amérique) obtiennent plus facilement la solidarité de secteurs de l'opinion dans le centre du monde, que certaines révoltes identitaires africaines tout autant indigènes mais immanquablement repoussées dans l'« ethnisme » et le « tribalisme ». Même dans la solidarité, tout se passe comme si l'Indien était quand même « plus » que le Noir.

6 - Le centre, la périphérie et leurs « situations »

Les notions de centre et de périphérie n'ont de sens, d'abord, que relativement à un mode de production, en l'occurrence capitaliste, et ne sont pas, d'abord, une question de géographie. Mais évidemment, l'expansion du mode de production capitaliste venu d'Europe a provoqué de complexes phénomènes de spatialisation, selon le type de contacts avec les régions historiques préexistantes. Il n'a pas du tout été homogènement distillé dans l'espace. Il continue à se déployer au sein d'un monde formé de régions civilisationnelles. La domination par un mode de production crée des phénomènes de développement inégal et combiné.

On peut, on doit, discuter du remaniement des territoires westphaliens au temps de la mondialisation. Mais ce n'est pas, en soi, parce que certains territoires westphaliens vont peut-être disparaître pour être remplacés par de plus vastes, que ces territoires plus vastes ne seront pas... westphaliens³⁸ ! Certains vont plus loin et cèdent à une mode, d'ailleurs venue de la « mondialisation », à savoir qu'il n'y aurait plus de territoires (après la fin de l'histoire, la fin des territoires !), et seulement des réseaux, et par conséquent que le Nord et le Sud existeraient bien, mais sans guère de spatialisation propre. La « preuve » en serait le développement de la pauvreté et les

³⁸ Je fais évidemment référence à l'ouvrage, au titre à mon avis malheureux, mais au contenu par ailleurs plus nuancé, de B. BADIE, *La fin des territoires*, Paris, Fayard, 1995, ISBN : 2-213-59460-0.

phénomènes de SDF, etc., qui constitueraient la présence du « Sud » dans le « Nord », pendant que, dans le tiers monde, les richissimes personnalités corrompues seraient la présence du « Nord » dans le « Sud ». Cela peut être des images didactiques, mais relève surtout d'une jolie bouillie théorique car le « Nord » et le « Sud » ne sont pas des classes mais des *sociétés entières*.

Par exemple, un débat très difficile pour les Latino-Américains est d'admettre qu'ils ne sont pas des colonisés, mais des *colonisateurs* (même s'ils ont été ensuite rejetés dans le tiers monde par l'histoire du XIX^e siècle). Que ce soit dans les cas des indépendances ibéro-rhodésiennes de l'Amérique espagnole, ou dans le cas de l'indépendance sans décolonisation de l'Amérique portugaise, les élites qui prenaient le pouvoir faisaient partie des milieux sociaux colonisateurs. Les colonisés, en l'occurrence, n'étaient que les Indiens. Cela signifie que même les esclaves noirs faisaient partie du *monde* du colonisateur et non point du monde des colonisés. Bien entendu, dans ce *monde*, ils ne faisaient point partie de la même *classe*, mais cela explique que furent rares les cas de révoltes en alliance Noirs-Indiens et qu'existèrent en revanche moult cas où les Indiens ramenaient au Blanc ses nègres marrons dans le cadre des arrangements locaux de paix.

Cet exemple permet de comprendre que le fait d'être SDF au « Nord » ne signifie pas que l'on fasse partie du « Sud »³⁹, du monde colonialistique. Inversement, un Mobutu pouvait être le deuxième ou troisième homme le plus riche de la planète, il reste à prouver qu'il fut un véritable capitaliste, à déterminer si sa fortune vint de l'extorsion de la plus-value au cours d'un processus de production ou de la réalisation d'un profit au cours d'un échange marchand, ou plus simplement de la kleptocratie d'État. Même les Mama-Benz du Togo, jusqu'à présent, ne semblent pas donner naissance à une vraie bourgeoisie, accumulant en appartements à Amsterdam et Paris, et non point dans la chaîne verticalement intégrée de la production du wax. Cela est dû à des raisons tant externes qu'internes – externes parce qu'un vrai processus bourgeois d'accumulation locale mènerait très vite à un affrontement majeur avec les impérialismes dominants⁴⁰ – et internes parce qu'en l'absence de capitalisme complet, il est souvent plus rentable de compter sur les solidarités

³⁹ Vocabulaire que, de surcroît, on l'aura noté, je n'emploie pas sans guillemets (*cf. infra*) !

⁴⁰ D'une certaine manière, la guerre contre l'Irak (*cf. supra*) fut un exemple de cet affrontement possible entre des intérêts bourgeois locaux et l'impérialisme.

lignagères que de verser dans le « travail libre » du capitalisme⁴¹. Un Mobutu, par conséquent, fait bien partie du *monde* colonialistique, du tiers *monde*.

Le tiers monde n'est pas *défini* par une localisation géographique, cependant il occupe bien des lieux et territoires, ne serait-ce que parce qu'un mode de production se déploie au sein de sociétés évidemment spatialisées. Mais cela mène à d'autres problèmes de « lieux », notamment de savoir s'il inclut ou pas les anciens pays de l'« Est ». La réponse ne peut être simple, parce que la méthode définie plus haut – repérant le tiers monde essentiellement à l'aune d'un « capitalisme incomplet », de l'inexistence de la chaîne complète des milieux sociaux nécessaires à sa reproduction – implique la durée. Appliquée mécaniquement au moment *n* actuel, elle mènerait sans coup férir à verser la Russie dans le tiers monde, dans la mesure où le complexe politico-militaro-maffieux ne saurait être le meilleur exemple de bourgeoisie complète dotée d'un exemplaire esprit de capitalisme. Mais le problème de la Russie est en réalité autre (et ne sera que cité, et point étudié, ici) : l'économie nomenklaturiste stalinienne est en réalité encore très largement en place, nous ne voyons que le début du processus de rétrotransition au capitalisme. L'existence d'une élite et d'une intelligentsia historiquement importante est cependant un contexte bien plus favorable que dans le tiers monde pour la production, à terme et dans la douleur des conflits sociaux, d'une bourgeoisie. Le plus probable sera l'éclatement de ces pays : Tchéquie, Slovaquie, Pologne, peut-être Russie européenne, intégreront le centre, mais certains seront repoussés dans le tiers monde, fût-ce dans la catégorie « intermédiaire ». Cela nourrira de très grandes instabilités sociales, politiques et identitaires.

Avec les notions de centre et de périphérie, on est au croisement des analyses de classe et des sociétés entières. Le centre est une notion relative au mode de production, mais qui produit des phénomènes de spatialisation, et remanie en permanence, sans les détruire, les spatialisations antérieures. L'idée d'une mondialisation « supprimant » les nations, les États-nations, les « petites identités », etc., au profit de simples « réseaux » et « flux » (au demeurant réels), ne correspond ni à la réalité, ni à l'intérêt des sommets du capitalisme. Les identités ont été *remaniées* par l'histoire du capitalisme et du

⁴¹ Voir à ce sujet mon article de discussion de l'ouvrage de Patrick CHABAL & Jean-Pascal DALOZ, *L'Afrique est partie. Du désordre comme instrument politique*, Paris, Economica, 1999, 196 p., ISBN : 2-7178-3858-9 (coll. « Analyse politique ») : *De l'Afrique, du « désordre » et de l'impérialisme*, Bordeaux, CEAN-IEP, 25 nov. 1999, 26 p. multigr. [à paraître in *Review*, Binghamton, State University of New York, Fernand Braudel Center].

colonialisme, elles le sont par la mondialisation, mais elles ne sont pas supprimées. Jusqu'à aujourd'hui, jamais les bourgeoisies, en tant que classes (même si leurs fractions sociales peuvent se diviser sur le sujet), n'ont abandonné le marché national (et donc l'État-nation) pour le « continent », jamais elles n'ont abandonné le continent pour le « monde ». Leur intérêt global est dans la *combinaison* de ces niveaux de marché, de ces niveaux d'État. Aux côtés du « macro-centre », du centre du monde, qui peut avoir des relais locaux, des « sous-centres » ou institutions relais, on a aussi des centres régionaux dont il n'est pas évident qu'ils sont ces simples relais du centre mondial. L'Union européenne, par exemple, ne peut être réduite à un simple échelon de la mondialisation – même si elle est *aussi* cela – et a sa propre histoire non réductible à celle d'une simple parcelle du monde. Parallèlement à la contradiction antagonique entre la mondialisation et l'internationalisation du monde, on a donc évidemment aussi des contradictions non antagoniques entre la mondialisation et certaines régionalisations.

Si la financiarisation pousse très fort à l'uniformisation, elle ne représente pas tous les secteurs du capitalisme et le fragilise même en s'éloignant dangereusement de la loi de la valeur... Cette dernière, liée au procès de production, impose une certaine territorialisation. Jusqu'à nouvel ordre, les sièges sociaux des multinationales ne s'établissent pas « n'importe où » dans le monde mondialisé et continuent à préférer se situer dans les lieux classiques du grand capitalisme. Ce n'est pas un hasard : c'est plus rentable.

Le centre du monde est donc « situé », plus que précisément « localisé », à l'intersection de deux dimensions de nature différente, à savoir à l'intersection du positionnement économique au cœur du mode de production capitaliste, et de lieux physiques où ce dernier peut le mieux et le plus complètement s'épanouir. La périphérie en est la frontière d'expansion, et c'est bien pourquoi l'analogie avec les empires est valide.

Le tiers monde est l'ensemble des sociétés entières qui ne disposent pas de la chaîne complète des milieux sociaux nécessaires à la reproduction du capitalisme. Les sociétés occupent des espaces, évidemment. Par conséquent, il s'agit d'un *concept social mais non classiste* et d'un *concept spatial* – l'espace géographique occupé par les sociétés entières socialement dépendantes dans le processus de reproduction du capitalisme, où qu'elles se trouvent – *mais non cardinal*. La notion de « Sud » est à rejeter catégoriquement. Si le concept de tiers monde a sans doute des inconvénients, le « Sud »

n'en élimine aucun et, outre le fait qu'il place ridiculement au « sud » les sociétés de la Sibérie arctique ou du Nunavut, il présente l'inconvénient majeur de faire disparaître la notion de dépendance et d'oppression que l'analogie avec le tiers état au moins exprimait. Il rend inintelligible la réalité des pays intermédiaires.

Cependant, l'analogie avec le tiers état s'arrête là, puisque, si celui-ci n'était pas non plus une classe, il recouvrirait un ordre de milieux sociaux *dans* une société entière donnée incluse dans le même territoire, le même pays. Le tiers monde ne recouvre pas un ordre de milieux sociaux dans le monde, mais des *sociétés entières* (du plus riche dictateur au dernier des miséreux) dans le monde, mais pas dans les mêmes territoires.

Si analogie il peut y avoir encore, ce serait à propos d'une question très différente, celle de l'existence d'un « tiers état mondial » incluant une partie de la population des sociétés du centre et pas toute la population des sociétés de la périphérie. Mais nous ne sommes plus à l'époque des ordres puisque le travail libre du capitalisme a fait émerger l'individu et donc les classes sociales. Grouper des catégories sociales, en réalité très différentes, sous prétexte de leur pauvreté commune, en un « tiers état du monde », serait oublier que n'existe plus ni le contexte politique des sociétés à ordres, ni les solidarités horizontales massives qui pouvaient exister entre un artisanat extrêmement étendu et les ouvriers (apprentis, compagnons) employés par cet artisanat. De toute manière, si une telle expression devait être utilisée ne serait-ce qu'à titre d'image, il devrait alors être bien clair que le « tiers état du monde » et le tiers monde sont deux réalités d'ordres complètement différents.

Bien entendu, la nécessaire précision des concepts se conjuguera toujours à la netteté moindre des contours de la réalité sociale – par exemple la « localisation » précise du tiers monde : où commence-t-il ? où s'arrête-t-il ? ce sera parfois très clair, et d'autres fois bien plus délicat (Oural et Russie asiatique ?). Il restera simplement à faire remarquer que le « flou » du réel est plutôt la règle dans les conceptualisations exigeantes des sciences sociales. Même les concepts apparemment les plus « carrés » reflètent des réalités imprécises : on sait que le prolétariat et la bourgeoisie existent bel et bien comme deux pôles sociaux, mais on sera incapable de définir « au couteau » la ligne de partage entre les deux. Toutes les formations sociales sont caractérisées, à leurs marges, par une certaine porosité. Inversement, on ne saurait arguer de l'infinie

complexité sociale pour renoncer, par effet de mode, à des conceptualisations indispensables à la compréhension du monde.



TEXTES ATELIER C

EVA Fabrizio

POWER AS THE PIVOT OF HISTORY

Current world dynamics display several empirical indicators that demonstrate that there has been a world order for some time and that it is still working.

The main feature of the world order—and an accepted ideological concept—is the *inequality of power*, and therefore of action and rights, between states. The asserted equality of states under the Westphalian system is a “functional fiction” (Eva 1999); the reality is a hierarchical–pyramidal structure (Agnew and Corbridge 1995; Strange 1997) that operates under the global governance of a few empowered nations and international organisms influenced by the “Holy Alliance” of these same nations (Zolo 1995; Falk 1999).

There are four key principles to the operation of the world order: stability, territorial containment of conflicts, economic globalization, and Western-style democracy (Eva 1999).

The deterritorialization of the state, the changing roles and functions of international borders, and challenges to the absolute sovereignty of states and their territories are emblematic of the current process of change (Newman 1999). But the concept of nation remains very strong and is still the standard unit of measurement in our conception of national interests, geostrategy, and international relations. The term *inter[-]national* itself stresses the centrality of the nation.

The power pyramid is not regarded as fixed since “geopolitics is about change” (Dalby 1999). Rather, I assume that while the pyramidal structure is the norm in a hierarchical world order, the relative position and role of the individual nations within the pyramid changes through time. Even if we agree with Dalby that “sovereign states are cartographic devices”, the world order is still based on nations in the sense that the global decision-makers belong to the ruling classes of specific states with specific characteristics. They are empowered by territorial justifications, although they act in an increasingly

deterritorialized way. The elite “aim to maintain their state and its apparatus in order to retain or increase their own power” (Paasi 1999). Finally, international relations are usually described through “state narratives.”

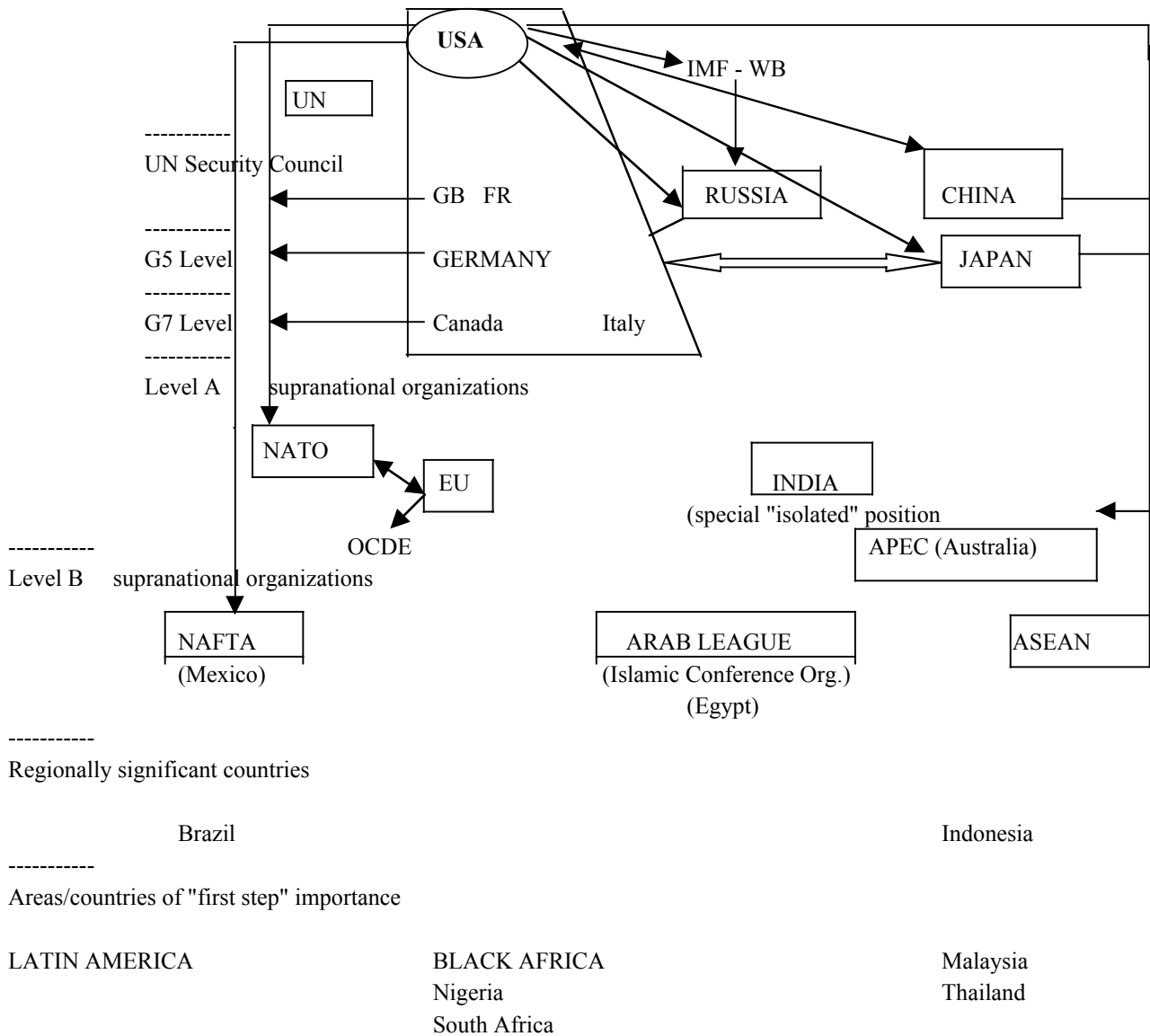
1 - A World Order still working

The current world order can be represented as follows:

HIERARCHY OF POWER AND IMPORTANCE IN THE WORLD ORDER

(The level of power/importance decreases from top to bottom. Countries are listed from west to east. Capital letters indicate major importance; brackets indicate minor importance.)

Superpower and supranational world organizations



USA are “at the top of the hill” and the states at the apex of the pyramidal world order belong to or have a leading role in organisms like UN Security Council, G7, IMF, World Bank, NATO, EU. They can be described in terms of their:

- 1) geographic conditions
 - 2) control of financial flows and the nodes of the world economy
 - 3) political role on the world stage
 - 4) national self-esteem and desire for power
- ◆ -Although territory is less important today than in the past, the world order is still based on it, since it determines the borders of states and the geographic differentiation between them. In a world order based on territory, the area, population, availability of resources, and geographic location of a state are still significant. It is not possible for a state to be a (super)power unless it has territory or the capacity to control territory (power and/or military efficiency are significant in this sense). The progressive decline in importance of territory in a globalized world can be countered by the capacity to control economic dynamics.
 - ◆ -The globalization of economies and the media occurs irrespective of territory. Globalization challenges the very idea of the nation-state since it threatens certain typical characteristics (borders, for example) and reduces the potential for exclusive action within a state’s own territory. This undermines the concept of sovereignty itself.
 - ◆ -The political role of a state on the world stage depends on its past and present—that is, on overall long-term dynamics and the dynamics (often unforeseeable) of the moment. These determine the likelihood of states becoming leaders.
 - ◆ - It is not possible for a state to become a (super)power if there is no will to do so and if the political leaders and the people themselves do not have strong self-esteem built in as a cultural rather than a national trait. In an international power structure based on inequality, thinking and acting as if one were more or

better than others is unavoidable. This self-esteem is the product of a protracted historical–cultural process that often manifests itself in the geostrategic decisions of the world powers. Success or failure in reaching objectives is mainly the result of the condition of/capacity for controlling historical dynamics while they are in progress.

In the past, cohesive societies with strong symbolic points of reference and a determined elite were able to employ a geostrategy based on control. And today these factors are still effective: the blurring of social cohesion and strong symbols can be integrated with, or replaced by, cultural and ideological control deriving from the command of the media and advanced technologies or even by the capacity to invent symbols and identity narratives.

Writers commenting on international relations, strategy, or the foreign policies of the main powers refer to the nation–population using expressions such as “national interests,” a “will to pursue national strategy” (Cline 1975), and “national morale” (Spanier 1993). One particular supporter of property-based analysis explicitly states that the “cohesiveness of owner identity is the source of community resolve” (Demarest 1998), underlining the geopolitical importance of being “resolute.” I prefer the term *self-esteem* (as a historically and socially constructed, and therefore cultural, characteristic), which suggests more the idea of an attitude shared by the majority of a population. The term therefore represents “national” sentiment as the sum of the attitudes of a country’s population rather than an ideology passed down from on high.

For this reason I would argue that among the factors that influence the world order, the dominating cultural make-up of the nation-states at the top of the pyramid should be taken into account, in particular as regards the nature of their relationships with power and the perception they have of themselves (self-esteem). If geographic differences continue to be relevant, so to do cultural differences, and this must be taken into account. Cultural areas have differing abilities at dealing with political and economic dynamics at the local and global levels. They are not, however, necessarily in conflict with each other. The only states that are in competition (or in conflict) with one another are those that compete for world power and/or an authoritative role on the international stage. Local conflicts or bilateral wars that do not threaten the status quo have no relevance within the general structure, and the so-called

international community relies on them remaining territorially confined.

The international “rules of the game” and the hierarchical world order are (still) determined by mechanisms and concepts originating in, and created by, the West, and it is not by chance that at the apex of the pyramid we find (and have for some time) countries with Western cultures.

A significant empirical indicator of power is the capacity to abuse it—that is, a readiness not to respect (international) rules or customs and to bend the rules without consequences. The countries at the apex of the world order have all shown this readiness, although in significantly different ways. China and Japan have aspirations to a role of authority, if not one of true leadership, and are the only non-Western countries at the apex of the world order. It must first be stated that China is already in a position where it can bend the rules or fail to respect internationally accepted regulations or customs, while Japan is still forced to endure restrictions to its geopolitical actions and, therefore, is not in a position to play outside the rules.

◆ - A “mentally” accepted hierarchy

The inevitability and naturalness of hierarchy is a cultural construct that has been consolidated over such a long period that for most humans it is impossible (initially) to envisage the absence of some center, some form of hierarchical power, as the only valid instrument for guaranteeing the order and security of any human community. This attitude is the product of the fatalistic acceptance of the inequality of humans. It is behind the widespread confusion between inequality and difference.

The exercising of some power in some form is inevitable in relations between individuals and groups. This does not automatically mean, however, that one cannot live without power or that one cannot conceive the absence of power in the life of a society. In the modern era, socio-political Utopias have been envisaged in which power is deliberately fragmented and destructured so as to humanize it, that is, to place it within reach of the individual. Anarchic thought has provided the most extreme and highly structured examples of such visions.

Before the modern age, power was structured into various hierarchical forms according to the philosophical and economic views of the day.

In the modern age, the push for the “democratic” broadening of the participation of the social classes and citizens in public life—and therefore in power—has produced a view of the state as the modern power structure. The state compensates for inequality/difference between individuals through its superior structure, which is theorized—or won through social and political conflict—as being increasingly “neutral” as regards the choice of the individual and the particular identities of its citizens. This is the case in Europe and the West in general.

“The other face of hierarchy is inequality” (Held 1999), but since inequality is regarded as natural, it produces a positive value as regards order, all the more so if it is democratic.

The modern state uses various forms of centrality and hierarchy—the product of various cultural traditions—to guarantee an order that today, at least in the West, we desire to be “democratic.” It should be pointed out that at present the objective of clear economic genesis and efficiency seems to be increasingly regarded as an indicator of democracy, rather than a means to particular ends that are privately determined.

At the time the nation-state was being established, conceptual definitions of the type developed by Friedrich Ratzel, for example, regarding the indissoluble state–land–population triangle were useful, as opposed to necessary: the “container” must have a form (the state), clear dimensions (territory with clear-cut borders), and a content clearly related to it (the people). This triangle represents a vital organism. It is no surprise that theories about the organic state, such as those of Ratzel (1897) or Halford Mackinder (1904) that spoke of the need for territorial control (Heartland) as the geostrategic aim of power, were so readily accepted in academic circles and by political decision-makers during the age of colonialism and industrial and economic imperialism around the turn of the last century.

Later views of international relations and strategies were founded on nothing more than extending the concept of state-based order, power, and sovereignty to a larger territory (the world) politically based on associations of sovereign states that, in the future, will be governed as a universal state.

The current geopolitical situation (the world order) involves existing states that occupy particular places in a hierarchy with recognized territorial sovereignty (although under threat from economic globalization), which have changeable, fast-moving, and deterritorialized dynamics.

Despite differences in circumstances and mechanisms, there is no conflict between states and economic dynamics at the level of ideals. Indeed, states have protected and guided economic dynamics and continue to benefit from doing so. “States are in agreement as to how to act to encourage economic globalization” (Sassen 1998).

The overlapping interests of the political and economic elite are obvious given that the management of the economy and economic activities is ideologically hierarchical and centralized at the level of decision-making authority, geared towards efficiency (the pursuit of one’s own aims), and “democratic” in the sense that it is flexible and does not present *a priori* ideological obstacles to entering global competition, although the global market is composed of selected players that are not democratic in themselves—in the economic system, the only “voters” are those with capital (Sassen 1998).

Every enterprise is founded on the principle of property. Decision-making power is directly proportional to the amount of this property. The spaces within an enterprise are exclusive, subject to security checks, and organized according to a hierarchical–functional chain. The roles and activities of the humans within the enterprise are unequal in terms of titles, responsibilities, and remuneration. “The moment citizens entered factories, their lives became subject to the dictates of capital” (Held 1999).

The space outside an enterprise—that is, public space—belongs to the state and its citizens. But again this space is conceptually hierarchical because there is a desire for it to be “ordered” rather than “organized,” even if the need to negotiate is recognized. However, the universal rights of the citizen to participate in the political process and the existence of multiple decision-making centers draws out the time required to make decisions and even involves the discussion or criticism of the premises legitimizing authority itself. This is not acceptable for the private citizen who has decision-making authority. It is no surprise that business people are increasingly insisting that the public authorities speed up and streamline the decision-making process. A commonly held belief in the business community is that the state should restrict economic intervention as much as possible (Nozick, 2000), and that any intervention that does occur should be “democratic” in the sense that it must guarantee the right to possess property. From the perspective of capitalist democracy, property and “opportunities” are sufficient guarantee of socio-economic mobility fuelled by competition.

By virtue of these premises, the world order is generally seen

according to the traditional hierarchical–pyramidal power structure. In the current geopolitical phase, the hegemonic states are mainly interested in governance (the steering of trends and the mild regulation of the imbalances of economic crisis and conflict) and security (the maintenance of the existing structure and, possibly, hegemony).

◆ - **Different kinds of “centrality”**

Reassessing the world order in light of the above considerations, we can state that the hierarchical power pyramid, which has been a pivot of history from time immemorial, is still operating, although contemporary challenges have fragmented its operation.

Current trends can be summed up as follows:

- 3.1 “Universal” values are progressively *ultra-centralized*—that is, they are increasingly reduced in scope to their Anglo-American interpretation within Western politico-theoretical culture (parliamentary democracy, human rights, unlimited ownership). The emergence of China as an international player may challenge this situation.
- 3.2 The problems of international security (the fight against terrorism) and stability (the maintenance of the status quo, territorial containment of conflicts, “humanitarian” military intervention) are increasingly *centralized*. This trend also holds true for technology and the media.
- 3.3 Capital flows and economic hubs, in particular financial, are already *pluri-centric*, although hierarchical. Because of changes in transport, this is also true of manufacturing.
- 3.4 International aid, disaster relief, and so on take place in *many centers*, although UN bodies do act to some extent as centralized points of reference.

Hierarchically organized power remains the main reference point in the world order. It is rigid in that it is structured, multifaceted in that it has a range of functions, and flexible in that it allows states internal mobility according to their circumstances.

Conclusion

Anyone who wishes to make real changes to the world geopolitical structure must be capable of envisaging something that is truly different, something that would change the conceptual reference points—that is, something other than power and its hierarchical–pyramical structure. But there must also be a desire to change.

Over the last two decades, and in particular since the end of the bipolar world order, such visions have increasingly taken the form of theoretical propositions (neo-Marxism, post-modernism) lying outside the traditional liberal-capitalism/Marxism dichotomy. Globalization, which has a progressively homogenizing effect since it is promulgated by the media and new technologies, as well as the lack of disagreement among “realists” in the area of international politics and among the Anglo-American libertarians¹ in the area of economics have given impulse to the rediscovery of so-called communitarian liberalism, which, although certainly in the democratic mold (Selznick, 1999) and suffering from the limitations of its geographic and conceptual origins (yet again in the Anglo-Saxon world), does find support among those who defend cultural tradition as the best resistance to a supposed single globalized way of thinking. It should be pointed out that telecommunications and information technology are making it increasingly easy for individuals in affluent societies to either lock themselves up in their own immediate space or immerse themselves in cyberspace. What the consequences of this might be at the level of power and the exercising of power is among the most important, topical, and complex areas of geopolitical study.

Some theories have been more directly addressed at the reform (the re-ordering) of the world system, including the WOMP (World Order Models Project) and Daniele Archibugi’s and David Beetham’s writings regarding a cosmopolitical democracy. Ideas of this type have the merit of tackling the question of the central role of power in history and its hierarchical repercussions in the structuring of an order. Their main objective is to conceptually alter the interpretive framework. On the whole, rather than concepts based on hegemony, they put forward key concepts that aim to resolve conflicts and organize cooperative relations.

¹ In Europe, the term *libertario* means anarchist. In Italy, however, certain political movements have begun to use the term incorrectly to mean *libertarian*. This meaning is now passing into general use.

These concepts can be summarized as follows:

1. The de-ethnicized, deterritorialized individual belonging to a range of groups (a concept deriving from the cosmopolitical citizen of the world [from Immanuel Kant through Martha Nussbaum 1999])
2. The multi-territoriality of human groups, with mobile (Reclus 1905) and flexible borders, multiple accords of various dimensions (Malatesta 1924), and the multiplication of borders (Eva 1992)
3. The deideologization of spaces and people's ties to it (Falk 1999)
4. The division (fragmentation) of global and regional power, and of the bodies that wield it (Archibugi 1998)

These concepts are decidedly at odds with the hegemonic model that currently operates. However, they (with exclusion of point 2) suffer from two fundamental defects:

- ◆ They are to some degree dependent on the idea of the state (they do not succeed in not thinking in terms of it) and the idea that power must in some way be structured.
- ◆ While criticizing the economic system (which is also hierarchical), they do not concern themselves with changes to economic and production structures, which remain the prerogatives of power.

Finally, it should be pointed out that such arguments use concepts and reasoning that are typical of anarchic thought, without their authors being aware of the fact (at least it seems so). This is the result of the systematic dismissal and negation through history of anarchism exercised by bourgeois thought, because of fear, and Marxist thought, because of anarchism's practical incompatibility with the Marxist idea of "revolution" and Marxists wishing to avoid any competition in the area of left-wing thought. Nevertheless, this road has been taken and we can now look forward with a certain optimism to future theoretical developments.

Elisée Reclus believed he had identified three factors in human development: "Class struggle, the pursuit of equilibrium, and the sovereignty of the individual's decision-making rights—these are the three factors that the study of social geography reveals and that, in the chaos of things, show themselves to be sufficiently constant to be called laws" (Reclus 1905, p. iv).

These “laws” or constants in human history indicate that :

1. In all societies there has been, and still is, the tendency for organization into groups according to class and caste.
2. There is an unstoppable tendency towards the balancing out of inequalities and an ongoing balancing out between power and freedom.
3. No evolution can occur within a population without individual effort.

Using these three concepts as interpretive reference points offers significant scope for geopolitical analysis and sufficient room for thought to envisage *a-centric* ways of organizing society.

Reference to the individual and the reduction of the dynamics of power to the astructured level of the individual, as well as positive assertive action through non-hierarchical cooperation, leads to the rediscovery of old ideas for envisaging and organizing spaces that are governed by freedom and liberty.

It is difficult to find power structures when “Human beings, the fundamental building blocks, group together at will with the other building blocks of ever-changing humanity” (Reclus 1905, p. III).

BIBLIOGRAPHY

- AGNEW J. and CORBRIDGE S. (1995), *Mastering Space: Hegemony, Territory and International Political Economy*, Routledge, London.
- ARCHIBUGI D., BEETHAM D. (1998), *Diritti umani e democrazia cosmopolitica*, Feltrinelli, Milano.
- CLINE R.S. (1975), *World Power Assessment*, Westview Press, Boulder, Co. (USA).
- DALBY S. (1999), “Globalisation or global apartheid? Boundaries and knowledge in postmodern times,” in *Boundaries, Territory and Postmodernity*, Newman D. ed., Frank Cass, Ilford, UK.
- DEMAREST G. (1998), *Geoproperty*, Frank Cass, Ilford, UK.
- EVA F. (1992), “Geografia contro il potere”, in *Geografia senza confini*, Volontà, 4/92, Milano.
- EVA F. (1999), “International boundaries, geopolitics and the (post)modern territorial discourse: the functional fiction,” in *Boundaries, Territory and Postmodernity*, Newman D. ed., Frank Cass, Ilford, UK.
- FALK R. (1999), *Per un governo umano*, Asterios Editore, Trieste. (original title:

On Human Governance, 1995).

- HELD D. (1999), *Democrazia e ordine globale*, Asterios Editore, Trieste.
- MACKINDER H. (1904), "The Geographical Pivot of History", in *Geographical Journal*, 23, pp.421-37, Londra.
- MALATESTA E. (1924), "Ancora di repubblica e rivoluzione", in *Pensiero e Volontà*, n.12, 15 giugno 1924, Roma.
- NEWMAN D. ed. (1999), *Boundaries, Territory and Postmodernity*, Frank Cass, Ilford, UK.
- NOZICK R. (2000), *Anarchia, stato e utopia*, Il Saggiatore, Milano.
- NUSSBAUM M. (1999), *Coltivare l'umanità*, Carocci Editore, Roma.
- O'LOUGHLIN J. (2000), *Dizionario di geopolitica*, Asterios, Trieste.
- PAASI A. (1999), "Boundaries as social processes: territoriality in the world of flows," in Newman D. ed. (1999), *Boundaries, Territory and Postmodernity*, Frank Cass, Ilford, UK.
- RATZEL F. (1897), *Politische Geographie*, traduzione in francese di Pierre RUSCH (1988), E.R.E.S.A., Ginevra e Ed. Economica, Parigi.
- RECLUS E. (1905-1908), *L'Homme et la Terre*, Librairie universelle, Parigi.
- SASSEN S. (1998), *Fuori controllo*, Il Saggiatore, Milano.
- SELZNICK P. (1999), *La comunità democratica*, Edizioni Lavoro, Roma.
- SPANIER J. (1993), *Games Nations Play*, 8th edn Congressional Quarterly, Washington DC, USA.
- STRANGE S. (1997), "Territory, state, authority and economy: a new realist ontology of global political economy," in R. W. Cox ed., *The New Realism Perspectives on Multilateralism and World Order*, Macmillan and United Nations University Press, London.
- ZOLO D. (1995), *Cosmopolis. La prospettiva del governo mondiale*, Feltrinelli, Milan. English version, Cambridge: Polity Press.

RACINE Jean-Luc

LES VISIONS INDIENNES DE L'ORDRE MONDIAL : DU NON-ALIGNEMENT A LA MULTIPOLARITE

Ni le paradigme dogmatique de la globalisation, qui véhicule communément l'idée d'un monde déstructuré au profit des multinationales et des réseaux transnationaux, ni l'image d'un monde unipolaire ordonné autour et au profit de l'hégémonie américaine ne rendent pleinement compte de la complexité d'un ordre mondial en recomposition, dans lequel la société civile n'a pas plus abdiqué que l'Etat, même si leur rôle respectif évolue. Le cas indien est à cet égard particulièrement instructif. Il offre en effet l'exemple de poids —un homme sur six est aujourd'hui indien— d'un pays de civilisation millénaire, mais passé par les fourches coloniales, un pays qui, indépendant, opta pour le non-alignement, et qui aujourd'hui, sans s'être libéré de la pauvreté de masse, ne cache plus son ambition à jouer un rôle considérable dans le monde de demain, un monde qui devra être multipolaire et pluriel, si globalisé soit-il.

On s'interrogera d'abord sur le concept de centralité, avant de rappeler ce que fut le parcours indien depuis l'indépendance, et de s'interroger sur les visions de ceux qui gouvernent aujourd'hui ce pays d'un milliard d'habitants : les nationalistes hindous. Dans une Inde agitée de mille mouvements sociaux, animée d'ONG très actives dans les réseaux internationaux, et portée par une réforme économique prudente mais continue, la force du nationalisme transcende très largement l'extrémisme hindou. Fut-ce au milieu des mouvements identitaires de toutes sortes et des dynamiques de globalisation, ce nationalisme qui veut remodeler le système mondial témoigne de ce que l'Etat n'est pas caduc.

Centralité, pluralités, polarités : le monde, nous dit sa part indienne, n'est pas figé. Sociétés civiles et forces étatiques, ensemble ou en conflit, contribuent chaque jour à le remodeler.

1 - Centralité, pluralités : remarques préliminaires sur l'ordre mondial d'aujourd'hui

Choisir la centralité comme objet de colloque valorise ce concept, au moins le temps d'une rencontre, et fût-ce pour le soumettre à examen. Le terme, à l'aune de la fréquence d'usage, n'est pas des plus communs. La centralité n'est pas en effet un terme médiatisé, à l'inverse de la mondialisation, ou un terme de référence des professionnels de l'ordre —et du désordre— du monde que sont les diplomates et les observateurs des relations internationales, qui parlent davantage de pôles (monde unipolaire, multipolarité). Ces pôles, dans le vocabulaire des Affaires étrangères —et je ne pense pas ici au seul Quai d'Orsay— renvoient eux-mêmes, explicitement ou non, à l'idée de puissance. Le concept d'un monde unipolaire, bien schématique sans doute, met en lumière la suprématie écrasante des Etats-Unis, qualifiés par Hubert Védrine d'hyperpuissance. La quête de la multipolarité, que partagent Bien des Etats, tels l'Inde et la France, partagent la quête de la multipolarité, afin de rééquilibrer le jeu des puissances, de telle sorte que l'hégémonie américaine, si effective soit-elle, connaisse des contrepoids.

A l'inverse, le concept de centralité semble davantage marqué par l'héritage des études géographiques: la théorie christallienne des places centrales certes, combinant réseaux et hiérarchies, mais plus encore le double concept 'Centre et périphérie' décryptant l'ordre mondial des années 70 et 80 à la lumière de l'hégémonie impérialiste et post-coloniale des pays industrialisés sur les pays dits en développement. J'avais dit alors, à partir de mon expérience indienne, comment ce concept Centre-périphérie risquait, par sa popularité même, d'avoir des effets contradictoires en matière de perceptions. Il dénonçait certes vigoureusement l'inégalité présidant aux rapports mondiaux et ses effets dramatiques, mais il contribuait aussi, par une définition venue du Centre, à enfermer les pays dominés dans l'image d'une marginalité périphérique, dont on voit bien aujourd'hui qu'elle doit être nuancée (Racine, 1984). La montée des Tigres du Sud-Est asiatique, aux crocs point trop émoussés par la crise de 1997, ou l'entrée dans les catégories

du Département du Commerce américain du concept de “grands marchés émergents”¹ ne fait que fracturer plus encore la pluralité des Suds. Les experts d'outre-Atlantique en prennent acte, en proposant le concept d'états-pivots, pour définir un possible cadre à la réflexion américaine vis-à-vis du monde en développement.²

Le concept de centralité doit aussi, à l'évidence, être confronté aux analyses des années 90 qui ont mis en lumière l'importance croissante des réseaux transfrontaliers et qui ont conclu à l'affaiblissement des états-nations, voire de la territorialité. Mais si l'Economie-monde décrite par Olivier Dollfus est un fait, elle n'implique guère ni une homogénéisation de la planète aussi radicale que certains l'ont cru ou l'ont craint, ni les fins multiples —fin de l'histoire, fin des territoires, fin de la géographie— que semblaient annoncer des titres d'ouvrages ou d'articles soulignant avec vigueur les changements manifestés ou induits par l'effondrement de l'URSS —les textes étant d'ailleurs souvent plus nuancés que leurs titres.³ Les commentaires à chaud sur la révolution de l'information et la nouvelle économie ont dévalué le concept de centralité, parce qu'ils n'ont souvent éclairé qu'un aspect des mutations en cours. La diffusion et l'instantanéité spatio-temporelle d'internet, et la prolifération des réseaux qu'elles engendrent, ne peuvent en effet être perçues comme un mécanisme de décentralisation généralisée, puisqu'on observe en même temps deux mouvements opposés, ou plutôt complémentaires: l'un qui favorise assurément la décentralisation (bien au-delà de la délocalisation), et l'autre, concomitant, qui favorise la

¹ Les BEMs ou *Big Emerging Markets* définis par le *Department of Commerce* du Gouvernement américain sont au nombre de 11: Afrique du Sud, Argentine, Brésil, Chine, Corée du Sud, Inde, Mexique, Pologne, Taiwan, Turquie, et l'ASEAN en tant que telle, au sein de laquelle sont distingués sept membres: Brunei, Indonésie, Malaisie, Philippines, Singapour, Thaïlande, Vietnam. Ce classement étatique donne quelque légitimité au concept de “pays émergents” quand bien même la définition initiale américaine mentionne des marchés et non des pays. La nuance n'est toutefois pas innocente. Un marché émergent peut ne pas prétendre jouer un rôle régional ou international important. Mais d'évidence, Brunei est l'exception plus que la règle. Reste que la liste des BEMs regroupe des Etats qui pèsent un poids très variable, tant que le plan économique que sur le plan diplomatique ou stratégique.

² Robert Chase, Emily Hill & Paul Kennedy (1999) définissent un ‘Etat pivot’ comme étant ‘un pays clé dont l'avenir ne déterminera pas simplement le succès ou l'échec de sa région, mais affectera aussi de façon sensible la stabilité internationale’ (p.9). Ils en comptent neuf: Mexique, Brésil, Algérie, Egypte, Turquie, Afrique du Sud, Pakistan, Inde, Indonésie. L'Inde est le seul pays à être classé à la fois dans le rang des grands marchés émergents, des états-pivots et des pays nucléarisés.

³ Citons bien sûr Francis Fukuyama, *The End of History*, 1989, développé en ouvrage, Free Press, 1992, mais aussi Robert O'Brien: *Global Financial Intergration: The End of Geography*, Royal Institute of International Affairs, 1992, Jean-Marie Géhenno: *La fin de la démocratie*, Flammarion, 1993; Jeremy Rifkin, *The End of Work: The Decline of the Global Labour Force & the Dawn of the Post-Market Era*, Putnam, 1994; Bertrand Badie: *La fin des territoires. Essai sur le désordre international et sur l'utilité sociale du respect*, Fayard, 1995; Michel Foucher: *La fin de la géopolitique?* in *Politique étrangère*, 1997-1: 19-31.

fusion des plus grandes entreprises, comme celle des agents majeurs du jeu financier que sont les banques, les compagnies d'assurances, voire les places boursières.

Le géographie économique du monde contemporain est donc d'une complexité jamais atteinte. Elle ne rend pas caduque pour autant les constructions étatiques. Si l'Organisation Mondiale du Commerce était aujourd'hui le lieu central du pouvoir, certaines puissances reconnues ou en genèse plaideraient-elles pour devenir membre permanent du Conseil de sécurité de l'ONU? Si dévaluée soit l'Organisation des Nations Unies, le monopole dont jouissent les cinq membres du Conseil de sécurité reste perçu comme un privilège, et comme une marque de pouvoir. La centralité américaine est incontestable à tous égards: économique (en terme de PNB), financière (la FED), stratégique, diplomatique, médiatique, voire culturelle: c'est précisément ce faisceau de suprématies que traduit le concept d'hyperpuissance, et c'est cette même centralité qui minimise l'importance de la dette américaine, pourtant phénoménale. Pour autant Washington ne peut tout faire à sa guise, et ne peut davantage convaincre chacun des bienfaits de la *pax americana* ou de la prééminence des valeurs qu'incarne le modèle américain. Les dynamiques de constructions régionales (ASEAN, Union Européenne, etc...) peuvent induire des abandons de souveraineté, mais ceux-ci sont décrétés ou acceptés par les instances étatiques et, que l'on sache, ces constructions régionales sont décidées et sont mises en oeuvre par des structures gouvernementales.

D'une autre nature est la montée en puissance de la société civile, qu'ont voit à l'oeuvre sous deux formes bien différentes: dans l'entreprise et dans les mouvements associatifs. Inutile d'insister ici sur les formes de l'entreprise, ni de broder longuement sur le degré d'autonomie des multinationales. La puissance de celles-ci peut être considérable, voire colossale, mais il faudrait être naïf pour croire qu'elles se construisent et se développent en toute indépendance des pouvoirs d'état. Les Etats, le plus souvent, les servent, il n'est que voir la place croissance des affaires économiques —c'est à dire de la conquête de marchés— dans la diplomatie moderne. Les Etats, parfois, les contrôlent. Les Etats faibles, parfois encore, sont sous leur coupe, mais avec la connivence de dirigeants corrompus ou impuissants. L'économie parallèle, celle de la drogue en particulier, dont on commence à mesurer l'ampleur (Fabre, 1999), ne prospère véritablement que lorsque les Etats où elle s'implante laissent faire, ou même l'encouragent. Le terrorisme international, qui affirme oeuvrer contre l'ordre établi et contre les grands Satans ou leurs

agents locaux, offre lui aussi maints exemples de soutiens étatiques. Contre ces fléaux, les Etats se jugeant menacés —il s’agit le plus souvent d’Etats du Centre— tendent à réagir par des coordinations internationales, institutionnelles ou de circonstance. Le poids de leur centralité sur les Etats de moindre rang (Colombie, Afghanistan) où ils jouent les pompiers après avoir été parfois les incendiaires, est fort inégalement efficace.

La société civile est aussi le moteur d’interventions de nature fort diverse que mettent en oeuvre les milieux associatifs, qui cherchent à combler les lacunes de l’action étatique, ou à en infléchir la direction. De plus en plus, les ONG pèsent lourd, de plus en plus elles s’insèrent dans le système mondial, soit par une internationalisation délibérée pour les plus célèbres d’entre elles (Amnesty et les grandes associations d’interventions humanitaires), soit par la mise en réseau, accélérée par internet, de l’information éclairant des actions localisées porteuses de signification universelle. Cette mise en réseau ne diffuse pas simplement de l’information ponctuelle, mais aussi des études et des débats: interactive, elle porte les associations qui s’y livrent à se dépasser sous le regard d’une collectivité qui n’est pas seulement virtuelle. Mouvements de femmes, mouvements écologistes, mouvements anti-nucléaires, sont particulièrement actifs en Inde à cet égard, disposent de relais internationaux et, de façon significative, transcendent généralement le conflit étatique indo-pakistanaï.⁴

Encore ne faut-il pas sous-estimer les liens entre ONG contestataires et structures internationales sous patronage étatique. Si le sommet de Seattle a été si spectaculairement marqué par les manifestations de rue des anti-OMC en 1999, c’est pour une bonne part parce que l’Organisation Mondiale du Commerce, contrairement à d’autres instances de la galaxie onusienne, n’a pas encore mis en place ces soupapes de sécurité que sont les sommets parallèles d’ONG se réunissant en marge des sommets officiels (Sommet de la Terre à Rio, Sommet de la Femme à Beijing, Sommet de la Ville à Istanbul, etc...) , avec souvent des subventions des soutiens accordées aux ONG agréées.

Bien entendu, les associations d’inspiration politique, en particulier les réseaux de soutien aux mouvements indépendantistes, usent des mêmes méthodes d’internationalisation de leur cause que les ONG, a fortiori quand elles disposent de diasporas dans les pays où internet est banalisé. Le rapport à internet des mouvements militants ou des ONG varie

⁴ Par exemple : ‘‘South Asia Citizens Web’’, ou ‘‘South Asians against Nukes’’.

évidemment selon le degré d'accès à la toile, fort variable comme on sait selon les pays, et selon la vitalité ou l'absence de démocratie qui y prévaut. Si par tête l'Inde n'approche pas et de loin le taux de pénétration d'internet des pays les mieux équipés, ses ONG d'une part, et les militants de la cause cachemirienne d'autre part, en font un usage intense. Dans une démocratie pluraliste, tant en matière de forces politiques que de médias, les foyers d'analyse de l'ordre mondial sont donc proliférants, sous toutes les formes de communications connues. On peut donc bien parler, au pluriel, de visions indiennes de l'ordre mondial. Dans le cadre limité qui est ici le nôtre, on accordera une attention particulière aux visions des appareils étatiques, qui définissent la politique étrangère indienne, tout en évoquant au passage les visions qui s'y opposent.

2 - Le parcours indien : du protectionnisme à l'ouverture, du non-alignement à la volonté de puissance

L'histoire de l'Inde indépendante dans ses relations au système mondial est entrée au fil des années 90 dans une nouvelle ère. Elle s'est démarquée pour une part de l'héritage des premières décennies, tout en entretenant une rhétorique de la continuité ou de l'évolution plus que de la rupture.

2.1 La lecture nehruvienne de l'ordre mondial

Au pouvoir de 1947 à sa mort en 1964, Jawaharlal Nehru, premier des Premiers ministres indiens a joué un rôle véritablement fondamental dans la définition de la politique étrangère de son pays. Sa vision lui a longtemps survécu. Ses adversaires les plus résolus, les nationalistes hindous aujourd'hui au pouvoir, qui le critiquent dans leurs textes théoriques, prétendent publiquement inscrire leur politique étrangère et de sécurité dans son sillage, et dans celui de ses héritiers du Parti du Congrès.

Au coeur de la lecture indienne de l'ordre du monde, compte longtemps le souvenir du combat anti-colonial, que portaient non seulement l'aspiration à l'indépendance, mais aussi une expérience historique. Si la globalisation est un phénomène nouveau par ses formes et par ses vecteurs technologiques, elle n'est pas la première expérience

d'expansion universelle de la puissance occidentale. L'Inde se trouve avoir été la cible continue des deux expansions précédentes, qui ont abouti à sa colonisation. La création des Compagnies des Indes Orientales au XVII^e siècle, est le fruit des grandes découvertes. A compter de l'arrivée de Vasco de Gama sur les côtes du sud de l'Inde, en 1498, les princes indiens vont entretenir avec les puissances étrangères, apparues d'abord sous leur forme commerciale, des formes de coopération. Dès le XVIII^e siècle, les Compagnies, mettant d'abord leurs troupes au service de princes rivaux, luttent entre elles, tandis que s'affaiblissent les souverainetés princières et même l'Empire mogol. Le XIX^e siècle voit l'Inde devenir le fleuron du colonialisme moderne, tout à la fois exploité économiquement, en partie transformé intellectuellement, et partie prenante du jeu mondial des puissances, du "Grand jeu" opposant agents britanniques et agents russes dans les confins afghans —rappelez-vous Kipling— jusqu'à la seconde guerre mondiale pendant laquelle les divers leaders politiques indiens balancent entre le refus de participer et le secours aux Alliés, pour la plupart et, pour une minorité, entre la tentation de l'Axe ou la ligne du Komintern. Par contrecoup, l'expérience coloniale commencée par le commerce et poursuivie dans la sujétion, explique largement le succès des thèses de Nehru qui entend reconstruire l'économie de l'Inde indépendante à l'abri de barrières protectionnistes décourageant non l'aide étrangère, américaine et soviétique pour l'essentiel, mais les investisseurs étrangers. Le même souci d'indépendance rend compte de la politique de non-alignement, mise en oeuvre d'une certaine façon dès la guerre de Corée, et magnifiée lors de la Conférence de Bandoung en 1955. Quoique démocratique, l'Inde ne choisit donc pas entre les deux Grands, entre les deux Centres. Elle se voudra porte-parole attentif des luttes anti-coloniales des années 50 et 60, et critique de l'impérialisme occidental (bien plus que de l'impérialisme soviétique). Elle sera à la fois membre du Commonwealth et signataire, en 1971, d'un traité d'amitié avec l'URSS, dont elle justifiera, en 1979, l'intervention en Afghanistan.

2.2 - L'après-guerre froide: réforme économique et ajustement diplomatique

L'année 1991 est capitale pour l'Inde. Alors même que s'effondre l'URSS, New Delhi, pressée par une grave crise financière, commence une réforme économique lente mais continue, toujours en cours aujourd'hui. Le paradigme économique nehruvien n'est plus de mise.

L'Inde abaisse ses barrières douanières, libéralise très prudemment son économie, et en appelle cette fois aux capitaux étrangers. Les Etats-Unis sont vite devenus le premier investisseur, encore trop modeste pour satisfaire les espoirs des gouvernements indiens de toutes couleurs politiques qui se succèdent au fil des années 90. Pour autant, fidèle à la tradition indienne, le Premier Ministre Narasimha Rao, du Parti du Congrès, ne met pas tous ses oeufs dans le même panier: il se rend certes en visite officielle aux Etats-Unis, mais aussi en Russie et en Chine. Son Ministre des Affaires étrangères, Pranab Mukherjee, expose en 1992 à Londres ce qu'est la vision gouvernementale indienne après l'effondrement de l'URSS et la Guerre du Golfe affermissant la centralité américaine dans "le nouvel ordre du monde" annoncé par le Président Bush. Le non-alignement reste valide, affirme Mukherjee: "La disparition de l'un (des Grands) n'implique pas que le non-alignement doive se positionner en faveur de l'autre. Le non-alignement s'est trouvé un nouvel objectif: faire face au défi du développement équitable". Or comment le monde peut-il être équitable dès lors que des Etats, ou des groupements régionaux, "s'allient, soit comme zones commerciales, soit comme blocs de défense", et n'hésitent pas à mettre en place contre la majorité de la population mondiale des pratiques protectionnistes déguisées, ou des obstacles au progrès de concurrents potentiels, en particulier par les régimes technologiques discriminatoires (allusion aux technologies de pointe à usage aussi bien militaire que civil). Sont visés au premier chef les Etats-Unis, très sourcilleux en matière de technologies sensibles (Racine: 1995-a).

Le relâchement de la tradition protectionniste indienne permet à New Delhi de devenir l'un des Etats fondateurs de l'Organisation Mondiale du Commerce, en 1994, mais sans donner pour autant un blanc-seing au libéralisme débridé, bien au contraire. Deux questions inquiètent particulièrement New Delhi. D'une part, la rapacité des multinationales de la génétique, de la pharmacie et de l'agro-alimentaire, essentiellement américaines et européennes. Sous couvert de défense des droits de propriété intellectuelle, les pays dominants —car ce sont bien des Etats, et non des multinationales qui siègent à l'OMC— laisseraient ces multinationales déposer des brevets soit sur des produits de nécessité vitale pour l'humanité (semences ou médicaments), soit sur des usages industriels de produits traditionnellement utilisés par les paysanneries du sud. Sur un autre plan, l'Inde dénonce, là encore avec bien d'autres pays, le subit intérêt des pays dominants pour les fameuses clauses sociales qui pourraient légitimer le boycott de certaines productions

fabriquées dans des conditions éthiquement douteuses (prisonniers chinois, ouvriers non-syndiqués indonésiens, enfants indiens ou pakistanais). Il ne s'agit-là pour New Delhi que de manoeuvres hypocrites visant, au-delà des abus effectifs, à réduire les avantages comparatifs des pays émergents, particulièrement compétitifs en matière de coûts du travail. Les clauses environnementales sous jugées également suspectes, pour les mêmes raisons. La position indienne est claire sur tous ces plans: ces problèmes ne peuvent légitimer des boycotts que couvrirait d'une façon ou d'une autre l'OMC à l'avantage des Etats économiquement dominants. Les réformes doivent être conduites dans des cadres non commerciaux, tel le Bureau International du Travail par exemple.

Sur le plan politique, la même méfiance règne envers les prétentions humanitaires des pays occidentaux, et au premier chef envers le droit d'ingérence, jugé opposé au sacro-saint principe de la souveraineté nationale, et perçu comme le masque porté par un Occident donneur de leçons, invoquant la morale pour défendre en réalité ses intérêts géopolitiques. La condamnation indienne de la guerre du Kosovo, conduite sans mandat explicite de l'ONU, ne diffère pas fondamentalement des points de vue russe ou chinois. Pour New Delhi, l'Union européenne s'y est conduite comme supplétif des Etats-Unis, confirmation de la tendance déjà dénoncée lors de la volonté affichée d'étendre l'OTAN à certains pays d'Europe de l'Est.

Vue de New Delhi, la centralité du monde unipolaire décrit donc moins un fait totalisant qu'un rapport de forces qu'il convient de juger au crible de trois principes: le principe de souveraineté, le principe d'intérêt, le principe de diversité. Le principe de souveraineté est naturellement premier, mais la souveraineté indienne est évidemment limitée par des rapports de force de tous ordres: économiques, militaires, géopolitiques entre autres, et par l'adhésion affichée aux règles du droit international que définit la charte des Nations Unies. Le principe d'intérêt est plus subtil: il peut admettre des limitations de souveraineté, dans le grand marchandage diplomatique et commercial qui dessine la réalité des relations internationales. Il peut être aussi objet de débats internes. Il tient compte aussi des réalités régionales, impératifs d'importance quand on sait l'état des relations tendues, depuis 1947, entre Inde et Pakistan, essentiellement en raison de la question du Cachemire. Au croisement des réalités régionales et de la structuration de l'ordre mondial, la Chine pose également maints problèmes à l'Inde. Quant au principe de diversité, il reconnaît l'existence d'une géométrie

variable des puissances, qui permet toutes sortes de combinaisons. L'auteur de l'*Arthashastra*, traité sanscrit de gouvernement, l'avait déjà reconnu, et en tirait les conséquences 2000 ans avant Machiavel.

2.3 - Centralité ou multipolarité ?

Coïncidant avec l'effondrement de l'URSS la nouvelle politique économique mise en oeuvre à compter de 1991 impose de repenser les relations extérieures indiennes. La nouvelle vision dominante dans les cercles politiques et médiatiques ne renie rien des critiques formulées à l'encontre de l'hégémonie américaine ou du concept métaphorique et simpliste d'Occident (dans lequel Europe et Amérique du Nord sont confondues, sans qu'on sache bien où classer le Japon). Mais une révision semble nécessaire: les liens avec les Etats-Unis doivent être améliorés: les investissements et la technologie des puissances dominantes sont sollicités. La géométrie des relations internationales indiennes est donc moins mouvante que sophistiquée.

Le concept de centralité, valide comme métaphore, ne doit donc pas être entendu au sens purement géométrique qui, dans un globe (terrestre) ou dans un cercle, ne connaît qu'un seul centre. Il est *des* centres et *des* centralités, quand bien même l'un d'entre eux ou l'une d'entre elles sont hégémoniques. Pourquoi dès lors ne pas user plutôt du concept de pôle, qui s'ouvre plus spontanément à la pluralité? Même si l'Inde dénonce un monde unipolaire —ou l'ambition américaine d'atteindre cet objectif— elle sait fort bien que la multipolarité n'est pas qu'une hypothèse: elle vient d'organiser, avec la France, un colloque sur ce thème en février 2000.

On voit ainsi l'Inde s'en prendre aux privilèges des cinq membres permanents du Conseil de Sécurité. Dans le même temps, elle tente aussi de jouer les uns contre les autres en soulignant les convergences entre Moscou, Beijing et New Delhi face à l'activisme "occidental". Et elle souhaite elle-même entrer au Conseil de Sécurité à la faveur d'une vaste réforme donnant enfin leur place au Japon et aux plus notables des pays en développement. Dans le même temps, elle ne néglige aucun des forums régionaux ou mondiaux qui s'ouvrent à elle. Elle suit toujours assidûment les travaux du Mouvement des non-alignés, transformé en collectif visant à faire entendre de multiples voix distinctes de celles, dominantes, qui émanent des places centrales d'où finances, industries et médias rayonnent avec le plus d'intensité. Plus resserré, le Groupe dit

des 77 (aujourd'hui en fait 139 pays) joue le même rôle de forum d'information et d'évaluation des perceptions des pays du Sud. Plus resserré encore, le G15 voudrait faire contrepoids, au moins idéologique, au G7, devenu avec l'invitation faite à la Russie le G8, le vrai réseau des puissants. Mais nul n'est dupe: pays phare du Mouvement des non-alignés, en quête de puissance, l'ambition de l'Inde n'est pas simplement de siéger comme membre permanent du Conseil de Sécurité au sein de nouveaux élus issus comme elle du monde en développement. Sans le dire, c'est au G8+x qu'elle pense, quand son poids économique et politique, confortant son expérience démocratique, lui vaudra enfin la reconnaissance qu'il lui faut gagner, et un statut à la mesure de son gabarit démographique et de l'ancienneté prestigieuse de sa civilisation.

3 - NATIONALISME ET QUETE DE PUISSANCE

L'arrivée au pouvoir des nationalistes hindous du Bharatiya Janata Party (Parti du peuple de Bharat, le vieux nom sanscrit de l'Inde) traduit-elle une nouvelle vision de l'ordre mondial? Ce qui distingue le BJP de ses prédécesseurs relève plus de sa vision de l'Inde que de sa perception du monde. Sur ce plan, la continuité l'emporte, en dépit de la décision très rapidement prise, quelques semaines après son arrivée au pouvoir, de conduire les essais nucléaires de mai 1998. Dans son discours prononcé en 1998 devant l'Assemblée générale des Nations Unies, le Premier Ministre indien expose une vision du monde qui s'inscrit dans la continuité. Faute de se réformer, l'ONU voit sa crédibilité affectée: "Le Conseil de Sécurité ne représente plus la réalité contemporaine (...) Le Conseil agit seulement quand ses membres permanents le jugent utile (...) Les opérations de maintien de la paix ne peuvent refléter des perceptions et des priorités politiques cachées". Conséquence: le Conseil de Sécurité doit être plus représentatif: "Des pays en développement doivent devenir membres permanents (...) à parité avec les actuels membres permanents⁵ (...). Le monde en développement y a droit". L'ordre économique mondial n'est pas plus équitable: "Les années 90 ont déçu, la scène économique mondiale le montre tout particulièrement. Le triomphalisme qui a marqué la vague de capitalisme globalisant laisse place au réalisme (...). L'hypothèse selon laquelle les flux de capitaux

⁵ Cette parité demandée n'est pas nécessairement arithmétique, mais elle implique à tout le moins que les nouveaux membres permanents disposeraient eux aussi du droit de veto, marque ultime de la capacité de se prononcer sur les affaires du monde.

incontrôlés apporteraient le développement économique ne tient pas”. Si l’Inde ne dit nullement ‘non’ à la mondialisation, elle entend se garder du pouvoir bien réel de l’argent virtuel, celui des bulles financières. La prudence avec laquelle l’Inde conduit ses réformes économiques est donc plus sage que “la libéralisation prématurée des marchés financiers”. Bref, l’Inde entend suivre sa voie tout en s’ouvrant au monde, comme elle entend défendre le “droit au développement” face à “l’absolutisme dans la promotion des droits de l’homme”, quand ils sont utilisés comme arme économique ou comme instrument du droit d’ingérence (Vajpayee:1998).

Voilà des thèmes récurrents de la vision indienne de l’ordre mondial, dans cette décennie 90 où toutes les grandes formations politiques ont tour à tour gouverné l’Inde. La décision de procéder à des essais nucléaires alors que la communauté mondiale favorise la retenue semble en revanche marquer une rupture avec le passé. Mais d’une certaine façon, elle s’inscrit aussi dans un continuum que le Premier ministre Vajpayee s’est plu à souligner, tout en affirmant avoir eu le courage de sauter le pas, contrairement à ses prédécesseurs supposés avoir cédé devant les pressions américaines. De fait, une continuité existe, de Nehru qui lance le programme nucléaire indien (officiellement pacifique) dès les années 50, à Indira Gandhi qui conduit en 1974 une seule “explosion pacifique”, à Narashimha Rao qui rejette en 1995 l’extension indéfinie du traité de non prolifération nucléaire, TNP, jusqu’au Premier Ministre Dewe Gowda qui en 1996 rejette le TICE, Traité d’interdiction complète des essais nucléaires. Cette fermeté, qui vaut à l’Inde une position d’isolement sur ce point, suscite sur place une vague d’auto-congratulation nationaliste, célébrant, enfin, “une Inde qui sait dire non”. L’argumentaire indien, en ces années 90, quels que soient les partis au pouvoir, invoque l’injustice de l’ordre mondial. Si les cinq puissances nucléaires officielles (Etats-Unis, Russie, Chine, Grande-Bretagne, France) estiment le nucléaire nécessaire à leur défense, au nom de quel principe interdire à d’autres pays d’assurer eux aussi leur sécurité ? L’appel des Cinq en faveur de la non-prolifération n’est donc qu’hypocrisie, masquant le souci de préserver, pour reprendre la formule de Vajpayee, un “apartheid nucléaire” qui les sert, eux et ceux des pays qui, tels le Japon ou l’Australie, se mettent sous leur parapluie, tout en jouant aux prophètes du désarmement (Singh: 1998). A l’inverse, si la détention d’armes nucléaires est si dangereuse pour la planète, pourquoi les Cinq ne définissent-ils pas, au-delà de la modeste réduction de leurs

arsenaux, un calendrier précis de désarmement nucléaire global, auquel l'Inde se rallierait?

Le débat sur le TICE fut fort significatif. Dénonçant à Genève, en juin 1996, son côté discriminatoire au nom des grands principes d'équité foulés au pied par les Cinq, la diplomatie indienne finit à New York en septembre par fonder son refus de signer le Traité sur l'intérêt supérieur de la sécurité nationale (Racine: 1999). Cette position, somme toute gaullienne, bénéficie d'un large consensus dans la classe politique, dont les critiques portent plus sur le mode de gestion diplomatique de la nucléarisation indienne que sur le passage de l'état du seuil (capabilité certaine, mais non manifestée) à celui de la nucléarisation ouverte. Le débat reste ouvert aujourd'hui sur la nécessité de signer le TICE, comme l'envisage le gouvernement, à l'encontre de l'opposition qui maintient l'ambiguïté sur ce point.

Alors même qu'elle conduit une politique d'ouverture à l'économie mondiale et cherche à attirer les capitaux étrangers, l'Inde n'a donc pas craint de heurter de front deux de ses partenaires économiques essentiels, les Etats-Unis et le Japon, qui imposèrent à son encontre, à l'inverse de la France et de la Russie, des sanctions économiques. Pour nombre de critiques —indiens (tels Bidwai & Vanaik: 1999) ou étrangers— le gouvernement de New Delhi se trompe à double titre. En premier lieu, dans le contexte des tensions indo-pakistantaises, la nucléarisation des deux adversaires (le Pakistan conduisit ses essais quinze jours après l'Inde) accroît les risques de dérive, bien plus qu'elle n'assure la sécurité de chacun. C'est aussi la thèse américaine, qui prétend que la dissuasion, qui a bien fonctionné entre les deux Grands du temps de la guerre froide, est bien plus incertaine entre deux voisins immédiats disposant, au Cachemire, d'un terrain de frictions très avivées. En second lieu, la possession de l'arme nucléaire ne serait en rien marque de puissance, et risque à l'inverse d'amoinrir le statut moral de l'Inde.

Deux ans après les essais nucléaires de 1998, les dirigeants indiens peuvent avancer au moins quelques éléments à l'encontre du second point. Si la condamnation de la nucléarisation de l'Inde a été quasi générale, elle n'a nullement contribué à l'isoler, et elle a rendu manifeste ses ambitions de pays émergent. Les relations, rafraîchies avec nombre de pays notables (Chine, Japon), ont repris. La Russie a conclu de nouveaux accords de défense et de recherche stratégique avec l'Inde. La France a engagé avec elle un dialogue suivi, plaide pour un ordre mondial multipolaire dans lequel l'Inde aurait sa juste place, et reconnaît désormais son légitime désir d'entrer comme membre permanent au

Conseil de Sécurité. L'arme nucléaire seule n'est pas facteur de puissance (le Pakistan en est la preuve) même s'il est facteur de considération (voyez le dialogue entre Etats-Unis et Corée du Nord). Mais il est clair que dans le monde tel qu'il est, le statut nucléaire ne nuit pas, dès lors qu'il s'ajoute à d'autres atouts. Le dialogue indo-américain en est la preuve.

Levant une large part des sanctions imposées contre l'Inde après les essais nucléaires, l'Administration américaine a engagé avec New Delhi un dialogue plus soutenu et plus large que jamais, dialogue stratégique mais aussi politique et économique. Le point d'orgue en fut la visite de Bill Clinton en Inde en mars 2000, la première d'un Président américain depuis vingt-deux ans. Les experts américains qui plaidèrent dans deux rapports successifs (Council on Foreign Relations: 1997, 1998) pour que l'Administration américaine accorde à l'Inde une attention beaucoup plus soutenue ont été entendus. Mais pour quel résultat en terme d'hégémonie américaine, ou de rééquilibrage des relations internationales? La déclaration conjointe signée par le Président américain et le Premier Ministre indien a donné lieu en Inde à des analyses contradictoires. La plupart des commentateurs ont vu dans la volonté affichée de multiplier les coopérations tous azimuts la marque d'un statut accru et prometteur. Les communistes estimèrent à l'inverse à l'inverse que leur pays s'alignait désormais sur la superpuissance du moment, dans la position peu glorieuse de partenaire de second rang. Les critiques les plus affinés soulignèrent pour leur part la vacuité trompeuse des affirmations fondant le futur partenariat indo-américain sur ce que les deux pays auraient en commun, alors que la disproportion de leur puissance et la réalité persistante de la pauvreté indienne demeurent des vérités premières. L'intérêt d'un tel débat, inévitable dans une société pluraliste telle que l'Inde, invite à s'interroger sur les dynamiques de la centralité. Quand un pôle de puissance reconnaît l'intérêt d'un partenariat, dilue-t-il son hégémonie ou l'accroît-il?

Conclusion

Le concept géométrique de centralité est sans doute bien trop réducteur pour rendre compte des réalités d'un ordre mondial complexe, que domine certes un Etat, mais dans le cadre de systèmes emboîtés, où chacun surveille tout le monde, où tout est affaire de stratégie,

d'alliances, de compromis, où les volontés nationales ne sont en rien émoussées, sauf peut-être en Europe où un modèle supranational offre un nouvel idéal, marquant lui-même une aspiration à la puissance. Pour répondre à Zaki Laidi (1994), le monde n'est pas privé de sens. Sans doute n'est-il pas même vraiment "retourné" (Badie et Smouts, 1995), même s'il est vrai que les sociétés civiles interviennent de plus en plus pour contrarier —ou tenter de contrarier— le jeu des Etats. La dualité qui voudrait que les riches s'enrichissent et que les pauvres s'appauvrissent (au moins relativement), tant au niveau des individus qu'à celui des Etats, se vérifie dans bien des cas, mais ne vaut pas en tout et partout. Comme l'avait illustré en son temps l'essor du Japon, la montée de puissances nouvelles —la Chine et l'Inde en particulier— n'annihile pas la suprématie des dominants. Elle marque au contraire, de la part d'Etats ayant révisé leur principe de développement mais préservé leur ambition nationale, la volonté de rejoindre la ligue des puissants. Sans préjuger de ce que feront des Etats plus modestes —l'histoire des Pays-Bas montre que la puissance n'est pas hors de portée des petites nations— le retour de la Chine et de l'Inde dans la course à la puissance marque le retour de l'arithmétique dans la géométrie des puissances. Jadis vu comme un handicap, le poids démographique, conforté par la symbolique du milliard, redevient un atout. Atout incertain cependant: chacun sait qu'il ne le sera vraiment qu'à condition d'offrir à ces milliards de chinois et d'indiens les clés de sortie de la pauvreté de masse. La "beauté" des taux de croissance du PNB n'y suffit pas, si leurs fruits à la base ne sont pas plus équitablement partagés, et source de réinvestissements non seulement économiques, mais aussi sanitaires et éducatifs. A l'heure de la mondialisation et du dogme libéral, le concept de développement n'est pas caduc, le prix Nobel d'économie accordé à Amartya Sen en 1998 l'a rappelé, entre deux vagues de spéculation boursière.

En définitif, deux enjeux décisifs se dessinent donc: celui du développement pour tous, et celui de l'équité d'un ordre mondial équilibré. La multipolarité vise à cet équilibre, en s'attaquant à la centralité excessive de l'hyperpuissance. Mais s'il ne s'agit que d'élargir le club des riches ou celui des détenteurs de l'arme nucléaire, la multipolarité déçoit. Il importe qu'elle aide à réformer les instances de régulation du monde, et au premier chef le système onusien. La montée de nouveaux acteurs étatiques contredit donc l'image d'une centralité quasi métaphorique, mais elle confirme la fonction du centre, en la démultipliant: le centre, les centres, sont des pôles de puissance.

Mais puissance pour quoi faire, et au profit de qui? C'est bien là que se fait entendre, en Inde comme dans beaucoup d'autre pays, une société civile qui agit sur tous les fronts, prend des initiatives, manifeste, et fait connaître au dehors des frontières nationales ses positions et ses combats. Culture, disparités sociales, inégalités régionales, structures internationales, médias, mouvements des idées, nucléaire, modèles internationaux de développement, symbolisés par les grands barrages aujourd'hui contestés (Roy, 1999) : tout est remis en cause, au moins dans les pays où le droit d'expression est respecté. Mais ce formidable et prometteur bouillonnement ne réduit pas à néant le jeu des Etats, et le besoin de structures internationales de régulation. Recevant le Président américain, "principal arbitre des affaires mondiales", si tant est qu'un arbitre peut aussi jouer dans un camp, le Président indien K.R. Narayanan a fait grincer quelques dents en rappelant publiquement à son hôte que le gouvernement du "village global" ne peut être confié au seul chef de village (Muralidharan, 2000). La formule était empruntée au Président nigérian Obasanjo, hôte de l'Inde quelques mois plutôt. Narayanan fila plus loin la métaphore : plus qu'un "chef de village", il faut un "panchayat global"⁶, un conseil mondial qui reflète la diversité d'un monde dont ni l'histoire, ni la géographie ne sont venues à terme.

BIBLIOGRAPHIE

- BADIE, B., (1995) : *La fin des territoires. Essai sur le désordre international et sur l'utilité sociale du respect*, Fayard, Paris
- BADIE, B. & SMOUTS, M. C., (1995): *Le retournement du monde. Sociologie de la scène internationale* Presses de la FNSP & Dalloz, Paris (2è ed.)
- BIDWAI, P. & VAAIK, A., (1999): *South Asia on a Short Fuse. Nuclear Politics and the Future of Global Disarmament*, Oxford University Press, New Delhi
- CHASE, R ; Hill, E & Kennedy, P (eds) (1999): *The Pivotal States. A New Framework for U.S. Policy in the Developing World*, W.W. Norton & C°, New York
- CHELLANEY, B., (ed), (1999): *Securing India's Future in the New Millenium*, Orient Longman, New Delhi
- Council on Foreign Relations (1997): *A New U.S. Policy Towards India and Pakistan. Report of an Independent Task Force*, New York

⁶ Le *panchayat* est dans la tradition indienne, comme dans la réalité de son administration contemporaine, le conseil de village.

- Council on Foreign Relations (1998): *After the Tests: U.S. Policy Toward India and Pakistan. Independent Task Force Report*, New York
- FABRE, G., (1999): Les prospérités du crime. Trafic de stupéfiants, blanchiment et crises financières dans l'après-guerre froide, Editions de l'Aube & UNESCO, Paris
- Foreign Service Institute (1997): *Indian Foreign Policy. Agenda for the 21st Century*, Konark Publishers, New Delhi, 2 volumes
- FOUCHER, M., (1997): La fin de la géopolitique ? Reflexions géographiques sur la grammaire des puissances, *Politique étrangère*, 1/97, 19-31
- LAÏDI, Z., (1994): *Un monde privé de sens*, Fayard, Paris
- MURALIDHARAN, S., (2000) : Clinton's Yatra, *Frontline*, 17-7 (14 avril), 4-11
- PAI PANANDIKER, V.A. & NANDY, A., (eds), (1999): *Contemporary India*, Mac Graw Hill, New Delhi
- RACINE, J.L., (1984): Pour une géographie combinatoire, *L'Espace géographique*, XII-4, 317-328
- RACINE, J.L., (1995-a): *India in the Emerging International Political Scene: Perceptions, Concerns and Expectations*. 45 p. Colloque de Rio de Janeiro, Ministère des Relations Extérieures du Brésil. Paru en portugais (1997): A India no Cenário Politico Internacional Emergente: Percepções, Preocupações e Expectativas, in S. Pinheiro Guimaraes (ed): *Estratégias India e Brasil*, Instituto de Pesquisa de Relações Internacionais, Brasilia, 79-130.
- RACINE, J.L., (1995-b): *Les territoires de la globalisation. Réseaux forts et espaces flous, décideurs et citoyens*, rapport pour la Commission française pour l'UNESCO, Paris, 28 p.
- RACINE, J.L., (1997-a): *Globalization: beyond the Paradigm. State and Civil Society in a Global/local Context*. Communication au colloque Meanings of Globalisation, Université Osmania, Hyderabad. Sous presse
- RACINE, J.L., (1997-b). L'Inde entre globalisation et tentations identitaires, *Economie et Humanisme*, Lyon, 343, 38-45
- RACINE, J.L., (1999): India's Foreign Policy: Break, Debate and Consensus in a Changing World Order, communication au colloque *India at the Eve of the New Millennium*, Académie des Sciences, Moscou. A paraître.
- RACINE, J.L., (2000): La transition indienne, *Futuribles*. A paraître
- ROY, A., (1999): *Le coût de la vie*, Gallimard, Paris
- SINGH, J., (1998): Against Nuclear Apartheid. *Foreign Affairs*, 77-5, 41-51
- SINGH, J., (1999): *Defending India*, Macmillan, London, New Delhi
- VAJPAYEE, A.B., (1998): *Address of the Prime Minister of India to the 53rd U.N. General Assembly*, Government of India, New Delhi

LAYAN Jean-Bernard
LUNG Yannick

VERS QUELLE CENTRALITÉ DANS LES INDUSTRIES GLOBALES ?

*Intégration et délocalisation des activités de production automobile en
Europe*

Si au lendemain de la Seconde Guerre Mondiale, la période de l'âge d'or du Fordisme a consolidé la structuration de l'Europe automobile en une mosaïque de pays producteurs autonomes les uns par rapport aux autres grâce à une articulation de l'offre et de la demande au niveau national, le dernier quart du vingtième siècle a vu s'étioler ce bouclage national au profit d'une reconfiguration du secteur à l'échelle européenne. Cette forte intégration régionale de l'industrie automobile ne découle pas mécaniquement de la disparition des frontières dans le cadre de la construction politique d'un espace économique intégré, du Marché commun à l'Union européenne. Elle résulte plutôt d'un processus interactif qui associe la dynamique institutionnelle et les stratégies de structuration par les firmes multinationales de leurs espaces productifs sur fond de mutation des modes de consommation et de convergence des marchés. L'analyse de ce processus est l'occasion d'appréhender la centralité d'une industrie parmi les plus globalisées et ce dans ses deux dimensions, économique et géographique :

- ◆ au plan économique il confirme en effet le pouvoir structurateur des grands constructeurs qui ont su anticiper mais aussi susciter, en partie, les différentes étapes institutionnelles qui ont servi de cadre à la constitution d'un système automobile continental. Ces constructeurs jouent aussi un rôle décisif dans les évolutions de la demande, reconstruisant en permanence le marché par l'introduction des nouveaux produits, la définition de nouveaux segments ou la restructuration de leur gamme ;
- ◆ au plan géographique le processus d'intégration continentale

s'accompagne d'une hiérarchisation des espaces productifs, de la mise en place d'une division régionale verticale du travail correspondant à la volonté stratégique des firmes face à l'homogénéisation croissante des marchés.

Ce processus cependant n'est pas monovalent. Le leadership sectoriel est aujourd'hui déstabilisé à l'échelle mondiale sous l'effet des nouvelles logiques financières, des changements technologiques et des compromis sociétaux. Les grands équipementiers acquièrent des positions de plus en plus stratégiques tandis que de nouveaux acteurs apparaissent dans les activités aval de la distribution et des services. Au plan régional le mouvement d'intégration des périphéries proches est à l'origine de l'émergence de nouveaux territoires automobiles dont les trajectoires spécifiques brouillent la hiérarchie des spécialisations tandis que se déplace continuellement la frontière invisible qui sépare espaces centraux et zones périphériques.

Prolongeant le programme de recherche international du GERPISA *Entre mondialisation et régionalisation : quelles voies possibles pour l'internationalisation de l'industrie automobile ?* (Freysenet, Lung, 2000), notre communication s'inscrit dans le cadre des travaux du réseau thématique CoCKEAS soutenu par la Commission Européenne, dans le 5^{ème} PCRDT (HPSE-CT-1999-00022). Elle s'efforce de reconstituer la formation d'un système automobile européen (Chanaron, de Banville, 1991, Lung, 1999) à partir d'industries automobiles nationales – où la promotion et la défense des « champions nationaux » ont longtemps été dominantes – et d'appréhender sa dynamique parfois contradictoire. La première partie s'attache à retracer les dimensions institutionnelle et marchande de l'intégration régionale de l'industrie automobile en Europe, alors que la deuxième partie de la communication analyse la dynamique des stratégies de division spatiale du travail déployées par les firmes automobiles.

1 - Le cadre institutionnel et marchand de la formation du système automobile européen

Il s'agit tout d'abord de retracer les différentes étapes de l'intégration institutionnelle en rappelant le cadre général de constitution de l'Union Européenne (UE), le développement et l'approfondissement des échanges automobiles entre les pays membres de l'UE et les différents outils d'une politique automobile à

l'échelle européenne (A). On montrera cependant que l'intégration institutionnelle, avec la mise en place du Marché Unique, ne suffit pas pour achever l'intégration économique comme l'indiquent les limites de la convergence des marchés automobiles des pays membres de l'UE (B).

1.1 - Le contexte institutionnel

L'Union Européenne constitue certainement un modèle exemplaire en matière d'intégration régionale, dans la mesure où le processus engagé au lendemain de la seconde guerre mondiale s'est consolidé tout au long de la deuxième partie du vingtième siècle. Son succès apparaît à travers les principales étapes d'élargissement et d'approfondissement de l'intégration européenne (Sachwald, 1997) que l'on va retracer. Elle se traduit à la fois par une intégration commerciale des économies européennes, particulièrement pour l'industrie automobile compte tenu de l'ampleur des échanges intra-branches, et pour la mise en œuvre de politiques automobiles à l'échelle européenne.

- Les étapes de l'intégration politique

Si, dans les années cinquante, le projet d'intégration régionale était de plus en plus partagé à travers le monde, l'Europe est la seule région à avoir porté ce projet jusqu'au stade de l'union économique et monétaire, avec la formation de l'Union Européenne, faisant disparaître au passage la version minimaliste de l'AELE. Cette réussite se traduit à la fois par les élargissements successifs du périmètre de cette intégration et par son approfondissement vers des formes plus achevées.

L'ensemble des ébauches esquissées au cours des années cinquante aboutissent au Traité de Rome signé par 6 pays en 1957. On y retrouvait trois des plus grands pays automobiles : l'Allemagne, la France et l'Italie auxquels se joignaient la Belgique, le Luxembourg et les Pays-Bas. La Belgique tirera un grand profit de cette implication en attirant des investissements de nombreux constructeurs automobiles qui viendront, dans les années 60 et 70 y localiser des usines d'assemblage. Parmi les grandes nations automobiles européennes, seule manquait la Grande-Bretagne qui rejoindra la Communauté Economique Européenne en 1973, avec l'Irlande et le Danemark. Le cap des 10 pays sera atteint en 1981 avec l'entrée de la Grèce, mais c'est surtout les arrivées de l'Espagne et du Portugal en

1986 qui orientent un peu plus l'Europe automobile vers la Méditerranée compte tenu des usines édifiées par les constructeurs venus, comme en Belgique une vingtaine d'années auparavant, y chercher une main d'œuvre flexible et bon marché. L'unification de l'Allemagne en 1990 élargit l'espace européen avant de passer au stade actuel de 15 pays (Autriche, Norvège et Suède) en 1995. Cet élargissement se poursuit avec la négociation en cours de pays qui ont connu une forte croissance de leur industrie automobile au cours de la dernière décennie : à brève échéance sont concernés la Turquie (Duruiz, 2000) et les ex-pays socialistes comme la Hongrie, la Pologne ou encore la Tchéquie et la Slovaquie (Ruigrock, van Tulder, 1999). Les Pays d'Europe Centrale et Orientale ont produit 2,5 millions de véhicules en 1999 contre 17 millions dans l'UE (dont 3,1 pour la péninsule ibérique). Les exportations de composants équipementiers de ces pays vers l'UE sont encore plus marquées.

Au delà de son élargissement, l'approfondissement de l'intégration européenne a permis de dépasser la phase de l'Union douanière réalisée dès 1968 pour achever en 1993 la constitution d'un Marché unique entre les pays membre de la Communauté Economique Européenne. Un quart de siècle aura été nécessaire pour parachever la mise en place des conditions institutionnelles (*de jure*) d'un véritable marché commun, même si on est encore loin d'un marché intégré au point de vue économique (*de facto*) y compris pour les produits automobiles (cf. B).

Avec le Traité de Maastricht conclu en 1992, une nouvelle étape est franchie : la mise en œuvre d'une Union Economique et Monétaire institue l'U.E. (Union Européenne) à la place de la Communauté Economique Européenne (CEE). Les différentes institutions européennes deviennent plus que jamais les acteurs-clés pour la définition et la mise en œuvre de politiques conjoncturelles, notamment de la politique monétaire à travers la mise en place de la Banque Centrale Européenne et la création de l'euro. Elles prennent un rôle majeur aussi dans les politiques structurelles en intervenant sur les principales composantes d'une politique sectorielle comme celle qui concernerait l'industrie automobile (cf. infra). Cependant l'élargissement ne se mène pas de façon parallèle à l'approfondissement. Ainsi en est-il de la zone euro qui sépare en deux sous-ensembles les 15 pays membres de l'Union Européenne, seuls 11 d'entre eux ayant renoncé à leur monnaie nationale au profit de la monnaie européenne. Des pays importants comme la Grande-Bretagne restent à l'écart de cette intégration monétaire, ce qui,

compte tenu des risques de change Livre Sterling – euro, renforce les inquiétudes relatives à la place de l'industrie automobile britannique (constructeurs et équipementiers) en Europe. Les négociations portant sur l'élargissement rendent plus incertaines les évolutions de cette Europe à géométrie variable, mais si, au tournant du siècle, l'intégration européenne est bien avancée en matière d'échanges de produits automobiles comme dans la définition des principaux enjeux de politique industrielle.

- L'intégration commerciale intra-régionale et intra-branche

La première manifestation de la réussite de l'intégration européenne est le développement des échanges automobiles entre les pays membres. Le commerce intra-régional domine et progresse : il représente 71% des exportations automobiles des pays membres de l'UE en 1998 (411 milliards de \$) contre 58% en 1980. En prenant en compte les seuls échanges extra-régionaux, l'UE a retrouvé le premier rang de puissance automobile exportatrice devant le Japon (78 milliards de \$), tout en étant un marché plus ouvert sur le plan des importations. La signature d'un accord d'autolimitation avec les Japonais en 1991 a été l'une des actions importantes menées par la Commission Européenne (Vigier, 1992). A cette époque, la percée des modèles japonais sur les marchés nord-américains et européens menace les industries automobiles de ces pays. Certains d'entre eux, comme la France ou l'Italie, édifient alors des quotas d'entrée de voitures japonaises. Dans le prolongement des restrictions volontaires d'exportation conclues entre le Japon et les Etats-Unis dans la décennie 80, l'Europe négocie un accord qui limite à 15% la part du marché automobile européen pour les voitures exportées du Japon jusqu'au 1^{er} janvier 2000 : depuis cette date, l'ouverture du marché est totale. Cet accord a accéléré l'implantation d'usines d'assemblage des constructeurs japonais en Europe, les véhicules produits sur place étant hors contingentement : en 1999, 820.000 véhicules ont ainsi été assemblés par les Japonais en Europe. L'accord a surtout permis aux constructeurs européens de retrouver des avantages compétitifs forts, ce dont atteste la progression des exportations automobiles.

Pour chacun des pays automobiles membres de l'UE, la croissance des exportations est manifeste : alors que la part des exportations hors Europe se maintient en deçà des 20% de la production de voitures particulières en Europe, la progression des exportations au sein des pays européens est forte pour les six principaux pays assembleurs. Ceci traduit le développement des échanges intra-branches entre les

pays membres de l'UE : par l'échange de biens différenciés sur le plan vertical (en termes de qualité : haut de gamme allemand et suédois vs bas de gamme en Espagne) et sur le plan horizontal (variété : milieu de gamme Allemagne-France), ainsi que le développement des échanges au sein des groupes automobiles qui mettent en place une division régionale verticale du travail (DRVT) sur le continent.

Tableau 1 - Part de la production de voitures particulières exportée

Pays ^a	1980	1999
Allemagne	53,2%	64,6%
Espagne	45,7%	81,4%
Italie	35,4%	42,3%
Royaume-Uni	38,8%	63,7%
Suède	80,2%	83,1%
Europe ^b	19,0%	16,3%

^a Y compris les échanges intra-communautaires pour les pays.

^b Seules sont prises en compte les exportations en dehors de l'UE

Dans le cas de l'industrie automobile, on ne constate pas un renforcement de la spécialisation industrielle des pays lié à l'intégration européenne. Au contraire, l'élargissement de l'espace automobile européen participe plutôt de la diffusion de la production automobile sur un espace géographique étendu au sein duquel se met en place une division régionale verticale du travail (cf. *infra*). Au sein de chaque pays, l'agglomération des activités automobiles au sein de systèmes productifs locaux traduit cependant un phénomène de concentration géographique. Dans le même temps, l'augmentation de la variété des produits automobiles offerts au consommateur européen - du fait de l'arrivée de nouvelles marques (japonaises, coréennes) et de la déclinaison croissante de la gamme offerte par les constructeurs présents sur le marché - traduit bien la différenciation croissante, à la fois verticale et horizontale, des produits automobiles (Maurel, 2000). Au sein de l'industrie automobile européenne, le processus d'intégration régionale conduit au développement du commerce intra-branche de biens différenciés, renforcé par une spécialisation fonctionnelle dans le cadre d'une division régionale verticale du travail.

Le développement du commerce intra-régional est à la fois la première manifestation très rapide des processus d'intégration régionale (voir le cas de l'ALENA et du MERCOSUR), mais aussi le plus réversible. Le

passage à l'Union économique et monétaire est plus complexe car elle suppose la mise en œuvre d'une véritable politique sectorielle à l'échelle régionale.

- Le développement d'une politique automobile européenne

Malgré les débats récurrents sur la politique industrielle en Europe (Bangemann, 1992 ; Cohen, Lorenzi, 2000), il n'y a pas, à proprement parler, de politique sectorielle concernant l'industrie automobile en Europe. Le transfert de responsabilité (principe de subsidiarité) croissant des gouvernements nationaux envers les autorités européennes concerne cependant un ensemble de domaines qui correspondent, *de facto*, à une forme de politique automobile au sein de l'Union Européenne. La façon dont les constructeurs automobiles développent un lobbying à Bruxelles (avec le rôle croissant de leur association professionnelle, l'Association des Constructeurs Européens d'Automobiles – ACEA) atteste de cette proposition. Les trois principaux domaines qui interviennent sur l'industrie automobile européenne concernent la politique technologique de l'UE, l'intervention croissante de Bruxelles en matière de normes de régulation et la politique de la concurrence.

Le nouveau contexte concurrentiel et réglementaire, l'introduction de nouvelles technologies font de *l'innovation* une clé du processus compétitif. Les budgets de R&D des constructeurs automobiles (comme celui des équipementiers) connaissent des progressions considérables (Sadler, 1999) : ils atteignent 4 à 5% du chiffre d'affaires des firmes. Avec les grands programmes communautaires de recherche et développement technologique (un budget de 14 milliards d'Euros sur la période 2000-04 correspondant au 5^{ème} Programme Cadre de Recherche et Développement Technologique), la Commission Européenne soutient l'effort de RD des entreprises, notamment les firmes automobiles à travers certains projets Eureka ou à travers des opérations spécifiques à cette industrie. L'intervention est cependant diffuse dans de nombreuses actions dispersées (programmes BRITE-EURAM, JOULE, ESPRIT, etc.) et les initiatives intégrées comme la Task Force « Car of Tomorrow » sont moins ambitieuses que le programme PNGV des Etats-Unis.

Parmi les facteurs de l'innovation dans l'industrie automobile, il convient de prendre en compte les effets des *politiques de régulation environnementale* ou en matière de sécurité menées à l'échelle européenne. Sur le plan technique, le processus d'harmonisation des normes européennes s'est conclu avec le Marché unique : depuis le 1^{er}

janvier 1993, les règles techniques d'homologation des véhicules sont identiques pour tous les pays membres, notamment en matière de normes sécuritaires. Du point de vue environnemental, le renforcement des normes européennes vise à mettre l'Europe au rang des règles californiennes ou japonaises, en terme de degré de sévérité. Ces normes concernent tout d'abord les émissions de gaz (CO₂, CFC) ou les rejets de particules dont les seuils ont été abaissés. Les objectifs de réduction des émissions sont négociés dans le cadre d'accords volontaires des constructeurs avec la Commission Européenne (par exemple, en matière de CO₂, l'accord conclu en juillet 1998 par l'ACEA vise à réduire les émissions de 25% jusqu'à moins de 140 g pour 100 km parcourus en 2008). Les pays membres de l'UE sont susceptibles de renforcer l'action communautaire, notamment à travers les incitations fiscales (taxation différentielle sur les carburants). Après avoir longtemps été du seul ressort des politiques nationales, la question du recyclage des véhicules automobiles en fin de vie a été envisagée à l'échelle de l'Union Européenne : des objectifs ambitieux ont été affichés par un vote du Parlement européen au printemps 2000 (recyclage à 95% en 2006).

La question de la *politique de la concurrence* est souvent présentée comme l'axe essentiel de la politique industrielle en Europe. La Commission Européenne est ainsi particulièrement vigilante sur les aides publiques accordées aux constructeurs automobiles pour leur implantation. Le régime des primes est défini au niveau européen par la politique régionale ou les stratégies de reconversion industrielle et les dégrèvements fiscaux susceptibles de fausser la compétition entre localisations sont strictement réglementés – ce qui n'empêche ni les firmes, ni les pouvoirs publics (collectivités territoriales ou gouvernements nationaux) à déployer moult efforts en matière de lobbying pour être parmi les zones dites « éligibles » ou en matière d'imagination pour contourner les réglementations en place. De la même façon, les autorités de Bruxelles exercent un contrôle sur les opérations de fusions et acquisitions pour limiter la concentration et les abus de position dominante. Inscrits dès le Traité de Rome en 1958, ces dispositions ont été confirmées dans le Traité de Maastricht, assurant un contrôle des opérations d'alliance ou de fusion intra-européenne ou impliquant une firme européenne (par exemple l'alliance Fiat-GM). La fusion des activités de poids lourds entre Scania et Volvo a ainsi été bloquée par la Commission, ce qui a conduit ce dernier à s'allier avec Renault Véhicules Industriels (RVI). Paradoxalement, dans ce contexte de libéralisation des marchés, la

distribution exclusive et sélective (une seule marque sur un seul site) prévaut encore en Europe pour quelques mois. La réglementation a exclu la distribution automobile des règles générales en matière de conditions de vente qui prévalent en Europe depuis 1985, régime exception qui a été prolongé jusqu'en 2002. Laissant aux constructeurs automobiles un délai jugé suffisant pour adapter et moderniser leur réseau de distribution - sur lequel ils exercent un contrôle important - l'entrée progressive de nouveaux acteurs a été rendue possible (Chanaron, Jullien, 1999). Des groupes de distribution comme Jardine et des « mandataires » - qui jouent sur les différentiels de prix à l'intérieur des pays membres de l'UE (achetant les voitures dans un pays membres de l'UE où ils sont moins chers pour les revendre dans les pays aux prix plus élevés) - sont apparus mais ils n'ont qu'une place limitée et les constructeurs ont tout fait pour limiter leur expansion. L'achèvement d'un véritable marché automobile européen n'est pas encore réalisée malgré les efforts des autorités de Bruxelles et malgré la convergence des demandes.

1.2 - La convergence des marchés

La segmentation géographique des marchés des différents pays européens a pu être présentée comme l'une des explications des handicaps concurrentiels pour ces pays dans une industrie où les économies d'échelle tiennent une place essentielle. Aujourd'hui, le consommateur européen se voit proposer un choix large de véhicules qui est, au moins pour les modèles de fort volume, sensiblement le même du nord au sud de l'Europe. Cette convergence des marchés doit cependant être relativisée compte tenu des disparités de prix qui subsistent entre les pays membres de l'UE et des différences des demandes nationales.

- La progression de la motorisation

Malgré les taux de chômage élevés en Europe et l'aggravation des inégalités de revenu qui a pu, par la faiblesse du pouvoir d'achat de certaines catégories de ménages, exclure une partie de la population du marché des voitures neuves (Froud, et al. 2000) et en dépit de la montée des préoccupations environnementalistes, la progression du taux de motorisation ne s'est pas ralentie dans les pays européens au cours des dernières années.

Cette dynamique s'explique en partie par l'entrée de nouveaux pays comme l'Espagne, le Portugal, la Grèce ou encore l'Irlande (et bientôt

les PECO). Dans ces pays en forte croissance, l'équipement automobile progresse d'autant plus rapidement que se multiplient les infrastructures routières et autoroutières largement financés sur les fonds structurels européens type FEDER. On observe un phénomène de rattrapage (une convergence relative) et la progression rapide des revenus a favorisé la forte progression des ventes automobiles sur ces marchés : les immatriculations de voitures neuves sont multipliées par 3 au cours des vingt dernières années pour les pays périphériques, contre une progression de 50% pour l'ensemble des quinze pays membres de l'UE sur la même période (tableau 2). Le rattrapage est particulièrement rapide dans le cas de l'Espagne, dont la densité automobile est passé de 276 véhicules pour 1000 habitants en 1985 à 522 ‰ en 1999 (la moyenne s'établissant à 545‰ pour l'Union Européenne)

Tableau 2 - La progression de la motorisation dans les périphéries
(voitures particulières)

Pays	Volume des ventes en 1980	Volume des ventes en 1999
Espagne	504 051	1 406 246
Grèce	35 700	261 711
Irlande	93 563	174 242
Portugal	58 357	272 871
Total des quatre pays	691 671	2 115 070
Quinze pays membres de l'Union Européenne	9 690 146	14 626 548

Source : CCFA

D'autre part, l'intégration des marchés et le renforcement de la concurrence ont amené les constructeurs automobiles à rechercher de nouvelles niches, puis des segments du marché susceptibles de générer des profits supplémentaires. Cette stratégie est particulièrement rentable dans le haut de gamme, par exemple avec la généralisation des versions monocorps comme les modèles Renault Espace et Scenic. Elle peut l'être aussi dans le domaine des petits véhicules, comme le montre le succès de la Twingo du même constructeur français. L'élargissement de l'Europe vers l'Espagne fut associé au développement du marché des petites voitures type Ford Fiesta, Opel Corsa ou VW Polo que les constructeurs se sont efforcés de commercialiser aussi dans les pays émergents dans la décennie 90. On a vu, depuis, la segmentation se prolonger vers les véhicules urbains

de plus petite taille (Renault Twingo, Ford Ka, VW Lupo, Toyota Yaris) dans des variations compactées très branchées (Smart) ou encore dans des démarches plus utilitaires (mini-coréennes ou Opel Agila). Les véhicules utilitaires légers constituent souvent des marchés particulièrement dynamiques, même si on est encore loin du cas américain où les *light trucks* représentent près de la moitié des ventes. Ils ne concernent en effet que 13% des ventes automobiles en Europe en 1999, mais un tiers des ventes en Grèce.

- Les disparités en matière de prix

La loi du prix unique est une référence élémentaire pour les économistes : sur un marché intégré et concurrencé comme est supposé l'être le marché européen grâce à la politique des autorités de Bruxelles, le prix des biens devrait être identique dans tous les pays membres de l'UE (comme il l'est dans les différents Etats des Etats-Unis). C'est loin d'être le cas pour les produits automobiles, même en faisant abstraction des différences tenant à la fiscalité (taux de TVA).

Malgré l'affrontement concurrentiel auquel se livrent les constructeurs automobiles, on trouve des manifestations évidentes de discrimination par les prix traduisant une situation de concurrence imparfaite. En juillet 1999, la Commission Européenne relevait un écart de prix qui, dans le cas extrême, pouvait s'élever sur une échelle de 100 à 136 parmi les pays membres de la zone euro (par exemple le prix affiché hors taxe de la VW Golf était en Allemagne supérieur de 33,3% à celui constaté en Finlande), de 100 à 161,4 pour l'ensemble des pays membres de l'UE (le prix de la VW Golf affiché en Grande-Bretagne était supérieur de 47,4% à celui de la Finlande). L'évaluation des écarts de prix pose des problèmes méthodologiques importants mais la réalité des discriminations est incontestable (Mertens, Ginsburgh, 1985 ; Gual, 1987). Leur évolution (aggravation ou réduction) fait l'objet d'interprétations controversées (Ginsburgh, Vanhamme, 1989 ; BEUC, 1989) même si leur maintien paraît naturel dans le contexte réglementaire de la distribution sélective. Comme attendu sur un marché où prévaut la différenciation des produits, les entreprises vendent leurs produits plus cher sur leur marché domestique (où la clientèle est plus ou moins captive par fidélité) que sur les marchés extérieurs où l'attachement à la marque est un enjeu à construire surtout là où existent des constructeurs nationaux concurrents.

La pression des organisations de consommateurs, notamment du Bureau Européen des Unions de Consommateurs (BEUC), a conduit la Commission européenne à exiger des constructeurs une réduction

des différences de prix (hors taxe) en deçà d'un maximum de 30% pour prolonger le régime d'exception jusqu'en 2002, sous peine de sanctions financières. Le développement de l'activité des mandataires qui jouent sur les différentiels de prix pour importer des véhicules est un autre facteur de régulation. L'interdiction de ventes pour réexportations imposée par certains constructeurs à leurs concessionnaires étrangers, bien qu'elle soit illégale (une plainte instruite contre VW par la Commission Européenne depuis 1998 en atteste), témoigne de la résistance des firmes.

- Les disparités des demandes automobiles

Même si l'intégration du marché automobile européen reste inachevée, les constructeurs automobiles définissent clairement leurs politiques « Produits » à l'échelle de ce marché d'autant que la réduction des disparités géographiques est facilitée par la segmentation continue du marché. La déclinaison croissante des gammes de véhicules, éventuellement dérivés de plates-formes communes spécifiées pour chacune des marques d'un groupe automobile, autorise les constructeurs à proposer un catalogue très étendu de choix de produits pour le consommateur européen. Cette différenciation économique, à la fois verticale et horizontale, a pour contrepartie une réduction de la différenciation géographique dans la mesure où le renforcement des échanges culturels favorise une certaine convergence des consommateurs, ce qui permet de lancer des campagnes de marketing à l'échelle du marché européen. Le constructeur peut combiner, à partir de l'ensemble des choix de modèles (et de leurs variantes) et des marques qu'il propose, un ensemble de véhicules adapté au marché local. Le portefeuille de produits à la disposition du groupe VW à la suite des opérations d'acquisitions de Seat et Skoda, comme producteur de fort volume, ainsi que de marques de prestige comme Bugatti, Bentley et Lamborghini (tableau 3) semble très complet sur ce plan.

Tableau 3 - La gamme du groupe VW en Europe

Marque	Gamme inférieure B	Moyenne inférieure M1	Moyenne supérieure M2	Supérieure H	Prestige
Audi	<i>A2</i>	<i>A3</i>	<i>A4, TT, S4</i>	<i>A6, A8</i>	
Volkswagen	<i>Lupo, Polo</i>	<i>Golf, Bora, New Beetle, Polo class</i>	<i>Passat</i>	<i>Sharan</i>	<i>Projet D1</i>
Seat	<i>Arosa, Ibiza</i>	<i>Cordoba, Vario, Leon</i>	<i>Toledo</i>	<i>Alhambra</i>	
Skoda	<i>Fabia</i>	<i>Felicia</i>	<i>Octavia</i>		
Autres marques					<i>Bentley, Bugatti, Lamborghini</i>

Cette intégration ne signifie pas nécessairement une homogénéisation des marchés nationaux entre les pays membres de l'Union Européenne. Si le Marché unique a fait disparaître la plupart des disparités réglementaires, facteurs de surcoûts, il n'en subsiste pas moins des différences encore significatives entre les demandes nationales. Ces différences ont plusieurs facteurs explicatifs. Il subsiste encore des contraintes réglementaires propres à certains pays comme la conduite à gauche en Irlande et au Royaume Uni. Toujours sur le plan des différences techniques, on peut aussi remarquer des pratiques différentes de consommation au niveau du type de transmissions (automatiques ou manuelles) ou, plus encore, de la motorisation. C'est notamment le cas en matière de moteurs diesel : le pourcentage de ventes des voitures neuves équipées d'un moteur diesel varie de 0,7% en Grèce à 57,4% en Autriche (pour une moyenne de 28,4% des ventes européennes en 1999). Il y a aussi les parts de marché très différenciées selon les pays pour la plupart des constructeurs, avec une préférence marquée des consommateurs pour les marques nationales (Fiat a ainsi une part de marché qui monte à 35,5% en Italie pour une moyenne de 9,7% en Europe), ce qui s'explique en partie par les habitudes de conduite et les préférences des consommateurs (voitures rigides et puissantes en Allemagne, petites et sportives en Italie, lourdes et sûres en Suède, etc.). Enfin, les spécificités de la demande traduisent aussi les disparités de revenu moyen entre les pays membres de l'UE – ainsi que les inégalités de revenu au sein de ces pays. L'ensemble de ces facteurs concourent à opposer les pays de l'Europe du nord plus orientés vers les voitures de gammes supérieures aux marchés du sud de l'Europe (les pays méditerranéens) qui privilégient les véhicules de gammes inférieures (tableau 4).

Tableau 4 – Répartition des ventes de voitures selon le segment en Europe
En pourcentage des ventes de voitures neuves en 1999

	Gamme inférieure B	Moyenne inférieure M1	Moyenne supérieure M2	Supérieure H	Autres (minibus, 4x4)
<i>Europe du nord</i>					
Suède	10	27	27	33	3
Autriche	18	39	22	14	6
Allemagne	20	35	19	21	6
Pays Bas	29	37	21	10	3
<i>Moyenne UE</i>	<i>31</i>	<i>34</i>	<i>18</i>	<i>13</i>	<i>5</i>
<i>Europe du sud</i>					
Espagne	31	43	20	6	0
France	39	31	17	8	5
Portugal	49	35	11	5	1
Italie	50	27	11	8	5

Source : CCFA, Paris

De telles disparités de marché ne constituent cependant pas un obstacle pour les constructeurs automobiles qui adaptent leur offre localement en fonction de la demande, à partir d'un ensemble de produits conçus pour le marché européen, produits et assemblés entre les différents pays d'Europe.

2 - La dynamique spatiale du système productif automobile européen

La formation du système automobile régional se prolonge dans la mise en place d'une division spatiale du travail par les firmes automobiles à l'échelle de l'espace européen. Après avoir mis en évidence cette structuration géographique (A), on s'attachera à en préciser la dynamique (B), ce qui incite à dépasser une vision statique de relations centre-périphérie pour prendre en compte les processus d'apprentissage collectifs.

2.1 - L'affirmation d'une division régionale verticale du travail

Longtemps les stratégies des firmes européennes opéraient une discrimination nette entre le marché domestique protégé et deux types de marchés extérieurs : les pays ouverts aux exportations des produits nationaux et les pays fermés d'implantation contrainte. On privilégiait dans ces pays une production de second rang : assemblage de

collections de pièces détachées (CKD ou SKD) ou fabrication de produits obsolètes (en Europe de l'Est, en Espagne, en Amérique latine). Une rupture interviendra au début des années 70 quand, après avoir intégré l'ensemble de ses filiales au sein de Ford-Europe, le constructeur américain plantera une usine moderne en Espagne (Bordenave, 1998). Les autres constructeurs suivront, définissant une gamme de véhicules et une organisation de la production à l'échelle du continent européen, concourant à la création d'un système automobile européen d'une grande cohérence. Se dessine alors une division régionale du travail fortement hiérarchisée opposant régions centrales de vieille tradition automobile et espaces périphériques dans une répartition asymétrique : la « noblesse » d'une activité déterminant son degré de centralité.

■ Une forte convergence des architectures productives des firmes

Au cours des trente dernières années les constructeurs et équipementiers ont progressivement constitué un ensemble de réseaux productifs cohérents à l'échelle régionale. La mise en place des institutions européennes a profondément influencé les stratégies des acteurs. Mais ce processus d'intégration industrielle régionale est en partie autonome. Il est le résultat d'une rationalisation permanente des localisations et des activités qui a accompagné l'implantation des firmes dans les nouveaux pays automobiles européens : Belgique d'abord, péninsule ibérique ensuite, pays d'Europe centrale et orientale plus récemment. Or cette expansion du système automobile continental est d'abord fondé sur la recherche par les firmes de compromis salariaux moins coûteux pour elles. Cette intégration opérée à l'échelle continentale a non seulement unifié les gammes de produits mais aussi les procédés, entraînant une convergence croissante des performances au sein de chaque réseau productif. Elle a aussi modifié le jeu concurrentiel et provoqué des restructurations majeures : mouvement de concentration particulièrement sensible dans un secteur équipementier longtemps atomisé ; prise de contrôle financier, stratégique et opérationnel de leurs filiales locales par les constructeurs.

Le processus de rationalisation qui marque l'intégration des réseaux productifs des firmes s'appuie sur les possibilités de segmentation spatio-fonctionnelle du processus productif et sur les gains de productivité qu'elles engendrent. L'activité automobile *lato sensu* est tout d'abord séparable en grands domaines (conception, fabrication, distribution) et la fabrication elle-même est divisible en sous-systèmes

(Bordenave, Lung, 1996). L'importance de la proximité dans l'élaboration des connaissances et des produits nouveaux explique la concentration relative de la R&D (Carrincazeaux, 2000) tandis que les besoins en main d'œuvre hautement qualifiée de cette activité la cantonne dans les régions européennes les plus développées. L'externalisation de certains segments de la conception ne modifie pas totalement cette réalité tandis que l'association de plus en plus étroite des bureaux d'étude des équipementiers à la conception des modèles renforce encore la polarisation géographique. Les activités financières centrales sont également concentrées dans les grandes places financières internationales ou près des sièges sociaux des entreprises. A l'opposé, l'activité de commercialisation (y compris les services financiers associés) est nécessairement disséminée au plus près du client et structurée par pays pour s'adapter aux réglementations nationales.

Si les activités situées à l'extrémité de la chaîne de valeur sont facilement isolables de par leur nature, le cœur du processus productif présente des contraintes d'agglomération plus ambiguës. Les activités de fabrication sont en effet soumises à des facteurs technico-économiques d'agglomération qui limitent les possibilités de segmentation. Mais elles recèlent aussi des gisements d'économies d'échelle liées aux indivisibilités de l'appareil technique de production. Les tailles optimales des centres d'assemblage ou des usines de composants sont relativement élevées, limitant d'une part le nombre d'unités fabriquant un produit ou un élément de produit donné - quelle que soit l'entreprise – sensibilisant d'autre part les localisations à la proximité des marchés, finals ou intermédiaires. La redécouverte récente de l'importance des économies de variété ne fait pas disparaître l'avantage de la spécialisation, elle conduit plutôt les firmes à arbitrer entre coûts et avantages de la variété, en particulier à tenir compte du degré de compatibilité des divers modèles sur un même site.

La recherche par les firmes d'une localisation efficace de leurs établissements doit prendre en compte également l'ensemble des coûts de relocalisation des productions, en premier lieu le coût social des fermetures de sites et ceux liés aux difficultés de recrutement et de formation de la main-d'œuvre sur les nouvelles implantations. La restructuration du système automobile européen depuis 30 ans n'a ainsi fait disparaître qu'un nombre réduit d'installations industrielles. Les constructeurs ont le plus souvent préféré reconverter l'existant et plusieurs fermetures d'usines se sont accompagnées d'ouvertures à

proximité des anciens sites, que ce soit dans la vallée de la Seine en France, à Barcelone (Martorell / Zona Franca) ou à Valladolid-Palencia en Espagne. Plus généralement, on doit constater la relative inertie géographique de l'industrie automobile européenne et sa forte concentration au sein du « croissant » industriel européen qui va de Londres à Milan (cf. carte 1).

Carte 1 – La localisation des usines d'assemblage automobile en Europe

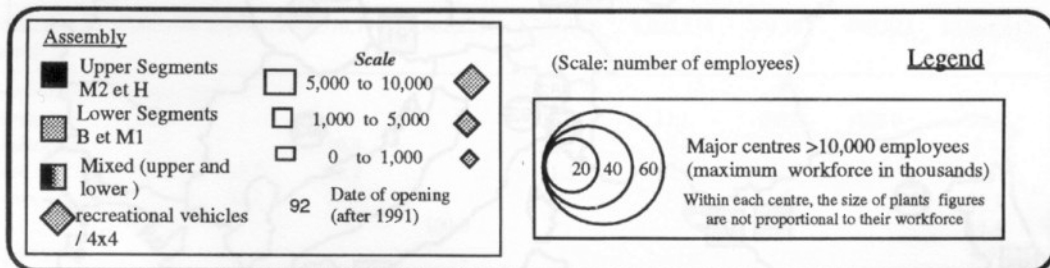
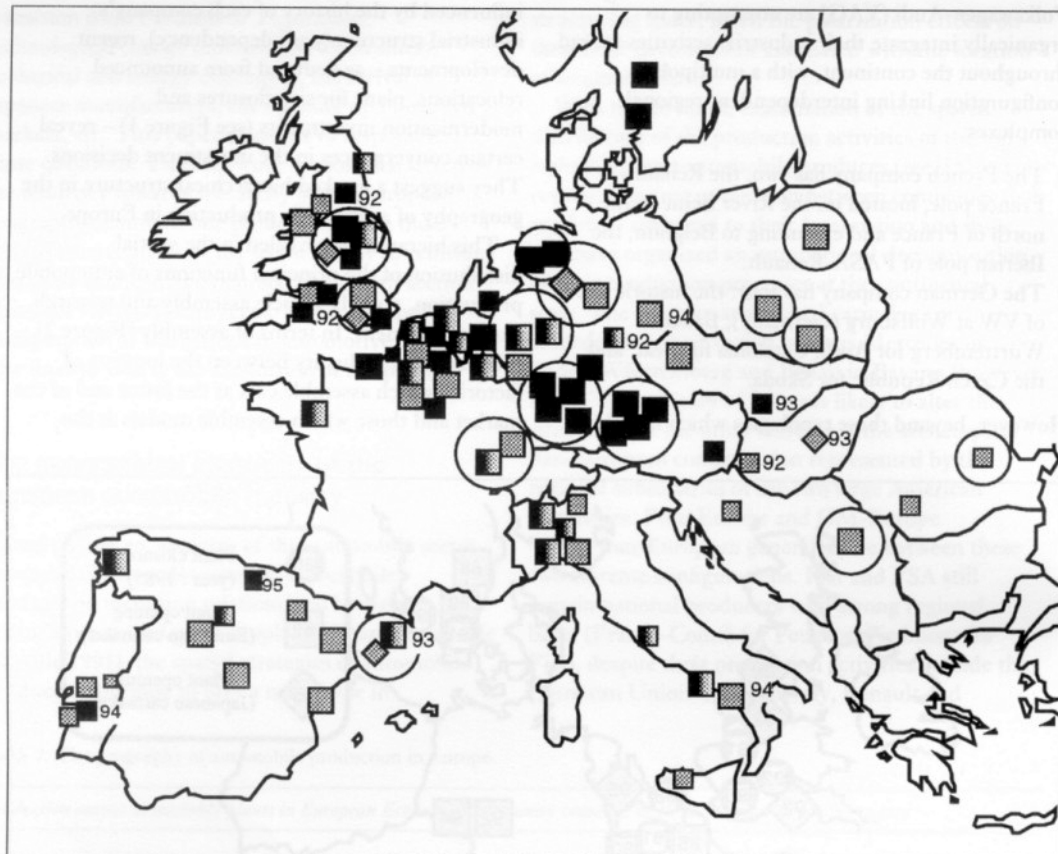


Figure 2 The geography of the automobile industry in Europe (location of assembly plants during the mid-1990s)

Source: Bordenave and Lung (1993)

Note: The upper segments include M2 (upper middle segment) and H (executive, luxury and minivan). The lower segments include B (economy, small) and M1 (lower, middle).

Source : Bordenave, Lung, 1996

■ Une opposition marquée centre/périphérie

Les vieilles régions industrielles continuent de jouer un rôle leader dans la production automobile. Elles accueillent comme nous l'avons vu la quasi-totalité des activités stratégiques : sièges sociaux, finance, recherche et développement. Elles concentrent aussi l'essentiel de l'assemblage des segments supérieurs de la gamme et la majorité des productions « de niche » à forte valeur ajoutée. L'assemblage du très haut de gamme européen est une quasi exclusivité allemande (Mercedes, BMW, Audi) et, dans une moindre mesure, suédoise (Volvo, Saab contrôlés respectivement par Ford et GM). Celui des voitures de sport se limite au sud de l'Allemagne et au nord de l'Italie. Mais les vieux pays automobiles sont surtout caractérisés par une activité de fabrication très diversifiée, aussi bien pour les produits finis que pour les produits intermédiaires (composants et organes mécaniques).

A l'opposé les espaces les plus périphériques et les moins développés (Europe orientale, Turquie, Afrique du Nord) sont étroitement spécialisés dans les composants génériques, les textiles intérieurs ou le multiplexage (câblage électrique). C'est aussi en périphérie que sont assemblés les véhicules d'entrée de gamme (Tableau 6). A la fin des années 80 l'Espagne avait ainsi acquis le quasi monopole de la production de petites voitures (VW Polo, Ford Fiesta, Opel Corsa, Peugeot 205, Citroën AX, Renault Super 5 ou Clio) et des petits utilitaires, qu'ils soient dérivés des véhicules de tourisme ou non. La zone de production du bas de gamme s'est depuis élargie à l'ensemble de l'Europe méditerranéenne (Italie du Sud, Slovénie, Turquie) et de l'Europe centrale et orientale (Allemagne orientale, Pologne, Tchécoslovaquie, Hongrie). Il est significatif du point de vue de la hiérarchie des territoires que lorsque ce type de véhicule est produit à la fois sur des sites périphériques et sur des sites centraux, ces derniers se réservent les versions spéciales, luxueuses ou sportives. Les espaces intermédiaires (Espagne, Sud-ouest de la France, nouveaux länder allemands, Hongrie) se partagent avec les régions centrales la production des organes mécaniques essentiels (moteurs et transmissions), souvent localisés à proximité de grands centres d'assemblage de véhicules.

Cette hiérarchie des espaces et des activités qui oppose les centres aux périphéries est le résultat des stratégies convergentes des firmes qui, au-delà des phénomènes de mimétisme caractéristiques du jeu concurrentiel oligopolistique, prennent en compte les mêmes réalités

économiques : différences de coûts, de niveaux et de modes de vie entre pays, voire entre régions (Layan, 2000). L'importance de ces éléments objectifs est cependant renforcée par une convergence dans les représentations des décideurs qui partagent des certitudes souvent arbitraires sur les réalités des territoires comme sur la noblesse des activités. Mais cette division régionale verticale du travail reflète aussi la hiérarchie entre acteurs intervenant dans la décision de localisation d'une activité.

Tableau 6 : Les petits véhicules produits en Europe du Sud et de l'Est (1998)

	B (sous-compactes)	M1 (compactes)	Véhicules utilitaires légers
Espagne	Ford Ka Peugeot 205 Opel Corsa, Tigra Renault Twingo, Clio SEAT Marbella, Arosa	Citroën Xsara Ford Escort, Focus Peugeot 306 Renault Mégane SEAT Ibiza, Cordoba VW Polo Classic	Citroën C15, Berlingo Opel Combo Peugeot Partner SEAT Inca VW Caddy
Italie du Sud	Fiat Punto Lancia Y		Citroën Jumper Fiat Ducato Peugeot Boxer
Turquie	Fiat Uno	Fiat Palio, Siena Ford Escort Renault Mégane Break	
Allemagne (nouveaux Länder)	Opel Corsa	Opel Astra VW Golf	
Hongrie	Suzuki Swift, Wagon R+		
République tchèque	Skoda Felicia	Skoda Octavia	Skoda Felicia VW Caddy
Pologne	Daewoo Matiz Fiat Cinquecento, Seicento, Uno, Punto Skoda Felicia	Daewoo Lanos Fiat Palio, Siena Opel Astra Skoda Octavia	
Slovénie	Renault Clio		

Source : *Répertoire mondial 1999 du CCFA*

Des coûts salariaux jugés excessifs au cœur de l'Europe développée sont une des causes de l'expansion centrifuge de l'industrie automobile. Cet avantage factoriel détermine en partie la localisation en périphérie des segments intenses en main-d'œuvre, plus particulièrement en main-d'œuvre peu qualifiée comme la fabrication textile, le câblage, l'assemblage des composants électroniques et, dans une moindre mesure, le montage des moteurs. La situation périphérique de la production des petites voitures et des petits utilitaires est à relier plus précisément aux différences de structure de coûts selon les segments de la gamme : les coûts salariaux représentent une part d'autant plus grande que la valeur du véhicule est faible et la conception plus simple. Et les firmes sont d'autant plus sensibles au coût de ce type de produit que la concurrence sur l'entrée de gamme est, plus que toute autre, une concurrence par les prix.

La préférence marquée pour la production de petits véhicules en périphérie découle aussi de la sur-représentation des segments inférieurs de la gamme dans les marchés les moins développés de l'Europe du sud et d'Europe centrale. Cette proximité des marchés conditionne le coût de transport des *outputs* c'est à dire des véhicules neufs ; elle détermine surtout la rentabilité des capacités installées, directement liée à l'échelle des débouchés. L'inégale répartition spatiale de la demande justifie ainsi en grande partie la hiérarchie des espaces productifs : véhicules des gammes supérieures dans les régions centrales à haut niveau de vie, véhicules plus rudimentaires dans les régions plus périphériques. Cette contrainte joue aussi sur les localisations des biens intermédiaires. La spécialisation des unités produisant les composants et les sous-systèmes (ex : moteurs de cylindrée différente) conduit à une répartition qui suit de près la hiérarchie spatiale de l'assemblage des véhicules et donc la hiérarchie des marchés. De la même manière, la tendance à l'agglomération des fournisseurs spécialisés autour de leurs clients aggrave les hiérarchies productives.

Mais cette hiérarchie des activités opposant centre et périphéries n'est pas le résultat d'un calcul mécanique appliqué à des données économiques irréfutables. L'entreprise moderne est un système hiérarchisé d'acteurs possédant des statuts et des pouvoirs très inégaux. C'est aussi un système ouvert sensible aux pressions extérieures de forces économiques, sociales ou politiques. Les décisions d'implantations nouvelles ou de fermetures de sites sont le résultat de négociations internes et externes et la hiérarchie des

activités reflète donc en grande partie l'inégale distribution géographique du pouvoir des acteurs capables d'influencer la stratégie de la firme. Cette hiérarchie productive exprime aussi une hiérarchie du prestige qui est largement conventionnel. La notion de haut de gamme par exemple est très relative, les classifications standard continuent de rattacher les véhicules tout-terrain au segment des véhicules utilitaires bien qu'il soient des objets distinctifs des classes sociales privilégiées.

2.2 - Une spécialisation relative et en transformation continue

La DRVT mise en évidence est une tendance lourde du système automobile européen. Ce schéma classique centre-périphérie n'est cependant ni nécessaire, ni immuable. Il admet un certain nombre d'exceptions, de « dérogations » qui permettent de dépasser la vision schématique, d'affiner la compréhension des spécialisations régionales.

- Des activités de niveau supérieur en périphérie

La principale limite à l'opposition radicale décrite précédemment est posée par un ensemble de faits qui contredisent l'insertion subalterne des périphéries européennes dans la division continentale du travail au sein du secteur automobile. La région de Barcelone en Catalogne (Espagne) devient aujourd'hui un centre de Design / Styling de premier plan pour l'automobile, comme le montre l'installation récente de Renault ou encore celle de VW. De même, l'équipementier Delphi ouvre un centre d'ingénierie en Pologne. La production de véhicules destinés à la clientèle aisée dans des zones éloignées des centres européens peut paraître aussi surprenante. Les *monospaces* du groupe Volkswagen (VW Sharan, Seat Alhambra) et le Ford Galaxy sont pourtant fabriqués au Portugal, à Setubal. Ceux de Mercedes (Vito) sortent de l'usine ultra-moderne de Vitoria, au Pays Basque espagnol. Et une grande partie des véhicules tout-terrain qui encombrant les trottoirs des grandes villes sont produits en Espagne (Suzuki, Nissan, Ford). A l'autre extrémité de la gamme mais destinées aussi aux grands centres urbains les plus développés comme deuxième ou troisième véhicule d'un ménage, les mini-voitures urbaines sont assemblées en Espagne (Ford Ka à Valencia) ou en Hongrie (Suzuki Wagon R+ et Opel Agila à Esztergom).

La fabrication en périphérie de produits innovants destinés aux marchés mûrs s'explique en partie par une simple convergence

chronologique des projets : les nouvelles localisations accueillent les nouveaux produits. Elle témoigne aussi d'une véritable gestion territoriale du risque par les dirigeants des firmes : il est préférable d'éloigner du centre l'assemblage de produits correspondant à des demandes nouvelles encore mal maîtrisées. Le risque pouvant être encore plus élevé pour les firmes qui ne sont pas leaders sur le segment (cas de VW et de Ford pour les monospaces, d'Opel pour les citadines). Cette gestion du risque industriel en périphérie concerne aussi les innovations organisationnelles. Ainsi l'expérimentation par les filiales étrangères de Volkswagen de nouvelles relations d'approvisionnement est devenue récurrente. En 1993 le groupe inaugurait au sud de Barcelone (Martorell) le premier complexe JAT d'Europe. Il récidive aujourd'hui en appliquant le principe de la production modulaire -avec fournisseurs intervenant directement sur le site- en République tchèque (Mladá Boleslav), à la suite de son expérience brésilienne de Resende (Lung, et alii, 1999). Des choix qui paraissent relever d'une véritable stratégie de contournement des blocages au changement perceptibles au sein des usines allemandes du groupe, où les salariés et leurs syndicats ne sont pas prêts à accepter la dégradation de leur statut. Des raisonnements proches ont certainement présidé à la mise en place des premières Unités Technologiques Élémentaires (ETU: Unita Tecnologiche Elementari) par Fiat à Melfi, dans le sud de l'Italie (Pulignano, 2000), ou d'un premier parc de fournisseurs par Ford en Espagne, à Valencia. Comme dans le cas de la Ford Escort à Hermosillo, au Mexique (Carrillo, Montiel, 1998), la fabrication de nouveaux produits en périphérie, souvent en utilisant des formes d'organisation particulièrement innovantes, limite la portée explicative du schéma dualiste centre-périphérie. Elle remet en cause de manière plus radicale l'idée, pourtant largement répandue chez les économistes, d'une diffusion univoque et centrifuge de l'innovation et d'un retard technologique systématique des nouveau pays industrialisés.

La division continentale du travail n'obéit pas comme nous venons de le voir à des schémas simplistes. Elle n'est pas non plus figée, immuable. L'environnement des firmes évolue, les nouvelles installations provoquant elles-mêmes la modification des facteurs qui avaient déterminé leur localisation. Le processus d'apprentissage interactif peut amener les collectifs de travail locaux à attendre des performances économiques remarquables (en termes de qualité, de productivité et de réactivité) modifiant la valeur que les firmes automobiles attribuent à ces territoires.

L'architecture du système automobile européen est en perpétuelle transformation sous l'action conjuguée de l'ensemble des facteurs susceptibles d'infléchir les stratégies de localisation des constructeurs et des équipementiers : structure géographique de la demande, modification du jeu concurrentiel, innovations techniques ou organisationnelles, changements du cadre institutionnel. Les firmes tentent en effet en permanence de transformer en avantages concurrentiels les évolutions de leur environnement. Or l'insertion des périphéries européennes au sein de la DRVT et la constitution de réseaux productifs cohérents par les constructeurs ont radicalement modifié les conditions originelles.

■ Une relocalisation permanente des activités

L'extension du système automobile européen aux marges continentales a progressivement gommé les différences qui avaient déterminé cette expansion internationale des réseaux productifs. L'ouverture de marchés longtemps protégés comme la modernisation radicale de certaines industries nationales ont redistribué les avantages comparatifs, en périphérie mais aussi, par réaction, dans les régions automobiles traditionnelles.

L'installation des firmes au sein d'économies émergentes vise toujours, nous l'avons vu un double avantage productif et commercial : bénéficier d'une main-d'œuvre flexible et peu coûteuse tout en profitant d'un marché en expansion et relativement fermé à la concurrence étrangère. Or si la préférence pour les marques nationales perdure bien après leur absorption par les groupes multinationaux, ce dernier avantage n'est que transitoire, l'intégration marchande supprimant progressivement les spécificités commerciales de ces marchés. Les avantages concurrentiels fondés sur les coûts salariaux et la faible résistance ouvrière sont aussi, à terme, condamnés à l'érosion par l'élévation du revenu moyen et l'évolution des modes de vie et de pensée. Ce phénomène est observable en Europe du Sud depuis le début 90. Il explique la relative désaffection de la péninsule ibérique par rapport à la décennie précédente et, surtout, l'arrêt de la croissance automobile portugaise, marquée par le désengagement de Renault (fermeture de l'usine de Setubal et transfert de la production vers une nouvelle usine en Slovaquie) et de Ford (retrait de la *joint-venture* AutoEuropa avec VW et fermeture de son unité de montage de *pick up*). La recherche de nouvelles opportunités de ce type conduisit en effet les firmes à réorienter leurs investissements au cours de la

décennie 90 vers les pays d'Europe centrale et orientale mais aussi vers la Turquie.

Parallèlement, l'installation d'usines modernes en périphérie de l'espace automobile européen a aussi modifié la profitabilité dans les régions centrales. La mise en concurrence des sites a considérablement affaibli les capacités revendicatives des salariés, accru leur flexibilité et rogné leurs avantages salariaux, dans un contexte de chômage de masse. Certaines firmes ont alors perçu un intérêt nouveau à se relocaliser dans les régions centrales. Au cours de la dernière décennie, le nord de la France a ainsi accueilli trois nouvelles implantations majeures : MCC -Smart en Lorraine (Hambach), SEVEL-Nord (co-entreprise PSA-Fiat) et récemment Toyota, toutes deux dans la banlieue de Valenciennes. Il s'agit, notons-le, d'unités de montage de produits caractéristiques des installations périphériques : monospaces pour SEVEL, mini-citadines pour Smart et pour Toyota (Yaris). Il est vrai que les zones choisies partagent avec les régions européennes les moins développées la double caractéristique d'être vierges de tradition automobile et d'être éligibles aux subventions communautaires (au titre de la reconversion industrielle). La reconversion de l'usine Ford de Halewood (U.K.), haut lieu de la contestation ouvrière anglaise des années 70 et souvent présentée alors comme symbole de faible productivité et de la qualité déficiente de l'industrie automobile britannique, en usine destinée à assembler la nouvelle Baby Jaguar souligne aussi les potentialités d'apprentissage et de mobilisation des régions automobiles traditionnelles.

Cette réorientation récente de certains constructeurs est aussi à mettre en relation avec leurs difficultés à obtenir dans des pays en cours d'industrialisation des niveaux de qualité et des délais conformes aux normes internationales. Mais cet état de fait n'est pas destiné à perdurer, les constructeurs encourageant l'installation de leurs fournisseurs traditionnels ou leur association avec les fournisseurs locaux dans le cadre de *joint venture* : c'est le cas de VW en République tchèque, de Fiat et de Daewoo en Pologne (Bourassa, 2000). Le développement de partenariats stratégiques entre les constructeurs et " leurs " équipementiers génère ainsi un renforcement mutuel des décisions d'implantation et pérennise l'ensemble des installations de la filière automobile dans un processus d'ancrage territorial. Cependant cette *co-installation* ne prend pas nécessairement la forme de *clusters* ou de « complexes JAT » (Frigant, Lung, 2000). Les parcs de fournisseurs ne sont pas la règle et

ceux qui existent n'accueillent souvent que des installations secondaires des grands équipementiers.

L'influence réciproque des localisations ne joue qu'à l'échelle de régions assez vastes. La « forte » concentration des fournisseurs de l'industrie espagnole dans la grande vallée de l'Ebre regroupe ainsi un archipel de sites industriels qui s'étale sur plus de 500 km de Santander à Barcelone. La contrainte de proximité est en fait très affaiblie par la constitution des réseaux continentaux. Le maintien au troisième rang européen de l'industrie espagnole comme la poursuite des investissements en Europe centrale ou en Turquie témoignent d'une confiance renouvelée des grands industriels pour ces zones où des processus d'apprentissage technique et organisationnel sont à l'œuvre. Dans le cas de l'Espagne, ce phénomène est à l'origine d'une véritable substitution d'avantages : les gains d'expérience contrebalancent largement le renchérissement de la main-d'œuvre. On observe de plus, dans ce pays, un élargissement de la variété des productions et une élévation sensible du niveau de la gamme produite, rapprochant la spécialisation espagnole de celle des pays automobiles les plus anciens. Cette évolution est évidemment renforcée par l'évolution structurelle de la demande nationale sous l'effet de l'élévation du revenu moyen.

Des tendances assez proches se dessinent en Europe de l'Est où on assiste à un élargissement continu de la gamme des activités et des produits, en Hongrie, en République tchèque et surtout en Pologne. L'installation du centre d'ingénierie de Delphi y traduit l'élévation du niveau des compétences locales mobilisées par les firmes puisqu'il aura une vocation de centre mondiale d'expertise. Cet exemple montre que des spécialisations peu dynamiques comme la production et l'assemblage de composants génériques, comme les câbles électriques ou les pare-chocs, ne constituent les seules modalités définitives d'insertion internationale de ce pays. Ces activités peuvent générer des activités plus valorisantes si l'espace propose des ressources potentielles spécifiques intéressantes.

Si elle a pu, un moment, paraître menacée face aux nouveaux entrants japonais ou coréens dans l'arène de la compétition automobile mondiale, l'Europe semble avoir consolidé sa place de pôle majeur de l'industrie automobile : avec 17 millions de véhicules assemblés en 1999, elle représente 30% de la production mondiale. La convergence des marchés, la construction politique et les stratégies des firmes ont concouru à dessiner un système automobile cohérent à l'échelle continentale. Cette profonde mutation a modifié tout à la fois les gammes de produits, la localisation des établissements, le nombre et la taille des acteurs, parfois même leur nature. Elle s'est accompagnée d'une amélioration sensible des performances de firmes européennes de moins en moins centrées sur leur territoire d'origine et qui peuvent envisager aujourd'hui des stratégies mondiales ambitieuses. Elles qui paraissaient être en retard dans le processus de mondialisation au début des années 90 ont retourné ce handicap en avantage grâce à des stratégies d'alliances comme celles de Daimler-Chrysler-Mitsubishi ou encore de Renault-Nissan-Samsung.

Dans le même temps, le continent automobile européen continue sa transformation. Des signes existent de l'intégration possible de nouvelles périphéries aussi bien toujours plus au sud en direction du Bassin Méditerranéen (Egypte, Maghreb) qu'à l'est vers les ex-pays du bloc soviétique (Roumanie, Bulgarie, Russie) tandis que de nouvelles redistributions des spécialisations s'opèrent en permanence. Dans le cas de l'industrie automobile, la dynamique d'intégration régionale en Europe met clairement en avant cette redéfinition permanente des avantages construits que développent et que dépassent les entreprises. Au delà de visions statiques concluant de façon prématurée au retour de la spécialisation et de la concentration ou même d'une division spatio-fonctionnelle de type centre-périphérie stable, c'est plutôt la reconstruction continue des avantages de localisation qu'il importe d'envisager au sein d'une trajectoire d'intégration régionale qui, si elle est moins incertaine que l'expérience nord-américaine (Carrillo et alii, 2000), n'en présente pas encore certaines limites qui témoignent d'une toujours possible réversibilité.

Références

- BEUC (1989) *Car prices and progress towards 1992*, Bureau Européen des Unions de Consommateurs, Bruxelles.
- BORDENAVE G. (1998) *Le premier demi-siècle de Ford en Europe : la résistance*

- opiniâtre d'un espace à l'universalisme proclamé d'un modèle d'organisation productive. *Le mouvement social*, n°185, 39-57.
- BORDENAVE G. and LUNG Y. (1996) New spatial configurations in the European automobile industry. *European Urban and Regional Studies*, Vol.3, n°4, 305-321.
- BOURASSA J (2000) La restructuration du secteur automobile en Europe Centrale : le rôle des investissements directs étrangers et la formation de réseaux de production. *Actes du GERPISA Réseau international* (Université d'Evry-Val d'Essonne), n°29, 55-66.
- CARRILLO J, HINOJOSA and Waldman J. (2000) An Uncertain Trajectory in Regional Integration: The Future of Motor Vehicle Production in North America. Paper presented to the 8th GERPISA international colloquium *The World that Changed the Machine. The Future of the Auto Industry for the Next Century?* Paris, June.
- CARRILLO J. and MONTIEL Y. (1998) Ford's Hermosillo Plant: The Trajectory of Development of a Hybrid Model. In Boyer R., Charron E., Jürgens I. and Tolliday S. (Eds.) *Between Imitation and Innovation. The Transfer and Hybridization of Productive Models in the International Automobile Industry*. Oxford: Oxford University Press, 295-318.
- CARRINCAZAUX C. (2000) Une évaluation du rôle de la proximité dans la coordination des activités de R&D des firmes. *Revue d'économie régionale et urbaine*, n°5 (à paraître).
- CHANARON J.J. and de BANVILLE E., Eds (1991) *Vers un système automobile européen*. Paris: Economica
- CHANARON J.J. and JULLIEN B. (1999) The Production, Distribution and Repair of Automobiles: New Relationships and New Competencies. In Y. Lung, J.J. Chanaron, T. Fujimoto and D. Raff (eds), *Coping with Variety. Flexible Productive Systems for Product Variety in the Auto Industry*. Aldershot: Ashgate, 335-363.
- COHEN E. and LORENZI J.H. (2000) *Politiques industrielles pour l'Europe*. Paris : La Documentation Française
- DANKBAAR B. (1984) Maturity and Relocation in the Car Industry. *Development and Change*, Vol.15, 223-250.
- DURUIZ L. (2000) Globalization Efforts of Turkish Car Industry. *Actes du GERPISA Réseau international* (Université d'Evry-Val d'Essonne), n°29, 41-55.
- FREYSSINET M. and LUNG Y. (2000) Between Regionalization and Globalization: What Future for the Automobile Industry? In J. Humphrey, Y. Lecler and M. S. Salerno (eds.), *Global Strategies and Local Realities. The Auto Industry in Emerging Market*. London: Macmillan Press, 72-94.
- FRIGANT V. and LUNG Y. (2000) Geographical Proximity and Supplying Relationships in Modular Production. Paper presented to the 8th GERPISA international colloquium *The World that Changed the Machine. The Future of the Auto Industry for the Next Century?* Paris, June.
- FROUD J., HASLAM C., JOHAL S., JULLIEN B. and WILLIAMS K. (2000) Les dépenses de motorisation comme facteur d'accentuation des inégalités et

- comme frein au développement des entreprises automobiles : une comparaison franco-anglaise. In G. Dupuy et F. Bost (Eds.), *L'automobile et son monde*. Editions de l'aube, 75-96.
- GINSBURGH V. and VANHAMME G. (1989) Price Differences in the EC Car Market. Some Further Results. *Annales d'économie et de statistique*, n°15/16, 137-149.
- GUAL J. (1987) An econometric analysis of price differentials in the EEC automobile market. *IESE Research Paper*, n°216, Barcelona, Espana.
- LAYAN J.B. (2000) The Integration of Peripheral Markets: A Comparison of Spain and Mexico. In J. Humphrey, Y. Lecler and M. S. Salerno (eds.), *Global Strategies and Local Realities. The Auto Industry in Emerging Market*. London: Macmillan Press, 122-148.
- LUNG Y. (1999) "La coordination des compétences et des connaissances dans l'industrie automobile européenne", Présentation à la *Journée de travail du GERPISA*, MSH-EHESS, Paris, 10 décembre, multigr.
- LUNG Y., M.S. Salerno, M. Zilbovicius and A. Carneiro Dias (1999) Flexibility through Modularity: Experimentations with Fractal Production in Brazil and in Europe. In Y. Lung, J.J. Chanaron, T. Fujimoto and D. Raff (eds), *Coping with Variety. Flexible Productive Systems for Product Variety in the Auto Industry*. Aldershot: Ashgate, 224-257.
- MAUREL F., coord. (1999) *Scénario pour une nouvelle géographie économique de l'Europe*, Rapport du Plan, CGP. Paris : Economica.
- MERTENS Y. and GINSBURGH V. (1985) Product Differentiation and Price Discrimination in the European Community. The Case of Automobiles. *The Journal of Industrial Economics*, Vol.34, N°2, 151-166.
- PULIGNANO V. (2000) Out of the Eye of the Factory: Just in Time and Labour Control in the Automotive Supply Chain in Italy. Paper presented at the 8th GERPISA international colloquium *The World that Changed the Machine. The Future of the Auto Industry for the 21st Century*, Paris, 8-10 June.
- RUIGROCK W and van TULDER R. (1999) The Integration of Central and Eastern Europe in Car Production Networks. *Actes du GERPISA Réseau international* (Université d'Evry-Val d'Essonne), n°25, 119-154.
- SACHWALD F. (1997) *L'Europe et la mondialisation*. Paris : Flammarion.
- SADLER D. (1999) Internationalization and Specialization in the European Automotive Components Sector: Implications for the Hollowing-out Thesis. *Regional Studies*, Vol.33, n°2, 109-119.
- VIGIER P. (1992) La politique communautaire de l'automobile. *Revue du Marché Unique Européen*, n°3 et n°4, 73-126

L'ESPACE CIRCUMTERRESTRE : L'ÉVOLUTION DES RÔLES RESPECTIFS DES ACTEURS ÉTATIQUES ET PRIVÉS

Les notions de globalisation, planétarisation et mondialisation, très utilisées aujourd'hui dans les réflexions géographiques mais aussi de sciences politiques, correspondent sans aucun doute, indépendamment des nuances de sens qu'elles recouvrent, à des caractéristiques essentielles de l'espace circumterrestre ignorant par définition les frontières politiques et assurant une couverture synoptique de la Terre, à laquelle, d'une certaine façon, nul ne peut échapper.

Mais le cas de l'espace circumterrestre offre encore bien d'autres occasions d'études des différents changements de paradigmes. Du point de vue de la pratique, il est un lieu privilégié de circulation de l'information, denrée clef de notre époque. Du point de vue de la déterritorialisation, il illustre la mise en place de nouveaux vecteurs et contribue à renforcer le poids des cultures dominantes. Du point de vue des relations internationales, il affiche le poids prééminent de la puissance américaine et participe de l'unipolarité. Du point de vue de l'évolution du rôle des acteurs, enfin, il fait apparaître de nouveaux acteurs privés en concurrence des acteurs étatiques traditionnels.

Pourtant, l'espace circumterrestre se caractérise d'abord comme le lieu privilégié de l'action des Etats, qu'il s'agisse des contraintes technologiques et financières qui président à son développement ou des relations de coopération/compétition qui se nouent sur la scène internationale.

L'apparition croissante d'acteurs privés marque la fin de ce rôle exclusif des Etats mais la recomposition des pouvoirs reste assez ambiguë quand on considère dans le détail le champ des applications, qu'il s'agisse de télécommunications, observation ou lancements. Enfin, les différences fondamentales de perception de l'espace, bien visibles dans les significations nationales qui lui sont attribuées, pose la question fondamentale de sa participation aux projets nationaux particuliers.

Bref, l'espace circumterrestre apparaît a priori comme un terrain idéal pour apprécier les interactions croissantes entre toutes les composantes à l'œuvre dans la recomposition du monde si souvent évoquée.

1. L'espace circumterrestre, élément des stratégies des Etats

Les conditions historiques, la Guerre froide et la rivalité américano-russe, dans lesquelles sont élaborées les politiques spatiales, jouent d'emblée un rôle constitutif. Bien que s'inscrivant officiellement dans le cadre des préoccupations scientifiques de l'Année Géophysique Internationale 1957-1958, la vocation initiale de la conquête de l'espace est d'abord stratégique qu'il s'agisse des Etats-Unis ou de l'Union soviétique ce qu'illustrent les priorités respectives des deux Grands.

Pour les Etats-Unis, l'objectif essentiel est l'acquisition d'informations sur l'adversaire qu'il s'agisse de cartographie de son territoire afin d'identifier des cibles potentielles en cas de frappes nucléaires ou d'évaluation de ses capacités militaires mais aussi économiques. Dans cette perspective, évoquée dès 1947 dans des rapports de la Rand Corporation, le satellite est destiné à remplacer les survols illicites par les U2 et le statut juridique de l'espace circumterrestre devient un élément-clef.

Pour l'Union soviétique, la crédibilité de la dissuasion nucléaire passe par la capacité à atteindre le territoire américain et le développement des lanceurs, décidé plus tardivement qu'aux Etats-Unis, s'inscrit dans la logique de la mise au point des missiles intercontinentaux destinés à emporter de lourdes bombes atomiques.

Dans les deux cas, les préoccupations de défense jouent un rôle initial essentiel. L'effet médiatique de la maîtrise de l'espace va introduire une nouvelle dimension en faisant dès lors de l'espace un élément de prestige et de pouvoir sur la scène internationale. Dans ce contexte, l'efficacité en termes d'image des programmes spatiaux devient une fin en soi à une époque où la bipolarité s'installe dans les relations internationales.

Dès lors, les capacités spatiales figurent en bonne place dans les critères de pouvoir et ressortissent naturellement du rôle exclusif des Etats. Elles illustrent des attributs de puissance classiques comme la souveraineté et l'indépendance et manifestent directement une supériorité technologique et financière incontestable.

Le souci de pénétrer dans ce qui apparaît comme le club des puissances spatiales est sensible en France et en Europe dès les années 60. La volonté d'accès à l'espace, condition symbolique de reconnaissance, s'inscrit en parallèle avec la volonté d'acquisition de la maîtrise du nucléaire. La présence dans l'espace devient une fin en soi indépendamment de la capacité dans le domaine des missiles ou de la mission des satellites. Les efforts français et européens sont officiellement justifiés par un souci d'affirmation sur la scène internationale et d'indépendance par rapport aux Deux Grands. Là encore, l'espace répond à une mission d'abord politique sans qu'il y ait véritablement d'objectifs de défense.

L'élargissement progressif du nombre des acteurs spatiaux au cours des années 70-80 s'effectue conformément à une hiérarchie des puissances marquée par le fait nucléaire à l'exception historique du Japon. Pour la Chine comme pour l'Inde, la conquête nationale de l'espace à l'exemple du lancement d'un satellite par une fusée propre depuis son territoire est un élément de reconnaissance internationale. Bien que plus complexe, l'habillage diplomatique¹ du tir du missile nord-coréen *taepo-dong* en lancement expérimental de fusée en août 1998 montre que ce type de logique perdure encore plus de 40 ans après le lancement de *Sputnik*.

Parallèlement à cette rivalité affichée des Etats dans le registre traditionnel de l'image à vocation interne et externe², de nouvelles logiques s'affirment quant à la justification des efforts spatiaux. La maturité du secteur spatial et le développement des applications civiles contribuent au développement d'une nouvelle approche de l'espace présentée comme utile. Le Japon a très tôt choisi cette voie tout en poursuivant une forme particulière de reconnaissance, celle de la maîtrise technologique dans un domaine d'activité aérospatiale dont il était jusque là exclu. Le programme de lanceur H-2 made in Japan en choisissant de développer des technologies complexes et coûteuses n'a pas d'autre sens.

¹ Le lancement d'une fusée étant parfaitement légitime et reconnu par le traité international dit de l'Espace de 1967, la reconnaissance américaine, d'ailleurs tardive, du fait en a quelque peu simplifié la gestion sans dommage pour la Corée du Nord en termes de démonstration

² La mise sur orbite du premier satellite national, souvent par un pays tiers, puis le premier lancement national sont systématiquement un objet de fierté largement relayé par la presse au moins nationale.

2. L'espace, élément du système-monde

Du fait des lois physiques qui régissent son mouvement, le satellite a de nature une vocation planétaire. Cette caractéristique s'est traduite dans le domaine du droit par la reconnaissance de la liberté d'accès et de circulation dans l'espace à des fins pacifiques, l'installation d'armes de destruction massive étant seule prohibée par le Traité de 1967.

Parmi les différents programmes, deux types d'application s'imposent très rapidement : les télécommunications et l'observation de la Terre. Les satellites, civils et militaires, lancés à ces fins occupent une part essentielle dans la mise en valeur de l'espace.

A une époque de croissance continue des transferts d'information, l'intérêt du satellite couvrant simultanément de vastes étendues terrestres depuis l'orbite géostationnaire pour les communications internationales et la diffusion télévisuelle est patent, comparé aux câbles sous-marins. Les systèmes spatiaux simplifient aussi les besoins en infrastructure au sol pour les pays en voie de développement et l'organisation internationale *Intelsat*, créée en 1964, reçoit l'adhésion de la plupart des Etats de la planète. De façon assez peu originale, la technologie spatiale sous leadership américain favorise dès cette époque la circulation de l'information et contribue via la radio et la télévision à la diffusion au moins culturelle du modèle américain.

Le cas de l'organisation *Arabsat*, conçue à l'origine (au milieu des années 70) comme moyen d'affirmation de l'identité arabe puis offrant ses capacités satellitaires à des chaînes privées occidentales illustre parfaitement le phénomène.

Les progrès technologiques dans les équipements de réception de la télévision dite directe vont encore accentuer le phénomène avec une atteinte directe à la souveraineté des Etats en matière d'information. Les « paradiaboliques », je veux dire les équipements destinés à recevoir les émissions étrangères dans des Etats autoritaires, ou les schémas d'orientation des antennes sur les satellites du pays d'origine dans les quartiers d'émigrés, sont deux volets de la dialectique global/local qui s'impose au monde contemporain.

La déréglementation des télécommunications renforce encore la prééminence américaine. La position dominante des industriels de satellites, qui bénéficient de fortes commandes gouvernementales, et des opérateurs américains exploitant un vaste marché intérieur, se trouve encore confortée par les fusions industrielles récentes. L'on assiste donc simultanément à l'apparition d'un nombre croissant d'acteurs privés dans le seul secteur rentable des activités spatiales et à la mise en place de réseaux transnationaux avec l'implication croissante d'acteurs privés locaux.

Cette apparition de nouveaux acteurs induit sans aucun doute des changements profonds dans la structure des activités spatiales dans la mesure où il s'agit de logiques de type privé parallèlement à des logiques gouvernementales qui étaient jusque-là uniques. De plus, les phénomènes de fusions industrielles dans un contexte très concurrentiel conduisent aussi à une relative dilution de la culture purement spatiale des entreprises au profit d'une culture plus commerciale car plus liée à l'activité de communication.

Ce rééquilibrage se traduit institutionnellement de deux façons depuis le milieu et surtout des années 90. La première est la privatisation progressive des organisations spatiales internationales et régionales de télécommunications *Intelsat, Inmarsat, Interspoutnik, Eutelsat...* La seconde est l'évolution interne des organismes juridiques comme l'*Union Internationale des Télécommunications* qui s'ouvre désormais par le biais de forum aux opérateurs privés, parallèlement à la réunion des organismes nationaux officiels de télécommunications.

Bien que de loin le plus marqué par l'apparition du secteur privé, le domaine des télécommunications n'est pas un cas unique. Le champ de l'observation de la Terre offre une tendance comparable avec le développement de firmes privées concurrentes, assurant une distribution commerciale planétaire d'images. Le phénomène s'inscrit toutefois dans un registre différent dans la mesure où ce n'est pas tant l'importance du marché qui représente un réel facteur de changement, mais plutôt le type de données fournies puisque celles-ci, de résolution métrique, deviennent concurrentielles de leurs équivalents militaires.

L'idée d'une dépossession de l'Etat au profit des lois du marché peut parfaitement s'appuyer sur ce type d'exemple comme sur celui de la navigation avec l'ouverture internationale et gratuite de systèmes de localisation d'origine militaire, tels que le GPS.

Pour autant, il convient cependant d'analyser plus finement le contexte dans lequel ces processus se sont mis en place afin d'apprécier la réalité des changements.

3. Adaptations nationales des politiques spatiales : le cas américain

Comme d'autres domaines de hautes technologies, l'espace illustre parfaitement le poids prééminent des Etats-Unis dans le monde, acteurs publics et privés confondus. Il convient en effet de souligner dans le cas américain que la conception de l'intérêt national tout comme l'expression des objectifs stratégiques passent par une étroite association des préoccupations

publiques et privées. On peut ainsi, à titre d'exemple, étudier rapidement le cas du système *Iridium*, première constellation privée de 66 satellites présentée, à ce titre, comme un tournant décisif dans la part des investissements publics et privés dans les programmes spatiaux.

Le projet initial se présente comme le souci de répondre à la demande croissante de télécommunications mobiles. Le choix d'une constellation de satellites à défilement représente une innovation technologique au moins dans le domaine des télécommunications spatiales civiles. La capacité d'interaction automatique des satellites entre eux est destinée à fournir une desserte mondiale sans rupture, à la différence des systèmes traditionnels. Les projections commerciales s'appuient sur l'explosion du marché de la téléphonie mobile et sur les besoins des pays en voie de développement, toujours dépourvus d'infrastructure.

Parallèlement, le Département de la Défense est impliqué dans le projet qui apparaît comme complémentaire des réseaux militaires spécifiques. Son utilisation doit permettre d'abaisser le coût des communications de la Défense dès lors qu'elles ne présentent pas d'intérêt militaire spécifique. A ce titre, le souci de rentabilisation via l'exploitation du caractère dual c'est à dire civil et militaire du projet s'inscrit dans le projet politique américain et la définition large du concept de sécurité intégrant les préoccupations économiques à côté des préoccupations militaires.

L'on assiste donc à un double souci gouvernemental américain : favoriser un système mondial privé américain et soutenir financièrement son développement à travers une utilisation plus rationnelle des fonds publics.

Dans ces conditions, il est difficile de concevoir l'apparition de systèmes privés comme un facteur de concurrence du pouvoir des Etats. Les difficultés commerciales ouvertement affichées par la firme depuis le début de l'année 2000 ouvrent d'ailleurs des perspectives intéressantes dans la mesure où il apparaît que les industriels à l'origine du projet ne comptent pas prendre de risques financiers dès lors que la rentabilité de leur investissement n'est plus assurée. La désorbitation des satellites, synonyme d'une diminution des coûts de maintenance, était annoncée pour mars 2000, après le dépôt de bilan de la société *Iridium*. Il sera intéressant de voir jusqu'à quel point cette logique privée sera suivie d'effet...

Bien que plus limité dans ses effets, le cas des systèmes privés de télédétection à haute résolution relève en fait de la même logique gouvernementale américaine, faisant du développement du secteur privé un objectif. Il suffit de noter que la volonté de privatisation des activités de télédétection est récurrente depuis 1984 et que la cession de licences à des sociétés privées est effectuée par le département du Commerce, avec la possibilité permanente de contrôle de la diffusion des images sur effet d'une

décision conjointe du Département d'Etat et du Département de la Défense. Quant aux aspects financiers, la mise en place officielle d'un niveau minimal de revenus grâce aux achats d'une agence gouvernementale, la *NIMA*, montre que l'apparition d'acteurs privés est directement le résultat d'une politique volontariste.

Conclusion

Dans le domaine certes bien particulier de la mise en valeur de l'espace circumterrestre, de la sorte, le rôle des Etats est fondamental. La maturité de certaines activités se traduit par l'apparition de nouvelles logiques de type plus commercial dont il convient de souligner qu'elles sont voulues et non subies par les Etats. Parallèlement, l'intégration croissante des systèmes spatiaux dans des activités économiques classiques, comme les télécommunications, peut conduire à une redéfinition des relations entre acteurs publics et privés. En fait, le changement fondamental ne peut venir que d'un choix politique décidant le maintien (et dans ce cas à quel niveau ?) des préoccupations stratégiques. Dans ce cas, la mise en place éventuelle de logiques privées transnationales se traduirait aussi par la perte de spécificité des activités spatiales.

HARRIBEY Jean-Marie

L'OBJECTIF DE LA FINANCIARISATION DU CAPITALISME MONDIAL : CAPTER LA VALEUR

Depuis deux décennies, les relations entre les processus productifs et les processus monétaires et financiers ont été modifiées au point d'accréditer l'idée que la sphère financière serait devenue complètement autonome de la sphère productive. La coupure entre production et finance se manifesterait par le fait que le capital pourrait dorénavant s'accumuler sans travail, s'auto-engendrer en quelque sorte. S'ensuivent des propositions de recours aux fonds de pension pour financer les futures retraites menacées par l'évolution démographique dans les pays développés. Cette coupure entre production et finance impliquerait un mécanisme de création de valeur autoréférentiel.

L'objet de cet article est de réfuter ces assertions en montrant que l'autonomie du capital financier n'est que relative, parce que le capital ne peut s'accumuler sans être valorisé par la force de travail, et parce que les marchés financiers n'ont pas de rôle de création de valeur.

Pas de *création* mais de *captation* de valeur, telle sera la thèse qui sera développée ici. La pression en faveur d'une augmentation de la valeur actionnariale reflète une double modification des rapports de forces : entre salariés et détenteurs de capitaux parce que l'accroissement de la

rentabilité du capital se fait au détriment de l'emploi et des salaires, et entre capitalistes eux-mêmes parce que l'accaparement de la plus-value donne lieu à un mouvement de centralisation du capital considérable, par le biais de fusions et d'absorptions.

On examinera dans un premier temps en quoi consiste la logique financière qui préside aux destinées de la planète en voie d'unification autour de l'objectif de la rentabilité maximale, et dans un second temps pourquoi la finance n'engendre point une quelconque valeur.

1 - La logique financière

Il y a un certain risque à parler de logique financière car cela pourrait laisser croire à un changement de nature du capitalisme dans la phase récente. Or la finance est inhérente au capitalisme et la déconnexion entre production et finance n'est qu'apparente.

Le capital financier peut changer n fois de mains par jour, cela n'enlève rien au fait que s'il veut s'accroître macro-économiquement (et pas seulement dans les mains de tel ou tel capitaliste), alors le détour par le système productif est indispensable. Le capital compté dans la capitalisation boursière et qui dépasse les capitaux propres peut être considéré comme du capital fictif dans la mesure où les capitalistes ne pourront pas tous à la fois réaliser cette capitalisation, c'est-à-dire vendre leurs titres simultanément.

Par ailleurs, le capital a conquis une autonomie totale de mouvement mais reste dépendant du travail productif pour son accroissement global. Cette dépendance se manifeste de plusieurs façons, analysées en son temps par Marx : par la contradiction entre la restriction du travail vivant et la nécessité de le mettre en œuvre pour produire de la plus-value, contradiction qui est au cœur de l'analyse des crises ; et par la difficulté ensuite de réaliser la plus-value si les débouchés ne suivent pas le rythme de la production de marchandises.

Cette dépendance du capital par rapport au travail pour l'accumulation globale, explique pourquoi se renforce la concurrence pour l'accaparement de la valeur créée. Dans le cadre de cette concurrence, la mise en place d'un nouveau mode de gestion des entreprises donne, à l'échelle micro-économique, l'illusion d'une création de valeur. Ce nouveau mode de gestion se caractérise par l'adoption d'un critère qui tend aujourd'hui à se généraliser : la "*création de valeur pour l'actionnaire*", et par sa traduction institutionnelle à travers le *gouvernement d'entreprise*.

1.1 -La "création de valeur pour l'actionnaire"

Il s'agit d'une mesure des résultats financiers de l'entreprise à partir non pas du chiffre d'affaires ou de l'excédent d'exploitation, mais à partir du solde entre profit et rémunération des capitaux. La méthode comporte deux aspects complémentaires centrés sur l'*economic value added* (EVA) et la *market value added* (MVA).

L'EVA est égale à la différence entre le résultat opérationnel après impôt (ou le *cash flow*) et la rémunération des capitaux. Elle est égale à la différence entre le résultat opérationnel après impôt (ou le *cash flow*) et la rémunération des capitaux. En appelant P la production vendue, p le prix de cette production, F les facteurs de production, f le prix de ces facteurs, K le capital investi, k le taux de rémunération de ce capital, $r = (P.p - F.f)/K$ le taux de rendement économique.

$$EVA = P.p - F.f - K.k = K.r - K.k = K(r - k)$$

Dans le cas où l'EVA est positive ($r > k$), l'entreprise est considérée comme "créatrice de valeur". On le voit, il ne s'agit pas de considérer si de la valeur ajoutée nette (VAN), au sens où on l'entend en économie, est apparue. En économie, la VAN comprend les salaires et les profits. Ici, l'EVA ne représente qu'une partie du profit au sens économique.

La MVA est la valeur actualisée à un taux représentant le coût moyen des capitaux de toutes les EVA prévues.

$$MVA = \sum_{t=1}^n \frac{EVA_t}{(1+i)^t}$$

Le changement est d'opérer "un renversement complet de perspective, assujettissant la performance économique de la firme à une exigence posée ex ante de rémunération financière"¹.

1.2 - Le gouvernement d'entreprise

Le gouvernement d'entreprise est une méthode de gestion tendant à rendre maximal le rendement des actions. La nouveauté est que cette recherche ne se fait plus prioritairement par le développement d'une stratégie de production mais par le biais de la prise de contrôle des entreprises les plus performantes. Cette stratégie peut se décliner de deux manières complémentaires : maximiser les dividendes pour les

¹ . Baudru et Morin [1999, p. 155].

porteurs d'actions et maximiser la valeur boursière des actions pour engranger des plus-values lors de leur revente.

Pour réduire les tensions engendrées par le gonflement de ce capital fictif, qui accroissent l'incertitude des investisseurs quant à la possibilité de récupérer leur capital avec profit, le moyen est de chercher à élever constamment le taux de rendement des fonds propres. A cet égard, en accroissant le ratio dettes/fonds propres, le rendement des fonds propres s'élève, pour une productivité et une part des profits dans la valeur ajoutée données, par le simple fait d'un effet de levier plus important.² Le rachat de ses actions par une société en ayant recours à l'endettement permet en outre d'obtenir une montée du cours boursier des actions, puisqu'il accroît la demande par rapport à l'offre de titres.

Dans un contexte de quasi disparition de l'inflation, la création monétaire par le crédit renforce la tendance à la hausse du cours des titres. L'écart grandissant entre l'augmentation de la productivité, de la production et du surplus social réel d'un côté, et l'augmentation du rendement des fonds propres et de la capitalisation boursière de l'autre, multiplie les risques d'instabilité financière. Mais la fragilité des systèmes financiers repose en fin de compte sur l'illusion de la création de valeur.

2 - La finance n'engendre pas de valeur

La thèse avancée ici est que, derrière la "*création de valeur pour l'actionnaire*", il n'y a qu'une question de répartition. Mais la démonstration de cette thèse impose un retour aux sources de l'économie politique et de sa critique : la théorie de la valeur.

2.1 - En quoi la notion de valeur captée s'oppose-t-elle à celle de valeur ajoutée ?

Pour montrer que la soi-disant "*création de valeur pour l'actionnaire*" dissimule un problème de répartition de la valeur, il est nécessaire

² . A noter cependant que ce qui est vrai sur le plan microéconomique ne l'est pas sur le plan macroéconomique. Le théorème de Modigliani-Miller [1958] montre que la variation des prix des actifs financiers consécutive à une modification de la structure financière des entreprises annule les effets sur le rendement des fonds propres.

d'introduire le concept de *valeur captée* et d'examiner les formes que prend la captation.

La raison d'être fondamentale des fusions et concentrations est de s'approprier les résultats de l'activité économique des groupes industriels et financiers adverses. L'enrichissement d'une société réussissant ses OPA et OPE peut donc avoir trois origines :

- 1 La première source est dans les profits réalisés en son sein grâce au travail productif de ses salariés : c'est l'exploitation habituelle du travail. Cette exploitation est doublement masquée. Elle est masquée d'abord par le fait que c'est la force de travail qui est rémunérée et non le travail lui-même. Elle est masquée également par le décalage entre la valeur en termes de travail concret incorporé – au sens ricardien – et les prix, comme l'avaient pressenti les classiques et Marx. La circulation des capitaux tend à égaliser les conditions de rémunération du capital dans le monde ; il s'ensuit que les prix qui se fixent sur-récompensent les secteurs modernes très capitalistiques et sanctionnent les secteurs moins modernes parce que le taux de profit s'applique à la masse de capital investie dont la structure entre moyens de production et salaires – la composition organique du capital chez Marx – varie d'un secteur à l'autre ; il y a donc une appropriation par les secteurs très capitalistiques de l'équivalent monétaire d'une quantité de travail supérieure à celle qui est incorporée dans les marchandises produites au sein de ces secteurs et, au contraire, un abandon par les secteurs moins capitalistiques d'une partie de l'équivalent monétaire du travail incorporé dans les marchandises qu'ils produisent. Plus une entreprise exerce un pouvoir de monopole et possède des moyens techniques sophistiqués, plus elle peut imposer un prix supérieur à l'équivalent monétaire du travail concret qui est contenu dans chaque unité de ses produits. C'est le contraire pour une entreprise moins capitaliste ou en moins bonne position sur le marché. La valeur ajoutée qui apparaît alors comme naissant dans un secteur dit à " haute valeur ajoutée " est en fait un mélange inextricable de *valeur ajoutée* dans ce secteur et de *valeur captée* dans d'autres secteurs par le biais des prix. Autrement dit, les prix représentent l'équivalent monétaire d'une quantité de travail rendu abstrait par le marché capitaliste qui est différent de l'équivalent monétaire de la quantité de travail concret.

Il est important de noter que ce processus résulte de l'application même de la loi capitaliste de la valeur.

- 2 La deuxième origine de l'enrichissement d'une entreprise est à trouver dans les profits réalisés grâce au travail des salariés dans les sociétés filiales : à l'exploitation classique s'ajoute une captation de valeur par les actionnaires de la multinationale suzeraine, au détriment des salariés et/ou des actionnaires de l'entreprise vassale.
- 3 La troisième origine concerne les profits réalisés en achetant et en revendant plus cher des actions – à condition qu'elles trouvent repreneurs, sinon la liquidité de la capitalisation boursière ne peut être réalisée – : il se produit alors une captation, par anticipation d'une part des profits qui résulteront demain de l'activité menée dans la société dont les actions font l'objet de spéculation aujourd'hui.

La deuxième forme de captation de la valeur est de type prédateur et la troisième est de type spéculatif mais elles n'existeraient pas sans la première qui est, elle, le trait dominant de l'accumulation capitaliste à travers l'application de la loi de la valeur. Les trois processus d'appropriation de la valeur agissent simultanément et exercent en retour une pression contre l'emploi et les salaires, c'est-à-dire sur la production de plus-value elle-même.

Quelle qu'en soit la modalité, la captation de la valeur résulte soit de la loi de la valeur elle-même (première forme de captation désignée ci-dessus), qui pousse à la concentration du capital, soit de la centralisation du capital pour profiter de la concentration déjà réalisée ailleurs (deuxième forme), soit de l'anticipation des deux phénomènes précédents (troisième forme). Au sens large (les trois formes réunies) ou dans un sens plus ou moins strict (deuxième et/ou troisième formes), la captation de valeur n'est pas un " vol ", quelque chose d'" anormal " par rapport à une situation de référence, voire d'amoral, elle est la norme du capitalisme. Simplement, la lutte pour l'appropriation de la valeur sur les places financières est d'autant plus vive que la création de valeur voit sa progression se ralentir, et la contradiction réside dans le fait que plus le capital se meut pour seulement disputer la valeur, plus il contribue à rétrécir la base dont il voudrait s'accaparer.

La mondialisation du capitalisme financier et le considérable accroissement des inégalités dans le monde redonnent une actualité

aux analyses d'Emmanuel et de Amin³ en termes d'échange inégal entre centre et périphérie.

La tentative d'imposer l'introduction d'un système de financement des retraites par capitalisation dans les pays développés revêt une signification précise à l'époque de la mondialisation du capitalisme financier. L'élévation permanente du taux de rendement du capital, exigé par les actionnaires, permet à ceux-ci de se décharger d'une grande partie de leur risque sur les salariés mis au chômage ou sur ceux dont l'emploi est trop menacé pour qu'ils revendiquent des hausses de salaires. Mais les salariés les mieux rémunérés ou ceux qui sont en position de défendre efficacement leur emploi, sont invités à prévoir une amélioration de leur retraite future par une ponction sur la valeur produite par des salariés beaucoup plus mal payés.

Les mêmes conséquences négatives sont prévisibles si une part de plus en plus grande de la rémunération des salariés prenait la voie de la distribution de stocks-options. Par ce biais, seuls les salariés les mieux situés dans la hiérarchie verraient leur rémunération augmenter réellement, ou bien l'amélioration de chacun serait proportionnelle à la situation déjà acquise. Mais plus grave pour l'affaiblissement des solidarités salariales dans le monde, toute amélioration de revenu pour les salariés bénéficiaires de stocks-options ne pourrait provenir que d'un prélèvement sur la valeur créée mondialement par le reste des salariés, ceux qui ne sont pas en mesure d'en réclamer leur part. A cet argument, il ne peut être logiquement opposé celui d'une généralisation de la distribution de stocks-options auprès des salariés du monde entier parce que tous les revenus ne peuvent croître simultanément d'un taux supérieur au taux de croissance économique.

2.2 - Retour sur la théorie de la valeur

Deux questions méritent examen avant de terminer : la question épistémologique posée par la loi de la valeur et la question de la prise en compte dans la loi de la valeur de l'évolution de la production vers une production immatérielle.

◆ La discussion épistémologique

Il est évident que, derrière la thèse développée ici selon laquelle les marchés financiers ne créent pas la moindre valeur, un choix théorique

³ . Emmanuel [1969] ; Amin [1975].

est opéré dès l'abord : la valeur créée pendant une période a pour *seule* origine le travail social dépensé.

La raison fondamentale du refus de la loi de la valeur issue de la théorie de la valeur-travail par l'économie dominante est qu'elle pose la question des finalités de la production et la question du droit à l'appropriation ou au contrôle de celle-ci ; en même temps, elle fait la part trop belle aux conditions socio-historiques dans le processus de formation de la valeur : il est alors beaucoup plus difficile de réintroduire une telle théorie dans le paradigme individualiste et utilitariste, universel et intemporel. La théorie de la *valeur-utilité* s'y prête davantage car la rationalité de l'individu se raccroche mieux à la recherche de la satisfaction par le biais de l'accroissement permanent de la consommation de biens et services marchands. Au contraire, le travail est au centre de la loi de la valeur, non pas essentiellement parce que techniquement toutes les richesses produites se ramènent à du travail, ce qui est vrai et est déjà beaucoup en termes heuristiques, mais parce qu'il représente la nature même des rapports sociaux au sein desquels la marchandise est créée et parce qu'il est, au sens marxien et durkheimien, le lien social qui transforme une agglomération d'individus, atomes isolés, en une société. Opposer théoriquement travail et marché est alors un non-sens : le marché est simplement le *lieu* où s'opère cette transformation, ce qui signifie que le travail abstrait est obligatoirement celui qui est validé socialement par l'acte d'échange.

De la même manière, opposer travail et utilité est dépourvu de signification. Le travail privé (consacré à produire telle marchandise) trouve sa reconnaissance sociale par la vente sur le marché.⁴ La loi de la valeur est incluse dans la loi de la rareté : le travail humain implique (au sens logique : \Rightarrow) la rareté ou la croyance en la rareté ; l'existence du premier suppose l'existence de la seconde, c'est-à-dire celle-ci est la condition nécessaire de celui-là.⁵

Quels sont les éléments venant à l'appui du choix que nous opérons ? Il y en a plusieurs et le principal se situe dans un raisonnement du type passage à la limite. Mais d'abord, le phénomène (création de valeur ajoutée), l'évolution dans le temps du phénomène (augmentation de la productivité du travail) et les causes de cette évolution (le progrès technique et la mécanisation, l'organisation et

⁴ . Marx s'est longuement expliqué là-dessus : voir [1965, p. 568 ; 1965, p. 607].

⁵ . Pour Aristote, Smith, Ricardo et Marx, valeur d'échange \Rightarrow valeur d'usage, raisonnement que nous considérons comme correct ; pour les néo-classiques, valeur d'échange \Leftrightarrow valeur d'usage, ce que nous considérons comme faux.

l'intensification du travail, la formation) doivent être clairement distingués.⁶ Ensuite, à supposer que le temps pendant lequel est mis à disposition le capital-argent justifie l'appropriation du profit, ce n'est pas le temps qui crée la marchandise-contrepartie réelle du profit monétaire. Imaginons un détour de production improductif : non seulement, un bien de production inutilisé ne sert à produire aucune valeur nouvelle, mais il perd lui-même sa propre valeur puisque celle-ci ne sera jamais transmise dans celle d'un produit final ; transmise par quoi ? par le temps ? non, par le travail de transformation. Sans travail, le capital est dévalorisé. Imaginons un cas inverse : automatisation généralisée de la production des biens de production et de celle des biens de consommation. La valeur de la production est alors nulle. Ce cas d'école est un cas limite, au sens mathématique du terme : plus la production s'automatise, c'est-à-dire plus la productivité du travail tend vers l'infini, plus les quantités produites deviennent importantes – c'est-à-dire plus la richesse est grande –, mais plus la valeur tend vers zéro.⁷ L'automatisation des processus de production multiplie les valeurs d'usage dont la valeur d'échange diminue.⁸ L'automatisation totale ne signifiant rien d'autre que l'abondance absolue, voilà, pourrait-on penser, les lois de la rareté et de la valeur-travail réconciliées ; notre thèse est qu'elles n'ont pas à l'être puisqu'elles sont d'emblée liées, la première étant la condition d'entrée en action de la seconde. Enfin, cette position est la seule qui

⁶ . Si la référence à Marx ne suffisait pas, relisons Keynes : “ *Nos préférences vont par conséquent à la doctrine pré classique que c'est le travail qui produit toute chose, avec l'aide de l'art comme on disait autrefois ou de la technique comme on dit maintenant, avec l'aide des ressources naturelles, qui sont libres ou grevées d'une rente selon qu'elles sont abondantes ou rares, avec l'aide enfin des résultats du travail passé incorporés dans les biens capitaux, qui eux aussi rapportent un prix variable suivant leur rareté ou leur abondance. Il est préférable de considérer le travail, y compris celui de l'entrepreneur et de ses assistants, comme le seul facteur de production ; la technique, les ressources naturelles, l'équipement et la demande effective constituant le cadre déterminé où ce facteur opère.* ” [Keynes, 1969, p. 223]. Que dit Keynes ? Nous le traduisons ainsi : il ne faut pas confondre les conditions de la valeur et la valeur.

⁷ . Voir Mandel [1964, p. 23] et, curieusement, Say [1972, p. 334-335] . Pour un commentaire, voir Harribey [1999-a et 2000].

⁸ . “ *Une quantité plus considérable de valeurs d'usage forme évidemment une plus grande richesse matérielle ; avec deux habits, on peut habiller deux hommes, avec un habit, on ne peut en habiller qu'un seul, et ainsi de suite. Cependant à une masse croissante de la richesse matérielle peut correspondre un décroissement simultané de sa valeur. Ce mouvement contradictoire provient du double caractère du travail. L'efficacité, dans un temps donné, d'un travail utile dépend de sa force productive. Le travail utile devient donc une source plus ou moins abondante de produits en raison directe de l'accroissement ou de la diminution de sa force productive. Par contre, une variation de cette dernière force n'atteint jamais directement le travail représenté dans la valeur. Comme la force productive appartient au travail concret et utile, elle ne saurait plus toucher le travail dès qu'on fait abstraction de sa forme utile. Quelles que soient les variations de sa force productive, le même travail fonctionnant durant le même temps, se fixe toujours dans la même valeur.* ” [Marx, 1965, p. 574].

permette de tirer toutes les conséquences de la distinction fondamentale entre richesse et valeur, entre valeur d'usage et valeur.

◆ Loi de la valeur et production immatérielle

Beaucoup d'auteurs⁹ s'accordent pour constater les progrès incessants de la productivité du travail et, immédiatement après, déclarent qu'en raison de la diminution de la quantité de travail nécessaire à la production, et surtout en raison de la diminution de la place du travail ouvrier et du travail manuel, la notion de travail productif perd son sens. Or, ces deux affirmations mises bout à bout sont contradictoires : soit on reconnaît que la productivité du travail augmente et alors la diminution de la quantité de travail nécessaire en est synonyme ; soit on retient l'idée que le travail productif n'a plus de sens et alors il faut abandonner tout raisonnement à partir de la productivité du travail.

La diminution des besoins en travail ne constitue pas une négation de la loi de la valeur en tant que tendance, mais elle en est la stricte application. Il faut distinguer le fait que "*la production fondée sur la valeur d'échange s'effondre*"¹⁰ au fur et à mesure que l'automatisation progresse, ainsi que le note à juste titre Marx, et une modification, tout à fait imaginaire, du fonctionnement interne de la loi de la valeur reposant sur la quantité de travail social. Nous soutenons l'idée, contre la plupart des interprétations, que l'accumulation du capital entraîne, à son point ultime, une dégénérescence de la valeur mais non une dégénérescence de la *loi* de la valeur, c'est-à-dire non une dégénérescence du critère du travail social à l'intérieur de la loi. Le critère (le travail social) et la quantité (de travail social) sont deux choses radicalement distinctes.¹¹

⁹ . Aznar [1993] ; Passet [1992] ; Perret, Roustang [1993] ; Robin [1993] ; Sue [1994] ; Zarifian, Palloix [1988].

¹⁰ . Marx [1968, p. 306].

¹¹ . Marx [1965, p. 1113-1114] avait ironisé à plusieurs reprises sur les vertus prolifiques du capital : "*C'est la propriété naturelle du travail qu'en créant de nouvelles valeurs, il conserve les anciennes. A mesure donc que ses moyens de production augmentent d'efficacité, de masse et de valeur, c'est-à-dire à mesure que le mouvement ascendant de sa puissance productive accélère l'accumulation, le travail conserve et éternise, sous des formes toujours nouvelles, une ancienne valeur-capital toujours grossissante. Mais, dans le système du salariat, cette faculté naturelle du travail prend la fausse apparence d'une propriété qui est inhérente au capital et l'éternise; de même les forces collectives du travail combiné se déguisent en autant de qualités occultes du capital, et l'appropriation continue de surtravail par le capital tourne au miracle, toujours renaissant, de ses vertus prolifiques.*" Voir aussi Marx [1968, p. 383]. Tous les contresens rencontrés ne sont que la manifestation du "fantasme" selon le mot de Latouche [1973, p.319], de la productivité du capital : "*(...) le changement intervenu depuis un siècle : ce sont désormais les machines et les systèmes qui travaillent au sens propre, et non plus les hommes.*" [Méda, 1994, p. 338]. Dans cette affirmation, il y a trois erreurs. La première est d'appliquer à la rotation

Marx, dans les *Grundrisse*, parle toujours de la distanciation entre le travail vivant et les richesses créées¹², c'est-à-dire le travail et les valeurs d'usage, mais jamais il ne parle d'une soi-disant distanciation entre travail et valeur. Au contraire, explique-t-il, au fur et à mesure de l'augmentation de la productivité du travail et de la disparition du travail vivant – et il s'agit pour lui d'une "tautologie"¹³ – la valeur d'échange disparaît elle aussi, ce qui est, jusqu'au bout, l'esprit et la lettre de la loi de la valeur.

Il faut préciser que l'évolution considérable de l'activité économique vers des productions immatérielles, dans lesquelles les intrants sont eux-mêmes pour une large part des services, et dans lesquelles un travail de type intellectuel est surtout requis¹⁴, ne change strictement rien à la nature de la relation entre l'accumulation du capital et le travail. L'augmentation considérable et inexorable de la productivité du travail est synonyme de deux autres choses qui constituent une identité logique : la diminution progressive des besoins en travail pour produire et la diminution de la valeur des marchandises produites. La diminution des besoins en travail et la montée du cours des actions à l'annonce de licenciements ne sont pas la preuve que le capital fait du profit sans travail, c'est la preuve qu'il répartit encore plus à son avantage le fruit d'un travail de plus en plus productif. La production a beau se détacher quelque peu¹⁵ de la matière, l'accumulation du capital à l'échelle globale¹⁶ ne se détache pas, et ne peut pas se détacher, du travail.¹⁷ La "nouvelle économie" apportée par l'Internet

mécanique des machines la notion de travail et de considérer que cette rotation est indépendante de l'intervention humaine. La deuxième est de sous-entendre que le capital a la possibilité de s'accroître macroéconomiquement de manière autonome. La troisième est de confondre le nombre d'unités de marchandises produites et la valeur de celles-ci. Le glissement vers la théorie néo-classique est définitif avec la confusion entre valeur d'usage et valeur d'échange et l'identification de la seconde à la première : "la valeur d'usage produite peut n'avoir aucun rapport avec le temps consommé pour la produire." [Gorz, 1997, p. 140].

¹² . Marx [1968, p. 305]. Voir aussi Ricardo [1992, chapitre XX, p. 289-301].

¹³ . Marx [1968, p. 284].

¹⁴ . L'argument selon lequel le travail qualifié créerait plus de valeur que le travail non qualifié peut être réfuté grâce au concept de travail abstrait. Sur ce point, voir Harribey [1997-a].

¹⁵ . Quelque peu seulement car pour échanger des informations et faire de la "communication", il faut des ordinateurs, des câbles, des satellites, des fusées, de l'énergie, etc.

¹⁶ . On précise bien à l'échelle globale, parce qu'il est évident que l'accumulation individuelle peut, elle, se produire par captation (cf. ci-dessus) : un holding financier sans aucun salarié peut ainsi accumuler.

¹⁷ . L'affirmation selon laquelle le travail aurait été autrefois la source du surplus social, donc du profit, mais qu'il ne le serait plus aujourd'hui à cause des techniques modernes, est, sur le plan théorique, dénuée de sens. Ainsi Robin [1994, p. 2] écrit-il : "Notons pourtant qu'au temps où le capitalisme trouvait sa principale source de plus-value, donc de profit, non point dans des technologies encore dans l'enfance, mais dans le travail humain (...)". L'affirmation selon laquelle "il n'existe plus de rapport clair entre la quantité de travail dépensée, les quantités

n'est pas une économie dans laquelle cette règle serait démentie. Mais les gigantesques regroupements qui se réalisent déjà entre les fournisseurs d'accès préparent certainement des voies nouvelles de captation de la valeur.

Conclusion

La circulation des capitaux est totale dans le monde ; leurs détenteurs ont ainsi toute liberté pour organiser la production aux conditions qui leur paraissent les plus avantageuses et, ensuite, pour s'approprier la valeur en fonction des rapports de forces établis. Le marché financier est devenu le lieu où s'élabore la norme de rentabilité et d'où elle est dictée, en fin de compte, au système productif. La globalisation et la libéralisation financières ont permis de multiplier les produits financiers permettant de réduire les risques et de mieux assurer la liquidité. Mais cette liquidité est bornée par deux contraintes. L'une tient à la nature même du marché qui met en présence des vendeurs et des acheteurs, les seconds se substituant aux premiers pour "porter" le capital productif immobilisé. L'absolue nécessité de porter celui-ci introduit la seconde contrainte : sans force de travail capable de valoriser le capital productif, la base même de l'accumulation financière se tarirait. La croyance en un monde autonome de croyances rencontre ici sa limite : cette croyance est un mythe et elle présente maints aspects d'une croyance religieuse dont le plus étonnant est que le gain boursier apparaisse comme le fruit d'un miracle. "*Le mythe de l'enrichissement sans fin, gage d'éternité*" se développe et "*le capital devient un dieu, infini et n'ayant de source qu'en lui-même*"¹⁸ et dont tout procède. Le mythe devient mystification lorsque la force de travail emmagasinant savoir, savoir-faire et savoir-être est ramenée à du capital humain¹⁹. Par un renversement complet de la problématique classique où tout se réduisait à du travail, tout se ramène ici à du capital. Ainsi, le processus d'aliénation du travail est conduit jusqu'au point de

produites et leur valeur" [Caillé, 1997, p. 42] n'a pas davantage de sens : elle enfourche un lieu commun qui s'exprime par l'énoncé de deux propositions totalement contradictoires : la productivité du travail ne cesse de s'accroître (ce qui est vrai) et la notion de travail productif a de moins en moins de sens (ce qui est exactement le contraire de la proposition précédente).

¹⁸ . Larsabal [1998].

¹⁹ . Pour une critique de la notion de capital humain, voir Poulain [1998].

déterminer les représentations de celui-ci : l'objectivation du travail vivant est partie prenante de la réification des rapports sociaux.

La réification des rapports sociaux trouve sa place dans le processus de leur reproduction permettant l'accumulation financière. La financiarisation de l'économie s'inscrit dans la dynamique conduisant à la marchandisation du monde. Bien que le détachement de l'accumulation vis-à-vis de la production de valeur soit une fiction, celle-ci est nourrie d'une part par toute modification de la répartition de la valeur créée dans un sens favorable au capital, c'est-à-dire par une élévation du taux d'exploitation de la force de travail, et d'autre part par l'existence d'un prêteur en dernier ressort, d'autant plus efficace qu'il contrôle tout dérapage inflationniste et qu'il dirige l'essentiel de la création monétaire vers l'activité proprement financière.

La logique de la financiarisation de l'économie pousse à la primauté absolue de la valeur des actifs financiers et pour cela, le contrôle des institutions chargées de veiller à l'émission de la monnaie, véhicule de la valeur, s'avère indispensable. Parallèlement au démantèlement des services collectifs, à la mise sous contrainte d'équilibre les politiques budgétaires, la dépolitisation de la monnaie est amorcée par l'enlèvement de la politique monétaire aux responsables publics et par le projet de la mise à mort de la dualité de la monnaie, à la fois bien privé et institution sociale, en délégitimant toute intervention politique sur elle, en quelque sorte en la privatisant. Mais cette dynamique de négation de la monnaie en tant qu'institution sociale, et de privatisation, est vouée à l'échec parce que c'est la monnaie sociale, donc relevant de l'espace non marchand, qui fonde l'espace marchand et non l'inverse.²⁰ La logique financière est donc autodestructrice parce qu'elle implique la rupture de ce que Durkheim appelait le lien social, c'est-à-dire, en termes marxistes, qu'elle implique la dégradation du rapport salarial.

²⁰ . Aglietta [1994]. On peut s'étonner alors qu'Aglietta [1998] approuve le mouvement de patrimonialisation du capitalisme et le recours aux fonds de pension et fonds d'épargne salariale. Il en est de même en ce qui concerne Orléan qui, bien que parlant d'"*incomplétude radicale de l'ordre financier*" [1999, p. 254] et de l'"*autisme*" [1999, p. 255] du marché, n'en appelle pas moins à "*participer au débat sur l'évaluation*" [1999, p. 262] par l'intermédiaire de fonds salariaux [1999, p. 263]. Pour une synthèse critique de cette question, voir Larsabal [1999]. Nous approuvons totalement Friot [1999, p. 72-73] réfutant "*ceux qui aujourd'hui, à l'instar d'Aglietta [Aglietta et Orléan, 1998], reprochent aux classiques cette approche réductrice de la monnaie le font... parce qu'ils ont entrepris une réhabilitation de la monnaie-patrimoine, celle-là même qui fait l'objet de la part de Smith d'une critique justifiée*" ou rappelant que "*la richesse n'a pas sa source dans l'accumulation intergénérationnelle mais dans le flux permanent du travail vivant*".

Bibliographie

- AGLIETTA M., [1994], “ De "Régulation et crises du capitalisme" à "La Violence de la monnaie" et au-delà ” Interview de T. Negri, F. Sebai et C. Vercellone, dans Sebai F. et Vercellone C. (coord. par), *Ecole de la régulation et critique de la raison économique*, Paris, L’Harmattan, p. 47-70.
- [1997], *Régulation et crises du capitalisme*, 2° éd., Paris, Ed. O. Jacob.
- [1998], *Le capitalisme de demain*, Note de la Fondation Saint-Simon, n° 101, novembre.
- AGLIETTA M., ORLEAN A. (sous la dir. de) [1998], *La monnaie souveraine*, Paris, Ed. O. Jacob.
- AMIN S. [1973], *Le développement inégal, Essai sur les formations sociales du capitalisme périphérique*, Paris, Ed. de Minuit.
- ARTUS P., DEBONNEUIL M. [1999], “ Crises, recherche de rendement et comportement financiers : l’interaction des mécanismes microéconomiques et macroéconomiques ”, dans Conseil d’Analyse Economique, *Architecture financière internationale*, Rapport n° 18, p. 55-96.
- A.T.T.A.C. [1999], *Contre la dictature des marchés*, Paris, La Dispute, Syllepse, VO Editions.
- AZNAR G. [1993], *Travailler moins pour travailler tous, 20 propositions*, Paris, Syros.
- BAUDRU D., MORIN F. [1999], “ Gestion institutionnelle et crise financière, Une gestion spéculative du risque ”, dans Conseil d’Analyse Economique, *Architecture financière internationale*, Rapport n° 18, p. 151-169.
- BENSAÏD D., CORCUFF P. [1999], “ Le vrai gâchis ”, *Le Monde*, 4 décembre.
- BESSIRE D. [1999], “ De la création de la valeur à sa répartition ”, *L’Expansion Management Review*, n° 94, septembre, p. 101-106.
- CABY J., HIRIGOYEN G. [1997], *La création de valeur de l’entreprise*, Paris, Economica
- CAILLE A. [1997], “ Marché et capitalisme, même combat ”, *Alternatives économiques*, “ 500 ans de capitalisme ”, Hors Série, n° 33, 3° trimestre, p. 40-42.
- CHESNAIS F. [1994], *La mondialisation du capital*, Paris, Syros.
- (sous la coord. de) [1996], *La mondialisation financière, Genèse, coût et enjeux*, Paris, Syros.
- [1998], *Tobin or not Tobin, Une taxe internationale sur le capital*, Paris, L’Esprit frappeur.
- COPELAND T. [1995], “ Pourquoi valoriser la valeur ? ”, *L’Expansion Management Review*, n° 79, déc., p. 101-106.
- DUMENIL G., LEVY D. (sous la dir. de) [1999], *Le triangle infernal, Crise - Mondialisation - Financiarisation*, Paris, P.U.F., Col. Actuel Marx Confrontation.

- EDMUNDS J. [1995], “ Des multinationales sans usines et sans salariés ”, *L'Expansion Management Review*, n° 79, décembre, p. 86-90.
- EMMANUEL A. [1969], *L'échange inégal, Essai sur les antagonismes ans les rapports internationaux*, Paris, F. Maspero.
- FREEMAN E., LIEDTKA J. [1997], “ La seconde vie du capitalisme ”, *L'Expansion Management Review*, n° 87, décembre, p. 52-61.
- FRIOT B. [1999], « Pour un usage non patrimonial de la monnaie », *Documents pour l'Enseignement Economique et Social*, C.N.D.P., n° 117, octobre, p. 70-77.
- FRUHAN W.E. [1979], *Financial strategy : Studies increation transfert and destruction of shareholder value*, Inrving Inc Homewood, Illinois.
- GORZ A. [1997], *Misères du présent, Richesse de l'avenir*, Paris, Galilée.
- HARRIBEY J.M. [1997-a], “ Eléments pour une théorie marxienne de l'égalité économique : Théorie de la valeur-travail et répartition des revenus ”, Colloque de l'Université Paris-X, CAESAR-FORUM, URA-CNRS 1700, Actuel Marx, ERS-CNRS 196, “ Marx aujourd'hui : fondements et critique de l'économie politique ”, Journées d'études des 27 et 28 novembre.
- [1997-b], *L'économie économe, Le développement soutenable par la réduction du temps de travail*, Paris, L'Harmattan.
- [1997-c], “ Ne tirez pas sur les "suppléments obligatoires" ”, *Le Monde*, 25 mars.
- [1998-a], “ Marx : des prix de production au circuit monétaire ”, dans Bidard C., Hendaoui A., Poulon F. (sous la dir. de), *Sraffa et Keynes : recherche de passerelles*, Paris, Cujas.
- [1998-b], “ Répartition ou capitalisation, on ne finance jamais sa propre retraite ”, *Le Monde*, 3 novembre.
- [1999-a], “ La soutenabilité : une question de valeur(s) ”, Habilitation à diriger des recherches en sciences économiques, Université Montesquieu-Bordeaux IV, Document de travail du C.E.D., n° 34.
- [1999-b], “ La taxe Tobin contre le capitalisme financier ? ”, *Economie et Politique*, n° 267-268 (540-541), juillet-août, p. 39-42.
- [1999-c], “ Du bon usage des gains de productivité accaparés par la finance ”, *Le Monde*, 6 octobre.
- [1999-d], “ Prélèvements obligatoires ou suppléments obligatoires ”, Université Montesquieu-Bordeaux IV, C.E.D., Document ronéoté.
- [2000], “ Retour sur la "source" du profit ”, *Documents pour l'Enseignement Economique et Social*, C.N.D.P., n° 119, p. 39-54.
- KEYNES J.M. [1969], *Théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie*, Paris, Payot.
- LARSABAL B. [1998], “ La bourse ou la vie : Les retraites ”, *Le Passant Ordinaire*, Bordeaux, n° 22, novembre-décembre.
- [1999], “ La bourse ou la vie : Une monnaie pour les cannibales ”, *Le Passant Ordinaire*, Bordeaux, n° 24, mars.
- MANDEL E. [1964], “ Initiation à la théorie économique marxiste ”, *Les Cahiers du Centre d'Economie Socialiste*, Paris, Etudes et Documentation Internationale, n° 39 à 41, 1er février-1er mars.

- [1997], *Le troisième âge du capitalisme*, Paris, Les Editions de la Passion, nouvelle édition.
- MARX K., [1965 et 1968], *Oeuvres*, Paris, Gallimard, La Pléiade, tomes 1 et 2.
- MEDA D. [1994], “ Travail et politiques sociales, à propos de l’article d’Alain Supiot : "Le travail, liberté partagée", *Droit social*, n° 4, avril, p. 334-342.
- MODIGLIANI F., MILLER M. [1958], “ The cost of capital, corporation finance and the theory of investment ”, *American Economic Review*, n° 48, juin, p. 261-297.
- NASSAR N. [1995], “ Apprenez à piloter votre entreprise par la valeur ! ”, *L’Expansion Management Review*, n° 78, mars, p. 84-91.
- ORLEAN A. [1999], *Le pouvoir de la finance*, Paris, Ed. O. Jacob.
- PASSET R. [1992], “ La logique d’une mutation ”, *Transversales Science/Culture*, “ Garantir le revenu, Une des solutions à l’exclusion ”, Document n°3, mai.
- PERRET B., ROUSTANG G. [1993], *L’économie contre la société, Affronter la crise de l’intégration sociale et culturelle*, Paris, Seuil.
- POULAIN E. [1998], “ Capital humain, capital symbolique ou idéologie des classes moyennes ? ”, Congrès Marx International II “ Le capitalisme : critiques, résistances, alternatives ”, CNRS – Instituto Italiano Per Gli Studi Filosofici – PUF – Universités de Paris-I et de Paris-X, 30 septembre–3 octobre .
- RAPPAPORT A. [1986], *Creating shareholder value : the new standard for business performance*, New York, Free Press.
- [1998], “ Quand l’actionnaire prend le pouvoir ”, *L’Expansion Management Review*, n° 90, septembre, p. 48-53.
- RICARDO D. [1992], *Des principes de l’économie politique et de l’impôt*, Paris, GF-Flammarion.
- ROBIN J. [1993 et 1994], *Quand le travail quitte la société post-industrielle, 1) La mutation technologique informationnelle méconnue*, Paris, GRIT éditeur, septembre 1993, 2) *Le travail à l’épreuve des transformations socio-culturelles*, Paris, GRIT éditeur, septembre 1994.
- SAY J.B. [1972], *Traité d’économie politique*, 1803, Paris, Calmann-Lévy.
- SERFATI C. [1999], “ Puissance du capital financier, Les limites endogènes du capitalisme mondialisé ”, dans Duménil G., Lévy D. (sous la dir. de), *Le triangle infernal, Crise, mondialisation, financiarisation*, Paris, PUF, Actuel Marx Confrontation, p. 19-41.
- STERN J., [1998], “ Le père de l’EVA répond aux critiques ”, *L’Expansion Management Review*, n° 90, septembre, p. 86-89, propos recueillis par P.M. Deschamps.
- STEWART G.B. [1991], *The quest for value*, New York, Harper Collins.
- SUE R. [1994], *Temps et ordre social*, Paris, PUF.
- [1997], *La richesse des hommes, Vers l’économie quaternaire*, Paris, Odile Jacob.
- VILLIEU P. [2000], *Macroéconomie : l’investissement*, Paris, La Découverte, Repères.

ZARIFIAN P., PALLOIX C. [1988], *La société post-économique, Esquisse d'une Société Alternative*, Paris, L'Harmattan.

ZERBATO M. [1999], “ Une finance insoutenable, Marchés financiers et capital fictif ”, dans Duménil G., Lévy D. (sous la dir. de), *Le triangle infernal, Crise, mondialisation, financiarisation*, Paris, PUF, Actuel Marx Confrontation, p. 73-91.

**LES ONG DE DÉFENSE DE DROITS UNIVERSELS :
CONSTRUCTION D'UN RÉPERTOIRE TRANSNATIONAL
ET CONTRAINTES SPATIO-CULTURELLES**

Au fur et à mesure que les lieux de prises de décision tendent à se déplacer du national au supranational, des acteurs, souvent issus du milieu associatif d'une Nation, prennent part au jeu des instances supranationales. Les organisations non-gouvernementales (ONG) qui ont été créées dans un espace national connaissent de ce fait, des particularités. Grâce au tissage d'un réseau de groupes implantés dans divers Etats, elles promeuvent des normes qui se veulent universelles et doivent s'imposer aux Etats. Mais l'émergence d'un niveau supranational de décision fait que les ONG jouent un rôle croissant. Leur nombre est en constante progression, signe extérieur d'une reconnaissance institutionnelle et d'une volonté de structurer certaines revendications à un niveau international. Elles deviennent des interlocutrices, médiatrices d'intérêt de *low politics*, et elles sont des outsiders qui doivent lutter pour imposer leurs vues. A l'ambiguïté de leur position, il faut ajouter une donnée constante dans leurs mobilisations : représenter une opinion se doit d'être universel, transcender les frontières. C'est pourquoi elles sont

les véritables créatrices d'un nouveau répertoire d'action qui, déjà ancien, est en phase de diffusion. En empruntant cette notion de répertoire à Charles Tilly, nous voulons accentuer le fait que les contestations menées par les ONG comportent des traits spécifiques et bousculent la dichotomie habituelle entre le local/national/mondial.

Les mouvements d'opinion actuels doivent faire preuve d'une habileté à jouer avec les différents niveaux de prise de décision. Car les ONG, actrices privilégiées de l'arène internationale, restent confrontées à une sorte d'interpénétration d'espaces de contestation, généralement nationaux et internationaux. Les ONG vertes ont réussi à créer un espace de contestation-expert et international qui, dès les années soixante, a soutenu des luttes locales et a permis de les diffuser en empruntant des slogans communs et des formes de représentation d'une Nature Universelle qui pouvait alimenter des discours de légitimation quasi-homogène sur la planète (*Think globally, Act locally; Small is beautiful*). Rapidement, les ONG militantes, à l'origine anglo-saxonne, ont créé des formes d'action basées sur la mobilisation des médias que l'on retrouve également parmi les ONG de défense des droits de l'Homme et humanitaires. C'est pourquoi les ONG de défense de droits universels (planète, personne ou encore victimes de conflit) partagent des traits communs intéressants à étudier pour mieux comprendre leurs modes d'action contemporains à l'égard des Etats ou institutions supranationales. L'historique bref de ces organisations militantes permet d'éclairer les composantes de ce répertoire transnational qu'ils façonnent. En analysant concrètement leurs modalités d'action et les entretiens auprès d'acteurs, les contraintes spatio-culturelles apparaissent, et mettent en évidence le constant effort produit pour construire une opinion la plus universelle possible et les obstacles liés qui réduisent les marges de manœuvre des organisations.

1 - Un militantisme s'espérant sans frontières

Les ONG rassemblent d'authentiques militants qui veulent défendre un intérêt précis et plus encore prendre la défense de droits ignorés ou relégués en position secondaire. La connaissance du profil de ces militants n'est que récente et encore inachevée. Toutefois, les enquêtes se

rejoignent sur un trait dominant : les militants possèdent des capitaux culturels dépassant souvent la moyenne d'une population active et sont dotés pour certains d'entre eux, notamment les fondateurs, de capitaux sociaux précis (réseaux de relations dans le champ politique et journalistique). Que cela soit *Greenpeace, Friends of the Earth, Amnesty International, Médecins du Monde, Médecins sans frontières*, les fondateurs cumulaient des capitaux culturels, des capitaux sociaux et avaient déjà une connaissance ou une expérience de "l'International" ou des problèmes internationaux¹.

Ce préambule vise à replacer historiquement les ONG. En rappelant qu'avant d'avoir une dimension internationale, elles étaient inscrites dans un espace national précis. Et, c'est de cet espace qu'elles ont pris en charge un ou des intérêts qui avaient une dimension internationale. Ces acteurs non-étatiques ont aspiré à promouvoir des normes de respect de droit à un niveau universel. Cette dimension est à mettre au centre de notre problématique ; car il s'agit de comprendre cette forme de militantisme *top/down*, c'est à dire de lutte menée à un niveau supranational pour la reconnaissance de valeurs qui seront ensuite accueillies, appliquées à un niveau local.

Deux cas de figure apparaissent. Les ONG vertes ont dès le milieu des années soixante essayé de construire une opinion publique sensible aux normes d'environnement et l'activisme s'est produit au moment de négociations internationales, comme celles concernant la chasse à la baleine. Mais ces ONG, dès le début expertes en mobilisation médiatiques, ont décidé de s'implanter dans plusieurs pays occidentaux et être également un soutien aux mouvements sociaux. Les *Amis de la Terre-France*², créées à l'instigation des Américains, ont essaimé en groupes locaux sur l'ensemble du territoire français, ont constitué des soutiens aux mouvements antinucléaires et le premier maillage de ce qui deviendra le parti *Vert* en France. Les ONG continuaient à exercer des pressions au niveau international, à produire des mobilisations médiatiques ou à élaborer leur propre expertise. Mais le mouvement

¹ CAHIER (dir. J.Siméant), "Pour une sociologie politique de l'humanitaire international- Eléments" Mars 2000-300p.

Sylvie Ollitrault, « De la Caméra à la pétition web, les mobilisations médiatiques des écologistes », *Réseaux*, Vol 17, n°17, 1999, 153-187

² S.Ollitrault, "Le mouvement environnemental britannique. Entre similitude internationale et spécificité nationale" in Rapport de recherches "Dynamique et fonctionnement des associations de protection de la Nature et de défense de l'environnement" juillet 1999, p 334-389.

social écologiste européen a produit des cadres de reconnaissance homogénéisés : le tournesol, des slogans traduits en plusieurs langues, etc.

Amnesty International n'est pas éloigné de ce modèle à la différence, essentielle, que l'organisation ne cherchait pas à faire naître des mouvements sociaux mais un simple mouvement d'opinion qui serait capable de se réveiller au moment d'une mobilisation en faveur d'un prisonnier ou contre la peine de mort³.

Les ONG humanitaires, quant à elles, seraient plus proches de ce dernier modèle. L'expertise médicale ou de développement étant au centre, le mouvement d'opinion (pétitions, appels...) provenait moins de leur maillage organisationnel que de l'extérieur. Les organisations de développement d'obédience religieuse mobilisent davantage leur réseau confessionnel tout en gardant leur caractère caritatif⁴. Les ONG urgentistes du genre *Médecins Sans Frontières* ont comme *Amnesty International* chercher à produire une opinion de soutien plus générale sans toutefois recourir à des groupes locaux de militants prêts à pétitionner. L'appel se faisait directement vers la presse et les médias

Le point commun que l'on retrouve parmi toutes les organisations nées dans les années soixante est leur volonté d'influer efficacement au niveau supranational et de ne plus être que des expertes muettes en environnement ou dans le domaine médical⁵. Il s'agit de prendre position et de donner un avis politique, de préconiser des solutions alternatives. Cette position transforme également les rapports aux territoires car ces militants estiment que leurs normes doivent s'imposer au-delà des frontières territoriales. Les écologistes pensent que les problèmes se mondialisent (comme les pollutions), les humanitaires que les conflits ne sont pas localisés et que la plupart trouvent leurs racines dans le jeu des forces internationales. Ce raisonnement donne une allure particulière à ce militantisme qui n'a pas pour référent l'espace national. Ces organisations militantes se trouvent à participer au jeu politique supranational qui est

³ Margaret Keck, Katherine Sikkink, *Activists Beyond Borders*, Ithaca&London, CornellUniversity Press, 1998.

Peter Willet.(ed.), *Pressure Groups in the Global System, The Transnational Relations of Issue-Orientated Non- Governmental Organizations*, London, Frances Pinter Publication, 1982.

Peter Willet.(ed.), *The Conscience of the World*, London, Hurst&Company, 1996.

⁴ entretien CCFD, Paris, mars 2000

⁵Voir O.Weber, *French Doctors*, Paris, Robert Laffont, 1995 et voir J.Siméant , Chap 2 entre "Conditions de possibilité" et médiations individuelles des déterminismes, CAHIER, p.33-59

encore souvent dominé par les Etats les plus puissants. Leurs alliés se retrouvent être des fonctionnaires ou des institutions internationales qui, du fait de leur proximité de vue et d'intérêt peuvent les soutenir dans leurs actions de contournement des Etats et de construction d'un espace supranational qui imposerait un certain nombre de normes au niveau national (DG environnement et ECHO). Si ces dernières remarques schématisent excessivement cet emboîtement de niveaux et d'espaces de contestation et de promotion des intérêts, il s'agit de souligner leur caractéristique commune : dilater un espace international, à son origine dominé par les intérêts étatiques puis économiques, au point d'y introduire des questions ethico-politiques concernant des citoyens ou des intérêts sans voix (population devenue apatride; protection de l'eau ou d'espèces animales). Ce militantisme de *Global Commons*, *Biens communs*⁶ va largement faire vaciller, du moins dans les représentations citoyennes, l'infailibilité et la toute puissance des Etats.

Créer un espace supranational de contestation ne signifie pas une totale indépendance à l'égard des contraintes territoriales et/ou étatiques. Mais ces ONG, en appelant à une opinion universelle ou encore en inscrivant sur l'agenda international certains intérêts, vont peu à peu réussir à construire un répertoire qui corresponde à leur identité d'acteur non-étatique en position d'*outsider*. Or ce répertoire d'action bouleverse la cartographie admise entre les répertoires national et local. Car les questions internationales ayant leurs particularités, et les ONG possédant un maillage international, les mobilisations elles aussi tendent à ignorer les frontières ou encore soutiennent des luttes locales avec une expertise militante aguerrie.

2 Les ONG, créatrices d'un répertoire transnational

On peut créditer les ONG d'être des actrices actives d'une forme de transnationalité de certains intérêts qui tendraient à méconnaître les frontières. La notion de répertoire de Charles Tilly comporte de nombreuses qualités heuristiques pour appréhender des modalités de

⁶ B.Badie., M-C Smouts, *Le retournement du monde, Sociologie de la scène internationale*, Paris, FNSP, Dalloz, 1992.

revendications nouvelles. Tout d'abord, le répertoire d'action est intimement lié aux *caractéristiques identitaires* des acteurs. Il est nécessaire de préciser que certains réseaux militants terroristes peuvent présenter des formes de transnationalité sans ressembler à ceux des ONG, qui ne rechignent pas à user de moyens illégaux (Greenpeace envahissant et détruisant les champs de cultures transgéniques) mais sont toujours respectueux de l'intégrité des êtres humains. Les ONG recourent à des modes d'action qui se veulent surtout mobilisateurs d'opinion publique, dont elles ont besoin pour négocier ou faire advenir leur cause. Le répertoire des ONG est avant tout composé de formes plus ou moins élaborées d'expertise : médiatique, juridique ou professionnelle (les écologues offrent leur diagnostic de la situation; les médecins donnent leurs témoignages des exactions commises). Ce répertoire comporte des spécificités qui réfléchissent l'identité des acteurs. Rappelons que les grévistes en usine utilisaient leur expertise ouvrière pour faire pression. Arrêter les chaînes de production et occuper physiquement les locaux étaient un moyen de contester conforme à leur identité ouvrière. Cette digression marque seulement que les groupes sociaux utilisent toujours les modalités de contestation qui correspondent à leurs aptitudes, à leurs valeurs collectives et à leur croyance en la réussite de l'action. La fin des grèves, la répression n'ont jamais abouti à une totale disparition de la pratique, simplement la croyance dans cette forme de lutte et de la possibilité du "grand soir" permettait la répétition de ces formes de contestation. On peut effectivement accentuer sur le peu d'efficacité des mobilisations des écologistes ou des humanitaires *ceteris paribus* à construire une opinion et à se faire entendre. Néanmoins, ces intellectuels croient en l'efficacité de leurs moyens d'action et l'opinion publique, le recours aux textes légaux ou aux médias leur apparaît comme allant de soi, même si l'efficacité n'est pas réelle. Le témoignage apparaît central. *Greenpeace*⁷, Quaker, à l'origine reste marquée par cette idée d'être des chrétiens, témoins de la Bible et se devant de l'appliquer, de la faire appliquer. Pour *Médecins Sans Frontières* ou *Amnesty International*, la présence de jeunes juifs dont les parents ont été rescapés de la Shoah, explique cette obsession de témoigner pour que la répétition de génocides ne puisse se produire⁸.

⁷ Sylvie Ollitrault, « De la Caméra à la pétition web, les mobilisations médiatiques des écologistes », *Réseaux*, Vol 17, n°17, 1999, 153-187

⁸ Voir J. Siméant précité

Le répertoire d'action n'est pas seulement lié à l'identité des acteurs. Mais il est historiquement et territorialement situé. Cet aspect révèle tout l'intérêt de cette notion. Car, il s'agit de comprendre l'articulation entre le niveau micro-social (identité des individus) et le niveau macro-social (l'influence des structures sociétales). Aucun groupe social ne se meut avec une identité définie ; elle se recompose et se réadapte au contexte. Or les ONG, acteurs non-étatiques, ont émergé dans les années soixante à un moment où se construisaient de nombreuses institutions, où les organisations supranationales et les conventions internationales se multipliaient. Dans de nombreux Etats occidentaux, des classes moyennes éduquées se constituaient en groupes sociaux ayant des spécificités. La transnationalité de certains intérêts n'a été possible que parce que des groupes sociaux étaient réceptifs dans chaque Etat à ces valeurs, que Ronald Inglehart⁹ nommerait post-matérialistes. Cette constatation ne signifie nullement la disparition des autres formes de revendication. Mais des groupes sociaux au profil particulier, ayant aussi la ressource de voyager beaucoup, ont pu participer à cette transformation des revendications de national à international. Une connaissance générale du monde par les médias et l'expérience des individus font que la transnationalité se construit dans les représentations comme un espace du possible, un peu comme l'Etat-Nation est devenu un espace de revendication légitime. Et stratégiquement, les formes d'action trans-nationales ont pu se nouer.

Ce répertoire transnational peut être constitué d'actions de force, parfois illégales (ce qui n'implique pas forcément l'usage de la violence), qui sont le fait des écologistes ou des ONG humanitaires dans des contextes de violation flagrante de certains droits. En revanche, la diffusion homogène des modes d'action existe peu. Les activistes emprisonnés ou risquant de l'être dans un pays sont soutenus dans les autres Etats mais selon des modalités d'action conventionnelle (pétitions ; manifestations de soutien...). C'est pourquoi l'intérêt défendu atteint le niveau international mais l'homogénéisation du répertoire n'est pas parfaite. Il existe une réelle segmentation liée au contexte politique de contestation : certains activistes risquent l'emprisonnement ou la mort, d'autres ont un engagement sans risque sérieux. La transnationalité n'implique pas une totale homogénéité des modes d'action, mais la capacité de promouvoir

⁹ R.Inglehart, *Cultural shifts in Advanced Industrial Societies*, Princeton: Princeton University Press, 1990

un intérêt, de défendre une cause au-delà des frontières en utilisant des slogans analogues, des logos organisationnels unifiés et souvent, le recours à une mobilisation médiatique. Lors de ces mobilisations, des institutions supranationales ou certains gouvernements pour des raisons de politique étrangère peuvent constituer des alliés efficaces. Ces mobilisations pourraient être appelées des *mobilisations de crise* (contre la reprise des essais nucléaires français; contre la plate-forme de la *Brent Spar* ou encore pour le jugement de Pinochet, au moment d'une crise humanitaire).

Ce répertoire de *mobilisation proactive* (l'idée est d'imposer des normes et de veiller à leur application) n'est pas l'unique forme de transnationalité. Les ONG ont un calendrier qui ritualise leurs mobilisations. Comme les organisations syndicales ont la fête du travail, les ONG ont des jours de mobilisation (Jour de la Terre ; Jour des droits des femmes ; Jour d'Action contre la Famine, etc.). Ces journées, généralement mondiales, génèrent des mobilisations orchestrées avec la plupart des antennes des ONG, ce qui contribue à la visibilité de ces organisations et à la sensibilisation de l'opinion publique (*une mobilisation de consensus*)¹⁰. L'homogénéisation de l'intérêt porté au-delà des frontières est alors la plus complète : les slogans, les logos, les drapeaux, les mises en scènes manifestantes et festives avec quelques variantes apparaissent semblables. Les ONG reconnaissent toutes que ces moments de manifestation rituelle forment un moment fort de leur calendrier militant¹¹. Il s'agit de rappeler le "travail" de l'organisation (avec ses succès et ses échecs) et de souligner que le soutien en opinion et en dons est un moyen pour les citoyens de s'impliquer. Le caractère managérial est affirmé de manière variable selon les organisations. Les organisations catholiques se refusent, y compris dans les pays anglo-saxons, à verser dans un économisme qui méconnaîtrait l'éthique. Mais le rappel des mobilisations et des succès reste central dans l'appel aux dons. La mobilisation peut trouver un relais précieux dans les médias locaux et nationaux (avec interview des responsables). Ces mobilisations restent l'occasion de faire la liste des ennemis ou celle des cibles visées : la liste des Etats contrevenants permet à l'opinion d'être informée. Car ces

¹⁰ Bert Klandermans, D.Oegema, "Potentials, Networks, Motivations and Barriers steps forward participation in social movements", *American Sociological Review*, vol.52, 1987, p.519-531

¹¹ Entretiens à CCFD, Médecins sans Frontières, Médecins du Monde, AICF, Greenpeace, Friends of the Earth

journées ont un but essentiel, informer les opinions, ce qui peut préparer un vivier de soutiens en cas de mobilisation de crise et une menace toute symbolique à l'égard des Etats qui sont sensés dans un contexte démocratique prendre en compte l'état de l'opinion pour arrêter leurs décisions.

Ces formes de transnationalité font que des slogans ou des logos se retrouvent dans plusieurs point de la planète et permettent de constituer une représentation et une légitimité internationale lors de négociations ou de pressions exercées sur les Etats. En outre ces ONG peuvent favoriser des luttes locales, construire des cadres d'injustice propices aux contestations tout en se référant à une globalité. Ainsi, des représentants des îles du Pacifique peuvent manifester sous la bannière de *Friends of the Earth* à Londres et se légitimer au nom du droit des générations futures à la conservation de leur environnement. Le soutien logistique et idéologique de ces ONG permet d'essaimer des repères cognitifs qui aident les écologistes ou les humanitaires à se reconnaître et à constituer en cas de mobilisation des réseaux d'intérêts, visible sur Internet avec les échanges d'information.

Evidemment, la transnationalité ne signifie pas la disparition complète des contraintes territoriales ou culturelles. L'intérêt d'assister à la croissance de ces mobilisations transnationales, voire à leur caractère routinier, est de repérer cette imbrication des espaces de contestation local/national/mondial. Les ONG, actrices non-étatiques, restent des promotrices d'un espace transnational dans des espaces nationaux. La connaissance empirique de leurs modalités d'action permet d'éclairer les théorisations actuelles sur la dé-multiplication des espaces¹².

3 - Contraintes spatio-culturelles des campagnes d'opinion

En observant les campagnes d'opinion des ONG, en interrogeant les acteurs (pôle des médias), un certain nombre de contraintes apparaissent. Elles recouvrent deux aspects et témoignent néanmoins de la pesanteur de certains obstacles, comme le problème de représenter des "sans-voix" qui aimeraient en posséder une pour se faire entendre : les rapports Nord/sud émergent au centre d'une telle problématique. Loin

¹² B. François, E. Neveu, (sous dir.) *Espaces Publics Mosaïques*, Rennes, PUR, 1999.

d'être des actrices non-étatiques totalement émancipées des contraintes territoriales, en outre, les ONG se révèlent également comme ayant des cultures organisationnelles spécifiques, qui font que les relations avec l'ONG-mère (fondatrice) sont complexes et toujours dominées par le siège général.

3.1 - Représenter les "sans voix" : contrainte de la représentation

Le siège des ONG, qui est aussi celui des campagnes d'opinion, doit élaborer des campagnes rendant compte de situations inadmissibles, souvent situées dans des pays dits "du Sud". Les campagnes d'opinion doivent émouvoir une opinion publique "du Nord", celle qui est capable de faire pression sur leurs Etats. Ce jeu entraîne des contraintes de représentation, des *framings*¹³. Comment représenter la pauvreté, le désastre ou encore le déni de certains droits sans entrer dans les représentations dominantes qui s'ajustent à ces thématiques ?

Une mobilisation qui a été en 1998 source de polémiques entre ONG humanitaires (*Médecins du Monde* et *Médecins sans frontières*¹⁴) a pourtant connu son heure de gloire grâce au militantisme actif d'Emma Bonino. Il s'agissait de viser les Talibans de Kaboul (Afghanistan) qui contraignent les femmes à vivre en recluse et, pire, les privent du droit à l'éducation et à la santé, deux services publics rendus essentiellement par les ONG dont certaines soutenues par les Fonds européens d'ECHO. Or en interrogeant, au siège français de Médecins du Monde, un des artisans de cette mobilisation transnationale faite le 8 mars (*Jour du Droit des Femmes*), nous avons pu remarquer cette constante tension entre la volonté de représenter des femmes, en l'occurrence sans voix, qui étaient rejetées loin de la sphère sociale et de toutes possibilités d'expression, et la volonté de ne pas tomber dans les représentations simplistes de l'Islam qui risquent de confondre islamisme et être musulman.

Pour respecter la culture locale musulmane, l'ONG prend garde à ne pas citer l'*Islam* mais seulement les exactions de l'islamisme. Sa volonté était de mettre l'accent sur l'inégalité d'accès aux soins des femmes et des petites filles. Mais les contraintes de la communication de masse sont

¹³ D.Snow D.et allii, «Frames alignment processes, micromobilization and movement participation», *American Sociological Review*, 1986, vol 51, p.464-481.

¹⁴ Entretien MSF International, Bruxelles, mars 2000.

telles que finalement le centre même de la campagne focalisera l'attention sur le voile, le tchadri. Cette démarche déroge à l'idée admise au sein de l'ONG, de ne pas assimiler voile avec l'islamisme. Le port du voile devient pourtant signe fort de soumission des femmes et moyen de communication rapide et "choc" pour l'opinion occidentale. Le chargé de communication reconnaît cette mise en scène¹⁵ forcée et sans doute une forme d'éloignement de la position de l'ONG de ne pas entrer dans les cadres dominants d'interprétation d'un Islam associé à l'intolérance et symbolisé par le voile.

Ce cas est symptomatique de la tension entre une velléité de rendre compte d'une situation du Sud dominée par des représentations *exotiques* de ces populations, et l'obligation d'émouvoir une population occidentale qui attend des mises en scènes de l'Autre, qui correspondent à ses schèmes de perception¹⁶.

Au sein des ONG féministes, la tension est d'autant plus intense que les antennes situées en Afrique ou en Asie sont aux avant-postes de la lutte en faveur du droit des femmes. Or, ces groupes rattachés à une ONG occidentale et soutenus par elle, combattent à un double niveau : elles veulent la reconnaissance de leurs droits mais également le respect de leurs différences culturelles. C'est pourquoi lors d'une Assemblée générale comme celle du WIDF¹⁷, il n'est pas rare de voir des rappels à l'ordre des représentantes des pays du Sud sur les politiques prioritaires de l'organisation. Néanmoins, les Etats qui restent puissants dans les prises de décision internationale sont des Etats du Nord. Leurs opinions publiques restent celles qui doivent être mobilisées, car elles sont susceptibles de les influencer. Les contraintes qui s'exercent sur les représentations de l'intérêt ré-apparaissent, l'intérêt des sans-voix étant porté par des ONG qui doivent, pour leurs campagnes d'opinion et de dons, se conformer à une représentation de ces populations dominées qui soient conformes à des cadres de représentation de l'Autre, qui cèdent encore à l'exotisme, au paternalisme ou encore au néo-colonialisme.

La reconnaissance d'une "véritable crise humanitaire" peut être entravée comme l'explique un des chargés de communication d'OXFAM, qui au

¹⁵ Entretien avec Denis Maillard, MSF, août 1998

¹⁶ E.Said, *Covering Islam*, London, Vintage, 1997

¹⁷ S.Ollitrault, « The WIDF/la FIDF, a new transnational women' movement in a Globalization context » in « Women's Movements and Internationalization : the « Third Wave » in the context of Transnational Democratic Institutions », ECPR Joint Session Mannheim, 26-31 mars 1999.

début du génocide au Rwanda, n'arrive pas à faire prendre conscience aux journalistes de la BBC que l'on n'assistait pas à une guerre tribale mais à un crime contre l'humanité¹⁸.

Ce dernier exemple, un des plus dramatiques, marque la tension constante qui s'exerce sur ces porte-parole des sans-voix dans les arènes internationales. Mobiliser en faveur de ces populations implique de faire reconnaître l'urgence et le scandale de la situation. Toutefois, importer une actualité quotidienne des causes lointaines jusqu'au centre implique de renier une part de l'éthique, du fait de la représentation de la situation.

3.2 - L'importance de la Maison mère : Amnesty International, Greenpeace, Médecins sans Frontières, Action Contre la Faim et CCFD.

Les ouvrages traitant des ONG ont une tendance à les considérer comme faisant partie d'une catégorie homogène¹⁹. Or il existe de réelles différences entre les secteurs. Les ONG d'environnement et les ONG humanitaires peuvent présenter des ressemblances (recours à un militantisme d'expert, à des mobilisations médiatiques et une volonté de sensibiliser l'opinion publique à des problèmes périphériques) et même opérer des entraides ponctuelles sur des projets de développement ou sur des mobilisations particulières. Toutefois, elles se distinguent par leur culture d'organisation et leur implantation géographique. Pour ne parler que d'une seule distinction, les ONG vertes sont dominées par les organisations Anglo-saxonnes (*Greenpeace; Friends of the Earth; Birdlife* ou le *WWF*) alors que les ONG humanitaires continuent à avoir pour référence des organisations françaises comme *Médecins sans Frontières* et *Action contre la Faim*. Ces réflexions montrent que chaque secteur, avec ces organisations dominantes, a des modes de régulation interne qui induisent une spécificité.

¹⁸ John Magrath, Oxfam's Press Office, Winter 1995, *Oxfam News*, p.4

¹⁹ Margaret Keck, Katherine Sikkink, *Activists Beyond Borders*, Ithaca&London, CornellUniversity Press, 1998.

Peter Willet.(ed.), *Pressure Groups in the Global System, The Transnational Relations of Issue-Orientated Non- Governmental Organizations*, London, Frances Pinter Publication, 1982.

Peter Willet.(ed.), *The Conscience of the World*, London, Hurst&Company, 1996.

Th. Risse., Ropp S.,Sikkink K, *The Power of Human Rights, International Norms and Domestic Change*, Cambridge, Cambridge University Press, 1999.

D'une ONG à l'autre, le mode d'organisation, l'importance du siège influent sur les formes de campagne d'opinion. Car ces organisations défendent l'intérêt de leurs bénéficiaires mais également le leur (leurs logos, leurs formes d'action). Sans que la compétitivité soit reconnue²⁰, il est certain qu'entre ONG, cultiver sa différence et son image contribue grandement à conserver une suprématie sur un secteur d'activité. Les institutions supranationales savent par exemple trouver une interlocutrice pour ses qualités d'expertise reconnue dans un domaine particulier. Saturnino Gomez²¹, chargé de communication à la DG de l'Environnement le reconnaît volontiers. Il recourt à telle ou telle ONG pour une expertise particulière. Au CCFD, on rappelle que l'objectif est de faire du développement à long terme, ce qui n'a rien de commun avec les ONG de crise comme *Médecins Sans Frontières*.

Lors des campagnes d'opinion transnationales, en apparence homogènes, la dynamique semble moins la totale concertation entre les antennes situées dans des Etats différents que le suivi d'une campagne impulsée par le siège (ce que l'on peut nommer la maison-mère). *Action Against Hunger- Londres* semble attendre d'*Action contre la Faim-Paris* les campagnes d'opinion autant en terme stratégique que thématique. Les mobilisations locales sont du ressort de Londres mais les campagnes internationales viennent de Paris. Pour *Médecins du Monde*, Paris reste encore le siège d'impulsion d'une campagne européenne. En revanche, *Amnesty International-Paris* attend de Londres ses directives et l'organisation reconnaît le caractère pyramidal de son organisation. Les campagnes d'opinion suivent le modèle anglo-saxon et comme le reconnaît un bénévole parisien "*c'est normal ! Nous sommes anglo-saxons*". Il existe donc l'intégration forte de la légitimité d'une campagne menée par le siège. *Greenpeace* fait de même et *Friends of the Earth* dépend énormément en Europe de son siège londonien pourvoyeur en expertise médiatique. Les thématiques des campagnes internationales ainsi que les supports nécessaires sont donc décidés par des pôles particuliers et sont ensuite redistribués dans chaque antenne.

L'hypothèse de départ aurait pu laisser transparaître une disparité affirmée entre les organisations anglo-saxonnes et les autres. *La*

²⁰ Exemple MSF qui contrôle l'usage de son logo pour des raisons d'éthique et d'image de l'organisation. La salariée a une formation de juriste et de protection de la propriété intellectuelle. Entretien mars 2000, siège MSF international Bruxelles.

²¹ Entretien à la DG environnement, Bruxelles, mars 2000

différence ne se joue pas sur un critère national. Les mobilisations transnationales sont construites centralement (le siège des ONG) et redéployées ensuite dans chacune des antennes. Au stade de notre étude, nous ne connaissons pas les modalités de prise de décision qui font qu'une thématique est décidée. Pour *Amnesty International*, il apparaît clairement que le siège de Londres décide des problèmes dignes d'intérêt. Pour *Action contre la Faim*, Paris demeure le centre névralgique. Les mobilisations transnationales produites par les ONG apparaissent comme centralement décidées et construites par rapport aux agendas des rencontres internationales inter-étatiques (OMC, FMI...) ce qui peut faire la différence avec des mouvements sociaux qui se retrouvent sur une thématique et convergent pour former une mobilisation. Des collectifs d'ONG sur un thème sont possibles. Ainsi la mobilisation pour l'abolition de la dette rassemble des ONG anglo-saxonnes et du monde entier sans distinction. *CCFD-Paris* a des liens avec *OXFAM*, *Oxford*. Mais, la transnationalité de la décision n'existe en fait que par la négociation et l'accord de siège à siège.

Toutefois, appartenir au réseau d'une ONG comporte implicitement l'accord sur les modes d'action. Les militants français qui se sont investis dans des ONG anglo-saxonnes acceptent le caractère "lobbying" de l'organisation et les Britanniques acceptent les méthodes françaises tout en reprenant pour les mobilisations locales des modes d'action d'*advocacy*.

Les mobilisations transnationales d'opinion restent donc maîtrisées par le siège dans les thématiques et le choix des modes d'action. En revanche, des marges de manœuvre apparaissent lors de mobilisation menées dans un espace national, interpellant les autorités d'un Etat. En ce cas, la culture de l'organisation-mère semble moins prégnante.

Bibliographie

ANDERSON A., *Media, Culture and the Environment*, London, UCL Press, 1997.

APPADURAI A., *Modernity at Large. Cultural Dimension of Globalization*, Minneapolis, University of Minnesota Press, 1997

BADIE B., SMOUTS M-C, *Le retournement du monde, Sociologie de la scène internationale*, Paris, FNSP, Dalloz, 1992.

BADIE B., *L'Etat Importé*, Paris, Fayard, 1992.

- BADIE B., *La Fin des territoires : essai sur le désordre international et sur l'utilité sociale du respect*, Paris, Fayard, 1995.
- BAYART J-F, *L'illusion Identitaire*, Paris, Fayard, « Espace du politique », 1996.
- BAYLIS J., SMITH S.,(ed.), *The Globalization of World Politics*, Oxford, Oxford University Press, 1997.
- BECKER H., *Outsiders, Etudes de Sociologie de la Déviance*, Paris, Métailié, 1985.
- BRAUMAN R., *L'action humanitaire*, Paris, Flammarion, 1995.
- BROWN M., J.MAY, *The Greenpeace Story*, Ed Dorling Kindersley, 1991.
- BUZAN B., *People, States and Fear: an agenda for international security studies in the post-cold war era*, London, Harvester Wheatsheaf, 1991.
- CAHIER (dir. J.Siméant), "Pour une sociologie politique de l'humanitaire international- Eléments" Mars 2000-300p.
- COHEN S., « Décision, Pouvoir et Rationalité dans l'analyse de la politique étrangère », in M-C.Smouts, *Les Nouvelles Relations Internationales, Pratiques et Théories*, Paris, Presses de Sciences Po, 1998, p.75-103
- COOK H., « Amnesty International at the United Nations », in P.Willets, *The conscience of the World*, précité, p.181-214.
- DERVILLE G., « Le Combat Singulier Greenpeace-Sirpa », *RFSP*, vol 47,n°5, oct. 1997, p.589-630
- DUYVENDARK J., *Le poids du politique : Nouveaux Mouvements Sociaux en France*, Paris, L'Harmattan, 1994.
- ELIAS N., *La Dynamique de l'Occident*, Paris, Calmann-Lévy, 1976
- Favre P.(sous dir.), *La Manifestation*, Paris, FNSP, 1990.
- FILLIEULE O.(sous dir.), *Sociologie de la protestation*, Paris, L'Harmattan, 1993.
- FILLIEULE O., *Contribution à une théorie compréhensive de la Manifestation: les formes et les déterminants de l'action manifestante dans la France des années quatre-vingt*, Thèse de Science Politique, IEP Paris, 1994.
- GAMSON W., Meyer D., « Framing political opportunity », in *Comparative Perspectives on Social Movements*, D.McAdam, J.McCarthy, M.Zald, Cambridge University Press, 1996.
- HAAS P.(Ed.), « Epistemic Communities and International Policy Coordination », in : *Knowledge, Power, and International Policy Coordination, International Organization*, special issue, 46 (1), hiv. 1992, p.1-35.
- HERMET G., « L'humanitaire dans le désordre intégral », in Médecins sans Frontières, *Populations en danger*, Paris, Hachette, 1992.
- HERMET G., « Triomphe ou déclin de l'humanitaire ? », *Cultures et Conflits*, automne 1993, 11 : p.13-26.
- HURREL A., KINGSBURY B., *The International Politics of the Environment*, Oxford, Clarendon Press, 1992.
- INGLEHART R., *The Silent Revolution : Changing Values and Political Styles Among Western Publics*, Princeton, Princeton University Press, 1977.

- INGLEHART R., *Cultural shifts in Advanced Industrial Societies*, Princeton: Princeton University Press, 1990.
- ION J., *La Fin des Militants*, Ed de l'atelier/ouvrières, Paris, 1997.
- ION J., Péroni M., *Engagement public et exposition de la personne*, Paris, aube, 1997.
- JAMISON A., « The Shaping of the Global Environmental Agenda: The Role of Non-Governmental Organisations », in S.Lash, B.Szerszynski, B.Wynne, *Risk, Environment and Modernity*, London, Sage, 1996, p.224-246.
- JOACHIM J., « NGOs, Agenda-Setting, and the UN : the case of reproductive rights and reproductive health », communication à l'ECPR Joint Sessions of Workshops, Mannheim, 26-31 March 1999.
- K E C K M., SIKKINK K., *Activists Beyond Borders*, Ithaca&London, CornellUniversity Press, 1998.
- KESSLER M-C, *La Politique Etrangère de la France, Acteurs et Processus*, Paris, Presses de Sciences po, 1999.
- KEOHANE R.O., NYE J.S.(eds.), *Transnational Relations and World Politics*, Cambridge, USA and London, UK. Harvard University Press, 1971.
- KOURCHID O., « L'identité disciplinaire de la sociologie et les recherches comparatives aux Etats-Unis », *Revue Internationale de Politique Comparée*, Vol. 5, n° 2, 1998, P.415-443.
- LAROCHE J., *Politique Internationale*, Paris, L.G.D.J., 1995.
- LEQUENNE Ph., *Dans les coulisses de Greenpeace*, Paris, L'Harmattan, 1997.
- MANN P., *L'action collective : Mobilisation et organisation des minorités actives*, Paris, Armand Colin, 1991.
- MCADAM D., McCarthy J., Zald M., *Comparatives perspectives on social movements*, Cambridge, Cambridge University Press, 1996.
- MCCORMICK J., *The Global Environmental Movement*, Chichester, John Wiley& Sons, 1995.
- MICOUD A., « Contestation écologique et remobilisation religieuse », in D.HERVIEU-LÉGER *Religion et Ecologie*, Paris, Cerf, 1993, p.167-185.
- MORPHET S., « NGOs and the environment », in P.Willets, *The conscience of the World*, London, Hurst& Compagny, 1996, p.116-147.
- Neveu E., *Sociologie des mouvements sociaux*, Paris, La découverte, 1996.
- OLLITRAULT S., « Les luttes sociales autour de la définition de l'écologie » in Gouzien (A.), Le Louarn (P.) *Environnement et politique : Constructions juridico-politiques et usages sociaux*, Coll " Sociétés ", PUR, 1996.
- OLLITRAULT S., « Science et militantisme : les transformations d'un échange circulaire : le cas de l'écologie française » in *Politix*, n°36, (4), 1996, P.141-163,
- OLLITRAULT S., « Humanitarian Aid and Women's Rights : the case of Afghanistan » in « The politics of humanitarian aid », dir. : Wolf-Dieter EBERWEIN (Berlin), *Third Pan-European International Relations : Conference and Joint Meeting with the International Studies Association* : Vienne, 16-19 Septembre 1998.

- OLLITRAULT S., « The hypothesis of the Transnational repertoire », *La Lettre de la Maison Française d'Oxford*, n°10, 1999.
- OLLITRAULT S., « The WIDF/la FIDF, a new transnational women' movement in a Globalization context » in « Women's Movements and Internationalization : the « Third Wave » in the context of Transnational Democratic Institutions », ECPR Joint Session Mannheim, 26-31 mars 1999.
- OLLITRAULT S., « Créatrices d'un répertoire transnational et initiatrices de nouveaux espaces de contestation : les organisations non-gouvernementales écologistes et humanitaires. » Atelier AFSP, dirigé par J.Siméant, Rennes, le 28 septembre-octobre, 1999.
- OLLITRAULT S.(coord.) et Baisnee O., *Comparaison Franco-britannique du Mouvement Ecologiste: entre similitude internationale et spécificité nationale*, Rapport des recherches menées en Grande-Bretagne 1997-98, Programme « Développement durable et systèmes écologiques », 1999, 150 pages.
- OLLITRAULT S., Les écologistes français, des experts en action », in Mayer (N.), Fillieule (O.) dir, *Carrières Militantes, RFSP*, à paraître, 2000.
- OLLITRAULT S., « De la Caméra à la pétition web, les mobilisations médiatiques des écologistes », *Réseaux*, (à paraître) 2000. *Réseaux*, Vol 17, n°17, 1999, 153-187
- OLLITRAULT S., "Le mouvement environnemental britannique. Entre similitude internationale et spécificité nationale" in Rapport de recherches "Dynamique et fonctionnement des associations de protection de la Nature et de défense de l'environnement" juillet 1999, p 334-389.
- PERRINEAU P.(sous dir.), *L'engagement politique*, Paris, FNSP, 1994.
- PRINCEN Th., FINGER M., *Environmental NGOs in World Politics*, London, Routledge, 1994.
- PRINCEN Th., « Biafra : the OAU, the British and the Quakers Mediate in the Nigerian Civil War : 1967-1970 », in *Intermediaries in International Conflict*, Princeton University Press, 1992, p.186-214.
- RISSE-KAPPEN Th.(ed.), *Bringing Transnational Relations Back In, Non-State Actors, Domestic Structures and International Institutions*, Cambridge University Press, 1995.
- RISSE Th., ROPP S., SIKKINK K., *The Power of Human Rights, International Norms and Domestic Change*, Cambridge, Cambridge University Press, 1999.
- ROSENAU J.S., *The Study of Global Interdependence; Essays on the Transnationalisation of World Affairs*, London, Frances Pinter, 1980.
- ROSENAU J., *Turbulence in World Politics*, Princeton University Press, 1990.
- ROTHMAN F., Oliver P. E, « From local to global, the Anti-Dam movement in Southern Brazil, 1979-1992 », *Mobilization*, vol 4 n°1 1999, p.41-57.
- RUCHT D., DELLA PORTA D., KRIESI H., *Transnational Movements in a Globalizing World*, Cambridge University Press, 1999.
- RUSSELL D., *The Green Rainbow*, Yale University Press, New Haven, 1994.
- SAID E., *Covering Islam*, London, Vintage, 1997.

- SHEAIL J., *Nature in Trust*, 1975.
- SMOUTS M-C, *Les Organisations Internationales*, Paris, Armand Colin, 1995.
- SMOUTS M-C(sous la dir.), *Les Nouvelles Relations Internationales, Pratiques et théories*, Paris, Presses de Sciences Po, 1998.
- SNOW D.et ALLII, «Frames alignment processes, micromobilization and movement participation», *American Sociological Review*, 1986, vol 51, p.464-481.
- SWANSON E., « Framework for comparative Research : Structural anthropology and the theory of action » in I. Vallier (éd.), *Comparative Methods in Sociology*, University of California Press, Berkeley, Los Angeles, London, 1971.
- TARROW S., *Democracy and disorder. Protest and politics in Italy 1965-1975*, Oxford University Press, 1989.
- TARROW S., *Power in Movement*, Cambridge, Cambridge University Press, ed 1998.
- TILLY C., « Contentious Repertoires in Great-Britain, 1758-1834 », in M.TRAUGOTT (ed.), *Repertoires ans Cycles of Collective Action*, Durham & Londres, Duke University Press, 1995, p.15-42.
- TILLY C., *Popular Contention in Great-Britain, 1758-1834*, Cambridge, Mass. : Harvard University Press, 1995.
- TRAIÑI C., « Les sociabilités musicales induisent-elles de nouveaux répertoires de prises de parole publique ? » in Bastien François, Erik Neveu, (sous dir.) *Espaces Publics Mosaïques*, Rennes, PUR, 1999, p.121-135.
- Union des Associations Internationales, *Yearbook of International Organisations, 1993-94*, vol I, Munchen, K.G. Saur, 30th ed, 1993, p.1699.
- World Directory of Environmental Organizations*, Earthscan, IUCN, 1996.
- WEBER O., *French Doctors*, Paris, Robert Laffont, 1995
- WESTON J., *The Friends of the Earth Experience. The development of an environmental pressure group*, Oxford polytechnic, Mémoire, 1989.
- WILLET P.(ed.), *Pressure Groups in the Global System, The Transnational Relations of Issue-Orientaded Non-Governmental Organizations*, London, Frances Pinter Publication, 1982.
- WILLET P.(ed.), *The Conscience of the World*, London, Hurst&Company, 1996.
- YEARLEY S., *Sociology, Environmentalism, Globalization*, London, Sage, 1996.

NORD SUD, QUELLE AFRIQUE DANS UNE "SOCIÉTÉ MONDIALE DE L'INFORMATION" ?

Si l'on considère le Monde comme un système globalisant et globalisé allant vers une "*société-monde*" dite "*de l'information*", aux deux extrêmes se situent les centres, la triade USA, Europe et Japon, hyper médiatisés et imbriqués dans des réseaux complexes et, au sud des Suds, à la périphérie, l'Afrique des villages, des villes champignons qui échappe en grande partie à la structuration de l'espace et de la société par les réseaux techniques. Cette image simpliste est-elle encore valable ? Où passe le clivage Nord-Sud aujourd'hui ?

Ce sont les technologies de la communication qui rendent la mondialisation actuelle différente de toutes les autres (PNUD 1999)¹. Depuis la fin de la Guerre froide et le début de la décennie 1990, l'oligopole mondial a renforcé son emprise et, en son sein, les Etats Unis ont affirmé leur prééminence tous azimuts (Musso P. 1998). Les vecteurs et même les moteurs de cette polarisation sont les technologies de la communication, tous les systèmes informatisés de télécommunication et de gestion de données, publics ou privés, qui s'adressent aux individus ou aux institutions et qui donnent un rôle central à un outil universel, l'ordinateur. Portés par les mutations techniques et par les processus de libéralisation des économies

¹ Rapport mondial sur le développement humain 1998-99 p57. Ce rapport du Programme des Nations Unies pour le développement, PNUD, montre que les percées technologiques ouvrent de nouvelles perspectives pour le développement humain mais pas avec les programmes d'action actuels, la privatisation et la concentration de ces technologies allant trop loin.

nationales et de fusion des grands groupes, *"les gains de productivité sont tels dans le secteur des télécommunications que si l'industrie automobile avait progressé au même rythme, une automobile coûterait aujourd'hui trois dollars"* (PNUD 1999). L'interconnexion globale des territoires est réalisée dans les pays du nord, où réseaux matériels et virtuels fonctionnent en synergie, à tel point qu'il existe une amnésie totale vis-à-vis des contraintes de la matérialité. Rester chez soi, relié aux autres mais sans contact physique avec eux, voilà l'idéal à atteindre pour certains gourous de l'Internet (Breton P. 2000). Par contre, dans les espaces périphériques d'Asie du Sud et d'Afrique qui échappent en grande partie aux réseaux mondiaux, le poids des contraintes matérielles demeure très prégnant.

A l'échelle planétaire, l'Afrique apparaît insignifiante : *"trou noir de la marginalité"* (Castells 1999), *"dans les interstices du système monde"* (Dolfuss 1991), elle est absente des cartes de flux de données. Elle ne compte pas plus de lignes téléphoniques que Tokyo ou Manhattan, et le nombre d'ordinateurs connectés à Internet y est équivalent à celui de la Lituanie. Selon Pierre Musso, *" le marché mondial des services de télécommunications s'élevait en 1996 à 440 millions de dollars dont 24 pour l'Afrique et le Proche Orient, et devrait atteindre 900 milliards en 2001 dont 45 milliards pour l'Afrique. La Triade représente 85% de ce marché mondial"*.

Mais une approche trop globale masque la diversité et la complexité des situations. A son échelle, l'Afrique n'échappe pas au bouleversement actuel des télécommunications. Sur place, au contraire les processus de la globalisation sont très lisibles parce que plus exacerbés qu'ailleurs et induisant des recompositions nouvelles.

1 - DES PROCESSUS EXACERBES DE DOMINATION

L'Afrique ne participe pas aux grandes manœuvres qui opposent les opérateurs des pays développés dans le champ des télécommunications et des médias. Elle est très peu présente dans les négociations internationales mais elle en subit de plein fouet les conséquences.

Dans le secteur des télécommunications, la domination de l'Europe du nord et surtout celle des Etats-Unis par rapport aux pays en développement s'exerce par différents moyens ; la remise en cause d'accord internationaux, l'influence sur les agences internationales, la mainmise des multinationales sur les infrastructures et sur les services qui fait des Etats-Unis la plaque tournante des réseaux et des flux d'information mondiaux, en particulier pour le dernier né Internet.

1.1 - Une décision préjudiciable aux pays pauvres

En janvier 1998 la Commission fédérale des communications américaine décidait unilatéralement d'abandonner l'accord international en vigueur depuis plus d'un siècle, qui répartissait, à peu près à égalité entre l'émetteur et le récepteur, une taxe représentant le coût des appels téléphoniques internationaux. La raison invoquée pour réviser la "taxe de répartition", était le déséquilibre croissant entre le trafic sortant et le trafic entrant des Etats-Unis qui aurait engendré pour les opérateurs américains un déficit de plus de 6 milliards de dollars par an. Pourtant, une bonne partie de ce déficit était provoqué par les pratiques des opérateurs eux mêmes qui proposent aux abonnés du monde entier des solutions illégales dans la plupart des pays, le retro appel, (*call back*) ainsi que le re-routage (passage de la communication par un pays tiers aux tarifs plus compétitifs. (Quéau Ph 1999). Les pays africains étaient les principaux bénéficiaires des revenus de cette taxe, qui constituaient même la première ressource du secteur pour bien des pays pauvres qui reçoivent plus d'appels qu'ils n'en émettent. *"Pour une fois la pauvreté payait... Recevoir des appels internationaux est pour certains pays en voie de développement, leur plus importante industrie "d'exportation" : en 1996, ces pays recueillaient quelques 10 milliards en devises extérieures."* (Deane J. 2000). Les Américains ont décidé de plafonner leurs versements aux pays tiers en les classant en quatre catégories, avec des taxes comprises entre 0,15 et 0,23 dollars la minute. Par exemple, ce système prévoit qu'en 2002 quand le marché sera totalement libéralisé, les Etats Unis ne paieront plus que 23 cents au Sénégal pour une minute de trafic au lieu de 1,8 dollars auparavant. Ce pays a déjà perdu en trois ans de 1996 à 1998, 50% de la valeur des paiements des compagnies américaines, (de 19,4 millions de dollars à moins de 10). Dans l'ensemble, selon l'UIT, pour l'Afrique les taxes de répartition ont été réduites de 13% entre 1997 et 1998. Par 188 voix contre une, celle des Etats Unis, lors du forum Telecom 99, l'UIT a condamné les Américains, les exhortant à ralentir la diminution des versements payés aux pays pauvres. La question n'est toujours pas réglée, les pays en développement réclamant des mécanismes compensatoires, des barèmes et des dispositions transitoires sont proposées par la commission spécialisée de l'UIT mais dans tous les cas on s'achemine vers une réduction drastique des revenus des pays les plus dépendants sur les balances de trafics ².

Pour ce qui concerne Internet, il n'existe aucun partage des coûts. C'est uniquement l'émetteur qui paie la liaison, et les Etats-Unis étant

² Voir « Marchés tropicaux » dossier telecom, avril 2000.

devenu le nœud des télécommunications mondiales, 95% des réseaux africains aboutissent aux Etats-Unis. Cette manne financière leur permet d'élargir encore leur rayon d'action en pratiquant des prix bas pour conquérir de nouveaux marchés.³

1. 2 - L'emprise des institutions de Bretton-Woods

Cette question de la taxe de répartition est une illustration patente d'une mondialisation des politiques concernant les communications. Depuis dix ans en effet, en conjonction avec le développement et l'intégration des NTIC on passe d'une gouvernance nationale à une gouvernance internationale sous prétexte de favoriser la libéralisation du secteur. Le rôle des institutions internationales de l'ONU et dans ce cas précis, celui de l'Union Internationale des Télécommunications (UIT), consistait auparavant à coordonner les politiques nationales élaborées par des Etats souverains mais, aujourd'hui, ce rôle s'est estompé⁴ au profit d'organisations nées des accords de Bretton-Woods et tout particulièrement de l'OMC issue du GATT⁵. Dix ans de négociations ont abouti à l'Accord mondial sur les télécommunications qui a amené peu à peu l'industrie des télécommunications et les Etats à accepter une libéralisation et une privatisation progressives. 12 pays africains se sont engagés dans l'accord : l'Afrique du Sud, la Côte d'Ivoire, Djibouti, la Gambie, le Ghana, Maurice, le Maroc, le Nigéria, le Sénégal, la Tunisie, la République démocratique du Congo, le Zimbabwe.

Désormais, la latitude laissée pour élaborer la politique nationale est restreinte, le contexte politique international l'emporte de plus en plus sur les autres et par ce biais la domination des acteurs les plus puissants, Etats et firmes, se renforce. Les pays africains cherchent à se faire entendre mais ne présentent pas un front commun dans les négociations internationales. Leur groupe a demandé à l'OMC le 5 octobre 2000, en préalable à la négociation sur la libéralisation des services, d'avoir accès aux nouvelles technologies pour que le fossé ne

³ "Depuis les années 80, la stratégie des Etats-Unis dans le domaine des télécommunications a consisté à déréglementer le marché intérieur américain afin de susciter, par la concurrence, des compétiteurs suffisamment puissants, sur le plan financier comme sur le plan technique, pour s'attaquer ensuite aux marchés extérieurs. L'Europe et l'Asie, qui s'étaient refusées à développer leurs propres infrastructures, et qui voient aujourd'hui ces firmes en prendre le contrôle". (Quéau op cit)

⁴ Une analyse du fonctionnement de l'UIT la fait apparaître comme de plus en plus liée aux intérêts américains, travaux de Jean Louis Fullsack de l'équipe Africanti, inédit, <africanti.org>.

⁵ Quatrième protocole du GATS, signé le 15 février 1997. Voir Caes Hamelink (1999) Un récent rapport à l'assemblée nationale met en perspective les débats relatifs aux institutions financières internationales, s'interroge sur leur réforme pour plus d'efficacité et de justice sociale et émet des propositions pour améliorer le contrôle de leurs activités. Voir Yves Tavernier, Fonds monétaire et Banque Mondiale, vers une nuit du 4 août ?

se creuse pas davantage entre eux et les pays industrialisés. Cette revendication n'est pas nouvelle, et à peu près tous les grands organismes internationaux, de l'ONU ou de coopération régionale (G7, INFODEV de la Banque Mondiale, CEE) affirment faire de la réduction de la fracture numérique leur priorité. Au cours de la conférence du G8 en juin dernier à Okinawa au Japon cette question a été discutée et a conduit à l'adoption d'une charte par laquelle les pays riches se sont engagés à mener diverses actions en particulier à mettre en place des programmes de formation dans les pays les plus pauvres. S'est alors affirmée une collusion entre organismes internationaux et grandes entreprises du secteur. La firme américaine CISCO System, leader mondial pour les réseaux Internet a élaboré un programme visant à mettre en place des centres de formation de même qualité que ceux du Nord dans les pays les moins avancés pour bâtir dans ces pays une expertise qualifiée. Un partenariat a été créé avec le PNUD et les institutions mises sur pied sont dénommées "*Cisco Networking Academies*" (Lohento K. 2001).

Les Etats Unis utilisent leur pouvoir au sein des institutions financières internationales pour transformer en particulier la Banque Mondiale en agence mondiale de développement mettant ainsi en péril les agences de développement des Nations Unies⁶. Dans son rapport à l'assemblée nationale Yves Tavernier se demande si "*les multiples initiatives de la Banque relayant le plus souvent des propositions américaines ne constituent pas une voie pour soumettre les Nations-Unies à leur emprise. Les Etats-Unis contrôlent la Banque, pas les Nations-Unies qui accordent une place importante aux pays en voie de développement*".⁷ La Banque Mondiale, où le pouvoir appartient aux principaux actionnaires, dispose de moyens financiers considérables alors que les agences de développement des Nations Unies vivent des contributions volontaires des Etats membres, lesquelles régressent. Le budget du PNUD est passé de 1,2 milliards de dollars à 700 millions en quelques années. Les Etats-Unis, qui

⁶ Un pays, les Etats-Unis - doté de la puissance économique, militaire et culturelle met tout en oeuvre pour conserver son indéniable primauté. En particulier, il entend bien fixer unilatéralement, et à son seul profit, les règles du jeu de l'« ère électronique » afin de s'assurer, pour le prochain siècle, la maîtrise des réseaux planétaires" (Dominer l'ère électronique, vers un nouveau siècle d'impérialisme américain, par Herbert I. Schiller, Professeur au département de communication de l'université de Californie à San Diego (Etats-Unis)).cf biblio.

⁷ Le groupe Banque Mondiale (les entités BIRD, banque pour la reconstruction et le développement et l'AID, Association internationale pour le développement, dispose de moyens financiers considérables, mais les 181 Etats membres ne sont pas à égalité comme dans le système onusien. Le pouvoir réel appartient non pas au conseil des gouverneurs, un par Etat membre, qui se réunit une fois par an, mais aux 24 administrateurs dont cinq représentent les cinq principaux actionnaires, les Etats Unis, qui représentent à eux seuls 1/3 du capital, l'Allemagne, la France, le Japon et le Royaume Uni. l'Arabie Saoudite, la Fédération de Russie et la Chine nomment aussi chacun un administrateur tandis que les 16 autres sont élus par les autres Etats membres repartis en groupes de pays.(voir Tavernier op cit)

contestent la légitimité de l'ONU, ne paient pas leur contribution et doivent 1,4 milliards de dollars au budget ordinaire. La Banque est aujourd'hui le principal instrument multilatéral de financement des pays en développement, et elle joue en outre pour eux un rôle de catalyseur des financements publics et privés. (Tavernier 2000). Elle a placé les technologies de la communication en tête de ses priorités. Le ton d'un rapport de 1995 sur Internet est très caractéristique de la tendance à donner de leçons : *"la révolution de l'information offre à l'Afrique une opportunité dramatique de bondir dans le futur, de rompre des décades de stagnation et de déclin. L'Afrique doit saisir rapidement cette chance. Si les pays africains ne parviennent pas davantage à tirer avantage de la révolution de l'information et à surfer la grande vague du changement technologique, ils seront submergés par elle. Dans ce cas, ils risquent d'être encore plus marginalisés et économiquement stagnants dans le futur qu'aujourd'hui"* (Banque Mondiale 1995). La conception centralisatrice et hégémonique de la Banque s'exprime de plus en plus dans son programme Infodev, information pour le développement, chargé de promouvoir les NTIC par et dans le secteur privé et qui prétend collecter et regrouper un "savoir global" sur le développement au moyen d'un portail sur Internet⁸. L'omniprésence de la Banque se fait omniscience pour lui permettre d'exercer son influence à tous les niveaux (Traoré A. 1999). En outre une telle vision centralisatrice va à l'encontre de la philosophie même d'Internet basé sur la diversité des approches et la liberté des choix.

1.3 - Des tentatives de regroupement pour s'affranchir de la dépendance

Les pays africains ne sont pas parvenus à se regrouper efficacement pour imposer leurs vues aux opérateurs internationaux. Des tentatives de coordination des équipements existent cependant.

L'organisation pan africaine RASCOM est issue d'une initiative qui affiche la volonté du Continent de s'affranchir de la dépendance vis-à-vis du reste du monde dans le secteur des télécommunications. Elle se présente comme *"la solution africaine formulée par les pays africains pour répondre à leur besoins spécifiques tels que identifiés*

⁸ La discussion sur "développement du savoir mondial", sponsorisé par la Banque Mondiale et uniquement menée en anglais, a porté pendant six semaines sur l'opportunité ou non de créer un portail sur le développement global. Voir la brève de notre site <africanti.org> Annie Chéneau-Loquay, Créer un portail global sur le développement ? et aussi Bamako 2000, note sur le discours de Mme Aminata Traore, avril 2000.

*par eux mêmes*⁹. Créée en 1992, RASCOM regroupe 43 pays. Son objectif est de mettre à la disposition de chaque pays africain des moyens efficaces et économiques de télécommunications et de radiodiffusion sonore et télévisuelle en ayant recours à des technologies appropriées, en particulier des communications par satellites convenablement intégrées aux réseaux existants (Ducreux A.1997). Mais la mise en œuvre des décisions de RASCOM bute sur les difficultés d'une entente entre les Etats et sur celle de réunir les financements nécessaires. Il semblerait que RASCOM se soit récemment ralliée à l'offre d'Alcatel (Aquila) de fournir à partir des satellites géostationnaires des services en interconnexion avec les réseaux existants à des abonnés de zones isolées.

Pour les liaisons terrestres, le réseau PANAFTEL conçu au début des années 60 et issu de l'Union Panafricaine des Télécommunications (UPAT), avait comme grand objectif la réalisation d'un réseau téléphonique de qualité permettant aux pays africains de communiquer entre eux sans transit extérieur. Avec le temps le projet initial a évolué vers l'utilisation de réseaux nationaux et internationaux tous supports (relais radios terrestres, satellites, câbles) et vers une ouverture aux pays d'Afrique du Nord. Démarré dans les années 70, le réseau PANAFTEL s'est déployé en réseau maillé. Il compte 39 centres internationaux de commutation téléphonique, 8000 km de câbles sous marins et concerne 22 pays, ceux de la CEDEAO et en Afrique de l'est et australe, Djibouti, l'Ethiopie, le Botswana, le Kenya, la Tanzanie, la Zambie et le Zimbabwe. PANAFTEL a su s'adapter aux évolutions technologiques en numérisant son réseau mais il se heurte dans son développement aux offres de trafic à meilleur prix à partir de centres de transit hors Afrique et au "call back" qui séduisent jusqu'aux administrations africaines. La libéralisation des réseaux de télécommunications encourage les utilisateurs dans ces pratiques et l'arrivée de l'offre mobile via satellites sur orbites basses aggravera la situation actuelle si aucune amélioration de la qualité et des tarifs n'intervient (CSDPTT 1999).

A la fin du siècle, au niveau des accès internationaux, il n'existait encore de câbles sous-marins pour relier l'Afrique que

- ◆ le long des côtes du Maghreb jusqu'à Dakar, en liaison avec l'Europe et l'Amérique

- ◆ vers l'Asie au travers de la mer Rouge jusqu'à Djibouti

⁹. Présentation de RASCOM lors de la Conférence sur la connectivité globale en Afrique, Addis Abeba, 2-4 juin 1998.

- ◆ depuis l’Afrique du Sud par les Canaries vers le réseau optique mondial.

La plupart des liaisons africaines se font donc par satellites, essentiellement Intelsat et Arabsat pour les pays du Maghreb et la plupart des pays n’ont de liens directs qu’avec leur principale destination . Le trafic transite donc par l’Europe sauf pour les pays voisins de l’Afrique du Sud qui se connectent directement à elle. Le consortium d’opérateurs internationaux Intelsat est actuellement le principal pourvoyeur d’accès ; ses satellites procurent, outre des liaisons téléphoniques, le segment spatial pour Internet à plus de 45 pays africains.¹⁰ Présent comme l’indique son slogan, sur terre, dans les airs et sous la mer, le constructeur de matériels français Alcatel est le plus actif en Afrique avec des solutions intégrées allant des liaisons internationales aux liaisons locales pour les services aux entreprises. En juin 1999 Alcatel avec d’autres opérateurs associés a remporté un contrat pour un réseau de câbles sous-marins (SAT3/WASC) ; déployé sur 14000 km le long de la côte occidentale, il procurera des accès à haut débit en 2001 à l’Afrique du sud, l’Angola, le Gabon, le Cameroun, le Nigéria, le Bénin, le Ghana, la Côte d’Ivoire, le Sénégal et le Portugal. Ce programme semble avoir remplacé le projet concurrent d’opérateurs à majorité américains, Africa one qui prévoyait une boucle autour du continent mais dont il est difficile de savoir actuellement après maintes péripéties, s’il va réellement exister. Depuis ces deux dernières années, la concurrence entre les différents opérateurs semble laisser la place à des ententes par concentration, prises de participation, et création de filiales qui brouillent les cartes mais qui toutes ont pour objectif d’être présent sur les différents vecteurs des marchés de l’équipement mais aussi, ce qui est nouveau, des services ; des firmes auparavant spécialisées dans la construction, la pose de câbles ou le lancement de satellites peuvent se retrouver dans la fourniture de services de téléphonie mobile, très prisée, ou même dans ceux concernant Internet ou encore offrir des produits et des systèmes de formation. C’est l’exemple déjà mentionné de la firme américaine CISCO, qui se présente comme le leader mondial dans le domaine des réseaux Internet aussi bien au niveau des équipements, des logiciels et des services pour élaborer des solutions à la fois pour les individus, pour les sociétés que pour les pays (cisco.com). Le programme du PNUD pour le développement d’Internet au Bénin est devenu une Académie Régionale Cisco.. La structure implantée au Bénin couvrira neuf autres académies locales basées au Togo et au Niger (ORIT Janv 2001). Ce n’est plus la puissance publique qui contrôle le système éducatif des secteurs de

¹⁰ Voir l’article d’Eric Bernard sur le site de notre programme Africanti <africanti.org>

pointe mais les entreprises privées qui délivrent des diplômes maison. Ainsi les programmes de lutte contre la pauvreté sont source de profit pour les plus riches.

1.4 - Sur le terrain

Sur le terrain, le paysage des télécommunications a beaucoup changé depuis cinq à six ans. Alors que les Etats détenaient partout le monopole des opérateurs historiques de télécommunications, à la fin de 1999, 19 pays africains avaient mis en place un organisme de réglementation et environ 50 % avaient libéralisé la téléphonie mobile. Quinze opérateurs ont été privatisés et sept devaient l'être au cours de l'année 2000.

Mais les grands groupes privés américains et européens se montrent peu intéressés pour racheter des sociétés nationales souvent mal gérées, aux équipements vieillissants et aux marchés trop étroits. Par contre ils investissent dans les services. Les anciennes relations coloniales perdurent cependant. France Telecom, opérateur le plus engagé en Afrique, ne s'intéresserait qu'à quelques pays où elle a des créances, Sénégal, Côte d'Ivoire, Madagascar, Cameroun, et aussi à la puissante Afrique du Sud. Portugal Telecom a repris la société de Guinée Bissau celle du Cap Vert et de Sao Tome. Le nouveau venu Telecom Malaysia s'est retiré de Guinée. Les Etats les plus pauvres enclavés et à faible population comme le Burkina, le Mali ou la Mauritanie sont les plus démunis pour répondre au défi de la privatisation et trouver des acquéreurs pour leurs sociétés nationales. Par contre, les systèmes mobiles qui offrent à de opérateurs plus petits, nouveaux ou émanations des grandes sociétés, de meilleures opportunités de gains contribuent à l'accélération des processus de dérégulation des télécommunications.

Les réseaux d'échange de données ont été d'abord installés en Afrique par des ONG et des organismes de recherche. L'Afrique n'avait aucun retard quand en 1989 l'ORSTOM (actuel IRD, Institut de recherche pour le développement) a installé à Dakar son réseau RIO mis ensuite aux normes Internet, élargi et intégré aux réseaux nationaux¹¹. De même L'Afrique de l'Est et du Sud a bénéficié d'abord d'un programme américain de connexion, l'initiative Leland illustration de la théorie d'Al Gore sur une infrastructure globale de l'information. Vingt pays avec 500 000 \$ chacun pouvaient obtenir un lien à 126 kilobits de débit à condition que ce ne soit pas l'opérateur public qui en bénéficie. La plupart des pays ont refusé cette contrainte

¹¹ Voir l'article d'Eric Bernard sur le réseau RIO sur notre site et celui de Pascal Renaud dans l'ouvrage *Enjeux des TIC en Afrique*.

et le programme a dû travailler avec les opérateurs nationaux. En 1998, les pays ayant les connexions les plus larges étaient encore sous régime Leland ; depuis les accès nationaux se sont diversifiés mais restent, à de rares exceptions près, comme le Ghana qui possède un lien public et un lien privé, sous le contrôle de l'opérateur national public ou privatisé. Par contre au niveau des services à la clientèle, les pays les plus dynamiques avec le plus grand nombre d'utilisateurs sont ceux qui ont le plus grand nombre de fournisseurs d'accès.

2 - DE NOUVELLES CONFIGURATIONS SPATIALES ?

Des grandes manœuvres évoquées, résulte une insertion très inégale des NTIC selon les pays.

Le niveau de disponibilité dans un espace donné en lignes de téléphone fixe, mobile, en ordinateurs connectés en relation avec l'importance relative des communications internationales et interafricaines, dessine à différentes échelles des territoires de la communication plus ou moins lacunaires, polarisés et mondialisés.

Le Monde et la Centralité, Actes du colloque, Bordeaux 2000 – Annie Chéneau-Loquay

Technologies de la communication : comparaison des situations selon les pays en 1999								
rang	Télédensité (pour 1000 habitants)	PNB/c. 1998/\$	Téléphones cellulaires (pour 1000 habitants)	Internet (utilisateurs/ 10000 hab)	rang			
1	>100 Réunion	388,6	9270	>100 Afrique du Sud	132	>400 Seychelles	652,5	1
2	Seychelles	247,9	7770	49 Maurice	88,8	Maurice	478,4	2
3	Maurice	223,6	3557	à 100 Botswana	75,1	Afrique du Sud	456,1	3
4	Afrique du Sud	137,7	3107	Réunion	73,8	100 Réunion	144,8	4
5	Cap Vert	112,1	876	Seychelles	49,8	à 400 Cap Vert	119,7	5
6	50 Libye	90,7	6271	10 Cap Vert	19,3	Botswana	75,12	6
7	à 100 Tunisie	89,9	2135	à 20 Côte d'Ivoire	17,7	30 Gabon	41,78	7
8	Botswana	75,1	3069	Namibie	17,7	à 100 Namibie	35,41	8
9	Mayotte	72,7	?	Zimbabwe	15,1	Sao Tome	34,75	9
10	Egypte	69,7	1254	Swaziland	14,3	Sénégal	32,47	10
11	Namibie	63,8	2034	Maroc	13,4	Gambie	31,55	11
12	Maroc	52,6	1288	3 Sénégal	8,0	Swaziland	30,62	12
13	Algérie	52,0	1574	à 10 Gabon	7,4	Tunisie	31,71	13
14	25 Gabon	31,7	3999	Egypte	7,2	10 Egypte	29,75	14
15	à 50 Swaziland	31,2	1388	Tunisie	5,8	à 30 Togo	22,16	15
16	Sao Tome	26,7	358	Lesotho	4,8	Maroc	17,94	16
17	10 Gambie	23,0	284	Gambie	4,2	Zimbabwe	17,35	17
18	à 25 Zimbabwe	20,7	520	Togo	3,8	Béni n	16,84	18
19	Sénégal	18,0	520	Ghana	3,6	Zambie	16,71	19
20	Côte d'Ivoire	15,1	818	1 Guinée	2,8	Djibouti	15,90	20
21	Djibouti	12,7	846	à 3 Ouganda	2,7	Côte d'Ivoire	13,77	21
22	Guinée equat.	12,9	1290	Libye	2,6	Cameroun	13,61	22
23	5 Kenya	9,9	395	Algérie	2,3	Libye	12,79	23
24	à 10 Lesotho	9,7	432	Angola	1,9	Guinée Bissau	12,64	24
25	Comores	9,5	382	Rwanda	1,5	Comores	11,84	25
26	Zambie	9,3	463	Congo	1,2	Kenya	11,84	26
27	Soudan	8,7	364	Tanzanie	1,2	Ouganda	11,82	27
28	Togo	8,5	324	Béni n	1,1	Guinée Equat.	11,32	28
29	Ghana	8,1	372	Malawi	1,0	Ghana	10,16	29
30	Angola	7,7	1684	< 1 Madagascar	0,8	5 Malawi	9,40	30
31	Benin	7,7	424	Guinée equat.	0,7	à 10 Nigéria	9,18	31
32	Erythrée	7,4	161	Mozambique	0,6	Mali	9,12	32
33	Guinée Bissau	7,0	238	Zambie	0,6	Angola	8,01	33
34	Mauritanie	6,7	442	Soudan	0,5	Tanzanie	7,62	34
35	Cameroun	6,6	664	Kenya	0,5	Mozambique	7,78	35
36	Congo	5,9	757	Burkina Faso	0,4	Mauritanie	7,70	36
37	Guinée	5,9	677	Mali	0,4	Algérie	6,50	37
38	2,5 Tanzanie	4,6	244	Djibouti	0,4	Guinée	6,41	38
39	à 5 Burkina	4,1	228	RCA	0,2	Madagascar	5,16	39
40	Mozambique	4,1	86	R.D. Congo	0,2	2 Lesotho	4,74	40
41	Nigéria	3,8	551	Nigéria	0,2	à 5 Sier ra Leone	4,24	41
42	Sier ra Leone	3,8	145	Burundi	0,1	Burkina	3,44	42
43	Malawi	3,5	168	Ethiopie	0,1	Burundi	3,05	43
44	Ethiopie	3,2	106	Niger	0,1	Niger	2,88	44
45	Madagascar	3,2	243	Cameroun		RCA	2,82	45
46	Burundi	2,9	175	Tchad		<à 2 Soudan	1,73	46
47	RCA	2,8	302	Comores		Congo	1,75	47
48	Ouganda	2,7	317	Erythrée		Rwanda	1,38	48
49	Mali	2,5	246	Guinée Bissau		Erythrée	1,34	49
50	à 2,5 Libéria	2,4	?	Libéria		Tchad	1,34	50
51	Niger	1,8	167	Mauritanie		Ethiopie	1,15	51
52	Rwanda	1,6	306	Mayotte		Libéria	1,02	52
53	Somalie	1,5	?	Sao Tome		Somalie	0,21	53
54	Tchad	1,3	232	Sier ra Leone		R.D. Congo	0,1	54
55	R.D. Congo	0,4	?	Somalie		Mayotte		55

Sou rce : Indi cateur s des télécommunications dans le Monde , ITU 2000

Mais la télédensité n'est pas un très bon critère en Afrique pour appréhender la disponibilité en outils de communication alors que les usages d'un téléphone sont souvent collectifs et que les accès publics peuvent répondre aux besoins. Le nombre de télécentres, leur répartition spatiale en relation avec les densités de population selon les distances sont plus aptes à montrer l'accessibilité des populations aux moyens de communication mais cet indicateur est beaucoup plus difficile à établir.

Il faut désormais tenir compte de la demande en téléphones mobiles. En deux ans, entre 1997 et 1999, les chiffres de l'UIT montrent une véritable explosion tout à fait inattendue de la téléphonie mobile en Afrique, qui a dépassé les prévisions les plus optimistes des opérateurs, un succès plus immédiat que celui d'Internet, le mobile étant bien adapté à l'Afrique où les structures sociales sont complexes (polygamie, familles étendues, clientélisme) et la vie de relation très intense et basée sur l'échange de la parole. L'Afrique aurait atteint 7,5 millions d'abonnés au téléphone mobile en 1999 soit un peu plus que l'Océanie mais avec un taux de pénétration bien inférieur, un téléphone pour 100 habitants contre 30. C'est ce continent qui connaît la progression la plus forte, avec un doublement des abonnés en un an. Le nombre de mobiles dépasse déjà celui du fixe en Côte d'Ivoire, au Gabon et presque au Sénégal alors que dans ce pays plus de 70% de la population est accessible directement ou indirectement par le téléphone..

Si tous les pays sont désormais connectés à Internet, la Somalie, l'Erythrée et le Congo Brazzaville ayant été les derniers, si les usages se développent, c'est en ville et plus particulièrement dans les capitales que cela se passe. L'Union Internationale des télécommunications estimait à 2,65 millions les utilisateurs plus ou moins réguliers d'Internet pour 700 millions d'habitants en 1999, mais 80% sont en Afrique du Sud. Le courrier électronique fait l'objet d'un véritable engouement mais le réseau téléphonique et l'étroitesse de la bande passante ne permettent pas toujours d'accéder à toutes les possibilités de la toile. La progression risque d'être freinée à court terme par les insuffisances du service de base même si plusieurs ordinateurs peuvent être installés à partir d'une seule ligne. Le coût élevé du matériel, de 7 à 15 ans du salaire moyen selon les pays, implique que les accès soient collectifs. Les télécentres et cybercafés se développent dans les villes.

Comme pour les deux systèmes de téléphonie, fixe et mobile, il est possible désormais de faire apparaître un taux d'utilisation d'Internet par rapport à la population ce qui permet mieux que les chiffres bruts

une comparaison entre les pays¹². Paradoxalement pour un outil aussi médiatique, comme le montre Michel Elie (ElieM. 2000), il est difficile de se retrouver dans la jungle des chiffres concernant l'Internet. Déterminer le nombre d'internautes actifs dans un pays est extrêmement complexe et sujet à caution. Le nombre des utilisateurs d'Internet du tableau est une estimation de l'UIT basée sur les travaux d'un expert, Mike Jensen, qui utilise les chiffres du nombre des ordinateurs hôtes, directement connectés au réseau et de celui du nombre de comptes Internet, recensés par l'organisme américain, le Network Wizards selon des méthodes publiques, systématiques et peu contestées et qui adapte ses chiffres en fonctions des pratiques sociales des pays africains. Il s'agit de tenir compte en particulier du fait que les accès collectifs sont nombreux, cyber cafés, cyber centres, ordinateurs et comptes partagés, adresses multiples, intérêts attachés à la diffusion de ces chiffres etc.

2.1 - Une corrélation non obligatoire entre niveau du PNB et développement d'Internet

La relation connue entre niveau du PNB et télédensité se vérifie aussi dans l'ensemble pour les usages d'Internet, tout particulièrement pour les extrêmes, pays à haut et à très bas revenus, mais certains pays échappent à cette règle. On retrouve aux niveaux supérieurs pour les trois critères les mêmes pays, les petites îles, Réunion, Seychelles, Maurice et l'Afrique du Sud. Le Cap Vert est mieux placé pour les trois critères que ne pourrait l'induire son niveau de revenu ; c'est le cas aussi pour la Gambie très pauvre et relativement bien équipée en outils de communications et encore pour le Togo et le Bénin ainsi que dans une moindre mesure pour Sao Tome en neuvième place pour Internet mais mal équipé en téléphonie cellulaire. Un territoire de petite taille permet un maillage plus facile mais Djibouti infirme ce fait en se situant à un niveau comparable à celui de la Côte d'Ivoire plus vaste. Le cas du Mali est remarquable, vaste pays très pauvre avec moins de 2,5 lignes pour 1000 habitants, il est comparativement bien placé pour le nombre d'internautes. Parmi les pays d'Afrique du Nord aux niveaux de revenus et de télédensité relativement élevés, la Lybie et l'Algérie apparaissent en retard pour internet et la téléphonie mobile.

Parmi les 33 pays qui ont moins de 10 lignes fixes pour 1000 habitants seulement trois ont un PNB supérieur à 500dollars,

¹² Ces chiffres contestables sont les seuls disponibles qui soient complets. Voir à ce propos les deux articles de Michel Elie dans l'ouvrage "Enjeux..." et les rapports de Mike Jensen <<http://demiurge.wn.apc.org/africa>>

l'Angola, le Congo et la Guinée, des pays miniers en guerre et dont le territoire est mal contrôlé par l'Etat. 11 pays n'ont pas de service de téléphonie mobile notable. Tous les pays à la seule exception de Mayotte ont ouvert un accès Internet .

Avec 2% des lignes pour 13% de la population mondiale, le simple téléphone est encore un outil hors d'accès pour la majorité de la population africaine. Les techniques existent pour répondre au défi majeur de la téléphonie rurale, mais malgré l'accent mis sur la nécessité d'un service universel, les coûts sont considérés comme trop élevés. Désormais 22 pays au lieu de 8 en 1996 en Afrique subsaharienne, en dehors de l'Afrique du Sud, comptent plus de 10 lignes fixes pour 1000 habitants (tableau). Sur la carte de la télédensité deux ensembles se distinguent nettement, l'Afrique du nord et l'Afrique Australe avec plus de 50 lignes fixes pour 1000 habitants alors que la partie centrale du continent, du Niger à l'ex Zaire est vide et que dans les régions côtières seulement trois pays à l'Ouest, le Gabon, Côte d'Ivoire et Sénégal ont plus de 10 lignes. Les pays du Sahel et de l'Afrique centrale tels que le Niger et la République Démocratique du Congo comptent moins de deux lignes téléphoniques pour 1 000 habitants.

On retrouve les mêmes ensembles au Sud bien équipé pour internet et pour la téléphonie mobile mais les autres régions sont plus disparates avec toujours le même vide au centre dans les pays instables et dans les plus pauvres de l'Est, Ethiopie, Erythrée, Soudan, Somalie. Au nord l'Algérie apparaît en retard par rapport à ses voisins et à l'ouest, les mêmes pays Gabon, Côte d'Ivoire et Sénégal plus le Ghana le Togo et le Bénin sont en tête pour les usages d'Internet.

2.2 - Les infrastructures de la communication immatérielle reproduisent la fracture territoriale

Le caractère plus immatériel des infrastructures de communication à distance permet-il de s'abstraire de la rugosité des territoires ? La réponse à cette question n'est pas univoque. Les réseaux de télécommunication filaires souffrent en Afrique des mêmes maux que les autres réseaux matériels, discontinuité, carences des réseaux électriques, absence de routes carrossables, ils épousent les discontinuités territoriales, le caractère lacunaire de l'espace des Etats étant une caractéristique essentielle du "sous développement"(Chéneau-Loquay 1998).

A l'intérieur des pays, une grande disparité existe entre les villes et les campagnes : la majorité des lignes sont concentrées dans les

capitales. En Erythrée, Guinée-Bissau, République Centrafricaine, Sierra Leone, au Burundi, au Tchad, 80 à 95 % des lignes sont installées dans la principale ville. Cependant, cette situation commence à évoluer souvent sous l'effet de l'ouverture du capital des sociétés nationales grâce à l'installation de systèmes de liaisons téléphoniques terrestres plus modernes, hertziens en particulier et surtout avec les systèmes cellulaires qui peuvent offrir des potentialités de communication à travers le territoire, non plus sur un mode linéaire mais surfacique autour de l'antenne. En Afrique du Sud des systèmes cellulaires permettent de couvrir 90% du territoire et des cabines publiques de ce type sont installées dans les campagnes et les quartiers pauvres. Au Sénégal, sont couverts les grands axes routiers, les zones urbaines jusqu'à la région du Fleuve soit environ 50% du territoire et les usages se développent dans des quartiers pauvres et dans des villages périphériques aux villes pour les besoins des commerçants des artisans et même des organisations paysannes. (Chéneau-Loquay 2001)

Internet demeure encore, surtout l'apanage des villes . Pour réduire les coûts et élargir la clientèle, quinze pays ont adopté une politique spéciale pour fournir l'accès au coût de la communication locale à travers toute l'étendue du territoire, ce qui permet aux fournisseurs de développer un réseau à couverture nationale jusque dans les zones éloignées, Bénin, Burkina Fasso, Cap Vert, Ethiopie, Gabon, Malawi, Mali, Maurice, Mauritanie, Sénégal, Tchad, Togo, ainsi que le Maroc la Tunisie et le Zimbabwe . Douze autres pays ont ouvert des accès dans des villes secondaires : Algérie, Angola, Botswana, DRC, Egypte, Ghana, Kenya, Madagascar, Mozambique, Namibie, Nigeria, Tanzanie, Zambie, et l'Afrique du Sud qui a des services d'accès dans plus de 100 localités. (Jensen M. 2000) Dans les trente autres pays, Internet est cantonné à la ville principale.

2.3 - Internet renforce l'extraversion du continent

Même avant l'existence d'Internet, L'Afrique se caractérisait par l'importance des communications internationales sortantes par abonné, 200mn en moyenne (contre 75 pour la France) en 1996, et par une part minoritaire des communications interafricaines. Cet état de fait reflète l'extraversion d'un continent tourné vers les pays du nord en même temps que la faiblesse de l'intégration régionale, sauf pour l'Afrique australe où se dessine une zone polarisée par l'Afrique du Sud comprenant le Zimbabwe, le Malawi, le Mozambique, la Namibie, le Botswana et les deux pays enclavés Swaziland et Lesotho. En contraste, les pays d'Afrique du nord entretiennent peu de relations téléphoniques entre eux et le trafic international par abonné

y est relativement faible. L'Afrique de l'Ouest présente une situation plus contrastée avec une importance relative du trafic interafricain dans les pays pauvres et enclavés marqués par la migration vers la Côte d'Ivoire et le Nigéria et vers les pays du Nord. Les pays côtiers de l'Ouest, Mauritanie, Sénégal, Guinée Bissau, Guinée sont plus tournés vers l'extérieur que vers le continent et les pays de la côte Est, très pauvres, Erythrée, Ethiopie, Kenya, Tanzanie sont les moins reliés à l'étranger (Chéneau-Loquay A. 2000).

Au niveau mondial le trafic Internet a dépassé le trafic vocal en 1998. L'analyse de la part du trafic relevant d'Internet reste à faire pour l'Afrique mais les opérateurs avouent, au Sénégal par exemple, qu'elle augmente au fur et à mesure que les utilisateurs se multiplient. Le web étant le moyen le moins coûteux pour communiquer à l'international, le courrier électronique est très prisé dans des pays où le coût de la communication vocale reste très élevé et l'utilisation du web accentue l'extraversion du continent .

En effet, l'utilisation d'Internet suit comme ailleurs les lignes de fracture de la société, (PNUD 1999). Elle est d'abord très élitiste ; en Guinée les internautes seraient pour 30% des étrangers. Les membres des grandes entreprises, des ambassades, des multiples organismes de coopération, et les catégories sociales les plus favorisées et les mieux éduquées qui vivent dans les quartiers modernes des capitales s'équipent évidemment les premiers. En Afrique du Sud, selon le rapport sur le développement humain, *"le revenu de l'utilisateur type est sept fois plus élevé que la moyenne nationale "* (PNUD1999). Mais l'utilisation d'un ordinateur individuel étant extrêmement coûteuse, les accès publics se multiplient et permettent une démocratisation de l'accès et un élargissement territorial dans les pays les mieux équipés. Nos enquêtes au Sénégal montrent cependant que le réseau est pour tous essentiellement utilisé pour communiquer avec les pays du nord.

2.4 - Des territoires écartelés ?

Les NTIC renforcent t-elles la globalisation de l'Afrique ? L'insertion des nouvelles technologies ouvre de nouvelles possibilités et fait émerger de nouveaux besoins qui sont l'enjeu de nouvelles stratégies des différents "acteurs" qui tendent à modifier les rapports sociaux et les configurations territoriales qui, à leur tour, mettent en forme la mondialisation. L'image d'un continent plus extraverti où les villes principales, comptoirs et miroirs de la modernité sont davantage en relation avec l'extérieur et attirées vers les pays du nord que reliées au reste du territoire de l'Etat, cette image est globalement juste mais

incomplète. D'autres territoires, comme ceux de l'échange, peuvent aussi s'intégrer davantage aux réseaux mondiaux.

◆ Dans les pays les mieux équipés comme le Sénégal, se dessine un réel maillage du territoire par les réseaux de télécommunication. Les nombreux télécentres, des accès publics aux mains de petits entrepreneurs privés, sont distribués le long des routes principales à travers tout le pays jusque dans les chef lieux de communautés rurales. Ils permettent la pénétration d'Internet et le développement de nouveaux usages. Les plus éduqués et riches, et les étudiants sont très présents sur la toile mais aussi de plus en plus les commerçants et entrepreneurs divers, même ceux de l'immense secteur informel, souvent analphabètes en français ; ils commencent à utiliser le réseau pour être en relation avec leurs fournisseurs en Europe, aux Etats-Unis et surtout en Asie, ce qui leur permet de moins se déplacer. Mais surtout, une puissante motivation à utiliser le téléphone et Internet vient de la large diaspora qui joue un rôle essentiel dans la diffusion de l'innovation. Dans une région isolée et d'ancienne migration comme celle du Fleuve Sénégal, le recours aux outils de communication, téléphone, fax, cassettes audio et video, téléphone mobile et déjà Internet permettent de garder plus facilement le contact avec les parents de l'extérieur. Pour cette région depuis longtemps mondialisée et en même temps très particulariste et repliée sur elle même, les NTIC resserrent les liens sociaux. Il y a donc à la fois extraversion géographique et recentrage culturel. Il en est de même pour les communautés religieuses comme les Mourides qui, en faisant du prosélytisme sur Internet, se projettent à l'extérieur, depuis la ville sainte de Touba et étendent leurs réseaux à l'échelle mondiale tout en renforçant leur cohésion. L'usage du téléphone mobile à mesure qu'il se répand dans des zones et des secteurs moins privilégiés que le centre de la ville capitale crée de nouveaux territoires en relation . Téléphone mobile et fixe sont complémentaires pour de petits entrepreneurs qui se déplacent et ne s'en servent que pour être appelés, de nouveaux territoires de la communication se créent, cette fois plus liés à la proximité comme ceux de la pêche côtière autour du Cap Vert, couverts par les systèmes mobiles.

◆ Le cas du Gabon répond davantage au schéma d'une extrême polarité dans un territoire lacunaire où, sur de courtes distances, l'extrême modernité côtoie le plus total dénuement. Ce qui caractérise surtout le Gabon est la disparité ; disparités spatiales,

73 % d'urbains regroupés autour de trois grands pôles, inégalités sociales profondes entre villes et campagnes, et dans le tissu urbain. Et les réseaux de communications s'inscrivent totalement dans ces configurations ou même les renforcent. Le réseau international gabonais est meilleur que le réseau national ; il compte de nombreuses liaisons directes internationales assurant une très bonne interconnexion avec les pays africains et hors du continent. La numérisation de ces liaisons est réalisée avec d'abord les pays à fort trafic, France, USA, Canada, Grande Bretagne, Hollande, Suisse, Espagne, Suède, Grèce ainsi que vers les pays de la région ; Cameroun, Congo, Sénégal, Afrique du Sud. Le pays est connecté en liaisons directes avec 18 pays dont 9 africains ; un plan d'acheminement visant à réduire le transit par des pays tiers a été mis en œuvre. A l'intérieur du pays Port Gentil est un isolat que l'on ne peut atteindre sans trop de risque que par avion, aucun lien routier n'existe avec la capitale, aucun service par bateau. Les télécommunications jouent donc un rôle considérable. Un réseau de téléphonie mobile fonctionne dans les trois pôles, Libreville, Franceville et Port Gentil. Internet se développe difficilement en dehors des secteurs très privilégiés. Dans les immeubles des grandes sociétés pétrolières du Nord à Libreville et à Port Gentil, les réseaux privés spécialisés permettent une relation aisée avec les centres de l'Europe et des Usa tandis que la population urbaine environnante ne dispose que de mauvais télécentres et de quelques cybercafés souvent en panne. Dès la sortie des villes la pénurie s'installe. Il faut quinze jours pour acheminer une lettre de Lambarené à Libreville alors que c'est le seul axe goudronné. Les hameaux ruraux le long des pistes forestières sont peu peuplés et très isolés. Le Gabon est tourné vers l'extérieur, la capitale et Port Gentil sont bien essentiellement des relais pour l'extraction des richesses naturelles, bois et pétrole.

Entre ces deux cas extrêmes, relatif maillage d'un côté, territoire en archipel de l'autre, de nombreuses combinaisons sont possibles dessinant les clivages ethniques en Afrique du sud par exemple, où un semis de zones sous projets disposant d'une parabole mais non reliés par la route au Burkina et au Mali, ou encore l'hypertrophie du seul secteur moderne, celui de la capitale, comme en Guinée.

Les différenciations entre les pays ne tiennent pas tant à leur niveau de développement économique et à leur situation stratégique, pensons au Sénégal, qu'à la nature de l'Etat selon qu'il joue ou non son rôle d'aménageur et de régulateur. La pénurie d'équipement en Guinée et le niveau relativement bon de ceux du Sénégal le montrent. Mais il n'est pas certain que cette relation entre l'Etat et les réseaux perdure dans la mesure où les nouveaux systèmes satellitaires sont

matériellement indépendants des Etats qui n'en détiennent que le contrôle légal. Une question en effet demeure non élucidée, celle de savoir si les zones en conflit profitent des NTIC ? Les territoires déstructurés de L'ex Zaire, de l'Angola, du Libéria ou de la Sierra Leone sont absents des réseaux répertoriés, mais on peut se demander si les transactions sur les ressources minières, le diamant ou le trafic d'armes, qui déstabilisent voire détruisent les Etats n'utilisent pas les moyens de communication les plus dématérialisés comme les liaisons satellitaires qui appuieraient ces formes déviantes mais de plus en plus puissantes de mondialisation.

Conclusion

Les grandes manœuvres internationales dans le secteur des télécommunications concernent aussi l'Afrique mais ce sont les pays et les vecteurs les plus rentables, téléphonie mobile et services aux grandes entreprises, qui intéressent surtout les investisseurs internationaux, seuls capables de négocier et de mener à bien de grands contrats d'infrastructures et de services associés. La question cruciale d'un service universel demeure posée. Quand 80% de la population n'a jamais passé un coup de fil et que l'électrification s'arrête le plus souvent aux portes des villes, la fracture entre nantis et démunis passe toujours par la communication comme par les autres secteurs, par la disponibilité des services d'infrastructures, par un maillage du territoire. Désormais la fracture socio-territoriale se calque sur la fracture communicationnelle plus que sur l'appartenance à un territoire du "Nord" ou du "Sud"... Entre les hyper-centres des villes connectés au réseau urbain mondial et les extrêmes périphéries dépourvues de tout moyen moderne de communication, toute une gamme de configurations intermédiaires peuvent exister, dessinant un maillage territorial plus ou moins lacunaire selon les pays et qui reflète les clivages sociaux ; territoires extravertis en archipel des élites "planétarisées" (Pierre Levy), territoires exclus des pauvres du monde rural profond, essentiellement agis par les énergies locales, biomasse et force humaine ; mais aussi territoires réticulaires des intermédiaires, acteurs de l'échange , commerçants et/ou migrants , hommes et femmes relais des multiples diasporas qui trouvent avec les NTIC de nouvelles opportunités de relations nord sud et de relations transversales, sud-sud.

Références

- BRETON PH. 2000, Le culte de l'Internet, une menace pour le lien social ? Paris, la Découverte, sur le vif.
- CASSE MC. 1995, "Réseaux de télécommunications et production de territoire", in Sciences de la Société, n° 35, Territoire Société et Communication, Presses universitaires du Mirail .
- CASTELLS M. 1998, La société en réseaux, l'ère de l'information, Paris, Fayard.
- CHÉNEAU-LOQUAY A. 1998 a, "Do socio-territorial configurations in Africa favour the insertion of new information technologies" in NETCOM, (revue de la commission Géographie de la communication de l'Union Géographique Internationale, Henri Bakis (dir)) vol 12 n°1, mars 1998, 25p.
- CHÉNEAU-LOQUAY A. 1999, "Défis liés à l'insertion des technologies de l'information et de la communication dans les économies africaines, l'exemple d'Internet au Sénégal" in Actes du Symposium Ouestaftch (Technologie en Afrique de l'Ouest)- 25 et 26 janvier 1999, Université Lille, Intégration des sciences et technologies et ajustement structurel en Afrique de l'Ouest.
- CHÉNEAU-LOQUAY A. 2000, Quelle insertion de l'Afrique dans les réseaux mondiaux ? in Chéneau-Loquay A (coord), Enjeux des technologies de la communication en Afrique, du téléphone à Internet, Paris Karthala, collection Hommes et sociétés, 2000.
- DEANE J. 2000, For richer or poorer ? The impact of telecoms accounting rate reform on developing countries, in Chéneau-Loquay A (coord), Enjeux des technologies de la communication en Afrique, du téléphone à Internet, Paris Karthala, collection Hommes et sociétés.
- DOLFUS O. 1990, "Le Système monde" in tome 1, Mondes nouveaux, Géographie Universelle, Hachette-RECLUS, Paris .
- DUCREUX A. 1997, Les satellites une solution pour l'Afrique, Ecole Nationale des Ponts et chaussées.
- ELIE M. 2000, Internet et développement global, in Chéneau-Loquay A (coord), Enjeux des technologies de la communication en Afrique, du téléphone à Internet, Paris Karthala, collection Hommes et sociétés.
- ELIE M. 2000, Décrypter les chiffres de l'Internet, in Chéneau-Loquay A (op cit)
- HAMELINK C., 1999, ICTs and social development, the global policy context, Discussion paper, United Nations Research Institute for Social development (UNRISD), 32p.
- JENSEN M. 1998-97-99, African Internat connectivity.
<<http://demiurge.wn.apc.org/africa/partial.html>>
- LOHENTO K. 2000, ORIT, bulletin d'information sur les technologies de l'information au Bénin, janvier 2001.
- MUSSO P. "Vers un oligopole mondial", Le Monde Diplomatique, mars 1998, p 6-7.
- QUEAU Ph, "Les termes inégaux des échanges électroniques", Le Monde Diplomatique, février 1999, p 16.
- RENAUD P. 2000, "Vers la désertification technologique du Sud ?" in Chéneau-Loquay A (op cit)

Le Monde et la Centralité, Actes du colloque, Bordeaux 2000 – Annie Chéneau-Loquay

SCHILLER H. 1998, Dominer l'ère électronique, vers un nouveau siècle d'impérialisme américain, *Le Monde Diplomatique*, août 1998, p 1, 18, 19.

TAVERNIER Y. 2000, Fonds monétaire et Banque Mondiale, vers une nuit du 4 août ?

L'HÉRITAGE ENCOMBRANT DE L'ANCIENNE CENTRALITÉ EUROPÉENNE.

1 - Où est le centre sur la surface d'une sphère ?

Qui a vu le Monde ? A vrai dire personne. Même en tournant en satellite autour de la Terre, on ne saurait en avoir qu'une vue partielle, une « face » comme on dit pour la Lune¹. Pourtant, lorsque nous parlons du Monde, une image nous vient en tête et cette figure est à peu près la même pour tous : c'est un planisphère. Le Nord est en haut de la figure et, généralement, l'Amérique est à gauche, l'Australie en bas à droite... au-delà de ces traits généraux, la figure peut varier. Tout dépend de ce que les cartographes appellent des projections. Nous savons tous, plus ou moins, même si nous ne sommes pas géographe, qu'il est impossible de représenter correctement une sphère sur une surface plane et qu'il faut choisir entre représenter

¹ Pensez à la lune : vous avez à l'esprit l'image d'un disque ou d'un croissant ; pas d'un rectangle ou d'un ovale comme pour le monde-planisphère.

correctement les formes mais pas les distances – ou l'inverse, respecter la continuité de la surface terrestre au dépend des tailles et de l'exactitude des tracés, etc.

Mais le coup de force majeur du planisphère, parce qu'il est plat justement, est d'avoir des bords, donc un centre. En effet, sur la surface d'une sphère, il n'y a pas de lieu plus central qu'un autre. Certes, la Terre tourne autour d'un axe, ce qui produit deux points particuliers, les pôles ; mais qui sont les lieux les moins polarisants, les moins centraux de l'œkoumène. Donc représenter la surface terrestre par un rectangle, ou même une forme un peu plus complexe mais plate, produit des bordures ; la Terre n'est plus une surface continue. Dans les représentations les plus classiques, les quatre cotés du quadrilatère correspondent aux quatre « points » cardinaux. Ce n'est pas sans effet sur la pensée spatiale de la plupart d'entre nous, chercheurs compris. Par exemple, les quatre orientations, Est, Ouest, Nord et Sud, sont souvent considérées comme égales. Il suffit de regarder un instant une projection qui ne place pas l'équateur au centre, comme une projection polaire, pour constater qu'il n'est pas d'absolu de l'Occident et de l'Orient à la différence du Nord et du Sud. Ce n'est pas sans nous rappeler que parler de Proche, de Moyen ou d'Extrême Orient c'est se placer d'évidence dans une position eurocentrée.

Une figure plane génère donc nécessairement une centralité dans l'image, puisque à la différence de la sphère, surface limitée mais non bornée, elle a des limites. S'interroger sur le tracé de ces frontières, sur les lignes de coupure que l'on trace sur le globe, est alors un problème intéressant. Utiliser les régions polaires d'une part et le plus grand océan d'autre part pourrait sembler aller de soi. Cela mérite en fait qu'on s'interroge un peu sur ces choix ; et la question peut se prendre dans les deux sens. Il est bien évident que les planisphères les plus courants sont héritiers de la découverte des autres sociétés par l'Europe, de ce que nous avons nommé, non sans superbe, « les Grandes Découvertes ». Alors, que notre « continent » soit en position centrale n'est pas vraiment surprenant. L'orientation (terme surprenant, si l'on y prend garde) au Nord, effet de notre écriture qui part du haut du support, place donc le Vieux Continent en haut et au

centre de l'image du Monde. L'Europe, qui est à l'origine de la mondialité, a ordonné la figure de la Terre autour d'elle.

Cela ne soulève pas de problème – et, de ce fait, la question n'était pas soulevée – lorsque les pays européens dominaient manifestement les autres sociétés, les colonisaient directement ou indirectement, en gros au XIX^{ème} et au début du XX^{ème} siècles. La centralité du Monde et celle de sa représentation correspondaient. Certes, la plupart des civilisations se sont pensées de façon nombrilique. L'Empire romain le peignit sur les murs de beaucoup de ses monuments² ; la Chine produisit des cartes (« orientées » au Sud – la civilisation chinoise inventa la boussole, mais il ne faut pas oublier que l'aiguille aimantée a deux extrémités) où son empire est, évidemment, au milieu. Mais dans les figures antérieures à la cartographie du XVI^{ème} siècle européen, les marges barbares s'effrangeaient vite dans le mythe. Les Européens ont, eux, inventorié la Terre et c'est cette recension qui est d'ailleurs à l'origine de notre géographie.

Cette centralité figurée est essentielle parce qu'elle produit de la représentation, au sens des sociologues et des psychologues³. La pensée que nous avons du Monde est contrainte par les images qui nous le donnent à voir. En retour, cette image mentale contribue, parce qu'elle guide les acteurs, à la production de la centralité réelle. Or, si ce couple signifiant-signifié avait une forte pertinence au temps de l'apogée de l'impérialisme européen, au début du XX^{ème} siècle, il pose aujourd'hui problème. Non seulement parce que nous pouvons légitimement penser d'autres centralités, mais plus encore parce que notre monde est devenu multipolaire. Modifier la centralité, construire des cartes du Monde centrées sur les Etats-Unis ou la Chine⁴, surprend un peu et fait réfléchir, mais ne change en rien le problème posé par l'imposition par la figure elle-même d'un centre implicite.

Il n'y a pas de solution magique qui permette de représenter le niveau mondial sur une surface plane sans perdre certains de ses attributs

² Claude Nicolet, *L'Inventaire du Monde. Géographie et politique aux origines de l'Empire romain*, Fayard, 1988.

³ Serge Moscovici (dir.), *Psychologie sociale*, Puf, 1984.

⁴ Mettre de telles cartes à la disposition d'un public assez large fut à l'origine d'un succès éditorial assez rare pour un atlas, celui de Gérard Chaliand et Jean-Pierre Rageau, *l'Atlas stratégique. Géopolitique des rapports de force dans le monde*, Fayard, 1983.

essentiels⁵. Qu'on pense simplement à une réalité essentielle de la mondialisation contemporaine, ce qu'on peut appeler son « bouclage »⁶. Au début du XXème siècle, la centralité proprement européenne est devenue atlantique ; c'est ce que traduit l'usage devenu alors fréquent de « monde occidental ». Cela n'a que très peu modifié le problème de la représentation du Monde. Or, au cours des années 1970-80, les échanges trans-pacifiques en vinrent à faire jeu égal (en valeur comme en volume) avec les flux transatlantiques. C'est là qu'apparut dans les discours l'idée de « Triade ». Cela nous valu aussi un flot de propos imaginatifs et souvent fantasmatiques sur « le Pacifique, nouveau centre du Monde »⁷, dont l'erreur initiale est justement de chercher une nouvelle centralité unique. Bien sûr, il n'est pas impossible de représenter comme un anneau « l'archipel mégapolitain mondial »⁸ ; une carte centrée sur le pôle Nord, comme celle de la figure 1, le permet. Au risque de confirmer une autre représentation – qui n'est d'ailleurs pas sans intérêt : la périphérie de la figure est, selon les points cardinaux, le Midi, mais également les régions effectivement plus périphériques dans le système-Monde et souvent qualifiées de... Sud. Bref, on ne peut réfléchir à une représentation graphique du Monde sans tenir compte de la charge implicite qu'elle véhicule de représentation(s) mentale(s).

De plus, un défi posé à la cartographie devient de plus en plus crucial, en particulier au niveau de l'ensemble du globe : celui des métriques représentées. Cette question n'est pas qu'une question de spécialistes de l'échelle. Nous sommes tous conscients aujourd'hui que la proximité ou l'éloignement sont des notions très relatives à la diversité des moyens de mise en contact ou à la variété des obstacles maîtrisés ou construits pour limiter ces contacts. Se déplacer ou entrer en communication ne sont plus aujourd'hui affaire seulement de kilomètres. La distance se mesure également en temps, en coûts, mais

⁵ Christian Grataloup, « Représenter/Penser un Monde mondialisé », *L'espace géographique*, Belin-Reclus, 1999 n°1, pages 13-22.

⁶ Olivier Dollfus, Christian Grataloup & Jacques Lévy, « Le Monde : pluriel et singulier », in : Michel Beaud *et al.* Dir., *Mondialisation. Les mots et les choses*, Kharthala, 358 pages, pages 81-122..

⁷ Voir l'analyse critique de Jean-Louis Margolin, qui avait le grand mérite d'être faite à chaud, « Pacifique et système mondial », dans *Systèmes et localisation, Géopoint 1984*, Université d'Avignon et Groupe Dupont.

⁸ L'expression est d'Olivier Dollfus. *Mondes nouveaux*, tome 1 de la Géographie Universelle, Belin-Reclus, 1990, et *La mondialisation*, Presses de Sciences Po, 1997.

aussi en proximité/éloignement social. Or, la grande majorité des images du Monde que nous produisons et, plus encore, que nous utilisons, sont construites avec un rapport de distance entre la figure et la réalité (ce qu'est techniquement une échelle cartographique) qui met en relation des centimètres de la figure et des kilomètres des l'espace des hommes. Comme ce type de distance, dont il ne faut certes pas proclamer la disparition complète en général, joue un rôle de paramètre parfois modeste, voire presque inexistant, pour certains types de proximité, informationnelle en particulier, la carte devient partiellement un mensonge.

Certains auteurs ont alors beau jeu de dénoncer la mort de l'espace (ou de la géographie). Cela n'a pas plus de sens que « la fin de l'Histoire » et met surtout en évidence que la conception de l'espace des sociétés qu'ont ces auteurs est terriblement pauvre, littéralement monométrique, fondée sur une seule façon de concevoir la distance. Il est cependant délicat de leur jeter la pierre, dans la mesure où l'image-pensée du Monde est justement monométrique.

La morale provisoire de cette première étape de la critique du planisphère me semble être un appel à tous ceux qui donnent justement à voir des figures du Monde : dans les salles de classe, en tout premier lieu (instituteurs, professeurs d'histoire-géographie mais aussi d'autres disciplines), journalistes qui ont le souci de situer leurs informations et leurs commentaires (ce qu'on ne saurait évidemment décourager), mais aussi publicitaires (dès qu'on prête attention à l'usage des planisphères, on est frappé par leur abondance dans l'effort de vente), créateurs de logos, etc. S'il n'est pas, en effet, **une** bonne image du Monde, utiliser au mieux la diversité des représentations possible peut considérablement aider à relativiser les images mentales trop prégnantes. L'obstacle est toujours un réflexe d'économie d'effort et de temps. Prendre un fond de carte inhabituel est un investissement à long terme, mais souvent une difficulté immédiate pour le lecteur ou l'auditeur. Or, ce n'est pas le Monde que veulent montrer les utilisateurs de l'image, mais quelque chose dans le Monde et sur la carte. D'où la fréquence massive des mêmes types de planisphères et le renforcement inconscient de leur message subliminal dans les représentations des lecteurs et auditeurs.

2 - Le Monde est également un ensemble de parties.

Pour l'espace mondial, comme pour tout ensemble complexe, comprendre le tout suppose de réfléchir à sa subdivision en parties. C'est essentiel, car il y a là un effet de penser/classer : nommer des morceaux du Monde, découper donc, c'est en même temps produire des cadres de réflexion, créer des entités. Or, comment découpons nous le Monde ? Essentiellement en continents. Voilà quelque chose d'apparemment bénin, de neutre politiquement ou moralement, que la « notion » (?) de continent ! Qu'on y prenne garde, ce découpage peut se révéler pernicieux, et ce d'autant plus qu'il semble s'imposer d'évidence. Les continents ont une histoire, très humaine, très européenne ; ils transmettent donc une vision du Monde.

Tout commence au Moyen Age. Cette périodisation n'a d'ailleurs de sens... qu'en Europe, tant découper le temps ou l'espace ne peut se faire l'un sans l'autre. On peut considérer ce moment comme celui de la naissance de l'aire de civilisation nommée Europe. Logiquement, comme dans toute société consciente de sa particularité, la chrétienté médiévale s'est attribué une partie identifiée de la surface de la Terre, un territoire. Pour nommer son espace, le qualifier d'un toponyme, la société chrétienne latine réutilisa un terme hérité de l'Antiquité gréco-romaine : l'Europe. Le nom de la princesse phénicienne enlevée par Zeus-taureau avait indiqué d'abord la rive occidentale de la mer Egée, le berceau du monde grec, avant d'indiquer plus largement les terres au nord de la *Mare nostrum* des Romains. Ce nom propre avait donc plus identifié, dans l'Antiquité, une direction, une « orientation », qu'un découpage délimité de la surface terrestre.

Au contraire, les Chrétiens latins, les premiers hommes à se qualifier « d'Européens », vont user de ce nom de direction devenu toponyme, ainsi que de ceux qui lui sont associés, l'Afrique et l'Asie, pour désigner des parties de la Terre. Certes, il s'agit d'un découpage à l'emporte pièce, que formalise le planisphère médiéval dit « *carte T dans l'O* ». Cette figure du Monde (mal) connu était tout empreinte de la vision religieuse de ses auteurs. Jérusalem en est le centre. En haut, on situe l'Eden, le paradis terrestre. L'Europe est en bas à gauche, l'Asie en haut et l'Afrique en bas à droite. La figure est ainsi disposée

avec l'Est en haut, littéralement elle est « orientée », comme les églises européennes. C'est l'origine de notre terme pour dire disposé selon les points cardinaux. Cet héritage médiéval est toujours vivant.

En effet, lorsque la tradition géographique grecque fut transmise par les savants arabes et qu'ainsi une cartographie plus soucieuse de précision se développa dans la chrétienté latine, les noms propres indiquant les trois parties du monde connu furent encore utilisés⁹. Avec les voyages de Colomb et l'identification de nouvelles terres distinctes de l'Asie, il fallut créer une quatrième partie. Ce fut l'Amérique, baptisée en 1509 à Saint-Dié-des-Vosges¹⁰. Certes, les cartographes qui étaient également des humanistes, utilisèrent la structure linguistique latine ; l'Amérique est, comme ses trois plus anciennes collègues, un personnage féminin. Mais dans l'effort de pensée et de représentation du Monde produit par les Européens, qui accompagne les « Découvertes », la notion de partie de l'espace terrestre se précise. C'est au XVII^e siècle qu'est inventée la notion de continent, d'abord sous le nom de « *terres continentes* », telle que nous l'utilisons. Mais d'un souci, nouveau, de découpage précis des terres émergées, découle un effort inévitable de tracé des frontières. Il a fallu trancher. Nous n'allons pas entrer ici dans le détail de l'attribution de telle ou telle île à un ensemble continental, c'est un effort inachevé. Le tracé le plus intéressant, car le plus problématique, concerne la séparation de l'Asie et de l'Europe. Certes, la séparation de l'Afrique et de l'Asie n'est pas aussi facile que l'habitude puisse nous le laisser croire. Mais l'Isthme de Suez est étroit et le canal contribue à donner l'impression d'insularité africaine. Rien de tel entre l'espace de la chrétienté latine et le reste de l'Eurasie. Au XVII^e et au début du XVIII^e siècle, la Vistule, le Diepr ou la Volga¹¹ servirent tour à tour de frontière. Le choix, qui s'avéra définitif, des Monts Oural, résulta de la politique russe. Le tzar Pierre-le-Grand poursuivit avec persévérance l'effort d'intégration de son pays en Europe, dans « le concert des nations » pour s'exprimer selon les termes diplomatiques contemporains. Pour justifier la politique par la géographie, pour fonder en fait en nature l'intégration de la Russie à

⁹ Christian Grataloup, « Les noms du Monde », *Géo*, numéro 241, pages 30-34.

¹⁰ Voilà pourquoi cette sous-préfecture des Vosges est aujourd'hui le site du Festival International de Géographie (FIG).

¹¹ La Volga fut utilisée comme limite du continent européen en particulier par Montesquieu.

l'Europe, le cartographe officiel de Pierre-le-Grand, Tatichtchev, repoussa vers l'Orient la limite de l'Europe le plus loin possible qu'il était raisonnable de le faire. Très probablement, ce coup de force géographique n'a pu être une réussite que dans le contexte encyclopédique des Lumières, moment de classement généralisé, donc de création de « boîtes » exclusives ; les continents sont aux lieux ce que les espèces ou les genres sont aux plantes et aux animaux.

L'histoire de ce découpage ne s'arrête pas au XVIIIème siècle, mais l'essentiel du problème qu'il nous pose aujourd'hui pour penser le Monde est déjà là. Il a encore fallu inventer l'Océanie. De la fin du Moyen-Age au Siècle des Lumières, la pensée du globe repose sur l'idée qu'il y a dans l'univers un haut et un bas. Si l'on représente ou pense l'hémisphère nord en haut, il faut qu'il y ait un contrepoids au sud pour que la Terre ne bascule pas. Sur les planisphères du XVème au XVIIIème siècles, on traçait un immense continent austral « *en bas* ». Cela repose évidemment sur l'idée que les continents, de pierres, sont plus lourds que les océans. L'essentiel des terres connues étant au nord de l'équateur, il fallait donc un contrepoids encore plus massif. L'exploration systématique par les Européens des marges du Monde qu'ils connaissaient se fit au XVIIIème siècle, en même temps qu'avec Newton la physique abandonnait l'idée d'un monde avec du haut et du bas. L'Australie bien délimitée, l'Antarctique visiblement distinct, on abandonna l'idée du continent austral ; pour continuer le classement des lieux, achever le découpage du monde en parties, on inventa en 1814 le continent, au nom pour le moins paradoxal, « *d'Océanie* ».

3 - Une dénaturalisation nécessaire pour penser le Monde.

Rien d'étonnant finalement que l'Europe soit si souvent au centre du planisphère. Naguère les manuels scolaires expliquaient, avec, à l'appui, des calculs sommaires de distances sur un planisphère, que l'Europe - ou la France – était « *au centre des terres émergées* » ; ils ne faisaient que prendre très au sérieux les représentations du Monde qu'ils mettaient en scène. Pour penser le Monde actuel, et plus encore celui de demain, il ne faut donc pas être dupes de ces images,

dessinées et mentales. Pour cela il ne faut pas considérer l'Europe, « ce petit cap de l'Asie », comme l'exception qui confirme la règle, mais au contraire comme le découpage fondateur autour duquel le reste est venu s'ordonner. Rien d'étonnant à ce qu'une civilisation isole son aire, ne puisse pas se penser comme du même endroit que les autres « mondes ». La chrétienté latine n'agissait pas différemment de « l'Empire du Milieu » chinois, dont les cartes antérieures à l'influence de la science occidentale disposaient un monde en auréoles autour du Céleste empire¹². Il en reste comme trace visible le fait que ce découpage soit le moins « naturel » de tous les continents. Au contraire, le caractère méga-insulaire des quatre autres parties du Monde indique justement que leur découpage ne fut pas fait par leurs propres habitants. Ainsi, la naturalisation de certaines parties justifie l'ancrage en nature du tout.

En effet, il est loin d'être absurde de tenir compte de certaines limites. La plus évidente est celle de l'Atlantique, à la fois limite active de plaque et véritable rupture dans l'œkoumène jusqu'aux navigateurs européens du IX^{ème} au XV^{ème} siècles qui tissèrent les liaisons entre habitants de l'Ancien et des Nouveaux Mondes. On peut également difficilement contester la particularité de l'Antarctique. La limite entre l'Asie et l'Océanie recoupe une discontinuité importante aussi dans la diffusion des plantes et des animaux, comme des civilisations. Il n'y a rien de surprenant à ce que la vision mondiale des Européens se soit « calée » sur des ruptures proposées par le milieu naturel lorsque cela ne rentrait pas en contradiction avec la projection de cette pensée européenne loin de son lieu de conception. Loin de l'Europe, le problème était souvent moins chaud ; ainsi, isoler l'Antarctique comme un ensemble à part ne pose pas de problèmes considérables pour la globalité de la démarche.

Mais il n'en reste pas moins que les notions d'Afrique, d'Amérique ou d'Asie, pour ne pas parler d'Océanie, sont, certes, des catégories de rangement de lieux assez simples, mais aussi de leurres. Derrière chaque étiquette continentale, se profile l'idée implicite d'une aire

¹² Si l'on veut relativiser le planisphère qui nous est coutumier, on peut imaginer ce qu'il aurait été si, au lieu des Européens, cela avait été les Chinois qui avaient « découvert » le Monde, ce qui ne fut pas loin de se produire dans la première moitié du XV^{ème} siècle (Christian Grataloup, *Lieux d'Histoire. Essai de géohistoire systématique*, Reclus, collection « Espaces modes d'emploi », 1996).

culturelle. L'exemple le plus manifeste nous est fourni par l'Asie ou l'Orient. Très souvent, il s'agit en fait de la Chine et sa périphérie ancienne (Japon, Corée(s), péninsule indochinoise, Taiwan, Philippines...). On peut également penser à la péninsule indienne, mais pas toujours ; ainsi quand il fut question, il y a trois ans, de « crise asiatique », l'Inde n'était pas concernée. Plus encore, l'Asie centrale, le Proche ou Moyen Orient, pour ne pas parler de la Sibérie, ne sont que rarement sous-entendus quand on parle d'asiatisme, de valeurs asiatiques, etc. Bref, l'Asie, dès qu'elle prend un poids de société, devient à géométrie très variable. Mais je serai prêt à remettre en cause l'idée banale que l'Afrique, même réduite à l'Afrique noire, représente une unité évidente. De proche en proche, la fiabilité des découpages devient évanescence.

Pourtant, comprendre, maîtriser, suppose toujours, d'une façon ou d'une autre, de découper. Admettons les continents comme une « morale provisoire », mais à condition de vigoureusement les dénaturer. Il s'agit d'une vision historiquement datée et géographiquement située – ce qui est d'ailleurs la même chose. Cela nous oblige à réfléchir dans le présent, et non plus dans une éternité naturelle non historique, aux découpages pertinents du Monde. Penser les lieux du Monde devient un problème, passionnant et nécessaire : comprendre les parties pour saisir le tout, et réciproquement, bien sûr !

DOLLFUS Olivier
GRATALOUP Christian
LÉVY Jacques

UN MONDE DE NOUVELLES CENTRALITÉS

Lorsque nous disons que le Monde est en train de changer de manière radicale, nous prenons des risques. Il est toujours tentant de repérer des transformations majeures, et toujours facile de positionner le temps présent comme une transition entre deux états fondamentalement distincts.

À notre décharge, nous pouvons dire que nous disons cela pour aujourd'hui et non pour d'autres périodes, récentes ou anciennes, que nous avons déjà observées. Ajoutons que nous essayons d'utiliser les mêmes critères, les mêmes indicateurs pour analyser des situations différentes afin, justement, de tenter de mettre en valeur ce qui les sépare. Nous faisons de notre mieux pour ne pas sombrer dans une lecture fataliste que nous rencontrons à la fois dans le courant évolutionniste, en général dominé par des mythes techniciens ou economicistes, et dans une posture eschatologique, annonçant chaque jour l'apocalypse pour demain. Nous n'oublions pas que l'histoire de l'humanité est une des histoires possibles. Ce qui était déjà vrai à l'époque de l'apparition de *Homo sapiens sapiens* éclate aujourd'hui : les options sont bien plus ouvertes lorsque les acteurs dotés de compétences stratégiques se multiplient. Gardons-nous du syndrome

"*Star Wars*" (qui d'ailleurs pèse très lourdement et depuis longtemps sur toute la production de science-fiction) consistant à se représenter l'avenir comme une version amplifiée et caricaturée de situations historiques antérieures - souvent très antérieures - à l'actuelle. Résistons à la tentation de nous polariser sur des points fixes, qui peuvent à la fois masquer les changements d'ensemble et nous cacher notre propre dynamique. Accommodons notre regard à l'infini même lorsque nous observons des détails, pour ne pas rater ce qui passe, même hors-champ, même si c'est inclassable, même si c'est flou.

Notre grille d'analyse est en gros la suivante. Nous nous demandons

- i. jusqu'à quel point le Monde devient un espace pertinent ;
- ii. quelles sont les caractéristiques spatiales (échelle, métriques) et non-spatiales (substance) de cet espace d'échelle mondiale et
- iii. quelles sont les conséquences des dynamiques de l'espace-Monde sur les autres espaces de la planète (commutations).

Dans la seconde partie de cette communication, nous nous intéresserons aux points *ii.* et *iii.* en analysant la dynamique de la centralité et l'évolution du rapport centre /périphérie et le rôle des lieux. Mais, dans un premier temps, il convient de répondre à la première question, car elle conditionne les deux autres.

1 - Un épaissement accéléré de la mondiatisation.

Le diagnostic que nous proposons est que, dans la dernière période, nous assistons à un épaissement considérable de la dimension mondiale du Monde. Si, par hypothèse, on s'imagine capable de faire la somme de tous les échelons des espaces existants, le niveau planétaire verrait sa part relative augmenter de manière considérable.

Trois domaines seront examinés : l'internet et les TIC¹, la dynamique des entreprises transnationales, l'émergence au potitiqueue.

¹ Technologies de l'information et de la communication.

1.1 - Aperçus sur La pla. net.

La généralisation rapide de l'accès à l'internet dans le monde développé commence à faire sentir ses effets, et pas seulement sur les cours du NASDAQ. L'élargissement des connexions, de l'univers de l'ordinateur à celui d'objets préexistants (notamment le téléphone et la télévision) est engagé. Il doit aboutir dans les dix prochaines années à sept cents millions d'objets reliés par internet (alors qu'il n'y a que cent vingt millions d'ordinateurs). Cependant, les liaisons à longue distance se développent fortement dans le domaine du courrier, de la vente par correspondance, de la documentation, et récemment de l'audio-visuel. Outre une information aux émetteurs multiples sur le monde extérieur au réseau, l'internet permet, et de plus en plus, la circulation d'objets déjà numérisés ou qui peuvent l'être (texte, son, image). Les interactions sociales nouvelles ainsi engendrées possèdent certaines caractéristiques qu'on peut déjà identifier : des initiatives plus massivement individuelles (même si les collectifs profitent aussi de l'internet), une auto-organisation du réseau défiant toute réglementation, une augmentation considérable de la sphère de la gratuité (aux effets vertigineux dans le domaine de la production musicale), un investissement massif des firmes

multinationales les plus puissantes dans cette «nouvelle économie».

Les connexions locales et nationales restent largement dominantes, y compris aux États-Unis, ce qui illustre bien l'intérêt qu'il y a à analyser les *commutations* entre échelle mondiale et autres échelles. On note en effet un impact considérable sur des échelles nationales ou continentales. Les analystes économiques constatent une baisse des prix locaux grâce à l'internet, d'une part par l'intervention facilitée d'opérateurs extra-locaux, d'autre part par la réorganisation des rapports de forces entre acteurs anciens ou nouveaux déjà présents. D'une part on peut acheter ailleurs ce qu'on achetait sur place, d'autre part on peut acheter autrement (enchères, troc, accès aux stocks anciens, etc.).

Ce niveau mondial en gestation s'approche beaucoup d'une *société civile*, fortement structurée par deux types d'opérateurs : les individus et les entreprises, avec une circulation facilitée entre ces deux pôles (modèle du « garage » de la Silicon Valley) mais aussi avec une irréductibilité de l'un à l'autre. Grâce à l'internet, l'entreprise entre davantage dans l'intimité des personnes mais, par différents biais, les individus menacent comme jamais la rentabilité et l'existence même

des entreprises (comme d'ailleurs de toute organisation). On peut même faire l'hypothèse que jamais auparavant le type idéal de la société civile, tel qu'il a été pensé par les théoriciens, depuis Hegel, n'a été autant approché qu'aujourd'hui à l'échelle planétaire. Or, si l'on réfléchit aux mécanismes qui ont rendu cela possible, on notera que c'est cette configuration elle-même, telle qu'elle se mettait en place dans les trois dernières décennies sous une forme moins développée à cette échelle, qui en est responsable. L'événement géographique majeur qu'on doit associer à l'internet, en effet, ce n'est pas une percée technologique considérable, puisqu'on a, pour l'essentiel, utilisé, dans un premier temps et encore très largement, le réseau téléphonique pour transporter des données, ce que faisait déjà le Minitel. Le changement, c'est le découplage entre prix et distance physique à l'échelle mondiale accompagné d'un découplage en deux temps (le fournisseur d'accès puis l'opérateur de réseau) entre prix et temps de connexion. Il semble d'ailleurs que le développement rapide de la téléphonie mobile à haut débit empêchera l'apparition d'un différentiel spatial opposant les zones denses, câblées, et les autres, du moins pour les usages actuels ou envisagés de la Toile. On note que la téléphonie mobile peut offrir l'occasion d'un raccourci technologique à un coût monétaire faible, ce qui peut permettre des rattrapages pour des sociétés à niveau de développement intermédiaire (Liban) ou pour des pays démunis et dévastés (Somalie). Pour sa part, l'internet devient le premier réseau totalement "hertzien " ou RET (réseau exclusivement topologique), délivré des composantes topographiques qui, comme dans le cas des réseaux de transport, produisaient des objets plus composites.

L'espace mondial des TIC tend donc, en termes d'offre de service, à être largement isotrope. Cet événement s'est produit lorsque l'usage du système téléphonique pour transporter des paquets de données a débordé du monde universitaire (après celui de la défense) vers un grand public qui avait commencé à apprécier les forfaits téléphoniques. Les entreprises les plus efficaces (du type AOL ou CompuServe, aujourd'hui racheté par AOL) sont celles qui, en cherchant à vendre des produits complémentaires, avaient été, en contrepartie, les premières à comprendre et à assumer l'idée de quasi-gratuité du service de base. Comme on l'avait vu vingt ans plus tôt avec la micro-informatique, tout se joue, non dans les seuls bureaux d'études des firmes, mais sur l'interface consommateur/producteur. Ceux qui n'avaient pas compris que

l'ordinateur personnel ne serait pas utilisé comme calculateur mais comme traitement de texte ont été éjectés du marché.

Dans le domaine de plus en plus massif des relations inter-entreprises (*Business To Business* ou *B2B*), l'usage de la Toile pour gérer l'achat des produits intermédiaires illustre le même processus d'utilisation des nouvelles technologies pour fabriquer de nouvelles relations et, si possible, de nouveaux rapports de force sur le marché. Il n'est pas certain, par exemple, que la création, par les trois principaux constructeurs d'automobile aux États-Unis (Général Motors, Ford, Daimler-Chrysler), d'une plateforme commune d'achat de matières premières et de produits intermédiaires, modifie significativement l'implantation géographique des fournisseurs mais, en revanche, il ne fait pas de doute que le résultat sera une pression à la baisse des prix de vente de ces biens.

Le recours à l'internet ou, dans un registre un peu différent, aux "centres d'appel" dans la gestion des services publics autant que dans la VPC (ou la vente en ligne) offre un exemple de déplacement des fonctions, dont le changement d'échelle n'est pas seulement sommital (vers le niveau mondial) mais aussi, plus modestement en apparence, du local au régional ou même de l'infra-local au local. Après les États-Unis dans les années 1990, la réorganisation de l'administration en France tend à supprimer des bureaux de poste, des perceptions ou d'autres services "de proximité" sans diminuer en principe la qualité de la prestation rendue. On suppose que le déplacement physique n'est pas nécessaire pour effectuer un virement ou poser une question sur sa déclaration de revenus. En fait, ce n'est pas si évident pour certaines parties de la population qui, à la différence de la plupart des Nord-Américains, voient la bonne vie comme une permanence, une absence de changement, un refus de l'injonction à se transformer soi-même. L'idéologie fondatrice du compromis républicain, protecteur de la ruralité, n'y est pas pour rien. La mondialisation n'est ici qu'un aspect d'une transformation plus vaste, qui avait déjà commencé mais qui se trouve activée par un faisceau de déterminants, parmi lesquels l'irruption de technologies légitimées par ailleurs pèse d'un poids au moins autant symbolique que strictement fonctionnel.

Que devient dans ces conditions le grand débat entre les différentes manières de gérer la distance ? Comme on l'a vu dans des processus comparable (notamment avec l'avènement du téléphone), la concurrence joue, logiquement, sur les secteurs les moins compétitifs des

trois méthodes principales que sont les transports, la télé-communication et la ville. Là où les trois modalités coexistaient déjà fortement, disons aux échelles locale et régionale, on observe une redistribution à la fois interne à chaque modalité (le *courriel* remplace l'appel téléphonique non urgent) et entre modalités (on consulte un catalogue de bibliothèque de chez soi, via l'internet). Cependant, le " cœur de cible " urbain, celui des interactions multisensorielles au contact, non programmables et/ou à très forte valeur, n'est pas vraiment touché et se trouve même renforcé puisqu'il a été comme épuré de ses scories moins intéressantes, abandonnées aux autres modalités. La ville peut ainsi se tourner plus franchement vers son " métier " principal. Aux échelles supérieures, du régional au mondial la télé-communication augmente clairement le nombre d'interactions possibles, mais, si celles-ci se développent, elles tendront inévitablement à se construire une strate supérieure, celle permise par la rencontre directe, qui aura sans doute lieu, le plus souvent, dans une grande ville.

1.2 - L'entrée en force d'une compétence anthropologique.

Les mégafusions impliquant des entreprises déjà transnationales auront marqué les dernières années du XXe siècle. Sont concernés la plupart des secteurs industriels en croissance (automobile, aéronautique, chimie, pharmacie, TIC) et les services liés à la communication (supports, vecteurs et contenus). La plupart du temps, il s'agit de constituer des groupes géants à partir de firmes qui étaient dominantes sur un couple branche-pays. Qu'est-ce que cela change pour la vie de ces entreprises ? Elles doivent réaliser un double effort pour intégrer l'espace élargi qui est le leur et pour s'ajuster à la diversité du monde extérieur. À la hiérarchie des compétences " techniques " et à la (psycho)sociologie des "ressources humaines", s'ajoute désormais la (psycho) anthropologie du contact culture. Une fusion entre deux entreprises à dominante nationale (type Aventis = Rhône Poulenc + Höchst) met plusieurs années à être digérée car il faut du temps à deux directions issues d'aires culturelles différentes pour s'amalgamer. La maîtrise des langues devient décisive et ce, de deux manières différentes : l'anglais comme langue véhiculaire mondiale ; toutes les langues, anglais compris, comme langues vernaculaires.

Nous touchons alors du doigt ce que signifie la transformation du Monde, d'une série d'espaces séparés en une aire, formée de lieux

distincts mais fortement interreliés. L'unification ne va nullement de soi, d'autant qu'aucun acteur, à supposer qu'il en ait le dessein n'est assez puissant pour se fixer comme objectif de réduire à néant les différences entre les lieux. Dans ces conditions, la connaissance de l'altérité ne doit pas être vue comme une résistance à la mondialisation mais comme une dimension fondamentale du processus. Ce point de vue conduit à regarder avec attention les efforts menés par les grandes entreprises pour familiariser leurs salariés avec l'usage de l'anglais. Il est clair, d'abord, que cette orientation modifie le profil des compétences demandées par l'entreprise et que ceux qui, pour une raison ou une autre, ne peuvent ou ne veulent pas changer se trouvent en situation délicate. Le mouvement de protestation observé actuellement chez Renault-France illustre bien le phénomène de "retranchement " de « dotés » mal « connectés ». Au-delà, il n'est pas certain que la pratique de l'anglais soit assimilable (ou en tout cas réductible) à une domination culturelle anglo-saxonne. Comme tout voyageur, le travailleur de ce type d'entreprise fait, avec l'anglais, l'investissement minimal pour espérer entrer en contact avec autrui, quel qu'il soit. En ce sens, les salariés japonais ou brésiliens du groupe (et pas seulement des Espagnols contraints jusqu'à présent de parler français, « comme tout le monde »), ressemblent à des touristes passant progressivement du club de vacances ou du circuit en autocar à des voyages plus ethnographiques et plus aventureux où l'on vise une interaction avec, voire une immersion dans des sociétés différentes. La carte de référence devient alors celle, potentiellement dynamique, que l'on peut réaliser à partir des travaux de Ron Inglehart (*World Values Survey*), qui placent les différents systèmes de valeurs à différents endroits sur un plan unifié, et non celle fondée sur des barrières supposées irréductibles entre cultures, lancée par Samuel Huntington.

Cette nouvelle tendance à l'intégration des différences culturelles dans la gestion des relations inter- et intra-firmes présente un paradoxe. C'est au moment même où l'amplitude dans la diversité des produits atteint un nouveau plancher avec l'émergence d'ordinateurs, de produits audiovisuels et d'automobiles presque identiques sur tous les marchés que d'autres différenciations apparaissent. À y regarder de plus près, la situation actuelle se situe pour partie en droite ligne des évolutions précédentes. Dans l'automobile, par exemple, ce sont surtout les constructeurs japonais qui ont fait l'effort de s'adapter à la diversité des marchés tout en limitant au maximum les coûts de conception. Ils ont si bien réussi que, sous leur influence, tous les

industriels ont modifié leurs produits en visant le concept de « voiture mondiale ». Cela rend d'autant plus aisée la constitution de groupes eux-mêmes mondiaux, qui vont pouvoir utiliser un ensemble de plates-formes de production aisément inter-opérables. Dans un premier temps, ce sont les cultures d'entreprises qui deviennent l'élément le plus hétérogène, d'où les adaptations actuelles. Mais on peut aussi penser que, sur une masse aussi complexe de consommateurs, l'avantage compétitif continuera, à la marge, de se construire dans la capacité à épouser au plus près les différences. Ainsi l'on voit McDonald, qui a pourtant réussi à imposer un produit mondial unique, se préoccuper de plus en plus des spécificités locales du goût de ses clients. Ce qui change, c'est que la carte de ces différences ne recouvrira pas forcément les lignes de partage habituelles que constituaient les frontières des États. Des cohérences transfrontalières ou des territoires discontinus (par exemple l'ensemble des métropoles de l'AMM) peuvent devenir pertinents. L'aire-Monde se constitue de lieux dont la taille et le contenu ne sont pas fixes mais bougent eux-mêmes en relation avec la dynamique de l'échelle mondiale : ainsi les aires linguistiques minoritaires et transnationales ont tout à gagner d'un recours à l'échelle mondiale, non seulement pour se défendre, via l'internet, sous forme de « communautés virtuelles »² mais aussi en étant valorisées, activées par de stricts phénomènes de marché, lorsque, par exemple, un fabricant d'ordinateurs met en vente un clavier adapté à cette langue, qui n'aurait aucune chance de voir le jour dans un espace national, à la fois restreint et hostile.

1.3 - Société-Monde : une idée qui ne fait plus sourire.

La thématique de l'opposition à la mondialisation est devenue une des idéologies d'accompagnement de la mondialisation économique et de construction de la mondialisation politique. On rencontre en gros, sur ce terrain, cinq types d'attitudes : la négation (la mondialisation n'existe que comme idéologie), la résistance (la mondialisation est nuisible, il faut s'y opposer), l'alternative (il faut promouvoir une autre mondialisation), l'implication réformatrice (il faut accepter la mondialisation, à condition de la transformer ou de la compléter),

² L'usage du terme « virtuel » est discutable dans le sens d'une simulation communicationnelle (par rapport au sens, plus pertinent, de potentiel non actualisé). Par ailleurs, ces regroupements ne sont pas forcément des communautés au sens fort du terme (la *Gemeinschaft* de Ferdinand Tönnies). Aussi vaudrait-il mieux employer l'expression « collectivités immatérielles ».

l'acceptation, enthousiaste ou résignée (la mondialisation que nous observons est inévitable). Au-delà des typologies, le fait marquant que l'épisode de la réunion de l'OMC de Seattle (1999) a bien mis en évidence, c'est que ces cinq attitudes concourent toutes à créer un plan de débat commun portant sur les problèmes du Monde et déployé à l'échelle du Monde. Le fait que certains protagonistes se présentent comme faisant irruption sur cette scène politique mondiale en gestation pour en contester l'existence est au fond assez classique des systèmes politiques démocratiques depuis un siècle en Europe. L'attitude tribunicienne protestataire, parfois teintée de messianisme eschatologique, qui a caractérisé une part importante de l'engagement en politique du mouvement ouvrier dans plusieurs pays, notamment dans sa version communiste, n'a pas empêché une présence effective de ces formations dans la vie politique, y compris dans la sphère gouvernementale. La contestation du cadre existant peut donc fonctionner comme modalité spécifique d'entrée et de légitimation dans ce cadre (cf. Jacques Rancière, *La mésentente*). On peut donc interpréter les développements récents comme des signes de constitution chaotique d'un « espace public », même si les acteurs qui y évoluent ne se reconnaissent pas mutuellement comme composante constitutive de cet espace.

D'autres événements, plus spectaculaires (encore les conflits du Kosovo et de Timor), l'ébauche d'une justice transnationale, le jeu renouvelé des organisations internationales témoignent de ce même mouvement, à la fois désordonné et intense, d'émergence d'un versant politique de la mondialisation. L'important est de souligner que, à travers eux, on peut mieux formuler la grande question présente et à venir dans le court et le moyen terme. Comment dimension civile et dimension politique de la mondialisation vont-elles s'articuler ?

Une fois encore, l'émergence de l'échelle mondiale produit aussi des réalités inédites. Lorsqu'il est question de société, cependant, le résultat final est, en un sens, connu d'avance. La mondialisation comme entrée du Monde en société ne peut pas déroger (ou en tout cas, rien ne permet de le penser) aux principes caractéristiques de la relation, observable à d'autres échelles, entre les différentes composantes d'une société. Ainsi, il est difficilement imaginable que le développement de la sphère des échanges telle que nous la voyons prospérer ne crée pas un appel massif au politique. C'est d'ailleurs ce qui se passe effectivement, même si les structures ou les événements qui manifestent cette tendance n'entrent pas dans le cadre classique d'une société politique fonctionnant en régime de croisière. On en

vient donc à formuler l'hypothèse selon laquelle c'est davantage le point de départ (le très fort *degré* de monopolisation du politique à l'échelle des États) que le point d'arrivée qui donne son style à la mondialisation du politique

Telle peut être l'une des approches de la mondialisation en termes de société-Monde. Ce genre de lecture était jugée par beaucoup il y a à peine dix ans comme utopique et/ou angélique. On ne voit guère aujourd'hui comment on pourrait s'en passer³, quand ceux-là même qui en contestent le plus la légitimité se sont engagés activement, à leur manière, dans sa construction.

Tirons de ces remarques trois conséquences. La première est que c'est la *technique* des usagers beaucoup plus que celle des « technologues » qu'il faut prendre en compte. La seconde est que se produisent de multiples *commutations* interscalaires : les dynamiques de la mondialisation sont présentes de manière latente et/ou à d'autres échelles avant de devenir patentes à l'échelle mondiale et que, en sens inverse, la mondialisation influe sur l'évolution des autres niveaux scalaires. La troisième est que l'espace ainsi créé devient mondial mais change aussi de *substance* : il n'est pas le simple élargissement des échelons préexistants.

2 - Un concept décentré.

Pour les spécialistes d'autres sciences sociales que la nôtre présents dans ce colloque, la réflexion sur la dimension géographique de la centralité mondiale suscite peut-être l'impression de friser le paradoxe. Le géographe localise, pourrait-on, en effet, penser. Plus précisément sa tâche serait de placer sur une carte, sous forme d'un point, le centre. La mobilité se traduit alors par un déplacement du point, qu'une flèche permet de représenter. Or, nous ne venons de cesser d'affirmer que la mobilité géographique qui nous importe pour comprendre le Monde est scalaire. C'est le déplacement dans l'échelle géographique vers le niveau le plus élevé dont il est ici question et cette mobilité que l'on pourrait qualifier de « verticale » n'entraîne

³ Le prochain congrès de l'Association des sociologues de langue française (Québec, juillet 2000) aura pour thème général : « Une société-monde ? ».

⁴ Bien évidemment, il ne s'agit pas d'un retour au nomadisme du paléolithique, ni même à celui des grands éleveurs. L'usage du terme reste ici plutôt métaphorique, à la différence de beaucoup d'usage d'aujourd'hui qui semblent le prendre un peu trop littéralement.

pas forcément des déplacements « horizontaux », ceux que traduisent les changements de position sur une carte.

2.1 - La centralité : plus une question de niveau que de lieu.

Ce paradoxe, au moins apparent, pose effectivement des problèmes de représentation cartographique : comment exprimer les mouvements entre niveaux géographiques, en particulier l'épaississement de celui du Monde, sur un planisphère qui n'a qu'une seule échelle graphique ? Cette question n'est pas que technique, car elle induit l'image, la représentation que l'on a de l'espace mondial, en particulier quand on n'est pas géographe. Or, nous venons de le voir, la centralité mondiale est de moins en moins localisée de façon ponctuelle. Cela en grande partie parce que la nouveauté de la mondialisation immédiatement contemporaine réside dans l'articulation de deux mutations différentes, aux temporalités très distinctes, mais en très forte interaction : l'induration du niveau mondial, d'une part, les mutations de divers ordres qui affectent les distances, de l'autre.

Le processus de construction du niveau mondial n'a rien de bien nouveau. On peut le faire remonter au tissage du Monde par les Européens, ce qu'ils nommèrent dans leur superbe les « Grandes Découvertes », mais qui dérive de relations beaucoup plus anciennes. Depuis, de façon certes non linéaire mais avec constance, l'épaississement, l'induration de ce niveau le plus élevé n'a pas cessé. La situation de la fin du xxe siècle ne représente qu'une accentuation de cette dynamique géographique. Le sentiment d'accélération vertigineuse communément éprouvé résulte pour partie de la prise de conscience du poids acquis par ce niveau mondial, mais également des mutations profondes dans les maîtrises de la distance.

En effet, on peut défendre raisonnablement le point de vue selon lequel la mondialisation aurait persévéré, même sans mutations techniques. Mais ces changements techniques, eux-mêmes en grande partie effets du développement de ce sommet de l'échelle géographique, pour plus aisément déplacer informations et décisions mais aussi personnes et objets à ce niveau, produisent une transformation radicale de sa nature géographique. Ils permettent de produire de l'a-localisation plutôt que de la dé-localisation. Ce second type d'effet géographique est pourtant celui qui est le plus communément associé à la mondialisation. La plainte contre les délocalisations d'activités nourrit les discours hostiles au développement du niveau mondial. On entend évidemment moins de

protestations contre les relocalisations, corrélat inévitable des départs d'un lieu vers un autre. On a bien là un type de mouvement géographique peu surprenant, aisé à cartographier. Que les facilités accélérées des communications favorisent et même permettent ces changements de localisation, c'est évident. Mais, aux allongements des distances près, ce n'est pas nouveau.

Inversement, ce qui est radicalement différent et neuf, c'est l'explosion de processus permettant une quasi-ubiquité, et cela d'abord dans des attributs du sommet de la centralité : la prise de décision et l'innovation. Qui peut vraiment dire où sont effectivement décidés les choix en matière financière, productive, militaire, culturelle... qui peuvent aujourd'hui affecter le Monde ? Il est beaucoup plus facile de répondre à la question « Par qui sont effectués ces choix ? » L'identification des acteurs mondiaux ne permet pas si facilement, cependant, de les localiser, dans la mesure où justement les corrélats de leur dimension géographique sont leur mobilité et leur caractère fortement réticulaire.

Ainsi, la centralité mondiale se comprend beaucoup mieux, en terme de niveau, que le lieu. Le centre du Monde ne peut être placé quelque part sur une carte, comme une capitale. Le Monde est son propre centre et il peut être partout. Une telle configuration géographique n'est pas sans rapport avec la structuration de ce niveau mondial comme société civile, analysée précédemment.

2.2 - Une centralité « nomade » au risque de la territorialisation.

On pourrait cependant logiquement objecter que les mutations affectant les métriques de la distance sont tout aussi opératoires aux autres niveaux de l'échelle. En fait, deux différences peuvent singulariser dans ce contexte la centralité au niveau mondial :

- ◆ d'une part, la permutation, la commutation d'une métrique en une autre supposent, à ce niveau, des mouvements d'une plus grande ampleur,
- ◆ -d'autre part, l'ancienneté plus importante des espaces de niveaux inférieurs leur laisse en héritage des inscriptions territoriales plus évidentes. Mais l'hypothèse que des processus identiques puissent affecter à terme le niveau mondial ne peut être écartée. Autrement dit, les configurations spatiales de toute taille qui associent et combinent des contributions aux flux

économiques, aux rapports sociaux, aux activités politiques mondialisés bénéficient pour cela des acquis de leur passé. Ce faisant, les villes, les régions, les nations, les continents se créent un capital spatial qui prend sens dans le présent et dessine les lignes de force de cet espace mondial en émergence.

Le premier trait singularisant le niveau mondial pourrait s'exprimer en terme de fraction, comme l'échelle cartographique. Les espaces contemporains, du fait des transformations des modalités de transport, sont de plus en plus multimétriques. Les façons de mesurer la proximité ou l'éloignement entre deux points à la surface du globe terrestre subissent une double évolution : leur nombre augmente en même temps que les possibilités de les convertir les uns dans les autres. Il fut un temps, il n'y a encore guère plus de deux siècles, où une information ne pouvait guère aller plus vite, au maximum, qu'une personne ou un (petit) objet ; la vitesse du cheval au galop constituait pour tous les types de déplacement un plafond indépassable. Ensuite chaque innovation en matière de transport a rendu plus variées les façons de mesurer le temps, le coût, le risque de la distance. Mais si les moyens les plus rapides pouvaient être convertis en moins rapides (envoyer un message par porteur plutôt que par télégraphe, par exemple), l'inverse n'était pas forcément vrai. Or, depuis le télégraphe, les moyens de transmission quasi instantanés n'ont cessé de progresser dans la variété de la nature des envois possibles (du message à la voix, puis au texte, à l'image, à la forme, donc bientôt à l'objet ; seule la téléportation des personnes reste encore du domaine de la science fiction).

La possibilité d'exercer une conversion, de passer d'un moyen de déplacement à un autre, est évidemment d'autant plus intéressante que la distance est considérable dans l'une des métriques. Or, le Monde est vaste, quasiment immense, mesuré par la distance pédestre. L'ubiquité informationnelle est donc particulièrement intéressante à ce niveau, même si la grande majorité des communications effectuées ainsi, par internet entre autres, sont effectuées sur des rayons assez courts mesurés par des métriques plus anciennes. Comme on l'a dit dans la première partie, cela épure, ramène au cœur de cible les types de déplacements effectués selon d'autres moyens, permet en particulier des contacts interpersonnels ; mais les télécommunications instantanées et à très faible coût sont sans guère de concurrence au niveau mondial. On ne peut donc pas penser la centralité dans le Monde comme dans l'espace d'une ville ou même d'un pays. L'idée

d'un « centre Ville », même multinodal, ou d'une capitale du Monde ne s'impose guère, d'abord parce que les liens entre les territoires urbains de cet « archipel » ne sont pas eux-mêmes territoriaux. En conséquence, les centralités ainsi créées peuvent être contournées ou contestées par d'autres liens réticulaires. Des centralités ; alternatives constituées d'une autre association de lieux peuvent voir le jour. Il y a bien du centre, mais il est plus habile, plus ondoyant, plus volatile.

Cet avenir de la centralité mondiale localisée est d'autant plus plausible que le rapport entre le coût décroissant de la distance, toutes métriques confondues, et la polarisation, n'ont jamais été vraiment contradictoires, à condition de bien tenir compte de l'échelle géographique et des permutations qui l'affectent.

On a souvent tendance à penser que plus la mobilité augmente, plus les localisations se diversifient. C'est plutôt l'inverse qui s'impose, à condition de bien situer le niveau géographique concerné. Ainsi, la diffusion sociale de l'automobile n'a pas remis en cause l'augmentation de la population urbaine et l'exode rural, à condition de bien analyser ce phénomène à l'échelle plus large d'une région ou d'un pays. Inversement, la métrique automobile est largement responsable de l'étalement urbain. Ce qui est donc vrai à un niveau ne l'est pas forcément à un autre ou, plus précisément, la mobilité scalaire s'articule aux changements de la maîtrise de la distance. Ainsi la mobilité croissante de chaque individu ne remet pas forcément en cause la logique collective d'agglomération (article d'Alain Rallet dans *Sciences humaines* n° 14). Dans une large mesure, à tous les niveaux, la mobilité instantanée et quasiment sans coût des informations s'inscrit dans cette tendance. Le télétravail reste relativement marginal et il n'est pas dit que la liberté croissante du lieu de travail de chaque individu, même au sein d'une entreprise, soit forcément un facteur de dispersion.

Alors, rien d'étonnant à ce que la facilité croissante des échanges au niveau mondial favorise les lieux déjà les mieux dotés : l'archipel mégapolitain mondial. Ce n'est contradictoire qu'en apparence avec l'absence de centre évident du Monde. La centralité peut être partout, mais elle n'est pas n'importe où. Certains lieux concentrent l'ensemble des facilités d'accès quelles que soient les métriques, au niveau mondial s'entend. Au niveau local (et même régional), cette polarisation se traduit par un surcoût de localisation (le prix à payer pour se situer dans les villes mondiales). Cette concentration est d'autant plus forte qu'elle se double d'une logique d'identité territoriale.

Dans les espaces les mieux dotés, qui sont souvent, mais pas toujours, les plus anciens, les différentes formes de centralités ; sont fréquemment incarnées dans des lieux symboliques, des « hauts lieux » aime-t-on à dire. C'est un phénomène que les grandes religions, peut-être les plus anciens acteurs mondiaux, utilisent depuis fort longtemps sous la forme des grands pèlerinages. Le pouvoir politique se matérialise toujours dans des lieux qui lui servent d'ailleurs de synonymes (la Maison Blanche, l'Elysée, le Kremlin, Downing Street, etc.). Mais il en va de même des autres pouvoirs (le Vatican, pourtant sans divisions, Wall Street, etc.). Or, les modalités de prise de décision sont bien affectées par la mobilité croissante, sans que cette incarnation géographique soit forcément remise en question. Moins que les avantages techniques des lieux, c'est leur portée symbolique qui produit leur importance. La pérennité, l'enracinement sont des éléments clefs de cette valeur, qui donnent aux pouvoirs des territoires spécifiques. Même si les décisions sont concrètement prises hors des murs de Wall Street ou des caves du Vatican, quelquefois même très loin de leurs positions géographiques, la vertu symbolique des lieux contribuera au poids de la décision. L'évolution des prises de décision boursière est sans doute pionnière en la matière. Le marché mondial des valeurs boursières est de plus en plus « localisé » sur le *net*, tout en étant également concentré en quelques lieux mondiaux de moins en moins nombreux à ce niveau, forts de leur richesse symbolique mais disposant aussi d'atouts tout à fait concrets, tels que l'existence de milieux professionnels dynamiques, tirant de leur environnement urbain une forte capacité de réactivité et d'innovation. La centralité mondiale peut être alors partout, pourrait-on dire, mais elle a des lieux d'habitat et ces " demeures " s'articulent avec les localisations héritées des autres niveaux géographiques.

Le fait que les configurations antérieures constituent des ressources, positives ou négatives, pour le nouvel agencement, diminue la vitesse d'évolution de la carte du Monde. Une grande ville, surtout si elle était riche, était un monde, un condensé du Monde : cela la place en première ligne pour devenir l'un des lieux actifs d'un Monde unifié. Cela ne veut pas dire pour autant que les choses soient figées. Sur un long terme de deux ou vingt siècles, certaines villes sont apparues, d'autres ont disparu. Il y a quelques étoiles déclinantes (Alexandrie ou Beyrouth) et de brillants nouveaux (Singapour, Séoul), tandis qu'un grand nombre réussissaient à passer d'une échelle à une autre sans encombre. Le « fond de carte » du Monde actuel est constitué des

localisations précédentes, mais son poids relatif diminue à mesure que, inversement, le niveau mondial devient lui aussi le fond de cartes des échelons inférieurs. La mondialisation, c'est la capacité de l'espace mondial à produire sa propre « dérive des continents ». Entre les deux bornes — maximum de contraintes extérieures ou maximum d'autonomie — qui encadrent toute dynamique géographique, le Monde se déplace vers la seconde. Le modèle de la messe (un espace ritualisé où chaque lieu impose une fonction, un rôle) laisse peu à peu la place au modèle du match de football, où c'est la localisation et l'action des joueurs qui, dans le cadre imposé mais neutre des règles et du terrain, donnent son contenu sans cesse mouvant à l'espace.

2.3 - Du territoire au lieu.

Enfin, l'usage toujours fréquent, mais surtout plus ancien d'autres métriques aux niveaux géographiques inférieurs explique le développement de formes évidentes de centralité (et d'ailleurs la création du concept lui-même). Dans cette perspective historique des rapports entre maîtrise de la distance et processus de polarisation, on pourrait faire l'hypothèse que l'enracinement croissant d'un niveau mondial, fort et prenant en compte de plus en plus de substances sociales, risque de produire des phénomènes plus visibles, plus localisés, de centralité. À la fin de la première partie, on a évoqué l'émergence du politique au niveau mondial bridé par sa monopolisation par les Etats.

L'inévitable gestion des problèmes environnementaux au niveau du globe, les nécessités croissantes de régulation et de réglementation économiques transnationales, les questions éthiques, etc., bref tous les problèmes manifestement mondiaux supposent bien un dépassement d'une gestion simplement internationale et son articulation avec la société civile mondiale émergente. Alors la question, au moins symbolique des lieux de pouvoirs, des « chef-lieux » du Monde, se posera.

Le Monde doit alors être vu comme un territoire politique. Celui-ci peut s'accommoder de plusieurs lieux de pouvoir. C'est même une configuration favorable pour éviter la confusion entre politique et géopolitique impériale. Ainsi les États fédéraux rassurent-ils leurs composantes en multilocalisant les centres de décision : aux Berlin, Bonn et Karlsruhe de l'Allemagne font écho les Bruxelles, Strasbourg et Luxembourg de l'Union européenne et les New York, Genève, Washington et La Haye du Monde. Dans la construction d'un « espace

public » de niveau mondial, c'est aussi le Monde comme lieu qui est produit. Comme on l'a vu dans la genèse des États modernes, la mise en place d'un espace légitime juridique, institutionnel et communicationnel unifié constitue un moyen puissant d'ubiquité.

2.4 - Pauvreté des distances de la non-centralité.

Une dernière façon d'aborder la centralité mondiale serait de prendre en considération son inverse. Au centre s'oppose la périphérie. Or s'il est complexe de situer les cœurs du Monde, ses lieux laissés pour compte sont plus aisés à localiser. La mondialisation s'accommode fort bien, utilise même, la présence de territoires de relégation, de chaos bornés, dont le coût d'intégration et de régulation serait trop élevé pour les moyens disponibles au niveau mondial. Les lacunes, les bavures des interventions de l'ONU l'illustrent tragiquement.

Or ces sortes de trous de l'espace mondial forment des territoires organisés selon des métriques beaucoup moins riches que les niveaux qui les englobent, celui du Monde en particulier. Alors que la centralité mondiale s'organise selon l'ubiquité et la réticularité, nous venons de le voir, les espaces périphériques dépendent des métriques les plus modestes et ne s'articulent pas avec les autres logiques de communication. C'est ainsi que l'inverse de la centralité mondiale donne à voir ce qui constitue vraiment cette polarisation : la richesse en branchements multiples, par toutes les métriques, avec tous les autres lieux du Monde. Comme la synapse fait l'intelligence et non pas le neurone seul, c'est la relation qui fait la centralité mondiale et non pas le lieu isolé.

Dans ce contexte, le modèle centre/ périphérie, si souvent utilisé comme grille de lecture de l'espace mondial, ne perd pas de sa validité à condition de ne pas être conçu dans une seule métrique, en particulier telle que le coloriage d'un planisphère avec des lieux centraux, des périphéries du centre, des semi -périphéries, des périphéries exploitées ou délaissées, pourrait le donner à voir. À un bout, celui de la polarisation la plus forte, on a la maîtrise de toutes les métriques, y compris des localisations territoriales précisément situées mais qui ne sont qu'un aspect de cette centralité. À l'autre extrémité, se trouvent des territoires quasiment monométriques, donc uniquement localisés, sans accès aux différentes formes de mobilité.

Le Monde est bien un défi pour la réflexion sur la centralité, tout particulièrement pour le géographe marqué par une pensée cartographique qui le tire vers la surface, la localisation unique, la

mobilité "horizontale" plutôt que "verticale", scalaire. La complexité des localisations du centre du monde ne remet pas en cause le concept de centralité, bien au contraire. En affranchissant de plus en plus les localisations de la tyrannie de la distance, c'est une liberté géographique qu'elle découvre.

MONDIALISATION ET STRUCTURATION SPATIALE DE L'ACCUMULATION CAPITALISTE

Dans la conception économique dominante, celle de la théorie néo-classique, l'hétérogénéité spatiale du monde est la conséquence des jeux politiques qui bloquent la croissance en bridant l'initiative privée : le centre est l'effet de l'avance prise là où règne la libre entreprise ; la périphérie est là où la concurrence est étouffée, là où des groupes ont conquis le pouvoir non pour servir mais pour *se servir*, là où la politique freine la création de richesse.

La mondialisation (ou globalisation) apparaît dans le discours de ses défenseurs comme la marche vers la rationalité économique : la suppression des barrières nationales au libre jeu du marché soumet les décisions économiques à la concurrence mondiale et interdit les interventions politiques locales sur l'affectation des ressources et la répartition de la richesse. N'étant plus administrée mais conduite par la logique de l'échange, donc de l'équivalence, l'économie nationale est efficace, au sens où le revenu de chaque individu, ses capacités d'accès à la richesse produite, ne relèvent plus de son rapport au pouvoir politique, mais ne sont déterminés que par ses talents et son effort. Dès lors le monde est homogène : chacun reste chez soi s'il le souhaite, mais les échanges sans entraves de marchandises et de capitaux pallient son immobilité pour de fait supprimer les frontières et étendre la loi du marché, la même, au monde entier. Et le monde est en paix : le « doux commerce » unit harmonieusement les hommes par leur intérêt économique individuel, alors que l'interventionnisme

mercantiliste engendre inéluctablement le choc de nations belliqueuses.

À l'opposé, les critiques de la mondialisation lui reprochent de soumettre le monde au pouvoir des multinationales et de tendre ainsi à imposer à tous le modèle américain. La résistance à la mondialisation connaît des succès divers : dans les domaines fiscal et social, les paradis fiscaux ou sociaux empêchent toute harmonisation face aux contraintes de compétitivité que la liberté du commerce et les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) traduisent en délocalisations et pertes d'emploi. Par contre, la conservation des spécificités nationales culturelles (musique, cinéma, « bouffe », etc...) qui font qu'on veut vivre ensemble mobilise mondialement contre l'extension de la liberté du commerce.

Le refus de la mondialisation du mode de vie se fonde sur l'idée que la mondialisation est un choix et que l'on peut opposer la logique démocratique du choix délibéré à la logique totalitaire de la prétendue loi économique. Ces mouvements de refus ont compris que derrière la mondialisation se cache l'objectif crucial du centre financier : détruire les modes de vie pré-capitalistes pour faire du monde une marchandise et élargir le marché pour que se réalise la logique du profit. Car la recherche du profit passe par l'accumulation du capital, laquelle passe par l'accroissement des débouchés. Cependant, en tant qu'étape nouvelle, la mondialisation concerne essentiellement la finance, car elle peine à progresser sur les questions du commerce et des conditions de travail (droit social, etc.) au-delà de ce qui s'était déjà fait depuis le milieu des années 60 : il y a une mondialisation financière partielle (échec à l'AMI)¹, pas encore de mondialisation commerciale ni sociale, même s'il y a des tendances.

On ne peut donc pas vraiment parler de capitalisme mondial, même s'il peut sembler qu'un chef d'orchestre pilote le procès d'universalisation du modèle libéral. Il existe bien une tendance à construire un marché mondial homogène, mais les délocalisations qui recomposent sans cesse la division du travail, au sein des nations comme entre les nations, tirent profit de l'hétérogénéité du monde et la reproduisent. Pour comprendre comment la mondialisation détermine la partition changeante du monde en centre et périphérie, il faut aller au cœur même du rapport capitaliste. On perçoit alors qu'à l'étape actuelle du développement critique du capitalisme, où le capital financier s'est nettement autonomisé par rapport au capital industriel, la logique du profit induit une dynamique duale.

¹ Nota bene : la financiarisation n'a pas encore pu gagner le Japon et peine à gagner l'Allemagne.

D'une part, la crise du capital industriel le conduit à approfondir le mouvement de son internationalisation, mais en même temps elle fait émerger le capital financier, ce par quoi la quête d'un marché mondial prend la figure de la mondialisation

souveraineté des États-nations vers un État au niveau mondial, sans quoi le gouvernement mondial du marché est impossible.

C'est la tension entre ces deux logiques qui donne sa configuration actuelle à l'articulation des économies nationales.

1. La logique mondialisatrice du capital financier

La mondialisation se caractérise par une redistribution spatiale de l'activité : le capital industriel tend à délocaliser son activité productive à la périphérie, tandis que le Centre se consacre plutôt aux activités financières. Cette mondialisation n'est pas le résultat de la main de fer du marché, mais plus qu'un choix délibéré c'est une réponse à la crise qui a commencé à ralentir dès la fin des années 60 la vigoureuse expansion économique que connut le Centre pendant ses « 30 glorieuses ».

1.1 - Crise du profit et montée en puissance du capital financier

Pour comprendre la logique de la mondialisation, il faut d'abord comprendre comment le capital industriel se valorise dans la production de richesses tandis que le capital financier prélève un tribut sur ces richesses ; l'un exploite directement le travail, à travers le salaire, l'autre indirectement, en prédateur, à travers les intérêts et dividendes².

S'agissant du capital, on pense habituellement au capital industriel, productif des richesses, tandis que le capital commercial comme le capital financier sont considérés comme des instruments du développement du capital productif. Leur place dans la dynamique du capital, en particulier spatiale, est alors secondaire. Aujourd'hui on ne peut plus raisonner ainsi, surtout depuis que les mouvements internationaux de capitaux sont une préoccupation première (les capitaux flottants hier, l'investissement direct étranger aujourd'hui).

² Voir M. Zerbato : « Une finance inouïable. Marchés financiers et capital fictif », dans G. Duménil, D. Lévy (dir.), *Le triangle infernal. Crise, mondialisation, financiarisation*, PUF (Actuel Marx Confrontation), 1999, pp. 73-91.

Pour Marx, le capital industriel et le capital commercial composent le capital actif, tandis que le capital commercial et le capital financier composent le capital marchand :

$$\underbrace{\text{capital industriel} / \text{capital commercial}}_{\text{capital actif}} / \overbrace{\text{capital commercial} / \text{capital financier}}^{\text{capital marchand}} .$$

Le capital actif se valorise en s'incorporant le profit généré par le capital industriel (au prorata de l'argent engagé). Par contre le capital financier fructifie en opérant une ponction (l'intérêt) sur le profit réalisé par le capital industriel. Dès lors le partage quantitatif du profit entre prêteur (le financier) et emprunteur (l'actif) conduit à un partage qualitatif entre capital financier et capital actif³. L'opposition sociale n'est pas entre le capital industriel et le capital marchand mais entre le capital actif et le capital financier. Cette opposition est au cœur de la dynamique de la mondialisation.

1.2 - La recomposition spatiale de la DIT sous directoire financier

Dans les années 70, la théorie de la régulation (TR) a approché la question du fonctionnement du capitalisme, des formes institutionnelles qui caractérisent chacune de ses figures, des trajectoires, etc.

◆ Capital industriel et délocalisations : la recomposition Centre/périphérie

Schématiquement, pour la TR les « 30 glorieuses » reposaient sur un socle appelé « régulation monopoliste » et qui unissait les techniques de production modernes (le fordisme, composé de taylorisme et de travail à la chaîne), la monnaie de crédit, les salaires indexés sur les prix, etc. Et les gains de productivité permettaient que les hausses de pouvoir d'achat soutiennent la consommation sans faire déraiper l'inflation.

³ Cf K. Marx, *Le Capital*, Éditions sociales, tome VII, p. 30.

L'internationalisation était en marche, certes, avec des normes techniques de production et des normes sociales de consommation en voie d'« américanisation », mais le système monétaire international issu de la 2ème guerre mondiale (Bretton Woods) permettait que chaque nation gère en son sein le dilemme inflation-chômage de façon relativement autonome. La division internationale du travail déterminait une distribution spatiale de la croissance attribuée à des politiques nationales plus ou moins heureuse mais que l'on pouvait interpréter en termes de centre et périphérie.

Le ralentissement des gains de productivité depuis les années 60 met à bas l'édifice : c'est la crise du fordisme, avec crise du profit, montée du chômage, accélération de l'inflation, etc.

Pour restaurer la rentabilité financière, on assiste d'abord, dans les années 70 au développement de firmes multinationales (FMN) : le centre industriel part à la conquête de débouchés, la solution est commerciale. Avec le durcissement des politiques économiques dans les années 80 apparaissent les délocalisations industrielles : la centralité renvoie alors aux différences de salaires, aux transferts de technologie, etc.⁴

Mais la TR pêche par son insuffisante analyse de la dimension financière du capital. Or la recomposition de la DIT concerne peut-être principalement les services, financiers, commerciaux, comptables, etc. C'est là qu'est vraiment la mondialisation.

◆ *Le capital financier : la globalisation financière et la « nouvelle économie »*

Après le Coca et le Hamburger, l'automobile s'est voulue mondiale : Ford lance la Mondeo, etc. Mais cela n'a pas été suffisant. Le capital financier a commencé de se développer avec le recyclage des pétrodollars, puis celui de l'épargne japonaise. Finalement, dans le milieu des années 80 il a reporté ses espoirs de rentabilité sur l'investissement direct étranger, lequel était facilité par la « globalisation » financière, faite d'innovations, de déréglementation, etc.

Grâce aux NTIC et au développement des marchés financiers, la logique de création de valeur pour l'actionnaire s'empare du monde des années 90. La logique est celle du prédateur : au moyen de fusions-acquisitions, de placements, de prises de participations (fonds de pension notamment), etc. le capital financier rapatrie les intérêts et dividendes vers le centre financier mondial. Cette version moderne de

⁴ Cf J.-B. Layan, Y. Lung.

la « tonte des coupons » fait encore aller de pair concentration et centralisation du capital.

Le « nouvelle économie » s'est greffée sur la globalisation financière et participe à la nouvelle centralité. Car la logique de la nouvelle économie est semblable à celle de la finance : essentiellement spéculative. Dans cette économie le pouvoir de marché et le profit résultent non de la contention de la concurrence mais de la capacité à produire des économies d'échelle de demande, c'est-à-dire de la capacité à élargir sans cesse le marché. Il faut donc miser sur celui qui parviendra à imposer un produit standard (logiciel, protocole d'accès, etc.). Dès lors ne pourront rafler la mise que ceux qui auront d'énormes moyens financiers : l'argent va au centre parce qu'il est au centre.

Une limite que la TR s'efforce de dépasser, c'est son « oubli » du politique : depuis quelques années elle cherche à intégrer la dimension politique, mais pour l'heure elle conçoit les États comme des instruments au service d'une classe (ou de plusieurs), en cela héritière de la théorie du Capitalisme monopoliste d'État⁵. Néanmoins elle produit des recherches très éclairantes⁶.

2 - L'impossible gouvernement mondial du capitalisme

Mondialisation et « nouvelle économie » doivent abolir les frontières ; elles s'élèvent donc contre la politique. Mais la dimension politique du capitalisme est indépassable et la mondialisation capitaliste butera toujours dessus : les EU tentent de conduire (à leur profit) la nouvelle phase de la construction du marché mondial, mais il y a des concurrents et aussi des résistants, notamment les victimes de la polarisation de nouveau croissante de la richesse, au sein des nations comme entre les nations.

2.1 - Le bouclage politique du marché

⁵ A. Lipietz s'était avancé dans cette direction, il lui reste encore à dépasser un « économisme », sans cependant aller très au delà des textes de Marx et Engels. Cf. notamment *Le capital et son espace*, La Découverte/Maspéro, 1983.

⁶ Cf pour un survol récent : R. Boyer, « Le politique à l'ère de la mondialisation et de la finance : le point sur quelques recherches régulationnistes », *L'année de la régulation, État et politique économique*, vol. 3, 1999, pp. 13-75. Voir aussi, même volume : B. Jobert, « Des États en interactions », pp. 77-95.

Le marché, c'est une procédure de coordination des décisions individuelles par l'échange, mais le marché réel diffère de la " théorie du marché " (la vision libérale du marché), selon laquelle il s'agit d'échanges entre égaux, établis suivant le calcul, par chacun, de son intérêt, l'agrégation des calculs individuels les constituant, par la grâce de la concurrence, en intérêt général.

Le marché réel c'est plutôt, comme l'ont analysé Smith ou Marx, un processus d'aller-retour : un individu décide une action, " *va sur le marché* " (il offre ou il demande) et observe le résultat. Lieu du " *saut périlleux de la marchandise* ", le marché est donc le processus de validation des paris individuels sur l'utilité sociale, sur la valeur, des actions entreprises. Mais cette validation n'intervient qu'a posteriori, et s'il y a eu erreur individuelle, la sanction du marché envers le fautif fait en même temps apparaître un gaspillage social de ressources (en matières premières, travail, etc.). Il en résulte que chacun va s'efforcer de limiter les risques d'erreurs, c'est-à-dire chercher à obtenir la maîtrise individuelle du marché : on parlera de pouvoir de marché pour désigner cette réalité du marché qui l'écarte du mythe de la concurrence entre égaux. L'État devra donc intervenir, au nom de la logique même du marché, pour l'encadrer (lois antitrust, etc.).

Et surtout, il faut bien prendre conscience que le marché ne peut pas tout régler seul.

Le discours du marché lui-même met en avant des défaillances et des lacunes du marché. Quand une action individuelle ou collective a pour effet de changer favorablement (ou défavorablement) la situation d'un individu sans que cela lui coûte (ou rapporte), il n'y a plus de concurrence pour l'accès aux ressources et le marché est incapable de leur fixer un prix. S'agissant de ces phénomènes d'externalités ou de la production de biens collectifs (sociaux ou tutélaires), le marché est défaillant.

De même, il n'y a pas de marché du travail ni de marché des fonds prêtables (de l'épargne). A. Smith lui-même considérait que le montant salaire résultait du rapport de force établi entre " ouvriers " et " maîtres du travail ", favorable aux employeurs par la grâce de l'État, qui interdisait alors l'association des ouvriers mais pas celle des employeurs. De même, le taux de l'intérêt résultait du rapport de force entre créanciers et débiteurs, rapport de force plus ou moins bien encadré par les lois sur l'usure.

Dans les discours " réalistes ", on parle de socialisation des pertes et de privatisation des profits. Dans ces approches, les secteurs de l'économie où le marché fait défaut sont gérés par des conventions :

par exemple Marx admettait avec Ricardo que la valeur de la force de travail intégrait ce que la société reconnaissait comme constitutif d'un niveau de vie normal ; de même Keynes considérait que la productivité du travail devait couvrir le salaire réel mais que les revendications salariales étaient mues par la recherche d'un certain " train de vie " lui-même « donnée » sociale.

On peut, suivant la méthode d'analyse adoptée, considérer que ces conventions s'établissent par un contrat inter-individuel⁷ ou par un processus complexe qui fait intervenir les diverses sphères de la vie collective (politique, culture, religion, morale, etc.). Mais dans tous les cas l'État y a sa place, fondamentale, par la dimension politique des conventions et par la nécessité finale de leur donner force de loi.

Concernant la force de travail, seule la puissance publique peut en fixer les règles d'utilisation : durée du travail, âge minimum, etc. : pas de travail sans droit du travail (même si certains claironnent que 3000 pages du Code du travail font 3 millions de chômeurs), sinon ce n'est plus le marché, où l'on achète la force de travail, mais l'esclavage, où l'on achète la personne (la déréglementation sociale génère un " esclavage moderne ", cf. de nombreuses affaires récentes, en France, en Suisse, etc.).

Quant à la monnaie, elle aussi n'existe que par l'État : sans garanties publiques, pas de crédit, donc pas de monnaie. Ce n'est que dans l'esprit des théoriciens de la " banque libre " que le système bancaire peut fonctionner sans l'autorité de la Banque centrale qui soit à la fois contrôleur des opérations et prêteur en dernier ressort. Certes, dans le mouvement général de déréglementation, la Banque centrale tend à devenir partout indépendante, mais elle est toujours là, et bien là : qui décide de soutenir ou de laisser aller la monnaie, les déficits, etc. ? C'est la Banque centrale qui fait les marchés monétaire et financier et non l'inverse : sans le refinancement quasi *ad libitum* des crédits bancaires par la Fed, la consommation ni les marchés financiers ne seraient ce qu'ils sont aux États-Unis, c'est-à-dire tous deux très dynamiques alors que la Bourse suppose l'engagement d'une épargne financière forte ; bien sûr, la Fed refinance à taux très élevés (presque le double des taux européens), mais tant que les gains financiers sont supérieurs au coût du crédit et que la sagesse des salaires écarte l'inflation, le système peut fonctionner sans ratés.

Enfin, si l'État doit engager des moyens, cela implique la fiscalité. Or toute décision fiscale est aussi, implicitement ou explicitement, une décision de prix et de répartition : il n'existe pas d'action collective sans fiscalité et il n'existe pas de fiscalité neutre.

⁷ Orléan, etc.

Au total, il n'y a pas de marché réel, concret, sans État : par exemple, pourquoi échanger pour tirer parti des gains de l'échange, si ma force brute me permet de gagner encore plus par la prédation ? Le " doux commerce " des physiocrates et de Smith ne fait valoir sa supériorité sur le bellicisme des mercantilistes que parce que l'État impose l'échange (de même que l'échange est imposé aux comptoirs, etc, pour les piller " civilement " sous couvert du discours libéral). Il s'agit du même problème que celui de l'État de droit *versus* la loi du plus fort, qui fit couler tant d'encre au 18ème siècle. Ainsi, on note que la " juridisation " de l'économie accompagne sa libéralisation : l'État n'administre plus l'économie politiquement mais juridiquement, par le biais d'Autorités de régulation, de Conseils supérieurs, etc.

Plus généralement, peut-on envisager l'échange sans police, sans justice, sans défense nationale ? Le discours du marché dit que l'économique doit fonder le social. La réalité est à l'inverse : les normes de salaires et de prix, qui déterminent la répartition de la richesse sociale, s'établissent et se modifient par un processus complexe de résolution politique des conflits sociaux.

Donc, que l'on explique l'émergence des choix collectifs en raisonnant en termes d'échange entre individus ou en termes de conflits sociaux, dans tous les cas l'État est partout, dans l'institution du marché, dans la validation des conventions qui le font fonctionner, etc.

On peut toujours demander moins d'État, un État plus modeste, mais il n'y a pas de critère de la quantité d'État nécessaire ou acceptable. On voit bien la difficulté pour les libéraux de tracer une frontière même imprécise entre les sphères publiques et privées⁸. Seuls les ultra-libéraux hayékiens (de l'école ordo-libérale) ou les libertariens (ou anarcho-capitalistes) à la Nozick sont nets : *pas d'État du tout*. Pour Hayek, par exemple, seul l'individu concerné peut dire ce qui est juste pour lui, donc toute intervention sur la liberté d'initiative individuelle est une injustice sociale : on ne construit pas la société.

Peu importe ici la définition des frontières de l'État, l'administration étatique de l'économie est incontournable et ses diverses formes selon les sphères économiques ou sociales considérées sont l'expression de choix politiques et sociaux.

⁸ Même les fonctions régaliennes d'A. Smith posent problème : police, justice, défense nationale font l'unanimité, mais l'éducation nationale ? ou les DOM-TOM comme en 1986 dans le budget libéral de la 1ère cohabitation ? Au fond, c'est affaire de circonstances et de conventions !

Le marché mondial appelle donc un centre mondial : *quid* d'un gouvernement mondial du marché ?

2.2 - L'impossibilité politique d'un centre capitaliste mondial

D'évidence, il n'existe pas de gouvernement mondial formel, seulement des institutions internationales. Dans le grand vent organisateur de la fin de la deuxième guerre mondiale, les accords de Bretton Woods ont créé la Banque mondiale et le FMI, des institutions de coopération économique et monétaire entre les nations accompagnant la mise en place d'un nouveau système monétaire international. La crise du SMI et le passage au change flexible ont mis à bas l'édifice. Pour gérer la crise, les pays du Centre ont mis en œuvre une tentative de stabilisation des relations économiques internationales, en revigorant les institutions de Bretton Woods sous le pilotage par les sommets des chefs d'État des principaux pays industrialisés (G5 puis G7, G8, etc.) faisant fonction de « directoire » mondial.

◆ *Les impasses de la coopération internationale*

Le système des relations économiques et monétaires internationales mis en place après la seconde Guerre mondiale permettait à chaque pays de conduire ses affaires de manière relativement autonome, les dévaluations le mettant à l'abri de la contrainte extérieure. L'internationalisation faisait certes peser cette contrainte, mais cela restait relativement en marge de l'économie nationale.

Avec la crise ouverte dans les années 70, la contrainte extérieure devient très forte et les nations industrialisées essayent de coordonner leurs politiques économiques. Ce qui échouera complètement, que ce soit l'expérience des « locomotives » en 78-79 ou la gestion des années 80 par les G5 ou G7.

La raison fondamentale en est qu'il n'est pas possible d'instituer la coopération comme mode d'émergence de l'intérêt général (c'est le « dilemme du prisonnier ») : nul ne peut imposer à un acteur souverain ce qui peut être son propre intérêt, mais qu'il ne perçoit pas comme tel hors d'une garantie que l'accord des volontés aura force de loi pour tous.

Cette absence de légitimité grève toutes les institutions de coopération internationale, qui toutes vont passer aux yeux de ceux qu'elles contraignent pour les instruments du pouvoir de ceux qui le sont moins. Surtout si la logique économique (du marché) guide trop manifestement leur action. Ainsi la BERD, créée en 1991, présente

tous les traits d'une organisation internationale fonctionnant comme une institution privée suivant une logique financière.

Les difficultés de la coopération ont conduit depuis longtemps certaines zones géographiques à emprunter la voie de l'intégration régionale : en Europe d'abord, du Traité de Rome à l'Union européenne, mais aussi en Afrique, avec l'Uemoa, ou en Amérique, avec l'Alena et le Mercosur. Quant à la centralité, la marche de l'Europe montre clairement que rien n'est résolu à ce niveau, où se reproduisent les mêmes hésitations et résistances qu'au niveau mondial : transferts de souveraineté, subsidiarité, élargissement et cercles, etc., restent des questions ouvertes.

À ce niveau comme au niveau mondial, on s'aperçoit qu'un certain nombre d'éléments sont irréductiblement de l'ordre de la souveraineté et donc pour l'instant de la nation. Ainsi, l'intégration européenne, vue par certains comme une marche vers le fédéralisme, implique une recomposition territoriale de l'administration publique, qui semble centraliser les fonctions économiques et décentraliser les fonctions sociales. Par contre, la fonction de prêteur en dernier ressort en cas de crise financière reste fondamentalement nationale⁹, même si les É-U peuvent apparaître comme le prêteur en dernier ressort international, directement avec leur banque centrale ou indirectement avec le FMI en tant que coordonnateur des interventions nationales.

◆ *Les limites de l'hégémonisme*

L'hégémonie est la seule possibilité pour qu'un centre puisse mettre de l'ordre dans les dynamiques nationales centrifuges : hégémonie financière pour gérer la monnaie et la liquidité des marchés financiers, hégémonie politique pour gérer les conditions du travail, l'accès aux ressources (pétrole), etc.

Si la logique centrale est financière (captation de la valeur et création de valeur pour l'actionnaire dans l'industrie), la fonction de l'hégémonie est d'articuler les souverainetés nationales dans le sens qui convient aux besoins du capital financier dominant.

Pour comprendre comment s'impose le Centre, il faut alors analyser les formes de l'impérialisme, entendu au sens de pouvoir unifiant un territoire. Deux problématiques s'opposent ¹⁰ : d'un côté, on peut voir dans la mondialisation une soumission des États au pouvoir des

⁹ Voir H. Bourguinat, *Finance internationale*, 4^e éd. revue et corrigée, Thémis, 1999, pp. 741-746.

¹⁰ Cf par exemple les contributions de O. Castel, B. Gerbier, M. Sylvers et R. Borrelly dans G. Duménil, D. Lévy (dir.), *op. cit.*

oligopoles mondiaux, les États étant de purs relais locaux d'un pouvoir mondial, celui du capital industriel et financier intégré ; d'un autre côté, la mondialisation restructure un cadre international dans lequel les États restent premiers, une réalité indépassable, mais interagissent.

Dans la logique défendue dans ce papier, le second terme de l'alternative paraît plus pertinent, pourvu qu'il soit bien entendu que la dynamique globale résulte du conflit entre logique financière et logique industrielle et non d'une dynamique de firmes : les FMN ne sont pas la dynamique du capital, elles en sont une manifestation.

Quant à la monnaie, la puissance commerciale et financière des oligopoles américains fait du dollar la monnaie internationale de fait, le contrôle américain des institutions financières internationales lui donnant la place centrale dans l'économie mondiale ¹¹. La banque centrale américaine a ainsi le pouvoir de gérer sa monnaie dans l'intérêt du capitalisme américain : de ses multinationales, certes, comme de ses institutions financières (banques, fonds de pension, etc.) et de faire pression sur les politiques monétaires des autres États.

Quant au travail, le contrôle des politiques sociales passe traditionnellement par l'hégémonie politique. La mondialisation renforce ce contrôle par la propagation internationale de normes de conduite des politiques publiques (budget, fiscalité, etc.) définies au sein de *think tanks*, universités, etc., qui vont imposer notamment la référence à la théorie du marché fondatrice de la concurrence, de la déréglementation, etc.

Cependant, ces normes acceptées par les élites politiques ne sont pas mécaniquement applicables : les histoires nationales génèrent des résistances à la destruction de systèmes sociaux patiemment mis en place et garants de la cohésion sociale. Dès lors, la centralisation est rampante, insidieuse, mais jamais achevée. L'acceptation de la logique économique pousse les nations à s'intégrer dans l'espace marchand homogène d'un monde ouvert, mais la logique politique les oblige à construire des sous-espaces politiques gérables. Ces espaces régionaux peuvent apparaître comme des espaces de souveraineté, mais s'ils n'ont pour fonction que de soumettre le politique à la logique financière mondiale, ce ne sont pas de vrais espaces de souveraineté.

Ainsi, au niveau de la construction européenne, les transferts de souveraineté sont illusoire : la souveraineté ne se transfère pas, elle se construit, et sous ces termes se cache en réalité la tentative de remplacer la souveraineté politique morcelée par celle, unifiée, des

¹¹ Cf. S. de Brunoff, *idem*.

marchés financiers, c'est-à-dire de soumettre le monde à la souveraineté américaine qui les contrôle. C'est la résistance des peuples qui en décidera. Pour l'instant cette résistance est décentralisée, centrée sur la mise en cause du mode de vie individuel. Elle sera inefficace tant qu'elle ne retrouvera pas une dimension directement politique, c'est-à-dire porteuse de centralité réelle.

Au total, il n'y a pas de capitalisme mondial. Marx parlait du *marché* mondial, mais il ne faut pas confondre marché et capitalisme, car le capitalisme est forcément national. Cependant, il y a un système mondial du capitalisme, où se nouent des relations tendues entre États. Cette tension détermine la centralité constatée : délocalisations pour exploiter le travail, en fonction des conditions salariales que les pouvoirs locaux relais peuvent imposer (mais on commence à importer le travail : esclavage moderne), mondialisation financière pour rapatrier la plus-value, etc.

La perte d'autonomie des politiques économiques nationales dans le cadre de la mondialisation ne se résout pas dans la supranationalité, car celle-ci n'est pas politique mais purement économique. Pour l'instant, donc, la centralité du monde reste une tendance : elle ne sera réelle que lorsque le monde se sera constitué en un espace de souveraineté à la fois économique et politique. Cet avènement de l'unité de la raison économique et de la raison politique, c'est la fin de l'histoire et le début du socialisme.

CAVAILLÉ Fabienne

LE PROJET COSMOPOLITIQUE DE KANT : DES CITOYENNETÉS ET DES TERRITORIALITÉS MELÉES

Kant et la question de l'espace

A l'occasion de la traduction il y a quelque temps de sa *Géographie physique*, ceux qui se questionnent sur l'espace ont pu se (ré)intéresser à l'œuvre de Kant. Sans doute cette dernière retiendra-t-elle essentiellement ceux qui veulent reconstruire l'histoire et l'épistémologie des savoirs géographiques. Ce n'est pas d'elle qu'il sera question ici. On ne reprendra pas non plus l'analyse de l'espace comme "*catégorie a priori de l'entendement*" bien qu'elle ait pu inspirer différents auteurs¹.

On essaie de dégager ici un autre aspect de la pensée du célèbre philosophe qui devrait interpeller les géographes du politique au premier chef. Il s'agit de la conception de la citoyenneté et de la territorialité que Kant développe - de manière plus ou moins directe et explicite - à partir

¹ Cf. par exemple BESSE Jean-Marc, ROBIC Marie-Claire, "Quel espace pour quels projets : Kant, un prétexte ?", Auriac F., Brunet R. (dir.), *Espaces, jeux et enjeux*, Paris, Fayard / Fondation Diderot, pp. 61-69.

de son projet cosmopolitique. Après une géographie physique et une géophilosophie (?), c'est véritablement les fondements originaux d'une géographie politique² que nous propose Kant à travers divers textes (cf références citées)³. Ou peut-être, de manière encore plus originale et féconde, c'est une *géographie juridique* (?) qu'il nous est ainsi permis d'envisager et de penser. En effet, c'est avant tout un cadre juridique des relations entre les individus et entre les Etats au niveau mondial que présente Kant. Et c'est sans doute à ce titre que de nombreux commentateurs le disent à l'origine du droit international et notamment de la Société des Nations et que certains l'invoquent pour réformer l'Organisation des Nations Unies (ARCHIBUGI, HELD, 1995).

Cette lecture de Kant paraît particulièrement intéressante face aux problématiques qui nous occupent de plus en plus aujourd'hui : l'éclatement ou la décentralité du lieu à la fois de l'autorité, de la souveraineté et de la légitimité politiques mais aussi et surtout de la citoyenneté. Que deviennent aujourd'hui les territoires et les frontières de la souveraineté et de la citoyenneté ? Notamment, *une citoyenneté et une souveraineté mondiales sont-elles possibles ?* Comment une citoyenneté liée à un système de droits et de devoirs est-elle possible "hors d'un espace juridique assuré par l'établissement d'une frontière qui sépare le dedans du dehors" ? (ABÉCASSIS, 1998 : 68) ?⁴

1 - Le projet cosmopolitique

Si Kant développe ce projet cosmopolitique (qui peut être présenté rapidement sous deux dimensions : une organisation inter-étatique et une citoyenneté mondiale), c'est avant tout parce qu'il souhaite voir s'arrêter les guerres : "*il ne doit pas y avoir de guerres*". La guerre, y compris en tant de paix par les coûteux préparatifs qu'elle nécessite, est cause de misère et de ruine. Elle mobilise l'ensemble des membres de la société et de ses forces. Il faut donc sortir les Etats belliqueux de leur état de nature. Par conséquent, selon Kant, pour que les guerres cessent,

² Pour Olivier DEKENS, Kant articule ces "trois géographies" dans sa pensée.

³ Les principaux textes qui nous intéressent se situent dans la dernière période intellectuelle de Kant. On peut penser qu'il s'agit d'œuvres particulièrement abouties ou au contraire des pensées d'un vieillard comme certains n'ont pas hésité à le dire.

⁴ C'est bien à partir d'un tel questionnement "extérieur", qu'est effectuée cette lecture. Il s'agit donc ici d'une lecture non experte, d'une lecture partielle et partielle de la pensée de Kant.

il faut concevoir une organisation inter-étatique et une citoyenneté mondiale. En cela, Kant s'inscrit dans les différents projets de paix rédigés à l'époque par des philosophes (celui de l'Abbé de Saint-Pierre et de Rousseau parmi les plus connus) et plus généralement dans les nombreuses études consacrées aux relations entre les Etats.

1.1 - Un projet finaliste du droit

Comme ses prédécesseurs, Kant se défend à plusieurs reprises de philanthropie et d'utopie : "*il s'agit ici de droit*". Plus exactement, et il veut aller plus loin que ce qui a déjà été pensé, il ne s'agit pas d'un programme juridique qui établisse comment éviter les guerres. Il s'agit pour Kant de poser les fondements et les fondations philosophiques d'un droit de la paix. C'est la fondation et non la réalisation de ce droit qui lui importe. C'est en cela que Kant juge son projet acceptable et souhaitable et non chimérique comme ceux de l'abbé de Saint-Pierre ou de Rousseau qui croyaient et attendaient la réalisation du projet.

Mais de fait, ce projet cosmopolitique s'inscrit dans les lois universelles de la nature : c'est la nature "*qui vise à une unification politique totale dans l'espèce humaine*" (Hist Univ, p 86).⁵ Le projet cosmopolitique s'inscrit donc indubitablement dans une *téléologie*. Or selon Kant, il ne faut pas se méprendre sur la nature de cette finalité. La réalisation de la nature est la réalisation du droit, autrement dit la finalité de la morale qui tend précisément vers la réalisation d'une histoire universelle et d'une cité universelle.

En fait, il apparaît assez clairement que "*la question de la fondation du cosmopolitisme fait l'objet d'un traitement normatif pur*" (CASTILLO, 1988, 174). L'apport de Kant est essentiellement celui d'une construction conceptuelle, rationnelle, celui d'un "*idéal incontestable pour la volonté*" (CASTILLO, 1988, 180). C'est parce que le philosophe se refuse à penser ce qui doit être à partir de ce qui est. La paix perpétuelle est une "*Idée nécessaire*", une "*exigence de la raison*" (PHILONENKO, 1976, 4), un impératif catégorique.

⁵ Pour Kant, quelle que soit la conception que l'on se fasse de la liberté, les actions humaines sont déterminées, "exactement comme tout événement naturel, selon les lois universelles de la nature". (Hist Univ, p 69). Cela ne veut pas dire que les individus sont régis par l'instinct comme les animaux. C'est l'espèce humaine qui développe à travers ses générations ses dispositions naturelles et poursuit un but final.

1.2 - Droit civique, droit des gens, droit cosmopolitique

Le droit cosmopolitique que Kant élabore fait en fait partie d'un triptyque. Kant conçoit en effet à la fois un droit civique qui organise les rapports entre les hommes dans un peuple (*jus civitis*), un droit des gens qui organise les Etats dans leurs rapports mutuels (*jus gentium*) et un droit cosmopolitique qui organise les rapports des hommes - et à travers eux, des Etats - "considérés comme des citoyens d'un Etat universel des hommes (*jus cosmopoliticum*)" (*Vers la Paix Perpétuelle*, note).

Et il faut concevoir cette configuration comme un système à trois niveaux ou à trois pôles articulés les uns aux autres et interdépendants les uns des autres. Il ne peut pas y avoir de droit civique en dehors d'un droit des gens et d'un droit cosmopolitique et vice versa.

L'enchâssement de ces trois sphères de droits correspond à l'imbrication de trois principes fondamentaux. Le droit civique de chaque Etat doit reposer sur une constitution *républicaine*. Le droit des gens doit être fondé sur un *fédéralisme* d'Etats libres. Le droit cosmopolitique correspond à (et doit se restreindre aux conditions d') une *hospitalité universelle*. Ces principes sont posés dans les trois articles définitifs en vue de la paix perpétuelle. (Voir schéma en annexe).

1.3 - Une constitution républicaine et la citoyenneté

Le droit civique ou le droit politique repose sur une constitution républicaine. Celle-ci ne doit pas être confondue avec la constitution démocratique. Le républicanisme repose sur la séparation du pouvoir exécutif et du pouvoir législatif, auquel doit participer le peuple (système représentatif par conséquent pour l'essentiel). La spécificité du républicanisme tient au fait que la législation de l'Etat doit être acceptée par la volonté concordante et unifiée du peuple : "*que chacun décide la même chose pour tous et tous la même chose pour chacun*" (*Doctrine du Droit*, § 45). L'assentiment du citoyen est attendu pour la conduite de l'Etat, notamment pour la décision de la guerre (on peut d'ailleurs alors voir que la citoyenneté est "préc cosmopolitique" (CASTILLO, 1988, 178)).

Au centre de ce républicanisme se trouve donc la *citoyenneté* qui doit "*marquer la fin d'une conception possessive (paternaliste et belliciste) du*

pouvoir" (CASTILLO, 1997 : 140-142). Elle correspond à la liberté de l'usage de l'entendement (ib). Il faudrait en outre préciser qu'elle repose sur le mérite et non sur l'hérédité.

1.4 - Un fédéralisme d'Etats libres, pas un Etat mondial

En ce qui concerne le droit des gens, Kant envisage une "*union de quelques Etats en vue de maintenir la paix*", c'est-à-dire "*un congrès permanent des Etats auquel il reste loisible à chaque Etat voisin de venir s'associer*". Il entend une "*réunion arbitraire de différents Etats, susceptible d'être dissoute à tout moment (...)*" (*Doctrine du Droit*, § 61). Il s'agit par conséquent bien d'une union et non d'une unification des Etats. Kant ne conçoit pas un Etat mondial, qui du fait de son étendue deviendrait à la fois despotique et anarchique (et donc inopérant)⁶. On va y revenir. Il envisage très clairement un fédéralisme d'Etats libres.

Il prône une séparation et une pluralité d'Etats indépendants. Les Etats gardent toute leur souveraineté, et par conséquent leur souveraineté territoriale. Les frontières perdurent, la construction territoriale des Etats-nation reste inchangée. La nature fait tout pour la séparation des Etats, "pour empêcher les peuples de se mélanger et pour les séparer (*Vers la Paix Perpétuelle*, p. 106). Les différences de langues et de religion garantissent la séparation et les différences entre les nations. Il persiste donc des Etats forts à côté d'Etats plus faibles.

Le fédéralisme est lié au républicanisme car s'il existe une constitution véritablement républicaine, les hommes choisiront de ne pas faire la guerre et un fédéralisme d'Etats libres sera donc possible.

1.5 - Une hospitalité universelle et un droit de commercer

En ce qui concerne le droit cosmopolitique, il comprendrait en quelque sorte deux volets. Il comprendrait d'une part le droit des étrangers de circuler librement : le droit qu'a l'étranger de ne pas être traité en ennemi dans le pays où il arrive. Il comprendrait d'autre part le droit des peuples

⁶ Montesquieu tenait la même position dans *L'esprit des Lois* : "*Un grand empire suppose une autorité despotique dans celui qui gouverne. Il faut que la promptitude des résolutions supplée à la distance des lieux, que la crainte empêche la négligence du gouverneur ou du magistrat éloigné (...)*" (repris de Renaut, 1997 : 478, note 1).

qui cherchent à entrer en commerce avec d'autres peuples : le droit qu'ont les peuples de se prêter à un commerce réciproque.

La citoyenneté mondiale consiste donc - seulement - à poser que tout citoyen de la terre a le droit de "*tenter d'être en communauté avec tous*" et pour cela il a le "*droit d'explorer toutes les régions de la terre*" (RENAUT, 1997). L'étranger ne peut toutefois ni s'installer ni s'approprier le sol. Il ne doit pas en fait gêner les autochtones et notamment les empêcher de s'approprier le sol. "*Le sujet (même considéré comme citoyen) a le droit d'émigrer ; car l'Etat ne saurait le retenir comme s'il était sa propriété*" mais seulement avec les meubles (*Doctrine du Droit*, § 50). (Le souverain a quant à lui le droit de favoriser l'immigration sur son propre territoire et également de bannir et d'exiler).

Quant au droit de commerce entre les peuples, il est fondamentalement clair pour Kant qu'il ne doit absolument pas être un droit de colonisation. Pour certains de ses commentateurs (CHAUVIER, 1996), Kant aurait d'ailleurs construit les bases de ce droit international précisément pour convaincre d'arrêter l'exploitation de certains pays par les pays européens.

Ainsi, on peut dire que le droit cosmopolitique concerne d'abord et fondamentalement un droit des *individus*, un droit des citoyens, le droit des individus à circuler librement et, qu'en tant que tel, il implique les relations entre Etats puisque ces derniers doivent à la fois laisser émigrer leurs ressortissants et prévoir l'arrivée d'étrangers.

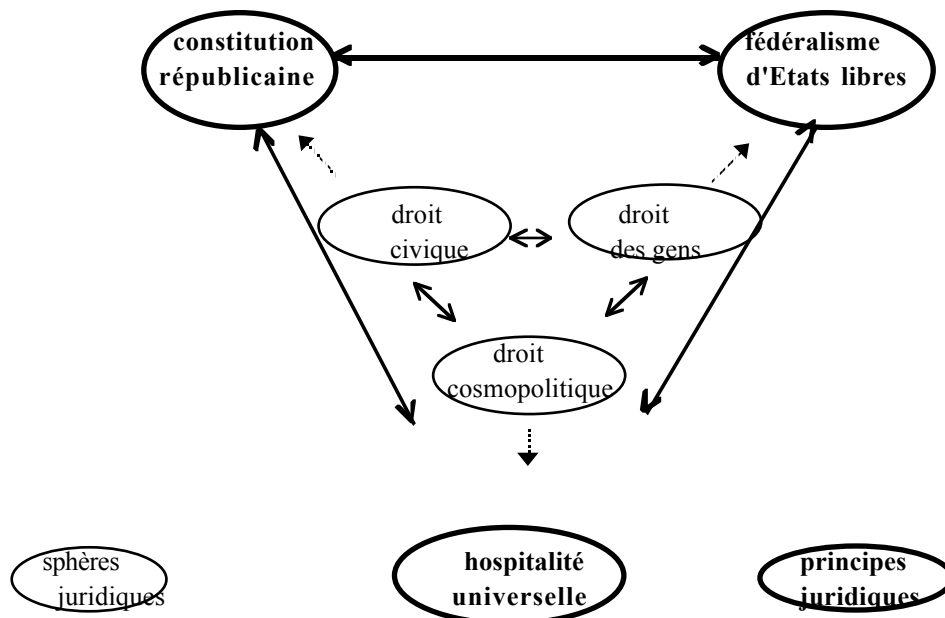
Il faut sans doute souligner ici que ce sont d'une part la liberté ou l'autonomie et d'autre part la volonté qui sont à l'œuvre dans chacune de ces trois sphères juridiques (liberté et volonté pour les individus d'appartenir à un Etat ; liberté et volonté des Etats d'appartenir à une fédération d'Etats). Sans doute y a-t-il malgré tout chez Kant le souci "*d'une cohérence interne à la doctrine du droit considérée dans son ensemble*" (RENAUT, 1997 : 491).

2 - Une possession originellement commune du sol

Il est particulièrement intéressant pour qui s'intéresse à la dimension territoriale des relations politiques de s'arrêter sur les fondements de la

cosmopolitique selon Kant. Celui-ci fonde en effet son projet cosmopolitique sur une "communauté originaire du sol" ou plus précisément sur "une possession originairement commune du sol" (CHAUVIER, 1996 : 103). Il ne s'agit pas là de la référence à la communauté primitive de la terre qui aurait existé chez certains peuples. On pourrait dire rapidement que la terre appartient à tous les hommes en commun et que les hommes appartiennent à la même terre, ce qui fonde leur communauté. Plus précisément, le fondement du projet cosmopolitique tient in fine au caractère sphérique de la terre, autrement dit à son caractère fini. Il en découle une double conséquence.

cadre juridique du projet cosmopolitique de Kant



2. 1 – La terre et l'Etat

D'une part, les hommes sont tous issus de la même famille, de la même souche originelle. Même si des races différentes se sont développées, il existe bien une même espèce. D'autre part, la terre n'est pas une surface plane infinie sur laquelle les hommes peuvent se disperser et ne jamais se rencontrer. La nature a fait que les hommes peuvent se répandre et vivre partout sur la terre. Et la nature s'est assurée par le moyen de la guerre à

la fois de bien disperser les hommes à la surface de la terre et de les faire entrer en communication les uns avec les autres. La guerre a poussé les hommes à s'organiser en Etats (même si Kant ne fait jamais semble-t-il l'apologie de la guerre).

Ainsi, les hommes sont condamnés à coexister et à échanger sur cette terre, davantage, à se civiliser et s'institutionnaliser. La terre est l'espace unique de l'espèce humaine qui forme ainsi une communauté. Selon Claude LEFORT, *"Kant décrit le processus par lequel l'humanité en vient à se reconnaître comme humanité de fait, dans un espace de fait unique, la terre, et à entrer peu à peu en communication avec elle-même dans toutes ses parties. Ce mouvement naturel, qui se fait à l'insu des individus, s'avère à ses yeux, en premier lieu, constitutif des sociétés politiques, en second lieu, constitutif de l'établissement de leurs rapports dans la guerre, et finalement constitutif d'un mode d'existence mondial, ou, si l'on préfère, d'un vivre ensemble sous le signe de la paix, à la fois dans la proximité et dans la différence de chaque société."* (1986 : 25-26).

2.2 - La question de la propriété du sol

Cette propriété commune et originaire de la terre relève d'une grande importance. On peut sans doute dire que la propriété a chez Kant une dimension ontologique. En effet, pour que l'homme puisse exercer son droit à la liberté (qui est son seul droit inné du fait de son humanité), il doit pouvoir l'exercer sur des ressources extérieures à sa personne.

Or, *"le sol est la condition suprême qui seule permet d'avoir pour sien des choses extérieures dont la possession et l'usage éventuels constituent le premier droit susceptible d'être acquis"* (traduction in MERLE, 259). Car pour Kant le sol est antérieur (VUILLEMIN, 1999 : 25) à toute autre élément appropriable et constitue la seule propriété possible, la seule occupation possible. Ainsi, de la propriété de la terre serait déduit le fondement de la liberté qui serait lui-même au fondement de la citoyenneté.

Il existe donc une propriété générale ou du moins *"un droit général à la propriété privée" qui doit être différenciée d'un droit spécial. "Un droit général à la propriété privée suppose (...) que toute personne humaine possède un intérêt fondamental à pouvoir disposer d'objets de manière exclusive (...). Un tel intérêt serait (...) analogue à l'intérêt qu'a la*

personne à l'intégrité physique ou au fait de pouvoir s'exprimer librement. Il s'agirait d'une condition nécessaire à son développement moral (...)" (WEINSTOCK, 1997 : 242).

On peut ainsi souligner ici qu'aucun homme ne peut prétendre à l'origine à une portion de la terre : "*Tous les hommes (...) ont un droit à être là où la nature ou le hasard les ont placés*" (*Doctrine du Droit*, § 13). La terre appartient en commun à tous les hommes. Toutefois, le territoire ne peut être approprié que par des particuliers. Le territoire appartient au peuple et non au souverain (ou bien il appartient au souverain universellement et pas singulièrement).

3 - La garantie d'un espace public mondial

Le projet cosmopolitique envisagé par Kant peut être considéré comme très restreint, voire étriqué puisqu'il n'envisage finalement qu'un "*congrès permanent des Etats*" à titre de droit international et une hospitalité universelle à titre de citoyenneté mondiale. On en a déjà sans doute compris les raisons dans ce qui précède. Mais on peut expliquer cette limitation par une autre raison profonde : il y a la nécessité pour Kant de garantir une sphère de débat public libre, une sphère d'échanges d'idées et d'opinions, autrement dit ce qu'il appelle une "publicité". (WEINSTOCK, 1997 : 249).

3.1 - Publicité

Que faut-il entendre par publicité ? "*La publicité ne se confond pas avec l'opinion publique puisque la prudence s'attache à former et à manipuler l'opinion pour son propre compte ; elle est plutôt assimilable à une méthode, que l'on désignerait, dans un vocabulaire contemporain, comme une méthode procédurale d'identification du juste*" (CASTILLO, 1997 : 148). Il s'agit d'élaborer ce qu'est le bien public, le bien commun (?).

Or, pour l'essentiel, un Etat mondial ne permet pas le modèle républicain. Du fait de son étendue, un tel Etat ne pourrait prendre en compte les délibérations publiques. Il ne pourrait ni rendre publiques les lois du souverain ni considérer les débats des citoyens. "*L'idée de droit*

cosmopolitique chez Kant repose sur la formation de communautés politiques distinctes, et non d'ensembles politiques de plus en plus vastes qui risqueraient de dissoudre la liberté fondamentale" (ABÉCASSIS, 1998 : 68).

Car un citoyen du monde est avant tout un citoyen, "un citoyen qui fait la loi". L'Etat est l'espace politique où peut effectivement se développer une conscience politique. "*La position du citoyen du monde (...) est la position ou la posture qu'adopte une pensée qui prend soin du monde, non pas celle du spectateur désintéressé, mais celle du penseur qui, parce qu'il est inter homines est "politically minded"*" (TASSIN, 1999 : 455). Par conséquent, un citoyen doit être et doit rester le citoyen d'un Etat.⁷

Néanmoins, pour que la citoyenneté et donc la publicité soient possibles, les individus doivent bien effectivement s'arracher au seul enracinement dans la nation. D'ailleurs, nous dit Kant, la nation est utilisée par les souverains pour leurs propres fins. Pour que la chose publique, le bien commun priment chez les individus, il leur faut savoir et pouvoir se dégager de leur appartenance communautaire.

3.2 – Citoyenneté

La citoyenneté n'est donc concevable qu'ancrée dans un Etat et ouverte sur le monde. "*Si les individus s'identifient au sein des nations, les citoyens déploient leurs actions et leurs paroles, s'affrontent et tissent des rapports politiques dans des espaces publics qui visent l'instauration d'un monde commun au sein même des Etats. Loin de s'accomplir comme incarnation de la nation, le destin de l'Etat, pourrait-on dire, est au contraire de le dépasser"* (TASSIN, 1999 : 553)⁸.

Reste posée la question du fondement de la citoyenneté cosmopolitique. A quoi correspondrait une société fondée sur le droit et notamment sur la

⁷ On ne peut ici que reprendre la position de Hannah ARENDT : "*Nul ne peut être citoyen du monde comme il est citoyen de son pays. (...) Un citoyen est par définition un citoyen parmi des citoyens d'un pays parmi des pays. Ses droits et ses devoirs doivent être définis et limités, non seulement par ceux de ses concitoyens mais aussi par les frontières d'un territoire. La philosophie peut se représenter la terre comme la patrie de l'humanité et d'une seule loi non écrite éternelle et valable pour tous. La politique a affaire aux hommes, ressortissants de nombreux pays et héritiers de nombreux passés ; ses lois sont les clôtures positivement établies qui enferment, protègent et limitent l'espace dans lequel la liberté n'est pas un concept mais une réalité politique vivante. L'établissement d'un ordre mondial souverain, loin d'être la condition préalable d'une citoyenneté mondiale, serait la fin de toute citoyenneté. Ce ne serait pas l'apogée de la politique mondiale mais très exactement sa fin.*" (1974 (1957) : 94-95).

⁸ C'est encore clairement la position de Hannah ARENDT.

revendication de droits ? Autrement dit, comment "*une société politique purement civique pourrait-elle mobiliser les peuples et leur permettrait-elle de former une société*" (SCHNAPPER, 2000 : 258) ?

Si l'on s'attache à cette communauté d'appartenance de la terre établie par Kant, il est assez facile de proposer que, par exemple, les préoccupations écologiques actuelles, parfois et peut-être de plus en plus alliées à celles de justice économique envers les pays du tiers-monde, participent pour une bonne part à fonder et à consolider une citoyenneté transnationale. La conscience d'appartenir à une seule communauté humaine deviendrait effective pour une part de plus en plus importante d'individus. Davantage, un véritable sentiment de responsabilité à l'égard de l'humanité et de la terre, pour l'essentiel une responsabilité patrimoniale, pourrait être au fondement de cette citoyenneté mondiale. Toutefois, une telle citoyenneté, basée sur le droit et plus particulièrement sur la revendication de droits ne serait-elle pas à la base bien plus d'une "solidarité négative" (ARENDDT, 1974 : 96) que d'une réelle société mondiale ?

3.3 - Une hospitalité universelle menacée

C'est sans doute l'hospitalité universelle qui semble aujourd'hui la plus audacieuse et donc la plus improbable des propositions cosmopolitiques de Kant. Il est bien évident que le droit international actuel est fort en retrait par rapport à ces dispositions. Rares sont ceux qui osent avancer qu'"à elle seule l'ouverture des frontières constituerait déjà un pas important vers une plus grande justice distributive. On peut interpréter Kant en soulignant que pour lui au moins les portes ne sont pas complètement closes, et que ce "droit de visite" - qui ne relève pas de la charité chez Kant - pourrait contribuer à atténuer quelque peu les effets inégalitaires de la structure économique internationale actuelle" (GIESEN, 1999 : 59).⁹

⁹ Plus partagée est sans doute la vision d'un John RAWLS quand il écrit dans son *Droit des gens* : "*(Un peuple) prend la responsabilité de son territoire et de la taille de sa population, ainsi que du maintien de l'intégrité de son environnement et de la capacité de se préserver. (...) Il doit reconnaître qu'il ne peut compenser son manque en matière d'entretien de son territoire et de conservation de ses ressources naturelles en s'engageant dans la conquête guerrière ou la migration à l'intérieur d'un territoire d'un autre peuple sans le consentement de celui-ci*" (1996 (1993) : 69).

Références

- ABECASSIS Eliette, 1998, "Le droit d'être étranger ?", *Critique*, n° 610, mars 1998, pp. 62-74.
- ARCHIBUGI Daniele, HELD David (ed), 1995, *Cosmopolitan democracy. An agenda for a new world order*, Polity Press, 190 p.
- CASTILLO Monique, 1988, "L'idée de citoyenneté cosmopolitique chez Kant", *Cahiers de Philosophie Politique et Juridique de l'Université de Caen*, n° 14, 1988, pp. 173-188.
- CHAUVIER Stéphane, 1996, *Du droit d'être étranger. Essai sur le concept kantien d'un droit cosmopolite*, Paris, l'Harmattan, 224 p.
- DEKENS Olivier, 1998, "D'un point de vue géographique sur la philosophie kantienne", *Revue de Métaphysique et de Morale*, n° 2, avril-juin 1998, pp. 259-277.
- GIESEN Klaus-Gerd, 1999, "Charité paternaliste et guerre juste : la justice internationale selon John Rawls", *Les Temps Modernes*, n° 604, mai-juin-juil. 1999, pp. 40-62.
- KANT Emmanuel, 1990 (1784), *Idée d'une histoire universelle au point de vue cosmopolitique*, in *Opuscules sur l'histoire*, Paris, GF-Flammarion,
- KANT Emmanuel, 1990 (1793), *Théorie et pratique*, Paris, Hatier, 78 p.
- KANT Emmanuel, 1991 (1795), *Vers la paix perpétuelle. Esquisse philosophique (1795); Annonce de la prochaine conclusion d'un traité de paix perpétuelle en philosophie (1796)*, Paris, GF-Flammarion, pp. 73-131.
- KANT Emmanuel, 1994 (1797), *Métaphysique des moeurs II. Doctrine du droit. Droit de la vertu*, Paris, GF-Flammarion, notamment "Le droit public", Deuxième partie, pp. 123-184.
- KANT Emmanuel, 1993 (1798), *Anthropologie du point de vue pragmatique*, Paris, GF-Flammarion.
- MERLE Jean-Christophe, 1997, "Droits économiques et sociaux à l'échelle mondiale : un aspect négligé du troisième article définitif", Laberge P., Lafrance G., Dumas D. (dir.), *L'année 1795. Kant. Essai sur la paix*, Paris, Vrin, pp. 255-263.
- PHILONENKO Alexis, 1976, "Kant et le problème de la paix", in *Essai sur la philosophie de la guerre*, Paris, Vrin, pp. 26-42.
- RAWLS John, 1996 (1993), *Le droit des gens*, Paris, Editions Esprit (10/18), 155 p.
- RENAUT Alain, 1997, "Penser le droit. Republicanisme et cosmopolitisme", in *Kant aujourd'hui*, Paris, Aubier, Chap. IX, pp. 433-491.
- SCHNAPPER Dominique (avec la collabo. de BACHELIER Christian), 2000, *Qu'est ce que la citoyenneté ?* Paris, Gallimard / Folio actuel, 320 p.

VUILLEMIN Jules, 1999, "Le droit de propriété selon Kant", *Cahiers de Philosophie de l'Université de Caen*, n° 33, 1999, pp. 11-26.

WEINSTOCK Daniel, 1997, "Vers une théorie kantienne du droit de migration. Une interprétation du troisième article définitif", Laberge P., LAFRANCE G., DUMAS D. (dir.), *L'année 1795. Kant. Essai sur la paix*, Paris, Vrin, pp. 238-254.

MOUTOUH Hugues

LE DROIT ENTRE MONDIALISATION ET GLOBALISATION

Selon une opinion largement partagée aujourd'hui, nous vivrions une ère de mondialisation. Des changements majeurs sembleraient en effet être intervenus depuis quelques années, changements qui iraient tous dans le sens d'un dépassement des frontières et d'une accentuation de l'internationalisation.

- ◆ Il y aurait mondialisation, à cause, tout d'abord, de l'explosion du commerce international, de la croissance phénoménale des exportations mondiales de marchandises.

- ◆ Il y aurait mondialisation ensuite, parce que les marchés eux-mêmes se seraient mondialisés, non seulement quantitativement, mais aussi qualitativement. On ne peut s'empêcher de remarquer effectivement, en dépit de quelques résistances locales, une certaine homogénéisation des styles de vie, des habitudes de consommation. N'est-il pas, à cet égard,

significatif, qu'un hebdomadaire aussi sérieux que *The Economist* ait récemment proposé de cerner le pouvoir d'achat des monnaies à travers le monde au moyen d'une comparaison du prix du *Big Mac* ?

◆ Il y aurait mondialisation, également, parce qu'en plus de développer leurs exportations, certaines grandes firmes favoriseraient leur établissement et leurs investissements à l'étranger.

◆ Il y aurait mondialisation, enfin, à cause de l'internationalisation croissante des marchés financiers, qui opèrent aujourd'hui sur la base de réseaux dépassant les frontières nationales. Les techniques modernes de transmission et de traitement de l'information permettent en effet aux opérateurs de suivre les transactions qui ont lieu à l'autre bout du monde presque en temps réel.

La chose semble donc entendue et je ne crois pas qu'on puisse raisonnablement revenir sur cette évidence. La question qui se pose maintenant est la suivante : la mondialisation est-elle un phénomène catégoriel, c'est-à-dire uniquement restreint à la sphère économique ou un phénomène universel ? Autrement dit, y a-t-il un sens à parler de mondialisation en littérature par exemple ou en droit ?

La question mérite d'être posée parce que depuis quelques années, certains auteurs semblent céder à la tentation compréhensible d'utiliser le terme de mondialisation pour caractériser une certaine évolution du droit contemporain. Sans prendre beaucoup de précautions méthodologiques, plus par effet de mode que par souci scientifique, ils affirment que l'univers juridique connaîtrait lui aussi une « mondialisation ».

Je dois reconnaître, en effet, que la tentation est grande, même si elle n'est pas à mon avis légitime. Depuis l'après-guerre, on doit admettre que le monopole du droit, plus exactement de la création de la règle de droit, échappe de plus en plus à l'Etat-nation. Nous autres juristes sommes confrontés à un véritable mouvement d'internationalisation, que l'on pense par exemple aux effets de la construction communautaire, à la

soumission de notre droit national au droit européen, c'est-à-dire à celui de la Convention EDH, etc.

Le phénomène est tellement visible que même les non juristes s'aperçoivent que les sources du droit français sont de plus en plus internationales et que le droit appliqué en France n'est plus vraiment français !

Depuis 1989 et le fameux arrêt *Nicolo* du Conseil d'État, qui a reconnu la primauté de principe du traité international sur la loi interne et quelques autres comme *Boisdet*, en 1990, affirmant la primauté du règlement communautaire ou encore *Philip Morris* en 1992 affirmant celle des directives, notre droit ne nous appartient plus. Étudiant, j'avais l'habitude de m'entendre dire qu'en l'an 2000, environ 80% du droit appliqué en France serait d'origine communautaire. À l'époque, l'an 2000 était très loin, ce qui ne provoquait pas chez moi d'états d'âme particuliers. Mais aujourd'hui, nous y sommes.

Alors c'est vrai que pour décrire toute les évolutions qui ont transformé dans les dernières années notre droit, la notion de mondialisation paraît bien commode. Déjà parce qu'elle est une sorte de catégorisation, de classification générale et l'on sait que personne n'est plus attiré par les opérations de catégorisation et de classification que les juristes ! Ensuite, parce que la notion sonne comme un slogan publicitaire, elle détient un fort pouvoir évocateur. Mais c'est bien là justement le problème

L'objet de mon intervention est très précisément d'attirer votre attention sur le caractère totalement inapproprié de cette expression ou plus exactement sur le caractère souvent inapproprié de son utilisation. Il y a en effet, la plupart du temps, un décalage important entre le mot et la chose, entre ce que devrait vraiment signifier la notion de *mondialisation du droit* et le sens que certain lui donnent par facilité.

Je crois que c'est le professeur Rivéro qui écrivait, jadis, que le vocabulaire du droit appelle nécessairement la précision. C'est à cette sage invitation que je souhaiterais répondre aujourd'hui, en cherchant à savoir ce que raisonnablement, ce que précisément, on peut entendre par « mondialisation du droit ». Si je m'arrêtais là, c'est-à-dire si je me contentais de déconstruire sans reconstruire, mon entreprise serait incomplète. Il ne me semble en effet pas suffisant de stigmatiser les auteurs qui utilisent à tort et à travers la notion de mondialisation du droit. Encore faut-il proposer une catégorisation nouvelle et plus pertinente.

Sous quels auspices peut-on alors placer des phénomènes aussi importants mais aussi divers que : l'universalisme des droits de l'homme, la construction communautaire, la *lex mercatoria*, l'harmonisation des législations pénales ou l'internationalisation des sources du droit ?

La première question qui se pose et à laquelle je réponds tout de suite est : faut-il nécessairement envisager d'une seule pièce tous ces phénomènes ? Je pense que oui. Je pense que derrière leur apparente diversité, une même idée générale, une même problématique les guide. Et si ce n'est pas la mondialisation, c'est donc quelque chose d'autre, quelque chose à la fois de proche, mais de fondamentalement distinct. Ce quelque chose, à mon avis, c'est la globalisation.

Alors j'entends déjà certaines personnes me dire que mondialisation et globalisation sont des synonymes, que je joue sur les mots par esprit de contradiction. Et bien je ne crois pas. Je pense que la distinction s'impose pour des raisons essentiellement scientifiques. Les problématiques qui sous-tendent les dynamiques de mondialisation et de globalisation sont loin d'être comparables, même si elles ont certaines choses en commun. C'est sur cette démarcation entre *mondialisation* et *globalisation* que je souhaiterais maintenant me pencher.

1 - La notion de mondialisation.

Cette notion est apparue au début des années 80. Elle a été forgée par des consultants, par des spécialistes de l'analyse des multinationales et par des économistes. Il s'agissait pour ces experts de caractériser le stade atteint par le processus d'internationalisation à l'œuvre depuis le début des années 50.

1.1 - Le modèle de l'Economie

Concrètement, pour les économistes, la mondialisation se traduit de 4 façons :

- ◆ Par le développement des échanges entre les pays, développement qui s'étend progressivement, non seulement à tous les secteurs de

l'économie (industrie, agriculture, services...), mais aussi à tous les pays ou presque et en particulier aux anciens pays communistes.

◆ La mondialisation c'est la mondialisation de la concurrence entre les pays, concurrence qui s'étend à de nouvelles zones géographiques, je pense à l'Asie ou à l'Amérique du Sud.

◆ La Mondialisation se caractérise par une véritable transformation industrielle, avec l'extension de nouvelles techniques, notamment dans le secteur de l'information avec la multiplication des réseaux de communication.

◆ Enfin, la mondialisation, c'est la mondialisation des marchés financiers avec une extrême mobilité du capital.

Voilà, précisément, ce qu'il faut entendre aujourd'hui par mondialisation. Il faut retenir que :

- ◆ la notion traduit une diffusion spatiale sans précédent des produits, qu'il s'agisse de biens, de services ou de capitaux ;
- ◆ elle engendre une concurrence plus vive dans nombre d'activités
- ◆ elle provoque une interdépendance accrue des économies nationales.

1.2 – La mondialisation et le Droit

La mondialisation répond donc à une logique bien particulière, par essence marchande, de diffusion géographique, de diffusion spatiale, d'un produit. Alors dans ces conditions que faut-il entendre par « mondialisation du droit » ? À mon avis, si l'on veut être pointilleux sur le sens des mots, il faut exclusivement entendre par là : la diffusion spatiale de normes juridiques, la concurrence entre divers droits en présence et les phénomènes d'interdépendance qui en découlent. En d'autres termes, la mondialisation du droit, cela doit traduire seulement l'existence d'un marché juridique international ou encore transnational.

Vous allez me dire que c'est déjà beaucoup. je vous dirais qu'en réalité c'est bien peu, même insignifiant au regard de tout ce que l'on a l'habitude de ranger dans cette rubrique.

La meilleure façon pour moi de vous expliquer ce qu'est la mondialisation du droit, c'est de vous parler de la diffusion quasi générale aujourd'hui du droit anglo-saxon des affaires. Il y a, en la matière, un véritable marché du droit, avec des enjeux économiques et culturels très importants. La mondialisation du droit, c'est la mondialisation des services juridiques. On est effectivement en présence de *law firms* qui s'affrontent au niveau mondial pour gagner chaque jour davantage de parts de marché. Aux États-Unis, par exemple, les honoraires des 100 premières *law firms* ont franchi le cap des 120 milliards de francs.

Mondialisation donc, parce qu'il y a sur la scène mondiale une véritable « guerre commerciale » entre la *common law* et le droit romano-germanique. Pour vous donner un exemple très précis de cette guerre, en 1995, l'*Inter ABA*, qui est une émanation directe de l'ABA, (association qui réunit la majorité des 800 000 avocats américains), eh bien l'*Inter ABA* qui regroupe, quant à elle, des avocats de 44 barreaux dans 17 pays différents, s'est réunie à Quito en Équateur pour lancer un appel aux gouvernements d'Amérique du Sud, appel à l'harmonisation juridique de leurs législations commerciales en prenant bien sûr, comme par hasard la *common law* pour modèle !

Il est d'ailleurs intéressant de remarquer qu'à Seattle, l'ABA a tenté de faire inscrire à l'ordre du jour du prochain *round*, la libéralisation des prestations juridiques.

Alors voilà, si l'on veut absolument parler d'une mondialisation du droit, en respectant le sens des mots, voilà ce à quoi ressemble la mondialisation du droit.

Certains auteurs américains parlent même, à propos de cette volonté d'exportation brutale du droit américain sur l'ensemble de la planète, de « *colonialisme juridique* ». Je pense plus particulièrement à Susan Silbey. Elle donne d'ailleurs un exemple de ce colonialisme post-moderne en Ukraine. « *Il devient maintenant possible dit-elle, sans occuper de territoire, et même sans investir de fonds dans le développement économique et social, de déterminer la forme de culture et d'économie d'autres nations en y important le système juridique qui commandera l'organisation sociale* ». (Susan Silbey, *Let them eat cake* :

globalization, post-modern colonialism, and the possibilities of justice, Law and Society Review, 1997, p. 207, cité par M. Delmas-Marty, *Trois défis pour un droit mondial*, Seuil, 1998).

2 - La logique de la globalisation.

La globalisation, certes, se conçoit comme un mouvement accru d'internationalisation, mais pas du tout en termes de diffusion géographique, pas du tout en termes de conquêtes de marché ou de concurrence. C'est en cela qu'elle se distingue de la logique de mondialisation. La globalisation est une représentation du monde comme système, comme une totalité à organiser, ou plutôt à réorganiser. Derrière la notion de globalisation, il y a l'idée fondamentale d'ordre, d'ordre mondial ou plus modestement régional.

2.1 – Supranationalité

Ramenée à l'univers juridique, la globalisation c'est alors la volonté d'organiser le droit sur un espace aux dimensions du monde ou au moins supranationales. C'est ainsi qu'il faut comprendre la dynamique d'universalisation des droits de l'homme qui n'est pas autre chose qu'une volonté d'instituer à l'échelle du monde une sorte de charte juridique fondamentale de l'espèce humaine, du genre humain.

C'est également ainsi qu'il faut comprendre le *jus mercatorum*, qui est un véritable ordre juridique a-national composé de règles qui se forment et s'appliquent en marge des cadres et des autorités étatiques. Ces normes a-nationales sont issues, soit directement de l'activité normative des professionnels par le biais des usages corporatifs, soit de la fonction prétorienne des arbitres du commerce international par le biais des principes généraux. Contrairement à ce que l'on entend ici ou là, le *jus mercatorum* relève d'une logique de globalisation et non de mondialisation parce qu'il est né de la volonté de la communauté internationale des commerçants de se doter d'un système juridique organisé. La *lex mercatoria* disent les spécialistes est véritablement l'ordre juridique de la *societas mercatorum* (Filali Osman, *Les principes généraux de la Lex Mercatoria*, LGDJ, 1992).

Dynamique de globalisation toujours pour la construction communautaire. Je dirai même plus, la construction européenne est le symbole absolu de la globalisation du droit. Pourquoi ? Parce qu'elle en est la forme la plus achevée. La Communauté européenne est aujourd'hui la tentative la plus aboutie d'organisation du droit sur un espace aux dimensions supranationales. La tentative est tellement réussie, juridiquement parlant, qu'elle marque une rupture par rapport aux précédentes étapes de l'internationalisation du droit (SDN, ONU).

2.2 – Communautarité

Auparavant, le droit était à proprement parler inter-national. C'est-à-dire qu'il était déterminé par l'interaction de processus opérant essentiellement au niveau des Etats-nations. Depuis quelques années, avec la construction communautaire, la tendance est à la décomposition puis à la ré-articulation des droits nationaux dans un système juridique globalisé. On parle d'ailleurs communément « d'intégration communautaire », ce qui est assez significatif.

De quoi s'agit-il ? Il s'agit pour chaque État d'adapter son droit national pour le rendre compatible, non pas au droit d'un autre État (on se retrouverait en présence d'un schéma de colonisation juridique), mais compatible avec les règles d'un ordre qui le dépasse, d'un ordre "européen".

La meilleure preuve, selon moi, de cette dynamique de globalisation, de cette volonté d'organiser une totalité, ce sont les concessions qui sont faites par tous les États au niveau de leurs droits souverains. Avant la construction communautaire, on était encore dans une phase classique d'internationalisation. Les États participaient à la vie internationale comme des unités fermées sur elles-mêmes. La Communauté européenne, elle, n'a pas été aménagée sur la base classique de rapports inter-étatiques. On a voulu créer des institutions communes avec des pouvoirs propres, placés en surplomb des ordres juridiques nationaux.

DROITS DES TRAVAILLEURS ET MONDIALISATION DE L'ÉCONOMIE

La mondialisation de l'économie n'a pas provoqué pour l'instant la création d'un espace normatif global en matière sociale¹. Ainsi, il n'existe pas un droit du travail universel transcendant les frontières mais autant de droits du travail que d'Etats ou que d'ordres juridiques nationaux. Les opérateurs économiques engagés dans le processus de la mondialisation peuvent ainsi surfer sur une pluralité, une variété infinie d'espaces normatifs correspondant à des territoires, délimités par des frontières qui sont le fait d'Etats reconnus comme tels sur la scène juridique internationale. Ces systèmes juridiques connaissent des différences parfois incommensurables, source de gains et de profits considérables pour les entreprises qui, parfois, se voient attribuer des espaces sans droit ou avec droit « allégé », communément appelées zones franches². C'est pourquoi, la création d'un lien entre droits des travailleurs et mondialisation de l'économie est un enjeu crucial. En soi la question n'est pas si nouvelle³. N'est-ce pas une fonction originelle de l'Organisation Internationale du Travail d'atténuer les différences entre systèmes juridiques nationaux pour favoriser une concurrence économique internationale loyale ? Ce qui paraît

¹L'idée ou le projet d'un droit mondial n'est pas véritablement partagée par la communauté scientifique.

Voir M.DEMAS MARTY, "Trois défis pour un droit mondial", ed. Seuil, Col. Essais, Paris, 1998.

² CISL, "L'enfer des nouveaux paradis fiscaux. La répression antisyndicale dans les zones franches", Bruxelles, 1997.

³ A.LYON-CAEN, « Pérennité d'une interrogation », Bulletin de droit comparé du travail et de la sécurité sociale, Comptasec, Bordeaux, 1996, p.13-20.

nouveau en revanche, c'est la diversification des instances qui revendiquent leur légitimité et leur capacité à déterminer et à imposer le respect des droits des travailleurs dans le nouveau contexte économique que représente la mondialisation.

La pluralité des lieux, des niveaux et des sources de production des normes juridiques est certes une constante de l'histoire moderne du droit et singulièrement du droit social. On doit en particulier rappeler que des règles produites par les acteurs sociaux (normes unilatérales ou conventionnelles d'origine privée) et par des instances supra nationales (européennes et internationales) s'articulent avec des normes générées par les instances étatiques selon le principe de la hiérarchie des sources et selon le principe de faveur. Cet ordonnancement qui répond à une forme d'organisation dans laquelle l'Etat est le maillon central et incontournable connaît aujourd'hui des perturbations du fait de la globalisation des échanges économiques. En effet, la mondialisation de l'économie ne représente pas un degré supérieur ou une variante de l'internationalisation. Elle est fondamentalement autre chose⁴ car elle défie un système juridique régulant les échanges entre nations constituées en Etats et remet en question la régulation juridique de type classique. En particulier, les acteurs économiques s'appuient sur la mondialisation de l'économie pour dessiner leur propre espace normatif par delà les frontières. Ils entendent ainsi réguler leurs relations commerciales par des normes étrangères aux droits positifs, des normes *sui generis* dans lesquelles ils font de plus en plus souvent figurer des droits sociaux.

D'un point de vue social, la mondialisation de l'économie prospère ainsi sur une dualité d'espaces normatifs. Elle concourt de toute évidence à " un dédoublement du monde " ⁵. C'est ce dédoublement qui est à l'œuvre dans cette relation éminemment conflictuelle et si peu naturelle qu'entretiennent droits sociaux et mondialisation de l'économie. Ce dédoublement conduit à envisager la place accordée aux droits sociaux sur deux espaces, un espace normatif public (I) et un espace normatif privé (II).

1 - Les droits sociaux dans l'espace normatif public

⁴ Voir sur les différentes notions de mondialisation, globalisation et internationalisation, A.J.ARNAUD, " Entre modernité et mondialisation. Cinq leçons d'histoire de la philosophie du droit et de l'Etat ", LGDJ, Col;Droit et société, 1998.

⁵ R.J.DUPUY, " Le dédoublement du monde ", RGDIP, 1996, n°2, p.313.

La construction de l'espace normatif public autour d'un pilier central, l'Etat (1.1) connaît une réorganisation sous l'effet de la mondialisation de l'économie (1.2).

1.1 - La construction de l'espace normatif public

Cet espace s'est construit par une juxtaposition d'ordres juridiques nationaux (1) qui néanmoins ont en commun un ordre juridique international façonné par l'Organisation Internationale du Travail (2).

- La juxtaposition des ordres juridiques nationaux

Le degré de protection des travailleurs varie d'un Etat à l'autre et n'a de prise que sur le territoire étatique. Ceci résulte d'un principe selon lequel les normes ont un champ d'application territorial, l'extraterritorialité étant une exception. Il signifie que tout Etat peut adopter des lois pour atteindre des biens ou des situations qui ont un attachement territorial ou personnel raisonnable avec lui. Ainsi, quelle que soit l'origine nationale du travailleur ou de l'entreprise, le droit social et en particulier les règles d'ordre public et les lois de police s'imposent sur tout le territoire national. Toute entreprise étrangère installée en France devra se soumettre à la législation sur le comité d'entreprise⁶ comme à celle relative à l'obligation d'adaptation et de reclassement des salariés en cas de licenciement pour cause économique. Nul doute alors que le niveau de protection des salariés devient un élément important voir essentiel dans les choix stratégiques d'implantation et d'investissement des entreprises. Par ailleurs, tout Etat peut légiférer à l'égard de ses nationaux quand ils se trouvent à l'étranger ce qui donne à la norme nationale une dimension extraterritoriale. Cette faculté est conforme au droit international. Ainsi, un national travaillant à l'étranger peut, en application du droit légal national et/ou du droit international conventionnel, continuer à bénéficier de la couverture sociale de son pays d'origine. Il peut aussi de ce fait être dépourvu de droits sociaux ou disposer d'une protection statutaire moindre ce dont les entreprises de prestations de services usent pour obtenir des marchés dans des pays à plus haut niveau de protection.

La mise en concurrence des statuts des travailleurs n'est pas née de la mondialisation de l'économie. Mais elle a été accélérée et amplifiée par diverses techniques d'éclatement de la collectivité de travail. La

⁶ Conseil d'Etat 29 juin 1973, Conclusions Nicole Questiaux, Droit social, 1974, p.42, Note Jean Savatier, Droit ouvrier, 1974, p.85.

balkanisation des statuts des travailleurs travaillant pour le compte d'une même entreprise mais placée sous l'empire de droits étatiques distincts a été amplifiée par des opérations de délocalisation et d'externalisation de la production⁷. Il n'est pas impossible que sur un même site géographique, plusieurs droits nationaux s'appliquent lorsqu'un même chantier est réalisé par des entreprises prestataires de service utilisant la technique du détachement temporaire de leurs travailleurs couverts ou non par le droit du pays d'origine. Les statuts sont dressés les uns contre les autres mais aussi par ricochet les Etats et les syndicats. L'impuissance du droit national est alors manifeste⁸, il devient un simple outil de concurrence, soumis au dumping social, forme de "dévaluation compétitive des normes sociales". La création d'un droit social international dès le début du XIX^e a eu pour objectif de fixer des règles communes tendant à limiter ces différences⁹ entre ordres juridiques nationaux.

- L'harmonisation par le droit international du travail

En droit international, le respect de la souveraineté des Etats est un principe cardinal. La ratification d'un traité ou l'adhésion à une convention internationale (bilatérale ou multilatérale) sont, elles, des actes de souveraineté. Les Etats peuvent également limiter leurs engagements internationaux en émettant des réserves conformément à la Convention de Vienne sur le droit des Traités. Le droit social international produit par l'Organisation Internationale du Travail (OIT ci-après) se démarque quelque peu de ces préceptes généraux car l'action normative de l'organisation est placée sous une double contrainte, celle de l'universalité des normes et celle de la souveraineté des Etats. C'est ce qui a conduit l'organisation à adopter, dès sa création en 1919, un système relativement ambitieux et original.

Original car y préside une composition tripartite, représentation des Etats, des organisations d'employeurs et de travailleurs. Ambitieux, car les Etats membres ont l'obligation de soumettre à leurs autorités législatives compétentes les conventions adoptées par la Conférence internationale dans un délai déterminé et, en cas d'accord du Parlement, de ratifier la convention considérée d'une part. D'autre part, tout Etat membre qui ne ratifie pas une convention a l'obligation de faire un rapport sur l'état de la législation et de sa pratique.

⁷ A.JEAMMAUD, « Les droits du travail à l'épreuve de la mondialisation », Droit ouvrier, 1998, p.240.

⁸ G.Lyon-Caen, " Sur le transfert des emplois dans les groupes multinationaux ", Droit social, 1995, p.489.

⁹ A.LYON-CAEN, " Pérennité d'une interrogation ", Bulletin de droit comparé du travail et de la sécurité sociale, Comptasec, Bordeaux, 1996, p.13.

L'application des conventions et son contrôle revient aux Etats. C'est pourquoi, lorsqu'il est reproché à l'OIT son inefficacité, c'est en réalité les Etats qui sont en cause. Comme toute organisation intergouvernementale, l'OIT a besoin d'« Etats effectifs », capables de coopérer en son sein et de mettre en oeuvre les décisions et les normes prises en commun. Le contrôle de l'application des conventions par l'OIT, qui est un contrôle non juridictionnel, repose sur deux types de procédures : celle des rapports régulièrement envoyés par les Etats membres et celle des plaintes, réclamations ou requêtes émanant d'Etats, d'organisations syndicales ou même d'individus. Par ce biais, des Etats membres ont été publiquement condamnés pour avoir recouru au travail des enfants ou au travail forcé, pour avoir eu des pratiques de discrimination raciale ou ethnique, ou pour violation de la liberté syndicale, sans pour autant avoir été exclus de l'organisation internationale. Par son action normative mais aussi par son assistance technique, l'OIT a incontestablement contribué à l'évolution des législations sociales nationales.

La recherche d'un lien entre commerce international et normes de travail est sans aucun doute un objectif de l'OIT depuis sa création. Outre la formule emblématique selon laquelle, "*le travail n'est pas une marchandise*", le Préambule de la Constitution de l'OIT indique que "*la non adoption par une nation quelconque d'un régime de travail réellement humain fait obstacle aux efforts des autres nations désireuses d'améliorer le sort des travailleurs dans leur propre pays*". Depuis 1994¹⁰, l'OIT cherche une voie pour opposer une alternative sociale à la mondialisation de l'économie. Sans renoncer au capital normatif que constituent ses 183 conventions internationales, l'OIT a adopté une Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail lors de la Conférence internationale de juin 1998. Ce texte ne retient que cinq droits fondamentaux : l'interdiction du travail forcé, l'interdiction du travail des enfants, la non discrimination dans l'emploi, la liberté syndicale et le droit à la négociation collective.

Pour l'OIT, la mondialisation de l'économie doit s'accompagner d'un minimum de règles du jeu fondées sur des valeurs communes qui permettent aux travailleurs de revendiquer leur part légitime des richesses qu'ils ont contribué à créer. La Déclaration de 1998 place l'appartenance des Etats à l'OIT au-dessus du principe de leur souveraineté. Le texte précise en effet que même si les Etats n'ont pas ratifié les conventions internationales supportant les droits fondamentaux précités, ils ont

¹⁰ M.HANSENNE, "Des valeurs à défendre, des changements à entreprendre. La justice sociale dans une économie qui se mondialise : un projet pour l'OIT", Conférence internationale du travail, 81^e session, Genève, 1994, Rapport du Directeur général, Partie I, p.15.

l'obligation du seul fait de leur appartenance à l'Organisation de les respecter, de les promouvoir et de les appliquer de bonne foi. Ce texte, qui n'est pas une convention internationale et qui ne peut donc avoir de force contraignante, est le résultat d'un compromis entre Etats, employeurs et syndicats de travailleurs, et peut être considéré comme une position à la baisse de l'OIT vis-à-vis de ses objectifs initiaux. C'est la même appréciation qui peut être faite de la convention n°182 adoptée par l'Organisation en juin 1999, convention interdisant les pires formes de travail des enfants, qui peut paraître en retrait de la convention 138 de 1973 sur l'âge minimum qui vise, elle, à éliminer tous les aspects du travail des enfants et pas seulement les pires formes.

Sans remettre en cause fondamentalement cette construction classique de l'espace normatif public à partir de la souveraineté des Etats et de la non ingérence sociale, la mondialisation de l'économie concourt à une reconfiguration de cet espace.

1.2 - La réorganisation de l'espace public social

Cette réorganisation peut être observée à partir de deux mouvements qui ont en commun de contrôler les pratiques sociales des Etats ou à en limiter la liberté dans le cadre d'une mondialisation des échanges économiques. Ces deux mouvements procèdent néanmoins de deux logiques radicalement différentes, l'unilatéralisme (a) et le multilatéralisme (b).

a. L'unilatéralisme

Les normes unilatérales régissant les échanges commerciaux peuvent être le fait d'un Etat ou d'un groupement d'Etats. La question est de savoir si un Etat peut adopter des lois régissant des activités qui se déroulent en dehors de son territoire au prétexte qu'elles ont des effets sur son propre territoire¹¹. Ainsi, un Etat peut-il poser des entraves à la liberté du commerce au nom de normes sociales standards ? A des fins protectionnistes (déguisées ou non), humanitaires ou de justice sociale, l'Etat ou un groupement d'Etats peut-il envisager d'adopter une norme commerciale et/ou sociale d'application extraterritoriale ? Cette pratique combinée de l'unilatéralisme et de l'ingérence sociale, qui n'est pas conforme aux principes de base du droit international, produit une forme de mondialisation du droit discutable dans ses fondements et ses effets.

¹¹ B.STERN, « Vers la mondialisation juridique ? Les lois Helms-Burton et d'Amato-Kennedy », RGDIP, 1996, n°4, p.979.

Aux Etats-Unis, dans la décennie précédant l'adoption de *l'Accord de Libre échange économique nord américain* et de *l'accord additionnel sur le travail*, une coalition de syndicats, d'associations de droits de l'homme, d'associations confessionnelles et de consommateurs ont obtenu que soient unilatéralement intégrés des droits fondamentaux des travailleurs dans la législation américaine sur le commerce et l'investissement. Ces clauses ont été insérées dans les lois portant sur le *Système Généralisé de Préférence* et sur la *Société pour l'investissement Privé d'Outre-Mer* ainsi que dans la très fameuse section 301 de la *loi du Commerce*. Ces lois ne font aucune allusion aux conventions de l'OIT, elles sont un pur produit de la législation américaine, les mécanismes d'application sont nationaux et les sanctions commerciales prévues sont prises exclusivement par les autorités américaines compétentes¹².

La Communauté européenne a aussi mis en oeuvre son propre *Système des Préférences Généralisées* (SPG) dès 1971. Ce système revu périodiquement, en 1994, 1996 et dernièrement par règlement n°1154/98 du 25 mai 1998¹³, comprend des dispositions que l'on peut assimiler à des clauses sociales dans les accords de commerce, des clauses sanctions, par le retrait temporaire du régime des SPG dans des hypothèses de non respect de droits fondamentaux des travailleurs (pratique de toute forme d'esclavage par exemple) et des clauses incitatives, par des régimes d'encouragement pour les pays qui apportent la preuve de leur respect des conventions de l'OIT (par exemple, celle relative à la liberté syndicale ou au droit à la négociation collective). Les SPG européens se différencient au moins sur un point des SPG américains par la référence qu'ils font au droit international du travail.

A l'opposé de ces démarches unilatérales, des ententes régionales multilatérales mettent en oeuvre des dispositifs sociaux dans le cadre des échanges économiques qu'elles organisent.

b. Le multilatéralisme régional

¹² L.COMPA, « L'unilatéralisme et le multilatéralisme dans la politique américaine des droits du travail dans l'hémisphère : une comparaison entre le GSP et l'ALENA », Bulletin de droit comparé du travail et de la sécurité sociale, Comptrasec, 1996, p.86.

¹³ Règlement n°1154/98 du 25 mai 1998 relatif à la mise en oeuvre des régimes spéciaux d'encouragement à la protection des droits des travailleurs et à la protection de l'environnement prévus par les articles 7 et 8 des règlements n°3281/94 et n°1256/96 portant application des schémas pluriannuels de préférences tarifaires généralisées pour certains produits industriels et agricoles originaires de pays en développement, JOCE L.160 du 4 juin 1998.

Entre les deux espaces publics, national et international, un espace intermédiaire a creusé son lit, l'espace régional qui concourt à une réorganisation de l'espace public social. Mais la genèse de chaque structure d'intégration économique régionale est bien différente. Si toutes ont pour objectif commun de stimuler et de faciliter les échanges économiques en réduisant ou en effaçant les barrières douanières par la création de marchés intérieurs, elles ont abordé la question sociale de manière très diversifiée et selon un programme et une temporalité propres. Le principe commun est de créer un droit de regard sur les conditions sociales des échanges économiques des Etats membres en instituant des formes d'ingérence sociale par l'obligation de respecter la clause sociale pour ce qui concerne l'Aléna, les principes et les normes d'un droit social communautaire pour ce qui est de la l'Union européenne.

L'espace européen paraît être le laboratoire de ces formes d'intégration d'autant qu'il poursuit l'objectif d'une intégration sociale et politique. En effet, il procède à la création de normes sociales communes à tous les Etats membres et organise un contrôle juridictionnel régional par la CJCE qui a depuis longtemps décidé que le droit de la Communauté européenne était "*un nouvel ordre juridique international*¹⁴". Même si "*l'évolution des normes relatives au travail depuis la fondation de la Communauté européenne a été spasmodique, épisodique et peu méthodique*¹⁵" et même si on doit déplorer que l'Europe sociale ne se soit toujours pas imposée à une Europe des marchands¹⁶, il existe un droit social communautaire en construction qui tend à harmoniser les droits nationaux et dont les normes s'intègrent directement dans les ordres juridiques nationaux.

Bien que le droit social communautaire constitue un ordre juridique d'un type nouveau et malgré ses insuffisances, ses limites, ses tâtonnements et ses options¹⁷, il constitue un *corpus* de normes incomparable par rapport

¹⁴ Selon le principe posé par la CJCE dans l'arrêt du 5 février 1963, (Van Gend en Loos), « la Communauté constitue un nouvel ordre juridique de droit international au profit duquel les Etats ont limité...leurs droits souverains et dont les sujets sont non seulement les Etats membres mais également leurs ressortissants... et qui s'impose à leurs juridictions ».

¹⁵ Selon la formule de B.BERCUSSE, « Le concept de droit du travail européen » in « Le travail en perspectives », sous la direction d'A.SUPIOT, ed. LGDJ, col. Droit et Société, Paris, 1998, p.603,sp.p.605.

¹⁶ E.VOGEL POLSKY, J.VOGEL, « L'Europe sociale 1993 : illusion, alibi ou réalité ? », ed. Université de Bruxelles, 1991. Ouvrage collectif, « Manifeste pour une Europe sociale », ed. Desclée de Brouwer, Paris, 1996

¹⁷ Voir notamment F.SARAMITO, « Le progrès social est-il encore un objectif du droit communautaire ? », Etudes offertes à H.SINAY, ed. Peter Lang, 1994, p.424. M.A.MOREAU, « Tendances du droit social communautaire : des droits sociaux en quête de reconnaissance », Droit social, 1994, p.612.

aux expériences menées dans d'autres régions du monde¹⁸. Toutefois, il ne connaît pas pour l'heure de normes contraignantes sur les droits sociaux fondamentaux. Il a fallu attendre le Traité d'Amsterdam pour que les Etats membres déclarent solennellement et formellement leur attachement aux droits fondamentaux de l'homme –au travail-. Mais le Traité ne liste pas ces droits ; il se limite à indiquer les références communes aux Etats membres. Une analyse littérale peut conduire à estimer que ces droits sont juridiquement plus une confirmation de type déclaratoire sans caractère normatif. Nonobstant, le Traité d'Amsterdam a lancé un processus de reconnaissance, de communautarisation des droits sociaux fondamentaux qui est au centre des débats des derniers Conseils européens. De plus, il semblerait que les objectifs économiques de la Communauté soient désormais placés sous la contrainte, nouvelle, du respect de ces droits. C'est dans ce sens que l'on peut interpréter le règlement n°2679/98 du Conseil du 7 décembre 1998 relatif au fonctionnement du marché intérieur pour ce qui est de la libre circulation des marchandises entre les Etats membres. Ce règlement précise en effet de manière expresse que son application est subordonnée à l'exigence du respect des droits fondamentaux y compris le droit de faire grève »¹⁹.

Par ailleurs, la Communauté européenne se distingue des autres expériences d'intégration économique par un fonctionnement sur le principe de la subsidiarité verticale, qui organise une articulation des compétences normatives entre les instances communautaires et les Etats membres²⁰. Elle organise également une subsidiarité horizontale. Depuis le Traité de Maastricht, les partenaires sociaux sont à même d'imposer au Parlement européen un texte conventionnel sans retouche et sans débat public possible. Ainsi les partenaires (et non pas les acteurs sociaux) sont placés au centre de la construction sociale européenne d'autant qu'avec le Traité d'Amsterdam la procédure de consultation et de négociation est exclusive de toute autre, la Commission ne retrouvant ses pouvoirs

¹⁸ P.RODIERE, « Droit social de l'Union européenne », Ed. LGDJ, Paris, 1998. Sur les dispositions sociales des autres accords de libre échange économique voir les contributions de L.COMPA, P.STAELENS, H.SUZUKI, P.VERGE, G.von Potobsky, dans le Bulletin de droit comparé du travail et de la sécurité sociale, « Dimension sociale de la mondialisation de l'économie », Comptrasec, Bordeaux, 1996.

¹⁹ Art.2 du Règlement n°2679/98 du 7-12-1998, JOCE L.337 du 12-12-1998. Résolution du Conseil et des représentants des gouvernements des Etats membres réunis au sein du Conseil, JOCE L.337, 12-12-1998. Dans ce sens, F.SUDRE, « la Communauté européenne et les droits fondamentaux après le Traité d'Amsterdam, vers un nouveau système de protection des droits de l'homme ? », JCP, 1998, Doctrine, 100. H.LABAYLE, « Droits fondamentaux et droit européen », AJDA, 1998, n°spécial, « Les droits fondamentaux », p.75

²⁰ Article 3B du Traité d'amsterdam.

d'élaboration des textes que lorsque les partenaires sociaux ont refusé de négocier²¹. Les traités entendent ainsi privilégier les réglementations émanant directement des partenaires professionnels. Mieux vaut un accord conclu entre partenaires sociaux au niveau européen qu'une mesure édictée par le Conseil²². Ce dialogue social ne connaît pour l'heure qu'un contrôle juridictionnel *a posteriori* dont on peut effectivement "*douter qu'il soit suffisant pour assurer une légitimité démocratique à une norme sociale*"²³. Face à cette délégation de pouvoir normatif en matière sociale, les Etats et donc les citoyens sont quelque peu dépossédés du pouvoir d'édicter des normes ayant vocation à s'appliquer sur les territoires des Etats membres. A cet égard, on pourrait considérer que l'espace public social régional institué par la Communauté européenne connaît une forme de privatisation des normes juridiques.

Cette option du droit social communautaire n'a cependant rien de comparable aux initiatives prises par les acteurs économiques de la mondialisation de l'économie qui ignorent l'Etat ou rivalisent avec lui en avançant leur capacité et leur légitimité à poser les droits sociaux applicables sur l'espace dont ils sont les maîtres.

2. Les droits sociaux dans un espace normatif privé

La mondialisation de l'activité économique privée s'accompagne de l'essor des réseaux d'entreprises transfrontalières qui se développent selon des modalités les plus diverses (relations contractuelles, prises de participation, coentreprise). L'activité économique ainsi conçue et pratiquée échappe au contrôle des Etats-nations. Les entreprises transnationales multiplient les initiatives de nature à avoir un retentissement sur leurs investissements et leur compétitivité. Ces initiatives touchent notamment aux conditions d'emploi des travailleurs et sont d'une grande diversité (2.1). Ce rôle social voulu par les entreprises à la pointe de la mondialisation, reflète sans nul doute un déclin de l'influence de l'Etat, de l'OIT mais aussi des organisations de travailleurs, qui conduit à s'interroger sur le risque d'une instrumentalisation du droit social à l'échelle mondiale (2.2).

²¹ Articles 138 et 139 du Traité d'Amsterdam.

²² Les partenaires sociaux étant « plus proches de la réalité et des problèmes sociaux », leur dialogue doit être intensifié et soutenu en vue d'élaborer une politique sociale « pragmatique et proche des citoyens » selon les termes du Conseil invoquant le principe de subsidiarité dans la résolution du 6 décembre 1994 sur la politique sociale, JOCE C368, 23-12-1994.

²³ Voir M.A.MOREAU, « Sur la représentativité des partenaires sociaux européens », Droit social, 1999, p.53.

2.1. La diversité des initiatives privées

Les initiatives privées intégrant les droits sociaux sont le fait de pratiques unilatérales d'entreprises (a) mais aussi de pratiques hybrides associant entreprises et syndicats de travailleurs (b).

a. Les initiatives privées unilatérales

Entre les investissements éthiques au travers des fonds de pension publics ou privés, la labellisation sociale des marques et des produits²⁴, et les codes de conduite à destination des sous-traitants et des fournisseurs, la panoplie des initiatives privées s'enrichit au nom d'une éthique économique ou peut-être plus justement au nom d'un marché de l'éthique.

Pour nous en tenir aux seuls codes de conduite, ce sont des normes qui ont un effet extraterritorial dans la mesure où elles s'appliquent aux opérations de l'entreprise à l'étranger, aux fournisseurs et sous-traitants. Ces codes, qui ont d'abord été le fait d'entreprises américaines²⁵, existent dans divers secteurs d'activité. Du point de vue de la forme, ce sont des règles écrites qui font l'objet d'un recueil particulier. Leur contenu est extrêmement varié. Ils comprennent néanmoins trois aspects, les droits protégés, les procédures de contrôle et les sanctions. En général ces codes ne font aucune mention aux normes nationales, régionales ou internationales qui consacrent des droits visés par le code. Ils ignorent le droit positif comme valeur ou référence ou comme norme contraignante. C'est ce qui explique que chaque code donne sa propre définition du droit en cause. Ainsi ce qui est considéré comme travail des enfants dans une entreprise ne le sera pas dans l'autre. L'efficacité de ces codes est extrêmement faible si une

²⁴ Le label social est un moyen de communiquer des informations sur les conditions sociales qui entourent la fabrication d'un produit ou la prestation de service. Il peut figurer sur le produit ou l'emballage ou être mis en évidence que le magasin ou la vitrine du détaillant. Il s'adresse aux consommateurs et aux partenaires commerciaux potentiels. Le label social procède moins d'une démarche réglementaire que d'un phénomène de marché pour répondre notamment aux partenaires commerciaux en particulier aux préoccupations des consommateurs. Il influe sur les pratiques de travail de manière sélective. Selon une étude du BIT seul un faible pourcentage des profits sont réinvestis dans des améliorations locales des lieux de travail, la région de production ou dans des activités éducatives en vue de la réinsertion d'enfants qui ont été soustraits au monde du travail.

²⁵ Voir L.COMPA, « Les codes de conduite dans les sociétés multinationales américaines : les exemples de Levi Strauss&Co. Et Reebok Corp., in Bulletin de droit comparé du travail et de la sécurité sociale, Comptrasec, 1996, p.180. I.DAUGAREILH, « Commerce international et pratiques sociales de multinationales françaises », in Bulletin de droit comparé du travail et de la sécurité sociale, Comptrasec, 1996, p.194.

campagne médiatique ne s'en empare pas. Comme le constatait l'OIT, “ *il n'est pas rare qu'un code lancé à grand renfort de publicité dans un pays importateur soit inconnu ou introuvable, notamment dans la langue local sur le lieu de production ; il peut arriver aussi que le code soit disponible mais que les travailleurs soient dans l'incapacité de le lire ou s'exposent aux sanctions les plus sévères à dénoncer des cas de non respect de leurs dispositions* ”.

A priori ce ne sont pas des sources de droit, ces codes n'ont aucune valeur contraignante dans la relation contractuelle employeur-salarié. En revanche, elles peuvent, à condition d'être intégrées dans le contrat collectif qui organise et régit le réseau d'entreprises, être une source contractuelle d'obligations entre entreprises fédérées dans le réseau. Le droit du travail français ne reconnaît aucune valeur juridique au code de conduite, la doctrine et la jurisprudence sont relativement hostiles à ces modes d'expression unilatéral ou contractuel. On peut dès lors se contenter de ne voir dans ces codes de conduite qu'une invasion de l'éthique dans les entreprises. Ces codes présentent plusieurs risques, tels que l'évitement de la norme commune, la création d'un système à deux vitesses, un éclatement des statuts des travailleurs, la privatisation de la règle de droit, une confusion des rôles qui conduirait à une forme de féodalisation des liens contractuels, le chef d'entreprise devenant (re) à la fois législateur, inspecteur et juge au niveau mondial. Ces codes tendent à considérer le législateur international ou national mais aussi le juge et l'inspecteur du travail comme des figures inutiles. Pourtant, l'entreprise *Total*, doté d'un code de conduite stipulant aux cocontractants des conditions de travail équivalentes à celles octroyés par *Total* dans le reste du monde, a utilisé le travail forcé pour la construction du gazoduc de Yadana en Birmanie. Ce ne sont pas les « *auto-contrôles* » prévus par le code qui ont permis de déceler la violation de la convention internationale n°29 sur le travail forcé mais un rapport remis en 1998²⁶ par la Commission d'enquête instituée par l'OIT en vertu de l'article 26 de sa Constitution. Ce n'est pas Total qui a pris l'initiative en vertu de son code de conduite d'appliquer des sanctions à ses cocontractants mais l'OIT qui a adopté le 17 juin 1999 une résolution condamnant les violations par la Birmanie de la convention sur le travail forcé. En vertu des compétences qui lui sont attribuées par l'article 33 de la Constitution, la Conférence internationale a décidé que la Birmanie ne bénéficiera plus de la coopération technique et de l'assistance de l'OIT.

²⁶ OIT, « Travail forcé au Myanmar (Birmanie), Bulletin Officiel du Bureau International du travail, Supplément spécial, Vol.LXXXI, Série B, Genève, 1998.

L'événement est exceptionnel car c'est la première fois depuis 1919 que l'OIT opère une telle mise à l'écart d'un Etat membre.

Faut-il dès lors tendre à faire basculer ces initiatives privées unilatérales sur le versant conventionnel par des partenariats?

b. Les initiatives privées hybrides

Les organisations syndicales de travailleurs intègrent les initiatives sociales des entreprises dans leur méthode et leur stratégie. Des expériences de négociation collective de normes sociales ont été ainsi menées dans des entreprises ou à des niveaux sectoriels singulièrement par les secrétariats professionnels internationaux. Ces expériences, rares, sont le résultat de la seule volonté d'acteurs fortement convaincus de leur intérêt respectif à négocier²⁷. Deux exemples sont à mentionner, les plateformes communes de l'entreprise *Danone*²⁸ et les accords conclus dans les secteurs du sport professionnel²⁹ et du commerce de détail³⁰.

Pour les employeurs, négocier au niveau international sur les droits des travailleurs s'intègre dans une stratégie commerciale de marque, de labellisation. C'est aussi parfois la seule issue face à une campagne médiatique lancée à grands renforts par les organisations syndicales internationales. Tel est certainement la genèse des accords conclus sur le travail des enfants. Plus exceptionnellement, cela traduit un choix de relations professionnelles dans lequel l'acteur syndical organisé internationalement est accepté, reconnu et assumé comme partenaire. C'est certainement ce qui fait la singularité des accords Danone. Ces accords internationaux par leur double dimension, sociale et économique, naturellement ambivalents, comprennent des procédures de contrôle de leur application dans lesquelles les organisations syndicales ont un rôle majeur. Ces accords qui ont vocation à s'appliquer à des rapports de travail s'exécutant dans plusieurs pays ont une nature juridique complexe puisqu'ils font appel à au droit du travail, au droit commercial, au droit des

²⁷ Voir I.DAUGAREILH, « Quelques observations sur des expériences de négociation collective internationale », *Syndicalisme et société*, 1998, n°1, p.51.

²⁸ Parmi les différentes plateformes régulièrement négociées entre l'entreprise Danone et l'UITA, on signalera en particulier l'accord du 25 mai 1994 sur l'exercice du droit syndical et l'accord du 28 mai 1997 sur l'accompagnement social des restructurations internationales.

²⁹ Accord conclu le 3 septembre 1996 entre la Fédération Internationale de Football Association (FIFA) et la Confédération internationale des syndicats libres (CISL), la Fédération internationale des travailleurs du textile, de l'habillement et du cuir (FITTHC) et la Fédération internationale des employés, cadres et techniciens (FIET).

³⁰ Accord signé en octobre 1996 entre Euro Commerce et Euro Fiet portant déclaration commune sur la lutte contre le travail des enfants.

sociétés mais aussi au droit international privé car ils sont potentiellement porteurs d'un conflit de lois en raison de leur possible rattachement à divers ordres juridiques nationaux. Ce sont en effet des actes juridiques créateurs de deux types d'obligations juridiques, des obligations entre les signataires qui correspondraient à la transposition du principe de l'autonomie collective au plan mondial, d'une part, et d'autre part des obligations entre cocontractants directs et indirects figurant dans le réseau commercial. Par ailleurs, ces accords collectifs de travail ne portent pas directement sur les contrats de travail. Ce sont plutôt des accords cadres sur les relations collectives. Ils ressemblent davantage à un « *gentleman agreement* » qui vise à établir des règles du jeu sur les rapports collectifs de travail qu'à une norme régissant le contrat de travail. Juridiquement, ce sont donc des accords *sui generis* qui ressemblent à des conventions collectives, mais qui n'en sont pas au sens du droit du travail français³¹.

Ces textes négociés et conclus entre employeurs et représentants de travailleurs peuvent difficilement être qualifiés juridiquement d'accords collectifs de travail internationaux ne serait-ce que parce que leur statut juridique n'est pas certain. Mais leur force est d'exister comme un acte purement privé, sachant que leur faiblesse est de ne pas reconnaître des droits directement invocables par les salariés concernés, mais seulement d'être un engagement unilatéral de la société transnationale de ne pas porter atteinte par elle-même ou par le fait de ses cocontractants aux droits visés.

Comment analyser ces partenariats établis par les organisations de travailleurs, sachant que ces initiatives sont le résultat d'un phénomène de marché et s'inscrivent dans une perspective de saine gestion et non dans une perspective normative? Ils indiquent tout d'abord une nécessité pour les entreprises de rechercher, ou un interlocuteur ou une référence externe, car il semblerait qu'une des évolutions possibles réside dans un besoin des standardisation ou d'harmonisation du contenu des codes mais aussi des systèmes de vérification. Ils constituent également un risque de « captation de légitimité » qui profiterait en fin de compte aux entreprises multinationales. Mais ils sont aussi une chance pour les organisations syndicales internationales, comme pour l'OIT, d'être impliquées dans un processus normatif qui peut permettre d'œuvrer en faveur de la défense des droits des travailleurs.

Quoiqu'il en soit, les expériences de négociation collective internationale demeurent encore aujourd'hui extrêmement marginales tandis que les

³¹ Mais rappelons qu'historiquement la convention collective a d'abord été un contrat civil *sui generis* en France. Et, bien qu'elle soit aujourd'hui soumise à un régime légal relativement sophistiqué, elle conserve « quelques traces de l'autonomie originaire », G.LYON-CAEN, J.PELISSIER, A.SUPIOT, « Droit du travail », Dalloz, Paris, 1996, sp.p.646 et s.

codes de conduite continuent de se multiplier. La mondialisation de l'économie n'aurait-elle pas dès lors contribué à soumettre les droits sociaux à la loi économique de Gresham, selon laquelle la mauvaise monnaie chasse la bonne ?

2.2 - L'instrumentalisation des droits sociaux

La mobilisation de consommateurs et plus largement de l'opinion publique internationale par les organisations syndicales, les ONG et les institutions internationales onusiennes comme l'OIT, sur des thèmes qui choquent la conscience commune comme le travail des enfants ou le travail forcé, a conduit à une mondialisation du social. Mais le risque d'une approche réductrice et économique du social n'est-il pas à l'œuvre ?

Les initiatives privées en matière sociale paraissent n'avoir pour seul guide que les préoccupations réelles ou supposées du consommateur. Dès lors il paraît douteux que la liberté syndicale, considérée comme le droit fondamental qui permet d'accéder aux autres droits, trouve une place de choix dans les codes de conduite. Par ailleurs, posés en alternative à la mondialisation de l'économie, les droits sociaux fondamentaux ont acquis une centralité, potentiellement source de progrès social³², du moins dans certaines parties du monde, mais au prix d'un abandon de pans entiers de la condition salariale dans d'autres parties du monde.

Si l'on se réfère aux initiatives privées, notamment aux codes de conduite des entreprises, outre l'infinie variété de leur contenu, les droits mis en exergue rarement qualifiés de fondamentaux révèlent des préoccupations relativement éloignées d'instances publiques comme l'OIT. Ainsi l'analyse de près de 219 codes par l'OIT révèle que la non discrimination figure dans moins des 2/3 des codes, le travail des enfants dans 45% des codes, le travail forcé dans environ 1/4 des codes et la liberté syndicale et la négociation collective dans seulement 15% des codes.

Il ressort que les droits sociaux –fondamentaux- apparaissent comme une catégorie juridique éminemment flexible et floue, parfaitement adaptable aux intérêts poursuivis par les instances de décision et de pouvoir. L'acte de qualification juridique paraît sinon discrétionnaire, du moins pragmatique et relevant d'un pur compromis, politique et économique, si ce n'est idéologique. La liste des droits sociaux fondamentaux figurant dans la Déclaration de l'OIT est à cet égard typique. Il semblerait toutefois, que certains de ces droits ne puissent pas être négociés et qu'ils constituent un

³² M.BONNECHERE, " La reconnaissance des droits fondamentaux comme condition du progrès social ", Droit ouvrier, 1998, p. 249.

noyau dur. Dès lors la question est de savoir quelle instance a la légitimité, la capacité et l'autorité suffisantes pour imposer l'universalité de ces droits sachant qu'il ne suffit pas très souvent de les décréter, qu'un accompagnement et une assistance globale s'imposent pour les mettre en œuvre réellement.

Telle est la rude leçon tirée de la prohibition du travail des enfants. Par ailleurs, si ces droits sont fondamentaux ils ne peuvent pas être l'objet d'une régulation privée. L'OIT s'est sans nul doute positionnée dans ce sens en faisant le choix politique d'adopter la Déclaration de juin 1998. Par delà les critiques qui pourraient être faites au contenu de la Déclaration, il s'agit d'une réponse clairement multilatérale à la mondialisation de l'économie sachant que selon les termes du texte, "*ces normes ne pourront pas servir à des fins commerciales protectionnistes et rien dans la présente Déclaration et son suivi ne pourra être invoqué ni servir à pareilles fins*".

Une régulation privée des droits sociaux –fondamentaux- assure-elle une meilleure protection? Plusieurs entreprises qui ont construit leur image ou leur stratégie de marketing sur l'adoption de codes de conduite à grands renforts de publicité se sont vues condamnées pour non respect de leurs propres engagements. En témoignent les procès instruits contre *Reebok* pour l'utilisation du travail des enfants par ses fournisseurs ou dernièrement contre *Total* pour recours au travail forcé en Birmanie. Mais les législations nationales n'ont pas été modifiées ou leur application n'est pas mieux assurée. La sanction économique est-elle la meilleure réponse à la violation de droits sociaux³³? Dotée d'une efficacité redoutable, elle est terriblement ambivalente car ses victimes en réalité sont les travailleurs qui ont souffert du non respect de leurs droits essentiels et d'autre part elle ne vise absolument pas à mettre un terme à la situation locale. Permet-elle réellement de relayer l'œuvre magistrale de l'OIT, construite sur la reconnaissance des Etats et sur la sanction de l'opinion publique –certainement trop faiblement médiatisée-, c'est à dire de faire progresser la justice sociale par des normes juridiques applicables à tous? S'il est certainement prématuré d'y répondre, il est toutefois possible de prendre acte d'une mondialisation du social qui avance moins du fait de la mondialisation de l'économie que d'une mobilisation médiatisée de l'opinion publique, ainsi que par des actions menées conjointement par les ONG et les organisations syndicales nationales et internationales.

³³ M.A.MOREAU, G.TRUDEAU, « L'opportunité du recours à une sanction économique en matière sociale (ou la nouvelle histoire de la carotte et du bâton », Bulletin de droit comparé du travail et de la sécurité sociale, Comptresec, 1996, p.41. G.TRUDEAU, « Quelques réflexions à partir de l'expérience nord-américaine », Syndicalisme et Société, 1998,n°1, p.77. P.STAELENS, « Les conséquences sociales de l'intégration nord-américaine sur le Mexique », Syndicalisme et société, 1998, n°1, p.97.

Conclusion

Le monde regardé par le prisme du social apparaît bel et bien constitué d'espace normatifs étatisés et d'espaces normatifs " désétatisés ". Il y aurait ainsi d'un point de vue social deux mondes, l'un avec un centre –l'Etat-, l'autre dépourvu de centre. Sans faire l'apologie du tout Etat, et sans participer à la doctrine du dépérissement de l'Etat, l'Etat apparaît comme un mal nécessaire. Il n'existe pas en effet d'institution équivalente qui puisse imposer le respect de l'intérêt général, concevoir et organiser des formes de solidarité élargies tout en assurant la protection de droits individuels et collectifs. L'OIT défend l'idée selon laquelle l'Etat continue d'être important dans le bon fonctionnement du dialogue social et souligne la nécessité d'en faire un pôle fort et efficace.

Résumé.

L'exacerbation des différences de niveau de protection des travailleurs par la globalisation des échanges économiques est à l'origine d'une centralité de la question sociale dans les débats publics. L'Etat qui s'est constitué de longue date comme le pôle de la régulation des relations de travail est confronté à une double tension. D'une part, il se doit dans le cadre d'ententes régionales de négocier ses compétences en matière sociale en articulation avec des instances supra nationales. D'autre part il doit faire face, comme l'OIT, à des initiatives de multinationales qui revendiquent leur capacité et leur légitimité à édicter des normes sociales applicables aux travailleurs auxquels elles recourent directement ou indirectement.

Mots clés

Droits sociaux. Mondialisation de l'économie. Etat. OIT. Syndicats. Multinationales.

LES SCIENCES DE GESTION ENTRE GLOBALISME ET MULTICULTURALISME

Depuis le milieu des années 80, les processus de recomposition des espaces économiques sont devenus des thèmes de recherche très prisés par les économistes et les spécialistes de sciences de gestion. Le sujet de l'article n'est pas de mesurer l'ampleur de ces changements¹, ni même de montrer qu'utilisés comme rhétorique certains concepts - ceux de « mondialisation », d'« européanisation » ou encore de « triadisation » - visent souvent à faire admettre au corps social des changements ou des adaptations qui lui sont présentés comme inéluctables². On tentera plutôt de conforter l'hypothèse selon laquelle les processus de recomposition des espaces économiques et financiers, loin de s'imposer comme des *data*, sont au cœur de

¹. Certains des chercheurs appartenant au champ de l'économie et des sciences de gestion ont forgé, ces dernières années, de nouveaux concepts comme ceux de « globalisation », de « glocalisation », de « management interculturel », d'« euromanagers », d'« hybridation culturelle », de « taille critique » pour désigner des transformations importantes qui, selon eux, se produisent dans l'ordre de la production, des échanges, des flux monétaires et financiers. Ces concepts servent aussi à annoncer les effets que ces transformations entraîneront dans les modes de fonctionnement des entreprises, dans les modes de régulation des marchés et, plus généralement, sur la cohérence des économies nationales.

². On doit distinguer la mondialisation comme réalité économique et/ou culturelle, que l'on peut observer à l'aide d'indicateurs portants, par exemple, sur le volume des transactions internationales, la circulation du capital à l'échelle mondiale, la diffusion, via Internet et les chaînes par satellites, de produits culturels mondiaux, etc. aux représentations et usages qui en sont fait par ceux qui voient dans la "mondialisation" une arme symbolique au service d'un projet économique ou politique. Cf. l'article de N. Fligstein, "Rhétorique et réalités de la "mondialisation", *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°119, septembre 1997.

multiples stratégies d'agents. Ceux-ci se saisissent de ces transformations objectives pour s'engager dans la production contradictoire et concurrentielle d'une représentation de l'espace économique (ou de son évolution prévisible).

Dans le cas précis des sciences de gestion, on observe que celles-ci se fragmentent, *a minima*, en deux sous-espaces de points de vue et de prises de position scientifiques distincts. Il y a, d'un côté, des auteurs pour qui la mondialisation économique et financière entraîne inéluctablement le dépassement des espaces économiques nationaux et leur unification en un méta-espace économique « global », de l'autre, ceux pour lesquels ces espaces économiques sont enchâssés dans des cultures nationales singulières dont la prise en compte constitue la clef d'une adaptation réussie des entreprises et des organisations aux processus de réorganisation territoriaux de l'économie. Après avoir rappelé certaines des spécificités de l'espace français des sciences de gestion, on se propose de montrer que les discours tenus à propos de l'international s'inscrivent étroitement dans les relations qui se sont nouées entre l'histoire de la discipline et celle, plus personnelle, des agents qui les tiennent.

On essaiera de montrer également que les prises de position relevant de la « dénégation du national » prennent ici des formes singulières, puisque les vrais enjeux - du point de vue de l'espace considéré - ne se situent pas, en réalité, entre la promotion d'un discours prônant ou réactivant les principes d'organisation et de management nationaux contre un tout mondial, mais sur une redéfinition de l'importance à donner aux spécificités nationales (culturelles, économiques, sociales, organisationnelles, etc.) dans des espaces économiques plus vastes.

Les modalités de l'enquête

Une enquête a été réalisée au printemps 1998 auprès des auteurs d'articles dans *la Revue Française de Gestion* (RFG) entre 1985 et 1998. 260 questionnaires par voie postale ont été envoyés, 104 questionnaires ont été retournés.

La Revue Française de Gestion (RFG), créée en 1975 par la Fondation Nationale pour l'Enseignement de la Gestion (FNEGE), a été choisie selon deux critères : pour son approche "transversale" et "généraliste", d'une part, - les différentes spécialités des sciences de gestion ont leur place dans la revue - ; parce qu'elle est l'une des rares revues "académiques" de la discipline, d'autre part - la RFG est

celle qui fait référence auprès des chercheurs français³. Sa légitimité savante est garantie par l'évaluation anonyme des articles - soumis à un comité de lecture - ; par le ratio textes envoyés/textes publiés - qui est de l'ordre de 30 % - ; enfin par les qualités scientifiques des auteurs publiés⁴.

96% des répondants à l'enquête sont titulaires du doctorat, 27% sont agrégés du supérieur, 40% sont Professeurs des universités et 36,5% Maître de Conférences. 63% occupent des fonctions de responsabilité dans les instances universitaires, 92% sont membres d'un laboratoire de recherche et 88% ont déjà fait connaître leurs travaux à l'étranger. Plusieurs entretiens ont complété l'enquête par questionnaire, ainsi que des observations participantes lors de colloques organisés par la Conférence des Grandes Ecoles et la Fondation Nationale pour l'Enseignement de la Gestion en Entreprises.

1 - Entre science et marché

Jusqu'à une date très récente les sciences de gestion n'ont pas suscité beaucoup d'intérêt auprès des chercheurs en sciences sociales⁵. Suspectes d'être du côté du pouvoir, de l'argent, de l'entreprise et du profit, ces "sciences" souffrent, en France, d'une indignité culturelle auprès de la communauté scientifique. Même si on dépasse cette réticence, tout conduit à penser que les sciences de gestion occupent une position singulière au sein du champ scientifique français⁶. On en aura pour preuve la forte dépendance des chercheurs vis-à-vis des modèles théoriques inventés dans d'autres pays - les Etats-Unis principalement -, l'influence très forte des entreprises et du marché en général dans le choix des objets de la recherche, le niveau très

³. Voir F. Pavis, "La production savante comme principe de différenciation des institutions de formation à la gestion", in M. de Saint Martin et M. Dinu Gheorghiu, Actes du colloque, *Les écoles de gestion et la formation des élites*, Paris, Maison des sciences de l'homme, 1997.

⁴. La RFG compte parmi ses auteurs des universitaires de renom en sciences sociales tels que Claude Lévy-Leboyer, Jean-Claude Thoening, Olivier Favereau, Patrick Fridenson, Benjamin Coriat, Philippe d'Iribarne, etc.

⁵. Quelques auteurs ont ouvert la voie cependant, comme Luc Bolstanski et Michel Vilette dans les années 80. Dans cet article, on utilise les termes de sciences de gestion qui correspondent à ceux qui sont utilisés par les instances académiques françaises (CNRS et université).

⁶. Cette remarque générale ne doit pas masquer l'existence de différenciations internes plus ou moins subtiles qui existent tant au sein des sciences de gestion que dans les autres sciences. Par exemple, beaucoup de caractéristiques opposent la sociologie à l'économie (origines sociales des chercheurs, trajectoires scolaires, relations au sein du champ du pouvoir économique et politique, etc.). Au sein du sous champ des économistes d'autres différenciations apparaissent, entre le pôle intellectuel, le pôle économique et politique, etc. Voir F. Lebaron, "La dénégation du pouvoir. Le champ des économistes français au milieu des années 90", *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°119, septembre 1997.

faible de problématisation des articles publiés et le recours à des formes souvent simplifiées d'exposition des résultats (tableaux, grilles, typologies souvent assez sommaires).

Mais la différence la plus importante est le poids que prend le marché non scientifique dans l'évaluation des produits de la recherche. Si en mathématiques, en physique ou en histoire, la valeur d'une théorie, d'un modèle ou d'une thèse dépend de principes d'appréciation et de jugements internes, dans le cas des sciences de gestion, c'est souvent des agents "externes" qui consacrent les produits de la recherche. Corrélativement, alors que l'autorité d'un chercheur est liée, dans le cas le plus fréquent, à la lente accumulation d'un capital de légitimité scientifique, la carrière universitaire, voire la renommée et l'autorité qui sont attachées au nom d'un chercheur en sciences de gestion vont souvent de pair avec la réussite temporelle des produits de la recherche et leur médiatisation⁷. Pour prendre l'exemple d'auteurs nord-américains, la notoriété acquise dans les années 80 par Henry Mintzberg, professeur à l'université Mac Gill de Montréal, ou par Michael Porter, chercheur à la Harvard business school, relève autant de la qualité et de l'originalité de leurs travaux qu'au fait qu'ils surent, avec l'aide des consultants, de certaines grandes entreprises "pionnières" et des éditeurs, promouvoir leurs préceptes organisationnels auprès de chefs d'entreprises dans une conjoncture de crise économique et de remise en cause des principes tayloriens-fordistes d'organisation du travail et de la production⁸. L'influence du marché se fait également sentir dans le choix des thèmes de la recherche. Le développement, depuis la fin des années 80, de travaux qui intègrent des dimensions internationales : finance internationale, gestion des cadres à l'international, alliances stratégiques entre entreprises étrangères, management interculturel, etc. laissent à penser que l'une des dispositions utiles pour les chercheurs en gestion est l'aptitude à s'investir dans des thèmes porteurs⁹.

⁷. Il va sans dire que les écoles de commerce françaises, à l'instar des grandes *business schools* américaines, encouragent fortement depuis une dizaine d'années la médiatisation des recherches effectuées au sein de leur établissement. Aux Etats-Unis les principales écoles de commerce "s'arrachent" certaines stars du management qui contribuent à renforcer le prestige et la notoriété de l'école. Celle-ci s'appuie sur certaines "têtes d'affiche" pour attirer davantage d'élèves et, surtout, pour exporter des formations au management (type MBA) que rendent désormais possible les nouvelles technologies de l'information.

⁸. On pourra se reporter à l'article de J. Padioleau, "Les bonnes raisons de croire aux gourous du management", *Analyses de la SEDEIS*, n°99, 1994. Dans l'article l'auteur montre que les universitaires sont également investis à leur manière dans "l'industrie du managérialisme" et dans la promotion de produits de management auprès des entreprises et des organisations. En France, le cas de Michel Crozier est exemplaire.

⁹. La Fondation Nationale pour l'enseignement de la Gestion des Entreprises (FNEGE) joue, de ce point de vue, un rôle déterminant. En partenariat avec le ministère des Affaires Etrangères et le ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, elle envoie depuis 1997 des chercheurs français dans les universités européennes et américaines pour des séjours de longue durée. Par

L'une des particularités fortes des sciences de gestion en France, probablement dans d'autres pays comme les Etats-Unis, le Canada ou la Grande Bretagne, est qu'il n'existe pas de frontières bien définies entre ce qui ressort de la science et ce qui est du domaine de "l'industrie du managérialisme"¹⁰. Plus exactement, l'espace de la recherche en gestion et le marché des produits managériaux font système : le succès des produits scientifiques sous des formes plus ou moins simplifiées ou plus ou moins vulgarisées est assuré par le marché et le marché a besoin de nouveaux produits scientifiques pour assurer un renouvellement permanent de la demande. La plupart des chercheurs tiennent cependant (ils sont également tenus à le faire) à bien distinguer ce qui relève de la production scientifique et ce qui se rapporte à la production managériale. Publier un article dans la RFG ou dans *Harvard Expansion*, *La Revue française de marketing*, *France contrôle stratégie*, etc. ne relève pas du même exercice de style. Les revues scientifiques, quelle que soit la discipline, contraignent les auteurs à respecter les « lois » du champ (références nombreuses aux auteurs, objectivation du cadre théorique, exposition de la méthodologie, etc.), exigences et précautions souvent abandonnées lorsqu'il s'agit de s'adresser à un public de lecteurs plus large¹¹.

2 - Quelques propriétés des chercheurs en sciences de gestion

Les singularités des sciences de gestion, comparativement à d'autres sciences en France, se confirment lorsqu'on observe les propriétés sociales et culturelles de ses agents. Alors que le champ scientifique continue à se reproduire en recrutant dans les fractions de classes les

ailleurs plus de 200 doctorants en sciences de gestion ont bénéficié, depuis 1986, du Centre Européen de Formation Approfondie à la Gestion créée par la FNEGE et dont la mission est d'internationaliser le parcours scientifique des jeunes chercheurs.

¹⁰. Selon l'expression utilisée par J. Padioleau, "les bonnes raisons de croire aux gurus du management" *op. cit.*

¹¹. Les sciences de gestion sont soumises, comme les autres, aux lois du champ scientifique, même si leur caractère de « sciences de l'action » les distinguent de ce que certains appellent la « science en action ». La RFG et d'autres revues à caractère scientifique, démontrent, par leur existence, que les sciences de gestion, comme sous-espace du champ scientifique, disposent d'une certaine autonomie par rapport à la demande sociale même si cette autonomie est plus faible que dans certaines disciplines. Toutefois, on doit préciser, que les liens de dépendance entre les sciences de gestion et le monde de l'entreprise, s'ils sont en partie liés à l'objet d'étude, trouvent également leurs fondements dans les dispositions sociales et culturelles des chercheurs (du moins des plus influents) pour lesquels l'acquisition d'un capital scientifique ne constitue qu'une dimension de leur « carrière ». Voir, P. Bourdieu, *Les usages sociaux de la science. Pour une sociologie clinique du champ scientifique*, Paris, INRA éditions, 1997.

mieux dotées en capital culturel¹², ce n'est pas toujours le cas des enseignants-chercheurs en gestion qui proviennent plutôt de la bourgeoisie et de la petite bourgeoisie économique. Les dispositions qu'ils importent dans l'espace de la gestion contribuent, comme on le verra, à renforcer les particularités de cette science à part.

Origines sociales des auteurs de la RFG (en%)

Dirigeants d'entreprises et membres des professions libérales	26
Artisans, commerçants et agriculteurs exploitants	22
Cadres et ingénieurs	13,2
Professeurs du secondaire et du supérieur	17,1
Professions intermédiaires	8
Ouvriers et employés	13,7

Lire, 26% des auteurs de la RFG avaient un père dirigeant d'entreprise ou membre d'une profession libérale

Pour être singulier, le recrutement social des chercheurs en gestion n'est pas immuable. Depuis sa création en France, dans les années 60, la discipline s'est fortement "embourgeoisée". Alors qu'un gros tiers des auteurs de plus de 50 ans provient de la petite bourgeoisie indépendante (commerçants et artisans) pour lesquels on peut penser que le "choix" d'une carrière à l'université a été une forme honorable de reclassement social, les moins de 40 ans ne sont plus que 6% à être issus de cette catégorie sociale. En revanche, 32% d'entre eux ont un père chef d'entreprise, cadre dirigeant ou membre d'une profession libérale pour 22% des plus de 50 ans. La part des auteurs dont le père appartenait aux classes populaires régresse : 17% pour les plus de 50 ans et 12,5 % pour les moins de 40 ans. Enfin la proportion des pères diplômés de l'enseignement supérieur double lorsque l'on passe des plus de 50 ans au moins de 40 ans.

Ces transformations structurelles des propriétés sociales et culturelles des chercheurs en gestion peuvent s'expliquer par la position qu'occupe la discipline dans l'espace universitaire et de la recherche française ainsi que par les profits symboliques et monétaires qu'elle est susceptible d'apporter à ceux qui s'y consacrent. Elles sont également l'un des facteurs de transformation actuelle de la discipline

12. Selon les données de Michel Euriat et Claude Thélot à l'école Polytechnique et à l'Ecole Normale Supérieure 88% des élèves ont un père cadre supérieur ou enseignant. M. Euriat, C. Thélot, "Le recrutement social de l'élite scolaire en France. Evolutions des inégalités de 1950 à 1990", *Revue française de sociologie*, XXXVI, 1995.

à travers le « choix » de nouveaux objets de recherche et leur valorisation tant scientifique que temporelle.

Les sciences de gestion ne se sont imposées que très tardivement comme discipline savante dans notre pays. Les attributs académiques - agrégation du supérieur, doctorat, section CNU, etc. - ne seront acquis que dans les années 70, contrairement aux Etats-Unis et à l'Allemagne où elles sont reconnues comme disciplines universitaires dès la fin du XIXe siècle¹³. L'enseignement de la gestion est, de la fin du XIXe siècle à la première moitié du XXe siècle, un enseignement de "seconde classe" dispensé par des professeurs rarement diplômés de l'université, pour des élèves qui ont échoué au baccalauréat et qui se destinent à des fonctions d'employé ou de cadre moyen¹⁴. Aujourd'hui encore, la gestion occupe au sein de l'espace de la recherche française une position basse repérable par le manque de rayonnement et d'autorité intellectuelle, hors du champ disciplinaire proprement dit, de ses chercheurs et de ses centres de recherche ainsi que par son absence des hauts lieux de consécration du savoir (le Collège de France et les grandes universités parisiennes¹⁵). L'histoire singulière des sciences de gestion a eu pour effet d'attirer des agents qui ne sont pas habités par l'ethos ordinairement attachée au champ scientifique, en particulier dans ses sous-espaces les plus consacrés (le désintéressement, la vocation, le don de soi à la science, etc.). Ces agents s'épanouissent assez bien dans l'exercice d'une discipline qui se donne pour objet l'entreprise et dont les résultats des recherches retourneront, sous une forme ou une autre, vers les entreprises¹⁶. Bref une science de la pratique orientée vers un but pratique et évaluée de

¹³. Cf. R. Locke, M. Meuleau, "France et Allemagne : deux approches de l'enseignement de la gestion", *Revue française de gestion*, n°70, 1988.

¹⁴. Certaines écoles de commerce, comme HEC, fondée en 1881 par la chambre de commerce de Paris, ou l'ESSEC, créée en 1907 par les jésuites, mirent longtemps à trouver leur public. Au tournant du XIXe siècle, les enfants de la bourgeoisie économique lorsqu'ils acquièrent un capital scolaire se dirigent vers l'école Centrale, l'école des Sciences Politiques et la Faculté de droit. Les écoles de commerce attiraient davantage des fils de "boutiquiers" qui se destinaient à occuper des emplois d'encadrement intermédiaire dans les entreprises. Voir M. Meuleau, *HEC. Histoire d'une grande école*, Paris, Dunod, 1981.

¹⁵. Certains bastions universitaires fortement investis par les sciences de gestion, comme l'université de Paris IX-Dauphine, jouissent d'ailleurs d'une réputation singulière au sein du monde universitaire qui, pour une part, est liée à des pratiques encore peu courantes dans la tradition universitaire française (comme la sélection des étudiants à l'entrée).

¹⁶. Les chercheurs en sciences de gestion se caractérisent par leur multipositionnalité. 58% de ceux qui ont été interrogés ont d'autres fonctions professionnelles, dont 77% comme consultants. Les chercheurs les plus consacrés dans l'espace universitaire (professeur, directeur de recherche au CNRS) sont plus engagés que leurs collègues maîtres de conférences dans des activités secondaires en particulier auprès des entreprises.

la sorte à la différence d'autres sciences qui ne se donnent -du moins en apparence- de finalité que pour elles mêmes¹⁷.

La requalification sociale des sciences de gestion, leur "embourgeoisement", relèvent moins d'une explication en termes de surcroît de reconnaissance scientifique de la discipline qu'aux profits multiples qu'elle est susceptible d'apporter¹⁸. Les sciences de gestion dérogent à certains égards aux traditions qui ont cours dans les autres champs de la recherche et, plus généralement, aux rythmes propres à l'université¹⁹. Les carrières sont très rapides, comparativement aux autres disciplines de l'enseignement supérieur : être nommé à un poste de maître de conférences avant 30 ans est relativement banal et 30% des moins de 40 ans sont déjà professeurs. L'accumulation d'un capital de reconnaissance académique peut se faire également très rapidement : 82% des enseignants-chercheurs ont diffusé leurs travaux à l'étranger, dont 62% sous la forme d'un article, la plupart ont déjà publié plus de 15 articles dans des revues françaises et 40% au moins un ouvrage. Enfin, les sciences de gestion offrent de nombreuses possibilités d'activités professionnelles annexes, parfois très rémunératrices : 58% des répondants à l'enquête ont une activité professionnelle secondaire dont 66% comme consultants dans des cabinets de conseil. Ce sont les professeurs des universités et les directeurs de laboratoire de recherche qui sont les plus engagés auprès des entreprises : 70% des professeurs déclarent exercer une autre activité professionnelle dont 92% d'entre eux comme consultant ou expert auprès des entreprises ou des administrations (comparativement, 23% des maîtres de conférences exercent une autre activité professionnelle, dont 50% comme consultant). S'investir dans les sciences de gestion n'a donc rien d'un "renoncement" aux charmes d'une vie active, voire trépidante, et aux plaisirs du monde qui caractérisent le style de vie des cadres supérieurs d'entreprises²⁰.

17. En réalité la recherche scientifique est de moins en moins une activité libre de toutes contraintes temporelles. Le développement des contrats et des appels d'offre, comme mode ordinaire de financement des recherches depuis les années 80, en est un indice. Les recherches commandées, de plus en plus fréquentes même dans les sciences sociales, ont pour conséquences d'imposer aux chercheurs ses objets de recherche et, parfois, les problématiques ou les modes d'investigation mises en œuvre. Un des effets de la "conversion" du travail de recherche aux lois ordinaires du monde social est l'imposition d'un calendrier aux chercheurs (les "délais"), qui tend, si l'on ne prend garde, à soumettre la recherche à l'urgence du temps.

18. L'indignité culturelle relative des sciences de gestion continue à se manifester par la quasi-absence de chercheurs des catégories sociales les plus pourvues en capital scolaire. Toutes générations confondues, seuls 17% des répondants avaient un père professeur de l'enseignement secondaire ou supérieur.

19. Voir P. Bourdieu, *Homo Academicus*, Paris, Editions de Minuit, 1984.

20 58% des répondants ont déclaré percevoir, en 1998, un revenu net annuel supérieur à 320 000F.

3 - L'Amérique toujours présente

Un des indicateurs utile pour caractériser la position occupée par la gestion au sein de l'espace universitaire national est le poids des produits de la recherche américaine dans l'élaboration des recherches françaises. Tout concourt à penser que les sciences de gestion sont en France, vis-à-vis des Etats-Unis, dans une position de forte dépendance. Alors que l'on aurait pu croire que l'institutionnalisation de la gestion et sa reconnaissance comme discipline d'enseignement et de recherche seraient suffisantes pour rompre, au moins partiellement, le lien historique (et organique) qui la relie en France à la *management science* nord-américaine, il semble au contraire que ce lien se soit renforcé au cours des années 80-90²¹.

Les références à l'Amérique selon la génération des chercheurs (en %)

	Chercheurs + 50 ans	Chercheurs - 40 ans
Auteurs américains dans la bibliographie de la thèse de doctorat	3 0	4 5
Associations professionnelles américaines pour ceux appartenant à une association professionnelle étrangère	5 0	8 0
Modèles théoriques d'origine américaine utilisés dans la recherche	4 7	6 4
Relations de travail avec des chercheurs américains	1 9	3 1
Travaux diffusés aux Etats-Unis	2 4	3 7
Publication dans une revue américaine	2 2	3 2

Lire : pour les chercheurs de plus de 50 ans, les auteurs américains (en fait des Etats-Unis) représentent en moyenne 30% des références bibliographiques de la thèse.

²¹. *A contrario*, le Japon exerce une influence beaucoup moins grande que les Etats-Unis sur la recherche française. Les travaux des auteurs japonais sont très peu utilisés par les chercheurs français qui, dans leur ensemble, les connaissent mal. Le Japon n'est que très rarement une destination pour les colloques ou les séjours de recherche et les chercheurs français ne publient qu'exceptionnellement dans une revue japonaise. Seules quelques disciplines, comme la GRH, s'inspirent significativement des recherches nippones. En France, les chercheurs les plus influencés par le modèle organisationnel japonais ont entre 40 et 50 ans. Ils ont fait leur thèse dans le courant des années 80 au moment où ce modèle était à la mode (cercle de qualité, flux tendus, mouvement zéro défaut, comités Jishukanri, etc.). Voir le numéro spécial consacré par la *Revue française de gestion* au Japon, *Revue française de gestion*, n°27-28, 1980, l'ouvrage de W. Ouchi, *La théorie Z. Faire face au défi japonais*, Paris, InterEditions, 1982 et l'article de J-L Castro, F. Ghérin et J. Lauriol, "Le modèle des trois C en question", *Revue française de gestion*, n°124, 1998.

Pourtant, si le poids de l'Amérique est très fort sur l'espace français de la gestion, les relations ce sont modifiées depuis 30 ans. Dans les années 50, les sciences de gestion ne se sont pas encore constituées en France, leur enseignement se fait presque exclusivement dans les écoles de commerce et, malgré les travaux fondateurs de Courseulles-Seneuil, d'Henry Fayol et d'Auguste Detoeuf à la fin du XIXe siècle et au début du XXe siècle, il n'y a ni école ni tradition de recherche en gestion sur le territoire national. Pour les "réformistes" de l'après-guerre la modernisation de l'économie française passe par l'importation des techniques managériales américaines²². Dans le cadre des "missions de productivité" plusieurs milliers de patrons, d'ingénieurs, de cadres mais également de hauts fonctionnaires, d'économistes et de sociologues vont se rendre aux Etats-Unis pour s'imprégner des méthodes américaines d'organisation du travail et de gestion des entreprises afin de les appliquer en France. Dans le domaine de l'enseignement de la gestion l'influence des Etats-Unis sera également décisive. Au début des années 70, la FNEGE encourage les meilleurs étudiants à préparer des MBA, voire un PhD, dans les grandes *business schools* d'outre-Atlantique. Revenus dans l'hexagone, ces jeunes diplômés vont diffuser la culture managériale nord-américaine dans les écoles de commerce et à l'université²³. De son côté, la fondation Ford joua un rôle important dans l'enseignement et le développement de la recherche en gestion en Europe de l'Ouest²⁴ et en France en particulier où elle soutiendra, en 1968, la création de la première école doctorale en management à l'université de Paris-Dauphine.

Alors qu'à la fin des années 60 et au début des années 70 un séjour dans l'une des grandes *business schools* américaines était très apprécié, la constitution de la gestion comme discipline universitaire dispense désormais les jeunes chercheurs de ce type d'expatriation. Il y a, de ce point de vue, un net renforcement de l'autonomie de l'espace national de la gestion par rapport à celui des Etats-Unis. En témoignent les *curricula* de ceux qui ont soutenu leur thèse depuis la fin des années 80. Ils ont fait leurs études presque exclusivement dans des universités françaises (la part de ceux qui ont fait une partie

22. On se reportera aux analyses de L. Boltanski, "America, america. Le plan Marshall et l'importation du management", *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°38, 1981.

23. Marie Chessel (Centre Pierre Léon-CNRS, Lyon) et Fabienne Pavis (Université Paris I), ont entrepris, depuis 1998, une histoire de la FNEGE. Les deux chercheurs exploitent également une enquête par questionnaires sur les anciens boursiers envoyés par la Fondation aux Etats-Unis entre 1968 et 1977. Cette recherche a été exposée au séminaire Techniciens et sociétés de l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales en avril 1999.

24. Voir G. Gemelli, "Un modèle d'appropriation créative et ses tournants historiques : les écoles de gestion en France et les fondations américaines", in Actes du colloque, *Les écoles de gestion et la formation des élites*, op. cit.

de leurs études à l'étranger passe 25% pour les plus de 50 ans à 6% pour les moins de 40 ans), ils ne sont que très rarement titulaires d'un PhD contrairement à leurs aînés, enfin la présence d'un professeur étranger dans les jurys de thèse passe de 33% pour les plus de 50 ans à 13% pour les moins de 40 ans. Ces évolutions attestent que les sciences de gestion ont acquis en France une légitimité académique suffisante pour assurer la reproduction du corps sans passer par des institutions de formations étrangères.

Le Canada et la Grande-Bretagne : deux marchés secondaires

Si les Etats-Unis dominent l'espace mondial des recherches en gestion, tant du point de vue de la production théorique que de la diffusion des travaux, deux autres pays occupent une position importante. Juste après les auteurs américains, les auteurs anglais font référence dans les recherches françaises et les auteurs canadiens sont plus souvent mobilisés que les auteurs japonais par exemple. Lorsque des chercheurs français travaillent en collaboration avec des chercheurs étrangers, les programmes avec la Grande-Bretagne sont aussi fréquents que ceux conclus avec les Etats-Unis. Pour la diffusion, hors de l'hexagone, des travaux de la recherche française (colloques, séminaires, conférences, articles, etc.) les Etats-Unis n'ont qu'une courte avance sur la Grande-Bretagne et le Canada. Pour la publication d'ouvrages français à l'étranger, le Canada est en tête suivi d'assez loin par les Etats-Unis et la Grande-Bretagne. Cependant la Grande Bretagne et le Canada n'ont pas le même rôle. Le Canada, en particulier le Québec avec ses universités francophones et ses maisons d'éditions de langue française (Gaëtan Morin Editeur, Presses de l'université du Québec, etc.), diffuse des travaux français en gestion qui s'appuient sur les spécificités nationales (théorie des organisations, stratégies d'entreprises, GRH) pour lesquels les habitants de la Belle Province montrent un intérêt qui a rarement cours dans les autres pays étrangers. Les enseignants-chercheurs relativement âgés, qui se sont davantage spécialisés dans ces domaines de recherche, sont donc plus présents sur le marché canadien que leurs collègues plus jeunes. Ceux-ci, au contraire, recherchent des publications dans une revue américaine, à défaut, dans une revue britannique mais si possible à diffusion mondiale (comme *Human Resource Management Journal* ou *Organisation Studies*).

Pour rendre compte des nouveaux rapports qui s'établissent aujourd'hui entre la France et les Etats-Unis, il faut intégrer dans l'analyse le choix des objets de la recherche. Alors que les "anciens" se sont surtout intéressés à la gestion des ressources humaines (GRH), à la stratégie d'entreprises et à la théorie des organisations (où l'influence des sociologues, des psychosociologues, voire des historiens français est significative²⁵), les "jeunes" chercheurs en poste depuis le début des années 90 investissent préférentiellement le champ de la finance. Derrière ces choix d'objets se profile une des oppositions majeures du champ de la recherche en gestion entre le pôle des universalistes et celui des culturalistes²⁶. Pour les premiers, le processus de mondialisation des activités économiques, des marchés financiers et des entreprises condamne à terme toutes les formes trop locales d'organisation, de gestion et de financement des entreprises. Il y a - pour reprendre une formule de F. Taylor - une *one best way* organisationnelle qui s'impose comme modèle de référence aux entreprises quel que soit le pays dans lequel elles se trouvent implantées (même si des formes d'adaptation au contexte local sont envisageables). Venu des Etats-Unis, à travers les principes universels de l'excellence en gestion énoncés par T. Peters et R. Waterman dans *Le prix de l'excellence*, ce courant a été popularisé en France par G. Archier et H. Serieyx au début des années 80 et a trouvé de nombreux adeptes parmi les chercheurs en gestion²⁷. Dès lors, les différences culturelles, liées aux nations ou aux régions, sont pensées comme autant de particularités à aménager et, si possible, à dépasser lorsqu'elles font obstacle aux grands principes organisationnels préconisés pour atteindre la "performance" (flexibilité, réactivité, autonomie, transversabilité, etc.). En revanche, l'entreprise doit développer en son sein une culture spécifique visant à créer du lien social et de l'identité entre les salariés. Aux cultures nationales ou régionales, par essence différentes, les auteurs proposent de substituer une "culture d'entreprise", autonome du reste de l'environnement

25. On pense aux travaux de R. Sainsaulieu, de Ph. D'Iribarne, de M. Crozier et E. Friedberg, à ceux de J.D Reynaud, de L. Boltanski et L. Thévenot, ainsi qu'à ceux de P. Fridenson, F. Caron. Certains auteurs de la RFG, en particulier sur les thèmes de l'organisation du travail, de l'histoire de l'entreprise, des relations de pouvoir ou d'autorité, etc. utilisent abondamment les travaux des sociologues, des historiens et d'autres spécialistes des sciences sociales.

26. On reprend ici la distinction et les termes utilisés par E. Okamba dans son article "L'interculturel : nouvelle donne du management?", *Économies et Sociétés*, n°20, 1994.

27. Les ouvrages de T. Peters et R. Waterman, et leur "adaptation" au cas français que l'on doit à G. Archier et H. Serieyx furent dans notre pays, comme dans d'autres, de véritables best-sellers. Il s'agissait, pour les auteurs, de montrer, tant aux Etats-Unis qu'en France, que les entreprises qui "réussissent" se caractérisaient par une série de traits communs : équipe dirigeante réduite, forte motivation du personnel, valorisation du leadership charismatique, responsabilisation des équipes de travail, réactivité au marché, etc. G. Archier, H. Serieyx, *L'entreprise du troisième type*, op. cit. T. Peters, R. Waterman, *Le prix de l'excellence*, Paris, Inter Edition, 1983.

social, dont les principes sont sinon universels du moins transnationaux²⁸. Pour les culturalistes français - dont Philippe d'Iribarne, Marc Maurice, François Sellier et Jean-Jacques Sylvestre - chaque pays se distingue par des spécificités historiques, culturelles et sociales irréductibles aux autres. Les caractéristiques culturelles nationales, inscrites dans des "espaces de qualifications", justifient des techniques de management adaptées au contexte local et expliquent l'échec relatif de toute transplantation à l'identique d'un modèle organisationnel venu d'ailleurs²⁹. Pour ces auteurs, la culture d'entreprise s'inscrit étroitement dans les cultures nationales. Par conséquent, la mondialisation de l'économie n'entraîne pas une universalisation des modes de gestion et d'organisation mais souligne leur historicité ne serait-ce que parce que les traits culturels n'évoluent que lentement, contrairement aux processus économiques. À l'occasion de l'enquête, 70% des auteurs qui font des recherches en marketing et 60% de ceux qui sont spécialisés en finance ont répondu ne pas constater de spécificité française dans leur domaine d'étude. En revanche, 77% des auteurs qui sont spécialisés en GRH, 85% de ceux qui font des recherches en management et 75% de ceux qui en font en théorie des organisations ont une opinion contraire.

4 - Un effet de génération

Cette distinction dans les objets de la recherche recouvre une opposition entre les auteurs dont les positions au sein de l'espace de la gestion les conduisent à « défendre » les particularités nationales (ou à les prendre en compte) et ceux qui proclament que ces particularités doivent disparaître. Elle correspond également à des stratégies de carrières qui sont associées à des catégories d'âge, elles-mêmes liées à des positions différenciées au sein de l'espace des sciences de gestion. Alors que 83% des auteurs de plus de 50 ans pensent qu'il existe dans leur spécialité des spécificités françaises, seuls 40% des auteurs de moins de 40 ans sont de cet avis. Pour comprendre ces pourcentages, il faut en revenir à la genèse de la discipline. Ce sont les enseignants-chercheurs les plus âgés qui sont à l'origine de la création des sciences de gestion dans l'hexagone. Tout au long des années 60 et 70, leurs investissements professionnels se sont faits prioritairement dans

28. Voir E. Delavallée, "Pour ne plus gérer sans la culture", *Revue française de gestion*, septembre-octobre 1996.

29. D. Bollinger et G. Hofstede, *Les différences culturelles dans le management. Comment chaque pays gère-t-il ses hommes?*, Paris, les Editions d'Organisation, 1987. P. D'Iribarne, *La logique de l'honneur. Gestion des entreprises et traditions nationales*, Paris, Le Seuil, 1989.

l'espace national afin d'obtenir pour la discipline une légitimité scientifique auprès des instances universitaires : ils fondèrent des laboratoires de recherche, se mobilisèrent pour la création d'une section au CNU et ils créèrent des revues. Cette volonté de faire de la gestion une science au service du développement économique du pays s'est déployée dans trois directions : les sciences de gestion en France s'appuient beaucoup plus qu'aux Etats-Unis sur un socle théorique constitué par les sociologues et les historiens³⁰ ; les travaux qui sont réalisés donnent plus de poids aux recherches empiriques et aux méthodes qualitatives ; enfin, les chercheurs ont construit leurs problématiques autour des spécificités organisationnelles et culturelles nationales (importance des administrations publiques, environnement juridique et social singulier, fondements particuliers des relations de pouvoir et d'autorité, poids des PMI-PME dans le tissu productif national, etc).

Les jeunes chercheurs n'ont pas, dans leur ensemble, les mêmes objectifs. Entrant dans le champ des sciences de gestion à la fin des années 80 et au début des années 90, ils sont, plus souvent que leurs aînés, passés par les classes préparatoires aux grandes écoles ou par les facultés des sciences économiques. Ils maîtrisent mieux que ces derniers l'outil mathématique, portent moins d'intérêt aux sciences sociales et, plus généralement, sont peu attirés par les recherches qualitatives ou monographiques. L'institutionnalisation de la discipline en France, la sécurité matérielle qu'offre le statut d'enseignant-chercheur titulaire, les financements alloués qui favorisent la mobilité des hommes et des idées constituent un ensemble de conditions qui rendent possible, pour ces nouveaux entrants, la recherche d'une autre forme de carrière³¹. Pour les jeunes enseignants-chercheurs, l'accumulation d'un capital de reconnaissance internationale devient déterminante pour espérer effectuer une carrière brillante et rapide au sein de l'espace national (dans les institutions universitaires, les grandes écoles de commerce et auprès des entreprises). Les chercheurs de moins de 40 ans sont, *ceteris*

³⁰. Certains sociologues français tels que Pierre Bourdieu, Benjamin Coriat, Michel Crozier, Claude Dubar, Daniel Linhart, Catherine Paradeise, Renault Saisaulieu, sont fréquemment cités ou font référence dans les travaux des auteurs culturalistes alors qu'ils ne le sont presque jamais par les auteurs universalistes dont les références sont presque systématiquement anglo-saxonnes.

³¹. Ces chercheurs sont également encouragés dans leur choix d'objet d'études et dans ceux des lieux de leur valorisation par le processus d'internationalisation qui traverse, certes de façon inégale, les institutions dans lesquelles ils sont en poste. Ces dernières, en particulier les plus réputées dans l'espace national, considèrent l'internationalisation des établissements et de la recherche en gestion comme "incontournable" pour appuyer leurs stratégies de développement. Voir le document de synthèse réalisé par Fabienne Pavis, Sylvie Blanco, Sophie Buer et Nicolas Lesca, "L'internationalisation des formations au management : nouveaux enjeux et perspectives à long terme pour les institutions", *FNEGE, Synthèse du colloque des XIèmes journées nationales de l'enseignement de gestion*, Grenoble, décembre 1998.

paribus, les plus actifs de ce point de vue. Ils se rendent à l'étranger plus fréquemment que leurs collègues plus âgés pour participer à des colloques ou à des séminaires, ils sont davantage intégrés dans des réseaux de recherche internationaux ou des associations professionnelles internationales (comme l'*Academy of Management*, la *Strategie Management Society*, ou encore l'*Association for Consumer Research*), ils lisent régulièrement et plus souvent de façon exclusive des revues américaines dans leur domaine d'étude. Se sentant partiellement affranchis d'inscrire leurs investissements intellectuels dans des recherches trop étroitement franco-françaises dont la rentabilité leur semble aujourd'hui faible, ils contribuent activement dans leurs travaux à promouvoir le processus de globalisation et d'universalisation des modes d'organisation et de gestion des entreprises et, plus généralement, de toutes les organisations y compris les administrations publiques.

D'autres principes de distinction

L'opposition dégagée entre les chercheurs selon leur génération n'est pas la seule qui structure le champ de la gestion. Il est intéressant d'observer que la hiérarchie des objets de recherche (mesurée par leur rentabilité temporelle) recoupe également les hiérarchies sociales et de sexes. Les femmes sont plus souvent que leurs collègues masculins investis dans la GRH, spécialité doublement dominée au sein de l'espace de la gestion, parce que trop nationale et trop proche de la sociologie et de la psychologie. Elles sont également très présentes dans les recherches consacrées aux petites entreprises pour lesquelles le poids du local (de la contingence, de l'environnement, du réseau, etc.) est déterminant contrairement aux grandes entreprises où il n'est qu'une variable adaptative. La position relative des femmes en sciences de gestion, eu égard à celle occupée par les hommes, s'exprime par une série de petites différences : elles ont moins accès que les hommes aux fonctions de conseils ou d'expertise en entreprises, elles diffusent moins qu'eux leurs travaux à l'étranger, elles sont moins intégrées dans des réseaux de recherche internationaux, enfin, à âge et statut comparables, elles perçoivent une rémunération plus faible que celle de leurs homologues masculins.

On peut aussi observer des différences entre les enseignants en poste à l'université et ceux qui se trouvent dans les écoles de commerce (voire d'ingénieurs). Ces écarts, qui s'expriment dans le choix des objets de recherche et la façon dont ils sont traités, recouvrent des

différences sociales entre les auteurs que redoublent également des différences d'accès à certains terrains de recherche (et à leur financement) par leur institution de rattachement. Compte tenu des liens très étroits qui existent entre certaines institutions d'enseignement et de recherche et les entreprises, une partie de la recherche en gestion est directement financée par ces dernières ou par des institutions qui les fédèrent (chambres de commerce et d'industrie, fondation d'entreprises, etc.).

L'examen des derniers articles publiés dans la RFG indique que les auteurs en poste dans les écoles de commerce (INSEAD, HEC, ESSEC, ESCP, etc.) sont bien représentés du côté du pôle universaliste, ils sont aussi, des répondants à l'enquête, les plus proches socialement de la bourgeoisie économique. Les enseignants en poste dans les IAE ou les IUT, institutions qui font figure de "parents pauvres" face aux grandes écoles de commerce, occupent majoritairement le terrain des culturalistes. Ces différences d'objets, qui distinguent (sinon opposent) le local - au mieux le national - à l'international voire au mondial s'expliquent, au moins partiellement, par les possibilités différenciées qu'ont les institutions à accéder à l'espace international³². En définitive, elles révèlent l'emboîtement de formes discrètes de hiérarchies au sein de l'espace de la recherche en gestion, entre les origines sociales des chercheurs, le niveau de prestige de leur institution et la densité du réseau de partenariat avec des entreprises de taille mondiale³³.

L'opposition entre les auteurs universalistes et les culturalistes, malgré son extrême schématisation³⁴, recoupe partiellement l'opposition entre les "jeunes" chercheurs et les "anciens", c'est-à-dire entre ceux qui occupent, dans l'espace de la gestion, les positions de pouvoir et ceux qui sont dans l'attente. Les logiques singulières des sciences de gestion, la proximité avec le marché économique et la tentation de faire une carrière rapide en s'investissant dans des sujets porteurs,

³² . Espace international de la recherche et de l'enseignement qu'elles contribuent activement à faire exister, à travers leur politique d'échanges internationaux.

³³ . A l'occasion de son programme CENS, *Community of European Management Schools*, fondé en 1988, HEC a réuni autour d'elle plus de 50 entreprises de taille mondiale réparties dans 16 pays européens dont Arthur Andersen, Austrian Airlines, Banque Paribas, Shell International, Siemens, etc.

³⁴ . Il va sans dire qu'un travail de recherche plus approfondi sur l'espace national des sciences de gestion permettrait de construire une représentation plus nuancée de cet espace et des positions occupées par les différents agents. On sait que ces dernières sont construites de façon pluridimensionnelle par croisement systématique entre les différentes positions que chacun est susceptible d'occuper : dans l'espace de la recherche (national et international), celui des institutions d'enseignement, dans les activités de conseils aux entreprises, dans celui de l'édition, etc.

autorisent, pour les "jeunes", des prises de risques qui ont rarement cours dans les autres disciplines. La rapidité avec laquelle un auteur peut accumuler du capital de reconnaissance scientifique, qui est liée en partie à sa capacité à être dans les bons circuits de diffusion des produits managériaux, autorise, à moindre coût, des tentatives de subversion qui, d'ailleurs, sont fortement sollicitées. De ce point de vue, la finance est un choix d'objet de recherche particulièrement judicieux pour les jeunes chercheurs³⁵. Elle leur permet de valoriser un capital de compétence en mathématiques qui atteste du sérieux et de la scientificité de la discipline tout en mettant des distances avec les chercheurs de la génération précédente³⁶. Elle leur permet également, dans un contexte de dérégulation et d'internationalisation des marchés financiers, de participer à une recherche planétarisée et, par conséquent, de trouver des débouchés autres que nationaux à leurs travaux à travers la participation à des colloques, à des recherches communes, voire à des activités de conseil ou d'expertise³⁷.

5 - L'invention du management interculturel

³⁵. Les spécialistes français en finances (enseignants-chercheurs d'universités, professeurs d'écoles de commerce et cadres d'affaires) publient régulièrement dans la revue *Finance*, créée en 1982 et dont les PUF assurent l'édition. *Finance* est une revue haut de gamme pour les sciences de gestion, son sérieux et son académisme ont été reconnus par le CNRS qui lui a attribué son "concours". Cette revue consacre, sur le territoire national, la dimension internationale voire mondiale des recherches en finances. Les manuscrits proposés pour publication à la revue sont évalués anonymement par un comité de lecture où siège un expert étranger (généralement anglo-saxon) et les recherches françaises respectent les standards internationaux (en réalité nord-américains) : forte modélisation mathématique, usage des méthodes quantitatives, recours aux graphiques, simulations, etc. Voir, F. Pavis, "Les revues de gestion française : légitimité savante versus légitimité entrepreneuriale?", *Information sur les sciences sociales*, vol 37, n°1, mars 1998.

³⁶ Alors que les auteurs culturalistes continuent à s'appuyer sur les travaux des historiens, sociologues, psycho-sociologues, anthropologues (les œuvres de Claude Lévi-Strauss, Grégory Bateson, Marshall Sahlins sont « revisitées » par les chercheurs en gestion), les universalistes se tournent plutôt vers les économistes quantitativistes et les économètres.

³⁷. La finance est actuellement, en France, le plus noble de tous les objets de recherche en économie-gestion. D'une part, parce que c'est la plus théorique des disciplines (la modélisation et l'usage des mathématiques y sont très poussés). D'autre part, parce la dérégulation des marchés financiers a permis aux chercheurs de proposer aux entreprises et institutions financières des modèles globaux de gestion financière et monétaire. Enfin, parce que les revues les plus réputées, comme *International Review of Financial Analysis*, *Review of Financial Studies*, *Journal of Finance*, etc., ont une diffusion et une réputation "planétaire".

L'attrait des jeunes chercheurs pour la finance est liée également à des facteurs d'ordre conjoncturel. La place centrale prise par les questions financières dans les entreprises depuis la fin des années 80 (choix de portefeuilles et rentabilité, incertitude et prise de risque, taux d'intérêt et effet de levier, etc.) font que les spécialistes de théories financières sont très écoutés par les décideurs du pôle économique. Ce faisant ces chercheurs trouvent dans cette spécialité l'occasion de carrières rapides et prometteuses.

Face aux prétentions des universalistes à occuper les positions dominantes dans l'espace national des sciences de gestion, se dessine une "contre-offensive" de la part de ceux dont les positions semblent menacées depuis une dizaine d'années. Selon ce point de vue, l'émergence d'une spécificité européenne en management ainsi que l'« invention » d'une nouvelle discipline de recherche comme le management interculturel, doivent être pensées comme le résultat objectif de stratégies cumulées, mais partiellement indépendantes, de chercheurs en gestion, d'écoles et d'universités qu'ils représentent, de cabinets de conseil, voire également de chefs d'entreprises³⁸.

Alors que la finance est tombée indiscutablement du côté des universalistes, certaines spécialités, comme la GRH, le management et la théorie des organisations, qui s'étaient plutôt développées dans le cadre national au cours des années 60 à 80, se resituent depuis au niveau européen. Si la plupart des auteurs culturalistes intègrent dans leurs travaux les reconfigurations spatiales qui remodelent le champ national de l'économie et de l'entreprise, ils rejettent vivement la « théorie de la convergence » prônée par certains auteurs nord-américains. Tous ces chercheurs se retrouvent, en revanche, autour de quelques positions communes qu'ils ne cessent de répéter et qui visent à les démarquer des universalistes³⁹ : la mondialisation ou l'europanisation de l'économie conduisent à des formes de management plurielles ; les diversités de cultures sont indépassables, elles doivent être intégrées à la fois dans la gestion des ressources humaines, la stratégie d'entreprise et le marketing ; le mot d'ordre du management interculturel est « *Think global, act local* »⁴⁰ ; enfin par, « nature », les européens sont mieux disposés à comprendre, à théoriser et à appliquer le multiculturalisme que les américains ou les japonais. Reprenant certains des travaux de Philippe d'Iribarne, nombre des auteurs culturalistes insistent également sur la dimension culturelle de l'entreprise et sur son inscription singulière dans le tout social. Ils professent, à l'instar de Philippe Duval, enseignant

³⁸. Plus que dans d'autres sciences sociales, il existe de fortes relations d'interdépendances qui sont souvent des relations d'intérêts économiques, entre les productions "théoriques" et les applications concrètes. Ainsi, en Europe, les modèles nord-américains produits par les chercheurs en gestion doivent une grande partie de leur succès et de leur attrait auprès des jeunes diplômés d'écoles de commerce, à la présence de grands cabinets de conseil anglo-saxons qui, selon Odile Henry, dispensent de plus en plus des conseils stratégiques aux entreprises du Vieux Continent. Voir O. Henry, *Un savoir en pratique. Les professionnels de l'expertise et du conseil*. Thèse de doctorat de sociologie, Paris, EHESS, 1993.

³⁹ On se reportera à H. Bloom, R. Calori et P. de Woot, *L'art du management européen*, Paris, Les éditions d'Organisation, 1994. P. Deval, *Le choc des cultures. Management interculturel et gestion des ressources humaines*, Paris, Eska, 1995

⁴⁰. Voir par exemple, l'ouvrage dirigé par Marc Bosche, *Le management interculturel*, Paris, Nathan, 1991.

chercheur en GRH, « que la culture n’a jamais été un obstacle » et « qu’elle n’est pas une contrainte mais un élément de gestion »⁴¹.

Au-delà du constat des diversités de culture, les auteurs culturalistes se saisissent du processus de construction européen pour proposer un modèle alternatif de management et d’organisation de l’entreprise, opposable aux modèles (ou présentés comme tels) nord-américain et japonais.

Le degré d'européanisation de quelques spécialités en sciences de gestion (en%)

	GRH	MANAGEMENT	ORGANISATIONS	FINANCE
Pourcentage des chercheurs considérant qu’il y a dans leur domaine d’études de fortes spécificités locales ou régionales	77	100	75	42
Pourcentage de chercheurs considérant - dans leur domaine de recherche - que les travaux produits en Europe sont aussi importants que ceux produits en Amérique du nord	45	40	43	20
Pourcentage des chercheurs qui appartiennent à un réseau européen de recherche dans leur discipline*	55	40	51	35
Pourcentage des chercheurs dont les travaux de recherche sont presque exclusivement diffusés en Europe**	57	46	58	39

Lire : 77% des auteurs qui font de la recherche en GRH considèrent qu’il y a des spécificités françaises et européennes dans leur domaine de recherche. * : parmi ceux qui appartiennent à un réseau étranger de recherche, 55% de ceux qui font des recherches en GRH appartiennent à un réseau européen. ** : 57% de ceux qui diffusent leurs travaux à l'étranger en GRH le font en Europe.

Plusieurs raisons peuvent expliquer les processus de recentrage-décentrage des objets de la recherche en gestion. Ainsi, la construction de l’espace productif européen favorise la création de formes organisationnelles relativement inédites qui renouvèlent des questions anciennes portant sur le management, la circulation de l’information, les relations d’autorité dans l’entreprise, etc⁴². L’objet n’est pas ici de mesurer ces changements effectifs, ni leur ampleur,

⁴¹ P. Deval, *Le chocs des cultures*, op.cit. P 6.

⁴². Sur ce point se rapporter à R. Kastoryano, *Quelle identité pour l'Europe. Le multiculturalisme à l'épreuve*, Paris, Presses des Sciences Politique, 1998.

mais plutôt de montrer que la constitution d'un nouvel espace pour la recherche en gestion est le résultat de stratégies d'auteurs⁴³, combinées avec celles des professionnels européens de l'industrie du management et de certaines institutions de formation en gestion⁴⁴, qui trouvent des intérêts académiques et économiques à promouvoir et à entretenir la croyance, auprès des chefs d'entreprises, en la spécificité (et en la nécessité) de l'euromanagement, de l'euromanager et de l'euro-entreprise⁴⁵.

6 - Les conditions objectives de la dénégation

Pour mettre à jour le faisceau de conditions objectives qui rend possible l'émergence d'une nouvelle configuration liée au processus de mondialisation - concomitante avec des déclarations plus ou moins tranchées sur le déclin inéluctable de formes nationales d'organisations économiques et de régulations sociales - , il ne faut pas poser, *a priori*, que les agents les plus impliqués sont particulièrement naïfs ou, pire, mal intentionnés. On doit éviter également de les penser en innovateurs ou en rénovateurs, même si certains tendent à se présenter de cette façon. Dans le cas précis des sciences de gestion, sachant les intenses relations qui se sont nouées entre l'espace de la recherche et l'espace des entreprises, de l'économie en général, on posera pour hypothèse que le processus de "dénationalisation" du système productif français depuis les années 80, les politiques de "libéralisation" de l'économie et les divers encouragements des pouvoirs publics pour un déploiement mondial et

⁴³. En particulier R. Berger, H. Simon, B. Bauer, *Bâtir le management européen*, Paris, les Editions d'Organisation, 1995 et H. Bloom, R. Calori, P. de Woot, *L'art du management européen*, Paris, les Editions d'Organisations, 1994.

⁴⁴. Dans le processus de constitution d'un espace européen des sciences de gestion, les institutions d'enseignement, écoles de commerce et universités, jouent également un rôle important : par le développement d'échanges internationaux, pour les étudiants et les enseignants, entre institutions d'enseignement et de recherche européennes; par l'harmonisation des contenus de cours entre différentes écoles, voire la création de diplômes communs; enfin par l'introduction d'enseignement "européens" dans les écoles et les universités. Sur ce point, G. Lazuech, *L'exception française*, Rennes, PUR, 1999.

⁴⁵. Les recherches qui sont menées en France sur les petites et moyennes entreprises, plutôt par des femmes ou des enseignants-chercheurs en poste à l'université (IAE et IUT), sont l'une des "chasses gardées" des culturalistes qui ne cessent d'insister sur les particularités organisationnelles de ces petites structures productives (*a contrario* les universalistes s'intéressent aux grandes entreprises et aux groupes de taille mondiale). Pour ces chercheurs, la constitution du Marché unique européen intéresse également les PME. L'étude du comportement des PME sur le marché européen fournit à certains enseignants-chercheurs un nouveau terrain de recherche et de nouvelles perspectives de valorisation des recherches (conférence, mission d'expertise, rédaction d'ouvrages, etc.). On pourra se rapporter à B. Saporta, "Les PME-PMI face au Marché unique européen", *Revue française de gestion*, juillet-août 1992 et A. Boutin et B. Pras, *Les Euro-PMI*, Paris, Economica, 1995.

européen du capitalisme français ont rendu crédibles (et désirables), aux yeux des chefs d'entreprises les plus puissants et des différents "décideurs" économiques et politiques, certains des discours managériaux, qui portent sur "l'archaïsme" du modèle français de management et promeuvent une gestion "moderne", "internationale", en tout cas en partie libérée des pesanteurs nationales⁴⁶. En réalité, la remise en cause d'un capitalisme à la française (du moins tel qu'il s'est constitué après la seconde guerre mondiale) trouve, dans le cas précis du management, des fondements théoriques et pratiques bienvenues dans les récents travaux de recherche en gestion.

Un des effets des processus de recomposition des espaces économiques et sociaux s'exprime dans des tentatives de déclassement des formes nationales d'organisation et de régulation (qu'elles soient culturelles, économiques, politiques ou sociales). Les processus de mondialisation, comme processus réels, réactivent au sein des différents espaces nationaux des oppositions entre des agents qui occupent des positions très différentes, associées à des intérêts individuels et collectifs eux-mêmes différents. Dans le cas particulier des sciences de gestion, face au risque de moins-value intellectuelle et de moindre rentabilité temporelle qui pèsent sur les travaux centrés sur des objets de plus en plus contestés (l'espace national comparativement à l'espace international), l'invention d'une spécificité européenne en gestion est l'expression d'une « stratégie » de conservation, voire de survie. Il ne s'agit pas de mesurer la pertinence des travaux des culturalistes eu égard à ceux des universalistes, mais de comprendre qu'ils sont, sociologiquement, des « réponses » d'agents dont les intérêts (de carrière et de position) les poussent à faire « contre-feux » aux discours et aux prétentions hégémoniques des auteurs universalistes qui ont pour allié objectif « l'Amérique ».

⁴⁶. On en trouve l'expression dans les revues qui ont pour principal lectorat des cadres supérieurs et des chefs d'entreprises, comme *l'Expansion*, *Le Point*, *Le Courrier des cadres*, *l'Usine Nouvelle*, etc.

WAGNER Anne-Catherine

EXISTE-T-IL UNE ÉLITE TRANSNATIONALE ?

Une des questions de ce colloque est celle de l'existence d'une élite transnationale qui détiendrait la clé d'un monde ultrapolarisé. Je voudrais donner quelques éléments de réflexion sur ce thème, en présentant une recherche sur les hauts cadres d'entreprise dont la carrière s'inscrit dans une perspective transnationale¹.

La mondialisation ne se réduit pas à des processus purement économiques, elle met aussi en oeuvre des rapports entre les groupes sociaux, des phénomènes de domination. Les managers des grandes multinationales forment une population qui incarne par excellence le mouvement de globalisation des échanges, et qui en met bien en lumière certaines des dimensions culturelles et sociales.

Ces hauts cadres sont souvent présentés comme l'avant-garde de la mondialisation économique. Toute une littérature managériale célèbre l'émergence d'une figure nouvelle, le manager international, libre de toute attache nationale et qui se définit d'abord par sa participation aux affaires mondiales. Selon cette conception, la mondialisation aurait produit une élite a-nationale, au sens où elle serait comme abstraite de toute détermination nationale, totalement inscrite dans les mouvements mondiaux des capitaux.

¹ A.-C. WAGNER, *Les nouvelles élites de la mondialisation. Une immigration dorée en France*, Paris, PUF, coll. "Sciences sociales et sociétés", 1998.

Cette approche n'est pas sans poser quelques problèmes. Les faits sociaux internationaux n'existent pas en général, dans l'absolu, indépendamment de toute détermination spatiale et temporelle. Rien n'autorise à penser que les caractéristiques de cette population sont les mêmes dans tous les coins du globe. C'est pourquoi, contre les approches trop abstraites, j'ai voulu étudier une population bien concrète, les cadres des différentes nationalités vivant en France. Dans quelle mesure ces expatriés venant de différents pays forment-ils un groupe social nouveau ? Peut-on parler d'une nouvelle élite, d'un pouvoir transnational? ²

Je montrerai d'abord la formation d'une culture nouvelle, internationale, qui fait l'unité de la population au-delà de la diversité des nationalités. Je soulignerai ensuite un certain nombre d'ambiguïtés dans la situation de ces élites internationales.

1. La formation d'une culture internationale

Le terme de culture est polysémique. Au sens où il est employé par l'anthropologie, il désigne le mode de vie d'un groupe social, ses normes et ses pratiques de sociabilité. Au sens plus restreint de culture "savante", il renvoie aux biens culturels légitimes, qui fonctionnent comme principes de hiérarchisation sociale.

L'analyse d'une culture internationale mobilise les deux sens du terme. Cette culture se définit en effet par l'imbrication des différentes dimensions du rapport à l'étranger : la connaissance des langues, des cultures et des modes de vie étrangers, la dispersion géographique de la famille et des relations, la possibilité d'organiser sa carrière sur plusieurs pays produisent une sorte d'alchimie des ressources linguistiques, sociales, familiales, professionnelles et symboliques.

L'étude des pratiques sociales des familles expatriées conduit à dégager les traits d'un style de vie véritablement *transnational*, au sens où il traverse les frontières. Les frontières sont comme moins présentes pour les migrants de haut niveau social. Alors que les pays industrialisés se ferment de plus en plus sévèrement à l'immigration ouvrière, la mobilité des élites est au contraire encouragée. Les étrangers de haut niveau social ont un statut à part, et ils échappent à

² Une centaine d'entretiens approfondis ont été conduits auprès de cadres expatriés et de leurs familles, et 650 questionnaires ont été recueillis auprès des parents d'élèves de quatre écoles, américaine, allemande, japonaise et internationale de la région parisienne.

la plupart des contraintes juridiques qui pèsent sur les autres immigrés³. Ce statut d'exception se retrouve dans le vocabulaire : les étrangers des classes supérieures ne sont pas désignés comme "immigrés" (terme stigmaté implicitement réservé aux ouvriers), mais comme "internationaux", terme qui au contraire fonctionne comme un signe de prestige.

Les cadres évoluent dans un espace à part, relativement continu d'un pays à l'autre. Cet espace est d'abord interne aux grandes entreprises, qui mettent souvent en scène leur unité transnationale. Dans les grandes multinationales, les cadres retrouvent partout les mêmes valeurs, la même manière de travailler, les mêmes méthodes, la même langue de travail.

La continuité de l'environnement déborde la sphère du travail. Parallèlement aux entreprises, il existe tout un réseau d'institutions transnationales destinées aux expatriés : des associations de compatriotes, des églises, des cercles de loisirs, des écoles pour les enfants. Les familles retrouvent ainsi dans les différents pays des repères spatiaux et des formes de sociabilité qui leur sont familiers.

Dans ces lieux internationaux, les familles des différentes nationalités se trouvent rapprochées, à la fois matériellement et symboliquement : l'insertion dans des réseaux relationnels internationaux est un trait constant du mode de vie de la population : les mariages mixtes sont fréquents, les enquêtés déclarent le plus souvent avoir en France des amis de toutes les nationalités. Les politiques d'intégration internationale de l'encadrement dans les grandes entreprises, le développement des Business Schools qui délivrent un enseignement au management assez semblable d'un pays à l'autre sont des instruments importants d'unification⁴. Il existe dans ce milieu toute une série de pratiques obligatoires, qui définissent un véritable conformisme international. Les familles ont les mêmes lectures, les mêmes sources d'information (*International Herald Tribune*, *Time magazine*, *The Economist*), les mêmes loisirs (le tennis, le golf, le bridge), les mêmes pratiques familiales, caractérisées par la division tranchée des rôles sexuels : les managers internationaux sont des

³ Par conséquent, les cadres supérieurs contribuent de plus en plus fortement à l'immigration. Entre 1982 et 1990, les effectifs des cadres supérieurs étrangers résidant en France ont presque doublé (+81,5%) alors que ceux des autres actifs étrangers ont cessé de progresser. En 1995, près de 10% des immigrés en France sont cadres supérieurs (INSEE, *Les immigrés en France*, coll. « Contours et caractères », 1997).

⁴ Pour une analyse de l'effet intégrateur des Business Schools, voir l'étude de Jane Marceau sur l'INSEAD, *A Family Business. The making of an international business elite ?* Cambridge/Paris, Cambridge University Press/M.S.H., 1989.

hommes, leurs épouses les suivent et renoncent le plus souvent à toute activité professionnelle pour s'occuper de l'éducation des enfants et de l'installation de la famille dans les différents pays de résidence.

Cette culture transnationale n'est pas seulement un mode de vie, elle fonctionne aussi comme une ressource sociale, comme un capital culturel, au sens de Pierre Bourdieu. Les politiques éducatives mises en place dans les écoles destinées aux enfants de cadres internationaux attestent de l'importance stratégique de ces ressources culturelles. On assiste en effet depuis les années 60 au développement des systèmes éducatifs internationaux destinés aux enfants de ces familles.

On connaît le rôle de l'école dans la formation de l'unité de l'esprit national. De la même façon, les écoles destinées aux enfants de diverses nationalités forment des références communes, des cadres de pensées communs. Elles contribuent à structurer des groupes internationaux.

Les éducations internationales, sanctionnées par des diplômes spécifiques (comme en particulier le Baccalauréat international de Genève), ne se résument pas à la simple inculcation de savoirs. La connaissance des langues et des cultures étrangères est valorisée, non pas sous la forme académique, mais sous la forme de compétences sociales. Les traits les plus caractéristiques du fonctionnement des écoles tiennent ainsi à leur recrutement. La mobilité des familles leur donne une atmosphère bien particulière. La physionomie des classes se modifie tout au long de l'année en fonction des arrivées et des départs qui suivent les aléas des mutations professionnelles des parents ; les enfants partent régulièrement à l'étranger, ils ont des correspondants dans les pays les plus divers. Cet environnement conduit les élèves à considérer la mobilité comme une norme, qui fait partie des exigences de leur milieu.

Les jeunes apprennent aussi à maîtriser les interactions avec les étrangers, à gérer un réseau de relations sociales sur plusieurs pays, ils se familiarisent avec les normes de sociabilité internationale. Les échanges avec l'étranger, les tournois sportifs entre écoles internationales, les festivals internationaux de théâtre, et les nombreuses rencontres organisées entre les écoles pour enfants d'expatriés sont destinées à forger un « esprit international ». Les élèves savent ainsi qu'ils font partie d'une même élite, au-delà des différences de nationalités, de scolarité ou de pays de résidence.

Les socialisations internationales produisent finalement des identités internationales : elles apprennent à "bouger sans bouger", à "être chez

soi", à retrouver ses repères (sociaux, institutionnels, identitaires, affectifs, symboliques) dans les différents pays.

2. Les ambiguïtés d'une élite internationale.

Cette population est dotée de ressources sociales dont la valeur est de plus en plus importante avec la mondialisation. Il faut cependant nuancer l'idée selon laquelle se formerait une nouvelle élite transnationale qui gouvernerait les affaires et le monde. La culture internationale ne fait pas disparaître les points de départ nationaux, et les managers internationaux ont le plus souvent une position seconde par rapport aux dirigeants nationaux.

2.1 Un groupe qui met en relation et hiérarchise les attributs nationaux

La culture internationale des cadres ne se définit pas comme une culture "mondiale", unifiée, qui ferait disparaître les différences nationales. Les spécificités nationales sont au contraire valorisées, entretenues et mises en scène dans le groupe. La culture internationale des élites se définit aussi contre l'uniformisation mondiale de la culture de masse.

La culture internationale repose non sur la négation, mais sur l'accumulation de références nationales multiples. Les familles accordent une grande importance à la transmission de ressources internationales, mais aussi à la transmission de leur propre langue et culture nationale. Les écoles mettent régulièrement l'accent sur la nécessité pour les élèves internationaux de rester au contact avec leur propre culture nationale. Le souci de démarquer l'enseignement international d'un « nivellement pas le bas » des cultures nationales, d'une « pseudo-culture mondiale qui fonctionne à base de simplification et de réduction » est récurrent dans les publications⁵.

C'est ce rapport de distance et d'appropriation cultivée aux attributs nationaux qui est mobilisé dans le travail. Le cadre international n'est pas a-national. Dans les milieux professionnels internationaux, la

⁵ Voir par exemple les Actes des Colloques de Saint-Germain-en-Laye sur l'enseignement international

nationalité peut au contraire être constituée en attribut professionnel. Ainsi, d'après mon enquête, les cadres qui ont les positions les plus élevées sont ceux qui, tout en travaillant dans les secteurs internationaux, sont en relation avec leur pays natal. Ils ont une fonction de médiateur, d'intermédiaire entre les sociétés implantées dans leur pays et, par exemple, des entreprises françaises ou le siège international ou européen localisé à Paris. Les carrières internationales les mieux menées sont celles qui permettent d'utiliser non seulement des compétences internationales mais aussi des ressources nationales : la connaissance de la langue, des milieux d'affaires, des normes professionnelles, juridiques de son propre pays.

Cela conduit à analyser le capital international comme la capacité à constituer le national comme ressource éducative, culturelle, professionnelle.

Dans cette perspective, tous les attributs nationaux ne procurent pas les mêmes profits. Pour les cadres internationaux, les rapports de force entre les nations ne sont pas des abstractions, ils produisent des effets concrets sur les positions professionnelles, les trajectoires et les rapports sociaux.

Ainsi, la hiérarchie internationale des langues détermine les choix linguistiques de la population. Le Baccalauréat international est proche des habitudes éducatives anglo-saxonnes. Les écoles américaines à l'étranger sont les plus attractives pour les différentes nationalités : plus de la moitié de leurs élèves ne sont pas américains.

La hiérarchie des pays se perçoit aussi dans la rentabilité des expatriations. Les séjours prolongés dans les pays du tiers monde éloignent des centres décisionnels et sont plutôt néfastes à la carrière. Inversement, les séjours dans les pays puissants (en particulier les séjours au siège de l'entreprise) rapprochent du pouvoir et augmentent la valeur professionnelle du cadre.

Il y a donc des lieux qui élargissent et des lieux qui rétrécissent l'espace de mobilité. Certaines expatriations ouvrent l'espace des possibles, d'autres le ferment. Cette hiérarchie des pays est perçue de façon temporelle, en terme d'avance et de retard. Parce que les pays sont d'autant plus prisés qu'ils sont considérés comme en avance, ces règles de circulation des hommes ne peuvent que renforcer les règles de circulation des modèles dominants.

Dans ce milieu, la nationalité loin de perdre son importance, devient donc un élément du statut social, qui stratifie la population. On retrouve, dans les relations entre dominants et dominés, des homologues avec les relations entre les classes sociales au sein d'un

pays. Les nationalités dominantes, les Américains, font preuve de naturel et d'aisance internationale ; ils peuvent rester nationaux tout en se définissant comme internationaux (puisque leurs entreprises, leurs écoles, leurs associations, leur langue sont à la fois américaines et internationales). Les nationalités plus récemment entrées dans la sphère internationale, comme les Japonais, ont un comportement de "bonne volonté internationale" qui évoque celui des classes moyennes en ascension. Enfin les cadres des nationalités dominées ont tendance à refouler tout ce qui peut évoquer les origines nationales (par exemple, les cadres marocains ne parlent pas l'arabe, préfèrent faire connaître d'autres pays à leurs enfants...).

Cette diversité des points de vue conduit à complexifier le modèle **d'un** espace international avec **une** identité internationale.

2.2. Le statut ambigu des "élites" internationales

Pour comprendre le statut des élites internationales, il faut revenir à la place de l'étranger dans chacune des sociétés nationales. D'un pays à l'autre, l'international ne concerne pas les mêmes acteurs, c'est-à-dire qu'ils n'ont pas les mêmes positions de départ, ni les mêmes trajectoires, et qu'ils n'auront pas non plus le même statut en retournant chez eux après un séjour à l'étranger⁶.

Les valeurs accordées aux expériences internationales sont très contrastées. Dans certains pays, comme en Europe du Nord, l'international est un attribut distinctif des classes dominantes. Mais dans d'autres, comme au Japon les choix internationaux sont plus risqués dans la concurrence nationale. Un éloignement trop long du pays natal compromet les évolutions de carrière puisque les décisions se prennent au siège, la scolarité japonaise des enfants, et plus généralement la place de la famille dans la société nippone⁷.

La France se trouve, de ce point de vue, plus proche du Japon que pourraient le laisser penser les discours exaltant la mondialisation. C'est particulièrement vrai sur le plan scolaire⁸. Le système français

⁶ Pour une analyse de rapports nationaux contrastés à la culture transnationale, cf. M. de Saint-Martin, D. Broady, N. Chmatko (dir.), *Formation des élites et culture transnationale*, Actes du colloque de Moscou des 27-30 avril 1996, Paris/Uppsala, Centre de sociologie de l'éducation et de la culture/ SEC ILU Université d'Uppsala, 1997.

⁷ Horio Teruhisa, *L'éducation au Japon*, traduit et présenté par J. F. Sabouret, Paris, Ed du CNRS, 1993

⁸ Sur le rapport des écoles d'élites françaises au processus d'internationalisation, cf. G. Lazuech, *L'exception française*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1999.

accorde une faible place aux apprentissages internationaux. Les débouchés des études internationales ne sont pas les filières les plus prestigieuses. Les élèves internationaux se dirigent massivement vers les études de commerce et de gestion mais n'ont pas accès aux plus grandes écoles de pouvoir⁹. L'ENA et l'Ecole polytechnique, qui forment en 1993 près de 45% des plus grands patrons français¹⁰, sont deux écoles liées par excellence au national et à l'Etat.

Les cadres internationaux ont des positions de pouvoir dans leurs secteurs: les directions d'import export, la coordination des activités internationales. Ils peuvent diriger des filiales. Mais ils restent tributaires de décisions prises ailleurs et accèdent relativement rarement aux plus hauts postes. Les dirigeants des états majors des plus grandes entreprises sont très massivement des nationaux. Il ne s'agit pas là d'une spécificité française. A de très rares exceptions près, dans tous les pays industrialisés, les plus hauts dirigeants sont des nationaux¹¹.

La culture naissante des cadres expatriés ne suffit pas à supplanter le pouvoir des grandes familles. Ce pouvoir est lié aussi à leur histoire, aux liens tissés avec les réseaux politiques nationaux. S'il existe une internationale du pouvoir, telle qu'elle se donne à voir par exemple au forum de Davos, elle est composée de personnalités qui sont d'abord solidement ancrées dans chacun des systèmes de pouvoirs nationaux.

2.3. L'international comme instrument de brouillage

Les identités internationales sont donc loin de donner accès aux plus hautes positions. Elles ont plutôt pour effet de brouiller la perception que les familles ont de leur propre situation sociale. Les expatriés ont souvent un statut plus élevé à l'étranger que dans leur propre pays. Cela est lié à tous les avantages matériels associés à l'expatriation, mais aussi au type de relations sociales qu'on a à l'étranger. Les institutions internationales, les clubs, les ambassades sont l'occasion d'un croisement de trajectoires, d'un brassage social relatif. On y

⁹ A.-C. Wagner, "L'enseignement international et la préparation aux affaires", *Entreprises et histoire* n°14, juin 1997, pp. 111-121.

¹⁰ Michel Bauer et Bénédicte Bertin-Mouro, "La tyrannie du diplôme initial et la circulation des élites : la stabilité du modèle français", dans Ezra Suleiman et Henri Mendras (dir.), *Le recrutement des élites en Europe*, Paris, La Découverte, 1995.

¹¹ Michel Bauer et Bénédicte Bertin-Mouro, *Vers un modèle européen de dirigeants ? Ou trois modèles de production de l'autorité légitime au sommet des entreprises*, Paris, CNRS/Boyden, 1996.

rencontre par exemple des ambassadeurs, des personnalités célèbres ou des responsables politiques de passage. Comme l'explique une épouse d'ingénieur française, qui revient de New-York : "A l'étranger, on rencontre des gens qu'on ne verrait jamais dans son pays".

L'international permet aussi de "faire illusion", de jouer avec les signes de son rang social. Dans un pays, il y a tout un ensemble de codes qui permettent de situer socialement une personne : son adresse, ses vêtements, ses manières corporelles, sa façon de parler, le lieu de ses études etc. ¹². Mais d'un pays à l'autre, ces signes sont différents. A l'étranger on peut jouer sur le flou, sur la diversité des indicateurs de l'excellence sociale. Ces possibilités de "bluff" sont un des attraits de l'international pour les classes moyennes en ascension. La revendication d'une identité internationale permet de laisser en suspens les problèmes de positionnement social. Cette évasion sociale est sans doute pour beaucoup dans l'enchantement de la vie à l'étranger.

Il y a donc bien la formation d'une nouvelle culture, de nouvelles ressources sociales et culturelles internationales. Il n'y a pas pour autant disparition des déterminations nationales. Les nationalités jouent au contraire un rôle fondamental dans ce milieu, conditionnant la place que chacun occupe dans le groupe. Il n'y a pas non plus formation d'une nouvelle internationale des dirigeants. Les cadres internationaux ne menacent pas les positions des grandes familles des bourgeoisies nationales. Ces dernières ont une histoire, un pouvoir et des réseaux dont ne disposent pas les nouveaux managers.

L'international ne se définit pas en soi, mais relationnellement, en s'opposant à un rapport exclusif au national. Au-delà de leurs différences, les expatriés se retrouvent dans la valorisation de l'expérience internationale et la dévalorisation de tout ce qui est cantonné au national. Leurs discours mettent en avant à la fois des motifs utilitaires (les exigences d'une économie mondiale), un déterminisme temporel ("il faut aller vers l'avenir"), et aussi les valeurs plus éthiques de l'ouverture, du respect des différences.

Ces valeurs d'ouverture n'excluent pas une stricte fermeture sociale, puisque les familles ne connaissent souvent des pays traversés qu'un petit nombre de lieux internationaux. De la même façon le modernisme affichés sur certains sujets va de pair avec le repli sur des

¹² Michel Pinçon, Monique Pinçon-Charlot, *Sociologie de la bourgeoisie*, La découverte, coll. « Repères », 2000.

positions de classe conservatrices quand les intérêts économiques du groupe sont en jeu.

Les discours sur l'émergence d'une élite transnationale doivent ainsi sans doute beaucoup de leur force sociale au rôle que ce groupe joue dans la diffusion internationale d'un certain modèle culturel, d'une certaine conception de l'avenir économique et managériel. Le point commun qui rassemble les cadres expatriés est l'aspiration à l'ouverture des frontières, au libéralisme et à l'effacement des Etats. Les stratégies des cadres internationaux pour s'autopromouvoir rencontrent ainsi d'autres intérêts que les leurs, ce qui ne peut que renforcer l'efficacité de la mise en scène de cette « élite ».



DOMAINE 5

BILANS, CONCLUSION, SUITE

Nous avons initialement posé comme hypothèse qu'une polarisation des relations de pouvoir sur la planète pouvait être représentée sous la forme d'un système de centralité pour peu que soient associées, au sein d'un même référentiel, une dimension spatiale et une dimension sociale. Il est temps de tirer un bilan des travaux et débats conduits dans les trois ateliers. Pour sa part, Daniel-Louis Seiler applique cette grille de lecture au monde présent, en se plaçant dans la perspective d'un observateur du temps long et en tirant parti de ses ressources de comparatiste. Son propos sur le *système monde et la centralité* ne prétend pas conclure sur la question, conclure au sens de clore, mais vise plutôt à relancer le débat en traçant au plus court à travers la richesse des contributions. Pas de fermeture mais un appel à poursuivre, auquel est jointe l'amorce d'un appareil de travail en réseau.

510 BILAN, Atelier par atelier

(H.GUILLOREL, M.CAHEN, F.LETAMENDIA, A.VIAUT,
I.DAUGAREILH)
511- Atelier A
512- Atelier B
513- Atelier C

520 CONCLUSION

Du système-monde et de la centralité (D-L. SEILER)

530 TRANSITION (P.DUBOSCQ)

A vous d'appeler l'un des sous-domaines, à coups de petits clics.

Le domaine 5 peut ainsi s'aborder de multiple façon :

Soit atelier par atelier, en terme de bilans,



Soit sous la forme d'un essai de conclusion,






Soit à la manière d'une transition,





Vous allez recueillir des bilans, atelier par atelier.
Trois ateliers thématiques, trois bilans, successivement présentés.
Cliquez

- | | | |
|--------------------|---|---|
| <i>Atelier A :</i> | Processus de centralité |  |
| <i>Atelier B :</i> | Politiques et mobilisations territoriales |  |
| <i>Atelier C :</i> | Déchiffrer un monde ultra-polarisé |  |



BILAN DE L'ATELIER A
DES PROCESSUS DE CENTRALITE

par

Hervé GUILLOREL

Plusieurs angles d'attaque permettent de rendre compte de la richesse des communications présentées dans le cadre de cet Atelier : variété des aires géographiques, pluralité des "acteurs" analysés et diversité des champs disciplinaires. Au delà, il nous semble que toutes les communications, quelle que soit leur prétention théorique, s'inscrivent dans une problématique plus générale de la centralité, explicite ou implicite, et qu'elles répondent ainsi au cahier des charges proposé par les organisateurs :

Variété des aires géographiques ? Turquie, Europe du Sud-Est, ex-URSS, Asie du Sud-Est, Allemagne ;

Pluralité des acteurs : de l'individu à l'ONG en passant par l'État-(Nation) sans oublier divers "mouvements sociaux" et autres "diasporas" ;

Diversité des champs disciplinaires et des enjeux : géographie, droit, philosophie, science politique, sociologie, économie, sans oublier des composés "hybrides" comme les relations internationales ou la "géopolitique" (qui apparaît soit explicitement dans le titre "géopolitique du sport" ou dans la démarche de certains participants (études sur l'ex-URSS et l'Europe du Sud-Est).

Malgré cette apparente hétérogénéité, il existe un fil conducteur : toutes ces communications, en effet, sont traversées directement ou indirectement par des préoccupations théoriques qui, toutes, ont à voir avec les processus de centralité. Au delà des aires géographiques illustrées et des champs disciplinaires investis, on peut estimer en effet que les différents textes ont abordé, chacun à leur façon, avec un mélange plus ou moins dosé de données empiriques et de cadres

théoriques, trois questionnements "centraux" qui sont : les processus de centralité , la spatialisation de ces processus sous la forme de deux grandes logiques (territoires vs. réseaux) et enfin, les articulations, les combinaisons spatio-temporelles de ces deux formes de spatialisation des processus de centralité.

Vers la fin de sa vie, Martin Heidegger reconnaissait avoir sous-estimé la spatialité de l'Être-là, de l'Être-au-monde (*das-sein*) au bénéfice de la temporalité. Le rapport à l'espace de l'Être-au-monde s'effectue d'abord par le processus de centration du moi, de l'ego.

La constitution du politique comme *vouloir-vivre ensemble*, comme *liant-ou-lien* entre des individus socialisés va nécessairement être affectée par cette centralité en tant qu'elle est le mode principal de mise en ordre, de mise en cohérence, de contrôle de notre environnement, de mise aux "normes". Et ici l'espace constitue un vecteur fondamental de la représentation et du contrôle du monde. Ce processus de spatialisation s'effectue selon deux logiques principales : d'un côté un découpage euclidien, cartésien de l'espace, créateur de territoire qui culminera avec la forme de l'État (Nation ou pas) et à ce que René-Jean Dupuy a appelé la "*clôture de l'espace international*". Ce principe de territorialisation, que l'on trouve déjà à l'oeuvre de façon exemplaire au cours de la réforme (voire la révolution) clithénienne, culminera avec l'ordre westphalien.

De l'autre côté, nous trouvons une logique de réseaux. Cette opposition conceptuelle entre territoires et réseaux se retrouve dans l'opposition classique entre nomadisme et sédentarité. Mais à l'heure où l'on parle de la "fin des territoires" et de l'hégémonie croissante des réseaux, il ne faut pas oublier que ces deux logiques de spatialisation ont toujours co-existé et que ces deux logiques sont également déchiffrables en termes de centralité.

Il faut ensuite identifier les "acteurs" qui sont porteurs, vecteurs, bénéficiaires ou victimes de cette centralité ; dans ce dernier cas on introduira le pendant nécessaire au concept de centralité, celui de "périphérialité".

L'État et pas seulement l'État-Nation, a été l'aboutissement d'une dynamique centre-périphérie que l'on peut qualifier d'auto-centrage, dynamique comportant trois aspects : autonomisation par rapport à des centres supraterritoriaux (Rome, le Saint Empire Romain germanique, etc.), lutte entre centres territoriaux concurrents, processus de centralisation interne. Le résultat a abouti à la "clôture" actuelle du système international. Mais cet État n'est qu'une forme temporaire. L'État a été et demeure un acteur fondamental mais il faut moduler

cette affirmation sur deux points : d'autres acteurs ont émergé et ils jouent de plus en plus un rôle non négligeable ; d'autre part, il est nécessaire de penser en termes de fonctions.

Les différentes communications abordent ces problématiques de façon directe ou indirecte :

Nous avons d'abord des " monographies " portant sur des États, d'anciens Empires ou des aires culturelles : ainsi la communication de Françoise Rollan montre comment un État donné (la Turquie) a, sur une longue période, occupé des positions de centralité ou de périphérialité différentes : on voit ici que le mode de centralité des Empires (en l'occurrence l'Empire Ottoman) peut être différent de celui de l'État (la Turquie en tant que démembrement ultime sous la forme étatique de cet Empire ottoman) : cette dynamique (passage de l'état d'Empire à celui d'État à la recherche d'une Nation, doublé d'un rétrécissement territorial) explique comment la Turquie actuelle, dans l'incapacité d'assumer l'héritage de l'Empire Ottoman, est un centre d'édification étatique et nationale classique (au détriment notamment de la périphérie kurde) qui, sur le plan géopolitique, cherche également à se constituer en un centre vis-à-vis des " pays frères " (turcophones) et vis-à-vis de la diaspora turque, c'est-à-dire à retrouver des positions de centralité ; en même temps la Turquie se trouve en périphérie, notamment de l'Union européenne.

Ce type d'analyse spatio-temporelle de la dynamique centre-périphérie est bien entendu applicable à tout autre État et, plus généralement, à tout autre " groupe social " territorialisé ou non : les communications sur les démembrements et remembrements de l'ex-URSS (communication d'Anne de Tinguy) et de l'ex-Yougoslavie (communication de Damir Magas) illustrent, dans une perspective géopolitique classique, les mêmes questions de la dynamique centre-périphérie. Elles montrent également que l'Etat-Nation reste encore une finalité en soi.

Anne de Tinguy analyse les modalités de la désintégration puis de la recomposition territoriale de l'ex-URSS : rappelant l'échec de la CEI, elle met l'accent sur les volontés d'auto-centrage et de recentrage des nouveaux États indépendants issus de l'éclatement de l'Empire soviétique, recentrage qui passe par la recherche de nouvelles alliances avec, selon les positions géopolitiques, des désirs d'intégrer à court, moyen ou long terme l'espace européen et les désirs de jouer un rôle au sein d'organisations régionales. De nouvelles centralités se font jour qui sont liées également à l'irruption de nouveaux acteurs tels que USA, RFA, Turquie, Iran, sans oublier les acteurs privés

fondamentaux que sont les sociétés pétrolières. Il y a bien évidemment un rapport entre ces dynamiques et l'érosion des positions de l'ancien centre mais, comme le rappelle l'auteur, cette érosion n'est pas seulement le résultat des initiatives inter-étatiques ; elle est liée aussi à celles prises " par le bas ", celle des " individus ordinaires " (selon les termes de Michel Girard), en l'occurrence les " populations ethniquement russes " installées hors de Russie et qui choisissent de " retourner " en Russie.

La situation dans l'Europe du Sud-Est est analysée par Damir Magas avec une perspective géopolitique classique : les démembrements successifs de l'ex-Yougoslavie ont abouti à la création de nouveaux États-(Nations), lieux des processus classiques d'auto-centrage épousant des formes de comportement souvent violentes ; comme pour l'ex-URSS, certains de ces États opèrent des stratégies de repositionnement en direction de l'espace européen (Slovénie, Croatie). Le cas yougoslave montre également comment des acteurs hégémoniques (USA, Union Européenne) ont été amenés à intervenir directement par le biais d'organisations militaires (rôle de l'OTAN comme acteur, comme *centre*), sans oublier le rôle complexe de l'ONU avec l'expérience de son administration " directe " du Kosovo.

La communication de Pierre Vercauteren montre la nécessité, au-delà de l'étude formelle des structures étatiques, de s'interroger sur les fonctions remplies par les États : après avoir confronté les trois perspectives théoriques quant à la centralité de l'État proposées en théorie des relations internationales (réaliste, libérale et constructiviste), l'auteur propose sa théorie des trois sphères (sécurité, économie, signification) pour évaluer si et dans quel(s) domaine(s) l'État est ou reste un « centre », c'est à dire un acteur significatif dans les relations internationales. Il conclut sa démonstration en montrant que l'État classique est bien le seul acteur sur la scène internationale qui soit présent simultanément dans les trois sphères, à leur intersection, et que c'est cela qui lui confère (encore) une position de centralité stratégique. L'approche théorique proposée par Pierre Vercauteren permet de dépasser l'analyse comparée des structures en prenant en compte les fonctions : il ne reste plus qu'à généraliser l'application de cette problématique dans des contextes historiques et spatiaux différents (identification des acteurs et des fonctions).

Les cas de la Turquie ainsi que des démembrements de l'URSS et de la Fédération Yougoslave (communications de Françoise Rollan, Anne de Tinguy et Damir Magas) montrent que la *forme État* demeure toujours une fin en soi ; par contre, ce qui est nouveau c'est l'émergence et la pertinence croissante de nouveaux acteurs en amont

et en aval de l'Etat : depuis l'individu jusqu'aux organisations internationales, inter-étatiques classiques mais aussi non-gouvernementales (les ONG), en passant par les diasporas.

La communication de Pierre-Jean Roca met l'accent sur les ONG en s'interrogeant particulièrement sur leur " positionnement " dans un " champ international polycentré " : ces ONG sont des acteurs qui participent à la fois des secteurs publics et privés : elles sont en effet, à leur façon, actrices de la sphère publique sans pour autant bénéficier des attributs classiques des États par exemple, elles n'ont pas la même logique territoriale ; d'un autre côté, leurs initiatives viennent du privé mais l'absence de " profit " fait qu'elles ne participent pas de la centralité de cette sphère : d'où une position à la frontière des deux logiques qui fait dire à l'auteur que les ONG sont à la fois " dans " et " hors " du système régulé par les centres classiques, publics ou privés.

De son côté, Jean-Paul Callède tente de lire le développement et la structure des instances sportives à l'échelle mondiale à l'aide de la problématique centre-périphérie. Rappelant le processus de diffusion spatio-temporelle des divers sports, il montre comment une centralité hégémonique et organisatrice a progressivement ordonné et hiérarchisé l'excellence sportive. Mais cette hypothèse de la centralité est de plus en plus concurrencée par l'hypothèse de la pluricentralité, en fonction de critères géopolitiques. Nous retrouvons ici des remises en cause à l'oeuvre dans d'autres domaines, notamment dans celui des pratiques juridiques avec les notions de " polycentricité " juridique.

Les individus peuvent être également des acteurs à part entière, sous une forme ou sous une autre. On doit s'interroger tout d'abord, dans une perspective épistémologique, sur le statut de l'individu dans l'analyse des processus sociaux, statut qui dépend de la lecture que l'on donne de ces processus : lecture holiste ou lecture interactionniste basée sur l'individualisme méthodologique. Mais ici, ce qui nous importe est de souligner que les processus de centralité sont " indépendants " de ce débat : le paradigme centre-périphérie peut être utilisé pour tous les acteurs, indépendamment de la complexité sociale de leur condition.

Le phénomène et l'actualité des diasporas sont analysés directement ou indirectement par plusieurs communications : directement, à un niveau théorique, par Georges Prévélakis et indirectement par Françoise Rollan (la Turquie comme centre de la diaspora turque), par Anne de Tinguy et par Jean-Jacques Cheval.

Selon Georges Prévélakis, la post-modernité est notamment caractérisée par une lutte entre nations et diasporas, dichotomie qui semble calquer la distinction entre territoires " classiques " et réseaux, mais aussi lutte qui risque de transformer les logiques classiques de centralité. Il analyse notamment cette lutte au niveau des élites, l'idée étant que les élites nationales seraient de plus en plus concurrencées par des élites diasporiques. Il note un retour en force des diasporas en raison d'une hégémonie croissante des logiques à base de réseaux au détriment des logiques basées sur la distance topographique en tant que fondement de la construction des territoires stato-nationaux.

Cette question des diasporas est également abordée par Jean-Jacques Cheval dans sa communication sur « *Internet et la délocalisation de la proximité* ». Ces diasporas, en effet, sont les grandes bénéficiaires des logiques déterritorialisantes à l'oeuvre au sein d'Internet, notamment en ce qui concerne la diffusion numérique de la radio : cette déterritorialisation constitue un contre-pouvoir aux logiques étatiques classiques, voire même un danger pour certains États.

Ainsi les diasporas nous amènent à nous interroger de nouveau sur le couple territoire/réseau puisqu'elles paraissent s'opposer, dans leur structuration même et quelles que soient leurs origines, économiques, politiques ou humanitaires, à une territorialisation euclidienne étatique de type classique ; dans le même temps elles peuvent être considérées comme autant de menaces par les États qui les hébergent, ou à l'endroit des États dont elles sont issues ; elles peuvent également constituer un support, une ressource pour ces mêmes États. Les diasporas développent leur propre territorialité, comme tous les réseaux vivants. N'oublions pas que la distinction qu'on opère classiquement entre territoire et réseau demeure une opposition entre des formes différentes de spatialisation, de territorialisation, et que la véritable opposition met aux prises une forme particulière de territorialisation qui n'est autre que la forme euclidienne de l'Etat, et des réseaux qui historiquement ont toujours existé, de façon formelle et informelle, avec des ancrages territoriaux spécifiques, depuis la Hanse, en passant par les diasporas, jusqu'aux centres (au centre ?) d'une planète mondialisée.

La communication de Michel Bruneau montre que les États de l'Asie du Sud-Est articulent de façon différente les deux logiques de territorialisation, les deux grandes familles de modèles spatiaux : un modèle en auréoles concentriques caractéristique de l'État segmentaire ou *État-mandala*, et un modèle axial réticulaire de ports-comptoirs. On retrouve bien ici la distinction entre la logique de territorialisation euclidienne et la logique de réseaux. L'histoire comparée de la

construction territoriale des États actuels de l'Asie du Sud-Est permet d'analyser concrètement les différents modes d'articulation de ces deux logiques spatiales, avec leurs effets tant positifs que négatifs. On notera au passage l'existence d'une corrélation entre la logique de réseaux et l'importance du rôle des diasporas ; il faut également noter, sans tomber dans un comparatisme sauvage, que les questions soulevées par Michel Bruneau concernent d'autres aires culturelles actuelles et d'autres cas historiques d'édification étatique et nationale : par exemple, la France des 12^e et 13^e siècle pourrait peut-être être étudiée avec les mêmes outils d'analyse.

Ainsi l'opposition entre découpage euclidien de l'espace-monde en " territoires " et structure en " réseaux " permet d'appréhender des formes différentes de structuration de l'espace. Mais il y a toujours eu entre ces modèles des rapports dialectiques, complémentaires ou antagonistes suivant les conjonctures. Il est de bon ton aujourd'hui de montrer en quoi les processus de globalisation, mondialisation et/ou internationalisation remettent en cause les logiques territoriales classiques au bénéfice de réseaux a-territoriaux (flux financiers, flux communicationnels et notamment Internet), générateurs d'un espace virtuel isotrope. Pascal Buléon analyse les rapports entre la mondialisation, les territoires et les identités. Il montre en quoi cette mondialisation est génératrice de pratiques et de produits standards liés à un phénomène de " présence au monde permanente " et comment cette tendance fragilise les pratiques sociales antérieures au point de s'accompagner de conséquences très diverses sur les processus identitaires, conséquences qui ne se limitent pas à des " replis " sur le local, sur le territoire mais qui peuvent également tirer parti de cette évolution. A cet égard, les processus actuels ne font que poursuivre un processus historique continu, qui connaît des accélérations technologiques majeures dont il s'agit de savoir lesquelles constituent des sauts qualitatifs.

Ce processus historique continu peut très bien être celui du capitalisme : sur ce point, Michel Cahen nous propose une lecture qui rappelle que l'analyse marxiste a toujours son mot à dire. Selon lui, tout d'abord, les notions de centre et de périphérie n'ont de sens qu'appliquées à l'étude d'un mode de production, en l'occurrence capitaliste, et ne relèvent pas d'une question de géographie. Mais il est vrai que la domination de ce mode de production génère des phénomènes d'inégal développement et de spatialisation sous forme de territoires et/ou de réseaux. Ce faisant, rappelle à juste titre Michel Cahen, il ne faut pas être dupe d'un discours sur la mondialisation qui prétendrait à remplacer les territoires par des réseaux : il n'y a pas plus

de fin de l'histoire que de fin des territoires, tout au plus des modalités spécifiques de spatialisation du mode de production capitaliste. L'auteur nous rappelle également à la nécessité conceptuelle de distinguer entre mondialisation et globalisation et, d'une façon générale, d'éviter les bouillies théoriques.

Ses remarques critiques sur les notions, les " images didactiques " de Nord et de Sud, de monde et de tiers-monde rappellent l'importance, dans les discours et les pratiques, des représentations spatiales c'est à dire des représentations sociales de l'espace.

Cette nécessaire prise en compte des représentations sociales de l'espace, quels que soient leurs statuts, qu'elles soient métaphores, stéréotypes, réifications spatiales, outils conceptuels, etc., les uns n'excluant pas les autres, ce même souci est illustré par la communication de Stephan Martens sur " la représentation géopolitique de la position "centrale". Perceptions allemandes ". Cette représentation ou plutôt ces représentations sont analysées à plusieurs niveaux : espace de référence, *l'Allemagne*, dans ses diverses acceptions diachroniques et synchroniques) ; définitions de la position " *centrale* " (centre " géométrique ", centre-" carrefour ", centre de gravité, milieu, médian(e), etc.) avec la nécessaire analyse de la *terminologie* en langue allemande qui peut être distincte de la terminologie française ou anglaise correspondante ; analyse des *groupes sociaux porteurs* de ces représentations (selon les contextes historiques). Cela l'amène ensuite à proposer une typologie très suggestive prenant en compte ces différentes variables.

Au-delà de ses affirmations, cette communication constitue un excellent modèle pour l'analyse d'autres cas concrets (pour ne prendre qu'un exemple, le Japon !) et pour proposer des pistes de recherches théoriques basées sur l'analyse comparative de ces divers cas concrets.

Si l'ensemble des communications utilisent explicitement ou implicitement des notions et des métaphores basées sur le couple centre(s)/périphérie(s), c'est que ce dernier semble constituer une catégorie analytique " facile ", dans un premier temps, pour décrire le monde au travers des pratiques sociales, territorialisées ou non.

Hervé Guillorel rappelle que le modèle centre-périphérie est utilisé par presque toutes les sciences sociales, quelle que soit la valeur réelle de son statut épistémologique : pour aller vite, on peut dire que l'analyse centre-périphérie est (se veut) indépendante des champs étudiés : religieux, économique, politique, etc. car elle constitue une métaphore spontanément spatialisée et un outil d'analyse permettant d'étudier n'importe quel fait social en tant qu'il constitue une complexité

ordonnée : c'est en ce sens qu'elle peut être aussi pensée comme une " théorie générale " à confronter, combiner voire confondre avec d'autres théories générales, comme la théorie générale des systèmes ou une théorie générale des frontières, des limites.

Denis Retaillé, avec une perspective de départ à la fois plus théorique et philosophique, insiste sur la nécessité qu'ont toujours eu les hommes socialisés de " rendre cohérent " ce qu'ils vivent et ce qu'ils savent, et il rappelle que parmi les concepts de l'idéalité du monde, le centre est cardinal et que le modèle centre-périphérie satisfait en partie ces besoins de compréhension. Partant de l'individu comme substance de la vie concrète, il rappelle que celui-ci appartient à de multiples " espaces de socialisation ", un ensemble de lieux par lesquels chacun prend ou confirme son identité et qui s'organise dans des géométries qui n'entrent pas toutes dans la métrique topographique des cartes et des images du monde ; d'où des réflexions sur les limites de l'opposition/complémentarité du couple territoire/réseau ,avec le rappel de la notion de *rhizome*, ou réseau non hiérarchisé dont la structure peut varier sans que la cohérence s'en trouve atteinte), rappel encore de la notion fondamentale de distance, sur les représentations sociales de ces diverses géométries (cartes mentales), etc..

Enfin, la communication d'Alexandre Zabalza dit en quoi le droit, à l'instar du langage, constitue un mode fondamental d'ordonnement de la complexité du monde : au-delà de la pluralité des différents systèmes juridiques occidentaux, les notions de norme et d'ordre, fondements de la lecture juridique des pratiques sociales, peuvent également être analysées à l'aide des notions de centre et de périphérie.

Pour conclure, et en invitant bien évidemment les lecteurs à lire avec attention l'intégralité des communications, nous dirons que la notion de centralité semble bien constituer, au minimum une métaphore très riche et une catégorie analytique performante pour décrire et analyser de très nombreuses pratiques sociales, ceci dans l'attente d'un ouvrage plus théorique qui pourrait proposer un outillage conceptuel basé sur cette notion et capable, en même temps, de rendre compte de son efficacité heuristique pour chacune des diverses sciences, humaines, sociales mais aussi " exactes " : qu'en est-il, par exemple, de la pertinence de cette notion pour la psychanalyse ou pour la physique quantique ?

Pour accéder à un autre "bilan" d'atelier :

Retournez en tête du 510 (bilans)





BILAN DE L'ATELIER B

POLITIQUES ET MOBILISATIONS TERRITORIALES

par

Michel CAHEN, Alain VIAUT et Francisco LETAMENDIA

Note de Michel Cahen :

Contrairement à ce qui était mon souhait je n'ai pu transcrire ces lignes dans les jours qui ont suivi le colloque, quand j'avais encore bien en mémoire toutes les communications. Je ne fais donc ici que coucher par écrit mes notes manuscrites.

L'atelier a réuni des communications fort diverses, et leur abord présentait donc une difficulté inhérente à son hétérogénéité, mais aussi une autre qui a sa source dans la trop grande richesse des réponses.

« Mon » rapport final présenté à la séance de clôture avait été structuré en deux parties, ci-dessous désignées par « 1 » et « 2 ». Par ailleurs, Alain Viaut était également intervenu et on se rapportera à sa conclusion, ci-après « 3 ». Enfin, Francisco Letamendia précise son point de vue à partir de sa propre lecture de trois contributions (plus bas : « 4 »).

1- Des centres et des périphéries

Le débat autour des concepts de centre et de périphérie est évidemment relatif, car les communications ne se réfèrent ni aux mêmes centres ni aux mêmes périphéries. Au-delà d'exemples des plus divers, néanmoins, on tendit à conjuguer cette conceptualisation avec une idée qui voudrait que centre et périphérie n'existent que pour autant que des pratiques sociales y soient enracinées, que cet enracinement soit conscient ou qu'il ne le soit pas. De ce point de vue, les localisations du centre et de la périphérie sont d'importance : on ne saurait s'en tenir à du réseau et du flux, et ces notions ne présentent quelque intérêt que si elles sont concrètement repérables.

Il existe plusieurs centres, mais à divers niveaux de prégnance. D'une part, on a la notion de « *macro-centre* », de centre du monde, qui peut disposer de relais locaux, de « sous-centres », d'institutions relais.

Mais on a aussi des centres régionaux dont il n'est pas évident qu'ils soient de simples relais du grand centre mondial : l'Union européenne, par exemple, ne peut être réduite à un simple échelon de la mondialisation – même si elle est aussi cela – et elle a sa propre historicité, non réductible à celle d'une simple *parcelle* du monde mondialisé.

Enfin l'on observe des rapports de centralité/périphéries très différents dès lors qu'on aborde le phénomène urbain, lequel n'est pas du tout le même selon qu'on est en France, aux Etats-Unis ou en Inde, ou encore selon les normes de vocabulaires, c'est à dire selon les façons dont le centre et la périphérie sont identifiés au travers de pratiques orales lexicales.

Le résultat est que l'on a du mal à distinguer tous ces centres, depuis le centre du monde jusqu'aux espaces de polarisation localisée.

Cependant, il est certain que la mondialisation a remanié la territorialisation et les pratiques sociales qui lui sont liées, ce qui revient à dire que les identités changent mais demeurent, et qu'elles sont des questions sociales exactement comme les autres : on l'a vu tant au niveau des langues – la question linguistique comme question sociale – que sur le plan syndical – avec reterritorialisation tendancielle de l'activité des syndicats, notamment par le biais d'une liaison avec les nouveaux mouvements sociaux –, sur le plan de la gestion locale – avec la lente montée de la notion de « pays » en France –, ou sur la réorganisation territorialisée des lobbies

d'innovation scientifique. Bref on a eu (Otayek) une « *réinvention du territoire* », ce qui est une manière de redire que l'identité est un besoin social comme un autre.

Les notions de centre et périphérie ne sont pas que spatiales, mais il est faux de les réduire seulement à des réseaux et des flux, ne serait-ce que parce que ces réseaux et ces flux ont leurs propres traductions en termes d'espace.

2- Mondialisation et universalisme

Le rapport entre mondialisation et universalisme a été très débattu dans l'atelier, à plusieurs niveaux :

21- La résistance (au sens de « résistance des matériaux » : réticence, persistance) de la souveraineté de l'État est protéiforme :

211-C'est une résistance institutionnelle non seulement à cause de la tendance sociale de l'État, comme tout corps social, à se survivre, mais aussi parce que l'État acquiert une nouvelle fonction, celle de relais de la mondialisation. Personne n'a dit – c'est à noter ! – que l'État-nation allait disparaître, et néanmoins des appréciations diverses ont été portées sur son devenir.

212- La souveraineté elle-même couvre en réalité deux choses liées mais distinctes : d'une part la persistance de l'identité politique de l'État, de la souveraineté de l'État ; d'autre part la question de la démocratie politique, de l'espace d'organisation de la démocratie – les citoyens s'inquiétant de la mise en place de structures lointaines mais terriblement puissantes [ce dernier aspect a été moins débattu].

22–Une idée partagée est que le processus de mondialisation n'amointrit pas, globalement, les identités, mais les remanie, avec une réinvention permanente du local, que ce soit au niveau de la cuisine, de la musique, du vocabulaire, de l'ethnie. Cependant, l'idée de diffusion, partout, d'un modèle mondialisé bien que réinterprété localement a été assez généralement soulignée.

23– On a sans doute souffert d'une trop grande indéfinition ou d'un foisonnement de définitions en ce qui concerne la mondialisation, d'où l'imprécision du lien de celle-ci à l'universalisme. On s'est généralement de distinguer les deux, toutefois, c'est-à-dire de

considérer que la mondialisation en elle-même ne provoque pas une marche vers un universalisme concret. Il faut étudier les processus d'une part de mondialisation, c'est-à-dire de transformation de chaque région du globe en une parcelle du monde, et d'autre part le processus d'internationalisation, c'est-à-dire de mise en rapport intensifiée des nations, ethnies, identités, langues, musiques, cuisines, vocabulaires, etc.

24— Ce qui est considéré « universel » a, de fait, tendance à être ce qui est dominant et pas seulement l'inverse. L'inverse – le dominant se pense universel – est très classique : la science sociale parisienne, par exemple, n'a pas toujours conscience d'être *très* parisienne, et se pense au mieux française (distorsion moindre entre sa conscience et la réalité), au pire universelle (distorsion considérable), c'est-à-dire qu'elle perd la conscience de son identité. Mais les acteurs locaux s'auto-approprient la « modèle mondialisé » avant même d'y être soumis. Ne serait-ce que dans notre domaine universitaire, on a pu dire que 80% de la production mondiale en sciences politiques est américaine, ce qui est faux (D. Darbon), et ne reflète en réalité que la systématisation bien plus grande des citations des travaux de langue anglaise que des citations dans toutes les autres langues ; mais les chercheurs dans ces autres langues considèrent cela comme « vrai » et tendent à moduler leur propre recherche en fonction des tendances de ces pseudo « 80% » [il en va de même, et plus encore, pour les sciences « dures »].

L'atelier n'a pas donné lieu à une conclusion générale, si ce n'est que toutes les communications infirment l'idée selon laquelle règnerait une grande loi linéaire qui irait du plus petit et plus ancien au plus grand et plus moderne, mais bien plutôt une dialectique permanente des niveaux d'identité et de territorialité, même si tout cela se produit au sein de rapports de forces découlant principalement de ce que, personnellement, je m'entête à appeler mode de production capitaliste. Mais la tonalité générale était de considérer que l'universel n'est pas l'uniforme, que ce soit relatif à la France, à l'Europe ou au monde.

Comme disait Miguel Torga : « *L'universel, c'est le local moins les murs* ».

3- Point de vue de Alain Viaut

En écho aux conclusions de Michel Cahen, Alain Viaut propose une incise qui concerne les signifiants mondialisation et globalisation.

Il suggère donc la lecture qui suit, selon laquelle la mondialisation pourrait se décliner en deux aspects primordiaux. L'acception retenue pour la globalisation soulignerait les développements "massifiants" de la mondialisation. Elle illustrerait ainsi un point de vue quantitatif. Un point de vue qualitatif serait illustré plutôt par ce que nous nommerions ici l'"universel", en ce qu'il résulterait d'un mouvement allant dans le sens d'une "inter-nationalisation". Les différentes communications de l'atelier lui paraissent témoigner en tout cas d'une dialectique associant ces deux pôles.

De fait, des tendances localistes qui se sont accentuées au cours des deux dernières décennies ne constitueraient pas seulement une réponse aux contradictions de la modernisation des sociétés selon des modèles mondialisés. Elle sont également illustratives d'un retour de balancier, par réaction à des attitudes critiques antérieures qui s'affichaient consciemment universalistes. Elles avaient pris le risque d'être piégées par des globalisations totalisantes. Or l'un des avatars aujourd'hui triomphants de ces tendances de fond serait un néo-libéralisme érigé en modèle planétaire. Ainsi ce pôle en quelque sorte inverse, constitué par la tendance à l'autonomisation de groupes localement identifiés autour de noyaux culturels, socio-politiques ou économiques, peut trouver à s'intégrer dans la présentation duale avancée plus haut au titre d'une réaction à la globalisation telle que nous l'avons sommairement définie.

On serait tenté d'ajouter à cette alternative, de la globalisation massifiante ou quantitative et de l'universel qualitatif, l'idée d'une re-territorialisation transversale. Il paraît ressortir des communications entendues que le désir qualitatif d'universel peut s'accompagner d'émergences ou de réémergences territoriales. De fait, si ces dernières peuvent tendre à quelque renfermement, elles peuvent aussi bien créer entre elles des liens sur la base de défenses d'intérêts communs ou de représentations du monde similaires. Entreraient dans ce cadre différents types de construction, depuis de nouvelles pratiques syndicales jusqu'à la renaissance/modernisation d'identités linguistico-culturelles.

Au-delà, un exemple tel que celui de la construction européenne, avec ses aspects d'abord économiques mais aussi politiques, sociaux et

culturels, participant sans nul doute de la globalisation, ne serait-il pas représentatif d'un modèle néanmoins intermédiaire, comme la résultante empirique et hésitante de vecteurs quantitatifs et qualitatifs, pour souscrire à la terminologie avancée au début de ce propos? Ce moyen terme, où l'on trouve mêlés une vision civilisationniste à la Stéphan Sweig, un débat sur les formes politiques permettant d'articuler la nouvelle entité, une réglementation commune, économique et de plus en plus administrative, sociale et politique, résulte de la conjugaison de ces cheminements avec ceux qui expriment ces re-territorialisations transversales évoquées plus haut.

Elles apparaissent entre autres choses à travers l'idée dite de l'Europe des régions mais de façon indissociable d'une perception à l'intérieur d'un cadre englobant, plus que transcendant, assurant interconnexions et communication. À la faveur d'une telle approche la reconnaissance y serait plus recherchée que la différence, signe, peut-être, que cette dernière ne s'estompe réellement, mondialisation aidant, sans que le principe de l'identité culturelle n'en ressorte invalidé. Le mouvement de mondialisation, induisant l'émergence de nouveaux types de centralité, entrainerait ainsi, en même temps, une réévaluation du local.

4- Point de vue de Francisco Letamendia

Avant que l'on conclue sur l'atelier « B », Francisco Letamendia souhaite formuler une remarque complémentaire. Trois exposés portent en effet sur l'un des pôles de la globalisation, qu'il désigne par le terme de localisme. L'un des terrains est situé tout près du « centre » sinon, au terme d'un curieux raccourci, « au cœur de l'Occident ». Il s'agit du Pays Basque. Les deux autres sont constitutifs d'espaces présumés « dépendants », au Mexique et au Brésil. Il lui paraît intéressant, à ce point de la réflexion, de les incorporer tous trois dans une même problématique.

Ainsi Pedro Ibarra relèvait qu'en différents pays d'Europe les mouvements sociaux sont en train de faire retour à des soucis strictement locaux. Or dans les années quatre-vingts les écologistes, les pacifistes, les féministes visaient à s'organiser à échelles nationale et transnationale. Aujourd'hui, par contre, il règne une espèce de défiance à l'endroit des prétentions de telles organisations à se développer sur des espaces larges. L'auteur note un retour aux conflits purement locaux, comme ceux qui naissent de la construction d'un

barrage, ou des nuisances que l'activité industrielle suscite en divers lieux. Il n'hésite pas à parler d'une espèce de « localisme du local », les mouvements sociaux étant centrés dans le local, y compris en ce qui concerne leur organisation.

Pour sa part, Hélène Rivière d'Arc centre sa communication sur la tendance qui se manifeste, dans certaines régions d'Amérique Latine, à une sur-centralisation du pouvoir national. Elle lit dans ce phénomène une trace du progrès de la mondialité. Au Mexique et au Brésil en particulier, elle dénote une pression en vue de la redéfinition d'un libéralisme considéré comme instrument de clientélisme. Or on trouve aujourd'hui, du moins si on la suit, des régions qui gagnent et des régions qui perdent. C'est dire que l'on ne saurait parler d'uniformisation à propos de ces phénomènes de localisation régionale. Par contre, une sorte de principe de géométrie variable s'appliquerait au niveau des Etats d'Amérique Latine.

La communication de David Recondo porte sur un cas précis, celui de l'Etat mexicain d'Oaxaca, frontalier de celui des Chiapas. Il a observé comment l'application de certaines formes électorales visant à consolider une marge d'autonomie par intégration des municipalités indiennes à la gestion de leurs affaires internes, en fin de compte, se sont traduites par des effets contradictoires sur les stratégies politiques des acteurs locaux et régionaux. Il interprète ce phénomène à la lumière du mouvement des Chiapas qui, très explicitement, s'affirmait d'entrée hostile au néo-libéralisme, moins d'une semaine après la mise en application du traité du libre commerce inter-américain.

Pour accéder à un autre "bilan" d'atelier :

Retournez en tête du 510 (bilans)





BILAN DE L'ATELIER C :

**COMMENT DECHIFFRER UN MONDE
ULTRA-POLARISE ?**

par

Isabelle DAUGAREILH

L'atelier C a été constitué autour d'une question ou d'une hypothèse : qui détiendrait la clé d'un monde ultrapolarisé sous tendu par de vigoureux tropismes : un empire ou une élite ?

Pour répondre à cette question ont été réunies différentes disciplines, la sociologie, l'économie, la géographie et le droit. Il manquait certainement l'anthropologie (pour la constitution des empires économiques, pour la compréhension des marchés, pour les mobilisations humaines). Et déjà nous étions dans plusieurs mondes...

On a parlé de continents, d'empires, de puissances ou de pouvoirs, d'Etats et d'hommes, de subjectivité et d'inconscient mais aussi de couple, de chair et de sensorialité. On a peu parlé de centre et de périphérie, peut-être parce qu'implicitement cela nous est apparu comme une vision trop figée de notre objet de recherche dans le temps si ce n'est dans l'espace. Et l'on n'a pas parlé d'une institution, l'Organisation Mondiale du Commerce.

On s'est élevé contre les neutralités : la carte n'est pas neutre, elle n'est pas seulement une forme. La règle de droit n'est pas plus neutre. La première, la carte, a l'apparence de l'immobilité ; la seconde, la règle de droit, a l'apparence de la rigidité.

Alors, avec tous ces ingrédients, nous n'étions pas, contrairement au vœu des organisateurs, dans l'ultrapolarité mais dans la pluralité

d'espaces, d'échelles, de niveaux. C'est cette idée que nous retiendrons.

Pluralité des Suds et des Nords,
pluralité des Afriques (celle qui est connectée et celle qui ne
l'est pas),
pluralité des hommes,
pluralité des nations ou des nationalismes.
Pluralité des systèmes juridiques (Comon law, système romano
germanique, mais aussi droit musulman).
Pluralité du droit international (droit international classique
avec comme sujet les Etats et droit international de l'homme avec
comme sujets l'homme, le genre humain),
Pluralité des religions,
Pluralité des nationalismes,
Pluralité des langues (l'anglais certes comme langue véhiculaire
mais aussi toutes autres langues comme langues vernaculaires).

Bref, on a découvert une intense et vivante pluralité sous-tendue par une logique du flou.

Parce qu'il y a pluralité il y a tensions, conflits, résistances et intégration entre pouvoirs et contre-pouvoirs. La première des interventions de l'atelier portait sur le pouvoir comme pivot de l'histoire. Des auteurs ont démontré l'existence d'une diversité des formes, des lieux, des niveaux de pouvoirs. Plusieurs interventions ont, à l'inverse, insisté sur les contre-pouvoirs dont on peut dire qu'ils sont une dynamique de l'histoire. Et si un sens est à trouver c'est peut être dans le choc et l'affrontement entre pouvoirs et contre-pouvoirs.

1- La pluralité des pouvoirs

Ces pouvoirs sont en tension (11) et en mixtion (12.)

11- Pouvoirs en tension

La tension provient de la diversité des sources de pouvoir (111) et des rapports de force qu'elles entretiennent ce qui les conduit à des recompositions, à des jeux d'alliance ou des stratégies d'opposition (112).

111- Diversité des sources de pouvoir

Le pouvoir économique : on nous a montré que l'industrie automobile est une industrie polycentrée avec trois pôles (UE, USA, Japon) auxquels s'ajoute l'agrégation du reste du monde.

Le pouvoir juridique ou politique : il existe ici aussi trois pôles, national, régional et international, avec une figure centrale, l'Etat.

Le pouvoir de l'information spatiale : la circulation de l'information spatiale fait apparaître aussi trois pôles, la France et derrière l'Europe, la Chine, les USA.

Le pouvoir financier : concurrence entre des places boursières dont trois au moins se disputent le monde , Paris, Wall Street et Nikkei.

Le pouvoir des dirigeants internationaux ou des élites.

Il existe des rapports de force variables entre ces pôles ou ces sources de pouvoir : malgré le téléphone mobile, le rapport de force entre Europe et Etats-Unis n'est pas le même qu'entre Europe et Afrique ou entre USA et Afrique. Ces rapports de force donnent lieu à ces conflits.

112-Conflits entre sources de pouvoir

Ces conflits ont été peu étudiés et c'est peut-être regrettable car cela aurait permis d'envisager un autre aspect de l'ultrapolarité. Néanmoins ils existent. Plusieurs de ces conflits peuvent être signalés :

Entre l'OMC institution internationale ayant vocation à réguler les échanges économiques et l'OIT institution internationale ayant vocation à harmoniser les droits sociaux dans le monde indépendamment du niveau et du contenu de ces échanges économiques.

Entre le pouvoir financier et économique et l'Etat au travers de la toute récente loi sur les régulations économiques en France

Entre les empires économiques qui se constituent et se recomposent par delà les pôles historiques (exemple de l'industrie automobile)

Entre les entreprises transnationales et les Etats d'accueil au travers des contrats économiques.

Entre ensemble régionaux forts à vocation économique et/ou politique (Union européenne, ASEAN, ...) ou Etat/continent (Inde) et des Etats animés par une volonté hégémonique (USA).

....

Il existe donc des centres ou des centralités malgré des puissances à caractère hégémonique. Les relations qu'ils entretiennent sont, de l'avis de la majorité des intervenants de l'atelier, régulées par un pôle, l'Etat, qui apparemment affaibli par la perte de monopole ou le renoncement à certains attributs de souveraineté, reconstitue en réalité ou reconvertit ses fonctions eu égard aux nouvelles données du monde. L'Etat n'est peut-être plus le seul maître du jeu mais il reste un pôle incontournable.

12- Pouvoirs en mixtion

La mondialisation opère des glissements, des mixités de pouvoirs. Il existe des mixités induites (121) et des mixités voulues (122).

121-Mixités induites

Nous avons eu un seul exemple de mixités induite. Il s'agit de l'exemple régional de télévision arabe. Du fait d'une mésentente entre pays arabes, les lignes sont occupées par défaut par des Tv privées.

122- Mixités voulues

Les affaires économiques occupent une place de plus en plus importante dans les relations diplomatiques des Etats.

Dans le domaine de l'information spatiale, on nous a démontré la mixité publique et privée du système Euridion.

Dans le domaine des sources du droit, la loi, la convention collective et le contrat ont des relations moins hiérarchisées moins cloisonnées. Ne parle-t-on pas déjà depuis quelques années de lois négociées et plus aujourd'hui d'invasion du contractuel dans les domaines jusque là réservés ou gardés par la loi au point qu'il faudrait se défaire des illusions du tout contractuel. Cette mixité existe à chaque niveau normatif, national, mais aussi communautaire dans le domaine social du moins.

Mixité également dans la formation et la constitution des élites internationales

La pluralité des pouvoirs s'affronte à une pluralité de contre-pouvoirs.

2- Pluralité de contre-pouvoirs

Ces contre-pouvoirs peuvent être représentés par une pluralité de figures ; celle du client, du consommateur, de l'homme, de la femme, du travailleur.

Ces figures sont incarnées, sont organisées et implantées sur des territoires mais aussi dans le monde. Bien sûr comme pour le pouvoir il y a les monstres sacrés et les autres.

21-Des contre-pouvoirs dotés de territoires.

Ainsi les solidarités, les actions, la promotion mais aussi la répression sont organisées avec toutes les contraintes bien connues des territoires, en particulier celle du droit applicable, des cultures, des religions, de la géographie et pourquoi pas du climat.

22- Contre-pouvoirs qui s'allient et s'affrontent

Le syndicalisme continental n'est ni le syndicalisme anglo-saxon ni le syndicalisme asiatique. Les affrontements peuvent trouver leur catalyseur au sein des organisations syndicales confédérés au niveau international.

Les ONG de consommateurs peuvent ne pas être en harmonie avec les intérêts des syndicats de travailleurs qui poursuivent, quoiqu'on dise, des buts bien plus ambitieux que celui de l'éthique sur l'éthique.

En même temps ces contre pouvoirs organisés trouvent parfois à des moments forts des ententes. La réunion de Seattle a réuni au niveau international (mondial), paysans, travailleurs, enfants, adultes, environnementalistes, féministes, associations humanitaires...

23-Contre-pouvoirs mobilisables à l'échelle du monde

Cette mobilisation est facilitée par Internet.

Devant l'écran, les individus sont seuls mais ils sont actifs et peuvent accéder à l'autre ou être saisis par l'autre. L'effet distance est annulé.

La connexion est donc apparue comme un élément nécessaire du développement mais elle n'est pas suffisante car l'ordinateur ne permet pas la sensorialité ; la solidarité a besoin de contacts humains.

24-Contre-pouvoirs institutionnalisés.

Ils s'inscrivent en effet dans un système juridique national ou international qui leur reconnaît une personnalité et une capacité juridique. Ces contre-pouvoirs sont aussi institutionnalisés par leur financement provenant tant de fonds publics que de fonds privés.

Plusieurs contributions de l'atelier C ont ainsi mis en évidence que la société civile ne s'est pas « laissée manger » ou anesthésier par la globalisation. Son expression est plus complexe que par le passé car les thèmes mobilisateurs sont plus divers et les modalités d'organisation à la fois plus catégorielles (par intérêt dominant) et plus ouvertes. Il semblerait donc que les corps intermédiaires entre l'Etat et les individus ne soient pas en voie de disparition, qu'ils se reconstituent et se recomposent en cherchant la voie d'une démarche globale.

Conclusion

Ultrapolarité, unipolarité, ne sonnent
la fin ni de l'Etat, ni des Etats,
Ce n'est pas la fin des organisations internationales
Ce n'est pas la fin de la nation ou des nationalismes
Ce n'est pas la fin des lieux et des territoires
Ce n'est pas la fin de la carte
mais d'une représentation cartographique du monde
Ce n'est pas la fin de la loi mais d'une tradition législative
Etats, nations, lieux, moyens de communication, fonctionnent comme
clés de résistances mais aussi d'intégration.
Ne serait-on pas finalement dans un système de pluralité
dominé par l'ubiquité ou le dédoublement (pour reprendre
l'expression d'un éminent juriste R.J. Dupuis), un système qui se
réordonne
mais qui laisse quelques espaces au désordre.
Ce n'est pas la fin d'un vieux monde mais sa régénérescence peut-être
de par une utopie qui n'est certainement pas un projet étriqué, l'utopie
kantienne de l'hospitalité universelle.
C'est en réalité un projet révolutionnaire car sa réalisation supposerait
un vrai signe de la fin des Etats renonçant à leur pouvoir sur les
personnes et par conséquent, signifierait l'émergence d'un droit
mondial qui poserait en alternative au droit à la mobilité du capital un
droit individuel et fondamental de l'homme d'aller et de venir, bref de
mobilité.

Il est néanmoins une fonction de l'Etat qui n'est pas jalouée et qui est reconnue par les entreprises, c'est le pouvoir de contrainte qu'il a sur les personnes. Il est une fonction de l'Etat qui n'a pas son égal, c'est sa capacité à légiférer pour tous ceux qui se trouvent sur son territoire.

L'Etat enfin est le maillon incontournable des organisations internationales, y compris de l'OMC.

Pour la société civile comme pour les empires économiques, l'Etat est un mal ou un pôle nécessaire même s'il n'est pas (plus) suffisant.

Pour accéder à un autre "bilan" d'atelier :

Retournez en tête du 510 (bilans)

Et n'omettez ni la conclusion

ni la transition



CONCLUSION

DU SYSTÈME-MONDE ET DE LA CENTRALITÉ

Daniel-Louis SEILER

"Between the pass an fell incensed points

O mighty opposites"

(Sir James GRAHAM)

À lire ses collègues internationalistes qui décrivent "*un monde privé de sens*"¹ ou annoncent "*la fin des territoires*"², le politiste spécialisé dans la politique comparée ne peut qu'éprouver une vive inquiétude. En effet l'État qui s'inscrivait au centre de ses préoccupations se trouve aujourd'hui dépassé, frappé d'obsolescence. Fait plus grave encore, comme selon Max Weber un groupement politique se distingue des autres configurations sociales par sa référence au *territoire*, c'est l'objet politique lui-même qui se révèle dans un état de dissolution avancé. Comme, par ailleurs, les économistes les plus renommés clament de tous côtés et proclament "*urbi et orbi*", l'uniformité du Monde, régi par le même marché sous l'égide de la "*global economy*", notre comparatiste doit nourrir la plus grande crainte face à son avenir désormais compromis : devra-t-il s'inscrire au chômage suite à la fermeture annoncée de la "*politische Betrieb*", frappée de plein fouet par la "*fin du politique*"³ ? Peut-il escompter que la "*World Company*", dans son immense mansuétude, consente à lui octroyer un plan social qui lui permette d'assurer sa reconversion dans le champ de relations internationales qu'il faudra "*relouquer*" sous le nom de science des réseaux planétaires ?

La politique comparée a-t-elle encore quelque chose à dire au sujet d'un Monde de l'uniformité, d'un monde où même les plus traditionalistes d'entre *les mollah* barbus, désormais extraterritorialisés, dispensent leurs *fatwah* par Internet, pardon, sur la

toile ? Faut-il renoncer au concept de *centre politique* dont Bertrand Badie nous disait qu'il constituait un invariant universel des systèmes politiques ?

On l'aura compris : ce n'est pas notre point de vue ! Sans vouloir contester la réalité des faits décrits ci-dessous, des faits induits par le développement technologique, nous pensons que bien des conséquences politiques que de bons esprits en déduisent reflètent un effet de brouillard idéologique visant à occulter certaines autres réalités comme le conflit et le territoire ; le *conflit* pour un *territoire*. Comme le constatait Pierre Legendre, gardons-nous d'oublier l'étymologie du mot territoire qui vient du latin *terror* : le territoire c'est le lieu de la terreur, la capacité de terroriser en toute légalité et bonne conscience.

En effet, soit on appréhendait le monde de naguère au moyen de la métaphore mécaniciste de l'horloge. Un système Monde bien structuré au sein de deux camps ou deux camps et demi —en comptant les non-alignés qui l'étaient fort peu au demeurant— qui, à l'instar des *Lager* autrichiens, en formaient les piliers. Une espèce de consociation mondiale imposée aux puissances par l'équilibre dans la terreur où, malgré la négociation permanente entre les blocs, chaque camp se considérait comme la *sanior pars* et démonisait l'autre. Dès lors la disparition du camp socialiste peut, envisagée à travers ce prisme horloger, engendrer une interprétation pessimiste ou une vision optimiste. Ou l'horloge est en pièces, l'ordre du Monde a cédé la place au désordre international marqué par le *bella omnium contra omnes* le plus hobbesien⁴ : revenu à l'état de nature mais un état de nature qui ne touche que les mauvais sentiments, appuyé qu'il est sur le progrès technique aveugle manipulé par de méchants islamistes, de cruelles mafias et des États terroristes habités par de méchants tyrans que, même bombardés et affamés, leurs peuples apeurés n'osent pas déposer. Ou on adopte une vision optimiste : l'horloge brisée, cachée au grenier, a libéré l'espace devenu symbolique pour le développement d'un rhizome : l'ouverture des camps a rendu le monde plastique, pluriel, compétitif. On ne peut plus, à vrai dire, parler en termes de système —d'ailleurs le systémisme est démodé— mais d'ensembles flous ou, mieux, de configurations fractales dont, pour paraphraser Pascal, "le centre est partout et la circonférence nulle part".

Soit, au contraire, on appréhendait "ce monde que nous avons perdu" comme un champ de forces affrontées les unes aux autres, en proie depuis les Grandes découvertes et même avant, à la lutte des puissances afin de conquérir des territoires⁵. Les plus conséquentes d'entre elles, des centres de pouvoir qu'on peut définir comme empires, prétendent au *dominium mundi*. De ce point de vue qu'est-ce qui a changé depuis 1990 ? La technoscience continue sa croissance exponentielle qui commença avec la Révolution industrielle et le champ international a changé de structure mais sa logique demeure inchangée. Des cinq Grands dont le Conseil de sécurité atteste l'existence passée, le Système-Monde de la fin du "court vingtième siècle"⁶ en avait laissé subsister deux, deux empires super puissants en lutte pour la domination universelle. Sans guerre frontale directe, sans que se déclenchât la "java des bombes atomiques" et selon un scénario dûment annoncé par Paul Kennedy, l'un des deux empires implosa, incapable de soutenir le rythme d'enfer imposé par son adversaire⁷. Brandissant le projet "*star war*", "*Captain America*", Reagan avait pu terrasser son ennemi, simplement en "roulant des mécaniques". Il restait deux empires, l'un des deux disparut en route, combien cela fait-il ? Un seul empire subsiste, formant le centre du nouveau système-Monde, la perspective du *dominium mundi* à l'échelle de la planète s'ouvre à lui comme une possibilité objective au sens de Weber. Face au centre unique du Monde unipolaire, une semi-périphérie de centres régionaux -Europe, Chine- et le reste du Monde, la périphérie.

Cette configuration périme néanmoins l'Etat-Nation qui, paradoxalement, demeure plus que jamais l'indépassable référence des importateurs politiques de tous poils à travers le Monde. Le dernier empire n'a pas un État pour centre, du moins dans l'acception que la science politique contemporaine attribue à ce mot et, comme empire, il se distingue totalement des formes impériales antérieures. Ce sont les deux points qui retiendront notre attention.

I - L'empire et le dépassement de l'État

Pour la science politique tous les modes de gouvernement des hommes, tous les pays souverains ne constituent pas des États. En

d'autres termes si tous les États sont des systèmes politiques, la réciproque n'est pas vraie, tous les systèmes politiques ne sont pas des États. L'État moderne ou État Nation apparaît comme un construit social qui émerge progressivement de la Féodalité en décomposition, en un temps et en un lieu donnés. En un temps donné, c'est-à-dire du XII au XVe siècle pour Joseph Strayer⁸, du XIV au XVIe siècle pour Norbert Elias⁹, Charles Tilly¹⁰ ou Perry Anderson¹¹, à savoir avec l'État absolutiste. En un lieu donné, en l'occurrence dans l'Ouest de l'Europe, là où les villes sont importantes mais trop distantes pour nouer des réseaux défensifs, selon Rokkan¹² ; donc du Danemark au Portugal en passant par l'Angleterre, la France et la Castille¹³. Ils naissent ainsi sous la forme de centres territoriaux forts, capables d'imposer leur domination à d'autres territoires aux maillages politiques moins bien structurés. Dans le processus de formation territoriale étatique dont Elias¹⁴ nous fournit l'interprétation la plus convaincante, la sociogenèse de l'État se dévoile comme un processus socio-historique où le hasard et les effets émergents jouèrent un rôle plus considérable que la nécessité incarnée par les structures —géographiques, démographiques, culturelles— et la rationalité des projets collectifs.

En nous fondant sur la définition classique que Max Weber en donna, on peut retenir deux aspects utiles à notre propos et qui distinguent l'État des autres modes de gouvernement : la rationalité d'une part, le rapport au territoire de l'autre. On pourrait également gloser sur la violence et son monopole légitime, mais notre but n'est pas de faire un commentaire sur Weber.

Weber n'hésite pas à définir l'État comme une *politische Betrieb* à caractère institutionnel, c'est-à-dire traduit littéralement "une entreprise politique". Il ne s'agit pas de la part du sociologue allemand de quelque prémonition de la défunte Régie Renault ou du monopole étatique de la vente des tabacs mais de ce que, loin d'être figé, l'État apparaît également comme action et, à ce titre, une action instrumentale, à savoir qu'il se détermine en fonction d'un objectif et adapte de façon optimale les moyens qu'il utilise à la réalisation de cet objectif. Pour l'État, la fin justifie les moyens et, de fait, il apparaît, dans l'ordre politique, ce que l'entreprise capitaliste est à l'ordre économique. Cette entreprise économique dont Weber nous rappelle

que ce n'est pas tant la recherche du profit que la rationalité des moyens mis en œuvre pour le maximiser qui distingue l'entreprise capitaliste de ses devancières. Ainsi l'État, c'est la domination politique rationnelle. Une rationalité politico-administrative qui fit dire à un philosophe contemporain compatriote de Weber et, pour le moins, aussi pessimiste que lui : "l'État est le plus froid de tous les monstres froids¹⁵". De fait, et pour paraphraser Pascal, la raison d'État à ses raisons que la morale ne peut connaître. Cependant l'État n'est pas que la "nouvelle idole" dénoncée par Nietzsche, la raison est parfois libératrice, "la loi qui émancipe" dont parlait Lacordaire : les pauvres, les ouvriers, les femmes, les enfants furent libérés par l'État législateur contre la tyrannie de la coutume et l'oppression du marché. L'État de Droit constitue également un produit de la raison et une lecture tonique de Kelsen nous montre que l'autolimitation du pouvoir étatique reste le meilleur antidote du totalitarisme¹⁶. Grand contrôleur, l'État enregistre, dénombre, recense et, avec la même bienveillante froideur, se fait tout à tout "instituteur social" (P. Rosanvallon), "hygiéniste" et même providence¹⁷. Aucun secteur de la société globale n'est, *a priori*, hors de portée du contrôle autoritaire, légitime et rationalisateur de l'Etat-Nation mais avec une limite précise d'ordre géographique.

En effet, l'État est un construit essentiellement territorial porteur de la notion de frontières : il n'y a point d'État sans frontières. Commanditaire du système métrique, le grand contrôleur rationnel se fit avant tout arpenteur. L'empire ou les monarchies patrimoniales s'accommodaient d'un certain flou quant aux limites territoriales ainsi qu'aux allégeances des uns ou des autres. Avec l'affirmation de l'État, foin d'impair et de vague ; les limites spatiales de son pouvoir seront désormais déterminées au centimètre. Elles se traduisent historiquement comme le point d'équilibre —longtemps précaire— entre deux forces semblables autant qu'antagoniques : le monopole de la contrainte physique légitime de l'un s'arrête à l'endroit ou commence celle de l'autre. Sauf la côte atlantique qui fut longtemps une limite naturelle de l'Europe, les frontières naturelles n'existent pas, il n'y a que des frontières stratégiques qui correspondent aux temps de puissance et de faiblesse, aux victoires et aux défaites des bâtisseurs d'États lors de ce moment belligène et mortifère que représenta le

Nation-building Process. Frontières stratégiques qui indiquent que la violence physique à ses raisons qui ressortissent à la plus pure rationalité, celle de l'instrumentalisation de l'espace physique par les militaires. Ligne de crêtes des montagnes et dessin des cours d'eaux importants s'intègrent ainsi dans le dispositif militaire qui prévalut du X^{ve} siècles au développement de l'aviation, en un temps où l'infanterie était la "reine des batailles" appuyée par l'artillerie, il fallait alors comme M. de Vauban exploiter toutes les ressources du terrain afin d'ajuster au mieux les fortifications à l'Italienne : la rationalité toujours.

La rationalité encore et même si la frontière peut sembler absurde, elle reste toujours hautement logique. Ainsi lorsque l'Italie offre la Savoie, francophone et franco-provençale, à la France afin de remercier Napoléon III pour sa contribution décisive à l'unité italienne, le principe des nationalités avancé alors négligea le Val d'Aoste, francophone et franco-provençal. L'annexion de la vallée à la France lui aurait donné un avantage stratégique en mettant le Piémont à portée de canon. De même la frontière germano-néerlandaise qui divise bourgades et villages fut établie au Congrès de Vienne, cartes à l'appui, avec un principe, mettre Maëstricht et la Meuse hors de la portée des canons prussiens. Le plus bel exemple illustrant la "raison pure" en sa cartographie la plus critiquable : la carte d'Afrique telle que la définit la Conférence de Berlin ! Le voeu des populations ne pesa en rien dans ce type de décision : "l'Etat instituteur du social" se fera un devoir de créer une identité qui lui ressemble, il rejoindra ainsi son double l'hygiéniste pour interdire "de cracher par terre et de parler Breton".

L'État est ainsi la forme la plus centralisée et surtout la plus centrée des systèmes politiques, celle où le centre est facilement localisable car localisé. Ainsi le centre politique —lieu d'où procéda la sociogenèse de l'État et site de la décision politique et administrative— coïncide avec le centre culturel et le cœur économique du pays. Ainsi ce centre territorial fort engendra une domination politique forte, un mode de gouvernement particulièrement fort et monopoliste qui apparut comme le pot de fer face à ces pots de terre qu'étaient devenus les monarchies patrimoniales, les républiques historiques —dont Venise fut la plus

belle illustration— voire même les empires traditionnels, tels celui de Hasbourg ou encore la Sublime porte. C'est qu'au XIX siècle comme le constate Eric Hobsbawn, l'Etat s'était lui-même prolongé dans des empires que l'histoire a retenus comme coloniaux mais qui, pour les plus importants d'entre eux, étaient taillés à l'échelle du Monde et, partant, pouvaient prétendre au véritable *dominium mundi*. "*Britannia rules the seas*", tonne le refrain de *Rule Britannia*, chef d'œuvre musical de l'art pompier dû au talent d'Elgar, très officiel compositeur de l'Angleterre victorienne. Compte tenu de l'importance des terres immergées, celui qui possédait la maîtrise des mers tenait l'une des clefs du *dominium mundi*¹⁸.

Le triomphe du modèle étatique d'organisation politique n'empêche pas que la quasi-totalité des bons auteurs s'accordent pour lui trouver un caractère éphémère. Chacune des deux guerres mondiales se termina de la même façon : par la mort de quelques empires. Phénomène auquel la décolonisation, c'est-à-dire l'agonie des empires coloniaux, ajoute son content de nouvelles Nations décidées à importer l'Etat ; tandis que la fin du communisme, c'est-à-dire l'implosion de l'empire soviétique, ajoutait un chapelet de prétendants nouveaux au statut étatique.

Que ce soit en Afrique ou à l'est de l'Europe la construction de l'Etat-Nation a un prix et l'addition paraît déjà bien lourde : la purification ethnique.

Pourtant les études portant sur la fin de l'État ou sur celle des territoires font recette. Par ailleurs le droit de battre monnaie constitue l'un des monopoles les plus anciens qu'Elias retient dans la sociogénèse de l'État et que les juristes rangent au nombre des droits régaliens. Or l'Europe a aujourd'hui sa banque centrale et depuis le 1er janvier, l'Escudo, le Franc, le Florin, la Livre irlandaise, la Lire, le Mark, la Peseta, le Schilling, devises parfois d'un âge canonique, ne sont plus que des déclinaisons d'un nouveau venu au nom disgracieux, l'Euro, qui les remplacera bientôt. Qu'on soit, par ailleurs statophile, statolâtre ou, au contraire, statophobe, il faut bien considérer que la "nouvelle idole" que stigmatisait Nietzsche va-cille sur son socle. De

surcroît, nombre de "délocalisations" d'entreprises ou de licenciements pour cause de profits conséquents à maximiser au plus vite en super-profits, dévoilent à l'envi la désarmante impuissance des Etats-Nations face aux règles d'acier qui régissent le marché mondial. La nouvelle idole est/était-elle un géant aux pieds d'argile ?

Le grand contrôleur coûtait très cher : l'histoire de l'Etat est aussi celle de l'impôt. Forme non patrimoniale de domination politique, l'État repose, afin d'assurer son fonctionnement, sur une extraction optimale des ressources existant sur son territoire. Ce qui longtemps fit sa force se retourne contre lui : le marché. Dans une étude magistrale consacrée à l'analyse comparative de la formation des systèmes politiques européens, Charles Tilly constatait l'émergence quasi conjointe de trois modes de gouvernement qui s'affronteront de la Renaissance à la Révolution Française : la République, l'Empire et l'État¹⁹. Ces trois formes politiques reposaient sur la combinaison des mêmes ingrédients, mais dans les proportions différentes : le capital et la contrainte. Ainsi, selon Tilly, la République de type florentin, génois ou vénitien, apparut comme un système politique riche en capital mais faible en contrainte avec des entrepreneurs militaires à la fidélité incertaine, toujours prêts à se vendre au plus offrant : les *condottiere*. Forme militaire de domination, l'Empire se révéla, par contre, fort en contrainte mais pauvre en capital, toujours obligé d'emprunter aux Fugger ou, plus tard, à gager sur plusieurs années l'or et l'argent des Amériques aux Génois et ce, bien avant leur extraction. Les galions avaient ainsi, au XVIIe siècle, pris l'habitude de se rendre directement au grand port ligure en payant leur tribut aux tempêtes comme aux très officiels corsaires au service de l'Angleterre, un État. La puissance et la grandeur des Empires multinationaux dissimulaient mal leur colonisation économique, les détenteurs de fonds russes en a souvent quelque chose.

En revanche et suivant Tilly, le miracle de l'État est d'avoir établi un équilibre optimal entre le capital et la contrainte. Philippe IV le Bel fut le premier monarque à apparaître comme un chef d'État et la banque florentine ouvrit une importante succursale à Paris. Banquiers et

marchands comprirent très vite le parti qu'ils pourraient tirer de la sécurité des échanges que leur assurerait l'instauration d'une communauté de sécurité au sens de Karl Deutsch²⁰. Il s'avéra bien plus rentable d'investir dans le soutien à un souverain bâtisseur d'État que d'éparpiller des fonds en subventions, pots-de-vin, douanes et octrois ou autres rançons aux bénéficiaires des nombreux feudataires, partie prenante de l'anarchie féodale. Perry Anderson a raison d'affirmer que le premier État fut absolutiste et qu'il reposait sur une alliance entre le Roi et la Bourgeoisie montante, entre la contrainte et le capital en quelque sorte. Cependant on se méprendrait en considérant le mouvement comme un processus à sens unique : si le capital servit à propulser l'ascension de l'État, la contrainte intervint tout autant dans l'accumulation du capital et dans la construction du marché qui n'a rien de naturel à l'homme comme Karl Polanyi en fit jadis la démonstration.²¹

Envisagées dans la durée, l'édification statonationale et la construction du marché constituent deux processus qui, en quelque sorte, naviguèrent de conserve. Le capital fut d'abord local puis national mais le marché s'étendait plus vite, périmant ainsi tous les rêves autarciques. Aujourd'hui le marché a largué les amarres, laissant en rade son vieux partenaire. L'inscription nationale d'une grande entreprise ne réside plus que dans une fiction juridique toujours amendable, toujours dé-localisable. L'Europe intégrée, qui trop tarda, semble elle-même dépassée par l'extension du marché à la taille de la planète. Mais était-elle en mesure de se substituer au grand contrôleur ? L'État hygiéniste qui s'était, en l'occurrence, institué vétérinaire parvint à éradiquer la fièvre aphteuse, que l'Europe agricole vient de rediffuser : une diffusion assurée à partir de la Grande Bretagne, un legs de Margaret Thatcher qui, en démantelant l'État et en privatisant entre autre l'inspection vétérinaire, inventa la « vache folle ».

II - Un empire réticulaire et marchand

Que ce soit en occident —Basques, Québécois —au proche Orient-Kurdes— l'État s'affirme comme l'horizon indépassable des aspirations nationalitaires. À l'origine de l'idée européenne on ne trouvait ni la volonté de régulariser la taille des œufs en coquilles ni la vision du grand marché mais bien les espérances internationalistes et démocratiques du fédéralisme intégral. Comment unir les peuples et abolir les délires belligènes dont les nationalismes sont les vecteurs, sinon en organisant une hiérarchie ascendante de délégations de pouvoir qui irait de la commune à une Europe bien insérée dans une ONU renforcée, le tout régulé par le principe de subsidiarité ?

Telle était l'utopie créatrice, celle des Denis de Rougemont, Alexandre Marc ou Hendrik Brugmans, qui connut quelque faveur dans sa rencontre inopinée avec les problèmes de la reconstruction d'une part et de l'extension territoriale des marchés, de l'autre. Dans les années cinquantes, un miracle survint, non à Milan mais à Strasbourg, la vierge de l'apocalypse fit briller ses douze étoiles. Il ne dura point. Le Traité de Maëstricht prévoit le principe de subsidiarité, mais sauf à avoir étudié la philosophie thomiste nul ne comprend ce qu'il signifie !

Le traité de Nice entend encore renforcer les compétences du Parlement européen mais la grille de répartition des eurodéputés —a-t-on une idée du ratio par habitants ?— les éloignera plus encore de leurs électeurs : sauf pour le Grand-duché de Luxembourg, jamais la distance séparant les gouvernants des gouvernés n'aura été si grande ! Le déficit démocratique sera-t-il mieux comblé que par un conseil européen dont les membres sont censés agir sous le contrôle de leurs Parlements nationaux respectifs ?

Inventé par quelques républiques historiques —Athènes, Corinthe— de la Grèce antique, redécouverte par Florence autre république, médiévale cette fois, la démocratie se construisit dans sa forme représentative au sein de l'État. C'est même elle qui garantit le mieux les assujettis contre les éventuelles dérives totalitaires du "monstre froid". La démocratie se construisit au sein de l'État dont l'édification fut interreliée avec celle du marché. Une symétrie qui amena

beaucoup de théoriciens, y compris Joseph Schumpeter, à confondre dépendance et interdépendance et à établir une *spurious correlation* entre Démocratie et marché²². Économie de marché et Démocratie représentative représenteraient ainsi les deux faces de la même réalité, le côté face et le côté pile de la même pièce, Dollar ou Euro ? En fait, de la fausse monnaie.

Montesquieu, traitant du sujet *in illo tempore non suspecto*, considérait dans "l'Esprit des lois" que l'exercice de la démocratie n'était possible que dans les unités politiques de petites tailles : l'Empire ottoman, celui des Perses ou encore la Russie des Tzars semblaient voués au despotisme par leurs dimensions mêmes et la monarchie paraissait la mieux adaptée aux puissances dotées d'un territoire un peu plus restreint. Si le développement technologique des moyens de communication, d'information et d'échange, totalement inconcevable pour le seigneur de la Brède, nous impose de mettre un bémol sur ses conclusions, l'atténuation ne vaut cependant que pour les entités politiques de tailles moyennes ; c'est-à-dire celles où l'État se construit et, en son sein, la démocratie représentative. Pour le reste la Grande Assemblée chinoise n'est pas un modèle élevé de démocratie et la démocratie selon Vladimir Poutine suscite plus que des interrogations. Au sein de l'Union européenne et, plus singulièrement de la Zone Euro, la seule instance régulatrice de la politique monétaire est la Banque Centrale Européenne que les Traités voulurent, à l'instar du "Fed", américain, ou de la "BuBa" allemande, totalement indépendante du pouvoir politique ; c'est-à-dire, en clair, exempte de tout contrôle démocratique. Comme s'avèrent totalement non démocratiques les quelques rares instances qui agissent sur le marché mondial, FMI, *World Bank* et OMC et c'est là que se prennent les décisions les plus importantes.

Le marché périmé désormais l'État en tant que centre du pouvoir politique et, jouant contre l'État, il combat aujourd'hui la démocratie. Mais qu'en est-il de l'Empire ?

Comme l'État, l'Empire possède un centre fort. Contrairement à ce dernier, il constitue, tout au plus, une "*communauté de communautés*" structurée sur une hiérarchie de domination, là où l'État ne connaît que les individus. L'empire est toujours... l'empire de l'un sur les autres :

empire d'un Royaume patrimonial, comme l'Assyrie ou la Perse, d'une tribu sur d'autres, comme les empires précolombiens ou africains précoloniaux, d'une République urbaine, *l'Urbis sur l'Orbis*, comme l'Empire romain, d'une maison dynastique comme celui des Hasbourg, d'un État comme les empires coloniaux, d'un parti -le PC russe- pour l'URSS, etc. Par nature l'Empire est impérialiste, c'est-à-dire qu'il ne possède pas de frontières à la façon de l'État mais des *limes*, des marches ou des confins. Tout empire est voué à aspirer au *dominium mundi* et entre en décadence dès qu'il cesse de s'étendre, condamné à progresser tant que ses ressources économiques le lui permettent et à s'épuiser pour, tôt ou tard, éclater ou se retrouver dépecé ! Le dernier en date des empires trépassés fut l'Empire soviétique qui implosa soudainement, victime d'un collapsus dans sa course folle contre les États-Unis.

Quelle est la nature du dernier empire, celui capable d'exercer le *dominum mundi* et qui s'affirme, en tout cas, comme hégémonique ? Sa nature permet de comprendre son succès. Quelle est cette curieuse démocratie où les autorités d'un comté important d'un État décisif peuvent recourir à des bulletins de vote farfelus, égarant des milliers d'électeurs, perdant leurs voix ? Quel est cet étrange système représentatif où neuf juges peuvent désigner le Président à une voix de majorité et contre la volonté populaire, sinon un mode de gouvernement où les règles du jeu prévalent sur la philosophie qui les inspira, où le droit l'emporte sur la justice ? une société régie pour le droit et non par l'État et dotée d'un droit où les règles de procédure et la jurisprudence comptent tellement plus que la Loi. Cohen-Tanugi, plutôt favorable, évoquait une société régie par le droit là où Badie et Birnbaum distinguent un "gouvernement par la société civile"²³. C'est-à-dire que, suivant ces derniers, les USA ne seraient pas un État, affirmation qui surprendra les non politistes.²⁴

De fait, en retenant la définition weberienne de l'État —commun dénominateur de la profession politologique— pour l'appliquer aux États fédérés : un duopole au demeurant bien entaillé au vu de la vente libre d'armes dans bien des *states*, et de la possibilité de constituer des milices privées. Par comparaison avec les tâches assumées par l'État, français par exemple, non seulement et comme dans tout système

fédéral elles se répartissent entre l'Union et les États, mais encore nombre d'entre elles sont laissées à la discrétion de l'initiative privée.

Qui dès lors "gouverne par la société civile ?" Ce sont le pouvoir politique fédéral et celui de certains États, comme New York ou le Massachusetts, et par deux fois, à la fin du XIXe siècle avec la *Progressive Era* et, au XXe au temps du *New Deal* et de ses effets différés. Depuis la fin du mandat de Lyndon Johnson, les pouvoirs publics ne cessèrent de battre en retraite pour atteindre une acmé dans la déroute avec Reagan. Si ce n'est plus le politique serait-ce le judiciaire ? L'écrasante majorité des États des USA a rétabli la peine de mort : droit régalien par excellence, que celui de punir de façon définitive ceux qui transgressent gravement les normes et l'ordre social. Certes, non. Rétablie sous la pression de l'opinion publique, souvent liée au droit que les proches des victimes ont d'assister à l'exécution capitale, la peine de mort apparaît ainsi, dans une criminologie sommaire, comme un moyen de satisfaire la vengeance privée et non comme outil pour combattre le crime. On se trouve ainsi en face d'une conception très archaïque de la justice, celle qui s'exprime dans les strates les plus anciennes des premiers livres bibliques et qu'inverse, à la suite des textes plus récents de l'Ancien testament, le message des évangiles. Conception privée du droit pénal où la Puissance publique se contente du service minimum, venger pour éviter le déferlement de la violence privée : n'oublions pas que le juge Lynch était américain ! Privée au sens où elle frappe, en toute inégalité les pauvres et les exclus, c'est-à-dire ceux qui ne disposent pas des moyens de se payer les services de l'un de ces avocats-enquêteurs dont les feuilletons télévisés ont popularisé la figure emblématique, en fait de puissants cabinets employant des détectives privés et capables de compenser, dans une procédure accusatoire, un procureur élu et apprécié au rendement par les électeurs et une police qui instruisent à charge.

En définitive c'est le marché et, largement, le capital qui gouverne par la société civile ; ainsi les États-Unis apparaissent comme un empire du marché qui perturbe les catégories historiques établies par Charles Tilly. Un mode de gouvernement très riche en capital, le plus riche depuis la nuit des temps et très faible en contrainte dans l'ordre politique interne. Une République donc, mais une République

disposant d'un pouvoir de contrainte extérieure très considérable, l'armée est bien la seule manifestation tangible et efficace de la puissance publique des États-Unis, un monde en soi mais qui fonctionne désormais de la manière la plus conservatoire possible, consciencieux d'éviter la moindre égratignure au plus modeste des GI's : *Good Bye Vietnam*, la leçon a porté !

Toute la superpuissance diplomatique, fondée sur les forces armées et les services secrets, est vouée à la défense du marché et du capital. Dans le vocabulaire spécialisé du *lobbying*, *Public Interest* ne renvoie nullement à l'idée d'un État gardien de l'intérêt général mais à l'action de groupes privés, souvent d'origine associative qui défendent l'environnement, les intérêts des consommateurs ou des pauvres par exemple. Fruits du désordre international, les ONG reproduisent à l'échelle planétaire l'œuvre palliative des *Public Interest groups* devant l'absence d'État sur la scène américaine. Adam Smith, le père du libéralisme, voyait "sa main invisible" réguler l'économie mais non la société, où la puissance publique devait garantir l'intérêt général. Toute chose restant égales les meilleures associations n'ont jamais remplacé le plus médiocre des États dans cette tâche : Ralph Nader n'a pu empêcher ni l'usage massif du bœuf aux hormones, ni la généralisation de soja ou de maïs transgénique. Comme en atteste l'attitude de l'administration Bush junior devant le protocole de Kyoto mal défendu par les palinodies clintoniennes, le gouvernement américain n'a cure de l'avenir sanitaire des générations futures aux États-Unis mêmes. L'alignement du gouvernement sur les intérêts de l'industrie le fait ressembler aux plus grossières caricatures que les communistes purent en faire jadis. Le politique aux États-Unis représente véritablement une superstructure, un reflet de la base techno-économique au sens le plus étroitement léniniste du terme.²⁵

Les USA sont devenus un Empire dont les marchés servent de centre, *servent* de centre car, à l'ère de l'électronique, le marché et les marchés ne sont pas localisables. En ce sens il s'agit d'un système pluricentrique doté d'une structure en réseau, d'un Empire réticulaire en quelque sorte, animé par des réseaux et en animant plus encore, une polyarchie au sens de Robert Dahl, étendant progressivement son empire par un entrelacs de réseaux difficiles à identifier tant ils sont multiples²⁶. Les supports matériels, technologie et capital, sont

largement intégrés ou en voie d'intégration à l'Empire, le "massage, mais aussi le message" : l'Empire impose sa culture marchande.

Lorsque, lors du cycle de négociations qui engendra l'OMC, l'Union européenne défendit le principe de "l'exception culturelle" le secrétaire américain au commerce Mickey Kantor demanda au commissaire européen, sir Léon Brittan : "What the hell do you mean by "culture" ?", "Television, moovies, music...", "That's business !" interrompit le porte parole de l'Empire. Il était certainement sincère : les États-Unis n'ont-ils pas sacrifié le meilleur cinéma au Monde, —celui de Capra, Ford et autres— sur l'autel de la rentabilité marchande au profit d'une fabrique de rêves en masses qui fonctionne à la violence, au sexe, à l'hémoglobine, à un surnaturel de pacotille qui multiplie les effets spéciaux. Ce genre de produit de consommation est d'ailleurs parfois réalisé, en Anglo-marchand, par des cinéastes européens avec des capitaux tant européens. La télévision a évidemment précédé l'industrie cinématographique dans la ruée vers la baisse de niveau et le mauvais goût

La culture s'entend aussi dans une acception anthropologique une réalité sur laquelle les médias exercent une influence décisive. Aujourd'hui les jeunes des bidonvilles d'Amérique centrale ne rêvent plus à Sandino ou à Marti, mais s'entretiennent joyeusement sous la bannière des gangs qui animent les bas-fonds de Los Angeles. Pas de danger qu'ils deviennent des *guérilleros*, l'Empire est sauf... La naguère encore massivement catholique Amérique du sud est en proie à des entreprises religieuses charismatico-commerciales qui véhiculent un christianisme aussi marchand que désinvesti du champs socio-politique. Les convulsionnaires qui participent à cette religion qu'on a quelque peine à désigner du nom de protestants —compte tenu du passé de rébellion que recèlent les mots "protestantisme ou Réforme— étant peu suspects de nourrir des dérives comme "théologie de la libération", l'Empire est sauf... une fois de plus²⁷. La saine concurrence qui régule désormais le marché du religieux et la religion réifiée a trouvé entrepreneurs et investisseurs sur place et comme elle s'alimente de la misère du monde, ce rhizome idéologique pénètre en Afrique et en Europe de l'Est. L'empire est vraiment très fort, très fort parce qu'il procède d'une multiplicité d'initiatives tous

azimuts qui n'ont de semblables qu'une commune motivation : la maximisation du profit.

Très largement hégémonique, l'Empire ne domine pas la Terre de manière étale. L'amibe qui a digéré, par l'ALENA, le Canada et le Mexique, a décidé d'avaler l'Amérique latine ; après tout Monroe et sa doctrine avaient déjà balisé le chemin. La conférence de Québec s'est terminée en apogée par la reddition en rase campagne des représentants des Amériques. Le Président Cardoso a sacrifié le Mercosur et mis genou en terre comme son collègue Chavez pourtant enclin au populisme. L'essentiel de l'accord multilatéral d'investissement, refusé par les Européens, et les dispositions les plus inacceptables que ces derniers avaient rejetées à Seattle vont s'appliquer au Continent américain, désormais à l'abri à l'intérieur du *limes*. Seul l'imprécateur rétro de Cuba demeure à l'écart, mais, dûment affamée, son île finira bien rendre gorge, l'Empire sait être patient.

Comme tout empire qui se respecte l'Empire possède ses vassaux et ses clients, ses alliés parfois dont certains se prennent à rêver d'indépendance, en toute amitié. Au premier rang, l'Europe mais elle est faible de ses divisions et, tout en proclamant sa volonté de préserver son modèle social spécifique, elle n'a cessé de mener des politiques en matière de concurrence de transports et de télécommunications qui l'alignent chaque jour un peu plus sur le modèle américain. Restent les barbares, l'ennemi, identifié à l'Oumma et non aux Chinois toujours imprévisibles. L'*Oumma* est également doté d'une structure réticulaire : les barbus pianotent sur l'internet. Dans le choc des civilisations que nous annonce Huntington —qui identifie États-Unis et Europe— l'Islam constitue un antagoniste majeur²⁸. De fait, comme l'Empire, l'Islam ne se veut pas territorial et les réseaux musulmans et islamistes abondent. Cependant que pèsent-ils, comparés à la force de l'Empire ? La crise Israélo-Palestinienne dite de la seconde *Intifada* montre les limites de leur influence : que peut l'Islam sinon exhorter les candidats au martyre, sinon pousser un peuple au suicide ? Par ailleurs les méchants d'entre les méchants, ceux qui détruisent des statues vénérables et encapsulent les femmes, n'émargent-ils pas aux fonds américains ? Ne bénéficient-ils pas du soutien d'un client islamique des États-Unis, le Pakistan ?

Le dogme du *Free Trade*, du libre-échange, fut appliqué d'abord en Angleterre et devrait se comprendre, en ses débuts, comme une ouverture économique non pas au Monde mais aux produits de l'Empire britannique. Au XIXe siècle déjà, l'État, la forme politique reine, avait compris que pour s'affirmer dans l'arène mondiale, il devait s'inscrire au centre d'un empire. La confrontation violente et la compétition économique entre impérialismes, où la guerre est la concurrence continuée par d'autres moyens, ruinèrent les empires européens, laissant la place à deux protagonistes d'un genre particulier, deux empires atypiques. Celui d'un parti qui s'était substitué au vieil impérialisme grand-russien d'un côté. Fondé sur un réseau au maillage serré et monocentré, il actualisait le principe murrassien du "politique d'abord" soumettant la production et les échanges aux impératifs idéologiques. Avec Joseph Vissarionovitch Staline, l'Empire "du Parti" tendit à s'aligner, de plus en plus, sur le modèle classique de l'empire militaire, fort en contrainte et pauvre en capital, s'efforçant de convertir la force et la coercition en capitaux ; à ceci près qu'il disposait toujours de réseaux politico-idéologiques à l'échelle planétaire. Le second n'assumait aucun héritage impérial préalable et rien ne le prédisposait a priori à un tel destin. Rien sinon une frontière mobile, déplaçable vers l'Ouest, puis le reste : une République fédérative marchande dont les forces armées furent en dehors des trois périodes de guerre incroyablement faibles, rapportées à la taille de la population et à ce qui se pratiquait en Europe à la même époque. De la guerre de sécession à la guerre froide incluse on assiste à la reproduction du même schéma : la puissance industrielle de l'Union vient à bout de la sagacité militaire des *gentlemen* du sud, prête secours aux empires occidentaux, ses débiteurs, contre l'Empire prussien militariste, brise les impérialismes militaristes des Etats japonais et allemands. Contre les Soviétiques et pour la première fois, une fois l'Axe vaincu, elle ne démobilisa point, poursuivant son effort techno-militaire, sur terre, sur mer, sous les mers, dans les airs et dans l'espace.

Oscillant entre l'isolationnisme entretenu par les intérêts à court terme, portés par l'armée des petits-bourgeois producteurs et l'interventionnisme suscité par la défense bien comprise des intérêts économiques à plus long terme, prônée pour le grand capital, les États-Unis apparurent comme les "malgré nous" de l'impérialisme. Grâce à Théodore Roosevelt, ils arrivèrent bons derniers sur la scène coloniale, tels les carabiniers d'Offenbach, alors que tous les territoires avaient déjà été distribués. Ils entreprirent donc de ravir quelques colonies à une Espagne affaiblie et décadente : Cuba, Porto Rico, les Philippines, juste pour faire bonne mesure et pour faire comme tout le monde, noblesse de grand pays oblige !

À part le moment privilégié de la politique du *Big Stick*, dont le volontarisme politique constitue une espèce d'hiatus dans l'évolution des USA où elle correspond d'ailleurs, sur le plan socio-économique, à la *Progressive Era*, le pays répondit, au coup par coup, aux menaces géopolitiques qui pesaient sur sa politique économique. Ce, non sans que des présidents progressistes —Woodrow Wilson et Franklin Roosevelt, neveu du premier— ne dussent recourir à la ruse. Seule puissance capitaliste renforcée par la seconde guerre mondiale les États-Unis durent pallier le forfait des États européens exangues et prendre le *leadership* du monde libre. Ainsi deux empires s'affrontèrent durant quatre décennies, l'un volontariste au service des appétits de puissance d'un appareil, l'autre aveugle mais totalement réactif au service des intérêts économiques du capital. On crut leur lutte de titans de nature idéologique mais il s'agissait d'idéologies justificatrices, reflet pour la première du "socialisme réel" et du capitalisme prédateur pour la seconde.

L'empire vainqueur, marchand et réticulaire, périme l'Etat-Nation et ne doit pas s'adapter à la mondialisation : *il est la mondialisation*. Bien sûr des poches réfractaires subsistent de par le Monde, Chine ou Iran, mais leurs économies ne prospèrent que parce qu'elles sont branchées sur celle de l'Empire. Le dernier Empire se révèle plus capitaliste qu'américain : le pouvoir politique constitue le bras séculier obéissant au marché et le capitalisme se confond consubstantiellement avec l'identité nationale, son idéologie se réduit à "l'Esprit du capitalisme". Adapté à l'Economie-Monde de marché, l'Empire apparaît dès lors comme le détenteur autorisé et naturel du *dominium mundi*. Une

adéquation à la *Global Economy* qui lui confère sa force, mais fait également sa faiblesse. En effet, comme le constatait déjà Schumpeter, créateur de richesses et de biens matériels à nul autre pareil, le capitalisme ne les crée qu'en détruisant : assurant le riche contre le pauvre, le fort contre le faible, il privilégie, en s'emballant, le court terme contre le moyen terme, la spéculation sur les ressources, le virtuel sur le réel. Si le bien et la richesse collective peuvent, selon Mandeville, naître de la somme des vices privés, la "main invisible" chère à Adam Smith exigeait la contrepartie politique d'une puissance publique avisée²⁹. Peut-on laisser agir, seule et coupée de tout cerveau, cette main invisible ? National ou international, l'ordre politique peut-il se réduire au marché ? L'administration aléatoire spéculative des choses peut-elle se substituer au gouvernement des hommes ? Depuis 1776, la vie politique et le discours des hommes d'États américains ont toujours recouru au vaste trésor constitué par la Bible. Il est une citation de l'Ecclésiaste qui devrait alimenter la réflexion de leurs successeurs, toujours avides de références bibliques : "malheur à toi, ville dont le Prince est un enfant et dont les chefs festoient jusqu'au matin."

Quelques mots en guise de transition
vers le futur



Ou un nouveau retour à la plate-forme
d'orientation ?



¹ LAÏDI Z. *Un monde privé de sens*. Paris. Fayard. 1994

² BADIE B. *La fin des territoires*. Paris. Fayard. 1995

³ BADIE B. *Le développement politique*. Paris. Economica. 1988

⁴ HOBBS T. *Léviathan*. Paris. Hachette. 1998

⁵ LASSLET P. *Ce monde que nous avons perdu*. Paris. Flammarion. 1967

⁶ HOBBSAWM E. *L'âge des extrêmes. Histoire du court Xxe siècle*. Complexe. 1999

⁷ KENNEDY P. *Naissance et déclin des grandes puissances*. Paris, Payot. 1989

⁸ STRAYER J. *Les origines médiévales de l'Etat moderne*. Payot

-
- ⁹ ELIAS N. *La dynamique de l'occident*. Paris. Calmann-Lévy. 1976
- ¹⁰ TILLY C. *Contrainte et capital dans la formation de l'Europe*. Paris. Aubrier. 1990-92
- ¹¹ ANDERSON P. *L'Etat absolutiste*. Paris. Maspero. 2 vol. 1977
- ¹² ROKKAN S., URWIN D. *Economy, Territory, Identity*. London. Sage. 1983
- ¹³ BERGERON G. *Petit traité de l'Etat*. PUF. 1990
- ¹⁴ op. cit.
- ¹⁵ NIETZSCHE F. *Ainsi parlait Zaratoustra*. Paris. Folio.1983
- ¹⁶ KELSEN H. *La démocratie, sa nature, sa valeur*. Paris. Economica. 1988
- ¹⁷ ROSAN VALLON P. *L'Etat en France de 1789 à nos jours*. Paris. Le Seuil. 1990
- ¹⁸ HOBSBAWM E. *L'ère des empires*. Paris. Fayard. 1989.
- ¹⁹ op.cit.
- ²⁰ DEUTSCH K. *The Analysis of international relations*. Prentice Hall.
- ²¹ POLANYI K. *The great transformation*. Beacon Hill Press. Boston. 1957.
- ²² SCHUMPETER J.A. *Capitalisme, socialisme et démocratie*. Paris. Payot. 1990
- ²³ COHEN-TANAGI L. *La métamorphose de la démocratie française*. Paris. Gallimard. 1993
- ²⁴ BADIE B., BIRNBAUM P. *Sociologie de l'Etat*. Paris. Hachette. 1983
- ²⁵ GRAZIANO L. *Lobbying, Pluralism an democracy*. New-York.2000
- ²⁶ DALH R. *Polyarchy*. Yale UP. 1971
- ²⁷ OTAYEK R. *Identité et démo cratie dans un monde global*. Paris. Presses de Science-Po. 1997
- ²⁸ HUNTINGTON S. *Le choc des civilisations*. Paris. Odile Jacob. 1997
- ²⁹ MANDEVILLE B. *La fable des abeilles*. Paris. Vrin 1974

TRANSITION

Le vendredi 28 Avril de l'an 2000, à l'heure où tant de leurs semblables entamaient une sieste, nos vaillants explorateurs attaquaient une nouvelle étape d'un long voyage au centre de la Terre. La course leur prit deux heures franches et peu s'en fallut qu'il leur poussât quelque racine aux pieds. Bref, nul ne voulait conclure, ce qui eût signifié que par décret on mît fin à cette histoire. La question « que faire ? » s'imposait plutôt, comme s'il existait d'évidence, pour les acteurs de ce colloque, un *avant* donc un *après*.

1- Actes

On ne rapportera pas la discussion par le détail, sinon pour souligner qu'à l'unanimité on décida de diffuser la totalité des interventions, au sein des congressistes en un premier temps et au delà du cercle, ensuite, étant entendu que les contributeurs, d'abord, reverraient leur copie. Transporté d'enthousiasme on fixait à deux mois le délai de réflexion. Il n'était pas envisagé que certains auteurs et des plus scrupuleux pousseraient jusqu'à quatorze mois la durée de gestation. Grâce leur soit rendue, la qualité était au rendez-vous.

11- Actes-1, Actes-2

L'édition en ligne de « *Le monde et la centralité- Actes 1* », dont vous pourriez être en ce moment lectrice ou lecteur si vous étiez branché(e) sur le Réseau, a été suivie d'une seconde édition dite « *Le monde et la centralité-Actes 2* », qui reproduit la substance de l'édition originelle en ligne, par gravure sur CDROM. Cette version est d'un maniement bien plus aisé.

12- Célérité, sécurité

Au total, la formule permettrait à la fois d'amoindrir le délai nécessaire à la publication des Actes et de conférer *de facto* à chaque auteur l'exclusivité en matière d'exploitation de son œuvre (*copyright*) laquelle reste lisible et imprimable par tous et se trouve, néanmoins, non reproductible sous forme de fichier numérique par tout tiers croisant ou non sous pavillon pirate.

Le système est ouvert toutefois de par la capacité donnée à chaque auteur de diffuser ses propres textes auprès de qui bon lui semble, du seul fait qu'il ait reçu en dot, du secrétariat du Colloque, par voie de messagerie (*mél* ou *mail*) un fichier attaché pré-enregistré sous **.rtf**, reproductible directement et *a volo*.

2- Le monde et la centralité-Suite.

La plus importante de toutes les décisions qui furent arrêtées ce jour-là fut bien celle de poursuivre le travail, pour qui le souhaitait. Tous les participants étant munis enfin de l'outil informationnel que constitue *Les Actes*, qu'est-ce qui empêcherait une partie au moins des chercheurs de poursuivre l'investigation dans un domaine qui paraît à ce point porteur de développement ? Tel fut le vœu émis par la plupart. Les Actes étant édités, il échoit à chacun la responsabilité d'engager une procédure de travail en réseau. Une proposition concrète sera faite en ce sens peu de jours après l'injection de *Actes-I* dans le Réseau. L'opération devrait conduire à la rédaction d'un ouvrage de librairie dont l'édition serait prête pour l'été 2002.

Si vous prenez le train en marche, reliez vous par la toile à

www.msha.u-bordeaux.fr

Bonne lecture, donc et au plus tôt.